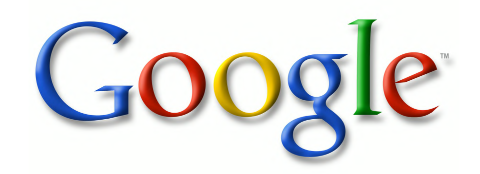

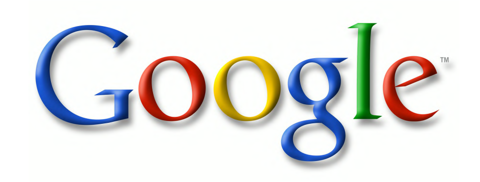
Google

1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

JOURNAL

DES SAVANTS.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

JOURNAL

DES SAVANTS.

ANNÉE 1860.

PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LX.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1860.

Les Églises de la Terre sainte, par le comte Melchior de Vogüé. Paris, V. Didron, 1860, 1 vol. in-4°.

Quels monuments le christianisme a-t-il construits et quel style a-t-il adopté dans les lieux mêmes qui l'ont vu naître, en Judée, à Jérusalem? Cette question ne peut pas être sans importance pour ceux qui font de l'architecture chrétienne une sérieuse étude. Jérusalem et Rome, le berceau de la foi, le berceau de l'Église, voilà deux villes dont il faudrait, pour ainsi dire, connaître chaque pierre avant de dire un mot d'architecture chrétienne. Il n'en est pourtant pas ainsi. Rome elle-même est à peine connue; je ne dis pas la Rome antique ni la Rome de la Renaissance : l'une et l'autre sont, depuis trois cents ans, dessinées, décrites, commentées chaque jour par une armée permanente d'antiquaires et d'artistes; je parle de la Rome du moyen âge. Ciampini et ses successeurs nous ont savamment parlé des premiers édifices du christianisme à Rome; ils ont éclairci les usages, les symboles de l'ancienne Église, sans définir suffisamment les caractères de son architecture. C'est à l'histoire ecclésiastique bien plutôt qu'à l'histoire de l'art qu'ils ont prétendu travailler. Tout reste donc à faire ou à peu près sur l'art chrétien à Rome avant le xv^e siècle; mais, à Jérusalem, c'est bien autre chose encore. Là pas un document, je dirais presque pas un dessin, qui puisse inspirer confiance. L'obscurité augmente en proportion de la distance. A Rome, ce qui reste obscur, ce sont quelques détails linéaires ou chronologiques : telle basilique est vieillie sans raison, telle

autre, au contraire, rajeunie; pour étudier tel monument on n'a que des vues pittoresques au lieu d'un bon dessin géométral, on manque de jalons, d'échelle, de mesures, mais on connaît du moins l'aspect des édifices, leur physionomie générale, tandis qu'à Jérusalem on ne sait rien, ou, ce qui est pis encore, on hésite entre les versions les plus contradictoires. Les voyageurs en ce pays sont tous plus ou moins poëtes; ils nous ont peint leurs impressions, et, à force de sentir, ont oublié de voir. Aussi nous confessons qu'après avoir vingt fois tenté de nous représenter les monuments chrétiens de la cité sainte, pour en faire seulement un classement approximatif, nous y avions toujours complétement renoncé.

Ce n'est donc pas sans reconnaissance que nous venons de lire le modeste et consciencieux travail que publie un jeune voyageur parti de France il y a six ans. Après avoir visité la Grèce et la Thessalie, Constantinople et Smyrne, Palmyre et la Syrie, traversé la Judée et remonté le Nil jusqu'à la troisième cataracte, il voulut ne pas rentrer dans son pays sans avoir clos cette longue pérégrination par un travail scientifiquement utile. Alors lui vint l'idée de retourner en Palestine, et d'y faire un assez long séjour pour dresser l'inventaire exact et méthodique de ces monuments chrétiens si mal connus, dont la vue, à son premier passage, l'avait vivement frappé; en un mot, de faire tout justement ce qu'attendent depuis longtemps ceux de nos archéologues qui ont passé l'âge des voyages lointains.

Pour ce genre de travail, le voyageur dont nous parlons était dans des conditions excellentes. Point de prétentions littéraires ou poétiques; un crayon sûr et précis, un crayon d'architecte; un esprit net et observateur; point de parti pris sur les questions archéologiques, et cependant une certaine habitude de voir et de comprendre les monuments; une mémoire enfin où sont déjà gravés les formes, les proportions, les détails de quelques-uns des principaux groupes de nos monuments français du moyen âge. Voilà bien des raisons pour ouvrir avec confiance ce gros volume in-4° parsemé de nombreuses planches; et, ce qui est plus rare, on sait, après l'avoir lu, ce qu'il promet de dire, on en garde une idée claire et satisfaisante.

Nous passerons l'introduction, non sans regrets; car ce trajet du Caire à Jérusalem, à travers le petit désert, est un charmant récit, simple, animé, attachant. J'en dis autant de ces pages où les solennités religieuses de la semaine sainte à Jérusalem sont racontées avec autant de naturel que d'émotion. Ce n'est pas là ce qui doit nous arrêter. Nous ne voulons que résumer les résultats principaux acquis par notre ar-

chéologue, faire avec lui le dépouillement de ses notes et l'étude de ses dessins.

En Judée, comme en Italie, comme dans tout l'empire, les premiers édifices chrétiens bâtis à ciel ouvert ne peuvent être évidemment antérieurs à Constantin; mais, pendant les trois siècles qui ont précédé son triomphe, le christianisme, dans ces contrées, n'avait-il rien fondé? Sous le sol même de Jérusalem ou dans le flanc des vallées qui l'entourent, n'avait-il pas creusé ses catacombes, bâti quelques tombeaux, quelques sanctuaires secrets et souterrains, comme on en trouve en si grand nombre autour de Rome, à Naples et dans d'autres lieux d'Italie? Nul doute qu'il n'en fût ainsi; des monuments écrits l'attestent[1]; seulement, jusqu'ici, aucune découverte n'a confirmé leur témoignage. Ce n'est donc qu'avec Constantin que peuvent commencer nos recherches.

On sait quel incroyable nombre d'édifices religieux ce prince a fait construire. Depuis son édit de Milan et surtout depuis la chute de Licinius, de tous côtés, dans son vaste empire, on vit sortir de terre les monastères et les églises; mais ce fut surtout en Judée que se porta son ardeur de bâtir. Sa mère, l'impératrice Hélène, était venue de sa personne visiter, reconnaître, étudier les rochers, les grottes, les chemins, témoins soit des grandes scènes de la Passion, soit de l'enfance et de la vie du Sauveur. A l'aide de traditions mal éteintes, de souvenirs encore vivants, elle avait rétabli l'itinéraire complet de l'Évangile, et chaque station reconnue authentique, elle l'avait signalée à son fils comme un emplacement destiné par Dieu même à une chapelle ou à une église.

C'est ainsi qu'en quelques années s'élevèrent presque à la fois de vastes constructions, splendidement ornées, à Bethléem, à Nazareth, à Béthanie, au mont Thabor, et avant tout à Jérusalem, où deux grandes basiliques furent construites : l'une, sur le mont des Oliviers, l'autre, la première de toutes, sur le Calvaire, et sur le Saint-Sépulcre, en l'honneur de la résurrection.

Deux siècles après Constantin, un autre empereur, grand constructeur aussi, Justinien, n'oubliait pas plus que lui la Terre sainte dans la distribution de ses largesses. Vingt édifices de premier ordre sont cités par Procope comme bâtis en Judée de son temps. C'était, sur d'autres plans et dans un autre style, l'œuvre de Constantin que Justinien continuait; il voulait que, dans la Palestine, il n'y eût pas un seul

[1] Voyez deux lettres du pape saint Clément à l'évêque de Sion, citées par Mansi. (*Histoire des Conciles*, t. I, p. 126-157.) Ces lettres sont relatives aux rites ecclésiastiques et à la tenue intérieure des sanctuaires, ce qui suppose l'existence de constructions ou de locaux affectés au service divin.

lieu témoin d'un fait évangélique sans que la place en fût marquée et la mémoire honorée par quelque monument, grand ou petit. Aussi Jérusalem, au dire des contemporains, devint alors comme encombrée d'édifices religieux de tout genre.

Qu'en restait-il, moins de cinquante ans après la mort de Justinien, au commencement du VII[e] siècle, après l'année 614? Des monceaux de ruines. L'invasion de la Palestine et la prise de Jérusalem par Chosroès II, roi des Perses, fut autrement fatale aux églises que ne l'avait été le sac de Rome par Alaric. Ce ne fut pas un pillage seulement, mais une dévastation. Le vainqueur, il est vrai, devint tout à coup tolérant et laissa les chrétiens réparer en partie le mal qu'il avait fait. Mais Omar et ses mahométans eurent bientôt, à leur tour, envahi ce malheureux pays; Jérusalem, qui seule résista, obtint par capitulation le respect de ses monuments; dans le reste de la contrée, rien ne fut épargné. Voilà donc, avant même que le VII[e] siècle eût atteint la moitié de son cours, deux destructions presque complètes des monuments chrétiens de la Judée. Ce n'était pas la dernière ni même la plus terrible. Après quatre siècles d'oppression, à peine interrompue par un peu de repos sous certains califes modérés, comme Haroun al Raschid, quatre siècles de continus efforts pour réparer tant bien que mal et en cachette ce qui restait de leurs sanctuaires désolés, les chrétiens de la Terre sainte allaient subir une nouvelle catastrophe. L'an 1010, le calife Hackem-Biamr-Illah, un insensé, un monstre, fit, de sang-froid, détruire par le marteau et par la flamme toutes les églises de Jérusalem. Un cri de désespoir, parti de ces ruines fumantes, retentit jusqu'en Occident. L'Europe s'en émut et fut bientôt comme entraînée à la conquête des Lieux saints.

On voit donc que, lorsque les croisés s'emparèrent de Jérusalem, en 1099, ils durent ne trouver debout aucune des églises bâties avant le VII[e] siècle par les empereurs chrétiens. Ne prenons cependant pas à la lettre ces mots de *destruction complète*, *d'édifices rasés*, que les historiens prodiguent volontiers. Rien n'est plus long, plus difficile et plus coûteux, que de raser un monument, et plus les destructeurs sont barbares, moins il y a chance de complète destruction. On fait crouler les voûtes, on décapite les murailles, puis vient l'instant où les décombres atteignent en hauteur les pierres restées en place; alors la destruction s'arrête faute de pouvoir déblayer. A moins de ce cas très-rare où l'édifice est voué à une sorte d'anathème, où la charrue doit passer sur son sol, on le laisse à moitié détruit. Rien n'empêcherait donc qu'en 1099 Jérusalem n'eût conservé quelques parties des églises de Constantin et

de Justinien, sans compter que, parmi ces églises, il y en avait qui, converties dès l'abord en mosquées, durent ne souffrir que de légers dommages. Personne ne peut dire aujourd'hui en quoi consistaient alors ces constructions plus ou moins mutilées; ce qu'on sait seulement, par d'innombrables témoignages, c'est que les croisés, pendant les quatre-vingt-huit ans qu'ils possédèrent la Palestine, furent à leur tour d'intrépides constructeurs, qu'ils couvrirent le pays non-seulement de châteaux forts, de ponts, de routes, de travaux civils et militaires de tout genre, mais d'églises et de couvents; qu'ils aspiraient à tout remettre à neuf et s'attachaient de préférence, comme leurs prédécesseurs, à bâtir sur les lieux dont la tradition locale leur attestait la sainteté. D'où nous pouvons conclure que, si les musulmans, sans le vouloir, n'avaient pas entièrement détruit les constructions romaines et byzantines antérieures au VII[e] siècle, le zèle des croisés dut leur venir en aide et qu'il en restait peu de chose, lorsque ceux-ci perdirent la Palestine en 1187. Et, comme, depuis leur expulsion jusqu'au jour où nous sommes, Jérusalem et la Terre sainte sont constamment restées aux mains des infidèles[1], comme, dans ce long intervalle, la seule concession que les puissances européennes aient arrachée aux musulmans en faveur des chrétiens de Terre sainte s'est bornée à ne pas interdire toute réparation de leurs églises, sans que jamais, dans cette condition précaire, ils aient eu ni la sécurité, ni la richesse qui permet de bâtir à nouveau, il s'ensuit que, dans ces contrées, tout monument d'origine chrétienne, quel que soit son état de ruine ou de conservation, est nécessairement antérieur à 1187. Il n'y a rien au delà que de purs replâtrages, sans caractère et sans valeur.

Dès lors l'archéologue ne peut pas faire de grands écarts; sa tâche est nettement tracée : tout se réduit à distinguer quelle est, dans ces monuments chrétiens de la Judée, tels qu'ils existent aujourd'hui, la part, si faible qu'elle soit, du IV[e], du V[e] et du VI[e] siècle, et quelle est, au contraire, celle du XII[e], c'est-à-dire des croisés; en second lieu, dans l'œuvre des croisés, ce qui vient d'Occident par importation directe et sans mélange, ce qui est né, au contraire, des influences de l'Orient. A ces deux questions s'en joint une troisième, celle de savoir si, dans ce

[1] Excepté pendant quelques années du XIII[e] siècle. Frédéric II rentra dans Jérusalem à prix d'or, en 1229, et conserva pendant quinze ans la possession de la ville; mais cette possession contestée ne permit d'entreprendre aucune construction. Il en fut de même dans le petit nombre de villes du littoral que les croisés conservèrent encore pendant quelque temps après leur expulsion de Jérusalem en 1187; constamment assiégés, ils ne songèrent qu'à se défendre et nullement à construire.

même XII^e siècle, pendant l'occupation des croisés et à l'ombre de leur puissance, on ne vit pas s'élever en Palestine, par les mains de chrétiens dissidents, des édifices religieux qui ne portent aucune trace des souvenirs de l'Occident, et dont tous les éléments, au contraire, plan, structure et détails, proviennent seulement des influences indigènes.

M. de Vogüé reconnaît l'importance de cette dernière question. Les historiens des croisades disent, en effet, que le nombre était grand de ces constructions schismatiques. L'un d'eux[1] s'exprime ainsi : « Je ne vous « ai mie nommé ne nomerai les abéies et les moustiers des Suriens, ne « des Gréjois, ne des Jacobins, ne des Boanins, ne des Nestoriens, ne des « hermins, ne des autres manières des gens qui n'estoient mie obéissant « à Rome, dont il y avoit moustiers et abéies en la cité. » Beaucoup d'églises provenant de ces monastères existent encore aujourd'hui, en tout ou en partie. M. de Vogüé nous le confirme, et indique même les deux sortes de plans que ces églises affectent presque toutes : l'un carré ou formé de carrés, c'est-à-dire en croix grecque; l'autre allongé à la latine; mais, l'un comme l'autre, tout byzantins d'aspect, grâce aux coupoles qui les couronnent. Malgré l'intérêt qui s'attache à ce groupe de monuments, M. de Vogüé n'a point tenté d'en approfondir l'étude. Il le recommande aux voyageurs futurs, n'ayant eu ni le temps de tout faire, ni l'envie de s'aventurer dans les obscurités de l'architecture byzantine. Toute son attention s'est portée sur les deux premières questions, et même plus particulièrement, à vrai dire, sur la seconde, tout à la fois plus attrayante et moins hypothétique.

Il n'a cependant rien négligé de ce qui concerne les constructions d'origine impériale, c'est-à-dire antérieures au VII^e siècle. Une seule église appartient, selon lui, à l'époque de Constantin, sinon dans toutes ses parties, du moins dans son ensemble, c'est la grande basilique de la Nativité à Bethléem. On se demande d'abord par quel miraculeux hasard cette église a seule échappé aux causes de destruction que nous avons énumérées, et que toutes les autres églises ont subies. Il n'en est pas moins vrai qu'elle existe; et, dès lors, quel âge lui donner? Les moins crédules ne peuvent la rajeunir que de deux siècles tout au plus, c'est-à-dire supposer que c'est Justinien et non Constantin qui l'a bâtie. Or, sans compter que, dès le premier coup d'œil, ce monument

[1] L'auteur du récit anonyme intitulé *La citez de Jherusalem*. Publié pour la première fois par M. le c^{te} Beugnot, à la suite des *Assises de Jérusalem*, d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale; réimprimé souvent, depuis cette époque, d'après d'autres manuscrits, ce récit est reproduit par M. de Vogüé dans l'appendice de son ouvrage, avec une addition importante intitulée *Des pèlerinages de la Terre sainte*.

présente des caractères architectoniques complétement abandonnés au temps de Justinien, tels que l'emploi des architraves en plate-bande, et l'absence de toute espèce de coupole, une autre considération nous fait pencher à ne pas rejeter la tradition généralement admise, et à voir, comme M. de Vogué, dans cette basilique dont personne ne conteste la haute antiquité, le monument bâti par sainte Hélène et par Constantin sur la grotte de Bethléem. Cette considération, c'est que, dans le cas dont il s'agit, la différence de deux siècles n'est qu'une bagatelle qui ne vaut pas la discussion. Si on nous parlait de descendre jusqu'au XII[e] siècle, à la bonne heure! La conservation du monument cesserait d'être extraordinaire; mais, puisque matériellement cette hypothèse serait impossible, puisqu'il n'y a de choix qu'entre Justinien et Constantin, et que les causes de destruction qu'on suppose infaillibles ne se sont pas produites entre ces deux empereurs, mais postérieurement à tous deux, il n'en coûte pas plus, prodige pour prodige, de croire à Constantin qu'à Justinien. Ajoutons que cette concession est d'autant plus facile, qu'à en juger par les dessins de notre voyageur, il y a, dans la basilique de Bethléem, de notables analogies avec Sainte-Marie-Majeure de Rome. Or Sainte-Marie-Majeure, quoique restaurée et presque reconstruite à diverses reprises, n'en est pas moins restée, dans le cœur de ses murailles, dans ses colonnes et jusque dans une partie de ses mosaïques, l'œuvre authentique de Constantin.

Nous regrettons que l'espace nous manque pour étudier avec M. de Vogué les détails de cette basilique et les documents qui la concernent. Il s'attache à mettre en regard chaque partie du monument avec les récits qu'en ont donnés les pèlerins et les chroniqueurs du XI[e] et du XII[e] siècle. La concordance est complète; c'est bien le même édifice, sauf la riche ornementation en mosaïque qui en couvre les parois intérieures. Rien qu'au style de ce revêtement on voit, et les récits contemporains le diraient au besoin, qu'il est l'œuvre des croisés, et qu'il remplace l'ancienne décoration de Constantin, tombée probablement sous le marteau de Chosroès ou d'Omar.

Après cette basilique de Bethléem, seul *spécimen* encore debout de l'architecture de Constantin, voici, dans cette même famille des constructions antérieures au VII[e] siècle, un autre monument qui, seul aussi, représente en Palestine un autre genre d'architecture : c'est l'église de *la Présentation de la sainte Vierge au temple*, bâtie à Jérusalem par ordre de Justinien sur l'emplacement et sur les ruines du temple de Salomon. Ici rien de miraculeux dans la conservation du monument. L'église de *la Présentation*, édifiée depuis à peine un siècle, fut convertie en

mosquée par Omar, le jour même de son entrée dans la ville, et, à partir de ce temps, sauf le seul XII° siècle, où elle fut rendue au culte chrétien, elle a toujours formé la partie centrale, le noyau de la mosquée *El-Aksa*. D'immenses constructions musulmanes l'entourent et l'étouffent; néanmoins on parvient à l'en extraire par la pensée et à la restituer dans son premier état. Bâtie sur un tout autre plan que *Sainte-Sophie* de Constantinople, puisqu'elle a forme de basilique, elle n'en est pas moins conçue dans le même style, ornée dans le même goût, et la coupole y joue aussi un rôle nécessaire, quoique moins important.

Ces deux témoins des premiers siècles du christianisme en Judée méritent seuls qu'on s'arrête devant eux. De tous les autres monuments de cette même époque il ne reste que d'informes débris, des fragments presque méconnaissables, qui peuvent donner lieu à d'utiles observations, à des études de détail, mais sur lesquels, ici, nous n'avons pas à nous appesantir. Passons donc à une autre époque, plus riche, plus épargnée du moins par le temps et par la barbarie, époque qui tient la plus grande place dans le livre de M. de Vogüé, et qui lui donne son principal attrait et sa physionomie.

On ne connaît qu'à moitié les croisades, on ne sait pas tout ce qu'il y a de merveilleux et d'étrange dans ce pèlerinage armé des peuples d'Occident, lorsqu'on n'en voit que le côté épique, c'est-à-dire, religieux, chevaleresque et militaire. Il faut, après la conquête, assister à l'installation des vainqueurs, aux transformations qu'ils imposent à cette terre d'Asie. Ce ne sont pas des colonisateurs qui étudient les intérêts du pays qu'ils occupent et peu à peu transigent avec lui; ce sont des inspirés; la foi les a fait vaincre, ils croient tout possible. Leurs lois et leurs coutumes, le mécanisme compliqué de leur société féodale, leurs titres, leurs hiérarchies militaires et ecclésiastiques, leur patrie tout entière en un mot, ils l'apportent avec eux et la transplantent en Palestine. Aucun obstacle ne les arrête, pas même le climat. Est-il donc étonnant qu'ils aient transplanté aussi tout d'une pièce leurs églises et leurs monastères? Les deux faits sont de même évidence. Le premier se lit en toutes lettres dans les *Assises de Jérusalem* et dans cent autres monuments écrits; la preuve du second est dans des édifices, encore en très-grand nombre, dont le système de voûte, les procédés de construction, les plans, les formes et certains détails décoratifs, n'avaient, jusque-là, jamais paru dans ces contrées, jamais n'y ont reparu depuis, et qui rappellent trait pour trait les églises construites en Europe, et spécialement en France de 1140 à 1180.

C'était la seconde fois, à quarante ans d'intervalle, qu'une conquête

à main armée produisait un tel changement. Guillaume et ses Normands venaient d'envahir l'Angleterre, et là aussi les lois, les coutumes, la langue et l'architecture des vainqueurs s'étaient transplantés de vive force. Mais l'entreprise était moins téméraire. Un simple bras de mer séparait les deux peuples; la transplantation s'opérait sous la même latitude, sous le même ciel, presque sur la même terre; tandis que nos croisés, c'était à six cents lieues de la mère patrie et dans des sables brûlants qu'ils prétendaient porter la France. Aussi Guillaume a réussi, et les croisés n'ont possédé la Palestine que quatre-vingt-huit ans. Le tour de force est déjà grand d'avoir ainsi, pendant près d'un siècle, fait violence à la nature.

M. de Vogué raconte de quelle surprise il fut saisi la première fois qu'à Jérusalem ses regards rencontrèrent un de ces monuments contemporains des croisades. Il y avait déjà quelque temps qu'il était hors de France. Il venait de visiter les églises byzantines de la Grèce, du mont Athos et de Constantinople, les mosquées de Damas et du Caire; ses yeux n'étaient plus faits qu'aux formes orientales; le contraste fut subit et complet. Il avait devant lui des proportions, des lignes, dont il avait perdu l'habitude, mais que sa pensée retrouvait au delà des mers, dans le pays qu'il avait quitté. C'étaient bien les piliers de notre époque *de transition*, ces piliers flanqués de colonnettes déjà légères et élancées, c'étaient ces arcs-doubleaux, ces tores, ces nervures, dont les modèles lui apparaissaient au loin sur les bords de la Loire, de la Seine ou du Rhin.

L'étonnement du jeune archéologue nous surprend d'autant moins, que nous-même, il y a trois ans, sans sortir de Paris, nous avons éprouvé quelque chose de semblable, la première fois que M. Salzmann soumit à l'Académie des inscriptions ses admirables photographies des monuments de Jérusalem[1]. Au milieu de ces images de l'antique sculpture hébraïque, des tombeaux des rois de Juda, des gigantesques assises de l'enceinte du temple, nous crûmes que, par erreur, s'étaient glissées quelques églises photographiées soit en Saintonge, soit en Poitou, soit dans d'autres provinces du centre ou du midi de la France; et pas du tout, c'étaient les chapiteaux, les tympans, les archivoltes du Saint-Sépulcre et de Sainte-Anne de Jérusalem que nous avions devant les yeux. Ce qui nous étonnait le plus, ce n'était pas de rencontrer la preuve que notre XII^e^ siècle n'avait pas emprunté son architecture à l'Asie, mais l'y avait, au contraire, transportée; car cette preuve n'était

[1] Ces photographies ont été publiées à Paris, chez Gide.

que la confirmation de nos propres idées, de conjectures exprimées par nous maintes fois depuis trente ans; mais autre chose est voir, autre chose conjecturer. Aussi ce plaisir fugitif que nous avait causé M. Salzmann nous l'avons goûté plus à l'aise, plus vif et plus complet, dans les dessins et les écrits de M. de Vogué. Ce n'est pas moins de vingt églises de même style et de même origine qu'il nous fait passer en revue. Toutes n'ont pas, à coup sûr, même importance, même intérêt; il y en a de second, même de troisième ordre; mais ce qui fait nombre ne nuit pas en semblable matière : des observations secondaires, des exemples qui seraient presque nuls, s'ils étaient isolés, se fortifient en se multipliant.

Ajoutons que cette série d'études a pour but non-seulement d'indiquer les analogies de ces églises de Palestine avec nos églises françaises, mais d'y signaler aussi quelques légères différences, résultat nécessaire de circonstances locales, et même d'anciens usages du pays reprenant peu à peu leurs droits. Ainsi, entre autres exemples, toutes ces églises, à l'intérieur, sont telles qu'elles seraient en France, tandis qu'extérieurement elles ont un caractère à part, provenant de la façon dont sont couvertes leurs nefs latérales. Le bois est rare en Palestine comme dans tout l'Orient, et ce n'est pas seulement par caprice et par fantaisie qu'en ces contrées, toutes les habitations, palais, temple ou cabane, sont couvertes de terrasses, soit plates, soit hémisphériques; c'est pour se passer de charpente, et suppléer par un blocage aux toits posés sur pannes et sur chevrons. Or, si, à l'intérieur des nefs, rien ne défendait aux croisés de faire, comme chez nous, des voûtes à nervure, en dehors le défaut de charpente les forçait de couvrir ces voûtes à l'orientale, c'est-à-dire en terrasses. D'où résultait, même au dedans de la nef principale, une certaine innovation dans la longueur et la disposition des fenêtres.

Ici nous devons faire observer que cette façon de couvrir les bas-côtés d'une église à trois nefs n'était peut-être pas, au XII^e siècle, aussi étrangère aux habitudes de la France méridionale, et même de toutes nos provinces, que M. de Vogué paraît le supposer. La différence qu'il signale, très-réelle aujourd'hui, ne l'était pas à beaucoup près autant il y a cinq ou six siècles. En effet, lorsque, en 1831, on dut refaire à neuf les toitures des chapelles qui entourent le chevet de l'église abbatiale de Saint-Denis, chapelles construites par Suger précisément à l'époque où les croisés régnaient en Palestine, on s'aperçut que ces toitures ne faisaient pas partie de la construction primitive, que c'était une addition postiche, et qu'au temps de Suger les chapelles n'avaient pour couverture qu'un dallage légèrement incliné, une vraie terrasse à l'orientale, ou,

pour mieux dire, à la méridionale. Ce qui fut trouvé là à Saint-Denis, nous l'avons depuis observé dans vingt autres églises de France, bâties, soit au XII^e soit au XI^e siècle. L'architecture romane, méridionale par essence, s'est d'abord conformée, dans ses types, aux usages méridionaux, et les a conservés en se propageant dans le nord. C'est seulement lorsqu'en France la victoire du nord sur le midi fut devenue définitive, et qu'en architecture le type pyramidal, le style du XIII^e siècle, fut parvenu à son complet épanouissement, à son triomphe incontesté, c'est seulement alors que l'usage devint universel de couvrir les bas-côtés des églises par des toits en charpente plus ou moins inclinés; et, comme, au moyen âge, dès qu'un procédé de ce genre se trouvait adopté, l'application en devenait générale, aussi bien pour la restauration des anciens édifices que pour la construction des nouveaux, chaque fois que, depuis le XIII^e siècle, les terrasses d'une église ou romane ou de transition ont eu besoin d'une réparation importante, on n'a pas pris la peine de refaire les dallages, et, sans façon, on a changé l'aspect du monument, à l'extérieur, en substituant aux anciennes terrasses un toit en appentis, lequel, la plupart du temps, obstrue et rend *aveugle* soit le *triforium*, s'il en existe, soit au moins la partie inférieure des fenêtres de la nef principale. D'où il suit qu'en réalité, et sauf des cas exceptionnels, les églises de la Palestine, bâties par les croisés, pouvaient bien être, au XII^e siècle, même extérieurement, la fidèle image des nôtres.

Nous renvoyons à l'ouvrage de M. de Vogué ceux qui voudraient connaître avec détail tout ce qui reste encore de débris des croisades, soit à Jérusalem, soit sur le littoral, soit dans les villes de l'intérieur; nous ne nous arrêterons ni à Djebeil, ni à Ramleh, ni à Lydda, pas davantage à Sébaste, à Naplouse, à Sepphoris, pas même au mont Sion, ou sur le mont des Oliviers, ni devant les églises de la Madeleine et de Sainte-Anne, cette dernière surtout si curieuse et si bien conservée; mais nous ne pouvons nous dispenser de dire au moins quelques mots de l'église du Saint-Sépulcre, d'abord parce que le Saint-Sépulcre c'est tout Jérusalem, et parce que la dissertation relative à cette église, aussi étrange que vénérable, est aussi, à vrai dire, tout le livre de M. de Vogué.

On ne peut trop le féliciter de s'être si bien tiré de ce dédale inextricable. Tout l'honneur, il est vrai, ne lui en appartient pas. Les recherches récentes de deux antiquaires anglais, M. Williams et M. le professeur Willis[1], lui ont servi de guide; il se hâte d'en avertir. Mais, quand

[1] *The Holy city*, 2^e édition, Londres, Parker, 1849. C'est à la suite de cette

on a tenu compte des emprunts qu'il leur fait et des points qu'il rectifie, surtout de l'ordre et de la clarté qui règnent dans sa dissertation, c'est principalement à lui qu'on est tenté de rendre grâces.

Quel service, en effet, que de nous conduire d'un pas sûr dans cet amas de constructions en apparence incohérentes! Lorsque, au début de cet article, nous parlions de l'épaisse nuit qui enveloppe Jérusalem, c'était surtout le Saint-Sépulcre que nous avions dans la pensée. Est-il au monde un monument dont on ait plus parlé, et qui soit moins connu, moins expliqué, nous aurions dit moins explicable, sans les guides nouveaux qui nous sont arrivés. Tous ceux qui, jusqu'ici, en ont donné la description n'ont vu, pour ainsi dire, que son vêtement religieux, la pompe de ses cérémonies, l'éclat de ses autels, les pieux objets qui le décorent, et jusqu'aux lampes qui l'éclairent; ils n'ont oublié qu'une chose, le monument lui-même et son histoire. Nous comprenons qu'en un tel lieu la première pensée ne soit pas à l'archéologie; avant de songer à l'art et à l'histoire, on adore et on prie; mais l'histoire de ces murailles n'a-t-elle pas aussi son côté religieux? N'est-ce pas un enchaînement de circonstances providentielles qui, depuis bientôt dix-neuf cents ans, malgré le paganisme, malgré la barbarie, malgré la guerre et l'incendie, a constamment gardé ces divins sanctuaires à l'adoration des fidèles? Pour nous c'est plus qu'une satisfaction d'esprit de pouvoir suivre enfin autrement qu'à tâtons les transformations successives de cette église, la première du monde.

Deux choses sont surtout remarquables dans ce travail de M. de Vogüé : d'abord sa restauration idéale de l'œuvre de Constantin, puis son étude de l'œuvre des croisés.

Le point de départ de toutes les erreurs, le piége où tombaient, jusqu'ici, ceux qui tentaient de comprendre l'agencement de ces constructions bigarrées dont l'ensemble compose l'église du Saint-Sépulcre, c'était, grâce à deux mots d'Eusèbe mal compris, cette croyance généralement admise et profondement enracinée, que l'édifice primitif, l'église de Constantin, était bâti sur un plan circulaire. Il est aujourd'hui démontré, par l'examen combiné des textes et du terrain, que cette église était en forme de croix latine, immense basilique, réunissant en un seul édifice et recouvrant sous un seul toit tous les souvenirs du crucifiement et de la résurrection de Jésus-Christ. C'est le chevet, l'abside de cette basilique, sa partie semi-circulaire, qui, après la destruction de l'édifice

2° édition de l'ouvrage de M. Williams que se trouve un mémoire du professeur Willis sur l'histoire architecturale de l'église du Saint-Sépulcre.

en 614, s'est trouvée transformée en rotonde byzantine, et destinée spécialement à couvrir la grotte du Saint-Sépulcre. Les soubassements de l'ancienne abside servirent en partie à édifier la nouvelle rotonde, laquelle devint alors une église séparée sous le nom d'église *de la Résurrection*. A ce même moment, sur l'emplacement de la nef en ruines, s'élevèrent trois autres églises distinctes, de dimensions plus petites, savoir : l'église *du Golgotha* [1] ou du *Crucifiement*, l'église de *l'Invention de la vraie croix*, et l'église de la *Sainte-Vierge* ou de la *Pierre d'onction*. Hors d'état, après leur désastre, de relever dans son entier l'édifice de Constantin, les fidèles avaient fractionné son œuvre, afin de conserver au culte et de mettre à l'abri les anciens lieux de dévotion. Ces constructions provisoires, détruites violemment sous le califat d'Hackem en 1010, furent presque aussitôt réédifiées, toujours dans les mêmes conditions de fractionnement et d'isolement, si bien que le Saint-Sépulcre, pendant près de cinq siècles, demeura séparé du Calvaire. Mais, lorsque les chrétiens furent maîtres de Jérusalem, ils reprirent à nouveau l'œuvre de Constantin, ajoutant, comme nous l'apprend Guillaume de Tyr, à l'église principale, c'est-à-dire à la rotonde byzantine du Saint-Sépulcre, une vaste construction solide et très-élevée, qui enserrait sous ses voûtes tous les sanctuaires jusque-là séparés. Cette addition, cela va sans dire, était de même style que toutes les églises alors bâties par les croisés. Il paraît même que, dans celle-ci, le caractère occidental se trahit à des signes encore plus saisissants que dans les autres. Et cependant, telle était, jusqu'à ces derniers temps, l'ignorance des plus simples notions chronologiques en matière d'art du moyen âge, que, malgré la physionomie romane du monument, malgré le témoignage de Guillaume de Tyr, l'idée ne venait à personne d'admettre que ce fût là une œuvre des croisés; on aimait mieux se perdre en chimériques conjectures. Il est vrai que, depuis les croisades, la construction du XII^e siècle, tout en restant debout, est devenue presque méconnaissable, grâce aux rivalités des diverses communions chrétiennes qui se disputent ce saint lieu. Chacun s'est cantonné dans un coin de l'édifice; on a bâti des murs et autres additions parasites, bouché des arcades, noyé des piliers et des colonnes dans des massifs de maçonnerie, d'où résulte une confusion, un chaos, qui déroute les plus habiles, et où M. de Vogüé nous avoue qu'il eut d'abord grand'peine à se reconnaître. Mais, avec l'habitude de ces sortes d'explorations, avec l'instinct de l'archéologue, on

[1] Le rocher de Golgotha n'est séparé de la grotte du Saint-Sépulcre que par un intervalle d'environ quatre-vingts pas.

perce du regard les murailles, on voit clair dans l'obscurité. C'est ce qu'a fait notre voyageur, et de ses recherches assidues est résulté un plan exact et lumineux, sur lequel se peuvent lire couramment l'âge et le caractère de chaque partie de ces constructions, depuis les soubassements de Constantin et la rotonde byzantine, jusqu'à la nouvelle abside [1] et aux transepts des croisés.

Ainsi l'église du Saint-Sépulcre cesse d'être une énigme. Avec un peu d'attention, chacun peut aujourd'hui s'en rendre compte, même de loin. Sans le fatal incendie de 1808, qui a surtout endommagé la rotonde byzantine, sans les déplorables restaurations que les Grecs ont fait subir à cette partie de l'édifice, l'église, dans son ensemble, abstraction faite des cloisons et des murs postiches qui en déshonorent une partie, serait aujourd'hui telle à peu près que la laissèrent les croisés à leur départ de Palestine. Ce qui peut consoler ceux dont le goût s'offense de l'aspect plat et banal de la rotonde restaurée, c'est de penser que le mal n'est peut-être pas sans remède. M. de Vogué nous donne l'assurance que l'ancienne décoration byzantine, ou tout au moins les colonnes, les chapiteaux, et les arcs superposés, bien qu'invisibles aujourd'hui, n'ont pas été détruits totalement par le feu, qu'ils sont seulement emprisonnés dans ces piliers modernes si épais et si lourds, de telle sorte qu'en appliquant un jour à l'église du Saint-Sépulcre le système de restauration qu'on pratique aujourd'hui dans le chœur de Notre-Dame de Paris, nous pourrions assister à la résurrection de la véritable église où s'est agenouillé Godefroy de Bouillon, et que ses architectes, en y greffant leurs propres constructions, n'osèrent ni abattre ni même modifier.

Pour résumer en deux mots les résultats acquis par M. de Vogué, nous trouvons dans son livre, non-seulement une excellente étude sur la basilique de la Nativité à Bethléem, un travail encore plus complet sur l'église du Saint-Sépulcre, et de nombreux aperçus sur une foule d'édifices d'une moindre importance, mais une démonstration générale et définitive de cette vérité, jusque-là seulement entrevue, que l'architecture des croisades, en Palestine, n'est presque entièrement qu'une importation d'Occident.

Nous voudrions citer textuellement tout le dernier chapitre de l'ouvrage intitulé *Conclusion*. L'auteur y combat avec une modération par-

[1] Cette nouvelle abside est tournée vers l'orient, selon l'usage général en France, au temps des croisades. La basilique de Constantin, au contraire, regardait l'occident, de sorte que l'abside, l'extrémité de l'église des croisés, s'élève au lieu où était l'entrée, le portail de l'église de Constantin.

faite, bien méritoire à notre avis, cette opinion, jadis admise et maintenant sans crédit, qui fait de l'Orient, et notamment de la Terre sainte, le berceau de notre architecture gothique. Il paraîtrait que, depuis quelque temps, cette opinion irréfléchie essayerait de reprendre faveur; il est donc bon d'en faire justice, même pour la centième fois. Ce qui nous plaît dans la réfutation de M. de Vogué, c'est qu'elle est à la fois ferme et accommodante. Sans rien céder des droits de l'Occident, il fait à l'Orient sa juste part. Peut-être même serions-nous moins généreux que lui en ce qui concerne l'époque postérieure aux croisades. Nous doutons que l'Orient ait ni encouragé ni même accéléré par ses exemples les progrès du système architectonique porté par nous, dans notre XIII^e siècle, à son complet développement. Ce système, sans les croisades, aurait eu, selon nous, fortune à peu près égale. Mais, si nous remontons en arrière, bien au delà de ces mêmes croisades, en peut-on dire autant? Là se trouvent, au contraire, des preuves manifestes d'une influence orientale, influence indirecte, insensible, intermittente, très-difficile à définir et à déterminer, se trahissant surtout dans la partie décorative, dans l'ornementation de notre architecture romane; de telle sorte que, s'il est parfaitement avéré que nos croisés portèrent en Orient une architecture déjà complétement française, il ne l'est pas moins que, dans cette architecture, l'Orient pouvait revendiquer une certaine part. C'est cette part, c'est-à-dire la juste proportion, la mesure de son contingent, ce sont les véritables voies qu'ont suivies ses exemples et ses émanations, que nous serions curieux de bien connaître. Est-ce possible? Ce problème, nous le savons, est plein d'obscurités. M. de Vogué, dans son livre, en reconnaît l'importance et en dit quelques mots en passant. Nous oserions lui demander d'en faire une sérieuse étude. Avoir vu l'Orient c'est déjà presque un titre à se charger d'un tel fardeau; il en possède beaucoup d'autres. Hier encore simple amateur, fuyant l'oisiveté, cherchant un digne emploi de son indépendance, il s'est, du premier coup, placé aux meilleurs rangs de nos explorateurs archéologues; ce n'est pas pour rester en chemin; le succès est un genre de noblesse qui oblige aussi bien que l'autre. Nous sommes donc assuré que ce premier travail aura bientôt son utile complément.

L. VITET.

Clément d'Alexandrie,
sa doctrine et sa polémique, par l'abbé Cognat, 1 vol.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Dans cette étude prolongée sur un orthodoxe et savant travail, nous empruntons nos citations et nos exemples encore plus à l'auteur original qu'à son docte biographe. M. l'abbé Cognat doit nous le pardonner. Ce qu'il a voulu surtout, c'est que Clément d'Alexandrie fût bien connu, bien compris, et que sa réfutation des hérésies de son temps servît même, par contre-coup, à décréditer quelques erreurs du nôtre. Rien de plus juste en principe, sauf certaines méprises dans l'application.

À ce point de vue, la leçon que donne l'érudit et pieux docteur d'Alexandrie était double, pour son temps; et elle peut le paraître encore pour le nôtre : elle ne combat pas seulement les paradoxes du jugement individuel, les écarts de la science; elle combat aussi ce qu'on peut appeler l'apathie dans la foi, la défiance exagérée de la raison humaine, le dédain ou l'effroi du raisonnement à l'appui de la vérité : elle veut, au contraire, associer, pour un même but, la raison, la science et la foi. De là, dans le livre du critique moderne, comme dans les ouvrages de Clément d'Alexandrie, la grande part faite à la *gnose*, c'est-à-dire à la connaissance de la vérité, à cette connaissance sous toutes les formes, spéculative, pratique et même extatique.

Par là, ce témoin d'une époque encore primitive réunira plusieurs caractères des époques avancées. Savant et subtil, le dogme l'occupera moins encore que la morale. Mais, chez lui, la morale prendra volontiers l'accent contemplatif et mystique. Cet élève de la philosophie grecque et de la philosophie orientale, ce chrétien érudit, est, en même temps, un des premiers maîtres de la vie spirituelle, un précurseur de sainte Thérèse, dans cette théologie plus jalouse d'approcher de Dieu par l'amour que de le définir par la science.

Venu bien avant Arius et le concile de Nicée, il ne cherche pas la rigoureuse précision de langage qui devait plus tard résulter des distinctions raffinées de la controverse. Mais sa profession de foi est toute dans l'union de l'âme à Dieu et l'élévation de la créature intelligente par

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de septembre 1859, page 525, et, pour le deuxième, celui de décembre, page 729.

l'amour divin. C'est à ce titre surtout, que le plus profond, comme le plus éloquent docteur moderne, le grand Bossuet, avait étudié le docteur d'Alexandrie, et lui empruntait avec confiance les plus corrects, comme les plus anciens exemples des théories *d'amour pur,* en réponse aux enthousiasmes aventureux de M[me] Guyon.

Ce côté de l'œuvre de Clément, cette importance donnée par Bossuet à l'auteur des *Stromates* et du *Pédagogue*, n'est pas ce que le nouveau biographe a fait le plus ressortir dans son auteur. Rien cependant n'atteste mieux la sagacité de raison, le sens supérieur que le docte Alexandrin mêlait à sa foi et à sa science. Ces deux appuis de l'âme étaient pour lui, avant tout, les conditions du progrès moral, de l'avancement de l'homme vers Dieu, par le sacrifice et la vertu. En cela, il est platonicien, mais avec un degré nouveau d'humilité dans l'élévation de l'âme, et de certitude dans l'abandon à Dieu, puis avec un effort continu sur soi-même pour mériter la grâce divine. C'est à ce prix qu'il est et qu'il se nomme *gnostique.*

Le savant biographe a recueilli et rapproché divers passages où son auteur avait esquissé les traits de ce *gnosticisme*, et en faisait ressortir la sévère pureté. Ces passages sont bien choisis, les traductions fidèles et expressives; mais l'ensemble de ces fragments, leur liaison même, ne nous suffisent pas, et marquent mieux, à notre avis, la doctrine abstraite de Clément, que le tour propre de son génie, de son imagination, et par là, sous un rapport, le pouvoir et la vertu de son apostolat.

C'est à ce point de vue qu'aux citations données, par M. l'abbé Cognat, comme des types de pieux dogmatisme et de vraie morale chrétienne, nous ne craindrons pas de joindre un passage d'une exactitude non moins sévère, mais animé de ces vives couleurs dont la mythologie et la poésie antique obsédaient encore les yeux du prosélyte chrétien. Telle est cette page détachée d'un chapitre du *Pédagogue:*

« Ce n'est pas l'aspect de l'homme extérieur[1], c'est l'âme elle-même « qu'il faut embellir aux yeux par les ornements de la vertu. Parfois « aussi, on peut le dire, le corps apparaît orné de modestie, de chasteté. « Mais ces femmes, dont le dehors paré de beauté cache à elles-« mêmes un vide affreux et stérile, elles sont comme les édifices de « l'Égypte: il y a là des temples, des avenues, des portiques, des bois « sacrés; l'enceinte est couronnée de mille colonnes; les parvis resplen-« dissent de marbres étrangers et de peintures d'un art où rien ne « manque. L'intérieur est brillant d'or, d'argent, et de l'éclat varié des

[1] Clem. Alex. t. I, *Stromat.* lib. V.

« pierreries de l'Inde et de l'Éthiopie; le sanctuaire est abrité de rideaux « parsemés d'or. Mais, si tu pénètres dans l'intérieur, et que, pressé d'at- « teindre à un spectacle plus beau, tu cherches l'image qui habite le « temple, voici que le sacrificateur, ou quelque autre des prêtres desser- « vants de l'autel, d'un air grave, et en chantant un hymne dans la « langue des Égyptiens, ayant retiré le voile qui semble cacher un dieu, « nous donne bien à rire de son culte. Car ce n'est pas le dieu cherché « qui se trouvera là; mais un chat, un crocodile, un serpent indigène, « ou quelque monstre semblable, aussi indigne d'un temple que digne « d'une caverne et d'un bourbier. Le dieu des Égyptiens nous apparaît « dans cette bête vautrée sur un tapis de pourpre.

« Telles ces femmes parées d'or, habiles à friser leurs chevelures, à « farder leurs joues, à peindre leurs yeux, à prodiguer d'autres vicieux « artifices, en parant cet objet charnel, me semblent, à la façon des « Égyptiens, amorcer de misérables adorateurs. Mais, si quelqu'un sou- « lève le rideau du sanctuaire, s'il écarte les bandelettes, le manteau, l'or, « le fard, la teinture, les couleurs broyées et appliquées, tout le voile « formé de cet ensemble, comme s'il devait découvrir dessous la beauté « véritable, je suis assuré qu'il sera saisi d'horreur. Car il ne trouvera pas « au dedans l'image d'un dieu, mais, à sa place, une prostituée, une « adultère, a envahi le sanctuaire de l'âme, etc. etc. »

En même temps qu'il flétrit ainsi la superstition païenne, Clément d'Alexandrie recommande et célèbre les notions philosophiques mêlées au polythéisme non-seulement des Hellènes, mais des barbares. Une sorte de prédilection pour ces derniers est même un caractère de l'époque où il écrivait, et de cette égalité morale, de ce droit de *cité* universel, que le christianisme rendait volontiers à tous les peuples. A cet éloge de la philosophie grecque et barbare Clément attache sans doute deux restrictions. Il la suppose toujours dérivée des sources hébraïques, bien qu'en soi conforme à la raison; et il la suppose aussi, fréquemment, altérée par les erreurs de l'homme; mais cela ne l'empêche pas de combattre certains chrétiens de son temps, pour qui la science même était une hérésie, et qui, en particulier, se défiaient de la philosophie comme d'une invention du diable. Clément réfute cette erreur de deux façons : en alléguant d'abord que la philosophie est digne d'être inspirée de Dieu, puis que le mauvais génie est indigne et incapable de l'inspirer.

« Ceux qui prétendent [1], dit-il, que la philosophie ne nous est pas

[1] Clem. Alex. t. I, *Strom.* lib. VI.

« venue de Dieu ont bien l'air de supposer qu'il est impossible à Dieu « même de connaître toutes choses dans le détail et d'être l'auteur de « tous les biens et de chacun en particulier. Mais, en réalité, rien, dès « l'origine, n'a existé que par la volonté de Dieu ; la philosophie est « donc venue de lui, en tant qu'il l'a voulu, pour le bien de ceux « qui n'auraient pas eu d'autre sauvegarde contre le mal. Dieu, en « effet, connaît toutes les choses non-seulement présentes, mais à « venir et chacune en soi. Attentif au mouvement intérieur de l'homme, « il voit tout, entend tout, regarde au dedans l'âme toute nue, et pos- « sède toujours l'idée complète de toute existence. Ce qu'on éprouve à « l'amphithéâtre pour les parties de chaque objet aperçues d'en bas, « d'en haut, de tous côtés à la fois, cela se passe en Dieu[1]. Il voit d'un « seul coup d'œil toutes choses en masse et chacune en particulier. »

Puis, après cette démonstration de la prescience divine universelle, et, pour ainsi dire, du rapport de toutes les idées humaines avec elle, le docteur d'Alexandrie n'a point de peine à repousser le paradoxe chagrin sur l'origine maudite de la philosophie : « Ne serait-il pas absurde, « s'écrie-t-il, quand on attribue au diable tout désordre et toute injus- « tice, de lui attribuer la création d'une chose précieuse, la philosophie? « Dans cette hypothèse, le diable pourrait bien paraître, aux yeux des « Grecs, mieux intentionné pour les hommes que la bonté divine elle- « même. Au rebours de cela, je crois qu'il appartient à la loi et à la « droite raison de rendre à chaque chose son caractère et son mérite « propre. De même que la lyre est l'attribut du cithariste, la flûte celui « du joueur de flûte, ainsi les bonnes actions sont la propriété des bons. « De même qu'il appartient au feu d'échauffer, à la lumière d'éclairer, « ainsi le bon ne fera pas le mal, etc. Elle n'est donc pas l'œuvre du « vice, cette philosophie qui rend les hommes vertueux; elle demeure « l'œuvre de Dieu. Elle n'est pas seulement œuvre bienfaisante; elle est « œuvre divine, comme tout ce qui est salutaire et bon. Si l'emploi de « la philosophie n'appartient pas aux méchants, mais a été réservé aux « meilleurs parmi les Hellènes, on voit assez d'où ce don est venu : de « la Providence, qui départ à chacun ce qu'il a mérité. C'est donc avec « justice que la loi fut accordée aux Juifs, et la philosophie aux Hellènes, « jusqu'à l'avénement du Christ. Dès ce moment, l'appel a été universel, « s'adressant à tout le peuple des justes par l'enseignement de la foi, « sous un maître qui ramassait les fidèles un à un, étant tout ensemble « le Dieu des Hellènes et celui des barbares, ou plutôt le Dieu de toute

[1] Clem. Alex. t. I, *Strom.* lib. VI.

« l'humanité. » Cette conformité entre la loi divine et la raison philosophique, Clément d'Alexandrie la confirme et la développe dans des applications sans nombre, parfois un peu subtiles. Mais, entre les deux causes ainsi rapprochées, il signale cependant une grande différence; cette différence, c'est l'ardeur du prosélytisme religieux dans la lutte entreprise contre le despotisme de la société romaine et soutenue jusqu'à la mort. Ce contraste est vrai, malgré l'exagération que le savant Dodwell et d'autres critiques ont supposée dans le récit des persécutions chrétiennes. Le témoignage est d'autant plus remarquable, qu'il part d'un chrétien d'Alexandrie, du lieu où l'impunité de la foi nouvelle semble avoir été le plus longtemps protégée par l'affluence et la diversité des croyances et des races qui se mêlaient dans cette Babel du monde profane. Ici, je le crois encore, pour bien juger ce point d'histoire que fait habilement ressortir M. l'abbé Cognat, il est à propos d'entendre Clément d'Alexandrie lui-même, et de recueillir ses propres expressions.

« Le maître, dit-il, qui venait pour instruire les hommes, avait eu « des milliers de révélateurs, de hérauts, de messagers, prédisant, à « longue date, en œuvres et en paroles, son avénement futur et quels « en seraient l'époque, le lieu, les signes. Anciennement la loi et les « prophètes s'en étaient occupés; puis le précurseur l'annonce, et quand « il arrive, et, après lui, les apôtres proclament la puissance de l'Épi« phanie.

« Les philosophes ne s'adressaient qu'aux Hellènes; et, là même, pas « à tous, mais Socrate à Platon, Platon à Xénocrate, Aristote à Théo« phraste, Zénon à Cléanthe, chacun d'eux seulement aux disciples par« ticuliers qu'il avait convaincus. Pour nous, la parole de notre maître « n'est pas demeurée prisonnière dans la Judée seule, comme la philo« sophie dans la Grèce. Elle s'est répandue à travers toute la terre habi« table, gagnant à la fois les Grecs et les barbares, par nations et par « tribus, amenant à la vérité toute une ville, des familles entières, cha« cun des auditeurs en particulier, et beaucoup du nombre même des « philosophes.

« Voyez encore! quelque puissant s'armait-il pour opprimer une secte « de philosophie grecque, elle périssait aussitôt. Notre doctrine, au con« traire, à la première annonce, est combattue par les rois, les tyrans, « les commandants de toute espèce, les chefs suivis de leurs salariés et « de la foule qui fait campagne contre nous et travaille de toutes ses « forces à nous détruire. Mais tout cela ne rend notre doctrine que plus « puissante : elle ne meurt pas comme une science humaine; elle ne se

« flétrit pas comme un fruit passager. Car le don de Dieu n'est jamais « périssable. Elle demeure donc invincible à la persécution que les pro- « phètes lui avaient annoncée pour toujours[1]. »

Quoi qu'il en soit de ce témoignage sur les périls communs et les luttes de la cause chrétienne, Clément d'Alexandrie ne s'y trouva point mêlé lui-même. Après les voyages qu'il rappelle et où il avait entendu çà et là divers maîtres de la science nouvelle, il occupa quelques années l'école des Catéchèses, dans Alexandrie, sous le règne insensé de Commode. Fugitif, au temps de la persécution de Sévère, il se retira en Cappadoce, chez l'évêque de la ville de Flaviade, qu'il avait eu pour auditeur dans Alexandrie, et qui, longtemps après, mourut martyr, sur le siége de Jérusalem.

Cet évêque, du nom d'Alexandre, dont il s'est conservé quelques lettres aux Églises d'Asie, écrivait dans un passage rapporté par Eusèbe : « Nous reconnaissons pour nos pères ces bienheureux qui nous ont « frayé la voie et que nous aurons bientôt à suivre, Pantène et saint « Clément mon maître, qui m'ont beaucoup aidé. »

Ce témoignage est un de ceux qui justifieraient le titre de saint que l'Église d'Occident n'attache point au nom de Clément d'Alexandrie, sans toutefois lui reprocher aucune des erreurs dont furent accusés la science et le génie d'Origène.

Clément d'Alexandrie demeure donc, pour nous, ce que cherchait, ce que voulait son savant biographe, un interprète irréprochable autant que curieux de la tradition chrétienne, un témoin du travail de l'esprit humain dans ces jours de foi et d'enthousiasme, un exemple salutaire et préservateur contre les tentations de l'esprit et les erreurs du raisonnement subtil, au préjudice de la saine et solide autorité de la raison. L'habile et soigneux biographe a surtout apprécié, surtout mis en lumière ce sens ferme et droit du docteur d'Alexandrie. Dans le lettré du *Muséum*, dans l'esprit orné de tant de souvenirs de la poésie grecque, dans l'amateur curieux de toutes les philosophies de la Grèce, il a vu de préférence le logicien orthodoxe et le dépositaire véridique des doctrines du temps. Son travail serait plus précieux encore, si la durée des siècles ne nous avait pas enlevé bien des écrits de Clément d'Alexandrie, dont la science si variée découragea peut-être quelque peu les copistes des siècles d'ignorance. Ses *Hypotyposes*, ses *Controverses*, ses *Fragments d'histoire ecclésiastique*, nous auraient apporté bien des restes encore de la double antiquité.

[1] Clem. Alex. t. I, *Strom.* lib. VI.

Tel qu'il est, et tel que l'a étudié et le fait bien comprendre son scrupuleux historien, il occupe une place à part dans la *Bibliothèque des Pères*. Il en représente le côté profane, sans porter aucune atteinte au domaine de l'orthodoxie; il inspire le goût et la curiosité des lettres savantes au profit de la vérité morale et de la foi; il apprend à aimer la philosophie et à s'en servir; et il montre, à cet égard, une sorte d'impartialité qui ne lui fait repousser absolument aucune doctrine. Le nom même d'Épicure ne l'effraye pas, si peu qu'il ait l'occasion de lui emprunter un bon exemple ou un sage conseil. C'est d'une lettre adressée par ce philosophe à un de ses disciples qu'il tire ce qu'il appelle avec raison de belles paroles : « Jeune, ne diffère pas l'étude de la philosophie; vieux, « ne t'en fatigue pas. Car nul n'est trop enfant ou trop âgé pour s'oc« cuper de la santé de son âme. Celui qui dit, ou que le temps de phi« losopher n'est pas encore venu pour lui, ou que ce temps est passé, « ressemble à l'homme qui dirait qu'il n'est pas encore temps, ou qu'il « n'est plus temps de travailler à se rendre heureux par le bien. Ainsi « le jeune et le vieux doivent philosopher, le dernier pour rajeunir par « la vertu, dans la joie des choses bonnes qu'il aura faites, l'autre, afin « de se sentir à la fois jeune et vieux par sa sécurité sur l'avenir. »

Commencer par la loi et les prophètes, et finir par Épicure, cette variété peut étonner; mais cela même marque bien les nuances multiples et les bigarrures dont l'auteur des *Stromates* a formé sa toile.

VILLEMAIN.

Ramayana, poema indiano di Valmici, testo sanscrito secondo i codici manoscritti della Scuola Gaudana, per Gaspare Gorresio, socio della R. Accademia delle scienze di Torino. Parigi, della Stamperia reale, 1843-1858, 10 vol. grand in-8°.

Râmâyana, poëme indien de Vâlmîki, avec le texte sanscrit d'après l'école Gaoudanâ et avec une traduction italienne par M. Gaspard Gorresio, membre de l'Académie royale des sciences de Turin, et correspondant de l'Institut de France; 10 volumes grand in-8°.

Râmâyana, poëme sanscrit de Vâlmîki, traduit en français pour la

première fois par Hippolyte Fauche, traducteur de Bhartrihari, du Guîta-Govinda, etc. Paris, chez A. Franck, libraire, 1854-1858, 9 vol. in-18.

CINQUIÈME ARTICLE[1].

Râma, désespéré de ne plus trouver Sîtâ dans l'ermitage où il rentre, court à l'aventure à travers les bois avec son frère, quand ils rencontrent Danou, fils de Laksmî, qui lui recommande d'aller consulter Sougrîva, le roi des singes. Les deux héros se dirigent, d'après ses indications, vers le mont Malaya, où ce roi réside. Quand ils approchent des lieux qu'il habite, Hanoûmat, un des plus sages conseillers de Sougrîva, se rend à leur rencontre et les conduit à la caverne royale. Sougrîva, qui d'abord avait redouté ces étrangers, se rassure bien vite, après avoir échangé quelques explications avec eux; et il contracte avec Râma une solennelle alliance, mettant à sa disposition, pour chercher et reconquérir Sîtâ, l'armée innombrable des singes. Il lui apprend, en outre, qu'il a vu, quelque temps auparavant, l'affreux Râvaṇa enlever la princesse, et que Sîtâ, emportée dans les airs, a laissé tomber sans que le Râkshasa s'en soit aperçu, une partie de ses vêtements et de ses parures. Sougrîva a conservé avec soin ces précieux joyaux; Râma demande à les voir, afin de reconnaître et de baiser ce dernier gage de la tendresse de sa malheureuse épouse.

Râmâyaṇa, Kishkindhyâkâṇḍa, sarga v, çlokas 12 et suiv.

« En entendant ce discours, Sougrîva pénétra dans une profonde caverne de la montagne, et il en revint bientôt, pour charmer Râma en lui apportant la robe et les bijoux éclatants de Sîtâ : « Regarde-les, » dit le singe à Râma en les lui faisant voir. Le héros, à la vue du vêtement et des parures de Sîtâ, se sentit les yeux remplis de larmes, comme l'Océan, roi des eaux, est couvert par le brouillard. Puis, vaincu par les pleurs que lui arrachait l'amour de Sîtâ, plus fort que lui : « Ah ! fille ado- « rable de Djanaka, » s'écria-t-il; et, perdant toute fermeté, il se laissa, à ces mots, tomber sur la terre. Il porta plusieurs fois à son cœur les parures, soupirant comme un serpent en fureur; et, sans chercher à retenir le torrent de ses larmes, l'infortuné Râma tourna les yeux vers Lakshmaṇa, en lui adressant ces plaintes lamentables :

« Voilà, ô Lakshmaṇa, le vêtement de soie jaune que la princesse de Vidéha perdit « quand elle fut enlevée; voilà ses bijoux. Sîtâ l'a jeté sur le gazon au moment où le

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de juillet 1859, page 380; pour le deuxième, celui d'août, page 461; pour le troisième, celui d'octobre, page 603, et, pour le quatrième, celui de décembre, page 739.

« ravisseur l'enlevait; je lui ai connu un bijou de cette forme. Dis, Sougrîva, de quel « côté penses-tu que ce féroce Râkshasa ait emporté celle que j'aime autant que la vie? « Ou plutôt, où habite ce monstre qui me cause cette horrible infortune? Pour le « punir j'exterminerai tous les Râkshasas. En me ravissant la princesse de Mithila, « et en me faisant verser tant de larmes, le Râkshasa a ouvert pour lui-même la porte « de la mort, où va finir sa vie. Telle est la fureur dont m'enflamme la perte de Sîtâ, « ô monarque des singes! Que les dieux, que tous les Rishis voient aujourd'hui mon « courage! qu'ils voient mes flèches, pareilles à des serpents, partir sans cesse de mon « arc comme des coups de tonnerre! qu'ils voient mon disque, roulant comme un « tison enflammé, porter la mort à mes ennemis! Indique-moi, Sougrîva, sur-le-« champ, où est ce monarque des Râkshasas; je veux de mes flèches purger ce lieu « de tous mes ennemis; aussi vrai que le soleil échauffe ce pays, aussi vrai j'exter-« minerai tous les Râkshasas. Dis, Sougrîva, ne balance pas à parler; pourquoi tar-« derais-je aujourd'hui à faire disparaître les Râkshasas de ce monde qui les a pro-« duits? Ô monarque des singes, ô mon ami, je ne puis laisser inactive la colère qui « me transporte. »

« C'est ainsi que Râma, enflammé de fureur, parlait à Sougrîva, le roi des quadrumanes; ses yeux étaient rouges de colère; ses sourcils froncés, et son visage contracté. On aurait dit Roudra lui-même cherchant à vaincre Tripoura. En le voyant, le Fils du Vent et les autres chefs des singes se disaient entre eux : « Cette fureur « les anéantira tous. » Mais Râma, au souvenir douloureux de sa bien-aimée, les yeux étincelants de colère, tenait ce langage au monarque des singes, et il soupirait dans sa rage, en sifflant comme le roi des serpents. »

Après avoir réuni l'immense armée des singes et des ours, Râma s'est dirigé au sud de l'Inde, vers la grande mer. A l'aide de ses puissants alliés, il a construit la fameuse chaussée qui relie le continent à l'île de Lankâ, et il a commencé le siége de la ville que défend Râvaṇa. Une foule de combats ont eu lieu, dans lesquels l'avantage est resté tantôt aux singes, tantôt aux Râkshasas. Râvaṇa a fait une sortie, puis il est rentré dans la ville, envoyant à sa place ses frères, son fils, ses ministres. Il en sort de nouveau, et, pour effrayer le courage de Râma, il a fait faire magiquement par son fils Indradjit un fantôme de Sîtâ. Indradjit porte ce fantôme dans son char, et il le perce de son épée sous les yeux d'Hanoûmat, qu'il a rencontré dans la mêlée. Râma est en ce moment sur un point du champ de bataille assez éloigné, et, comme il entend un grand bruit et qu'il voit les singes en fuite, il envoie Djâmbavat, le roi des ours, aux informations. Celui-ci a bientôt rejoint Hanoûmat, qui vient de se mesurer avec Indradjit. Hanoûmat se rend en hâte auprès de Râma, et il lui apprend qu'il a vu de ses propres yeux le féroce Râkshasa, digne fils de son père, immoler lâchement la captive remise entre ses mains. Le désespoir de Râma n'a pas de bornes; il tombe sans connaissance entre les bras de ses amis; et, quand il a repris ses sens, son frère Lakshmaṇa, que la douleur égare au moins autant que lui,

maudit une vertu qui est si mal récompensée, et i l en rrive à reprocher à son frère d'avoir renoncé si généreusement à la couonne par un sentiment exagéré de piété filiale :

Râmâyaṇa, Youddhakâṇḍa, sarga LXII, çlokas 10 et suiv.

« A ce discours, Râma, brisé de douleur, tomba sur la terre, l'esprit égaré et fou de chagrin. En voyant s'évanouir ce héros semblable aux dieux, Lakshmaṇa, plein d'affliction, s'élance vers lui et le prend dans ses bras. Djâmbavat, Hanoûmat, Mainda, Nala, Nîla, tous les chefs des singes s'empressent à l'envi de s'élancer vers lui. Ils versent des eaux odorantes de lotus sur le visage du héros, qui est consumé par ses poignantes douleurs, comme un vaste bois d'arbres secs est consumé par les feux qui le dévorent; et Lakshmaṇa, après avoir serré l'infortuné dans ses bras, lui adresse avec assurance ce discours, où il veut lui expliquer les causes de son malheur :

« Tu marches dans un pur sentier; tu t'es honoré en domptant tes sens; et l'inutile devoir que tu remplis n'a pu te délivrer de tant de maux immérités. De même que la vue de tous les êtres immobiles ou mobiles n'a rien de réel, de même le devoir n'est pas davantage une réalité, j'ose le dire. S'il y avait un devoir, une justice, Râvana serait certainement dans l'enfer; et toi, si fidèle au devoir, tu ne serais pas frappé de ce malheur. En voyant qu'il est exempt de maux et que toi, tu en es accablé, je prends l'injustice pour la justice et la justice pour l'injustice. Si les hommes dévoués au devoir recevaient le prix de leur vertu, si les hommes qui violent le devoir recevaient le prix de leurs vices, il y aurait réellement un fruit des œuvres pour chacun d'eux. Mais, puisque ceux qui pratiquent l'iniquité prospèrent toujours, et que ceux qui pratiquent la vertu souffrent toujours, le devoir est inutile et sans but. O fils de Raghou, si les gens aux actions pures sont enchaînés par l'injustice, que pourra faire alors cette vertu qui succombe sous le crime? Elle est tuée par le vice qui triomphe, et elle tue l'homme qui la cultive. La divinité est responsable de ce désordre qui la souille, comme d'une mauvaise action... »

Lakshmaṇa va plus loin encore, et il ne craint pas de dévoiler le fond de sa pensée. Râma a eu le tort de quitter une couronne; il en est justement puni :

« L'homme qui a perdu ses richesses, dit Lakshmaṇa, est bien à plaindre, s'il désire encore le plaisir. Il est entraîné au péché; car il en arrive à détester les sacrifices qu'il ne peut plus faire. Qui a des richesses, au contraire, a des amis; qui a des richesses a des parents; qui a des richesses est un homme dans le monde; qui a des richesses est un savant; qui a des richesses est de la plus haute naissance; qui a des richesses est doué de toutes les vertus; qui a des richesses est un héros tout-puissant; qui a des richesses est rempli d'intelligence; qui a des richesses est plein d'esprit; qui a des richesses est considéré de tous; qui a des richesses satisfait tous ses désirs; tout s'incline respectueusement devant lui. Un pauvre, tout en voulant devenir riche, ne peut pas acquérir de richesses. Les richesses s'enchaînent aux richesses, comme les grands éléphants s'enchaînent aux éléphants. Ces maux qu'entraîne la perte de la richesse, je te les ai prédits; mais, ô héros, tu n'y as point

« alors pensé, quand tu abandonnas ta couronne. La vertu, l'amour, la fierté, la « joie, le courage, le plaisir, la vie, tous ces biens accompagnent la richesse; qui « pourrait en douter? Cette richesse, sans laquelle ce monde ne peut marcher, c'est « un devoir sacré de l'acquérir; et l'on ne te voit maintenant pas plus de richesses « qu'on ne voit les astres dans les jours de tempêtes. Acquiers des richesses, fils de « Kakoutstha; car la richesse c'est la base et la racine du monde. Entre un homme « sans richesses et un mort, je n'aperçois pas de différence. Le tchaṇḍâla et le pauvre « sont absolument égaux à mes yeux; on ne reçoit rien du tchaṇḍâla, et le pauvre « ne donne rien. »

Ces raisonnements assez peu honorables ne persuadent ni ne consolent Râma. Mais heureusement survient Vibhîshaṇa, le frère de Râvaṇa, qui rassure le héros en lui révélant les ruses d'Indradjit, le magicien. Sîtâ n'a pas été tuée, comme l'a cru Hanoûmat, abusé par un grossier artifice; ce n'est qu'un vain fantôme qui a été percé de l'épée. Râma, délivré de ses craintes et de sa douleur, donne l'ordre à Lakshmaṇa de marcher contre Indradjit, qui succombe bientôt sous la flèche d'Indra, que Lakshmaṇa lui décoche. Râvaṇa, en apprenant la mort de son fils, se décide à sortir lui-même une seconde fois de Lankâ, où il ne doit plus rentrer. Son départ forme un tableau frappant et sinistre.

Râmâyaṇa, Youddhakâṇḍa, sarga LXXV, çlokas 17 et suiv.

« On se hâta de lui amener son char, conduit par son cocher, attelé de huit chevaux, garni d'un siége d'or, orné de pierreries, soutenu de colonnettes de lapis lazuli, paré d'étendards et tout brillant d'un drapeau aux franges d'or qui portait l'emblème d'une tête humaine. Râvaṇa monta sur ce char éclatant, resplendissant lui-même de son propre éclat; et il faisait courber la terre sous le retentissement de sa puissance. D'après ses ordres, Matta et Ounmatta, les deux rôdeurs de nuit, et l'invincible Viroûpâksha montent aussi dans leurs chars. Pleins de joie ils poussent des cris qui fendent la terre; et tous ces héros rassemblés sortent de la ville, prêts à sacrifier leur vie. Râvaṇa, au milieu de sa troupe de Râkshasas, part pour combattre, brillant de gloire, l'arc élevé, et terrible comme Yama, le destructeur de tous les êtres. Entraîné par ses rapides coursiers, il prend la porte qu'attaquaient Râma lui-même et Lakshmaṇa. A ce moment le soleil éteint sa lumière; les cieux se couvrent de ténèbres; les nuages font entendre un horrible bruit et la terre tremble sur ses fondements. Une pluie de sang tombe du ciel; les chevaux bronchent sur le chemin; un vautour s'abat sur le drapeau de Râvaṇa; et les chacals poussent de sinistres hurlements; son œil gauche tressaille; son bras gauche s'agite; son visage pâlit; il veut dire quelque chose et sa voix balbutie. Tandis que le Râkshasa aux dix têtes marchait au combat, on vit encore d'autres signes présageant qu'il mourrait dans la lutte. Un météore de feu tomba dans le ciel avec le bruit affreux d'un ouragan. Des oies rouges mêlées à des corneilles poussèrent leurs cris. Une troupe de vautours volèrent en rond autour du courageux monarque; et ses coursiers eux-mêmes, attelés au char, versèrent des larmes. Sans tenir compte de ces prodiges épouvantables qui s'accumulaient, Râvaṇa sortit poussé par le destin et marchant à la

mort, dans sa folie. Cependant, en entendant les chars des Râkshasas qui cherchaient la bataille, l'armée des singes s'avança comme eux, pour en venir aux mains. »

En effet, la lutte ne tarde pas à s'engager d'une manière furieuse. Râvaṇa s'illustre par plus d'un exploit; et il rencontre enfin Râma. Leur duel commence; mais Lakshmaṇa et Vibhîshaṇa viennent s'y mêler. Lakshmaṇa est bientôt victime de son dévouement fraternel; et il reçoit en pleine poitrine une lance de fer qui le perce de part en part. Râma parvient à éloigner Râvaṇa pour quelques instants, et, se rapprochant du corps de son frère qu'il a confié aux soins des principaux singes, il s'écrie en parlant à Sougrîva, qui est aussi triste que lui:

Râmâyaṇa, Youddhakâṇḍa, sarga LXXXII, çlokas 3 et suiv.

« Voici Lakshmaṇa renversé à terre sous le coup de cette lance, se tordant comme « un serpent; cette vue m'accable de douleur. En voyant ce héros qui m'est plus « cher que la vie tout baigné de sang, où puis-je trouver la force de combattre, dans « le trouble dont mon cœur est accablé? Puisque mon frère, si illustre dans les « combats, et pour qui se réunissaient tant de signes heureux, a trouvé la mort, « qu'ai-je besoin encore de vivre ou de remporter la victoire? Mon courage suc- « combe; l'arc s'échappe de ma main; le souffle m'abandonne; ma vue se trouble « de pleurs; toutes mes pensées sont amères; et je sens naître en moi le désir de la « mort. Oui, puisque je vois Lakshmaṇa, mon frère, tombé à la tête de l'armée, je « n'ai plus rien à faire avec les combats, avec la vie, avec Sîtâ; oui, puisque je vois « mon frère abattu et couché dans la poussière, que m'importe la guerre, que « m'importe la vie? Je n'ai rien à faire dans ce combat, puisque Lakshmaṇa vient « d'y tomber mort à nos côtés; je n'ai plus qu'à m'arracher la vie à moi-même. »

« A ces mots, le fils de Raghou, prenant sur sa poitrine la tête de Lakshmaṇa, exhalait ces tristes plaintes sur le sort de son frère, que jadis protégeaient tant de signes heureux: « Ah! mon frère tant aimé! Ah! mon frère, toi qui étais ma vie, « toi qui, renonçant à tous les plaisirs, étais venu avec moi dans les bois, toi qui, « même dans les bois, me consolais encore, quand le malheur de l'enlèvement de « Sîtâ vint m'accabler de chagrin; toi qui ne souffrais tant de maux que pour l'amour « de ton frère, et qui me disais: « Je vaincrai le roi des Râkshasas, et je te rendrai « la princesse de Mithila! » Où en es-tu, fils de Soumitra, si dévoué à ton frère? « Je ne pense plus au combat, à la vie, à Sîtâ même, quand je te vois atteint de « cette lance du Râkshasa. Que dirai-je à ta mère Soumitra, si tendre pour son fils, « quand elle me dira: « Je ne vois plus mon fils Lakshmaṇa, qui t'avait suivi dans la « forêt; tu reviens seul. Qu'est devenu mon fils? » Ah! fils de Soumitra, si dévoué « à ton frère, où es-tu? Vois l'excès de ma douleur; entends les soupirs que je « pousse. »

« Tous les singes valeureux, en voyant pleurer le valeureux fils de Raghou, avaient le visage couvert de tristesse. »

Lakshmaṇa, quelque grave que soit sa blessure, en est facilement

guéri par la plante appelée l'Extracteur des flèches, que le bon Hanoûmat va chercher sur le Gandhamâdana, d'après les indications du médecin Soushéna. Râma, voyant son frère relevé, va de nouveau chercher Râvaṇa, et, pendant qu'il livre au Râkshasa un combat terrible, il l'accable aussi des reproches les plus amers :

Râmâyaṇa, Youddhakâṇḍa, sarga LXXXVIII, çlokas 2 et suiv.

« Ah! vil Râkshasa, puisque tu as enlevé ma femme malgré sa résistance, la « conduisant du Djanasthâna dans cette île, tu périras. Pour avoir ravi la princesse de « Vidéha, errant en mon absence dans la vaste forêt, et pour l'avoir emmenée de « force, tu te dis : « Je suis un héros. » Parce que tu exerces ton héroïque courage « sur des femmes éloignées de leur mari, action d'un lâche, tu te dis : « Je suis un « héros. » Homme sans frein, sans pudeur, ravisseur des femmes d'autrui, tu braves « la mort dans ton orgueil, et tu te dis: « Je suis un héros! » Oui, pour un héros, « frère de Kouvéra, pour un héros puissant et heureux, c'est une action dont il peut « s'enorgueillir et se vanter. Tu as fait là un acte superbe! Parce que tu es adulé « par des Râkshasas tremblants devant leur indigne maître, tu te dis, dans ta jactance « et ta vanité : « Je suis un héros. » C'est par la magie que, sous le fantôme d'une « gazelle, tu as enlevé ma femme; tu as donné ainsi une preuve parfaite de ta « vaillance; c'est un bien rude exploit que tu as accompli là! Après cet acte honteux, « après t'être déshonoré par cette lâcheté, comment peux-tu te glorifier encore de « cette bassesse? Je ne dors ni le jour ni la nuit, vil rôdeur des ténèbres, je ne « prends pas de repos, Râvaṇa, que je ne t'aie arraché de ta racine. J'ai passé bien « des mois en ne songeant qu'à ta destruction; tu n'es digne que du trépas, et la « porte de la mort est ouverte pour toi. Dans le débordement de ton orgueil, dans « l'infamie de ton acte infâme, recueilles-en aujourd'hui, à cette heure, le fruit « trop mérité. Tu oses te dire en toi-même, insensé, « Je suis un héros; » et tu n'as « pas rougi d'enlever Sîtâ comme un voleur. Si tu avais porté ta main téméraire sur « Sîtâ en ma présence, tu serais maintenant auprès de ton frère Khara, tué sous « mes flèches. Mais, ô bonheur, te voilà, misérable, sous le rayon de mes yeux; et de « mes flèches acérées, je vais t'envoyer dans le royaume de Yama. Que les animaux « carnassiers traînent çà et là et déchirent dans la poussière des batailles ta tête « aux pendeloques flamboyantes, que mes flèches auront coupée! Que les vautours « abattus sur ta poitrine, quand tu seras gisant sur la terre, Râvaṇa, boivent joyeux « ton sang répandu par mes flèches et mes dards. Que les oiseaux de proie, quand « tu vas être immolé et tombé sous mes traits, tirent tes entrailles, comme Garouḍa « tire les serpents. »

« A ces mots, l'héroïque meurtrier des ennemis, Râma, inonde d'une pluie de flèches le roi des Râkshasas qui s'avançait au combat. Plein de fureur, il sentait, tout infatigable qu'il était dans la lutte, redoubler encore sa vaillance et sa force avec son ardeur d'en venir aux mains. La puissance de ses coups redoublait aussi, tant il désirait détruire son ennemi, et toutes les règles du combat se manifestaient à son esprit éclairé. Le glorieux héros, en saisissant ses armes, avait la main plus légère; son action était énergique et portait au loin. En reconnaissant ces signes fortunés qui venaient spontanément à lui, Râma pressait encore davantage Râvaṇa, le monarque des Râkshasas. »

Râvaṇa, irrité de ces reproches et la conscience toute troublée, s'en prend à son cocher, et il le gourmande pour avoir laissé son char s'éloigner des lieux où est Râma. En un instant, il s'est rapproché de son ennemi, et tous les deux s'attaquent avec une nouvelle rage. Les Rishis divins, les Siddhas, les Gandharvas et les dieux descendent du haut du ciel pour contempler cet engagement, qui doit être le dernier, et que rendent encore plus terrible des présages affreux qui éclatent de toutes parts. Mais ces présages n'annoncent que la défaite et la mort du Râkshasa. Les deux armées imitent l'exemple des dieux, et elles s'arrêtent de part et d'autre pour assister à ce duel, qui va décider de leur sort. Le poëte ne dit pas comment elles font pour supporter la fatigue d'un tel spectacle, qui ne dure pas moins de sept jours entiers. Quant aux héros, ils sont tous deux insensibles à la fatigue, et ils combattent tout ce temps sans même reprendre haleine une minute. Râma a beau abattre les têtes de Râvaṇa, elles repoussent comme celles de l'hydre de Lerne, et il ne pourrait détruire son ennemi, sans l'utile avis de Mâtali, le cocher d'Indra, qui lui apprend que Râvaṇa, invulnérable par la portion supérieure du corps, ne peut être atteint mortellement que dans les membres inférieurs. Râma suit ce conseil, et décochant la fameuse flèche de Brahma, que lui avait donnée le sage Agastya, il terrasse Râvaṇa en le frappant au milieu du cœur. C'en est fait du monarque des Râkshasas.

Râmâyaṇa, Youddhakâṇḍa, sarga XCII, çlokas 60 et suiv.

« Soudain, l'arc inutile s'échappe avec la flèche de la main de Râvaṇa, en même temps que le mourant exhale son dernier souffle. Privé de la vie, arrêté dans sa fougue et expirant, le roi des Râkshasas tomba de son char sur la terre, comme Vritra abattu par la foudre. Son char, qui avait dix nalvas de long, était brisé; et le corps de Râvaṇa lui-même n'avait pas moins de cinq nalvas. En le voyant tombé à terre, les Râkshasas noctivagues, qui désespèrent de leur salut depuis que leur chef est tué, s'enfuient de toutes parts remplis d'épouvante. Mais, poursuivis par les singes tout joyeux, ils se jettent dans Lankâ; et, tremblant de ne plus pouvoir y trouver un sûr asile, ils inondent de pleurs leurs visages attristés. »

La désolation est dans Lankâ, privée de son chef. Les femmes de Râvaṇa sortent en foule du palais et elles se rendent au champ de bataille, où, parmi les morts et les blessés, elles découvrent enfin le corps du vaincu. Elles se lamentent en poussant de grands cris; elles rappellent en gémissant les bienfaits de Râvaṇa, et elles reprochent aussi à sa mémoire la faute qu'il a commise en enlevant et en gardant Sîtâ. Mais, parmi elles, la plus désolée et la plus éloquente dans

sa douleur, c'est Mandaoudarî, l'épouse favorite de Râvaṇa. Elle contemple avec désespoir le cadavre du prince, et elle peut à peine en croire ses yeux, tant Râvaṇa lui avait toujours paru invincible. Puis, faisant un retour sur le passé, elle s'écrie :

Râmâyaṇa, Youddhakâṇda, sarga xcv, çlokas 15 et suiv.

« Tu t'es épris tout à coup de Sîtâ, ô maître des Râkshasas, et tu as causé ainsi « la perte de ton empire, de ta vie et de moi-même. Il y a d'autres femmes qui l'égalent ou qui la surpassent en beauté; mais, une fois sous la domination de l'amour, « tu n'y as plus songé. La Mithilienne ne vaut pas mieux que moi, ni en noblesse, « ni en beauté, ni en grâce; elle ne m'égale même pas; mais, dans la passion qui te « trouble, tu ne le vois plus. Des milliers de femmes, toutes jeunes et belles, ne « pouvaient plus te plaire, ô héros, depuis que le destin t'avait ôté la raison. Il n'y « a pas d'être au monde dont la mort ne soit annoncée par quelque symptôme, et « ton trépas, dans cette bataille, était marqué par cette funeste passion pour la « Mithilienne. Quant à elle, elle va être heureuse avec Râma; mais moi, misérable, « me voilà tombée dans un océan de douleur. Naguère, je me promenais accompagnée par toi sur le charmant Kélasa, sur le Mérou, dans les jardins ravissants « des dieux; au sein de la félicité dont je jouissais, sur un char de la couleur « du Soleil, parée de guirlandes et de fleurs, je parcourais tous ces beaux « lieux. Dans mon malheur, tout innocente que je suis, je serai privée désormais « par ta mort, ô héros, de ces plaisirs et de ces douces jouissances de l'amour que « je regretterai. O mon roi, il ne brille plus aujourd'hui ton jeune visage, avec ses « grands yeux aux beaux sourcils, flamboyant des aigrettes de ta tiare, orné des « brillantes boucles d'oreilles, avec ses regards remplis de l'ivresse du désir, aimable, « au gracieux sourire; c'en est fait, ô mon seigneur, avec ton trépas. Brisées par les « flèches de Râma, et répandues sur les champs de bataille, ta moelle et ta cervelle, « ô spectacle affreux, sont souillées par la poudre des chars. Hélas! ma nuit suprême est arrivée, me faisant veuve, et venant du royaume de Yama; je la comprends à cette heure, insensée que j'étais. Mon père était roi des Danavas, mon époux « le maître des Râkshasas, mon fils était Çatrounirdjétri, l'exterminateur des ennemis. « Je m'enorgueillissais de tous ces biens, et maintenant, privée de mes parents, « privée de toi, mon protecteur, privée de tous les plaisirs de l'amour, je m'affligerai « durant mes années éternelles. La voilà donc cette vérité qu'avait prédite mon excellent beau-frère : la ruine des chefs des Râkshasas est accomplie par ce désastre « qu'ont enfanté l'amour et la colère et qui s'est glissé jusqu'à nous. C'est toi qui l'as « causé et la race entière des Râkshasas est sans protecteur. Je ne dois pas me « plaindre d'un héros tel que toi, à l'illustre renommée; les femmes n'en ont pas « le droit; mais mon cœur peut, du moins, sentir de la pitié. Que tu aies bien ou mal « fait en suivant ta propre route, c'est mon propre sort que je déplore, accablée du « chagrin de te perdre. Tes épouses désolées, ô Râkshasa, se lamentent, car elles « sont toutes précipitées dans un océan de maux en te perdant. Pareil à un sombre « nuage, enveloppé de ton manteau jaune, tes membres étendus sur la terre, pourquoi es-tu abattu ainsi ? ô monarque des nuits, tu n'es qu'endormi; pourquoi ne « m'adresses-tu pas la parole dans le chagrin qui m'accable, moi la petite-fille du « roi des Danavas, la fille de Maya? Lève-toi, ô mon roi, pourquoi restes-tu couché

« sur la terre, pourquoi ne me parles-tu pas, à moi ton épouse chérie ? Reconnais en « moi la mère de ton fils, plus éclatant que le soleil, par qui tu vaincras tes ennemis « dans le combat. Mais cette lance, qui était comme la foudre dans la main du dieu « qui la porte, la voilà maintenant brisée; ta massue est rompue en morceaux par « les flèches, cette massue qui faisait, ô héros, briller ta vigueur. Honte à mon cœur, « qui, en te voyant mort, ne se brise pas en mille pièces sous le chagrin qui l'ac- « cable ! »

« En exhalant ces plaintes, et les yeux inondés de larmes, la reine s'évanouit, le cœur bondissant d'amour. Aussitôt toutes les autres femmes ses compagnes, aussi désolées qu'elle, la relèvent et la soutiennent dans sa désolation : « Ô reine, lui « disent-elles, il n'a pas compris la marche incertaine des choses du monde; et « avec les années, il subit, hélas! la fortune inconstante des rois. » En entendant ces mots, Mandaoudarî se mit à pleurer tout en répondant; et, le visage baissé, elle trempait ses deux seins des gouttes de ses larmes. »

Si, du côté de Râvaṇa vaincu, il y a de telles douleurs, il en est aussi d'assez poignantes du côté de Râma, même au sein du triomphe. La belle Sîtâ est heureuse de sa délivrance; mais elle n'a point encore revu son époux; et, dans sa naïve confiance, elle ne soupçonne pas les dures épreuves qui l'attendent. Râma, à qui elle a dû faire exprimer par Hanoûmat le désir de le voir, a envoyé vers elle Vibhîshaṇa. Elle reçoit l'ordre de se parer et de venir le retrouver. Dans son impatience elle irait sur-le-champ auprès de son époux; mais l'ordre est formel, et, sur l'insistance de Vibhîshaṇa, elle doit l'exécuter; elle se pare des plus riches vêtements, et elle arrive suivie de Râkshasas qui l'escortent. Vibhîshaṇa en avertit Râma. En voyant la litière où est sa bien-aimée, Râma, partagé entre la joie, la colère et la tristesse, ordonne que Sîtâ paraisse en sa présence; mais, au lieu d'aller vers elle, il blâme aigrement Vibhîshaṇa, qui a fait repousser avec un peu trop de brusquerie les soldats qui se précipitaient pour admirer la princesse. La jeune femme, se voyant négligée, en conçoit un violent dépit, qu'elle a peine à cacher sous son voile; mais, en regardant le visage de son époux, elle comprime la joie cachée dans le fond de son cœur, et elle se sent rassurée. Cependant Râma, s'adressant à Vibhîshaṇa d'une voix forte et qu'on entend au loin, rappelle que, dans les circonstances graves, dans les malheurs publics, dans les cérémonies des sacrifices, dans celles des mariages, il est permis aux femmes de paraître à visage découvert. La Vidéhaine peut donc se montrer à toute l'armée, surtout en présence de Râma. Qu'elle descende de sa litière et qu'elle vienne à pied au milieu de la foule qui l'entoure, afin que chacun puisse la voir.

Râmâyaṇa, Youddhakâṇḍa, sarga xcix, çlokas 38 et suiv.

« En entendant ce que Râma venait de dire de Sîtâ, l'habitant des bois, Vibhîshaṇa, ses généraux et toutes les multitudes se regardèrent mutuellement avec surprise et se dirent : « Que va faire Râma? Le courroux qu'il cherche à contenir « éclate malgré lui et se manifeste sur son visage. » Tous étaient dans l'effroi en voyant l'attitude de Râma; et, tremblants à cette émotion qu'ils ne lui avaient jamais connue, ils étaient dans une profonde inquiétude. Lakshmaṇa, Sougrîva et Angada, fils de Bâli, étaient consternés, et, dans leur confusion, on les eût pris pour des morts. A ses manières dédaigneuses et brusques pour sa femme, ils crurent qu'il allait la repousser comme on rejette un bouquet dont on ne veut plus. La Mithilienne fléchissant de pudeur dans tout son corps, marcha vers son époux, suivie par Vibhîshaṇa. On la vit alors s'avancer telle que Çrî quand elle revêt un corps humain, telle que la déesse de Lankâ, ou telle que Prabhâ, l'épouse du Soleil. Les singes, en contemplant Sîtâ, la plus belle des femmes, ressentirent la plus vive admiration pour son éclatante beauté; et elle, le visage inondé de pleurs, et toute confuse devant cette nombreuse assemblée, elle s'approcha de son époux comme la charmante Çrî s'approche de Vishṇou. Le fils de Raghou, en apercevant cette beauté divine, versait des larmes, parce que son cœur était rempli de doute, et il ne lui adressait point la parole. Le visage sans couleur, ballotté entre les flots de l'amour et de la colère, Râma avait les yeux d'une rougeur extrême, en s'efforçant de retenir ses pleurs. Sîtâ se tenait devant lui, l'âme accablée par la honte, abîmée dans ses tristes pensées et se sentant sans appui. Cette jeune femme enlevée violemment par le Râkshasa, opprimée dans la captivité, à peine respirant encore et déjà presque dans le monde des morts, restée pure de pensée quand la force l'arrachait de son ermitage, innocente autant que belle, le fils de Raghou ne lui adressait point un mot. Mais elle, la pudeur répandue sur le visage devant toute cette foule, pleurait en s'approchant de Râma, et lui dit : « Ô mon noble époux! » En entendant cette plainte de Sîtâ, tous les chefs des singes se mirent à pleurer dans leur douleur, et leurs yeux furent troublés de larmes. Lakshmaṇa, sentant l'émotion naître en lui, se couvrait le visage de son vêtement, et il faisait effort pour retenir ses pleurs et conserver sa fermeté. Mais tout à coup Sîta, frappée de ce changement qui s'était fait en son époux, rejeta toute timidité, et elle vint se placer en face de lui. La noble femme avait secoué sa tristesse, repris courage, et refoulé ses larmes par sa force d'âme et par la conscience intérieure de sa pureté; et, agitée de mille sentiments divers, l'étonnement, la joie, l'amour, le dépit et le désespoir, elle le regardait, cherchant à voir le visage de son mari. »

Cependant Râma n'y peut pas tenir plus longtemps, et il laisse en partie échapper son secret. Il lui suffit d'avoir reconquis son épouse et lavé son affront; il ne demande rien de plus. Il est satisfait de son triomphe et de celui de ses alliés. Cette déclaration, qui peut sembler équivoque à l'assemblée, n'est que trop claire pour la malheureuse princesse.

Râmâyaṇa, Youddhakâṇḍa, sarga c, çlokas 10 et suiv.

« Pendant que Râma prononçait de telles paroles, Sîtâ, les yeux tout grands

ouverts comme ceux d'une gazelle, fondait en larmes. Mais la colère de Râma s'accroissait encore à cette vue; et, fronçant ses sourcils contractés, il détournait son visage en lui jetant de furtifs regards. Puis, devant tous les singes et les Râkshasas, il adressa ces cruelles paroles à Sîtâ :

« Ce qu'un homme devait faire pour laver son honneur, je l'ai fait en te délivrant, « et ainsi mon honneur est satisfait. Mais, sache-le bien, ma chère, toutes les « fatigues que j'ai supportées dans la guerre avec mes amis, c'était pour me venger, « et je n'ai rien fait pour toi. Une fois que je t'ai sauvée, j'ai complétement évité le « blâme, et j'ai lavé la tache de notre illustre famille. Te voilà, ma chère, délivrée « par moi, puisque, dans ma fureur, je t'ai arrachée des mains de l'ennemi, de « même que la contrée inaccessible du midi a été conquise par le sage Agastya. « Mais maintenant que te voilà devant moi, entourée du soupçon que les événe- « ments ont fait naître, tu m'es tout aussi importune qu'une lampe qui nous crève « les yeux; va donc désormais, j'y consens, partout où il te plaira, fille de Djanaka; « voilà les dix points de l'espace qui te sont ouverts, je n'ai plus rien à faire avec « toi. Quel homme de bonne race voudrait jamais reprendre une femme qui a logé « dans la maison d'un autre, et qui lui revient l'âme flétrie? Pressée dans les bras « de Râvaṇa, regardée par son œil lascif, comment pourrais-je te reprendre, en « reniant ma noble famille? Une fois que tu es sauvée, ma gloire est vengée. Je n'ai « plus rien qui m'attache à toi; va donc où tu voudras. Ce que je te dis, ma chère, « j'y ai bien réfléchi. Donne ton cœur ou à Lakshmaṇa, ou à Bhârata, ou à Sou- « grîva, le roi des singes, comme il te plaira, ou à Vibhîshaṇa, le Râkshasa; car il « ne se peut pas que Râvaṇa, en voyant ta beauté céleste qui ravit tous les cœurs, « ait préféré à Sîtâ aucune des jeunes femmes qui habitaient son palais. »

Râma a donc enfin parlé, et les peuples qui l'écoutent en silence savent désormais pourquoi ce héros répudie sa femme. Sans doute tous ceux qui l'entendent et qui connaissent le motif de sa conduite sont prêts à l'approuver; mais la jeune femme, victime de ces soupçons immérités, n'accepte pas ce châtiment; et, puisque personne ne la défend, elle aura le courage de se défendre elle-même.

Râmâyaṇa, Youddhakâṇḍa, sarga CI, çlokas 1 et suiv.

« A cet insultant et horrible langage, que la colère arrachait au fils de Raghou, Sîtâ était torturée de douleur. Elle n'avait jamais entendu de sa bouche rien de pareil, et, en écoutant devant les peuples réunis un si affreux discours, elle succombait sous la honte. Rentrant, pour ainsi dire, ses membres en elle-même, la fille de Djanaka s'agitait sous les flèches de ces injures, et elle versait des larmes abondantes. Puis, essuyant son visage trempé de pleurs, elle dit d'une voix sanglotante à son époux :

« Moi qui suis née dans une grande famille et qui ai été accordée à une famille « non moins grande, tu veux me donner à d'autres, ô roi des rois, comme une « danseuse! Pourquoi me faire entendre, ô héros, un tel langage, qui blesse l'oreille, « qui est affreux, et qui ne peut s'adresser qu'à la femme la plus vulgaire? Je ne « suis pas, ô vaillant guerrier, telle que tu me supposes. Aie confiance en ma « parole; je te le jure sur ta propre vertu. Ô Râma, tu peux soupçonner d'autres

« femmes innocentes; mais pour moi, tu ne peux avoir de soupçons, car tu me « connais bien. Si j'ai touché les membres de ton ennemi, ce n'est pas de mon plein « gré, et le destin ici en est seul la cause. Ce cœur qui m'appartenait n'a jamais été « qu'à toi; mais ces membres, dont un autre s'était emparé, qu'en pouvais-je faire, « quand je n'étais plus maîtresse de moi? Je n'ai jamais failli envers toi, même de « simple pensée. Que les dieux, nos maîtres souverains, te prouvent le calme de mon « âme, aussi vrai que je te parle. Si mon âme, mon innocence, ma conduite entière, « ne te sont pas connues par notre long commerce, c'est là, ô héros plein d'honneur, « ce qui me tue à jamais. Quand Hanoûmat, envoyé par toi, est venu pour me voir « dans ma captivité à Lankâ, pourquoi n'ai-je point alors été abandonnée? Aussitôt « que j'aurais reçu cette parole du noble singe, délaissée par toi, ô héros, j'aurais « sur-le-champ quitté la vie. Tant de fatigues, tant de périls mortels n'auraient « pas été subis en vain par toi; cet effort de tes amis n'aurait pas été sans fruit. « Même en te livrant à ta colère, ô roi des hommes, tu n'as pensé qu'à ma qualité « de femme, comme un esprit léger. Née de la terre féconde, bien qu'on m'appelle « aussi la fille de Djanaka, ni ma conduite, ni mon caractère, tu n'as rien apprécié « de moi; ma main, que, jeune, tu avais pressée dans ma jeunesse, ne t'a pas semblé « un sûr garant; tu as fait fi de ma vertu et de mon dévouement pour toi. »

« En prononçant ces paroles, Sîtâ pleurait, et sa voix était étouffée par ses sanglots; puis, dans sa douleur, prenant une résolution suprême, elle dit à Lakshmana : « Élève mon bûcher, ô fils de Soumitra, seul remède du malheur qui me frappe; « accablée par cette mortelle injure et cette calomnie, je ne puis plus vivre. Répu- « diée devant l'assemblée de ces peuples par mon adorable époux, que tant de qua- « lités me rendaient si cher, je prendrai la seule route qu'il me convienne de prendre : « j'entrerai dans le feu, qui porte au ciel les offrandes des mortels. » Le vaillant Lakshmana, après avoir entendu ces mots de la princesse de Mithila, était rempli d'incertitude, et il regardait le visage de son frère; puis, ayant lu dans les traits de Râma que c'était bien là sa pensée, le courageux fils de Soumitra, afin de lui complaire, dressa le bûcher; car personne, à ce moment, n'eût osé ni apaiser Râma ni lui parler, ni même le regarder, tant il était dominé par la colère et la douleur. Sîtâ fit d'abord autour de son époux, qui détournait la tête, un cercle respectueux, et elle se glissa vers le bûcher tout en flammes. La princesse de Mithila, adorant alors les dieux et les brahmanes, joignit les mains, et, s'adressaut au dieu du feu, Agni, quand elle fut près du bûcher :

« De même, dit-elle, que jamais je n'ai manqué au fils de Raghou, ni en actions, « ni en paroles, ni dans ma personne, soit ouvertement, soit en secret; de même « que jamais mon cœur ne s'est éloigné du fils de Raghou, de même puisse ce té- « moin du monde, ce dieu qui purifie tout, me protéger à cette heure! »

« Après ces mots, la princesse de Vidéha, faisant le tour du bûcher où elle était impatiente de se précipiter, prononça encore cette prière : « Toi, Agni, qui circules « intérieurement dans le corps de tous les êtres, toi, mon témoin dans mon corps « que tu animes, sauve-moi, ô le plus grand des dieux. »

« Émus de ces paroles de la princesse, tous les généraux des singes avaient le visage inondé de larmes, et leurs pleurs tombaient lentement en abondance. Cependant la belle Sîtâ, ayant salué le fils de Raghou, entra dans la flamme resplendissante, sans que son cœur hésitât un instant. A ce moment, la multitude immense se précipitant réunie, aperçut la malheureuse princesse de Mithila qui se plongeait dans le brasier : « Hélas! hélas! » tel fut le cri qui s'éleva tout à coup avec une force prodigieuse parmi les singes et les Râkshasas, qui la voyaient entrer dans le feu.

Mais elle, brillante comme l'or le plus pur, et parée de ses joyaux d'or les plus éclatants, tombait dans le foyer brûlant où elle se sacrifiait comme la victime dans le sacrifice. »

Mais cette terrible épreuve ne suffit pas pour convaincre et apaiser Râma; il faut que les dieux, avec Brahma à leur tête, descendent du ciel pour le fléchir. Brahma prend le soin d'apprendre au héros qu'il est une incarnation de Vishṇou, et qu'il ne doit pas, à l'égard de Sîtâ, s'abandonner à ces vulgaires soupçons, indignes de lui. Râma résiste encore au créateur de l'univers; mais le dieu du feu, Agni, s'incarnant sous une forme humaine, vient remettre Sîtâ, qu'il a respectée, entre les bras du héros, et il lui affirme solennellement que son épouse est toujours restée pure dans le palais de Râvaṇa. Ce témoignage d'Agni est irrésistible.

Râmâyana, Youddhakâṇḍa, sarga CIII, çlokas 12 et suiv.

« A ces mots, le héros à la grande splendeur, plein de constance, à la force redoutable, le plus vertueux des hommes, dit au dieu qui est le meilleur des treize dieux :

« Il était nécessaire devant le monde, ô dieu, que Sîtâ supportât cette épreuve « qui la purifie; car elle avait bien longtemps, belle comme elle est, habité le palais « de Râvaṇa. « Râma est insensé; l'âme du fils de Daçaratha est subjuguée par l'a- « mour, » n'aurait pas manqué de dire le monde, si je ne l'avais pas soumise à cette « purification. Le reproche qu'on pouvait faire à Sîtâ, et toute sa conduite, et mon « propre déshonneur, tout a été lavé du même coup devant les yeux du monde. « Je sais bien pour moi que la princesse de Mithila, la fille de Djanaka, n'a jamais « donné son cœur à un autre, qu'elle m'est restée dévouée, et qu'elle n'a jamais « songé qu'à moi seul. Mais, afin de lui concilier la confiance des trois mondes dans « cette vaste multitude, je n'ai point empêché Sîtâ d'entrer dans les flammes du sa- « crifice. Râvaṇa lui-même n'a pu triompher de cette belle, que protégeait sa seule « pureté, pas plus que l'Océan ne franchit son rivage. Tout méchant qu'il était, il n'a « pas même pu la souiller de pensée; car il est aussi impossible de flétrir la prin- « cesse de Mithila qu'il est impossible de toucher la flamme d'un feu embrasé. Non, « Sîtâ n'a point changé les sentiments de son cœur, et, dans le palais de Râvaṇa, son « éclat n'a pas plus été terni que l'éclat même du soleil. La princesse de Mithila, « la fille de Djanaka, est pure dans les trois mondes; et je ne puis pas plus m'en sé- « parer que le sage ne se sépare de la gloire qu'il mérite. Mais c'était une obli- « gation pour moi de vous adresser ce discours à vous tous, gardiens du monde que « j'aime, et qui n'avez jamais eu en ma faveur qu'un amical langage. »

« Après avoir ainsi parlé, ce prince victorieux, puissant, loué pour ce qu'il venait de faire, Râma se réunit à sa charmante et glorieuse épouse; et le fils de Raghou fut heureux de tous les bonheurs qu'il méritait. »

Ainsi qu'on se le rappelle, le poëme finit à la satisfaction générale, absolument comme nos contes de fées. Tous les singes tués dans le

combat ressuscitent; et les principaux d'entre eux reçoivent de splendides récompenses de la part du héros reconnaissant. Quant à Râma et à sa chaste épouse, ils jouissent d'une félicité sans mélange, et ils règnent de longues années dans la cité d'Ayodhyâ, qui leur a été rendue. Sous leur sceptre bienfaisant, les peuples sont comblés d'une prospérité que rien n'égale, et tous les hommes sont d'une incomparable vertu. Enfin le poëte promet à tous ceux qui liront le *Râmâyaṇa* un bonheur non moins grand que celui de ses héros.

Tel est le *Râmâyaṇa*, à la fois dans ses parties les plus belles et dans le long récit qu'il renferme. Quel jugement faut-il porter de cette grande œuvre? A quelle époque à peu près a-t-elle été composée? Voilà deux questions que nous voulons encore examiner dans un dernier article.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La fin à un prochain cahier.*)

Guyton de Morveau, Digressions académiques, 1772;
Éléments de chimie théorique et pratique; Traité des moyens de désinfecter l'air, etc.;
Un volume du Dictionnaire de chimie de l'Encyclopédie, par ordre de matières.
Fourcroy, Éléments d'histoire naturelle et de chimie, cinq éditions;
Philosophie chimique;
Système des connaissances chimiques.

Il convient[1], pour apprécier les services rendus à la science par Lavoisier, de grouper autour de lui les chimistes français ses contemporains, qui, à des titres divers, ont le plus contribué à répandre sa doctrine. C'est le motif qui nous détermine à parler, dans cet article et le suivant,

[1] Voyez, pour des articles précédents, le cahier de novembre 1855, page 689; celui de décembre, page 767; ceux de février 1856, page 94, et de mars, page 173; celui de mai, page 286; ceux de juin, page 360, et de juillet, page 414; ceux d'août, page 473, et de septembre, page 549; celui de juillet 1857, page 437; celui d'août, page 507; ceux de février 1858, page 108, d'octobre, page 642, de novembre, page 706, de décembre, page 764, et celui de novembre 1859, page 694.

de Guyton de Morveau, de Fourcroy et de Berthollet, qui coopérèrent avec lui à la nouvelle nomenclature chimique; nous parlerons ensuite de Proust, dont les travaux sont inséparables de la statique chimique de Berthollet par les modifications qu'ils ont apportées à quelques opinions professées dans cet ouvrage, enfin de Vauquelin, auquel le nom de Fourcroy est associé intimement.

Louis-Bernard Guyton de Morveau, né le 4 janvier 1737, mort le 2 janvier 1816.

Guyton de Morveau, après avoir fait de très-bonnes études, fut avocat général au parlement de Dijon depuis 1755 jusqu'en 1782; et, pendant ces vingt-sept années de magistrature, il porta la parole avec succès, en diverses circonstances, dans des affaires assez graves. La correction du style, la clarté des idées et l'enchaînement des raisonnements firent remarquer quelques écrits littéraires qu'il publia; en 1764, il présenta au parlement de Dijon un mémoire sur l'instruction publique, qui ne forme pas moins d'un volume in-12, mais ces succès ne lui suffisant pas, son attention se fixa peu à peu sur les sciences, et en particulier sur la chimie.

En 1772, il donna au public, sous le titre de *Digressions académiques*, un volume dont la plus grande partie traitait du *phlogistique*, et avait surtout pour objet d'expliquer pourquoi les corps combustibles sont plus pesants après la combustion qu'auparavant. L'auteur partait d'une supposition toute gratuite, en admettant que le phlogistique, selon lui éminemment volatil et beaucoup plus léger que l'air, diminuait le poids réel des corps auxquels il était uni; dès lors, disait-il, après s'en être séparé, ceux-ci devaient peser davantage. Si ce début n'était pas heureux au point de vue de la science, les raisonnements spécieux donnés à l'appui de son opinion faisaient regretter qu'il eût appliqué son esprit à soutenir une hypothèse, ingénieuse sans doute, mais absolument gratuite, et qui alors était loin d'avoir en sa faveur la probabilité qu'elle avait eue lorsque Stahl la produisit dans le monde savant.

Il faut l'avouer, Guyton de Morveau manqua toujours des connaissances pratiques qui ne s'acquièrent que par le travail suivi du laboratoire; les faits exacts les plus intéressants dont on lui doit la connaissance sont d'abord des résultats de la simple observation ou d'expériences synthétiques, en général, susceptibles d'être exécutées par un simple préparateur d'après l'ordre de la personne qui les a conçues, et ensuite deux applications de quelque importance. Parmi les observa-

tions, nous citerons celles qui constatent une différence entre l'action de l'eau pure et l'action des eaux naturelles économiques, tenant quelques sels en solution, sur le plomb et le zinc; la première détermine plus promptement et plus énergiquement l'oxydation de ces métaux aux dépens de l'oxygène atmosphérique que ne le font les eaux naturelles. Parmi les résultats synthétiques, nous citerons la combustion du diamant, qu'il opéra avec le nitrate de potasse d'abord et avec le gaz oxygène ensuite, puis l'aciération du fer par le diamant.

Des deux applications que nous croyons devoir rappeler, l'une concerne la *désinfection de l'air*, et l'autre la *peinture à l'huile*. La première fit beaucoup plus de bruit dans le monde que la seconde, et cependant, aujourd'hui, celle-ci est regardée comme une application de la science bien supérieure à la première.

En 1773, à la suite d'un hiver rigoureux, la terre des cimetières de Dijon étant gelée à une grande profondeur, on ne put y creuser des fosses; en attendant qu'on pût le faire, les caves sépulcrales de la principale église de la ville furent remplies de cercueils. Bientôt la décomposition des corps corrompit l'air des caves, l'atmosphère de l'église et même celle du dehors. Après plusiers essais infructueux, on s'adressa à Guyton de Morveau, qui prescrivit de faire des fumigations d'acide muriatique. Ce moyen eut un plein succès, et, en plusieurs circonstances, réussit pareillement. La preuve de son efficacité, du moins en plusieurs cas, est que le docteur Smyth, ayant réussi à désinfecter un air corrompu en 1780 et 1785, reçut en Angleterre, en 1802, comme récompense nationale, 5000 livres sterling; or toute la différence du procédé de Smyth avec le procédé de Guyton est que le premier employait l'acide nitrique au lieu de l'acide muriatique.

Un rapport présenté aux consuls de la République française par le ministre de l'intérieur, en messidor de l'an x, constata la priorité du procédé de Guyton. Ce chimiste publia, en 1801, un *Traité des moyens de désinfecter l'air, de prévenir la contagion et d'en arrêter les progrès*. Une seconde édition parut l'année suivante.

La seconde application a plus d'importance, parce que le résultat en est plus précis, et que, dans ces derniers temps, il a été prouvé d'une manière incontestable que le blanc de zinc peut être substitué au blanc de céruse dans la peinture à l'huile, ainsi que Guyton de Morveau s'était efforcé de le démontrer par l'expérience. La peinture au blanc de zinc, d'après notre propre expérience, vaut au moins la peinture au blanc de céruse, et elle a l'avantage de soustraire les ouvriers au contact délétère de la céruse. Tout le monde sait, à Paris, que c'est

à M. Leclaire, peintre en bâtiment, que l'on doit la substitution du blanc de zinc à la céruse dans une pratique fort étendue, et qu'à lui appartient le mérite d'avoir mis la découverte de Guyton au nombre des procédés usuels.

En définitive, c'est plutôt comme promoteur de la science que comme auteur de recherches chimiques exécutées dans le laboratoire, que le nom de Guyton de Morveau est inscrit d'une manière distinguée dans les archives de la science, et c'est sous ce dernier rapport que nous allons en parler.

Il fit des cours de chimie à Dijon, et ses leçons, réunies à celles de Maret et de Durande, parurent en trois volumes, de 1777 à 1778.

En 1782, il crut devoir se donner tout entier à la science, en se retirant de la haute position qu'il occupait dans la magistrature, et cette année même il publia une *nouvelle nomenclature chimique*, qui, pour être conforme à l'hypothèse du phlogistique, ne fixa pas moins l'attention du monde savant et de Lavoisier lui-même, de sorte que, quelques années après, il devint le collaborateur de Lavoisier avec Berthollet et Fourcroy, et son heureuse initiative de réformer un langage barbare, qui ne pouvait qu'entraver la science nouvelle, reçut de cette association la plus belle récompense à laquelle il pût aspirer.

En 1786, il mit le sceau à la réputation qu'il pouvait espérer de se faire, comme savant, en publiant le 1er volume du *Dictionnaire de chimie de l'Encyclopédie par ordre de matières*. Les qualités distinguées de son esprit furent appréciées des étrangers aussi bien que de ses compatriotes, et il n'y eut qu'une voix sur le mérite des articles *Acides*, *Affinités*, *Air*, quoiqu'ils soient écrits dans le sens de l'hypothèse du phlogistique.

Il servit la science encore en publiant une traduction des deux premiers volumes des opuscules de Bergmann, en 1780 et 1785, et en engageant Mme Picardet, devenue plus tard Mme Guyton de Morveau, à traduire du latin et de l'allemand les mémoires de Schéele, auxquels il ajouta des notes utiles au lecteur français. Si les travaux de Bergmann et de Schéele n'ont pas le mérite théorique des travaux de Lavoisier, leur influence sur les progrès de la chimie a été considérable, et il est regrettable que tous les opuscules de Bergmann n'aient pas été traduits en français.

Guyton de Morveau, avec ses opinions modérées, eut le grand tort de se laisser engager dans la carrière de la politique et de venir s'asseoir sur les bancs de la Convention, où certainement il fut entraîné à des actes tout à fait étrangers à ses habitudes et aux écrits qu'il avait

publiés durant sa vie de magistrat, et en opposition particulièrement aux principes qu'il avait professés dans son *Mémoire sur l'instruction publique.*

Guyton de Morveau fut professeur à l'École polytechnique, un des administrateurs de la Monnaie, membre de l'Institut et baron de l'empire.

Il appartient au groupe des savants que nous nommons *littérateurs chimistes.*

Antoine-François de Fourcroy, né le 15 janvier 1755, mort le 16 décembre 1809.

Le père d'Antoine-François de Fourcroy était issu d'une famille noble, mais appartenait à une branche tombée depuis assez longtemps dans la pauvreté; il s'était vu forcé de tenir à Paris une officine d'apothicaire, non au titre de *maître* donné par un diplôme, mais grâce à une charge qu'il avait dans la maison du duc d'Orléans. La corporation à laquelle il ressortissait étant parvenue à faire supprimer les charges qui conféraient ce droit, le père de Fourcroy ferma son officine et se trouva réduit à une condition vraiment misérable.

Vicq-d'Azyr, pendant les premières années de son séjour à Paris, avait vécu dans l'intimité de la famille de Fourcroy, et là il s'était attaché au fils de la maison, plus jeune que lui de sept ans; il le dirigea même dans ses études médicales, et ne cessa jamais de lui porter le plus vif intérêt: aussi Fourcroy prononçait-il toujours le nom de Vicq-d'Azyr avec l'expression de la plus vive reconnaissance. Mais cette protection, loin de servir le jeune étudiant auprès de la faculté de médecine, fut une cause de défaveur, par la raison que, portant à l'extrême l'esprit de corporation, elle ne pouvait pardonner à Vicq-d'Azyr la part qu'il avait prise à la fondation de la Société royale de médecine. Si la faculté ne put enfin refuser le titre de docteur au protégé de Vicq-d'Azyr, elle refusa obstinément, et à l'unanimité de ses membres, de lui conférer le titre de docteur régent, décision qui l'excluait de tout professorat dépendant de la faculté.

Fourcroy, à son entrée dans le monde, fut donc ainsi frappé deux fois par deux corporations différentes; de là l'ardeur avec laquelle, à l'âge de trente-quatre ans, il embrassa, en 1789, la cause de la révolution qui se préparait. Après ses succès dans l'enseignement, surtout après 1784, qu'il professait au Jardin du roi la chimie de Lavoisier, il se trouva placé de la manière la plus favorable pour entrer dans la carrière de la politique; cependant, il ne fut nommé d'abord, en 1792, que suppléant à la Convention; il n'y siégea qu'en l'automne de 1793, c'est-à-

dire après la mort de Louis XVI; le hasard le fit succéder à Marat; il fut membre du comité d'instruction publique, et de là date son début dans la carrière administrative proprement dite.

Certes Fourcroy, avant de devenir homme politique, ne put jamais donner beaucoup de temps aux travaux du laboratoire; il en était distrait incessamment par les succès que lui valaient dans le monde son esprit allié au physique le plus agréable, la renommée du professeur le plus distingué comme le plus à la mode, et une facilité d'écrire qu'on ne pouvait comparer qu'à la facilité de sa parole ; il le put encore moins après être devenu membre du conseil des Anciens, directeur de l'instruction publique et conseiller d'État.

Ce fut surtout par l'influence qu'il exerça comme professeur, pour répandre la nouvelle théorie, qu'il mérita d'être associé à Lavoisier.

Fourcroy ne paya réellement de sa personne, comme savant, que par sa parole de professeur et par des écrits assez nombreux, dont les principaux sont :

1° Des *Éléments d'histoire naturelle et de chimie*. Ils eurent cinq éditions : la première édition, de 1782, est en deux volumes in-8°; la deuxième, de 1786, la troisième, de 1789, et la quatrième, de 1793, ont quatre volumes in-8°; enfin la cinquième, de 1794, en a cinq.

2° *Analyse chimique de l'eau sulfureuse d'Enghien*, par MM. de Fourcroy et Delaporte, 1 vol. in-8°, 1788.

3° Une *Philosophie chimique*, 1 vol. in-8°, trois éditions, 1792, 1796 et 1806.

4° *Système des connaissances chimiques*, 11 vol. in-8°, 1801.

5° La plus grande partie des *quatre derniers volumes* du *Dictionnaire de chimie de l'Encyclopédie méthodique*.

Mais, outre ces publications et quelques autres moins importantes, il attacha son nom à un grand nombre de notes, de mémoires et de recherches, véritables œuvres de chimie pratique, qui n'avaient pu être exécutées que dans le laboratoire. Comment expliquer ce fait? D'une manière fort simple. En 1782 un jeune élève en pharmacie entra comme préparateur dans son laboratoire de chimie : il se nommait Louis-Nicolas Vauquelin. Il était né, le 16 mai 1763, à Saint-André-d'Hébertot, en Normandie.

Si les plus beaux travaux dont nous voulons parler portent les noms de Fourcroy et de son collaborateur Vauquelin, quelle que soit notre opinion personnelle sur la part réelle que Fourcroy y a prise, nous bornerons nos réflexions à celle que nous venons d'énoncer. N'ayant pas quitté Vauquelin dans les vingt-six dernières années de sa vie, l'ayant

vu l'ami le plus constant et le plus dévoué de celui qu'il appelait son maître, le cœur le plus reconnaissant des bienfaits de celui qu'il regardait comme l'auteur de sa fortune et de sa position scientifique, nous croirions manquer de fidélité à sa mémoire et de sincérité à l'égard des sentiments que nous lui avons connus, si nous dépassions la limite à laquelle nous nous arrêtons.

Mais nous satisferons à la rigueur de la justice en ne parlant maintenant de Fourcroy que dans ce qu'on peut lui reconnaître d'individualisme scientifique, qu'on nous passe cette expression, en le considérant comme un des promoteurs de la chimie de Lavoisier par sa parole et ses écrits, et ce ne sera qu'après avoir parlé de Berthollet, auteur de la statique chimique, et de Proust, qui publia de si belles recherches à propos de cet ouvrage, que nous examinerons les travaux de Vauquelin et ceux qu'il publia avec Fourcroy. Là s'arrêteront les travaux des chimistes français, que nous groupons autour de ceux de Lavoisier.

Fourcroy, élève de Bucquet, et, comme lui, professeur à la parole claire, facile, élégante et quelquefois éloquente, appartient à ce groupe de *chimistes* que nous nommons *naturalistes* parce qu'ils s'attachent surtout à présenter les corps du domaine de la chimie classés et décrits à la manière dont les naturalistes étudient et décrivent les plantes et les animaux.

Ce groupe diffère beaucoup de celui des *chimistes proprement dits*, qui s'occupent particulièrement de l'analyse avec l'intention de découvrir de *nouvelles espèces chimiques* ou d'éliminer de chaque corps tout ce qui est étranger à sa nature spécifique et essentielle. Schéele est l'expression la plus élevée de ce groupe, auquel nous associons Klaproth et Vauquelin.

Si la distinction d'un groupe de *chimistes naturalistes* avait besoin d'être justifiée, l'examen des *Éléments d'histoire naturelle et de chimie*, et celui de la *Philosophie chimique* de Fourcroy, suffisamment approfondis, ne laisseraient aucun doute à cet égard. Fourcroy, avec les qualités les plus brillantes, que nous nous plaisons à lui reconnaître, n'avait pas de vocation déterminée pour une science en particulier. Aussi commença-t-il sa carrière scientifique par se livrer à l'anatomie; et, en 1785, un an avant la publication de la seconde édition de ses *Éléments d'histoire naturelle et de chimie*, publia-t-il une *Entomologie parisienne*.

Mais, si l'aptitude de Fourcroy à l'histoire naturelle ne peut être mise en doute d'après le titre même de ses *Éléments de chimie*, il faut convenir qu'il s'est montré peu soucieux, dans les quatre dernières éditions de cet ouvrage, de coordonner les notions d'histoire naturelle avec la chimie,

et de fondre, comme cela semblait naturel, les éléments de la partie chimique en un corps unique, présentant le résumé de la nouvelle doctrine, puisque, préférant celle-ci, dès 1786, à l'ancienne, il la professait déjà dans ses cours avant 1794, à l'exclusion de toute autre. Dans la première édition des *Éléments*, il adopta les divisions générales du règne minéral de Daubenton, et *la division chimique des terres et des pierres en trois sections*, conformément aux idées de Bucquet.

Dans l'édition suivante (de 1786), il ajouta, à ces classifications des terres et des pierres, celles que Bergmann et Kirwan avaient adoptées; il donna plus d'extension à la zoologie; il y joignit des tableaux où les classes du règne animal sont divisées d'après les méthodes de Daubenton, de Brisson, de Gouan, de Geoffroy. Depuis la première édition jusqu'à la cinquième inclusivement, l'ouvrage croît progressivement par une simple juxtaposition, et on a lieu d'être surpris que la dernière reproduise l'hypothèse du phlogistique à peu près dans les mêmes termes que la seconde. Nous profiterons de cette circonstance pour faire apprécier de nouveau à nos lecteurs les motifs que nous avons eus d'insister autant que nous l'avons fait sur l'hypothèse de Stahl, si souvent méconnue de ceux qui en ont parlé.

Fourcroy, à propos[1] des objections qu'on peut faire à la théorie du phlogistique, s'exprime en ces termes : « 1° Les propriétés que Stahl « a attribuées à la présence de ce principe ne se rencontrent pas tou- « jours dans les corps où il l'a admis; le charbon, et, en particulier celui « des usines, qu'il regarde comme le *phlogistique presque pur*, n'est ni odo- « rant, ni *volatil*, ni fusible... » Ne semblerait-il pas résulter de ce passage que Stahl attribuait la volatilité ou plutôt l'état aériforme au phlogistique libre de toute combinaison? Or c'est l'opinion contraire qu'il professait; à ses yeux le phlogistique était une substance terreuse, sèche et fixe, mais d'une extrême division; la flamme était le phlogistique en mouvement, projeté par de la vapeur d'eau dans cet état de division extrême; il lui refuse donc absolument la propriété élastique[2].

Fourcroy continue : « 3° Stahl, en s'occupant beaucoup des corps com- « bustibles, d'après la nature desquels il a cherché à fixer celle du phlo- « gistique, n'a presque point fait d'attention à la nécessité de l'air pour « la combustion, et semble avoir oublié qu'il y contribue essentiellement. « C'est d'après cet oubli qu'il n'a pas prévu la plus forte objection qu'on « pût lui faire, et qui ne lui a cependant été proposée par aucun chimiste

[1] Fourcroy, 5° édition, t. I, p. 139 et 140.— [2] *E. Stahlii experimenta, observationes animadversiones, CCC numero chimica et physica;* Berolini, 1731, p. 64, XL.

« de son temps... Or comment se peut-il faire qu'une substance dont un « des principes se dissipe ait une pesanteur absolue plus considérable, « après cette perte, qu'elle ne l'avait auparavant ? »

Suivant la remarque que nous en avons faite déjà (*Journal des Savants*, février 1856, p. 104), Stahl connaissait parfaitement la nécessité de l'air dans la combustion, mais, selon lui, l'intervention en était physique ou mécanique; il connaissait aussi parfaitement l'augmentation de poids des métaux par la calcination, mais l'explication qu'il en donnait, d'après Kunckel, était erronée. Fourcroy n'avait donc pas des idées exactes de la théorie ou plutôt de l'hypothèse de Stahl. Si l'extension que nous avons donnée à l'histoire de la combustion, dont l'intérêt s'étend à l'histoire de la science en général, avait besoin d'une justification, on la trouverait dans l'abstention de toute critique des passages que nous venons de citer de la part des chimistes ou des historiens de la science.

Les remarques dont les *Éléments d'histoire naturelle et de chimie* ont été l'objet abrégeront l'énoncé du jugement que nous portons sur la *Philosophie chimique;* car il devient facile, sans entrer dans les détails, d'en apprécier la valeur, parce qu'on ne peut y méconnaître la *marque* de l'auteur des *Éléments.*

La *Philosophie chimique* n'est, en réalité, qu'un résumé des principales matières des *Éléments;* et, à tous égards, rien de plus étranger à la philosophie que la manière dont Fourcroy a constamment envisagé la chimie dans les divers ouvrages qu'il a publiés sur cette science. Jamais il n'a cherché à remonter des effets chimiques à leurs causes immédiates, en les étudiant dans des circonstances aussi simples et aussi bien déterminées que possible. Or c'est cette étude qui conduit à la connaissance des forces et aux *généralités* que la chimie seule peut établir; l'examen de la statique chimique, que nous ferons bientôt, en donnera la preuve. Fourcroy ne s'est jamais occupé des combinaisons au point de vue des proportions; pour tout ce qui concerne la mécanique chimique, il se borne à quelques définitions de l'attraction moléculaire, qui, ne portant point sur le fond des choses, ne concernent que des circonstances de fort peu d'importance. L'auteur de la *Philosophie chimique* envisage la science beaucoup plus au point de vue du naturaliste qu'au point de vue essentiellement chimique; il donne des définitions tout à fait élémentaires de diverses opérations de laboratoire; il examine les différents corps simples et leurs composés plutôt en naturaliste qu'en chimiste, il les décrit, comme disait de Blainville, au *point de vue statique* bien plus qu'au *point de vue dynamique;* ce sont des descriptions résumées de leurs principales propriétés, dans lesquelles on ne trouve aucune idée précise de

l'*espèce chimique*. Au reste, ses écrits postérieurs aux premières années du XVIII[e] siècle offrent la preuve qu'il n'a jamais été frappé des idées émises alors par Dolomieu et Haüy sur l'espèce minéralogique.

Il y a plus, ainsi que nous en avons fait la remarque depuis longtemps, il a appliqué aux corps qu'il a décrits les mots *genre* et *espèce* de la manière la plus vague et la moins propre à donner une idée exacte des relations mutuelles de ces corps dans la classification qu'il en a faite; il dit par exemple (page 120 de la 3[e] édition de sa *Philosophie chimique*, 1806): « Tels sont l'azote, l'hydrogène, le carbone, le diamant, le phos-« phore, le soufre et les métaux. Il faut connaître chacun de ces *sept* « *genres* de corps en particulier... » Or il n'existe qu'un azote, qu'un hydrogène, qu'un soufre, ce sont donc autant d'*espèces* et non de *genres*, car ce mot s'applique à un certain nombre d'espèces douées de quelques propriétés communes, ainsi que cela à lieu pour les *métaux*, dont il fait un genre; en outre, comment se fait-il qu'il distingue le *diamant* du *carbone*, en en faisant, non pas deux espèces, mais deux genres? Voilà une question qui, si elle était développée, ferait concevoir peut-être l'influence fâcheuse que des enseignements brillants, populaires, peuvent avoir pour empêcher des idées précises de se répandre, lorsque celles-ci viennent plus tard à la connaissance du public par la parole et par des écrits. Ce serait un sujet qui ne manquerait pas d'intérêt que la recherche de toutes les idées incomplètes, exagérées, fausses ou erronées, qui, répandues par des enseignements qualifiés de brillants ou de populaires, ont fait obstacle à la vérité, et en ont retardé, pendant un temps plus ou moins long, la propagation dans un public que l'on dit éclairé d'ailleurs.

Fourcroy, en parlant de la composition immédiate des végétaux, commet la faute que nous venons de relever, relativement aux corps simples. On lit (page 309 de la *Philosophie chimique*, 3[e] éd. 1806), « caractères « des *vingt genres* de matériaux immédiats des végétaux, » ce sont: la séve, le muqueux, le sucre, l'albumine végétale, les acides végétaux, l'extractif, le tanin, l'amidon, le glutineux, la matière colorante, l'huile fixe, l'huile volatile, le camphre, la résine, la gomme résine, le baume, le caoutchouc, le ligneux, le suber.

Ici le mot *genre* est appliqué de la manière la plus confuse qu'on puisse imaginer : car il l'est, 1° à une ESPÈCE chimique, le *camphre*, le *ligneux* ou le *bois pur*, l'*amidon*, *etc.* 2° à un groupe de corps comprenant à la fois une espèce et des mélanges d'espèces, tel est son genre *sucre;* 3° à des mélanges, tel est le genre *gomme-résine;* 4° à un ensemble de corps qui, n'ayant guère qu'une propriété commune, sont tellement différents, qu'on doit en faire plusieurs genres, telle est la *ma-*

tière colorante; 5° enfin, comment un liquide comme la *sève*, qui est une collection indéfinie de diverses espèces de principes immédiats, peut-il constituer un *genre* correspondant à celui des *acides*, le seul des genres que nous venons de citer qui ne donne pas lieu à une critique de principe?

Le *Système des connaissances chimiques*, au point de vue de la philosophie et de la classification, prête aux mêmes critiques que les *Éléments d'histoire naturelle et de chimie*, et que la *Philosophie chimique;* cependant il serait injuste de n'y pas reconnaître un recueil considérable de notions et de faits variés, et, certes, en réfléchissant aux occupations de Fourcroy, homme politique et administrateur, il lui a fallu une grande facilité de travail pour réunir tous les matériaux dont les dix volumes se composent. Malheureusement le texte est sans citations, et les formules analytiques sont omises, ce qui exclut l'ouvrage de la pratique du laboratoire.

Nous ne pouvons terminer l'examen des écrits chimiques de Fourcroy sans nous élever de nouveau avec énergie contre l'atroce accusation, à l'égard de la mort de Lavoisier, dont il a été, nous pouvons l'affirmer, la malheureuse victime, et sans rappeler les détails que nous avons donnés sur les auteurs de cette affreuse calomnie dans notre Rapport au grand jury international de Londres. Nous répéterons qu'il était impossible à Fourcroy ou à tout autre de soustraire à l'échafaud le fermier général Lavoisier, condamné à mort avec vingt-sept fermiers généraux, ses collègues, accusés d'avoir mouillé le tabac que la ferme générale vendait au peuple!

Au reste, en lisant ce que Fourcroy a écrit dans l'*Encyclopédie* sur les travaux de Lavoisier, il est impossible de méconnaître les sentiments de profonde estime et d'admiration sincère qu'il professait pour ce grand homme.

Fourcroy était sensible, irritable, souvent mécontent du monde, de ses collègues et de l'autorité même à laquelle il avait tout sacrifié; mais, pendant les sept années où nous l'avons connu, jamais il ne s'est présenté une circonstance de nature à nous le faire juger défavorablement comme homme public et comme homme privé; il eut de nombreux amis, qui lui restèrent fidèles, et ne manquèrent pas à relever souvent un caractère faible, dénué de toute espèce de ressort contre des événements dont la cause lui était étrangère et contre des rapports que beaucoup d'hommes auraient méprisés, mais qui l'abattaient absolument.

E. CHEVREUL.

LES FOUILLES DE BYRSA.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

V. — Le palais romain au-dessous de Saint-Louis.

L'acropole de Carthage n'est d'un accès facile que du côté de l'orient. Du côté de l'occident, elle n'offre qu'un passage oblique, qui devait correspondre à la petite poterne[2]. L'entrée de l'acropole était donc à l'est, selon toutes les vraisemblances, et la façade des monuments regardait la mer. Dans les anciens temps, on y montait par un escalier de soixante marches, qui pouvait s'accommoder aux exigences des fortifications et disparaître en cas de guerre. J'ai déjà dit qu'il était croyable que les Romains n'avaient point eu besoin de rétablir l'escalier, puisqu'ils n'avaient point rétabli les fortifications. Ils changèrent la pente et disposèrent au-dessous du nouveau temple d'Esculape des édifices considérables, dont l'histoire nous apprend l'existence et la situation. Le palais du proconsul romain, la curie ou salle des réunions du sénat, la bibliothèque publique, étaient de ce côté. Plus tard, Justinien fit ajouter au palais une chapelle consacrée à la Vierge. De toutes ces constructions, il ne reste d'apparent que huit citernes, figurées sur mon plan général, des murs qui soutiennent les terres, quelques débris épars sur le sol. Il n'était donc pas sans intérêt d'éclaircir un point capital de la topographie de Byrsa. Je ne pouvais espérer découvrir aucune ruine punique dans une partie bouleversée par les architectes romains. Mais, comme les monuments romains eux-mêmes étaient les plus importants de Carthage, ils suffisaient pour exciter tous mes efforts.

Les murs qui entourent l'église de Saint-Louis forment une enceinte octogonale, où il n'est point aisé de faire des fouilles. L'entrée principale est à l'ouest; dès qu'on l'a franchie, on voit les logements du chapelain, du gardien et diverses dépendances de leurs habitations; ensuite, un petit bois de pins, trop précieux, dans un pays brûlé par le soleil, pour qu'on ose y toucher. L'église est située à peu près au centre de l'enceinte: une esplanade la précède, à droite est un bassin sans eau avec un fond de mosaïque; à gauche, une belle statue de Mercure et quelques fragments

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'août 1859, page 498, pour le second, celui de septembre, page 561, et, pour le troisième, celui de novembre, page 674. — [2] Appien, VIII, cxxx.

antiques lui font pendant et sont dominés par des colonnes de marbre avec des chapiteaux rapportés. Jusqu'ici il ne m'était point permis de faire donner le moindre coup de pioche, ce qui eût été d'autant plus dangereux, que l'église n'est point établie sur des fondations bien solides. Elle est bâtie en partie sur une ancienne citerne qu'on a comblée, et qui a dû s'affaisser un peu, comme le prouve une lézarde qui fend du haut en bas l'abside.

Mais, quelques mètres plus loin, l'esplanade cesse et le jardin de Saint-Louis descend en pente. Cette partie est à peu près inculte; je pouvais la retourner sans scrupules, en ne touchant pas toutefois à l'angle sud-est, où des marins français morts à la Goulette avaient été enterrés. L'examen des lieux m'assurait que le temple d'Esculape n'avait pu s'élever que sur le plateau que l'architecte français avait choisi instinctivement comme la situation la meilleure pour son église. Cette supposition se changea en certitude lorsque j'eus découvert le gros mur qui devait servir de péribole au temple. Le mur a plus de deux mètres d'épaisseur [1], et il se continue en dehors de l'enceinte de Saint-Louis. Je l'ai suivi par une série de sondages pendant près de cent mètres. Cette puissante construction retenait les terres, et je n'avais point à craindre que mes travaux nuisissent à la solidité de l'église. Je plaçai mes ouvriers en deçà du mur et fis ouvrir deux tranchées perpendiculaires à la face de l'acropole, au milieu de la pente et dans l'axe d'un mouvement général qu'elle suivait avec une certaine régularité. Il me semblait sentir à travers le sol la main des hommes et leurs œuvres enfouies.

En effet, à quelques mètres de profondeur, mes Arabes rencontrèrent le sommet d'une abside, ou cul-de-four, qui avait dû terminer une voûte d'une assez grande portée, ainsi que les arrachements en faisaient foi. Nous pénétrâmes sous ce cul-de-four, dont la demi-coupole s'avançait en saillie au-dessus de nos têtes. Il avait 6 mètres 25 centimètres de diamètre et annonçait un édifice considérable, comblé ultérieurement par des débris de toute sorte, et qu'il faudrait déblayer dans toute sa hauteur. Sans descendre davantage, je résolus de reconnaître par les crêtes le plan du monument. Un fossé fut creusé le long de ces crêtes: à droite du cul-de-four, je trouvai un mur de séparation, puis un autre cul-de-four, puis un troisième et un quatrième, juxtaposés, parallèles, d'un diamètre égal. Là paraissait finir le monument. Je me reportai donc à gauche du cul-de-four qui avait été découvert le premier et qui, par

[1] Voyez, dans le cahier de septembre, le plan général, fouilles I.

sa décoration plus soignée, semblait être le centre de tout l'édifice. Mes prévisions se réalisèrent. Un cinquième cul-de-four existait sur la gauche, et je ne doute point que le sixième et le septième, nécessaires à la symétrie, n'eussent été reconnus sous terre, si le cimetière ne m'eût arrêté. J'aurais pu demander à l'évêque de Tunis l'autorisation d'exhumer les morts pour les ensevelir à une autre place. Mais cette autorisation était très-difficile à obtenir, et je jugeais, du reste, que la partie du monument que j'avais à déblayer exigerait plus de temps et plus de ressources que je n'en avais devant moi. Le développement des sept salles parallèles était de plus de 50 mètres de façade, chacune comptant, avec son mur de séparation, 7 mètres 25 centimètres. Nous entrions par la voûte : il fallait donc enlever une quantité énorme de terre et de débris pour arriver jusqu'au dallage. Forcé de me restreindre, je choisis l'abside centrale et l'abside adjacente à droite. Les travaux devaient être singulièrement compliqués par la nécessité d'emporter les déblais hors de l'enceinte de Saint-Louis et de les jeter sur la pente de la colline à une assez grande distance. Je les employai à former une esplanade au delà de la route carrossable qui monte à Saint-Louis. Cette esplanade s'avance vers la mer, domine la plaine, le forum et les ports de Carthage.

Pour bien comprendre la position du monument que je vais décrire, il faut se rappeler qu'il est situé sur la pente de Byrsa et que les niveaux des divers édifices étaient nécessairement différents. Au sommet était le temple d'Esculape, sur une terrasse qu'entourait le mur massif du péribole. Au-dessous de cette terrasse, adossé au péribole, un monument avait été construit, mais à quarante pieds plus bas, afin de ne point masquer le temple. Ce monument, composé de sept salles parallèles et voûtées, appuyait les culs-de four qui terminaient le fond de chaque salle sur le mur d'enceinte du temple [1]. C'est pourquoi, plus tard, lorsque les voûtes s'écroulèrent sous la main des Arabes, les culs-de-four résistèrent par la force de leur position bien plus que par leur propre force. Je commence par décrire le cul-de-four central.

J'ai déjà dit qu'il a 6 mètres 25 centimètres de diamètre. Sa hauteur est d'un peu plus de 8 mètres, mais, comme le sommet de la voûte manque, il est probable que la hauteur totale était de 10 mètres. Toute la partie supérieure, qui a la forme d'une demi-sphère, est ornée de caissons en stuc blanc. Ces caissons sont des losanges qui suivent les contours de la coupole, en s'élargissant ou en se rétrécissant, selon les besoins de la perspective. Ils sont décorés de moulures en relief, qui représen-

[1] Voyez le plan de Byrsa qui a été publié dans le cahier de septembre 1859.

taient des oves, des fers de lance et des canaux de beaucoup plus petite proportion. J'ai remarqué encore quelques traces de couleur, que l'action de l'air a fait promptement disparaître. On devine que cette décoration, aussi bien que le monument tout entier, sont de style romain et remontent aux empereurs, qui ont voulu embellir à l'envi la colonie de Carthage.

Au-dessous des caissons il y a un rang de briques, épais de 40 centimètres. C'est le seul échantillon de construction en brique que j'aie trouvé à Carthage. Plus bas commencent des assises de tuf d'une grandeur modérée et qui vont jusqu'au sol. Elles portent des trous de crampons, qui annoncent un revêtement de marbre enlevé ou tombé. On voyait, en effet, mêlés à la terre qui remplissait l'édifice, de nombreux fragments de serpentin, de porphyre, de cipollin, de marbre veiné de Numidie. Le peu d'épaisseur de ces plaques mutilées prouvait assez qu'elles servaient de revêtement. Ces plaques, outre les crampons de bronze qui les retenaient, avaient pour lit cinq centimètres de ciment romain; le ciment reste encore par places. Les racines de fenouil, qui pénètrent à une grande profondeur, se sont glissées entre le mortier et la pierre, et ont peu à peu détaché le mortier.

A un mètre et demi au-dessus du sol, l'abside est rétrécie par une sorte de base circulaire qui en remplit le contour. La face horizontale et la face verticale étaient revêtues de marbres précieux : non-seulement le ciment mêlé de grands tessons se voit encore, mais des crampons de bronze sont restés en place. On avait craint sans doute que des crampons en fer ne fissent éclater le marbre ou n'en altérassent la pureté, en se rouillant. La première idée que ce banc fit naître en moi (il est indiqué sur le plan général à la lettre *a*) fut celle d'un triclinium. Je me demandai s'il n'avait point servi de lit à des convives illustres et si cette salle n'était point la fameuse *Delphica*, la salle des festins où s'élevait un grand trépied, souvenir du trépied de Delphes, pour poser les coupes [1]. Il serait possible aussi que ce banc, qui remplit le fond de l'abside, eût servi de piédestal continu à une série de statues, de bustes, décoration digne d'une bibliothèque ou du lieu où se réunissait le sénat, puisque nous savons que la curie et la bibliothèque publique étaient près du temple d'Esculape. Mais il faut convenir que, dans ce cas, le piédestal eût été bien bas. Nous verrons si la salle voisine fournira quelques renseignements de plus. Cette salle centrale était pavée avec une grande magnificence. Une mosaïque de marbres précieux lui ser-

[1] Procope, *De bello Vandal.* l. I, c. XXI, et II, XXVI.

vait de dallage, mosaïque qui formait de grands dessins géométriques, des rosaces variées. Tous les éléments en étaient dispersés, mais on les retrouvait dans la dernière couche de débris qui recouvrait le sol. J'ai recueilli une grande quantité de ronds, de triangles, de carrés, de losanges, de quarts de rond, de trapèzes, en marbre blanc de Felfellah, en porphyre, en serpentin, en marbre veiné de Numidie. Le sol était revêtu d'un ciment épais, dans lequel ces marbres étaient jadis scellés. La chute des voûtes et des décombres qui ont rempli les salles a détruit cette belle décoration, qu'on serait presque tenté de recomposer ainsi qu'un jeu de patience.

Le cul-de-four qui est à droite du spectateur (lettre *b*), lorsqu'il se place en face du centre de l'édifice, est moins richement orné que le cul-de-four central. Il n'a ni caissons, ni moulures, ni revêtements de marbre, mais seulement un enduit de stuc qui a dû jadis être peint. De grandes taches noirâtres, qu'on aperçoit çà et là, paraissent provenir de couleurs décomposées. L'enduit est double, c'est-à-dire qu'une couche très-mince de stuc est étendue sur une couche de mortier plus épaisse. L'humidité a fait soulever le stuc, qui tombait à mesure qu'on emportait les terres qui le pressaient. Plus bas, la construction est la même que dans le cul-de-four principal. Ce sont des assises de tuf régulières; malheureusement, les Arabes, qui ont l'industrie des taupes pour pénétrer dans le sol par d'étroits boyaux et y chercher des matériaux qu'ils vendent, ont jadis rencontré ce mur. Ils ont retiré sur le côté plusieurs rangs de pierres, puis se sont arrêtés précipitamment, menacés sans doute par un éboulement, car j'ai retrouvé, enfoncé entre deux assises, un coin de fer qu'ils ont abandonné et que la rouille rongeait depuis nombre d'années. L'éboulement qu'ils ont craint et préparé était inévitable; j'ai dû m'y résigner, et il s'est produit sans accident dès que les terres ont été enlevées. Toutefois, comme je déblayais de haut en bas et ne connaissais point l'état des fondations, je n'ai poussé mes travaux qu'avec une extrême circonspection, de peur d'accidents graves, et ne les ai point étendus autant que je l'aurais souhaité. Je suis descendu jusqu'au sol, c'est-à-dire jusqu'au rocher, parce que le dallage a disparu.

Au fond de cette seconde salle se trouve, non plus un banc circulaire, mais un grand piédestal carré, qui a pu être aussi un tribunal sur lequel siégeait un magistrat. Si c'était un piédestal, telle est sa dimension, qu'il n'a pu porter qu'une statue colossale ou équestre. Si c'était un tribunal, il faudrait croire que le monument qui nous occupe est bien réellement le palais du proconsul romain et qu'à côté de la Delphica, salle des festins,

nous rencontrons la salle des jugements où les proconsuls romains, les rois vandales, Bélisaire, Salomon, Héraclius et tous les gouverneurs envoyés de Byzance, auraient rendu la justice[1] : mais ce point doit rester un objet de doute.

Sur le côté gauche du cul-de-four, presque au sommet du mur et à la naissance du cintre, on voit une très-petite niche, qui n'a que 20 centimètres de haut sur 10 de large. Elle a été taillée après coup dans la muraille et porte des traces de couleur rouge. Quatre trous de scellement aux quatre coins, des rainures d'engagement, attestent que cette niche était fermée anciennement par une porte solide. Je n'ai pu encore m'expliquer quelle était sa destination. Ce qui est certain, c'est qu'elle a été creusée d'une façon grossière et dans les bas temps, plusieurs siècles après la construction du palais.

Enfin, deux autres salles à droite de cette dernière et une cinquième salle, à gauche de la salle principale, sont terminées également par des culs-de-four. J'en ai dégagé seulement le sommet, qui est revêtu de stuc et n'offre aucune particularité digne d'être remarquée. Là se sont arrêtées mes explorations; la nécessité de revenir à Paris pour ouvrir mon cours d'archéologie me forçait de quitter l'Afrique. D'ailleurs, je ne pouvais me dissimuler combien de temps et de dépense exigerait le déblai d'un monument qui avait 152 pieds de largeur, une longueur indéterminée, et qui était enseveli dans toute sa hauteur. J'avoue cependant mon profond regret de n'avoir pu en découvrir une étendue assez considérable pour me permettre d'apprécier le plan complet et de décider, d'après ce plan, quel édifice de la Carthage impériale j'avais retrouvé. Nous savons par les historiens que plusieurs monuments étaient situés auprès du temple d'Esculape : une église consacrée à la Vierge, bâtie par l'ordre de Justinien[2], la curie où se réunissait le sénat[3], la bibliothèque publique de Carthage[4], le palais du proconsul, qui fut aussi le palais des rois vandales[5].

On ne peut reconnaître l'église de la Vierge dans un édifice composé de sept salles différentes. Si l'on voulait supposer que ces salles sont des absides plus profondes et doivent s'ouvrir sur un espace commun, on sera arrêté par cette considération que la hauteur des voûtes n'est que de dix mètres, tandis que la largeur de l'église eût été de cinquante mètres : disproportion inadmissible, même dans les temps de barbarie.

[1] L'*atrium sauciolum*, dont parlent les *Actes des martyrs* (Ruinart, p. 217) était dans une autre partie de la ville, *ad Sexti*. — [2] Procope, *De ædific.* VI, v. — [3] Voyez Dureau de la Malle, p. 153. — [4] *Ibid.* — [5] Dans le premier chapitre de ce mémoire, j'ai réuni tous les textes qui fixent la position du palais du proconsul.

Comment croire qu'on eût fait rien de pareil à Carthage, la troisième ville de l'empire, sous Justinien, le fondateur de Sainte-Sophie? D'ailleurs l'église de la Vierge n'était point isolée : elle était annexée au palais des proconsuls.

Il semble qu'il faille écarter aussi l'idée de la curie; car les réunions d'un sénat demandent une vaste enceinte, et non point sept chambres séparées. Au temps de la Carthage punique, la curie était sur le forum, de même qu'à Rome la curie Hostilia. Par un nouveau trait de ressemblance, le sénat de Carthage, lorsque ses séances devaient être secrètes, se réunissait dans le temple d'Esculape; ainsi le sénat de Rome s'assemblait dans le temple de la Concorde, pour délibérer en secret. Il est inutile de dire que, dans la colonie romaine, le sénat n'eut plus sa grandeur passée, sans que cependant cette décadence permette d'affirmer qu'il n'y avait plus deux curies. Du moins ne connaissons-nous, à cette époque, que la curie qui était dans Byrsa et que je serais tenté d'identifier avec le temple d'Esculape, ce qui mettrait hors de cause les ruines dont nous cherchons en ce moment la destination. Car le rhéteur Apulée, prononçant un discours dans le théâtre de Carthage, à l'occasion d'une statue qui lui était votée, disait qu'il se croyait dans la curie ou dans la bibliothèque, lieu ordinaire de ses leçons[1]. Or, d'après son propre aveu, il professait dans le temple d'Esculape, car, dans ses *Florides*, je trouve cette phrase : « Percontari quæ ego pridie in templo Æsculapii disse« ruerim[2]. » Il est vrai qu'on pourrait donner un sens extensif aux mots *in templo Æsculapii*, et en conclure que la curie et la bibliothèque étaient dans l'enceinte consacrée à Esculape. Alors même, les ruines récemment découvertes étant en dehors du mur du péribole et adossées à ce mur, on ne saurait leur appliquer les désignations d'Apulée.

Les mêmes considérations m'empêchent de nommer la bibliothèque publique de Carthage, quoique le plan paraisse mieux se prêter à une telle attribution. On conçoit, en effet, des salles séparées, des piédestaux et des statues pour les décorer, des supports continus pour les boîtes à manuscrits. Mais la bibliothèque était dans l'enceinte consacrée à Esculape, comme si le même dieu devait présider à la santé du corps et à la nourriture de l'âme. Il ne reste donc que le palais des proconsuls. Sans trancher prématurément une question qui ne peut être résolue que par un déblai complet, j'avoue que les ruines répondent assez à l'idée qu'on se fait d'une habitation consulaire. Ces sept grandes salles, voûtées, ornées de reliefs et de peintures, avec des

[1] *Florid.* p. 141. — [2] *Ibid.* p. 146.

statues et des marbres précieux, ouvrant toutes sur la mer, étaient la partie la plus importante d'un vaste ensemble de constructions. Les traces de ces constructions percent çà et là sous le sol, en dehors de l'enceinte de Saint-Louis. J'ai marqué sur mon plan huit citernes encore intactes, qui recevaient toutes les eaux des terrasses et qui indiquent la limite du palais de ce côté. Non loin, un grand mur de soutenement donne également cette limite; il y avait là jadis une esplanade qui dominait la ville basse, les quais, les ports, le forum, dont le bruit montait jusqu'aux oreilles du proconsul Pison[1]. La situation était admirable, en face de la mer, à l'abri des vents du nord, sur la colline la mieux aérée et la plus saine de Carthage. Ce ne serait point, non plus, une coïncidence sans valeur, que de pouvoir reconnaître, dans les deux salles que j'ai commencé à découvrir, la *salle des festins* et la *salle des jugements*. Mais je n'insisterai point davantage sur une hypothèse que des fouilles ultérieures peuvent seules justifier ou écarter.

VI. — Les temples d'Esculape et de Jupiter.

Pendant que mes Arabes déblayaient le palais romain, ils retiraient fréquemment, parmi des débris de toute sorte, des fragments de colonnes, de chapiteaux, de frises, en marbre blanc de Felfellah. Ces fragments, que je faisais mettre à part aussitôt, offraient les mêmes proportions, le même style; ils provenaient d'un monument d'ordre corinthien, dont la beauté était certainement bien supérieure au caractère de l'édifice où ils se trouvaient. Il était sensible, d'ailleurs, qu'ils ne pouvaient avoir appartenu à aucune partie de cet édifice, qui était revêtu, soit de marbre de couleur, soit de stuc peint. Enfin, comme ils ne se rencontraient que dans les premières couches de terrain et disparaissaient à mesure que l'on arrivait aux couches plus basses, il était évident qu'ils étaient tombés du sommet du plateau auquel le palais romain était adossé. Or nous savons que, sur ce plateau, s'élevait le temple d'Esculape. Lorsque Carthage fut détruite pour la seconde fois, les ruines du temple roulèrent en partie sur les ruines du palais qui était situé quarante pieds plus bas : la poussière, la terre entraînée par les pluies, les herbes et les fenouils, dont les racines pénètrent à trente pieds sous le sol, les recouvrirent. Ainsi averti, je reconnus, parmi un certain nombre de fragments de sculpture et d'architecture qui ont été recueillis sous les portiques qui entourent l'église de Saint-Louis, des

[1] Tacite, *Hist.* IV, XXXVIII.

morceaux de chapiteaux et de corniches exactement semblables à ceux que je réunissais moi-même. L'architecte français qui avait bâti la chapelle les avait trouvés en creusant les fondations, et il avait eu le soin de les faire encastrer dans les murs des portiques, à l'abri des intempéries. Comme la chapelle de Saint-Louis occupe une partie de l'emplacement du temple d'Esculape, il était naturel de faire ces découvertes, et il est très-regrettable que M. Jourdain ne les ait point poussées davantage, avant que l'église achevée écartât définitivement les recherches.

Le temple d'Esculape était le plus célèbre et le plus riche parmi les temples de l'ancienne Carthage [1]. Les auteurs nous apprennent seulement que les Romains l'avaient rebâti [2]; nous saurons désormais avec quelle magnificence. L'édifice tout entier était en marbre blanc, comme le Parthénon, comme le temple de Jupiter Olympien et les autres monuments de la magnifique Athènes. Il était d'ordre corinthien : les débris de chapiteaux, de pilastres, les rinceaux des frises montrent avec quelle élégance et quelle pureté l'ornementation avait été traitée. Le style me paraît celui des beaux temps de l'architecture romaine sous l'empire. Les colonnes étaient cannelées et concaves dans leur partie supérieure; dans la partie inférieure les cannelures étaient convexes. Chaque cannelure avait 9 centimètres de corde; les baguettes qui les séparaient avaient 3 centimètres de largeur; donc, en supposant vingt-quatre cannelures, on compte que les colonnes avaient 2 mètres 88 centimètres de circonférence, près de neuf pieds. Parmi les fragments de corniches et de frises, j'ai mesuré des oves qui ont 10 centimètres de hauteur sur 16 de largeur, des perles qui ont jusqu'à 8 centimètres de diamètre dans leur plus grand axe. Les feuilles d'acanthe qui forment, soit les chapiteaux, soit les rinceaux des frises, sont d'un travail délicat et d'un effet large. Je ne doute point qu'en continuant à enlever les terres on n'y découvre de nouveaux morceaux qui fourniraient à un architecte expérimenté tous les documents d'une restauration scientifique. C'est ainsi que les fouilles au-dessous de Saint-Louis, non-seulement confirment nos hypothèses sur l'emplacement du temple d'Esculape, mais jettent une lumière précise sur le temple lui-même.

Une autre temple m'a été révélé par un bas-relief en marbre que j'ai découvert en exécutant les fouilles D [3]. Ce bas-relief est brisé (il n'a plus

[1] Appien, VIII, cxxx. — [2] Apulée, *Florid.* p. 146. A chaque pas, on trouve des preuves de la fidélité scrupuleuse des nouveaux Carthaginois à relever les anciens temples. Non-seulement ils refirent aussi le temple de Saturne, mais ils rétablirent les sacrifices humains, qui durèrent jusqu'au proconsulat de Tibérius. (Tertull. *Apolog.* VIII, s.) — [3] Voyez le plan général.

que 34 centimètres de haut sur 23 de large); mais, par une rare fortune, il représente encore dans sa hauteur un temple d'ordre ionique, d'une charmante proportion, avec son péribole qui masque la base des colonnes. En avant de ce monument, qui est figuré en petit et en perspective, comme un fond de tableau, il y a une couronne de chêne, avec des glands entremêlés au feuillage. La plus grande partie de la couronne manque : peut-être portait-elle au centre une inscription votive, car le bas-relief est lui-même votif. (Voyez la planche du cahier de novembre, figure 6.) Le chêne était consacré à Jupiter, Jupiter avait un temple à Carthage [1]; je me suis donc demandé si ce n'était point le temple de Jupiter, tel que l'ont bâti les Romains, que j'avais sous les yeux. Une autre question s'offrait ensuite tout naturellement : le temple de Jupiter n'était-il pas situé dans Byrsa? les Romains ne l'ont-ils pas élevé dans l'acropole, en souvenir de Jupiter Capitolin? J'ai examiné avec soin le terrain autour du lieu où le bas-relief avait été trouvé. A peu de distance, un mur de soubassement, qui est dessiné sur le plan général de l'acropole, existe encore à fleur du sol. Entre ce mur et l'angle sud-est de Byrsa s'étend un espace tout à fait propre à contenir un temple, qui aurait été parallèle au temple d'Esculape, orienté comme lui. Mais je ne voudrais point insister sur des suppositions qui se déduisent de telle sorte et qui finiraient par paraître chimériques. Tout ce qu'il m'est permis d'affirmer, c'est que ce fragment de bas-relief est d'une grande importance, puisqu'il nous fait connaître un temple ionique de Carthage et peut-être de Byrsa [2].

[1] *Monum. vet. ad Donatist.* p. 162, Dupin, 1702. — [2] Deux inscriptions, l'une grecque, l'autre latine, ont été retrouvées sur le plateau de Byrsa et y ont été sans doute apportées jadis. L'inscription grecque paraît votive :

ΑΝΤΙΦΙΛΩ ❦ ΗΡΩΙ
ΔΕΜΑΣΚΑΙΑΤΕΙΡΕΑ
ΦΩΝΗΝ

L'inscription latine est une épitaphe chrétienne :

LOCATA · INNO
CA IN PACE
VIXIT ANNIS
XVIIII

VII. — Les futures explorations à Carthage.

Le temps m'était compté à Carthage : je n'ai pu prolonger mes recherches autant que je l'aurais voulu. Bientôt j'irai les reprendre, et m'établir pendant quelques mois encore en Afrique ; mais je ne me dissimule point que les efforts d'un particulier, si persévérants qu'ils soient, ne peuvent obtenir que de modestes résultats. Il faut les ressources dont un gouvernement dispose : puisse l'exemple de l'Angleterre, qui vient d'enfouir une somme considérable dans le sol de Carthage, être tôt ou tard suivi ! Seulement, on devra adopter un système tout opposé au système de M. Davis, qui ne cherchait que des objets propres à orner le Musée britannique. Ce sont les monuments eux-mêmes, leurs ruines mutilées mais instructives, les traces de la vieille cité phénicienne, presque effacées et si précieuses, les splendeurs de la colonie romaine, que n'ont pu complétement détruire les dévastations de quinze siècles, c'est l'architecture, reflet fidèle de l'histoire d'un peuple, souvent aussi éloquente que ses souvenirs, qui doit être le but de fouilles désintéressées. J'appelle fouilles désintéressées celles qu'on entreprend, non pour rapporter des objets antiques dont la valeur excède facilement ce qu'on a dépensé, mais pour faire reparaître au jour une cité perdue, une civilisation oubliée, des édifices qui ne se peuvent transporter. Quel que soit le pays qui revendique un jour cette tâche, j'ai cru devoir consigner, à la fin du présent mémoire, des observations qu'une longue étude du sol m'a suggérées ; peut-être épargneront-elles aux futurs explorateurs des débuts pleins d'incertitudes et de déceptions. J'indiquerai les points de la topographie de Carthage qui me paraissent promettre aux fouilles d'intéressants résultats.

Avant tout, le palais romain qui est au-dessous de la chapelle de Saint-Louis sera aisément déblayé. La France, qui possède dans l'enceinte même de Saint-Louis la ruine la plus belle et la mieux conservée qu'il y ait à Carthage (je n'excepte que les citernes), ne peut négliger d'embellir un territoire qui lui appartient. Par une rare fortune, l'axe de cet édifice est l'axe de l'église ; et l'abside centrale, qui est plus richement décorée, correspond exactement à la grille du jardin et à la porte de l'église ; de sorte qu'en enlevant les terres, on exhaussera Saint-Louis sur un soubassement de sept coupoles, qui lui formeront un piédestal grandiose. Les déblais serviront à terminer l'esplanade en avant de la grille, que j'ai déjà sensiblement étendue, afin qu'elle commande la mer et une vue qui est admirable. A mesure que le plan deviendra distinct, on

pourra se faire une idée plus précise de la destination de ce monument et lui assigner un nom que je n'ai point osé lui donner. Il est à supposer que les salles se prolongeront en dehors des murs de Saint-Louis et passeront sous la route carrossable qui tourne autour des murs. Mais il sera facile de reporter cette route sur l'esplanade, et de démolir le mur lui-même pour le reconstruire plus loin, en agrandissant l'enceinte dans laquelle toutes les ruines seraient comprises. Ce soin regarde évidemment le Gouvernement français, et j'aime à croire qu'il revendiquera tous ses priviléges de propriétaire.

A l'angle nord-est de l'enceinte, on voit des débris de constructions arrachés et jetés sur le sol, tandis qu'on sent quelques murs percer sous terre. Il sera important de faire là des recherches, de même qu'un peu plus bas, sur la pente de la colline. Je suis porté à croire que le chemin qui montait à Byrsa passait de ce côté, et qu'il devait être bordé de constructions. En ouvrant une large et profonde tranchée et en rejetant les terres sur la pente qui est au-dessous de la route, on découvrira peut-être les éléments du problème. L'escalier de soixante degrés qui, au temps de la Carthage punique, conduisait au temple d'Esculape, fut-il refait par les Romains? Le remplacèrent-ils par une rampe douce et accessible aux chars? Le palais du proconsul, substitué aux anciennes fortifications, n'exigea-t-il pas un changement complet dans le système qui donnait accès à l'acropole? Dans toute cette partie de Byrsa, il y a une accumulation assez considérable de terre et de débris qui ont dû protéger des ruines dignes d'être cherchées.

J'en dirai autant de la petite entrée que je suppose avoir existé à l'ouest de Byrsa. Elle est marquée sur mon plan. En sondant le sol, en ouvrant les talus qui s'avancent obliquement de chaque côté du passage, il est possible qu'on trouve quelques indications antiques.

Les murs puniques de Byrsa, que je n'ai découverts que sur une longueur de 40 mètres, offrent une ample matière aux recherches. Il est naturel de penser qu'on les retrouvera sur tout le flanc méridional de l'acropole, inégalement conservés, remaniés à diverses époques, mais à des époques si diverses, qu'il est aisé de reconnaître la main des Carthaginois, celle des Romains et celle des Byzantins. Il est même permis d'espérer qu'en déblayant toute la ligne des fortifications, travail considérable, on fera reparaître au jour des ruines plus complètes et plus instructives. Non-seulement on doit attendre des détails mieux caractérisés, des appareils plus beaux, des accidents plus curieux; il est, en outre, probable qu'on retrouvera tel élément du problème qui m'a échappé, par exemple la trace des communications avec l'intérieur de la citadelle et

quelques débris incontestables des portes qui devaient s'ouvrir, soit sur le derrière des salles circulaires, soit plutôt sur le corridor qui les desservait toutes. Il ne faut point se dissimuler que la quantité de terres à enlever sera énorme, sur une longueur de 400 mètres. Mais on peut choisir un ou deux points : la direction et le plan des murs de Byrsa étant connus, on prendra ses mesures avec une précision mathématique, de façon à économiser le temps et la dépense.

Le problème des fortifications puniques n'a point été complétement résolu par la seule découverte des murs de la citadelle. Les murs qui défendaient la ville basse et coupaient l'isthme, quoiqu'ils fussent semblables à l'extérieur, devaient différer sensiblement par leurs dispositions intérieures. Il fallait, au rez-de-chaussée du moins, des salles et des passages plus larges, afin de loger les trois cents éléphants dont parlent les historiens. Ce qui servait de magasin dans l'acropole, lieu peu accessible à des animaux monstrueux, se transformait en écurie dans la plaine. Combien il serait à souhaiter qu'on trouvât les ruines de cette muraille ! Elles existent vraisemblablement, à une assez faible profondeur, sous les champs d'orge et sous les oliviers. Des mouvements de terrain qui forment de longues lignes droites, entre le lac de Tunis et le lac de Soukara, m'ont fait songer plus d'une fois à interroger le sol. Il était malheureusement difficile de m'entendre avec les propriétaires des moissons qu'il fallait détruire, des arbres qu'il fallait arracher. D'ailleurs, ces mouvements de terrain ne pouvaient-ils être plutôt la trace des circonvallations creusées par les Romains pendant leurs différents siéges? Toutefois, pour encourager ceux qui voudront tenter l'entreprise, je leur dirai que les Arabes n'ont ni connu ni détruit les restes des fortifications puniques qui sont ensevelies dans la plaine. Je n'ai aperçu aucune marque de leur fatal passage, tandis que, sur les hauteurs, il est aisé d'admirer avec quelle minutieuse patience ils ont détruit l'enceinte romaine bâtie sous Théodose. Cette enceinte était beaucoup plus petite que celle de la Carthage phénicienne. Les Romains étaient remontés sur les collines qui terminent la presqu'île et avaient établi leur système de fortifications sur une ligne de défense plus restreinte, mais préparée par la nature. Falbe, sur sa carte, a très-bien indiqué une partie de ces fortifications du n° 110 au n° 111, c'est-à-dire depuis la maison de campagne du Sahab-taba jusqu'à la route qui conduit aux citernes de Malqâ; mais il en a omis la partie la plus considérable, que j'ai reconnue jusqu'au village de Douar-el-Schott et au delà. Les Arabes ont jadis découvert cette muraille, qui était enterrée à peu de profondeur au-dessous du sol. Ils l'ont démolie pierre

par pierre, avec soin, de façon à ne point toucher à la terre, qui s'était tassée et durcie par l'effet des siècles. Les pierres enlevées, il est resté un fossé large de près de quatre mètres, qui est comme le moulage en creux de la muraille disparue. Grâce au ciel, les Arabes n'ont rien fait de semblable pour les fortifications puniques.

Je ne puis rien dire du forum et des monuments qui touchaient à ce grand centre de la vie politique. C'était, au printemps dernier, une plaine couverte de riches moissons, et je n'ai pu y faire aucune exploration. M. Davis, jadis, a fouillé l'emplacement supposé du temple de Baal et n'a trouvé que des débris de constructions romaines et une petite statue d'Apollon, d'époque romaine également. Mais cette première épreuve ne doit décourager personne, puisque l'on sait que les temples de l'ancienne Carthage, refaits scrupuleusement par les Romains, n'ont pas dû laisser de traces.

Les ports de Carthage méritent une attention spéciale. Leur forme est assez bien conservée, quoiqu'ils soient aujourd'hui à demi comblés. Ils appartiennent au khasnadar du bey (ministre des finances) et au général Khaïr-ed-din, qui ont fait planter tout autour des jardins. Ceux qui tenteront de les explorer ne doivent point ignorer que l'entreprise présente des difficultés. D'abord, le port militaire, le Cothon, reconnaissable à sa forme ronde, excitera plus d'espérances que le port marchand, qui communique avec lui. Le Cothon, en effet, était bordé de quais, de loges qui pouvaient contenir deux cent vingt vaisseaux; sur la petite île qui en forme le centre était bâti le pavillon de l'amiral carthaginois. En avant de chacune des loges, ménagées tant sur le port que sur l'île, s'élevaient deux colonnes ioniques qui formaient deux portiques circulaires et concentriques, ne comptant pas moins de quatre cent quarante colonnes[1]. Malgré l'acharnement des Romains qui détruisirent ces ports, malgré les travaux de la colonie qui dut les refaire, malgré la construction du monastère fortifié que Salomon, par l'ordre de Justinien[2], fit bâtir auprès du port, qu'on appelait alors *Mandracium*, on peut croire que des restes de la décoration punique se retrouveront sous le sol. Mais qui peut dire à quelle distance dans l'intérieur des terres sont enfouis les bords primitifs du Cothon? Les ruines successives ont dû peu à peu le combler et faire avancer un quai factice, tout composé de débris sur lesquels on bâtissait de nouveau, comme sur des remblais. Il faudra donc ouvrir d'assez loin une large tranchée, pour chercher l'ancienne circonférence du port creusé par les Phé-

[1] Appien, VIII, XCVI. — [2] Procope, *De ædific.* VI, V; *Bell. Vand.* II, XXVI.

niciens. Outre la difficulté de bouleverser des champs cultivés, où jeter l'énorme quantité de débris et de terre qu'on extraira de la tranchée? Si l'on se place dans la petite île qui portait le pavillon de l'amiral, l'embarras sera encore plus grand, parce que la place sera plus étroite; à moins qu'on ne prenne le parti barbare et détestable d'achever de combler le port et de refouler les eaux dans la mer. Il faudra se défendre aussi contre les infiltrations, inévitables dès qu'on atteindra une certaine profondeur.

Sur le rivage même, rien ne paraît plus facile que de déblayer un grand nombre de petites salles, toutes parallèles et de grandeur semblable, qui regardent la mer et semblent une série de magasins. Ces salles, qui ont été construites par les Romains, se multiplient le long des quais. Elles sont remplies de sable aujourd'hui. Non-seulement on voudrait les déblayer, mais il semble qu'on puisse espérer, en pénétrant au-dessous de la couche romaine, retrouver des restes puniques. Les quais de l'ancienne Carthage, construits en matériaux gigantesques, les roches noires qui formaient une digue pour les protéger contre les vagues, se reconnaissent encore çà et là. On peut même, par une patiente étude, en restituer le plan par la pensée et admirer le système que les Phéniciens avaient employé pour rompre la violence de la mer, lorsque le vent soufflait de l'ouverture du golfe. Je ne puis entrer ici dans ces curieux détails : je dirai seulement que le danger de ces fouilles, en apparence si faciles, ce seront encore les infiltrations. J'ai essayé moi-même de creuser au pied d'un mur en pierres colossales, qui m'indiquait un ancien passage pour monter du quai à la ville : aussitôt, l'eau a paru; mes ouvriers ont tenté en vain de l'épuiser.

Les explorateurs qui recherchent particulièrement les objets d'art, tels que vases, pierres gravées, monnaies, bijoux, trouvailles qui dépendent beaucoup du hasard, pourraient entreprendre des fouilles à El-Mersa et à Qamart. El-Mersa répond à l'ancien quartier de Carthage qu'on appelait Mégara. Là étaient les maisons des riches, et il ne serait pas impossible que la terre eût gardé quelque trésor; car Mégara perdit beaucoup de son importance et fut peu habitée sous les Romains, qui réduisirent considérablement l'enceinte de Carthage. De plus, le vent, depuis bien des siècles, a jeté sur les terrains qui sont près de la mer une grande quantité de sable, qui a dû cacher de bonne heure les antiquités aux dévastateurs. Mais il faudrait tenter la fortune sans indication précise, ce qui réussit mieux souvent au laboureur qui retourne son champ ou creuse les fondations de sa chaumière qu'à l'archéologue

le plus circonspect. Il en sera de même à Qamart, quoique le Djebel-Khawi cache dans ses flancs la nécropole de Carthage. Le sol y est sec, stérile, et ce n'était point une grande perte que de l'abandonner aux morts. Autant le village de Qamart est riant avec ses orangers et ses palmiers, autant le Djebel-Khawi est désolé : de maigres oliviers et des orges qui refusent de pousser en sont tout l'ornement. A quelques pouces de profondeur, souvent à fleur du sol, existe une couche de roche, facile à exploiter, dont on fait d'excellente chaux, aujourd'hui comme dans l'antiquité. Les Carthaginois laissaient subsister cette couche horizontale de rocher en guise de plafond, et par-dessous creusaient leurs tombeaux. Les terres entraînées par les pluies, la poussière, les débris de toute sorte sont tombés et les ont comblés. Il faudra donc beaucoup de temps pour vider des souterrains qui, probablement, ont déjà été pillés plusieurs fois.

Mais qui peut deviner les secrets enfouis sous le sol d'une cité qui a été une des plus grandes et des plus riches du monde? Carthage, malgré les préjugés qui éloignaient d'elle les recherches, malgré les souvenirs exagérés de la vengeance romaine, malgré les difficultés que présentent des fouilles qui doivent atteindre à une profondeur considérable, Carthage aura son tour, comme l'Égypte, comme Ninive et Babylone. On interrogera un jour ses ruines et celles de Tyr avec passion, pour connaître l'art et la civilisation des Phéniciens, comme on a découvert la civilisation et l'art de la haute Asie. L'archéologie sera appelée encore une fois à venir au secours de l'histoire. Les gouvernements seuls pourront entreprendre des fouilles vastes et vraiment fécondes. Qu'on ne juge point alors trop sévèrement ceux qui les premiers, abandonnés à leurs propres ressources, auront enfoncé la pioche jusqu'à la couche des ruines puniques et entrevu une moisson que de plus heureux recueilleront.

BEULÉ.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du 2 janvier, l'Académie des sciences a élu M. Fizeau à la place d'académicien vacante, dans la section de Physique générale, par le décès de M. le baron Cagniard de la Tour.

La séance publique annuelle de la même Académie a eu lieu le lundi 30 janvier. Nous en rendrons compte dans notre prochain cahier.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Madame de Swetchine, sa vie et ses œuvres, publiées par M. le comte de Falloux (de l'Académie française), chez Auguste Vaton, éditeur, et à la librairie académique de MM. Didier et C^ie^. Paris, 1860, 2 vol. in-8°. — M. le comte de Falloux vient d'ajouter une page fort intéressante et fort belle à l'histoire du mysticisme; les exemples et les ouvrages de madame de Swetchine sont également bons à connaître, et il eût été fort regrettable que le monde les ignorât. Madame de Swetchine était née à Moscou en 1782, et elle était fille de M. Soymonof, un des fondateurs de l'Académie des sciences de cette ville. Demoiselle d'honneur de l'impératrice Marie, femme de Paul I^er^, elle fut mariée de bonne heure au général de Swetchine, beaucoup plus âgé qu'elle, et qui jouissait, à la cour, d'une haute considération. Convertie au catholicisme par ses propres réflexions, après un long et studieux examen, elle vint s'établir à Paris vers la fin de 1816, et elle n'a point quitté la France jusqu'à sa mort en septembre 1857. Quoique madame de Swetchine fût répandue dans la société la plus distinguée et qu'elle n'ait jamais manqué aux devoirs nombreux et délicats qu'on y contracte, sa vie a été celle d'une sainte, et, à bien des égards, elle peut servir de modèle aux âmes les plus pieuses et les plus éclairées. Elle s'est partagée entre les œuvres d'une charité active, les obligations de l'amitié et les recueillements intérieurs de l'ascétisme le plus sage et le plus pratique. M. le comte de

Falloux a retracé avec une sorte de piété filiale les phases diverses de cette noble existence, et parmi les morceaux les plus remarquables on peut citer tout ce qu'il dit du salon de madame de Swetchine et de ses derniers moments, dans une lettre touchante qu'il adressait à M. le comte de Montalembert. Le second volume renferme ce qu'on doit nommer les œuvres de madame de Swetchine, bien qu'elle n'ait jamais eu un dessein arrêté de se présenter elle-même devant le public. Ces œuvres se composent de pensées détachées, toujours justes et utiles, souvent aussi piquantes que profondes, et de traités inachevés, dont les principaux sont ceux de la Vieillesse et de la Résignation. Ces fragments, quelque incomplets qu'ils soient, portent la vive empreinte d'une intelligence supérieure, et font désirer la publication de tous ceux que possède encore M. le comte de Falloux, exécuteur testamentaire de madame de Swetchine. Le style de ces morceaux est, en général, d'un naturel parfait, élégant et simple tout à la fois, très-ferme sans aucune roideur; et les idées qu'il revêt, quand elles ne sont pas tout à fait neuves par le fond, reçoivent de la forme que leur donne l'auteur un attrait inattendu et persuasif. On serait étonné de cette force d'expression et de cette solidité d'analyse, si l'on ne connaissait les études toutes viriles qui avaient nourri l'enfance et la jeunesse de madame de Swetchine. C'est là ce qui produit dans ses œuvres l'intérêt sérieux qu'on y trouve, et elle parle aux philosophes au moins autant qu'aux dévots. Si elle n'a pas les ardeurs de sainte Thérèse, ni toute la suavité de saint François de Salles, elle est cependant de cette double école, sans, d'ailleurs, avoir jamais pensé à imiter personne; elle est absolument originale et indépendante, et, bien qu'elle fût étrangère, elle s'est servie de notre langue avec le plus singulier bonheur et la plus rare distinction. Madame de Swetchine devra prendre rang désormais parmi nos mystiques et parmi nos écrivains. M. de Falloux nous promet deux volumes nouveaux de Lettres de madame de Swetchine et un volume de Méditations; nous ne doutons pas que cette seconde publication ne soit aussi bien accueillie et aussi importante que celle-ci.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

Falloux a retracé avec une sorte de piété filiale les phases diverses de cette noble existence, et parmi les morceaux les plus remarquables on peut citer tout ce qu'il dit du salon de madame de Swetchine et de ses derniers moments, dans une lettre touchante qu'il adressait à M. le comte de Montalembert. Le second volume renferme ce qu'on doit nommer les œuvres de madame de Swetchine, bien qu'elle n'ait jamais eu un dessein arrêté de se présenter elle-même devant le public. Ces œuvres se composent de pensées détachées, toujours justes et utiles, souvent aussi piquantes que profondes, et de traités inachevés, dont les principaux sont ceux de la Vieillesse et de la Résignation. Ces fragments, quelque incomplets qu'ils soient, portent la vive empreinte d'une intelligence supérieure, et font désirer la publication de tous ceux que possède encore M. le comte de Falloux, exécuteur testamentaire de madame de Swetchine. Le style de ces morceaux est, en général, d'un naturel parfait, élégant et simple tout à la fois, très-ferme sans aucune roideur; et les idées qu'il revêt, quand elles ne sont pas tout à fait neuves par le fond, reçoivent de la forme que leur donne l'auteur un attrait inattendu et persuasif. On serait étonné de cette force d'expression et de cette solidité d'analyse, si l'on ne connaissait les études toutes viriles qui avaient nourri l'enfance et la jeunesse de madame de Swetchine. C'est là ce qui produit dans ses œuvres l'intérêt sérieux qu'on y trouve, et elle parle aux philosophes au moins autant qu'aux dévots. Si elle n'a pas les ardeurs de sainte Thérèse, ni toute la suavité de saint François de Salles, elle est cependant de cette double école, sans, d'ailleurs, avoir jamais pensé à imiter personne; elle est absolument originale et indépendante, et, bien qu'elle fût étrangère, elle s'est servie de notre langue avec le plus singulier bonheur et la plus rare distinction. Madame de Swetchine devra prendre rang désormais parmi nos mystiques et parmi nos écrivains. M. de Falloux nous promet deux volumes nouveaux de Lettres de madame de Swetchine et un volume de Méditations; nous ne doutons pas que cette seconde publication ne soit aussi bien accueillie et aussi importante que celle-ci.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de novembre 1859, page 653.

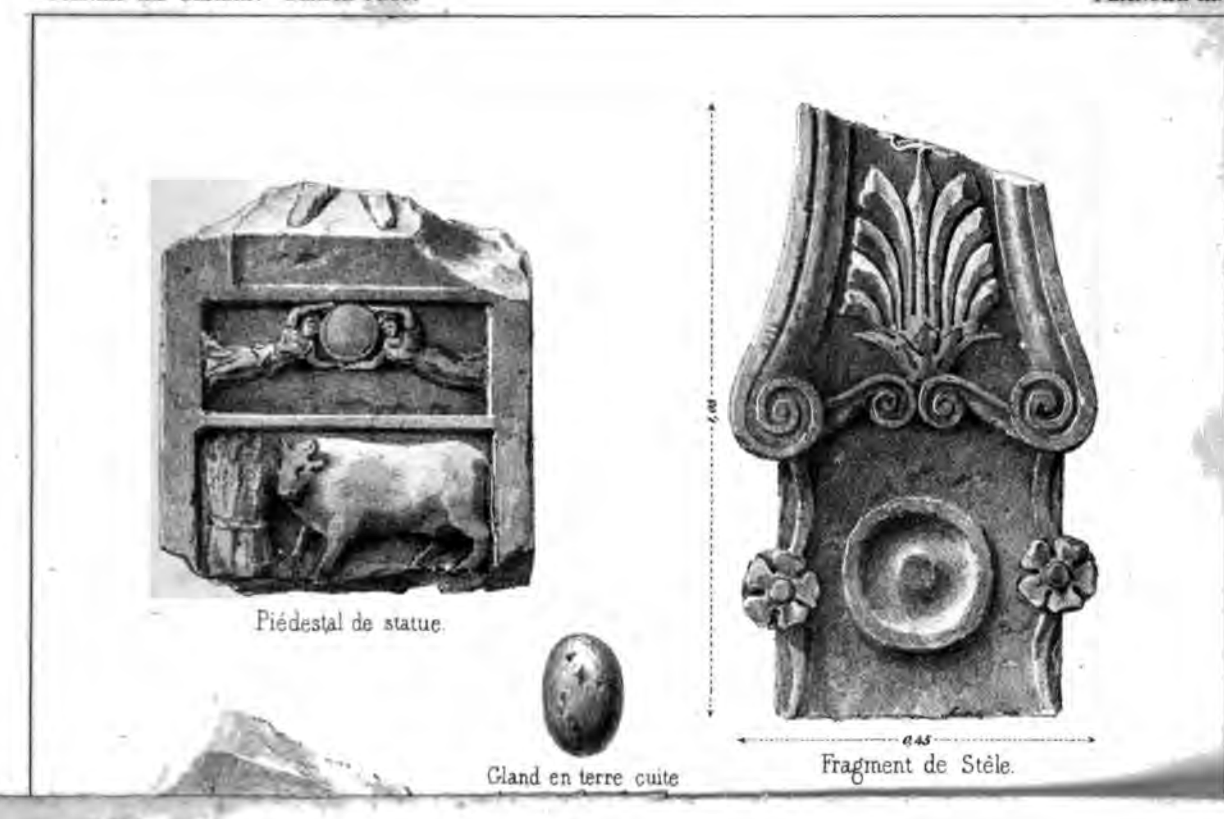

Piédestal de statue.

Gland en terre cuite

Fragment de Stèle.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

FÉVRIER 1860.

La République de Cicéron, traduite d'après le texte découvert par M. Mai, avec un discours préliminaire et des suppléments historiques. Nouvelle édition, revue et corrigée, par M. Villemain, de l'Académie française. Paris, 1858, in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

De l'orthographe.

Il est intéressant de rechercher et de connaître comment Cicéron et les écrivains de son temps ont orthographié cette belle langue latine qu'ils ont consacrée par leurs chefs-d'œuvre. Avons-nous conservé à travers les siècles, ou pouvons-nous retrouver, par l'effort de la science, les formes originales et les pratiques exactes de l'orthographe latine? Cette question, qui préoccupe singulièrement aujourd'hui l'érudition contemporaine, avait vivement excité la curiosité des philologues, dès l'époque de la renaissance des études littéraires.

Il faut même le reconnaître ; l'initiative d'un changement dans la reproduction des textes anciens n'appartient point à l'Allemagne moderne, elle appartient à la vieille érudition ; elle a eu des organes puissants au XVI[e] siècle, et, dès le XV[e], Politien s'en inquiétait. Au siècle dernier, l'érudition italienne avait repris cette idée, et les grands épigraphistes

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de novembre 1859, page 653.

auxquels l'Italie a donné le jour apprécièrent sagement, alors, les difficultés de la réforme qui séduisit Scaliger, sans entraîner les Alde.

Les philologues de nos jours n'ont donc fait que s'approprier une pensée déjà élaborée par leurs devanciers. Mais ce qui leur revient incontestablement, c'est d'avoir dépassé toute mesure. Jules Pontedera avait écrit, non sans quelque utilité, vers 1740, ces lignes hardies, à propos des traités de Caton et de Varron sur l'agriculture[1] : « Magnam « curam diligentiamque postulat antiqua scribendi ratio, quam in Ca-« tone et Varrone interpretes ac librarii non immutarunt solum, verum « ferme totam sustulerunt. Quapropter..... multa prius de prisca or-« thographia investiganda sunt; quoniam nemo, quæ a Catone et Varrone « habemus, recta intelligentia assequi poterit, nisi si ea veste qua or-« nabantur iterum cooperiantur. » Mais Pontedera s'était bien gardé, cependant, de refaire le texte de Varron, ni même celui de Caton; et, en vérité, d'une observation critique à l'exécution, c'est-à-dire à la fabrication de nouveaux textes, l'intervalle est immense; car, tout en constatant les vieilles tournures du langage latin, Pontedera pouvait constater aussi, en y regardant de plus près, la fluctuation de l'orthographe de ce temps, et la variété des formes que les Romains ont employées indifféremment, à l'époque même où écrivait Caton.

Aujourd'hui la question de l'orthographe latine a pris des proportions plus élevées : c'est la question même de l'authenticité des textes qui nous restent de l'antiquité classique. En effet, s'il faut reconnaître que les auteurs du siècle d'Auguste ont exprimé leur pensée en une langue telle que M. Osann la prête à Cicéron, ou bien telle que M. Dietsch la prête à Salluste, on doit admettre, du même coup, que les manuscrits les plus anciens qui nous sont parvenus de ces auteurs en ont généralement et profondément altéré la forme, et que, par conséquent, cette voie de transmission de la pensée antique est gravement suspecte, car de l'altération de la forme à l'altération du fond il n'y a qu'un pas, et souvent même celle-ci est la suite inévitable de l'autre : ce qui doit, jusqu'à un certain point, justifier l'observation critique de Pontedera par rapport au texte de Caton. On pourra donc recomposer des textes autres que ceux des manuscrits. Mais d'après quelles données cette réforme arbitraire sera-t-elle accomplie? Une fois la voie ouverte, il n'y a plus de limite à la hardiesse; la conjecture aura partout remplacé la tradition; la certitude historique et littéraire sera profondément ébranlée. Au point de vue de la saine critique, de la raison philologique et

[1] *De veteri scrib. ratione, epist. I*, en tête de la collect. des *Rei rusticæ scriptores* de Schneider.

de la vérité même, une pareille entreprise est inadmissible, et une telle rénovation est inacceptable. S'il était démontré que les copistes ont à ce point altéré les textes primitifs, et je reconnais qu'il est difficile de se défendre du soupçon pour quelques-uns (le *De re rustica* de Caton est de ce nombre); si, dis-je, ce soupçon était admis pour tous les autres écrivains de l'antiquité, le parti le plus sûr serait encore d'accepter l'altération *sous bénéfice d'inventaire*, comme on dit au palais, sans s'ingérer dans la restitution aventureuse et arbitraire du texte entier de ces auteurs. Mais heureusement il est des écrivains au sujet desquels le soupçon manque de base positive et certaine, et pour lesquels, par conséquent, une réforme est téméraire. De ce nombre est Cicéron, du moins à mon avis, et j'applaudis M. Villemain de l'avoir proclamé.

Examinons toutefois, avec la déférence que méritent de si habiles critiques, les raisons de douter et de décider qui ont pu entraîner leur esprit, et les procédés de restitution employés par M. Osann, pour le *De re publica*. Je me restreins à l'orthographe proprement dite, en laissant de côté la prononciation primitive. Le temps emporte le plus souvent la trace de certaines variétés de prononciation qui ne sont sensibles que pour des oreilles vivantes, et qui se rencontrent dans l'histoire et dans l'usage de toutes les langues. Nous retrouvons ces diversités aujourd'hui dans la langue italienne; on les remarque dans l'allemand moderne; on les signale dans notre langue française, qu'on a prononcée diversement en des temps différents, et qu'on prononce encore avec des intonations diverses, en des lieux séparés. Ainsi fut-il du latin. Sa pureté euphonique et son élégance parlée recevaient, à Rome même, nombre d'atteintes, de la part de beaucoup de gens qui donnaient prise à la critique par leur prononciation. Cicéron et Quintilien nous révèlent maint exemple de ce genre[1].

Mais l'orthographe doit laisser des marques plus persistantes et plus faciles à reconnaître dans tous les âges. Elle s'identifie mieux avec les mots, et leur sert de vêtement plus durable et plus signalé. Elle vient en aide quelquefois à la curiosité de l'esprit, en lui révélant l'étymologie d'un mot, et, le plus souvent, à la clarté de la phrase, en indiquant aux yeux des inflexions ou acceptions que l'oreille seule ne pourrait distinguer dans des sons analogues ou identiques. Son impor-

[1] « In Latinis, ut in his *seruus* et *uulgus*, Æolicum digammon desideratur, ut « medius est quidam *u* et *i* litteræ sonus; .... et in *here* neque *e* plane neque *i* au- « ditur, etc..... Pro Fundanio Cicero testem, qui primam ejus litteram dicere non « possit, irridet. » (Les Romains puristes prononçaient le mot *Fundanius* avec l'aspiration éolienne.) (Quintilien, *Inst. orat.* I, IV.)

tance est donc extrême, autant pour le fond que pour la forme, et la réalité historique, sur ce point, intéresse autant la science que le goût littéraire. On ne saurait douter de la nécessité qui s'attache à la reproduction des chefs-d'œuvre des langues dans l'originalité pure de leur forme orthographique. Cette forme se lie étroitement surtout à certaines époques de l'histoire du langage. Ennius comporte, exige même l'orthographe archaïque; Cicéron la repousse. Sa pensée n'est point archaïque; le goût réprouve, par conséquent, le vêtement suranné dont on prétend l'affubler. Habiller Rabelais ou Montaigne à la moderne serait inepte et ridicule. Pourquoi? C'est que leur orthographe fait partie de leur style et s'y incorpore profondément. Notre esprit ne sépare point l'une de l'autre. J'en dirai autant de La Fontaine, quoiqu'on se soit donné, en général, plus de liberté à l'égard des écrivains du XVII[e] siècle, lesquels, parlant une langue qui nous sert de modèle, nous ont paru pouvoir être un peu rapprochés de nos façons, par le côté modeste de l'orthographe. Nous avons ainsi trouvé le moyen de leur rendre quelque chose pour ce qu'ils nous prêtent. Peu nous importe, en effet, que Racine ait écrit le mot *paraître* et ses semblables par *ai* ou *oi*. Nous avons eu donc peu de scrupule à traduire le XVII[e] siècle en orthographe du XVIII[e], ou du XIX[e]; nous ne cessons pas pour cela d'être dans la vérité, ou à peu près, car les dissemblances sont peu profondes et véritablement superficielles.

Mais les modernes sont-ils dans des conditions analogues par rapport aux langues anciennes? Le latin des classiques est-il venu jusqu'à nous par les mêmes procédés que le français de Montaigne et de Rabelais, ou bien la littérature du XVI[e] siècle en Italie? Non; et de cette différence naissent les difficultés, les problèmes et les chimères, en ce qui touche l'orthographe. Les instruments de la publicité n'étaient point, chez les anciens, les mêmes que chez nous. Les anciens n'avaient pas l'imprimerie; ils n'avaient pas ces protes habiles qui secondent si bien un auteur dans la partie la plus fastidieuse, quelquefois la plus ardue de sa tâche; qui conservent et transmettent les traditions, en même temps qu'ils assurent l'unité des pratiques, l'observation constante des usages et des règles de la part de tous ceux qui parlent une même langue. Les agents de la publicité, chez les anciens, étaient les copistes, *librarii*, pour les manuscrits; les graveurs d'inscriptions sur pierre ou sur bronze, pour les actes importants de l'autorité publique ou pour les monuments. Les uns et les autres étaient, en général, des esclaves, souvent malhabiles, presque toujours ignorants, dépourvus de cette noble émulation qui relève l'art et le métier, abandonnés à la routine, privés de traditions,

étrangers à tout sentiment de dignité personnelle ou de responsabilité morale. Un livre moderne nous représente le *bon à tirer* de son auteur et le contrôle d'un intermédiaire souvent plus instruit que l'auteur lui-même de certaines parties, que j'appellerais matérielles, de l'art d'écrire. Rien de pareil chez les anciens. L'intermédiaire entre eux et nous n'est point un imprimeur lettré, gardien des usages consacrés par le goût, et qui, après avoir recueilli, sur les feuilles mêmes de l'homme de génie, l'expression de sa pensée, l'a revêtue d'une forme autorisée; c'est, en général, un copiste automate attaché à son œuvre comme à la glèbe, et qui habille l'ouvrage qu'il reproduit d'une orthographe variable, incertaine et quelquefois stupide, à laquelle il est difficile d'accorder confiance et crédit. Si donc on ne cherche, dans l'exploration des manuscrits, que la reproduction exacte de l'orthographe classique, je crains bien qu'on ne poursuive une chimère. Ce serait une curiosité très-piquante, sans doute, que de pénétrer jusqu'au manuscrit original de l'auteur, ou revu par l'auteur; mais ce genre de manuscrits a disparu depuis des milliers d'années, et la révolution qu'on veut faire prévaloir n'aurait d'autre résultat, sans aucun doute, que de substituer la pratique contestable et douteuse d'intermédiaires mercenaires et serviles à la pratique savante et motivée de trois siècles éclairés, fondée sur le bon sens et sur les raisons les plus solides, par l'accord à peu près unanime des hommes les plus autorisés pour en connaître. Je vais essayer de le prouver.

Est-ce à dire, d'abord, qu'il n'y eut point d'orthographe fixe et réglée, chez les anciens? Je ne veux pas m'occuper ici des Grecs; je répondrai seulement pour les Romains, et l'on me permettra d'entrer dans quelques détails non indignes d'attention. Le cardinal de Retz disait avec raison que descendre jusqu'aux petites choses est le plus sûr moyen de s'égaler aux grandes.

Au VI^e siècle, un des hommes les plus instruits de son temps, et des plus versés dans la connaissance de l'antiquité, Cassiodore, après avoir appliqué son esprit aux sciences les plus graves, écrivait un *Traité de l'orthographe*, qui est venu jusqu'à nous; et il disait, à ce sujet, que, pour l'orthographe des Grecs, elle se produisait pour ainsi dire d'elle-même, mais que la détermination de l'orthographe latine demeurait compliquée des difficultés les plus ardues : « Orthographia apud Græcos plerumque sine ambiguitate probatur expressa; inter Latinos vero sub « ardua difficultate relicta monstratur; unde etiammodo studium magnum lectoris inquirit[1]. » Si l'on réfléchit à la portée de ces paroles,

[1] *Inst. præf.* dans la collection de Putsch, p. 2275 et suiv.

non échappées à la légère, mais arrachées par la réflexion la plus mûre et la plus éprouvée, à un homme érudit et sensé, qui était entouré des monuments originaux et des richesses encore subsistantes de la bibliographie classique, et qui vivait à une époque rapprochée des grands siècles, où le goût des lettres et des études s'était vivement ranimé, un pareil témoignage donnera beaucoup à penser; et, après avoir approfondi la question dans tous les sens, on restera convaincu de la justesse de l'observation de Cassiodore. En effet, la littérature romaine s'est trouvée placée, à cet égard, dans des conditions tout à fait particulières, qui s'expliquent facilement, dès qu'on reporte ses souvenirs à l'histoire de la formation de la langue latine et aux sources diverses où elle a pris ses origines; à l'opposé de la langue grecque, où les diversités ne proviennent guère que des nuances de la prononciation parmi les tribus primitives, mais au fond toute simple, toute spontanée, et sortie, comme Minerve, en quelque sorte tout armée, du cerveau hellénique.

Sans remonter, comme quelques philologues, à l'origine sanscrite de l'ancienne orthographe romaine[1]; sans remonter même, avec plus de vraisemblance, aux éléments divers de l'agglomération romaine, il est certain que la langue latine a été jadis circonscrite dans les limites du pays latin, du *Latium*, où l'établissement et la persistance du régime municipal a favorisé, par l'indépendance autonomique, le maintien de dialectes particuliers. Rome a eu le sien, et c'est celui qui a prédominé sans étouffer les autres; ainsi qu'au moyen âge nos communes du Midi avaient gardé leurs dialectes distincts, qu'on retrouve dans les écrits des troubadours et dans la rédaction des coutumes municipales, sans que l'influence des cours comtales de Provence et de Toulouse ait jamais effacé les traits caractéristiques des idiomes usités dans ces deux grands fiefs. Aujourd'hui encore, les populations de ces contrées parlant au fond la même langue originaire, ont non-seulement une orthographe qui est propre à chaque cité, mais encore des idiotismes très-remarquables. Il en a été de même des municipes qui entouraient Rome. Les habitants de ces communes ont introduit leurs idiotismes dans les murs de la capitale, en échange de l'influence du dialecte romain qu'ils ont acceptée à leur tour. Tusculum, Arpinum, en offrent des exemples. Pollion reprochait à Tite-Live la *patavinité*[2].

Au delà du réseau latin, les langues éolienne, toscane, ombrienne, osque, etc. dont, grâce au zèle si actif de l'érudition contemporaine, les

[1] Je dois rendre hommage, à ce sujet, à une remarque prudente de M. Osann, page VI de la préface du *De re publica*. — [2] Voyez la dissertation savante de Morhof *De patavinitate Livii*, dans le VII[e] vol. de l'édit. in-4[e] de Drakenborch.

monuments exhumés sont, à ce jour, sous les yeux des savants[1], resserraient la langue latine dans une étroite enceinte, d'où elle n'est sortie triomphante qu'après la guerre sociale, mais en retour de sensibles sacrifices. Je ne veux noter ici qu'en passant l'influence de la conquête de la Sicile et de la Grèce sur la civilisation romaine, en général, et sur le perfectionnement de la langue latine, en particulier. Quant aux colonies, en emportant leur langue en de lointains parages, elles préparaient une réaction ultérieure contre la langue de la métropole. D'autres nations conquises, en dehors de l'Italie, firent invasion à leur tour dans Rome, bien avant l'invasion des barbares, et ont continué, par les *provincialismes*, les irruptions latines, étrusques, attiques, éoliennes, dans la langue de la capitale[2]. Cicéron met en défiance, à cet égard, le bon goût de Brutus, qui allait prendre un commandement dans la Cisalpine : « Audies « tu, quidem, etiam verba quædam non trita Romæ; sed hæc mutari « dediscique possunt[3]. » Il est même vrai de dire qu'on parlait plusieurs langues dans Rome et sa banlieue. A certains jours, il paraît que les théâtres étaient occupés par une population parlant un tel langage, qu'on aurait pu se croire en plein pays de barbares : « Tota sæpe theatra, et « omnem circi turbam, exclamasse barbare scimus[4]. »

Tels ont été les éléments de la formation, du perfectionnement et de l'altération de la langue latine. Émanée de sources et de principes divers, son unité n'a jamais été constituée comme l'est, par exemple, celle de la langue française. Sous la république, l'unité de langue avait pour conservateurs, à Rome, le *forum*, le sénat et l'influence individuelle de quelques grandes familles lettrées. Les Scipions avaient fait la littérature romaine. Mais cette unité, ayant pour base la liberté, n'excluait point les libres allures de chaque écrivain, pour le fond comme pour la forme. Salluste écrivait dans le même temps que Cicéron; l'un visant à l'archaïsme[5], et l'autre épanouissant son esprit dans l'atticisme. Auguste continua les traditions des grandes maisons romaines, et la cour impériale affecta la pureté littéraire. Le prince surveillant exactement la correction de rédaction dans les actes publics, la crainte de réprimande, à cet égard, dut communiquer le même zèle aux gouverneurs de province[6]. Mais Rome n'a ja-

[1] Voy. Mommsen, Lepsius, Grotefend, Huschke, etc. — [2] « Peregrina porro ex om« nibus prope dixerim gentibus, ut instituta, etiam multa (*verba*) venerunt. Taceo de « Tuscis et Sabinis et Prænestinis quoque; nam ut eorum sermone utentem Vectium « Lucilius insectatur, quemadmodum Pollio deprehendit in Livio patavinitatem, etc. » (Quintilien, *Inst. orat.* I, v.) — [3] Cicéron, *ad M. Brutum, Orator*. Nobbe. — [4] Quintil. *loc. cit.* I, vi. — [5] Voy. dans Suétone, *De illust. grammat.* XV, l'anecdote piquante du grammairien Lenæus, qui prouve combien les formes archaïques de Salluste parurent étranges à ses contemporains. — [6] Voy. Noris, *Cenotaph. Pisana, dissert.* IIII.

mais eu de *Dictionnaire de l'Académie*, ni de corps littéraire chargé de la conservation des formes consacrées du langage. L'*usus*, le bon ton, a été, il est vrai, la *norma loquendi*, pour Horace comme pour les gens de goût; *consuetudo vero certissima loquendi magistra*, dit Quintilien[1]. Mais ce bon ton, cet usage n'a point été fixé légalement. Difficile à constater dès le principe, il a été bien plus difficile à saisir, quand la démocratie impériale a fini par effacer toute influence de l'aristocratie romaine; tandis que, chez nous, l'Académie française, à qui est dévolue, pour ainsi dire, la garde et l'administration de la langue, en a concentré l'unité légale, et en a conservé les formes pures, pendant plus de deux siècles, à travers toutes les vicissitudes des révolutions.

Le siècle qu'on est convenu d'appeler du nom d'Auguste, s'est, plus que tout autre des grands siècles, occupé de grammaire. César ne dédaigna pas d'en composer un livre; Cicéron se montra inflexible sur ce point dans l'éducation de son fils[2]; et Quintilien nous donne, en termes remarquables, la plus haute idée de l'importance que les Romains attachèrent aux questions de ce genre[3]. Bossuet n'en a pas parlé avec plus d'éloquence et avec une raison plus élevée[4]. Mais, tout en perfectionnant le langage, ces discussions grammaticales laissèrent les questions secondaires, et l'orthographe était du nombre, dans le domaine de la liberté. Quintilien appelle l'orthographe : *recte scribendi scientia*. Il l'oppose à l'art de parler, *loquendi regula*, dans le sens de la prononciation. Il la fait consister tout entière dans l'art de résoudre certaines difficultés d'expression matérielle de la pensée : *totam subtilitatem in dubiis habet*. Elle lui semble soumise à quelques principes logiques, comme celui de l'étymologie; mais son véritable régulateur est l'usage, la coutume, et, par conséquent, elle est sujette à variation : « Orthographia quoque consuetudini servit, ideoque sæpe mutata est[5]. » Or ces changements sont déterminés par des causes diverses; la succession de temps, tout d'abord. D'une époque à l'autre, on comprend que l'usage varie. Mais, durant une seule et même époque, il peut aussi se faire

[1] *Instit. orat.* I, VI. — [2] « An ideo minor est M. Tullius orator, quod idem artis « hujus diligentissimus fuit, et in filio (ut epistolis apparet) recte loquendi asper « quoque exactor? Aut vim C. Cæsaris fregerunt editi de analogia libri? » (Quintilien, I, VII, *Inst. orat.*) — [3] Quintilien, *Instit. orator.* I, IV : « Ne quis igitur tanquam parva « fastidiat grammatices elementa, non quia magnæ sit operæ consonantes a vocali- « bus discernere, ipsasque eas in semivocalium numerum mutarumque partiri, « sed quia interiora velut sacri hujus adeuntibus apparebit multa rerum subtilitas, « quæ non modo acuere ingenia puerilia, sed exercere altissimam quoque eruditio- « nem ac scientiam possit. » — [4] Voyez sa *Lettre à Monseigneur le Dauphin* — [5] Quintil. *Instit. orat.* I, VII.

que les habitudes et l'usage se produisent en sens divers, forment comme deux camps séparés, et que, par conséquent, la coutume soit indécise; les uns suivant une pratique orthographique, d'autres en suivant une différente, sans qu'aucune des deux ait une faveur plus prononcée, ni ce caractère de généralité qui donne à l'usage l'autorité de l'assentiment général. Enfin, indépendamment de ces cas de fluctuation à droit égal, il peut y avoir, et il y a en effet, de bonnes et de mauvaises pratiques; les unes comme les autres ont des sectateurs, et peuvent même passer à la postérité. C'est tout juste ce qui est arrivé chez les Romains.

Comme *specimen* de la variation d'une époque à l'autre, on peut comparer l'orthographe de la colonne Duilienne avec l'orthographe des *cenotaphia Pisana*. J'indique ces monuments, parce que les originaux existant encore, on y trouve des types incontestables, que tout le monde peut vérifier. Il est à remarquer, à ce sujet, que l'ancien alphabet des Romains était composé d'un moindre nombre de lettres que l'alphabet grec. Ils suppléaient à des consonnes douces, qui leur étaient encore inconnues, par les consonnes fortes qui leur correspondaient, avec la dureté en plus. Aux voyelles finales des mots ils ajoutaient des consonnes qui rendaient la terminaison rude et rocailleuse : *dictatored*, *pugnandod*.

La langue, âpre, agreste, pauvre, était donc dépourvue de la grâce et de la flexibilité des dialectes helléniques. Or, après la révolution morale et littéraire qui suivit la conquête des pays de langue grecque, et qui donna naissance à la littérature latine, nombre de gens, à Rome, les uns par habitude, d'autres par ignorance, d'autres par prétention, conservèrent l'ancien accent, la vieille prononciation et même l'orthographe surannée que remplaçait désormais l'orthographe plus raisonnée, plus élégante, d'un siècle civilisé. L'archaïsme fut de mode, ou de ton, pour une certaine école, autant en la forme qu'au fond même. Il est probable qu'alors on écrivait comme on prononçait, et réciproquement : *fortasse enim*, dit Quintilien, *sicut scribebant ita loquebantur*. Et, comme le nombre de ceux qui parlent mal est toujours en majorité, la bonne orthographe fut aussi peu répandue que le beau langage, et une grande incertitude régna, par rapport à la règle elle-même, dont la conservation n'était confiée qu'au goût délicat d'une minorité toujours moins influente et moins autorisée. Telles étaient, d'ailleurs, les conditions de la publicité romaine, l'imperfection des arts graphiques et l'insuffisance du public lettré, qu'on avait fini par attacher peu d'importance, en général, à l'observation d'une orthographe exacte et régulière. De là une fluctuation, une variété de pratique, une indiffé-

rence profonde, parmi les artisans de la publicité, comme dans le public, pour ce qui est de la *recte scribendi scientia*, et l'impunité complète pour les écarts les plus singuliers à ce sujet. Voilà la vérité des choses.

Aux yeux des gens instruits, l'orthographe eut sans doute des principes positifs et scientifiques, tels que l'étymologie, la raison grammaticale, l'autorité des bons esprits. Mais ces principes n'étaient pas reconnus comme absolus, même par les grammairiens; et l'on n'en peut tirer aucune conséquence décisive. C'est Quintilien qui le proclame, et il en cite des exemples concluants. Comment justifier, dit-il, que *secuit* vienne de *secat*, *excidit* de *cadit*, *exculcat* de *calcat*, et *lotus* de *lavare*, *etc.?* Quelquefois ces étymologies sont trop subtiles, ou trop savantes, pour être vraisemblables. Exemple : celle du mot *car*, qu'un savant éditeur moderne de Varron transforme, un peu arbitrairement, en *quor*[1]. D'autres fois la provenance d'une pratique en condamne l'usage. Ainsi l'on a écrit et gravé *volnus* pour *vulnus*, *volgus* pour *vulgus*, *vorsus* pour *versus*, *etc.* et c'est, par parenthèse, à cette orthographe qu'on voudrait ramener Cicéron. Eh bien, nous savons aujourd'hui, à n'en pas douter, que *volgus*, *volnus*, *vorsus*, étaient des provincialismes importés à Rome, mais qui n'eurent jamais l'assentiment général. Un très-ancien scholiaste de Plaute nous révèle la raison étymologique ou ethnologique de ce procédé, par lequel la lettre *v*, lorsqu'elle est doublée, se commue en *o*. C'était la prononciation ou la coutume de l'Ombrie. *Lingua Umbrorum vertit* v *in* o[2]. Il arrivait encore fréquemment que l'orthographe consacrée par la coutume n'était pas l'orthographe rationnelle ou étymologique, comme dans *ceteri*, que donne la bonne épigraphie, et qui, dérivé de *καὶ ἕτεροι*, eût exigé *cæteri*, avec la diphthongue, admise en effet par quelques copistes et par les imprimeurs du XVIe siècle[3]. Les Éoliens prononçaient d'ailleurs l'*o* comme *ou;* c'est par eux qu'Ὀδυσσεὺς est devenu Οὐδυσσέα, dégénéré en *Ulixes* (*Oulisses*) chez les Latins[4]. Les transformations analogues d'*e* en *i*, ou d'*i* en *e*, tiraient probablement aussi leur origine de certaines prononciations usitées dans les villes voisines de Rome : *Menerva*, *magester*. Il est évident encore que *Diiove victori*[5], pour *Djovi victori*, représente ou une locution surannée ou un provincialisme.

[1] M. Osann voudrait aussi décorer Cicéron de ce *quor*, mais il ne l'ose. M. Forbiger est plus hardi pour Lucrèce (I, CLXXV). On fait dériver *cur* de *qua re*, ou mieux de *cui rei*. Un des grammairiens publiés par l'abbé Mai écrit *quur* (*Auct. class.* VI, p. 280). Au fond, la prononciation de *quor* était la même que celle de *cur*, ou *quur*. — [2] Sur l'*Amphitr. prol. init.* Cf. Lanzi, *Saggio di ling. etrusca*, I, p. 270. — [3] Voy. Noris, *Cenotaph. Pisana*, *loc. cit.* — [4] Quintil. *Inst. orat.* I, IV. — [5] *Ibid.*

Il en est de même du changement d'*u* en *o*, ou *o* en *u*. La remarque de Quintilien, à cet égard, est péremptoire. Ces mutations s'expliquent par des idiotismes individuels[1].

La fantaisie de l'archaïsme fut donc très-répandue à Rome, et quelquefois en honneur. Lucrèce, Salluste, l'affectèrent parmi les gens de lettres; l'empereur Claude voulut le remettre en vogue, de son temps, et les copistes, comme les graveurs, suivirent ces entraînements, quand l'ignorance ne fut pas à elle seule leur raison d'agir. Chacun, à cet égard, put se livrer à son goût de même que pour les idiotismes. Ainsi nous voyons reproduire, selon le caprice ou les habitudes personnelles du *lapidarius*, les prononciations diverses de l'*u*, dans *avunculus*, dans *probaverunt*, dans *dederunt*, avec l'orthographe qui représente ces variétés d'inflexion; de sorte que nous trouvons tout à la fois *dederunt* écrit ou gravé par un *u* simple, *dederount* par *ou*, et *dederont* par un *o*. Cette dernière prononciation, dont la nuance est indiquée par Quintilien, était alors déjà suivie dans quelques contrées de l'empire romain. Elle s'y est conservée traditionnellement jusqu'à nos jours, pendant que d'autres pays paraissent avoir, de tout temps, suivi la prononciation originale, en *ou*, de l'Italie méridionale, flottant, au centre, entre l'*u* et l'*ou*.

L'introduction des aspirations grecques dans le latin fut encore une cause de variations dans l'orthographe. L'aspiration, représentée par l'*h*, fut ajoutée ou supprimée, selon le goût et les habitudes de chacun. Ce n'est pas seulement dans les vieux chants des Arvales que nous lisons *triumpe*, nous le trouvons encore sous l'empire[2], où Quintilien en signale l'archaïsme, tout comme il remarque l'orthographe surannée de *irci*, *ædi*, *Gracci*. Les inscriptions ont souvent *odie* sans *h*, tandis que, par un excès contraire, on avait introduit l'aspiration dans des mots où un goût plus pur l'a supprimée. Quintilien signale *choronæ*, *chenturiones*, *præchones*, qu'on écrivait souvent ainsi, de son temps; il cite même un *nobile epigramma* de Catulle, à ce sujet. De là nous est resté, dit-il, *vehementer*, *prehendere*, *etc.* qu'on essaye aujourd'hui de supprimer de la langue de Cicéron, malgré ce témoignage. J'y reviendrai plus tard. Je n'ajouterai point ici l'énumération des *barbarismes*, sur lesquels le profond grammairien nous a laissé de si judicieuses réflexions.

Cassiodore était donc dans le vrai, quand il exprimait la difficulté qu'il éprouvait à déterminer avec précision les usages de l'orthographe

[1] « *O* atque *u*, dit Quintilien (*loc. cit.*), permutatæ invicem, ut *Hecoba* et *notrix*, « *Calcidis* et *Pulixena* scriberentur; ac ne in Græcis id tantum notetur, *dederont* ac « *probaveront*. » — [2] Sous Arcade, on lit sur une inscription officielle : *triumfatoribus*. (Voy. Orelli, 2.)

latine. Par l'effet de circonstances diverses, elle est demeurée, chez les Romains eux-mêmes, au moins jusqu'à l'époque de Cicéron, dans une incertitude et dans une mobilité que tout s'accorde à démontrer, et d'où il est bien difficile de faire sortir les pratiques absolues et rétrospectives auxquelles on veut ramener aujourd'hui les monuments de la littérature. Il n'y aurait même pas de témérité à dire que chacun a pu, jusqu'à une certaine époque, se faire une orthographe à sa guise. Au début de toutes les littératures, il se produit des faits analogues. Corneille, Bossuet, le cardinal de Retz et madame de Sévigné n'ont point exactement observé la même orthographe, et encore moins celle qui a prévalu au XVIIIe siècle. Mais, chez les Romains, le phénomène se présente avec des caractères qui sont propres à ce temps. Les règles principales ne semblent avoir été l'objet d'un assentiment universel, de la part des hommes compétents, que sous le règne d'Auguste au plus tôt; et, encore alors, les artisans de la publicité, les copistes, les graveurs, ont gardé une liberté singulière. Jusque-là, les grands écrivains avaient, en quelque sorte, donné l'exemple de cette indépendance, continuée chez les *librarii*.

Salluste, novateur de génie dans l'art d'écrire l'histoire, et attaqué pour cette innovation par les misérables annalistes de son temps, et, entre autres, par ce Licinianus, sauvé de l'oubli[1] éternel par M. Pertz; Salluste s'était montré amateur zélé de l'ancienne orthographe et des formes vieillies. Il est signalé pour ce goût excentrique par divers grammairiens; aussi tous les copistes, sans en excepter celui à qui nous devons le fragment du Vatican[2], ont rajeuni son orthographe. Le palimpseste de Tolède, aujourd'hui à Berlin, est de trop peu d'importance pour nous mieux renseigner à cet égard. Mais un témoignage irrécusable[3] et curieux prouve que Salluste lui-même n'usait point d'une pra-

[1] Ce passage de l'obscur annaliste est assez important pour être ici rapporté : « Sallustium, dit-il, non ut historici sunt, sed ut oratorem legendum; nam et « tempora reprehendit (*sic*) sua et delicta carpit, et convitia ingerit, et dat in censum, « loca, montes, flumina et hoc genus amovenda, et culpat et comparat disserendo. » L'annaliste est fort scandalisé de cette nouvelle manière d'écrire l'histoire. — [2] Voyez, sur ce fragment, le troisième volume du Salluste de M. Kritz (*Lips.* 1828-53, 3 vol. in-8°), et le tome Ier des collect. in-8° des *Classici auctores*, publiés par l'abbé Mai (Rome, 1828, *et seq.* 10 vol. in-8°). Le *fac-simile* du ms. provenant du fonds de la reine Christine a été donné par Mai, et reproduit, d'après ce dernier, par M. Kritz. — [3] Le grammairien Charisius, p. 139, « Omnes, dit-il, Sallustius in « *Catilina* : omnes, patres conscripti, qui de rebus dubiis consultant, etc. (voy. § 51, « *Catilina*); quum idem in eodem : omneis homines qui sese student præstare ceteris « animalibus, etc. » (voy. *ibid.* § 1). Il est évident qu'il n'y a aucune altération dans ce texte de Charisius, et qu'il a eu sous les yeux une bonne leçon du *Catilina*. Cependant M. Dietsch et M. Kritz ont donné, dans ces deux paragraphes de Salluste,

tique invariable. Quoi qu'il en soit, le rétablissement du texte de Salluste dans son originalité supposée est une œuvre arbitraire; non pas que je fasse une estime légère de la science et de l'habileté de M. Dietsch ou de M. Kritz, si réservé en comparaison du premier; non pas que je ne reconnaisse combien, au fond, le texte de l'historien s'est amélioré sous leur main; mais enfin, considéré d'un certain côté, le Salluste qu'ils nous donnent est quelque peu de leur invention[1]. Il est vrai que, de tous les auteurs de l'antiquité, Salluste est peut-être celui qui a été le plus maltraité par ses éditeurs, à commencer par Cortius, sur le travail duquel on a vécu pendant un siècle.

En face de Salluste nous rencontrons César, qui nous est indiqué comme ayant hardiment autorisé de son exemple des formes nouvelles d'orthographe, entre autres la substitution de l'*i* à l'*u*, dans *maxumus*, *optumus*, et autres mots semblables, ce qui était une révolution, pour les conséquences qu'elle entraînait. Cassiodore et Isidore, qui rapportent la chose d'après Varron, en reconnaissent la gravité : « *Maxumus* an « *maximus*, et si qua similia sunt, qualiter scribi debeant, quæsitum « est. Varro tradidit Cæsarem per *i* hujusmodi verba enuntiare et scri- « bere solitum esse. Inde propter auctoritatem tanti viri consuetudinem « factam ut *maximus*, *optimus*, *pessimus* scribatur[2]. » Or cette forme, à laquelle César a donné l'approbation de son autorité, n'était point de son invention. Nous trouvons cette orthographe sur des monuments antérieurs à César. Il lui a seulement donné la haute confirmation de sa préférence. Et comment puis-je croire qu'une préférence si autorisée n'ait point eu, au nombre de ses adhérents, Cicéron, qui, dans sa correspondance, montre tant de sympathie pour l'esprit de César? et, autour d'Auguste, Horace, Virgile, Tite-Live, et les écrivains du temps qui ont voulu plaire, c'est-à-dire tous[3]?

indifféremment, une seule et même leçon : *omnis* au lieu d'*omnes* et d'*omneis*. Voilà où conduisent les systèmes absolus et préconçus. — [1] La ferveur des nouveautés est poussée jusqu'à traiter à la mode du XVI[e] siècle les philologues qui ne vont point jusqu'à la limite extrême de l'*archaiologisme*. Voyez comment M. Kritz, s'autorisant d'autres exemples (III[e] vol. *Fragmenta*, p. XXXII), traite M. Gerlach, précédent éditeur de Salluste, qui avait paru téméraire à M. Burnouf. Malheureusement pour M. Kritz, est survenu M. Dietsch, qui en a dit bien pis de son prédécesseur. Les outrages ironiques dont le savant M. Beier accabla naguère le respectable abbé Peyron sont incroyables. — [2] Voy. Cornutus, dans Putsch, p. 2284. Voy. aussi les observations de M. Osann sur ce texte d'Isidore, qui copie Cassiodore. Il est évident que, dans le texte de ce dernier, l'initiale du prénom de César a été altérée. (*De re publ.* 1847, p. 434.) — [3] César avait aussi voulu supprimer le *vau* (V) et lui substituer le digamma éolique, ce qui n'était, au fond, qu'un changement de figure,

César fut certainement l'un des hommes de son siècle qui eut le plus d'influence sur l'épuration de la langue latine. Le témoignage des anciens est irrécusable à cet égard[1]. Il partagea cette influence avec Cicéron[2] et Salluste, mais certainement avec plus d'autorité que tous les deux[3]. On voudra peut-être y ajouter un personnage des plus importants de cette époque par le savoir et la considération; je veux parler de Varron. Mais le savant Romain eut, je crois, plus de réputation que de puissance réelle sur l'opinion. Comme écrivain, il ne peut être mis en ligne avec les premiers; et, comme grammairien érudit, quelque déférence que lui aient accordée ses contemporains, la singularité de ses idées et la direction moins solide que subtile de son esprit ont beaucoup réduit, en vérité, l'influence littéraire qu'il exerça sur son siècle et surtout sur le perfectionnement de la langue; aussi, malgré le nombre considérable de ses publications, aucune n'est arrivée jusqu'à nous dans son intégrité ou dans sa pureté originale, et la postérité semble s'en être modérément affligée, au moins au point de vue de l'art et du goût.

Il ne voulait pas qu'on employât *capillum* au pluriel; il écrivait *bubile* au lieu de *bovile;* il préférait *palpetras* à *palpebras;* il ne recevait point d'aspiration dans certains mots où la coutume les admit toujours; il prenait *puer* comme adjectif et disait *puera;* au lieu de *digitorum*, il aimait mieux *digitum;* il prétendait qu'on devait décliner *senatus, senatuis; domus, domuis;* il voulait qu'on écrivît *lact* au lieu de *lac, lactis*[4]. L'usage n'a point reçu ces singularités. Il est permis de penser que la considération politique et privée de Varron est pour beaucoup dans la juste renommée dont il a joui; ajoutez un savoir à peu près universel. Mais il a peu contribué aux progrès de l'orthographe romaine. Né dans la ville latine de Réate (*Reatinus*), il avait porté à Rome l'affection des formes archaïques et il l'a gardée toute sa vie; lui-même en fait l'aveu. On le signala même comme un imitateur de Salluste. Quoique plus âgé de dix ans que Cicéron, il devint l'ami intime du grand orateur, partagea ses opinions et sa disgrâce, et fut tenu par lui en singulière estime. Il faut louer la prudence des deux savants philologues à qui nous devons les meilleures éditions des deux ouvrages qui nous restent de Varron; car on ne saurait prévoir

pour le même effet produit. Mais il ne put vaincre l'habitude généralement prise à cet égard. (Voy. Priscien, *Inst. gramm.* I, xx. édit. Hertz.) D'où l'on peut conclure qu'il ne rencontra pas les mêmes difficultés pour la préférence de l'*i* à l'*u*. — [1] Voyez Aullu-Gelle, IV, xvi : « Cæsar gravis auctor linguæ latinæ. » — XVIII, viii : « Cæsar... vir ingenii præcellentis, sermonis præter alios suæ ætatis castissimi. » — [2] *Romanæ vindex clarissime linguæ.* (Inscr. poét. dans Zell, I, pag. 441.) — [3] Aulu-Gelle, IV, xv. — [4] Cf. Charisius, édit. de Keil, page 104, 105, 84, 126, etc. — Aulu-Gelle, IV, xvi. — Pontedera, *Epist. I*, etc.

où se serait arrêtée la témérité de tout autre que Schneider et Muller, dans la publication des livres *De re rustica* et *De lingua latina*, si maltraités, surtout le dernier, par les copistes.

Connaissons-nous la pratique personnelle de Cicéron, au milieu de ces variétés d'usage? Nous ne sommes pas tout à fait dépourvus de renseignements à ce sujet; toutefois ils sont en petit nombre. Salluste dit de lui qu'il était *civis inquilinus;* ce qui donne à penser qu'il n'avait pas ces manières extérieures, qui étaient si fort prisées par l'historien de la conjuration. Le goût de Cicéron pour la personne de César est connu de tous ceux qui ont lu l'histoire de ce temps. Il a suivi Pompée, pour lequel il n'avait aucune sympathie et qui le lui rendait; mais ses préférences intimes eussent été pour César, et ses relations privées avec ce dernier étaient excellentes, au moins depuis une certaine époque. Je ne doute pas qu'il ne fût de son avis sur la question de l'*i* substitué à l'*u;* ce qui n'empêche point M. Osann de prêter constamment à Cicéron la terminaison surannée de *umus* pour *imus*, dans *humanissumus*, *simillumus*, *etc.*

Cicéron eut aussi quelques goûts singuliers en fait d'orthographe. Quintilien nous apprend qu'il s'obstinait à écrire *aiio*, *maiia*, par deux *i*, que l'usage général n'adopta jamais[1]; ainsi il redoublait l'*i* toutes les fois qu'il le trouvait entre deux voyelles. D'où je conclus que Niebuhr, Beier et M. Osann, dans leur théorie absolue de la contraction de l'*i* redoublé, par exemple au génitif de *Fonteius*, nous proposent une orthographe probablement contraire à la pratique personnelle de Cicéron[2]. On eût pu appeler du nom d'*arpinatisme* certaines formes qu'on qualifia de *patavinité* chez Tite-Live. Il est à remarquer qu'on ne trouve plus, dans aucun manuscrit existant, la trace de la gémination de l'*i*, particulière à Cicéron. Les plus anciens copistes, et les plus autorisés, en ont fait disparaître tout vestige, et je ne les en blâme pas; tout comme je veux bien qu'on ait banni de nos éditions des Mémoires du cardinal de Retz certains provincialismes d'orthographe dont il avait gardé l'habitude. Il écrivait *cheuz* pour *chez*, comme prononce encore le peuple en quelques-uns de nos départements. Je n'infirmerai donc point, par cet exemple, la confiance qu'on doit accorder aux copistes, en ce qui regarde la conservation de l'orthographe originale des anciens

[1] Il est conforme à la raison, dit Quintilien, que deux voyelles semblables se confondent par leur rencontre. « Duabus vocalibus in se ipsas coeundi natura est. » Cependant, ajoute-t-il, « Ciceroni placuit *aiio maiiamque* geminata *i* scribere. » (*Instit. orat.* I, xx.) — [2] Voy. l'édition originale des fragments du *Pro Fonteio* de Cicéron, Rome, 1820, in-8°, p. 57 et *ibi* la note de Niebuhr.

écrivains. Mais je ne puis croire, sans un témoignage certain, que Cicéron ait écrit, comme le prétendent aujourd'hui quelques éditeurs, *turpido* pour *turpitudo*. Les deux versions se trouvent dans les manuscrits. Il m'est avis que les copistes ont, ici, prêté leur écriture vicieuse à l'orateur; et c'est folie, en vérité, quand on trouve les deux leçons à la fois dans les manuscrits, de laisser la bonne à l'écart, de donner la préférence à la mauvaise, et d'en prêter à Cicéron la pratique invariable, sans justification positive et péremptoire[1]. Il est probable, toutefois, que Cicéron a dit *aliqui* pour *aliquis*. C'est encore un *arpinatisme;* aussi Moser n'hésite pas à le lui rendre[2].

Vous invoquez plus d'une fois les grammairiens du VI[e] siècle pour vous donner la liberté du changement! Et cependant vous les mettez de côté dès que leur témoignage contrarie vos desseins. Ainsi nous lisons dans Cornutus[3] : « *Vehemens* et *vemens* apud antiquos *et Ciceronem* lego; « æque *prehendo* et *prendo*, *Hercule* et *Hercle*, *nihil* et *nil*. » Cicéron écrivait donc indifféremment l'un ou l'autre. Ce qui ne vous empêche pas de supprimer la première leçon et de nous donner partout la seconde, parce qu'elle est nouvelle : « *Vemens* et *prendo*, *etc.* » Vous écrivez *Graccus* sans aspiration[4], et Cicéron nous dit textuellement qu'il faut la mettre. Vous contractez partout *ii* en *i* simple, et vous ampliez l'*i* en *ei*. Eh bien, il est certain que Varron, le contemporain de Cicéron, blâmait ces pratiques[5]. Est-il probable que Cicéron, si déférent pour son savant ami, ne partageât pas un sentiment qui concordait avec son goût? Vous rétablissez *avolsam*, *volgus*, *vorsus*, *etc.* et Quintilien nous apprend que

[1] Cf. sur l'emploi de *turpido* pour *turpitudo*, les judicieuses observations de Moser sur le *De legibus*, I, XIX, p. 124, et sur le *De re publica*, I, II, p. 9. Elles ont l'assentiment d'Heinrich et de Steinacker; mais M. Goerenz et M. Osann tiennent pour *turpido*. L'abbé Mai est du sentiment de ces derniers. *Turpido* doit tirer son origine de quelque copiste africain. — [2] Voy. Moser sur le *De re publica*, I, XLIV, et *ibi* la remarque de l'abbé Mai. Cependant Heinrich, Steinacker et M. Villemain ont préféré *aliquis*. Il y a beaucoup à dire pour leur avis. (Voy. Charisius, *Instit. gramm. lib.* II, VII (p. 159, Keil), et les *excerpta* du même, p. 559, *ibid.*) — [3] Voy. la Collection des *Grammatici latini* de Putsch, p. 2286. — [4] *Sic* Niebuhr, *Fragm. Cicer.* 1820, et le *De re publ.* d'Osann, IV, V, p. 318. M. Osann écrit ainsi *Graccus* et *Gracceis*, que n'a certainement jamais écrit Cicéron, puisqu'il a blâmé lui-même cette orthographe altérée, gardée par quelques inscriptions et médailles, qui rejettent l'aspiration, laquelle est cependant admise dans un monument officiel, les fastes capitolins (Henzen). Voy. l'*Orator*, ch. XLVIII, remarquable par la profession de foi de Cicéron, en matière d'orthographe. Il nous apprend, en ce lieu, combien il a dû se modifier et se corriger sous l'influence de l'usage et de la tribune. — [5] Voy. Charisius, *Inst. gramm.* liv. I, p. 59; Putsch, p. 78; Keil : « Idque Varro tradens vocativum quoque... per duplex *i* scribi debere, sed propter differentiam « casuum corrumpi. »

Scipion l'Africain, le principal interlocuteur que Cicéron met en scène, prononçait *vertices*, *versus*, *etc*. Est-il possible que Cicéron ait fait parler à ce grand citoyen une langue qui n'était pas la sienne[1]?

A la vérité, il n'est pas possible de douter que Cicéron n'ait écrit *caussa*, *cassus*, *divissiones*, avec redoublement de l'*s*. Quintilien l'affirme, et ajoute même qu'il l'a vu écrit de la main de ce grand homme, ainsi que de la main de Virgile[2], qu'il dit avoir été *amantissimus vetustatis*. Il n'en cite pas moins le fait comme singulier; le bon usage et la règle lui paraissant être d'éviter ces redoublements de consonnes qui donnent de la rudesse à une langue. Un autre grammairien ancien exprime le même sentiment, et ordonne de s'en tenir à une seule *s*[3]. Et, en effet, si beaucoup de personnes écrivaient *caussa*, *cassus*, à l'époque où vécut Cicéron; si l'on trouve cette orthographe sur des monuments de son époque, et même après lui, on trouve aussi *causa* par une seule *s*, avant Cicéron et de son temps[4]. L'inscription de *Murdia*, qui est contemporaine de la dictature de César, porte *usus*, et a, tout à la fois, *caussa* et *causeis*[5]. L'inscription d'Ancyre, rédigée par Auguste, porte *causa* partout[6]. Le manuscrit si ancien du *Pro Fonteio* porte tantôt *accussare* et tantôt *accusare*, plus souvent la dernière forme que la première, ce qui n'empêche pas Niebuhr de supprimer celle-ci et de substituer partout la première leçon. Le palimpseste de l'abbé Mai a partout *causa*. On a donc pu supprimer, pour se conformer à l'usage le plus autorisé, l'une des deux consonnes familières à Cicéron, comme on a rectifié les irrégularités d'orthographe du cardinal de Retz, de madame de Sévigné et de bien d'autres. C'est un déshabillé qu'il n'est pas indispensable de produire en public, quand il n'a pas un cachet littéraire. Alde Manuce connaissait

[1] « Quid dicam *vortices* et *vorsus*, ceteraque ad eundem modum, dit Quintilien, quæ primus Scipio Africanus in *e* litteram secundam vertisse dicitur? » Il est vrai que Paul, l'abréviateur de Festus, v° *Repagula*, prête à Cicéron le mot *convolsis*, mais rien ne prouve que cette orthographe ne soit pas celle du copiste de Paul, ou de Paul lui-même; car ce n'est pas à propos de ce mot *convolsis* que Cicéron est cité, c'est à propos de *repagula*. La colonne Duilienne porte *consol*, mais les monuments de Cicéron à Arcano portent *consul*. — [2] *Inst. orat.* I, VII. — [3] Scaurus, qui vivait du temps d'Adrien. Cornutus, cité par Cassiodore : « Causam per unam *s*; « nec quemquam moveat antiqua scriptura, etc. » (Voy. M. Osann lui-même, *De re publ.* p. 20.) — [4] Voy. les inscriptions citées par Alde Manuce et par Cellarius, éd. de Harles. — [5] Voy. les deux parties de cette inscription importante dans Orelli, n°s 4859 et 4860. Je crois, avec Niebuhr, que les deux fragments appartiennent au même monument (voy. les notes sur le *Pro Fonteio*, p. 55; édit cit.), et j'en fais argument contre l'éminent philologue, puisque l'inscription aurait ainsi, tout à la fois, les deux leçons diverses. — [6] Voy. le *Monum. Ancyran.* de l'éd. de MM. Franz et Zumpt.

bien ces divergences d'orthographe des monuments et l'archaïsme familier à Cicéron. Il savait ce qu'en rapporte Quintilien; aussi est-il tenté de donner la préférence aux deux *ss*, malgré tous les exemples d'une pratique contraire : « Quod apud me tanti est, dit-il, ut omnium præ« terea lapidum, quicumque aliter habent auctoritatem, omnium ety« mologiarum rationem vincat[1]. » Mais deux ou trois exemples d'archaïsme ou de *municipalisme*, constatés dans Cicéron, suffisent-ils pour bouleverser complétement et arbitrairement le texte entier de ses écrits et dans toutes ses parties, et pour lui donner l'orthographe affectée d'un âge dont il n'avait pas ou dont il avait dû abdiquer les habitudes? Supporterions-nous Fénelon orné de l'orthographe de Coeffeteau? Quel fait nouveau s'est-il produit dans la science, à cet égard, depuis trois siècles, qui autorise l'abolition ou l'abandon des pratiques réfléchies de dix générations d'érudits?

Une innovation si considérable ne pourrait être légitimée que par des preuves décisives, et il n'y en a point. Je ne connais que trois genres de monuments qui soient d'une autorité compétente en ces matières :

Les manuscrits,

L'épigraphie,

Et les écrits des grammairiens.

Je ne compte pas les médailles, malgré leur importance à tant d'autres égards, parmi les monuments à consulter. La nature même et la brièveté des inscriptions numismatiques restreignent singulièrement l'usage qu'on en peut faire pour résoudre les difficultés compliquées de l'orthographe ancienne. Voyons quel est le secours qu'on peut tirer des trois autres.

Les manuscrits sont l'ouvrage des copistes, et nous avons déjà dit combien peu de confiance méritaient leurs écritures. En effet, les *librarii* n'étaient pas des artistes à la façon des peintres, des sculpteurs, chez les anciens, ou à la façon des calligraphes du moyen âge. Ils ne formaient point une corporation, comme celle des géomètres du cadastre (*agrimensores*), ni une école comme les rhéteurs ou les sophistes; et leur profession n'avait pas, chez les Romains surtout, le caractère littéraire qu'on peut croire. Ils ne nous ont pas même laissé des œuvres d'art comme les potiers grecs. Réduits à l'individualité du travail, ils n'avaient point de principes certains dans leur pratique, point d'orthographe traditionnelle et arrêtée, comme les protes de nos imprimeries. Il y avait peu de fixité dans l'orthographe usuelle des premiers ou-

[1] Voy. Alde Manuce, *Orthographiæ ratio*, 1591, p. 163, v° *Caussa*.

vriers de la pensée, des auteurs; il n'y en avait pas du tout pour les copistes, qui n'étaient que des intermédiaires de transmission; et c'est ce que prouvent évidemment les manuscrits qu'ils ont laissés, et où le même mot est écrit de plusieurs manières différentes à quelques lignes de distance. On en trouve des exemples multipliés dans le palimpseste du *De re publica*. Ils n'avaient donc point d'orthographe invariable et réglée; ils employaient les abréviations comme les lapidaires; ils ne mettaient point d'intervalle entre les mots, jamais d'alinéa, pas de ponctuation, du moins analogue à la nôtre. Telle est la condition des livres parvenus jusqu'à nous; et encore n'avons-nous plus ou très-peu d'ancienne cursive, nécessairement plus négligée que l'écriture majuscule.

Lucien et Strabon ne tarissent point sur l'ignorance et l'incorrection des copistes[1]. A Rome, cette profession n'était guère exercée que par des esclaves, des affranchis ou des étrangers. Les esclaves lettrés ne travaillaient que pour leurs maîtres, et, comme aucune loi ne garantissait aux auteurs la propriété littéraire, chacun avait le droit de prendre copie d'un livre qui tombait entre ses mains, et le faisait aux moindres frais. Il s'établit de bonne heure des marchands de livres et des trafiquants de copies, à l'usage de ceux qui ne possédaient point assez de fortune pour avoir en leur propriété des esclaves lettrés (*librarii*, *amanuenses*). Entre leurs mains, les copies devinrent encore plus inexactes. Tite-Live en parle proverbialement[2]. Cicéron, chargé par son frère Quintus de lui acheter des livres latins, ne sait où s'adresser, à Rome même, à cause de l'incorrection de tous ceux que vendent les libraires: « De latinis vero, quo me vertam nescio, ita mendosa et scribuntur et « veneunt[3]. » Les *librarii* qu'il indique comme les meilleurs portent tous des noms grecs; ceux qu'il possède dans son service ne paraissent pas l'avoir beaucoup satisfait[4]. Un ami de Pline le Jeune, ayant acheté quelques-uns de ses ouvrages, les trouve remplis de fautes de copiste, et l'auteur répond à ses plaintes par la promesse de les faire corriger[5]. On employait des femmes, des enfants, à de pareils travaux[6]. Leur sottise est le sujet des plaintes de Symmaque, de saint Jérôme et d'autres écrivains anciens[7]. Leur orthographe est celle de l'*ergastulum*; ce n'est point celle de l'*atrium*.

[1] Voyez Géraud, *Essai sur les livres dans l'antiquité*, 1840, in-8° 167 et suiv. — [2] « Melius equidem librarii *mendum*, quam *mendacium* scriptoris. (XVIII, LV.) — [3] Lettres à Quintus, III, v (*Epist.* CLIV, Schütz). — [4] Voyez Cicéron, *ibid.* IV (CLIII, Schütz), *Ad Attic.* II, XVI. — [5] « Petis ut libellos meos, quos studiose comparasti, « recognoscendos, emendandosque curem; *faciam*. » (IV, XXVI.) — [6] Voyez l'abbé Mai, préface du *De re publ.* édit. de 1828, page 58. — [7] Voyez Symmach. *Epist.* V, LXXXV,

A la vérité l'œil et la main d'un autre *librarius* contrôlait le travail du premier copiste. Cet inspecteur remplissait l'office de notre correcteur moderne vis-à-vis des simples compositeurs. Mais, en général, la *secunda manus* n'était guère plus habile que la première; elle était de la même famille. Quelquefois cependant, l'auteur corrigeait l'œuvre de la *prima manus* [1], mais cet avantage était réservé nécessairement à un exemplaire de choix. Les éditeurs soigneux payaient des *grammatici* pour cet ouvrage[2]. Le plus généralement, le correcteur n'était qu'un second *librarius*, qui se bornait à collationner l'œuvre du premier avec le modèle ou prototype fourni; et, quand ce correcteur était affligé de quelque vice de prononciation, ou qu'il avait quelque pratique bizarre, il corrigeait *excurrant* par *excurtant*, voulant écrire *excursant*, comme nous l'avons vu dans le précédent article. Comparez cet office à celui des Alde et des Estienne, ou bien des correcteurs de nos grandes imprimeries, qui quelquefois savent mieux le français que ceux qui l'écrivent! Et puis tenez compte de la routine! Qui ne connaît la difficulté de faire passer, malgré les protes, une leçon contraire à leur usage, mais imposée par l'auteur? J'ai souvent entendu, à ce sujet, les doléances de M. Walckenaër, lorsqu'il imprimait son La Fontaine. Les routines obstinées des anciens *librarii* étaient bien autre chose. Du reste, on remarque, dans les corrections de la *secunda manus*, la même variation que sous la plume du premier copiste; ce qui prouve qu'il y avait, chez l'un comme chez l'autre, absence de principes fixes, inattention, ignorance et légèreté[3]. Presque toujours, enfin, le copiste et même le correcteur étaient plutôt des peintres ineptes, si je puis ainsi parler, que des transcripteurs intelligents. Ils étaient comme les ouvriers chinois, qui reproduisent un défaut de l'étoffe avec la trame régulière qu'on leur donne pour modèle. Le savant Noris en indique un exemple remarquable dans la dissertation que j'ai déjà citée; exemple tiré des plus anciens manuscrits de Virgile. Il arrivait très-souvent, d'ailleurs, que les manuscrits n'étaient ni revus, ni corrigés[4]; et, lorsque à cette imper-

et saint Jérôme, *Epist.* LXXI. — [1] « Libri ad Varronem non morabuntur, dit Cicéron « à Atticus; sunt enim defecti, ut vidisti; tantum librariorum menda tolluntur. » (XIII, XXIII.) — [2] Voyez Aulu-Gelle, V, IV. Le mode de correction lui-même était très-imparfait; ce que la *secunda manus* a corrigé échappe souvent au regard. (Voyez Mai, *loc. cit.* page 39 et suivante.) — [3] La *secunda manus* du *De re publ.* écrit tantôt *is* et tantôt *iis*, tantot *imperium*, tantôt *inperium*, *etc.* M. Osann a écrit une page très-judicieuse sur la confiance que mérite la *secunda manus* (page 18). — [4] Les copies du même ouvrage variaient quelquefois considérablement entre elles. Saint Jérôme se plaint fréquemment des *codices inemendati* et des variantes des copies. (Voyez *Proleg. in Job.* et *Proleg. in Chron.* Voyez aussi l'abbé Mai, préface de 1828,

fection se joignait la circonstance, non moins fréquente, que le copiste avait transcrit sous la dictée d'un autre *librarius*, les fautes s'accumulaient d'autant plus. Le manuscrit de Licinianus porte des traces évidentes de ce procédé, si l'on fait attention aux redoublements insolites des consonnes ou aux suppressions de certaines lettres, par où se montre l'influence d'une oreille illettrée sur le mécanisme de la main qui écrit sous la dictée. Le simple relevé de M. Pertz, dans sa préface, suffit pour le montrer. On y voit la confusion fréquente de lettres produisant à peu près le même son; ce qui prouve que le copiste n'a pas transcrit par les yeux.

A ces imperfections des ouvriers copistes et de leurs procédés, ajoutez les vices de l'art graphique lui-même et des instruments qu'il employait; ajoutez l'emploi habituel des *notes*, des *sigles*, et autres moyens sténographiques; ajoutez les inconvénients de l'écriture cursive, les vices de la ponctuation, l'influence de la tachygraphie, en si grand usage chez les anciens: autant de causes qui, en laissant subsister une *recte scribendi scientia*, en annulaient l'application entre les mains serviles (*litteræ serviles*, dit Sénèque) et vénales employées par les marchands de livres[1]. Ainsi, indépendamment des variations et des incertitudes des auteurs, en ce qui touche l'orthographe, dont ils ne s'occupaient guère pour la pratique, car ils dictaient presque toujours à des sténographes; ainsi faisait Cicéron à l'un de ses affranchis, célèbre par les notes tironiennes; ainsi faisait Pline l'Ancien et bien d'autres; indépendamment de ces incertitudes, il faut compter encore les incertitudes, les variations, les stupidités des copistes. Enfin les grammairiens eux-mêmes, c'est-à-dire ceux qui, par état, rédigeaient la règle et semblaient chargés de la faire observer, étaient rarement en mesure d'imposer de bonnes pratiques aux copistes. Les contradictions fréquentes que l'on trouve entre les ouvrages de ces derniers, et les préceptes des premiers, en fournissent la preuve, et l'on en saisit les motifs[2]. D'ailleurs, les grammairiens sont venus tard interposer leur influence. Il y a donc peu de fond à faire sur les usages des copistes, en matière d'orthographe. Un coup d'œil rapide sur les produits de leur travail complétera la démonstration.

Les bigarrures de l'orthographe des manuscrits les plus anciens et les plus considérés leur ôtent, à vrai dire, toute autorité; M. Osann, lui-même, le reconnaît avec franchise, au sujet du célèbre palimpseste de l'abbé Mai. Cependant il est un point sur lequel leur suffrage unanime

in Cicer. De re publ. page LVII.) — [1] Voyez les pages savantes et sensées qu'a écrites l'abbé Mai, à ce sujet, dans la préface de 1828, p. LV-LVII. Cicéron avait une écriture détestable et presque illisible. — [2] Voy. Alde Manuce, *De orthogr.* v° *Abjicio*, p. 5.

est d'un grand poids. Aucun d'eux n'offre d'exemple des excentricités orthographiques de M. Osann : *porteis*, *undeis*, *quasei*[1], *librei*, *jactarei*[2] et autres semblables. Le novateur procède *ex ingenio suo* à cette restitution du latin de Cicéron ; mais il n'en a pas trouvé la trace dans les manuscrits. L'archaïsme des manuscrits ne se produit que dans une mesure très-bornée, comparativement à l'extension que lui donnent les partisans du nouveau système et l'éditeur du *De re publica ;* et encore cet archaïsme restreint ne se présente que par occasion, et comme par le caprice du copiste ; il est constamment mêlé à une autre orthographe moderne ou rectifiée, et il offre ainsi le tableau simultané d'une variation perpétuelle d'usage et de pratique.

Tel est l'état constant des manuscrits les plus anciens et les plus autorisés ; les copistes y sont sobres de formes archaïques et vieillies, bien qu'ils les reproduisent quelquefois. Parmi celles qu'ils conservent, il en est qui peuvent être admises par chacun, selon son goût. *Adulescens* vaut *adolescens ;* c'était la même prononciation ; toutefois, lorsque l'*o* eut perdu le son de la diphthongue *ou*, l'orthographe dut changer. Je donne *causa* pour *caussa*, bien que celui-ci soit plus dur. Les copistes nous offrent à choisir, car ils écrivent l'un et l'autre indifféremment, et côte à côte l'un de l'autre. Il faut recourir aux monuments épigraphiques pour trouver les autres formes archaïques, rudes et primitives, qu'on veut faire prévaloir, et notamment la substitution constante de l'*ei* à l'*i* long, partout où il se rencontre, et encore l'épigraphie ne produit point cette forme comme règle absolue et invariable, à moins de remonter au sénatus-consulte des bacchanales. Les manuscrits ne peuvent donc pas être invoqués comme une autorité péremptoire par les rénovateurs modernes de l'orthographe latine ; car ces derniers dépassent, et de beaucoup, la mesure et la portée des indications accidentelles des copistes. Ceux-ci n'ont point de règle irrévocablement arrêtée ; ils écrivent tantôt d'une façon et tantôt d'une autre. Agissez comme eux, si cela vous plaît, comme a fait l'abbé Mai, en 1828, et en toute sincérité ; mais ne nous donnez pas l'une de ces variantes boiteuses comme l'expression normale de l'usage.

[1] C'est dans la table de Bantium, c'est-à-dire dans un monument de province, que M. Osann va chercher sa justification de *quasei* pour *quasi*. Il aurait pu y joindre le fragment de la *Lex pagi herculanensis*. (Haubold, *Monum. Legal.* p. 80.) — [2] M. Osann écrit *librei et liberei*. Il faudrait *leibrei* et *leiberei*. Voy. dans Haubold, *loc. cit.* p. 90, le sénatusconsulte de Clazomène. D'autres monuments ont *leiberi* ; le sénatus-consulte des *Thermenses ;* mais la *Lex dedicat.* de l'an 695, a *liberi*. Voyez Orelli, n° 2488. M. Osann écrit *singuleis ;* pourquoi pas *singolis ?* pourquoi pas *tabola*, au lieu de *tabula ?*

Nous n'avons que très-peu, ou peut-être point, de manuscrits d'auteur classique qui remontent au Ier siècle. Il est certain que, sous Auguste et Tibère, il y a eu grande épuration dans l'orthographe. C'est alors que la *scribendi scientia* a paru se fixer définitivement et passer de la fantaisie à la règle. L'archaïsme est redevenu à la mode sous Claude, dont le goût pour le vieux langage et pour les formes surannées est connu de tout le monde; puis on y a peu à peu et pour toujours renoncé. Mais les pratiques des copistes sont devenues de plus en plus détestables dans les bas siècles, et malgré les préceptes des grammairiens, dont les enseignements commençaient seulement alors à se répandre. Dans les manuscrits de cette époque, et nous n'en avons pas d'un meilleur temps, il y a donc tout à la fois, en ce qui touche l'orthographe, à tenir compte de l'indécision possible de l'auteur original ou du copiste primitif; puis de l'incertitude fantasque ou inintelligente des copistes subséquents, qui ont accumulé, couche sur couche, leurs inadvertances ou leurs caprices.

M. Orelli a pensé[1] que les manuscrits anciens n'ont commencé à subir des altérations, de la part des copistes, que depuis le IIIe et le IVe siècle. Je crois que c'est une erreur. Les auteurs classiques sont remplis de plaintes relatives aux inepties ou négligences des *librarii*. Et n'avons-nous pas, de cette époque, des inscriptions de tout genre? Les incorrections y abondent. Or les *marmorarii* n'étaient point pire engeance que les copistes; ils se valaient; entre eux c'était du plus au moins pour l'intelligence et l'exactitude, mais voilà tout. Il est vrai qu'à partir du IVe siècle on a pu avoir l'intention de corriger l'auteur original, ou de ramener les anciennes formes à celles des contemporains. Mais, d'abord, ce point de vue est très-conjectural, et ensuite les monuments épigraphiques de ce temps nous montrent, dans les ouvriers de la publicité, encore plus d'ignorance ou de vices d'orthographe qu'on n'en remarque dans les monuments des siècles antérieurs. Nous voyons dans Aulu-Gelle qu'à peine après la mort de Virgile les manuscrits de ses ouvrages offraient des leçons diverses aux lecteurs[2]. Quintilien nous a conservé la phrase initiale de la grande composition de Tite-Live. Elle est autre que celle que nous ont transmise les copistes, dont l'altération, si légère qu'elle soit, n'en est pas moins à remarquer[3].

[1] Voyez Orelli, Not. sur la *Républ.* de Cicéron, p. 416 : « Certum est, dit-il, vel « ex codicibus ipsis, vel ex locis, apud Nonium, Charisium, Priscianum laudatis, « post secula III, vel IV, unumquemque scriptorum librariorum, id sibi arbitrii sump- « sisse, vetustiora ut exemplaria deserens, suæ ætatis usum in loquendo, scriben- « doque sequantur. » — [2] Voyez tous les textes réunis dans Noris, *Cenot. Pisan.* IV. (Cellarii *orthog. latina*, edid. Harles, t. II, p. 161.) — [3] Voyez Drakenborch sur

Le *Codex vaticanus* de Virgile est d'une époque sur la détermination de laquelle les savants diffèrent dans leur appréciation, mais qui remonte, à coup sûr, au IVe ou au Ve siècle; c'est l'un des plus anciens manuscrits de Virgile. Or on peut voir, par la collation que M. Wagner en a donnée[1], quelle est l'ignorance ou la fluctuation du copiste et même du correcteur. On y trouve, à la vérité, *omnis* pour *omnes*; mais on y lit *comprehendere*, et on n'y trouve pas un seul *ei* pour *i*. L'orthographe aldine y est prédominante. Un autre manuscrit plus célèbre de Virgile est le *Codex Apronianus* des Médicis. C'est le plus beau comme le plus authentique des manuscrits connus. Luc Holstein le croyait du temps de Théodose le Jeune. Il a été fait, avec soin, sur un exemplaire que l'on soupçonne contemporain de Virgile, et il a été donné en présent, plus tard, à un personnage qui en affirme l'authenticité, en l'an 494. Eh bien, l'on y trouve la même variété d'orthographe que nous remarquerons dans les inscriptions les plus dignes de confiance. Alde Manuce, ou quelqu'un commis par lui, avait compulsé ce manuscrit pour le livre de l'*Orthographia*, mais pas toujours avec exactitude, ce qui donne à penser que ce n'est point Alde lui-même qui en a fait la collation. Depuis lors, le savant Noris en a comparé soigneusement l'orthographe avec celle des *Cenotaphia Pisana*. Le *prout jacet* fidèle de ce manuscrit est aujourd'hui à la disposition de tout le monde, grâce à la publication qu'en a faite Foggini. On peut donc facilement se convaincre de l'indécision, de la mobilité ou du caprice du copiste, en matière d'orthographe. Toutes les variations s'y rencontrent à la fois, hormis les leçons d'un archaïsme trop suranné, telles que l'*ei* pour l'*i*. Hors de là, le bel usage constaté par les *Cenotaphia Pisana* s'y trouve indifféremment mêlé à une orthographe plus vieillie ou plus vicieuse[2]; les exemples de la bonne y sont pourtant en grande majorité. On y voit clairement que le copiste primitif n'avait lui-même point de règle fixe. Mais il est impossible d'en tirer une autre conclusion. Le système de M. Osann n'y trouve aucun appui; j'en déduirais plutôt sa condamnation. Il est à remarquer, en effet, que les souscriptions du temps d'Apronianus, qu'on lit sur les gardes de ce manuscrit, sont d'une orthographe très-vicieuse; ce qui prouve qu'on doit ajouter foi à la copie, comme représentant avec fidélité l'orthographe plus correcte et plus ancienne d'un manuscrit autorisé de Virgile.

Tite-Live, *præfat.* I. Le savant éditeur a donné, comme il est juste, la préférence à la leçon conservée par Quintilien. — [1] Au Ve vol. de son édition du Virgile de Heyne (Leipsick, 1841, 5 vol. in-8°). — [2] Voyez l'*Orthogr. Virgiliana* de Wagner, au Ve vol. de l'édit. citée de Virgile, et surtout à l'article des accusatifs en *is*. Voyez aussi Noris, *loc. cit.*

Le plus ancien manuscrit connu de Tite-Live est certainement celui du fragment publié par Bruns et par Cancellieri, et reproduit plus exactement, en 1820, par Niebuhr [1], qui croit le manuscrit contemporain des Flaviens. Or ce manuscrit représente assez exactement l'orthographe du texte de Drakenborch. Nouvelle condamnation du système arbitraire des réformateurs modernes.

M. Nipperdey, à qui nous devons la meilleure édition de César qui ait paru depuis celle d'Oudendorp, et qui ne s'est pas montré difficile pour quelques nouveautés de bon aloi, M. Nipperdey ne s'est pas cru permis de travestir son texte en une langue qui n'était point celle des manuscrits, et que César n'a probablement jamais écrite; il a même refusé d'admettre l'accusatif en *is*, quoiqu'un ou deux manuscrits lui en eussent fourni des exemples isolés. Il est resté dans les règles sévères de la critique philologique. Si l'on compare le César de Nipperdey au *De re publica* d'Osann, on est tenté de penser qu'il y a cent ans de distance entre les deux compositions latines. L'éditeur érudit de César a sagement estimé qu'on ne saurait entrer sans péril dans cette voie prétendue de la vérité antique. En supposant que l'orthographe d'Ennius fût restée celle de Cicéron, ce qui est faux, il faudrait donc nous rendre aussi les sigles des copistes, les mots non séparés les uns des autres, supprimer la ponctuation, et le reste? Les anciens se reconnaissaient dans ce dédale d'écriture, et leur esprit ne reculait pas devant ces difficultés de la manifestation et de la communication de la pensée; faut-il nous faire reculer à cet état primitif, pour nous rapprocher de la vérité? C'est donc en vain que l'esprit et l'art ont marché vers le progrès? L'orthographe de Nævius était le vêtement nécessaire de la langue de ce vieux poëte, mais l'orthographe d'Auguste est le vêtement naturel de la langue plus mûre et plus raffinée de Cicéron. La routine des copistes a pu seule laisser subsister la trace d'usages différents, dont la coexistence avait eu son origine première dans la variété simultanée des dialectes latins et dans les nuances de la prononciation [2].

[1] A la suite de ses *M. T. Ciceronis fragmenta. Romæ,* 1820, in-8°. — [2] Je rapporterai utilement ici quelques lignes sensées d'un érudit commentateur du Sénatus-consulte des bacchanales, au dernier siècle : « Sonum litteræ *u* per *o* scri« bebant antiqui, dit-il, ut ex Verrio docet Festus in *Orcum:* Orcum quem dicimus, « ait Verrius, ab antiquis dictum Urgum, quod et *u* litteræ sonum per *o* efferebant, et per *c* litteræ formam nihilominus *g* usurpabant. — Ex Athenæo . . . Achæi « utebantur *o* non solum ex facultate, quæ nunc pollet, sed etiam quum diphthongum « significaret, *o* tantum pingebant. . . . Sic *condideront* pro *condiderunt,* in lapide apud « Reinesium, et *posillæ* pro *pusillæ, vivos* pro *vivus, etc. detolerint, singolos,* passim « in vetustioribus quum libris, tum lapidibus. — Hanc scribendi rationem per *o* pro-

Voilà le palimpseste de Licinianus. M. Pertz estime qu'il est du II[e] siècle ou au plus tard du III[e]; c'est un des plus anciens qu'on ait découverts de nos jours; il confirme tout ce que j'ai dit de l'incertitude et du caprice des copistes, en fait d'orthographe. Il est impossible, avec des éléments pareils, d'arriver à des conclusions générales et absolues, excepté pour un nombre de cas assez restreints. Je n'y ai point remarqué d'ablatifs en *eis* pour *is;* quant aux accusatifs en *is*, page 19 on lit *ceteros omnis captivos*, et, page 33, il est écrit: *per omnes oras.* Le copiste écrit: *conlocare* et *collega; conloquium* en un endroit, et *colloquium* en un autre; *provincia* ici et *provintia* autre part; souvent il n'a pas l'intelligence de ce qu'il copie, par exemple: *Antiochi* EPITHANIS, pour EPIPHANIS. Il est facile de voir aussi que le *librarius* du manuscrit corbeio-medicéen de Tacite ne savait pas le latin, ou bien qu'il le transcrivait, comme il le parlait, d'une façon rude et barbare, si l'on n'aime mieux croire qu'il copiait automatiquement un manuscrit plus ancien et aussi vicieux, ce qui est bien possible[1].

Du reste, je le répète, ce long enfantement de l'orthographe romaine, cette fluctuation prolongée des écrivains d'abord, ensuite des copistes, cesse de nous étonner, si l'on songe à la tardive influence que l'art grammatical exerça jadis à Rome. Suétone et Aulu-Gelle nous apprennent les difficultés que les grammairiens venus de Grèce trouvèrent pour s'établir en Italie, et les persécutions administratives dont ils furent même l'objet. Un sénatus-consulte de l'an 592 et un édit des censeurs presque

« priam fuisse Oscorum docet Priscianus; Umbros et Etruscos scripsisse per *u*. Quum « igitur Romæ nil esset frequentius fabulis oscis, et osca lingua haberetur in pretio, « nil mirum si Oscorum imitatione per *o* potius quam per *u* comici scriberent, quos « deinceps alii sequuti sunt. Illud magis mirum, Oscos adeo diversa ab Etruscis pro- « nuntiatione usos, quorum essent coloni. Immo nec mirum: nam diversas linguarum « dialectos ipsa cœli temperies sæpe facit.... Hinc quosdam audias ore adstricto, « et inter dentes, dimidiata verba tanquam invitos, et cum quadam parsimonia efferre, « ut Ligures. Quosdam ore patulo, et laxo, claraque et sonora voce animi sensus « effundere, ut Neapolitani faciunt: medios inter hos Senenses queis musa dedit ore « rotundo loqui. Adderem Florentinos, nisi ex imo gutture pronuntiantes originem « adhuc ostenderent phœniciam. Oscorum igitur cum finitimis Græcis consuetudo, « commercia, cognationes..... aliam linguæ Oscæ indolem pronuntiationemque « dedere. » (*Matthæi Ægyptii, Senatusconsulti de bacchanalibus explicatio.* Neapoli, 1829, in-fol. p. 145-146.) — [1] Voyez l'observation d'Ernesti, p. XVI du t. I[er] du Tacite de Bekker; on trouve, page XV, un *specimen* de l'orthographe du manuscrit de Corbie, sur l'autorité duquel j'aurais beaucoup à dire, en ce qui touche l'orthographe, quoi qu'en puisse penser le savant et laborieux M. Baiter. Il est évident, à mes yeux, que l'orthographe de ce manuscrit n'est et ne peut être celle de Tacite, mais son exacte reproduction n'en a pas moins de l'importance.

contemporain de Cicéron, de l'an 658, les frappèrent de réprobation. Les discussions subtiles et délicates de la langue paraissaient alors énervantes et puériles aux Romains.

L'argument des manuscrits se tourne donc contre M. Osann. Voyons l'épigraphie.

Ch. GIRAUD.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Lettres de Jean Calvin, recueillies pour la première fois et publiées, d'après les manuscrits originaux, par Jules Bonnet. Paris, 1854, librairie de Ch. Meyruis et Compagnie, 2 vol. in-8°.

NEUVIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

La guerre civile suivit de près la concession de la liberté religieuse. Le 1er mars 1562, jour même où la régente Catherine de Médicis se rendait au palais de justice pour faire enregistrer l'édit de janvier, dont le parlement de Paris avait jusque-là refusé la vérification, le duc de Guise donnait à Vassy le premier signal de sa violation. Chef résolu du parti catholique en France, qui l'admirait et devait lui obéir avec passion, il retournait à la cour, qu'il avait quittée quatre mois auparavant et où le rappelaient ses confédérés, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André, après avoir détaché du parti protestant le roi de Navarre, ramené au catholicisme par l'appât trompeur et la vague promesse d'un royaume. Le duc de Guise, accompagné de son frère le cardinal de Lorraine, venait de s'aboucher à Saverne avec le duc de Wurtemberg, que suivaient les docteurs Jean Brentius et Jacques André, deux des principaux ministres et des plus zélés soutiens de la confession d'Augsbourg. Dans cette entrevue moitié religieuse et moitié politique, le cardinal de Lorraine et le duc de Guise, par des explications et des condescendances également adroites, s'étaient efforcés de gagner le

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de décembre 1856, page 717; pour le deuxième, celui de février 1857, page 92; pour le troisième, celui de mars, page 156; pour le quatrième, celui de juillet, page 405; pour le cinquième, celui d'août, page 469; pour le sixième, celui de janvier 1859, page 181, pour le septième, celui de mars, page 147; et, pour le huitième, celui de décembre, page 755.

duc de Wurtemberg. Sur le point de s'engager dans la lutte qu'ils allaient entreprendre, ils avaient voulu empêcher que leurs adversaires ne reçussent du secours d'Allemagne, en persuadant aux luthériens qu'ils étaient plus disposés à se rapprocher d'eux que les calvinistes.

Ce fut peu de temps après son retour de Saverne, que le duc de Guise partit de sa principauté de Joinville pour se rendre à Paris, où l'attendaient les deux autres membres du triumvirat catholique et son nouvel allié, le roi de Navarre. Il avait une suite nombreuse et armée. En passant par la petite ville de Vassy, située non loin de Joinville, sa troupe attaqua, sous ses yeux, des protestants réunis, conformément aux dispositions de l'édit de janvier, dans une grange, pour y célébrer leur culte. Quarante d'entre eux furent égorgés et il y en eut un plus grand nombre de blessés. Cette sanglante agression, appelée le massacre de Vassy, commença les terribles luttes religieuses qui, avec de courtes suspensions, devaient durer près de quarante années.

Calvin invoqua sur-le-champ, pour les réformés de France, l'appui des luthériens d'Allemagne. S'ils n'avaient pas de tout point la même foi, ils avaient la même cause, puisqu'ils étaient entrés à des degrés divers dans une hérésie qui, les séparant de l'Église romaine, leur faisait encourir l'égale animadversion des catholiques disposés à employer contre eux la force partout où ils en trouveraient l'occasion et s'en reconnaîtraient les moyens. Un danger analogue devait, dès lors, les réunir dans une défense mutuelle. Calvin dépêcha en Allemagne le protestant Jean de Budé, fils du célèbre Budé, maître des requêtes sous François Ier, l'un des plus habiles hellénistes et des plus savants hommes de ce siècle, dont la famille avait en partie embrassé les croyances nouvelles et s'était réfugiée à Genève. Malgré la meurtrière infraction de Vassy, il espérait encore que l'édit de janvier pourrait être maintenu, et il demandait aux princes allemands d'intervenir auprès de la régente Catherine de Médicis et du jeune roi Charles IX, afin qu'ils persistassent dans la mesure libérale qu'ils avaient prise en leur faveur et dans la protection qu'ils leur avaient accordée. Il écrivait en même temps à Jean Sturm, si puissant dans la ville de Strasbourg et fort habile négociateur des protestants de France avec les princes luthériens du voisinage : « Notre frère Budé vous apprendra de vive voix, plus sûrement « que je ne pourrais le faire par écrit, ce qui le conduit en Allemagne. « Vous aurez à cœur l'objet de sa mission, dès que vous le connaîtrez. « Comme cette cause vous est commune, je trouve superflu de vous « exhorter par plus de paroles à nous aider à la faire réussir. Si la « liberté qui nous a été promise par l'édit nous est maintenue, la papauté

« tombera d'elle-même. Les Guise n'oublieront dès lors rien pour l'a-« battre violemment, et, afin de réprimer leurs redoutables tentatives, « il importe que les princes allemands agissent auprès du roi, l'enga-« gent à la constance, et déclarent qu'ils sont prêts à lui donner toute « l'assistance qu'il voudra [1]. On sait maintenant jusqu'où ces furieux « ont poussé la dissimulation à Saverne. Le forfait qui a suivi leurs « doucereuses assurances a bientôt fait voir combien elles étaient vaines « et fausses. C'est en sortant de cette entrevue qu'ils ont procédé à la « barbare exécution de Vassy. Budé vous instruira de ce qui s'y est fait « et de ce qu'exige l'intérêt de notre cause [2]. »

Mais la liberté religieuse ne dépendait plus des édits; elle allait dépendre des armes. La royauté, exercée au nom d'un roi mineur par une régente désobéie, devenait pendant quelque temps impuissante, et ce qu'elle avait décidé sous forme d'autorité devait être remis à la merci de la guerre. L'épreuve des batailles succédait, pour le protestantisme, à celle des proscriptions, et il lui fallait sortir des luttes armées comme il était sorti des condamnations judiciaires, sans y succomber.

Ce qui servit cependant beaucoup le parti calviniste dans la première guerre religieuse commencée presque aussitôt, ce fut de s'autoriser d'un édit royal et d'agir, en quelque sorte, avec l'assentiment de la royauté. Les violences du triumvirat catholique, qui rejeta arbitrairement une concession légale faite par la couronne, qui s'empara du jeune roi et de la reine sa mère, retenus, malgré les larmes de l'un et les protestations de l'autre, dans une sorte de captivité, permirent aux huguenots de se lever, de s'armer, de combattre tout à la fois pour le maintien de leur croyance attaquée et la défense plausible de la majesté royale méconnue. Le duc de Guise était entré dans Paris en vrai souverain. Le prévôt des marchands et les échevins de cette grande ville, passionnée pour la vieille religion, l'y avaient reçu à son arrivée comme ils recevaient le roi, et le peuple, criant *vive Guise*, avait fait entendre sur son passage les plus enthousiastes et les plus confiantes

[1] « Qua de causa hanc expeditionem susceperit Budæus noster, ex ejus sermone « melius intelligas quam litteris explicare tutum sit. Causam, ubi exposita fuerit, « tibi fore cordi non dubito. Imo quia tibi communis est, ut in ea agenda nos juves « pluribus verbis te hortari supervacuum esse duco. Si maneat quæ edicto nobis « promissa est libertas, sponte concidet papatus. Ergo extrema quæque potius ten-« tabunt Guisiani ut eam violenter eripiant. Ad reprimendos vero eorum impetus, « magnopere interest Germaniæ principes intervenire, ut regem ad constantiam « hortentur, suaque officia, quoad feret opportunitas præsto fore declarent. » (Calvinus Sturmio, 25 mars 1562. Bibl. de Genève, ms. 207ᵃ, minute originale communiquée par M. J. Bonnet.) — [2] *Ibid.*

acclamations. Placé à la tête du triumvirat et disposant du lieutenant général, Antoine de Bourbon, avec lequel il s'était réconcilié, il avait voulu disposer aussi du roi Charles IX et de la régente Catherine de Médicis, qui inclinait, dans ce moment, en faveur du parti contraire. Il s'assura d'abord complétement de Paris, d'où le prince de Condé, devenu chef des protestants qu'avait délaissés son frère, le roi de Navarre, s'éloigna et parce qu'il ne s'y sentait pas en force et parce qu'il allait se joindre à l'amiral de Coligny qui lui amenait des troupes. Il se porta ensuite résolument avec ses confédérés à Fontainebleau, où s'était retirée la reine mère, en y conduisant le roi son fils. Catherine de Médicis fuyait le parti dont elle redoutait la domination et qu'elle croyait prêt à la dépouiller de son autorité pour en accroître celle du roi de Navarre. Mais elle ne lui échappa point. Les triumvirs enlevèrent le jeune roi éploré et le conduisirent à Paris avec la régente, qui se considéra d'abord comme captive dans le camp des catholiques et qui l'écrivit au prince de Condé, en lui recommandant *la mère* et *les enfants*[1]. Maîtres de la personne du roi, établis dans la capitale du royaume, les triumvirs se déclarèrent contre la liberté religieuse accordée par l'édit de janvier, dont ils exigèrent la révocation formelle. Ils dirent dans leur manifeste : «Nous estimons nécessaire, non-seule-«ment pour l'acquit de nos consciences, mais pour l'acquit de la con-«servation du roi et du serment par lui fait à son sacre, pour le repos «et union de tous ses sujets et pour ne confondre tout ordre divin, «humain et politique, de laquelle confusion dépend et s'ensuit néces-«sairement l'éversion de tous empires, monarchies et républiques, que

[1] C'est ce que le prince de Condé fit connaître lui-même dans l'écrit qu'il publia, le 8 août 1562, à Orléans, en réponse à l'arrêt du 27 juillet, par lequel le parlement de Paris accusait de rébellion les protestants qui avaient pris les armes. «Puisque, dit-il, on prétend déclarer rebelles ceux qui se sont armés pour le ser-«vice du roy, la conservation de l'autorité des Estats, et pour résister à la violence «et tyrannie des sieurs de Guise et leurs adhérens, il est nécessaire que l'iniquité «de ce jugement soit descouverte tant à ceux de ce royaume qu'aux estrangers, et «même qu'elle soit représentée à la postérité par ceste remonstrance.» Après avoir exposé, dans un récit curieux, les raisons et les droits qu'ils ont eus de prendre les armes, il ajoute : «Quand lesdits de Guise, par les menées qu'ils faisoient tant «à Paris qu'ailleurs, mirent ouvertement au jour ce qu'ils avoient caché auparavant, «la royne confirma et réitéra audit seigneur prince, tant par lettres que par mes-«sages, le commandement que déjà elle lui avoit fait pour résister à la force et «violence qu'ils délibéroient faire à Sa Majesté, laquelle, en cet endroit, il supplie «très-humblement et autant que la parole d'une royne doit demourer ferme et in-«violable se représenter les choses qu'elle lui a escrites de sa main, lesquelles il «est contraint maintenant de produire devant les yeux d'un chacun pour faire lire

« le roy, par édit perpétuel, déclare qu'il ne veut et entend authoriser, « approuver, ni souffrir en son royaume aucune diversité de religion, « ni d'Église, prédications, administrations de sacremens, assemblées, « ministères ni ministres ecclésiastiques, ains veut et entend la seule « Église catholique, apostolique et romaine reçue, tenue et approuvée de « Sa Majesté et de tous ses prédécesseurs, les prélats et ministres d'icelle, « prédications, administrations des sacremens d'eux et de leurs commis, « avoir lieu en son royaume et païs de son obéissance, toutes autres as- « semblées pour tel effect rejetées et réprouvées[1]. »

Ils demandèrent que le roi de Navarre, lieutenant général du roi et représentant sa personne, pût seul réunir des forces dans le royaume pour mettre à exécution ce qu'ils réclamaient, et que tous ceux qui prendraient les armes, sans que le roi de Navarre le leur eût ordonné, sous quelque couleur ou occasion que ce pût être, fussent déclarés rebelles et ennemis du roy et du royaume[2]. Afin de joindre les actes aux paroles et d'empêcher désormais l'observation de l'édit de janvier, en même temps qu'ils exigeaient impérieusement l'interdiction de toute liberté religieuse, ils détruisirent les deux temples du *Patriarche* et de *Jérusalem*[3], où les protestants, dans les faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine, tenaient leurs assemblées et se livraient légalement à l'exercice de leur culte. Ils firent bientôt condamner comme rebelles par le parlement les huguenots qui prirent les armes pour se défendre contre les attaques des catholiques, tandis que les huguenots traitèrent en factieux les catholiques qui enfreignaient un édit public et tenaient en captivité la reine mère et le roi, dont ils s'étaient violemment emparés.

Le prince de Condé ne manqua pas de faire valoir ces deux grands motifs, soit auprès des protestants de France pour les appeler aux armes, soit auprès des protestants étrangers pour en obtenir des secours. Il écrivit aux Églises réformées : « Messieurs et bons amis, d'autant « qu'il est requis à présent de resister aux violences que les ennemis de « la religion chrestienne et qui tiennent nostre roy et la royne captifs,

« à tous son innocence ès-lettres mêmes de la royne. Car il s'asseure qu'elle n'aura « point oublié ce qu'elle lui escrivit de Fontainebleau au mois de mars dernier, luy « recommandant la conservation de la personne du roy et de la sienne en ces mots, « *Je vous recommande la mère et les enfants;* et conséquemment ce qu'elle luy escrivit « de sa main par le sieur de Bouchavannes, lorsque les forces de Guise estoient à « Paris : savoir qu'il n'eust à désarmer jusqu'à ce que ses ennemis le fussent, et « qu'on pût voir quelle fin prendroit leur conspiration. (P. 111-112, 114-115 du t. II de l'*Hist. ecclés. des Églises réformées*, etc. où se trouve la pièce entière de la p. 111 à la p. 127.) — [1] *Hist. ecclés. des Églises réformées*, t. II, p. 43-44. — [2] *Ibid.* p. 43. — [3] *Ibid.* t. II, p. 11.

« s'efforcent de faire pour empescher la délivrance de Leurs Majestés « et exécuter leurs desseins, qui ne tendent qu'à la ruine des fidèles et « conséquemment de ce royaume, je vous envoye ce gentil homme « présent porteur, pour entendre de vous quels moyens vous avez de « fournir promptement d'hommes aguerris et armés, pour incontinent « les envoyer en ce lieu... Je vous prie à ce coup vous esvertuer de « toutes vos facultés, sur tant que désirez vous faire cognoistre affec- « tionnés au service de Dieu et à celuy du roy et de la royne; et où « vous n'aurez gens prests, pour le moins mettez-vous en devoir de sub- « venir d'argent pour en soldoyer... Priant Dieu, Messieurs et bons « amis, qu'il vous tienne en sa sainte et digne garde[1].. » Théodore de Bèze leur écrivit dans le même sens du camp huguenot établi à Orléans, et Calvin les excita de Genève à pourvoir de tous leurs moyens à la défense de leur cause[2].

La guerre civile éclata et se poursuivit dans la France entière. Les protestants, à cette première prise d'armes, que légitimaient à leurs yeux la nécessité de la défense, le maintien de l'édit qui autorisait leur culte, une sorte d'invitation adressée à leur chef par la régente elle-même, luttèrent à peu près partout et furent maîtres en bien des endroits. Si l'armée catholique garda sans peine la ville de Paris, devant les murailles de laquelle se présenta cependant deux fois l'armée protestante, celle-ci s'établit au centre du royaume, à Orléans, qu'elle occupa dès le commencement des troubles et qu'elle conserva jusqu'à la fin. Les réformés s'emparèrent d'un grand nombre de villes et des principales; ils dominèrent même dans quelques provinces. En Normandie, ils tinrent Rouen, le Havre, Honfleur, Dieppe, Falaise, Caen, Bayeux, Bernay, Vire, Saint-Lô, Avranches. Maîtres de Bourges comme d'Orléans, ils s'étendirent le long de la Loire et vers l'ouest, où ils possédèrent Beaugency, Blois, Tours, le Mans, Saumur, Angers, Poitiers, Saint-Jean-d'Angély, Marennes, Saintes. Dans la Guyenne, où ils faillirent prendre Bordeaux, et dans la Gascogne, ils occupèrent d'abord Nérac, Bergerac, Lectoure, Marmande, Agen, Mucidan, Cahors, Montauban. En Languedoc, ils combattirent pendant six jours dans Toulouse, dont ils soumirent plusieurs quartiers, et ils l'emportèrent dans Béziers, Limoux, Pamiers, Agde, Montpellier, Nîmes, Usez, Castres, Lavaur, en remontant presque depuis les confins du Roussillon jusque vers le haut des montagnes des Cévennes et du Vivarais, à Milhaud,

[1] D'Orléans, 7 avril 1563. (*Hist. ecclés. des Églises réformées*, t. II, p. 14.) — [2] *Lettres de J. Calvin*, t. II, p. 474-475, et appendix du t. II de Baum, sur Théodore de Bèze, p. 172-173.

Florac et Annonay. Ils ne devinrent pas moins puissants dans la vallée du Rhône et de l'Isère. Ayant pris Lyon au début même de la guerre, ils disposèrent, tant qu'elle dura, de Grenoble, de Vienne, de Valence, de Montélimart, de Romans, et, sous le terrible baron des Adrets, ils battirent en toutes les rencontres leurs adversaires, comme ils furent battus eux-mêmes, du côté de la Garonne et du Lot, par le redoutable Montluc. Leur nombre étant petit et leurs forces se trouvant peu considérables dans la Picardie, la Champagne, la Bourgogne, ils ne purent ni s'y soulever ni s'y maintenir, et les catholiques les expulsèrent de tous les lieux où ils ne les exterminèrent point.

Dans cette guerre faite sur tant de points avec la fureur des passions et l'acharnement des haines religieuses, la France se couvrit de ruines et fut inondée de sang. Là où les protestants étaient devenus les maîtres, ils dévastèrent les églises, abattirent les images, profanèrent même les tombeaux; là où les catholiques avaient gardé ou acquis la supériorité, ils massacrèrent les protestants qui, à leur tour, s'abandonnèrent à de cruelles représailles. Bien des villes furent alternativement prises, reprises et presque toujours saccagées. De nombreux combats se livrèrent dans les diverses parties du territoire avec des issues sanglantes et contraires. Le royaume de France ne fut pas seulement, sur toute son étendue, en proie à la guerre civile; comme cette guerre civile était une guerre de religion, il devint le champ de bataille de l'Europe. Les deux partis invoquèrent l'assistance de leurs alliés religieux, et n'hésitèrent pas à se servir des armes étrangères pour attaquer ou pour se défendre; l'un pour rétablir son ancienne et exclusive domination, l'autre pour soutenir son existence indépendante récemment reconnue et solennellement autorisée. Les catholiques obtinrent le secours des Espagnols, des Italiens et des Suisses des petits cantons, tandis que les luthériens allemands, les réformés anglais, les Suisses des cantons évangéliques, vinrent en aide aux protestants.

La guerre dura un an. Malgré l'infériorité de leur nombre, les protestants la continuèrent pendant tout ce temps sans beaucoup d'inégalité. Vaincus sur quelques points, ils furent vainqueurs sur d'autres. Ils perdirent et ils recouvrèrent des villes. Ils tinrent la campagne, entre la Loire et la Seine, avec leurs principales forces et sous leurs principaux chefs. C'est là que semblait devoir se porter le grand coup et se décider le sort politique des deux croyances dans la rencontre militaire des deux armées. Composées l'une et l'autre de troupes françaises et de troupes étrangères; commandées, l'armée catholique par le connétable de Montmorency, le maréchal de Saint-André et le duc

de Guise; l'armée protestante par le prince de Condé, l'amiral de Coligny et son frère d'Andelot, elles se joignirent et s'attaquèrent non loin de Dreux. La bataille, livrée de part et d'autre avec peu d'habileté, n'eut aucun résultat décisif. Elle fut imparfaitement gagnée par les catholiques, qui restèrent maîtres du champ de bataille, mais qui y laissèrent beaucoup plus de morts que les protestants. Le maréchal de Saint-André y fut tué; le prince de Condé et le connétable de Montmorency y furent faits prisonniers. Voici ce qu'écrivait Calvin de cette journée d'après une relation que Coligny lui en avait envoyée : « Nous « avons enfin reçu des lettres de l'amiral qui nous a informés de la « bataille et de son issue. Le prince (de Condé) avait mis ses troupes « en mouvement pour forcer les ennemis à sortir de leur camp. Si les « gens de pied eussent fait leur devoir, la victoire eût été indubitable-« ment remportée sans délai et presque sans perte. La lâcheté des gens « de pied, dans laquelle quelques-uns ont cru voir de la perfidie, a arrêté « la marche et le succès. Le prince, voyant les lansquenets et les fantas-« sins français hésiter honteusement, se jeta en avant afin de les forcer « au moins par pudeur à combattre. Là son cheval fut blessé à l'épaule. « Il s'ensuivit que les ennemis, qui n'étaient pas loin, s'emparèrent de « lui parce qu'il ne put pas s'éloigner assez vite avec son cheval. Le con-« nétable était déjà pris. Le maréchal de Saint-André avait été tué[1], « ainsi qu'un des fils du connétable. Le duc de Nevers a reçu une bles-« sure mortelle. Le frère de Guise, qu'on appelle le Grand Prieur, est « grièvement blessé. Environ vingt des principaux d'entre eux ont suc-« combé, parmi lesquels trois chevaliers de l'ordre, et il n'en a pas été « pris un petit nombre de la première noblesse, qui aujourd'hui sont « tenus sous sûre garde. Les reîtres se sont comportés comme il convient « à de vaillants soldats; il y a eu un semblable entrain dans la cavalerie « française. Il a été fait un grand carnage dans l'armée ennemie; des « nôtres, il n'est pas mort la cinquième partie. Excepté le prince, au

[1] « Tandem ab admiraldo litteras, quibus certiores facti sumus de prælio ejus-« que adventu, accepimus. Princeps copias suas eduxerat ut cogeret hostes e castris « egredi. Si officio functi fuissent pedites, victoria haud dubio statim nullo negotio « nulloque fere dispendio parta erat. Peditum ignavia, quam alii perfidiam fuisse « suspicantur, successum morata est. Quum videret princeps turpiter eos cessare, « Germanos dico et Gallos, perrupit ut saltem pudore ad pugnandum eos compel-« leret. Illic vulneratus fuit equus in armo. Hinc factum est ut hostes, qui non « procul aderant, eo fuerint potiti, quia equum non satis tempestive occupare « potuit. Jam captus erat connestabilis. Occisus marescallus a Sancto-Andrea. » (Calvinus Henrico Bullingero, 16 janvier 1563. *Bibl. de Genève*, ms. 107ᵃ, minute origin. communiquée par M. J. Bonnet.)

« sujet duquel nous sommes dans l'anxiété, nous n'avons pas de pri-« sonnier de marque. La nuit étant arrivée, chacun rentra dans son « camp. Il y avait beaucoup de crainte chez les ennemis, et parmi « les nôtres une confiance si grande, qu'ils n'hésitèrent pas le lendemain « à offrir encore le combat. Mais le duc de Guise se tint dans ses « retranchements, et l'amiral se contenta d'avoir fait cette démonstra-« tion[1]. Le prince est gardé dans un château entre Chartres et Dreux. « La reine, qu'a bientôt suivie le roi, est partie pour Chartres. Le prince « y aura sans doute été conduit, et l'on ne sait pas ce qui sera résulté « de leur entrevue. Il n'y a qu'une chose à craindre, c'est son extrême « penchant à la vaine espérance d'une pacification, qui, jusqu'ici, a été la « cause de tous nos maux, parce que, bien qu'indignement trompé trois « ou quatre fois, il n'a pas pu être amené à la défiance[2]. »

La crainte qu'il exprimait ainsi pour son parti se vérifia deux mois après. Sans être aussi indécise que l'annonçait l'amiral et que l'affirmait Calvin, la bataille de Dreux n'avait pas procuré aux catholiques les avantages formels d'une victoire, ni entraîné pour les protestants les suites affaiblissantes d'une défaite. Les deux armées s'étaient séparées, l'une sans exaltation, l'autre sans découragement, conduites désormais par les deux plus fermes comme les deux plus habiles capitaines, le duc de Guise et l'amiral de Coligny. L'amiral, ayant pourvu à la défense d'Orléans où il laissa son frère d'Andelot, alla avec le reste de ses troupes sur les côtes de Normandie pour y recevoir l'argent et s'y renforcer des soldats que lui envoyait la reine d'Angleterre, tandis que le duc de Guise se porta avec les siennes sur la Loire pour y attaquer la ville qui était à la fois le camp et la capitale du parti protestant. C'est devant ses murailles que le duc de Guise, lâchement assassiné par le fanatique Poltrot, reçut, le 18 février, la blessure mortelle à laquelle il succomba six jours après.

A sa mort le parti catholique demeura sans chef. Le roi de Navarre avait été tué quelques mois auparavant d'un coup d'arquebuse au siége de Rouen. Le maréchal de Saint-André était resté sur le champ de bataille de Dreux. Le connétable de Montmorency était prisonnier dans

[1] « Quum nox urgeret, utrique se in castra receperunt, apud hostes magna tre-« pidatio. Nostris postridie tanta fiducia ut hostes lacessere non dubitaverint. Con-« tinuit se Guisianus inter suas munitiones. Admiraldo satis fuit specimen illud « edidisse. » (*Bibl. de Genève*, ms. 107[a].) — [2] « Quis fuerit colloquii finis nescitur. « Nisi quod metuenda est nimia ejus propensio ad spem vanam pacificationis, quæ « hactenus omnium nobis malorum causa fuit, quia, ter et quater indigne proditus, « adduci nunquam potuit ut sibi caveret. » (*Ibid.*)

Orléans. La reine Catherine de Médicis, délivrée par la mort ou la captivité du lieutenant général du royaume et des membres du triumvirat catholique, rentra en pleine possession de son autorité et reprit ses desseins de pacification. Elle les modifia toutefois un peu, en les accommodant aux circonstances nouvelles où la guerre religieuse avait jeté le royaume, et en tenant compte des passions catholiques, qui s'étaient déclarées en certains lieux avec trop de violence pour qu'elle ne les ménageât point.

A son invitation, le prince de Condé et le connétable de Montmorency s'abouchèrent dans une île de la Loire. Ils y convinrent, non sans difficulté, l'un au nom des catholiques, l'autre au nom des protestants, d'une paix religieuse dont les articles servirent de fondement à l'édit d'Amboise, moins favorable aux réformés que l'édit de janvier. Ces articles encoururent la vive désapprobation d'une assemblée de soixante et douze ministres réunis à Orléans et consultés sur leurs dispositions[1]; mais ils furent acceptés par la noblesse calviniste, qui s'y trouvait avantagée et qui était lasse de la guerre[2]. Le prince de Condé les signa, dans le désir de se rendre libre, avec la promesse d'en obtenir plus tard l'amélioration, et non sans l'espérance de prendre auprès du roi la place que son frère, Antoine de Bourbon, y avait occupée comme chef du conseil et comme lieutenant général du royaume[3]. Convenu le 12 mars[4], l'édit fut donné le 19 à Amboise. Le 23, l'amiral de Coligny arriva à Orléans avec toutes ses forces, après avoir parcouru victorieusement la Normandie et s'être rendu de nouveau maître du cours de la Loire. Il s'éleva contre la convention conclue en son absence, reprocha au prince d'avoir *fait la part à Dieu*, et dit « qu'on avait ruiné

[1] *Hist. ecclés. des Églises réformées*, etc. t. II, p. 279. « L'édict de janvier octroyoit « la liberté de l'exercice de la religion par tout le royaume; ils remontrèrent vivement au prince le tort qu'il se feroit et à toutes les Églises, admettant aucune telle « exception. . . Bref ils lui déclarèrent que la royne ni luy ne pouvoient, selon « Dieu et raison, déroguer tant soit peu à un édict tant solennellement fait à la réquisition des Estats par une si notable assemblée de tous les parlemens de « France, et qui plus est émologué et juré. » — [2] « Ce nonobstant le prince fut tellement gagné par les promesses qu'on lui faisait d'accorder beaucoup mieux « par après. . . joint qu'il y en avoit trop qui ne demandaient qu'à retourner « en leurs maisons à quelque prix que ce fust; il accorda les susdites exceptions de « l'édict de janvier qu'il fit lire devant la noblesse, ne voulant qu'autre en dist son « advis que les gentilshommes portans armes. . . Par ainsi l'édict de pacification « fut accordé. » (*Ibid.* p. 282.) — [3] « Le prince opposoit à tout cela les promesses « qu'on lui avoit faites qu'en bref il seroit en l'estat du feu roy de Navarre son frère, « et que luy avec la royne (comme on lui avoit promis) ils obtiendroient tout ce « qu'ils voudroient. » (*Ibid.* p. 335.) — [4] *Ibid.* p. 282.

« plus d'Églises par ce trait de plume, que toutes les forces ennemies « n'en eussent pu abattre en dix ans[1]. »

La convention d'Amboise portait, en effet, de graves atteintes à l'édit de janvier, et devait changer notablement la situation du protestantisme en France. Par l'édit de janvier, il était pourvu amplement et prudemment à l'exercice de la religion réformée, qui pouvait avoir lieu dans toute l'étendue de la France. Mais, afin d'éviter le contact des deux croyances et de prévenir des collisions violentes, que la passion religieuse rendait inévitables entre ceux qui les professaient l'une et l'autre avec une ferveur égale, les catholiques et les protestants devaient célébrer leur culte dans des lieux séparés. L'intérieur des villes appartenait exclusivement aux catholiques; les faubourgs étaient assignés aux protestants pour y entendre paisiblement la parole évangélique, y participer à la cène, y faire bénir leurs mariages et baptiser leurs enfants. Par l'édit d'Amboise, l'exercice du culte réformé fut beaucoup plus circonscrit. Il demeura interdit dans les faubourgs de la capitale du royaume, à cause des troubles qu'il y aurait excités, le peuple de Paris ayant en haine les réformés et ne pouvant pas être contraint à supporter leur culte dans un voisinage aussi rapproché. Cette interdiction s'étendit à toutes les villes où il avait cessé au moment de la conclusion de la paix, et où les protestants furent réduits à la liberté de conscience[2]. Ils conservèrent le droit de croire ; ils n'obtinrent pas celui de pratiquer. Le nombre de ces villes était considérable, soit que les protestants les eussent perdues par la guerre, soit qu'ils en eussent été expulsés par la violence, à la suite des plus cruelles exterminations. Parmi ces dernières se trouvaient presque toutes les villes au nord de la Seine, où les réformés avaient été tellement faibles, qu'ils n'avaient pu ni s'y défendre ni s'y maintenir. Ils restèrent en possession de la pratique extérieure de leur religion dans toutes les cités et places qu'ils occupaient encore et qui étaient très-nombreuses dans les provinces du centre, de l'ouest, du sud et de l'est de la France. Ayant été assez forts pour y devenir et pour y rester les maîtres pendant la guerre, ils l'étaient assez pour s'y faire tolérer pendant la paix. L'édit d'Amboise assignait, en outre, dans chaque bailliage, sénéchaussée ou gouvernement[3], un lieu d'exercice public

[1] *Hist. ecclés. des Églises réformées*, etc. t. II, p. 335. — [2] « Chacun pourra vivre « et demourer partout en sa maison librement, et sans estre recerché ne molesté, « forcé ne contrainct pour le faict de sa conscience. » — [3] « Qu'en chacun bailliage, « seneschaussée et gouvernement tenant lieu de bailliage, comme Péronne, Mont- « didier, Roye, et la Rochelle, et autres de semblable nature, ressortissant mesme-

pour le culte nouveau. Mais, plus favorable aux possesseurs de châteaux qu'aux habitants des villes, il concédait partout aux uns ce qu'en bien des lieux il refusait aux autres, et faisait de la liberté religieuse un privilége marqué de la noblesse. Il accordait à tous les seigneurs hauts justiciers le droit de la pratiquer dans leurs châteaux et d'y admettre les hommes de leur juridiction. Les seigneurs d'un ordre moins élevé jouirent du même avantage dans leur manoir, lorsqu'il était situé sur le domaine royal, ou sur un territoire indépendant, ou bien lorsque, relevant d'autrui, ils en obtenaient l'autorisation de leur suzerain. L'édit d'Amboise rendait ainsi l'exercice du protestantisme, à bien des égards, aristocratique, et il semblait constater par là que la noblesse en avait embrassé la croyance et en avait défendu la cause bien plus que le peuple. Il paraissait consacrer ce qui existait et le régulariser. Mais, en renfermant le protestantisme dans les limites où il avait été soit poussé, soit réduit, il arrêta ses progrès.

Les dispositions de cet édit, qu'avait combattues l'assemblée des ministres, que l'amiral de Coligny avait désapprouvées, désolèrent Calvin. Il en exprima sa douleur et sa plainte dans beaucoup de lettres. Il écrivit à la comtesse de Roye, belle-mère du prince de Condé, qu'il accusait d'avoir sacrifié la sûreté de son parti au désir de se rendre plus tôt libre. « Madame, les conditions de la paix sont tant à notre desad- « vantage, que nous avons bien matière d'invoquer Dieu plus que « jamais à ce qu'il ait pitié de nous et remédie à telles extrémités. Tant « il y a qu'il nous fault baisser les testes et nous humilier devant Dieu, « lequel a des issues admirables en sa main, combien que les com- « mencemens soyent pour nous estonner. Je ne puis vous dissimuler que « chacun trouve mauvais que monsieur le prince se soit montré si facile « et d'advantage qu'il ait esté si hastif à conclure. Il semble bien aussy « qu'il ait proveu mieux à sa seureté qu'au repos commun des povres « fidelles. Mais, quoy qu'il en soit, ce seul poinct nous doict imposer « silence, quand nous sçavons que Dieu nous a voulu de rechef exercer. « Je conseilleray toujours qu'on se déporte des armes, et plus tost que « nous périssions tous que de rentrer aux confusions qu'on a veu. J'es- « père bien, Madame, que vous mectrez peine, tant qu'il vous sera pos- « sible, d'avancer ce qui semble aujourd'hui reculé. Je vous prie, au nom « de Dieu, de faire tous vos efforts. Mesme je pense que la rage coustu-

« ment et sans moyen en nos cours de parlement, nous ordonnerons à la requeste « desdits de la religion une ville aux fauxbourgs de laquelle l'exercice de ladite « religion se pourra faire de tous ceux du ressort qui y voudront aller, et non au- « trement ni ailleurs. »

« mière de nos ennemys picquera tellement la royne et ceulx qui par « ci-devant ne nous estoient guères favorables, que le tout nous revien« dra à bien. Voilà comment Dieu sçayt tirer la clarté des ténèbres. « Cette attente m'alleige aucunement mes douleurs; mais je ne laisse pas « de languir pour les angoisses qui m'ont saisy depuis les nouvelles[1]. »

Le prince de Condé donna des lettres pour Calvin à Théodore de Bèze, qui retourna à Genève après la conclusion de la paix d'Amboise et sa longue demeure en France où, comme délégué du réformateur, il avait conduit les controverses religieuses de Poissy et de Saint-Germain, avait accompagné d'Andelot en Allemagne pour y faciliter la levée des reîtres et des lansquenets protestants, fait toute la campagne de 1562 et assisté à la bataille de Dreux. Condé, auquel Calvin n'avait pas encore écrit, se justifiait auprès de lui de la paix à laquelle les circonstances et la nécessité l'avaient contraint. Antoine de Crussol, chevalier d'honneur de la reine mère, qui avait combattu avec les protestants, craignait la sévère franchise de Calvin à l'égard du prince, qu'il supplia Calvin de ménager. Calvin le blâmait vivement et le suspectait beaucoup. Il disait de lui que le désir de la domination l'avait aveuglé[2]; que, d'après l'amiral, il n'y avait rien à en espérer, parce qu'il cédait à la mollesse, tombait dans l'inertie, qu'il était léger et vain et ne songeait qu'à ses plaisirs. « Pourvu, ajoutait-il avec une amère et « injuste irritation, qu'il se roule sur le sein des courtisanes, il s'imagine « être roi[3]. » Il répondit à Antoine de Crussol « qu'il voyoit l'estat de « France si confus de tous costés, qu'il craignoit bien que ce ne fût à « recommencer plus que jamais[4]. » Selon le désir qu'Antoine de Crussol lui en avait exprimé, il avait adressé ses exhortations au prince de Condé. « J'ay escrit à monseigneur le prince, lui disait-il, car aussy il « m'a donné ouverture par ses lettres que m'a apportées M. de Bèze. « Mais pardonnez-moi si je n'ay pas suivi le stile que vous eussiez bien « voulu; car de lui faire accroire que le blanc est noir, c'est trop contre « mon naturel, et il ne me seroit pas possible. Si est-ce que je me suis tel« lement modéré, que je croy que vous en serez satisfait... J'ai pareille« ment respondu à monsieur l'admiral, le priant plus privément de tenir « la main à beaucoup de choses, non pas tant pour besoing qu'il ait « d'estre picqué, que pour ce qu'il m'avoit requis de ce faire. Quand

[1] Avril 1563, *Lettres de J. Calvin*, publiées par M. Jules Bonnet, t. II, p. 497-498. — [2] « Dominandi libido hominem prorsus excæcavit. » (Lettre latine de Calvin à Bul« linger, du 8 avril 1563. Ms. Bibl. de Genève.) — [3] « Modo se volutet in gremiis scor« torum, regem se putat. » (Lettre latine de Calvin, du 12 août 1563, à Bullinger. Bibl. de Genève, mss. 107^a.) — [4] Du 7 mai 1563. (*Lettres de J. Calvin*, etc. t. II, p 501.)

« il trouvera bon de monstrer les lettres, il n'y a point d'aigreur qui « puisse offenser, et il y a quelques aiguillons pour inciter celui qui les « verra [1]. »

Que disait-il au prince de Condé? « Touchant les conditions de la « paix, je sçay bien, Monseigneur, qu'il ne vous estoit pas facile de les « obtenir telles que vous eussiez voulu. Parquoy, si beaucoup de gens « les souhettent meilleures, je vous prie ne le trouver estrange, veu « qu'en cela ils s'accordent avec vous. Cependant, si Dieu nous a reculé « plus que nous le pensions, c'est à nous de plier sous sa main. Quoi « qu'il en soit, selon que je ne doute point que vous n'ayez mis peine « d'advancer le royaume de Dieu tant qu'il vous a esté possible et de « procurer le repos et la liberté des Églises, aussy j'espère bien et suis « tout persuadé qu'à l'advenir vous continuerez pour amener le tout en « meilleur estat [2]. »

Il lui donnait, à cet égard, ses directions et le pressait de les suivre: « En premier lieu, lui disait-il, si vous ne faictes valoir par votre au- « thorité ce qui a été conclu à l'advantage des fidèles, la paix sera « comme un corps sans âme; et l'expérience a montré par cy-devant « combien les ennemis de Dieu sont hardis entrepreneurs à mal faire, « si on ne leur résiste vivement... Vous sçavez leurs prattiques, et, si « vous leur donnez loisir de vous surprendre, ils n'y faudront pas, et, « s'ils ont mis le pied en l'estrier, il ne sera plus temps de les vouloir « empescher. Cela vous doict bien induire à donner ordre d'estre si « bien accompagné au maniement des affaires, que la porte soit fermée « à tous contredisans de pouvoir nuire. Cependant il y aura plusieurs « moiens d'eslargir le cours de l'Évangile. Je considère bien, Mon- « seigneur, que tout ne se peut faire en ung jour, mais il vous sou- « viendra du proverbe que le plus tost est le meilleur, afin qu'il ne se « dresse point de nouvelles trames pour tout dissiper, quand on cuide- « roit estre en bon train... Comme Dieu vous a fait un honneur inesti- « mable de maintenir sa querelle à l'espée, il semble qu'il vous ayt ré- « servé les aultres moyens d'amener à perfection ce qu'il lui a plu de « commencer [3]. »

Calvin se trompait et sur l'influence que pouvait acquérir le prince de Condé dans le royaume et sur l'extension que pouvait y recevoir encore la croyance réformée. Le prince de Condé ne devait pas succéder aux charges et à l'autorité du roi de Navarre, son frère. Il n'était pas destiné à devenir lieutenant général du royaume sous une minorité qui

[1] *Lettres de J. Calvin*, etc. t. II, p. 502. — [2] Du 10 mai 1563. (*Ibid.* p. 508, 509.) — [3] *Ibid.* p. 509, 510.

touchait à son terme, ni à prendre la direction du conseil malgré la reine mère, bien résolue à maintenir la paix religieuse, mais tout aussi résolue à ne point partager l'autorité avec le chef du parti le plus faible, au moment où elle venait d'être délivrée par la mort des chefs du parti le plus puissant. Quant à la doctrine que Calvin considérait comme la vraie religion du Christ, et à laquelle il croyait que tôt ou tard Dieu accorderait le triomphe, il lui était réservé dorénavant bien peu de succès en France. La marche conquérante du protestantisme, qui avait été si continue, si irrésistible, si grande, lorsqu'elle se poursuivait dans le mystère et sous la proscription, cessa après la guerre ouverte et sous le régime de l'édit. Elle rencontra l'obstacle de la loi qui lui marquait des limites, et la résistance des convictions catholiques, qui s'étaient raffermies et que la lutte avait rendues aussi passionnées qu'inébranlables. On peut même dire que le protestantisme non-seulement ne gagna plus de terrain, mais encore qu'il en perdit. Le recours à la force et l'emploi de la violence lui nuisirent autant que l'avaient servi la simplicité persuasive de ses doctrines, l'austérité morale de ses enseignements, les prédications ardentes de ses ministres, les généreux dévouements de ses martyrs. Il ne compta jamais plus de partisans, il ne fut jamais répandu en tant de lieux, il n'eut jamais une aussi grande puissance qu'entre l'édit de janvier et la paix d'Amboise. Jusque-là il avait lutté pour s'étendre, depuis lors il ne combattit, en quelque sorte, plus que pour subsister. A la fin de la guerre civile, il était à peu près dépossédé des provinces septentrionales et il se concentra surtout au sud de la Loire. C'est là que les huguenots entrèrent à plusieurs reprises en campagne et qu'ils eurent à soutenir bien des combats, non pour acquérir la domination, mais pour s'assurer la liberté religieuse.

Cette liberté, accordée déjà deux fois dans des limites diverses par deux édits différents, dont la pensée avait été conçue de bonne heure par le chancelier de l'Hôpital, dont l'établissement avait été essayé avec une sincérité momentanée par la régente Catherine de Médicis, il fallut successivement décider les rois à la reconnaître et contraindre les peuples à la supporter. L'œuvre fut des plus laborieuses, souvent contestée, fort tard admise. Lorsque la régente Catherine de Médicis eut prescrit la tolérance religieuse par l'édit de janvier 1562, le parti catholique s'y opposa en engageant la première guerre civile; lorsque, après trois guerres consécutives, aussi impuissantes à détruire la secte protestante que les interdictions des rois et les condamnations des juges l'avaient été à l'empêcher de se former, Charles IX y revint dans le traité de

pacification de 1570, le parti catholique la repoussa de nouveau par le massacre de la Saint-Barthélemy; lorsque le vainqueur des protestants à Jarnac et à Montcontour, l'auteur principal de la Saint-Barthélemy, Henri III, eut été converti à la nécessité de la tolérance et l'eut proclamée à son tour en 1577, il fut forcé d'y renoncer par la Ligue catholique, qui voulut le détrôner et qui l'assassina. Ce ne fut qu'après la défaite de la Ligue et sous la royauté consolidée du victorieux et habile Henri IV, que cette tolérance fut définitivement consacrée par l'édit de Nantes en 1597.

Calvin ne fut pas même témoin de la seconde guerre civile, qu'il semblait prévoir. Il ne survécut qu'un an à la convention d'Amboise. Sa santé était depuis longtemps altérée. Il était atteint de maladies diverses et profondes, qui ne l'arrêtaient point dans ses travaux et ne l'empêchèrent pas de remplir jusqu'au bout la tâche fatigante qu'il s'était donnée, avec une force d'âme incroyable, au milieu des infirmités et des défaillances du corps. Il appelait les maladies des messagères de mort, qui venaient nous apprendre à avoir un pied levé pour déloger quand il plairait à Dieu[1]. « J'en ai aussi ma part, disait-il, mais nous « avons bien à nous contenter qu'en languissant nous sommes soutenus « par la vigueur de l'esprit de Dieu, et, au reste, que si cette loge « corruptible va en décadence, nous savons que nous serons restaurez « en brief pour un bon coup et en perpétuité[2]. »

Dans cette dernière année de sa vie, malgré des souffrances aiguës et des accablements prolongés, il ne cessa point de travailler, d'écrire et d'agir. Ne pouvant se tenir debout dans sa chambre et dictant ses ouvrages douloureusement étendu sur son lit, montant avec peine dans sa chaire de théologie pour y continuer son enseignement, se traînant au temple pour y prêcher, paraissant au consistoire pour y maintenir les règles de la discipline et la sévérité des mœurs, il écrivit encore un assez grand nombre de lettres remplies de ses exhortations religieuses, ou de ses conseils politiques. Ces lettres sont, pour la plupart, adressées au prince de Condé, à l'amiral de Coligny, au prince de Porcien, au comte de Crussol, au seigneur de Soubise. Calvin conjure le prince de Condé de conformer sa conduite à sa croyance, en la rendant plus rigide, et de seconder de son mieux la cause réformée, qu'il a desservie par le traité d'Amboise. Il invite l'amiral de Coligny, pour lequel il a un respectueux attachement, une grande admiration et une entière

[1] Lettre à l'amiral de Coligny, du 5 août 1563. (*Lettres de J. Calvin*, etc. t. II, p. 533.) — [2] Lettre du 28 août 1563 à la comtesse de Seninghen. (*Ibid.* p. 535.)

confiance, à se rendre le plus tôt à la cour où, lui dit-il, « on a cognu « par votre absence combien il eust été profitable que vous fussiez tou- « jours demeuré [1]. » Il dissuade Soubise, qui tenait encore Lyon deux mois après la conclusion de la paix et qui le consultait en s'appelant son *fils obéissant et son fidelle amy*, de recommencer la guerre. « Il n'est « pas question, lui écrit-il, de donner vostre opinion en un conseil où « vous auriez voix, car c'est une chose conclue et faite. Si vous eussiez « esté sur le lieu, il ne fallait point espargner votre vie pour résister, « en telle liberté que vous debvez, au mal qu'on eust voulu faire. Main- « tenant la question est comment il vous faut porter en l'exécution d'un « arrêt qui n'est pas en vostre puissance. Ici, il vous faut regarder ce « que vous devez et vous pouvez. Mais j'entends que vous pouvez « ce que Dieu permet et non plus. Vous avez donc à pratiquer la doc- « trine de la sainte Écriture, que si Dieu oste le glaive à ceux lesquels « en avait ceints, que ce changement de sa main nous doict faire plier « et régler. Parquoy je ne voy point qu'ayez raison et puissance ap- « prouvée de Dieu de résister à un conseil contre lequel on ne peult « répliquer aujourd'huy qu'il ne soit légitime [2]. » Soubise céda quelque temps après à l'invitation de Calvin [3], et il remit au modéré maréchal de Vieilleville la ville de Lyon, où les protestants construisirent deux grands temples auxquels ils donnèrent les noms de *Paradis* et de *Fleur-de-Lys*.

Plusieurs de ces lettres sont écrites à de grandes dames ou à de puissantes princesses ayant embrassé et servi la cause réformée, soit à la cour, soit dans le royaume. Au nombre de ces illustres correspondantes de Calvin sont : la comtesse de Roye, belle-mère du prince de Condé, qui s'était transportée à Strasbourg pendant la durée de la guerre civile, dans l'intérêt des protestants attaqués; la comtesse de Crussol, qui n'avait cessé d'être leur protectrice auprès de Catherine de Médicis, dont elle était la dame d'honneur; la comtesse de Seninghen, mère de deux de leurs chefs les plus dévoués, le prince de Porcien et le marquis de Resnel; la marquise de Rothelin, qui avait élevé à l'école du réformateur son fils le duc de Longueville, et qui avait ouvert un asile dans son château de Blandy, près de Melun, à tous les proscrits du voisinage [4]; la reine de Navarre, devenue une calviniste aussi résolue

[1] Lettre du 5 août 1563. (*Lettres de Calvin*, t. II, p. 530.) — [2] Lettre du 5 avril 1563. (*Ibid.* p. 494-495.) — [3] Lettre de Calvin à Soubise, du 25 mai 1563. (*Ibid.* p. 517 à 519.) Il lui dit de nouveau : « Dieu vous a désarmé..... De contre- « venir directement au commandement du roy, je ne vois pas que Dieu vous le « permette. » (*Ibid.* p. 518.) — [4] Lettre de Calvin à la marquise de Rothelin,

qu'austère, et à laquelle il fit accorder alors douze ministres génevois[1] pour accomplir dans ses États l'œuvre de la réformation, qu'avait délaissée Antoine de Bourbon son mari; enfin la touchante et vertueuse fille de Louis XII, la duchesse de Ferrare, qu'il avait autrefois convertie en Italie, et qu'il remerciait alors, en France, d'avoir reçu, assisté, soutenu dans sa ville et son château de Montargis tous ceux que la fuite avait à peine dérobés à la mort : « Vous avez été, lui disait-il, « comme une mère nourricière des povres fidèles déschassés, qui ne « sçavoient où se retirer. Je sçay bien que princesse ne regardant que le « monde auroit honte et prendroit quasi à injure qu'on appelast son « chasteau un Hôtel-Dieu. Mais je ne vous sçaurois faire un plus grand « honneur que de parler ainsy pour louer et recognoistre l'humanité de « laquelle vous avez usé envers les enfans de Dieu, qui ont eu leur « refuge à vous[2]. » Sa dernière lettre est écrite à la duchesse de Ferrare. Il la dicta de son lit de mort, quelques semaines avant les suprêmes adieux qu'il adressa, d'un esprit si ferme et avec un accent si simple, aux seigneurs et aux ministres de la république de Genève qu'il avait réformée et organisée, dont il avait été le législateur religieux et le dictateur moral. Ses fortes paroles et ses austères recommandations, M. Jules Bonnet les a publiées dans toute leur authenticité. Il les a annexées, avec l'humble testament de Calvin, à cet intéressant recueil de ses *Lettres françaises*, qui sont par tant de points si historiques, à tant d'égards si littéraires, dans lesquelles on trouve souvent le rude caractère de l'homme, quelquefois la modération habile d'un politique, toujours l'inflexibilité impérieuse du sectaire, et, de temps en temps, la savante originalité de l'écrivain.

MIGNET.

d'avril 1563. (*Lettres de Calvin*, t. II, p. 599.) — [1] « Messieurs de ceste ville ayant « entendu de par moy les recommandations que vous leur faisiez, nous ont priez « et exhortez de faire le mieulx qu'il seroit possible. A la fin on vous a trouvé une « douzaine d'hommes. » (Lettre de Calvin à la reine de Navarre, du 1er juin 1563. *Ibid.* p. 520.) — [2] Lettre à la duchesse de Ferrare, du 10 mai 1563. (*Ibid.* p. 514.)

RAMAYANA, *poema indiano di Valmici, testo sanscrito secondo i codici manoscritti della Scuola Gaudana, per Gaspare Gorresio, socio della R. Accademia delle scienze di Torino.* Parigi, della Stamperia reale, 1843-1858, 10 vol. grand in-8°.

RÂMÂYANA, *poëme indien de Vâlmîki, avec le texte sanscrit d'après l'école Gaoudanâ et avec une traduction italienne par M. Gaspard Gorresio, membre de l'Académie royale des sciences de Turin, et correspondant de l'Institut de France;* 10 volumes grand in-8°.

RÂMÂYANA, *poëme sanscrit de Vâlmîki, traduit en français pour la première fois par Hippolyte Fauche, traducteur de Bhartrihari, du Guîta-Govinda, etc.* Paris, chez A. Franck, libraire, 1854-1858, 9 vol. in-18.

SIXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Pour juger le Râmâyaṇa, il n'est pas nécessaire d'étudier à fond la question si obscure et si délicate de la rédaction primitive. J'en ai dit quelques mots dans un précédent article, et je n'y reviendrai pas [2]. Je rappelle seulement qu'il y a deux recensions principales de ce long poëme, l'une du nord ou de Bénarès, l'autre du Bengale, et que, dans chacune de ces recensions, assez différentes l'une de l'autre, il y a de

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de juillet 1859, p. 380, pour le second, celui d'août, p. 461, pour le troisième, celui d'octobre, p. 603, pour le quatrième, celui de décembre, p. 739, et, pour le cinquième, celui de janvier 1860, p. 26. — [2] Voir le premier article, cahier de juillet 1859, p. 394. Indépendamment des deux rédactions de Bénarès et du Gaouda, il est évident qu'il y a dans le Râmâyaṇa une foule d'interpolations; et M. Gorresio a été forcé quelquefois de retrancher de son édition des chapitres entiers, qui sont ou des répétitions ou des hors-d'œuvre inadmissibles (vol. X, p. 349 et suiv.). Il lui a fallu faire un choix pour des morceaux considérables aussi bien que pour des variantes de mots ou de çlokas. On sait, en outre, qu'aux six chants ordinaires du Râmâyaṇa on en ajoute assez souvent un septième sous le nom d'*Outtarakâṇḍa*, que M. Gorresio se propose de donner comme les autres, texte et traduction (vol. X, p. xxxix de la préface). Enfin l'étude des trois tables successives, *Anoukramaṇikas*, placées en tête du poëme, serait d'un grand secours pour résoudre la question de la rédaction primitive. La première de ces tables ne fait mention ni de l'Âdikâṇḍa, ou premier chant, ni de l'Outtarakâṇḍa, ou dernier chant. La seconde table connaît ces deux chants, mais elle les analyse d'une manière très-brève. La troisième table, la plus complète de toutes, admet ces deux chants comme la seconde, mais elle termine le Youddhakâṇḍa à la mort de Râvaṇa; et l'Outtarakâṇḍa commence alors par la délivrance de Sîtâ et l'épreuve

nombreuses interpolations. Mais il nous faut accepter l'œuvre telle que nous la trouvons dans l'admirable édition de M. Gorresio; et c'est sur cette mesure qu'il faut l'apprécier. Les diversités de rédaction, les interpolations, les variantes, en un mot tous les changements que la tradition orale, les temps et les lieux ont pu y apporter, n'en altèrent pas sensiblement le caractère général, et l'on peut les négliger sans que la critique ait à s'en préoccuper ou à s'en plaindre. Il ne faudrait donc pas, pour compenser tant d'altérations, essayer de refaire, comme on l'a proposé, l'œuvre première de Vâlmîki, en éliminant tout ce qui paraîtrait sortir d'un cadre qu'on lui aurait arbitrairement prêté [1]. Ce serait un danger nouveau, et, à tout prendre, il vaut beaucoup mieux recevoir Vâlmîki des mains de l'Inde elle-même que de le reconstituer d'après des idées toutes différentes des siennes. M. Gorresio a eu pleine raison de s'élever à l'avance contre ces tentatives téméraires, et c'est à lui que nous voulons nous en tenir; il n'est pas de guide plus sûr ni plus compétent.

Ainsi compris, le Râmâyaṇa nous apparaît dans son ensemble comme une œuvre profondément originale et tout indienne [2]. Par ses mérites et par ses défauts, il appartient exclusivement au peuple qui l'a produit; aucun autre n'aurait pu le concevoir, ni même le goûter. L'Inde s'y est reconnue avec enthousiasme; et, comme Vâlmîki l'avait fidèlement représentée, elle a fait de Vâlmîki le plus grand de ses poëtes épiques, et du Râmâyaṇa, le chef-d'œuvre de ses épopées. Ceci veut dire que nous sommes en présence d'un de ces grands monuments où les nations se

qu'elle subit. La rédaction du Râmâyaṇa, considérée à ces divers points de vue, pourrait être à elle seule l'objet d'un long et curieux ouvrage, dont le temps, d'ailleurs, n'est peut-être pas encore venu. — [1] M. Hippolyte Fauche, dans la préface de son IX° vol. p. v, annonce le projet de reconstituer, d'après les vues qui lui sont propres, le Râmâyaṇa et d'en faire une traduction *expurgée*. Ce serait, comme il le dit lui-même, l'édition des hommes de goût; mais, tout en se réservant l'exécution de cette idée, dont il revendique la priorité, il ne se dissimule pas les inconvénients qu'elle peut avoir, et il sait que le public savant préférera toujours une traduction complète, quelle qu'elle soit. D'ailleurs cet abrégé de Vâlmîki aurait encore l'étendue de cinq volumes in-8°, c'est-à-dire que les retranchements seraient peu considérables, puisque la traduction italienne de M. Gorresio ne contient pas davantage. M. Holtzmann de Stuttgard a déjà fait, en allemand, une tentative qui a quelque chose d'analogue à celle que médite M. H. Fauche. (Voir ses *Indische Sagen*, 2° édition, Stuttgard, 2 vol. in-18.) Le premier volume et la plus grande partie du second sont consacrés au Mahâbhârata. Mais M. Holtzmann a essayé aussi de refaire *Râma d'après Vâlmîki*, en analysant le second chant du Râmâyaṇa. — [2] Un peu plus loin on essayera d'indiquer quelques traces très-probables d'imitations diverses; mais ces imitations très-limitées n'ôtent rien, à l'originalité du poëme.

retrouvent et s'admirent avec complaisance, et qui appellent toute notre attention. Mais notre jugement n'en doit pas être moins libre; et le goût des populations indiennes ne peut pas faire loi pour le nôtre. Les beautés du Râmâyaṇa sont éclatantes, comme suffisent à le démontrer les morceaux que j'en ai donnés; mais il a aussi bien des ombres. La première critique, et une des plus graves qu'on puisse lui adresser, c'est l'incertitude même du sujet qui en forme l'unité et qui le remplit. A s'en tenir au titre seul du poëme, il semble qu'il ne s'agit que des courses errantes de Râma et de son exil de quatorze années. Mais le poëme, en supposant que le premier chant, l'Âdikâṇḍa, en fasse partie, remonte beaucoup plus haut, et il commence avant même que Râma soit né. Sur la demande expresse des dieux, fatigués des persécutions de Râvaṇa, Vishṇou daigne s'incarner dans Râma et ses trois frères, après le sacrifice qu'a offert leur père Daçaratha. C'est bien pis encore, si l'on admet l'authenticité de l'Outtarakâṇḍa; car alors ce n'est plus même l'éducation de Râma et ses aventures pendant son bannissement qui composent le fond du poëme; c'est sa vie tout entière avec celle de ses fils; et l'on sait que cette existence fabuleuse se prolonge pendant des milliers d'années. Dira-t-on que le sujet du Râmâyaṇa est la délivrance de la belle Sîtâ, enlevée par le féroce Râkshasa? Que devient alors tout ce qui précède? Et que fait-on de l'exil de Râma, qui semble cependant devoir rester toujours sur le premier plan? Peut-on dire davantage que l'unité du poëme consiste dans la guerre contre les Râkshasas, maîtres de Lankâ, et dans la destruction de Râvaṇa, leur redoutable chef? Non, sans doute, et, quelque place que tienne la lutte du héros contre les peuplades du sud de l'Inde, on ne peut pas affirmer que cette lutte soit l'objet essentiel de l'ouvrage; c'en est un épisode considérable, ce n'en est pas le but. Une idée moins soutenable encore, c'est celle qui fait du Râmâyaṇa une longue allégorie, et qui veut n'y voir que l'introduction de l'agriculture dans le sud de l'Inde conquise par les peuples du nord[1]. Sans doute la légende même de Sîtâ, née d'un sillon, peut servir

[1] Ce système, soutenu par M. A. Weber (*Academische Vorlesungen*, p. 181) a été victorieusement combattu par M. Gorresio, qui n'a pas eu de peine à démontrer combien peu cette idée s'accordait avec le Râmâyaṇa lui-même (vol. X, p. IX et suiv.) Déjà, avant M. A. Weber, le père Paulin de Saint-Barthélemy avait voulu découvrir dans Râma une personnification du soleil. Ce système n'est pas plus admissible. Mais M. Gorresio ne dit pas précisément quel est, selon lui, le véritable sujet du Râmâyana. Autant qu'on peut le conjecturer d'après divers passages de ses préfaces, il le trouverait dans la guerre contre les Râkshasas (vol. VI, p. IV, et vol. X, p. IX). Mais la question de l'unité du Râmâyaṇa n'est point une de celles que M. Gorresio ait particulièrement traitées. Quant à M Fauche, il a bien vu que le poëme ne pou-

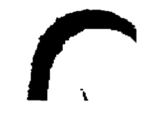

de prétexte à cette interprétation, ainsi que le nom de *Porte-charrue* qu'on veut appliquer à Râma[1]; mais, en réalité, l'agriculture ne joue aucun rôle dans le Râmâyaṇa, et les personnages qui y figurent, hommes ou animaux, s'occupent de tout autre chose.

Peut-être l'explication la plus spécieuse est-elle encore de prendre le Râmâyaṇa pour une œuvre essentiellement morale, où se mêlent, dans une certaine mesure, des souvenirs historiques et populaires. Le héros est le modèle achevé de toutes les vertus, et il immole toutes ses joies et tout son bonheur à la parole imprudente que son père, dans un instant de délire, a donnée à une implacable marâtre. Pendant de longues années, Râma supporte cette rude épreuve avec une constance que rien ne peut fléchir ni lasser. Son courage de guerrier est égal à sa piété de fils; il est aussi généreux que magnanime, il aime ses frères aussi passionnément que sa femme, et, invariablement fidèle à sa chaste épouse, il ne doute pas un instant d'elle, tout en la soumettant, par point d'honneur et respect humain, à la plus cruelle expiation. Il ne rentre dans son royaume et ne reprend enfin la couronne, bien des fois refusée, que quand l'époque fatale fixée par la parole paternelle est accomplie. Il a erré quatorze ans de suite dans les forêts, comme Kaikéyî l'avait demandé et obtenu; et il a subi cette persécution inique sans se plaindre et sans penser un seul instant à se venger. Il n'a pas même besoin de pardonner à sa jalouse ennemie; car il n'a pour elle, comme pour son propre père, que soumission et respectueuse douceur.

On peut donc regarder le Râmâyaṇa tout entier comme une leçon de morale que le poëte a fait passer sous les traits d'un jeune prince, incarnation de Vishṇou, qui vient, en faveur des dieux, vaincre l'affreux Râvaṇa, mais qui surtout apprend aux hommes à remplir le devoir dans toute sa rigueur et toute son étendue. A cette pensée fondamentale du poëme viennent s'entremêler une foule d'épisodes et de légendes, qui ne la dérobent pas, tout en lui ajoutant ce genre d'ornements qui plaît aux imaginations indiennes[2]; et Râma, qui est le centre de toutes ces légendes et de tous ces épisodes, parfois bien bizarres, sort

vait finir avec la mort de Râvaṇa, et qu'il fallait encore que la parole irréfléchie de Daçaratha fût dégagée par le long et complet exil de son fils obéissant. (T. IX, p. XLII.) — [1] M. A. Weber, *Academische Vorlesungen*, page 181. Mais il n'est même pas exact que le nom de *Halabhṛit* ou *Porte-charrue* soit donné à Râma, le héros du poëme. Ce nom s'applique à un autre Râma, qu'on identifie assez arbitrairement avec lui. — [2] M. Hippolyte Fauche a indiqué dans la préface de son IIIe vol. le côté moral du Râmâyaṇa; mais il n'y a point assez insisté, et il n'en a pas fait la pensée principale du poëme.

triomphant de la lutte, pour que le monde l'imite plus encore qu'il ne l'admire. La pensée morale constitue l'unité de l'œuvre, autant du moins que cette œuvre singulière a de l'unité. Mais, dans cette hypothèse, le *Râmâyana* finit nécessairement avec le retour du héros dans ses États, et l'Outtarakânḍa ne tient pas plus au poëme[1] que les *Post-Homerica* ne tiennent à la fable de l'Iliade, résumée tout entière dans la colère d'Achille. Je ne prétends pas, d'ailleurs, que cette explication lève toutes les difficultés, tant s'en faut; mais c'est encore celle qui me paraît la plus admissible.

Un des caractères les plus frappants et les plus particuliers de l'épopée indienne, c'est l'intervention des animaux, qui conversent avec les hommes et qui traitent avec eux absolument comme s'ils étaient de la même espèce. Cette confusion nous paraît monstrueuse et dégradante, en même temps qu'elle nous répugne; mais elle est toute naturelle pour le génie indien[2]. Il accepte sans la moindre difficulté cette association perpétuelle de l'homme et de la brute, non pas seulement comme ornement poétique dans les œuvres d'imagination, mais comme un fait ordinaire dont nous n'avons pas lieu d'être surpris. C'est une conséquence inévitable de ce déplorable dogme de la transmigration, qui est en quelque sorte endémique à l'Inde, et qui a faussé toutes ses conceptions philosophiques, religieuses et littéraires. Il n'y a point à en faire spécialement un reproche à Vâlmîki : c'est une croyance générale qu'il partage, ce n'est pas une invention qui lui soit personnelle. D'ailleurs elle n'en est pas moins inacceptable pour nous, et ce n'est pas sans peine que l'on peut prendre au sérieux un poëme où les héros sont en communauté et en société constante avec des singes, des ours, des vautours[3], sans parler des dieux, des démons, et même des fleuves, des mers et

[1] C'est donc avec toute raison que M. Gorresio n'a pas réuni l'*Outtarakânḍa* au reste du poëme, bien que la troisième table des matières donnée dans l'introduction établisse entre l'*Youddhakânḍa* et l'*Outtarakânḍa* un lien très-étroit, en finissant l'un à la mort de Râvaṇa et en commençant l'autre par l'épreuve de Sîtâ dans le feu. Le *Youddhakânḍa* doit aller jusqu'à la rentrée de Râma dans Ayodhyâ. — —[2] Dans Homère, il y a bien encore quelques traces de cette confusion, mais elles y sont fort rares; et ce n'est qu'avec la plus grande sobriété que le poëte emploie cette machine. Les chevaux d'Achille lui parlent, ainsi que le Xanthe et le Simoïs. Mais ces fictions tiennent très-peu de place dans le poëme, tandis qu'elles remplissent le Râmâyaṇa. — [3] Dans un précédent article (cahier d'août 1859, p. 473), le nom de Djaṭâyou, le roi des vautours, a été interprété étymologiquement : *Qui a vaincu l'âge;* cette explication n'est pas exacte, car le mot devrait être alors *Djitâyou* et non *Djaṭâyou; Djaṭâyou* signifie *qui a l'âge accumulé*, qui a un grand âge, de la racine *djaṭ* et non de la racine *dji*, celle-ci signifiant *vaincre* et l'autre *accumuler*.

des montagnes. Ce n'est plus là du merveilleux, car il serait par trop extravagant; c'est une foi nationale consacrée par les siècles et par l'assentiment unanime des peuples, tout erronée qu'elle est; le poëte l'accepte, et elle passe dans son œuvre comme elle a passé dans les systèmes de philosophie et de religion. Ce n'est point une satire, comme on l'a cru, que Vâlmîki veut faire contre les compagnons et les ennemis de son héros, et il ne veut pas plus défigurer les habitants de Lankâ en les représentant sous la forme hideuse des Râkshasas, qu'il ne défigure, sous la forme de quadrumanes, les populations méridionales de l'Inde qui ont aidé Râma dans sa gigantesque entreprise[1].

Mais ce dont il faut louer Vâlmîki sans réserve, c'est de n'avoir rien perdu de son génie à cette assimilation de l'homme avec les êtres inférieurs de la création. Il n'est pas de poëte, dans aucune langue, qui ait peint avec plus de vérité ni plus de justesse tous les sentiments naturels du cœur humain : la faiblesse d'un vieillard subjugué par une jeune femme, les rivalités et les haines des habitantes d'un gynécée, la piété filiale, l'amour des époux et des mères, le dévouement fraternel, la générosité, l'abnégation dans l'accomplissement du devoir, la constance dans les affections, l'inviolable chasteté. Si Vâlmîki s'en était tenu à ces tableaux d'une simplicité et d'une délicatesse exquises, il n'y aurait personne de plus grand dans l'histoire de la poésie; mais, quand il sort de ce domaine, qui est vraiment le sien, il tombe sans cesse dans des excès où le goût n'a guère moins à réclamer que la raison. En général, le génie indien n'a aucune mesure; il ne sait en rien s'arrêter à point, et il franchit, sans le moindre scrupule, toutes les bornes; il ne sait jamais s'imposer de frein, et cette exubérance, loin d'être une force, ne fait qu'attester une incurable faiblesse. Ce défaut ne se trahit pas seulement par des poëmes d'une interminable longueur, de soixante mille vers et même de deux cent mille; il se trahit surtout par la prolixité infinie des détails, où se perd souvent tout intérêt en même temps que toute clarté. Vâlmîki n'a point su se soustraire à ce sort commun de toute la poésie indienne, et il y a toujours quelque chose d'excessif, même dans ses inspirations les plus belles. Le sentiment qu'il veut rendre est profondément simple et vrai; mais l'expression qu'il lui donne

[1] M. A. Weber, *Academische Vorlesungen*, page 182, a voulu voir dans le travestissement des compagnons de Râma une sorte d'ironie poétique; sans doute elle n'est pas impossible, mais elle ne paraît pas vraisemblable, et il est à croire que le poëte a reçu sans contrôle une tradition populaire qui n'avait elle-même qu'un fondement purement romanesque. M. Gorresio croit aussi que les singes, les ours et les Râkshasas représentent différents peuples (vol. X, p. IV et VIII).

est rarement assez sobre pour avoir toute la beauté désirable[1]; les discours qu'il prête à ses personnages, bien que souvent éloquents, sont, en général, beaucoup trop longs, et ses descriptions de la nature, quoiqu'elles portent la vive empreinte des lieux et du climat, sont monotones à force de répétitions, malgré le plus brillant éclat. Mais ce sont surtout les récits de batailles qui sont fatigants et insupportables; à force de vouloir les grandir, le poëte les a rendus non pas seulement impossibles, mais absurdes, et l'on se demande ce que signifient des luttes où les antagonistes se jettent à la tête des arbres, des forêts et des montagnes, sans compter des *averses* de flèches, de traits, d'armes de toutes espèces, dont les noms ne sont pas moins étranges que les effets. L'arc que tend Râma est tellement lourd, qu'il faut, pour le porter, un char traîné par huit cents hommes; et le héros brise cet arc énorme de fer en le tendant avec la plus grande facilité. Tout cela n'a plus rien d'humain, et l'on a beau se dire que Râma est l'incarnation d'un dieu, on ne peut se défendre d'un inévitable ennui à la lecture de ces exploits, qui ne sont plus de notre monde, et où l'on ne trouve qu'un délire d'imagination. L'Iliade aussi est pleine de combats, les actions des héros y sont aussi surhumaines; mais le merveilleux est encore assez près de la réalité pour qu'on puisse l'admettre sans la moindre peine; il la grandit, mais il ne la dénature pas jusqu'à la rendre méconnaissable. Homère a connu la vraie limite, et voilà comment son œuvre est un miracle de goût et d'intérêt. Mais la Grèce seule a senti cette mesure, qui non-seulement a produit Homère, mais qui a produit encore Phidias, Sophocle, Socrate et Platon. L'Inde a été condamnée à ignorer cette exacte interprétation des choses de l'esprit, et, à force de toujours rechercher la grandeur, elle n'a pas su la trouver là où elle est réellement.

Mais j'avoue, tout en faisant ces critiques, qu'il est certaines beautés dans Vâlmîki que j'admire sans aucune restriction; et je cite particulièrement la grande scène de l'épreuve de Sîtâ, qui termine le poëme. Le drame qui s'y déploie est essentiellement indigène; et il n'est pas un autre peuple au monde chez qui l'imagination d'un poëte eût pu faire monter une femme sur un bûcher pour attester son innocence et sa vertu. Mais ce thème étant donné par les mœurs nationales, le génie de Vâlmîki en a tiré un des tableaux les plus vrais et les plus saisissants qui puissent émouvoir et charmer les cœurs. Il n'y a rien de forcé ni dans la secrète douleur et la feinte indignation du mari, ni dans la

[1] Je ne nie point que, dans bien des cas, on ne puisse attribuer à des interpolations successives tant de développements exagérés; mais je ne considère le Râmâyaṇa que dans l'état où il est parvenu jusqu'à nous.

soumission et le courage de l'épouse[1], qui veut se justifier au prix même de sa vie. Tout est naturel et touchant; et le Râmâyaṇa n'eût-il que ce seul trésor, il n'en faudrait pas davantage pour le rendre immortel.

Si, dans ce long et irréprochable épisode, les deux rôles de l'époux et de la femme sont admirablement tracés, on peut dire néanmoins qu'en général le Râmâyaṇa ne brille pas par la peinture des caractères; la plupart sont effacés, et le poëte n'a pas réussi à leur donner cette réalité qui les fait vivre et qui les consacre. Sougrîva, Hanoûmat, Râvaṇa, sont trop en dehors des conditions ordinaires. Bhârata, Çatroughna, Lakshmaṇa, Daçaratha, quoique un peu plus humains, n'ont pas encore assez de relief; Râma lui-même est trop régulièrement vertueux pour qu'on s'intéresse beaucoup à lui, et pour avoir une physionomie frappante[1]. Les personnages où le poëte a été le plus heureux sont ceux des femmes; et, à côté de l'incomparable Sîtâ, Kaikéyî, la persécutrice du héros, Kaouçalayâ sa mère, Mantharâ même, la bossue, qui ne fait qu'apparaître un instant, et enfin Mandaoudarî, la femme préférée de Râvaṇa, sont des figures qu'on ne peut guère oublier, parce qu'elles ont des traits qui leur sont propres et qui sont remplis de vérité. Cet appâlissement de presque tous les caractères dans le Râmâyaṇa ne doit pas nous surprendre; et ce défaut tient à des causes générales et profondes. La personnalité humaine s'est à peine dégagée, dans l'Inde, des liens puissants qui l'enlacent et la retiennent à son début; et la philosophie, non plus que la religion, n'y ont jamais compris la véritable valeur de l'homme. Il serait bien étonnant que la poésie eût pu la mieux comprendre[2]. La Grèce la première a eu ce privilége entre tous les peuples de l'Occident; et, soit qu'elle réponde à une autre phase de l'humanité, soit qu'elle appartienne à une race mieux douée, le même génie qui créait spontanément dans l'Iliade tant de vivants et distincts caractères devait plus tard, et après une mûre réflexion, enseigner à l'homme quelle est sa vraie nature et sa vraie destinée. L'Asie entière, et cela doit excuser l'Inde ainsi que Vâlmîki, ne l'a jamais connue, et, selon toute apparence, ne la connaîtra jamais.

[1] Il est très-possible que le personnage fabuleux de Râma ait été pris par le poëte, quel qu'il soit, auteur du Râmâyaṇa, comme une occasion de flatterie pour quelque prince auquel il voulait adresser des louanges détournées sous la figure d'un héros, incarnation d'un dieu. Mais on ne sait point assez à quelle époque et par qui le Râmâyaṇa a été composé pour qu'on puisse insister sur cette conjecture. — [2] Cet effacement de la personne humaine s'explique encore par le dogme fatal de la transmigration, qui a fait le fond du bouddhisme et de plusieurs systèmes de philosophie, entre autres le Sânkhya. (Voir le Premier mémoire sur le Sânkya, tome VIII des *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques.*)

Un dernier reproche qu'on peut adresser au Râmâyaṇa, c'est son style, qui est trop souvent affecté et de mauvais goût. Il ne s'agit pas seulement des redondances, qu'il est cependant assez facile d'éviter, ni des longueurs, qui viennent peut-être en partie des recensions postérieures et des interpolations; mais le style de Vâlmîki n'a rien de cette naïveté et de ces allures franches qui sont le cachet nécessaire de toute poésie primitive. Au contraire, on sent partout l'effort d'un art qui est très-loin d'en être à ses débuts, quoiqu'il s'égare encore bien des fois. Les sentiments sont d'ordinaire simples et naturels, ainsi que je l'ai dit; mais la forme dont ils sont revêtus ne l'est pas du tout autant qu'eux. Il serait assez peu utile de relever un à un les traits de faux goût dans le Râmâyaṇa; et la tâche toute contraire serait beaucoup moins ingrate et non moins aisée. Mais il faudrait vouloir fermer les yeux à la lumière pour soutenir que la poésie du Râmâyaṇa est spontanée comme l'est celle du Véda ou celle de l'Iliade. Il a fallu de longs siècles de culture pour en arriver à cette forme apprêtée et languissante. La poésie des premiers âges a de tout autres ardeurs et de tout autres élans; elle peut être rude, mais elle n'est jamais molle et recherchée comme celle-ci l'est trop fréquemment.

La question du style dans le Râmâyaṇa a la plus grande importance en ce qu'elle peut aider beaucoup, bien qu'indirectement, à en fixer la date approximative. A plusieurs reprises[1], M. Gorresio a soutenu, comme très-vraisemblable, la tradition qui fait Vâlmîki contemporain de Râma, dont il a chanté les exploits; il reporte ainsi l'époque du poëme, comme celle du héros, à 1300 avant l'ère chrétienne environ[2]. Sans doute il n'est pas impossible que le poëte ait vécu au temps même où vivait le prince célébré par lui; et M. Gorresio a bien raison de citer l'exemple décisif du Camoëns, illustrant les hauts faits auxquels il a lui-même pris une grande part. Mais ce n'est pas tout à fait ainsi, selon moi, qu'il faudrait poser la question; et il s'agit, non pas de savoir l'âge de Vâlmîki, mais l'âge du Râmâyaṇa tel que nous le possédons. En se plaçant à ce point de vue, qui est le seul réel, il semble tout à fait impossible d'admettre que le poëme attribué à Vâlmîki puisse, sous sa forme présente, remonter, à beaucoup près, à une époque aussi reculée.

[1] *Râmâyaṇa* de M. Gorresio, volume I, préface, page XCVII, et préface du volume II. — [2] Je ne parle pas des dates fabuleuses que donne le Râmâyaṇa lui-même; il est clair qu'on ne peut en faire aucun usage. Daçaratha, le père de Râma, règne dix mille ans; Râma règne au moins aussi longtemps. Djaṭâyou, le roi des vautours, a vécu soixante mille ans, quand Râma le rencontre, etc. etc. On ne peut pas tirer le moindre parti de toutes ces rêveries.

Dans le XIIᵉ siècle avant notre ère, l'Inde est encore exclusivement védique; et il est même très-probable qu'à ce moment les hymnes qui forment le Rigvéda ne sont pas tous composés. L'organisation brahmanique n'est pas encore constituée, même dans ses parties les plus essentielles; et la société indienne ne repose pas encore sur les bases où elle doit s'asseoir un peu plus tard d'une manière immuable. Or il est à peine question des Védas dans tout le Râmâyaṇa, et l'on n'en parle que comme de monuments très-vénérables, sans contredit, mais dont l'origine et le souvenir sont déjà plongés dans un passé très-obscur. Leur influence est cachée et à peu près nulle. Les brahmanes, au contraire, jouent un très-grand rôle; et, par la place qu'ils occupent auprès des rois, il est évident que ce sont eux qui règnent dès longtemps sous le nom des princes qu'ils dirigent à leur gré. Il paraît donc nécessaire d'élargir dans de très-fortes proportions l'intervalle qui sépare l'âge du Râmâyaṇa, si ce n'est celui de Vâlmîki, de l'âge védique, et il faut que le poëme aux vingt-quatre mille çlokas se rapproche d'autant plus de notre ère qu'il s'éloigne davantage des temps primitifs. Il serait peu sûr de vouloir dire précisément en quel siècle il a été composé; mais, sans le moindre doute, sa composition ne peut remonter à treize siècles avant Jésus-Christ.

A ces deux premiers arguments relatifs aux Védas et aux brahmanes on peut en joindre un autre plus grave encore et plus général: c'est l'état de civilisation que révèle le Râmâyaṇa dans tous ses détails. Certainement on a exagéré en disant que cette civilisation était aussi développée qu'elle peut l'être à Londres et à Paris[1]; mais, sans être poussée à ce degré, elle est déjà extrêmement avancée, toute différente qu'elle est de la nôtre. Il suffit de lire la description de la magnifique cité d'Ayodhyâ, ou le récit du départ de Bhârata, quand il va retrouver son frère à la tête de son armée, pour s'apercevoir que l'industrie, sous toutes ses formes, a fait d'immenses progrès dans cette société que le Râmâyaṇa nous dépeint. Les métiers y sont divisés et subdivisés à l'infini; et ce ne sont pas seulement les métiers qui répondent aux premières nécessités de la vie : c'est une foule de professions toutes de luxe, qui ne peuvent surgir que bien des siècles après les arts indispensables. A côté de cette civilisation toute matérielle[2], on peut trouver

[1] M. Hippolyte Fauche, t. III, préface, p. VII, a émis cette opinion, dont le fond est vrai; mais la comparaison qu'il a choisie est exagérée. — [2] M. Gorresio, vol. X, préface, p. XXII, conteste ce développement excessif de la civilisation dans le Râmâyaṇa; il semble pourtant que cet état de société est attesté par toutes les parties du poëme.

un indice non moins sûr dans les relations et dans les sentiments mêmes de tous les personnages. Ce n'est pas à l'origine des sociétés que les intelligences, même les plus heureusement douées par la nature, ont cette délicatesse d'idées, cette fine appréciation des rapports individuels, ces nuances de langage qui constituent les égards de politesse dus à chacun selon son rang, son âge, son caractère et toute sa situation. Il est douteux que les temps védiques eussent pu comprendre tant de raffinements, fort naturels sans doute, mais fort tardifs. Il y avait des cours, on doit le croire, dès les temps où les Rishis improvisaient leurs hymnes et les récitaient aux sacrifices solennels des rois dont ils étaient les pontifes; mais ces cours n'étaient certainement pas celle de Daçaratha; et aucun prince ne pouvait songer alors à épouser trois femmes légitimes, ni avoir dans son harem trois ou quatre cents courtisanes. Ce sont là des mœurs qui accusent une tout autre époque, et qui rappellent celles qui prévalaient dans l'Inde vers le temps où le bouddhisme y apparut.

Je ne prétends pas, d'ailleurs, affirmer que ce soit exactement dans le siècle où cette grande réforme a été tentée, que le Râmâyaṇa a été rédigé; mais je crois que la langue dans laquelle il est écrit peut fournir des témoignages analogues, qui ne manquent ni de précision ni d'intérêt. M. Gorresio remarque lui-même[1] que cette langue, dont il admire avec toute raison la souplesse, la grâce et la force, est beaucoup plus régulière dans toutes ses formes que la langue d'Homère comparée à l'idiome qui l'a suivie. L'observation est parfaitement juste; mais, tout en accordant ce mérite incontestable au sanscrit du Râmâyaṇa, il faut reconnaître par cela seul que cette langue, déjà si polie et si flexible, est bien loin de celle du Véda et même de celle des Brahmânas, très-postérieurs eux aussi aux hymnes védiques[2]. Au point de vue philologique, la langue du Râmâyaṇa est tout à fait semblable à la langue des lois de Manou, ainsi que je l'ai déjà indiqué[3]. On peut bien accorder que le fond du poëme est aussi antique que le Véda lui-même, c'est-à-dire, si l'on veut, que Râma, quelles que soient, d'ailleurs, ses aventures véritables, a vécu au milieu des Rishis; mais il a dû s'écouler bien des siècles avant que le çloka du Râmâyaṇa succédât aux mètres védiques, régulier et monotone comme il l'est, mais tout à fait accommodé à un récit de longue haleine et en partie historique et traditionnel.

[1] Râmâyaṇa, vol. VI, préface, p. VIII. — [2] C'est un point que M. Max Müller a mis dans la plus éclatante lumière, et nous aurons prochainement à en parler en rendant compte de son remarquable ouvrage : *A History of ancient sanscrit literature*. — [3] Voir le premier article, *Journal des Savants*, cahier de juillet 1859, p. 396.

M. Chr. Lassen, dont l'autorité est si légitime en pareil sujet, veut qu'on attache la plus haute importance à l'idiome dans lequel sont écrites les épopées indiennes. Selon lui, le sanscrit avait cessé d'être vulgaire dès le temps du grand Açoka, trois siècles avant J. C. et il en conclut que la composition du Râmâyaṇa a dû être antérieure [1]. On peut, d'après les motifs que je viens de parcourir, accepter sans peine cette donnée générale; mais par là on ne reporte pas la rédaction du Râmâyaṇa aussi haut que le fait M. Gorresio, et elle est placée ainsi à la date approximative où nous la plaçons nous-même.

C'est bien là aussi, à ce qu'il semble, l'opinion de M. Max Müller [2]. Il n'hésite point à déclarer le Râmâyaṇa postérieur à l'âge védique. Il y reconnaît des parties diverses, les unes plus anciennes que les autres; mais il croit qu'il est impossible de les distinguer sûrement entre elles, et il se contente de faire les plus vieilles antérieures au bouddhisme, ajoutant, du reste, que, postérieurement à cette époque, le Râmâyaṇa a été encore remanié. M. A. Weber n'a point été aussi explicite et il n'a point essayé de fixer la date, même avec cette latitude que permet toujours la chronologie indienne; mais il croit le Râmâyaṇa plus récent que le Mahâbhârata, contrairement à ce qu'avait pensé M. Chr. Lassen, et il place le Mahâbhârata après le temps où Mégasthène voyageait à Palibothra [3]. Selon cette hypothèse, la rédaction du Râmâyaṇa serait presque contemporaine de l'ère chrétienne; et l'auteur pourrait alors être compris parmi les poëtes qui ont illustré la cour du fameux Vi-

[1] M. Christian Lassen, *Indische Alterthumskunde*, Erster Band, I^{er} vol. p. 493. La langue où sont écrites les inscriptions de Piyadasi (Açoka) n'est plus en effet du sanscrit ordinaire; et, comme elles s'adressent au peuple, on doit en conclure que le sanscrit n'était plus compris vulgairement. — [2] M. Max Müller, *A History of ancient sanscrit literature*, p. 36 et 49. Du reste, M. Max Müller n'a traité qu'incidemment cette question de la date du Râmâyaṇa, à propos de celle des monuments védiques. — [3] M. A. Weber, *Academische Vorlesungen*, p. 176 et 181, appuie surtout cette conjecture sur ce que Mégasthène n'a pas parlé du Mahâbhârata, et il en conclut que le Mahâbhârata n'existait point encore. L'argument n'a pas paru très-péremptoire à M. Gorresio; et il peut y avoir eu mille raisons pour que Mégasthène, dont nous n'avons, d'ailleurs, que de rares fragments conservés par des écrivains assez postérieurs, n'ait point connu la littérature des peuples qu'il visitait pour des motifs exclusivement politiques. La réfutation de M. Gorresio est victorieuse. Le silence de Mégasthène ne prouve rien, et, comme il ne parle pas non plus des Védas, on pourrait tout aussi bien en induire que les Védas n'existaient pas au III^e siècle avant l'ère chrétienne. Cette conclusion semblerait évidemment excessive; l'autre ne l'est pas moins. Mégasthène se tait également sur le Bouddha. En inférera-t-on que le Bouddha n'est venu qu'après le temps de Mégasthène? (Voir le *Râmâyaṇa* de M. Gorresio, vol. X, préface, p. XXII et XXVIII.)

kramâditya [1]. Mais le silence des auteurs grecs, antérieurement à notre ère, sur les épopées indiennes, n'est pas un argument qu'on puisse invoquer; et parce que le rhéteur Dion Chrysostome est le premier à en parler, cela veut-il dire que le Mahâbhârata et le Râmâyaṇa ne sont que du premier siècle après notre ère?

Je crois donc qu'en considérant le Râmâyaṇa dans son style, dans le degré de civilisation très-avancée qu'il constate, dans les idées morales et philosophiques [2] qu'il développe, dans les sentiments et les passions qu'il dépeint, on peut supposer, avec assez de probabilité, qu'il a été rédigé vers le VI[e] siècle avant l'ère chrétienne, et c'est de l'ensemble de toutes les circonstances que je viens de rappeler qu'on pourrait tirer une conjecture assez plausible, tout indéterminée qu'elle serait encore.

Mais je ne voudrais pas trop insister sur ce point nécessairement fort obscur; et, pour montrer par un dernier argument combien il faut apporter de réserve dans toutes ces assertions, je rappelle, comme l'ont fait M. G. Gorresio et M. H. Fauche, les passages assez nombreux où l'auteur du Râmâyaṇa semble se rapprocher d'Homère par une imitation frappante. Cet auteur, quel qu'il soit d'ailleurs, a-t-il réellement connu l'Iliade? et ces rapprochements, auxquels je fais allusion, sont-ils des coïncidences toutes fortuites ou plutôt des réminiscences? Je laisse de côté ce dénombrement de l'armée de Râma, que Râvaṇa se fait faire du haut de la terrasse de son palais [3], comme Priam se fait faire par Hélène le dénombrement de l'armée des Grecs rangée dans la plaine; mais peut-on supposer encore que ce soit le hasard qui ait inspiré à Vâlmîki le tableau suivant de l'arrivée de Sîtâ au milieu de la foule des soldats de son époux, après qu'elle est sortie de Lankâ? De jeunes servantes viennent de parer Sîtâ, et elles l'ont ornée des vêtements et des joyaux les plus propres à rehausser sa beauté. Vibhîshaṇa,

[1] Le *Raghou-vança* de Kalidasa donne, dans ses chants X à XV, une analyse fidèle du Râmâyaṇa; mais la date même de Kalidasa est incertaine, quoique d'ordinaire on le fasse vivre à la cour de Vikramâditya. — [2] Ce serait l'objet d'un travail à la fois utile et curieux que de résumer toutes les doctrines morales et philosophiques du Râmâyaṇa; ce serait là un indice de plus de l'époque à laquelle on pourrait le rapporter. Si Râma est le défenseur incorruptible de la vertu et de la justice, il y a beaucoup de perversité autour de lui; et le fameux discours de Djavâli, le logicien du roi Daçaratha, contient des traits de perversité raffinée et de scepticisme, qu'on ne peut attribuer qu'à une société profondément corrompue. Le discours de Laksmaṇa, que j'ai traduit, offre les mêmes nuances de vice calculé. (Voir plus haut, cahier d'août 1859, p. 470, et cahier de janvier 1860, p. 29.) — [3] Voir plus haut, *Journal des Savants*, cahier d'octobre 1859, p. 610.

envoyé par Râma, vient chercher Sitâ et la fait monter dans une litière brillante et garnie des plus doux tapis :

« A son approche, dit le poëte indien, les généraux des singes, tout « remplis de joie, se pressent, curieux de voir la princesse de Vidéha : « Quelle beauté, disaient-ils, a cette Vidéhaine! Vit-on jamais une perle « de femme qui l'égale? La voilà donc celle pour qui le monde des « singes affronta sa perte, celle pour qui a été tué un roi, Râvana, le « maître des Râkshasas! » Du milieu de ces multitudes qu'on faisait reculer devant la princesse, il s'élevait un bruit immense, comme s'élève le fracas des mers gonflées par les vents [1]. »

N'est-ce point là Homère lui-même quand il nous dépeint Hélène, suivie de ses femmes, arrivant sur la tour des portes Scées, où délibèrent les vieillards troyens présidés par Priam?

« Dès qu'ils aperçurent Hélène s'avançant sur la tour, ils échangeaient entre eux ces rapides paroles : « Il n'y a point à s'étonner que les Troyens « et les Grecs valeureux supportent depuis longtemps de tels maux pour « une femme aussi belle. Vraiment, elle a tout l'aspect des déesses im- « mortelles. Cependant, toute belle qu'elle est, qu'elle reparte sur ses « vaisseaux, pour ne point prolonger notre souffrance et celle de nos « enfants après nous [2]. »

N'est-ce pas encore Homère qu'on croit lire dans des passages tels que ceux-ci, pris entre plusieurs autres qui ont absolument la même couleur?

« Le bruit immense des flots de l'armée devenait comme une tempête, « alors qu'on entend le fracas de l'Océan agité; et ce vaste tumulte « ébranlait Lankâ tout entière avec les portes et les remparts de ses villes, « avec ses montagnes, ses forêts et ses bois [3]. »

Et ailleurs :

« Soulevée par les pieds des chevaux et les roues des chars, une pous- « sière épaisse couvrait les deux armées et obscurcissait les cieux. Au mi- « lieu de cette affreuse mêlée, qu'on ne pouvait voir sans frissonner d'hor- « reur, on entendait des torrents de sang couler comme des vagues « rouges et furieuses. Puis le bruit des tambours, des timbales et des tam- « bourins se mêlait aux fanfares des trompettes retentissantes [4]. »

Ces rapprochements, qui sont les plus frappants, si d'ailleurs ils ne sont pas les seuls, suffisent-ils pour qu'on puisse supposer dans le Râmâyaṇa des imitations de l'Iliade? On pourrait hésiter à le croire; mais

[1] *Râmâyaṇa*, Youddhakâṇḍa, sarga XCIX, çlokas 12 et suivants. — [2] Iliade, chant III, vers 154 et suivants. — [3] *Râmâyaṇa*, Youddhakâṇḍa, sarga XVI, çlokas 52 et 53. — [4] *Ibid.* sarga XIX, çlokas 12 et suiv.

cette conjecture acquiert une certaine vraisemblance, quand on se rappelle l'assertion si précise de Dion Chrysostome, nous apprenant que les Indiens connaissaient, de son temps, les poésies d'Homère :

« On rapporte, dit le rhéteur du premier siècle, que les Indiens ré- « citent les poëmes d'Homère, qu'ils ont traduits dans leur propre langue. « Ainsi ces peuples, qui ne peuvent pas voir au ciel tant d'astres que nous « y voyons, puisque la grande Ourse, dit-on, n'est pas visible pour leur « climat, ont entendu parler des malheurs de Priam, des larmes d'An- « dromaque et d'Hécube, de la valeur d'Achille et d'Hector, tant a été « puissant le génie poétique d'un seul homme[1] ! »

Il est vrai qu'en admettant même que ces passages sont des réminiscences de l'Iliade, il ne faudrait pas en conclure ni que le Râmâyaṇa a été rédigé vers le temps de notre ère, ni surtout qu'il n'est point une œuvre originale. Ces ressemblances, si elles sont de réelles imitations, s'expliquent fort aisément par des interpolations; et, comme ces morceaux ne tiennent en rien à la contexture intime du poëme, ils peuvent fort bien y avoir été ajoutés après coup par la main plus ou moins habile de quelque copiste, admirateur des poésies homériques. M. Gorresio, en comparant les deux recensions du nord et du sud, a démontré que la première était la plus récente de beaucoup; mais il a démontré aussi que les Grecs, dans les rares et insuffisants témoignages qu'ils nous ont transmis, ne pouvaient absolument rien nous apprendre sur la date du poëme[2] de Vâlmîki. Comme les Indiens, de leur côté, ne pourront guère nous fournir plus de renseignements, grâce à leur complète insouciance de toute chronologie, il est probable qu'il faut se résigner à ignorer toujours cette date, à moins de quelque hasard heureux qui nous la découvre. Elle serait sans doute fort intéressante à connaître à bien des égards; mais, quelle qu'elle soit, l'œuvre du poëte n'en subsiste pas moins; et pouvoir l'apprécier en elle-même vaut encore mieux que de savoir le temps qui l'a vue naître.

J'ai tâché d'être équitable en jugeant le Râmâyaṇa, et j'ai fait, aussi exactement que je l'ai pu, la part du bien et du mal, du blâme et de l'éloge; mais, quelque justes que soient les critiques qu'on peut adresser à une œuvre d'esprit, elle vit par ses beautés bien plus qu'elle ne périt par ses défauts. A ce titre, le Râmâyaṇa, connu comme il nous l'est désormais par une édition excellente et par deux traductions complètes, italienne et française, prendra dans l'histoire de la poésie épique une place

[1] Dion Chrysostome, Discours LIII, sur Homère, p. 636, édit. de M. Ad. Emper, Brunswick, 1844. — [2] M. G. Gorresio, *Râmâyaṇa*, vol. I, p. XCI et XCV.

qu'il ne devra plus quitter. Il sera mis plus près du Roland furieux que de l'Iliade, bien qu'il ne soit pas aussi beau que l'une ni aussi amusant que l'autre. Entre Homère et l'Arioste, Vâlmiki aura sa gloire propre, moins éclatante, sans doute, et surtout moins pure, quoique bien digne encore des regards et de l'admiration du monde.

Mais, si la critique doit faire ses réserves au nom du goût, je ne crois pas qu'on puisse en faire dans les louanges qu'on doit au travail de M. Gorresio. La publication du Râmâyaṇa lui a demandé plus de vingt ans d'études et de recherches laborieuses et incessantes. Instruit à l'école d'Eugène Burnouf, dont il est venu de Turin suivre le cours vers 1838, il apprit la langue sanscrite sous cet admirable maître avec la pensée, dès lors arrêtée, d'appliquer la science exacte et profonde qu'il acquérait à quelque grand monument; son choix s'est fixé sur le Râmâyaṇa, et il ne s'est laissé effrayer ni par l'étendue de l'œuvre, ni par les revers peu encourageants qu'avaient éprouvés les précédents éditeurs. Favorisé par la munificence du Gouvernement piémontais, il a poursuivi sa tâche fatigante et souvent ingrate avec la persévérance la plus énergique; et l'édition du Râmâyaṇa, commencée en 1843, était achevée avec l'année 1858, *grande mortalis ævi spatium*, comme M. G. Gorresio le dit à bon droit avec l'historien romain. Les vicissitudes mêmes de la politique n'ont pas un seul jour interrompu ses labeurs, et le Gouvernement sarde ne s'est pas plus lassé de la protection généreuse qu'il accordait à cette entreprise littéraire que M. Gorresio ne s'est lassé devant les difficultés de son œuvre. C'est un grand honneur à la fois pour l'auteur et pour l'administration éclairée qui avait su le distinguer et qui l'a soutenu jusqu'au terme au milieu de tant d'agitations et de troubles. M. Gorresio n'a plus, pour couronner ses longs efforts, qu'à nous donner l'Outtarakâṇḍa, et nous ne tarderons pas à posséder ce curieux et utile complément, avec les mêmes ressources qui nous ont assuré déjà les dix magnifiques volumes sortis des presses de l'imprimerie impériale. Le vaste dessein de M. Gorresio serait alors absolument achevé; mais nous espérons bien que les fonctions dont il vient d'être revêtu à l'Académie des sciences de Turin [1] ne l'enlèveront pas aux lettres sanscrites qui lui doivent déjà tant, et qu'après le Râmâyaṇa il trouvera bien quelque autre sujet digne de son savoir et non moins digne de curiosité.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

[1] M. G. Gorresio a été nommé récemment secrétaire perpétuel.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Dans sa séance du 2 février, l'Académie française a élu M. Lacordaire à la place d'académicien vacante par le décès de M. de Tocqueville.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 3 février, a élu M. Beulé en remplacement de M. Ch. Lenormant, décédé.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences a tenu, le lundi 30 janvier, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. de Senarmont.

La séance a commencé par la proclamation des prix décernés pour 1859, et l'annonce des prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

Sciences mathématiques. — *Prix d'astronomie, fondé par M. de Lalande.* — Ce prix a été décerné à M. Robert Luther, qui a découvert à l'observatoire de Bilk, le 22 septembre 1859, la nouvelle planète *Mnémosyne.*

Prix de mécanique, fondé par M. de Montyon. — L'Académie a décerné ce prix à M. Giffart, pour la découverte d'un nouvel appareil d'alimentation des chaudières à vapeur.

Prix de statistique, fondé par M. de Montyon. — Ce prix a été accordé à M. Duffaud, pour son mémoire sur le prix des grains, à Poitiers, pendant trois siècles.

Prix Trémont. — Il est décerné à M. Ruhmkorff, pour les perfectionnements successifs qu'il a apportés à son appareil d'induction. Le prix ne deviendra disponible, pour être décerné de nouveau, qu'en 1861.

Prix fondé par madame la marquise de Laplace. — Ce prix, consistant dans la col-

lection complète des œuvres de Laplace, et décerné chaque année au premier élève sortant de l'École polytechnique, a été remis à M. Meurgey (Alfred-Étienne-Simon-Pierre), né à Dijon, le 28 juillet 1839, sorti le premier de l'École polytechnique, le 29 août 1859, et entré le premier à l'École des mines.

SCIENCES PHYSIQUES. — *Prix Bordin.* — L'Académie n'a pas décerné le prix, et a retiré du concours la question proposée, qui avait pour objet le *Métamorphisme des roches*; mais elle a accordé, à titre de récompense, une somme de 2,000 francs à M. Daubrée, ingénieur des mines, doyen et professeur de géologie à la Faculté des sciences de Strasbourg, et une somme de 1,000 francs à M. Delesse, ingénieur des mines, maître de conférences à l'École normale.

Prix de physiologie expérimentale, fondé par M. de Montyon. — Il a été décerné à M. Pasteur, pour ses expériences sur les fermentations.

Prix relatifs aux arts insalubres, fondés par M. de Montyon. — M. Guigardet a obtenu, à titre d'encouragement, une somme de 1,000 francs, pour l'invention d'une lampe propre à éclairer les plongeurs ou les ouvriers qui travaillent au fond de l'eau.

Prix de médecine et de chirurgie, fondés par M. de Montyon. — L'Académie n'a pas décerné de prix; elle a accordé des mentions honorables à M. Béhier, pour son travail intitulé : *Études sur la maladie dite fièvre puerpérale*; à M. Gallois, pour son Mémoire *sur l'oxalate de chaux dans les urines, dans la gravelle et dans les calculs*; à M. Giraud-Teulon, pour son ouvrage *sur les principes de la mécanique animale, ou étude de la locomotion chez l'homme et les animaux vertébrés*; à M. Luschka, pour sa Monographie *sur les hémi-diarthroses du corps humain*; à M. Legendre, pour son Mémoire *sur quelques variétés rares de la hernie crurale*; à M. Marcé, pour son ouvrage *sur la folie des femmes enceintes, des nouvelles accouchées et des nourrices.*

Prix Bréant, pour la découverte d'un remède contre le choléra. — L'Académie n'a pas décerné le prix, mais elle a décidé l'impression du mémoire de M. Doyère, qui avait obtenu, l'année dernière, une récompense de 5,000 francs.

Prix Jecker, pour les meilleurs travaux de chimie organique. — M. Ad. Wurtz a obtenu un prix de 3,500 francs, pour ses travaux sur le glycol et ses dérivés, et sur les alcalis oxygénés, découverts récemment, et M. A. Cahours, un prix de 2,500 francs pour ses travaux sur les radicaux organiques.

PRIX PROPOSÉS.

SCIENCES MATHÉMATIQUES. — *Grand prix de mathématiques pour 1860.* — « Former « l'équation ou les équations différentielles des surfaces applicables sur une surface « donnée; traiter le problème dans quelques cas particuliers, soit en cherchant « toutes les surfaces applicables sur une surface donnée, soit en trouvant seulement « celles qui remplissent, en outre, une seconde condition choisie de manière à sim« plifier la solution. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Le terme du concours est fixé au 1er novembre 1860.

Grand prix de mathématiques proposé pour 1856, remis à 1859, et prorogé en 1862. — L'Académie avait proposé comme sujet de prix pour 1856, puis remis au concours pour 1859 : « Le perfectionnement de la théorie mathématique des marées. » Ce prix n'a point été décerné, et la question des marées est remise au concours pour 1862, mais l'énoncé en est ainsi modifié : « Discuter avec soin et comparer à « la théorie les observations des marées faites dans les principaux ports de France. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1862.

Le grand prix de mathématiques proposé pour 1847, remis à 1857, prorogé jusqu'en 1860, a été annoncé, dans le *Journal des Savants*, ainsi que ceux des années 1853 et 1855, remis à 1861 (voy. notre cahier de février 1858, p. 131). Les mémoires devront être envoyés, pour le premier de ces concours, avant le 1er juillet 1860, et pour les deux derniers, avant le 1er juillet 1861.

Prix extraordinaire de 6,000 francs, sur l'application de la vapeur à la marine militaire. — L'Académie, n'ayant trouvé, parmi les mémoires envoyés, aucun travail qui rentrât dans le programme du prix, proroge le concours à l'année 1862. Les mémoires devront être parvenus au secrétariat de l'Institut avant le 1er novembre 1862.

Prix de mécanique, fondé par M. de Montyon. — Ce prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 450 francs. Le terme du concours est fixé au 1er avril de chaque année.

Prix de statistique, fondé par M. de Montyon. — Ce prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 477 francs. Le terme du concours est fixé au 1er janvier de chaque année.

Prix Bordin pour 1862. — (Voir notre cahier de mars 1859.) Les mémoires devront être envoyés avant le 1er janvier 1862.

Prix Bordin pour 1859, prorogé à 1861. — « Déterminer, par l'expérience, les « causes capables d'influer sur les différences de position du foyer optique et du « foyer photogénique. » L'Académie n'a pas décerné ce prix. Elle proroge le concours jusqu'à 1861. Le prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être déposés le 1er mai 1861.

Sciences physiques. — *Grand prix des sciences physiques, proposé en 1859 pour 1861.* — « Anatomie comparée du système nerveux des poissons. » Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Le terme du concours est fixé au 31 décembre 1861.

Grand prix des sciences physiques, proposé en 1857 pour 1859 et remis à 1862. — L'Académie avait proposé pour sujet de prix : « La détermination des rapports qui « s'établissent entre les spermatozoïdes et l'œuf dans l'acte de la fécondation. » Aucune pièce n'étant parvenue, l'Académie retire cette question en y substituant la suivante : « Étudier les hybrides végétaux au point de vue de leur fécondité et de la « perpétuité ou non-perpétuité de leurs caractères. » Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs, et les mémoires devront être envoyés avant le 31 décembre 1861.

Divers prix du legs Montyon. — Il est décerné, chaque année, plusieurs prix aux auteurs des ouvrages ou découvertes qui sont jugés les plus utiles à l'art de guérir, et à ceux qui auraient trouvé le moyen de rendre un art ou un métier moins insalubre. Les ouvrages ou mémoires présentés doivent être envoyés avant le 1er avril de chaque année.

Prix Alhumbert, pour les sciences naturelles. — Question proposée pour 1862. — L'Académie propose le sujet suivant : « Essayer, par des expériences bien faites, de jeter un jour nouveau sur la question des générations dites spontanées. » Le prix pourra être décerné à tout travail manuscrit ou imprimé qui aura paru avant le 1er octobre 1862, et qui aura rempli les conditions requises. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 2,500 francs.

Prix Alhumbert, pour les sciences naturelles. — Question remise à 1859, et pro-

rogée en 1862. L'Académie avait proposé pour sujet de prix : « La détermination « des phénomènes relatifs à la reproduction des polypes et des acalèphes. » Aucune pièce n'étant parvenue, l'Académie retire cette question et la remplace par le sujet suivant : « Étude expérimentale des modifications qui peuvent être déterminées dans « le développement de l'embryon d'un animal vertébré par l'action des agents extérieurs. » Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 2,500 francs. Les mémoires devront être déposés avant le 1er avril 1862.

Prix Bordin. — Question proposée en 1859 pour 1861. « Étudier la distribution « des vaisseaux du latex dans les divers organes des plantes, et particulièrement leurs « rapports ou leurs connexions avec les vaisseaux lymphatiques ou spiraux ainsi « qu'avec les fibres du liber. » Ce prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Le terme des concours est fixé au 31 décembre 1860.

Prix quinquennal fondé par feu M. de Morogues. — Ce prix, destiné « à l'ouvrage « qui aura fait faire le plus grand progrès à l'agriculture en France, » sera décerné, en 1863, à l'ouvrage remplissant les conditions prescrites par le donateur. Les ouvrages, imprimés et écrits en français, devront être déposés avant le 1er avril 1863.

Legs Bréant. — (Voir notre cahier de mars 1859.)

Legs Trémont. — L'Académie annonce que, dans sa séance publique de 1861, elle accordera la somme de 1,100 francs, provenant du legs Trémont, à titre d'encouragement à tout « savant, ingénieur, artiste ou mécanicien, » qui, se trouvant dans les conditions indiquées, aura présenté, dans le courant de l'année, une découverte ou un perfectionnement paraissant répondre le mieux aux intentions du fondateur.

Prix Jecker. — L'Académie annonce qu'elle décernera, dans sa séance publique de 1860, un ou plusieurs prix aux travaux qu'elle jugera les plus propres à hâter le progrès de la chimie organique.

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, M. Flourens, secrétaire perpétuel, a terminé la séance par la lecture d'un éloge historique de M. le baron Thenard.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Dans sa séance du 18 février, l'Académie des sciences morales et politiques a élu M. le comte Napoléon Daru, académicien libre en remplacement de M. le baron Baude, nommé académicien ordinaire.

Dans la même séance l'Académie a élu M. Adolphe Garnier à la place vacante, dans la section de morale, par le décès de M. de Tocqueville.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Œuvres complètes de Kalidasa, traduites du sanscrit en français pour la première fois, par Hippolyte Fauche, tome II. Paris, 1860, in-8° de xxxi-438 pages. — Ce second et dernier volume de la traduction de Kalidasa contient les cinq morceaux

suivants : 1° le *Ritou-Sanhara*, ou le poëme des saisons (au nombre de six, selon la météorologie indienne); 2° la *Reconnaissance de Çakountala*, drame en sept actes; 3° Le *Koumara-Sambhava*, poëme mythologique sur la naissance du dieu de la guerre; 4° le *Çrouta-Bodha*, traité de prosodie; 5° et enfin le *Nalodaya*, poëme attribué à Kalidasa, et qui n'est qu'une imitation de l'épisode de Nala dans le *Mahâbhârata*. M. H. Fauche nous a donné, dans notre langue, les œuvres entières de Kalidasa; et l'on peut maintenant apprécier sans peine, grâce à lui, le génie de ce poëte, un des plus illustres de l'Inde. C'est un nouveau service rendu aux lettres sanscrites après la traduction du *Râmâyana*.

Recueil des historiens des croisades, publié par les soins de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. *Historiens occidentaux*, tome II. Paris, Imprimerie impériale, 1859, in-folio de XXX-828 pages.— Le premier volume de l'important recueil des Historiens occidentaux des croisades, publié en 1844 par les soins de M. le comte Beugnot et de M. A. Langlois, était rempli tout entier par le texte latin de l'Histoire de Guillaume de Tyr, dont les récits s'arrêtent à l'année 1184; le tome II, qui paraît aujourd'hui, est consacré aux continuateurs de Guillaume de Tyr. Après une savante préface des éditeurs MM. Ph. Lebas et H. Wallon, et une description des manuscrits consultés, on trouve dans ce nouveau volume deux textes français du XIII° siècle, d'une grande valeur historique et philologique, savoir: 1° *l'Estoire de Eracles empereur et la conqueste de la terre d'Outremer*, en trente-quatre livres (de 1183 à 1277); 2° la continuation de Guillaume de Tyr, de 1229 à 1261, dite du manuscrit de Rothelin. Ces textes, établis avec le plus grand soin, accompagnés de toutes les variantes et de notes nombreuses, sont suivis d'une analyse chronologique de Guillaume de Tyr et de ses continuateurs. Le volume se termine par un glossaire et une table générale des noms et des matières.

Vie de Schiller, par Ad. Régnier, membre de l'Institut. Paris, librairie de L. Hachette et C^ie^, rue Pierre-Sarrasin, n° 14, 1859, in-8° de IV-206 pages. — Ce volume est le tirage à part de la Vie de Schiller placée par M. Ad. Régnier en tête de sa traduction complète des œuvres de ce poëte, qui est en voie de publication. L'Allemagne, qui accueillit de ses applaudissements les débuts de Schiller, n'a, au bout de cent ans, rien perdu de son admiration, et elle vient de rendre à cette illustre mémoire des honneurs dignes d'un grand peuple. La biographie de Schiller a été, chez ses compatriotes, l'objet de beaucoup de travaux intéressants, d'études curieuses, de recherches minutieuses, d'appréciations approfondies. M. Ad. Régnier n'a eu qu'à choisir; mais, dans cette abondance, choisir est difficile, et accommoder ce qui est choisi au goût du public français l'est tout autant. Ne connaissant guère moins la rive droite du Rhin qu'il ne connaît la rive gauche, M. Régnier s'est acquitté excellemment de sa tâche. Sans doute nos voisins d'outre-Rhin sont les premiers et principaux juges de leurs grands auteurs; pourtant un étranger, qui s'est pénétré de l'esprit allemand, apporte une appréciation qui n'est pas à dédaigner, touché qu'il est, dans une gloire allemande, de ce qui devient, de national, universel. Déjà, de l'autre côté du Rhin, une voix grandement autorisée, le célèbre Grimm, a loué sans réserve l'œuvre de notre compatriote; et, de ce côté-ci, quiconque lira M. Régnier apprendra à connaître Schiller, à le sentir et à l'aimer, et verra, dans le drame étroit d'une vie d'abord bien humble, le génie aux prises avec de dures nécessités et surtout aux prises avec lui-même, s'ignorant d'abord et se cherchant, puis se dégageant de parties grossières et hétérogènes, et enfin s'élevant dans les nuages, comme le Pégase de cette charmante pièce (*Pegasus am Joch*) où le noble animal, attelé avec un bœuf et se roulant de désespoir dans

18

la poussière, s'élance au haut des airs dès qu'on l'a séparé de son pesant compagnon. Rien de plus beau que de contempler cette croissance; M. Régnier s'y est complu, et ses lecteurs s'y complairont avec lui.

Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes, par J. Mangeart, bibliothécaire. Paris, imprimerie de Claye, librairie de Techener, 1860, in-8° de XIV-764 pages, avec fac-simile. — La bibliothèque de Valenciennes est une des plus importantes du nord de la France, si ce n'est par le nombre, du moins par le haut intérêt de ses manuscrits, qui forment un ensemble de 869 volumes. Les plus anciens et les plus précieux proviennent de l'Abbaye de Saint-Amand; les autres sont des débris des bibliothèques des monastères de Vicogne, d'Hasnon, de Saint-Saulve et de quelques collections particulières, parmi lesquelles on doit citer surtout celle des ducs de Croy. Ces richesses littéraires ont souvent attiré l'attention des savants. C'est à la bibliothèque de Valenciennes que M. Buchon a trouvé la rédaction primitive des Chroniques de Froissart, M. Hoffmann de Fallersleben, le Cantique de sainte Eulalie en vers romans du IX° siècle, et M. Bethman, le chant de victoire de Louis III, fils de Louis le Bègue, en langue teutonique, de la même époque; d'autres érudits y ont signalé divers écrits d'Hucbald, moine de Saint-Amand, d'importants manuscrits de Gerson, un texte du *Breve chronicon Elnonense*, plus complet que celui de D. Martène, une Histoire inédite des Bretons, en vers latins du XIII° siècle, etc. Ces découvertes étaient, en quelque sorte, dues au hasard, car il n'existait aucun catalogue qui pût guider les recherches parmi ces manuscrits, confondus avec les imprimés. M. Aimé Leroy, bibliothécaire de Valenciennes, mort en 1848, avait entrepris de dresser ce catalogue; mais un très-petit nombre des notices qu'il avait rédigées ont été publiées dans les *Archives du Nord*. On saura gré à M. Mangeart d'avoir recommencé et mené à fin cette tâche difficile, à laquelle il a consacré onze années de travail. Son inventaire raisonné des manuscrits de Valenciennes forme un ouvrage considérable, dont le plan est large et bien conçu. La description de chaque volume est aussi précise que complète et a toujours une étendue proportionnée à l'importance de l'œuvre. L'auteur fait preuve d'une érudition variée et d'une connaissance approfondie de notre histoire littéraire. Il décrit avec un soin particulier les œuvres de Gerson, dont il a fait une étude spéciale; nous signalerons aussi les notices qu'il a consacrées à un Virgile du IX° siècle, avec gloses marginales et interlinéaires, qui paraissent dues au moine Hucbald, et un manuscrit n° 288 contenant une lettre de l'évêque Adalbéron, de Laon, à Foulques, évêque d'Amiens, lettre que les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* regrettaient de ne pas avoir retrouvée. A la fin du volume, l'auteur a placé en appendice des extraits ou des fragments inédits de quelques-uns des ouvrages dont il a donné la description. On pourrait, à la rigueur, reprocher à M. Mangeart de n'avoir pas connu, ou, du moins, cité tous les travaux dont les manuscrits de Valenciennes ont été l'objet depuis quelques années. Il n'indique, par exemple, ni la nouvelle édition du *Breve chronicon Elnonense*, donnée, d'après un de ces manuscrits, dans la collection des Chroniques belges, ni le précieux document du IX° siècle publié par M. Guérard à la suite de son *Polyptyque d'Irminon*, ni l'intéressante notice écrite par M. F. Lajard, dans le tome XXII de l'*Histoire littéraire de la France*, sur l'*Historia Britonum versificata*. Peut-être aussi remarquera-t-on dans les extraits quelques fautes de lecture, comme aux pages 586 et suivantes : *anni* pour *anno*, *Eadkardus*, *Godkini* pour *Eadwardus*, *Godwini*, *matrimonii* pour *matrimonium*, *progenitum* pour *primogenitum;* mais ces omissions ou ces légères erreurs n'ôtent rien au mérite et à l'utilité de cet ouvrage recommandable, qui, en révélant ou faisant mieux connaître

tant d'écrits oubliés, offre aux érudits une précieuse source d'informations nouvelles.

Quid Libycæ geographiæ auctore Plinio Romani contulerint, par L. A. Joseph Michon. Paris, imprimerie de J. B. Gros et Donnaud, librairie de A. Durand, 1859, in-8° de 63 pages (avec une carte).

Des céréales en Italie sous les Romains, par le même. Paris, même imprimerie, même librairie, 1859, in-8° de 214 pages.

De Sallustio Catonis imitatore, par F. Deltour. Paris, imprimerie de W. Remquet et Cie, librairie de A. Durand, 1859, in-8° de 84 pages.

Les ennemis de Racine au XVII^e siècle, par le même. Paris, même imprimerie, librairies de A. Durand et de Didier et Cie, 1859, in-8° de 445 pages.

De Apuleio fabularum scriptore et rhetore, par Ed. Goumy. Paris, imprimerie de F. A. Bourdier et Cie, 1859, in-8° de 57 pages.

Étude sur la vie et les écrits de l'abbé de Saint-Pierre, par le même. Même imprimerie, 1859, in-8° de 332 pages.

Qualis fuerit familia Romana tempore Plauti et ex ejus fabulis, par L. Dubief. Moulins, librairie de M. Place, 1859, in-8° de 64 pages.

Essai sur les idées politiques de saint Augustin, par le même. Moulins, même librairie, in-8° de 118 pages.

De carminibus anglo-saxonicis Cadmoni adjudicatis, par S. G. Sandras. Clermont-Ferrand, imprimerie de F. Thibaud; Paris, librairie de A. Durand, 1859, in-8° de 87 pages.

Étude sur G. Chaucer considéré comme imitateur des trouvères, par le même. Clermont-Ferrand, même imprimerie; Paris, même librairie, 1859, in-8° de 298 pages.

De ecloga piscatoria qualem a veteribus adumbratam absolvere sibi præposuerit Sannazarius, par A. Champeaux. Paris, imprimerie de madame veuve Lacour, librairie de A. Durand, 1859, in-8° de 106 pages.

François Villon, sa vie et ses œuvres, par le même. Paris, même imprimerie, même librairie, 1859, in-8° de 392 pages.

Qua æstimatione habendum Ph. Marnixii opus cui titulus De institutione principum ac nobilium puerorum, par Ch. Dreyss. Paris, imprimerie de C. Lahure, librairie de A. Durand, 1859, in-8° de 123 pages.

Étude sur les mémoires de Louis XIV pour l'instruction du Dauphin, par le même. Paris, imprimerie de F. A. Bourdier, librairie de Didier, 1859, in-8° de CCLIV pages.

De M. Tullii Ciceronis in Cilicia provincia proconsulatu, par G. d'Hugues. Strasbourg, imprimerie de G. Silbermann, 1859, in-8° de 92 pages.

Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges, par le même. Paris, imprimerie de Chapoulaud frères, librairie de Guillaume, 1859, in-8° de 266 pages.

De choro et carmine lyrico apud Aristophanem, par F. L. Marcou. Paris, imprimerie de C. Lahure, librairie de A. Durand, 1859, in-8° de 94 pages.

Étude sur la vie et les œuvres de Pellisson, par le même. Paris, même imprimerie, librairies de A. Durand et de Didier, 1859, in-8° de 498 pages.

An fuerit interna, sive esoterica Platonis doctrina, par H. Druon. Paris, imprimerie de E. Thunot, 1859, in-8° de 35 pages.

Étude sur la vie et les œuvres de Synésius, par le même. Paris, même imprimerie, librairie de A. Durand, 1859, in-8° de 306 pages.

Bossuetius et Fenelo quatenus regiorum alumnorum præceptores inter se comparantur, par E. Moët. Auch, imprimerie de J. A. Portes, 1859, in-8° de 105 pages.

Des opinions et des jugements littéraires de Montaigne, par le même. Auch, imprimerie de Foix frères, 1859, in-8° de 191 pages.

De fabulis Arcadiæ antiquissimis, par A. Bertrand. Paris, imprimerie de Pillet, 1859, in-8° de 91 pages (avec une carte).

Essai sur les dieux protecteurs des héros grecs et troyens dans l'Iliade, par le même. Rennes, imprimerie de Ch. Catel et C^ie^, 1858, in-8° de 184 pages. — Ces vingt-quatre ouvrages complètent, pour l'année 1859, les listes données par nous, depuis 1840, des thèses soutenues devant la Faculté des lettres de l'Académie de Paris. (Voyez le *Journal des Savants*, août 1840, p. 507; décembre 1841, p 770; juillet et septembre 1844, p. 441 et 576; avril 1845, p. 507; mai 1846, p. 316; avril 1847, p. 254; mars 1848, p. 191; septembre 1849, p. 570; février 1850, p. 127; février 1851, p. 126; janvier 1852, p. 60; février 1853, p. 130; juin 1854, p. 386; avril 1855, p. 255, juillet 1856, p. 437; avril 1857, p. 268; mars 1858, p. 189; août 1859, p. 519.)

Droits et usages concernant les travaux de construction publics et privés sous la troisième race des rois de France. .... (de l'an 987 à l'an 1380), d'après les chartes et autres documents originaux, par M. Aimé Champollion-Figeac. Paris, Leleux, 1860, in-8° de IV-396 pages. — L'auteur mentionne dans ce travail un grand nombre de faits peu connus, relatifs à un point d'histoire qui n'a été spécialement traité dans aucun ouvrage sur le moyen âge. Il rappelle les ressources mises à la disposition des seigneurs et des communes pour exécuter tant de vastes travaux, il énumère les charges féodales imposées à cet effet aux populations. Le droit de bâtir entraînait avec lui l'usage de certaines corvées, et les fondations d'églises, de chapelles motivaient des redevances au profit de l'évêque, de l'abbé ou du prieur. Les variations multipliées que subirent, dans toutes les provinces, les droits et usages relatifs à ces travaux ont conduit l'auteur à exposer les plus notables exemples des transactions, coutumes et décisions, concernant ces entreprises. M. Champollion a exploré les chartes de la Bibliothèque impériale ainsi que les documents déposés dans les archives des chefs-lieux de départements, et il a soin d'indiquer toujours les sources auxquelles il a puisé. Les historiens des provinces de France trouveront donc dans ce livre de précieuses notions sur l'origine des monuments qui font encore, de nos jours, l'ornement de nos villes départementales, et à l'entretien desquels le Gouvernement consacre, chaque année, des sommes importantes.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS 1860.

De quelques fragments inédits de l'Histoire des insectes de Réaumur.

PREMIER ARTICLE.

M. Cuvier, dans le bel article sur Réaumur dont il a enrichi la *Biographie universelle*, s'exprime ainsi : « De tous les ouvrages de Réaumur, « le plus remarquable, celui qui ne pourra cesser d'être étudié avec le « plus vif intérêt par ceux qui veulent se faire une idée juste de la na- « ture et de la merveilleuse variété des moyens qu'elle emploie pour « conserver ses productions en apparence les plus frêles et les moins « capables de résistance, ce sont ses *Mémoires pour servir à l'histoire des « insectes*, dont six volumes in-4° ont paru de 1734 à 1742..... Mal- « heureusement cet ouvrage n'est pas terminé; et le manuscrit du sep- « tième volume, laissé, après la mort de l'auteur, à l'Académie des « sciences, s'est trouvé si en désordre et si incomplet, qu'il a été impos- « sible de le publier. L'auteur devait y parler des grillons et des saute- « relles, et les coléoptères auraient rempli le huitième et les suivants. »

J'ai voulu voir les dernières pages écrites par Réaumur. Les choses ne sont pas tout à fait comme les indique M. Cuvier. D'abord rien, ou à peu près rien, une douzaine de pages tout au plus, et très-imparfaites, sur les sauterelles, et, au contraire, six mémoires tous complets, sauf le sixième, sur les scarabées. Je me suis jeté sur ces six mémoires, espérant y trouver quelques-unes de ces histoires que le grand historien des

insectes *contait si bien* touchant les instincts, les mœurs, les aptitudes singulières de ces animaux. Peine perdue! Les six mémoires dont il s'agit ne traitent que des parties extérieures des scarabées, des classes dans lesquelles on peut les ranger, des transformations des vers en nymphes, des nymphes en insectes parfaits, et je lis dans le préambule du quatrième : « Les soins que plusieurs femelles de scarabées prennent pour « que leurs œufs soient placés convenablement et bien conservés, jusqu'à « ce que le petit insecte que chacun d'eux renferme soit prêt à éclore, « n'est pas ce qu'elles ont de moins intéressant à nous apprendre; mais « nous n'en sommes pas encore au mémoire où nous devons raconter « les procédés industrieux auxquels une tendre prévoyance leur fait avoir « recours. »

Laissant donc le manuscrit des scarabées, je suis passé à d'autres, car il y en a beaucoup. Il y a les brouillons plus ou moins confus de la plupart des œuvres publiées de Réaumur. Mais ce n'est pas là ce qu'il me fallait. Je cherchais quelque travail resté inédit et qui méritât d'être tiré de l'oubli. Enfin j'en ai trouvé un, et, fort heureusement, sur le sujet même qui m'occupe ici, sur l'*histoire des insectes*.

Le manuscrit dont je veux parler a pour titre : *Histoire des fourmis*. On sait que Réaumur, qui a écrit une *Histoire des abeilles* si remarquable, n'a rien publié sur l'histoire des fourmis. On le regrettait. A la vérité, les abeilles et les fourmis ont eu, depuis Réaumur, de nouveaux historiens, qui ont porté l'observation beaucoup plus loin que lui, qui commençait, n'avait pu le faire. On n'en lira pas moins toujours son *Histoire des abeilles;* et, si jamais on publie le fragment de l'*Histoire des fourmis* que je signale, bien que ce ne soit qu'un fragment, on peut prédire qu'il sera lu. Il règne dans le style de Réaumur un mouvement doux et continu qui intéresse, une naïveté sensée, une sincérité d'observateur sérieux, et, si j'ose ainsi dire, dans un sujet si mince, d'historien honnête homme. Et puis il est le premier! On lui pardonne un peu de longueur, qu'on ne pardonnerait pas à ses successeurs. Par exemple, tout le monde sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur la prévoyance des fourmis relativement à leurs provisions de grains, prévoyance qu'on avait tant exaltée; mais, au temps de Réaumur, on ne le savait pas. Aussi en parle-t-il longuement, pleinement, tout à son aise.

« Les fourmis, dit-il, sont dignes de tous les éloges qu'on leur a don« nés par rapport à leur amour pour le travail, mais on les a louées « d'une prévoyance qu'elles n'ont pas, parce qu'elle leur était inutile. « On a cru de tout temps que rien ne les occupait davantage, pendant « l'été, que le soin de faire des magasins de grains pour se nourrir pen-

« dant l'hiver. On les a citées comme propres à remplir de confusion « ceux qui ne savent pas s'inquiéter assez de l'avenir. La charmante fable « de la fourmi et de la cigale n'en est pourtant pas moins instructive, « quoiqu'il soit certain que la fourmi ne sache point faire de provisions [1] « pendant l'été, et quoique toutes les cigales soient mortes, chaque an- « née, longtemps avant que l'hiver arrive.

« Pour en venir, continue-t-il, à dégrader les fourmis, pour leur ravir « une gloire dont elles étaient en possession tranquille de temps immé- « morial, il a fallu que j'y aie été forcé par des preuves auxquelles il n'y « avait rien à répliquer. » Les preuves qu'il donne sont en effet sans réplique. Pour découvrir « ces magasins bien fournis, dont on fait tant « d'honneur aux fourmis » (c'est Réaumur qui parle), il a fait fouiller dans plusieurs fourmilières et n'a rien trouvé; d'ailleurs les fourmis sont engourdies pendant l'hiver, et enfin, dans le temps même où elles sont les plus éveillées, ce n'est pas de grains qu'elles se nourrissent. « On a « cru, dit-il, que la fourmi qui transporte un grain de blé se propose « une fin différente de celle qu'elle avait lorsqu'elle se chargeait d'un brin « de bois ou d'une très-petite pierre, ou d'un grumeau de terre; le grain « de blé, comme le brin de bois, comme la petite pierre, comme le « grumeau de terre, était néanmoins destiné à entrer dans la construc- « tion de la fourmilière; plusieurs grains pareils y peuvent être employés; « nous avons même vu de petites fourmilières dont les seuls matériaux « étaient des grains d'orge. »

Réaumur fait très-bien connaître les substances végétales et animales dont les fourmis se nourrissent. Il a connu l'un des premiers, et peut-être le premier, le goût qu'elles ont pour la liqueur sucrée des pucerons. Leuwenhoeck avait dit que les fourmis sont les ennemies des pucerons, qu'elles en détruisent un grand nombre et en débarrassent nos arbres; et Goëdart, au contraire, que les pucerons sont produits par les fourmis. « C'est une erreur très-grossière, dit Réaumur, que de donner « aux pucerons des fourmis pour mères; mais Goëdart écrivait dans un « temps où l'on faisait sans peine naître des animaux de corruption, ce « qui est bien pis que de faire naître ceux d'un genre de ceux d'un autre « genre, très-différent du leur.

« Les fourmis, continue-t-il, cherchent les pucerons et paraissent les « caresser, mais leurs caresses sont intéressées. Le motif n'en est pas « équivoque, dès qu'on sait que les fourmis aiment le sucre et tout ce « qui est sucré, ... et qu'il sort du corps des pucerons une eau douce « et sucrée. »

[1] Elle en sait faire, mais d'un tout autre genre. Voyez ce qui sera dit plus tard.

C'est sur quelques-uns de ces détails, publiés par Réaumur dans son *Histoire des pucerons*, que Linné, toujours ingénieux dans le choix de ses épithètes, nomma les pucerons les *vaches des fourmis*. — *Aphis formicarum vacca*. Mais combien cette épithète de *vaches des fourmis* n'aurait-elle pas paru plus juste encore à Linné, s'il eût pu savoir ce que Pierre Huber nous a révélé depuis sur les *liaisons des fourmis avec les pucerons*[1]. Les fourmis ne se bornent pas à chercher les pucerons, à les suivre, à les caresser, à saisir enfin la liqueur sucrée qui s'écoule des deux petits tubes mobiles placés à l'extrémité de leur abdomen; elles font bien plus; et, comme dit M. Huber: « Ce n'est là que le moindre de leurs « talents[2]. » Elles enlèvent les pucerons, les emportent avec toutes les précautions imaginables pour ne pas les blesser, les placent sur les racines des gramens dont leurs fourmilières sont ombragées, et, « par une « industrie presque humaine » (expressions de M. Huber[3]), elles s'en font des troupeaux, de véritables troupeaux, de vrais animaux domestiques. « Une fourmilière, dit M. Huber, est plus ou moins riche selon qu'elle « a plus ou moins de pucerons; c'est leur bétail, ce sont leurs vaches et « leurs chèvres; on n'eût pas deviné que les fourmis fussent des peuples « pasteurs[4]. »

Après avoir cité M. Huber, je n'ose plus revenir à Réaumur. Et cependant quel gré n'eût-il pas su au nouvel observateur d'une découverte si fine, et qui doue ses chères fourmis d'une prévoyance si fort au-dessus de la prévoyance vulgaire, qu'il regrettait tant, tout à l'heure, d'être obligé de leur ravir.

Dans toutes les accusations, grosses ou petites, qu'on porte contre les fourmis, on devine bien quel est le parti que prend Réaumur. Il convient pourtant (car, avant tout, il est galant homme) qu'elles ne sont pas toutes irréprochables. « Je ne dois pas cacher, dit-il, le mal que je sais « d'elles. Une espèce d'une médiocre grandeur, d'un brun presque noir « et luisant, maltraitait très-fort sous mes yeux les fleurs d'un abricotier « qui avait fleuri des premiers. Quand je remarquai que les fourmis « étaient en très-grande quantité sur cet arbre, je ne crus pas d'abord « que ce fût à mauvaise intention; je crus qu'elles étaient attirées par des « gallinsectes ou des pucerons; mais mon jardinier me fit observer « qu'elles en voulaient aux fleurs; elles coupaient le pistil des fruits et

[1] Voyez le livre de Pierre Huber intitulé : *Recherches sur les mœurs des fourmis indigènes;* chapitre VI, § 2, p. 180 (1810), et une analyse de ce livre, faite de main de maître, dans les *Mélanges scientifiques et littéraires* de M. Biot, t. II, p. 154. — [2] *Recherches sur les mœurs des fourmis indigènes*, p. 181. — [3] *Ibid.* p. 190. — [4] *Ibid.* p. 194.

« souvent le fruit lui-même, lorsqu'il commençait à se nouer..... On les « accuse aussi de ronger les tendres bourgeons..... »

Il m'est même arrivé quelquefois de manger
Le berger.

Vu ces méfaits, Réaumur consent donc à ce qu'on use contre les fourmis de toutes les précautions possibles. Mais voilà qu'il les admire de l'adresse avec laquelle elles se jouent de ces précautions. « Un témoin « oculaire, » dit-il (on ne s'attend guère au témoin oculaire qu'il va produire), « un témoin oculaire, aussi respecté qu'aimé de toute l'Europe, « pour la prolongation des jours duquel toutes les nations font des vœux « de concert avec les Français, qui ne craignent rien tant que la fin du « plus doux et du plus sage des ministères dont il soit fait mention dans « leur histoire, M. le cardinal Fleury, après m'avoir dit qu'il avait tou- « jours été grand admirateur des fourmis, m'a raconté qu'il en avait « observé qui étaient parvenues à se faire un pont sur l'eau d'un vase « dans lequel était posé un pied de caisse d'oranger. Elles transportèrent, « sous ses yeux, de petits brins de bois, et, les ayant disposés les uns « auprès des autres depuis le bord du vase jusqu'à la caisse, elles pouvaient « se rendre à celle-ci à pied sec. Il m'a assuré en avoir vu encore qui « eurent recours à un expédient assez semblable dans un autre cas. Pour « les arrêter, on avait mis autour de la tige de l'arbre une ceinture de « glu, qui rendait le chemin impraticable; pour le raccommoder, elles « travaillèrent à y faire une chaussée; elles apportèrent et mirent les « uns auprès des autres des grains de terre, des grains de sable et même « de petites pierres. Après quoi, elles se trouvèrent en état de franchir « le mauvais pas. » Ces détails sur le cardinal, *aussi respecté qu'aimé de la France et de l'Europe* et surtout *grand admirateur des fourmis*, me rappellent le portrait, si calme et si reposé, qu'en a fait Mairan : « Arrivé au mi- « nistère sans effort, il l'exerça sans contradiction et s'y maintint sans « trouble..... toujours tranquille et à lui-même, affable, accessible, et, ce « qu'il ne faut pas confondre avec les titres et les honneurs, content. »

Je ne multiplierai pas davantage les extraits du manuscrit que j'étudie, et cela par la raison que j'ai déjà dite : c'est que, depuis Réaumur, est venu M. Huber. Mais je profiterai de l'occasion qui se présente pour soumettre le mot *instinct*, ou plutôt les idées qu'il représente, à un examen nouveau. Ce mot *instinct* a confondu bien des choses.

Par exemple, dans un rapport de M. Pariset à l'Académie des sciences sur le livre de M. Seguin touchant *l'éducation des idiots*[1], je lis

[1] *Traitement moral, hygiène et éducation des idiots*, 1846.

cette phrase : « Un homme ne tire sa valeur que de son intelligence et « de son caractère, et ce qui constitue le caractère et l'intelligence, ce « sont les sentiments et les idées. Or il faut, selon nous, ranger dans « la catégorie des sentiments ces penchants primitifs, ces dispositions « originelles, ces aptitudes, ces goûts que nous apportons avec nous-« mêmes, ces impulsions qui en sont inséparables, et qui forment en « quelque sorte comme autant de volontés, comme autant d'habitudes « toutes faites, antérieures à tout, indépendantes de toutes vues de « l'esprit, lesquelles non-seulement nous engagent dans nos premières « déterminations, mais exercent encore sur toute la suite de nos actions « une influence irrésistible et caractéristique. Ce sont ces puissances in-« térieures qui font éclore plus tard les talents et les qualités morales; « ce sont ces *instincts* si divers, et quelquefois si opposés, qui préparent « à la société humaine, d'une part, tant d'appuis, d'ornements et de « charmes, et, de l'autre, tant de chocs et de perturbations malheu-« reuses; d'où l'on voit que, réduit par les philosophes à un petit nombre « d'*instincts* très-limités, l'homme serait, au contraire, celui de tous les « êtres créés pour qui la nature a été le plus libérale, et que c'est à « la richesse, ou, si l'on veut, à la multiplicité si variée de ses *ins-« tincts* qu'il devrait, tout ensemble, et sa supériorité et ses infor-« tunes [1]. »

Tout le monde sent ici la confusion qui naît du mot *instinct*, et la méprise de l'écrivain touchant le reproche qu'il fait aux philosophes. Lorsque les philosophes disent que l'homme n'a qu'un petit nombre d'*instincts*, ils n'entendent pas dire que l'homme n'a qu'un petit nombre de *sentiments*.

« Tout sentiment est instinct, » dit Voltaire. A la bonne heure; mais alors il y a deux choses très-distinctes, qu'on nomme *instincts* : les *instincts-sentiments* et les *instincts-industries*.

Lorsque Frédéric Cuvier dit : « Si nous considérons les actions ins-« tinctives, nous trouvons qu'elles vont en augmentant de nombre et « d'importance, à mesure que les animaux, sous le rapport de l'organi-« sation, s'éloignent davantage de l'espèce humaine [2]; » lorsque Georges Cuvier dit : « L'instinct a été accordé aux animaux comme supplément « de l'intelligence [3], » ils parlent des instincts mécaniques, des *instincts-industries* et non des *instincts-sentiments*, des instincts moraux.

Pariset continue : « C'est principalement dans les idiots que se mani-

[1] *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, t. XVII, p. 1296. — [2] *Dictionnaire des sciences naturelles*, art. *Instinct*, p. 532. — [3] *Le règne animal*, t. I, p. 46 (2e édition).

« festent les dispositions primordiales qui font le caractère proprement « dit. Là elles ne sont point masquées par les suggestions de l'esprit. « La nullité de l'intelligence les met dans tout leur relief; et, pour peu « que l'on se familiarise avec les idiots, on ne tarde point à découvrir « que, si l'un est doux, modeste, simple, docile, naïf, généreux, ouvert, « l'autre est dur, opiniâtre, dissimulé, trompeur, envieux, rapace, cruel, « et, qui le dirait? plein de vanité, de hauteur et d'orgueil, dernier sen« timent, qui, de tous les vices, est le plus dangereux et le plus anti« social[1]. »

Ces instincts moraux qui, dans l'homme, font le caractère, constituent, dans les bêtes, ce qu'on appelle le naturel; et, sous ce rapport, il est curieux de voir que Réaumur et Buffon se sont partagé, et certes bien à leur insu, le domaine psychique du règne animal. Réaumur, qui n'avait étudié que les insectes, n'a vu que les instincts mécaniques, et Buffon, qui n'a connu que les animaux supérieurs, n'a vu que les qualités morales. L'un n'a peint que l'*instinct proprement dit* des bêtes, et l'autre n'en a peint que le *naturel*.

Personne n'a jamais moins compris l'*instinct proprement dit* des bêtes que Buffon. Il veut que les cellules des abeilles ne soient que le résultat d'une *compression réciproque*. « Qu'on remplisse, dit-il, un vaisseau « de pois, ou plutôt de quelque autre graine cylindrique, et qu'on le « ferme exactement après y avoir versé autant d'eau que les intervalles qui « restent entre ces graines peuvent en recevoir; qu'on fasse bouillir cette « eau, tous ces cylindres deviendront des colonnes à six pans. On en voit « clairement la raison, qui est purement mécanique; chaque graine, dont « la figure est cylindrique, tend, par son renflement, à occuper le plus « d'espace possible dans un espace donné; elles deviennent donc toutes « nécessairement hexagones par la compression réciproque. Chaque « abeille cherche à occuper de même le plus d'espace possible dans un « espace donné; il est donc nécessaire aussi, puisque le corps des abeilles « est cylindrique, que leurs cellules soient hexagones, par la même raison « des obstacles réciproques[2]. »

Buffon ne se doutait pas que chaque cellule est un petit édifice particulier, taillé et ajusté pièce à pièce, qu'il y a des cellules de plusieurs sortes, pour les larves des neutres, pour les œufs qui doivent donner des mâles, pour la femelle qui doit devenir la reine, etc. il ne réfléchissait pas que la puérile imagination de la *compression réciproque* ne

[1] *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, t. XVII, p. 1297. —
[2] *Discours sur la nature des animaux.*

pouvait expliquer, d'ailleurs, ni le cocon du ver à soie, ni la toile de l'araignée, etc. etc. Mais, s'il n'a rien compris aux instincts mécaniques des animaux, en revanche avec quel talent n'a-t-il pas dépeint ces autres instincts, les instincts moraux, qui font le naturel et le caractère?

Je ne rappellerai ici que deux de ces beaux tableaux, et je les choisis parmi ceux qui se rapportent à nos animaux domestiques, animaux que Buffon avait pu complétement observer. « Ses remarques les plus utiles, « dit Bernardin de Saint-Pierre, lui ont été inspirées par les animaux « qu'il avait lui-même étudiés, et ses tableaux les mieux coloriés sont « ceux qui les ont eus pour modèles, car les pensées de la nature portent « avec elles leur expression[1]. »

Buffon dit du chien : « Un naturel ardent, colère, même féroce et « sanguinaire, rend le chien sauvage redoutable à tous les animaux, et « cède, dans le chien domestique, aux sentiments les plus doux, au « plaisir de s'attacher et au désir de plaire; il vient, en rampant, mettre « aux pieds de son maître son courage, sa force, ses talents; il attend « ses ordres pour en faire usage; il le consulte, il l'interroge, il le sup- « plie, un coup d'œil suffit; il entend les signes de sa volonté; sans « avoir, comme l'homme, la lumière de la pensée, il a toute la chaleur « du sentiment, il a de plus que lui la fidélité, la constance dans ses « affections : nulle ambition, nul intérêt, nul désir de vengeance, nulle « crainte que celle de déplaire; il est tout zèle, tout ardeur et tout obéis- « sance; plus sensible au souvenir des bienfaits qu'à celui des outrages, « il ne se rebute pas par les mauvais traitements, il les subit, les ou- « blie, ou ne s'en souvient que pour s'attacher davantage; loin de s'irriter « ou de fuir, il s'expose de lui-même à de nouvelles épreuves, il lèche « cette main, instrument de douleur, qui vient de le frapper; il ne lui « oppose que la plainte, et la désarme enfin par la patience et la sou- « mission. »

Buffon dit du chat: « Quoique ces animaux, surtout quand ils sont « jeunes, aient de la gentillesse, ils ont en même temps une malice « innée, un caractère faux, un naturel pervers que l'âge augmente en- « core et que l'éducation ne fait que masquer. De voleurs déterminés, « ils deviennent seulement, lorsqu'ils sont bien élevés, souples et flat- « teurs comme les fripons; ils ont la même adresse, la même subtilité, « le même goût pour faire le mal, le même penchant à la petite rapine; « comme eux, ils savent couvrir leur marche, dissimuler leur dessein, épier les occasions, attendre, choisir, saisir l'instant de faire leur coup,

[1] *Mémoire sur la nécessité de joindre une ménagerie au Jardin des plantes de Paris.*

« se dérober ensuite au châtiment, fuir et demeurer éloignés jusqu'à ce « qu'on les rappelle. Ils prennent aisément des habitudes de société, « mais jamais des mœurs; ils n'ont que l'apparence de l'attachement, on « le voit à leurs mouvements obliques, à leurs yeux équivoques; ils ne « regardent jamais en face la personne aimée; soit défiance, soit faus- « seté, ils prennent des détours pour en approcher, pour chercher des « caresses auxquelles ils ne sont sensibles que pour le plaisir qu'elles leur « font. Bien différent de cet animal fidèle dont tous les sentiments se « rapportent à la personne de son maître, le chat paraît ne sentir que « pour soi, n'aimer que sous condition, ne se prêter au commerce que « pour en abuser; et, par cette convenance de naturel, il est moins « incompatible avec l'homme qu'avec le chien, dans lequel tout est « sincère. »

Buffon a donc fait, pour le naturel des animaux, c'est-à-dire pour leurs instincts moraux, ce que Réaumur a fait pour leurs instincts mécaniques; et, je n'ai pas besoin d'insister, rien n'est plus évident que la différence profonde qui sépare ces deux ordres d'instincts.

Après cette première analyse peu difficile, passons à une autre plus délicate. A côté des instincts mécaniques, il y a les instincts moraux, et je viens de les séparer les uns des autres; mais, à côté de ces mêmes instincts, soit mécaniques, soit moraux, il y a l'intelligence, et c'est maintenant ce qu'il s'agit de bien démêler.

Bossuet se plaignait déjà du vague que présente le mot *instinct*. « Après avoir prouvé, dit-il[1], que les bêtes n'agissent point par raisonne- « ment, examinons par quel principe on doit croire qu'elles agissent. « Car il faut bien que Dieu ait mis quelque chose en elles pour les faire « agir convenablement comme elles font, et pour les pousser aux fins « auxquelles elles sont destinées. Cela s'appelle ordinairement *instinct*. « Mais, comme il n'est pas bon de s'accoutumer à dire des mots qu'on « n'entende pas, il faut voir ce qu'on peut entendre par celui-ci.

« Le mot d'instinct en général, continue Bossuet, signifie impulsion; « il est opposé à choix, et on a raison de dire que les animaux agissent « par impulsion plutôt que par choix[2]. »

Bossuet définit le mot, et s'en tient là. La question est de savoir s'il est des choses que les animaux fassent par seule impulsion, s'il en est d'autres qu'ils fassent par choix, et s'il n'en est point quelques-unes qu'ils fassent tout à la fois par impulsion et par choix, ou, pour me servir d'un terme plus général, par *intelligence*.

[1] *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, p. 351. Édition de Versailles, 1818. — [2] *Ibid.*

Le premier pas solide qui ait été fait, en cette matière, l'a été de nos jours, et l'a été par Frédéric Cuvier. Frédéric Cuvier a prouvé, par les exemples les plus décisifs, que l'instinct, pris en soi, est absolument dépourvu d'intelligence.

Le castor bâtit sa cabane, l'araignée tisse sa toile, l'oiseau construit son nid, par pur instinct, sans aucun apprentissage, par un *art inné*. L'intelligence n'entre point dans l'*art inné*, mais elle peut influer sur lui, veiller sur lui, le modifier selon les circonstances, et c'est ce concours distinct de *l'instinct* et de *l'intelligence* qu'il faut bien entendre.

Frédéric Cuvier lui-même dit : « Le caractère d'invariabilité qui est « attaché aux actions instinctives ne doit pas cependant être pris dans « un sens tout à fait absolu. L'animal conserve toujours l'exercice de ses « sens et le degré d'intelligence qui lui est propre, et il les emploie l'un « et l'autre de la manière la plus favorable à l'action instinctive à laquelle « il est porté[1]. »

Dans un de ces raisonnements abstraits auxquels il s'arrête trop souvent, Buffon avait dit : « Pourquoi chaque espèce ne fait-elle jamais que « la même chose, de la même façon ? Et pourquoi chaque individu ne « fait-il ni mieux ni plus mal qu'un autre individu ? Y a-t-il de plus forte « preuve que leurs opérations ne sont que des résultats mécaniques et « purement matériels ? Car, s'ils avaient la moindre étincelle de la lumière « qui nous éclaire, on trouverait au moins de la variété, si l'on ne voyait « pas de la perfection, chaque individu de la même espèce ferait « quelque chose d'un peu différent de ce qu'aurait fait un autre individu ; « mais non, tous travaillent sur le même modèle ; l'ordre de leurs actions « est tracé dans l'espèce entière. »

Plus tard, Buffon voit un fait ; et aussitôt son excellent jugement le ramène à une conclusion moins absolue.

Les moineaux nichent ordinairement sous les tuiles, dans les trous de muraille, etc. Néanmoins il y en a quelques-uns qui font leur nid sur les arbres, et alors ils y ajoutent une espèce de calotte par-dessus, laquelle couvre le nid, et empêche l'eau de la pluie d'y pénétrer, « tandis que, dit Buffon, quand ils établissent leur nid dans des trous « ou dans des lieux couverts, ils se dispensent avec raison de faire cette « calotte, qui devient inutile, puisqu'il est à couvert. L'instinct, ajoute « Buffon, se manifeste donc ici par un sentiment presque raisonné et qui « suppose au moins la comparaison de deux petites idées[2]. »

[1] *Dictionnaire des sciences naturelles*, article *Instinct*, p. 534. — [2] *Histoire du moineau.*

Dans ce que vient de dire Buffon, je distingue. Sa remarque touchant la *calotte*, que les moineaux font quand ils nichent sur les arbres, et qu'ils ne font pas quand ils nichent dans des trous, parce qu'elle serait inutile, est très-juste. Mais ce qu'il ajoute ne l'est pas. Ce n'est pas «l'instinct qui se manifeste par un sentiment presque raisonné;» c'est l'intelligence, toujours en éveil à côté de l'instinct, qui paraît et suggère au moineau de se servir de son instinct, de son *art inné de construire*, pour ajouter à son nid ordinaire une construction de plus.

Grâce à Dupont de Nemours, qui l'a si souvent répétée, l'histoire du nid des corbeaux de Newcastle est devenue fameuse : «Des corbeaux «avaient établi, en 1783, dit Dupont de Nemours, leur nid au milieu «de la ville et de la place du Marché, sur la girouette du bâtiment de «la Bourse. Ce nid était fortement attaché au pivot central qui dé«passait la girouette, et s'étendait d'une manière très-singulière et très«solide sur le corps de celle-ci. Il tournait avec elle au moindre mou«vement de l'air; et ces corbeaux ayant considérablement haussé le «côté du nid qui tenait au pivot, étaient toujours garantis du vent, eux «et leur famille, de quelque point qu'il vînt à souffler[1].»

J'ai fait un certain nombre d'expériences suivies sur des animaux qui ont beaucoup moins d'intelligence que les oiseaux. Tout le monde connaît l'*araignée des jardins*, dont la toile, en réseau régulier, se compose de cercles concentriques, croisés par des rayons droits. Je l'ai vue bien souvent, à peine éclose, se mettre à tisser sa toile, et la tisser aussi bien du premier coup qu'elle le fera jamais. Ce don de tisser, sans l'avoir appris, est son instinct mécanique, son industrie, son *art inné*. Son instinct *tisse;* et, si je déchire sa toile, c'est son intelligence qui lui dit quel est l'endroit de la toile où il faut que son instinct *tisse* pour la réparer; car elle la répare, et la répare autant de fois que je la déchire.

Je vois un assez bon nombre de naturalistes et de philosophes qui n'ont jamais employé le mot *instinct*. Ils n'ont pas senti le besoin de l'idée qu'il représente. Pour Aristote, l'intelligence des bêtes est la même que celle de l'homme, au degré près. «Il se trouve, dit-il, dans les bêtes «des traces de ces affections de l'âme qui se montrent dans l'homme «d'une manière plus marquée... On aperçoit même, dans plusieurs, «quelque chose qui ressemble à la prudence réfléchie de l'homme..... «Ceci, ajoute-t-il, deviendra plus sensible, si l'on considère l'homme «dans son enfance. On y voit comme des indices et des semences de

[1] *Mémoires sur différents sujets d'histoire naturelle*, p. 186.

«ses habitudes futures; mais, dans cet âge, son âme ne diffère en rien, «pour ainsi dire, de celle des bêtes[1].»

Descartes, avec son système des *bêtes-machines* et ses *esprits animaux*, ne se trouvait embarrassé sur rien; les *esprits animaux* suffisaient à tout. Malebranche suivit Descartes. Locke suit Aristote, et, de l'intelligence de l'homme, il ne refuse aux bêtes que la faculté de former des abstractions : «Cette faculté de former des idées générales est ce qui met, «dit-il, une parfaite distinction entre l'homme et les brutes[2].» — «L'instinct n'est rien, dit Condillac, ou c'est un commencement de «connaissance[3];» mot spirituel, mais qui accuse, dans le père de l'analyse philosophique, un oubli d'analyse, c'est-à-dire d'examen démêlé, en un cas pourtant où cet examen était bien nécessaire. Avec Leibnitz, nous entrons dans un monde nouveau. Écrivant sur Locke, ou plutôt contre Locke, il voit, de l'entendement humain, la face opposée à celle que Locke a vue. Il n'admet, pour règles premières de la justice, «que «celles où *l'instinct* de l'humanité nous pousse[4];» et il ajoute, avec un sens profond : «Dieu a donné à l'homme des *instincts* qui portent d'a-«bord et sans raisonnement à quelque chose de ce que la raison or-«donne[5].»

«Il existe, dit Georges Cuvier, dans un grand nombre d'animaux, une «faculté différente de l'intelligence; c'est celle qu'on nomme *instinct*. «Elle leur fait produire de certaines actions nécessaires à la conserva-«tion de l'espèce, mais souvent tout à fait étrangères aux besoins appa-«rents des individus, souvent aussi très-compliquées, et qui, pour être «attribuées à l'intelligence, supposeraient une prévoyance et des con-«naissances infiniment supérieures à celles qu'on peut admettre dans les «espèces qui les exécutent. Ces actions, produites par *l'instinct*, ne sont «point non plus l'effet de l'imitation, car les individus qui les pratiquent «ne les ont souvent jamais vu faire à d'autres; elles ne sont point en «proportion avec l'intelligence ordinaire, mais deviennent plus singu-«lières, plus savantes, à mesure que les animaux appartiennent à des «classes moins élevées, et dans tout le reste plus stupides. Elles sont si «bien la propriété de l'espèce, que tous les individus les exercent de la «même manière, sans y rien perfectionner.

«Ainsi les abeilles ouvrières construisent, depuis le commencement «du monde, des édifices très-ingénieux, calculés d'après la plus haute «géométrie, et destinés à loger et à nourrir une postérité qui n'est pas

[1] *Histoire naturelle des animaux*, ch. VIII, p. 451. — [2] *Essai sur l'entendement humain*, p. 109. — [3] *Traité des animaux*, ch. v, deuxième partie. — [4] *Nouveaux Essais sur l'entendement humain*, p. 214. — [5] *Ibid.* p. 215.

« même la leur. Les abeilles et les guêpes solitaires forment aussi des « nids très-compliqués pour y déposer leurs œufs. Il sort de cet œuf un « ver qui n'a jamais vu sa mère, qui ne connaît point la structure de la « prison où il est enfermé, et qui, une fois métamorphosé, en construit « cependant une parfaitement semblable pour son propre œuf[1]. »

Que fait ici M. Cuvier? Il réunit ensemble tous les instincts industrieux, tous les instincts mécaniques, et en fait un groupe naturel sous le terme générique d'*instinct*.

Il faut faire un autre groupe, un groupe distinct, pour les instincts-sentiments, pour les instincts moraux, dont Pariset parlait tout à l'heure, et desquels l'intelligence n'est pas moins absente que des instincts mécaniques. « Ces instincts, dit très-bien Pariset, se manifestent d'autant mieux « dans les idiots, que là ils ne sont point masqués par les suggestions de « l'esprit, et que la *nullité de l'intelligence* les met dans tout leur relief. »

Ces deux groupes d'instincts une fois établis, restent les faits intellectuels. A ne considérer que l'origine, l'intelligence est encore instinct. Les facultés intellectuelles ne sont pas moins innées que les instincts. Mais, avec les faits intellectuels, s'ouvre une série toute nouvelle de caractères, et si particuliers, si distincts, tellement propres à ces faits-là mêmes, qu'il faut ici une exposition à part. Cette exposition fera le sujet d'un second article.

FLOURENS.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Histoire des religions de la Grèce antique, depuis leur origine jusqu'à leur complète constitution, par L. F. Alfred Maury. Trois volumes. Paris, 1857, XII, 608 et 551 pages; 1859, 548 pages in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Personne ne niera aujourd'hui que la connaissance de la religion des Hellènes et de ses transformations successives ne soit indispensable pour apprécier le vrai caractère des races ionienne et dorienne, pour expliquer les monuments des arts, pour comprendre les écrits des auteurs

[1] *Le règne animal, etc.* t. I, p. 44, deuxième édition.

latins et grecs, particulièrement ceux des poëtes. Aussi la mythologie antique et les fables qui tiennent aux traditions sacrées du polythéisme grec sont-elles devenues l'objet d'une multitude de traités généraux, de recherches curieuses, de dissertations spéciales; de nos jours un savant distingué a reproduit en français, avec plus de suite, d'ordre et de clarté, le grand monument d'érudition élevé à la science par Creuzer[1]; les travaux multipliés de M. Guigniaut ont fait disparaître un certain esprit de routine dont cette partie de nos connaissances semblait avoir encore conservé quelques vestiges; enfin, depuis que l'Europe a pu connaître les doctrines cachées pendant des siècles dans les ouvrages de théologie et de philosophie de l'Inde, des rapprochements ingénieux et profonds ont donné à ce genre d'études un aspect tout nouveau.

Rien ne montre mieux peut-être combien une science est avancée que la difficulté de faire sur la même science des livres qui contiennent des choses nouvelles. Dans son ouvrage, dédié à M. Guigniaut, M. Maury nous semble avoir vaincu cette difficulté. Selon lui (nous répétons presque textuellement ses expressions), il y avait une lacune à combler dans les innombrables écrits ayant pour objet les croyances anciennes. Une question principale restait inaperçue. On n'avait, jusqu'à présent, envisagé, pour ainsi dire, que l'extérieur de la religion des Grecs; l'histoire du sentiment intérieur restait presque en entier à concevoir et à faire. Le caractère de chaque divinité, de chaque héros, avait été étudié; l'érudition moderne avait commenté les fables, décrit les cérémonies, analysé les symboles du culte hellénique; mais on n'avait fait connaître qu'imparfaitement ce qu'on pourrait appeler le mouvement intérieur et progressif du polythéisme, le développement moral qui accompagnait ses progrès, le sentiment religieux qui en était le fondement et sans lequel il ne pouvait vivre. Les noms et les formes extérieures ont subsisté pendant longtemps, tandis que les croyances se modifiaient sans cesse, car rien n'est immobile dans ce qui touche l'homme. Il y a des époques où il est impossible de semer le doute; il y en a d'autres où il est impossible de raffermir les convictions ébranlées.

Ce que nous venons de dire suffira, il nous semble, pour donner une idée claire du point de vue sous lequel l'auteur envisage l'objet important qu'il traite. Nous essayerons de le suivre dans les trois volumes qui composent l'ouvrage dont, toutefois, nous ne pouvons donner ici qu'un aperçu fort incomplet. Fruit de la lecture la plus vaste, plein de notions

[1] *Religions de l'antiquité, considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques;* ouvrage traduit de l'allemand, du docteur Frédéric Creuzer, refondu en partie, complété et développé par J. D. Guigniaut, etc. 7 vol. Paris, 1825-1841, in-8°.

circonstanciées et comparatives, il est, pour ainsi dire, le résumé de tous les travaux analogues publiés, depuis une trentaine d'années, chez les nations savantes de l'Europe. Rien de ce qui pouvait éclaircir tant de questions difficiles n'a échappé à M. Maury, depuis le scholiaste le moins connu, jusqu'aux dissertations composées sur des sujets mythologiques par les professeurs des universités et des gymnases dans les pays étrangers. En voyant cette masse de documents fondus dans un ouvrage également remarquable par des vues propres à l'auteur, on a quelque peine à croire qu'un seul écrivain ait pu réunir, comparer et mettre en œuvre tant de matériaux. Mais le secret de ne point perdre de temps est plus que le secret de le doubler.

Le premier volume de l'ouvrage de M. Maury se compose de six chapitres; il est intitulé : « De la religion hellénique depuis les temps primitifs jusqu'au siècle d'Alexandre. » Dans une préface peu étendue (p. VII-XII) l'auteur expose son plan. Il avertit que, pour mieux distinguer ce qui appartient à la Grèce et à Rome, et, afin d'éviter des confusions qui ont singulièrement nui à la connaissance exacte des diverses espèces du polythéisme antique, il a toujours désigné les divinités grecques par leur nom véritable, et qu'il n'y a pas substitué, comme on le fait d'ordinaire, celui des divinités latines qui leur ont été identifiées dans la suite, mais qui en étaient originairement fort distinctes. Il a donc conservé, dans tout son ouvrage, les noms d'Athéné, d'Aphrodite, de Poséidon, divinités, chez les Grecs, essentiellement différentes de Minerve, de Vénus et de Neptune. Nous ne pouvons qu'approuver cette distinction. En effet, il y a une grande dissemblance entre la Vénus italique, déesse du printemps, présidant à la confédération des tribus agricoles du Latium[1], et l'asiatique Aphrodite que chante déjà un hymne du Véda et qui, sous le nom d'Apya, est née du sein des ondes célestes. Sans doute, étant fondé sur la déification des phénomènes de la nature, des forces matérielles du monde et des passions de l'humanité, le polythéisme ancien confondit dans la suite ces divinités; on concluait d'une similitude, quelle qu'elle fût, à l'identité, et la mythologie grecque, compliquée et poétique, absorba, pour ainsi dire, le culte simple et grave des premiers Romains. Mais, à l'époque où s'arrêtent les recherches de notre auteur, au siècle d'Alexandre le Grand, cette fusion commençait à peine à se faire; il n'était donc pas inutile, selon nous, de désigner par des noms différents les dieux de deux nationalités fort distinctes.

[1] Voyez M. Preller, *Römische Mythologie*, Berlin, 1858, in-8°, p. 382.

Déjà, dans un travail antérieur[1], M. Maury avait traité de ces migrations qu'au défaut de l'histoire la philologie comparée et l'archéologie nous disent s'être opérées à des époques inconnues; il avait nommé les Pélasges[2], peuple asiatique, qui, descendu probablement du plateau de l'Iran, pénétra en Grèce soit en arrivant par la Thrace, soit en passant par mer, des côtes de l'Asie Mineure sur le littoral de l'Eubée et de la Béotie. Dans l'ouvrage que nous analysons aujourd'hui, le savant auteur cherche à déterminer quelles furent les croyances de ce même peuple, et il complète, à l'aide des données sanscrites, ce que les témoignages helléniques ne nous apprennent que d'une manière fort vague. Selon M. Maury, la religion des Pélasges, comme celle des autres populations primitives de la Grèce, était une sorte de naturalisme, dont nous retrouvons le prototype dans les Védas. Le nom même que porte le dieu suprême, Ζεὺς πατήρ, est tout sanscrit, et se retrouve, sous la forme de *Dyaush-Pitar*, en tête du vieux panthéon indien; c'est l'ancêtre du Zeus grec, du Jupiter et peut-être du *Janus pater* des Romains. Mais la richesse d'imagination des races helléniques s'opposait à ce qu'une religion aussi simple demeurât la leur. Frappés des merveilles de la nature et des forces imposantes qu'elle recèle, confondant les effets avec leur cause unique, les Pélasges eux-mêmes fractionnèrent, pour ainsi dire, l'unité de ce dieu, âme, créateur, essence du monde; et, chez eux, comme chez tous les peuples indo-européens, le Ciel et la Terre constituèrent deux divinités primordiales et abstraites, autour desquelles vint se grouper une foule d'autres, ne prenant encore qu'accidentellement la personnalité humaine. Tels sont, notamment, Poséidon, dieu de l'élément humide et des mers; Apollon, triomphant d'un dragon monstrueux et des reptiles; Hestia (Vesta), présidant au feu du foyer; Athéné (Pallas) et Héphæstos, représentant l'une l'air, l'autre le feu volcanique qui brûle au fond de la terre. D'après M. Maury, l'Aphrodite grecque, sortie de l'écume (ἀφρός) de la mer, rappelle Sûra, fille de Varouna, c'est-à-dire de l'Océan; dans les naïades et les nymphes, issues de Zeus pluvieux, on retrouve les *apsaras* du Véda, êtres d'une beauté merveilleuse, intermédiaires entre l'homme et Dieu, planant au-dessus de la terre et répandant sur elle l'humidité. Enfin les sacrifices humains, dont les dernières traces ne disparurent en Grèce qu'au IVe siècle avant notre ère[3],

[1] *La terre et l'homme, ou aperçu historique de géologie, de géographie et d'ethnographie générales.* Paris, 1857, in-8°. — [2] Page 403. — [3] Si l'on s'en rapporte à Plutarque, *Vita Themist.* c. XIII, le matin même de la bataille de Salamine, le devin Euphrantide força Thémistocle d'immoler de sa main, devant l'autel de Bacchus Ὠμηστής (qui se nourrit de chair crue) trois jeunes Perses d'une grande beauté

tendent à faire supposer que les populations helléniques avaient apporté de l'Asie ce rite sanguinaire, conservé jusqu'à nos jours chez diverses tribus de l'Hindoustan.

Après ces rapprochements intéressants, l'auteur, dans le troisième chapitre (p. 236-246), expose quel fut le premier développement mythologique et poétique de la Grèce. Il pense, avec raison, qu'entre l'époque primitive où les tribus indo-européennes professaient un naturalisme tout semblable à celui qui respire dans les Védas, et l'époque à laquelle appartiennent les plus anciens monuments de la poésie grecque qui nous soient parvenus, il a dû s'écouler un certain temps, que l'imagination employa à grandir et à fortifier les premières conceptions fabuleuses. M. Maury nous semble avoir prouvé que le développement de ces conceptions est l'ouvrage des poëtes antérieurs à Homère, espèce de bardes que les Grecs désignaient par le nom de chantres ou d'*aœdes* (*ἀοιδοί*). Occupant l'échelon intermédiaire qui sépare l'état sauvage de l'état presque policé, cultivant les arts qui captivent les nations naissantes, la musique et la poésie, arts qu'alors on ne séparait jamais, jouissant de la plus grande considération auprès des peuples et auprès des rois, ils portèrent dans la Péninsule hellénique une mythologie à peu près complète. La critique moderne a démontré que les hymnes portant le nom d'Orphée ont été forgés à une époque bien postérieure, où des novateurs cherchaient à donner l'apparence d'une haute antiquité, d'une sorte de révélation divine, aux doctrines qu'ils voulaient substituer aux anciennes croyances; les poëmes attribués à Eumolpe, à Musée, à Linus, poëmes que nous ne possédons plus, mais qui circulaient encore en Grèce au IIIe siècle de notre ère[1], n'avaient probablement pas d'autre origine. Mais il n'en est pas moins certain qu'antérieurement à Homère, durant une longue succession d'années, des chantres inventifs composèrent des hymnes sacrés, et que, de la Thrace thessalienne, la culture de la poésie se répandit, avec l'adoration des Muses, dans toutes les contrées helléniques. « Peut-être même, ajoute M. Maury, « les hymnes que les Grecs nous ont transmis sous le nom d'Homère,

(*κάλλιστοι μὲν ἰδέσθαι τὴν ὄψιν*), parés d'or et de vêtements magnifiques, et, comme on l'affirmait, fils de Sandacé, sœur de Xercès. La victoire, disait le devin, et le salut de la Grèce étaient à ce prix. Il est à remarquer cependant qu'Hérodote, rapportant les moindres circonstances de tout ce qui précéda la bataille de Salamine, ne parle point de ce sacrifice sanglant, qui déshonorerait le siècle où vécurent Eschyle, Anacréon et Pindare. — [1] Origène les avait lus et les juge, *Contra Celsum* I, XVI, t. I, p. 335 de l'éd. de Delarue; et Pausanias, malgré sa crédulité habituelle, tenait pour supposés les poëmes de Linus, VIII, XVIII, § 1 : *Ἐμοὶ δ' ἐπιλεγομένῳ παντάπασιν ἐφαίνετο ταῦτά γε εἶναι κίβδηλα.*

« et qui devaient ce nom à leur antiquité, nous offrent-ils encore, bien « que sous une forme plus savante et plus riche, des fragments de cette « poésie sacrée primitive, et l'écho des plus anciens mythes dont s'ins- « pira le génie hellénique. »

Il existe en littérature, et peut-être en philosophie, des opinions qu'on hésite à avouer, non qu'elles exposent à quelque danger réel celui qui les soutiendrait, mais parce qu'elles blessent des opinions reçues depuis des siècles. De ce nombre est l'hypothèse établie par Wolf, il y a plus de soixante ans, d'après laquelle Homère ne serait qu'une simple personnification des auteurs inconnus des deux grandes épopées grecques. Vivement attaquée par des savants distingués en France, en Allemagne et ailleurs, diversement modifiée par plusieurs philologues, cette hypothèse a contre elle le fait positif que l'Iliade et l'Odyssée accusent dans leur ordonnance une unité évidente de plan et de composition; telles qu'elles nous sont parvenues, elles sont chacune l'œuvre d'une seule main. M. Maury partage cette opinion. Toutefois, dans son quatrième chapitre (p. 247-346), où il traite de la religion des temps homériques, il convient que la composition de l'Odyssée semble être d'une époque postérieure à celle de l'Iliade [1]; mais il prouve, par d'ingénieux rapprochements, que l'une et l'autre épopée portent le même caractère, et que, pour me servir des propres expressions de l'auteur, « elles exha- « lent comme le même parfum d'antiquité. » Dans les deux poëmes les dieux sont les mêmes; ils se partagent en trois classes : ceux du ciel, ceux de la mer, ceux qui habitent sous terre, autrement dit, ceux des enfers. Chacun de ces dieux présente à l'esprit la notion d'une qualité, d'une beauté idéale, d'une force supérieure à celles que possèdent les humains. Presque à chaque page M. Maury établit un parallèle entre le polythéisme indien et celui d'Homère; et, dans les développements qui présentent les résultats des travaux les plus récents sur le même sujet, résultats souvent modifiés par des vues propres à l'auteur, il cherche à

[1] Déjà du temps des Ptolémées il y avait des critiques appelés les *séparateurs* (*οἱ χωρίζοντες*), parce qu'ils attribuaient l'Iliade et l'Odyssée à deux auteurs différents. Xénon et Hellanicus, contemporain d'Aristarque, étaient regardés comme chefs de cette école, qui relevait dans l'Odyssée des expressions peu poétiques (*εὐτελῆ λεξείδια*), dont le chantre d'Achille n'a jamais fait usage. Voyez les scholies sur l'Iliade publiées par Villoison, Λ, 147; la curieuse dissertation de M. Grauert *Ueber die homerischen Chorizonten*, imprimée dans le *Rheinische Museum*, année 1827, p. 199-216; et Sénèque, auquel, dans sa haute position de patricien romain, ces questions philologiques paraissaient plus que futiles. *De brev. vitæ*, c. XIII : « Græcorum iste « morbus fuit, quærere . . . . . prior scripta esset Ilias an Odyssea : præterea, an ejus- « dem esset auctoris. »

déterminer avec précision quelles furent la forme, la puissance, les passions nobles, avides ou effrénées, que la crédulité hellénique et la jeunesse d'imagination d'un peuple enfant prêtaient alors à chacun de ces êtres surnaturels; mais il nous est impossible de reproduire ici une partie, même faible, de ces discussions intéressantes. Bornons-nous à signaler quelques faits qui, dans l'opinion de l'auteur, distinguent la religion des temps homériques de celle des Pélasges qui précéda, et du système mythologique complet, tel que nous le connaissons par les poëtes du siècle de Périclès.

Au temps des Pélasges, chaque tribu de la Grèce primitive a son dieu particulier; personnifiant quelque phénomène naturel, il règne solitaire dans la contrée qui lui appartient. Dans Homère, on voit l'association constante de ces divinités entre elles. Symbole du rapprochement des populations, image des turbulentes agglomérations helléniques, où l'autorité des chefs était sans cesse contestée, l'assemblée divine se tient au nord de la Thessalie, sur le sommet du mont Olympe, que d'épais nuages dérobent aux yeux profanes. Presque égaux entre eux, ces dieux ont des attributs divers, mais des pouvoirs qui se balancent; orateurs éloquents et passionnés, ils sont à peine subordonnés à la grande divinité pélasgique qui domine les mondes, mais dont la supériorité, dans ces réunions tumultueuses, est souvent méconnue.

Dans le même chapitre, le quatrième, M. Maury a réuni avec discernement les traits caractéristiques par lesquels la mythologie d'Homère diffère de celle des âges postérieurs. Selon notre auteur, Proserpine, dans l'Iliade, n'est pas encore l'épouse de Pluton [1]; celui-ci, géant monstrueux et effrayant, dieu solitaire, habite la terre profonde, les souterrains qui sont placés sous le sol visible; de là son nom d'Ἀΐδης ou d'Ἅδης. Apollon, fils de Zeus et de Latone, domine déjà sur l'Hélicon; entouré des Muses, il préside aux oracles, aux chœurs de musique et de danse, mais il laisse à Hélios, fils d'Hypérion, conduire le char du soleil. Hélios est donc entièrement distinct d'Apollon, comme la sœur de celui-ci, Artémis, n'est pas encore identifiée avec la lune; elle partage avec son frère le rôle de divinité exterminatrice; c'est elle qui frappe les femmes de mort subite, de même qu'Apollon en frappe les hommes. Dans l'Iliade, ce n'est pas Vénus, c'est Charis qui est la femme de Vulcain [2];

[1] Dans l'Odyssée, au contraire, comme M. Maury le fait remarquer, tome III, p. 489, le nom de Proserpine est déjà associé à celui de Pluton. — [2] *Ibid.* Σ, 382 :

> Τὴν δὲ ἴδε προμολοῦσα Χάρις λιπαροκρήδεμνος,
> καλή, τὴν ὤπυιε περικλυτὸς Ἀμφιγυήεις.

enfin Homère ne connaît pas encore Némésis; c'est Até (Ἄτη), déesse de la fatalité, qui punit l'orgueil, pousse à des actes insensés, et qui, semblable à la Nirriti védique, est la personnification du trouble de la conscience humaine.

A mesure que la civilisation fait des progrès, la vie des hommes devenant plus laborieuse et les idées d'utilité prenant plus d'empire, l'existence des poëtes perd de son importance. Dans Homère, le superflu a devancé le nécessaire. Le peuple n'est compté pour rien; les rois, ou pour mieux dire, les chefs, ont de nombreux troupeaux, de vastes demeures où ils exercent une généreuse hospitalité; leurs palais sont décorés avec un luxe empreint de barbarie, avec une élégance à demi sauvage. La guerre et les plaisirs, le danger et les fêtes remplissent tour à tour leur vie agitée; des chantres, qu'ils écoutent avec un respect religieux, président à leurs festins et ennoblissent leur intempérance. Dans Hésiode, au contraire, la culture de la terre, la vie agricole, le travail assidu, sont recommandés comme les conditions indispensables du bien-être, comme le seul moyen de soutenir modestement et honnêtement sa vie. Une existence de tranquillité et de calcul semble avoir succédé aux écarts, aux irrégularités, aux violences des temps héroïques, choses funestes en réalité, mais qu'embellissaient aux yeux des Grecs, comme aux nôtres, l'imagination et la distance. Les idées religieuses qui dominent dans les ouvrages d'Hésiode se ressentent de ce grand changement, du passage de la vie guerrière à la vie laborieuse; et M. Maury, dans son cinquième chapitre (p. 347-395), analyse avec beaucoup de sagacité les deux compositions principales de ce poëte. La première, la *Théogonie*, avait été déjà l'objet d'un travail important publié par M. Guigniaut[1], dont plusieurs idées ingénieuses sont ici reproduites et développées. La *Théogonie*, dit notre auteur, est un essai de lier par un enchaînement logique cette foule de fictions que l'imagination féconde des premiers âges avait inventées; c'est un travail d'assemblage, de refonte, de raccordement de ces fables éparses, incohérentes et souvent contradictoires. Le poëte d'Ascra cherche à donner, par les alliances de ses dieux, par la succession de leurs dynasties, un tableau des grandes phases de la création du monde, dans l'espace et le temps. Reproduisant des mythes depuis longtemps connus, il leur prête un sens plus élevé et plus spiritualiste; on voit se former un système d'allégories dont il n'y a point de trace dans la poésie d'Homère, narrative plutôt que sym-

[1] *De la Théogonie d'Hésiode,* dissertation de philosophie ancienne. Paris, 1835, in-8°.

bolique. Dans la *Théogonie*, au contraire, la longue lutte des dieux et des Titans représente peut-être l'antagonisme des agents physiques au sein de la nature; le Prométhée d'Hésiode est l'image de la civilisation naissante, s'élevant au-dessus de la société primitive; le feu, dérobé au ciel par l'ingénieux fils de Japet, semble être le symbole des premières connaissances que l'homme s'appropria, et qui amenèrent son développement intellectuel, moral et politique. Malheureusement ce développement même entraîne à sa suite une foule de défauts et de vices, de dangers et de malheurs; c'est Pandore sur laquelle les immortels ont répandu tous leurs dons. Mais elle ouvre sa boîte, et en laisse échapper les innombrables maladies morales et physiques qui vont désoler la terre.

Nous ne pousserons pas plus loin l'énumération de ces allégories. En effet, si, comme des philologues éminents l'ont pensé, ces fictions, enchaînées avec assez d'art, constituent une espèce de cosmogonie poétique, on peut dire, avec bien plus de raison encore, que le second ouvrage d'Hésiode, *les Travaux et les Jours*, est un premier et très-curieux essai de morale. L'hospitalité y est recommandée comme une des vertus essentielles, comme égale en mérite au respect que l'on doit avoir pour les suppliants. Toutefois M. Maury fait remarquer que cette morale ne contient aucun des raffinements qui, dans des religions plus pures et plus spiritualistes, tendent presque à faire disparaître l'individualité. Toute pratique et même un peu égoïste, elle ne pousse pas aussi loin que le christianisme la charité pour nos semblables; elle ne réclame ni le pardon de l'injure, ni le bienfait accordé à l'ennemi. « Don« nez à qui vous donne, » dit le chantre d'Ascra; « mais ne donnez rien « à celui qui ne vous a rien offert[1]. » On est même surpris de trouver, dans ce poëme didactique de morale primitive, tantôt des invectives violentes contre les femmes[2], tantôt des plaintes pleines d'animosité et d'aigreur, formées contre les hommes puissants qui dévorent les peuples; partout se manifeste cette espèce de fermentation qui, en Grèce, a dû

[1] *Opp. et dies*, v. 354 :

καὶ δόμεν ὅς κεν δῷ, καὶ μὴ δόμεν ὅς κεν μὴ δῷ.

[2] Entre autres *ibid.* v. 373 et suiv. où le poëte dit que « se confier à une femme, « c'est se confier à un voleur : »

Μηδὲ γυνή σε νόον πυγοστόλος ἐξαπατάτω
αἱμύλα κωτίλλουσα, τεὴν διφῶσα καλιήν.
Ὃς δὲ γυναικὶ πέποιθε, πέποιθ' ὅγε φηλήτῃσι.

Je n'ai pas traduit le premier vers.

précéder immédiatement la chute du pouvoir monarchique et l'établissement des gouvernements populaires. Quant aux peines et aux récompenses qui attendent l'homme par delà cette vie, Hésiode se rencontre en partie avec Homère. Le Tartare est situé aux extrémités de l'univers; là se trouvent aussi les îles que Zeus a assignées pour séjour aux bienheureux, à ceux qui, « irréprochables aux yeux des dieux, ont suivi « les lois de la sagesse, évité les mauvaises actions, et observé les au« gures[1]. » Nous avons signalé ce dernier trait, parce qu'il établit une différence entre les sentiments religieux qui dominent dans les poëmes homériques et dans ceux d'Hésiode. Constamment sous les armes, exposant leur vie et doués d'une grande énergie physique et morale, les guerriers de l'Iliade, à de rares exceptions près, croient porter leur destinée en eux-mêmes, et répugnent à la soumettre au vol capricieux des oiseaux, ou aux signes douteux que laisse échapper la nature inanimée. « Tu ordonnes d'obéir à des oiseaux aux ailes étendues, » dit Hector à Polydamas au milieu d'une bataille, « je ne m'inquiète point s'ils volent « à ma droite ou à ma gauche..... Le meilleur des augures est de « combattre pour sa patrie[2]. » Plus timide et plus superstitieux, l'auteur des *Travaux et des Jours* veut qu'on étudie les présages; il parle des jours heureux et malheureux, des jours propices pour certains actes et défavorables pour certains autres; on voit naître les premiers éléments de cette vaine science qui, plus tard, fut employée par l'antiquité romaine et grecque pour pénétrer dans les secrets de l'avenir, mais qui amoindrissait la valeur des hommes, devenus trop faibles pour supporter le poids du doute.

Le volume est terminé par un sixième chapitre (p. 396-598), dans lequel l'auteur traite du système théogonique des Grecs, depuis les temps qui ont suivi immédiatement l'époque d'Homère et d'Hésiode, jusqu'au siècle d'Alexandre. Il fait remarquer l'absence de toute théologie officielle chez les Hellènes. Aucune classe ne s'étant arrogé la direction des facultés intellectuelles ni le monopole des croyances, ces croyances demeurèrent la propriété commune de chacun, et, jusqu'à l'époque où les idées orphiques et platoniciennes finirent par prévaloir, les poëtes étaient les véritables théologiens de la Grèce. Il est vrai qu'ils furent puissamment secondés par les artistes, qui prêtèrent à chaque divinité

[1] *Opp. et dies*, v. 828. — [2] *Iliad.* M. 237-243 :

τύνη δ' οἰωνοῖσι τανυπ7ερύγεσσι κελεύεις
πείθεσθαι· τῶν οὔτι μετατρέπομ' οὐδ' ἀλεγίζω
....
Εἷς οἰωνὸς ἄρισ7ος, ἀμύνεσθαι περὶ πάτρης.

des formes d'une beauté idéale; car, chez tous les peuples, l'imagination s'agite pour embellir ce que l'âme adore. Les croyances pouvaient se modifier en suivant les progrès de la pensée, mais les types restèrent immuables, en rattachant une forme déterminée aux créations vagues de la poésie : jusqu'à la décadence complète de l'art, Bacchus, dans les monuments plastiques, fut l'idéal de la beauté voluptueuse et efféminée, comme Apollon celui de la beauté majestueuse et mâle. Dès lors, ajoute M. Maury, toutes les grandes divinités s'offrirent aux Grecs sous deux aspects distincts et souvent opposés, l'un conforme aux croyances populaires, l'autre épuré par les idées philosophiques. Selon celles-ci, Zeus, créateur de l'univers, se confond avec la divinité conçue d'une manière abstraite; c'est de lui que découlent l'autorité et la justice; nul n'est libre, excepté lui. Mais, pour le vulgaire superstitieux, le même Zeus était un dieu tantôt ennemi, tantôt favorable, réclamant de ses adorateurs des invocations, des sacrifices, des preuves de soumission; passionné, épris de la beauté de certaines femmes, il s'unissait à elles sous de bizarres métamorphoses ; et les poëtes, organes de l'opinion populaire, prenaient ces fables pour thème des récits qu'ils composaient sur le souverain des dieux.

C'est par de nombreux développements que M. Maury, dans son sixième chapitre, fait connaître cette différence entre les doctrines des philosophes et les croyances du peuple, qui, pendant des siècles, contrebalançaient les enseignements de la raison et de la science. Nous n'entreprendrons pas de suivre l'auteur dans ces détails; il en est de fort curieux, mais qui nous arrêteraient trop longtemps. Indiquons seulement les recherches sur le caractère primitif d'Athéné, sur ses différents attributs, la propagation de son culte et son rôle comme déesse protectrice d'Athènes. Plus loin, on trouvera des réflexions qui nous semblent aussi fines que justes sur la légende de l'enlèvement de Proserpine, sur Dionysos, le dernier des dieux de la Grèce, sur Hercule, sorte de chevalier errant de l'antiquité, enfin sur l'amoindrissement que subit, dans la mythologie populaire, le culte d'Hermès, jadis grande divinité de l'Arcadie, mais qui n'occupe plus, dans le panthéon hellénique, le rang qui lui appartenait chez les Pélasges. Dieu des athlètes, de la lyre, de la musique, du commerce, il est dépossédé graduellement par Apollon, et son emploi comme messager divin n'est plus que subalterne.

Je m'arrête ici, dans la crainte de donner à cette analyse une trop grande étendue. Dans les articles suivants j'examinerai les deux volumes dont il me reste à rendre compte, et dans lesquels M. Maury traite des institutions religieuses de la Grèce, de la morale, et de l'influence des

religions étrangères et de la philosophie. Ces volumes complètent un ouvrage où une grande érudition se trouve réunie à une critique éclairée. Étranger à tout esprit de système, guidé par les conseils et l'exemple du savant archéologue auquel il a dédié son livre, l'auteur a rassemblé de toutes parts ces écrits détachés, ces notions éparses, ces faits isolés, que l'on néglige trop souvent de recueillir; en les mettant en œuvre il a montré que la réunion, l'étude et la comparaison de ces écrits, sont le seul moyen de connaître les progrès de la science, comme elles sont aussi la base la plus solide sur laquelle un esprit judicieux, une intelligence féconde en idées, puisse établir des vues générales ou élever des théories précises et durables.

HASE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Histoire des classes ouvrières en France depuis la conquête de Jules César jusqu'à la Révolution, par E. Levasseur, docteur ès lettres, professeur au lycée Saint-Louis. Paris, Guillaumin, 1859, 2 vol. in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Le livre de M. Levasseur sur les classes ouvrières comble une lacune de l'histoire de France. Jamais on n'avait retracé, dans un ouvrage étendu et appuyé sur des documents authentiques, le travail lent et progressif par lequel les classes ouvrières, parties d'un état voisin de la servitude, ont conquis d'abord la richesse, puis quelques priviléges et enfin l'égalité politique. Un pareil sujet pouvait présenter des périls; pour un esprit moins ferme et moins judicieux, il y aurait eu un texte à déclamations. M. Levasseur, guidé par le programme qu'avait tracé l'Institut, a su éviter cet écueil. Nourri de fortes études historiques, auxquelles il unit des connaissances approfondies en économie politique, il a compris toute l'importance de la question et l'a traitée avec une sagesse de vues et une rigueur de méthode que nous ne saurions trop louer. Il ne s'est pas contenté de cette érudition de seconde main, qui trop souvent perpétue les erreurs. Remonter aux sources, en discuter la valeur, en exposer nettement les résultats, telle est la méthode qu'il

a constamment suivie. Elle devenait de plus en plus difficile à pratiquer à mesure que l'auteur avançait vers les temps modernes; la multiplicité des règlements et l'abondance des matériaux auraient pu accabler un historien qui n'aurait pas dominé son sujet. M. Levasseur a encore surmonté ce péril; il est resté clair et précis, sans rien négliger d'essentiel. Son livre est donc remarquable par l'importance du sujet, par la sûreté de la méthode et par la clarté de l'exposition. Les suffrages de l'Académie des sciences morales et politiques l'ont déjà placé à un rang éminent parmi les œuvres historiques, et tout éloge languit auprès de cette glorieuse approbation. Le rapport de l'Institut a fait ressortir le mérite économique du livre. Recommencer un travail fait avec une aussi grande supériorité serait d'une présomption ridicule. Nous nous bornerons à insister sur quelques-unes des vues historiques qui sont exposées dans l'ouvrage de M. Levasseur.

L'histoire des classes ouvrières se divise en trois époques principales : 1° Organisation des corporations industrielles sous l'empire romain; 2° leur reconstitution, lorsque les artisans, longtemps opprimés par les barbares, commencent à se relever, à la faveur du régime communal et de la protection des rois; cette seconde période embrasse six siècles et présente bien des phases diverses, depuis le *Livre des métiers* d'Étienne Boileau, jusqu'aux règlements de Colbert et de Louis XIV, qui donnent un si brillant essor à l'industrie française; 3° la période où l'abus des priviléges fait éclater une vive opposition contre la réglementation de l'industrie par l'État et entraîne la suppression des corporations. M. Levasseur marque nettement le progrès qui s'accomplit depuis la loi romaine qui enchaînait l'artisan à son métier jusqu'à l'émancipation du XVIIIe siècle : « Je me suis efforcé, dit-il[1], d'indiquer la révolution qui « s'accomplit successivement dans l'organisation du travail, d'abord entachée du vice de l'esclavage, puis fondée sur le monopole et le privilége de petites associations rivales, puis soumise à la tutelle de l'État, « et aboutissant enfin à la liberté. » Nous suivrons, dans notre analyse, la division que nous venons de rappeler.

I.

Les corporations industrielles de l'empire romain ne s'organisèrent pas sans difficulté. Pendant longtemps les empereurs proscrivirent les associations d'artisans (*sodalitia*) comme dangereuses pour la tranquillité

[1] Tome I, page v.

publique. Les meilleurs princes partageaient ces préventions. Ainsi, sous le règne de Trajan, Pline le Jeune, gouverneur de Bithynie, ne put obtenir l'institution d'une corporation d'ouvriers chargés du service des pompes à incendie dans la ville de Nicomédie, capitale de cette province. Il avait vu le feu y dévorer un grand nombre de maisons. Il s'adressa à l'empereur pour obtenir une institution qui eût prévenu le retour de semblables malheurs; il proposait de réduire les membres du collége à cent cinquante, et il s'engageait à exercer sur eux une surveillance rigoureuse afin d'empêcher que l'association ne fût détournée de son but[1]. Malgré ces assurances, Trajan refusa d'autoriser l'établissement de la corporation. Il redoutait les troubles dans une province naguère encore agitée par les factions, et il lui paraissait plus prudent de ne pas souffrir d'associations d'ouvriers, sous quelque prétexte qu'elles s'organisassent[2].

Un siècle environ après Trajan, tout était changé; les corporations industrielles étaient non-seulement tolérées, mais encore encouragées par les empereurs. Alexandre Sévère, dans le but de développer le commerce et d'augmenter les revenus publics, établit à Rome des corporations de marchands de vin, de marchands de légumes, de cordonniers, et, en général, de tous les métiers. Il tira du sein de ces associations, qu'on appelait à Rome *collegia*, des magistrats, connus sous le nom de *défenseurs* et chargés de protéger les artisans; enfin, il détermina quels seraient les tribunaux qui prononceraient sur les questions litigieuses relatives aux corporations industrielles[3].

Cette institution se propagea rapidement dans les diverses parties de l'empire, et toutes les villes importantes eurent des associations d'artisans, à l'image de Rome. Il ne faut pas toutefois se figurer que le gouvernement impérial ait jamais renoncé à la surveillance sévère qu'il exerçait sur les corporations. Les lois romaines des derniers siècles menacent des peines les plus rigoureuses ceux qui formaient des associations sans approbation spéciale[4]. Celles mêmes qui avaient été autorisées ne pouvaient s'assembler qu'une fois par mois, dans la crainte, dit la

[1] « Tu, domine, dispice an instituendum putes collegium fabrorum, duntaxat « hominum CL. Ego attendam ne quis, nisi faber, recipiatur, neve jure concesso « in aliud utatur. Nec erit difficile custodire tam paucos. » (Plin. Jun. *Epist.* X, XLII.) — [2] Trajan répond à Pline : « Quodcumque nomen ex quaque causa dederimus iis « qui in idem contracti fuerint, hetæriæ, quamvis breves, fient. » (*Ibid.* XLIII.) — « [3] Fecit Romæ curatores urbis quatuordecim..... corpora omnium constituit vinariorum, lupinariorum, caligariorum, et omnino omnium artium; hisque ex sese « defensores dedit et jussit quid ad quos judices pertineret. » (Ælius Lamprid. *Alex. Sever.* XXXIII.) — [4] « [Majestatis crimine] tenetur is cujus opera dolo malo consilium « initum erit, quo cœtus conventusve fiat. » (*Dig.* lib. XLVIII, tit. IV.)

loi, que, sous prétexte de réunion légale, il ne se formât quelque association illicite[1]. J'insiste sur cette défiance du gouvernement impérial, parce que M. Levasseur, qui marque avec beaucoup de soin l'origine et le caractère des corporations industrielles chez les Romains, n'a pas assez montré qu'elles furent toujours soumises à des restrictions menaçantes.

J'aurais aussi désiré que M. Levasseur fît ressortir plus vivement l'analogie frappante qui existe entre l'organisation du municipe et celle de la corporation. La loi romaine le dit formellement : c'est à l'exemple du petit État appelé municipe (*ad exemplam reipublicæ*) que le collége des artisans a des propriétés et un syndic pour les faire respecter (*tanquam in republica*[2]). Le vol des archives d'une corporation est assimilé au vol des archives d'un municipe[3]. Les noms mêmes d'*ordo*, de *populus*[4], que l'on trouve appliqués aux colléges d'artisans, sont empruntés à la constitution municipale des cités de l'empire.

Organisées à l'imitation des municipes, ces associations avaient, comme eux, une sorte de sénat et des magistrats. Les chefs de la corporation portaient des noms très-divers: *præfecti*[5], *curatores*[6], *magistri*[7], *præpositi*[8], *præsides*[9], *quinquennales*[10], *quæstores*[11], *decuriones*[12], *honorati*[13], *officiales*[14]. Les inscriptions mentionnent aussi des scribes ou greffiers des corporations[15]. L'association tout entière est quelquefois désignée sous le nom d'*ordo*[16]; elle était divisée en centuries[17] et en décuries[18], dont les membres n'étaient pas rigoureusement au nombre de cent et de dix,

[1] « Permittitur tenuioribus stipem menstruam conferre, *dum tamen semel in mense* « *coeant*, ne sub prætextu hujusmodi illicitum collegium coeat. » (*Dig.* lib. XLVII, tit. XXII.) Voy. Mommsen, *De collegiis et sodaliciis Romanorum* (Kiliæ, MDCCCXLIII). — [2] *Dig.* liv. III, tit. IV, l. 1, § 1 : « Quibus permissum est corpus habere collegii, « societatis sive cujusque alterius eorum nomine, proprium est *ad exemplum reipu-* « *blicæ* habere res communes, arcam communem et actorem sive syndicum, per « quem, *tanquam in republica*, quod communiter agi fierique oporteat, agatur et « fiat. » — [3] *Dig.* De furt. liv. XLVII, tit. II, l. 31 : « Si quis tabulas instrumentorum « reip. municipii alicujus surripuerit, Labeo ait furti eum teneri. Idemque scribit et « de cæteris rebus publicis deque societatibus. » — [4] « Cui *populus ejus corporis* immu- « nitatem decrevit. » (Orelli, 3097.) — [5] Q. GAVIO Q. F. || PRAEF. COLLEG. || FABR. ET DENDR. || (Orelli, 2177.) — [6] D. M. S || C SENTIO REGVLIANO EQ. R. DIFFUS || OLEARIO EX BAETICA CVRATORI EIVSDEM || CORPORIS NEGOT. VINARIO. LVDVN. (*Ibid.* 4077.) — [7] *Ibid.* 5285, 6085, 7208, etc. — [8] *Ibid.* 6476. — [9] *Ibid.* 4071. — [10] *Ibid.* 7182, 7184, 7192, 7205, 7212, 7213. — [11] *Ibid.* 2863, 2864, 5372, 7183. — [12] *Ibid.* 2785, 4054, 4057, 4068, etc. — [13] *Ibid.* 3690, 3891, 4086, 7182, 7194, etc. — [14] *Ibid.* 7201. — [15] *Ibid.* 1687, 2381, 2619, 3799, 6086. — [16] *Ibid.* 4054, 4104, 4115. On trouve encore dans les inscriptions l'expression de *respublica collegii* pour désigner l'ensemble de la corporation. (*Ibid.* 4068.) — [17] Inscript. ap. Orelli, 4060, 4071, 4085, 4137. — [18] *Ibid.* 4137, 5374, 7181, 7190, 7199, etc.

comme le nom semble l'indiquer. Chaque corporation se plaçait ordinairement sous le patronage[1] de quelque citoyen riche et puissant, capable de la protéger contre l'oppression, et désigné souvent sous le nom de *défenseur*[2]. Le rôle de ce patron était analogue à celui des *défenseurs des cités* (*defensores civitatum*[3]) : il était chargé de faire respecter les priviléges du *collége* par les citoyens puissants et par les magistrats impériaux.

Le but principal des corporations industrielles était d'encourager les artisans en leur assurant une garantie contre l'oppression et aussi des secours en cas de maladie, de misère, de vieillesse. C'était déjà une application du principe de l'assistance mutuelle. De là la nécessité d'un trésor commun (*arca*[4]). Il était entretenu au moyen des contributions imposées à chaque membre de l'association, et aussi par les dons et les legs que la corporation pouvait recevoir et qui étaient nombreux, à en juger par les inscriptions destinées à en perpétuer le souvenir[5]. Enfin, lorsqu'un membre mourait intestat et sans laisser d'héritier direct, ses biens revenaient à la corporation[6].

Les colléges d'artisans avaient des esclaves[7] et des affranchis, dont parlent souvent les inscriptions[8]. La loi les autorisait à acquérir des propriétés[9]; et de nombreux textes prouvent qu'elles usèrent de ce droit[10]. Elles avaient aussi le privilége de se réunir en assemblée générale. Ainsi, en 196 après J. C., sous le consulat de Lucius Valerius et de Thraséas Priscus, les dendrophores de Naples tinrent une assemblée

[1] Inscript. ap. Orelli, 73, 3927, 4109, 4128, 7190, etc. — [2] *Ibid.* 7203. Voy. aussi le passage de Lampride cité plus haut, p. 162, note 3. — [3] Cf. sur les défenseurs des cités, le *Code Théodosien*, liv. I, tit. XXIX. — [4] *Ibid.* 4068 *et passim*. Voy. plus haut, p. 163, note 2, le texte du *Digeste*. — [5] Voy. le *Recueil des inscriptions* d'Orelli, n°s 4068, 4110, 4115. Dans la seconde de ces inscriptions, un membre de la corporation des nautes du Rhône donne trois deniers à chacun des bateliers de ce fleuve. Quelquefois le don est fait à la corporation et au dieu qui en est le patron : *Soli invicto et sodalitio ejus*. (Orell. 1223.) — [6] Cette assertion de M. Levasseur n'est pas complétement exacte. La corporation avait besoin, pour hériter, d'une autorisation spéciale. Cf. *Cod.* liv. VI, tit. XXIV, l. 8 (a. 290) : « Collegium, si nullo « speciali privilegio subnixum sit, hereditatem capere non posse dubium non est. » — [7] « Servus municipum, vel *collegii*, vel decuriæ. » (*Dig.* lib. XXIX, tit. II, l. 25, § 1.) — [8] FABRICIVS CENTONIVS || COLLEGIORVM LIB. || (Orelli, 3019.) — [9] « Et possidere et usucapere posse (municipes) constat; idem et in *collegiis* cæte-« risque corporibus dicendum erit. » (*Dig.* liv. X, tit. IV, l. 7, § 3.) — [10] Orelli, 4947 : LOCVS SIVE IS AGER || EST, QVI EST IN VIA APPIA, IN || PRÆDIS JVLIAES MONIMES ET|SOCIORVM, || IN QVO AEDIFICATA EST SCHOLA SVB POR || [TICV] CONSACRATA (sic) SILVANO ET COLLEGIO EIVS SODALIC[IO], etc.

générale dans la basilique d'Auguste. On y délibéra sur l'inscription de la statue qu'on venait d'élever à Agathias. La corporation, sur la proposition de Cn. Gaïus Pudens, adopta l'inscription rédigée par Cn. Papirius Sagitta et par Ælius Eudémon, et l'on décida que l'on ajouterait quelques mots au texte pour perpétuer le souvenir de cette délibération [1].

Dans les fêtes nationales, les corporations industrielles avaient leur place marquée à la suite des grands corps de l'État, tels que le sénat, l'ordre équestre, etc. On les voit prendre part à la pompe triomphale de l'empereur Gallien [2]. Lorsque Constantin vint visiter la ville d'Autun, qui avait été saccagée peu de temps auparavant par les Bagaudes, les habitants allèrent à sa rencontre avec les bannières et les ornements des corporations [3].

Les colléges d'artisans prenaient soin des funérailles des membres de l'association [4]. Quelquefois même les corporations avaient un lieu spécial de sépulture [5]. Elles célébraient des festins et des cérémonies religieuses. Il y avait des époques déterminées pour ces réunions, et on voit même, par les inscriptions, que des édifices furent légués pour cet usage à certains colléges d'artisans [6]. Elles mentionnent les *triclinia* ou salles de festins des corporations [7]. Quant aux fêtes religieuses, elles servaient en quelque sorte à consacrer l'association industrielle; elles lui donnaient un dieu pour patron, de même que les corporations du moyen âge formaient des confréries religieuses et se plaçaient sous la protection d'un saint. Les inscriptions mentionnent quelquefois des temples appartenant à des corporations [8]. On y trouve la preuve que les bûcherons figuraient dans les pompes du culte païen et y portaient des branches d'arbre, d'où leur vint le nom de *dendrophores* [9].

Lorsque les dépenses occasionnées par les festins et les pompes reli-

[1] Orelli, 4135. — [2] Voy. la Vie de Gallien, par Pollion (ch. XIV), dans l'*Histoire auguste.* Cf. la Vie d'Aurélien, par Vopiscus (ch. XXXIV). — [3] Eumen. *Ad Constantinum gratiarum actio*, c. VIII. — [4] JULIVS VITA || LIS FABRICIES || IS [FABRICENSIS] LEG[IONIS] XX V[ALENTIS] V[ICTRICIS] || STIPENDIOR || VM IX, ANOR. XX || IX, NATIONE BEL || GA, EX COLLEGIO || FABRICE[NSIVM] ELATV || S, H[IC] S[ITVS EST]. (Orelli, 4079.) — [5] *Ibid.* 2413, 4207. — [6] SALVIA C. F. MARCELLINA..... DONVM DEDIT COLLEGIO AESCVLAPII ET HYGIAE LOCVM AEDICULAE IN QVO POPVLVS COLLEGII S. S. (supra scripti) EPVLETUR, etc. (Orelli, 2417.) — [7] L. LICINIVS... TRICLINIVM SOCIORVM EX SVA PECVNIA.... DONVM DEDIT. (*Ibid.* 7372.) — [8] *Ibid.* 4133. — [9] *Ibid.* 1602, 2385, 4075, 4076, 4135, etc. On a même cru que les dendrophores formaient un collége spécial de prêtres; mais cette opinion n'a pas été généralement adoptée.

gieuses, étaient trop considérables pour une seule corporation, plusieurs se réunissaient pour y subvenir. Ainsi l'on voit, dans d'anciennes inscriptions[1], les forgerons, les charpentiers, les bûcherons et les maçons, former un seul collége; dans d'autres, les menuisiers et les fabricants d'escaliers[2]. La corporation des utriculaires de Lyon admet parmi ses membres un marchand de drap et un marchand d'étoffes de lin[3]. Les empereurs finirent même par recommander de réunir plusieurs corporations, afin que le nombre des membres fût plus considérable[4]. Quelquefois la corporation s'étendait hors de l'enceinte d'une ville et comprenait tous ceux qui se livraient à un même métier. Il y avait des associations de mariniers sur la plupart des grandes rivières de la Gaule, sur le Rhône[5], la Seine[6], la Saône[7], etc.

Les corporations se recrutaient par l'adjonction d'apprentis, qu'une initiation de plusieurs années préparait à devenir maîtres. Une inscription en vers, citée par M. Wallon dans son *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, prouve qu'on les plaçait jeunes auprès d'un ouvrier expérimenté, qui se chargeait de les instruire. Il y est question d'un enfant de douze ans déjà habile à travailler l'or et à en faire des colliers flexibles[8].

M. Levasseur a parfaitement exposé, en s'appuyant sur les textes, cette organisation des corporations romaines. Je me bornerai à signaler à son attention une inexactitude comme il s'en glisse dans les meilleurs ouvrages. À la page 62, note 1, M. Levasseur indique les *Quatuorviri*, et cite en note un texte : *Collegii IIII Vir. Quin.* il renvoie à Orelli, n° 4138, où l'on ne trouve rien de semblable. C'est dans les additions au cha-

[1] COLLEGIUM FABR. CENT. NAVIC. DENDR. (Orelli, 4069). — [2] CENTURIA CENTONAR. DOLABROR. SCOLARIOR. (*Ibid.* 4071.) — [3] MEMORIÆ ÆTERNÆ ITIOMARI LINTIARII.... CORPORATO (*sic*) INTER VTRICLARIOS LVGDVNI CONSISTENTIVM (*sic*). (*Ibid.* 6991.) — [4] « Ad omnes judices litteras dare tuam « convenit gravitatem, ut, in quibuscunque oppidis dendrophori fuerint, centonario- « rum atque fabrorum collegiis annectantur, quoniam hæc corpora frequentia ho- « minum multiplicari expediet. » (*Code Théod.* l. XIV, tit. VIII, l. I (ann. 315).) Cette loi, comme l'indique assez le texte, est d'une époque où les corporations commençaient à être abandonnées. — [5] Orelli, 4243, 6950, 7260. — [6] *Ibid.* 1993. — [7] *Ibid.* 200, 4077, 4244, 6950, 7007, 7254, etc.

[8] Quicumque es puero lacrymas effunde viator;
Bis tulit hic senos primævi germinit (*sic*) annos,
Deliciumque fuit domini, spes grata parentum;
Quos male deseruit longo, post fata, dolori.
Noverat hic docta fabricare monilia dextra,
Et molle in varias aurum disponere gemmas.
Nomen erat puero Pagus; at nunc funus acerbum
Et cinis in tumulis jacet et sine nomine corpus.

pitre XVII que se rencontre le passage indiqué; il est emprunté aux *Antiquæ inscriptiones* de Marquard Gude ou Gudius. Quant aux conséquences du système des colléges, il me semble que l'auteur n'a pas assez fortement caractérisé l'influence qu'il exerça et qui fut favorable aux progrès de l'industrie dans la Gaule. Il passe immédiatement à la décadence des corporations; mais la fin du III[e] siècle et une partie du IV[e] furent, pour les villes commerçantes de cette province, une époque de prospérité, si l'on s'en rapporte au témoignage d'Ausone, dont il serait difficile de récuser l'autorité. Dans sa description des villes illustres de la Gaule[1], il insiste particulièrement sur les cités commerçantes. Il représente Trèves, qui était alors la capitale des Gaules, comme le centre d'un commerce étendu, dont la Moselle était la voie principale[2]. Arles, la Rome des Gaules[3], qui allait bientôt succéder à Trèves comme métropole de la province, était située sur les deux rives du Rhône et ouvrait son double port aux denrées que le fleuve lui apportait et qui de là se répandaient dans la province entière[4]. Ausone n'oublie pas Toulouse, arrosée par la Garonne; il célèbre la vaste enceinte de murailles qui entourait cette ville, le nombre de ses habitants et son opulence[5]. Narbonne, premier séjour des proconsuls romains, est encore une des villes dont le poëte gaulois vante la beauté et les richesses. « Les mers orientales, » dit-il en s'adressant à la ville elle-même[6], « et le golfe ibérique t'enrichissent de leurs

[1] *Ordo nobilium civitatum Galliæ.*

[2] Largus tranquillo prælabitur amne Mosella
Longinqua omnigenæ vectans commercia terræ.
(*Ibid.* III.)

[3] Pande, duplex Arelate, tuos blanda hospita portus,
Gallula Roma, Arelas.
(*Ibid.* VII.)

[4] Per quem [Rhodanum] romani commercia suscipis orbis,
Nec cohibes populosque alios et mœnia ditas,
Gallia queis fruitur gremioque Aquitania lato.
(*Ibid.*)

[5] Coctilibus muris quam circuit ambitus ingens,
Perque latus pulchro prælabitur amne Garumna,
Innumeris cultam populis.
(*Ibid.* XI.)

[6] Te maris eoi merces, et iberica ditant
Æquora, te classes libyci siculique profundi,
Et quidquid vario per flumina, per freta, cursu
Advehitur, toto tibi navigat orbe κατάπλους.
(*Ibid.* XII.)

« denrées; tu reçois les vaisseaux de l'Afrique et de la Sicile, et les fleuves « et les mers versent dans ton sein tout ce qu'ils apportent des di« verses parties de l'univers. » Bordeaux, patrie d'Ausone, ne pouvait être oubliée dans cette énumération des villes illustres de la Gaule. Il vante l'excellence de ses vins, le génie de ses habitants, l'illustration de son sénat[1]. Il est probable qu'il y a, dans ces éloges, de l'exagération poétique; mais, en faisant la plus large part à l'hyperbole, on ne peut méconnaître que les villes célébrées par Ausone étaient encore florissantes au IV^e siècle, et, à plus forte raison, au III^e. M. Levasseur aurait dû insister davantage sur une prospérité qui fut en grande partie le résultat de la nouvelle organisation de l'industrie.

La décadence ne tarda pas à venir, et les mesures adoptées par les empereurs pour l'arrêter ne servirent qu'à l'aggraver et à précipiter la catastrophe. Dès le commencement du IV^e siècle, les guerres civiles, les révoltes des Bagaudes, les invasions étrangères, avaient fait d'une partie de la Gaule un désert dont l'aspect arrachait des larmes à Constantin. L'orateur Eumène, s'adressant à cet empereur, qu'il félicite d'avoir réparé les malheurs de sa patrie, trace le plus triste tableau de la Gaule : « Tu as pleuré, lui dit-il[2], sur cette contrée; car tu n'y as pas « vu, comme dans les autres pays, des terres bien cultivées, d'un accès « facile, des routes spacieuses, des fleuves navigables baignant les portes « mêmes des villes; mais, depuis le coude que forme la voie qui se di« rige vers la Belgique, tout est dévasté, inculte, hideux, plongé dans le « silence et la misère. La voie militaire elle-même est tellement hérissée de « pierres, coupée de rochers et de précipices, que des chariots à moitié « pleins, ou même vides, peuvent à peine y passer. »

Une autre preuve de la misère générale des corporations est l'effort même que tenta la loi romaine pour retenir dans ces associations ceux qui, après s'y être engagés, voulaient en secouer le joug. Elle enchaîna

[1] Impia jamdudum condemno silentia, quod te,
O patria, insignem Baccho fluviisque virisque,
Moribus ingeniisque hominum procerumque senatu,
Non inter primas memorem.
(*Ordo, etc.* XIII.)

[2] « Quibus illacrymasse te ipse confessus es; vidisti enim non, ut per agros aliarum « urbium, omnia fere culta, aperta, florentia, vias faciles, navigera flumina, ipsas « oppidorum portas adluentia; sed statim ab eo flexu quo via ducit in Belgicam, vasta « omnia, inculta, squalentia, muta, tenebrosa; etiam militaris via sic confragosa et « alternis montibus ardua atque præceps, ut vix semiplena carpenta, interdum « vacua, transmittat. » (Eumène, *Actions de grâces rendues à l'empereur Constantin*, ch. VII.)

d'abord à leur collége les artisans dont le métier était nécessaire à la subsistance du peuple ou constituait un service public. Les bouchers, les boulangers, tous les ouvriers qui travaillaient dans les fabriques d'armes ou dans les ateliers monétaires, devinrent serfs de l'État. Ainsi le fils d'un boulanger était forcé de prendre le métier de son père[1]. La loi imposait la même obligation au gendre d'un boulanger[2]. Il fallait même, si l'on recevait par donation ou par testament les biens d'un boulanger, accepter en même temps sa profession[3]. On ne pouvait quitter ce métier qu'en transmettant à un successeur la boutique, les bêtes de somme, les esclaves, les meules, etc. en un mot tout le matériel de la boulangerie[4]. La loi suivante du Code Théodosien, en date de 396, donne une idée de la servitude à laquelle cette corporation était soumise : « A la boulangerie appartiennent, non-seulement les biens de fondation qui conservent encore le nom et le caractère de dotation, mais aussi ceux qui, faisant partie de la succession de boulangers, ont, de notoriété publique, passé à leurs héritiers ou aux autres possesseurs, et qui, par conséquent, ne sauraient être non plus séparés du fonds. Les gens de cette corporation n'ont droit de disposer librement que des seuls biens qu'ils tiennent, non de l'héritage de la boulangerie, mais de la volonté et de la générosité de simples particuliers, ou qu'ils ont acquis par mariage ou à tout autre titre. Au reste, si ces biens particuliers se trouvent, à leur mort, dans la succession, ils seront, comme les autres, compris sous le titre de biens dotaux, parce que la boulangerie doit avoir le bénéfice des valeurs qui sont demeurées jusqu'au dernier jour en la possession du boulanger[5]. »

La personne de l'artisan, aussi bien que sa boutique et les instruments de sa profession, était considérée comme dépendant de l'État; il ne pouvait se soustraire à cette servitude[6]. Le Code Théodosien est rempli de prescriptions qui rappellent aux membres des corporations les obligations auxquelles ils sont soumis[7]. Cette servitude personnelle était encore plus dure pour les ouvriers employés dans les manufactures de l'État, dans les ateliers de monnaie, d'orfévrerie, de fabriques de vases précieux, de broderies d'or et d'argent, d'armes, de machines de guerre, etc. La Gaule avait un certain nombre de ces établissements. On y comptait huit fabriques d'armes : à Mâcon, où l'on faisait des arcs et des flèches; à Autun des cuirasses, à Reims des épées, à Amiens des

[1] *Code Théod.* liv. XIV, tit. III, l. 5. — [2] *Ibid.* l. 14. — [3] *Ibid.* l. 3. — [4] « Ei qui « sequitur officinam cum animalibus, servis, molis, fundis dotalibus; pistrinorum « postremo omnem enthecam tradat atque consignet. » (*Ibid.* l. 7.) — [5] *Ibid.* l. 18. — [6] *Ibid.* l. 6. — [7] *Ibid.* VII, l. 2; XIII, tit. V, l. 35; XIV, tit. II, l. 4.

épées et des boucliers, à Soissons des boucliers, des cuirasses et des balistes; à Strasbourg des armes de toute espèce, à Trèves des balistes dans un atelier et des boucliers dans un autre[1]. La même province renfermait trois ateliers monétaires: à Lyon, Arles et Trèves; trois fabriques de vases précieux et d'objets d'orfévrerie: à Arles, à Reims et à Trèves; six gynécées ou manufactures de l'État dans lesquelles les femmes étaient occupées à des travaux de leur sexe: à Arles, Lyon, Reims, Tournay, Trèves, Metz. Les villes de Toulon et de Narbonne avaient des teintureries; Vienne, une grande fabrique de tissus; enfin il existait en Gaule des salines, des carrières, des mines, qui étaient la propriété de l'Empire.

Tous ces établissements publics étaient dirigés par un intendant (*præpositus*), sous les ordres duquel étaient placés un certain nombre d'ouvriers. Leur travail était rigoureusement déterminé, et, s'ils ne remplissaient pas leur tâche, ils étaient sévèrement punis. La loi était impitoyable même pour des fautes de négligence; elle prononçait la peine de mort contre des ouvriers qui avaient brûlé l'étoffe qu'ils devaient teindre[2]. On avait établi une espèce de solidarité entre les ouvriers d'un même établissement, et on les rendait responsables des fautes commises par l'un d'entre eux[3]. On en vint à les marquer à la main avec un fer rouge, afin qu'ils ne pussent se soustraire à la fabrique où ils étaient enchaînés[4]. Quiconque donnait asile à un ouvrier fugitif était puni d'une amende qui variait suivant la condition de l'artisan[5]. Les enfants étaient condamnés au même métier que leurs pères[6], et eux-mêmes ne pouvaient se marier sans imposer à leurs femmes une condition semblable[7].

Je ne saurais trop louer cette partie du travail de M. Levasseur; la misère et la servitude de la corporation romaine y sont parfaitement exposées. Il a bien marqué, dans les chapitres consacrés à la décadence des *collegia opificum*, l'analogie qui existe entre le municipe et la corporation. La loi romaine ne cherche pas seulement à retenir dans le collége l'artisan découragé par la misère, elle multiplie les précautions pour empêcher le curiale de se soustraire aux charges municipales[8]; elle tente aussi de river la chaîne qui tient le colon attaché à la glèbe[9].

[1] *Notitia utriusque Imperii, notitia Occidentis*, ch. VII, edent. Bœcking, t. II, 43. — [2] *Code Justin.* l. XI, tit. VII, l. 2. — [3] *Ibid.* tit. IX, l. 5. — [4] «Singulis manibus eorum felici nomine pietatis nostræ impresso signari decernimus.» (*Ibid.* tit. XLII, l. 10.) — [5] On payait trois livres pour un tisserand et cinq livres pour une ouvrière du gynécée. (*Ibid.* tit. VII, l. 6 et l. 5.) — [6] *Ibid.* tit. IX, l. 3. — [7] *Code Théod. ibid.* tit. VII, l. 7. — [8] Voy. *Code Théod.* liv. X, tit. XXXI, et surtout liv. XXII, tit. XVIII: «Curiales omnes jubemus interminatione moneri ne civitates fugiant aut «deserant, rus habitandi causa, etc.» — [9] «Licet conditione videantur ingenui,

On sent le dernier effort d'une puissante machine dont les ressorts se brisent. Les mesures adoptées pour maintenir le système des corporations ne font qu'attester la misère et la ruine des classes industrielles. Il faut en dire autant de la loi rendue par Dioclétien pour fixer le prix des marchandises ou le salaire des ouvriers ; c'était une loi du *maximum*. « Le « prix des denrées, disait l'empereur dans le préambule, négociées dans « les marchés ou apportées journellement dans les villes, a tellement « dépassé toutes les bornes, que le désir effréné du gain n'est modéré ni « par l'abondance des récoltes, ni par l'affluence des denrées. C'est pour- « quoi nous ordonnons que, dans tout notre empire, on se contente dé- « sormais des prix que nous avons fixés dans le tableau suivant :

	Deniers.	Évaluation en grammes et centigrammes d'argent fin. gr. c.
L'épeautre vanné, le boisseau militaire (17 litres environ)	100	18,00
Les fèves de marais, les pois chiches, le boisseau militaire	100	18,00
L'avoine, le boisseau militaire	30	5,40
La viande de bœuf et de mouton, la livre (326 gr.)	8	1,44
La viande d'agneau et de porc, la livre	12	2,16
Le poisson salé, la livre	6	1,08
L'huile à manger, le sextarius (1/2 litre)	12	2,16
Le vin commun, le sextarius	8	1,44
La bière, le sextarius	de 2 à 4	0,36 à 0,72
Un poulet	60	10,80
Un lapin, un canard	40	7,20
Une paire de souliers de paysan	120	21,60
Une paire de souliers de patricien	150	27,00
Une journée de maçon	50	9,00
Une journée de manœuvre	25	4,50
Une journée de menuisier en bâtiments	50	9,00
Une journée de marbrier	60	6,30
Une journée de forgeron	50	9,00
Une journée de boulanger	50	9,00
Une journée d'ouvrier en mosaïque	60	6,30
Un barbier, par chaque personne	2	0,36

« La peine de mort, ajoute M. Levasseur[1], était infligée à quiconque « ne se conformait pas à ce tarif, mais il était tellement en disproportion

« servi tamen terræ ipsius.. existimentur. » (*Code Justin.* XI, LI.) Comparez le savant ouvrage de M. Giraud, intitulé *Histoire du droit français au moyen âge*, t. I, p. 157 et suivantes. — [1] T. I, p. 83.

« avec la valeur réelle des objets, que partout on désobéit aux ordres « de Dioclétien. Il y eut de nombreuses exécutions; les marchés ne « furent plus approvisionnés, les denrées renchérirent; et les empereurs, « cédant à la nécessité, finirent par rapporter la loi[1]. Il fallait que la « main-d'œuvre et les produits fussent à un bien haut prix, pour que « ces chiffres, dont la plupart sont bien peu différents de ceux que nous « voyons aujourd'hui, excitassent de pareils désordres. »

Après avoir constaté la décadence des corporations, et par le témoignage des historiens et par les mesures mêmes qu'adoptèrent les empereurs pour l'arrêter, M. Levasseur recherche la cause de cette situation. Il la trouve principalement dans la crise financière de l'empire et dans l'énormité des impôts. Pendant le cours du IIIe siècle et surtout du IVe, les guerres civiles et étrangères épuisèrent le trésor public. Au lieu de recevoir, comme autrefois, des contributions du monde entier, Rome eut à entretenir les soldats mercenaires qu'elle tirait de la Germanie, de la Sarmatie, de l'Afrique. Il lui fallut plus d'une fois acheter la paix et payer une rançon aux nations barbares. Pour subvenir à ces charges nouvelles, on multiplia les impôts[2] : les uns portaient sur la terre et les personnes, et répondaient à nos impôts directs, telles étaient l'*indiction*, qui pesait sur les propriétés, et était réglée en vertu d'un cadastre que l'on renouvelait tous les quinze ans; la *capitation* ou impôt par tête, dont n'étaient exempts ni les fermiers, ni les gens de service, ni même les esclaves; enfin le droit du vingtième, qui répondait à notre droit de mutation, et que l'État prélevait sur tous les héritages.

Les impôts indirects étaient l'*or coronaire*, qui se payait à l'avénement de chaque empereur, comme dans l'ancienne monarchie française le *droit de joyeux avénement*; le *chrysargyre*, impôt d'or et d'argent, que l'on percevait sur tous les commerçants, comme le droit de patente dans la France moderne; le *portorium*, taxe sur les marchandises transportées d'une province à l'autre; le centième du prix de tous les objets mis en vente; le cinquantième du prix des esclaves; le dixième du prix

[1] T. I, p. 83 : « Quum variis iniquitatibus immensam faceret caritatem, legem « pretiis rerum venalium statuere conatus est. Tunc ob exigua et vilia multus san- « guis effusus, nec venale quidquam metu apparebat et caritas multa deterius « exarsit, donec lex necessitate ipsa, post multorum exitium, solveretur. » (Lactant. *De morte persec.* VII, IX.) — [2] Je me borne ici à indiquer les principaux impôts. Les personnes qui voudraient étudier plus complétement cette matière trouveront des renseignements dans l'ouvrage de M. Ch. Giraud que j'ai déjà cité (*Hist. du droit franç. au moyen âge*, t. I, p. 95 et suiv.). A la suite du volume on a imprimé le compte rendu d'une discussion qui eut lieu à ce sujet dans l'Académie des sciences morales et politiques.

du sel. L'État était propriétaire des mines, des salines, des cours d'eau, etc. et, en cette qualité, il prélevait des droits considérables.

Tels étaient les impôts qui provoquèrent des plaintes et des lamentations, que les écrivains du temps, Lactance, Zozime, Libanius, ont transmises à la postérité; mais, de toutes ces taxes, la plus odieuse fut celle qui pesa sur les classes laborieuses, sur tous les commerçants, et que l'on désigna sous le nom de *chrysargyre*. Elle revenait tous les quatre ans, et l'époque de la perception était une époque de désolation. Tout en reconnaissant qu'il y a dans les écrivains de la décadence une tendance à l'emphase déclamatoire, on ne peut méconnaître dans les passages où il est question du *chrysargyre*, l'accent de la vérité : « Constantin, dit « Zozime[1], imposa un tribut d'or et d'argent à tous ceux qui faisaient le « commerce dans le monde, et même aux plus petits marchands des villes; « les misérables courtisanes n'étaient point exemptes de l'impôt. Au re- « tour de la quatrième année, à l'approche du terme fatal, on voyait « toutes les villes dans les larmes et la douleur. Quand l'époque était « venue, les fouets et les tortures étaient employés contre ceux dont « l'extrême pauvreté ne pouvait suffire à cette taxe injuste. Les mères « vendaient leurs enfants, les pères prostituaient leurs filles, forcés de se « procurer, par ce déplorable trafic, l'argent que venaient leur arracher « les exacteurs du *chrysargyre*. » Libanius ne s'élève pas avec moins de force contre cet impôt[2].

Comment s'expliquer ces cris de détresse à l'occasion d'une taxe qui a son analogue dans les sociétés modernes, sans que la perception provoque de pareilles plaintes? Pour se rendre compte de cette anomalie, il faut se rappeler la différence profonde entre un monde où existait l'esclavage, et les sociétés modernes affranchies de ce fléau. Le travail des esclaves formait une concurrence redoutable, ruineuse pour le travail des corporations libres. Réunis en grand nombre dans les maisons riches, ils fournissaient tous les objets de luxe que recherchait une société raffinée jusqu'à la corruption. On sait que la plupart de ces esclaves étaient exercés à un métier, et que leur prix variait en proportion de leurs talents; il y en avait même de lettrés, qui copiaient les manuscrits avec un remarquable talent de calligraphes. Comment l'industrie libre aurait-elle pu soutenir la concurrence contre les produits fabriqués dans les *ergastula*? Les maisons les plus riches lui étaient fermées, puisqu'on y trouvait des esclaves habiles dans tous les arts.

[1] J'emprunte la traduction de M. Naudet dans son ouvrage intitulé : *Changements opérés dans l'administration de l'empire romain sous Dioclétien et Constantin.* — [2] Voy. le passage cité par M. Naudet. (*Ibid.* t. II, p. 218.)

Quant aux classes inférieures, elles ne pouvaient alimenter le commerce et l'industrie. C'est donc surtout à l'esclavage qu'il faut imputer la triste condition où tombèrent les classes ouvrières dans les derniers temps de l'empire romain. C'est là ce qui explique l'impossibilité où elles se trouvèrent de payer des taxes dont le poids ne ruine pas l'industrie moderne. Les corporations d'artisans (les *collegia tenuiorum*, comme les appelle la loi romaine) périrent écrasées sous ce fardeau. Il n'en resta plus qu'un souvenir et quelques débris épars, jusqu'au jour où, la société ayant été régénérée par le christianisme et rajeunie par les barbares, on vit se réorganiser les municipes sous le nom de communes, et les *collegia opificum* sous le nom de corporations et de confréries. M. Levasseur, après avoir retracé l'origine, la prospérité et la ruine des associations industrielles de l'empire romain, nous fait assister à leur renaissance vers le XIIe siècle.

A. CHÉRUEL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

LA RÉPUBLIQUE DE CICÉRON, traduite d'après le texte découvert par M. Mai, avec un discours préliminaire et des suppléments historiques. Nouvelle édition, revue et corrigée, par M. Villemain, de l'Académie française. Paris, 1858, in-8°.

TROISIÈME ARTICLE[1].

De l'orthographe. (Suite.)

Les savants qui ont entrepris de changer les pratiques de l'orthographe latine savent, aussi bien que nous, combien l'autorité des manuscrits est insuffisante pour étayer leur système; ils y suppléent par des arguments tirés de l'épigraphie.

Je reconnais toute l'importance de cette source de renseignements, et je m'en empare le premier pour justifier mes objections. Par l'épigra-

[1] Voyez pour le premier article, le cahier de novembre 1859, page 653, et pour le deuxième, le cahier de février 1850, page 69.

phie, en effet, on doit mieux suivre encore, sur des monuments originaux et contemporains, toutes les phases de l'orthographe latine; constater la pauvreté primitive de l'alphabet romain, la coexistence des dialectes, l'indifférence publique pour tout système fixe, et la variété persistante des coutumes, jusqu'à une époque assez avancée. La règle d'écrire du graveur, en général, a été cherchée dans la prononciation individuelle. Cependant on ne saurait méconnaître, dans l'orthographe des monuments épigraphiques, des caractères spéciaux qui leur sont propres, et qui les distinguent nécessairement des productions purement littéraires. Il y a des usages particuliers aux lapidaires, qu'on ne rencontre pas chez les copistes, et réciproquement. Le monument épigraphique est, de sa nature, archaïque et magistral; il applique l'accentuation, la ponctuation, l'abréviation, autrement que le manuscrit. Il y a des noms, des mots, que l'un et l'autre écrivent différemment; les copistes n'écrivent ni *poplicola* ni *poplicus*, qu'on trouve tant de fois sur les inscriptions[1], même sous l'empire. En outre, tous les monuments n'ont pas la même autorité; ceux d'une certaine période de l'empire ne peuvent pas être pris en sérieuse considération. « Quemadmodum, » dit le savant Noris, dont le jugement est si sûr en ces matières, « ex innu« mera gentium colluvie, passim sub imperio Cæsarum commigrantium, « barbaræ voces in urbem irrepserunt, ita eadem sequioris ætatis inscripta « monumenta exhibent[2]. » Il faut donc que l'inscription soit d'un bon temps, il faut aussi qu'elle soit d'un bon lieu; les graveurs de province sont plus ignorants, plus vicieux ou plus négligents que ceux de la capitale; il est des monuments qui sont originaux, d'autres qui sont des copies, et la différence entre eux est importante; en outre, les monuments privés n'offrent pas les mêmes garanties de soin et de correction que les monuments publics; enfin, malgré la réunion de ces conditions diverses, de nombreuses raisons de douter sont inhérentes au témoignage des monuments épigraphiques, sur le fait de l'orthographe.

D'autre part, les *errata fabrilia* sont aussi connus que les sottises des *imperiti librarii*. Sidoine Apollinaire supplie un de ses correspondants de

[1] Le manuscrit de l'abbé Mai a constamment *publicola* et *publicus*. Je dois dire que M. Osann reconnaît que telle doit avoir été la prononciation et l'orthographe de Cicéron. Sur la table de Bantium on lit *poplicus* et *popolum*. La colonne Duilienne porte *poplom*; le sénatus-consulte des Bacchanales, *poplicus*; une inscription d'Orelli, *poplicus* aussi (n° 3315); une autre, *poplo* (3674); les *Kalendaria*, *poplifugium* (Orelli, 2, p. 411). Plaute, qui écrit *populus*, contracte quelquefois ce mot en *poplus*; mais, de sa part, c'est plutôt une licence métrique, ou bien un provincialisme, qu'un archaïsme véritable. Térence n'a jamais dit *poplus*; Ennius en a usé. Cf. Borghesi, *Nuovi framm. dei fasti consol.* p. 46. — [2] *Cenotaph. Pisana*, *loc. cit.*

surveiller le travail du *lapidicida*, et de se méfier de ses méprises[1]. Les *marmorarii*, *lapidicidæ*, *lapidarii* et les graveurs sur cuivre étaient souvent d'origine servile et barbare, toujours *rude genus hominum;* quelquefois ils avaient un modèle défectueux à reporter sur la pierre ou le bronze. Ils apparaissent cependant comme un peu plus cultivés[2] et considérés[3] que les *librarii*[4]; on les voit même former corporation[5] et remplir les charges municipales[6]; enfin, on n'appliquait pas les petites filles à manier le ciseau, comme on les employait à copier les manuscrits. Mais les graveurs restaient dominés par la routine ou par d'incorrigibles habitudes. Il est évident, plus d'une fois, qu'ils ne comprennent pas ce qu'ils gravent; leurs caprices, leur inattention, sont incroyables. Sous Auguste, la correction des inscriptions publiques paraît avoir été l'objet de plus de surveillance. Le prince était instruit; il aimait les belles formes de langage et se préoccupait de grammaire ainsi que d'orthographe[7]. La grande inscription du monument d'Ancyre, qui est son ouvrage, est d'une excellente latinité. D'après une tradition reçue, Auguste avait révoqué un gouverneur de province pour une faute d'orthographe; mais il résulte de ce passage de Suétone, la certitude que l'orthographe n'était point encore alors parfaitement fixée. L'habitude où l'on était de l'écriture tachygraphique dut contribuer à retarder le progrès. Ce texte de Suétone mérite d'être médité[8]. Quoi qu'il en soit, l'épigraphie publique fut plus soignée que jamais sous Auguste[9]; elle l'était déjà beaucoup vers la fin de la république. Pompée consultait Cicéron pour la rédaction d'une

[1] « Sed vide, ut vitium non faciat in marmore lapidicida; quod factum, sive ab in-« dustria, seu per injuriam, mihi magis quam quadratario lector adscribet. » (Lib. I, XII, p. 206, édit. de Sarron.) — [2] Une inscription-enseigne qui nous reste de l'un d'eux est plus correcte que beaucoup d'enseignes de Paris : D. M. *Titulos scribendos vel si quid operis marmorarii opus fuerit hic habes.* (Orelli, n° 4223.) — [3] Voyez les inscriptions d'Orelli, 2507, 4208, 4220, etc. — [4] Cf. Orelli, 2872 et suivants; et Henzen, *indices*, p. 184. — [5] Voyez l'inscription d'Orelli, 4106. — [6] Voyez Orelli, n° 4219, 3534, etc. Cf. avec Henzen, *ind.* p. 185. — [7] Quintilien le cite comme une autorité. (*Instit. orat.* I, VII. Cf. Suétone, *August.* 86, suiv.) — [8] « Orthographiam, id « est formulam rationemque scribendi a grammaticis institutam, non adeo custo-« diit; ac videtur eorum potius sequi opinionem, qui perinde scribendum ac lo-« quamur existiment. Nam quod sæpe non litteras modo, sed syllabas aut permutat « aut præterit, communis hominum error est. Nec ego id notarem, nisi mihi mirum « videretur tradidisse aliquos, legato eum consulari successorem dedisse, ut rudi « et indocto, cujus manu *ixi* pro *ipsi* scriptum animadverterit. Quoties autem per « notas scribit, etc. » (Suétone, *August.* 88.) — [9] Cf. Vossius, *De art. gramm.* I, XLIV. « Quum publica decreta, » dit Noris, « a coloniis condebantur, quod ad Augustum « transmittenda erant, teste Suetonio, a doctissimis civibus præformabantur, ne « Augusti, quem severum verborum censorem norant, oculos offenderent. » (Noris, *Cenot. Pis. loc. cit.*)

inscription; et ce dernier, par parenthèse, donnait, en un cas douteux, une solution équivoque, qui est un trait de caractère[1].

Toutefois, des antiquaires judicieux, tels que Noris, Morcelli, Kopp, M. Zell, n'ont pas assez considéré que, malgré l'exactitude et la correction présumée des monuments législatifs, municipaux ou judiciaires, leur témoignage ne saurait être décisif. Ces monuments sont évidemment et inévitablement empreints d'archaïsme. Il en était des anciens comme de nous, à cet égard. Les administrateurs et les jurisconsultes conservent affectueusement les vieilles formules. La langue littéraire et celle de la pratique civile ont des formes diverses; cette dernière affecte le langage suranné. On écrit encore, au palais de Paris, la langue française du XVIe siècle. Voyez les textes de loi proposés par Cicéron lui-même, dans le *De legibus;* c'est la formule de la loi des XII tables qu'ils empruntent. Une certaine allure d'antiquité semble ajouter encore au respect de la loi et de la justice; le style et l'orthographe de ce genre d'écrits sont donc toujours un peu vieillis, comme à dessein. D'ailleurs la rédaction de ces actes est, à Rome, l'œuvre de chaque rapporteur, s'il s'agit d'un sénatus-consulte; de l'auteur d'une proposition, s'il s'agit d'une loi. Le *scriba*, ou le graveur, n'en était que l'instrument servile; de là une cause naturelle de la variété qu'on remarque dans l'orthographe des monuments administratifs ou judiciaires.

Quelques inscriptions privées ont aussi et nécessairement l'autorité des inscriptions publiques; ce sont celles qu'on peut appeler historiques, intéressant de grands personnages, ou qu'on doit supposer avoir été l'objet d'une attention éclairée de la part de leurs auteurs. Je comprendrai parmi ces inscriptions privées une série d'éloges épigraphiques connus de tous les antiquaires, et qui, portant le cachet évident de l'âge d'Auguste, ont autorisé Morcelli à voir en elles les fragments des inscriptions votives placées sous les statues des grands citoyens de la république, dont on sait qu'Auguste décora l'ancien *forum*. Mais je me garderai de reporter au temps d'Annibal l'inscription de Fabius, ni même à l'époque de Marius l'inscription du vainqueur des Cimbres; je ne vois dans ces monuments que des types de la langue et de l'orthographe du siècle d'Auguste; il est impossible que ces inscriptions soient

[1] « Quum Pompeius ædem Victoriæ dedicaturus foret... nomenque ejus et honores scriberentur, quæri cœptum est utrum *consul tertio* inscribendum esset, an *tertium*... quumque dissentiretur... rogavit Ciceronem Pompeius, ut quod ei rectius videretur scribi juberet. Tum Ciceronem judicare de viris doctis veritum esse.... persuasit igitur Pompeio ut... ad secundum usque *t* fierent litteræ, ut.. res quidem demonstraretur, sed dictio tamen ambigua verbi lateret. » (Aulu-Gelle, I, 1.)

d'un âge plus rapproché de nous; mais, telles qu'elles sont, elles nous offrent un *spécimen* précieux pour la thèse que nous soutenons. A l'exception de *quoius* pour *cuius*, qui est peut-être un *erratum-fabrile*, et dont, au reste, la prononciation est exactement identique, l'inscription de Fabius nous exhibe la plus pure orthographe aldine; l'éloge de Marius, quoiqu'on y lise *apsens* pour *absens*, donne lieu aux mêmes observations; les deux inscriptions peuvent être de vingt-cinq ou trente ans postérieures à la mort de Cicéron; j'en dirai autant de l'inscription de Lucullus et de celle d'Appius Cæcus[1]. On n'y trouve pas un seul *eis* pour *is;* on y lit *maximus* et non *maxumus*, *iis* et non *is;* en un mot, point ou très-peu d'archaïsmes; c'est le triomphe de la bonne orthographe. L'examen réitéré qu'en ont fait d'érudits épigraphistes ne laisse aucun doute sur la sincérité du texte.

Une cause fréquente d'erreur dans l'emploi des monuments épigraphiques, est l'inexactitude des transcriptions. Jusqu'à ces derniers temps, il a été difficile d'ajouter une confiance complète aux copies relevées par les antiquaires; on ne saurait être trop scrupuleux ni trop réservé à ce sujet. Je ne citerai que l'exemple du philologue instruit Curtius Pichena, qui, recueillant lui-même le texte des *Cenotaphia pisana*, et les ayant eus si longtemps sous les yeux, puisqu'il avait habité Pise, en a donné pourtant, dans son édition recherchée de Tacite, une transcription des plus défectueuses. Ughelli n'a pas été plus exact, à cet égard, dans son *Italia sacra*.

Ce n'est donc qu'avec certains scrupules qu'on peut et qu'on doit aborder les monuments épigraphiques, pour en tirer des conclusions péremptoires en ce qui touche l'histoire générale de l'orthographe. Ces réserves posées, jetons un coup d'œil rapide sur les plus remarquables de ces monuments. L'inscription de la colonne Duilienne est de l'an 494 de Rome[2]. Le dialecte osque y prédomine. L'*o* remplace l'*u;* au lieu de l'*i* on trouve l'*e : cepet* pour *cepit*. A cette époque, les Romains n'avaient point encore la consonne *g*, adoucie du *c*[3]; ils n'usaient pas encore de consonnes géminées, *clases* pour *classes;* et ils mettaient un *d* à la suite des voyelles finales, surtout des ablatifs, comme pour les lier à une autre voyelle initiale, ainsi que nous mettons un *t* dans *y a-t-il*. Le verbe *re d eo* est, dit-on, un reste de ce vieil usage[4]. Mais l'incertitude

[1] Voyez Orelli, *Inscript. collect.* n°s 539, 541, 542, 543 et 545; et Henzen, p. 52. — [2] Voyez Orelli, *ibid.* n° 549; et Henzen, p. 53. — [3] On y voit *leciones* pour *legiones*, *mared* pour *mari*, *navebos* pour *navibus*, *captom* pour *captum*. — [4] Ces lignes étaient imprimées quand j'ai reçu, de la part d'un de mes savants confrères de l'Institut, des observations qui se rapportent à une phrase de mon

apparaît déjà sur cette inscription, en ce qui touche l'orthographe; on y lit tout à la fois : *maximos* et *maxsumos*, *aurom* et *cum*, *naveis*, *navis* et *navebos*.

A ce propos de la colonne Duilienne, je ferai remarquer que M. Villemain a écrit *Duïllius* dans sa seconde édition, au lieu de *Duelius*, qu'il avait écrit dans la première, à l'exemple de l'abbé Mai, lequel a persisté dans cette leçon en 1828. L'abbé Mai avait pour lui l'autorité de son palimpseste; je suppose que M. Villemain s'est décidé d'après ses sou-

second article, et, à plus forte raison, à ce passage du troisième; je m'empresse de donner place aujourd'hui à ces observations critiques, dans l'intérêt de la science comme de la découverte de la vérité. M. Régnier me marque, dans sa lettre du 12 mars, que : « Les *d* qui terminent les ablatifs dans l'inscription de la *Columna* « *rostrata* et dans le sénatus-consulte *De Bacchanalibus*, ne sont pas des consonnes « ajoutées aux voyelles finales, et propres à rendre la terminaison rude et rocailleuse. « C'est la désinence antique et primitive de ce cas. En sanscrit, tous les radicaux en « *a* font leur ablatif en *ât* devant une lettre forte, et en *âd* devant une lettre douce.

« Le zend a la même terminaison; il l'a conservée plus fidèlement encore que le « sanscrit, c'est-à-dire, dans certaines classes de mots déclinables où le sanscrit fait « l'ablatif semblable au génitif.

« La langue osque termine aussi en *d* tous les ablatifs de noms et d'adjectifs. Il « paraît qu'il n'y a pas une seule exception sur tous les monuments qui nous restent.

« Si nous ne trouvons pas cette forme d'ablatif dans les autres langues de la fa- « mille arienne, cela tient à certaines lois phonétiques adoptées par ces langues. « Ainsi le grec ne tolère, nulle part, ni le *t* ni le *d* à la fin des mots; le gothique re- « jette le *t*, sinon partout, au moins quand il est *primitivement* final; l'ancien persan « ne peut pas avoir non plus de désinence qui reproduise l'ablatif sanscrit en *ât*, « parce qu'il supprime les *t* et les sifflantes après *a* bref ou long, etc.

« Je ne m'arrête pas à indiquer ici les formes mutilées ou modifiées qui, dans « ces divers idiomes et d'autres encore, paraissent être des traces antiques ou des « substituts de ce cas. »

M. Régnier a une compétence si autorisée en ces matières, que j'ai cru devoir faire connaître à mes lecteurs son opinion, conforme du reste à celle de M. Bopp, indiquée par lui-même. Je ne me permettrai qu'une remarque, et encore avec timidité : c'est que l'ancien ombrien des Tables eugubines n'a point à l'ablatif, si je ne me trompe, les terminaisons en *d* ou *t* que l'on trouve sur le bronze des Bacchanales. Voyez Huschke, *Die iguvischen Tafeln*, Leipsick, 1859, in-8°, pages 520, 611 et *alibi*. De plus, ne lit-on pas sur le sénatus-consulte des Bacchanales : *extrad*, *facilumed*, *suprad*, *ead*, *sed* pour *se*, qui ne sont pas des ablatifs? Je soumets ces doutes à mon savant confrère. Quintilien (I, VII), ne paraît pas, en effet, avoir limité à l'ablatif l'addition du *d* final, chez les anciens Latins, et Charisius (livre I) encore moins, puisqu'il cite un vers de Plaute où la consonne *d* termine un accusatif : *Quo ted noctis dicam proficisci foras?* Je n'oserais, certainement, contester la théorie de MM. Bopp et Régnier. Sur l'inscription duilienne, l'application du *d* final est restreinte, il est vrai, aux ablatifs. Mais comment expliquer l'extension postérieure que lui donne le bronze des Bacchanales?

venirs des marbres capitolins, où on lit *Duillius*, peut-être bien *Duilius*[1]. Je crois qu'ici les inductions épigraphiques ne sont pas plus admissibles que le témoignage du vieux copiste, et qu'il ne faut donner à Cicéron aucune de ces trois variantes; il avait, sur ce mot lui-même, un système étymologique qu'il expose avec complaisance[2] quelque part, et qui prouve évidemment qu'il orthographiait *Duellius*. Quintilien partage son sentiment[3], et c'est avec raison que Moser et Orelli ont reproduit cette forme, dont l'originalité cicéronienne est démontrée, d'après un témoignage bien plus certain que celui d'un copiste ou d'un lapidaire.

Le bronze qui nous a transmis le sénatus-consulte des Bacchanales est assez grossièrement gravé. Le monument est de l'an 568 de Rome. Ce n'est point un original, c'est une simple copie; mais le graveur, fort ignorant[4], avait un bon modèle sous les yeux, et son orthographe antique offre peu de variations; elle est parfaitement systématique; le *d* final s'y retrouve partout, de même que l'*ei* pour *i*, *virei*, *utei*, *ibei;* cependant on y lit *scriptum*. Les consonnes n'y sont pas redoublées : on y voit *Duelonai* pour *Bellonæ*, mais *apud* au lieu d'*aput*. Le *t* archaïque est déjà adouci; c'est un monument très-remarquable, comme type ancien de l'orthographe réglée par la prononciation. Mais vouloir nous reporter à cette époque où les Romains n'avaient point encore admis le signe de l'aspiration dans leur alphabet, pour écrire *Graccus* et *Graccei*, avec M. Osann, au lieu de *Gracchus* et de *Gracchi*, c'est une folie. Aucun manuscrit n'autorise cette orthographe arbitraire, surtout celle de *graccei*, sous la plume de Cicéron. A la vérité, une inscription privée, de l'an 681[5], porte *Graccus;* mais des fragments aussi anciens des Fastes capitolins ont *Gracchus* avec l'aspiration[6], et je croirais volontiers qu'il faut en mettre la suppression, dans le premier marbre, sur le compte du *lapidicida*. On lit aussi *coeravit* pour *curavit* dans le sénatus-consulte.

[1] Voyez les fragments des Fastes capitol. publiés par Henzen, p. 278 et *alibi*. — [2] Voyez l'*Orator*, 45 : « Quid vero licentius, quam quod hominum nomina veteres « contrahebant, quo essent aptiora? Nam ut *Duellum*, *bellum*, et *duis*, *bis*, sic *Duel-* « *lium* eum qui Pœnos classe devicit, *Bellium* nominaverunt, quum superiores appellati « essent semper *Duellii*. » Ce texte ne laisse soupçonner aucune altération, en ce qui touche le nom de Duellius, que les Manuce avaient écrit de cette manière. Cicéron revient là-dessus en d'autres ouvrages. (Voyez *De nat. deor*. liv. II, chap. LXVI, édit. de Moser, et *Pro Plancio*, 25, Orelli. Les Grecs ont traduit Δουίλιος.) — [3] « Nec non « eadem fecit ex *Duello Bellum*, unde *Duellios* quidam dicere *Bellios* ausi. » (*Instit. orat*. I, IV, probablement d'après Cicéron.) — [4] La preuve en est dans DQVOLTOD (*occulto*). Il est évident que le modèle avait un O à la place de ce D initial. Le graveur automate a confondu deux lettres ressemblantes par leur forme, et n'a pas su ce qu'il gravait. — [5] Orelli, *Inscript. collect.* n° 570. — [6] Voyez les fragments

Mais voici un monument authentique, de l'an 637, antérieur de onze ans à la naissance de Cicéron : la *Sententia inter Genuates et Viturios*[1], émanée de deux commissaires du sénat romain. Le bronze en est encore existant, et l'importance de ce document officiel lui donne une incontestable autorité; il démontre l'indifférence des Romains de ce temps en matière d'orthographe, et il en offre les types les plus variés, les plus opposés, réunis dans une même inscription; de telle sorte que M. Osann n'en peut pas plus tirer argument que Alde Manuce, pour en induire une règle absolue. Il prouve seulement que tous ces types coexistaient anciennement à Rome, tantôt avec plus de faveur pour l'un, tantôt avec plus de préférence pour l'autre, sans règle fixe, et au gré de la fantaisie de chacun; d'où il est évident que, du milieu de cette variété, l'archaïque et l'irrégulier a disparu peu à peu pour laisser la place prédominante aux formes plus correctes et plus simples, que l'exemple des gens lettrés, tels que les Scipions, a confirmées par un suffrage approuvé du public. Ainsi voilà, sur une seule et même lame de cuivre, les mêmes mots écrits, tantôt dans la forme archaïque, et tantôt dans la forme qui prévaut au siècle d'Auguste : *dixserunt* et *dixerunt*, *ibi* et *ibei*, *poplici* et *publici*, *qui* et *quei*, *causa* et *caussa*, *fineis* et *finis* à l'accusatif pluriel; *ubi* et *ubei*, *anos* et *annos*, *comfluont* et *conflovont*, *pecunia* et *pequnia*, *singulos* et *singolos*, *nive* et *neive*, *siquei* et *sequoi*, *infimo* et *infumo*, *possidere*, *posidere*, *posedere*; *controversiis* et *controvorsieis*, *nisi* et *neisi*, *juserunt* et *jouserunt*, *invitei* et *invitis*, *injouria* et *judicare*, *veiturios*, *veturis* et *vitaries*; sans parler des *errata* plus ou moins graves de l'ouvrier. Les *h*, signes d'aspiration, y abondent, et les consonnes y sont rarement redoublées; le verbe *est* y est tout au long, et une seule fois remplacé par sa forme muette *st*, si chère à l'abbé Mai, de 1828, et surtout à M. Osann, qui l'a mise partout; forme qui a une raison d'être dans le discours métrique ou dans l'écriture cursive, mais qui n'en a pas dans le discours libre et sérieux, ou dans l'impression moderne de la prose des anciens.

La comparaison attentive des deux derniers monuments épigraphiques dont nous venons de parler donne beaucoup à réfléchir. Soixante-neuf ans de distance séparent seulement l'un de l'autre; mais on dirait deux langues différentes, ou tout au moins dont l'une épèle à peine, et dont l'autre touche à sa maturité. Les souvenirs empruntés à l'histoire de la formation des langues modernes sont même insuffisants pour nous donner l'explication complète et nette des phénomènes philologiques révélés par

publiés par Henzen, p. 281. — [1] Publiée par Orelli, *loc. cit.* n° 3121; et, d'après une meilleure copie, par M. Rudorff, à Berlin, 1842, in-4°.

ces deux bronzes. Il faut s'isoler des faits modernes pour se faire une idée exacte de ce qui s'est passé chez les Latins, au temps de la formation de la langue romaine et de la fusion des dialectes qui lui ont donné naissance. Vers l'époque où fut rendu le sénatus-consulte des Bacchanales, les peuples de l'Italie centrale n'avaient ni toutes les consonnes de l'alphabet grec, ni même toutes ses voyelles. *Quidquid* s'écrivait *pitpit*. Certains sons leur étaient inconnus; certaines lettres n'avaient d'autre fonction que de marquer une intonation ou aspiration de la voix, et cette pauvreté primitive engendrait des transformations grammaticales ou des expédients d'écriture si singuliers, que nous avons peine, aujourd'hui, à les comprendre.

Il y avait, dans la prononciation des langues anciennes, plus de mélodie que dans les langues classiques des modernes, et dans la nôtre en particulier; la parole primitive était une espèce de chant. Si un orateur de nos jours montait à la tribune ou dans la chaire, suivi par un joueur de flûte qui, de temps en temps, lui fît entendre un diapason convenu, pour élever ou rabaisser les éclats de la voix, l'auditoire ne contiendrait pas une bruyante hilarité. C'est pourtant avec cet appareil que le plus jeune des Gracques haranguait le peuple romain au *forum*, et le peuple ne l'écoutait pas moins sérieusement. Nous vivons donc dans un milieu différent de celui des anciens, pour tout ce qui touche la parole et l'écriture. Remarquons toutefois les divergences de la prononciation française d'un Blaisois, d'un Picard, d'un Toulousain, d'un Provençal et d'un Alsacien; il est évident que, si l'orthographe de chacun d'eux était moulée sur son langage, on recueillerait, de ces diversités vocales, des usages qui, bientôt, aboutiraient à produire cinq langues différentes. Il se passait quelque chose de semblable dans l'Italie centrale avant Cicéron, et même encore de son temps.

Les Étrusques n'avaient point la voyelle o : c'était l'ʊ qui en faisait fonction. Les Latins, à leur tour, ne possédaient pas la lettre ʊ; elle n'a été reçue en Italie que fort tard. Le v lui-même, qui en a tenu lieu, à certaine époque, n'avait pas d'abord la valeur de la consonne qu'il représente; il remplaçait le digamma éolien, dont le signe ꟻ avait place, à titre de consonne, dans l'alphabet italique. Le son italique de l'ʊ (*ou*) était donné par la voyelle o dans la plupart des cas : *tabola* pour *tabula*. Chaque fois donc que, dans un mot, se rencontraient deux v juxtaposés, l'un desquels représentait l'aspiration éolique, les Latins remplaçaient le second par un o : SERVOS pour SERVVS, SERVOM pour SERVVM. Quelquefois même, lorsque la voyelle qui suivait le v était un E, ils la changeaient en o : VORTO pour VERTO, d'où est resté DIVORTIVM; et c'est cet

usage que condamna Scipion l'Africain, au dire de Quintilien. De même, en certains participes, l'E se changeait en V : DIVIDVNDUS pour DIVIDENDUS, etc. Le V subissait aussi d'autres transformations.

Probablement alors le son de l'*e* était très-sourd, approchant de notre *e* muet, au moins dans quelques situations : *por* et *puer* étaient le même mot, *Luci por*, *Lucii puer*. COERAVIT et CVRAVIT étaient identiques, quoique orthographiés différemment; et, lorsque *e* se trouvait apposé à l'*i*, son effet n'était pas toujours d'en former une diphthongue ou deux syllabes distinctes, mais seulement d'accentuer l'*i* et d'en marquer la valeur prosodique (*i porrectum*), comme l's dans *feste* de notre vieux français, ou comme la voyelle *a* redoublée dans *aage*. *Preimus*, *preimei* étaient pour *primus*, *primi*. L'usage de l'*e* avait souvent pour but, dans ces cas-là, de distinguer un singulier du pluriel, un cas de l'autre. Le son de l'*e* se confondait même souvent avec l'*a* : *rhetoras* pour *rhetores*, et, selon les lieux, avec celui de l'*i* : *cepet* pour *cepit*, et l'on s'en servit pour distinguer, au pluriel, un accusatif du nominatif : *hi sapientes*, *hos sapienteis*, *ki omnes*, *hos omnis*, dans certaines déclinaisons; auquel cas on retombait dans une autre confusion, celle du génitif singulier avec l'accusatif pluriel. Enfin le son de l'*u* ou *v* voyelle devait, dans les superlatifs, se rapprocher de l'*u* pointé de l'allemand souabe, et de là vient la transformation presque générale de l'*i* en *v* valant *u*, avant J. César : *maxumus*, *plurumus*, *proxumus*. D'autres mots admirent même ce changement : *lubens*, *carnufex*, etc. Accolé à l'*a*, l'*i* prenait, en quelques lieux, un son analogue à notre *ai* français : *patriai*, *victoriai*, identiques avec *patriæ*, *victoriæ*, parce que le second *i* sonnait, en ce cas, comme l'*e*; tandis que, en d'autres lieux, c'était l'*u* qui sonnait comme l'*i*, peut-être en souvenir de la désinence grecque : *honorus*, *Castorus*, pour *honoris*, *Castoris*. La même origine peut expliquer les usages précédents.

La transformation des consonnes douces en fortes eut quelquefois une raison étymologique : *absolutus* venait de ἀπό et *solutus*; *obsignare*, de ὑπό et *signare*, d'où *subsignare*; d'autres fois la substitution de consonnes n'indiquait qu'une dureté originelle de prononciation. J'en dirai autant du redoublement de ces lettres, dans *maxsumus*, *conjunxs*, *etc*. L'adoucissement transformait, au contraire, l'*r* en *s*, et la trace en est fréquente. L'introduction de l'H grec, comme signe d'aspiration, changea la valeur d'autres signes analogues. L'*s* éprouva des transmutations d'emploi, et tint lieu quelquefois d'accent, d'esprit, ou d'aspiration. Le *d* final ajouté à la particule se convertit ailleurs en *r*, dans les composés de *ad*, *arvolare*, *arfines*, *etc*. et l'*r* s'ajouta comme terminaison de l'infinitif, dans *agier*, *argutarier*, *etc*. L'influence grecque détermina des

additions de consonnes, en certains mots : *natus, gnatus; nosco, gnosco, etc.* pendant que le *g* était sacrifié, autre part, à la forte *c* : *cartacinenses, leciones, etc.* de même que le *d* à la forte *t*, dans *quot, quit, aput.*

Les contractions furent de mode en une époque : *vinclum, hercle;* les expansions, en d'autres, et l'on dit *cavitum* pour *cautum;* la substitution du *v* en *b*, et réciproquement, fut, de même, en faveur, selon les temps et les lieux, *imvecillis, atabis, curbati, etc.* Il en fut ainsi du changement de l'*r* en *s* dans *arbos, labos, etc.*

Je ne multiplierai point ces exemples. Ils suffiront à faire comprendre que l'alphabet étant devenu plus riche et plus complet, la prononciation plus mesurée, les inflexions vocales plus étudiées et mieux exprimées, la syntaxe plus savante, et la littérature plus cultivée, une révolution dans l'orthographe en fut la suite inévitable. Mais les ouvriers instruits, instruments de la publicité moderne, manquaient à cette révolution pour la régler, et les grammairiens furent appelés tard à exercer librement et efficacement une influence salutaire sur le langage et sur ses formes écrites[1]. Jusqu'alors, et même alors, il y eut une incurable diversité d'habitudes, et point de loi pour les fixer. Aussi voyons-nous les monuments épigraphiques, qui sont l'expression la plus fidèle et la plus infaillible de la vie privée des anciens, nous apporter la démonstration irrécusable de cette variété. Les usages singuliers que nous venons d'énumérer s'y produisent simultanément, et concurremment avec des pratiques plus correctes, destinées à prévaloir en de meilleurs temps. Et de là vient que des monuments de la même époque ont des formes diverses d'orthographe. Le monument postérieur est quelquefois plus archaïque et moins pur que le monument qui le précède. Tout y dépend de l'auteur et de l'exécuteur de l'inscription. L'erreur de M. Osann est de prendre la pratique vicieuse pour en faire la pratique universelle. Sous Auguste même, nous trouverons des variations d'un monument à l'autre, et souvent encore sur le même monument, jusqu'au jour tardif où l'innom-

[1] Suétone nous a transmis le fait suivant, qui se rapporte à l'année 658, dix ans après la naissance de Cicéron : « Censores ita edixerunt : Renuntiatum est nobis « esse homines qui novum genus disciplinæ instituerunt, ad quos juventus in « ludum conveniat; eos sibi nomen imposuisse latinos rhetores; ibi homines ado- « lescentulos totos dies desidere. Majores nostri, quæ liberos suos discere, et quos in « ludos itare vellent, instituerunt. Hæc nova, quæ præter consuetudinem ac morem « majorum fiunt, neque placent, neque recta videntur. Quapropter, et iis qui eos « ludos habent, et iis qui eo venire consuerunt, videtur faciendum, ut ostendamus « nostram sententiam, nobis non placere. » (Suétone, *De clar. rhetor.*) — « Grammatica « Romæ, ne in usu quidem olim, nedum in honore ullo erat, etc. etc. » (*Idem, De illustrib. grammaticis.*)

brable variété des prononciations italiques parut se fondre en une prononciation dominante, qui devint la règle de l'orthographe [1].

Nous possédons des fragments considérables de la grande loi *Thoria*, célèbre parmi les lois agraires qui ont troublé le repos de la république, au VI[e] siècle de Rome. Elle est de l'an 647, antérieure d'un an seulement à la naissance de Cicéron. Sa rédaction indique une époque déjà lettrée, avec moins d'archaïsmes que celle de la *sententia* dont je viens de parler. Mais le monument n'est pas original; ses fragments proviennent d'une copie. Sa langue est formée, cultivée; l'aspérité primitive a été singulièrement adoucie depuis le sénatus-consulte des Bacchanales; il en est de même de son orthographe : elle a perdu le caractère des monuments du V[e] siècle, bien qu'elle révèle quelques inflexions particulières de prononciation propres à cette époque, ou à la patrie du rédacteur, ou aux habitudes du lapidaire, par exemple *muucio* [2] pour *mucio, moinicipio*, etc. elle offre même, en vérité, moins de vieilles formes accumulées que le *De re publica* de M. Osann et le Salluste de M. Dietsch; et, bien que son caractère dominant soit encore archaïque et que, par exemple, l'*i* long soit généralement représenté par l'*ei* (*colonei, leibereis, ceivis, ameicitia, deicito*), cependant on n'y remarque aucune règle arrêtée; l'usage moderne, ou bien un autre dialecte, s'y produit librement à côté de l'usage antique ou du dialecte juxtaposé [3]. Dans un acte public de cette importance, la variété d'orthographe est digne d'être remarquée. Laissant de côté les fautes de gravure, qui sont assez nombreuses et grossières, nous signalerons donc, sur les bronzes brisés de la loi *Thoria*, la même fluctuation orthographique, à un moindre degré peut-être, que dans la *sententia*. Ainsi nous y lisons *populi*

[1] Voyez, sur ces variétés primitives et sur les substitutions vocales qui en sont la suite, les *Prolegomena in Homerum* de Payne Knight. — [2] Sur un monument trouvé près d'Albe-la-Longue, à Boville, où étaient les *sacra gentilitia* de la *gens Julia*, on lit d'un côté : VEDIOVEI. PATREI. GENTEILES. JULIEI ; et de l'autre côté ces mots : LEEGE ALBAANA DICATA, qui indiquent évidemment une prononciation locale plus pesante et plus lourde que la prononciation courante des Romains. (Voyez Orelli, n° 1287.) D'autres inscriptions représentent de pareilles géminations de voyelles. — [3] Nous devons à M. Rudorff une révision excellente de l'ancien travail de Sigonius, reproduit par Haubold en 1830, et un commentaire lumineux du texte, à nous parvenu par lambeaux, de la loi *Thoria*. Voyez le dixième volume de la *Zeitschrift* de M. de Savigny (et séparément in-8°, Berlin, 1839). M. Mommsen a publié en 1858, dans les Mémoires de l'académie royale de Saxe, une note savante dans laquelle il recule jusqu'à l'an 643 la date de cette loi, dont il refuse l'initiative à Sp. Thorius. Cette discussion particulière est en dehors de mon sujet, et la date problématique de 643 au lieu de 647 a peu d'importance, à mon point de vue. (Voyez *Bericht. der sächs. Gesellsch. d. Wiss.* 1850. II, p. 89-101.)

et *populei*, *romani* et *romanei*, *poplicus* et *publicus*, *joudicavit* et *judicato*, *cognitom* et *adsignatum*, *utei* et *uti*, *heredei* et *heredi*, *quai* et *quæ*, *exceptum* et *exceptum*, *consol* et *consul*, *jous* et *jus*, *exsigatur* et *exigatur*, *deduxsit* et *deduxit*, *agrei* et *agri*, *agreis* et *agris*, *faxsit* et *faxit*, *queis* et *quis*, *proxsumeis* et *proxumam*; *causa* n'a jamais d'*s* redoublée; *sed*, *apud*, ont leur finale adoucie; on y lit *oetantur* pour *utantur*, mais on voit *curare* et *curator* au lieu de *coeravit* pour *curavit*, qu'on lit encore, en 681, sur une inscription de Pesaro[1]. *Tabula* y remplace *tabola*, bien qu'on y lise *compascuom* et *queiquomque*. La consonne forte *p* n'a point encore disparu dans *supsignent*, tandis qu'elle a été chassée par la douce dans *adsignatum*, dans *sed*, etc. Au lieu d'*aidificium* on voit *ædificium*, tandis qu'on lit encore *aidilis* dans des monuments beaucoup plus modernes. Le rédacteur ou le graveur de la loi *Thoria* ont donc usé d'une liberté à peu près complète dans l'orthographe des mots, et, selon leur fantaisie, ils ont suivi indistinctement, et comme à tour de rôle, chacune des manières qui se produisaient autour d'eux.

La loi *Servilia*[2], postérieure de bien peu d'années, offre les mêmes caractères avec quelques traits spéciaux : on y lit *amicitia* au lieu de l'*ameicitia* de la loi *Thoria*, et il est probable que le nom de *Servilius* y était ainsi écrit, comme il l'est dans un monument contemporain, noté par M. Klenze, tandis qu'une inscription de l'an 699, écrit encore *Serveilius*[3]; mais *mortuos* et *suos* y sont gravés pour *mortuus* et *suus*; *siet* y est écrit partout pour *sit*; de même d'*avorsum* pour *aversum*, et *hace* pour *haece*, sans redoublement; *quei*, *quoi*, *quoius*, *quoiei* et *qui*; *singolos*, *quom*, *conlegio*, *transdito* pour *tradito* avec *aedilis*, *exigatur*; et indifféremment tour à tour : *ditione*, *contione*, *arvorsario*, *advorsario*; *detulerit* et *detolerit*, *discriptos* et *descriptos*; *jous*, *joudiciam*, *joudex*, *joudicatio*, à côté de *jure*, *judicare*, *judicium*, *dejuraverit*, *judicibus*, *judice*; *leitis* et *litis*, *lis*, *sodalis*; *populai* et *populī*, *caussa* et *causa*, *imperium* et *inperium*; *publico*, *puplicis*, *poplici*, *popliceis*; *legundis* et *legundeis*; *ceivitas* et *civitate*; *proxumus*, *proxsumeis* et *plurimæ*; *darei* et *dari*, *taboleis* et *tabula*, *tabulas*, *coiperit* et *ceperit*; *leiteras* et *literam*, *nisei* et *nisi*, *avocarier*, *abducier* et *dari*, *solvi*, *legei*; *adese* et *adesse*, *optinebit* et *obvenerit*; *ceivis*, *ceiveis* et *civis*, *proferre* et *refere*, *rostreis* et *rostris*, *soueis* et *suei*; toujours *nihil*, *nihilum*, *apud*, *sed*, *quod*, *quid* et *quot annis*. Lorsqu'on rencontre de pareils témoignages pour une époque antérieure ou contemporaine à la naissance de Cicéron, il est bien difficile de croire que l'orthographe a été depuis lors

[1] Voyez Orelli, *loc. cit.* n° 570. — [2] J'ai suivi le texte de Klenze : *Fragm. legis Serviliæ, etc.* (Berlin, 1825, in-4°), reproduit par Haubold, (*Monum. legalia, etc.* Berlin, 1830, in-8°, p. 24 et suiv.) — [3] Voyez Henzen, III° vol. d'Orelli, p. 55, n° 5357.

à reculons, et que le siècle d'Auguste s'est entendu pour faire prédominer l'élément archaïque sur l'élément moderne, le jour où l'on a paru s'entendre pour fixer et régler l'orthographe.

Il est un monument plus curieux, en ce qu'il nous révèle l'état de la langue et de l'orthographe latines, hors du Latium, et dans les municipes de la Grande-Grèce, en cette même année 648 où est né Cicéron. Le marbre en est encore visible à Naples et a été reproduit naguère par M. Mommsen avec beaucoup de soin [1]. C'est un acte administratif, connu sous le nom de *Lex parieti faciundo*, publié bien souvent depuis le XVI[e] siècle, et négligé, je ne sais pourquoi, par Orelli. Il contient les conditions d'un marché conclu par le municipe de Pouzzoles pour la construction d'un mur; c'est, comme nous dirions, le cahier des charges de travaux de maçonnerie à exécuter. Nous y trouvons la même fluctuation orthographique qu'à Rome. On y lit : *subsignare* et *opstraito*, *vorsum* et *versus*, très-peu d'*ei* pour *i* long, *omnes* et non *omnis*, *cum* et non pas *quom*; des lignes entières avec l'orthographe des *Cenotaphia Pisana*, mais *harenato* avec l'aspiration [2], et *honorus ædes*, comme *Kastorus* dans le sénatus-consulte *De Tiburtibus*.

Ce dernier monument nous rapproche de Rome. On en rapporte la date à l'an 664, mais je le crois plus ancien. Son authenticité a été contestée par Maffei et par un antiquaire moderne, mais affirmée par Visconti, Morcelli et Orelli [3]. Les Romains avaient eu jadis des griefs à reprocher aux Tiburtins et les en avaient punis avec sévérité. Aux livres VII[e] et VIII[e] de Tite-Live, on peut voir la suite de ces récriminations, qui commencent à l'invasion des Gaulois et qui se terminent, après la soumission de la fédération latine, par la confiscation d'une partie du territoire tiburtin. Depuis lors, Tibur avait été, vis-à-vis de Rome, humble, subordonné et quelquefois suppliant, mais il n'avait joué aucun rôle actif dans la guerre sociale. Le sénatus-consulte est d'un temps où Tibur avait encore le souvenir de son ancienne puissance, et où Rome n'avait pas oublié la dureté du châtiment infligé à une cité de même famille qu'elle. Du reste, et quoi qu'il en soit de la date, la forme générale du langage est très-archaïque, et toutes les orthographes y sont mélangées. Ainsi, à quelques lignes de distance, *vobeis* et *vobis*, *quei* et *quibus*, *ieis* et *eieis*, *utei* et *oitile*, *indocebamus* et *indoucimus;* les consonnes adoucies, *b*, *d*, y dominent dans *ad* et les composés, *quod*, *sub*, etc. On y lit *par-*

[1] *Inscript. Neapolit.* Lips. 1852, in-fol. cf. Zell, p. 373 suiv. et Haubold, *Monum. legal.* p. 71. — [2] On trouve encore, sous Antonin ou Hadrien, *Arena* avec l'aspiration, mais dans une inscription de province éloignée. (Voy. Orelli, n° 855.) On lit aussi *holitor* pour *olitor*. (*Ibid.* n° 2861.) — [3] Voy. Zell, t. I, n° 1689, et Haubold, p. 81.

gavistis, scibamus, potuisse, dignos, purgati, etc. A côté de *poplicæ, senatuei, Kastorus* pour *Castoris, deixsistis*. Ce sénatus-consulte, tel que nous l'avons, n'est pas un original. C'est une copie trouvée à Tibur, et gravée probablement sur les lieux mêmes.

La loi *De scribis, viatoribus et præconibus* [1], de l'an 670 ou environ, nous offre aussi la même confusion : *quei* et *qui*, *ceteri* et *ceterei*, *præconei* et *præconi*, *viatori*, *quæstori*; *præconeis* et *præcones*; *jous* et *jure* et *jus*, jamais *jous*; *uti* et *utei*, *eis* et *ieis*, *decembris* et *decembreis*.

La Table latine d'Héraclée ne saurait être d'une grande autorité pour notre question, quelle que soit la date qu'on lui attribue : celle de l'an 709, avec M. de Savigny, ou celle de l'an 664-680, avec Mazocchi et M. Göttling. Nous croyons que ce bronze ne reproduit qu'une loi municipale. Ce qui est certain, c'est que son orthographe est antipathique avec celle de César, et qu'il a été gravé par un Grec. La preuve en est que le P latin y est fréquemment pris pour le *rho* grec, dont le signe est identique, et réciproquement. Les inepties y sont fréquentes, et très-probablement la gravure en a été exécutée dans le municipe même dont il devait régler la police. Tel qu'il est, et malgré le caractère archaïque qu'expliquent l'ouvrier et la géographie, on y remarque le mélange habituel de l'orthographe : *maxumam* à côté de *maximam*, *conscriptam* et *conscreiptam*; *fruendeis* et *tuendis*; *nisi* à côté de *nisei*; *causa*, *causeis* et *caussa*; *proxumeis* et *proxumiis*, *omnes* et non *omnis*, *vestales* et non *vestalis*, à côté de *municipis* pour *municipes*, *apud* et *aput*, *deicet* et *dicito*, *dicere* près de *deicere*, *utei* et *uti*, *quei* et *qui*, *iis* et *ieis*, etc. [2]

Nous avons, en original, le plébiscite *De Thermensibus majoribus Pisidis* [3] de l'an 682, gravé par conséquent à Rome même, et nous reconnaissons que l'archaïque y domine. L'*ei*, pour *i* long, y est employé presque partout. Son caractère général est même plus archaïque que celui de la *Sententia Genuatum*. Cela peut tenir au rapporteur-rédacteur et au graveur qui était Grec évidemment, comme le prouve le PHISIDAE de la fin. Ajoutons que cet acte a dû être déposé au *Tabularium*, aux archives, mais n'a sans doute pas été exposé aux regards du public à Rome. Quoi qu'il en soit, vous y lirez : *Pisidarum* et *Peisidae*, *populei* et *populi*, *consolibus* et *consulibus*, *eidem jous* et *idem jus*. La certitude invariable ne s'y produit donc pas plus qu'ailleurs.

On trouve peu d'inscriptions des personnages qui ont figuré dans les guerres civiles, surtout de ceux qui ont succombé. C'est tout au plus

[1] Voy. Haubold, *loc. cit.* p. 85, et surtout Zell, n° 1681. — [2] Voy. les éditions de Mazocchi, de Marezoll et de Göttling (*Funfzehn Urkund.* etc. p. 59), et Zell, *loc. cit.* p. 262. — [3] Voy. Göttling, *loc. cit.* p. 12, et Orelli, n° 3673.

s'il nous est arrivé quelques lignes contemporaines, relatives à Marius[1]. Les inscriptions de Pompée ont été détruites. On n'a presque rien épargné de cet homme qui éleva tant de monuments et qui eut si longtemps l'empire dans ses mains[2]. L'extermination s'est appliquée aux monuments comme aux personnes, et César n'a pas été plus généreux que Sylla. Les monuments des Cicérons, découverts de nos jours dans l'ancienne villa d'*Arcanam*, qui fut chérie du consul orateur, ne nous apprennent pas grand'chose. Une des inscriptions qu'on y a trouvées est plus que suspecte[3] et c'est la seule d'où l'on pourrait tirer quelque enseignement. Mais nous avons des inscriptions des Clodius, des Crassus, de Munatius Plancus[4], d'Hirtius et surtout de Jules César, qui n'ont que de faibles réminiscences des vieilles formes, ou sur lesquelles on remarque une pratique purement aldine[5]; ce qui prouve que l'orthographe a été toujours en s'épurant, et s'est dépouillée peu à peu de ses variations surannées.

Je passe sous silence, et pour divers motifs, les *acta diurna*, bien qu'il y eût peut-être encore à disputer à cet égard[6]; mais on peut voir, dans les recueils les plus autorisés de l'épigraphie, une série nombreuse d'inscriptions authentiques, appartenant non à l'ordre juridique, qui fait classe à part, comme je l'ai déjà dit, mais à l'ordre littéraire, à la vie publique et à la vie privée, et toutes contemporaines du grand orateur. Nous y rencontrons sans doute des traces accidentelles d'archaïsme, mais on peut dire, en général, que l'orthographe moderne y prédomine, et l'on y voit bien que les habitudes de l'époque sont rectifiées, sauf les pratiques routinières, ou les ignorances de graveur, auxquelles une assez grande liberté d'action s'accordait encore. Voici une inscription nouvellement découverte sous les ruines de Tusculum, gravée en très-beaux caractères, et portant le nom d'un grand personnage qui était de la connaissance particulière de Cicéron[7]; l'orthographe n'est point celle de M. Osann : M. COELIO. M. F. VINICIANO (et non pas *Vineiciano*) PR. PRO. COS. TR. PL. Q. OPSILIA (et non pas *Opseilia*) VXOR (et non *uxsor*) FECIT[8]. M. Osann écrit partout *urps*, *apstinere*. Or il est certain

[1] Voyez Henzen, *Supp. d'*Orelli, n° 5372; l'inscription n'a pas de trace d'*ei* pour *i*. — [2] Voyez Orelli, n°s 574-76, conf. avec Henzen, p. 54. — [3] Voyez Orelli, n°s 571-573, conf. avec Henzen, p. 54, où la fausseté du n° 572 est démontrée. — [4] Voyez Orelli, n°s 577-591, conf. avec Henzen, p. 54; ces diverses inscriptions démolissent le système absolu de M. Osann. — [5] DIVO IULIO JUSSU POPULI ROMANI, etc. n° 586 d'Orelli. M. Osann écrit constamment *populei romanei*. — [6] Voyez Zell, *loc. cit.* n° 1739. — [7] Voyez Cicéron, *Ad familiar.* VIII, 4, 3 et III, 8, 4; 9, 3 etc. — [8] Cf. Henzen, *Suppl. Orell.* n° 5358. Cf. l'excellente dissertation de Zell, sur l'orthographe épigraphique, *loc. cit.* II, p. 58 et suiv.

que Varron lui-même professait qu'il fallait écrire *urbs*[1]; le témoignage des médailles est unanime; de plus une inscription rapportée par Spon et d'autres épigraphistes, inscription qui est très-probablement du temps où vivait Cicéron, telle est du moins l'opinion d'Orelli, nous offre à lire : C. ORESTIO PAVLINO C. V. PRAEF. VRBIS. P. FERIARVM LATINAR. . . . . PATRONO ABSTINENTISSIMO[2]. Quoique venant d'un municipe du pays des Marses, l'orthographe n'en est pas moins remarquable. Tous les génitifs de M. Osann se terminent en *ei* ou *iei*, pour *i* ou *ii*, comme sur les anciens monuments législatifs; or, sur une inscription d'une ligne, trouvée en 1845, et de l'année même du consulat de Cicéron, nous lisons : C. ANTONI M. TVLI. COS. L'inscription a été trouvée et probablement gravée dans l'ancien *ager Mutinensis*. On sait qu'il faut sous-entendre *anno* dans les inscriptions où les noms des consuls sont au génitif[3].

Voyez ce fragment d'un calendrier privé de la maison d'Auguste, dont l'époque se reporte évidemment à une date qui ne dépasse pas d'un demi-siècle l'époque de la mort de Cicéron[4]. Son orthographe, à l'exception de quelques *errata fabrilia*, et d'un *dedicatast* qui sera fort agréable à M. Osann, bien qu'une telle contraction s'explique, comme abréviation, sur un monument lapidaire, son orthographe, dis-je, est la condamnation du système préconisé par le savant éditeur du *De re publica*. On ne parlait point sous Auguste une autre langue que du temps de Cicéron. Voici ce fragment précieux, trouvé sur le territoire de l'ancienne Cumes, il y a peu d'années :

*XIIII. kal. Sept. quod eo die Caesar. pri*MVM. CONSVLATVM. IN*iit. supplicatio. Iovi.*
. . . . *q. e. d. exer*CITVS. LEPIDI (et non *Lepidei*) TRADIDIT. SE. CAESARI. SVPPLI*cAtio*...
*VIII. kal. Oct. n*ATALIS. CAESARIS. IMMOLATIO. CAESARI. HOSTIA. SVPPLICATIO. *Vestae.*
NONIS (et non pas *noneis*) OCTOB. *D*RVSI. CAESARIS. NATALIS. SVPPLICATIO. VESTAE.
*XV. kal. Nov. quod. eo. di*E. CAESAR. TOGAM. VIRILEM. SVMPSIT. SVPPLICATIO. SPEI. ET. IVVE*ntuti.*
*XVI. kal. Dec. nata*LIS. TI. CAESARIS. SVPPLICATIO. VESTAE. |
*XVIII. kal. Ian. q. e. d. ar*A. FORTVNAE. REDVCIS. DEDICATAST. QVAE. CAESARE. AV*g. ex. Asia. urbem.*

[1] Voyez le grammairien Papirianus, dans la collection de Putsch, p. 2291, et le *Lex. num.* de Rasche, VI, 1, p. 901. — [2] Voyez Orelli, n° 3149. — [3] Voyez Henzen, *loc. cit.* n° 5357. — [4] Voyez *Olai Kellermanni Dissert. de calendarii Cumani fragmento*, pages 1 et suiv. dans le *Specim. epigraph.* d'Otto Jahn (Kiel, 1841, in-8°). C., Henzen, page 56.

intrante. constituta. fuit. SVPPLICATIO. FORTVNAE. REDVCI.

Kal. Ian. q. e. d. Tiberius. Caesar. PRIMVM. FASCES (et non *fasceis* ou *fascis*) SVMPSIT. SVPPlICATIO. IOVI.

*XVII. kal. Feb. q. e. d. Caesar. Augusta*S. APPELLATVS. EST. SVPPLICATIO. AV*gusti. numini.*

III. kal. Feb. q. e. d. ara Pacis. Aug. dedic. EST. SVPPLICATIO. IMPER*atoris. Genio. et. Paci.*

IM.
*ma*XIM

On objectera la célèbre loi *Rubria* de l'an 705, dont le bronze a été trouvé dans la Gaule cisalpine où certainement il avait été gravé par un ouvrier fort ignorant[1]. Si on la compare aux monuments épigraphiques de la même époque, mais d'un caractère non juridique, tels que les inscriptions de César et de Munatius Plancus que je viens de citer, on sera frappé de la différence. Le bronze de la loi *Rubria* reproduit l'orthographe archaïque de tous les monuments du même genre, avec les mêmes fluctuations et variétés de forme. Les monuments historiques ou littéraires nous montrent, au contraire, l'orthographe nouvelle qui a prévalu, avec de rares souvenirs de celle qui dominait jadis. D'où la conclusion que l'archaïque était encore usité pour l'épigraphie juridique, tandis qu'il était presque abandonné pour l'épigraphie littéraire ou historique. J'en ai dit les motifs. Il est possible, d'ailleurs, qu'une orthographe ombrienne ait été retenue à dessein pour une loi destinée à une population attachée à ce dialecte. Ce qui est bien assuré c'est que l'orthographe dominante de la loi *Rubria* est à l'opposé des pratiques consacrées à Rome par le suffrage de César, des Scipions, et de Cicéron lui-même. Il me serait facile de le démontrer par le détail, si déjà cet article n'avait pris de trop amples proportions. La comparaison du texte de la loi avec un chapitre seul de Quintilien en fournira la preuve décisive au lecteur désireux de s'édifier à cet égard.

D'ailleurs, à la loi *Rubria* je répondrais par l'édit de Venafrum, relatif à la conduite des eaux dans cette colonie, édit dont les fragments considérables ont été récemment découverts et sont encore aujourd'hui l'objet de l'étude des savants[2]. Je ne pense pas que nous en possédions le monument original; mais, tel qu'il est, il nous offre un des plus précieux *spécimens* de l'épigraphie d'Auguste, et il justifie complétement ce

[1] Voyez Haubold, *Monum. legal.* p. 144, et Zell, tom. I, p. 277, suiv. — [2] Nous citons d'après le texte de Henzen, bien plus complet et plus sûr que celui qu'avait d'abord donné M. Mommsen, dans le tome XV du journal de M. de Savigny, avec des essais fort ingénieux de restitution, mais dont la plupart s'évanouissent devant l'*Ectypon gypseum* de M. Henzen, n° 6428.

que nous dit Suétone de l'orthographe du fils adoptif de César, dans ce texte si curieux, que nous avons déjà mis sous les yeux de nos lecteurs. La gravure de l'édit est fort défectueuse et doit avoir été faite par un étranger, à Venafrum même; on y remarque encore des variations. Le nom de la colonie y est écrit tantôt *Venafrum* et tantôt *Vinafrum*, bien qu'il soit certain que la première forme est la seule originale et vraie. On y voit quelques archaïsmes, comme par fantaisie et caprice; mais partout la forme *ae* a remplacé l'ancien *ai* : *ducendæ*, *præfectus*, *quæque*, *aquæ*, *etc.* On n'y lit pas une seule terminaison en *eis* pour *is; proxumus* y est cependant employé pour *proximus*, mais le *d* remplace définitivement le *t*, dans *sed*, *id*, *apud*, et tous autres analogues, à l'exception d'un *aliat* que la routine a gardé. *Causa* n'a jamais qu'une *s*. Les redoublements de consonnes y sont employés aux lieux convenables; l'aspiration est soigneusement notée dans *advehere* et autres mots; l'*o* remplace l'*u* dans un ou deux exemples, mais en contradiction avec d'autres emplois du même mot avec l'*u*; j'en dirai autant de *civis* pour *cives;* qu'on me permette de citer un seul fragment de ce bel édit, en indiquant les formes que M. Osann adopte préférablement à celles d'un monument aussi authentique :

LICEATQVE QUAEQVE EARVM RERVM CVIVS FACIENDAE[1] REFICIENDAE CAVSA[2] OPVS ERVNT QVO PROXVME[3] POTERIT ADVEHERE[4] ADFERRE ADPORTARE QVAEQVE INDE EXEMPTA[5] ERVNT QVAM MAXVME[6] AEQVALITER DEXTRA[7] SINISTRAQVE P. VIII IACERE DVM OB EAS RES DAMNI[8] INFECTI IVRATO PROMITTATVR EARVMQVE RERVM OMNIVM ITA HABENDARVM II *viris* VENAFRANIS[9] IVS POTESTATEMQVE ESSE PLACET DVM NE OB ID OPVS DOMINVS EORVM CVIVS[10] AGRI LOCIVE[11] PER QVEM AGRVM LOCVMVE EA AQVA IS AQVAE DVCTVS S*ub*IT INVIVS FIAT NEVE OB ID OPVS MINVS EX[12] AGRO SVO IN PARTEM AGRI[13] QVAM TRANSIRE TRANSFERRE[14] TRANSVERTERE[15] RECTE POSSIT NEVE CVI[16] EORVM PER

[1] M. Osann écrit constamment *faciundæ*, *conveniundæ*. (Voy. p. 182.) — [2] M. Osann écrit partout *caussa*. — [3] M. Osann écrit partout *proxsumus*. — [4] M. Niebuhr voulait qu'on écrivît *advere*. — [5] M. Osann écrit *exsempta*. — [6] M. Osann écrit toujours *maxsumus*. Les *Cenotaphia Pisana*, contemporains de notre édit, ont *maximus*. — [7] M. Osann écrit *dexstra*. — [8] M. Niebuhr et M. Osann préféreraient *dampni*. M. Osann écrirait au moins *damnei infectei*. Sa pratique, à cet égard, est générale et absolue. Tous les génitifs en *i* ont, chez lui, leur désinence en *ei*. Il en est de même des nominatifs pluriels. — [9] M. Osann écrirait *Venafraneis*. — [10] M. Osann écrit toujours *quoius*. (Voy. p. 152.) — [11] M. Osann écrit constamment *agrei*, *locei*. — [12] M. Osann écrit toujours *exs*. — [13] Lisez *agrei*, selon M. Osann. — [14] M. Osann veut qu'on écrive *traferre*. — [15] M. Osann écrirait *travorteret* et peut-être l'a-t-il ainsi écrit. — [16] Au lieu de *cui*, *cuique*, M. Osann écrit *quoi*, *quoique*.

QVORVM AGROS EA. AQVA. DVCITVR EVM AQVAE DVCTVM CORRVMPERE ABDVCERE AVERTERE FACEREVE QVOMINVS EA AQVA IN OPPIDVM VENAFRANORVM RECTE DVCI[1] FLVERE POSSIT. LICEAT
QVAEQVE AQVA IN OPPIDVM VENAFRANORVM IT FLVIT DVCITVR. EAM AQVAM DISTRIBVERE DISCRIBERE VENDVNDI CAVSA AVT EI REI[2] VECTIGAL INPONERE[3] CONSTITVERE IIVIRO. IIVIRIS[4] PRAEFECTO PRAEFECTIS[5] EIVS COLONIAE EX MAIORIS PARTIS DECVRIONVM DECRETO, etc.

Je ne dissimulerai point cependant que d'autres inscriptions d'Auguste ont la terminaison *ei* pour *i*, ou *eis* pour *is*, aux datifs et ablatifs pluriels, temoin celle de l'arc de triomphe de Rimini[6]. Mais ce fait accidentel ne prouve qu'une diversité de pratique, et n'autorise point à convertir en règle générale ce qui n'est plus qu'un exemple isolé, ou bien un archaïsme individuel. Je ne parlerai point en détail des *Cenotaphia Pisana*, dont l'importance est plus considérable encore que celle de l'édit de *Venafrum*, au point de vue de l'orthographe du siècle d'Auguste. Tous les savants connaissent le magnifique travail de Noris[7] sur ces deux monuments, et surtout le chapitre si remarquable dans lequel Noris discute l'orthographe de ces deux marbres, et prouve, avec tant d'autorité, qu'elle offre, malgré ses imperfections, les types véritables de la bonne orthographe romaine. Je renvoie mes lecteurs à cette intéressante dissertation. La grande inscription du *Monumentum Ancyranum*, en nous transmettant le testament politique d'Auguste, où se peint en traits si profonds, la pensée et le caractère de ce prince, nous offre aussi un curieux échantillon de son orthographe, autant qu'il est permis de se fier à l'exactitude des transcriptions diverses qui nous sont parvenues, et à l'aide desquelles MM. Franz et Zumpt ont pu restaurer, avec une sagacité judicieuse, cette grande page d'histoire dans son intégrité la plus vraisemblable[8].

Malgré la rare persistance de quelques archaïsmes égarés, œuvre probable des lapidaires, plutôt que des rédacteurs eux-mêmes, la *recte*

[1] M. Osann écrit *ducei*. C'est son orthographe habituelle pour tous les infinitifs passifs. — [2] M. Osann écrit *reei publicæ* pour *rei publicæ* au génitif. — [3] D'autres inscriptions ont *imponere*. (Voy. Alde Manuce, *Orthogr.*) — [4] Lisez *IIvireis*, selon M. Osann. — [5] Lisez *præfecteis*, selon M. Osann. — [6] Voyez L. Tonini, *Rimini avanti il princip. d. era volgare*. Rimini, 1848, in-8° (page 172). — [7] Voyez Noris, *Cenotaphia Pisana*, dans la collection de Grævius, et séparément avec des additions. Pise, 1764, in-folio. La dissertation sur l'orthographe est la quatrième; elle a été réimprimée par Harles, à la suite de son édition de l'*Orthographia latina*, de Cellarius, Altenburg, 1768, 2 vol. in-8°. — [8] Voyez *Cæsaris Augusti index rerum a se gestarum, sive monumentum Ancyranum, edidd. J. Franzius et W. Zumpt*, Berlin, 1845, in-4°.

scribendi scientia se produit dans ces belles inscriptions historiques, telle que les grammairiens du siècle suivant l'ont systématiquement organisée, et telle qu'au XVI[e] siècle Alde Manuce, après plusieurs autres philologues, l'a définitivement arrêtée, avec l'aide et l'appui des témoignages épigraphiques qu'il avait pu vérifier et recueillir[1]. Je n'entends pas fermer par là toute carrière nouvelle à la science, encore moins limiter l'essor de l'esprit d'érudition. Mais je ne vois, ni dans les motifs allégués par le savant éditeur du Cicéron, *De re publica*, de 1847, ni dans les pièces à l'appui de son système[2], je ne vois, dis-je, aucune raison suffisante de m'écarter des voies traditionnelles, si ce n'est en quelques cas assez rares; et je loue sans réserve M. Villemain d'avoir résisté à l'entraînement qui emporte tant d'esprits distingués; je le remercie d'avoir gardé l'ancienne forme classique, en réimprimant l'ouvrage retrouvé du grand orateur romain. Du reste, M. Villemain marche, à cet égard, en compagnie des critiques les plus autorisés et les plus sûrs. Je ne citerai que M. Steinacker, M. Moser et Orelli.

Je ne puis me défendre de reproduire ici une inscription dont M. Göttling n'a publié qu'une copie inexacte[3], relevée par lui dans les manuscrits de Fulvius Ursinus, à la bibliothèque du Vatican. M. Göttling semble n'avoir connu que la copie d'Orsini, mais Alde Manuce[4] avait recueilli personnellement cette inscription sur le cippe qui la porte, et qui existe encore, avec une autre inscription incontestablement romaine au revers. Il s'agit du décret rendu contre César, pendant que ce dernier était encore avec ses légions, sur les limites de son gouvernement, prêt à marcher sur Rome et contre le sénat. L'authenticité de cette inscription a été vivement contestée, et il y a beaucoup à dire à ce sujet. Quelques bons esprits l'ont cependant admise comme vraie, au XVI[e] siècle et de nos jours. Alde ne la tint pas pour suspecte, mais Gruter et plusieurs savants modernes la rejettent parmi les *spuriæ*[5]. Voici l'inscription, « quæ adhuc, dit Alde Manuce, in Rubiconis ripa « conspicitur, a me, superiore anno, 1565, quum Venetiis Romam re« direm, diligenter exscripta. » J'avoue que je penche pour le sentiment d'Alde.

[1] Voyez *Orthographiæ ratio, ab Aldo Manutio Pauli f. collecta;* Venetiis, 1566 et 1591, in-8° compacte. Cf. l'*Orthographia latina* de Cellarius, déjà citée; elle est le complément de celle d'Alde. — [2] Par exemple, où M. Osann a-t-il pris son *sexscentensumo* de la page 119? — [3] Göttling, *loc. cit.* page 23. — [4] *Orthogr. ratio*, 1591, p. 745 et suiv. — [5] Je me borne à renvoyer, à ce sujet, à l'*index* de Séguier, et à citer le savant livre de Tonini sur les antiquités de Rimini, page 381. Je dois la communication de l'un et de l'autre à l'obligeance de M. N. Desvergers.

IVSSV MANDATVVE P·R·COS· | IMP·MILI·TYRO·COMILITO | MANIPV-LARISVE·CENT·TVR | MAEVB (*sic*) LEGIONARIAE·ARMAT· | QVISQVIS·ES·HIC·SISTITO·VE | XILLVM·SINITO·NEC·CITRA | HVNC·AMNEM·RVBICONEM | SIGNA·ARMA·DVCTVM·CO | MEATVM·EXERCITVMVE·TR | ADVCITO·SIQVIS·HVIVSCE | IVSSIONIS·ERGO·ADVERSVS· | IERIT·FECERITVE·ADIVDICA | TVS·ESTO·HOSTIS·P·R·AC·SI·CO | NTRA·PATRIAM·ARMA·TVLER | IT·SACROSQVE·PENATES·E·PEN | ETRALIBVS·ASPORTAVERIT·SA | NCTIO·PLEBISCI·SENATVS | VE·CONSVLTI·VLTRA·HOS·FI | NES·ARMA·PROFERRE·LICEAT | NEMINI· | S·P·Q·R· |

Ce décret serait de 705, et Cicéron est mort assassiné en 711. Je ne prétends pas faire de cette inscription un argument décisif; il n'en est pas besoin. On peut, en effet, en invoquer bien d'autres, franches de tout soupçon. Je me borne à noter, *transeundo*, l'inscription si connue de l'autel votif de Narbonne, du temps d'Auguste; une inscription de Lavinium, commentée par M. Zumpt, et où on lit, malgré sa bonne orthographe, *lastini* pour *latini*, ce qui est probablement un idiotisme; une inscription de Crotone, de l'an 742 de Rome, où, à part quelques archaïsmes égarés, la forme générale est aldine (n° 3693, Orelli); la sentence arbitrale d'Helvidius Priscus, dans l'affaire des *Histionenses*, monument d'une forme parfaite, si l'on en écarte les *errata fabrilia*, par exemple *scrittum* pour *scriptum*, et *iter communem* (Henzen, n° 6432): il est de l'an 19 de J. C. et a été découvert en 1852; sans parler d'excellentes inscriptions du temps de Tibère, telles que le n° 5393, de Henzen; le testament rapporté par Orelli au n° 3678, et le sénatus-consulte *De honoribus Drusi* (5381, Henzen). *L'Oratio Claudii*, dont le bronze est à Lyon, est aussi d'une très-bonne orthographe, et les inscriptions de Trajan sont, en général, irréprochables; exemple le n° 3671 d'Orelli, où je n'ai remarqué qu'un seul mot à forme archaïque: APSCISUM.

Les monuments épigraphiques ne viennent donc pas plus en aide que les manuscrits au système radicalement archaïque et absolu de M. Osann. Son texte du *De re publica*, qu'il me soit permis de le dire, est, quant à la forme, un texte de pure invention, démenti par les monuments contemporains, et le savoir de l'éditeur ne saurait suffire à lui donner crédit. Depuis l'époque du sénatus-consulte des Bacchanales, l'orthographe romaine a été indécise et flottante. Peu à peu les habitudes se sont modifiées, et, en même temps que l'art grammatical se développait, l'usage plus éclairé a suivi des formes qui convenaient mieux au progrès de la langue; l'orthographe a commencé à se fixer sous

l'influence de l'aristocratie lettrée, au sein de laquelle a vécu Cicéron, mais la révolution n'a été consommée que sous le règne d'Auguste.

CH. GIRAUD.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Œuvres d'Horace, traduction nouvelle avec le texte en regard, précédées et suivies d'études biographiques et littéraires par M. Patin, de l'Académie française, professeur de poésie latine à la Faculté des lettres de Paris. Paris, imprimerie de Simon Raçon, librairie de Charpentier, 1859-1860. Deux vol. in-12 de LXXXVI-439 et 492 pages. — Il appartenait à l'interprète le plus autorisé des chefs-d'œuvre de la poésie latine de nous donner une traduction d'Horace offrant l'union difficile de la stricte fidélité avec les mérites qui font le bon style. Cet important travail obtiendra, nous n'en doutons pas, les suffrages de tous les amis des lettres anciennes. Le premier volume de cette traduction, comprenant les odes, les épodes et le Poëme séculaire, est précédé d'une très-remarquable *Étude sur la vie et les ouvrages d'Horace*. C'est d'après Horace lui-même que M. Patin fait connaître la vie du poëte et cet ensemble d'habitudes, ces lectures, ces méditations, cette philosophie, d'où sont sorties ses œuvres, dont elles ont été l'expression. Il nous montre par quel éclectisme Horace a extrait de ses études stoïciennes, épicuriennes, « une morale mitoyenne, peu héroïque, « mais attrayante, accessible et suffisant à l'honnêteté. » — « Cette morale, dit l'in- « génieux critique, fait le fond, constitue l'unité de son recueil; il en a rempli ses « ouvrages de toutes formes; *ce vin vieux qui rajeunit les sens*, il l'a versé indifférem- « ment dans les vases de toute sorte : dans l'or de ses odes, dans l'argile artiste- « ment façonnée de ses satires et de ses épîtres. » Comme complément à cette belle étude, et à la fin du second volume, contenant les satires, les épîtres et l'*Art poétique*, M. Patin a réuni une suite d'articles insérés dans le *Journal des Savants*, de 1839 à 1843, sur les éditions d'Horace données par MM. G. Braunhard et Orelli, sur l'*Histoire de la vie et des ouvrages d'Horace* de M. Walckenaer, le commentaire de M. B. Gonod sur l'*Art poétique* et les traductions de MM. Ragon, Perennès, Le

Camus, Chanlaire, etc. Dans les notes qui accompagnent cet appendice, M. Patin indique et apprécie les travaux les plus importants dont les œuvres d'Horace ont été l'objet depuis 1843, notamment la charmante édition donnée par MM. F. Didot, et qui est précédée d'une Vie d'Horace fort intéressante par M. Noël des Vergers.

Madame de Longueville, études sur les femmes illustres et la société du XVII^e siècle, par M. Victor Cousin (*Madame de Longueville pendant la Fronde, 1651-1653*). Paris, imprimerie de Claye, librairie de Didier, 1859, in-8° de VII-488 pages. — Le premier ouvrage de M. Cousin sur madame de Longueville exposait le rôle brillant de cette femme célèbre à la fin du règne de Louis XIII et au commencement de la Fronde. L'œuvre nouvelle que nous annonçons aujourd'hui, et qui comprendra deux volumes, a pour sujet madame de Longueville pendant la Fronde. La seconde partie de ce travail paraît la première, parce qu'elle est la plus importante par le nombre et la gravité des événements qu'elle embrasse. L'éminent écrivain y suit la sœur de Condé depuis la délivrance des princes, en février 1651, jusqu'à la fin de la guerre de Guyenne, en août 1653, c'est-à-dire jusqu'au triomphe définitif de la royauté et de Mazarin. C'est l'époque la plus longue, la plus désastreuse et aussi la plus obscure de la Fronde. M. Cousin en retrace l'histoire à un point de vue nouveau et avec un puissant intérêt, et s'attachant à éclaircir les événements à l'aide de documents restés jusqu'à ce jour inédits. Un appendice placé à la fin du volume comprend des pièces justificatives d'une grande valeur historique, notamment le traité général des princes avec les frondeurs en janvier 1651, publié pour la première fois, d'après un manuscrit des Mémoires de Retz appartenant à madame la comtesse Caffarelli; divers autres traités, de précieuses correspondances de l'année 1652, une vie inédite de Mathieu Molé par Claude Le Pelletier, le plan de la république calviniste à Bordeaux et l'apologie du prince de Conti par lui-même.

Histoire du Consulat et de l'Empire, faisant suite à l'*Histoire de la révolution française*, par M. A. Thiers, tome XVII. Paris, imprimerie de H. Plon, librairie de Paulin, Lheureux et C^ie, 1860, in-8° de 911 pages. — Ce volume, l'avant-dernier du grand et bel ouvrage de M. Thiers sur le Consulat et l'Empire, comprend les livres LI, LII et LIII, qui, sous les titres suivants, l'*Invasion*, *Brienne et Montmirail*, *Première abdication*, exposent le récit des événements, depuis la fin de 1813 jusqu'au départ de Napoléon pour l'île d'Elbe. L'illustre écrivain résume ainsi lui-même, dans son chapitre final, le tableau qu'il vient de tracer de la lutte héroïque soutenue par l'Empereur pendant la campagne de France. « L'histoire, on peut le « dire, ne présente pas deux fois le spectacle extraordinaire qu'offrit Napoléon pen« dant ces deux mois de février et de mars 1814. En effet, ses lieutenants, assaillis « par toutes les frontières, se retirent en désordre, et arrivent à Châlons, consternés. « Il accourt seul, sans autre renfort que lui-même, les rassure, les ranime, rend « la confiance à ses soldats démoralisés, se précipite au-devant de l'invasion à « Brienne, à la Rothière, s'y bat dans la proportion d'un contre quatre, et même « contre cinq, étonne l'ennemi par la violence de ses coups, parvient ainsi à « l'arrêter, profite alors de quelques jours de répit conquis à la pointe de l'épée, « pour munir de forces indispensables la Marne, l'Aube, la Seine, l'Yonne, conserve « au centre une force suffisante pour courir au point le plus menacé, et là, attend « une chance qu'il a entrevue dans les profondeurs de son génie, c'est que l'ennemi « se divise entre les rivières qui coulent vers Paris. Cette prévision se trouvant jus« tifiée, il court à Blucher séparé de Schwarzenberg, l'accable en quatre jours, « revient ensuite sur Schwarzenberg séparé de Blucher, le met en fuite, le ramène « des portes de Paris à celles de Troyes, voit alors l'ennemi lui offrir une dernière

«fois la paix, c'est-à-dire la couronne, refuse l'offre parce qu'elle ne comprend pas «les limites naturelles, court de nouveau sur Blucher, l'enferme entre la Marne et «l'Aisne, va le détruire pour jamais et relever miraculeusement sa fortune, quand «Soissons ouvre ses portes! Nullement troublé par ce changement soudain de for-«tune, il lutte à Craonne, à Laon, avec une ténacité indomptable, est près de «ressaisir la victoire que Marmont lui fait perdre par une faute, se retire à demi «vaincu sans être ébranlé, ne désespère pas encore, bien que la manœuvre de «courir de Blucher à Schwarzenberg ne soit plus possible... Toujours inépuisable «en ressources, il imagine alors de se porter sur les places pour y rallier les gar-«nisons et s'établir sur les derrières de l'ennemi avec cent mille hommes. Avant d'exé-«cuter cette marche audacieuse, il donne à Arcis-sur-Aube un coup dans le flanc «de Schwarzenberg, afin de l'attirer à lui, court ensuite vers Nancy, lorsque l'en-«nemi, se décidant à marcher sur Paris, parvient à en forcer les portes. Napoléon «y revient en toute hâte, trouve l'ennemi dispersé sur les deux rives de la Seine, «s'apprête à l'accabler, quand ses lieutenants lui arrachent son épée... et lui, «l'homme des guerres heureuses, termine sa carrière après avoir déployé toutes «les ressources du caractère ou du génie dans une guerre désespérée, où il ajoute «à l'éclat, à l'audace, à la fécondité de ses premières campagnes, une qualité qu'il «lui restait à déployer, et qu'il déploie jusqu'au prodige, la constance inébranlable «dans le malheur.» M. Thiers, pour achever sa tâche, n'a plus qu'un volume à publier, le dix-huitième, qui sera consacré à l'histoire des Cent jours.

*Correspondance de Napoléon I^er^*, publiée par ordre de l'Empereur Napoléon III, tome III. Paris, imprimerie et librairie de H. Plon, 1859, in-8° de 537 pages. — Le haut intérêt de la correspondance de Napoleon I^er^ se soutient et s'accroît encore à mesure que se poursuit cette importante publication. Le tome III contient 678 lettres, dépêches ou pièces diplomatiques, relatives à la campagne d'Italie et se rapportant à la période comprise entre le 20 avril 1797 et le 4 mars 1798. A la fin du volume se trouve placé, comme annexe, un état général des objets d'art envoyés en France par le général Bonaparte, à la suite du traité de Tolentino, et par le général Berthier, après la prise de Rome.

Mémoires de l'Académie des sciences de l'Institut impérial de France, tome XXV, tome XXVII, 2° partie; tome XXXI, 1^re^ et 2° partie. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot, 1860, quatre tomes in-4° de XV-942, 294, XXII-1340 pages, avec planches. — Le XXV° volume des Mémoires de l'Académie des sciences est rempli tout entier par un mémoire de M. Serres, intitulé: *Principes d'embryogénie, de zoogénie et de tératogénie*. On trouve dans la 2° partie du tome XXVII, 1° Éloge historique de M. Marie-Henri Ducrotay de Blainville, par M. Flourens; 2° Mémoire sur la détermination des distances polaires des étoiles fondamentales, et tableaux des observations des distances zénithales observées au cercle mural de Gambey, par M. Laugier; 3° Recherches expérimentales et analytiques sur la lumière, par lord Brougham; 4° Recherches sur les causes de l'électricité atmosphérique et terrestre, et sur les effets chimiques produits en vertu d'actions lentes, avec ou sans le concours des forces électriques, par M. Becquerel. Le XXXI° volume, divisé en deux tomes, comprend un Traité d'entomologie analytique par M. Duméril, ouvrage considérable qui a occupé les loisirs du savant professeur pendant plus de soixante années d'une vie active passée dans l'enseignement de l'histoire naturelle et des diverses branches de la médecine. La première partie expose les principes généraux et embrasse toute l'histoire des coléoptères; la seconde traite des sept autres ordres, et complète ainsi l'histoire de tous les genres de la classe des insectes, distribués

en familles naturelles. A la fin de la seconde partie l'auteur a placé une table alphabétique des noms d'ordres, de familles et de genres, compris dans l'ouvrage.

Les inondations en France depuis le VIe siècle jusqu'à nos jours; recherches et documents, par M. Maurice Champion, tome II. Paris, imprimerie de Thunot, librairie de Victor Dalmont et Dunod, 1860, in-8° de XVI-467 pages. — En annonçant, dans notre cahier d'août 1858, le premier volume de ce recommandable ouvrage, nous en avons indiqué sommairement le plan et le but. Il s'agissait moins, pour l'auteur, de tracer un tableau émouvant des désastres produits, à diverses époques, par les grandes crues de nos fleuves, que de recueillir des faits et des documents de nature à aider les recherches des savants et des administrateurs sur les moyens à prendre pour arrêter, dans l'avenir, les ravages de ce fléau. On voit que M. Champion s'est proposé surtout d'être utile; il a réussi en même temps à composer un livre intéressant, plein de faits curieux au point de vue historique. Le premier volume traitait seulement des inondations de la Seine à Paris; le tome second, qui vient d'être publié, offre, dans ses premiers chapitres, l'histoire des débordements de la Seine (hors de Paris) et de ses affluents : l'Aube, l'Yonne, le Loing, la Marne, l'Oise, etc. Le reste du volume est consacré au bassin de la Loire. Les pièces justificatives sont nombreuses et importantes. Nous signalerons aussi un index bibliographique des ouvrages relatifs aux inondations, catalogue dressé avec soin, et contenant des indications indispensables à toutes les personnes qui s'occupent de cette question.

Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne, par M. Mahul, ancien député. Deuxième volume. Imprimerie de Pomiès, à Carcassonne; librairies de Victor Didron et de Dumoulin, à Paris; 1859, in-4° de II-672 pages. — En annonçant, l'année dernière, le premier volume du Cartulaire de l'arrondissement de Carcassonne, nous faisions connaître le plan très-étendu de ce grand travail, et nous disions avec quelle patiente érudition M. Mahul avait su réunir les documents les plus variés et les plus intéressants sur l'histoire, les monuments, les mœurs, les familles et la statistique de toutes les communes et même des simples hameaux des cantons d'Alzonne et de Capendu. Le second volume, qui vient d'être publié, comprend les communes des cantons de Conques et de la Grasse, et, dans ce dernier canton, l'abbaye de la Grasse, qui fut, sous la seconde race et jusqu'à la fin du moyen âge, le plus puissant monastère du Languedoc. Un grand nombre de chartes de cette abbaye sont publiées ici pour la première fois d'après les cartulaires conservés aux archives de la préfecture de l'Aude. Plusieurs centaines de documents du même genre, également inédits, se rapportent aux communes et font revivre, pour chaque localité, les faits oubliés, les traditions, les usages de la vie domestique. A ces documents, viennent se joindre de nombreuses indications sur les antiquités, les édifices religieux et féodaux, les inscriptions conservées dans les églises, la série des seigneurs et toutes les notions nécessaires sur l'état moderne de la commune. Tous ceux qui aiment à étudier l'histoire à ses sources sauront gré à M. Mahul d'avoir entrepris cette utile collection de matériaux, et l'encourageront à mener à fin ce travail, le plus considérable, peut-être, qui ait été consacré jusqu'ici à la description d'une portion aussi restreinte du territoire. L'ouvrage formera six volumes, dont les deux derniers comprendront le cartulaire de l'évêché et de la ville de Carcassonne.

Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789, par Henri Martin, tome XVI, quatrième édition. Paris, imprimerie de Claye, librairie de Furne, 1860, in-8° de 680 pages. — Ce volume complète la quatrième édition, refondue et aug-

mentée d'un ouvrage important qu'on ne saurait louer sans réserve, mais qui a une grande valeur historique et littéraire, et que l'Institut a jugé digne, en 1844, en 1856 et en 1859, d'une éminente distinction. Ce dernier volume de l'*Histoire de France* de M. Henri Martin embrasse la période comprise entre l'année 1748 et la révolution de 1789 et se termine par un chapitre où l'auteur résume, sous le titre de *Conclusion,* la pensée philosophique de son œuvre. On peut regretter qu'un ouvrage de cette étendue ne soit pas suivi d'une table générale des noms et des matières.

Bibliothèque impériale, département des imprimés. Catalogue de l'histoire de France, tome VI, publié par ordre de l'Empereur. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot, 1859, in-4° de 815 pages. — Ce volume, où l'on trouve dix-sept mille six cent trente-sept mentions d'ouvrages divers, comprend le chapitre VI du *Catalogue de l'histoire de France,* consacré à l'histoire constitutionnelle, et subdivisé en treize sections: Généralités; Constitutions françaises et traités qui s'y rapportent; régime électoral; États généraux et assemblées des notables antérieurs à Louis XVI; États généraux de 1789 et Assemblée constituante; Assemblée législative; Convention; assemblées délibérantes du Consulat, de l'Empire, de la Restauration et du règne de Louis-Philippe jusqu'en 1848. Le tome VII contiendra la fin de l'histoire constitutionnelle et l'histoire administrative.

Correspondance de Béranger, recueillie par Paul Boiteau, tomes III et IV. Paris, imprimerie de Raçon, librairie de Perrotin, 1860, 2 vol. in-8° de 460 et 394 pages. — Le tome III de cette intéressante correspondance se rapporte aux années 1837-1848. Le tome IV et dernier contient les lettres depuis octobre jusqu'au mois de juillet 1857, époque de la mort de Béranger. On a placé à la fin du tome IV un catalogue des lettres de l'illustre poëte que l'éditeur a recueillies et qui n'ont pas été imprimées dans la correspondance.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1860.

LE ROMAN EN VERS, de très-excellent, puissant et noble homme Girart de Rossillon, jadis duc de Bourgogne, publié pour la première fois, d'après les manuscrits de Paris, de Sens et de Troyes, avec de nombreuses notes philologiques et neuf dessins, suivi de l'histoire des premiers temps féodaux, par Mignard. Paris, Techener, 1858.

PREMIER ARTICLE.

Il y eut, dans le milieu du IXe siècle, un comte Girard qui fut un des plus puissants personnages de ce temps. Il servit l'empereur Lothaire, fils aîné de Louis le Débonnaire, et fut fait par ce prince comte ou duc de Bourgogne. Lothaire étant mort et un de ses fils étant devenu roi de Provence, comme ce fils était un enfant, la tutelle, qui était nécessaire, fut remise à Girard, qui eut dès lors la puissance d'un roi. Il gouverna pendant plusieurs années le royaume de Provence, et les chroniqueurs rapportent de lui une expédition contre les Normands qui s'étaient établis à l'embouchure du Rhône, expédition qui fut heureuse et qui chassa les pirates de leur repaire. Il n'eut pas le même succès contre Charles le Chauve. En quelque décadence que fût alors l'autorité royale, les membres de la famille impériale ne s'en disputaient pas moins ces lambeaux par la violence, par la guerre et par la ruse; Charles le Chauve entreprit de déposséder son neveu; et Girard combattit pour celui dont il était le tuteur. Après des alternatives diverses et des guerres qui paraissent avoir été longues, Charles le Chauve triompha; la ville de Vienne,

défendue par Berthe, femme de Girard, capitula; et Girard, avec sa femme, qui était fille de Hugues, comte de Sens, se retira en Bourgogne. Outre ses grandes fonctions, il s'était recommandé par des fondations pieuses, églises et abbayes.

Cet illustre nom du IXe siècle tomba dans le domaine des chansons de geste. On en a une en provençal, qui a été analysée par M. Fauriel dans le tome XXII de l'*Histoire littéraire de France*, et qui paraît être du XIIe siècle; on en a une seconde en français, qui a été publiée par M. Francisque Michel, et qui est du XIIe ou du XIIIe siècle; ces deux poëmes mettent Girard aux prises, non avec Charles le Chauve, mais avec Charles-Martel. Cette erreur n'est pas commise par la troisième rédaction, celle dont nous devons la publication à M. Mignard, et qui est beaucoup plus récente que les précédentes. Au fond, et à part l'anachronisme, voici ce que les légendaires (il y a de cette légende une rédaction latine et une rédaction française), les troubadours et les trouvères ont fait de l'histoire :

Charles le Chauve ne fut jamais le beau-frère de Girard; mais il l'est dans nos récits : « Li rois de France Challes li Chauve, dit le texte en « prose, l'autre seror maindre, celi qui avoit nom Aloys, havoit prise à « feme par leal mariaige. » Cette autre sœur était la sœur cadette, mais imaginaire, de Berthe, femme véritable de Girard. Là est, pour la légende, le nœud des événements. La légende ne sait pas que le sujet de la guerre entre Charles le Chauve et Girard fut la Provence; elle crée un débat pour l'héritage du père des deux sœurs : Girard réclame le comté de Sens comme mari de la fille aînée; Charles le réclame comme souverain de la France. La guerre éclate entre le suzerain et son vassal; la chance tourne contre Girard, qui, dépouillé de tout, disparaît en une retraite ignorée. Sa femme l'a suivi dans sa disgrâce; et tous deux, dociles aux exhortations d'un ermite, font tourner leurs malheurs au bien de leur âme. Ils acceptent chrétiennement leur sort; Girard est charbonnier et Berthe couturière. Sept ans se passent ainsi; puis vient, par l'entremise de la reine, une réconciliation de Girard avec le roi; ses possessions lui sont rendues; la paix renaît; Girard et sa femme continuent à être dans la prospérité ce qu'ils avaient été dans l'adversité : « Il commança par grant estude entendre diligemment à piteuses « œvres, lesquex li hermitaiges li avait enseignié, c'est à savoir lui giter « sovant en oroisons, sovantefoiz geûner, securre piteusement au be-« soing les poures, resplendir par equité de droiture, et entendre dili-« gemment à faire abbaïes. Et certes Berthe, sa femme honorable, res-« plendissans par dignité de prodefemme, ne laissoit pas por ce qu'ele

« ne se travaillast acostuméement et par grant desir as œvres de pitié. « Et por ce que cist faisoient noblement ces choses et autres sembla- « bles, li très-grans flaireurs et li fames de lor bone opinion fu espan- « due largement par le monde. » Rien ne donne une plus juste idée de ces choses du moyen âge que cette langue du moyen âge.

Dans la vérité, la légende et le poëme sont terminés et devraient s'arrêter ici. On ne comprend pas même pourquoi une reprise fut désirée, à moins que ce ne fût pour avoir occasion de narrer de nouveaux coups de lance et pour ouvrir à Girard un nouveau champ de guerre où, cette fois, il tiendrait victorieusement tête à son suzerain. En tout cas, cette reprise ne témoigne d'aucune fertilité d'imagination; elle est attribuée au démon, à celui que nos aïeux appelaient l'*ennemi;* et cet *ennemi* ne sut que réchauffer la querelle pour le partage du comté de Sens. On se bat donc de nouveau pour ce comté; et tels sont l'acharnement et les variables succès de cette lutte, qu'une intervention divine peut seule y mettre fin. « Et por ce qu'il se combatoient si perseverem- « ment et s'entrocioient si cruelment, Dex ot pitié de la mort de si « grant multitude de gent, et lour monstra l'aide de sa misericorde. Il « les espaonta, pour ce qu'il se partissent de lour perverse antencion; « quar auxi comme les genz dient, veraiement la terre trembla desoz lor « piez par la volanté de Deu, et sona horriblement en chancelant; et li « confenon lou roy et li Girard furent embrasé dou feu dou ciel; por « quoi il furent espaonté merveilleusement et se departirent d'une part « et d'autre. »

Trois personnages remplissent tout le récit : Girard, Berthe et Charles le Chauve. Girard est un vaillant guerrier, simple et pieux; rien de très-compliqué ne traverse sa vie; il défend intrépidement contre son souverain ce qu'il croit son droit; il guerroie à outrance tant qu'il lui reste un tronçon d'épée; vaincu, il s'humilie sous la main de Dieu; riche et puissant, il fonde des églises et des abbayes.

Au commencement, vaincu et fugitif, sa femme court le chercher, et, ravie de le retrouver, lui demande : « Estes haitiés? » Il répond en digne chevalier :

> Nenil, dit-il, ma suer; je suis trop maltraitiés,
> Je suis ung pou navrés, mas de ce ne me chaut;
> Jamais jour n'aurai joie, face froit face chaut;
> Je croi, de mon grant deul par tout le mont parle on.
> Je me suis combatus au felon roi Charlon :
> J'ai perdu mes amis, j'ai perdu toute terre;
> Quar presque tuit mi hom m'ont failli en ma guerre.

Mon bon neveu Guibert hai hui veü occirre;
Jamais de si grant deul ne puis que me consire;
Mon bon neveu Fourcon, moi voyant, a l'on pris;
Que voulés que vous die? Li rois en ha le pris.
Plus que vif mieux m'amasse en bataille estre mort
Que ce que j'ai fuï; ciz deulz trop me remort.

Le chagrin d'avoir fui le poursuit jusques auprès de l'ermite de la forêt des Ardennes, chez qui il s'est réfugié; et, quand le saint homme lui recommande de songer à Dieu et d'écarter de lui les pensées de vengeance :

Sains peres, entendez, dit Girars li depos (le déposé),
Bien vuil que mes couraiges ne vous soit pas repos (caché) :
Se je puis en Hungrie venir au roi Outon,
Dou roi (Charles le Chauve) ne de sa vie ne donrai ung bouton.

Et il expose comment, quand il aura recouvré des armes, il guettera le roi Charles, le tuera par surprise, et reprendra ainsi la terre qu'il a perdue. L'ermite le châtie gravement :

Quant tu estoies cuens et dus de grant puissance,
Tu n'as peü durer contre le roi de France;
Mas t'a de ton reaume exilé en fuant
Et de toute ta terre, et fait poure truant.
Ce t'a fait tes orguels et ta grant desmesure;
Il n'out onques en toi ne raison ne mesure.
Et comment y fust-elle? car encor n'i est mie;
Et n'as denier ne maille ne pain, croste ne mie,
Et si m'as encor dit tantost, bien m'en sovient,
Que ton lige signeur par toi morir convient,
Et que tu l'occiras par droite traïson,
Se de chevalx et d'armes peus avoir garnison.

Enfin Girard rentre en lui-même, et il accepte la pénitence que l'ermite lui enjoint, à savoir : de renoncer aux armes et à la chevalerie pendant sept ans.

La pénitence s'accomplit, et de duc il devient charbonnier : il portait sur ses épaules plus grands faix que ne fissent deux chevaux, vendant le sac cinq sous et sept deniers, cinq sous pour son maître et sept deniers pour lui. Dans cet état, la vieille aventure d'Irus se reproduit :

Uns ribaus de la vile le prist à ramponer,
Qui estoit costumiers de malvais nom donner :
« Vilains, tu sembles mieux pendeour de larrons

« Que ne fais charbonnier ne copeur de jarrons. »
Girars le regarda, le neis prist à froncier.
— « Regardés, dit li gars, je crois qu'il veut groncier. »
Cil qui furent present li vont en l'ore dire :
« Tu pourras tel mocquer qui te tenra de rire. »
Tantost Girars li dist : « Ne voi en ceste place
« Autre larron que toi, bien en portes la face ;
« Puisque penderres suis, lores est senz doutance,
« Je te pendrai tantost, si auras ta sentence. »

Aussitôt il le saisit de sa forte main, le jette sur son dos, l'emporte et l'aurait pendu effectivement, si on n'eût secouru le pauvre moqueur :

Du mocqueur li heüst son reguierdon rendu ;
A tous ceulz de la vile, saichés, moult habeli ;
Plus ne trova Girars qui se mocquast de li.

Ici je m'interromps pour une petite remarque relative au texte. M. Mignard a imprimé *habe li* en deux mots, ce qu'il traduit par : *parmi tous ceux de la ville, et sachez qu'il y en avait beaucoup.* Il a été trompé par son manuscrit ; il faut non-seulement lire *habeli* en un seul mot, mais encore voir dans l'*h* une de ces lettres parasites que les copistes ne furent que trop enclins à ajouter. Le fait est que nous avons le verbe *abelir*, très-usité dans la vieille langue, et qu'on traduirait très-bien : *Ce fut moult bel à tous ceux de la ville.*

La reprise de la guerre montre Girard tel qu'il avait été dans les premiers combats, et la paix qui suit le montre seigneur occupé du bien de ses vassaux et chrétien vivant dans la crainte de Dieu. Pourtant il lui arriva deux mésaventures : l'une est de soupçonner la vertu de Berthe qui, la nuit, quand il dort, se lève et s'en va ; elle s'en allait porter le sable et le mortier pour une église fondée par Girard, travail qu'elle cachait aux regards du jour et dans lequel un ange venait chaque fois l'aider ; l'autre est un péché qui sera mieux raconté par la prose du XIIIe siècle : « Ainçois que Girarz heust parfaite sa penitence qu'il havoit « taxée sept ans, il fu feru des dars dou mauvais tempteor en une sainte « nuit de la nativité nostre Seignor. Et fu enlaciez des aguillemenz dou « delit de luxure, et vout dormir avec sa femme selonc les droiz de « mariage. La quel chose celle auxi, comme il estoit avenant, lui denia « cruelment ; et ciz qui ne pooit soffrir à bien près la charge de la très « malvaise et neant covenable temptacion, n'out pas honte de dormir « avec une petite chamberiere par l'outroi de sa femme, auxi comme « Abrahans et Jacob dormirent avec lour chamberieres ; je sai ce que

« ce fust par besoing d'autre chose. Endementiers la honorable comtesse « se leva et fist allumer torches et tortiz; ele estoit avironée de grant « compaignie qui la siguoient auxi comme il covenoit, et entra très de- « votement en l'eglyse. Et li cuens se leva auxi un petit après; et ciz le « regarda qui regarda saint Pere. » Ce regard de Jésus fait rentrer Girard en lui-même; son repentir n'a point de bornes, il se tient à la porte de l'église sans oser y entrer; il soupire, il gémit, il sanglote, il pleure, il bat sa poitrine, il fléchit les genoux; si bien que, la nuit suivante, une vision assure la comtesse que pardon est octroyé à son mari.

Arrivé à la fin de la vie de son héros, l'auteur se fait une objection :

S'aucuns des envieux me voloit opposer
Contre le duc Girart, dire ne proposer
Qu'il fust fel et estous, fiers et fors et infames,
Qu'il heüst fait partir de tant de corps les ames,
Tant proié, tant bruï, gastée taute terre,
Tant orphenins, tant veves havoir faiz par sa guerre,
Si ne di pas qu'en ce colpe ne puisse avoir
En tout ou en partie, ce peut on bien savoir;
Mais sur soi defendant li convint maint mal faire;
Ainssin va il de guerre et de semblable affaire.

Non content de cet argument, il invoque l'exemple de maints personnages de l'Ancien Testament, qui furent violents et coupables et que néanmoins Dieu mit, pour me servir de l'expression de notre auteur, au nombre de ses amis. Je ne sais si un trouvère du XII^e siècle aurait vu, dans les exploits des guerres les plus sanglantes et dans les malheurs qui y sont attachés, le moindre sujet d'inquiétude pour le salut du héros. Le fait est que, dans cette société du moyen âge, apparaît un singulier contraste, d'une part entre les mœurs féodales, où l'honneur suprême était de soutenir sur le champ de bataille l'orgueil de race et de bannière, et de poursuivre sans recréance (qu'on me passe ce vieux mot) les haines héréditaires; et, d'autre part, l'influence spirituelle, qui mettait la soumission et l'humilité en première recommandation. C'est ce contraste qui fait un des caractères proéminents de la société féodale, et c'est de ce contraste que naissaient cette foule incessante de fondations pieuses, qui rétablissaient l'accord entre les deux directions.

Berthe est la femme pieuse, dévouée, de bon conseil. Berthe de l'histoire défendit la ville de Vienne contre les troupes de Charles le Chauve; Berthe de la légende suit son mari dans sa fuite, dans sa retraite au fond des bois, dans sa pénible existence, dans son humble condition. Pendant qu'il faisait du charbon, elle faisait de la couture :

Sa femme se seoit toute jour en la poudre,
Et gaagnoit son vivre au tailler et au coudre;
De ce faire en s'enfance avoit esté aprise,
Bien sout tailler et coudre et braies et chemise.

Au fort de la première guerre, elle s'était efforcée, par bonnes paroles, d'adoucir le fier courage de Girard et de l'amener à une réconciliation avec son seigneur suzerain.

Berthe dist à Girart : Sire, quar me creés:
Vers Charles ne povez durer, bien le veés.
Envoiés bon messaiges qui le saichent requerre,
Qu'il vuille en paix laissier et vous et vostre terre.
Se vous li avez fait ne tort ne deraison,
Vous l'irés amender vers li en sa maison,
Au los et à consoil de trestout son bernaige,
Sauf alant, sauf venant, et cessant vo domaige....
Diex, li soverains juges, qui tout ha à jugier,
Li vuille mettre au cuer et en sa conscience
Que ne vous face faire mais que juste sentence.
Lasse, com mal fus née, quant pour cause de mi,
Senz vostre coulpe avez si mortel anemi,
Si très-contralieux, si fort et si puissant,
Et si malicieux et si mal cognoissant
De la très-grant amour qu'entre vous deüst estre!....
Sire, pour Dieu, vuilliés user de bon consoil;
Nous somes seul et seul; nulz fors nous non saura;
Se non faites ainssin, grand doleur ci haura.
Sire, soveigne vos de Caton en Romant,
Qui disoit à son filz : je te prie et commant
Que vuilles la paroule de ta femme suffrir,
Se tu vois qu'en ton preu se doie parouffrir.
Aucunes fois li femme ont bon conseil doné
A cez qu'à eles croire se sont abandoné...
Sire, prenés en gré, pour Dieu, ce que je loe;
Quar fortune nous tourne contrairement sa roe.
Se sagement non faites, trop de perde harons,
A vos amis prenés consoil, à vos barons,
Si qu'on ne puisse dire ce soit conseil de fame,
Aucune fois en ont pluseur, à tort, diffame.

C'était, sinon pour elle, du moins à propos d'elle que la guerre s'était allumée entre le suzerain et le vassal. De là naissait en son cœur le sentiment d'une lourde responsabilité : elle se reprochait les champs couverts de morts; le ciel irrité semblait les lui imputer, et elle doutait du salut de son âme.

« Or suis-je bien sur toutes femmes la plus chaitive.
« Il n'est droict ne raison qu'après ces morz je vive.
« Il sont tuit mort pour moi, très lasse, que ferai?
« Je suis toute certene que dampnée serai;
« Cette mortalité est pour moi heritaige.
« Quant je vois tant de morz, lasse, pourquoi n'enraige? »
Entre les morz se boute, tous les cuide baisier,
Ne sut sa grant doleur autrement apaisier;
Elle se boute en sanc jusques en mige jambe;
Tels deuls ne fut menés oncques par nulle dame.
Qui veïst Ecuba, la mere à bon Hector,
Qu'Achille versa mort ou milieu de l'estor,
Et dame Berthe ensemble, l'on ne sceüst à dire
La quelle out plus grant deul de ses morz et plus d'ire.

On sait que la légende, qui fait le fond commun des chansons de geste, se partage à l'égard de l'empereur; quelques-unes, ayant souvenance du puissant et redouté Charlemagne, peignent le suzerain à la tête de vassaux valeureux et frappant de sa lance invincible les ennemis de la foi; les autres, échos de la triste histoire des derniers Carlovingiens, représentent l'empereur comme un chef injuste et couard, disputant à ses vassaux leurs droits légitimes, bravé hardiment par eux dans sa cour et sur les champs de bataille, souvent ridicule, toujours faible et impuissant. C'est à ce dernier type qu'appartient le Charles le Chauve de notre poëme. Et qu'on ne croie pas que la dépréciation légendaire s'applique seulement à des princes tels que Charles le Chauve ou à ses successeurs, encore plus misérables que lui; Charlemagne lui-même n'y échappe pas toujours; et la féodalité triomphante s'incorpore si bien aux inspirations créatrices des récits populaires et poétiques, que, devenue le terme auquel tout devait aboutir, elle se joue de la gloire et de la puissance même du grand empereur.

Quand, le comte de Sens étant mort, Girard réclame le comté du chef de sa femme, fille aînée du comte, le roi le menace de le faire pendre, s'il persiste dans sa réclamation, ce qui effraye très-peu le vassal.

Haro! ce dit Girart, fort gibet convenroit;
Je suis si grant et gros, comment me soustenroit?

Puis, quittant le ton de la moquerie pour celui de la menace, il déclare qu'il guerroiera tant qu'il aura une lance et un homme, et finalement il en appelle à la cour du roi, pour qu'elle décide qui des deux a droit:

Mais pour ce que ne voil, à mon tort, faire plait,
A ta court je quier droit; fai le me, s'il te plait.

Charles n'entend pas soumettre sa contestation à aucune juridiction; mais ses conseillers viennent d'eux-mêmes le trouver, et ils lui parlent sévèrement. « Charles, dit l'un, j'ai le poil blanc comme neige, et je « ne dois donner autre conseil que des conseils de vérité: »

Vous avés hui parlé à Girart foulement,
Et il ha respondu outrecuideusement.
N'apartient pas à roi de parler par tel guise.
Rois doit moult poul (peu) parler et bien garder justise,
Au poure com au riche, sans accepter personne,
Et si doit faire grace quant equités li donne.
Nulz rois ne doit regner s'il n'a misericorde,
Pour justice atramper et pour faire concorde.
Girars n'est pas telx hons c'on doie menacier
De pendre à un gibet ou du palais chacier.
Tu n'as chasne (chêne) en Bierre[1] n'en ta forest d'Orliens,
N'en cele de Gesort, où n'a mais nulz liens,
Où pendre le peüsses; ne chacier non porroies
Plein piet de son pays, se tu jurié l'avoies.

Un second conseiller lui représente qu'à la vérité Girard a outrageusement parlé, mais que c'est lui, empereur, qui l'y a provoqué; il n'est pas d'homme, dit-il, qu'une provocation ne puisse faire sortir hors de lui-même :

N[illegible] n'est en bon chemin que l'on bien ne desvoie.

Et il prononce la décision de la cour qui est que la terre soit partagée, non le comté, c'est-à-dire que Girard aura le titre de comte de Sens avec la moitié de la terre, et le roi l'autre moitié, sans le titre.

Senz partir la conteye, iert la terre partie;
Quar conteiz ne duchiés ne doit estre partie;
Il n'i a point d'ainsnesse, si comme dient li saige,
En partaige de femmes, ce tenons por usaige.
Girars demorra cuens, pour ce qu'il a l'ainsnée;
La roine l'a perdu pour ce qu'elle est mainsnée.

Mais Charles est déterminé à ne pas écouter ses conseillers, et à toutes leurs raisons il répond :

Ami, vous parlez sagement;
Or vous en taisiés tuit, qu'il ira autrement.

[1] La forêt de Fontainebleau, dit M. Mignard.

On trouve, dans ces discours des conseillers, un vers proverbial, véritablement beau et caractéristique:

Adès ha vieille haine novele mort portée.

La précision de la phrase, la profondeur du sens et la justesse de l'antithèse le font digne d'être retenu par celui qui veut garder dans le magasin de sa mémoire quelque *purpureus pannus* de la pensée du moyen âge et quelque vive image des mœurs de la primitive féodalité. Rien n'exprime mieux ces haines héréditaires qu'on se léguait de famille à famille, qui pouvaient paraître assoupies, mais qui, couvant inextinguibles dans les secrets replis du cœur, faisaient soudain des explosions aussi inattendues que redoutables. On ne comprendrait pas ces événements, si l'on ne se rappelait qu'alors, toujours les vieilles haines portaient nouvelle mort. Dans une des plus remarquables gestes, celle qui peut-être peint à traits les plus grands et les plus vifs, aussi bien la violence turbulente des mœurs féodales que la puissance des liens et des sentiments qui les constituaient; dans *Raoul de Cambrai*, dis-je, une guerre sanglante éclate, où Raoul est tué par Bernier, Bernier, qui, d'abord homme de Raoul, ne croit pouvoir, qu'après avoir reçu de lui la plus sanglante injure, renoncer à son service et aller se ranger à côté de son père et de ses oncles que Raoul veut dépouiller. Raoul mort, Bernier obtient, à force de soumissions qui peignent toute la force du lien féodal, le pardon de cette mort donnée dans un combat loyal à un ennemi, jadis son seigneur. Même Géri, l'oncle de Raoul, accorde à Bernier sa fille en mariage. Tout semble apaisé entre les deux familles; mais voilà que, Bernier et son beau-père passant par le lieu où Raoul fut tué, Bernier rappelle, avec regret et sans bravade, le funeste combat. Ce souvenir réveille les sentiments de vengeance non éteints, assoupis seulement dans l'âme de Géri; il saisit un moment favorable, et, d'un coup de son pesant étrier, il casse la tête à Bernier, qui tombe mort. C'est la mise en action du vers:

Adès a vieille haine novele mort portée.

La trahison et la fourberie sont les armes de ces Carlovingiens de la légende, qui, en droite guerre, ne sauraient tenir tête aux grands vassaux et qui cependant sont toujours les provocateurs des conflits, les spoliateurs de la veuve et de l'orphelin, les violateurs des droits féodaux. Voici comment Charles s'y prend, ou, pour parler le langage d'alors, voici comment il *exploite:* il envoie parmi les vassaux de Girard un affidé chargé de leur distribuer les largesses du roi; car, dit-il,

Riches princes avers, qui avoir ha sans conte,
S'il ne set qu'est donner, vivre doit à grand honte.

Donner est, après la vaillance, la première qualité du seigneur dans les mœurs féodales. Les dons du roi réussissent et lui concilient les hommes de Girard, qui, dès lors, sont peu disposés à guerroyer contre le roi de France :

De prenre au roi de France n'est pas geux de pelotte.

M. Mignard s'est mépris sur le sens de ce vers : par une de ces inadvertances qui surprennent les plus doctes, au lieu de *geux*, qui est bien dans le texte, il a entendu *gueux*, et dès lors il s'est trouvé tout à fait fourvoyé. En relisant le vers et sa note, il verra, comme moi, que le sens est : s'attaquer au roi de France n'est pas un jeu de pelote. (Une pelote est encore aujourd'hui une paume, une balle.) Il est un autre vers (p. 48, v. 1036) où je voudrais lire *geu*, au lieu de *gen* qu'a imprimé M. Mignard.

Et, par Dieu, vous savez, li *gen* sont mal parti.

La copie de l'Arsenal, citée en note par M. Mignard, donne *li geu*, c'est la bonne leçon; *bien ou mal partir le jeu* est une locution de notre vieille langue qui est demeurée dans l'anglais sous la forme de *fair play, foul play*. D'ailleurs, en écrivant *gen* sans *t*, le copiste du manuscrit suivi par M. Mignard indiquait lui-même qu'il n'avait pas bien lu son original.

L'argent a d'autant plus facilement agi sur les vassaux, qu'ils sont peu satisfaits de leur suzerain, qui, avant sa disgrâce, était un dur et rigoureux seigneur, disant :

Se li sires ne tont
Bien sovant ses subjés et puis tont et retont,
Saichés, par le cuer Dieu, ja bien ne l'ameront,
Ne ne le tenront chier, ne point non priseront.

Pourtant l'argent donné et la dureté de Girard ne suffisaient pas; le lien féodal retenait les consciences; mais un subterfuge les met à l'aise. Un point est reconnu par eux et ainsi exposé :

Ne subjés ne puet point, tuit sont de cet accord,
Delaissier son signeur, se par un an non somme;
Ainssin nostre ancessor l'ont fait, li vaillant homme;
Et s'avant li fait guerre, il perd son chasement;
Nous sumes tuit ensemble de cest accordement.

C'est-à-dire : le vassal ne peut faire guerre à son suzerain sans l'avoir sommé un an d'avance; si Girard ne remplit pas cette formalité, il est déchu de ses droits, et ses vassaux ne sont plus tenus de lui faire service. Il ne reste donc plus qu'à disposer les choses de manière que Girard n'ait pas le temps voulu pour sommer Charles le Chauve. Celui-ci profite d'une visite que Girard fait à ses possessions lointaines: il envahit le comté de Sens et la Bourgogne, et, quand Girard accourt pour défendre ses domaines, ses vassaux lui font défaut, attendu qu'il n'a pas sommé son suzerain, et c'est ainsi qu'il perd sa terre et qu'il devient fugitif et charbonnier.

Instruit par l'adversité, le duc Girard s'était fait amiable à ses hommes; la même leçon lui avait enseigné à rendre à son suzerain, en le combattant, tout ce qu'il lui devait:

Il mist Dieu devers lui et droit de sa partie;
Qui refuse raison, raison n'a de lui cure;
Raison submet celui qui de raison n'a cure.

Au contraire le roi s'obstine dans son sens pervers :

De destruire Girart ne se vout point refraindre;
Par trestout son royaume envoie ses corriers,
Et fait grans garnisons prandre par ses forriers,
Prie, mande et commande en toutes pars du munde,
Tout son tresour donra mas que Girard confunde,
Il promet grans souldées, il promet grans honeurs,
Ainssin retient et lie les grans et les meneurs;
Il aime mieux veoir tous ses membres trainchier
Que du bon duc Girard ne se fasse vainchier.

Il serait fastidieux de rien rapporter de ces exploits toujours les mêmes des Achilles féodaux, de ces interminables *chapleïs* où l'on coupe *tans poings, tans bras* et enfonce *tantes cervelles*. C'était ce qui plaisait alors; aujourd'hui ce qui peut encore en plaire, c'est d'y apprendre quelques détails sur la manière de s'armer et de combattre, non pas au temps où les aventures sont supposées se passer, mais au temps où écrivait le trouvère ou le troubadour. La légende populaire et les imaginations poétiques qui y ont puisé ne se sont souvenues, pour ces siècles, que du tumulte des armes: guerre contre les infidèles du midi et contre les barbares du nord, guerre entre le suzerain et les vassaux et guerre de vassal à vassal. Le baron, couvert de sa pesante armure, et le destrier qui sous lui ébranle la terre occupent à eux deux toute la scène, sauf le coin pacifique que gardent l'église et le cloître. Cette vue, incomplète

sans doute, n'est pourtant pas fausse; et c'est certainement ainsi qu'en dehors de l'histoire, puisque l'histoire ne fut pas assez puissante pour maîtriser les imaginations, c'est ainsi que dut s'idéaliser la formation orageuse du monde féodal.

Un âge héroïque, comparable en quelques points à l'âge héroïque chanté par Homère, fut créé à l'origine de la société nouvelle, et il le fut tout entier par la faculté productrice et poétique que manifesta la Gaule devenue le centre sinon romain du moins roman entre l'invasion arabe et la barbarie germanique. Cela est digne de remarque; et ce qui l'est aussi, c'est que la féodalité (la preuve en est dans ces documents) avait laissé des souvenirs favorables. Il arriva un temps où les sentiments populaires se tournèrent vers la royauté; et, si alors l'époque avait été celle des légendes et des poëmes, les seigneurs féodaux y auraient joué un rôle odieux et avili; mais, dans ces siècles où l'ordre social renaquit sous cette forme fragmentaire, maintenue par le lien de la suzeraineté et assujettie par le pouvoir spirituel, il n'y eut rien qui empêcha le monde demi-romain, demi-barbare, d'accepter l'organisation qui se faisait, et de léguer, dans les souvenirs, le témoignage de l'opinion.

Il y avait bien longtemps que les conditions et les sentiments producteurs de la féodalité avaient disparu quand fut écrite l'œuvre que M. Mignard a exhumée. Les exhumations sont bienvenues aux érudits. Dans le XIV^e siècle, à un remanieur d'anciens poëmes, il ne faut demander aucune invention; tout, chez lui, est d'emprunt, mais ce qui ne l'est pas, c'est la langue dont il se sert, langue qui commence à s'écarter de celle des siècles précédents. Quelques remarques de grammaire comparée entre les deux époques feront l'objet de l'article suivant.

É. LITTRÉ.

(La suite à un prochain cahier.)

Histoire de la réunion de la Lorraine à la France, par M. le comte d'Haussonville.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Cet ouvrage est terminé depuis bientôt un an. Déjà même il reçoit les honneurs d'une édition nouvelle[2], et nous n'avons encore parlé que des deux premiers volumes. Nous allons réparer envers les deux derniers cet apparent oubli. Quelques mots suffiront : la tâche est devenue facile; au lieu de simples espérances, c'est maintenant un succès, et des mieux établis, que nous avons à constater.

Cette seconde moitié du travail de M. d'Haussonville ne ressemble à la première que par l'agrément du récit, l'art de la mise en scène, la solidité des recherches; pour tout le reste elle en diffère complétement. Dans la première, en effet, c'est-à-dire jusqu'en 1660, on assiste à la marche d'une grande et prévoyante politique : la Lorraine n'est pas encore française; envahie, possédée par nos armes, elle n'est pas légalement à nous; le but n'est pas atteint; mais les moyens d'y parvenir sont si habiles et si persévérants; il y a chez Henri IV, chez Richelieu, chez Mazarin, un tel accord, une résolution si constante d'acquérir ce territoire nécessaire à la sécurité et à la puissance de la France, qu'on est sans crainte sur le résultat : un événement ainsi conduit et préparé ne peut pas manquer d'avoir lieu. Dans la seconde période, au contraire, de 1660 à 1766, le but seul est atteint; la France, il faut le reconnaître, devient maîtresse de la Lorraine; mais par de si pauvres moyens, après tant de violences, d'hésitations et de faiblesses; la poursuite de ce grand intérêt est si souvent subordonnée aux plus misérables calculs, aux caprices les plus incohérents, qu'à tout moment on se surprend à croire le succès impossible. Il semble que ce petit pays, convoité si longtemps, nous échappera toujours; et, s'il nous appartient enfin, en dépit de nos fautes et malgré tant d'obstacles créés comme à plaisir, il faut que la Providence eût son parti bien pris de compléter ce grand ensemble de territoires agglomérés qui constitue la France : évidemment ce ne sont pas les hommes qui ont achevé cette affaire.

Nous en étions resté au moment où le duc Charles IV, sortant enfin

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de décembre 1854, page 741; et, pour le deuxième, celui d'avril 1856, page 193. — [2] 4 vol. in-18, chez Michel Lévy.

des prisons de Tolède, grâce à la paix des Pyrénées, recouvre avec sa liberté la presque totalité de ses États. C'est à peine si la France en garde quelques parcelles. Elle a réservé pour ses troupes un droit absolu de passage en cas de guerre sur le Rhin, et continue à faire raser les fortifications de Nancy; mais, à cela près, la Lorraine tout entière et même tout le duché de Bar sont restitués à leur légitime souverain.

Cette modération de notre part dans un traité dont, à vrai dire, nous dictions les conditions, n'est-elle pas surprenante? Quel fruit pouvions-nous tirer de cette glorieuse paix qui pour nous valût la possession des duchés de Lorraine et de Bar? Et quand on songe que nous les occupions depuis près de trente ans, on s'étonne encore plus de nous les voir abandonner. Qui donc, dans les conférences, avait plaidé la cause de Charles IV absent? Les Espagnols n'avaient pour lui ni affection ni gratitude; ils le tenaient pour un allié suspect et incommode; ils l'avaient si rudement traité, qu'ils devaient tout au moins redouter sa rancune; et quant à Mazarin, était-il homme à se flatter d'enchaîner par la reconnaissance cet esprit inconstant et mobile? Tout semblait donc conspirer pour que le prisonnier de Tolède payât presque à lui seul la rançon de la paix. Il n'en fut rien pourtant. Il eut pour avocat un certain sentiment du droit, alors encore vivace, même en diplomatie. La spoliation du faible par le fort, nous l'avons déjà dit, était encore, à cette époque, un acte si mal famé, de si dangereux exemple, si contraire au droit européen, que Mazarin et don Louis de Haro n'osèrent, ni l'un ni l'autre, soit réclamer soit offrir les dépouilles du pauvre prisonnier. On ne parla pas même d'échange et de compensation; l'idée de ménager en Italie, ou en quelque autre lieu d'Europe, une nouvelle principauté à la maison de Lorraine, cette idée qui, seule, dans le siècle suivant, devait tout terminer, ne vint alors à personne; et la réunion de la Lorraine à la France, que, dès 1634, on regardait comme un fait accompli, fut encore cette fois indéfiniment ajournée.

Mais, tant que la fortune resta fidèle à Louis XIV, l'indépendance du duc de Lorraine fut purement illusoire et sa souveraineté nominale. Le traité de Vincennes, qui lui avait restitué ses États, souleva dans l'exécution tant de difficultés, l'exercice du pouvoir fut soumis, dans les mains du duc, à tant de restrictions et de gênes, que le malheureux prince, réduit au rôle de vassal, n'eut jamais le courage de retourner dans ses domaines, de se montrer à ses sujets et de tenir sa petite cour. Il aima mieux traîner au Louvre et à Saint-Germain la vie de courtisan, confondu dans la foule, et, un beau jour, moitié pour assurer sa propre tranquillité, moitié par secret désir de jouer un tour à sa famille, qu'il

aimait peu, et surtout à son héritier, le jeune Charles de Lorraine, il n'imagina rien de mieux que de mettre à prix sa couronne et de la vendre à fonds perdu.

Cette négociation, secrètement conduite par Louis XIV en personne (car il y avait deux ans que le cardinal était mort), est une aventure singulière, très-bien contée par notre historien, et d'un curieux exemple pour les monarques absolus. Le jeune roi pensait jeter sur les débuts de son règne un lustre incomparable en obtenant, sans coup férir, cette province que ses prédécesseurs avaient tant souhaitée sans jamais avoir pu l'acquérir ni par la paix ni par la guerre. Aussi, le jour où, assistant à la foire de Saint-Germain en nombreuse compagnie, on lui remit certain papier que le duc Charles, deux heures auparavant, avait signé en grand mystère dans l'abbaye de Montmartre, il en sentit une si vive joie, qu'il ne put la cacher, et, se tournant vers ceux qui l'entouraient: « Dans toute cette foire, leur dit-il, il n'y a rien qui vaille les deux bi- « joux que je viens de gagner. » Il entendait parler des duchés de Bar et de Lorraine que, par un traité en bonne forme, Charles venait de lui céder. « Que croyez-vous, disait-il le soir même au prince de Condé, « que croyez-vous que je lui aie donné pour un si grand État, et qui est « si fort à ma convenance, et me rend maître jusqu'au Rhin? De quelle « province de France en souveraineté croyez-vous que j'aie fait contenter « M. de Lorraine pour cet échange? Je ne lui ai pas donné un pouce « de terre en tout mon royaume. J'ai trouvé moyen de le satisfaire « d'une chimère d'honneur pour les princes de sa maison..... J'ai seule- « ment déclaré les princes lorrains habiles et capables de succéder à la « couronne de France après notre famille. Quand nous serons morts, il « arrivera ce qu'il pourra. Cependant, Dieu merci, nous nous portons « aussi bien qu'eux[1]. » Tel était en effet le prix de l'étrange marché que le roi pensait avoir conclu.

Mais il avait compté sans l'opinion de tous les intéressés, aussi bien en France qu'en Lorraine. Les princes de sa royale maison s'émurent si fort de se voir brusquement adjoints tant d'étrangers auxquels, par la naissance ils se croyaient très-supérieurs; les bâtards d'Henri IV se plaignirent si haut d'être privés d'une espérance qui leur avait toujours appartenu; les ducs et pairs affichèrent une consternation si grande; les ministres du roi eux-mêmes qui tous, sauf M. de Lyonne, avaient

[1] Ces paroles sont textuellement extraites d'un document conservé aux archives des Affaires étrangères. Cette pièce, écrite de la propre main de M. de Lyonne, est intitulée: « Ce que le roi a dit à M. le Prince en lui donnant la nouvelle du traité « de Lorraine. 2 mars 1662. »

ignoré le projet, laissèrent voir d'une façon si transparente qu'ils ne le trouvaient pas soutenable; le parlement enfin, dont la sanction, à cette époque, était encore nécessaire pour donner force de loi à un ordre nouveau de succession à la couronne, le parlement, tout dompté qu'il était, se révolta tellement de cette prétention de faire des princes du sang comme on fait des officiers aux gardes, qu'il ne consentit, de guerre lasse, l'enregistrement du traité qu'avec l'addition d'une clause qui le rendait nul de plein droit. Cette clause portait que le droit de succéder à la couronne de France ne profiterait aux princes de la maison de Lorraine que lorsqu'ils auraient tous, et jusqu'au dernier, adhéré à la cession de la Lorraine à la France. Or, en ce moment même, le duc François, le frère de Charles IV, protestait devant la cour des pairs contre la spoliation dont il était victime, et le jeune fils du duc François, le prince Charles de Lorraine, l'héritier légitime du duché, pour n'être pas contraint d'adhérer au traité, venait de se dérober de Paris, la nuit, à franc étrier, au sortir d'un ballet où il avait dansé dans le quadrille du roi. Ainsi le parlement avait frappé de mort l'œuvre de son monarque, en ayant l'air de l'accepter, et, pour qu'il ne manquât rien à l'invalidité de cette conception malencontreuse, Charles IV, à son tour, protesta contre la clause restrictive introduite par le parlement, et déclara le traité nul, si la vérification ne portait qu'il serait exécuté en tous ses points.

Ainsi, pour avoir voulu ne consulter personne et faire à lui seul un tour de force éblouissant, le jeune souverain se trouvait acculé ou à l'humiliation de l'impuissance, ou à l'abus de l'autorité. Il prit ce dernier parti, et s'en alla, de sa personne, commander à son parlement d'enregistrer le traité sans clause restrictive. Les habitants des quartiers du Louvre et du Palais de justice furent bien étonnés de voir, un beau matin, comme au temps de la Fronde, les rues se remplir de soldats et le roi à cheval, en costume militaire, s'acheminer vers la grand'chambre, suivi d'un long cortége de mousquets et de lances. Personne n'osa dire un mot. Présidents, conseillers, princes du sang, ducs et pairs, tous ceux qui, depuis vingt jours, faisaient le plus de bruit, se courbèrent en silence devant la volonté du roi, et la foule, qui se plaît à ces triomphes de la force, salua le monarque, à son retour au Louvre, de ses bruyantes acclamations. Mais le traité n'en était pas meilleur, tout enregistré qu'il était. Après le parlement ce fut à Charles IV qu'il fallut faire violence. Fidèle à ses habitudes de légèreté et de mauvaise foi, ce prince se disait dégagé et refusait au roi les clefs de la ville de Marsal, qu'aux termes du traité, il était tenu de lui remettre. Le roi se lassa d'attendre

et, à la tête d'une grosse armée, entra brusquement en Lorraine. C'était sa première campagne. Elle ne dura que trois jours, car le duc se hâta de baisser pavillon et de livrer la ville; mais il obtint, pour prix de sa résistance et de sa prompte soumission, un traité qui, sans détruire virtuellement le traité de Montmartre, y dérogeait sur les points essentiels, et rétablissait les choses telles qu'elles étaient réglées deux ans auparavant par le traité de Vincennes.

Cette demi-satisfaction mit Charles plus à son aise pour retourner dans ses États. Il y fut reçu à bras ouverts, comme au lendemain d'une victoire. Ce peuple de Lorraine gâtait vraiment ses souverains : il leur pardonnait tout. Absous par cet amour de ses sujets, le duc reprit le cours de ses folies. Ni l'âge, ni l'infortune n'avaient mûri sa raison. Ses deux passions dominantes, l'amour des dames et l'amour de la guerre, le possédaient toujours; donner des bals et équiper des régiments, c'était toute sa vie. Il fit renaître à Nancy, au milieu des bastions en ruines et des fortifications rasées, les galanteries, les fêtes, les comédies, les carrousels; et, comme il avait besoin de coffres bien garnis pour suffire à tant de dépenses, il mit à contribution tout le monde, et doubla le poids des impôts.

Ses plaisirs cependant allaient être troublés; un grand mécompte l'attendait. Après avoir, au prix des plus lourds sacrifices, recomposé son état militaire et mis sur pied d'excellents bataillons, il s'aperçut, un peu trop tard, que ce n'était pas pour lui qu'il avait travaillé. Le roi de France, qui se brouillait alors avec l'Espagne, et préparait sa campagne de 1667 contre les Pays-Bas, fit dire à son bon frère le duc Charles de Lorraine, que ses soldats lui étaient nécessaires. Le duc, faisant la sourde oreille, prétendit qu'il avait à peine assez de monde pour protéger son pays contre les agressions probables des Espagnols et de l'électeur palatin. Le roi lui répondit qu'il faisait son affaire de tenir à distance les Espagnols et l'électeur, mais que l'armée lorraine irait aux Pays-Bas, sous le commandement de M. de Turenne. Ce ne fut pas tout. Le duc se résignait encore à céder ses soldats, seulement il désirait savoir le montant de la paye qui leur serait donnée ; or quelle ne fut pas sa surprise quand il comprit que son puissant voisin comptait bien se servir de ses troupes, mais n'entendait pas les payer. C'était donc pour le compte du roi, et aux dépens du duc, que les régiments de Lorraine allaient contribuer à la prise de Charleroi, de Tournai, d'Oudenarde et de Lille, pendant que leurs foyers et leurs compatriotes demeuraient exposés sans défense aux incursions des bandes espagnoles.

Par bonheur cette guerre ne dura qu'une année; mais la paix donna

bientôt naissance à de nouvelles tribulations. A peine les troupes lorraines avaient-elles revu leur patrie, que M. d'Aubeville s'en vint trouver le duc, et, de la part du roi, le somma de les licencier. On ne lui permettait de conserver pour sa personne que deux compagnies de cent gardes, et rien de plus. Charles, stupéfait, hors de lui, se résigna pourtant, non sans de grands éclats de colère. Mais bientôt le bruit courut que, pour s'assurer un abri, il travaillait secrètement à liguer l'Empire, l'Espagne et la Hollande contre l'ambition de Louis XIV. Celui-ci fit semblant d'ignorer ses démarches, jusqu'au jour où il lui convint de se plaindre et d'agir tout ensemble. Ce fut en pleine paix, sans mise en demeure, sans avis préalable, qu'il résolut de s'emparer de la Lorraine et de son duc. Ce guet-à-pens, car il faut l'appeler par son nom, n'apparaît pas dans les gazettes de 1670; à peine le soupçonne-t-on dans les mémoires contemporains. M. d'Haussonville nous en révèle les détails les plus circonstanciés et lui rend son véritable caractère. Charles ne dut sa liberté qu'à la vitesse de son cheval. Un certain comte de Fourille traversait au galop le faubourg de Nancy, à la tête d'un gros de cavaliers armés, pendant que le fugitif s'échappait de la ville, sous la protection d'un brouillard qui avait retardé la marche du comte de Fourille et de ses soldats. Mais, si le coup sur la personne était manqué, on joua mieux l'autre partie. Le maréchal de Créqui fit entrer à Nancy une puissante armée, se mit, sans coup férir, en possession de Mirecourt, de Chaté, de Longwy, et s'empara bientôt d'Épinal, qui seul tenta une ombre de résistance. Le pays tout entier rentra donc pour la seconde fois sous la domination française.

Les archives des Affaires étrangères nous donnent, sur cette occupation de la Lorraine, de curieux et affligeants détails. On aimerait à pouvoir dire que le maréchal de Créqui n'obéissait qu'à un excès de zèle en se jetant sur cette proie facile, au mépris de tout droit des gens; malheureusement la leçon lui était faite; ses instructions existent, elles sont écrites sous la dictée du roi, de la main même de M. de Lyonne; elles portent qu'il faut pousser le duc l'épée dans les reins, le dépouiller à tout prix, sans lui laisser le temps de se reconnaître, sans écouter ni ses offres, ni ses prières. L'irritation est telle chez le jeune monarque, qu'en apprenant la résistance imprévue d'Épinal il commande à son maréchal d'envoyer aux galères tous les hommes qui seraient pris les armes à la main. Cet ordre causa sans doute quelque émotion à M. de Lyonne, car on le voit presque aussitôt se permettre une humble remontrance, qui se termine ainsi : « Les gazettes étrangères, commentant ce « qu'a fait Votre Majesté au sujet des princes de la maison de Lorraine,

« disent qu'elle n'agit pas différemment du Grand Turc, qui nomme, « destitue et rétablit suivant son bon plaisir les princes valaques, mol- « daves ou transylvains. Si Votre Majesté envoie aux galères des sujets « qui défendent l'État de leur souverain, ne vont-elles pas publier par « toute la chrétienté que jamais le Turc n'a commis cette injustice et « cette inhumanité?.. » Malgré la franchise du ministre, l'ordre du roi ne fut pas révoqué, mais Épinal se rendit promptement, et on permit au maréchal de n'être pas impitoyable.

Charles n'avait pas tenté une lutte impossible. Après avoir erré quelques jours dans les gorges des Vosges, il passa le Rhin et s'en vint à Cologne. Il conservait, malgré son âge, sa vigueur de soldat et ses talents de capitaine; pendant le peu d'années qui lui restaient à vivre il devint donc pour les confédérés un habile et actif auxiliaire, et, s'il eut le chagrin, tant que vécut Turenne, d'assister aux triomphes de son royal spoliateur, sans autre satisfaction que d'inquiéter çà et là, par quelques coups d'audace dignes de sa jeunesse, la marche des Français victorieux, il eut, Turenne mort, quelques moments de vraie consolation. Avant de suivre dans la tombe ce grand homme de guerre, à trois mois d'intervalle, il contribua, par ses avis et ses manœuvres, à faire surprendre et tailler en pièces, devant Trèves, ce maréchal de Créqui qui lui avait dérobé sa Lorraine.

Mais ce n'était là qu'un plaisir éphémère, qui ne changeait rien au déplorable état où, à l'heure de sa mort, en 1675, il laissait les affaires de son pays et de sa maison. La récente conquête de la Franche-Comté et de l'Alsace avait transformé bien des choses, et notamment la position géographique du duché de Lorraine. Il n'était plus limitrophe de la France, il faisait corps avec elle, et, si jamais l'indépendance lui était rendue, il devenait une enclave au cœur même du royaume. Le roi, dès lors, à moins de compromettre ses communications avec ses nouvelles conquêtes, ne pouvait plus à aucun prix se dessaisir des duchés. Aussi l'Europe, qui protestait naguère contre la manière violente dont il les avait pris, semblait aujourd'hui résignée à lui en abandonner la possession définitive. Elle faisait bon marché des droits de la famille de Lorraine, heureuse si à ce prix elle avait pu calmer les ambitieux désirs du jeune roi victorieux.

C'est dans ces conjonctures que le neveu de Charles IV succéda à son oncle sous le nom de Charles V. Il n'héritait, en quelque sorte, que d'un titre honorifique, d'une souveraineté imaginaire, d'un pouvoir *in partibus*. Séparé de ses États par le plus formidable obstacle, destiné à mourir sans les avoir revus, il n'en devait pas moins, par l'éclat

de sa vie, relever sa maison, perpétuer son droit héréditaire, et, la fortune aidant, préparer à la fois la restauration de son fils et l'élévation de sa race à de plus grandes destinées. Aussi brave que son oncle, aussi habile général, il était de plus maître de lui, calme et sensé, loyal et généreux. Du moment que la Providence permettait que cette antique souche produisît un rameau encore si plein de vie, il était évident que l'indépendance de la Lorraine n'avait pas dit son dernier mot. Rien ne fait sentir, comme l'apparition d'un tel prince, quel rôle jouent en ce monde les destinées individuelles, combien le cours des événements et les lois logiques de l'histoire sont souvent modifiées ou au moins suspendues par l'ascendant d'un seul homme. Assurément les fautes de Louis XIV et le déclin de sa fortune ont encore plus servi la maison de Lorraine que la vaillance et les vertus de Charles V; mais, aux jours de ses plus grands revers, le roi de France ne fut contraint d'abandonner ni la Franche-Comté, ni l'Alsace, tandis qu'il dut, dès 1697, à la paix de Ryswick, restituer la Lorraine. Il dut la rendre non-seulement parce qu'il l'avait mal acquise, mais parce que le droit du légitime possesseur avait reçu comme un baptême et une consécration nouvelle des immenses services que son père avait tout récemment rendus à l'Europe et à la chrétienté.

Le nom de Charles V se rattache en effet, comme celui de Sobieski, à cette journée, plus mémorable que sanglante, qui délivra la capitale de l'Autriche et rejeta pour toujours du sol de l'Occident les hordes de l'islamisme. Guerre généreuse, la dernière des croisades, saluée avec reconnaissance par les populations slaves et germaniques, avec respect et enthousiasme par l'Europe tout entière. Elle valut aux deux capitaines, au Polonais et au Lorrain, comme un reflet de l'auréole populaire qui avait ennobli jadis le nom de Charles-Martel. Déjà, vingt ans auparavant, en 1664, Charles, tout jeune encore, avait gagné ses éperons à la journée de Raab, en combattant les Turcs, sous les ordres de Montecuculli. Sa vie entière se passa dans les camps; il lutta de bataille en bataille, tantôt contre les Français sur la Moselle ou sur le Rhin, tantôt sur le Danube contre le grand vizir ou contre les Hongrois révoltés. Exposé par sa bonne renommée à exciter la jalousie d'un monarque à la fois son protecteur et son beau-frère, l'empereur Léopold, il sut, à force de franchise et de sincère modestie, ne jamais perdre sa confiance. Il touchait au comble de ses vœux, en 1689, à la reprise des hostilités entre la France et l'Empire : investi du commandement suprême des armées impériales, une première campagne presque constamment heureuse venait de le rendre maître de Mayence et de Bonn,

ces deux places qui, pour Louis XIV, étaient les clefs de l'Allemagne; déjà il se préparait à pénétrer en France, il allait pour la première fois mettre le pied dans ses États héréditaires; les plus brillantes perspectives semblaient s'ouvrir devant lui, lorsqu'une violente maladie l'enleva en quelques jours. Catastrophe imprévue qui consterna l'Empire et que Louis XIV lui-même eut le bon goût de déplorer, tout en en profitant pour respirer un peu, et relever la fortune de ses armes.

On comprend que le chapitre où la vie de ce noble prince est racontée avec détail doit être un des plus attachants du livre de M. d'Haussonville. Après les agitations stériles de l'aventureux Charles IV et la longue bigarrure de ses talents et de ses vices, de sa valeur et de sa déraison, on aime à s'arrêter devant ce caractère calme et chevaleresque, modèle d'héroïsme et de modération. Le vieux parti lorrain, le parti de l'indépendance, s'était nourri d'un grand espoir à la vue de son duc victorieux s'acheminant presque sans résistance, après vingt ans d'exil, vers la frontière de la patrie; aussi quelle stupeur fut la sienne à la nouvelle de sa mort! L'héritier de ses droits, son fils aîné, Léopold de Lorraine n'était pas d'âge à hériter de son épée; il n'avait que onze ans. Mais une mère tendre et habile, femme de tête et de cœur, Marie-Éléonore d'Autriche, reine douairière de Pologne, était là pour veiller sur les duchés et sur son fils. Elle tenta d'acquérir par la paix ce que son époux se flattait de conquérir par la guerre. Louis XIV eut bientôt compris qu'en jouant franc jeu avec elle, en lui promettant la Lorraine, il la mettrait de son parti, et que personne en Europe, pas même Victor-Amédée, ne pourrait aussi bien l'aider à rompre le faisceau de ses ennemis. Il en coûta sans doute à son orgueil de faire ce sacrifice, mais il le fit à propos, avec résolution, et ce fut la veuve de Charles V qui, pour servir son fils, posa les premières bases de la paix de Ryswick, en détachant peu à peu de la coalition son frère, l'empereur Léopold.

Nous ne saurions passer devant la paix de Ryswick sans dire au moins un mot des documents vraiment nouveaux que M. d'Haussonville a réunis sur cette grande négociation. Il en expose avec clarté les mystérieux préliminaires et en suit pas à pas toutes les péripéties. Sans pénétrer dans ces détails, nous devons ici constater qu'en 1697 Louis XIV, pour négocier la paix, devait se résigner à restituer cette province, qu'il possédait depuis vingt-sept ans et qu'il s'était promis de ne jamais rendre. La question de la réunion de la Lorraine à la France n'avait donc pas fait un pas depuis le commencement du siècle. On pourrait presque dire qu'elle avait reculé.

En effet, qu'avions-nous gagné à cette possession précaire, si long-

temps prolongée? Au lieu de nous concilier l'affection des Lorrains, elle avait envenimé leur hostilité naturelle. La France ne leur était connue que par les mesures acerbes, les exactions, les violences que tout pouvoir militaire se permet en pays conquis. Quel contraste avec les largesses, les bienfaits, l'administration paternelle des anciens souverains! L'image du passé devenait chaque jour plus chère. On soupirait après la délivrance. Ajoutons que le jeune prince à qui la Providence restituait ses États semblait né tout exprès pour fortifier dans l'âme de ses sujets l'amour du pouvoir national et l'horreur de l'étranger. A peine âgé de dix-huit ans, Léopold avait l'habileté, la maturité de raison, l'expérience d'un homme fait. Moins brillant que son père, moins amoureux du métier des armes, bien que signalé déjà par des traits de bravoure, il avait, avant tout, le génie des affaires et de l'administration. En peu d'années, la Lorraine fut comme transformée sous sa main. Il lui rendit l'aisance, le bien-être, et, la sauva, comme par miracle, de la conflagration dont tous les États d'Europe, petits et grands, allaient être plus ou moins victimes. Ce n'était cependant pas sans quelque appréhension qu'il avait entrepris cette tâche. Dès son entrée au pouvoir, malgré les facilités qu'il rencontrait de toutes parts, malgré la docilité de ses sujets et le bon vouloir de l'Europe, son bon sens n'avait pu se défendre de quelque découragement. La France, bien qu'affaiblie, lui semblait encore trop puissante pour qu'un duc de Lorraine pût régner à son aise et se sentir maître chez lui. Aussi le vit-on prêter complaisamment l'oreille au projet de partage de la monarchie espagnole qui circulait alors en Europe. Dans cette grande distribution de territoires on lui donnait le duché de Milan en échange de sa Lorraine, permutation qui non-seulement lui semblait bonne en soi, mais qui lui assurait un heureux voisinage, celui de l'Empereur, son oncle. On sait ce que devint ce projet de partage au moment où, après de laborieux pourparlers, tous les intéressés semblaient tomber d'accord. La volonté d'un mourant remit tout en question, et Louis XIV en face d'un testament, forcé de faire un choix entre deux partis d'un danger presque égal, prit celui qui mettait à néant les espérances du duc de Lorraine. Léopold garda donc son duché; mais il s'était, dans l'intervalle, rapproché de Versailles par un lien de famille; il avait épousé la nièce de Louis XIV, Mademoiselle de Chartres, Élisabeth-Charlotte d'Orléans.

Étant ainsi lié aux deux antagonistes par le même degré de parenté, il osa concevoir le dessein de rester neutre dans leurs querelles, et, ce qui est plus extraordinaire, c'est qu'il en vint à bout. Il dut seulement se résigner, au début de la guerre, à recevoir garnison française dans

quelques-unes de ses places, mais il eut le talent de s'en débarrasser bientôt. L'Empereur, à sa prière, prit un engagement si solennel de respecter ses États, si le roi les respectait aussi, que celui-ci, par point d'honneur et par émulation, se lia de la même manière et retira ses troupes. Ainsi cette neutralité que rêvait Léopold, et qui semblait d'abord une pure chimère, devint une réalité. Il fit régner sur ce coin de terre les bienfaits de la paix au milieu des horreurs d'une guerre générale. De 1700 à 1714, l'agriculture, le commerce, les arts prospérèrent en Lorraine; les villes, les campagnes naguère désolées, s'enrichirent et se peuplèrent; Voltaire nous le raconte, et des preuves sans nombre confirment son récit. Dans ces désastreuses années, Lunéville vit construire un château ducal magnifique, un diminutif de Versailles, et entretenir à grands frais des légions d'ouvriers et d'artistes, pendant qu'à la cour de France la royauté renonçait tristement aux bâtisses, son luxe favori, et signait à Marly l'ordre de fondre son argenterie et de mettre en gage ses bijoux.

Quel art n'avait-il pas fallu pour ne jamais donner prétexte à deux rivaux acharnés de prendre pied sur un sol dont la fertilité nouvelle était un attrait de plus! Ce fut un chef-d'œuvre de politique que la conduite de Léopold pendant ces longs orages. Il faut pourtant tout dire : ce parfait équilibre ne dura pas toujours. Outre qu'un secret penchant, les souvenirs de son enfance, et même aussi la voix du sang, lui inspiraient pour la cause impériale d'involontaires prédilections, sa perspicacité ne cessait de lui dire qu'il avait tout à perdre aux victoires de la France. Aussi longtemps que la fortune ne nous fut pas décidément contraire, son impartialité ne lui fit pas défaut; mais lorsque, après nos revers répétés, les alliés, enflés de leurs triomphes, commencèrent à parler de démembrer la France, ou tout au moins d'échancrer ses frontières, Léopold, oubliant sa prudence habituelle, se crut prédestiné à profiter de nos dépouilles et laissa clairement percer le dessein d'arrondir ses possessions héréditaires au moyen de l'Alsace et des trois évêchés. Le bon vouloir du prince Eugène lui était assuré, et il avait acquis de ses deniers celui de Malborough. Mais la subite chute du général anglais, l'accord inattendu des cabinets de Versailles et de Saint-James, et avant tout la victoire de Denain, ruinèrent ses espérances. Plus que personne il fut surpris par le traité d'Utrecht. Non-seulement il n'avait pas gagné les territoires qu'il convoitait, mais il avait perdu sa situation première : il était devenu suspect à Louis XIV; il en pouvait tout craindre. Aussi le vit-on bientôt prendre une allure nouvelle, laisser là les dehors de la neutralité, et se jeter franchement dans les

bras de l'Autriche qui, seule, pouvait lui garantir la possession de son duché, et dont la bienveillance, par une cause peut-être encore plus grave, avait alors à ses yeux plus de prix que jamais.

L'empereur n'avait point de fils; sa fille Marie-Thérèse devait donc hériter des États autrichiens et transmettre à son futur époux un droit presque assuré à la pourpre impériale. Faire épouser Marie-Thérèse à l'aîné de ses fils, telle était l'ambition du duc de Lorraine. Déjà même ses vœux allaient être exaucés, lorsque la mort enleva ce jeune prince. Léopold, sans se décourager, mit en avant son second fils, qui n'était encore qu'un enfant; et, comme l'empereur, avant de l'adopter pour gendre, demandait à le connaître, on l'envoya à la cour de Vienne achever son éducation. Les années s'écoulèrent sans que l'héritier présomptif du duché de Lorraine remît les pieds à Nancy, chez son père; si bien que ses futurs sujets s'habituèrent à ne plus voir en lui qu'un archiduc, un étranger.

Ici commence dans cette histoire une phase nouvelle. L'amour des Lorrains pour leurs princes, cet ancien et sérieux obstacle à la réunion de la Lorraine à la France, va disparaître peu à peu. Cet amour, pour rester vivace, avait besoin de se croire partagé, et ce fut pour la Lorraine comme une infidélité de son prince que cette ambition du sceptre impérial. Qu'allait devenir le duché, quand le duc serait empereur? Une humble succursale, une triste province, sans cour, sans mouvement, sans vie. Le pays tout entier souffrait dans son orgueil. Il se contint pourtant aussi longtemps que vécut Léopold. Mais, quand le père fut mort, en 1729, on ne ménagea pas le fils. Absent depuis six ans, François parut enfin à Lunéville et à Nancy pour recueillir son héritage; il fut froidement accueilli. L'air empesé et hautain du futur gendre de l'empereur, sa mise, sa tournure, ses manières, lui aliénèrent tous les cœurs. Ses amis les plus dévoués ne lui pardonnaient pas son long habit et sa perruque à l'allemande. Puisque c'en était fait de l'antique indépendance, puisqu'il fallait nécessairement opter entre appartenir à l'Empire ou appartenir à la France, mieux valait, disait-on, se donner au pays dont on parlait la langue et qui avait meilleur goût.

Le moment semblait donc venu pour le cabinet de Versailles d'achever l'œuvre de Richelieu. Il ne fallait qu'un peu de vigilance et de vigueur pour consommer le divorce entre la Lorraine et son duc. Mais plus la force des choses semblait vouloir hâter le dénoûment, plus notre politique sceptique, insouciante, prenait, pour ainsi dire, plaisir à le mettre en question.

Que le régent, pendant ses huit années de règne, ait ménagé son

beau-frère Léopold; que, par des raisons différentes, M. le duc de Bourbon, dans son court passage aux affaires, ait, à l'égard de la Lorraine, manqué de prévoyance et de discernement, il n'y a rien là de très-extraordinaire; mais ce qui passe toute croyance c'est le cardinal de Fleury, à son arrivée au pouvoir, poussant la complaisance jusqu'à faire reconnaître et garantir officiellement par le roi de France la neutralité perpétuelle de la Lorraine. Détruire ainsi d'un trait de plume cent cinquante ans de négociations et d'efforts, juste au moment où ce pays neutralisé allait, par le mariage de François et de Marie-Thérèse, passer sous la dépendance autrichienne, c'était un merveilleux oubli des traditions les plus vulgaires et du plus simple bon sens. La faiblesse et la condescendance devaient pourtant aller encore plus loin. Le traité de Vienne est une page de nos annales qu'on aimerait à pouvoir déchirer. Après trois ans de guerre presque toujours heureuse, nous n'avions pas perdu un pouce de terrain et nous avions conquis, en Allemagne, Trèves, Traarbach et Philipsbourg; au delà des Alpes, toute la Lombardie; nous étions maîtres de dicter la loi, l'Autriche était réduite à la subir, et se serait, dès l'abord, estimée trop heureuse de ne faire, pour obtenir la paix, que le sacrifice immédiat de la Lorraine et du Barrois. Tel fut cependant le savoir-faire de notre négociateur, que les rôles furent intervertis. Ce qu'on se disposait à nous offrir, nous le demandâmes à mains jointes; et nous reçûmes comme une grâce ce qui nous appartenait comme un droit. Le cardinal s'était trahi : sa peur de manquer la paix, son horreur de la guerre, même heureuse, avaient enhardi l'Autriche; elle ne parla plus de livrer la Lorraine qu'après la mort du grand-duc de Toscane afin que le duc François, disait-elle, n'abandonnât Nancy que pour aller droit à Florence; et quant à l'impatience de la France, s'il lui plaisait d'entrer plus tôt en possession, on lui offrait d'*escompter* sa jouissance. En d'autres termes, l'Autriche trouvait moyen de nous vendre ce qu'elle était hors d'état de ne pas nous donner. Fleury consentit à tout : il avait imprudemment écrit, il s'était pris au piége, et devait, à tout prix, en sortir; il obtint seulement que la clause du rachat demeurerait secrète, afin que, si la France achetait sa conquête, elle pût au moins l'ignorer.

Telle est la fin peu glorieuse de cette œuvre mieux commencée. A vrai dire le traité de Vienne devrait clore le livre de M. d'Haussonville. La réunion de la Lorraine à la France est virtuellement accomplie en 1736. Mais il reste encore un épilogue qui fait partie du sujet, et que l'auteur ne pouvait pas omettre; il reste les trente années du règne de Stanislas, sorte de transition qui devait faire passer doucement la Lor-

raine de son ancienne indépendance à sa future sujétion. On sait que le traité de Vienne ne cédait pas directement les deux duchés au roi de France, mais les donnait à son beau-père comme compensation du royaume de Pologne, dont l'Empire l'avait dépossédé. Stanislas n'ayant pas d'autre enfant que la reine de France, c'était réellement à la France que la cession était faite, sous bénéfice d'usufruit. Cette combinaison avait double avantage : elle pansait les plaies de quelques vieux Lorrains chagrins de voir le règne d'un simple intendant royal succéder au gouvernement d'un prince souverain; elle faisait revivre une dernière fois, dans ces pacifiques contrées, l'éclat, la bienfaisance d'une cour véritable; elle donnait, en outre, au père de Marie Leczinska une position plus digne et moins embarrassante que l'hospitalité pure et simple octroyée par son gendre dans quelques-uns de ses châteaux.

L'histoire de ces trente années sert de texte à M. d'Haussonville pour faire à son lecteur l'adieu le plus agréable. Il s'attache à tracer un portrait aussi exact qu'animé « de cette petite royauté viagère de Lunéville, « si humblement soumise, nous dit-il, mais si peu semblable à la grande « monarchie de Versailles : moins une cour, à vrai dire, qu'une société « élégante; société toute pleine de contrastes, docte et spirituelle sans « pédantisme, familière et libre sans indécence, où l'on se piquait à peu « près également de religion, de galanterie, voire d'une pointe de philo- « sophie; au lieu d'un prince, une sorte de grand seigneur polonais, facile « et généreux, plus épris de belle littérature que de politique ou d'admi- « nistration, quoiqu'il se plût à disserter et même à écrire sur les devoirs « des souverains et sur les droits des peuples; fort empêché le plus sou- « vent pour faire vivre de bon accord ensemble son confesseur et sa « maîtresse; correspondant assidu et conseiller intime de son dévot « petit-fils, le dauphin; lié toutefois avec Voltaire; en coquetterie ouverte « avec Montesquieu et Rousseau; pas trop effarouché de recevoir les « visites d'Helvétius; fort admiré, peut-être trop prôné par la fraction « modérée des encyclopédistes, qu'il protégeait discrètement.... et ce « qui, nous l'espérons, protégera sa mémoire auprès des honnêtes gens, « jamais embarrassé, malgré sa prudente réserve et sa sincère déférence « envers le roi, son gendre, pour accueillir généreusement dans son « petit État, suivant les temps et la violence des bourrasques qui souf- « flaient de Paris, tantôt les philosophes fuyant la Bastille et les lettres « de cachet, tantôt les jésuites proscrits par le parlement. »

Nous n'ajouterons rien à ce portrait : il résume à lui seul, en traits fidèles et brillants, l'histoire complète de ces trente années; il montre en même temps combien le charme d'un tel livre disparaît dans une

esquisse aride, dans un simple sommaire comme celui que nous avons tracé. Ce charme vient surtout d'un tour aisé, agréable, abondant, d'un élégant laisser-aller qui n'exclut ni l'exactitude, ni la sévère précision de l'histoire. Comment analyser ce genre de mérite? C'est au livre lui-même à en donner l'idée. Il se fait lire comme un roman, et cependant il laisse dans l'esprit la trace la plus durable; il récrée et instruit à la fois; et ceux mêmes qui croient savoir ce qu'il raconte y trouvent encore du profit. Nous mêlerons pourtant à nos éloges un très-léger reproche; cet ouvrage laisse un doute au lecteur : Pour qui l'auteur fait-il des vœux, pour la Lorraine ou pour la France? On dirait que deux patriotismes sont en présence chez lui. Son bon sens lui dit bien et son livre nous laisse voir que la destinée véritable de ces petits duchés n'était pas de vivre isolés, mais son cœur le regrette. Il se complaît à exalter ce qu'on appellerait aujourd'hui la nationalité lorraine; il lui fait jouer un rôle peut-être un peu considérable. Rien de plus délicat que ce genre de questions. Posthumes ou vivantes, les nationalités nous passionnent malgré nous. C'est quelque chose de si noble qu'un groupe d'hommes, un petit peuple qui veut rester indépendant et prétend résister à l'envahissement d'un tout-puissant voisin! Nos sympathies lui sont acquises, et, par instinct, nous nous rangeons sous son drapeau; mais, pour qu'un historien épouse la querelle, pour qu'il la prenne au sérieux, ne faut-il pas certaines conditions? Et d'abord, un pays circonscrit, partagé par un système de barrières naturelles : fleuves, montagnes ou bras de mer; puis, chez les habitants, ce qui vaut encore mieux, des mœurs, un culte, quelquefois même une langue à défendre, et l'obstination du courage. Une nationalité ainsi faite a droit à d'éternels respects, et si, par malheur, elle succombe, c'est justice de la glorifier comme un héros malheureux; mais, lorsque la Providence n'a pas ainsi manifesté clairement ses desseins, lorsqu'une population, si brave et généreuse qu'elle soit, n'a reçu qu'imparfaitement les moyens de se défendre, sa prétention à la vie propre n'est souvent, il faut le reconnaître, qu'une méprise, une illusion. Il y a, si nous pouvons ainsi parler, de fausses nationalités, combinaisons artificielles, derniers restes des répartitions arbitraires de l'époque féodale, qui n'ont, par exception, prolongé leur existence, et résisté plus que d'autres au mouvement d'agglomération d'où sont sortis les grands États modernes, que par des causes accidentelles, telles que des séries d'habiles souverains, de puissantes alliances, d'heureuses vicissitudes de la politique européenne.

La Lorraine, jusqu'à un certain point, ne fait-elle pas partie de cette catégorie? Nous n'en voulons pour preuve qu'un fait connu de tous, et

que M. d'Haussonville signale tout le premier. Avant même que la révolution de 1789 eût tout renouvelé sur le sol de la France, avant que ces deux duchés se fussent transformés en départements des Vosges, de la Meurthe, de la Moselle et de la Meuse, ils s'étaient si bien incorporés au reste du royaume, quoiqu'ils n'en fissent officiellement partie que depuis vingt années, toute trace de dissidence, tout regret, tout mauvais souvenir, s'étaient si bien dissipés, que, des quarante gouvernements dont se composait alors la France, on n'en citait pas un aussi profondément français que le *Lorrain-et-Barrois*. Admettons que les paternelles douceurs du règne de Stanislas y fussent pour quelque chose, que cette transition eût achevé d'adoucir quelques aspérités, il n'en faudra pas moins conclure que, même en 1736, au dernier jour de l'indépendance, l'antipathie contre le France devait être, en Lorraine, moins vive, moins générale, et surtout moins profonde que M. d'Haussonville n'est porté à le croire. Qu'il y eût des mécontents, des intérêts froissés et même des cœurs brisés, cela ne fait pas question, mais le fond de la population avait pris son parti, et se résignait volontiers à faire corps désormais avec un grand État, redouté de ses voisins, et sous l'abri duquel on n'avait plus à craindre que les chances ordinaires de la guerre et non celles de doubles invasions. Nous croyons même, s'il faut tout dire, que, pendant les deux siècles écoulés depuis Henri II, depuis les premières agressions de la France, il n'y eut vraiment, chez les Lorrains, qu'une seule époque, un seul moment d'énergie nationale, la guerre de 1631, la résistance à Louis XIII. Après cet effort suprême on ne rencontre pas un combat sérieux, pas même une escarmouche; et, si cet excellent peuple recouvre de temps en temps ses souverains et l'ombre de son indépendance, c'est par des coups du sort, par des hasards diplomatiques, jamais par sa propre vertu. Il se laisse périodiquement envahir et occuper militairement, sans un coup de feu, presque sans un murmure. Dira-t-on qu'il avait affaire à trop forte partie? Sans doute; mais l'Irlande a lutté six cents ans, et contre un adversaire tout aussi redoutable. L'a-t-on vue renoncer à ses antiques haines? Réduite à ne plus lutter, ne la sentait-on pas frémissant sous le joug? Il s'en faut donc que toutes les nationalités éteintes aient droit au même honneur, à la même oraison funèbre; et M. d'Haussonville avait rendu à ses compatriotes un assez signalé service en mettant en lumière leur histoire, il nous avait dit sur leur compte assez de nobles choses, assez d'honorables vérités, pour célébrer peut-être un peu moins vivement et leur lutte héroïque et leur passion d'indépendance. Pour nous, ce qui nous plaît surtout dans cet intéressant récit, c'est justement que,

sans plus d'énergie nationale et par l'action fortuite de causes extérieures, une portion de notre sol ait maintenu si longtemps son existence à part. C'est là l'originalité de cette histoire, ce qui lui donne ce caractère éminemment politique et diplomatique, qui convenait si bien au talent de l'auteur, et qu'il a su faire valoir avec tant d'art et de succès.

L. VITET.

Essais sur le génie de Pindare et sur la poésie lyrique dans ses rapports avec l'élévation morale et religieuse des peuples, par M. Villemain, membre de l'Institut, Paris, imprimerie et librairie de MM. Firmin Didot, 1859, 1 vol. in-8° de 614 pages.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

J'ai fait connaître l'occasion, le caractère, l'économie générale de ce bel ouvrage, et j'en ai plus particulièrement analysé la première partie, histoire animée et éloquente de la poésie lyrique chez les Hébreux, les Grecs et les Romains. Il me reste à présenter l'analyse de la seconde partie, toute chrétienne et toute moderne, où, cependant, reparaissent de temps à autre, dans une sorte de lointain habilement ménagé, avec le Psalmiste et les prophètes, les grands maîtres de la lyre profane, et, avant tous, Pindare et Horace.

M. Villemain excelle à montrer, par de tels rapprochements, comment les changements opérés par le cours des âges dans les croyances, les mœurs, les institutions, rajeunissent sans cesse l'inspiration, et, sans altérer la nature spéciale des divers arts de l'esprit, les renouvellent.

Il appartenait à l'éminent critique qui, le premier, on peut le dire [2], a fait entrer dans l'histoire littéraire l'éloquence des pères de l'Église, si nouvelle, comme ce qui l'inspirait, de dire ici, ou plutôt d'y redire avec plus de détail, quel accent nouveau l'ardeur de leur foi et de leur charité a prêté à la poésie lyrique.

Le volumineux recueil des vers de saint Grégoire de Nazianze, une

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'août 1859, page 453. — [2] Voyez, dans le *Journal des Savants*, le cahier de janvier 1850, p. 1 et suiv.

seconde fois feuilleté et extrait, avec une curiosité passionnée, a encore fourni à son rare talent pour traduire et expliquer les œuvres les plus variées du génie humain, de bien heureux exemples d'une poésie, qui, sans être étrangère aux traditions d'élégance de l'antiquité classique, s'en détachait par l'expression, ou élevée, ou touchante, de vérités et de sentiments jusque-là inconnus au monde; dans laquelle se faisait entendre tour à tour «la méditation ascétique du philosophe, l'hymne «orthodoxe et populaire de l'évêque, la prière du simple chrétien, «toujours sous le regard de Dieu;» quelquefois aussi le cri élégiaque et satirique même, autant que lyrique, d'une âme chrétienne sans doute, mais humaine, aux prises avec les luttes douloureuses et les disgrâces de la vie.

M. Villemain a repris aussi les hymnes de Synésius et y a trouvé de quoi compléter l'image piquante, autrefois retracée par lui, de cet homme du monde, de ce philosophe devenu l'un des évêques de l'Église naissante et dans le langage duquel les souvenirs de la sagesse profane se mêlaient encore aux révélations de la foi chrétienne; chrétien convaincu et dévoué cependant, chez qui la pensée spéculative, la vue de l'idéal divin, se confond avec les ardeurs de la charité secourable et la passion du sacrifice. «Il veillera jour et nuit sur Ptolémaïs, ajoute «l'auteur, il refusera de la quitter dans les horreurs d'un siége; il la pro«tégera, il la bénira jusqu'à la dernière heure. Il s'ensevelira sous les «ruines de sa patrie, sans qu'il y soit réservé à sa mémoire même une «pierre funèbre... Cette résolution, qui fut accomplie, relève singulière«ment le caractère du poëte dans l'évêque. Synésius n'est pas un imita«teur de formes élégantes, un travailleur industrieux en poésie, comme «il s'en rencontre dans les siècles de décadence. Sa lyre est l'instrument «de son âme, de sa rêverie studieuse, de sa foi mystique. Elle ne le «distrait pas des devoirs sérieux de la vie: elle l'excite à les remplir; «elle aide à son enthousiasme de prêtre et de défenseur public.»

Ici, pour achever la peinture de ces temps extraordinaires, un contraste habile montre «près du poëte chrétien, sublime de courage et «de charité, une dernière image du poëte païen, hiérophante et rêveur.» C'est Proclus qui, dans son opiniâtre enthousiasme, adore encore Minerve et les Muses, «au bruit de la chute des temples.» «Telle est, «dit éloquemment M. Villemain, la lente extinction des antiques «croyances: lors même qu'une foi jeune et pure en consume les restes «du souffle de sa flamme, elles s'agitent sous la cendre; elles jettent des «lueurs encore vives, que fait ressortir le temps nouveau qui les en«toure.»

Cependant, en Occident comme en Orient, la révolution chrétienne, qui s'applique à tout, transforme la poésie en même temps que la vie réelle. Elle y inspire heureusement Prudence et saint Paulin :

Prudence, dont M. Villemain traduit avec charme les belles hymnes du matin et du soir, l'hymne sur la mort, plus consolante que toutes les consolations de la muse antique, et dont il répète avec émotion dans leur texte, comme il faisait autrefois, je m'en souviens, en professant, les vers délicieux adressés par le poëte à ces jeunes martyrs qu'un de nos tragiques appelle *des fruits à peine éclos, déjà mûrs pour les cieux*[1].

Salvete, flores martyrum,
Quos, lucis ipso in limine,
Christi insecutor sustulit,
Ceu turbo nascentes rosas :

Vos prima Christi victima,
Grex immolatorum tener,
Aram ante ipsam simplices,
Palma et coronis luditis[2].

Saint Paulin, l'ami d'Ausone et son élève, qui l'égale en élégance, mais qui méritait par ses vertus de le surpasser dans l'expression du sentiment. Je ne puis me défendre, et je pense que nos lecteurs m'en sauront gré, de transcrire ici la traduction qu'a donnée M. Villemain d'une pièce non moins touchante assurément que l'ode d'Horace au vaisseau sur lequel va partir Virgile. M. Villemain m'excusera d'ajouter pour mon compte ce rapprochement à ceux par lesquels sa mémoire si riche et son goût si délicat nous ramènent à tout instant vers les âges classiques de l'antiquité. Dans l'ode que je veux citer après lui, le saint évêque de Nole prenait ainsi congé d'un de ses frères dans l'épiscopat, d'un évêque de Dacie, venu de si loin pour célébrer avec lui la fête funèbre du martyr dont il occupait la place :

« T'en vas-tu déjà, nous délaissant à la hâte, dans cette contrée solitaire, nous qui sommes unis à toi pour jamais?

« Pars-tu déjà, rappelé par la terre lointaine dont tu es le pasteur? Ah! tu restes encore ici : nos cœurs te possèdent.

« Va, plein de notre souvenir! Laisse en ce lieu quelque chose de toi, présent par l'esprit, et, en revanche, emporte avec toi nos âmes.

« O trop heureux les pays et les peuples que tu aborderas en nous quittant, et que le Christ visitera de tes pas et de ta parole!

[1] Rotrou, *Saint Genest,* II, 5. — [2] *Cathemerin.* H. XII. *hymn. de Epiphania,* v. 125. sqq.

« Tu iras chez les Daces, au Septentrion; et, à travers les flots de la mer Égée, tu toucheras Thessalonique.

« Qui me donnera les ailes de la colombe, pour me mêler vite à ces chœurs, dont les voix, à ton exemple, célébreront le Christ Dieu?

« Retenus que nous sommes par les entraves du corps, nos âmes s'envolent après toi; et avec toi nous chantons les hymnes du Seigneur.

« Liés à toi, à ta vie intérieure, nous éclatons au dehors par la prière et le chant.

« A partir du rivage qu'elle effleure, l'Adriatique soumise te portera sur ses flots paisibles; et tes voiles s'enfleront d'un doux zéphir.

« Tu glisseras sur la mer aplanie, et, triomphant, du haut de ta poupe armée de la croix, tu vogueras à l'abri des flots et des vents.

« Les matelots chanteront l'antienne accoutumée, en vers modulés comme des hymnes; et, par leurs pieux accents, ils appelleront des souffles favorables.

« En avant de toutes les voix sonnera comme un clairon la voix de Nicétas célébrant le Christ; et, sur la mer, répondra David et sa harpe. »

M. Villemain n'a pu ainsi évoquer les souvenirs de cette poésie lyrique suscitée par le christianisme dans l'Occident, dans l'Orient, s'en rendre, comme il l'a fait, contemporain par l'érudition, par l'indépendance du goût, par l'imagination, sans prévoir douloureusement le moment trop voisin où elle périrait étouffée, ici sous l'invasion des barbares et là sous celle de l'islamisme. Je m'étonne que ce sentiment n'ait pas conduit l'auteur de *Lascaris*, de l'*Essai historique sur les Grecs depuis la conquête musulmane*, l'helléniste et le philhellène ardent, à rappeler dans un chapitre à part ces chansons grecques recueillies si curieusement et si ingénieusement interprétées par Fauriel[1], complétées depuis par d'autres pieux collecteurs[2], productions d'une expression naïve et originale, qui ont gardé, en dépit de l'oppression turque, jusqu'au jour de la délivrance, le dépôt de la religion et de la nationalité.

Un voyageur, ramené dans des lieux qu'il a autrefois explorés, ne revoit pas sans charme les objets de ses anciennes observations, et, en même temps, il a du plaisir à les considérer sous de nouveaux aspects. Je m'imagine que M. Villemain, dans sa course rapide à travers tous les âges littéraires, a éprouvé quelque chose de ces sentiments, en revenant, avec un dessein particulier, à bien des sujets sur lesquels s'étaient exercés en d'autres temps, d'une manière plus générale, sa parole et sa plume. Occupé maintenant de rechercher et de mettre en lumière ce qui appartient à l'inspiration lyrique, dans la renaissance des lettres au moyen âge, dans le développement des littératures modernes, de celles du midi, de celles du nord, de la nôtre entre toutes, il renouvelle avec

[1] *Chants populaires de la Grèce moderne*, 1824. — [2] *Chants du peuple en Grèce*, par M. de Marcellus, 1851.

une savante et spirituelle fécondité, par d'autres aperçus, d'autres exemples de ces traductions fidèles et expressives dont il a le secret, le tableau des époques, l'analyse des œuvres, le portrait des écrivains.

Ainsi sont, une fois de plus, et bien heureusement caractérisés, pour nous borner, dans une revue si étendue et si riche, à quelques traits principaux, les emportements amoureux, guerriers, satiriques, les épanchements élégiaques de Bertrand de Born, le représentant le plus complet, le plus inspiré, le plus savant, de la poésie provençale; la subtilité élégante et passionnée de Pétrarque, qui semble, en Italie, dans la langue nouvelle qui vient de s'y former « le dernier des troubadours; » le lyrisme de Dante, non-seulement dans les pièces particulièrement consacrées à l'expression de son amour éthéré pour Béatrix, mais dans les aspirations mystiques, et, d'autre part, les élans de passion humaine, d'amour ou de haine, de joie ou de tristesse, qui donnent si souvent le caractère de l'ode à son étrange et sublime épopée.

Soigneux de ramener à l'unité les détails variés de son œuvre, et, comme il le dit quelque part dans sa langue colorée et confinant à la poésie, « de réunir les mille rayons épars à longue distance dans les « vastes cieux de l'imagination, » M. Villemain aime à marquer le rapport de ces poëtes du moyen âge, par rencontre ou par emprunt, avec l'antiquité. Bertrand de Born, ce châtelain de Hautefort, en guerre avec ses voisins, en alliance avec le fils rebelle du roi d'Angleterre, lui semble un poëte de la famille du séditieux Alcée ou de l'injurieux Archiloque. « Il a, dit-il, comme le premier la passion de la guerre, l'amour des « belles armes et du luxe dans les combats; il est implacable comme le « second, et ses *sirventes* ne font pas des morsures moins profondes que « les *iambes* du poëte grec. » Pour Pétrarque, pour Dante lui-même, malgré toute l'originalité qu'il lui reconnaît et qu'il sait si bien montrer, ils sont à ses yeux ce qu'ils étaient aux leurs, des disciples de la poésie antique. Il trouve que Dante ne relève pas seulement de Virgile, son guide au pays de l'imagination et de l'art, non moins qu'au séjour des âmes punies ou purifiées, mais quelquefois encore d'autres poëtes anciens, et, par exemple, d'Horace. Comme Horace[1], et peut-être d'après lui, Dante a peint le pouvoir suprême de la Fortune[2] avec plus de grandeur, nous dit M. Villemain, qui nous met sous les yeux le passage vivement rendu; le poëte latin, par ses plus heureuses images ne faisant guère songer qu'aux humbles catastrophes de la vie privée sous les Césars, tandis que « la brusque succession des empires, les avénements

[1] *Od.* I, xxxv. — [2] *Infern.* cant. VII, v. 67, sqq.

« de peuples nouveaux, tout ce travail de l'Europe depuis la chute de « Rome, sont présents au poëte chrétien, et grandissent pour lui le « symbole païen qu'il emploie. »

Le parallèle est exact et la différence sensible; on pourrait toutefois alléguer, en faveur d'Horace, des vers qui sont comme le supplément de son ode à la Fortune; il y a peint, ce que plus tard devait peindre Dante, la terrible déesse ravissant les diadèmes, qu'elle court, d'un vol bruyant et sinistre, placer sur d'autres fronts.

..............hinc apicem rapax
Fortuna cum stridore acuto
Sustulit, hic posuisse gaudet[1].

A quelques-uns des beaux vers où Pétrarque a exprimé ses vœux patriotiques pour l'Italie, répondent, dans cet ouvrage, comme un écho lointain, à travers la distance des temps et des lieux, d'autres vers inspirés, dans le XVI[e] siècle, à un poëte espagnol, par le patriotisme autant que par la religion. L'auteur arrive ainsi, par une de ces transitions de sentiment et d'imagination qu'il aimait dans ses cours et dont il a souvent usé dans ses livres, à ce qu'amènent d'ailleurs ici, de concert, l'ordre chronologique des faits, l'ordre logique des idées, je veux dire à l'éveil éclatant, à l'avénement de la grande poésie lyrique en Espagne.

Un grand événement qui intéressait et l'Espagne et la chrétienté entière, la victoire de Lépante, lui avait comme donné le signal. M. Villemain s'est complu à en faire un récit étendu et animé, avec le détail de ses causes et de ses suites, enfermant dans cet épisode historique, comme dans un cadre, l'ode, véritablement belle, et d'une beauté moderne comme le sujet, où Herrera a célébré le triomphe des armes chrétiennes sur l'islamisme. A Herrera sont ensuite associés deux nobles poëtes ses contemporains, Luis de Léon, moins à titre de traducteur, d'imitateur élégant de certaines pièces de Pindare et d'Horace, que pour le beau caractère de ses élévations, de ses méditations religieuses; Francisco Rioja à qui la vue des ruines d'Italica, cité illustre autrefois de l'Espagne romaine, a inspiré, sur l'antique, l'éternel lieu commun des vicissitudes humaines, un chant d'une mélancolie originale; originale, bien qu'elle ne soit pourtant pas étrangère à certains souvenirs classiques, qu'elle s'approprie par exemple ce trait célèbre d'un autre poëte espagnol :

...... etiam periere ruinæ[2].

[1] *Od.* I, XXXIV, 14, sqq. — [2] Lucan. *Pharsal.* IX, 969.

On me permettra de choisir encore, parmi les traductions de M. Villemain, pour en parer mon article, celle qu'il a donnée de ce beau morceau.

« Ces champs, ô douleur! où tu vois maintenant un désert, une lugubre vallée, furent jadis la fameuse Italica. Ici fut la victorieuse colonie de Scipion. Voici gisant à terre, l'orgueil de ses redoutés remparts; et il n'y a plus rien qu'une lamentable relique de son peuple invincible. Voici seulement des inscriptions funéraires là où passèrent des ombres glorieuses. Cette plaine fut un forum. Ici fut un temple; et, de tout, il reste quelques vestiges à peine. Des cendres éparses couvrent le gymnase et les thermes royaux. Les tours dont la hauteur défiait les airs ont cédé sous leur propre poids.

« Ce cirque démoli, jadis offrande sacrilége à des dieux, qu'insultent quelques herbes sauvages, représente, théâtre tragique ouvert au drame du temps, quelle fut autrefois sa propre splendeur, et quelle est sa ruine. Pourquoi, dans le vaste cercle de son arène déserte, le grand peuple ne fait-il aucun bruit? Il y a des bêtes féroces; où donc est le gladiateur nu? Où est le courageux athlète? Tout a disparu. Le destin a changé les cris d'allégresse en muet silence. Mais, dans ces débris mêmes, le temps étale aux yeux de formidables spectacles; et, devant ces images confuses, l'âme a entendu des cris de douleur.

« Ici naquit ce foudre de guerre, père de la patrie, honneur de l'Espagne, le pieux, l'heureux, le triomphateur Trajan, devant qui se prosternèrent dans le silence, et la terre qui voit le lever du soleil, et celle que baignent les flots, vaincus aussi, de la mer de Cadix. Ici, d'Adrien, du divin Théodose on remua les berceaux ornés de marbre et d'or; ici on vit couronnés de lauriers et de jasmins les vergers qui ne sont plus que des buissons et des marais. Le palais bâti pour César n'est plus, hélas, que le vil repaire des reptiles. Les palais, les jardins, les Césars ont péri, et aussi les pierres qui parlaient d'eux.

« Si les pleurs n'offusquent tes regards, promène ta vue attentive sur ces longues allées détruites; vois ces marbres et ces arcs de triomphe abattus, vois ces statues superbes qu'a renversées Némésis, couchées dans la poussière, et les maîtres qu'elles représentent, enterrés dans un profond oubli. Tels je me figure Troie et son antique rempart: telle aussi toi-même, Rome, à qui ton nom reste à peine, ô patrie des dieux et des rois! Telle encore toi à qui la sagesse de tes lois n'a pas servi, toi le monument de Minerve, savante Athènes, hier le modèle envié des siècles, aujourd'hui cendre et vaste solitude! Car le destin et la mort ne vous ont épargnées, ni l'une, pour sa science, ni l'autre pour son courage.

« Mais pourquoi mon esprit va-t-il chercher au loin un nouveau sujet de tristesse? Un moindre exemple en dit assez. Il suffit du présent. Ici se voient la fumée et la flamme, ici retentissent encore aujourd'hui les gémissements et les rauques accents. Ce fantôme ou cette pieuse croyance domine les habitants du voisinage. Ils racontent que, dans la nuit, on entend une voix lamentable s'écrier entre des pleurs: Italica n'est plus! Et le lugubre écho répète: Italica! A ce grand nom prononcé, les nobles ombres de cette grande ruine renouvellent leurs gémissements, et le peuple aussi les partage. »

Les pages où M. Villemain, se transportant du midi au nord, va interroger sur la haute inspiration lyrique, sur ce qui la produit et ce qu'elle

donne, sinon la littérature allemande pour laquelle il se récuse modestement, du moins la littérature anglaise, qui lui est si connue et si familière, les œuvres tant visitées par lui des Shakspeare, des Milton, des Dryden, de leurs prédécesseurs et de leurs successeurs, de leurs émules, ces pages à l'inventaire détaillé desquelles ne suffirait plus cet article, abondent en citations d'un intérêt également nouveau pour des lecteurs français. Tel est entre autres ce passage, fragment d'une tragédie, l'*Ajax furieux* de Shirley, qui reçut de la présence de Cromwell, de son trouble, de sa brusque sortie pour y échapper, un sens doublement tragique :

« Les gloires de notre vie mortelle sont des ombres, non des réalités ; il n'y a pas d'armure à l'épreuve du destin. La mort étend sa main glacée sur les rois ; le sceptre et la couronne tombent à terre, confondus avec la pauvre faucille et la bêche. Quelques-uns moissonnent de l'épée les campagnes, et sèment des lauriers à la place où ils ont donné la mort ; mais la vigueur de leurs muscles doit céder enfin. Ils abattent encore un ennemi ; puis, tôt ou tard, ils succombent, et, se traînant pâles captifs, rendent à la mort le dernier soupir.

« Les guirlandes se fanent au front couronné : ne vous vantez plus de vos faits d'armes ! Sur l'autel sanglant de la mort, le vainqueur est immolé en sacrifice. Seules les actions du juste exhalent un doux parfum, et fleurissent dans la cendre du tombeau[1]. »

Cromwell se retirant épouvanté devant cette menaçante monodie rappelle à M. Villemain Alexandre, s'animant, au contraire, au chant guerrier de Timothée et saisissant ses armes. Le contraste est frappant, je n'en disconviens pas ; mais je trouve plus direct un autre rapprochement que me fournissent mes souvenirs. Lorsque Philippe, vainqueur des Grecs et devenu leur généralissime, célébrait par avance la conquête de la Perse, à laquelle il pensait devoir bientôt les conduire, et en même temps les noces de sa fille Cléopâtre, la tragédie athénienne, conviée à ses fêtes, lui donna involontairement, et sans être comprise par la voix d'un de ses plus illustres interprètes, le grand tragédien Néoptolème, un sinistre avertissement de sa fin prochaine. Prié par Philippe, à la fin d'un banquet somptueux, prélude des solennités qui allaient s'ouvrir, de faire entendre des vers qui pussent s'appliquer à la circonstance et répondre aux pensées du moment, Néoptolème en récita de bien conformes, en apparence, aux intentions du monarque, mais dont l'application fut détournée, le lendemain même, par un événement inattendu, le coup de poignard de Pausanias, de la fortune du roi de Perse, qu'ils semblaient menacer, à celle du roi de Macédoine :

[1] Voyez *Quarterly Review*, t. XLIX, p. 12.

« Votre orgueilleuse pensée plane en ce moment au plus haut du ciel et sur les vastes et fertiles plaines de la terre. Vous ne songez qu'à entasser maisons sur maisons, reculant toujours follement le terme de votre vie, et voilà que, cachant dans les ténèbres sa course rapide, arrive, sans être vu, auprès de vous, pour ravir vos longues espérances, le triste dieu de la mort[1]. »

Les vers de Shirley me ramènent encore d'une autre manière à l'antiquité; quelques-uns de leurs plus beaux traits semblent y avoir des précédents. Ce sceptre et cette couronne gisant à terre étaient déjà dans Lucrèce :

Et capitis summi præclarum insigne cruentum
Sub pedibus volgi magnum lugebat honorem[2];

Ces guirlandes flétries sur un front couronné étaient dans Properce :

Ac veluti folia arentes liquere corollas
Quæ passim calathis strata natare vides[3].

Parmi les meilleurs représentants, en Angleterre, de la poésie lyrique, et de ce qui en est voisin, de l'élégie, Gray est peut-être celui auquel M. Villemain est revenu ici avec le plus de prédilection. Non-seulement il aime son art savant, sa vive et sincère émotion, mais il goûte infiniment et fait goûter le charme inspirateur de cette vie simple, studieuse, retirée, où le poëte a su, loin des vanités, des agitations, du tumulte bruyant de son temps, s'assurer modestement une gloire contre laquelle ne devaient point prévaloir les plus éclatantes, les plus retentissantes. Mais c'est ce qu'il faut laisser dire à M. Villemain dans un excellent passage, qui est une leçon de morale en même temps qu'un modèle de goût. « . . . Gray n'aura pas, comme Byron, couru le monde « barbare et voluptueux de l'Asie pour y ramasser des images, et, s'il « est possible, des accidents nouveaux de la nature et du cœur. Il n'aura « pas à plaisir désordonné sa vie pour la rendre poétique, et tiré des « nuits de Venise, des conciliabules de Ravenne ou des orages de l'Épire, « quelque rajeunissement pour l'imagination. Il n'a pas eu non plus cette « glorieuse fin de Byron, qui rachète ses fautes et absout sa vie : celle de « Gray a été simple, unie, obscure, indifférente aux hommes, qu'elle « n'a scandalisés d'aucun tort, agités d'aucune ambition, étonnés ou « avertis par aucun grand effort. Elle n'a pas été inutile, cependant; elle

[1] Diodor. Sic. XVI, xcii; cf. Justin. *Hist.* IX, vi. Voir, sur la disposition [illegible] des vers rapportés par Diodore, God. Hermann, *De trag. comœdiaque lyrica;* [illegible] t. VII, p. 235. — [2] *De Nat. rer.* V, 1137. — [3] *Eleg.* II, xv, 52.

« n'a point passé stérilement sur la terre : elle y a donné à qui saura le « chercher l'exemple de l'amour des lettres dans son pur et noble idéal ; « elle y a relevé le culte de l'art, la statue de la grande poésie. Aussi cette « mémoire ne périra pas. La gloire bruyante et mêlée de Byron, sa per-« sonnalité mixte de modèle et de peintre, ses aventures et son génie. « ses velléités d'héroïsme, ses caprices effrénés d'abandon et de licence, « *Child-Harold*, *Lara*, *Le Corsaire*, son épopée sardonique de *Don Juan* « et son *Mystère de Caïn*, n'effaceront pas l'*Ode au collége d'Eton*, *l'Ode à* « *l'adversité*, *le Barde*, *les Fatales sœurs* et l'*Élégie écrite dans un cimetière* « *de village*. »

Cette page s'écrivait, rencontre digne de remarque, vers le temps où, dans une solennité académique, était éloquemment rappelée l'humble et honnête retraite qui vit éclore les plus sublimes créations de Corneille ; simple grand homme qui ne prévoyait guère qu'on dût un jour changer les conditions du génie, substituer à son recueillement solitaire, l'étourdissement de la vie mondaine, de ses passions, de ses écarts, en faire la préparation du travail littéraire, et comme un procédé de composition [1].

Une noble, pure, touchante figure de poëte lyrique, qu'a rencontrée M. Villemain chez nos voisins, tout près de nos temps, est celle de Réginald Héber, jeune ministre anglican, envoyé en 1823 à Calcutta, pour diriger, à titre d'évêque, les établissements religieux du Bengale, et qui y mourut, au bout de quelques années, victime d'un zèle cruellement trompé et de l'insalubrité du climat. L'ardeur de son apostolat dans l'Inde, sa pitié pour les misères morales, son admiration pour la riche et éblouissante nature, au milieu desquelles il doit l'accomplir, les tendres épanchements d'affection domestique qu'il y mêle, tout cela, les traductions de M. Villemain l'attestent autant que ses éloges, lui a inspiré des vers à la fois pathétiques et colorés, où l'éclat des images enveloppe, sans l'étouffer, le sentiment.

J'ai transcrit plus haut les vers de Prudence sur les saints innocents et aussi le trait de Rotrou sur les jeunes enfants honorés du martyre. Ce n'était pas sans dessein : je voulais mettre le lecteur à même d'en faire le parallèle avec cette charmante pièce de Réginald Héber, l'une de celles que M. Villemain a choisies pour les reproduire :

[1] Voyez la réponse de M. Vitet, directeur de l'Académie française, au discours de [illegible]ption de M. de Laprade, le 17 mars 1859. Voyez aussi, dans le *Journal des Débats* [illegible] juin 1858, et dans le recueil des œuvres de feu Rigault, son excellent article [illegible]lé : *D'une idée moderne sur l'art et les artistes*.

« Oh! ne pleure pas sur la tombe de tes enfants, Rachel; ne pleure pas. Le bourgeon naissant est cueilli par le martyre : la fleur s'épanouira dans les cieux.

« Prémices de la foi, le couteau du meurtrier a perdu sur vous sa plus mortelle atteinte! Le dieu pour lequel ils ont donné leur vie est venu s'offrir pour eux.

« Bien que leurs jours aient été courts et faibles, baptisés dans le sang et la souffrance, il les connaît, ce dieu qu'ils n'ont jamais connu; et ils sont assurés de revivre.

« Ne pleure donc pas sur la tombe de tes enfants, ô Rachel! le bourgeon naissant est cueilli par le martyre; la fleur s'épanouira dans les cieux. »

Mon analyse, déjà bien longue, serait incomplète, si je ne rappelais, en finissant, au moins par une indication succincte, les chapitres où M. Villemain, ramené par l'ordre des temps, des faits et des idées, tantôt d'Italie et d'Espagne, tantôt d'Angleterre en France, a esquissé à grands traits ce qu'il y avait de moins nouveau dans son sujet, l'histoire de notre propre poésie lyrique. Il y a là encore, mais sous une forme plus rapide, d'excellentes choses sur les entreprises pindariques de Ronsard au XVI^e^ siècle; sur la création, au XVII^e^, par Malherbe de ce langage qu'il a transmis au traducteur de l'*Imitation*, à l'auteur des chœurs d'*Esther* et d'*Athalie*, comme un instrument plein de justesse et de vertu expressive; sur les rares accords qu'en ont tirés, dans quelques belles strophes, nos poëtes du XVIII^e^ siècle; sur le travail longtemps ignoré et l'apparition tardive des vers d'André Chénier, et ce dont ils ont été la première aurore, ce rayonnement subit de poésie lyrique et élégiaque, qui nous éblouit, il y a quelques années, et dont l'éclat s'est prolongé par l'imitation jusque dans le Nouveau Monde. M. Villemain, dont une revue si étendue n'a épuisé ni l'érudition ni la verve, le montre par une dernière excursion, dans laquelle il est trop tard pour le suivre.

Les noms de quelques poëtes français de notre âge, qu'il répète avec l'accent d'une juste admiration, suffiraient pour rassurer sur les destinées ultérieures de la poésie lyrique. Pourquoi ne leur serait-il pas accordé des successeurs dans d'autres génies d'élite, également secondés par des circonstances morales favorables à l'inspiration? Pourquoi ces circonstances manqueraient-elles toujours à nos sociétés actuelles, si préoccupées qu'elles semblent, prosaïquement, de leurs intérêts et de leur bien-être? M. Villemain finit par cette espérance : « Dans le génie, dit-« il, comme dans la foi, il y a toujours eu des élus de Dieu : et, tant « que l'enthousiasme du beau moral ne sera pas banni de tous les cœurs, « tant qu'il aura pour soutien toutes les passions honnêtes de l'âme, il « suscitera par moments l'éclair de la pensée poétique; il éveillera ce qu'a-« vaient senti les prophètes hébreux aux jours de l'oppression ou de « délivrance, ce que sentait ce roi de Sparte, lorsqu'à la veille d'une [illegible]

« cherchée pour la patrie, il offrait, la tête couronnée de fleurs, un sa-« crifice aux Muses. Religion, liberté, patriotisme, culte des lois, amour « des arts, où que vous soyez, il peut toujours, quand vous êtes, s'élever « un poëte lyrique ! »

Telle est la conclusion de ce livre, dont nous n'avons plus à prédire mais à constater le succès. Il a déjà pris place parmi les monuments de la critique éloquente, la plus noble et, je le crois, la plus utile de toutes, celle qui s'élève et nous élève avec elle à la contemplation du beau immuable dans ses plus diverses manifestations, qui nous attire à sa suite, au-dessus de l'arbitraire des règles étroites, des caprices de la fantaisie, des inconstances de la mode, des vaines satisfactions de la curiosité, vers un idéal où se confond avec les éternelles lois de la morale ce qu'il y a d'éternel aussi dans le goût et dans l'art.

PATIN.

Claude-Louis Berthollet. 9 décembre 1748, — 6 novembre 1822.

Mémoires de chimie dans divers recueils;

Description de l'art du blanchiment par l'acide muriatique oxygéné, brochure in-8°;

Éléments de l'art de la teinture, 2 vol. in-8°, 1790 et 1804;

Recherches sur les lois de l'affinité, 2 brochures in-8°, an IX et 1806;

Essai de statique chimique, 2 vol. in-8°, 1803.

Deux éloges ont fait connaître Berthollet au public : l'un fut prononcé à l'Académie des sciences, le 7 juin 1824, par Cuvier, l'autre le fut à l'Académie royale de médecine, le 26 mars 1826, par Pariset. Ils expri-

[1] Voyez, pour des articles précédents, le cahier de novembre 1855, page 689; celui de décembre, page 767; ceux de février 1856, page 94, et de mars, page 173, celui de mai, page 286; ceux de juin, page 360, et de juillet, page 414; ceux d'août, page 473, et de septembre page 549; celui de juillet 1857, page 437; celui d'août, [illegible] 507; ceux de février 1858, page 108, d'octobre, page 642, de novembre, [illegible] 706, de décembre, page 764; celui de novembre 1859, page 694; et celui [illegible] janvier 1860, page 40.

ment *si* bien la haute estime de leurs auteurs pour le savant illustre auquel ils sont consacrés, que jamais nous n'avons eu la prétention de les refaire en mettant notre nom à un troisième éloge. Le but que nous nous proposons est l'examen critique des travaux qui ont immortalisé le nom de Berthollet et l'exposé des causes de l'obscurité de ses écrits, et, en particulier, de sa *Statique chimique*, obscurité qu'on ne peut dissimuler quand on a lu le passage suivant de l'éloge de Berthollet par Cuvier.

« Malheureusement, et nous devons en prévenir, il n'est pas toujours « facile de le suivre dans ces régions ardues de la science où son génie « l'entraîne. On dirait que, familiarisé avec ces routes escarpées et repliées « en mille sens divers, sur lesquelles il planait de si haut, il a cru que « ses lecteurs s'y retrouveraient aussi aisément que lui, et qu'il pourrait « les y introduire sans leur en tracer le plan ou leur donner quelque fil « propre à les y guider. »

Mais, avant de prendre la plume du critique, disons quelques mots de l'homme de bien qui, à notre début dans la science, voulut nous connaître, avant même que nous eussions eu la pensée de lui être présenté, et qui, tout étranger que nous étions à son laboratoire, fit spontanément, et à notre insu, des démarches qu'il jugeait nécessaires à notre avancement. Que ce témoignage d'une reconnaissance qui date de quarante-cinq ans soit permis à l'auteur de cet article!

Berthollet nous a toujours paru un modèle accompli du savant qui était arrivé à occuper une position extrêmement élevée dans l'ordre politique. Nous ne disons pas qu'il y était parvenu; car ce mot suppose la préméditation d'atteindre un but déterminé, un système arrêté d'avance de démarches à faire, d'influences à capter, système dans lequel, nous l'avouons, il peut y avoir des appréciations fort justes, d'heureux calculs de chances, beaucoup de connaissance du monde, enfin où il y a toujours ce que bien des gens appellent de l'habileté et de l'esprit de conduite. Il n'y eut rien de tout cela dans la vie de Berthollet : ses travaux scientifiques, un dévouement absolu au pays, une conduite toujours désintéressée, la fermeté du caractère le plus honnête allant jusqu'au courage le plus énergique lorsque les circonstances l'exigeaient : voilà les véritables causes qui portèrent Berthollet à occuper une des positions les plus élevées de la hiérarchie politique.

Berthollet, d'origine française, naquit, le 9 décembre 1748, au bourg de Talloire, sur le bord du lac d'Annecy, en Savoie. Placé comme médecin, par l'influence de Tronchin, dans la famille d'Orléans, il devint Français par lettre de naturalisation, en 1778, et personne ne se montra des

lors plus dévoué à son pays d'adoption. Un fait de la vie scientifique de Berthollet est l'alliance qu'il sut faire de la science la plus abstraite avec l'application à l'économie industrielle et même à l'économie domestique. Ce fait est important à noter, parce qu'il explique comment le nom de Berthollet, chimiste éminemment penseur, devint inséparable de l'histoire de la défense du territoire à l'époque de la première invasion des armées étrangères; alors il se livra à la fabrication du salpêtre, à celle de la poudre à canon, à des travaux métallurgiques concernant le bronze, la fonte, le fer et l'acier, et déjà on lui devait l'art nouveau du blanchiment du fil et des toiles, et deux volumes d'*Éléments de l'art de la teinture*.

Mais, si le nom de Berthollet brillait d'un vif éclat dans la science appliquée, soit qu'il s'agît de grandes applications industrielles, soit qu'il s'agît des travaux concernant la défense du territoire, celui qui le portait devint l'honneur de la science et l'exemple du courage civil, un jour qu'il parut devant le comité de salut public, peu de temps avant le 9 thermidor. Le comité se croyait dans la nécessité de frapper plusieurs victimes, sous le prétexte que de l'eau-de-vie destinée aux défenseurs de la patrie avait été empoisonnée par des ennemis de la France. Ces ennemis étaient riches et en prison, mais, heureusement pour eux, Berthollet, chargé du rapport d'après lequel on devait prononcer sur leur sort, conclut que *la prévention n'était pas fondée*. Un membre du comité, qui s'attendait à la conclusion contraire, s'écrie: *Comment oses-tu soutenir que cette eau-de-vie si trouble n'est pas empoisonnée?* Berthollet, sans s'émouvoir, en verse dans un verre, la boit, et dit: *Je n'en ai jamais tant bu.* Robespierre, car c'était le membre du comité, que cette action étonne, lui adresse ces paroles: *Tu as bien du courage! — Il en a fallu davantage pour signer mon rapport,* lui répond Berthollet. N'oublions pas que Lavoisier et vingt-sept fermiers généraux avaient péri sur l'échafaud sous l'accusation d'avoir mouillé le tabac que la ferme générale vendait au peuple[1].

Lorsque Berthollet, après les grands services rendus au pays, montrait tant de probité, de fermeté et de calme courage, et que d'ailleurs il n'avait ni richesse à défendre qui pût le rendre suspect, ni arrière-pensée d'une fortune à faire, que ses actions apparaissaient pures de tout intérêt personnel, est-il étonnant que, peu de temps après la terreur, les hommes du pouvoir, ceux du moins qui étaient les plus honnêtes ou qui avaient quelque vue d'avenir, aient pensé à confier à Berthollet les mis-

[1] *Journal des Savants*, janvier 1860, page 50.

sions les plus délicates. C'est ainsi qu'il fut un des commissaires nommés pour l'exécution d'un article du traité de Campo-Formio, concernant la cession, par l'Italie à la France, de plusieurs chefs-d'œuvre des arts, à titre de conquête. Ce fut dans cette mission en Italie que le général Bonaparte vit Berthollet, et qu'il apprécia la valeur de l'homme et celle du savant. Aussi, de retour à Paris, n'hésita-t-il pas à s'ouvrir à lui de ses projets sur l'Égypte, et à le charger du choix des savants de l'expédition future, à la condition de se taire sur le pays où l'on devait se rendre ; seulement Berthollet était autorisé à dire : *Je serai avec vous.*

Nous avons toujours été frappé, dans l'histoire du général Bonaparte, du soin extrême avec lequel il recherchait les hommes distingués, indépendamment de leur opinion politique, mais qu'il jugeait devoir lui être utiles à un titre quelconque dans le gouvernement qu'il voulait fonder. Certes, en s'adressant à Berthollet, ce n'était point un courtisan qu'il voulait conquérir, c'était le savant illustre, l'homme désintéressé et probe, qui devait honorer la place à laquelle il l'appellerait quelque jour.

Berthollet fut en Égypte ce qu'il avait été en France : un savant plein de lumières, ne reculant devant aucun devoir, reconnaissant la peste où elle était réellement, enfin payant de sa personne dans l'occasion comme l'aurait fait un simple soldat. Nous n'oublierons jamais ce qu'un chef d'état-major de l'armée d'Égypte nous racontait du courage à la fois calme et énergique que Berthollet avait montré devant lui en plusieurs occasions; il parlait avec enthousiasme du membre de l'Institut d'Égypte, en nous le dépeignant avec sa cartouchière et un fusil qui, entre ses mains, n'était point une arme de parade; et ce récit nous touchait d'autant plus, que nous étions sous la seconde restauration, et que le narrateur, alors général de division, malade depuis deux mois d'une affection aggravée par les malheurs des Cent jours, ignorait encore, dans la maison retirée qu'il habitait, grâce aux précautions d'une épouse dévouée, que la ville où nous étions avait une garnison prussienne!

L'homme dont le général Bonaparte avait si bien apprécié les qualités devait arriver, sous l'empire, à l'une des positions les plus élevées, et c'est, en effet, ce qui eut lieu. Pendant les dix années du premier empire, Berthollet se montra le plus ardent promoteur des sciences, le protecteur des jeunes savants, indépendamment de toute considération étrangère à leur mérite. Il considérait comme une obligation de sa position de recevoir tous les savants étrangers qui venaient à Paris; et aujourd'hui bien peu des habitants d'Arcueil, où était la maison de Berthollet, savent les noms des hommes illustres qui se sont assis au foyer

du savant dont les restes mortels reposent dans le cimetière de leur commune.

Berthollet, nommé membre de l'Académie des sciences, en 1780, publia un grand nombre de mémoires dans le *Recueil de l'Académie.* Il admit l'existence du phlogistique jusqu'en 1785; mais, à partir de 1780[1], où il qualifiait d'*incontestable* la théorie du phlogistique, sa conviction diminua de plus en plus; si, en 1781[2], il la maintenait encore, en 1782, il disait que le soufre était formé de phlogistique et d'une base, que les acides sulfureux et sulfurique étaient formés de cette base et d'oxygène, et que le sulfurique différait du sulfureux par une plus forte quantité d'oxygène; enfin, en 1785[3], dans un de ses mémoires les plus remarquables, il disait que la décomposition de l'eau et l'explication que Delaplace avait donnée du développement du gaz hydrogène, par la réaction des acides et des métaux, lui avaient fait concevoir des doutes sur l'existence du phlogistique, et que l'intention de les résoudre l'avait conduit à entreprendre l'examen de *l'acide marin déphlogistiqué* (le chlore), découvert par Scheele, dans la réaction de l'acide marin et du manganèse (le peroxyde de manganèse).

Certes ce n'est pas un fait indifférent dans l'histoire de la chimie, que Berthollet abandonna définitivement le phlogistique en cherchant à démontrer que *l'acide marin déphlogistiqué* de Scheele (le chlore) était un composé *d'acide marin* et *d'oxygène;* il fallait qu'il fût bien disposé à adopter la nouvelle théorie de la combustion, puisqu'il ne lui vint pas à l'esprit que l'oxygène obtenu de la réaction du chlore, de l'eau et d'autres corps oxygénés, pouvait venir de ces derniers. Quoi qu'il en soit, l'acide marin déphlogistiqué, nommé, conformément aux idées de Berthollet, *acide muriatique oxygéné*, fut considéré par tous les chimistes, jusqu'en 1809, comme un corps composé d'un acide et d'oxygène. Une suite d'expériences importantes de Gay-Lussac et de Thenard conduisirent Ampère, en France, et Davy, en Angleterre, à cette conclusion finale: « que l'acide muriatique oxygéné ne donnant d'oxygène que quand il se « trouvait en contact avec des corps oxygénés, il était logique de consi« dérer l'oxygène devenu libre dans cette circonstance comme émané de « ces corps oxygénés, plutôt que de *l'acide marin oxygéné;* qu'en consé« quence il fallait considérer ce dernier comme un *corps simple*, auquel on « donna le nom de *chlore* : et cette conclusion était le retour à l'hypothèse « de Scheele, car Scheele considérait *l'acide marin déphlogistiqué* comme

[1] *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1780, page 467. — [2] *Idem.* 1781, p. 26. — [3] *Idem.* 1782, page 60.

« un corps simple qui devenait acide marin en s'unissant à l'air inflammable (gaz hydrogène). » Au point de vue de l'histoire des théories chimiques, nous aurions beaucoup de considérations à ajouter à ce sujet, mais, forcé de nous restreindre, nous nous sommes borné à exposer le fait essentiel.

Berthollet découvrit, en recevant le chlore dans l'eau convenablement refroidie, le composé cristallin appelé aujourd'hui *chlore hydraté*.

L'étude attentive du chlore mis en contact avec les bases salifiables le conduisit à la découverte des chlorates, et il vit parfaitement que ces sels sont représentés par du chlore et de l'oxygène; c'est-à-dire que, dans son langage, l'acide muriatique oxygéné se suroxygénait pour constituer les chlorates.

Berthollet, en constatant la propriété décolorante de l'eau de chlore, annoncée par Scheele, et celle des eaux alcalines fixes qui en sont saturées, eut l'honneur de faire une des grandes découvertes dont l'industrie est redevable à la chimie, le *nouvel art du blanchiment du fil et des toiles*.

Berthollet, en découvrant le *chlorate de potasse*, vit bien les applications qu'on pourrait en faire comme comburant. Malheureusement, une expérience faite sur une masse trop considérable, et sans les précautions que la prudence prescrivait, coûta, à Essonne, la vie à cinq personnes. On voulait fabriquer, avec le charbon et le soufre, une poudre dans laquelle le chlorate de potasse remplaçait le salpêtre.

L'année où Berthollet publia son travail sur l'*acide marin déphlogistiqué* (chlore), il fit connaître la composition élémentaire de l'ammoniaque, et y reconnut deux gaz, l'azote et l'hydrogène, unis en une proportion fixe. Ce fut la récompense de sa renonciation à l'hypothèse du phlogistique; car cette découverte ne pouvait être faite par les chimistes phlogisticiens, quoiqu'ils eussent modifié l'hypothèse originelle de Stahl. Effectivement, pour eux, le phlogistique n'était plus une matière essentiellement solide et fixe, comme l'avait prétendu Stahl; pour Scheele, par exemple, l'air inflammable était le phlogistique. Or, comme on avait remarqué la propriété inflammable de l'ammoniaque dans plusieurs cas, on était porté à y admettre, comme élément, l'hydrogène représentant le phlogistique. Mais, où était la difficulté, c'est que l'azote, que Berthollet avait reconnu pour être le second élément de l'ammoniaque, était, d'après les chimistes phlogisticiens, de l'*air phlogistiqué*, c'est-à-dire un *air saturé* de principe inflammable; or, quand on avait enlevé l'hydrogène à l'ammoniaque, c'était de l'azote qui restait, corps non inflammable et qui était censé être devenu phlogistiqué à mesure qu'on lui avait enlevé du

phlogistique, conclusion absolument absurde, bien propre à faire abandonner l'hypothèse du phlogistique.

Berthollet expliqua d'une manière satisfaisante, et conformément à sa découverte, la détonation de l'or fulminant, en montrant que le phénomène tenait à la rapidité avec laquelle l'oxygène de l'or se portait sur l'hydrogène de l'ammoniaque et développait ainsi d'un solide instantanément de la vapeur d'eau et du gaz azote.

Berthollet fit encore une grande découverte, en montrant, dans la combinaison de cette même ammoniaque avec l'oxyde d'argent, une matière bien plus dangereuse à manier que ne l'est l'or fulminant.

Il tira un grand parti de l'action de l'alcool sur plusieurs corps, soit pour les obtenir isolés de tous autres, soit pour les faire cristalliser.

Par exemple, il isola l'hydrate de potasse des corps qui y sont associés dans la potasse à la chaux; en traitant celle-ci par l'alcool, il obtint le surhydrate de potasse parfaitement pur et en cristaux; son procédé est devenu usuel pour préparer la potasse et la soude hydratées à l'état de pureté.

Il fit cristalliser l'azotate de chaux, qui est déliquescent, en le dissolvant dans l'alcool.

Berthollet avança deux faits parfaitement exacts, quoique contraires à la théorie de Lavoisier : c'est la propriété de réagir comme acides appartenant à deux corps privés d'oxygène, l'acide sulfhydrique et l'acide prussique, que Berthollet considéra comme formé d'azote de carbone et d'hydrogène, ainsi qu'il l'est en réalité.

Enfin, notons comme application utile la pensée qu'eut Berthollet de charbonner l'intérieur des tonneaux dans lesquels on renfermait l'eau potable destinée à satisfaire aux besoins alimentaires dans les voyages de long cours. Sans le procédé de Berthollet, les sulfates de l'eau se transforment rapidement en sulfures par les matières organiques du bois des tonneaux, tandis que cette transformation n'a plus lieu quand le bois qui est en contact avec l'eau a été réduit en charbon. Le fait a été constaté par l'amiral russe Krusenstern, dans son voyage de circumnavigation.

Nous voici arrivé à l'examen des ouvrages de Berthollet sur les affinités; avant de le commencer, nous prions le lecteur de se rappeler le passage de l'éloge de Berthollet, par Cuvier, que nous avons cité, afin qu'il y voie une justification des difficultés de la tâche que nous avons entreprise.

Mémoires sur l'affinité, an IX et 1806; Essai de statique chimique, 1803.

Le premier ouvrage consacré à la mécanique chimique, envisagée au point de vue le plus général, parut en 1803, sous le titre de : *Statique chimique.* Il doit fixer notre attention à cause de son originalité et parce qu'il comprend l'*affinité*, dont Lavoisier s'est abstenu de parler, comme nous l'avons vu en examinant son *Traité élémentaire de chimie.* Avant Berthollet, Bergmann, en 1775, avait traité ce sujet, et Wenzel, en 1777, s'occupant de l'analyse des sels, avait montré la correspondance des quantités proportionnelles des acides et des bases qui les constituent; mais, ces savants n'avaient pas envisagé leur sujet au point de vue général où Berthollet s'est placé pour composer son *Essai de statique chimique.*

Bergmann a principalement étudié les affinités relativement à l'analyse chimique, c'est-à-dire au secours que la connaissance des *affinités électives* et des *affinités doubles* donne au chimiste pour réduire les corps à leurs principes. Un premier travail parut en 1775, sous le titre *De attractionibus electivis*, on peut le considérer comme une suite du mémoire d'Étienne-François Geoffroy; le second, à la date de 1782, a pour titre *De diversa phlogisti quantitate in metallis.*

Fourcroy, dans ses écrits, n'a fait que reproduire la manière de voir et les distinctions de Bergmann.

Les quantités pondérables des acides et des bases susceptibles de se neutraliser mutuellement ont fixé principalement l'attention de Wenzel. Son ouvrage sur la *Théorie des affinités*, écrit en allemand, parut à Dresde en 1777; il est remarquable à deux égards, et par l'objet même que s'est proposé l'auteur, de déterminer expérimentalement les proportions suivant lesquelles les corps se combinent, particulièrement les acides et les bases salifiables, et par l'exactitude des analyses au moyen desquelles il prouve que les *quantités des diverses bases nécessaires à la neutralisation d'un acide sont les mêmes pour tous les acides et réciproquement.*

Berthollet, dans sa *Statique*, s'est proposé de distinguer entre elles les forces qui président aux actions chimiques; ce n'est donc pas seulement l'affinité, en vertu de laquelle deux ou plusieurs molécules de nature différente s'unissent ensemble, qu'il a étudiée, mais encore les forces qui concourent avec elle, soit pour opérer des combinaisons, soit pour amener des décompositions. Cette étude, rentrant dans la physique-chimique, donne à l'ouvrage de Berthollet le caractère qui le distingue des écrits antérieurs concernant l'affinité.

Mais, à l'époque où Berthollet écrivit la *Statique*, la physique moléculaire n'était point assez avancée pour lui fournir des données positives qui eussent prévenu des erreurs que, sans elles, il n'était guère possible d'éviter. Plus d'une opinion erronée, professée dans la *Statique*, n'a donc pas lieu de surprendre, si on se reporte à ce qu'était la physique à la fin du XVIII[e] siècle : car, par cette considération, on s'explique l'origine de fautes qu'il est si facile d'apercevoir aujourd'hui dans la *Statique*, en même temps qu'on excuse l'auteur de les avoir commises. Mais, quelles que soient ces fautes, et d'autres, que loin de dissimuler, nous examinerons bientôt, nous n'en persisterons pas moins à considérer la *Statique* comme une œuvre originale et digne de fixer l'attention de ceux qui veulent encore aujourd'hui approfondir la science.

Parmi les erreurs commises par Berthollet qu'on peut attribuer à l'état des connaissances physiques de son temps, nous citerons la théorie de l'évaporation. Personne aujourd'hui n'attribue ce phénomène à l'affinité dissolvante de l'air pour l'eau ou tout autre liquide qui se dissipe par son exposition à l'air; mais, à la fin du XVIII[e] siècle, les opinions étaient partagées. H. B. de Saussure admettait cette affinité dans ses *Essais sur l'hygrométrie*, tandis que Deluc soutenait l'opinion contraire; si, aujourd'hui, celle-ci a triomphé, il ne faut pas oublier que, du temps de Berthollet, la réputation de Saussure, comme physicien, était déjà fort supérieure à celle de Deluc; il n'est donc pas surprenant que l'opinion de l'affinité de l'air pour la vapeur d'eau soit professée dans la *Statique*.

Nous pourrions en citer d'autres concernant la chaleur, la lumière, qui ne doivent point préjuger davantage contre Berthollet, parce qu'elles étaient des conséquences d'opinions soutenues alors comme vraies par des physiciens de mérite, ou envisagées comme plus ou moins probables.

Mais il existe des erreurs qui sont bien le produit des idées que Berthollet s'était faites des actions moléculaires au contact apparent. Tous les lecteurs qui liront avec attention la *Statique* verront que l'auteur s'est constamment préoccupé de rapprocher l'attraction à laquelle on rattache les phénomènes chimiques de l'attraction planétaire ou pesanteur, qui, à des distances considérables et susceptibles pourtant d'être déterminées, agit sur des masses également susceptibles de l'être.

La découverte de la loi de la gravitation universelle, mise par le monde savant au premier rang des œuvres de l'esprit humain, donne à Newton une place à part dans les fastes de l'histoire du génie de l'homme.

Deux éléments entrent dans l'énoncé de cette loi: la masse ou le

nombre des parties matérielles, puis la distance à laquelle ces parties matérielles sont l'une de l'autre : ainsi la gravitation croît en raison des masses, et décroît en raison du carré des distances qui les séparent.

On s'est efforcé de rapprocher la gravitation de l'attraction moléculaire chimique, avec l'espérance de les ramener à une cause unique; mais, jusqu'ici, les tentatives n'ont pas donné de conclusion. En effet, quand la mécanique céleste considère la matière comme homogène, agissant en raison des masses et en raison inverse du carré de la distance qui les sépare, la mécanique chimique considère des atomes ou molécules qui, individuellement, échappant à nos sens, ne sont perceptibles que par leur agrégation et agissent mutuellement à de si petites distances, que nous en rapportons les actions au contact apparent; enfin, ce qui ajoute à la complication des faits, c'est l'hétérogénéité de la matière, conclue de la diversité des propriétés, qui nous conduit à distinguer différentes espèces de corps.

Cette diversité de nature ou de propriétés des corps se manifeste principalement par le *fait* qu'entre eux ils ne s'attirent pas chimiquement avec une égale intensité, quoique soumis à la même température, à la même pression, etc. et ce *fait* se manifeste, de la manière la plus évidente, dans ce qu'on appelle l'*attraction élective*, en vertu de laquelle un corps en chasse un autre d'une de ses combinaisons pour en prendre la place. C'est cette inégalité d'affinité qui permet d'opérer des décompositions, des analyses, sans recourir aux actions de la lumière, de la chaleur et de l'électricité, quand elles suffiraient pour réduire, sans le secours d'autres forces, un composé en ses éléments. Cette considération montre l'importance, pour le chimiste, de connaître toutes les circonstances des *affinités électives*, en même temps qu'elle établit entre l'*attraction chimique* et l'*attraction de pesanteur*, une différence essentielle, qui les distingue l'une de l'autre.

Or c'est sous l'influence prédominante de l'idée de rapprocher les effets de l'affinité de ceux de la pesanteur, que Berthollet a recherché tous les phénomènes chimiques qui lui ont paru dépendre de la *masse* et de la *distance*, ces deux éléments de la loi de la gravitation, et qu'il n'a point apprécié à une juste valeur l'importance de la diversité de la nature spécifique des corps, surtout en ce qui concerne et l'inégalité de leurs affinités mutuelles dans les mêmes circonstances et leur aptitude à s'unir en proportions définies. Nous nous plaçons à ce point de vue pour examiner la *Statique chimique*.

Berthollet dit que toute substance agit en raison de son *affinité*, de sa *quantité* et de sa *constitution*. Par ce dernier mot il entend l'état de

combinaison où peut se trouver la substance, son état de dilatation ou de condensation qui fait varier la distance réciproque de ses molécules.

Nous allons considérer dans la *Statique chimique* :

1° L'influence de la *quantité* dans les actions chimiques;

2° Les *affinités électives;*

3° La constitution des corps et les causes autres que l'affinité qui agissent dans les actions chimiques;

4° La *force de cohésion* relativement à la décomposition mutuelle des sels solubles;

5° L'*acidité et l'alcalinité.*

§ Ier. — De l'influence de la *quantité* dans les actions chimiques.

Berthollet, tout en distinguant bien l'affinité de l'attraction de pesanteur, les considère comme ayant une origine commune *très-vraisemblablement*, et, selon lui, « l'affinité doit être soumise aux lois que la « mécanique a déterminées pour les phénomènes dus à l'action de la « *masse*, et il est naturel de penser que, plus les principes auxquels par- « viendra la théorie chimique auront de généralité, plus ils auront « d'analogie avec ceux de la mécanique. »

N'est-ce pas sous l'influence de cette pensée qu'il a considéré les proportions définies suivant lesquelles s'opèrent des combinaisons chimiques, comme des accidents, comme des exceptions au principe général d'après lequel, selon lui, les corps agissent chimiquement en *raison de leur affinité et de leur quantité.* Or ce principe lui a fait admettre que les oxydations et les sulfurations des métaux se font en proportions indéfinies, à partir de la plus petite quantité d'oxygène ou de soufre, jusqu'à celle qui donne la saturation. Voilà ce qui l'a conduit à restreindre le plus possible le nombre des combinaisons définies, à fermer les yeux sur l'importance théorique dont elles sont; enfin, voilà comment, quelques années après la publication de la *Statique*, il s'est trouvé isolé au milieu des travaux entrepris pour découvrir les lois auxquelles les combinaisons définies sont assujetties.

N'est-ce pas toujours sous l'influence de la même pensée que Berthollet a prétendu mesurer les affinités respectives de divers corps susceptibles de produire un certain effet en s'unissant à un même corps, d'après la raison inverse des quantités pondérales respectivement nécessaires pour produire cet effet?

Par exemple, les poids de diverses bases salifiables, nécessaires pour neutraliser une même quantité d'acide, c'est-à-dire, pour que cet acide,

qui, à l'état libre, rougissait la teinture de tournesol, cesse de la rougir après s'être uni aux bases salifiables, ces poids, disons-nous, étant connus, Berthollet admet que la base la plus puissante en affinité est celle qui produit la neutralisation avec le moindre poids, et, inversement, que la base la moins puissante est celle qui la produit avec le poids le plus fort.

Berthollet applique le même principe à la détermination des affinités respectives des divers acides à l'égard d'une même base: les plus puissants sont ceux qui neutralisent respectivement un même poids de cette base avec la quantité pondérale la plus faible.

Si, au point de vue de plus grande abstraction, il semble *rationnel* d'attribuer l'excès de la puissance au corps qui produit un effet donné avec le minimum de poids ou de masse, avouons qu'en considérant la neutralisation d'un acide par des bases diverses ou celle d'une base par des acides divers, au point de vue de l'observation immédiate des faits chimiques, il surgit de très-graves difficultés contre l'admission du principe de Berthollet.

Et cela est si vrai, que Kirwan, avant Berthollet, avait voulu établir que l'affinité des acides pour les bases était en raison directe de leur capacité de saturation, tandis que celle des alcalis était en raison inverse de la leur, et que Davy, après Berthollet, avait encore combattu l'opinion du chimiste français.

En effet, quand on considère que l'affinité est réciproque entre les deux principes d'une combinaison, comment admettre que, dans un sel formé d'un acide d'une grande capacité de saturation, l'alcali qui y est uni, et dont le poids est considérable, constitue un composé dont l'acide est puissant, tandis que la base ne l'est pas. Évidemment c'est pour éviter cette conclusion que Kirwan et Davy ont professé une opinion contraire à celle de Berthollet.

A l'époque de la publication de la *Statique*, on ignorait les lois des combinaisons définies, et les composés qui y sont assujettis alors connus n'étaient qu'en petit nombre. On ne doit donc pas s'étonner que Berthollet, préoccupé de l'idée de rapprocher l'attraction chimique de l'attraction de pesanteur, ait envisagé les combinaisons définies comme un cas particulier, et qu'il ait cherché à rapporter aux dissolutions, qui sont bien réellement des combinaisons indéfinies, les combinaisons de l'oxygène, du soufre, du phosphore, de l'arsenic avec les métaux, les combinaisons des métaux entre eux, qu'on appelle alliages, etc.

a) *Influence de la quantité.*

L'influence de la quantité pondérale dans l'action chimique des corps qui y prennent part était une conséquence de cette manière de voir: car, en considérant un composé binaire indéfini, dont un des principes est en quantité considérable relativement à l'autre, on conçoit aisément que celui-ci est plus enveloppé, plus fortement attiré, et, dès lors, plus difficile à séparer d'avec le premier que si le composé était au point de saturation. C'est surtout la solution d'un solide dans un liquide qui montre l'influence de la quantité, lorsque, la prenant au point de saturation, on augmente la quantité du dissolvant, avec l'intention d'empêcher la cristallisation ou la séparation du corps dissous.

b) *Influence de la quantité.*

L'influence de la quantité pondérale est encore facile à apercevoir lorsqu'on traite du sulfate de baryte par de l'eau tenant en solution une quantité de potasse sextuple de celle qui suffirait à la neutralisation de l'acide sulfurique du sulfate de baryte. Une portion de l'acide est enlevée, tandis que le sixième de cette quantité n'en aurait pas ou qu'extrêmement peu enlevé.

En employant une quantité d'acide sulfurique en excès sur celle qui neutralise la chaux du phosphate des os, on peut s'emparer de la totalité de la chaux; tandis qu'en n'employant que la quantité propre à la neutralisation, on produit un surphosphate de chaux et une certaine quantité de sulfate.

c) *Influence de la quantité.*

L'influence de la quantité n'est plus aussi facile à apercevoir dans les combinaisons définies, comme le sont l'acide chlorhydrique, les sels neutres; car, pour peu qu'on réfléchisse à ce qu'est une combinaison définie dont les principes ne s'unissent qu'en une seule proportion, comme le chlore et l'hydrogène, on verra qu'on ne conçoit plus ce que peut y faire l'influence de la quantité, puisqu'il n'y a qu'un poids p de chlore et un poids p' d'hydrogène susceptibles de s'unir ensemble, et que, du reste, on ne peut imaginer aucune action dans laquelle interviendraient des quantités moindres ou plus grandes que p relativement à p'. On est conduit au même résultat, si on suppose une base du poids p'

s'unissant à un acide en plusieurs proportions définies, p, $2p$, $3p$...... On ne peut concevoir aucune action entre des quantités comprises entre p et $2p$, $2p$ et $3p$, et au-dessous de p ou plus grandes que $3p$.

A la vérité, Berthollet a compris l'influence de la quantité dans les poids $p, p', p''... p^n$, de divers acides qui neutralisent respectivement une quantité A d'un alcali. Il a dit : Si p neutralise A, comme le font p', p'', ...p^n, un même effet est produit dans tous les cas. Si p est la moitié de p^n, son affinité sera double, puisqu'il produit le même effet avec moitié moins de matière pondérale que p^n. Il ajoute que, si p^n a une puissance de neutralisation moitié de celle de p, dans celui-ci la quantité *supplée* à (*sic*) l'affinité. On voit donc comment Berthollet fait intervenir l'idée de la quantité dans des combinaisons définies, comme le sont des sels neutres formés de divers acides et d'une même base.

Il est évident qu'eu égard à ces exemples de combinaisons définies, l'idée de la quantité est tout autre qu'eu égard aux exemples qui les précèdent, puisque les premiers présentent des quantités qu'on augmente ou diminue graduellement, tandis que les derniers présentent des quantités constantes dans lesquelles la pensée détermine 1° la *puissance de l'affinité* qu'on ne peut isoler de la matière qui la possède que par une abstraction de l'esprit et 2° une *quantité* qui est un poids parfaitement fini. C'est après avoir ainsi distingué la *puissance d'affinité* et la *quantité* dans ces poids $p, p', p''... p^n$ de divers acides neutralisant A d'un alcali, qu'il donne à $p, p', p''... p^n$ le nom de *masse chimique*. La masse chimique exprime donc la capacité de saturation, ce qu'on appelle aujourd'hui *un équivalent.*

En résumé, nous venons de distinguer trois cas de l'emploi du mot *quantité* par Berthollet :

1° Celui où un corps est dissous par un autre corps, ce qui produit une combinaison indéfinie;

2° Le cas où un corps, susceptible de produire une combinaison définie avec un second corps qui fait partie d'une telle combinaison, se trouve en présence de la combinaison définie du second corps, en quantité beaucoup plus considérable que la quantité nécessaire à sa combinaison définie avec ce second corps;

3° Le cas où l'on considère les quantités d'une série d'acides capables de neutraliser les quantités d'une série de bases, quantités qui expriment ce que Berthollet appelle les *masses chimiques* des acides et des *bases*, c'est-à-dire ce que nous désignons aujourd'hui par le mot *équivalents*.

La distinction que nous venons de faire de l'emploi du mot *quantité* pour trois cas différents confondus ensemble par Berthollet nous permettra d'apprécier au juste l'influence de la quantité dans le troisième cas, qui comprend les combinaisons définies, lorsque nous examinerons les travaux de Proust; et nous ajoutons que cette distinction facilitera beaucoup la lecture de la *Statique chimique;* car nous venons de montrer une des causes de l'obscurité de cet ouvrage.

§ 2. — Des affinités électives.

Après avoir signalé les *affinités électives* comme des faits absolument distincts de l'attraction de pesanteur, et avoir cité l'opinion de Berthollet, « que, plus les principes auxquels parviendra la théorie chimique auront « de généralité, plus ils auront d'analogie avec ceux de la mécanique, » on ne devra pas s'étonner que l'auteur de la *Statique* combatte l'existence des *affinités électives*.

Certes, si on voulait établir en principe un *ordre absolu* d'affinités électives parmi les corps, de manière que l'on considérerait comme des anomalies les cas où un corps, ayant une affinité inférieure à un autre, déplacerait cependant celui-ci d'une de ses combinaisons pour s'y substituer, nous ne dirions pas que les *affinités électives* n'existent pas, mais nous combattrions *cet ordre absolu* d'affinités électives d'après les considérations suivantes :

Dans l'état actuel de la science, on ne peut établir une échelle d'affinités électives entre les différents corps, conformément à un principe fondé sur l'observation; dès lors il y a, non une échelle unique, mais différentes échelles, définies par les circonstances où s'exercent les actions chimiques des corps qui y prennent part. Par circonstances, nous entendons l'absence ou la présence d'un liquide au sein duquel les réactions peuvent s'accomplir, la température, la lumière ou l'obscurité, l'état électrique des corps, la pression d'une atmosphère ou le vide, etc.

Exemples :

L'acide carbonique qu'on fait passer dans une solution aqueuse de silicate de potasse précipite l'acide silicique et s'unit à la potasse. Dans cette circonstance, où le silicate de potasse est dissous dans l'eau, nous disons que l'affinité élective de l'acide carbonique pour la potasse est supérieure à celle de l'acide silicique.

Mais, si l'on chauffe au rouge l'acide silicique avec du sous-carbonate

de potasse, l'inverse a lieu: du gaz acide carbonique se dégage, et du silicate de potasse se produit.

Nous disons qu'alors, par la voie sèche, l'acide silicique a une affinité élective plus forte pour la potasse que n'en a l'acide carbonique.

Résultats analogues pour des cas d'affinités doubles.

Une solution aqueuse de carbonate d'ammoniaque, mêlée à une solution aqueuse de chlorhydrate de chaux, produit un précipité de sous-carbonate de chaux et une solution de chlorhydrate d'ammoniaque.

Lorsqu'on chauffe dans une cornue un mélange de chlorhydrate d'ammoniaque et de sous-carbonate de chaux, on obtient du chlorure de calcium, de l'eau et du sous-carbonate d'ammoniaque, c'est-à-dire que les résultats par la voie humide et par la voie sèche sont inverses l'un de l'autre.

Selon nous, les *affinités électives* existent réellement; mais l'interprétation qu'on en a donnée est inexacte, et Berthollet a eu raison de la rejeter, mais il a eu tort de s'élever contre ceux qui admettent l'affinité élective comme un fait, et tel que nous l'avons envisagé.

En définitive, nous sommes de l'opinion de Berthollet, pour proscrire l'*affinité élective considérée d'UNE MANIÈRE ABSOLUE*, mais nous admettons l'*affinité élective considérée d'une manière relative aux circonstances où les corps sont placés*, et, bien plus, nous la considérons comme un des faits les plus importants de la chimie, puisque c'est grâce à elle qu'on peut faire une analyse en chassant un corps d'une de ses combinaisons par un autre qui en prend la place. Ce que le chimiste philosophe doit faire, c'est de noter les circonstances où ce fait a eu lieu, afin qu'il ne puisse induire en erreur, lorsque, les circonstances venant à changer, le corps qui a été expulsé chassera à son tour celui qui l'a éliminé.

Nous sommes obligé de faire remarquer que l'histoire de la chimie a souvent été obscurcie par la prétention de certains auteurs à faire croire que leurs travaux changeaient absolument l'état des connaissances, lorsqu'en définitive il n'y avait qu'à passer du point de vue absolu au point de vue relatif, comme nous venons de le faire pour l'affinité élective.

§ 3. — De la constitution des corps et des causes autres que l'affinité qui agissent dans les actions chimiques.

C'est en considérant l'état des corps dans l'action chimique, suivant

qu'ils sont isolés ou à l'état de combinaison, et, s'ils sont isolés, c'est en prenant en considération l'état d'agrégation de leurs molécules, selon qu'elles sont à l'état solide, à l'état liquide ou à l'état de fluide élastique, que Berthollet a marqué la *Statique* d'un cachet d'originalité.

En effet, si un corps isolé est gazeux, et qu'il soit engagé dans une combinaison solide, tel est, par exemple, le gaz acide carbonique uni aux bases dans les sous-carbonates de chaux et les carbonates de potasse et de soude, il arrivera qu'en exposant ces carbonates à la chaleur, la base perdra de son affinité pour l'acide carbonique. Ainsi, à une certaine température, le gaz carbonique sera séparé de la chaux, mais cette chaleur ne pourra séparer des carbonates de potasse et de soude que la moitié du gaz acide, l'autre restera unie à la potasse ou à la soude à l'état de sous-carbonate.

Lorsqu'on versera de l'acide azotique dans une solution de sous-carbonate de potasse ou de soude, l'affinité de la base pour l'acide carbonique s'affaiblira par la présence de l'acide azotique, et, s'il n'existe pas assez d'eau pour dissoudre le gaz acide carbonique, celui-ci se dégagera en vertu de son élasticité.

Si on considère maintenant combien un gramme de potasse va condenser en solide de centimètres cubes d'acide carbonique, on estime à un haut degré la force mécanique de la potasse.

Cette manière d'envisager les propriétés des corps est vraie, et Berthollet a eu le grand mérite de la prendre en considération dans les actions chimiques.

La manière dont il interprète les phénomènes si remarquables que l'eau présente dans sa congélation doit être citée, parce qu'elle donne une idée juste de l'esprit de Berthollet. L'eau prise à 10° + zéro, qui se refroidit, diminue de volume jusqu'à 4° au-dessus de zéro, où elle a le maximum de densité; mais, le froid augmentant, elle commence à se dilater, et, lorsqu'elle marque zéro, elle a à peu près le même volume qu'à 8° + zéro; enfin, la congélation s'opérant, il y a une expansion très-grande; d'où il suit que la force de cohésion, en vertu de laquelle l'eau suffisamment refroidie se congèle, manifeste son action en *disposant* les molécules de l'eau à prendre la nouvelle position qu'elles auront dans la glace, avant que celle-ci ne soit produite.

Nous disons que cette interprétation est vraie, en montrant que l'état de l'eau liquide dépend d'un certain équilibre entre la température et la force de cohésion, de sorte que la température baissant, l'effet de la cohésion se manifeste à l'extérieur à partir de + 4°, puisque le volume commence à augmenter jusqu'à zéro, et que l'augmentation est au maxi-

mum au moment de la congélation. Après quoi, le froid continuant, le volume diminue.

Berthollet, conformément à ses idées de rapprocher l'action chimique de la gravitation, s'est exagéré l'influence de la distance des molécules dans les actions moléculaires. A la vérité, on ne connaissait pas, à cette époque, les phénomènes si curieux *des actions* dites de *présence*, lesquels ne peuvent s'expliquer aujourd'hui par des considérations purement mécaniques, déduites de faits parfaitement connus.

Si ce que Berthollet dit de la manière dont il faut envisager, dans les actions chimiques, les forces physiques différentes de l'affinité, est juste en général, cependant la manière dont il a envisagé les effets qu'il rapporte à la force de cohésion dans les réactions des solutions salines, où se trouvent deux acides et deux bases en proportions susceptibles de se neutraliser mutuellement, n'est point exposé clairement, comme nous allons le voir. Et là encore, en développant ce sujet, nous montrerons une nouvelle cause de l'obscurité de la *Statique.*

§ 4. — De la force de cohésion relativement à la décomposition mutuelle des sels solubles.

Nous avons cité la manière dont Berthollet interprète les phénomènes de la congélation de l'eau, et le rôle qu'il assigne à la force de cohésion agissant sur ses molécules avant et pendant la formation de la glace. En en reconnaissant l'exactitude, nous avons en même temps montré la direction de son esprit dans l'interprétation des phénomènes chimiques. La force de cohésion, qui n'est ici que l'attraction moléculaire agissant sur des molécules homogènes, ne produit que des agrégats solides quand elle domine sur la force expansive de la chaleur. Voilà ce qui est incontestable pour tout le monde.

Mais Berthollet, partant de l'idée, très-juste d'ailleurs, que les forces chimiques et physiques ne sont point anéanties dans les corps composés dont les molécules élémentaires sont en équilibre, et qu'aussitôt que les circonstances changent, un nouvel équilibre tend à s'établir, parce que les rapports des forces changent avec les circonstances, a donné une explication de la *décomposition mutuelle des sels solubles* tout à fait contestable quant aux termes dont il s'est servi et par la manière dont il y fait intervenir la *force de cohésion.*

Berthollet a établi comme loi la proposition suivante : « Toutes les « fois qu'on réunit deux solutions salines susceptibles de produire un sel « moins soluble que ceux qui sont en présence, le sel le moins soluble « se produit. » Cette loi universellement adoptée est à l'abri de toute

objection. Mais il n'en est pas de même du rôle que Berthollet fait jouer à la *force de cohésion* dans les principes immédiats du sel qui se sépare.

Selon Berthollet, lorsque le sulfate de potasse et l'azotate de baryte réagissent au sein de l'eau, la force de cohésion existant dans l'acide sulfurique et la baryte qui se trouvent en présence, détermine la séparation du sulfate de cette base, et, avant la séparation, elle a déterminé l'union de l'acide sulfurique avec la baryte. Dans cette interprétation, la force de cohésion n'est donc plus une force restreinte à réunir des molécules homogènes, mais une force opérant une combinaison à l'instar de l'*affinité*, qu'on définit universellement la force qui réunit des molécules de différente nature en une combinaison chimique. Fourcroy, Vauquelin, etc. trouvaient une pétition de principe dans cette explication, parce que, disaient-ils, l'affinité seule peut réunir l'acide sulfurique et la baryte, et la cohésion seule peut réunir les molécules du sulfate de baryte une fois produites. Or, ajoutaient-ils, en n'attribuant pas à l'affinité la formation du sulfate de baryte, on attribue à la force de cohésion la formation d'un composé qui n'existe pas encore; or, pour que la force de cohésion agisse, il faut que les molécules qu'elle réunit en agrégat existent déjà.

Thenard répond à cette objection[1] « que, quand les deux dissolutions « salines sont mêlées, la distance des molécules change *probablement par « l'agitation;* que ce changement faisant varier l'affinité, il en doit résulter « çà et là des portions de sels insolubles et des portions de sels solubles; « qu'en vertu de la cohésion qui tend à les réunir, les premières ne peu« vent point se désunir; qu'au contraire les secondes peuvent se décom« poser, par cela même qu'elles se sont formées, et que, par conséquent, « il doit arriver une époque où toutes celles qui sont insolubles doivent « être précipitées. » Nous ne citons ces lignes que pour montrer une réponse tout à fait insuffisante à résoudre l'objection de Fourcroy et de Vauquelin.

La *Statique chimique* ayant été une nos études de prédilection, nous ne tardâmes pas à reconnaître que l'obscurité qui a frappé plus d'un lecteur était souvent plus dans les termes que dans les idées. En conséquence l'objection de Fourcroy et de Vauquelin sur le rôle que Berthollet fait jouer à la cohésion, dans la décomposition mutuelle des sels solubles, nous semblait tenir aux mots dont il s'était servi plutôt qu'être une difficulté inhérente au fond des choses, c'est-à-dire à la loi elle-même qu'il avait établie, puisque cette loi est vraie. Nous en eûmes la

[1] *Traité de chimie*, 5e édition, t. III, p. 66.

certitude en 1816, lors d'une communication que nous fîmes à notre ami M. Ampère du manuscrit de l'article *Attraction moléculaire*, que nous avions composé pour le *Dictionnaire des sciences naturelles*. M. Ampère nous dit que notre interprétation de l'explication donnée par Berthollet de la décomposition mutuelle des sels solubles différait beaucoup du sens que lui, Ampère, et Thenard, Dulong et Gay-Lussac, prêtaient aux paroles de Berthollet, appliquées à la loi de la décomposition mutuelle des sels solubles. Nous reproduisons notre interprétation.

Dans la manière dont nous la formulons disparaît l'emploi du mot *force de cohésion*, par la raison que la loi étant fondée sur « l'insolubilité « du sel qui se sépare, eu égard au liquide dans le milieu duquel se passe « la réaction, » et l'insolubilité absolue d'un corps dans un liquide étant le zéro d'affinité entre ce corps et le liquide, on conçoit conséquemment aussi bien l'insolubilité d'un seul atome que l'insolubilité de deux, de trois, de quatre... Dès lors nous disons, conformément à la loi de Berthollet, qu'un atome de sulfate de potasse étant dans l'eau, en présence d'un atome d'azotate de baryte, il doit y avoir précipitation d'un atome de sulfate de baryte. Or servez-vous du mot *cohésion*, qui suppose la présence de deux molécules, au moins, d'une même espèce de corps, pour former un agrégat, évidemment l'énoncé de la loi de Berthollet cessera d'être applicable à la réaction d'un atome de sulfate de potasse et d'un atome d'azotate de baryte.

Dans notre énoncé, l'objection de Fourcroy et de Vauquelin disparaît, et la loi de Berthollet conserve toute sa rigueur, tant que les deux solutions salines mêlées ne donnent pas naissance à un sel double soluble.

Dans notre énoncé, on conçoit très-clairement la raison d'être de la loi, d'après les considérations suivantes : la solubilité, avons-nous dit, est due à l'affinité existante entre le dissolvant et le corps soluble, et l'insolubilité, à l'absence d'affinité d'un liquide pour un corps qu'il ne dissout pas [1].

En outre, on admet, en général, que deux acides et deux bases, qui constituent deux solutions salines mises en présence, sont disposés à former les composés les plus stables, si ceux-ci n'existent pas déjà dans la solution. Dès lors, pour qu'il n'y eût pas de précipité dans le mélange des solutions de sulfate de soude et d'azotate de baryte, il faudrait ad-

[1] L'affinité est *absolue* quand il y a zéro d'affinité entre les deux corps; elle est *relative* dans un liquide qui, étant saturé des corps à une température déterminée, cesse, dans cette même circonstance, de dissoudre une nouvelle quantité des corps dont il est saturé.

mettre une action tellement puissante de la part de l'eau, qu'elle empêcherait l'union de l'acide sulfurique du sulfate de soude avec la baryte de l'azotate de baryte. Or, cette action puissante étant en opposition avec le fait, il est évident que c'est en vertu de l'affinité mutuelle de l'acide sulfurique et de la baryte et de l'insolubilité du sulfate de baryte, que la décomposition mutuelle du sulfate de soude et de l'azotate de baryte s'opère au milieu de l'eau, conformément à la loi de Berthollet.

En définitive, notre interprétation de la loi de Berthollet lève toute objection en même temps qu'elle en explique la raison d'être.

Ampère apprécia si bien notre objection contre l'emploi de l'expression *force de cohésion*, qu'il nous engagea à soumettre l'interprétation que nous avions faite de la loi de Berthollet à son illustre auteur. C'est ce que nous fîmes, et l'auteur de la *Statique*, après plusieurs mois, nous rendit notre mémoire en nous autorisant à dire qu'il adoptait entièrement l'interprétation de sa loi, telle que nous venons de la reproduire.

§ 5. — De l'acidité et de l'alcalinité.

Lavoisier prit les corps qu'on appelait de son temps *acides* pour ce qu'ils étaient, sans chercher à définir la propriété essentielle, commune à tous; en outre, conformément à une ancienne idée dont l'inexactitude est aujourd'hui reconnue de tous les esprits éclairés, il rattacha la propriété acide à un principe unique que, suivant lui, renfermaient tous les acides. Ce principe est l'*oxygène*, dont l'étymologie même exprime cette manière de voir.

Berthollet, en cherchant à définir la propriété essentielle aux acides, indépendamment d'une *composition élémentaire déterminée*, fut bien plus près de la vérité que ne l'avait été Lavoisier.

Il trouva cette propriété essentielle, qu'il appela *acidité*, dans la faculté des corps qui la possèdent de s'unir aux alcalis, aux bases alcalines, aux bases salifiables; et, par extension de cette manière de voir, il trouva la propriété essentielle des alcalis, des bases alcalines, des bases salifiables, en un mot, l'*alcalinité*, dans la faculté de cette classe de corps à s'unir aux acides.

De sorte que Berthollet a eu le premier le mérite de considérer l'*acidité* et l'*alcalinité* comme deux propriétés corrélatives, qui ne peuvent être définies que l'une par l'autre.

Si Berthollet ne vit pas toutes les conséquences de cette distinction, s'il n'étendit pas aux corps simples, relativement à la propriété comburante et à la propriété combustible, ce qu'il venait de faire pour les

corps composés, quant à ce qui concerne l'*acidité* de l'*alcalinité*, ce n'est point un motif de méconnaître la profondeur des vues et ce qu'il y avait alors d'original dans la manière dont Berthollet envisagea l'acidité et l'alcalinité; et la preuve que bien peu de contemporains de Berthollet étaient en état d'apprécier la justesse de ses vues sur l'acidité et l'alcalinité, c'est qu'il n'y eut que les ennemis de Lavoisier qui affectèrent d'être frappés des objections faites à l'opinion d'après laquelle on attribuait à l'oxygène la cause de l'acidité, lorsque Berthollet insistait sur ce que l'acide sulfhydrique et l'acide prussique sont doués de l'acidité, sans que cependant l'oxygène soit un de leurs éléments.

Berthollet appartient au groupe des penseurs chimistes.

E. CHEVREUL.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans sa séance du 27 avril, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. Ferdinand de Lasteyrie à la place d'académicien libre vacante par le décès de M. Monmerqué.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du 19 mars, l'Académie des sciences a élu M. Serret à la place d'académicien vacante, dans la section de géométrie, par la mort de M. Poinsot.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Jeanne d'Arc, par H. Wallon, membre de l'Institut, professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres de Paris. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Hachette, 1860, deux volumes in-8° de LVIII-333 et 358 pages. — La récente publication, faite par M. Quicherat, des deux procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc a donné une impulsion nouvelle aux études qui ont pour objet l'épisode le plus merveilleux de nos annales. M. Wallon a jugé qu'après tant de récits qui s'autorisent de noms célèbres, la vie de Jeanne d'Arc pouvait encore être racontée; et l'on doit féliciter le savant historien d'avoir eu cette pensée, puisqu'elle nous vaut un fort bon livre. Cette nouvelle histoire de Jeanne d'Arc réunit à l'intérêt soutenu du récit, au mérite du style, à l'abondance des faits, une interprétation très-approfondie et très-judicieuse des documents contemporains. L'auteur a soin de distinguer ce qui est de la légende et ce qui est de l'histoire, non pour supprimer la première, mais pour l'admettre à son vrai titre et sans prêter à la seconde de fausses couleurs. M. Wallon a joint à son récit des notes nombreuses et de courtes notices sur les historiens originaux de la Pucelle d'Orléans et sur les personnages qui ont figuré à ses deux procès.

Journal et Mémoires du marquis d'Argenson, publiés pour la première fois d'après les manuscrits autographes de la Bibliothèque du Louvre, pour la Société de l'histoire de France, par E. J. B. Rathery; tome II, Paris, imprimerie de Lahure, librairie de v^ve^ Jules Renouard, 1860, in-8° de 454 pages. — Ce second volume d'une publication que nous avons précédemment annoncée (août 1859, page 521), comprend la partie du journal de d'Argenson qui se rapporte aux années 1738, 1739 et 1740. On y remarque de nombreux et curieux détails sur les événements publics et sur la vie privée des personnages de cette époque, mais en même temps beaucoup de petits faits scandaleux ou insignifiants qui ne sont pas du domaine de l'histoire, et que l'éditeur aurait pu supprimer sans nuire à l'intérêt du livre.

Essais historiques sur les villages royaux, seigneuriaux et monacaux de la Beauce. Angerville-la-Gate, *village royal*, par E. Menault, ouvrage qui a obtenu une mention honorable au concours de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres). Étampes, imprimerie d'Allien; Paris, librairie d'Aubry, 1859, in-8° de 452 pages. — Voici un ouvrage considérable sur un sujet fort restreint, que l'auteur a su agrandir et vivifier par des vues générales et des aperçus nouveaux. L'histoire d'Angerville-la-Gate, telle que l'a conçue M. Menault, nous fait connaître l'origine, les conditions d'existence et l'organisation d'une de ces *villes neuves* royales, fondées au XII^e^ siècle, et dont l'étude a été, jusqu'à ce jour, négligée, quoiqu'elles aient joué un grand rôle au moyen âge. Un des résultats les plus intéressants des recherches de l'auteur a été de signaler des particularités peu connues de l'administration de l'abbé Suger. On sait qu'avant de devenir ministre de Louis le Gros, Suger, d'abord simple religieux de Saint-Denis, avait exercé les fonctions de prévôt de Toury-en-Beauce, l'un des plus riches domaines de cette puissante abbaye. M. Menault fait ressortir l'heureuse influence des réformes opérées par Suger dans ces contrées; il

s'attache à démontrer que c'est à ces réformes qu'on doit la création des villes neuves de la Beauce, asiles ouverts aux serfs fugitifs, aux colons laborieux, et qui furent le berceau de l'agriculture, de la centralisation monarchique et de l'administration judiciaire.

Nonnos; les Dionysiaques, ou Bacchus; Supplément; par le comte de Marcellus, ancien ministre plénipotentiaire. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, 1860, in-8° de 24 pages. — Nous avons annoncé, il y a trois ans, l'importante édition des *Dionysiaques de Nonnos,* donnée, en 1856, par M. le comte de Marcellus. En 1857 et 1858, M. Arminius Kœchly, mettant à profit deux manuscrits de Munich que M. de Marcellus n'avait pu consulter, publia à Leipzig une nouvelle édition des *Dionysiaques* avec un commentaire critique principalement dirigé contre le travail de l'éditeur français. M. de Marcellus a jugé que la découverte des manuscrits de Munich rendait nécessaire une révision du texte qu'il avait donné avec le seul secours des manuscrits de Heidelberg; il a pensé aussi que les critiques de M. Kœchly exigeaient une réponse. Tel est le double but de la publication supplémentaire de M. de Marcellus. Dans la première partie de ce supplément, le savant éditeur présente, sous forme d'*errata,* le résultat de la révision sévère à laquelle il a soumis son travail. Cet *errata* comprend les vers grecs à rétablir, les mots grecs à corriger, les transpositions du texte, les corrections de la traduction et celles du commentaire. La seconde partie renferme deux lettres à M. A. Kœchly, dans lesquelles on trouve l'explication des leçons nouvelles adoptées par M. de Marcellus et ses réponses aux critiques du savant allemand.

La morale, ou la Philosophie des mœurs, par M. Matter, conseiller honoraire de l'Université, etc. Amiens, imprimerie de T. Jeunet. Paris, librairie de Grassart, 1860, in-12 de VIII-480 pages. — M. Matter, dont les œuvres philosophiques jouissent de tant d'estime, vient d'ajouter à ses sérieux travaux une étude sur la philosophie des mœurs, complément naturel de son précédent ouvrage sur la *Philosophie de la religion.* Il a paru utile à l'auteur, dans l'état actuel de la pensée publique, de dégager, d'une part, la morale de deux influences qui, d'ordinaire, paraissent la dominer, la religion et la politique, et de montrer, d'autre part, dans un jour plus éclatant, « son identité d'origine à l'égard de la religion, et son hégémonie légitime, « sa suprématie d'autorité à l'égard de la politique. » M. Matter nous semble avoir rempli avec science et talent la tâche qu'il s'était imposée. Nous recommandons la lecture de ce livre, qui se rattache, par la pensée générale, à un autre ouvrage fort remarqué du même auteur ; *De l'affaiblissement des idées et des études morales dans ce siècle.*

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MAI 1860.

De quelques fragments inédits de l'Histoire des insectes de Réaumur.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

J'ai distingué, dans mon précédent article, les *instincts mécaniques* des *instincts moraux*, et ces deux ordres d'*instincts* de l'*intelligence*.

Mais les animaux ont-ils de l'*intelligence?* Ils en ont sans doute, et, jusque dans les plus infimes d'entre eux, on en voit des traces.

J'ai parlé de l'araignée[2]. Elle répare sa toile. Elle s'aperçoit donc du dégât opéré, et c'est un petit acte de perception. Elle se détermine à réparer ce dégât, et c'est un petit acte de volonté. Percevoir et vouloir sont deux actes d'intelligence.

Tout le monde connaît la chenille velue et couverte de verrues, qui se forme une coque d'une matière soyeuse, et qui s'épile ensuite pour garnir de poils les mailles du tissu : « Je me suis quelquefois amusé, » dit Rœsel, le fameux peintre des insectes, et qui les représentait si bien, que les oiseaux s'y trompaient, à ce qu'on assure ; « je me suis quelque-« fois amusé à regarder travailler cette chenille ; et, quand je détruisais « quelque partie de l'ouvrage qu'elle avait commencé, elle s'arrêtait « quelque temps, comme si mes violences lui eussent fait naître l'envie

[1] Voyez, pour le premier, le cahier de mars, p. 138. — [2] Voyez mon premier article, p. 147.

« de suspendre tout à fait son travail; néanmoins, quelques instants « après, elle se mettait à raccommoder ce que j'avais déchiré et conti- « nuait le prolongement de sa coque[1]. »

« C'est une chose très-aisée, dit Réaumur, que de voir l'intérieur du « nid des bourdons et comment tout y est disposé; on peut le découvrir « sans s'exposer à aucune aventure fâcheuse. Quoiqu'ils soient armés d'un « fort aiguillon, et quoique le bruit qu'ils font entendre soit menaçant, « ils ne laissent pas d'être assez pacifiques. Quand on ôte le toit de leur « habitation, quelques-uns ne manquent pas d'en sortir par en haut, « mais ils ne cherchent point à se jeter sur celui qui les a mis à décou- « vert, comme le feraient les abeilles en pareil cas; plusieurs même « alors n'abandonnent pas le nid. Ils en ont toujours usé au mieux avec « moi; il n'y en a jamais eu un seul qui m'ait piqué, quoique j'aie mis « sens dessus dessous des centaines de nids... Dès qu'on cesse de les in- « quiéter, ils songent à raccommoder leur nid, et n'attendent pas même, « pour se mettre à l'ouvrage, que celui qui a fait le désordre se soit éloigné. « Si la mousse du dessus a été jetée assez près du pied du nid, comme « on l'y jette, sans même songer qu'on doit le faire pour épargner de la « peine à ces mouches, bientôt elles s'occupent à la remettre dans sa « première place[2]. »

Ce dernier trait, *pour épargner de la peine à ces mouches*, est bien de Réaumur, et nous explique l'intérêt qu'il nous inspire pour ces petites bêtes par l'intérêt, si naïvement exprimé, que lui-même y prend.

Il y a donc jusque dans les insectes, outre l'instinct particulier et propre à chacun, à l'araignée, à la chenille, au bourdon, etc. une intelligence générale et commune à tous, qui les avertit de ce qui se passe autour d'eux, du progrès de leur ouvrage, du désordre qu'on y apporte, de la nécessité de le réparer.

Tout le monde sait jusqu'où va la petite intelligence des oiseaux. Ils entendent, ils écoutent; ils voient, ils distinguent, ils reconnaissent la personne qui prend soin d'eux et s'y attachent; ils s'instruisent, on leur apprend à répéter certains airs, à prononcer quelques paroles, on les dresse à l'exercice, fort désagréable, de la galère. L'oiseau se baisse, il pince avec son bec la corde au bas de laquelle est attaché le seau qui contient sa boisson; il attire cette corde à lui, et, ce premier pas fait, il serre la corde avec ses ongles pour pouvoir la reprendre plus bas avec le bec et l'attirer à lui de nouveau; il répète cette pénible opé-

[1] Reimarus : *Observations sur l'instinct des animaux* (traduction française) t. I, p. 250. — [2] Réaumur, *Mémoires pour servir à l'histoire des insectes*, t. VI, p. 6.

ration jusqu'à ce qu'il soit à portée de boire au seau, et, lorsqu'il a bu, il laisse retomber le seau dans le réservoir.

« Le tarin, dit Gueneau de Montbeillard, apprend à faire aller la ga-« lère comme le chardonneret, il n'a pas moins de docilité que lui, et, « quoique moins agissant, il est plus vif à certains égards et vif par « gaieté... On l'apprivoise plus facilement qu'aucun autre oiseau pris dans « l'âge adulte; il ne faut pour cela que lui présenter habituellement dans « la main une nourriture mieux choisie que celle qu'il a à sa disposition, « et bientôt il sera aussi apprivoisé que le serin le plus familier. On peut « même l'accoutumer à venir se poser sur la main au bruit d'une son-« nette; il ne s'agit que de la faire sonner dans les commencements « chaque fois qu'on lui donne à manger, car la mécanique subtile de « l'association des perceptions a aussi lieu chez les animaux [1]. »

La mécanique subtile de *l'association des perceptions* est le pivot sur lequel tourne toute l'éducation des bêtes.

On voyait à Paris, il y a une vingtaine d'années, un Italien qui faisait métier de dresser des mésanges. Il les avait instruites à prendre Constantine. Constantine était représentée par un château de cartes. Chaque mésange prenait ou plutôt démolissait à son tour Constantine, carte par carte; et, pour ranimer le courage du vainqueur, l'habile instituteur lui montrait, de temps en temps, un morceau de noix. Ce morceau de noix était toute la récompense promise, mais il suffisait, car les mésanges sont très-friandes de ce fruit-là : « Notre vulgaire, dit Belon, a trouvé une « invention pour prendre les mésanges, qui est puérile. C'est qu'ils pen-« dent une noix, jà entamée, entour laquelle ils tendent plusieurs petits « collets simples de queue de cheval; et les mésanges, voulant [illegible] « manger la noix, se pendent par les pieds, et là trouvant les co[illegible] « trouvent prinses [2]. »

Au point de vue qui m'occupe ici, c'était un grand art que ce[illegible] la fauconnerie : grand par l'industrie qu'il demandait; plus grand encore par le résultat auquel il parvenait; « car c'est merveille, s'écrie Belon, « de voir un oiseau qui a été sauvage, jà apprivoisé, fondre du ciel et « retourner sur le poing de son maître [3]. »

« Le leurre, » dit Georges Le Roy, l'auteur si connu des *Lettres sur les animaux par un physicien de Nuremberg*, « le leurre est l'appât qui doit « faire revenir l'oiseau lorsqu'il se sera élevé dans les airs, mais il ne « serait pas suffisant sans la voix du fauconnier qui l'avertit de se tourner

[1] *Histoire du tarin.* — [2] Belon. *Histoire de la nature des oiseaux*, p. 167 (1555). — [3] *Histoire de la nature des oiseaux*, p. 105.

« de ce côté-là. Il faut donc que le mouvement du leurre soit toujours « accompagné de la voix et même des cris du fauconnier, afin que l'un « et l'autre annoncent ensemble à l'oiseau que ses besoins vont être sa« tisfaits. Toutes ces leçons doivent être souvent répétées, et, par le « progrès de chacune, le fauconnier jugera de celles qui auront besoin « de l'être davantage. Il faut chercher à bien connaître le caractère de « l'oiseau, parler souvent à celui qui paraît moins attentif à la voix, « laisser jeûner celui qui revient moins avidement au leurre, veiller[1] « plus longtemps celui qui n'est pas assez familier, etc.[2] »

Comme tout cela est judicieux ! et comme chaque précepte indiqué va droit au but qu'il s'agit d'atteindre ! — chercher à bien connaître le caractère de l'oiseau, — parler souvent à celui qui est moins attentif à la voix, — laisser jeûner celui qui revient moins avidement au leurre, — veiller plus longtemps celui qui n'est pas assez familier.... — Et quelle est l'éducation où ce discernement dans les soins donnés n'est pas nécessaire ? Quelle est l'éducation où il ne faudrait par chercher *à bien connaître les caractères ?*

J'insiste sur ce qui tient à l'éducation, car l'éducation implique l'intelligence. Je dis *éducation*, et je dirais mieux encore en disant *instruction ;* mais ici il y a les deux. Lorsque, dans l'enseignement donné à l'oiseau de proie, on emploie la faim, la veille, le chaperon, etc. on agit sur ses *instincts moraux*, sur son caractère ; on l'*élève*, on le dompte, on l'*éduque* (si je puis me servir de ce mot assez nécessaire, quoique proscrit), on le rend *docile ;* lorsque, par une leçon adroite, on associe, dans son cerveau, la voix du fauconnier au mouvement du leurre, on agit sur son intelligence, on l'*instruit*, on le rend *habile*.

En éducation (et je prends maintenant ce mot dans son double sens d'instruction et d'éducation), l'éducation de nos petits oiseaux se fait à bien moins de frais. « Lorsque l'homme, dit Gueneau de Montbeillard, « daigne se charger de l'éducation du bouvreuil, lorsqu'il veut bien lui « donner des leçons de goût, lui faire entendre des sons plus beaux, « plus moelleux, mieux filés, l'oiseau docile, non-seulement les imite « avec justesse, mais quelquefois les perfectionne et surpasse son « maître..... Il apprend aussi à parler sans beaucoup de peine et à « donner à ses petites phrases un accent pénétrant, une expression « intéressante, qui ferait presque soupçonner en lui une âme sensible, « et qui peut bien nous tromper dans le disciple, puisqu'elle nous « trompe si souvent dans l'instituteur[3]. »

[1] *Veiller*, en termes de fauconnerie, empêcher de dormir. — [2] *Encyclopédie*, art. *Fauconnerie*. — [3] *Histoire du bouvreuil.*

Bexon dit du serin, qui reproduit si exactement les airs qu'on lui chante, « qu'il participe à nos arts[1]. » Ce mot charmant semble justifié par l'éducation facile du serin, « qu'on élève avec plaisir, dit encore « Bexon, parce qu'on l'instruit avec succès. »

Et, si des oiseaux je passe aux mammifères, je trouve des marques d'*intelligence* bien plus évidentes, bien plus frappantes. J'ai vu beaucoup de *chiens savants*. J'en ai vu qui jouaient aux dominos, aux cartes, et ce n'est pas là ce qui me charmait. La pauvre bête avait l'air si triste et si ennuyé[2], que j'aurais volontiers prié le maître d'en rester là. Mais, ce qui était admirable, c'était la *rapidité d'intelligence* avec laquelle le chien saisissait les moindres mots, les moindres signes de son maître et y obéissait : s'élançant, arrêtant son élan, le reprenant, le suspendant encore, se tournant à droite, à gauche, avançant, reculant, se couchant, se dressant, et tout cela avec une promptitude d'action que je voyais, pour la première fois, répondre à la promptitude de la pensée; car, d'homme à homme, la perception reçue ne se serait pas exprimée si vite : la flexibilité physique du chien ajoutait à la merveille.

Les animaux ont donc de l'intelligence; mais quel est le degré, quelle est la limite précise de cette intelligence? Toute la question est là.

Les animaux ont le sentiment, et même « ils l'ont plus sûr et plus « exquis que nous ne l'avons[3]; » ils ont la mémoire, et même une mémoire plus exacte, plus fidèle peut-être que n'est la nôtre; ils reconnaissent les personnes avec lesquelles ils ont vécu, les lieux qu'ils ont habités; ils se souviennent des châtiments qu'ils ont essuyés, des caresses qu'on leur a faites, des leçons qu'on leur a données. Frédéric Cuvier parle d'une louve qui, après trois ans d'absence, eut un accès de joie et presque de délire en revoyant son maître[4]. Je viens de dire qu'ils ont des perceptions, qu'ils les associent, qu'ils conservent les perceptions associées. Ils comparent, ils jugent, ils choisissent : le chien qui, pour la première fois, voit un gibier tomber sous le coup de fusil de son maître, se précipite sur ce gibier et se met à le dévorer. Le maître châtie le chien; et, au bout de quelques leçons, le chien rapporte, sans y toucher autrement que du bout des dents, le gibier à son maître. Les animaux veulent; et, ce qui est bien plus fort, ils domptent

[1] *Histoire du serin.* — [2] Malgré le *morceau de foie,* préparé d'une certaine façon, qu'on lui montrait de temps en temps pour l'exciter. — [3] Buffon : *Discours sur la nature des animaux,* t. II, p. 335. (Je cite toujours ici l'édition que j'ai donnée de Buffon.) — [4] Voyez mon livre intitulé : *De l'instinct et de l'intelligence des animaux,* p. 155 (3[e] édition).

une volonté par une autre : le désir de dévorer le gibier par le désir d'éviter le châtiment. Ils ont de l'imagination, du moins une certaine imagination, car ils rêvent; le chien rêve, en dormant, qu'il chasse, et fait entendre les mêmes cris, mais plus étouffés, qu'il fait entendre, quand il poursuit sa proie[1]. Enfin, et comme pour résumer tout ce qui précède, je conclus, avec l'excellent observateur Georges Le Roy : « que « les bêtes sentent, puisqu'elles ont les signes évidents de la douleur et « du plaisir, qu'elles se ressouviennent, puisqu'elles évitent ce qui leur « a nui et recherchent ce qui leur a plu ; qu'elles comparent et jugent, « puisqu'elles hésitent et choisissent, qu'elles *réfléchissent* sur leurs actes, « puisque l'expérience les instruit et que des expériences plus répétées « rectifient leurs premiers jugements[2]. »

J'ai souligné le mot *réfléchissent*, parce que c'est le seul que je trouve à reprendre dans ce passage. Les animaux ne réfléchissent pas ; ils reviennent sur leurs perceptions passées; ils les comparent aux perceptions présentes et s'arrêtent là. Au sens supérieur du mot *réfléchir*, Aristote a très-bien dit : « Un seul animal est capable de réfléchir et de « délibérer, c'est l'homme. Il est vrai que plusieurs autres animaux par« ticipent à la faculté d'apprendre et à la mémoire, mais lui seul peut « revenir sur ce qu'il a appris[3]. »

Je viens de dire tout ce que les animaux font ou peuvent faire ; mais, ce qu'il faut bien remarquer, c'est que, dans tout cela, ils ne sortent jamais du physique. Ils sentent, mais des objets physiques ; ils associent des perceptions, mais des perceptions physiques ; ils se souviennent, ils comparent, ils jugent, ils veulent, ils s'instruisent, ils se perfectionnent, mais toujours dans le même cercle, dans le cercle, infranchissable pour eux, des choses physiques.

Il y a comme deux mondes essentiellement distincts : le monde physique et le monde métaphysique, le monde de la matière, du corps, des sens, et le monde purement intellectuel, le monde de l'esprit, de l'âme. « L'éléphant, dit admirablement Buffon, approche de l'homme « par l'intelligence, autant au moins que la matière peut approcher de « l'esprit[4]. »

[1] Venantumque canes in molli sæpe quiete
Jactant crura tamen subito, vocesque repente
Mittunt, et crebras reducunt naribus auras.
(*Lucrèce*, liv. IV.)

[2] *Lettres philosophiques*, *etc.* p. 259. — [3] *Histoire des animaux*, liv. I, p. 13. Au lieu de dire *sur ce qu'il a appris*, je dis, moi, sur la faculté qui lui a permis d'apprendre. Voyez plus loin. — [4] *Histoire de l'éléphant*.

Il y a donc, selon Buffon, une intelligence qui tient à la matière et qui n'approche pas de l'esprit. Ce même Buffon dit ailleurs : « Le chien « n'a donc que de l'esprit (qu'on me pardonne, faute de termes, de pro- « faner ce nom); le chien, dis-je, n'a donc que de l'esprit d'emprunt[1]... » Il est facile de voir et de faire voir que tous ces mots : *esprit, idée, raisonnement* (« on ne peut, sans absurdité, donner aux bêtes du raison- « nement, dit Leibnitz[2]), » *raison*, ne peuvent être appliqués aux bêtes que par une sorte de permission qu'on se donne, et qu'en demandant pardon de les *profaner*, comme dit Buffon.

Et, pour mieux s'assurer de ceci, il suffit, après avoir vu ce que font les animaux, de voir ce qu'ils ne peuvent faire.

1° Les animaux ne font point d'abstractions[3]. Locke l'a dit très-judicieusement, et l'ingénieux Georges Le Roy a beau dire le contraire : « Dans la jeunesse, dit-il en parlant des renards, l'imprudence et l'étour- « derie leur font faire beaucoup de fausses démarches; ensuite les périls « auxquels ils sont exposés leur causent une frayeur qui souvent égare « leur jugement, leur fait regarder comme dangereuses toutes les formes « inconnues, attache l'*idée abstraite* du péril à tout ce qui est nouveau, « et les jette par conséquent dans la chimère[4]. »

Mais, non; ce n'est point l'*idée abstraite* du péril qui effraye le renard; c'est tout simplement la vue d'un objet nouveau qui lui rappelle le mal que lui ont fait tant d'autres objets nouveaux.

Georges Le Roy dit en parlant du loup : « La proie la plus séduisante « lui est inutilement présentée, tant qu'elle a cet accessoire effrayant « (l'odeur de l'homme); et, même lorsqu'elle ne l'a plus, elle lui reste « longtemps suspecte. Le loup ne peut alors avoir que l'*idée abstraite* du « péril, puisqu'il n'a pas la connaissance particulière du piége qu'on lui « tend[5]. »

Mais, point du tout; l'*odeur de l'homme* suffit, car cette odeur rappelle au loup celui qui l'a tant de fois poursuivi, maltraité, blessé. Georges Le Roy se presse trop de recourir à l'*intervention* de l'*idée abstraite* :

> Nec Deus intersit nisi dignus vindice nodus
> Inciderit[6] ....

2° Ne faisant point d'abstractions, les animaux n'ont pas des *idées*.

[1] *Histoire de l'éléphant*. — [2] *Leibnitii opera omnia*, p. 362. — [3] Voyez mon précédent article, p. 148. — [4] *Lettres philosophiques*, p. 34. — [5] *Ibid.* p. 18. — [6] Hor. *De arte poetica*.

Car c'est par l'abstraction seule que l'on passe de la perception à l'idée, du monde physique au monde métaphysique, de l'opération mixte de corps et d'intelligence à l'opération purement intellectuelle.

Locke dit que « les bêtes ne forment point des *idées générales*[1]. » Je vais plus loin; je dis que les bêtes ne forment point d'*idées* du tout; et je ne vois pas comment, si on leur accorde une fois la faculté de former des idées d'un certain ordre, on pourra leur refuser ensuite la faculté d'en former d'un ordre quelconque.

Buffon me paraît toucher de bien près à la distinction que j'indique ici entre l'*idée* et la *perception*, lorsqu'il écrit : « Nous devons distinguer, « dans l'entendement, deux opérations différentes, dont la première « sert de base à la seconde et la précède nécessairement : cette première « action de la puissance de réfléchir est de comparer les sensations et « d'en former des idées, et la seconde est de comparer les idées mêmes « et d'en former des raisonnements; par la première de ces opérations, « nous acquérons des idées particulières et qui suffisent à la connais- « sance de toutes les choses sensibles; par la seconde, nous nous élevons « à des idées générales, nécessaires pour arriver à la connaissance des « choses abstraites. Les animaux n'ont ni l'une ni l'autre de ces facultés, « parce qu'ils n'ont point d'entendement[2]. »

3° Malgré la très-grande conformité de l'opinion de Buffon avec la mienne, je n'insiste pourtant pas davantage. Je ne convaincrais peut-être pas mon lecteur. L'habitude de confondre les perceptions et les idées est trop établie.

On conviendra, du moins, que les bêtes ne se font point d'*idées générales*, comme le dit Locke; et cela me suffit ici, car tout ce que je veux prouver, pour le moment, c'est qu'il y a une limite entre l'intelligence inférieure des bêtes et l'intelligence supérieure de l'homme. Les bêtes auront donc des *idées*, si l'on veut, quoique, à mon avis, cela ne soit point, mais elles n'auront pas des idées générales, universelles. La limite sera déplacée, mais il y aura toujours une limite.

4° Or cette faculté, cette puissance de former des idées générales, des idées universelles, est ce que j'appelle *esprit*, *raison*, *intelligence supérieure* de l'homme. Et cet *esprit*, cette *raison*, cette *intelligence supérieure* de l'homme, ce n'est pas un vain mot, c'est un fait. C'est un fait que les bêtes ne forment pas des *idées générales*, et c'est un autre fait que l'homme en forme.

[1] Voyez mon précédent article, p. 148. — [2] *Discours sur la nature des animaux*, t. II, p. 345.

5° Il y a donc dans l'entendement humain, considéré tout entier, trois ordres de facultés : les instincts proprement dits (mécaniques et moraux), l'intelligence inférieure des bêtes, et l'intelligence supérieure de l'homme, la *raison*, l'*esprit*[1].

6° Et maintenant, si j'examine cette *raison* de l'homme, cet *esprit*, cette *puissance de réfléchir*, comme disent Aristote et Buffon, cette faculté suprême de se replier sur soi-même et de s'étudier, je vois que cette étude de l'esprit par l'esprit est ce qui met le dernier sceau à la différence profonde qui sépare les bêtes de l'homme. L'intelligence, dans les bêtes, n'étudie pas l'intelligence.

7° Ce qui trompe l'homme, c'est qu'il voit faire aux bêtes plusieurs des choses qu'il fait, et qu'il ne voit pas que, dans ces choses-là mêmes, les bêtes ne mettent qu'une intelligence grossière, bornée, et qu'il y met, lui, une intelligence doublée d'esprit.

On peut dire de toutes les facultés des bêtes, comparées à celles de l'homme, ce que Buffon dit très-finement de leur mémoire : « Je dis« tingue deux espèces de mémoires infiniment différentes l'une de l'autre « par leur cause, et qui peuvent cependant se ressembler en quelque « sorte par leurs effets; la première est la trace de nos idées, et la se« conde, que j'appellerais volontiers réminiscence plutôt que mémoire, « n'est que le renouvellement de nos sensations..... la première émane « de l'âme..... la seconde, au contraire, n'est produite que par le « renouvellement des ébranlements du sens matériel, et elle est la seule « qu'on puisse accorder aux animaux..... leurs sensations antérieures « sont renouvelées par les sensations actuelles »[2]..... et voilà tout.

Il y a donc deux espèces de mémoires; et, comme il y a deux espèces de mémoires, il y a aussi deux espèces de jugements, deux espèces de volontés : la mémoire, le jugement, la volonté de l'animal, et la mémoire, le jugement, la volonté de l'homme : la mémoire, le jugement la volonté, bornés, dans l'animal, par une intelligence brute, et la mémoire, le jugement, la volonté, éclairés, guidés, transformés en quelque sorte par l'intelligence supérieure, par l'*esprit* de l'homme.

8° L'esprit humain s'étudie. Il étudie ses sens, c'est-à-dire ses instruments organiques; il étudie ses facultés, c'est-à-dire ses instruments intellectuels.

« Les sens sont des espèces d'instruments dont il faut apprendre à se « servir, dit Buffon[3]..... L'homme, qui a voulu savoir, a commencé

[1] Voyez mon livre intitulé : *De la vie et de l'intelligence*, p. 80 et suiv. (2e édition — [2] T. II, p. 341. — [3] *Histoire naturelle de l'homme*, t. II, p. 13.

« par les rectifier, par démontrer leurs erreurs; il les a traités comme « des organes mécaniques, des instruments qu'il faut mettre en expé« rience pour les vérifier et juger de leurs effets[1]..... » L'homme a fait de même pour ses facultés intellectuelles; il les a traitées comme il avait traité ses sens; il les a démêlées, comparées, jugées, et de cette étude profonde il a fait sortir une de ses sciences, et la plus élevée de toutes, la philosophie.

9° La même puissance, la puissance de réfléchir, qui lui a donné des idées, lui a donné l'art du langage. Il ne faut pas confondre le langage matériel, corporel, des animaux, avec le langage tout artificiel, tout abstrait de l'homme. Les bêtes ne parlent, ou plutôt ne s'avertissent entre elles que par des attouchements, des cris, des gestes; « c'est le « corps qui parle au corps, » comme dit Buffon[2]. Dans le langage de l'homme, c'est l'esprit qui parle à l'esprit; tout, dans ce langage, est le produit de l'esprit et le résultat d'une convention : tout signe, tout son, toute figure, toute écriture, tout moyen quelconque est bon à l'homme pour s'entendre avec les autres hommes, dès que ce moyen est convenu. Les animaux n'en sont point là. Buffon se complaît, un moment, dans un rapprochement curieux entre le singe, qui, « par la ressem« blance des formes extérieures, fait ou contrefait des actions humaines[3], » et le perroquet, qui semble *contrefaire* aussi une action humaine par l'imitation de la parole. « L'usage de la main, la marche à deux pieds, la « ressemblance, quoique grossière, de la face, dit Buffon, tous les actes « qui peuvent résulter de cette conformité d'organisation, ont fait donner « au singe le nom d'*homme sauvage*, par des hommes, à la vérité, qui l'étaient « à demi, et qui ne savaient comparer que les rapports extérieurs. Que « serait-ce, si, par une combinaison de nature aussi possible que toute « autre, le singe eût eu la voix du perroquet, et, comme lui, la faculté de « la parole? Le singe parlant eût rendu muette d'étonnement l'espèce « humaine entière, et l'aurait séduite au point que le philosophe aurait « eu grande peine à démontrer qu'avec tous ces beaux attributs humains, « le singe n'en était pas moins une bête. Il est donc heureux, pour notre « intelligence, que la nature ait séparé, et placé, dans deux espèces très« différentes, l'imitation de la parole et celle de nos gestes[4]. »

Cette dernière phrase n'est qu'une plaisanterie. La parole n'est vraiment parole que lorsqu'elle émane de la pensée. La parole du perroquet, du sansonnet, du bouvreuil, etc. la parole de ce chien dont

[1] *Nomenclature des singes*, t. IV, p. 14. — [2] Discours de réception à l'Académie française. — [3] *Histoire des perroquets*. — [4] *Ibid.*

Leibnitz fait mention, et auquel on avait appris à prononcer quelques mots allemands et français [1], cette parole n'est qu'un son.

10° Une autre différence encore, et très-profonde, entre l'homme et l'animal, c'est que l'animal n'a qu'une *perfectibilité individuelle*, et que l'homme joint à la perfectibilité de l'*individu* la perfectibilité de l'*espèce*. « Il faut distinguer, dit Buffon, deux genres de perfectibilité, l'un stérile, et qui se borne à l'éducation de l'individu, et l'autre fécond, qui « se répand sur toute l'espèce, et qui s'étend autant qu'on le cultive par « la société. Aucun des animaux n'est susceptible de cette perfectibilité « d'espèce; ils ne sont aujourd'hui que ce qu'ils ont été, que ce qu'ils « seront toujours, et jamais rien de plus, parce que leur éducation étant « purement individuelle, ils ne peuvent transmettre à leurs petits que ce « qu'ils ont eux-mêmes reçu de leurs père et mère, au lieu que l'homme « reçoit l'éducation de tous les siècles, recueille toutes les institutions « des autres hommes, et peut, par un sage emploi du temps, profiter de « tous les instants de la durée de son espèce, pour la perfectionner toujours de plus en plus [2]. »

Tout cela est certainement vrai, très-vrai. Cependant il y a toujours, en petit dans les animaux, quelque chose de ce qui, dans l'homme, se voit plus en grand. L'espèce du cheval, l'espèce du chien sont devenues, par leurs relations avec l'homme, fort supérieures à ce qu'elles étaient ou sont encore à l'état sauvage; il s'est même opéré, dans le chien, un échange très-remarquable : ce qu'il a gagné en *intelligence*, il l'a perdu en instinct. Le chien sauvage se creuse un terrier, comme le chacal; le chien domestique ne conserve de cet instinct primitif qu'un dernier vestige, celui de fouir légèrement la terre avec sa patte, pour y cacher le superflu de sa nourriture.

11° Je continue l'énumération des barrières qui séparent l'intelligence des animaux de celle de l'homme, et je touche presque au terme. Les animaux ont, comme nous, des *instincts moraux*; ils naissent, comme nous, avec l'instinct de la bonté, de la générosité, de la douceur, du courage, de la colère, de la haine, de la jalousie, etc. C'est la prédominance de tel ou tel de ces instincts qui donne le ton de leur caractère; qui fait qu'on dit et qu'on peut dire d'eux qu'ils sont bons, méchants, entêtés, dociles, etc.

Mais les animaux ont-ils le *sentiment* (de quelque façon qu'on l'entende, *idée* ou *perception*) du bien et du mal moral, du juste et de l'injuste, etc.? Assurément, non. Le sentiment moral, l'idée morale, est un des meil-

[1] Buffon, *Histoire naturelle de l'homme*, p. 166. — [2] *Histoire des perroquets*.

leurs effets de cette vue de l'esprit par l'esprit, qui, comme je le disais tout à l'heure, est la faculté suprême de l'entendement humain. L'esprit, qui se voit, se juge; il se blâme, il s'approuve; il juge et pèse ses instincts, comme il juge et pèse ses facultés intellectuelles; il corrige les mauvais, il développe les bons.

12° Enfin, et ceci est le dernier terme de la grandeur de l'esprit humain, se voyant et *se connaissant soi-même*, il voit et connaît Dieu, c'est-à-dire la raison pure, la raison considérée en soi, et indépendamment de telle ou telle raison particulière prise à part, la loi absolue du bien et du mal, la règle inflexible du juste et de l'injuste[1], et tout cela, sans qu'il soit besoin de le dire, sans qu'on ose même descendre jusqu'à le dire, est infiniment au-dessus de l'intelligence bornée, de l'intelligence inférieure des bêtes.

Descartes refuse aux bêtes toute espèce d'intelligence, par un motif très-noble, mais qui le fait aller trop loin. « Je me suis un peu étendu « sur ce sujet, dit Descartes, à cause qu'il est des plus importants, car, « après l'erreur de ceux qui nient Dieu, laquelle je pense avoir ci-dessus « assez réfutée, il n'y en a point qui éloigne plus tôt les esprits faibles du « droit chemin de la vertu, que d'imaginer que l'âme des bêtes soit de « même nature que la nôtre, et que, par conséquent, nous n'avons rien « à craindre ni à espérer après cette vie, non plus que les mouches et « les fourmis, au lieu que, lorsqu'on sait combien elles diffèrent, on « comprend beaucoup mieux que la nôtre est d'une nature entièrement « indépendante du corps, et, par conséquent, qu'elle n'est pas sujette à « mourir avec lui[2]. »

Leibnitz[3] ne s'effrayait pas autant que Descartes d'un sort commun pour toutes les âmes, car il les voulait toutes immortelles. « Je crois, « dit-il, que les bêtes ont des âmes impérissables!... » — « J'ai trouvé, « dit-il encore, comment les âmes des bêtes et leurs sensations ne nuisent « pas à l'immortalité des âmes humaines, ou plutôt comment rien n'est « plus propre à établir notre immortalité naturelle que de concevoir que « toutes les âmes sont impérissables[4]. »

Mais laissons, sur cela, Leibnitz et Descartes. Un degré d'attention de plus (et je le trouve dans Bossuet) fait aisément distinguer, dans l'homme, au-dessus de l'intelligence des bêtes, l'intelligence supérieure de l'homme, qui se connaît, qui connaît Dieu; et, comme dit Bossuet:

[1] « La raison supérieure qui réside dans l'homme est Dieu même. » (Fénelon, *De l'existence de Dieu*, t. I, p. 93, édition de Versailles.) — [2] *Discours de la Méthode* (édition des *Œuvres de Descartes*, par M. Cousin, t. I, p. 189). — [3] *Leibnitii opera philosophica* (1840), p. 224. — [4] *Ibid.* p. 205.

« S'il y a quelque chose, parmi les créatures, qui mérite de durer éter-« nellement, c'est, sans doute, la connaissance de Dieu, et ce qui est « né pour exercer cette divine opération[1]... Quoi qu'il arrive donc de « nos sens et de notre corps, la vie de notre raison est en sûreté[2]. »

Je viens d'examiner successivement, dans ces deux articles, les instincts (mécaniques et moraux), l'intelligence inférieure des bêtes, et l'intelligence supérieure, l'esprit, la raison de l'homme. Cette raison de l'homme a, elle-même, des degrés, depuis le simple bon sens jusqu'au génie. J'examinerai, dans un troisième article, une question toute nouvelle, savoir : si le génie, que nos pères définissaient un bon sens supérieur, peut être regardé, ainsi que quelques-uns le prétendent aujourd'hui, comme n'étant qu'une dépendance de la folie.

FLOURENS.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Le Roman en vers de très-excellent, puissant et noble homme Girart de Rossillon, jadis duc de Bourgogne, publié pour la première fois, d'après les manuscrits de Paris, de Sens et de Troyes, avec de nombreuses notes philologiques et neuf dessins, suivi de l'histoire des premiers temps féodaux, par Mignard. Paris, Techener, 1858.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[3].

Il faut remercier quiconque publie des textes. Les textes sont l'aliment de la critique et de l'histoire. Quand tous les documents qu'une juste curiosité met en lumière gisaient encore dans les bibliothèques, combien insuffisante était l'idée qu'on pouvait se faire de ces âges, berceau des sociétés modernes ! Tout ce qui concernait la formation de la langue et le développement littéraire demeurait ignoré ; on croyait n'avoir à considérer que cette latinité suspecte du moyen âge, cultivée pour l'usage des théologiens, des scolastiques et des chroniqueurs. A mesure que les textes ont apparu, à mesure aussi on a vu apparaître

[1] *De la connaissance de Dieu et de soi-même, Œuvres de Bossuet*, t. XXIV, p. 365. — [2] *Ibid.* p. 366. — [3] Voyez, pour le premier article, le cahier d'avril, page 200.

une langue, une littérature, une poésie, toutes choses qui tiennent une grande place dans la véritable histoire, et sans lesquelles la filiation s'obscurcit singulièrement. Il est curieux, et pourtant il est vrai, que notre France était assez mal fouillée pour qu'il y eût là, à fleur de sol, des antiquités bien peu vieilles et pourtant recouvertes et cachées aux regards. On peut comparer cet ensevelissement de nos monuments des lettres aux ravages qui, à diverses époques, ont fait disparaître bien des monuments de pierre dignes d'être conservés. On n'a pas démoli avec moins d'insouciance les châteaux, les églises et les abbayes du moyen âge, qu'on n'a jeté dans l'oubli la langue d'oïl et ses vers et sa prose. Aujourd'hui, tandis que les archéologues ramassent des débris et étudient ce qui reste, les érudits fouillent les bibliothèques et publient des poëmes, des fabliaux, des chroniques.

M. Mignard est un de ces chercheurs studieux et diligents qu'attirent les textes inédits, et qui nous les rendent en beaux imprimés. Le texte qu'il nous donne a une date : l'auteur s'adresse à trois grands personnages, Jeanne, reine France, morte en 1329; Eudes IV, duc de Bourgogne, mort en 1349, et Robert de Bourgogne, comte de Tonnerre, mort en 1338. On voit, par là, dans quel espace de temps le *Girart de Rossillon* a été composé. Pourtant, il est une difficulté que je soumets à M. Mignard, et pour laquelle il faut d'abord citer les vers :

Reine très excellens, la plus noble du munde,
Jehanne de Bourgoigne, en cui tous biens habunde,
Femme le roi des Frans, prenés en vostre garde
Le lieu où Girars gist, ou quel son corps l'on garde.
Chief fut de vo lignage, si devez laborer
De très biaux privilaiges icel lieu honorer.
Eudes cuens de Bourgoigne, dux et cuens paladins,
Et encor cuens d'Artois et sire de Salins,
Tu es li hons Girart, tu es son successeur...
Pourchace privilaige au lieu où il repouse...
Hé Robert de Bourgoigne, gentils cuens de Tonnerre,
Et Jehanne ta femme, seur le comte d'Ausserre,
Vous estes gardien de l'eglise qui garde
Le corps du duc Girart....

Cet appel à Jeanne, à Eudes et à Robert, semble les présenter tous trois comme vivants au moment où l'auteur s'adresse à eux; et pourtant, en attribuant à Eudes le titre de comte d'Artois, il indique une date postérieure à la mort de Jeanne, dont le décès mit Eudes, son gendre, en possession du comté d'Artois. Si Jeanne était morte, dès lors les paroles

du poëte perdent le sens actuel qu'elles paraissaient si bien avoir; à moins qu'on ne suppose qu'ayant d'abord parlé de Jeanne seule, et cette princesse étant venue à mourir, il intercala l'invocation à Eudes, devenu comte d'Artois, et à Robert.

Quoi qu'il en soit de cette difficulté, M. Mignard a pleinement raison de mettre son *Girart de Rossillon* dans le commencement du XIVᵉ siècle; je viens de le lire attentivement et la plume à la main; et le résultat de cette lecture est, pour moi, que la langue en appartient à l'époque que M. Mignard indique d'après le préambule même du poëme. Les différences qu'on remarque, par rapport à la langue plus ancienne, ne sont pas tellement profondes et fréquentes, qu'elles fassent descendre plus loin cette composition.

Pour ce que j'ai à dire ultérieurement, il ne suffit pas de parler de différences profondes sans indiquer en quoi elles consistent. La langue se défait au XIVᵉ siècle; cela a été noté et est vrai; mais comment se défait-elle? Quels sont les caractères qu'elle perd et les caractères qu'elle prend? A la demande, Quelle est la distinction fondamentale entre le latin et la langue d'oïl qui en dérive, on répondra que, tandis que le latin est une langue à six cas, le vieux français est une langue à deux cas. A la demande, Quelle est la distinction fondamentale entre le vieux français et le français moderne qui en dérive, on répondra que, tandis que l'ancien a deux cas, le moderne n'en a plus. Le XIVᵉ siècle est employé à la destruction de ces deux cas; elle s'achève complétement dans le XVᵉ; il n'en reste plus que ces débris qui survivent à toute destruction et qui témoignent d'existences passées; débris qui sont allés toujours en diminuant de nombre, mais qui n'ont pas été complétement balayés de la langue du XVIIᵉ siècle, par exemple *cheval* et *chevaux*, l'*s* de nos pluriels, *je* et *moi*, *il* et *lui*, toutes formes qui ont été des cas. Le XIVᵉ siècle est donc une époque de ruine, si on a le regard tourné vers le passé, et une époque de reconstitution, si on a le regard tourné vers l'avenir. Une manière d'être finit, une manière d'être commence. C'est dans ce conflit entre deux forces, l'une qui retient les choses anciennes, l'autre qui conduit aux choses nouvelles, qu'est toute l'histoire de la langue du XIVᵉ siècle.

On remarquera que cette tendance ainsi signalée n'est ni arbitraire, ni capricieuse. Elle ne fait que tirer la conséquence des principes qui, si je puis parler ainsi, avaient été posés lors de la déconfiture du latin. Si, dans ce remaniement spontané qui s'opérait, on eût vu des rebroussements vers l'origine ramener quelqu'un des cas qui s'étaient perdus, et la langue redevenir plus latine qu'elle n'était, il faudrait convé-

nir que ces choses sont abandonnées au caprice qu'une vue superficielle y laisse facilement supposer; mais il n'en est rien; tout marche régulièrement et rigoureusement vers le terme; et ce qui restait du latinisme subit le sort annoncé à l'origine. Alors les textes deviennent disparates; à côté de la construction ancienne se trouve la construction nouvelle; toutes deux ont un égal droit, aux yeux de celui qui les emploie. De quel côté, en effet, est la faute? Est-ce du côté de l'archaïsme, qui ne se plie pas assez vite aux exigences de l'usage? Est-ce du côté du néologisme, qui vient bigarrer de ses barbarismes et de ses solécismes la régularité grammaticale? Corruption et rénovation, tout est ensemble et confondu; mais, sans défendre ce qui tombe et sans condamner ce qui s'élève, il y a lieu de remarquer, que, quel que doive être le résultat définitif, la transition est défavorable à toutes les productions de l'esprit. Ce n'est pas avec un instrument qui se déforme sous la main de l'artiste, que les meilleures créations peuvent se produire.

Au fond, le mouvement intestin qui décomposa la langue d'oïl ne fit pas autre chose que la mettre au point qu'avaient atteint depuis bien longtemps l'italien et l'espagnol, c'est-à-dire au point de ne plus avoir de cas. L'italien et l'espagnol avaient perdu toute déclinaison à une époque si ancienne, que ces deux langues ne nous offrent aucune trace de la phase intermédiaire présentée par la langue d'oïl et la langue d'oc, qui, filles aînées du latin et restées, à ce titre, plus voisines de lui, s'arrêtèrent à mi-chemin et demeurèrent langues à déclinaison. C'est cela qu'ailleurs, dans ce journal, j'ai nommé l'antiquité plus grande de la langue d'oïl et de la langue d'oc; mais, tandis que l'érudition fait voir que la langue d'oïl et la langue d'oc sont, à ce point de vue, plus anciennes que l'italien et l'espagnol, elle fait voir aussi que l'italien et l'espagnol sont plus anciens que le français moderne. De la sorte, on aperçoit, dans la vaste étendue du moyen âge, des degrés qui sont autant d'époques; le développement se partage naturellement en phases successives, et il n'est personne qui ne pressente l'influence qu'aura exercée sur l'évolution littéraire le double fait de l'antériorité, par rapport au français moderne, de l'italien et de l'espagnol, laquelle devient postériorité à l'égard de la langue d'oc et de la langue d'oïl.

On voit qu'il n'est pas sans intérêt de noter, dans les textes du XIV[e] siècle, les changements qui, sans doute préparés déjà dans le XIII[e], commencent à devenir manifestes et irrécusables, et à altérer profondément le caractère de la langue. Je trouve, page 17 :

Evesque n'arcesvesques ne puet excommenjer
Les hons que li abbés ne puist commenier.

Les hons mérite une remarque : au régime pluriel, ma mémoire ne me fournit que *les homes;* et certainement *les homes* est de l'usage habituel; pourtant notre poëme offre encore d'autres fois *les hons*, par exemple dans ce vers, p. 51 :

Quant li uns de grans hons est de l'autre haïs;

et, comme il n'y a point d'impossibilité absolue à ce que *homines* ait donné *hons*, on pourra considérer *les hons* comme une forme particulière à l'auteur et non fautive. Il n'en est pas de même de *li abbés. Li abbés* au nominatif singulier est une faute; le latin étant *ábbas*, *abbátem*, avec l'accent sur *ab*, puis sur *ba*, la langue n'a pu former et n'a formé, en effet, que *li abe*, *le abé*. C'est quand la notion des cas s'est altérée que là, comme ailleurs, *le abé* a été employé pour *li abes;* car, quand il y a faute contre les cas, c'est là la faute la plus ordinaire, c'est-à-dire que la forme du sujet s'efface et que la forme du régime la remplace. Une fois que la tendance à la transformation est bien comprise, on peut dire que ce fut une faute plus grosse d'employer le nominatif au lieu du régime que d'employer le régime au lieu du nominatif. Mais cette faute plus grosse se trouve aussi, et en voici un exemple, dans notre poëme, p. 38 :

Sous le firmament n'a emperere ne roi.

Emperere est le nominatif et vient d'*imperator;* il fallait *empereor*, qui vient d'*imperatorem*. D'autres fois, on rencontre dans le même vers la confusion des formes, c'est-à-dire plusieurs mots qui devraient être au même cas et dont l'un est au nominatif, tandis que l'autre est au régime, par exemple, p. 101 :

Girart....
Qui n'est ne dus ne contes ne princes ne terriers;

dus, *princes*, *terriers*, sont au nominatif; mais *contes* est au régime; et il devrait y avoir *cuens*.

Le latin *népos*, avec l'accent sur *ne*, avait donné *niés* au nominatif, et *nepótem* avec l'accent sur *po* avait donné *neveu*. Il y a faute contre cette formation dans le vers suivant :

Au roi Challon le chauf Fourquon son nieps envoie (p. 143).

Il fallait *son neveu* : il envoie son neveu Foulque au roi Charles le Chauve.

On sait que, le nominatif *mélior* ayant fourni *mieudre* au nominatif, le régime *meliórem* a fourni *meilleur* au régime. C'est contre cette règle que pèche ce vers-ci, p. 66 :

.... vous qui menaciez de pendre
Le mieudre des meilleurs ....

Il serait hors de propos de chercher d'autres infractions à la règle des cas dans notre poëme et d'en éplucher minutieusement le texte; ce qui est dit plus haut suffit à mon objet. D'ailleurs le fait est que ces infractions ne sont pas très-nombreuses, et que, pour l'auteur, la règle des cas est encore effective, et très-loin d'être tout à fait obscurcie. Quand l'affidé de Charles le Chauve, s'adressant aux vassaux de Girard, qu'il cherche à détacher de leur seigneur, dit:

S'à Girart estes hommes, Girars est hons le roi,

on a dans cette courte ligne un échantillon de notre vieille grammaire: *hommes*, nominatif pluriel; *hons*, nominatif singulier; *le roi*, régime singulier, qui suffit à marquer sans préposition le rapport entre *hons* et *roi*.

La louable fidélité de M. Mignard à reproduire son manuscrit et à rapporter les variantes a rendu possibles ces discussions minutieuses de texte et de grammaire, comme le louable soin avec lequel il a expliqué les mots et les endroits difficiles, ayant déjà déblayé le terrain et éclairé mainte obscurité, met le critique qui vient après lui en état d'aller plus loin et de proposer quelques redressements. Je lis, p. 274 (il s'agit d'un moine très-pieux) :

Cilz gisoit au mostier et si vestoit la haire,
Voulans estoit, com noex, de penitence faire.

La difficulté de ces vers est dans *com noex*, que M. Mignard rend par *au temps de Noël*. J'avoue que j'ai de grands doutes au sujet de cette traduction. D'abord, pour la mesure, je remarque qu'il nous faut un monosyllabe, et que *Noël*, quelles qu'en soient les formes, venant de *natalis*, est de deux syllabes; je ne puis donc admettre qu'il s'agisse ici de *Noël*. Puis le bas de la page m'offre une leçon qui indique, je pense, la correction :

Blancs estoit comme noix de penitence faire.

En effet, mettez *noix* en place de *noex*, et vous aurez non-seulement la mesure irréprochable du vers, ce qui est indispensable, mais encore

un sens satisfaisant : « Il était désireux de faire pénitence comme neige, » c'est-à-dire de se rendre blanc comme neige, par la pénitence.

Le cours de ces remarques m'amène à parler d'une règle qui a quelque importance pour l'exactitude de la grammaire et de la versification.

> Elle plore de joie de celle très grant grace,
> Si fort que de ses larmes est moillié sa face (p. 241).

M. Mignard a mis un tréma sur l'*i* de *moillié*, afin d'avoir un mot de trois syllabes, lequel est nécessaire au vers. Mais ce n'est pas de cette façon que les trois syllabes peuvent être trouvées. *Moillié*, au masculin, n'est jamais que de deux syllabes; *mollire*, d'où il dérive, ne fournit pas les éléments de trois. D'ailleurs *moillié* au masculin, se rapportant à *face*, fait un solécisme dans la vieille langue comme dans la nouvelle. Pour avoir la vraie leçon, revenons au manuscrit, qui, lui, n'avait pas d'accent; le mot est alors *moillie*, auquel il n'y a rien à changer; en effet *moillie* est au féminin pour s'accorder avec *face*, et de trois syllabes pour la mesure du vers, l'*e* muet comptant, comme l'on sait, pour une syllabe, en cette position, dans l'ancienne versification. C'est une règle que j'ai établie ailleurs : les participes de cette sorte ne doivent pas être lus au masculin, ce qui fait solécisme et dérange le vers, ils doivent l'être au féminin. Plusieurs verbes sont susceptibles d'une double conjugaison, l'une en *ir* et l'autre en *er : moillir* et *moiller, baillir* et *bailler;* d'où, au féminin, les doubles participes *moillie* et *moillée, baillie* et *baillée*. Cette remarque efface dans les textes un bon nombre de fautes apparentes, et empêche de placer à faux les accents. Les accents facilitent la lecture; et je préfère de beaucoup nos publications à celles des Allemands, qui n'emploient aucune accentuation et qui se bornent à reproduire les manuscrits; mais, justement parce que l'accent est une facilité et une sorte de glose ou de commentaire, il a besoin, pour être placé à propos, d'être guidé par une analyse grammaticale minutieuse.

C'est un fait d'observation que l'*i* ou l'*e* latin est souvent rendu, dans le français, par la syllabe *oi; ligare* donne *lier* ou *loier; renegatus* donne *renié* ou *renoié*. Je rappelle cette observation parce qu'elle servira à l'explication d'un passage obscur :

> Or veons de saint Pierre, comment Dieu renia;
> Jura et parjura.....
> Qu'oncques jour de sa vie ne l'avoit cogneü;
> Par trois fois fist ce noix, chascungs l'a bien sceü. (P. 244.)

M. Mignard croit que ce mot *noix* vient de *noxia*, et il le traduit

par débat, contestation. Il est vrai que l'*x* avec lequel il est écrit peut induire en erreur ; mais, d'abord, *noxia* a son dérivé bien connu qui est *noise;* puis le sens, non moins que la forme, écarte *noxia*, et appelle un substantif du verbe *nier* ou *noier*. Saint Pierre jura qu'il ne l'avait jamais connu, et par trois fois il fit ce *noi*, c'est-à-dire cette dénégation. L'*x* est une de ces lettres parasites qui sont du fait des copistes et auxquelles une exacte analyse ne permet pas de conserver une valeur.

Dans une langue qui suit une évolution, il ne faut pas confondre les changements qui sont essentiels et nécessaires avec les changements qui sont accessoires et contingents. Aux premiers appartient celui qui, signalé plus haut, consiste à supprimer les cas et transforme de la sorte l'ancien français en français moderne ; aux seconds appartient ce singulier caprice de l'oreille qui attribue les pronoms possessifs *mon, ton, son*, tout masculins qu'ils sont, aux noms féminins commençant par une voyelle. C'est un vrai solécisme. Je ne voudrais pas répondre qu'on n'en rencontrât pas, dès le XIII^e siècle, quelques exemples qu'il serait impossible de faire disparaître par aucune correction avouée de la critique. Mais, s'il en existe, ils sont très-rares et très-isolés. Au contraire, dans le XIV^e siècle, ils commencent à abonder. Je trouve dans notre poëme, p. 145 :

Tuit cilz qui sont ou monde n'attramperoient mon ire.

Les anciens textes auraient dit *m'ire*. A la vérité, il serait très-facile de faire disparaître cette incorrection. Dans la versification du XII^e et du XIII^e siècle la finale *ent* des imparfaits compte toujours ; évidemment la prononciation en était analogue à celle des personnes qui prononçaient ou qui prononcent encore, non *emploie*, en deux syllabes, mais *employe* en trois. Partant de là, *attramperoient* serait de cinq syllabes, et *m'ire* au lieu de *mon ire* compléterait le vers. Mais la correction serait loin d'être sûre ; en effet, c'est aussi dans le XIV^e siècle que les lettres *ent* du pluriel des imparfaits commencent à n'être plus comptées ; et notre poëme offre toute sorte de variétés à cet égard, tantôt les comptant, tantôt ne les comptant pas. On n'est donc pas autorisé à changer *mon ire* en *m'ire*.

Le fait est qu'à l'égard de ces pronoms, la langue est en transition et qu'il n'y a plus d'usage constant. Ainsi le même vers, dans le texte, suit la règle, et, dans la variante, la viole, par exemple, p. 145 :

Pour quoi doie amoindrir ne s'onour ne ses pris ;

s'onour pour *sa onour, honneur* étant, comme on sait, du féminin dans la vieille langue. Mais la variante porte :

Pour quoy doibve amoindrir son honneur ne son prix.

Au reste, plus le siècle s'avance, plus la confusion des deux usages augmente. Bercheure, qui a traduit Tite-Live dans la seconde moitié, m'offre : *son assemblée, son industrie, son ire, son espée, son espérance.* Mais il m'offrirait aussi, si je les cherchais, de nombreux exemples du juste emploi du pronom possessif, juste emploi que l'usage allait bientôt transformer en archaïsme intolérable et en faute. On suit de l'œil cette transformation ; c'est dans le XIV[e] siècle qu'elle s'opère ; et déjà dans le XV[e], il serait, je crois, difficile, de trouver quelque exemple de l'ancienne manière. C'est ainsi que les choses se changent ; et aujourd'hui notre oreille serait aussi étonnée d'entendre *m'espérance*, que l'oreille d'un homme du XII[e] siècle l'aurait été d'entendre *mon espérance*. Seulement, remarquons que la logique grammaticale est pour lui, et que nous n'avons pour nous que la sanction brutale de l'usage. A qui remonte vers l'antiquité, la logique grammaticale se montre de plus en plus sûre et exacte ; ce qui ne veut pas dire qu'une langue qui, en cheminant, fait nécessairement des pertes de ce côté, ne puisse les compenser et au delà par d'autres qualités. Ce qui ne veut pas dire non plus que je proteste contre l'usage actuel, et que, en grammairien inexorable, je désire qu'on efface le solécisme et qu'on restitue l'ancienne régularité. Ce serait, sans doute, impossible ; mais, en tout cas, ce serait très-malheureux. Voyez, en effet, ce qui arriverait : l'oreille s'habituerait à cette façon et ne pourrait pas plus supporter *mon épée* qu'elle ne supporterait *m'épée ;* et dès lors les plus beaux de nos classiques perdraient une partie de leur charme et deviendraient archaïques et rebutants. Quand des puristes, au XVII[e] siècle, s'avisèrent de décider que *dedans, dessous, dessus,* ne pouvaient être prépositions et devaient être adverbes, le malheur voulut que leur décision prévalût, et elle a, de la sorte, déconsidéré par-devant notre oreille plus d'un vers excellent de Malherbe ou de Corneille. Conservons, puisque le méfait grammatical est accompli et a droit de prescription, conservons ce solécisme, et écartons tout ce qui peut entamer la fleur des belles choses qui nous viennent de nos grands écrivains.

L'office de premier éditeur d'un texte est toujours le plus laborieux, et M. Mignard n'a épargné aucun soin pour s'en acquitter et pour rendre service à son lecteur. De ce service, je profite pour quelques observations qu'il est facile de glaner dans un texte bien imprimé, dili-

gemment ponctué, pourvu de variantes, éclairé d'annotations. Il est bien rare qu'un ouvrage inédit ne montre pas quelque particularité, ailleurs inconnue, et qu'il est bon de prendre en considération. Je mets au rang de ces particularités inconnues, à moi du moins, la construction suivante :

Si sont heü trop foul de faire le contraire;

ce qui signifie : ils ont été trop fous de faire le contraire. Nous conjuguons le verbe *être* avec l'auxiliaire *avoir : j'ai été;* on l'a quelquefois conjugué avec l'auxiliaire *être : je suis esté*, comme fait l'italien, *sono stato.* Mais il ne me souvient pas d'avoir rencontré ailleurs que dans *Girart de Rossillon*, la locution que je signale ici. C'est un véritable passif du verbe *avoir* employé pour représenter le verbe *être.*

L'apostrophe est, comme l'accent, un très-utile auxiliaire de la clarté; elle manque dans les manuscrits, et il faut l'introduire dans les imprimés. Une apostrophe de plus ou de moins change complétement le mot et le sens : *dire* des manuscrits doit s'écrire, suivant le contexte, dans l'imprimé, ou bien en un seul mot *dire* (le verbe), ou bien en deux mots *d'ire* (le substantif *ire* avec la préposition *de*). C'est d'avoir écrit *dire* sans apostrophe que je fais reproche à M. Mignard dans les vers suivants, p. 75:

Les batailles Charlon met devant li en voie;
Fel, desvés dire esprès d'armes il fait mervoilles,
Tant piés, tant poings, tant bras, tant testes fait vermoilles.

Le premier vers signifie : Il chasse devant lui les bataillons de Charles. Dans le second, suivant M. Mignard, *fel* signifie feuille de papier; c'est, dit-il, la partie pour le tout, et le sens est : « O mon livre, vous devez « raconter formellement les merveilles de ses armes. » Suivant moi, le sens est tout autre, et voici comme je comprends : « Terrible, hors de « lui, épris de colère, il fait merveilles d'armes. » Il faut justifier cette interprétation. *Fel* est certainement le nominatif du mot dont *felon* est le régime, et là-dessus il ne peut y avoir de contestation; *desvés* n'est pas *devez*, lequel ne s'écrit pas avec une *s*, et c'est aussi un mot très-employé; à *dire* je mets une apostrophe, et je le joins au mot suivant, que je lis *espris ;* correction que je crois indubitable, surtout quand on la rapproche de *fel* et de *desvés* qui la corroborent. C'est ainsi qu'une apostrophe change du tout au tout l'aspect d'un texte.

La même difficulté se présente pour le mot *deulz;* si on le lit sans apostrophe, ce sera le nominatif de *deul*, qui est notre mot *deuil;* si,

au contraire, on y met l'apostrophe, *d'eulz*, ce sera le pronom *eux* avec la préposition *de*. Ainsi dans ces vers, p. 253 :

> Cil qui ne vouldrent mie, deulz si se puet doloir,
> Ont fait le sairement trestout à son voloir.

M. Mignard a imprimé *deulz* en un seul mot; mais, dans sa note, il traduit la première partie du vers par : *ceux qui ne voulurent pas exécuter cette volonté*, et la seconde, par : *on peut se plaindre d'eux*. Il a donc lu *d'eulz* en deux mots. Mais sa traduction est insuffisante; le sens est : « Ceux « qui ne voulurent pas qu'on puisse (nous dirions : *qu'on pût*) se plaindre « d'eux firent le serment comme il le demandait. » Il s'agit d'une promesse que Girard, moribond, exigeait des seigneurs ses vassaux. S'il pouvait y avoir quelque doute, il suffirait de rapprocher la rédaction en prose du XIII[e] siècle : *Mas cil qui ne le voloient pas mauvaisement corroucier, firent lou sairement comme contraint.*

Dans la longue série suivant laquelle se développe la langue française, *Girart de Rossillon* a sa place, et la publication de M. Mignard trouvera un juste accueil et gardera un rang dans les bibliothèques. Si les textes sont un des éléments de l'histoire, la grammaire est un des éléments des textes. On l'a vu pour les productions de notre vieille littérature : tant qu'aucune grammaire n'y a été, je ne dirai pas introduite, mais reconnue, ç'a été un chaos qui ne recevait ni ne donnait de clarté; mais, depuis qu'on a enfin aperçu comment se déclinaient les noms, comment l'adjectif s'accordait avec le substantif et comment les mots se construisaient entre eux, les fausses notions se sont dissipées, et, passant plus loin, il a été possible de discerner quelqu'un de ces étages qui, comme dans les formations géologiques, indiquent la marche des transitions et des âges. Dans l'histoire, les choses sont tellement connexes, que, quand on connaît précisément quelqu'une des manifestations considérables d'une société, on peut s'en servir pour des explications qui étendent la vue scientifique. Il est certain maintenant que la Gaule d'oïl et la Gaule d'oc ont précédé les autres peuples novo-latins dans le développement d'une littérature romane, non romaine. Cette littérature, on l'estimera ce que l'on voudra, mais elle n'en est pas moins la première effusion poétique des populations telles que les avaient faites le catholicisme et la féodalité, sans autre tradition que ce qu'elles avaient nécessairement hérité de Rome, et sans immixtion d'aucune réminiscence classique. Eh bien, il est certain aussi, du moins j'ai la persuasion de l'avoir démontré, que les deux langues d'oïl et d'oc portent des caractères philologiques qui les placent à un rang intermé-

diaire entre le latin, dont elles dérivent, et les langues modernes, où elles aboutissent; caractères qui font défaut aux autres langues romanes. L'antériorité de langue est connexe de l'antériorité de développement littéraire; et ces deux grands faits se corroborent l'un l'autre.

Ce n'est pas tout, et faisons un pas de plus. Alors que la langue d'oc et la langue d'oïl conservaient encore ce caractère intermédiaire que je viens de rappeler, l'italien et l'espagnol, depuis longtemps déjà, avaient acquis celui que j'appellerai moderne, et qui consiste dans la suppression définitive des cas. Le français y est arrivé à son tour, mais beaucoup plus tard : dans le XIV^e siècle, il commence sa transformation, la poursuit et l'achève dans le XV^e. Cependant l'Italie, puis l'Espagne, toutes deux maîtresses de leur idiome, entrent sur la scène littéraire et se signalent par des œuvres splendides. C'est à elles alors de tenir le premier rang et d'exercer une influence lointaine; tous les beaux esprits de France, à la fin du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e siècle, se firent honneur d'aller à cette école. Mais c'était l'époque aussi où la constitution du français moderne était achevée et consolidée; un âge d'or littéraire vint à s'épanouir. De cette réaction entre la France, d'une part, et l'Italie et l'Espagne, de l'autre, est né le préjugé que, pour les lettres, nous étions leurs cadets. Oui, leurs cadets, à ce temps-là; mais leurs aînés à un autre temps plus ancien et oublié.

Le développement des langues romanes, prises dans l'ensemble de leurs connexions, présente deux phases essentielles: dans la première, la langue est encore une langue à déclinaison; des six cas latins, il en reste deux; dans la seconde phase, il n'y a plus de déclinaison, plus de cas. De ces deux phases, la plus ancienne est, cela va sans dire, celle qui est intermédiaire, celle qui tient le plus du latin; elle n'existe que dans la langue d'oïl et la langue d'oc; l'italien et l'espagnol y sont étrangers; et la première fois qu'on les rencontre, on les voit avec la forme complétement moderne, c'est-à-dire avec une grammaire qui ne connaît plus de cas. J'énonce ce fait en disant qu'alors que la langue d'oïl et la langue d'oc s'arrêtèrent dans un état de fixité provisoire, l'italien et l'espagnol continuèrent de décomposer le fonds latin, et atteignirent finalement l'état moderne. Provisoire en effet était cette fixité : elle se perdit dans le XIV^e siècle, et il fallut que le français, à son tour, accomplît le cours entier de la transformation; il y arriva, mais longtemps après que l'italien et l'espagnol y étaient arrivés. Il y a donc, par la nature des choses, trois termes : le terme du début, qui appartient à la langue d'oc et à la langue d'oïl; le terme mitoyen, qui appartient à l'italien et à l'espagnol, et enfin le terme final, qui appartient au fran-

çais moderne. Corrélativement et dans l'ordre littéraire, on compte aussi trois termes et semblablement disposés : le plus ancien, où les troubadours et les trouvères créent les choses et donnent le ton; le mitoyen, où l'Italie et l'Espagne prennent le sceptre des lettres; et le troisième, où la France, disciple, après avoir été maîtresse, regagne l'avance perdue. Depuis lors, les nations, non plus seulement latines, mais européennes, ne font plus qu'un grand ensemble où se balancent les destinées des lettres et des sciences.

Le XIV^e^ siècle m'a conduit bien loin de *Girart de Rossillon*, que pourtant je n'ai pas oublié. L'auteur, introduisant un de ses personnages qui est chargé de haranguer Charles au nom de Girart, dit :

> Bien pert à son parler qu'il fut à bone escole.

Je suis disposé à lui appliquer ce vers et à dire de lui qu'il paraît à son parler qu'il ne fut pas à mauvaise école. Son style, habituellement correct, sort quelquefois de la facilité banale qui est l'écueil des arrangeurs de chansons de geste. J'ai déjà cité :

> Adès a vieille haine novelle mort portée;

vers énergique et bien jeté. Je citerai encore ceux-ci, qui ne manquent pas de caractère, et où l'auteur peint Girart accablé par la vieillesse et par les fatigues anciennement subies :

> Il estoit tous lassés en sa plene vieillesse
> Des peines qu'il avoit soffert en sa jonesse.

En sa pleine vieillesse est un hémistiche que ne dédaignerait pas le meilleur poëte. J'aime nos vieux textes, je n'en disconviens pas; je les aime pour la langue dont ils se servent, mère vénérable de celle que nous parlons; pour la création poétique dont ils sont les dépositaires, et qui rayonna sur l'Europe; pour de vraies beautés de situation et aussi pour quelques beautés de langage. M. Mignard ne les aime pas moins. Il vient de les augmenter d'un nouveau document; bonne fortune pour lui, qui a mis son nom à une utile publication; bonne fortune aussi pour ceux qui, comme moi, étudient la langue et l'histoire littéraire du moyen âge.

É. LITTRÉ.

***Explication des neumes**, pour servir à la restauration complète du chant grégorien*, par M. l'abbé Raillard.

L'étude de l'archéologie musicale, sans avoir fait de grands progrès depuis quelques années, n'est cependant pas restée stationnaire. De nombreux érudits lui consacrent leurs veilles, les uns, d'une façon modeste, se bornant à transcrire, à commenter, à mettre au jour des documents inédits[1]; les autres, plus hardis, cherchant, sans se lasser, le mot du grand mystère, la clef de la notation *neumatique*. Déjà même il en est qui pensent l'avoir trouvée, et qui sont prêts, quand on voudra, à restituer le chant grégorien dans sa pureté primitive. De ce nombre est M. l'abbé Raillard, auteur d'un nouveau traité sur la lecture et sur l'interprétation des *neumes*.

On est d'abord un peu surpris du ton de confiance qui règne dans cet ouvrage. L'auteur paraît lire couramment ces vieux signes de notation si longtemps réputés illisibles. Mais quel est son secret? Les explications qu'il donne sont-elles suffisantes? Ne les voudrait-on pas plus développées, plus claires, plus méthodiques? Il faut se donner quelque peine pour savoir ce qu'il y a dans ce livre. Par bonheur, hâtons-nous de le dire, cette peine n'est pas stérile. Sans s'être approché du but autant qu'il le suppose, M. l'abbé Raillard a certainement fait un grand pas. Aussi, malgré l'aridité de ce genre de questions, il faut que nos lecteurs nous permettent encore d'en dire quelques mots, seulement pour indiquer ce qu'il y a, selon nous, de neuf et d'original dans l'ouvrage de M. l'abbé Raillard.

Peut-être se rappelle-t-on qu'à propos de cette question des *neumes*, après avoir analysé les travaux de M. Théodore Nisard, ceux de M. de Coussemaker et du P. Lambillotte, les essais de M. Tardif, les opinions de MM. de la Fage et d'Ortigue, nous avions accueilli, non sans regret,

[1] De ce nombre est M. Victor Lusarches, qui a publié, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Tours, un *Office de Pasques*, sorte de *jeu* liturgique dialogué, dont le texte est accompagné d'une ancienne notation musicale. Cette publication, soigneusement exécutée, se recommande surtout par la forme archaïque et la naïveté du dialogue. C'est un petit monument à la fois dramatique et liturgique, qui intéresse principalement ceux qui étudient nos anciens *mystères* et les origines de notre théâtre. Les musiciens archéologues ne verront cependant pas sans intérêt les *fac-simile* de la notation, écrite sur quatre lignes, d'après la méthode attribuée à Gui d'Arezzo et d'un usage encore assez récent à l'époque où le manuscrit a été copié, c'est-à-dire vers la seconde moitié du XII^e^ siècle.

les conclusions un peu désespérantes de notre savant confrère M. Vincent, lequel, plein d'espoir au début, et croyant à la possibilité de déchiffrer *a priori* l'intonation des neumes primitifs, proclamait, après mûr examen, l'insolubilité du problème.

M. l'abbé Raillard part du même principe. Comme M. Vincent, il croit que les neumes *en champ libre*, sans barre horizontale, les neumes primitifs en un mot, sont par eux-mêmes insuffisants soit à déterminer le ton général d'un morceau, soit à donner exactement à chaque note son degré respectif d'élévation ou d'abaissement.[1] Il ne tente donc pas, comme ses prédécesseurs, de vains efforts pour découvrir dans les neumes les signes indicateurs des intervalles, ou tout au moins la clef de la tonique. Cette clef existe-t-elle? Le *pressus* est-il cette clef? Est-ce, au contraire, tel autre signe? Peu lui importe. Pour lui les neumes sont, quant à l'intonation, une écriture imparfaite, et qui jamais, par conséquent, n'a pu être exactement lisible sans un certain secours de la tradition orale. Or chacun sait que, depuis le XVI^e siècle, cette tradition est à peu près perdue. Comment donc M. l'abbé Raillard prétend-il rétablir dans son intégrité première le chant grégorien?

Le voici: ce n'est pas l'intonation qu'il cherche dans les neumes, c'est un autre élément de l'ancienne musique, élément tout aussi nécessaire et encore plus altéré peut-être par l'action du temps, c'est le rhythme, ou plutôt la valeur proportionnelle des notes et le mode d'exécution. Cet élément essentiel du chant grégorien, les neumes seuls, selon M. l'abbé Raillard, peuvent nous l'enseigner, et ils le peuvent sans le secours de la tradition orale, pour peu qu'avec discernement on étudie leur configuration. Tel est, en deux mots, son système.

Quant à l'intonation, il regrette sans doute que les neumes par eux-mêmes ne puissent nous l'apprendre; qu'ils ne nous disent exactement ni le nombre, ni la valeur tonale, ni les justes intervalles des notes chantées au VII^e siècle; c'est un malheur, dit-il, mais un malheur réparable, attendu qu'il nous reste un moyen, approximatif, il est vrai, mais néanmoins presque infaillible, de retrouver, si nous le voulons bien, et ce nombre, et cette valeur tonale, et ces justes intervalles des notes grégoriennes. Ce moyen, c'est de confronter les manuscrits liturgiques, en remontant de siècle en siècle, depuis la notation carrée sur quatre lignes jusqu'à la notation *semi-guidonienne* et aux *points superposés*. En procédant ainsi du connu à l'inconnu, et en s'arrêtant aux leçons concordantes, c'est-à-dire consacrées par l'unanimité ou par la grande majorité des exemples, on doit retrouver en effet un texte presque pur et tel, à peu de choses près, que l'avait réglé saint Grégoire.

Ce qui fortifie cet espoir, c'est une observation que nous croyons fondee, et sur laquelle l'auteur a raison d'insister. Il a reconnu, dit-il, que les chants de l'Église considérés comme les plus anciens présentent, dans les manuscrits, des variantes beaucoup moins nombreuses que les chants plus modernes et composés à une époque où des notations plus parfaites et indiquant clairement les intervalles musicaux commençaient à être en usage. D'où il suit que l'imperfection même de la notation primitive et la nécessité de maintenir les traditions pour ne pas multiplier les difficultés de lecture, aurait servi de frein à la tendance au changement, tendance inévitable même au sein de l'Église. D'où nous devons encore conclure qu'entre les premiers manuscrits lisibles et l'époque de saint Grégoire, c'est-à-dire pendant trois siècles environ, les changements, soit dans le nombre des notes appliquées à chaque syllabe, soit dans la valeur tonale de ces notes, peuvent être considérés à peu près comme nuls. Cette hypothèse étant admise et la confrontation des manuscrits étant faite avec soin, on serait donc en droit de regarder l'intonation qui sortirait de ce travail comme à peu près équivalente à la vraie intonation grégorienne.

Ce n'est pas là chez l'auteur une pure théorie, c'est une expérience. Cette confrontation qu'il recommande, il l'a faite lui-même, et sur une grande échelle. Plus de cent manuscrits de tous les âges et de tous les systèmes ont été dépouillés, comparés et confrontés par lui. Ce travail a donné naissance à une foule de tableaux synoptiques dont l'impression complète serait trop dispendieuse, mais qui nous sont communiqués par extraits importants à la suite du livre. Rien de plus curieux que ces tableaux : d'un seul coup d'œil on reconnaît une concordance vraiment extraordinaire entre des documents d'origine et de dates si différentes. Déjà M. Th. Nisard avait conçu l'idée de ces comparaisons rétrospectives, et s'en était servi comme d'un moyen de contrôler ses propres conjectures sur la valeur tonale des signes neumatiques. Il avait poussé loin cette investigation, car il est, lui aussi, un infatigable travailleur; mais, dans son *spécimen* soumis à l'Académie des inscriptions, le nombre des manuscrits confrontés ne dépassait pas quinze ou vingt. Ce qui nous semble résulter des tableaux plus complets de M. l'abbé Baillard, c'est qu'en effet, même en renonçant à lire directement et *a priori* l'écriture neumatique primitive, on peut, à force de patience, reconstruire aujourd'hui l'édifice mélodique de saint Grégoire. La quantité de notes appliquées à chaque syllabe du texte liturgique, la place que chacune de ces notes occupe sur l'échelle sonore, voilà deux inconnues qui se peuvent dégager sinon avec complète certitude, du

moins, d'une façon plausible et satisfaisante. Mais cela fait, nous aura-t-on ressuscité le chant grégorien? Pas le moins du monde. Nous n'en posséderons que la charpente, le squelette, le corps sans vie, et non-seulement sans vie, mais sans forme, sans proportion, sans dessin, sans figure. Quel sens attribuer à ces amas de notes, si rien n'en détermine la durée relative? De deux choses l'une, ou nous leur prêterons des valeurs inégales, par conjecture, au gré de notre oreille et alors nous ferons du chant grégorien de pure fantaisie; ou, pour éviter l'arbitraire, nous donnerons à chaque note une valeur égale, et nous aurons ainsi, au lieu de phrases musicales, une psalmodie insupportable et un indigeste chaos. Ce système des notes égales, adopté par les Chartreux avec toute la rigueur monacale et pratiqué moins sévèrement, mais généralement, sur nos lutrins modernes, est, à coup sûr, de toutes les transformations du chant grégorien, la plus grossière et la plus affligeante. Elle le paralyse, le pétrifie, lui ôte tout ressort, tout accent, tout esprit, toute expression humaine, sans ajouter à sa grandeur et à sa solennité. Aussi, tant qu'il faudra nous résigner à cette alternative d'attribuer à la durée des notes, dans l'ancienne musique religieuse, soit des inégalités arbitraires, soit une barbare égalité, le plus mauvais service qu'on pourra rendre au chant grégorien sera de lui restituer ses longues périodes, ses vastes séries de notes, sa parure des premiers siècles, en un mot, ce luxe que l'usage a peu à peu mis en oubli.

Voilà pourquoi, il y a trois ou quatre ans, nous nous étions permis, dans ce recueil, de dire franchement notre avis aux honorables et savants rédacteurs du nouveau graduel et du nouvel antiphonaire *rémo-cambraisien*. Nous pensions qu'ils s'étaient trop hâtés; qu'ils avaient, par excès de zèle, compromis cette musique primitive, objet de leur vénération et de leurs justes regrets. A supposer qu'en remontant aux sources, en revisant ainsi notre liturgie musicale d'après les textes les plus anciens, *juxta manuscripta vetustissima*, ils eussent réellement retrouvé toutes les anciennes notes grégoriennes, sans en oublier une, et qu'à chacune de ces notes ils eussent assigné sa véritable intonation, du moment qu'ils ne pouvaient fixer avec la même certitude les durées relatives de ces notes et qu'ils n'en déterminaient les valeurs que par tâtonnements hypothétiques, ils faisaient au plain-chant et à sa cause un assez pauvre cadeau. La lettre sans l'esprit, mieux vaut laisser dormir la lettre! Pour une publication de ce genre la condition première était de pouvoir dire : Voilà l'intonation grégorienne dans toute sa richesse primitive, et, en même temps, voici la clef du rhythme grégorien.

Eh bien, c'est justement cette clef merveilleuse que M. l'abbé Rail-

lard s'engage à nous donner. Comment l'a-t-il trouvée? Sur quoi se fonde sa découverte? Voilà ce qu'il s'agit d'expliquer maintenant.

Son point de départ est une phrase du prologue de Gui d'Arezzo, invoquée déjà bien des fois, mais seulement à propos de la question d'intonation. Ce passage établit en effet que les neumes, quand ils sont correctement tracés, comme ils doivent l'être (*si, ut debent, ex industria componantur*), nous enseignent, par leur propre configuration (*in ipsa neumarum figura monstratur*), si une note est, relativement à celle qui la précède, ou plus grave ou plus aiguë, ou à l'unisson (*an vox sequens ad præcedentem gravior, vel acutior vel æquisona sit*). Jusque-là, comme on voit, l'intonation seule est en jeu; mais cette même phrase dit encore autre chose : elle dit que les neumes, par leur configuration, nous font également connaître la lenteur ou la rapidité des notes et les repos, les divisions de la mélodie (*et quæ sint voces morosæ, et subitaneæ, vel quomodo cantilena distinctionibus dividatur*). Ainsi les signes neumatiques, selon Gui d'Arezzo, avaient double fonction, ils indiquaient à la fois l'intonation et le rhythme; l'intonation d'une manière imparfaite, puisqu'ils exprimaient seulement laquelle de deux notes contiguës était plus élevée que l'autre, sans désigner au juste quel intervalle les séparait; le rhythme, au contraire, d'une façon plus complète et tout à fait appropriée au mode d'exécution que comportait le plain-chant; telle est, du moins, l'opinion de M. l'abbé Raillard.

Il n'est pas le premier, sans doute, qui ait étudié ce côté de la question; les paroles du moine de Pompose qui regardent la valeur des notes avaient fixé l'attention de M. Nisard, de M. de Coussemaker et de quelques autres érudits : ils en avaient tiré, comme en passant, des inductions, des hypothèses; mais, jusqu'ici, personne ne s'était attaché avec suite et avec constance à chercher dans les neumes ce qu'on peut appeler la signification rhythmique. Le mérite de M. l'abbé Raillard est d'avoir concentré sur ce genre de problème toute l'énergie, toute la patience de son érudition; d'avoir analysé, décomposé, transcrit et comparé des milliers de signes neumatiques pour découvrir les valeurs respectives des sons qu'ils représentent, les inflexions de voix, les effets de gosier, les procédés et les mystères de l'ancienne exécution grégorienne. Lors même que, sur quelques points, il n'aurait obtenu que des données conjecturales, on peut dire que, sur beaucoup d'autres, les résultats qu'il propose semblent rigoureusement certains.

Et d'abord la distinction fondamentale entre les deux signes générateurs de tous les autres signes neumatiques, entre le *point* et la *virgule*,

punctum et virga, ne saurait être contestée. Elle ne lui appartient pas en propre. Mais, si ses prédécesseurs l'avaient entrevue et indiquée, il en profite mieux que personne. Cette distinction consiste à considérer le *point* comme l'image du son bref, et la *virgule*, au contraire, comme un signe de prolongation. La confrontation des manuscrits ne laisse aucun doute à cet égard. Au XIVe et au XVe siècle, le point est toujours traduit par une note losange, tandis que la virgule est représentée par une carrée à queue. Or on sait que, dans ces deux siècles, les notations du plain-chant qui se permettent encore d'exprimer des inégalités de valeur représentent la brève par la losange, la moins brève par la carrée, et la longue par la carrée à queue. On peut même dire que la queue est ici un souvenir traditionnel de l'ancienne virgule neumatique.

Remarquons en passant que ces représentations de la durée contrarient quelque peu nos modernes habitudes. La notation musicale actuelle nous accoutume à considérer la queue comme un indice d'abréviation. La *blanche*, par exemple, ne vaut que la moitié de la *ronde*; et la seule différence entre la *ronde* et la *blanche* est que celle-ci est armée d'une queue, et que la *ronde* n'en a pas. Ajoutons que, dans le langage parlé, ou, pour mieux dire, dans la parole écrite, l'indice d'un repos prolongé, ce n'est pas la virgule, mais le point. Nous sommes donc d'abord surpris en voyant que, dans l'écriture neumatique, le point exprime un son plus bref que la virgule. Le fait n'en est pas moins constant, et M. l'abbé Raillard n'a besoin que de le confirmer, et non de le découvrir. Mais ce qu'il a trouvé seul, ce nous semble, ce que nous n'avions encore vu nulle part, c'est la signification de certains petits traits, tantôt obliques, tantôt horizontaux, un peu plus courts que la virgule, qu'on prenait, jusqu'ici, pour des virgules mal formées, et qui, pour M. l'abbé Raillard, sont des signes intermédiaires entre la virgule et le point, représentant, par conséquent, une durée moyenne, ou, si l'on veut, la semi-brève.

Le voilà donc en possession de trois sortes de signes exprimant trois degrés divers de la durée d'un son. C'est tout ce qu'il en faut, généralement parlant, pour traduire des pensées musicales. Deux degrés seulement, ce serait trop peu; avec trois on peut, à la rigueur, écrire, non pas des opéras, mais de la musique religieuse. La notation moderne a multiplié beaucoup ces subdivisions de la durée[1]; depuis la

[1] Il paraît même qu'au moyen âge les théoriciens admettaient déjà, dans leurs écrits, un grand nombre de subdivisions possibles de la durée du son, car M. de Coussemaker parle d'un chapitre de Jérôme de Moravie (*Tractatus de musica*), où sont distinguées six sortes de notes : *Aliæ longæ, aliæ longiores, aliæ longissimæ,*

ronde jusqu'à la triple croche, il y en a six, et on en ajoute quelquefois une septième, la quadruple croche, sans compter qu'à chacune de ces valeurs peut s'ajouter encore moitié de sa propre durée par l'adjonction d'un point placé devant la note, ce qui multiplie d'autant le nombre des subdivisions. Mais tout ce luxe de fractions dans la mesure du temps n'est vraiment nécessaire que pour exprimer, avec la précision qu'exige l'harmonie concertante, les contrastes et les caprices de la musique instrumentale. Pour la voix, au contraire, et surtout pour la voix qui chante seule, condition primitive du plain-chant, trois subdivisions suffisent à former le tissu musical, sauf à marquer par certains signes particuliers les accidents de la mélodie, les notes de passage, les ports de voix, les trilles et autres agréments rapides et précipités.

Ces trois représentations fondamentales de la durée, le point, la demi-virgule et la virgule entière, sont toutes trois des neumes simples, c'est-à-dire n'exprimant chacun qu'une seule note; mais ils entrent comme éléments dans la composition de tous les autres neumes, si complexes qu'ils puissent être, et quel que soit le nombre des notes qu'ils expriment ou le genre d'ornements qu'ils figurent. D'une part le *podatus*, le *clivis*, le *torculus*, le *porrectus*, le *scandicus*, le *climacus* et autres signes indicateurs de notes essentielles à la mélodie; d'autre part l'*epiphonus*, le *cephalicus*, le *strophicus*, et autres signes équivalents soit aux *appoggiature*, soit aux notes d'agrément de la musique moderne, ne sont tous que des combinaisons plus ou moins compliquées de *points*, de *demi-virgules* et de *grandes virgules* réunis et groupés ensemble. Dès lors on doit comprendre, que, pour déterminer le rhythme intérieur de ces groupes, M. l'abbé Raillard n'a besoin que de les décomposer, d'en distinguer chaque élément, et d'attribuer à chacun la valeur qui lui est propre.

Ce travail de décomposition, cette analyse de tous les neumes, plus ou moins complexes, nous semble une œuvre de rare sagacité, sans que nous puissions répondre que tous les résultats en soient inattaquables; l'auteur lui-même oserait-il l'affirmer ? Quand il s'agit d'apprécier l'exacte direction et la longueur précise de petits traits si déliés, si mal formés, si indécis, parfois si peu lisibles, comment l'erreur n'aurait-elle pas sa part ? Notre dessein, d'ailleurs, n'est pas de contrôler dans ses détails cette sorte d'anatomie des valeurs neumatiques. Pour une telle tâche la patience et l'autorité nous manqueraient également. Nous ne voulons hasarder qu'un doute : l'auteur ne se fait-il pas quelque illusion sur la

aliæ breves, aliæ breviores, aliæ brevissimæ. La longue est une carrée à queue, la brève une carrée sans queue, la demi-brève une losange. Il n'indique pas la forme des autres.

portée pratique des préceptes qu'il donne? Il répète, à plusieurs reprises, que son système d'interprétation est aussi sûr que facile, que sa théorie permet d'exécuter le chant grégorien dans toutes ses nuances les plus minutieuses, et que, pour retrouver sous les groupes neumatiques les valeurs relatives des notes, les inflexions de voix, les traits, les ornements qu'ils représentent, il n'y a qu'à les traduire suivant les règles et les principes qu'il a développés. Rien de mieux; à condition pourtant de trouver des élèves non moins habiles que le maître, musiciens et liturgistes comme lui, et ayant, eux aussi, lu des centaines de manuscrits. Nous croyons qu'en pareille matière les explications écrites ne sont guère suffisantes, et qu'il faut des leçons plus sûres et plus puissantes: l'exemple et la tradition.

C'est pour y suppléer, sans doute, que M. l'abbé Raillard a fait suivre son traité théorique de quelques fragments de chants religieux extraits des manuscrits de Worms et de Saint-Gall et d'autres monuments paléographiques, traduits et commentés par lui en notation moderne. On trouve là son système en action; on peut le juger par ses œuvres. Reste à savoir si sa seule théorie, telle qu'elle est exposée dans son livre, peut façonner un musicien à rhythmer ainsi le plain-chant, avec le seul secours des neumes, ces neumes fussent-ils écrits sur quatre lignes et facilement déchiffrables. Cela nous paraît douteux; et nous ne parlons encore que de la moindre difficulté, celle de comprendre et de traduire: reste l'exécution, ce qui est autrement difficile.

Ici nous retrouvons tous les doutes que nous nous permettions d'exprimer au sujet du *graduel* et de l'*antiphonaire* de la commission *rémo-cambraisienne*. Qu'il y ait un progrès notable dans la nouvelle tentative, nous en tombons d'accord. Les phrases sont mieux coupées, mieux conduites, les repos motivés: même au travers de l'extrême abondance de ces notes intégralement restituées, on peut suivre une idée; on peut se reconnaître, se diriger; le rhythme est intelligible, il y a donc lieu de croire que ces essais de traduction sont plus près de la vérité que la version de Reims et de Cambrai. Mais, fussent-ils la vérité même, où sont les chantres en état de les exécuter avec le sentiment, l'expression, la justesse de style que comporte une telle musique? L'auteur les connaît-il? Peut-il les indiquer? Il confesse que non, tout en nous affirmant qu'on commence à chanter d'une façon très-tolérable le graduel de la commission dans les diocèses qui ont cru devoir l'adopter. Si le fait est exact, il vaut la peine du voyage. Nous n'en saurions parler, n'en ayant pas jugé nous-même; nous constatons seulement que, de l'aveu de l'auteur, il faudrait bien du temps, bien des soins, un zèle

infatigable, de pénibles études, pour former, non pas dans toutes nos églises de village, mais dans les principales paroisses de France, les chantres ou plutôt les artistes consommés qui seraient dignes et capables de chanter et de vocaliser la vraie mélodie grégorienne. Suffirait-il, pour atteindre le but, d'exhumer et de mettre en vigueur, comme le demande M. l'abbé Raillard, le décret du concile de Trente qui veut que, dans les séminaires, on étudie la musique et le chant? Étudier la musique, là n'est pas la question! L'art dont il s'agit ici et qu'il faudrait enseigner, ce n'est pas seulement la musique, ce n'est pas même le plain-chant, c'est ce qu'il y a de plus rare et de plus introuvable, un art perdu, un art sans analogue, presque indéfinissable, une sorte de récitatif à rhythme indéterminé, onctueux, pénétrant, séraphique et majestueux en même temps. On le rêve ce récitatif, on l'imagine, mais comment l'enseigner? De tous les genres de musique, le moins soumis aux règles didactiques, à l'enseignement abstrait, le moins fait pour se transmettre sans tradition et sans exemple, c'est le récitatif. La musique mesurée, on peut, à la rigueur, la comprendre sans maître, sans école, l'interpréter soi-même, par pur instinct: la mesure vous initie, vous guide, vous soutient, vous conduit; mais le récitatif, le chant oratoire, c'est un genre mixte, un mélange de naturel et de convention, dont les secrets ne se peuvent deviner. Encore, s'il s'agissait du récitatif syllabique, tel qu'il existe sur nos théâtres, sorte de chant qui n'attribue, sauf de rares exceptions, qu'un seul son, une seule note à chaque fraction des mots, on pourrait, en se pénétrant bien du vrai sens des paroles, retrouver par soi-même, sinon tous les effets d'une ancienne déclamation perdue, du moins des effets nouveaux d'une beauté équivalente; mais les mélodies grégoriennes ne ressemblent à nos récitatifs que par l'absence de la mesure; du reste, elles en diffèrent complétement, surtout dans les *graduels* et autres morceaux d'apparat: ce sont moins des récitatifs que des séries de *vocalises*, c'est-à-dire ce qu'il y a, dans l'art du chant, de plus subtil, de moins déterminé, de plus insaisissable; ce qui peut s'imiter, et non se définir. Les traductions qu'on nous donne de tous ces effets de gosier, de ces trilles, de ces saccades, de ces tremblements, de ces ondulations de voix, ne peuvent être que des conjectures plus ou moins ingénieuses, et même, parmi les signes neumatiques, indicateurs de notes d'agrément, il en est, comme le *quilisma*, par exemple, qui n'ont avec les procédés de nos chanteurs modernes aucune espèce d'analogie, qu'on ne peut écrire par conséquent que par des équivalents dont on reconnaît soi-même l'imperfection et l'impuissance; comment donc les exécuter?

Ainsi nous persistons à croire qu'une véritable et satisfaisante restau-

ration pratique du chant grégorien n'est, en réalité, qu'une généreuse utopie. Nous le disons bien bas, ne voulant pas décourager le zèle de nos investigateurs, car il est des trésors dont la recherche est utile, dût-on ne les trouver jamais. En travaillant à cette exhumation du chant grégorien, peut-être parviendra-t-on, sans nous le restituer dans sa beauté première, à embellir, du moins, ses monotones ruines, et le peu qui nous reste de sa splendeur. Quand cette ardeur restauratrice ne servirait qu'à protéger nos églises contre l'envahissement continu de la musique moderne et théâtrale, ce serait déjà un vrai bienfait. Mais, indépendamment du résultat pratique qu'on peut attendre de ces efforts, il en est un plus certain et qu'il importe d'encourager, c'est le résultat scientifique. Offrir aux érudits des notions neuves, des conjectures heureuses sur un problème aussi obscur que celui de l'écriture neumatique, ce n'est pas chose à dédaigner. Dans cette œuvre de patience, M. l'abbé Raillard a bien payé sa part; aussi, sans partager toutes ses espérances, nous demandons qu'il soit rendu justice à son zèle et à ses travaux.

L. VITET.

Les Ports de Carthage.

PREMIER ARTICLE.

I. — Détails historiques.

J'étais revenu en France au printemps de l'année 1859; je repartis pour Carthage l'automne suivant, dès que les ardeurs du ciel africain me parurent supportables. J'avais appris, dans cet intervalle, que le Gouvernement anglais renonçait à continuer ses fouilles sur l'emplacement de Carthage, et qu'il cessait d'allouer des fonds à M. Davis, son agent. Cette nouvelle avait modifié mes projets; au lieu de me renfermer dans Byrsa, sol français, je pouvais étendre partout mes explorations, et n'avais plus à respecter les droits des premiers occupants. Or j'avais toujours eu le plus vif désir d'étudier les ports de Carthage et la nécropole : les ports, parce qu'ils avaient dû attirer l'effort principal d'un peuple de navigateurs; la nécropole, parce que les tombeaux sont d'ordinaire les œuvres les plus durables des peuples anciens, et parce

que les tombeaux carthaginois promettaient à l'histoire de l'art des documents nouveaux. Tel fut le double but de mon second voyage, dont il me reste à exposer les résultats.

Mais, d'abord, je répondrai à une question qui m'a été faite souvent et que tout le monde pourrait me faire encore : « Pourquoi n'avoir pas « repris les fouilles de Byrsa? Pourquoi n'avoir pas déblayé le palais du « proconsul romain, dans l'enceinte de Saint-Louis? Pourquoi n'avoir « pas découvert, sur une étendue plus considérable, les vieilles fortifica« tions puniques? » Il n'est point inutile de rappeler que la Carthage phénicienne avait près de cinq lieues de tour, que ses débris sont enfouis à une grande profondeur, sous plusieurs couches de ruines, et qu'il est peu de particuliers auxquels leurs ressources permettent de faire reparaître au jour des quartiers, ou même des monuments entiers. En enfonçant la pioche dans le sol de Carthage, je m'étais proposé de réfuter un préjugé universellement répandu, de prouver qu'une ville ne pouvait être effacée du monde dans le sens absolu du mot, et que des efforts persévérants devaient retrouver quelques traces de la cité primitive. La découverte des fortifications gigantesques de Byrsa me donna gain de cause; mais il convenait de renouveler cette expérience sur des points différents. Une fois les murs de Byrsa connus sur une longueur de quarante mètres, il était moins important de les étudier sur une longueur de cent ou de mille mètres. A part quelques détails imprévus, on ne devait observer que la répétition du même plan; tandis que, s'il était possible d'atteindre d'autres monuments phéniciens, de mesurer toute la grandeur des ports qu'un peuple aussi illustre se creusait, de pénétrer la disposition des tombeaux qu'il se préparait, le problème serait résolu d'une façon décisive, en même temps que la science archéologique étendrait ses conquêtes.

Quant au palais romain qui sert de piédestal à la chapelle de Saint-Louis, il appartient, de fait, au Gouvernement français, puisqu'il est situé sur le plateau qui lui a été concédé et dans l'enceinte même des murs. C'est un devoir pour la France de le faire un jour déblayer : il était donc peu convenable que je prisse à ma charge des travaux d'utilité publique, au lieu de continuer ma tâche d'explorateur. Telle était l'opinion de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, lorsqu'elle voulait bien, à ce sujet, faire écrire à M. le ministre d'État. M. Guigniaut, secrétaire par intérim pendant l'absence de M. Naudet, annonçait au ministre mon départ pour Carthage, ainsi que les projets de travaux qui m'étaient absolument personnels, et auxquels je continuerais de subvenir seul; mais il lui signalait, en même temps, l'intérêt que l'Académie

attachait aux fouilles de Saint-Louis, l'honneur que notre pays en pourrait recueillir, l'occasion qui s'offrait au Gouvernement de faire exécuter ces embellissements dans des conditions rares d'économie, puisqu'il trouvait, tout porté sur les lieux, l'agent le plus désintéressé du monde, et n'avait à payer que la main-d'œuvre. L'Académie marquait même un chiffre, assurément bien modeste, de six mille francs, maximum que je saurais ne point dépasser. La lettre de l'Académie ne reçut point de réponse. Je partis d'autant plus résolu à ne plus toucher à Saint-Louis.

L'emplacement des anciens ports de Carthage est bien connu, j'ajouterai qu'il est tellement aisé à reconnaître, qu'on admire l'aveuglement des anciens voyageurs qui les cherchaient du côté opposé de la presqu'île, les tournant, non pas vers le lac de Tunis, mais vers le lac de Soukara. Il est inutile de réfuter le système de Shaw[1], de d'Anville[2], d'Estrup[3], ou même l'erreur de Mannert[4], qui met le Cothon à sa juste place, mais le fait communiquer avec le lac de Tunis et non pas avec la mer. L'ingénieur hollandais Humbert[5], Châteaubriand[6], Böttícher[7], Falbe[8] et M. Dedreux, architecte[9], ont rétabli la topographie exacte; Dureau de la Malle l'a consacrée par son savant commentaire[10]. Il ne faut pas oublier les travaux inédits du comte Camille Borgia, dont le major Humbert eut connaissance[11], et qu'il trouvait satisfaisants, précisément dans la partie qui concernait le port Cothon. Mais toutes ces études ne s'appliquent qu'à la surface du sol et aux apparences. Ni la forme des ports, ni leur grandeur réelle, ni leurs plans et leurs détails de construction n'ont été pénétrés. Tout se borne à une question d'emplacement, et les calculs mêmes que Dureau de la Malle[12] et le docteur Barth[13] ont faits n'ont rien que d'approximatif et d'arbitraire. Des fouilles pouvaient seules conduire à des résultats précis. Avant de raconter ces

[1] *Travels or observations relating to several parts of Barbary and the Levant*, in-folio, Oxford, 1738, p. 151. — [2] *Géogr. anc.* t. III, p. 83. — [3] *Lineæ topographicæ Carthaginis Tyriæ*, in *Miscell. Havn.* t. II, fasc. 1. — [4] Voyez sa carte reproduite dans l'ouvrage de Dureau de la Malle, à la planche I. — [5] Sa carte manuscrite est également publiée par Dureau de la Malle, sur la même planche. — [6] *Itinéraire*, t. III, 7e partie. — [7] Carte reproduite à la planche I des *Recherches sur la topographie de Carthage*. — [8] *Recherches sur l'emplacement de Carthage*, avec le plan et cinq planches. Paris 1833. — [9] *Esquisse de la restauration de la ville de Carthage*, carte autographiée d'après un dessin à la plume. — [10] *Recherches sur la topographie de Carthage*. Paris, 1835, p. 1 à 18. — [11] *Notice sur quatre cippes sépulcraux découverts en 1817 sur le sol de l'antique Carthage*. La Haye, 1821, à la première page. — [12] Page 15, note 2. Dureau de la Malle estime l'aire des deux bassins aux deux tiers de celle du Champ de-Mars, à Paris. — [13] *Wanderungen durch die Küstenländer des Mittelmeers*, t. I, p. 90. Barth donne 1540 mètres au bassin circulaire, ce qui est trop, et 500 mètres sur 100 au bassin rectangulaire, ce qui est beaucoup trop peu.

fouilles, je dois rappeler quels secours m'ont offerts les historiens anciens, ce qu'ils nous disent des ports de Carthage, et quelles transformations ces ports ont subies jusqu'à nos jours.

Appien en donne une description assez détaillée, qu'il avait certainement empruntée à Polybe, et qui, pour cette raison, offre toutes les garanties d'exactitude, car Polybe, esprit sérieux, bon observateur, ami de Scipion, témoin du siége et de la ruine de Carthage, est digne de tant de confiance, que les historiens des âges suivants n'ont pu mieux faire que de le copier.

« Les ports de Carthage, dit Appien[1], étaient disposés de telle sorte, « que les navires passaient de l'un dans l'autre; du côté de la mer, ils « n'avaient qu'une seule entrée, large de soixante et dix pieds, qui se fer« mait avec des chaînes de fer. »

Il y avait donc deux ports, l'un intérieur, qui ne communiquait point avec la mer, l'autre extérieur, que l'on traversait pour pénétrer dans le second port, et qui lui servait de rempart contre les attaques de l'ennemi.

« Le premier port, destiné aux bâtiments marchands, était garni d'a« marres nombreuses et variées. Au milieu du second, était une île en« tourée de grands quais, de même que les bords opposés du bassin. Les « quais présentaient une série de cales qui pouvaient contenir deux « cent vingt vaisseaux. Au-dessus des cales, on avait construit des maga« sins pour les agrès. En avant de chaque cale, s'élevaient deux colonnes « d'ordre ionique, qui donnaient à la circonférence du port et de l'île « l'aspect d'un portique. »

Il faut bien remarquer, dans le texte grec, le mot *περιφέροντες*[2], qui indique la forme ronde du second bassin, et les mots *ἐς εἰκόνα σ7οᾶς τὴν ὄψιν*, qui nous avertissent que ce n'était point un véritable portique, mais l'*image*, l'*apparence* d'un portique, en d'autres termes que les colonnes étaient engagées. Je reviendrai plus tard sur ce sujet, et je reprends la description de l'historien grec.

« Dans l'île, on a construit pour l'amiral un pavillon (*σκηνή*), d'où « partaient les signaux de la trompette, les ordres transmis par le héraut, « et d'où l'amiral exerçait sa surveillance. L'île était située vers le goulet « et s'élevait sensiblement, afin que l'amiral vît tout ce qui se passait au « large, sans que les navigateurs pussent distinguer ce qui se faisait dans « l'intérieur du port. Les marchands mêmes, qui trouvaient un abri dans

[1] Livre VIII, XCVI. — [2] Strabon dit aussi, comme on le verra une page plus loin, *νησίον περιφερές*.

« le premier bassin, ne voyaient point les arsenaux du second; une « double muraille les en séparait, et une entrée particulière leur donnait « accès dans la ville, sans passer par le port militaire. »

Quant à la forme des deux bassins, nous la connaîtrons, si nous lisons le récit de l'assaut donné par Scipion[1] :

« Au commencement du printemps, Scipion voulut attaquer Byrsa et « celui des ports qu'on appelle *Cothon*. Pendant la nuit, Asdrubal incendia « la partie quadrangulaire du Cothon, croyant qu'elle serait exposée de « nouveau aux assauts de Scipion, et toute l'attention des Carthaginois « était tournée de ce côté; mais Lélius escalada, par surprise, la partie « opposée du Cothon, qui est de forme circulaire (περιφερές). Une cla« meur s'éleva en signe de victoire; aussitôt les assiégés s'effrayèrent, les « Romains, pleins de mépris pour eux, montèrent de toutes parts, « franchirent les fossés et l'intervalle du double mur à l'aide de machines, « de poutres et même de planches. Les défenseurs du port, exténués par « la maladie et par la faim, avaient perdu tout courage. Maître des forti« fications qui entouraient le Cothon, Scipion s'établit sur le forum, qui « était voisin. »

Appien, en transcrivant Polybe, a commis une erreur que je ne crains pas d'indiquer à l'avance. Il dit d'abord que Scipion veut attaquer un seul port, celui qui s'appelle Cothon, mais il ajoute qu'une partie de ce port était rectangulaire et l'autre carrée. De deux choses l'une: ou le nom de Cothon s'appliquait à l'ensemble des deux ports, car nous verrons par les fouilles que le port militaire était rond et le port marchand carré, ou il s'appliquait seulement au port militaire, et alors Appien n'aurait pas dû considérer comme deux parties du même tout le bassin rectangulaire du port marchand et le bassin circulaire du port militaire. Asdrubal s'attendait naturellement à ce que le port extérieur fût attaqué le premier, et il brûlait tout ce qui pouvait gêner les défenseurs ou servir l'ennemi. Le port intérieur paraissait moins menacé, et c'est pour cela qu'il fut aisé à Lélius de s'en emparer par surprise, tandis que Scipion dirigeait une fausse attaque contre Asdrubal, enfermé dans le port marchand; car nous savons que des clôtures considérables séparaient l'un de l'autre les deux bassins, puisque les étrangers ne pouvaient voir ce qui se passait dans l'arsenal, et que la défiance la plus sévère avait pourvu au secret des armements. Il est donc nécessaire de rectifier les expressions d'Appien pour ce qui concerne la forme des ports : il est plus difficile de savoir comment le nom de Cothon leur

[1] Livre VIII, CXXVII.

doit être appliqué[1]. Les Carthaginois appelaient-ils Cothon la réunion des deux ports ou seulement le port militaire? On ne fera de réponse plausible à cette question que le jour où l'on aura découvert une étymologie incontestable; malheureusement la science hésite encore.

Festus[2] et Servius[3] nous apprennent qu'on appelait *cothons* des ports artificiels, pour lesquels la nature n'avait rien fait, et qui étaient creusés de main d'homme. Les Phéniciens avaient coutume de se tailler ainsi des ports en terre ferme. Non-seulement les habitants de Carthage, mais ceux de Tyr, leur métropole[4], d'Hadrumet[5], d'Hippo-Diarrhytos et d'Utique[6], colonies africaines, pratiquèrent ainsi des abris pour leurs vaisseaux. L'indication de Festus est donc juste et les orientalistes ont été fondés à chercher, comme étymologie du mot *cothon*, une racine sémitique signifiant « couper, tailler. » L'arabe en donnerait une peut-être, et l'hébreu lui-même, à condition de s'en tenir à la forme la plus élémentaire, car le mot *katham*, qui a été proposé par Bochart[7], n'a point été admis par Gesenius, et le mot *kethon*, que Gesenius a proposé à son tour avec toute assurance[8], excite quelques doutes. Il est certain, toutefois, que le radical *kt*, dans les langues sémitiques, implique l'idée de « couper. » Aussi, l'explication de Quatremère, qui croit que *cothon* vient de *caton*, *petit*[9], sera-t-elle accueillie avec plus de défiance encore; rien ne la motive, car les cothons sont aussi grands, et quelquefois plus

[1] Strabon (XVII, p. 832) l'applique très-improprement à l'île seule qui était au milieu du port circulaire : « Au-dessous de l'Acropole sont situés les ports et le Co- « thon, petite île ronde, entourée d'un euripe, dont les deux quais circulaires con- « tiennent des loges pour les vaisseaux. » *Ὑπόκεινται δὲ τῇ ἀκροπόλει οἵ τε λιμένες καὶ ὁ Κώθων, νησίον περιφερὲς, εὐρίπῳ περιεχόμενον, ἔχοντι νεωσοίκους ἑκατέρωθεν κύκλῳ.* On voit que les anciens n'étaient pas d'accord sur ce point. — [2] Au mot *Catones*, erreur manifeste; il faut lire *Cothones* : « Cothones appellantur portus in « mari arte et manu facti. » — [3] Servius, *in Æneid.* v. 427. Tout le monde sait le vers de Virgile : « Hic portus alii effodiunt....... » — [4] « Le village de *Sour* est « assis sur la jonction de cet isthme à l'ancienne île, dont il ne couvre pas plus « du tiers. La pointe que le terrain présente au nord est occupée par un bassin qui « fut un port *creusé de main d'homme.* Il est tellement comblé de sable, que les petits « enfants le traversent sans se mouiller les reins. L'ouverture, qui est à la pointe « même, est défendue par deux tours correspondantes, où jadis l'on attachait une « chaîne de cinquante à soixante pieds, pour fermer entièrement le port. » — [5] Barth. *Wanderungen durch die Küstenländer des Mittelmeers*, t. I, p. 150. — [6] Je donnerai plus loin les mesures du Cothon d'Utique. Quant aux travaux faits par les Phéniciens pour unir le lac d'Hippo-Diarrhytos à la mer, ils sont plus difficiles à apprécier, parce que la ville arabe de *Benzert* est bâtie sur les canaux anciens. — [7] *Geogr. sacr.* p. 512. — [8] « Ego nil dubito quin sit ipsum *Kethon* primaria incidendi abscindendique potestate. » (*Scripturæ linguæque Phœniciæ monumenta*, p. 422.) — [9] *Journal des Savants*, année 1857, p. 133.

grands, que les ports naturels. Si la philologie n'ose se prononcer, faute d'un mot, l'archéologie est plus hardie, parce que les faits lui donnent raison. Il est constant que la race phénicienne ne reculait point devant une aussi vaste entreprise. Lorsqu'une côte offrait aux colonies un établissement désirable, peu importait qu'elle n'eût point de port; on en créait un. Si la ville s'agrandissait et se voyait à la tête d'une puissante marine, on creusait un second port derrière le premier. C'est ce qui est arrivé à Carthage.

Mais ces travaux gigantesques, qui avaient dû être exécutés à des époques différentes, furent détruits par les Romains. Les arsenaux, les murs, les tours, les quatre cent quarante colonnes ioniques, tout fut abattu; car l'on supposera sans peine que l'armée de Scipion rasa avec un soin particulier ce qui rappelait la grandeur maritime de Carthage[1]. Les ports restèrent à demi comblés par tant de débris, jusqu'au jour où la colonie romaine eut besoin de les déblayer. Les quais furent refaits, et on pourvut au plus nécessaire, mais à la hâte, en retaillant les anciens matériaux, sans aucune prétention à la magnificence. Non-seulement les cales et les arsenaux ne furent point rétablis, on en fit même disparaître les traces. Carthage, sous la domination romaine, n'était qu'un port de commerce, et les flottes de Rome n'y cherchaient qu'un asile temporaire, ou venaient s'y charger de blé.

Lorsque l'empire fut transféré à Constantinople, Carthage vit s'accroître encore son importance. A cette époque, sans que la cause nous en soit connue, le nom de Cothon était complétement oublié, et on lui avait substitué celui de *Mandracium*[2]. Procope ne désigne point le port autrement[3], et peut-être cette dénomination remonte-t-elle déjà au temps de la conquête des Vandales, lorsque Genséric, digne prédécesseur des pirates barbaresques, partait de Carthage avec ses flottes redoutables et portait la désolation sur les côtes de la Méditerranée. Plus tard, quand les vaisseaux de Bélisaire parurent dans le golfe, les Carthaginois, qui savaient déjà la défaite de Gélimer et qui attendaient impatiemment leur délivrance, s'empressèrent de lever les chaînes de fer qui barraient l'entrée du Mandracium[4]. Mais les amiraux n'osèrent y entrer pendant la nuit, malgré le clair de lune. Ils croyaient que le port ne pourrait contenir les cinq cents bâtiments qui composaient la flotte. Ils allèrent s'abriter dans le lac de Tunis[5], où jadis pouvaient stationner les flottes

[1] Cf. Appien, VIII, LXXXI. — [2] *Μανδράκιον*. La racine est probablement le mot *μάνδρα*, auquel s'est ajoutée la terminaison *άκιον*, si familière aux Byzantins. — [3] *De bello Vandalico*, l. I, c. XX; l. II, c. VIII; *De ædif.* l. VI, c. V. — [4] *De bell. Vand.* I, XX. — [5] Les anciens l'appelaient *λίμνη*, *stagnum*. (Voyez Appien, VIII, XCVIII.)

carthaginoises et romaines, mais où de légères barques passent à peine aujourd'hui, tant la vase l'a comblé.

Le Mandracium était donc fermé par des chaînes, comme au temps de l'autonomie de Carthage. Quant à la crainte des amiraux, qui pensaient qu'une flotte de cinq cents bâtiments n'y tiendrait pas, je crois que ce ne fut qu'un prétexte allégué, parce qu'ils se défiaient des surprises de la nuit, et surtout des Vandales qui restaient encore à Carthage. Car le lendemain, lorsqu'il fit jour, la flotte entra et les ports ne furent pas trop petits. Justinien, qui avait la passion de bâtir, n'oublia point Carthage, lorsqu'il l'eut reconquise; entre autres monuments, il fit élever, au bord de la mer et très-près du port (ἀγχιστα τοῦ λιμένος), un monastère si bien fortifié, qu'il était inexpugnable et contribuait à la sûreté du Mandracium[1]. Les travaux furent entrepris pendant que Salomon était gouverneur de Carthage; c'est pour cela que les Arabes appelaient plus tard les ruines du château et du cloître la citadelle d'Abou-Soleiman[2]. Mais le port fut de nouveau ruiné, quand les Arabes démantelèrent Carthage en 697, et déjà au temps d'El-Békri[3], c'est-à-dire au milieu du XI^e siècle, ce n'était plus qu'un marais saumâtre.

Lorsque les Pisans, les Génois, les Espagnols, emportaient de Carthage des marbres et des matériaux de toute sorte, on juge que les ports ne furent point épargnés. Ils furent les premiers dépouillés, parce qu'il était facile aux bâtiments sans cargaison de se charger, sur le rivage même, d'un lest qu'ils vendaient avantageusement au retour. Ce que les étrangers n'emportèrent point, les Arabes le prirent, et je suis presque certain que la Goulette a été bâtie avec les débris du Mandracium. En même temps, la nature, reprenant ses droits, effaçait peu à peu la trace du travail des Phéniciens : elle comblait des ports qu'elle n'avait point creusés. A l'ouverture du golfe de Carthage se jettent les eaux limoneuses et souvent violentes du fleuve Bagrada (aujourd'hui Medjerdah). Lorsque la mer est calme, on voit un courant qui va de la pointe de Porto-Farina à celle du cap Bon et forme comme une

[1] Procope, *De ædif.* VI, v. Si le port Mandracium n'était pas antérieur à la construction de ce monastère, on aurait pu croire qu'il lui devait son nom, car le mot μάνδρα signifiait quelquefois *monastère*. (Voyez H. Estienne.) — [2] Barth, *Wanderungen,* I, p. 92. — [3] *Description de l'Afrique septentrionale*, traduction de M. de Slane, p. 107 : « Le port était situé dans l'intérieur de la ville, et les navires y « entraient voiles déployées, mais il n'est plus maintenant qu'un marais saumâtre. « Sur la hauteur qui le domine (?), on voit un château et un *ribat* nommé Bordj Abi Soleiman, *la tour d'Abou-Soleiman*. » Si l'expression de M. de Slane, *sur la hauteur qui la domine*, rend bien l'expression arabe, je conteste l'exactitude d'El Bekri, car il n'y a pas de hauteur dans les environs du port.

barre jaunâtre. C'est le fleuve qui a rongé son lit, et qui apporte au sein des flots les terres les plus fertiles du monde. Bientôt la mer rejette ces terres, mais après en avoir fait le triage. Le limon proprement dit est immédiatement déposé et forme des atterrissements qui croissent chaque année, comme ceux du Delta. C'est pourquoi Utique, port de mer dans l'antiquité, est aujourd'hui à deux lieues du rivage : ce qui était jadis un golfe bien abrité est devenu une plaine. Le sable, au contraire, une fois séparé du limon, est roulé par les flots, emporté vers Carthage, et jeté sur les dunes de Qamart, sur les vignes d'El Mersa, et sur la plage où fut creusé le port Cothon. Naturellement, le port s'est ensablé, puis comblé. Le port militaire, plus reculé, a gardé sa forme, excepté du côté du rivage, où le vent pousse chaque jour le sable que le soleil a séché. Mais le port marchand a disparu en grande partie, et les murs qui en défendaient l'entrée sont ensevelis sous un sol qui ne cesse pas de s'exhausser. C'est au point que les Arabes ont planté des vignes et des figuiers là où se balançaient jadis, bien assurés sur leurs amarres, les navires venus de tous les points du monde ancien. Quelques palmiers essayent de sortir du sable, qui monte toujours, leur corbeille plus lente à pousser; les figuiers, jeunes encore, sont déjà à demi enterrés; ils donnent cependant de bons fruits, et, comme ils forment tout un verger, le lieu s'appelle pour cette raison *El Kram;* nous dirions en français *Les Figuiers*.

En outre, le premier ministre du bey de Tunis, Sidi-Mustapha-Khasnadar, qui possède l'emplacement même des ports, a fait bâtir au bord de la mer une maison de plaisance. Le général Khaïr-ed-din, ministre de la marine, en a construit une autre deux cents mètres plus loin. Des clôtures ont été établies, des fossés creusés, des chemins remblayés, des trous comblés, des jardins dessinés. On juge combien des fouilles sont devenues difficiles au milieu de ces obstacles qu'il faut respecter. Cependant Sidi-Mustapha et le général Khaïr-ed-din, à la prière de notre consul général et chargé d'affaires, M. Léon Roches, m'accordèrent généreusement l'autorisation de bouleverser toute leur propriété, à la condition qu'avant mon départ les tranchées seraient remplies de nouveau et les choses remises dans leur premier état. Rien n'était plus juste, quoique j'eusse le regret de ne point laisser apparentes les découvertes que je pourrais faire. Mais ce regret était diminué par le souvenir de ce qui était arrivé à Byrsa. Pendant mon absence, une partie des murailles que j'avais fait reparaître au jour avait été démolie la nuit et emportée par les Maltais ou les Arabes, malgré les ordres du bey, malgré la surveillance du gardien de Saint-Louis. Au contraire, une

fois le plan des ports relevé et leurs ruines dessinées, la terre les devait recouvrir, c'est-à-dire protéger de nouveau. Mais quels éloges ne méritent pas les hommes qui livrent ainsi leurs propriétés à des explorations dont ils ne tirent aucun profit? Si l'on songe aussi à l'Égypte, où le vice-roi fait entreprendre de vastes fouilles, n'admire-t-on pas que ce soient aujourd'hui des princes musulmans et les ministres des pays barbaresques qui donnent aux nôtres l'exemple de si nobles sacrifices?

Les difficultés que présentait la nature du sol étaient plus sérieuses. En fouillant l'emplacement d'un port comblé, je savais que je serais arrêté au moment où j'atteindrais l'ancien niveau des eaux; en outre, les ports n'étant séparés de la mer que par une étroite langue de sable, les infiltrations devaient être immédiates, les couches inférieures perpétuellement détrempées. Cependant il fallait descendre plus bas pour trouver les restes des constructions puniques, car il était vraisemblable que les Romains avaient dû tout raser au niveau de l'eau. En effet, à peine mes ouvriers eurent-ils creusé jusqu'à deux ou trois mètres de profondeur que les infiltrations jaillirent de toutes parts. Entreprenaient-ils de les épuiser par de continuels efforts, ils n'en trouvaient pas moins sous leurs pieds une fange noire, fétide, compacte, mêlée de débris méconnaissables, car les pierres de tuf étaient elles-mêmes comme pourries; la pioche et la bêche restaient prises dans cet affreux mélange, les paniers de jonc, bientôt déformés et déchirés, ne pouvaient plus servir au transport. A chaque coup, l'eau et les taches volaient au visage de mes pauvres Arabes et sur leurs blancs burnous, qu'ils n'osaient quitter de peur de la fièvre; jamais pourtant leur patience et leur douceur ne se démentirent. Après divers essais, voici le système que j'adoptai. Au lieu d'épuiser l'eau qui envahissait les tranchées, on laissait son niveau s'établir; ce niveau était presque toujours celui des constructions carthaginoises quand elles avaient été seulement rasées et quand les colons romains ne les avaient pas plus tard détruites à plaisir. Quelquefois ces constructions étaient à trente ou quarante centimètres au-dessous de l'eau. Mes Arabes suivaient sous l'eau les murs, ils les tâtaient avec leurs pieds nus, s'y tenaient établis, et retiraient la fange à droite et à gauche afin de les bien dégager. Quand une longueur suffisante était nettoyée, ils abandonnaient la tranchée et allaient en faire une autre quelques pas plus loin. Le lendemain, la vase s'était déposée, l'eau était redevenue limpide, les murs se voyaient clairement avec leur appareil; il était facile de les dessiner et de les mesurer avec précision. Dès que j'avais relevé un ensemble et raccordé mes dessins, on comblait les trous, afin de ne point multiplier les foyers d'infection. La mort du

comte Camille Borgia, qui avait respiré des miasmes mortels en étudiant les ports de Carthage, me servait d'avertissement. Je fis faire plus de trois cents tranchées semblables sur un espace de deux kilomètres de tour. C'est ainsi que j'ai obtenu d'une manière précise, à quelques détails près, le plan, les mesures et les documents que je publie.

BEULÉ.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Drames liturgiques du moyen âge (*texte et musique*) *par M. E. de Coussemaker*. Rennes, H. Vatar, 1860, 1 volume in-4° de V-IX et 1-350 pages.

PREMIER ARTICLE.

Ce nouvel ouvrage, dû au laborieux auteur de l'*Histoire de l'harmonie au moyen âge*, s'adresse à deux classes de lecteurs fort différents, mais qui s'accorderont, nous n'en doutons pas, pour l'accueillir avec une égale faveur. Ce livre, en effet, se recommande à la fois aux personnes qui s'intéressent, comme nous faisons, à la direction qu'a suivie le génie dramatique au moyen âge, et à celles qui cherchent à pénétrer les secrets de la musique usitée en Europe avant l'adoption de la tonalité moderne. C'est dans la réunion de ces deux branches de recherches que consistent principalement la valeur et l'originalité du travail dont nous allons rendre compte.

Plusieurs érudits, et, en première ligne, M. Édélestan du Méril en France[1], M. Thomas Wright en Angleterre[2], M. Mone[3] en Allemagne, avaient déjà réuni en recueil à peu près tout ce qui a surnagé des anciens drames ecclésiastiques; mais il n'était pas entré dans le plan de ces écrivains de joindre la musique aux textes. Le premier, je crois, en 1848, M. Danjou, tout à la fois lettré et musicien, ouvrit cette voie de reproduction intégrale. Ayant découvert à Padoue, dans un manuscrit du XIII[e] siècle, qui s'y est, on ne sait comment, four-

[1] Voyez *Origines latines du théâtre moderne*, 1849, in-8°. — [2] *Early mysteries and other latin poems of the twelfth and thirteenth centuries*, 1838, in-8°. — [3] *Schauspiele des Mittelalters*, Mannheim, 1852. Ce recueil contient beaucoup moins de drames liturgiques que de mystères joués par les laïques.

vayé[1], un mystère de Daniel, *Ludus Danielis*, composé par les jeunes clercs de l'école épiscopale de Beauvais[2], il le copia et le fit paraître, musique et paroles, dans une Revue qu'il dirigeait[3]. Malheureusement ce bon exemple ne trouva que peu d'imitateurs. Seuls, à ma connaissance, MM. Schönemann[4] et Lusarches[5], en 1855 et 1856, ont, dans des publications de ce genre, joint la musique aux textes. On le voit, pour quiconque désirait, jusqu'à ces derniers temps, se faire une idée exacte de ces curieux *oratorios*, dont nous ne possédions que d'insuffisants *libretti*, il n'y avait d'autre moyen que de recourir aux missels, aux diurnaux, aux processionnaux, aux antiphonaires manuscrits, disséminés dans les divers dépôts scientifiques d'Orléans, de Tours, de Sens, de Saint-Quentin, de Paris, etc. sans compter les bibliothèques étrangères et les collections de particuliers. Enfin, grâce à M. de Coussemaker, tant de fatigues et de déplacements ne nous sont plus imposés; chacun peut dorénavant avoir sous la main, sans sortir de son cabinet, ces précieux instruments d'étude.

Le livre auquel nous devons ces facilités se compose de trois parties: 1° d'une sobre et substantielle introduction; 2° de vingt-deux drames, dont huit sont entièrement inédits, douze inédits quant à la musique, et deux précédemment publiés par l'auteur[6]. C'est la presque totalité de ce que l'on connaît de drames liturgiques avec musique et paroles[7]; 3° de plusieurs notices, où sont soigneusement établis l'âge, l'histoire et le contenu des divers manuscrits qui lui ont fourni la matière de

[1] Ce volume faisait, avant la révolution, partie des archives capitulaires de la cathédrale de Beauvais; il appartient aujourd'hui à M. Pacchiarotti, habitant de Padoue, qui s'est prêté avec beaucoup de bonne grâce à sa publication. — [2] Ces circonstances sont attestées par les quatre vers, qu'on lit au commencement de la pièce:

Ad honorem tui, Christe,
Danielis ludus iste
In Belvaco est inventus;
Et invenit hunc juventus.

Outre ce jeu, le manuscrit de Beauvais contient un office burlesque de la Circoncision, que l'on dit presque en tout semblable à celui de Sens. — [3] *Revue de musique religieuse*, t. IV, page 65. — [4] *Der Sündenfall und Marienklage;* Hanover, 1855, in-8°. Ce volume contient deux mystères tirés de deux manuscrits de la bibliothèque de Wolfenbuttel. — [5] Voyez M. Lusarches, *Office de Pâques*, Tours, 1856, in-8°. — [6] *Histoire de l'harmonie au moyen âge*, pages 125 et suiv. — [7] M. de Coussemaker ne cite, en dehors de sa publication, que sept ou huit autres pièces, qui sont à l'étranger, et ne paraissent pas devoir manquer d'éditeurs. *Drames liturgiques au moyen âge*, p. 18. Lui-même nous promet le fameux *office des fous*, d'après le manuscrit de Sens, trop étendu pour avoir pu prendre place dans le présent volume. M. Bourquelot en a publié le texte complet dans le Bulletin de la Société archéologique de Sens, en 1854.

son ouvrage. Il est vrai pourtant de dire que les huit drames qui voient ici le jour pour la première fois, et qui forment, sans contredit, l'élite et la fleur du recueil, ne nous étaient pas totalement inconnus. L'existence, dans la bibliothèque de Saint-Quentin, d'un ordinaire du XIII[e] siècle, contenant une toute nouvelle et fort singulière rédaction de l'office des Trois Maries, à l'usage de l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte avait été annoncée par M. Gomart, un des correspondants du Comité des travaux historiques[1]. Les trois pièces tirées du manuscrit de la Bibliothèque impériale (fonds latin, n° 904), à savoir l'office des Pasteurs, celui des Trois rois et les *Joies* de la nuit de Pâques[2], avaient été, pour M. Félix Clément, l'occasion d'une série d'articles insérés, en 1848, dans les *Annales archéologiques*, à la suite d'un ingénieux préambule de M. Didron aîné[3]. Enfin, le *Planctus Mariæ* et les deux mystères de l'Annonciation et de la Résurrection, appartenant aux archives capitulaires de la cathédrale de Cividale[4], avaient été signalés, dès 1847, par M. l'abbé Candotti au directeur de la *Revue de musique religieuse*, qui s'empressa de faire part à ses lecteurs de cette intéressante information[5]. Bien antérieurement même, ces trois drames avaient attiré l'attention de Muratori, qui les a mentionnés dans ses *Antiquitates Italicæ medii ævi*, comme ayant été représentés à Cividale, en 1298 et 1304, dans le palais du patriarche d'Aquilée, ainsi que plusieurs autres pièces qu'il serait fort désirable que l'on pût retrouver[6]. Je ne prétends, d'ailleurs, conclure qu'une seule chose de ces remarques, à savoir l'extrême intérêt qui s'attache à l'existence et à la publication des monuments de ce genre, dont, comme on le voit, les historiens les plus graves ne tiennent pas moins de compte que les littérateurs et les artistes.

Ajoutons, afin de ne rien omettre de tout ce que renferme cet intéressant recueil, que M. de Coussemaker a, pour la plus grande commodité des lecteurs, donné le texte de ses vingt-deux drames sous une double forme. Il a d'abord placé les paroles sous la mélodie; puis il a reproduit le texte à part, ce qui permet d'embrasser plus aisément l'en-

[1] M. de Coussemaker a présenté, à cette occasion, un rapport au comité, le 20 avril 1857. — [2] La rubrique initiale de cet office est ainsi conçue : *Hæc omnia festive fiant in ista nocte Paschæ.* — [3] Voyez *Annales archéologiques*, t. VII, VIII et IX. — [4] Plus récemment, une quatrième pièce (une variante de l'office du Sépulcre) a été découverte dans les archives capitulaires de Cividale par M. l'abbé Tomadini, qui a envoyé à M. de Coussemaker la copie qu'il a placée dans son recueil. — [5] Voyez *Revue de musique religieuse*, t. IV, p. 77. — [6] Nous citerons, entre autres, *la Création d'Adam et d'Ève, la Venue de l'Antechrist* et *le Jugement dernier*. (Voyez Muratori, *Antiquitates Italicæ medii ævi*, t. II, *Dissertatio* XIX[e], *de spectaculis et ludis publicis*, p. 849.)

semble de la composition. La notation est, dans tout le cours du volume, celle du plain-chant. Quant aux pièces, en assez grand nombre, dont les mélodies sont écrites sur quatre lignes en neumes guidoniens, ou même sans aucune portée, selon le système antérieur à Gui d'Arezzo, l'auteur les a ramenées à la forme carrée des XIII^e et XIV^e siècles, en conservant exactement la valeur des notes et des ligatures originales. Enfin, pour mettre tout le monde à même d'apprécier à la fois l'âge des manuscrits et la manière dont il a traduit l'ancienne notation en plain-chant, M. de Coussemaker a fait graver un feuillet de chaque pièce en fac-simile, avec toute l'exactitude qu'on peut attendre actuellement de la lithographie et de la lithochromie. Mais je m'arrête, et je me hâte de revenir à l'examen des textes, la seule partie de cet excellent travail dont il me soit permis de m'occuper.

C'est fort judicieusement, suivant moi, que M. de Coussemaker a donné à son livre le titre de *Drames liturgiques du moyen âge*. Il ne pouvait en choisir aucun qui précisât mieux le caractère et la destination des morceaux qui le composent. Il est aisé de concevoir que le premier soin de l'habile éditeur ait été de tracer une ligne de démarcation bien marquée entre le drame ecclésiastique des X^e, XI^e et XII^e siècles, objet spécial de sa publication, et les mystères représentés par des confréries pieuses et des corporations laïques durant les XIII^e, XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, deux sortes d'œuvres, en effet, chronologiquement et esthétiquement fort différentes, quoique voisines et dérivant immédiatement l'une de l'autre. Mais, cette distinction une fois établie, et toute crainte de confusion écartée par le titre même, était-il nécessaire d'aller plus loin? Je ne le crois pas. M. de Coussemaker, cependant, propose, si j'ai bien compris ce passage de son introduction[1], de partager le répertoire du théâtre chrétien en deux grandes catégories, l'une renfermant, sous le nom de *Drames liturgiques*, les offices mêlés de dialogue et d'action, qui faisaient partie intégrante des cérémonies du culte (bien que chaque diocèse et presque chaque église pût étendre ou raccourcir ces sortes de représentations à son gré[2]), l'autre comprenant, sous le nom de *Mystères*, tous les jeux, miracles, etc. plus ou moins religieux, exécutés hors des lieux consacrés au culte par des corporations laïques, depuis le commencement du XIII^e siècle jusqu'au milieu du XVI^e. En proposant ce partage, M. de Coussemaker, je dois le dire, me paraît faire à la fois trop ou trop peu. Il fait trop, parce qu'il attribue à cette division une importance et une généralité qu'elle est loin d'avoir; trop peu, parce que

[1] Voyez *Drames liturgiques du moyen âge*, p. [illegible]. — [2] Durandi, *Rationale divin. officior.* lib. VI, fol. 110 B, Argentor. 1486.

ce n'est pas seulement en deux, mais en six ou en sept grandes catégories que s'est, en réalité, divisé et subdivisé le théâtre chrétien, pendant le cours de sa longue durée. On conçoit qu'une seule ligne de démarcation ait suffi à M. de Coussemaker pour bien délimiter, si l'on peut ainsi parler, les deux sections restreintes et contiguës de l'espèce de drame qui l'occupait exclusivement; mais cette division ne saurait suffire à qui veut embrasser l'histoire du théâtre religieux dans toute son étendue et n'oublier aucune des variétés qu'elle présente. Que l'on nous permette de rappeler ici quelques-unes de ces variétés les plus notables.

Et d'abord, dans les riches monastères mérovingiens et carlovingiens, dont les abbés et les abbesses étaient, comme on sait, presque toujours de lignée impériale ou royale, nous trouvons (outre l'usage de certains jeux dramatiques mondains, comme ceux dont parle Grégoire de Tours[1], diverses représentations, religieuses par leur sujet, et qui, par la forme de leur composition et la complication de la mise en scène, s'éloignaient entièrement des conditions du drame ecclésiastique. Ces pièces, dont il nous est parvenu un inappréciable spécimen dans les six comédies latines, composées, à la fin du x[e] siècle, par Hrotsvitha[2], étaient écrites, non pour être chantées, mais seulement déclamées[3], ce qui ne permettait pas de les intercaler dans les offices, où, pour des motifs plastiques fort bien déduits par M. de Coussemaker, tout ce qui se prononce à haute voix doit être soutenu par le chant[4]. Aussi les comédies de l'illustre nonne, si elles ont été, comme je le crois fermement, représentées dans l'enceinte de Gandersheim, ne l'ont pas été dans l'église de cette abbaye, mais dans la grande salle du chapitre, ou dans le logis des étrangers[5]. Je rapporterai au même genre de drame, où se montrent, avec quelque ostentation, les souvenirs de l'antiquité, certaines pièces dialoguées, destinées aux funérailles des abbés et des abbesses. Grégoire de Tours, racontant les obsèques de

[1] Voy. dans le liv. II, chap. III, de son *Histoire*, la mention que Grégoire de Tours fait des *barbatoriæ*, sorte de petits drames, ou peut-être de pantomimes, dont Radegonde, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, permettait le divertissement à ses religieuses. — [2] *Théâtre de Hrotsvitha*, religieuse allemande du x[e] siècle, texte et traduction. Paris, B. Duprat, 1845, 1 vol. in-8°. — [3] Les comédies de Hrotsvitha n'offrent, en effet, aucune apparence de musique. Malgré les traces de mesure et de rimes que M. Philarète Chasles a cru y apercevoir, la prose de ces pièces, si bien coupée d'ordinaire pour la conversation, et, en d'autres endroits, si pédante, me semble se refuser à toute régularité mélodique. — [4] Voy. *Drames liturgiques du moyen âge*, p. x. — [5] Une autre cause se serait encore opposée à la représentation dans l'église des pièces de Hrotsvitha. Le clergé, malgré quelques concessions temporaires et locales, n'accordait aux femmes qu'une participation très-restreinte à la célébration des offices.

Radegonde, la royale fondatrice du monastère de Sainte-Croix de Poitiers, morte en 587, nous montre deux cents religieuses psalmodiant une sorte d'églogue plaintive autour du tombeau de leur abbesse. Les paroles citées par l'exact historien[1] sont évidemment des débris de vers, qui contrastent aussi fortement avec le tissu de son style narratif que la formule du *Fécial,* insérée dans les *Décades*, contraste avec la période de Tite-Live. Mais nous possédons heureusement un texte complet et tout à fait authentique d'une de ces singulières *nénies* chrétiennes; celle-ci est imitée de la cinquième églogue de Virgile, et composée en l'honneur du noble[2] et saint Adelhard, abbé de Corbie, qui mourut en 827, après avoir fondé, en 822, une seconde Corbie en Saxe. Nous voyons figurer, dans ce petit drame funéraire, la Corbie de France et la Corbie d'Allemagne, sous les noms mystiques de Philis et de Galathée (Philis, *propter amoris charitatem*, Galathée, *propter candorem vultus*); elles viennent entourer le tombeau de leur père commun, et confondre leurs regrets et leurs éloges dans des vers amœbées, qui, à quelques taches près, rappellent plutôt la latinité classique que la barbarie du IXᵉ siècle[3]. Je pense que cette pièce a été chantée; mais des paroles aussi travaillées ont dû recevoir d'autres ornements mélodiques que les graves et simples modulations du chant grégorien; elle n'a pas été non plus exécutée dans l'église, car le tombeau d'Adelhard était placé un peu en avant du porche de Saint-Pierre, principale église de l'abbaye de Corbie[4]. Voilà donc toute une catégorie de pièces religieuses d'un fréquent usage dans les monastères, et qui n'ont rien de commun avec le drame ecclésiastique. C'est un genre tout à fait à part, qu'on peut appeler *le drame monastique érudit.*

Et ce n'est pas tout. Parmi les drames liturgiques eux-mêmes, tels que M. de Coussemaker les définit, combien n'y a-t-il pas de classes et de distinctions diverses à établir? Le drame liturgique épiscopal, par exemple, ne diffère-t-il pas essentiellement du drame liturgique usité dans les églises des grandes abbayes? Sous ces voûtes paisibles, moins accessibles à la foule que celles des cathédrales, dans ces retraites studieuses, ouvertes à la culture de tous les arts, les offices dramatiques se sont montrés généralement plus variés, plus indépendants, plus littéraires, que dans les grands centres d'administration civile et religieuse, ces espèces de préfectures que l'on appelait *évêchés*. Les preuves de cette vérité

[1] Voy. *De gloria confessor.* cap. CVI. — [2] Le père d'Adelhard était frère de Pépin et oncle de Charlemagne — [3] Voy. le texte dans les *Acta Sanctor. ordin. Benedict. secul.* IV, pars Iᵃ, p. 340. — [4] *Ibid.* Je citerai encore deux exemples de ces jeux funéraires, l'un en l'honneur d'Hathesmoda, abbesse de Gandersheim en 874, l'autre pour les obsèques, ou plutôt pour la béatification d'Odillon, abbé de Cluny en 1048.

abondent; il n'y a besoin que d'ouvrir le recueil que nous avons sous les yeux.

Si nous passons à un autre ordre d'idées, pouvons-nous ne pas reconnaître le plus frappant contraste entre les rites des cinq premiers siècles, toujours allègres et sereins, qui n'admettaient que des symboles de joie (le chant, les fleurs, les parfums, les danses modestes), même quand il s'agissait de *fêter* la mort des martyrs, ces morts bienheureuses, que l'euphémisme de la langue apostolique a si gracieusement parées du nom de *natalitia;* pouvons-nous, dis-je, ne pas reconnaître le plus complet, le plus éclatant contraste entre ces démonstrations placides et riantes, et les liturgies lugubres, assombries, menaçantes, par lesquelles l'Église, effrayée du débordement des vices et du flot croissant des calamités sociales, s'efforça plus tard de ramener les âmes à résipiscence, en faisant incessamment retentir contre les pécheurs, dans ses proses, dans ses séquences, dans ses offices, le glas des plus terribles anathèmes du Vieux et du Nouveau Testament? De là toutes ces représentations formidables : la damnation du mauvais riche, la venue de l'Antechrist, la punition des vierges folles, et les scènes les plus émouvantes du jugement dernier.

Une autre distinction, indiquée en partie par M. de Coussemaker[1], n'est pas d'une moindre évidence. Il faut bien se garder, comme il le recommande, de confondre, d'une part, les drames liturgiques, où l'Église s'est proposé d'inculquer dans l'esprit des masses les vérités du dogme, et qui sont, par cela même, tenus de suivre les textes saints avec la plus stricte littéralité, et de l'autre, les jeux plus libres, composés pour des occasions moins solennelles, telles que les processions patronales, les translations de reliques, les dédicaces d'églises, les prises d'habit, les intronisations d'abbés et de prélats, sortes de thèmes secondaires, dans lesquels la condescendance du clergé laissait assez souvent s'exercer la verve des écolâtres et quelquefois celle des écoliers. Voilà, on en conviendra, bien des divisions manifestes, irréfragables, et dont l'historien du drame ecclésiastique doit forcément tenir compte, sous peine de tomber dans la confusion. Et ce ne sont là, cependant, ni les seules, ni les principales. On pourrait même, à la rigueur, ne voir en elles que des nuances, comparées à l'immensité de l'abîme qui séparait les liturgies sérieuses des liturgies bouffonnes, l'office du *Præsepe*, par exemple, et celui de la Circoncision, cette irrévérencieuse parodie qui, sept jours après Noël, a, durant plusieurs siècles, envahi et quelquefois souillé le sanctuaire, avec son évêque ou son abbé des fous, son

[1] Voyez *Drames liturgiques du moyen âge*, p. IX et XV.

papa scholasticus, l'ânesse de Balaam et le tumultueux cortége qui l'entourait. Ces extravagantes jovialités, et beaucoup d'autres, qui se répétaient sous les formes les plus bizarres, à diverses autres époques de l'année, sont bien évidemment les deux expressions extrêmes du drame ecclésiastique; et, quoique issues toutes deux d'une source commune, à savoir la sainte joie empreinte dans les rites de la primitive Église, ces deux liturgies ont pris des voies tellement opposées, qu'il serait difficile de signaler une plus complète et plus dissonante antithèse dans tout le domaine de l'art.

Au reste, les distinctions et les classes que nous indiquons ici ne sont point nouvelles. La critique les a établies, à une époque où, en l'absence presque absolue des textes, elle n'avait guère, pour se guider, que les indications de l'histoire et celles de la peinture et de la statuaire ecclésiastiques. Aujourd'hui il est d'autant plus à propos de ne pas les laisser tomber dans l'oubli, que les fouilles heureuses de l'érudition contemporaine mettent chaque jour en lumière de nouvelles richesses, qui, pour acquérir toute leur valeur, ont besoin, comme certaines médailles et certains objets antiques, presque insignifiants quand ils sont isolés, d'être placées par une main experte dans les vitrines ou les casiers qui les réclament, et où il leur est seulement donné de prendre leur vraie signification.

Quant à restreindre, comme le voudrait M. de Coussemaker, la dénomination de *mystère* aux seules représentations des confréries laïques, à l'exclusion des autres drames religieux antérieurs au XIII[e] siècle, ce serait, à mon avis, rompre sans utilité une tradition déjà dix-huit fois séculaire. Que l'on donne avec tout le monde le nom de *mystère* aux jeux, aux miracles, aux diableries, aux histoires tirées du Vieux et du Nouveau Testament, représentés par personnages dans les parvis, dans les cimetières, dans les places publiques, pendant les XIII[e], XIV[e], XV[e] et XVI[e] siècles, rien de mieux : c'est se conformer à l'usage reçu, et cet usage se justifie de plein droit par la très-large et très-extensive généralité d'acception que ce mot de *mystère* tient de son origine. Qu'on ne l'oublie pas, en effet; cette dénomination est contemporaine de nos plus anciens rites; elle remonte aux premières commémorations de la Cène, cette antique base de nos cérémonies et de nos croyances (*mysterium fidei*), que l'Église, à peine constituée, célébrait dans les repas fraternels nommés *agapes*, dont il subsiste de si remarquables vestiges dans nos offices du Jeudi saint[1]. Puis, quand la violence des persécu-

[1] Les agapes ont laissé encore bien d'autres traces dans nos offices. C'est de là que sont venus certains repas et certaines danses dans les églises, qui se sont

tions contraignit les fidèles à cacher leurs rites aux gentils, on fut obligé de pratiquer les réunions de chaque semaine la nuit, à la clarté des cierges, sur les tombeaux des martyrs, dont nos autels ont conservé la forme. C'est là que s'est fondée cette liturgie primitive, qui devint bientôt universelle, mélange de dialogue et d'action, où l'on voit, dès l'origine, l'officiant et le diacre, le chœur et le peuple, concourir à l'exécution d'un même acte pieux, chacun dans la limite du rôle qui lui était hiérarchiquement attribué[1]. Quand, à la fin du IV[e] siècle, les empereurs défendirent par leurs édits la célébration des jeux et des spectacles le dimanche et les jours de fête, l'Église, pour dédommager le peuple des plaisirs dont elle le privait, crut devoir augmenter la pompe de ses cérémonies et le nombre de ses fêtes. Non-seulement les joies de Pâques et celles de Noël prirent une extension de plus en plus propre à récréer la foule; mais l'Épiphanie, l'Ascension, la Pentecôte, eurent chacune leur office particulier. Toutes ces représentations, à la fois commémoratives et symboliques, prirent naturellement le nom du dogme dont elles offraient au peuple l'explication et la figure. Ainsi, se rendre à l'assemblée des fidèles la nuit de Pâques ou de Noël, le jour de l'Ascension ou de la Pentecôte, c'était, à proprement parler, assister au mystère de la Résurrection ou de la Nativité, de l'Ascension ou de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres.

Plus tard, et surtout aux X[e] et XI[e] siècles, l'Église, dans la plénitude de son influence, et à l'apogée de son pouvoir, tout en accroissant et variant de plus en plus ces représentations, qui offraient à la foule d'utiles et attrayantes leçons de théologie et de morale, conserva à ces offices, multipliés et agrandis, leur nom traditionnel, même dans les cas devenus fréquents où il ne s'agissait pas de la célébration d'un mystère proprement dit, mais de la mise en action d'une parabole évangélique, comme dans *les Vierges sages* et *les Vierges folles*, ou d'une histoire tirée, soit de l'Ancien Testament, soit du martyrologe, comme le *Jeu de Daniel* et les *Miracles de saint Nicolas*. Je ne pense donc pas que cette dénomination générale et presque sacramentelle de *mystère* puisse être convenablement modifiée, ni restreinte à une acception spéciale et secondaire. Il ne faut, suivant moi, ni lui en opposer, ni lui en substituer aucune autre, pas même celle de drames liturgiques. Celle-ci, comme on sait, est toute moderne. Nous en connaissons l'origine et la date; elle est née du besoin de la critique; c'est une définition, plutôt

prolongées jusqu'au milieu du dernier siècle, et, de nos jours même, la distribution du pain bénit. — [1] Voy. Fabricius, *Codex apocryphus Novi Testam.* t. III, pars I[a], et Claude de Sainctes, *Liturgiæ, sive missæ Sanctorum Patrum.*

qu'un nom de genre. Employons-la donc comme telle, ainsi que l'a fait M. de Coussemaker, que nous avons loué tout à l'heure de l'avoir donnée pour titre à son ouvrage; mais continuons d'appliquer aux drames religieux de toutes formes et de toutes dates la dénomination de *mystère*, la plus générale et la plus compréhensive de toutes.

Bien que le recueil de M. de Coussemaker ne contienne que vingt-deux drames, il ne présente pas moins des spécimens de presque tous les genres que nous venons d'indiquer. Ainsi sept d'entre eux se rapportent aux solennités pascales; ce sont : 1° le *Planctus Mariæ et aliorum*, sorte de *Stabat* dialogué, qu'exécutaient, le Vendredi saint, au pied de la croix, cinq chanteurs portant les costumes de la sainte Vierge, des trois Maries et de saint Jean; 2° un mystère malheureusement incomplet de la Passion et de la Résurrection; 3° quatre courts offices du Sépulcre, ou des Trois Maries (*Tres Mariæ*); 4° l'Apparition de Jésus au bourg d'Emmaüs, qu'on représentait le mardi de Pâques (*tertia feria Paschæ*). — Six autres pièces se rapportent à la Vierge et aux fêtes de Noël. La première (l'Annonciation) ne contient presque que le texte évangélique; on la représentait à trois personnages, à la procession du 25 mars, avant la messe; la seconde, sans titre dans le manuscrit et appelée par M. Du Méril *les Prophètes du Christ*, avait originairement sa place, le jour de Noël, après Complies, et se rattacha peut-être plus tard à la fête de la Circoncision, avant qu'elle eût pris ses développements burlesques; on y remarque, en effet, une allusion au bœuf et à l'âne; la troisième est un petit drame des Pasteurs, qui précédait la messe de l'aurore; la quatrième et la cinquième sont deux offices de l'étoile, composés pour l'Épiphanie, appelée vulgairement *la Fête des rois;* la dernière, enfin, est un mystère assez étendu sur le massacre des Innocents. — Puis, après ces treize mystères destinés aux grandes solennités, viennent deux pièces tirées des paraboles et des récits évangéliques : la résurrection de Lazare et la punition des vierges folles. — Enfin, cinq jeux appartiennent à la vie des saints, savoir, la Conversion de saint Paul et quatre miracles de saint Nicolas. Cependant M. de Coussemaker a cru ne devoir ranger ces pièces ni d'après la nature des sujets, ni suivant la date présumable de leur composition. Il a pensé, je crois, avec raison, qu'un classement méthodique, pour ne pas laisser trop de place à l'arbitraire, aurait exigé, de sa part, un travail, et vis-à-vis de ses lecteurs, des explications, qui l'auraient conduit trop loin du but qu'il s'était proposé. Ce qu'il a eu le dessein de faire dans l'ouvrage qui nous occupe, ce n'est pas l'histoire du théâtre liturgique, mais un recueil de matériaux bien choisis et soigneusement

publiés, pour servir à l'histoire du théâtre et de la musique au moyen âge, et il y a parfaitement réussi. Il a donc pensé qu'il lui suffisait de ranger ces pièces dans l'ordre où elles lui sont parvenues, et il en a formé autant de groupes qu'il a eu de sources manuscrites à mettre à contribution. Ce classement, un peu sommaire, si l'on veut, a l'avantage d'être fort commode pour les lecteurs et de permettre à l'auteur de ne pas éparpiller les remarques de tous genres que l'étude des mélodies et des textes lui a suggérées.

Les sources manuscrites que M. de Coussemaker a ainsi groupées et placées par rang d'ancienneté sont au nombre de sept. Nous les avons déjà indiquées presque toutes. Ce sont: 1° le manuscrit de Saint-Martial de Limoges, portant le n° 1139 du fonds latin de la Bibliothèque impériale, où il est entré en 1735, à la suite de la suppression du monastère; 2° le manuscrit de la bibliothèque de Tours, n° 237, un de ceux qui lui sont venus des Bénédictins de Marmoutiers[1]; 3° un volume de la fin du XII[e] siècle, sorti des archives capitulaires de la cathédrale de Beauvais, actuellement à Padoue; 4° le manuscrit de la bibliothèque d'Orléans, n° 178, venant de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire[2]; 5° un missel[3] ayant fait partie de la collection Bigot, aujourd'hui à la Bibliothèque impériale (fonds latin, n° 904); 6° l'ordinaire de l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte, déposé, en 1792, à la bibliothèque de Saint-Quentin[4]; 7° enfin trois manuscrits, dont deux processionnaux, qui se trouvent dans les archives capitulaires de la cathédrale de Cividale.

A quel âge, à quelles catégories ces divers monuments appartiennent-ils? Plusieurs assurément remontent à une date fort antérieure à celle des manuscrits qui les renferment. Quelles conjectures, quelles prévisions de la critique viennent-ils confirmer ou démentir? Quelles indications certaines permettent-ils d'ajouter à la carte encore peu remplie de cette contrée littéraire récemment découverte, que l'on appelle le *théâtre ecclésiastique?* C'est ce que nous essayerons de montrer dans un second article.

MAGNIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Ces religieux avaient, en 1716, acquis à Toulouse ce précieux volume et beaucoup d'autres du cabinet des Lesdiguières. Il a été écrit probablement en Bretagne, au milieu du XII[e] siècle. — [2] Ce beau manuscrit de la fin du XII[e] siècle renferme dix mystères latins, souvent cités et plusieurs fois publiés, mais toujours sans la musique. — [3] Ce missel, de la fin du XIII[e] siècle, contient trois mystères. — [4] Outre un office du Sépulcre, très-largement farci, ce volume contient, dans un mémoire fort étendu et écrit en français du XIII[e] siècle, les plus minutieux et les plus intéressants détails sur la mise en scène des représentations ecclésiastiques à cette époque.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. le comte Borghesi, associé étranger de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort le 16 avril.

M. Philippe Lebas, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort à Paris, le 15 mai.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du 23 avril, l'Académie des sciences a élu M. Ehrenberg à la place d'associé étranger, vacante par le décès de M. le baron A. de Humboldt.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu, le samedi 26 mai, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Louis Reybaud.

Au début de la séance, un discours du président a annoncé les prix décernés et les sujets de prix proposés, qui ont été proclamés dans l'ordre suivant :

PRIX DÉCERNÉS POUR 1859 ET 1860.

Section de philosophie. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1859, le sujet de prix suivant : « De la philosophie de Leibnitz. » Ce prix a été décerné, à titre égal, à M. Nourrisson, professeur de logique au lycée Napoléon, et à M. le comte Foucher de Careil.

Section d'économie politique et statistique. — L'Académie avait proposé pour 1855, remis à 1857, et enfin à l'année 1860, le sujet de prix suivant : « Expliquer, d'a« près les faits qui auront été constatés, l'influence de l'accroissement récent et sou« dain des métaux précieux sur l'état financier, industriel et commercial des « nations. » Ce prix est décerné à M. E. Levasseur, docteur ès lettres, professeur de seconde au lycée Saint-Louis, lauréat de l'Académie.

Section d'histoire générale et philosophie. — L'Académie avait proposé, pour l'an-

née 1859, le sujet de prix suivant : « Exposer les divers principes qui ont présidé au « service militaire et à la formation de l'armée en France, depuis l'origine de la mo- « narchie jusqu'à nos jours, etc. »

Le prix n'a pas été décerné; une récompense de 1,000 francs a été accordée à M. Édouard de la Barre Duparcq, capitaine du génie, professeur d'art militaire à l'École impériale de Saint-Cyr; et une récompense de 500 francs à M. Edgard Boutaric, archiviste aux Archives de l'Empire, lauréat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Prix Bordin. — Section de Philosophie. — Année 1860. — L'Académie avait proposé, pour sujet de prix, la question suivante : « Rechercher quels sont les principes « de la science du beau, et les vérifier en les appliquant aux beautés les plus cer- « taines de la nature, de la poésie et des arts, etc. »

Ce prix a été décerné à M. Charles Lévêque, chargé du cours de philosophie grecque et latine au Collége de France.

Deux mentions honorables, *ex æquo*, sont accordées à M. Voituron, avocat à la cour d'appel de Gand (Belgique) et à M. Antelme-Édouard Chaignet, professeur de seconde au prytanée impérial de la Flèche.

Prix Léon Faucher. — Année 1860. — L'Académie avait proposé pour sujet de prix, la question suivante : « Retracer la vie de Turgot, exposer l'ensemble des me- « sures administratives, politiques, économiques, auxquelles il a pris part; en carac- « tériser l'esprit, en signaler les conséquences. »

Ce prix est partagé entre M. Batbie, professeur suppléant à la Faculté de droit de Paris, et M. Joseph Tissot, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, lauréat de l'Académie.

PRIX PROPOSÉS.

Section de philosophie. — L'Académie propose, pour l'année 1862, le sujet de prix suivant : « Du rôle de la psychologie en philosophie, avec une appréciation des « principales théories psychologiques, anciennes et modernes; et de l'influence « qu'elles ont exercée sur les systèmes généraux de leurs auteurs. »

Ce prix sera de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1861.

Section de morale. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1861, le sujet de prix suivant : « Exposer, d'après les meilleurs documents qui ont pu être « recueillis, les changements survenus en France, depuis la révolution de 1789, « dans la condition matérielle ainsi que dans l'instruction des classes ouvrières, et « rechercher quelle influence ces changements ont exercée sur l'état de leurs habi- « tudes morales. »

Ce prix sera de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés le 31 octobre 1860.

Section d'économie politique et statistique. — L'Académie avait mis au concours, pour l'année 1857, et remis à 1860 le sujet de prix suivant : « Déterminer les « causes auxquelles sont dues les grandes agglomérations de population. Expliquer « les effets qui s'ensuivent sur le sort des différentes classes de la société, et sur le « développement de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale. »

Aucun des mémoires envoyés à l'Académie n'ayant paru digne du prix, l'Académie croit devoir remettre une troisième fois la question au concours pour l'année 1862.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1861.

L'Académie avait proposé, pour l'année 1857, le sujet du prix suivant : « Étudier « et faire connaître les causes et les effets de l'émigration développée, dans le « XIXᵉ siècle, chez les nations de l'ancien monde, et de l'immigration chez les nations « du nouveau monde. »

Aucun mémoire n'ayant été adressé sur cette question, le même sujet a été remis au concours pour l'année 1861.

Les mémoires devront être déposés le 1ᵉʳ décembre 1860.

L'Académie propose, pour l'année 1860, le sujet de prix suivant : « Du prêt à in- « térêt. » En retracer l'histoire, principalement à partir des premiers siècles du moyen âge, constater et caractériser les résultats des lois et règlements qui, à diverses époques, vinrent en affecter l'usage et le taux.

Les mémoires devront être déposés le 30 novembre 1860.

Chacun de ces prix est de la valeur de 1,500 francs.

Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie propose, pour l'année 1861, le sujet de prix suivant : « Rechercher et retracer, en se servant des docu- « ments imprimés et en recourant aux documents inédits, les origines de nos établis- « sements dans les Indes orientales; en expliquer les progrès, et indiquer les causes « diverses de leur décadence jusqu'à l'affermissement de la domination anglaise, « en assignant la part qu'ont eue, soit dans leur développement, soit dans leur « ruine, l'État, les compagnies et les rivalités personnelles. »

Le terme du concours est fixé au 31 octobre 1861.

Le prix sera de la valeur de 1,500 francs.

Section de politique, administration, finances. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1859, le sujet de prix suivant : « De l'impôt avant et depuis 1789. »

Les deux mémoires soumis au jugement de l'Académie n'ayant pas été jugés dignes du prix, la question est remise au concours pour l'année 1862.

Ce prix sera de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés le 31 mars 1862.

L'Académie propose, pour être également décerné en 1862, le sujet de prix suivant : « Du contrôle dans les finances sur les recettes et les dépenses publiques. » Les concurrents devront exposer les principes sur lesquels repose ce contrôle et les distinctions qui lui sont propres; rechercher dans les temps éloignés les traces de son existence; montrer sa marche progressive et faire connaître son organisation actuelle sous le point de vue législatif, administratif et judiciaire. Ils devront comparer les méthodes et les formes suivies en France et dans les principaux États de l'Europe.

Ce prix sera de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être également déposés le 31 mars 1862.

Prix quinquennal fondé par M. le baron Félix de Beaujour, à décerner en 1859 et prorogé à 1862. — L'Académie rappelle qu'elle avait proposé, pour être décerné en 1859, comme sujet de prix : « Les institutions de crédit. » Ce sujet avait été spécifié et limité par le programme suivant : « Des moyens de crédit dans leurs rap- « ports avec le travail et le bien-être des classes peu aisées. Retracer et faire con- « naître l'histoire des institutions destinées à faciliter l'application de ces moyens « de crédit, notamment des Monts-de-piété, des Banques d'Écosse, et des Banques « d'avances de Prusse (*Vorschussbanken*). »

Les mémoires soumis à l'examen de l'Académie n'ayant pas été jugés dignes du

prix, l'Académie remet le sujet au concours pour l'année 1862, en ajoutant au programme un paragraphe destiné à rendre plus distinct le but que les concurrents ont à atteindre. Ce paragraphe est conçu en ces termes : « Rechercher ce qu'a produit le cautionnement comme moyen de crédit; si ce moyen est susceptible d'applications nouvelles, et signaler les causes qui peuvent en étendre ou en restreindre l'usage. »

Ce prix sera de la valeur de 5,000 francs.

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1861.

Prix quinquennal, fondé par feu M. le baron de Morogues, à décerner en 1862. — Ce prix, destiné au « meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France et le « moyen d'y remédier, sera de la valeur de 2,000 fr. Les ouvrages imprimés devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1861.

Prix Bordin. — Section de Législation, Droit public et Jurisprudence. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1859, la question suivante : « Rechercher, au point de vue philosophique et moral, quelle est, d'après leur nature et leur mode d'in« fliction, l'influence des peines sur les idées, les sentiments, les habitudes de ceux « à qui elles sont infligées, et sur la moralité des populations. » Six mémoires ont été déposés, dans le terme légal, au secrétariat de l'Institut.

L'Académie, trouvant que, si quelques-uns de ces mémoires ne sont pas dépourvus de qualités estimables, ils ont tous besoin d'être revus et développés par leurs auteurs, remet la question au concours pour l'année 1862.

Ce prix sera de la valeur de 2,500 francs.

Le terme du concours est fixé au 31 décembre 1861.

Section d'économie politique et statistique. — L'Académie propose, pour l'année 1861, le sujet de prix suivant : « Rechercher les causes et signaler les effets des « crises commerciales survenues en Europe et dans l'Amérique du Nord durant le « cours du XIX^e^ siècle. Ces crises ont été fréquentes à toutes les époques. Mais, à « mesure que les relations commerciales ont acquis de nouveaux développements, « leur action perturbatrice s'est étendue de proche en proche sur un plus grand « nombre de points. Les recherches devront porter principalement sur celles de ces « crises qui ont entraîné les commotions les plus générales. »

Ce prix sera de la valeur de 2,500 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 1^er^ du mois de décembre 1860.

Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie propose, pour l'année 1862, le sujet de prix suivant : « Rechercher, à l'aide des documents publiés et « inédits, les changements introduits ou tentés, sous le règne de Charles VII, soit « dans les conseils du roi et la conduite générale des affaires, soit dans l'établisse« ment des impôts et l'état de l'administration, soit dans la formation et l'organisa« tion de l'armée, soit dans les rapports de l'Église avec l'État, et assigner la part « qu'ont prise à ces diverses mesures la noblesse, le clergé et le tiers état. »

Ce prix sera de la valeur de 2,500 francs.

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1861.

Section de Politique, Administration, Finances. — L'Académie propose, pour l'année 1863, le sujet de prix suivant : « Déterminer les connaissances utiles aux « administrateurs qui peuvent être comprises dans l'enseignement public. Distin« guer les aptitudes administratives qui semblent appeler une instruction théorique « et collective d'avec celles qui se développent mieux par le noviciat et la pratique. « Étudier le développement, surtout depuis 1789, des institutions qui ont été éta-

« blies en France, pour préparer, par voie d'enseignement, soit à la connaissance « des lois administratives en général, soit à certaines spécialités de l'administration « publique. Comparer ces institutions, dans leur état actuel, avec celles qui sont en « vigueur dans divers États de l'Europe, et particulièrement en Allemagne. Recher- « cher, à l'aide de cette comparaison, les éléments d'extension et de transformation « qui pourraient servir à améliorer, sous ce rapport, les institutions d'enseignement « de la France. »

Ce prix sera de la valeur de 2,500 francs.

Les mémoires seront reçus jusqu'au 31 décembre 1862.

Prix Léon Faucher, à décerner en 1863. — L'Académie propose, pour l'année 1863, le sujet de prix suivant : « Histoire commerciale de la ligue hanséatique. » Les concurrents auront à faire connaître l'origine de la ligue, sa constitution, ses règlements, les causes économiques de ses progrès, de sa décadence et de sa chute, et l'influence qu'elle a exercée sur la marche générale du commerce en Europe.

Ce prix sera de la valeur de 3,000 francs.

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1862.

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, M. Mignet, secrétaire perpétuel, a terminé la séance par la lecture d'une notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Portalis, membre de l'Académie.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Table méthodique et analytique des articles du Journal des Savants, depuis sa réorganisation en 1816 jusqu'en 1858 inclusivement, précédée d'une notice historique sur ce journal, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, par Hippolyte Cocheris, membre de la Société impériale des Antiquaires de France. Paris, imprimerie de Renou et Maulde, librairie de A. Durand, 1860, in-4° de LXIII-309 et 58 pages. — On lit dans la préface de cet ouvrage : « M. Durand, qui, dans l'intérêt de la « science, publie à ses dépens, c'est le mot, une collection de tables des grands « recueils historiques et littéraires de la France, a cru devoir y comprendre la table « du Journal des Savants. » C'est là une laborieuse et utile entreprise, à laquelle on ne pourrait qu'applaudir lors même que l'exécution ne répondrait pas complétement au but de l'éditeur et à l'attente du public. Il ne faut pas comparer la table de M. Cocheris à l'immense travail que l'abbé de Claustre fit paraître, il y a plus d'un siècle, sous ce titre : *Table générale des matières contenues dans le Journal des Savants, de l'édition de Paris, depuis l'année 1665, qu'il a commencé, jusqu'à 1750 inclusivement, avec le nom des auteurs, les titres de leurs ouvrages et l'extrait des jugements qu'on en a portés.* (Paris, 1753-1764, 10 vol. in-4°.) M. Cocheris s'est contenté, il le reconnaît lui-même, de classer, dans l'ordre bibliographique, *les titres des ouvrages* dont il a été rendu compte dans le Journal des Savants, depuis sa réorganisation en 1816, jusqu'à l'année 1858 inclusivement, avec l'indication du nom de l'auteur de chaque article du journal. Ainsi, cette nomenclature ne fait que reproduire, pour toute cette

période de quarante-deux ans, les tables de matières données, à la fin de chaque année, dans le Journal; encore ces dernières tables renvoient-elles aux petites analyses et aux notices nécrologiques comprises dans les *Nouvelles littéraires*, tandis que M. Cocheris a totalement omis cette partie du Journal. Pour faciliter l'usage de sa table, l'auteur y a joint un index des noms et des matières; mais cet index ne se rapporte également qu'aux titres des ouvrages analysés, ou aux noms des auteurs de ces ouvrages ou des rédacteurs des comptes rendus. En résumé, ce volume n'offre point, comme l'indiquait le titre, une table méthodique et analytique *des articles* du Journal des Savants, mais un simple répertoire des ouvrages sur lesquels s'est exercée l'érudition des auteurs du Journal. Les articles eux-mêmes ne sont nulle part analysés, comme ils l'avaient été par l'abbé de Claustre, pour la période de 1665 à 1750, et comme il serait bien à désirer qu'ils le fussent pour les années 1750-1792, dont la table n'a jamais été faite. Nous signalerons, en terminant, une intéressante *Histoire du Journal des Savants*, placée par M. Cocheris en tête du volume. C'est un travail très-complet pour ce qui concerne l'origine de ce recueil, son organisation, ses règlements jusqu'en 1792. Quant aux appréciations de l'auteur sur les travaux du Journal depuis sa reconstitution en 1816, nous n'avons pas à les juger ici.

Lugdunensis historiæ monumenta inde a colonia condita usque ad sæculum quartum decimum, edidit et annotavit J. B. Monfalcon, urbis Lugduni bibliothecæ præfectus. Lyon, imprimerie de Vingtrinier, 1860, in-4° de xv-480 pages. — *Musée lapidaire de la ville de Lyon*, par J. B. Monfalcon. Lyon, imprimerie de Perrin; Paris, librairie de Durand, 1859, in-4° de 28-xxxi pages. — Le premier de ces deux ouvrages, imprimé dès l'année 1855, reparaît aujourd'hui sous le titre que nous venons de transcrire, et avec quelques autres changements. C'est la première partie d'un recueil important, publié au nom de l'administration municipale de Lyon, et qui doit comprendre *les diplômes, chartes, bulles, lois, arrêts, règlements de corps de métiers, testaments et autres actes authentiques concernant les annales lyonnaises*. Cette première partie s'arrête aux premières années du XIV° siècle. Pour la période gallo-romaine, les témoignages des auteurs anciens et les monuments épigraphiques relatifs à la ville de Lyon y sont réunis et expliqués avec érudition. Pour les périodes suivantes, l'auteur s'est principalement attaché à reproduire la loi des Burgundes, avec les travaux principaux des commentateurs, les chartes des monastères, les diplômes des rois et les pièces qui constatent la formation de la commune lyonnaise (1195-1320). Le second travail de M. Monfalcon est une savante description et un recueil complet des monuments épigraphiques conservés au musée lapidaire de la ville de Lyon. Ces deux ouvrages sont le fruit de longues et sérieuses recherches; ils méritent, en outre, d'être cités pour leur magnifique exécution typographique.

Inventaire des titres du comté de Forez, fait en 1532, lors de la réunion de ce comté à la couronne de France, par Jacques Lhuillier, auditeur de la chambre des comptes de Paris, suivi d'un appendice, par Aug. Chaverondier, docteur en droit. Roanne, imprimerie Sauzon, 1860, deux volumes in-8° ensemble de xx-692 pages. —Cet inventaire, exécuté à l'époque où le comté de Forez fut réuni à la France par suite de la confiscation prononcée contre le connétable de Bourbon, contient l'analyse pièce par pièce des titres originaux relatifs à cette province, pendant une période de trois siècles. L'éditeur y a joint des tables des noms de lieux ou de personnes et un appendice où il a réuni plusieurs pièces inédites, ainsi que des fragments d'un autre inventaire des chartes du Forez dressé en 1473.

Trois voies romaines du Boulonnais, par M. L. Cousin, vice-président de la Société

dunkerquoise. Dunkerque, imprimerie de Kien, brochure in-8° avec une carte. — M. L. Cousin, à qui l'on doit déjà d'intéressants mémoires sur l'histoire et la géographie du Boulonnais et de la Flandre maritime, expose, dans ce nouveau travail, le résultat des recherches qu'il a faites pour constater la direction et les vestiges encore subsistants de trois voies romaines, aboutissant à Gesoriacum (Boulogne-sur-mer). La plus importante de ces chaussées antiques est celle d'Amiens à Boulogne, qui faisait partie du grand chemin de Lyon à l'Océan, construit par Agrippa, suivant le témoignage de Strabon. Les deux autres sont des embranchements de cette voie principale, partant de Boulogne, et se dirigeant, le premier sur Thérouanne, le second sur Étaples. Ce dernier chemin reliait Gesoriacum à l'ancien port de Quentowic, qui était situé à l'embouchure de la Canche, près d'Étaples, et dont l'emplacement a été fixé avec beaucoup de précision par M. L. Cousin, dans une dissertation insérée au tome IX des *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*. Ces recherches sur les voies romaines du Boulonnais ont le mérite d'avoir été faites sur les lieux mêmes par un homme instruit, qui rapproche habilement ce qu'il a vu du témoignage des géographes anciens et des *Itinéraires*. C'est une étude excellente, qui vient s'ajouter très-utilement à toutes celles qui se font en ce moment dans les diverses parties de la France, pour préparer le grand travail d'ensemble que le Gouvernement se propose de publier sur la topographie de la Gaule.

Les Celtes, les Armoricains, les Bretons, nouvelles recherches d'archéologie, de géographie et d'histoire, sur l'Armorique bretonne, par le docteur E. Halleguen. Paris, imprimerie de Remquet, librairie de A. Durand, 1860, in-8° de 239 pages. — Après avoir recherché quelles pouvaient être, aux époques gauloise et gallo-romaine, l'importance comme nombre et la situation morale et matérielle des habitants de l'extrême Armorique, l'auteur de ce livre étudie le rôle que joua, dans cette partie de la Gaule, l'émigration bretonne, et s'attache à restreindre beaucoup l'influence qu'elle a pu exercer sur le développement de la civilisation chrétienne en Armorique. Selon M. Halleguen, la population émigrée de la Grande-Bretagne était loin d'être en état de coloniser et de civiliser l'Armorique, et ce ne fut pas sans lutte que cette dernière se transforma en Petite-Bretagne. Ces recherches se terminent par une intéressante étude sur le nom et l'emplacement de l'ancienne capitale des Osismiens.

Le livre de Job, traduit de l'hébreu par Ernest Renan, membre de l'Institut. Étude sur l'âge et le caractère du poëme. Deuxième édition. Paris, Michel Lévy, 1860, in-8° de CXII-200 pages.

Testament de Basile Tatischef, traduit du russe d'après le manuscrit qui se trouve à la Bibliothèque impériale de Paris, par le père J. Martinof, de la compagnie de Jésus. Paris, Benj. Duprat, 1860, in-8° de XXII-47 pages. — Le célèbre historien russe Basile Tatischef, né en 1686, mort en 1750, a laissé, sous le titre de testament, une instruction pour servir de règle de conduite à son fils. Cet écrit curieux, dont la traduction est donnée ici d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris (supplément français, n° 2008), fait connaître, sous un aspect assez nouveau pour nous, les idées et les usages de la société russe dans la première moitié du XVIII° siècle, époque où la Russie, suivant l'opinion commune, naissait à peine à la civilisation. Le testament de Basile Tatischef n'offre pas seulement une intéressante étude de mœurs; ces conseils d'un père à son fils peuvent être lus avec fruit, même de nos jours, car ils sont empreints des sentiments les plus élevés, les plus délicats. Le Père Martinof publie en même temps, chez le même libraire, une traduction anglaise de ce document.

Souvenirs d'une ambassade en Chine et au Japon, en 1857 et 1858, par M. le marquis de Moges. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Hachette, 1860, in-12 de 350 pages. — M. le marquis de Moges a été attaché à l'ambassade de M. le baron Gros, qui fut envoyée à la Chine et au Japon en 1857. Les souvenirs qu'il a recueillis dans ce volume n'ont pas pour objet d'exposer les détails des négociations diplomatiques, ni les résultats politiques de cette mission. On y trouve un récit intéressant des incidents variés du voyage, et de curieuses notions sur les mœurs, les usages des pays parcourus. Nous signalerons surtout ce que l'auteur raconte de son séjour à Canton, à Shang-Hay, au golfe de Péchéli, de son excursion à la grande muraille et de sa visite à Nangasaki et à Yédo.

Les Turcs et la Turquie contemporaine, itinéraire et compte rendu de voyages dans les provinces ottomanes, par B. Nicolaidy, capitaine du génie au service de Grèce. Paris, imprimerie de Raçon, librairie de Sartorius, 1859, 2 vol. in-12 de XXXVIII-316 et 367 pages, avec cartes. — Les provinces turques que décrit l'auteur de ce livre sont principalement la Macédoine, la Thrace et quelques autres parties du pachalik de Roumélie. M. Nicolaidy envisage ces pays sous le rapport topographique, statistique, militaire; mais sa pensée dominante est de les faire connaître au point de vue moral et politique. Il fait un sombre tableau de l'influence du gouvernement des Turcs sur les contrées voisines de la Grèce, et invoque l'appui de la France pour obtenir leur délivrance, ou, du moins, l'amélioration de leur sort.

Les écritures cunéiformes. Exposés des travaux qui ont préparé la lecture et l'interprétation des inscriptions de la Perse et de l'Assyrie, par M. Joachim Menant. Caen, imprimerie de Hardel. Paris, librairie de Benj. Duprat, 1860, in-8° de 216 pages. — M. J. Menant, qui a publié, l'année dernière, une notice sur les inscriptions assyriennes des briques de Babylone (voy. notre cahier de juillet 1859, p. 451), résume aujourd'hui, dans un ouvrage plus développé, les travaux dont l'écriture cunéiforme a été l'objet depuis quelques années. Tout en exposant ses vues particulières sur cette étude, il analyse avec intérêt les recherches des archéologues et constate l'état actuel de nos connaissances sur la langue et l'histoire des antiques empires de la haute Asie.

Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du Dauphin, première édition complète, d'après les textes originaux, avec une étude sur leur composition, des notes et des éclaircissements, par Charles Dreyss. Paris, imprimerie de Bourdier, librairie de Didier et C^ie^, 1860, deux volumes in-8° de CCXLV-256 et 590 pages. — *Les Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du Dauphin* ont paru, pour la première fois, en 1806, dans le premier volume de l'édition des *Œuvres de Louis XIV*, donnée par Grouvelle (Paris, Treuttel et Wurtz, six volumes in-8°); mais le texte de cette première édition était très-incorrect et très-incomplet. En reproduisant aujourd'hui ce texte sous sa véritable forme, avec la plus grande exactitude, d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale, M. Dreyss en a fait ressortir un travail tout nouveau, et a rendu un service réel aux études historiques. Une savante introduction, qui occupe la moitié environ du premier volume, explique l'origine et la composition des *Mémoires* du roi. Cette œuvre, embrassant avec détail les années 1666, 1667 et les premiers mois de 1668, jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, avec des additions faites postérieurement pour les années 1661-1664 et 1669-1670, parcourt bien des degrés avant de trouver une forme définitive. D'abord, le roi jette de sa main, sur de petites feuilles, les faits et les idées qui doivent être développés; ses feuillets engendrent un journal beaucoup plus étendu, dont les articles sont certainement dictés par lui. Ce journal enfin est la base des *Mémoires*, vaste composi-

tion où les faits les plus importants de chaque année sont racontés et jugés. L'histoire du présent est l'occasion d'instructions politiques et morales adressées alors directement au Dauphin. Cette troisième phase du travail royal est elle-même fort complexe. Le texte entier des *Mémoires* a été remanié jusqu'à trois fois; des corrections de la main du roi se montrent au moins sur la première rédaction. De quelle plume se servait Louis XIV pour composer, pour corriger? M. Dreyss pense que Pellisson n'a été employé à ces travaux que fort tard et seulement pour la révision de la première partie. Il s'attache à démontrer qu'un écrivain jusqu'ici bien peu connu, M. de Périgny, lecteur du roi, doit être considéré comme le collaborateur intime de Louis XIV, et que son nom sera associé désormais à celui du grand roi, pour les instructions destinées au Dauphin. L'étude de l'éditeur sur la composition des *Mémoires* contient, en outre, des lettres inédites de Louis XIV à la gouvernante des Enfants de France; des maximes et réflexions composées par le duc de Montausier, pour l'éducation de son royal élève, et une appréciation des *Mémoires*, comme instruction politique et morale, comme œuvre littéraire. Après cette étude, l'éditeur aborde, dans la suite du premier volume, les textes, presque tous inédits, de l'année 1666, comprenant les feuillets de la main du roi, le journal et les mémoires composés d'après le journal, avec variantes. On trouve dans le second volume: un supplément aux mémoires de 1668; les feuillets du roi, le journal et les mémoires pour 1667; un texte unique de mémoires pour 1666; le texte d'une première partie additionnelle ou introduction relative aux années 1661-1662, et revue par Pellisson, enfin des fragments de feuillets du roi qui se rapportent aux années 1669-1679. Un appendice comprend: 1° un aperçu bibliographique sur les *Mémoires* du roi; 2° un texte de Pellisson pour l'année 1661, dont on a seulement une copie, reproduite dans l'édition de 1806. Une table des matières, trop peu développée peut-être, termine le second volume.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUIN 1860.

Les Avadânas, contes et apologues indiens inconnus jusqu'à ce jour, suivis de fables, de poésies et de nouvelles chinoises, traduits par M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, etc. Paris, Benjamin Duprat, 1859, 3 vol. in-18.

Pantchatantra, fünf Bücher indischer Fabeln, Mährchen und Erzæhlungen, aus dem Sanskrit übersetzt mit Einleitung und Anmerkungen, von Theodor Benfey. Erster Theil: Einleitung; zweiter Theil: Uebersetzung und Anmerkungen. Leipsick, F. A. Brockhaus, 1859.

Le Pantchatantra, cinq livres de fables indiennes, de contes et de légendes, traduits du sanscrit, avec une introduction et des notes, par M. Théodore Benfey, Ire partie, XLIII-611 pages; IIe partie, VIII-556 pages.

PREMIER ARTICLE.

Ce n'est pas nous qui blâmerons M. Stanislas Julien d'avoir fait trêve à des travaux plus sérieux pour nous donner les trois agréables volumes qu'il vient de publier sous le titre d'*Avadânas*. Non-seulement la lecture en est fort amusante; mais, de plus, elle est très-instructive, et elle peut jeter beaucoup de jour sur plusieurs questions intéressantes d'histoire littéraire, tout en procurant une distraction aimable et facile. Ces contes indiens, que nous a conservés la traduction chinoise,

n'existent plus, selon toute apparence, dans les originaux sanscrits; et c'est combler une regrettable lacune que de nous les faire connaître en notre langue. Ces fragments, quoique très-abrégés, dans l'état où ils nous ont été transmis, se rattachent à un ensemble plus vaste, et ils nous montrent la fortune que faisait, dans le monde de la Chine, l'apologue indien, en même temps qu'il en faisait une non moins brillante dans notre monde occidental [1]. Nous parlerons d'abord des Contes et apologues indiens, et ensuite des Poésies et nouvelles chinoises.

Ces contes, au nombre de cent douze, ont été découverts par M. Stanislas Julien dans une encyclopédie intitulée : *La Forêt des comparaisons* (*Ya-lin*). D'après les renseignements consignés dans le grand catalogue de la Bibliothèque impériale de Péking, sous le règne de Khien-long, cet ouvrage a été composé, dans le dernier tiers du XVIe siècle, par un lettré qui parvint au rang élevé de ministre de la justice. Ce docteur, nommé *Youen-thaï-jou-hien*, s'occupa, pendant plus de vingt ans, à recueillir, dans les livres anciens, tous les morceaux et les passages qui renfermaient des comparaisons, et il en forma un vaste recueil, qui n'avait pas moins de vingt-quatre volumes. Il dut lire et dépouiller environ quatre cents ouvrages, qu'il a eu le soin de citer, avec exactitude, à la fin de chaque extrait. Pour mettre de l'ordre dans cette énorme collection, il la divisa et la subdivisa en classes et en sections, précédées chacune d'un axiome de deux mots qui en indique le sujet [2].

Telle est la source abondante où a puisé M. Stanislas Julien, sans d'ailleurs nous dire quelles règles il s'est imposées dans le choix qu'il a fait; car, outre les livres purement chinois qu'a dû consulter *Youen-thaï*, le catalogue de l'empereur Khien-long indique encore les titres de deux cents autres ouvrages traduits du sanscrit ou rédigés en chinois, d'après des textes indiens, par des religieux bouddhistes. Tous ces ouvrages font partie de la grande collection bouddhique imprimée à Péking, dans les quatre idiomes chinois, mantchou, mongol et tibétain [3].

C'est donc à une œuvre purement bouddhique que nous avons affaire; et, si le travail du compilateur chinois est assez récent, les matériaux dont il se sert sont anciens et authentiques. C'est, en quelque sorte, un cours de morale pratique emprunté des Soûtras canoniques par un

[1] C'est surtout dans la savante introduction de M. Théodore Benfey au Pantchatantra, qu'il faut suivre toute l'histoire si curieuse des reproductions et des imitations des fables indiennes. Nous y reviendrons un peu plus loin. (Voir le premier volume tout entier du Pantchatantra.) — [2] M. Stanislas Julien, *Avadânas*, tome I, préface, page IX. — [3] Id. *ibid.* page XII.

homme de goût; et les leçons qu'il rappelle, pour être indirectes et voilées, n'en sont pas moins justes et utiles. Mais, d'abord, qu'est-ce que signifie le mot d'*avadâna?* Dans le langage bouddhique de l'Inde, *avadâna* veut dire *légende*, et une foule d'ouvrages portant ce titre se trouvent dans la *Triple corbeille* du Népal et de Ceylan[1]. Mais, comme, dans ces légendes, c'est le plus souvent en prenant des exemples connus du lecteur qu'on essaye de l'éclairer et de le convertir, les Chinois se sont surtout arrêtés à cette dernière idée; et l'*avadâna*, ou la légende, est devenu pour eux une comparaison[2]. C'est là ce qui justifie M. Stanislas Julien d'avoir donné ce titre à son recueil, et ce nom sanscrit a le double avantage de rappeler la véritable origine de ces contes et d'indiquer assez exactement quel en est l'objet.

Mais nous le verrons encore mieux en analysant quelques-uns de ces morceaux, que nous prendrons au hasard.

Le premier du recueil est intitulé, *Le roi et le grand tambour*, avec ce sous-titre : « De la réputation. » Un roi, dont on ne nous dit ni le nom ni le pays, veut, par un étrange caprice, faire fabriquer un énorme tambour, dont les sons puissent s'entendre jusqu'à dix lieues de distance. Il donne cet ordre à ses ministres; mais aucun d'eux n'ose promettre de l'exécuter. Survient un grand officier de la couronne nommé Kandou, aussi dévoué aux intérêts du peuple qu'à ceux du souverain, qui se charge de faire le grand tambour, si le roi consent à en payer la dépense. Le roi ouvre sur-le-champ tous ses trésors, et Kandou se hâte de répandre tant de richesses, au nom du généreux souverain, parmi les indigents et les malheureux du royaume. Au bout d'un an, le roi demande si le grand tambour est achevé, parce qu'il désire en entendre les sons. Kandou prie Sa Majesté de sortir de son palais et de vouloir bien parcourir ses États, où il doit entendre « le tambour de la loi du « Bouddha, qui retentit dans les dix parties du monde. » Le roi, durant

[1] L'étymologie du mot *avadâna* est assez obscure, et elle peut se rapporter à deux racines à la fois, *dai* et *dâ*, réunies à la préposition *ava*, laquelle indique : éloignement, séparation, abaissement. La racine *dai* signifie purifier, et la racine *dâ*, donner. De là il n'est pas facile d'arriver au sens de légende; mais, comme d'ordinaire, dans ces récits légendaires, il est question du fruit des œuvres et des expiations qu'entraînent les actions passées, on revient par cette voie détournée à l'idée de purification et à celle de compensations pour les fautes qu'on a commises antérieurement. — [2] Eugène Burnouf, *Introduction à l'Histoire du bouddhisme indien*, page 64, n'approuve pas la traduction du mot *avadâna* par celui de comparaison. Il est certain que rien ne la justifie dans les éléments dont se compose le mot sanscrit; mais il est possible de l'expliquer par les idées intermédiaires que j'ai indiquées dans la note précédente.

tout son voyage, est entouré d'une multitude qui se presse sous ses pas, en l'accablant de louanges et de bénédictions : « Sire, lui dit Kandou, « vous m'avez ordonné, l'an passé, de construire un tambour gigantesque « qui pût se faire entendre jusqu'à la distance de dix lieues, afin de ré- « pandre, dans tout le royaume, la renommée de votre vertu; j'ai pensé « qu'un bois desséché et une peau morte ne sauraient propager assez « loin l'éloge pompeux de vos bienfaits. Les trésors que j'ai reçus de « Votre Majesté, je les ai distribués sous forme de vivres et de vête- « ments aux religieux mendiants et aux brahmanes, afin de secourir les « hommes les plus pauvres et les plus malheureux de votre royaume. « Une proclamation générale les a fait venir de tous côtés; et, des « quatre coins du royaume, ils sont accourus à la source des bienfaits, « comme des enfants affamés qui volent vers leur tendre mère[1]. »

La légende ne va pas plus loin, et elle ne nous dit pas si ce roi assez peu sage, qui voulait ce prodigieux tambour, trouva de son goût le subterfuge de Kandou; mais que la leçon ait ou non porté ses fruits, elle n'en est pas moins piquante, et elle apprend aux chefs des hommes que leur gloire consiste bien moins dans le vain bruit qu'ils font que dans les bienfaits qu'ils répandent autour d'eux. En se reportant à la loi bouddhique, cette leçon pouvait avoir encore un autre but, et elle devait pousser les rois à faire de fécondes aumônes[2], au lieu de ces folles dépenses qui les ruinent en ce monde et qui compromettent leur salut dans l'autre. La légende indienne ne semble pas avoir songé à ce second enseignement, qui, d'ailleurs, devait être de toute évidence pour un lecteur bouddhiste.

A cette critique des rois, en succède une autre dirigée contre les brahmanes et les savants qui s'égarent dans de vaines études au lieu de se livrer à la seule étude véritable, celle de la vertu. Ce nouvel apologue est intitulé, *Le brahmane converti*, et il a pour sous-titre : « De « ceux qui sont doués d'une intelligence divine. » C'est un jeune brahmane qui, fier des talents rares dont il est doué, se met en tête d'apprendre toutes les sciences et même tous les métiers. Il cultive successivement tous les arts libéraux, l'astronomie, la géographie, la médecine, la magie, la musique, les jeux, les exercices de toute sorte. Il acquiert, en outre, la pratique d'une foule de professions, et il ne dédaigne pas d'être tailleur, brodeur, cuisinier, etc. Tout exalté de son mérite, il se croit sans égal, et il veut parcourir les royaumes pour montrer sa supé-

[1] M. Stanislas Julien, *Les Avâdanas*, t. I, p. 6. — [2] Voir, sur l'aumône recommandée par le Bouddha comme une des vertus principales, les articles du *Journal des Savants*, cahier de septembre 1854, p. 568; cahier de mars 1856, p. 169.

riorité et terrasser tous ses rivaux. Cependant il s'aperçoit bientôt qu'il ne sait pas tout; et, comme sa folle vanité ne l'empêche pas d'être sincère avec lui-même, il se met sans peine à l'école de ceux qui peuvent lui apprendre encore quelque chose. C'est ainsi qu'il est tour à tour disciple d'un fabricant d'arcs de corne, d'un batelier, d'un architecte, etc. et, après avoir voyagé et s'être instruit de cette façon dans seize royaumes différents, il est gonflé d'orgueil, et il se dit : « Qui « pourrait l'emporter sur moi? » Cependant le Bouddha, qui a pitié de ce jeune présomptueux, veut le convertir à de plus saines pensées; et, prenant la forme d'un religieux, il se présente à lui, appuyé sur son bâton et tenant à la main le vase aux aumônes. Le jeune brahmane, qui n'avait point visité les royaumes bouddhiques, n'avait jamais vu de religieux samanéen; et, frappé du costume et de l'extérieur extraordinaires de celui-ci, il lui demande qui il est. Le religieux répond :

« Je suis un homme qui dompte son corps. — Qu'entendez-vous par « là? » demande le brahmane; et le religieux, faisant allusion aux métiers qu'avait étudiés le jeune homme, lui répond : « Le fabricant d'arcs « dompte la corne; le batelier dompte son bateau; le charpentier dompte « le bois; l'homme sage dompte son corps. De même qu'une grosse « pierre ne peut être emportée par le vent, de même le sage qui a une « âme forte ne peut être ébranlé par les louanges ni par les calomnies. « De même qu'une eau profonde est limpide et transparente, de même « l'homme éclairé qui a entendu le langage de la loi épure et agrandit « son cœur. »

Le jeune homme est déjà tout ému de ce noble langage, quand son interlocuteur s'élève tout à coup dans les airs, et fait paraître le corps du Bouddha orné des trente-deux signes du grand homme et des quatre-vingts marques de beauté[1], tout resplendissant d'une lumière divine, qui inonde de clarté le ciel et la terre. Puis le Bouddha, redescendant du haut des cieux, dit au brahmane que, s'il a opéré ce prodige, il le doit uniquement à l'énergie avec laquelle il a dompté son corps. Le jeune homme, pénétré d'admiration et de respect, ne pense plus qu'à se mettre à cette vertueuse école; et, quand il connaît les cinq défenses, les dix vertus, les six pratiques transcendantes, les quatre méditations et les trois voies du salut, le Bouddha lui dit : « Voilà les règles pour dompter « le corps. L'art de fabriquer des arcs, de diriger une nacelle et de travailler le bois, les six sciences libérales et les talents extraordinaires sont des choses spécieuses, qui, tout en flattant la vanité de l'homme,

[1] Voir le *Journal des Savants*, cahier d'août 1854, p. 507.

« blies en France, pour préparer, par voie d'enseignement, soit à la connaissance « des lois administratives en général, soit à certaines spécialités de l'administration « publique. Comparer ces institutions, dans leur état actuel, avec celles qui sont en « vigueur dans divers États de l'Europe, et particulièrement en Allemagne. Rechercher, à l'aide de cette comparaison, les éléments d'extension et de transformation « qui pourraient servir à améliorer, sous ce rapport, les institutions d'enseignement « de la France. »

Ce prix sera de la valeur de 2,500 francs.

Les mémoires seront reçus jusqu'au 31 décembre 1862.

Prix Léon Faucher, à décerner en 1863. — L'Académie propose, pour l'année 1863, le sujet de prix suivant : « Histoire commerciale de la ligue hanséatique. » Les concurrents auront à faire connaître l'origine de la ligue, sa constitution, ses règlements, les causes économiques de ses progrès, de sa décadence et de sa chute, et l'influence qu'elle a exercée sur la marche générale du commerce en Europe.

Ce prix sera de la valeur de 3,000 francs.

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1862.

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, M. Mignet, secrétaire perpétuel, a terminé la séance par la lecture d'une notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Portalis, membre de l'Académie.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Table méthodique et analytique des articles du Journal des Savants, depuis sa réorganisation en 1816 jusqu'en 1858 inclusivement, précédée d'une notice historique sur ce journal, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, par Hippolyte Cocheris, membre de la Société impériale des Antiquaires de France. Paris, imprimerie de Renou et Maulde, librairie de A. Durand, 1860, in-4° de LXIII-309 et 58 pages. — On lit dans la préface de cet ouvrage : « M. Durand, qui, dans l'intérêt de la « science, publie à ses dépens, c'est le mot, une collection de tables des grands « recueils historiques et littéraires de la France, a cru devoir y comprendre la table « du Journal des Savants. » C'est là une laborieuse et utile entreprise, à laquelle on ne pourrait qu'applaudir lors même que l'exécution ne répondrait pas complétement au but de l'éditeur et à l'attente du public. Il ne faut pas comparer la table de M. Cocheris à l'immense travail que l'abbé de Claustre fit paraître, il y a plus d'un siècle, sous ce titre : *Table générale des matières contenues dans le Journal des Savants, de l'édition de Paris, depuis l'année 1665, qu'il a commencé, jusqu'à 1750 inclusivement, avec le nom des auteurs, les titres de leurs ouvrages et l'extrait des jugements qu'on en a portés.* (Paris, 1753-1764, 10 vol. in-4°.) M. Cocheris s'est contenté, il le reconnaît lui-même, de classer, dans l'ordre bibliographique, *les titres des ouvrages* dont il a été rendu compte dans le Journal des Savants, depuis sa réorganisation en 1816, jusqu'à l'année 1858 inclusivement, avec l'indication du nom de l'auteur de chaque article du journal. Ainsi, cette nomenclature ne fait que reproduire, pour toute cette

période de quarante-deux ans, les tables de matières données, à la fin de chaque année, dans le Journal; encore ces dernières tables renvoient-elles aux petites analyses et aux notices nécrologiques comprises dans les *Nouvelles littéraires*; tandis que M. Cocheris a totalement omis cette partie du Journal. Pour faciliter l'usage de sa table, l'auteur y a joint un index des noms et des matières; mais cet index ne se rapporte également qu'aux titres des ouvrages analysés, ou aux noms des auteurs de ces ouvrages ou des rédacteurs des comptes rendus. En résumé, ce volume n'offre point, comme l'indiquait le titre, une table méthodique et analytique *des articles* du Journal des Savants, mais un simple répertoire des ouvrages sur lesquels s'est exercée l'érudition des auteurs du Journal. Les articles eux-mêmes ne sont nulle part analysés, comme ils l'avaient été par l'abbé de Claustre, pour la période de 1665 à 1750, et comme il serait bien à désirer qu'ils le fussent pour les années 1750-1792, dont la table n'a jamais été faite. Nous signalerons, en terminant, une intéressante *Histoire du Journal des Savants*, placée par M. Cocheris en tête du volume. C'est un travail très-complet pour ce qui concerne l'origine de ce recueil, son organisation, ses règlements jusqu'en 1792. Quant aux appréciations de l'auteur sur les travaux du Journal depuis sa reconstitution en 1816, nous n'avons pas à les juger ici.

Lugdunensis historiæ monumenta inde a colonia condita usque ad sæculum quartum decimum, edidit et annotavit J. B. Monfalcon, urbis Lugduni bibliothecæ præfectus. Lyon, imprimerie de Vingtrinier, 1860, in-4° de xv-480 pages. — *Musée lapidaire de la ville de Lyon*, par J. B. Monfalcon. Lyon, imprimerie de Perrin; Paris, librairie de Durand, 1859, in-4° de 28-xxxi pages.— Le premier de ces deux ouvrages, imprimé dès l'année 1855, reparaît aujourd'hui sous le titre que nous venons de transcrire, et avec quelques autres changements. C'est la première partie d'un recueil important, publié au nom de l'administration municipale de Lyon, et qui doit comprendre *les diplômes, chartes, bulles, lois, arrêts, règlements de corps de métiers, testaments et autres actes authentiques concernant les annales lyonnaises*. Cette première partie s'arrête aux premières années du XIVe siècle. Pour la période gallo-romaine, les témoignages des auteurs anciens et les monuments épigraphiques relatifs à la ville de Lyon y sont réunis et expliqués avec érudition. Pour les périodes suivantes, l'auteur s'est principalement attaché à reproduire la loi des Burgundes, avec les travaux principaux des commentateurs, les chartes des monastères, les diplômes des rois et les pièces qui constatent la formation de la commune lyonnaise (1195-1320). Le second travail de M. Monfalcon est une savante description et un recueil complet des monuments épigraphiques conservés au musée lapidaire de la ville de Lyon. Ces deux ouvrages sont le fruit de longues et sérieuses recherches; ils méritent, en outre, d'être cités pour leur magnifique exécution typographique.

Inventaire des titres du comté de Forez, fait en 1532, lors de la réunion de ce comté à la couronne de France, par Jacques Lhuillier, auditeur de la chambre des comptes de Paris, suivi d'un appendice, par Aug. Chaverondier, docteur en droit. Roanne, imprimerie Sauzon, 1860, deux volumes in-8° ensemble de xx-692 pages. —Cet inventaire, exécuté à l'époque où le comté de Forez fut réuni à la France par suite de la confiscation prononcée contre le connétable de Bourbon, contient l'analyse pièce par pièce des titres originaux relatifs à cette province, pendant une période de trois siècles. L'éditeur y a joint des tables des noms de lieux ou de personnes et un appendice où il a réuni plusieurs pièces inédites, ainsi que des fragments d'un autre inventaire des chartes du Forez dressé en 1473.

Trois voies romaines du Boulonnais, par M. L. Cousin, vice-président de la Société

dunkerquoise. Dunkerque, imprimerie de Kien, brochure in-8° avec une carte. — M. L. Cousin, à qui l'on doit déjà d'intéressants mémoires sur l'histoire et la géographie du Boulonnais et de la Flandre maritime, expose, dans ce nouveau travail, le résultat des recherches qu'il a faites pour constater la direction et les vestiges encore subsistants de trois voies romaines, aboutissant à Gessoriacum (Boulogne-sur-mer). La plus importante de ces chaussées antiques est celle d'Amiens à Boulogne, qui faisait partie du grand chemin de Lyon à l'Océan, construit par Agrippa, suivant le témoignage de Strabon. Les deux autres sont des embranchements de cette voie principale, partant de Boulogne, et se dirigeant, le premier sur Thérouanne, le second sur Étaples. Ce dernier chemin reliait Gessoriacum à l'ancien port de Quentowic, qui était situé à l'embouchure de la Canche, près d'Étaples, et dont l'emplacement a été fixé avec beaucoup de précision par M. L. Cousin, dans une dissertation insérée au tome IX des *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*. Ces recherches sur les voies romaines du Boulonnais ont le mérite d'avoir été faites sur les lieux mêmes par un homme instruit, qui rapproche habilement ce qu'il a vu du témoignage des géographes anciens et des *Itinéraires*. C'est une étude excellente, qui vient s'ajouter très-utilement à toutes celles qui se font en ce moment dans les diverses parties de la France, pour préparer le grand travail d'ensemble que le Gouvernement se propose de publier sur la topographie de la Gaule.

Les Celtes, les Armoricains, les Bretons, nouvelles recherches d'archéologie, de géographie et d'histoire, sur l'Armorique bretonne, par le docteur E. Halleguen. Paris, imprimerie de Remquet, librairie de A. Durand, 1860, in-8° de 239 pages. — Après avoir recherché quelles pouvaient être, aux époques gauloise et gallo-romaine, l'importance comme nombre et la situation morale et matérielle des habitants de l'extrême Armorique, l'auteur de ce livre étudie le rôle que joua, dans cette partie de la Gaule, l'émigration bretonne, et s'attache à restreindre beaucoup l'influence qu'elle a pu exercer sur le développement de la civilisation chrétienne en Armorique. Selon M. Halleguen, la population émigrée de la Grande-Bretagne était loin d'être en état de coloniser et de civiliser l'Armorique, et ce ne fut pas sans lutte que cette dernière se transforma en Petite-Bretagne. Ces recherches se terminent par une intéressante étude sur le nom et l'emplacement de l'ancienne capitale des Osismiens.

Le livre de Job, traduit de l'hébreu par Ernest Renan, membre de l'Institut. Étude sur l'âge et le caractère du poëme. Deuxième édition. Paris, Michel Lévy, 1860, in-8° de CXII-200 pages.

Testament de Basile Tatischef, traduit du russe d'après le manuscrit qui se trouve à la Bibliothèque impériale de Paris, par le père J. Martinof, de la compagnie de Jésus. Paris, Benj. Duprat, 1860, in-8° de XXII-47 pages. — Le célèbre historien russe Basile Tatischef, né en 1686, mort en 1750, a laissé, sous le titre de testament, une instruction pour servir de règle de conduite à son fils. Cet écrit curieux, dont la traduction est donnée ici d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris (supplément français, n° 2008), fait connaître, sous un aspect assez nouveau pour nous, les idées et les usages de la société russe dans la première moitié du XVIII° siècle, époque où la Russie, suivant l'opinion commune, naissait à peine à la civilisation. Le testament de Basile Tatischef n'offre pas seulement une intéressante étude de mœurs; ces conseils d'un père à son fils peuvent être lus avec fruit, même de nos jours, car ils sont empreints des sentiments les plus élevés, les plus délicats. Le Père Martinof publie en même temps, chez le même libraire, une traduction anglaise de ce document.

Souvenirs d'une ambassade en Chine et au Japon, en 1857 et 1858, par M. le marquis de Moges. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Hachette, 1860, in-12 de 350 pages. — M. le marquis de Moges a été attaché à l'ambassade de M. le baron Gros, qui fut envoyée à la Chine et au Japon en 1857. Les souvenirs qu'il a recueillis dans ce volume n'ont pas pour objet d'exposer les détails des négociations diplomatiques, ni les résultats politiques de cette mission. On y trouve un récit intéressant des incidents variés du voyage, et de curieuses notions sur les mœurs, les usages des pays parcourus. Nous signalerons surtout ce que l'auteur raconte de son séjour à Canton, à Shang-Hay, au golfe de Péchéli, de son excursion à la grande muraille et de sa visite à Nangasaki et à Yédo.

Les Turcs et la Turquie contemporaine, itinéraire et compte rendu de voyages dans les provinces ottomanes, par B. Nicolaidy, capitaine du génie au service de Grèce. Paris, imprimerie de Raçon, librairie de Sartorius, 1859, 2 vol. in-12 de XXXVIII-316 et 367 pages, avec cartes. — Les provinces turques que décrit l'auteur de ce livre sont principalement la Macédoine, la Thrace et quelques autres parties du pachalik de Roumélie. M. Nicolaidy envisage ces pays sous le rapport topographique, statistique, militaire; mais sa pensée dominante est de les faire connaître au point de vue moral et politique. Il fait un sombre tableau de l'influence du gouvernement des Turcs sur les contrées voisines de la Grèce, et invoque l'appui de la France pour obtenir leur délivrance, ou, du moins, l'amélioration de leur sort.

Les écritures cunéiformes. Exposés des travaux qui ont préparé la lecture et l'interprétation des inscriptions de la Perse et de l'Assyrie, par M. Joachim Menant. Caen, imprimerie de Hardel. Paris, librairie de Benj. Duprat, 1860, in-8° de 216 pages. — M. J. Menant, qui a publié, l'année dernière, une notice sur les inscriptions assyriennes des briques de Babylone (voy. notre cahier de juillet 1859, p. 451), résume aujourd'hui, dans un ouvrage plus développé, les travaux dont l'écriture cunéiforme a été l'objet depuis quelques années. Tout en exposant ses vues particulières sur cette étude, il analyse avec intérêt les recherches des archéologues et constate l'état actuel de nos connaissances sur la langue et l'histoire des antiques empires de la haute Asie.

Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du Dauphin, première édition complète, d'après les textes originaux, avec une étude sur leur composition, des notes et des éclaircissements, par Charles Dreyss. Paris, imprimerie de Bourdier, librairie de Didier et C^ie^, 1860, deux volumes in-8° de CCXLV-256 et 590 pages. — *Les Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du Dauphin* ont paru, pour la première fois, en 1806, dans le premier volume de l'édition des *Œuvres de Louis XIV*, donnée par Grouvelle (Paris, Treuttel et Wurtz, six volumes in-8°); mais le texte de cette première édition était très-incorrect et très-incomplet. En reproduisant aujourd'hui ce texte sous sa véritable forme, avec la plus grande exactitude, d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale, M. Dreyss en a fait ressortir un travail tout nouveau, et a rendu un service réel aux études historiques. Une savante introduction, qui occupe la moitié environ du premier volume, explique l'origine et la composition des *Mémoires* du roi. Cette œuvre, embrassant avec détail les années 1666, 1667 et les premiers mois de 1668, jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, avec des additions faites postérieurement pour les années 1661-1664 et 1669-1670, parcourt bien des degrés avant de trouver une forme définitive. D'abord, le roi jette de sa main, sur de petites feuilles, les faits et les idées qui doivent être développés; ses feuillets engendrent un journal beaucoup plus étendu, dont les articles sont certainement dictés par lui. Ce journal enfin est la base des *Mémoires*, vaste composi-

tion où les faits les plus importants de chaque année sont racontés et jugés. L'histoire du présent est l'occasion d'instructions politiques et morales adressées alors directement au Dauphin. Cette troisième phase du travail royal est elle-même fort complexe. Le texte entier des *Mémoires* a été remanié jusqu'à trois fois; des corrections de la main du roi se montrent au moins sur la première rédaction. De quelle plume se servait Louis XIV pour composer, pour corriger? M. Dreyss pense que Pellisson n'a été employé à ces travaux que fort tard et seulement pour la révision de la première partie. Il s'attache à démontrer qu'un écrivain jusqu'ici bien peu connu, M. de Périgny, lecteur du roi, doit être considéré comme le collaborateur intime de Louis XIV, et que son nom sera associé désormais à celui du grand roi, pour les instructions destinées au Dauphin. L'étude de l'éditeur sur la composition des *Mémoires* contient, en outre, des lettres inédites de Louis XIV à la gouvernante des Enfants de France; des maximes et réflexions composées par le duc de Montausier, pour l'éducation de son royal élève, et une appréciation des *Mémoires*, comme instruction politique et morale, comme œuvre littéraire. Après cette étude, l'éditeur aborde, dans la suite du premier volume, les textes, presque tous inédits, de l'année 1666, comprenant les feuillets de la main du roi, le journal et les mémoires composés d'après le journal, avec variantes. On trouve dans le second volume: un supplément aux mémoires de 1668; les feuillets du roi, le journal et les mémoires pour 1667; un texte unique de mémoires pour 1666; le texte d'une première partie additionnelle ou introduction relative aux années 1661-1662, et revue par Pellisson, enfin des fragments de feuillets du roi qui se rapportent aux années 1669-1679. Un appendice comprend: 1° un aperçu bibliographique sur les *Mémoires* du roi; 2° un texte de Pellisson pour l'année 1661, dont on a seulement une copie, reproduite dans l'édition de 1806. Une table des matières, trop peu développée peut-être, termine le second volume.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUIN 1860.

Les Avadânas, contes et apologues indiens inconnus jusqu'à ce jour, suivis de fables, de poésies et de nouvelles chinoises, traduits par M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, etc. Paris, Benjamin Duprat, 1859, 3 vol. in-18.

Pantchatantra, fünf Bücher indischer Fabeln, Mährchen und Erzæhlungen, aus dem Sanskrit übersetzt mit Einleitung und Anmerkungen, von Theodor Benfey. Erster Theil: Einleitung; zweiter Theil: Uebersetzung und Anmerkungen. Leipsick, F. A. Brockhaus, 1859.

Le Pantchatantra, cinq livres de fables indiennes, de contes et de légendes, traduits du sanscrit, avec une introduction et des notes, par M. Théodore Benfey, Ire partie, XLIII-611 pages; IIe partie, VIII-556 pages.

PREMIER ARTICLE.

Ce n'est pas nous qui blâmerons M. Stanislas Julien d'avoir fait trêve à des travaux plus sérieux pour nous donner les trois agréables volumes qu'il vient de publier sous le titre d'*Avadânas*. Non-seulement la lecture en est fort amusante; mais, de plus, elle est très-instructive, et elle peut jeter beaucoup de jour sur plusieurs questions intéressantes d'histoire littéraire, tout en procurant une distraction aimable et facile. Ces contes indiens, que nous a conservés la traduction chinoise,

n'existent plus, selon toute apparence, dans les originaux sanscrits; et c'est combler une regrettable lacune que de nous les faire connaître en notre langue. Ces fragments, quoique très-abrégés, dans l'état où ils nous ont été transmis, se rattachent à un ensemble plus vaste, et ils nous montrent la fortune que faisait, dans le monde de la Chine, l'apologue indien, en même temps qu'il en faisait une non moins brillante dans notre monde occidental [1]. Nous parlerons d'abord des Contes et apologues indiens, et ensuite des Poésies et nouvelles chinoises.

Ces contes, au nombre de cent douze, ont été découverts par M. Stanislas Julien dans une encyclopédie intitulée : *La Forêt des comparaisons* (*Yu-lin*). D'après les renseignements consignés dans le grand catalogue de la Bibliothèque impériale de Péking, sous le règne de Khien-long, cet ouvrage a été composé, dans le dernier tiers du XVI[e] siècle, par un lettré qui parvint au rang élevé de ministre de la justice. Ce docteur, nommé *Youen-thaï-jou-hien*, s'occupa, pendant plus de vingt ans, à recueillir, dans les livres anciens, tous les morceaux et les passages qui renfermaient des comparaisons, et il en forma un vaste recueil, qui n'avait pas moins de vingt-quatre volumes. Il dut lire et dépouiller environ quatre cents ouvrages, qu'il a eu le soin de citer, avec exactitude, à la fin de chaque extrait. Pour mettre de l'ordre dans cette énorme collection, il la divisa et la subdivisa en classes et en sections, précédées chacune d'un axiome de deux mots qui en indique le sujet [2].

Telle est la source abondante où a puisé M. Stanislas Julien, sans d'ailleurs nous dire quelles règles il s'est imposées dans le choix qu'il a fait; car, outre les livres purement chinois qu'a dû consulter *Youen-thaï*, le catalogue de l'empereur Khien-long indique encore les titres de deux cents autres ouvrages traduits du sanscrit ou rédigés en chinois, d'après des textes indiens, par des religieux bouddhistes. Tous ces ouvrages font partie de la grande collection bouddhique imprimée à Péking, dans les quatre idiomes chinois, mantchou, mongol et tibétain [3].

C'est donc à une œuvre purement bouddhique que nous avons affaire; et, si le travail du compilateur chinois est assez récent, les matériaux dont il se sert sont anciens et authentiques. C'est, en quelque sorte, un cours de morale pratique emprunté des Soûtras canoniques par un

[1] C'est surtout dans la savante introduction de M. Théodore Benfey au Pantchatantra, qu'il faut suivre toute l'histoire si curieuse des reproductions et des imitations des fables indiennes. Nous y reviendrons un peu plus loin. (Voir le premier volume tout entier du Pantchatantra.) — [2] M. Stanislas Julien, *Avadânas*, tome I, préface, page IX. — [3] Id. *ibid.* page XII.

homme de goût; et les leçons qu'il rappelle, pour être indirectes et voilées, n'en sont pas moins justes et utiles. Mais, d'abord, qu'est-ce que signifie le mot d'*avadâna?* Dans le langage bouddhique de l'Inde, *avadâna* veut dire *légende*, et une foule d'ouvrages portant ce titre se trouvent dans la *Triple corbeille* du Népal et de Ceylan[1]. Mais, comme, dans ces légendes, c'est le plus souvent en prenant des exemples connus du lecteur qu'on essaye de l'éclairer et de le convertir, les Chinois se sont surtout arrêtés à cette dernière idée; et l'*avadâna*, ou la légende, est devenu pour eux une comparaison[2]. C'est là ce qui justifie M. Stanislas Julien d'avoir donné ce titre à son recueil, et ce nom sanscrit a le double avantage de rappeler la véritable origine de ces contes et d'indiquer assez exactement quel en est l'objet.

Mais nous le verrons encore mieux en analysant quelques-uns de ces morceaux, que nous prendrons au hasard.

Le premier du recueil est intitulé, *Le roi et le grand tambour*, avec ce sous-titre : « De la réputation. » Un roi, dont on ne nous dit ni le nom ni le pays, veut, par un étrange caprice, faire fabriquer un énorme tambour, dont les sons puissent s'entendre jusqu'à dix lieues de distance. Il donne cet ordre à ses ministres; mais aucun d'eux n'ose promettre de l'exécuter. Survient un grand officier de la couronne nommé Kandou, aussi dévoué aux intérêts du peuple qu'à ceux du souverain, qui se charge de faire le grand tambour, si le roi consent à en payer la dépense. Le roi ouvre sur-le-champ tous ses trésors, et Kandou se hâte de répandre tant de richesses, au nom du généreux souverain, parmi les indigents et les malheureux du royaume. Au bout d'un an, le roi demande si le grand tambour est achevé, parce qu'il désire en entendre les sons. Kandou prie Sa Majesté de sortir de son palais et de vouloir bien parcourir ses États, où il doit entendre « le tambour de la loi du « Bouddha, qui retentit dans les dix parties du monde. » Le roi, durant

[1] L'étymologie du mot *avadâna* est assez obscure, et elle peut se rapporter à deux racines à la fois, *dai* et *dâ*, réunies à la préposition *ava*, laquelle indique : éloignement, séparation, abaissement. La racine *dai* signifie purifier, et la racine *dâ*, donner. De là il n'est pas facile d'arriver au sens de légende; mais, comme d'ordinaire, dans ces récits légendaires, il est question du fruit des œuvres et des expiations qu'entraînent les actions passées, on revient par cette voie détournée à l'idée de purification et à celle de compensations pour les fautes qu'on a commises antérieurement. — [2] Eugène Burnouf, *Introduction à l'Histoire du bouddhisme indien*, page 64, n'approuve pas la traduction du mot *avadâna* par celui de comparaison. Il est certain que rien ne la justifie dans les éléments dont se compose le mot sanscrit; mais il est possible de l'expliquer par les idées intermédiaires que j'ai indiquées dans la note précédente.

tout son voyage, est entouré d'une multitude qui se presse sous ses pas, en l'accablant de louanges et de bénédictions : « Sire, lui dit Kandou, « vous m'avez ordonné, l'an passé, de construire un tambour gigantesque « qui pût se faire entendre jusqu'à la distance de dix lieues, afin de ré- « pandre, dans tout le royaume, la renommée de votre vertu; j'ai pensé « qu'un bois desséché et une peau morte ne sauraient propager assez « loin l'éloge pompeux de vos bienfaits. Les trésors que j'ai reçus de « Votre Majesté, je les ai distribués sous forme de vivres et de vête- « ments aux religieux mendiants et aux brahmanes, afin de secourir les « hommes les plus pauvres et les plus malheureux de votre royaume. « Une proclamation générale les a fait venir de tous côtés; et, des « quatre coins du royaume, ils sont accourus à la source des bienfaits, « comme des enfants affamés qui volent vers leur tendre mère[1]. »

La légende ne va pas plus loin, et elle ne nous dit pas si ce roi assez peu sage, qui voulait ce prodigieux tambour, trouva de son goût le subterfuge de Kandou; mais que la leçon ait ou non porté ses fruits, elle n'en est pas moins piquante, et elle apprend aux chefs des hommes que leur gloire consiste bien moins dans le vain bruit qu'ils font que dans les bienfaits qu'ils répandent autour d'eux. En se reportant à la loi bouddhique, cette leçon pouvait avoir encore un autre but, et elle devait pousser les rois à faire de fécondes aumônes[2], au lieu de ces folles dépenses qui les ruinent en ce monde et qui compromettent leur salut dans l'autre. La légende indienne ne semble pas avoir songé à ce second enseignement, qui, d'ailleurs, devait être de toute évidence pour un lecteur bouddhiste.

A cette critique des rois, en succède une autre dirigée contre les brahmanes et les savants qui s'égarent dans de vaines études au lieu de se livrer à la seule étude véritable, celle de la vertu. Ce nouvel apologue est intitulé, *Le brahmane converti*, et il a pour sous-titre : « De « ceux qui sont doués d'une intelligence divine. » C'est un jeune brahmane qui, fier des talents rares dont il est doué, se met en tête d'apprendre toutes les sciences et même tous les métiers. Il cultive successivement tous les arts libéraux, l'astronomie, la géographie, la médecine, la magie, la musique, les jeux, les exercices de toute sorte. Il acquiert, en outre, la pratique d'une foule de professions, et il ne dédaigne pas d'être tailleur, brodeur, cuisinier, etc. Tout exalté de son mérite, il se croit sans égal, et il veut parcourir les royaumes pour montrer sa supé-

[1] M. Stanislas Julien, *Les Avâdanas*, t. I, p. 6. — [2] Voir, sur l'aumône recommandée par le Bouddha comme une des vertus principales, les articles du *Journal des Savants*, cahier de septembre 1854, p. 568; cahier de mars 1856, p. 169.

riorité et terrasser tous ses rivaux. Cependant il s'aperçoit bientôt qu'il ne sait pas tout; et, comme sa folle vanité ne l'empêche pas d'être sincère avec lui-même, il se met sans peine à l'école de ceux qui peuvent lui apprendre encore quelque chose. C'est ainsi qu'il est tour à tour disciple d'un fabricant d'arcs de corne, d'un batelier, d'un architecte, etc. et, après avoir voyagé et s'être instruit de cette façon dans seize royaumes différents, il est gonflé d'orgueil, et il se dit : « Qui « pourrait l'emporter sur moi? » Cependant le Bouddha, qui a pitié de ce jeune présomptueux, veut le convertir à de plus saines pensées; et, prenant la forme d'un religieux, il se présente à lui, appuyé sur son bâton et tenant à la main le vase aux aumônes. Le jeune brahmane, qui n'avait point visité les royaumes bouddhiques, n'avait jamais vu de religieux samanéen; et, frappé du costume et de l'extérieur extraordinaires de celui-ci, il lui demande qui il est. Le religieux répond :

« Je suis un homme qui dompte son corps. — Qu'entendez-vous par « là? » demande le brahmane; et le religieux, faisant allusion aux métiers qu'avait étudiés le jeune homme, lui répond : « Le fabricant d'arcs « dompte la corne; le batelier dompte son bateau; le charpentier dompte « le bois; l'homme sage dompte son corps. De même qu'une grosse « pierre ne peut être emportée par le vent, de même le sage qui a une « âme forte ne peut être ébranlé par les louanges ni par les calomnies. « De même qu'une eau profonde est limpide et transparente, de même « l'homme éclairé qui a entendu le langage de la loi épure et agrandit « son cœur. »

Le jeune homme est déjà tout ému de ce noble langage, quand son interlocuteur s'élève tout à coup dans les airs, et fait paraître le corps du Bouddha orné des trente-deux signes du grand homme et des quatre-vingts marques de beauté[1], tout resplendissant d'une lumière divine, qui inonde de clarté le ciel et la terre. Puis le Bouddha, redescendant du haut des cieux, dit au brahmane que, s'il a opéré ce prodige, il le doit uniquement à l'énergie avec laquelle il a dompté son corps. Le jeune homme, pénétré d'admiration et de respect, ne pense plus qu'à se mettre à cette vertueuse école; et, quand il connaît les cinq défenses, les dix vertus, les six pratiques transcendantes, les quatre méditations et les trois voies du salut, le Bouddha lui dit : « Voilà les règles pour dompter « le corps. L'art de fabriquer des arcs, de diriger une nacelle et de tra« vailler le bois, les six sciences libérales et les talents extraordinaires « sont des choses spécieuses, qui, tout en flattant la vanité de l'homme,

[1] Voir le *Journal des Savants*, cahier d'août 1854, p. 507.

« agitent son corps, égarent son esprit, et l'asservissent lui-même aux « vicissitudes de la vie et de la mort. » Le Bouddha explique encore au jeune homme les quatre vérités sublimes avec les huit moyens de délivrance, et le brahmane obtient sur le champ la dignité d'arhat[1].

Dans un autre apologue, qui se propose à peu près le même but, le Bouddha demande à un chef de marchands combien il y a de moyens pour dompter les éléphants. Le marchand répond qu'il y en a trois : le crochet de fer qu'on met à leur bouche, dont il faut vaincre la résistance; la privation de nourriture pour dompter la violence de leur corps; et enfin les coups dont on les frappe pour les rendre dociles et soumettre leur esprit. Puis le Bouddha dit encore au chef de marchands : « Vous ne savez que dompter les éléphants, savez-vous vous dompter « vous-même? — Je ne sais pas bien ce que c'est que de se dompter « soi-même, répond le marchand. Qu'entendez-vous par là? — Et moi « aussi, dit le Bouddha, j'ai trois moyens sûrs pour dompter les hommes « et me dompter moi-même, au point d'arriver à un calme complet. « D'abord, par une sincérité parfaite, je réprime les écarts de ma bouche; « ensuite, par la bienveillance et la chasteté, je dompte la roideur et les « dérèglements de mon corps; enfin, par des exercices intellectuels, « j'éveille l'activité de mon esprit[2]. »

Il n'y a, d'ailleurs, qu'un assez petit nombre de légendes où le Bouddha apparaisse en personne pour donner des leçons aux hommes. Dans la plupart de ces contes et apologues, ce sont de moindres personnages qui jouent le rôle d'instituteurs; et bien souvent ce ne sont que des animaux qui agissent et prennent la parole avec plus ou moins d'à-propos et de bon sens. Sans doute tous les morceaux ne valent pas ceux que nous venons de citer; mais il n'en est pas un seul qui n'ait un but moral et pratique. Ce sont, sous forme détournée, de perpétuels et excellents conseils contre les principaux vices qui nuisent à l'homme et le dégradent, la cupidité, l'orgueil, la colère, la sottise; et, si l'enseignement n'est pas toujours très-profond, il est, du moins, toujours juste et suffisamment clair. Nous comprenons donc très-bien le succès qu'a pu avoir le recueil de Youen-thaï parmi ses compatriotes, et l'échantillon que M. Stanislas Julien vient de nous en donner est fait aussi pour nous mettre en goût.

[1] M. Stanislas Julien, *Les Avadânas*, t. I, p. 15 et suivantes. Dans le même volume, p. 215, il se trouve une autre légende où le Bouddha donne aussi une leçon de modestie à un brahmane qui se figure tout savoir, et qui parcourt en plein jour les rues et les marchés de la ville un flambeau à la main pour éclairer les hommes; mais cette seconde légende est moins étendue et moins démonstrative que l'autre. — [2] M. Stanislas Julien, *Les Avadânas*, t. I, p. 74 et suivantes.

période de quarante-deux ans, les tables de matières données, à la fin de chaque année, dans le Journal; encore ces dernières tables renvoient-elles aux petites analyses et aux notices nécrologiques comprises dans les *Nouvelles littéraires*; tandis que M. Cocheris a totalement omis cette partie du Journal. Pour faciliter l'usage de sa table, l'auteur y a joint un index des noms et des matières; mais cet index ne se rapporte également qu'aux titres des ouvrages analysés, ou aux noms des auteurs de ces ouvrages ou des rédacteurs des comptes rendus. En résumé, ce volume n'offre point, comme l'indiquait le titre, une table méthodique et analytique *des articles* du Journal des Savants, mais un simple répertoire des ouvrages sur lesquels s'est exercée l'érudition des auteurs du Journal. Les articles eux-mêmes ne sont nulle part analysés, comme ils l'avaient été par l'abbé de Claustre, pour la période de 1665 à 1750, et comme il serait bien à désirer qu'ils le fussent pour les années 1750-1792, dont la table n'a jamais été faite. Nous signalerons, en terminant, une intéressante *Histoire du Journal des Savants*, placée par M. Cocheris en tête du volume. C'est un travail très-complet pour ce qui concerne l'origine de ce recueil, son organisation, ses règlements jusqu'en 1792. Quant aux appréciations de l'auteur sur les travaux du Journal depuis sa reconstitution en 1816, nous n'avons pas à les juger ici.

Lugdunensis historiæ monumenta inde a colonia condita usque ad sæculum quartum decimum, edidit et annotavit J. B. Monfalcon, urbis Lugduni bibliothecæ præfectus. Lyon, imprimerie de Vingtrinier, 1860, in-4° de xv-480 pages. — *Musée lapidaire de la ville de Lyon*, par J. B. Monfalcon. Lyon, imprimerie de Perrin; Paris, librairie de Durand, 1859, in-4° de 28-xxxi pages. — Le premier de ces deux ouvrages, imprimé dès l'année 1855, reparaît aujourd'hui sous le titre que nous venons de transcrire, et avec quelques autres changements. C'est la première partie d'un recueil important, publié au nom de l'administration municipale de Lyon, et qui doit comprendre *les diplômes, chartes, bulles, lois, arrêts, règlements de corps de métiers, testaments et autres actes authentiques concernant les annales lyonnaises*. Cette première partie s'arrête aux premières années du XIV° siècle. Pour la période gallo-romaine, les témoignages des auteurs anciens et les monuments épigraphiques relatifs à la ville de Lyon y sont réunis et expliqués avec érudition. Pour les périodes suivantes, l'auteur s'est principalement attaché à reproduire la loi des Burgundes, avec les travaux principaux des commentateurs, les chartes des monastères, les diplômes des rois et les pièces qui constatent la formation de la commune lyonnaise (1195-1320). Le second travail de M. Monfalcon est une savante description et un recueil complet des monuments épigraphiques conservés au musée lapidaire de la ville de Lyon. Ces deux ouvrages sont le fruit de longues et sérieuses recherches; ils méritent, en outre, d'être cités pour leur magnifique exécution typographique.

Inventaire des titres du comté de Forez, fait en 1532, lors de la réunion de ce comté à la couronne de France, par Jacques Lhuillier, auditeur de la chambre des comptes de Paris, suivi d'un appendice, par Aug. Chaverondier, docteur en droit. Roanne, imprimerie Sauzon, 1860, deux volumes in-8° ensemble de xx-692 pages. —Cet inventaire, exécuté à l'époque où le comté de Forez fut réuni à la France par suite de la confiscation prononcée contre le connétable de Bourbon, contient l'analyse pièce par pièce des titres originaux relatifs à cette province, pendant une période de trois siècles. L'éditeur y a joint des tables des noms de lieux ou de personnes et un appendice où il a réuni plusieurs pièces inédites, ainsi que des fragments d'un autre inventaire des chartes du Forez dressé en 1473.

Trois voies romaines du Boulonnais, par M. L. Cousin, vice-président de la Société

« blies en France, pour préparer, par voie d'enseignement, soit à la connaissance « des lois administratives en général, soit à certaines spécialités de l'administration « publique. Comparer ces institutions, dans leur état actuel, avec celles qui sont en « vigueur dans divers États de l'Europe, et particulièrement en Allemagne. Rechercher, à l'aide de cette comparaison, les éléments d'extension et de transformation « qui pourraient servir à améliorer, sous ce rapport, les institutions d'enseignement « de la France. »

Ce prix sera de la valeur de 2,500 francs.

Les mémoires seront reçus jusqu'au 31 décembre 1862.

Prix Léon Faucher, à décerner en 1863. — L'Académie propose, pour l'année 1863, le sujet de prix suivant : « Histoire commerciale de la ligue hanséatique. » Les concurrents auront à faire connaître l'origine de la ligue, sa constitution, ses règlements, les causes économiques de ses progrès, de sa décadence et de sa chute, et l'influence qu'elle a exercée sur la marche générale du commerce en Europe.

Ce prix sera de la valeur de 3,000 francs.

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1862.

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, M. Mignet, secrétaire perpétuel, a terminé la séance par la lecture d'une notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Portalis, membre de l'Académie.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Table méthodique et analytique des articles du Journal des Savants, depuis sa réorganisation en 1816 jusqu'en 1858 inclusivement, précédée d'une notice historique sur ce journal, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, par Hippolyte Cocheris, membre de la Société impériale des Antiquaires de France. Paris, imprimerie de Renou et Maulde, librairie de A. Durand, 1860, in-4° de LXIII-309 et 58 pages. — On lit dans la préface de cet ouvrage : « M. Durand, qui, dans l'intérêt de la « science, publie à ses dépens, c'est le mot, une collection de tables des grands « recueils historiques et littéraires de la France, a cru devoir y comprendre la table « du Journal des Savants. » C'est là une laborieuse et utile entreprise, à laquelle on ne pourrait qu'applaudir lors même que l'exécution ne répondrait pas complétement au but de l'éditeur et à l'attente du public. Il ne faut pas comparer la table de M. Cocheris à l'immense travail que l'abbé de Claustre fit paraître, il y a plus d'un siècle, sous ce titre : *Table générale des matières contenues dans le Journal des Savants, de l'édition de Paris, depuis l'année 1665, qu'il a commencé, jusqu'à 1750 inclusivement, avec le nom des auteurs, les titres de leurs ouvrages et l'extrait des jugements qu'on en a portés.* (Paris, 1753-1764, 10 vol. in-4°.) M. Cocheris s'est contenté, il le reconnaît lui-même, de classer, dans l'ordre bibliographique, *les titres des ouvrages* dont il a été rendu compte dans le Journal des Savants, depuis sa réorganisation en 1816, jusqu'à l'année 1858 inclusivement, avec l'indication du nom de l'auteur de chaque article du journal. Ainsi, cette nomenclature ne fait que reproduire, pour toute cette

période de quarante-deux ans, les tables de matières données, à la fin de chaque année, dans le Journal; encore ces dernières tables renvoient-elles aux petites analyses et aux notices nécrologiques comprises dans les *Nouvelles littéraires*; tandis que M. Cocheris a totalement omis cette partie du Journal. Pour faciliter l'usage de sa table, l'auteur y a joint un index des noms et des matières; mais cet index ne se rapporte également qu'aux titres des ouvrages analysés, ou aux noms des auteurs de ces ouvrages ou des rédacteurs des comptes rendus. En résumé, ce volume n'offre point, comme l'indiquait le titre, une table méthodique et analytique *des articles* du Journal des Savants, mais un simple répertoire des ouvrages sur lesquels s'est exercée l'érudition des auteurs du Journal. Les articles eux-mêmes ne sont nulle part analysés, comme ils l'avaient été par l'abbé de Claustre, pour la période de 1665 à 1750, et comme il serait bien à désirer qu'ils le fussent pour les années 1750-1792, dont la table n'a jamais été faite. Nous signalerons, en terminant, une intéressante *Histoire du Journal des Savants*, placée par M. Cocheris en tête du volume. C'est un travail très-complet pour ce qui concerne l'origine de ce recueil, son organisation, ses règlements jusqu'en 1792. Quant aux appréciations de l'auteur sur les travaux du Journal depuis sa reconstitution en 1816, nous n'avons pas à les juger ici.

Lugdunensis historiæ monumenta inde a colonia condita usque ad sæculum quartum decimum, edidit et annotavit J. B. Monfalcon, urbis Lugduni bibliothecæ præfectus. Lyon, imprimerie de Vingtrinier, 1860, in-4° de xv-480 pages. — *Musée lapidaire de la ville de Lyon*, par J. B. Monfalcon. Lyon, imprimerie de Perrin; Paris, librairie de Durand, 1859, in-4° de 28-xxxi pages. — Le premier de ces deux ouvrages, imprimé dès l'année 1855, reparaît aujourd'hui sous le titre que nous venons de transcrire, et avec quelques autres changements. C'est la première partie d'un recueil important, publié au nom de l'administration municipale de Lyon, et qui doit comprendre *les diplômes, chartes, bulles, lois, arrêts, règlements de corps de métiers, testaments et autres actes authentiques concernant les annales lyonnaises*. Cette première partie s'arrête aux premières années du XIV° siècle. Pour la période gallo-romaine, les témoignages des auteurs anciens et les monuments épigraphiques relatifs à la ville de Lyon y sont réunis et expliqués avec érudition. Pour les périodes suivantes, l'auteur s'est principalement attaché à reproduire la loi des Burgundes, avec les travaux principaux des commentateurs, les chartes des monastères, les diplômes des rois et les pièces qui constatent la formation de la commune lyonnaise (1195-1320). Le second travail de M. Monfalcon est une savante description et un recueil complet des monuments épigraphiques conservés au musée lapidaire de la ville de Lyon. Ces deux ouvrages sont le fruit de longues et sérieuses recherches; ils méritent, en outre, d'être cités pour leur magnifique exécution typographique.

Inventaire des titres du comté de Forez, fait en 1532, lors de la réunion de ce comté à la couronne de France, par Jacques Lhuillier, auditeur de la chambre des comptes de Paris, suivi d'un appendice, par Aug. Chaverondier, docteur en droit. Roanne, imprimerie Sauzon, 1860, deux volumes in-8° ensemble de xx-692 pages. —Cet inventaire, exécuté à l'époque où le comté de Forez fut réuni à la France par suite de la confiscation prononcée contre le connétable de Bourbon, contient l'analyse pièce par pièce des titres originaux relatifs à cette province, pendant une période de trois siècles. L'éditeur y a joint des tables des noms de lieux ou de personnes et un appendice où il a réuni plusieurs pièces inédites, ainsi que des fragments d'un autre inventaire des chartes du Forez dressé en 1473.

Trois voies romaines du Boulonnais, par M. L. Cousin, vice-président de la Société

dunkerquoise. Dunkerque, imprimerie de Kien, brochure in-8° avec une carte. — M. L. Cousin, à qui l'on doit déjà d'intéressants mémoires sur l'histoire et la géographie du Boulonnais et de la Flandre maritime, expose, dans ce nouveau travail, le résultat des recherches qu'il a faites pour constater la direction et les vestiges encore subsistants de trois voies romaines, aboutissant à Gessoriacum (Boulogne-sur-mer). La plus importante de ces chaussées antiques est celle d'Amiens à Boulogne, qui faisait partie du grand chemin de Lyon à l'Océan, construit par Agrippa, suivant le témoignage de Strabon. Les deux autres sont des embranchements de cette voie principale, partant de Boulogne, et se dirigeant, le premier sur Thérouanne, le second sur Étaples. Ce dernier chemin reliait Gessoriacum à l'ancien port de Quentowic, qui était situé à l'embouchure de la Canche, près d'Étaples, et dont l'emplacement a été fixé avec beaucoup de précision par M. L. Cousin, dans une dissertation insérée au tome IX des *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*. Ces recherches sur les voies romaines du Boulonnais ont le mérite d'avoir été faites sur les lieux mêmes par un homme instruit, qui rapproche habilement ce qu'il a vu du témoignage des géographes anciens et des *Itinéraires*. C'est une étude excellente, qui vient s'ajouter très-utilement à toutes celles qui se font en ce moment dans les diverses parties de la France, pour préparer le grand travail d'ensemble que le Gouvernement se propose de publier sur la topographie de la Gaule.

Les Celtes, les Armoricains, les Bretons, nouvelles recherches d'archéologie, de géographie et d'histoire, sur l'Armorique bretonne, par le docteur E. Halleguen. Paris, imprimerie de Remquet, librairie de A. Durand, 1860, in-8° de 239 pages. — Après avoir recherché quelles pouvaient être, aux époques gauloise et gallo-romaine, l'importance comme nombre et la situation morale et matérielle des habitants de l'extrême Armorique, l'auteur de ce livre étudie le rôle que joua, dans cette partie de la Gaule, l'émigration bretonne, et s'attache à restreindre beaucoup l'influence qu'elle a pu exercer sur le développement de la civilisation chrétienne en Armorique. Selon M. Halleguen, la population émigrée de la Grande-Bretagne était loin d'être en état de coloniser et de civiliser l'Armorique, et ce ne fut pas sans lutte que cette dernière se transforma en Petite-Bretagne. Ces recherches se terminent par une intéressante étude sur le nom et l'emplacement de l'ancienne capitale des Osismiens.

Le livre de Job, traduit de l'hébreu par Ernest Renan, membre de l'Institut. Étude sur l'âge et le caractère du poëme. Deuxième édition. Paris, Michel Lévy, 1860, in-8° de CXII-200 pages.

Testament de Basile Tatischef, traduit du russe d'après le manuscrit qui se trouve à la Bibliothèque impériale de Paris, par le père J. Martinof, de la compagnie de Jésus. Paris, Benj. Duprat, 1860, in-8° de XXII-47 pages. — Le célèbre historien russe Basile Tatischef, né en 1686, mort en 1750, a laissé, sous le titre de testament, une instruction pour servir de règle de conduite à son fils. Cet écrit curieux, dont la traduction est donnée ici d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris (supplément français, n° 2008), fait connaître, sous un aspect assez nouveau pour nous, les idées et les usages de la société russe dans la première moitié du XVIII° siècle, époque où la Russie, suivant l'opinion commune, naissait à peine à la civilisation. Le testament de Basile Tatischef n'offre pas seulement une intéressante étude de mœurs; ces conseils d'un père à son fils peuvent être lus avec fruit, même de nos jours, car ils sont empreints des sentiments les plus élevés, les plus délicats. Le Père Martinof publie en même temps, chez le même libraire, une traduction anglaise de ce document.

Souvenirs d'une ambassade en Chine et au Japon, en 1857 et 1858, par M. le marquis de Moges. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Hachette, 1860, in-12 de 350 pages. — M. le marquis de Moges a été attaché à l'ambassade de M. le baron Gros, qui fut envoyée à la Chine et au Japon en 1857. Les souvenirs qu'il a recueillis dans ce volume n'ont pas pour objet d'exposer les détails des négociations diplomatiques, ni les résultats politiques de cette mission. On y trouve un récit intéressant des incidents variés du voyage, et de curieuses notions sur les mœurs, les usages des pays parcourus. Nous signalerons surtout ce que l'auteur raconte de son séjour à Canton, à Shang-Hay, au golfe de Péchéli, de son excursion à la grande muraille et de sa visite à Nangasaki et à Yédo.

Les Turcs et la Turquie contemporaine, itinéraire et compte rendu de voyages dans les provinces ottomanes, par B. Nicolaidy, capitaine du génie au service de Grèce. Paris, imprimerie de Raçon, librairie de Sartorius, 1859, 2 vol. in-12 de XXXVIII-316 et 367 pages, avec cartes. — Les provinces turques que décrit l'auteur de ce livre sont principalement la Macédoine, la Thrace et quelques autres parties du pachalik de Roumélie. M. Nicolaidy envisage ces pays sous le rapport topographique, statistique, militaire; mais sa pensée dominante est de les faire connaître au point de vue moral et politique. Il fait un sombre tableau de l'influence du gouvernement des Turcs sur les contrées voisines de la Grèce, et invoque l'appui de la France pour obtenir leur délivrance, ou, du moins, l'amélioration de leur sort.

Les écritures cunéiformes. Exposés des travaux qui ont préparé la lecture et l'interprétation des inscriptions de la Perse et de l'Assyrie, par M. Joachim Menant. Caen, imprimerie de Hardel. Paris, librairie de Benj. Duprat, 1860, in-8° de 216 pages. — M. J. Menant, qui a publié, l'année dernière, une notice sur les inscriptions assyriennes des briques de Babylone (voy. notre cahier de juillet 1859, p. 451), résume aujourd'hui, dans un ouvrage plus développé, les travaux dont l'écriture cunéiforme a été l'objet depuis quelques années. Tout en exposant ses vues particulières sur cette étude, il analyse avec intérêt les recherches des archéologues et constate l'état actuel de nos connaissances sur la langue et l'histoire des antiques empires de la haute Asie.

Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du Dauphin, première édition complète, d'après les textes originaux, avec une étude sur leur composition, des notes et des éclaircissements, par Charles Dreyss. Paris, imprimerie de Bourdier, librairie de Didier et C^ie^, 1860, deux volumes in-8° de CCXLV-256 et 590 pages. — *Les Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du Dauphin* ont paru, pour la première fois, en 1806, dans le premier volume de l'édition des *Œuvres de Louis XIV*, donnée par Grouvelle (Paris, Treuttel et Wurtz, six volumes in-8°); mais le texte de cette première édition était très-incorrect et très-incomplet. En reproduisant aujourd'hui ce texte sous sa véritable forme, avec la plus grande exactitude, d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale, M. Dreyss en a fait ressortir un travail tout nouveau, et a rendu un service réel aux études historiques. Une savante introduction, qui occupe la moitié environ du premier volume, explique l'origine et la composition des *Mémoires* du roi. Cette œuvre, embrassant avec détail les années 1666, 1667 et les premiers mois de 1668, jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, avec des additions faites postérieurement pour les années 1661-1664 et 1669-1670, parcourt bien des degrés avant de trouver une forme définitive. D'abord, le roi jette de sa main, sur de petites feuilles, les faits et les idées qui doivent être développés; ses feuillets engendrent un journal beaucoup plus étendu, dont les articles sont certainement dictés par lui. Ce journal enfin est la base des *Mémoires*, vaste composi-

tion où les faits les plus importants de chaque année sont racontés et jugés. L'histoire du présent est l'occasion d'instructions politiques et morales adressées alors directement au Dauphin. Cette troisième phase du travail royal est elle-même fort complexe. Le texte entier des *Mémoires* a été remanié jusqu'à trois fois; des corrections de la main du roi se montrent au moins sur la première rédaction. De quelle plume se servait Louis XIV pour composer, pour corriger? M. Dreyss pense que Pellisson n'a été employé à ces travaux que fort tard et seulement pour la révision de la première partie. Il s'attache à démontrer qu'un écrivain jusqu'ici bien peu connu, M. de Périgny, lecteur du roi, doit être considéré comme le collaborateur intime de Louis XIV, et que son nom sera associé désormais à celui du grand roi, pour les instructions destinées au Dauphin. L'étude de l'éditeur sur la composition des *Mémoires* contient, en outre, des lettres inédites de Louis XIV à la gouvernante des Enfants de France; des maximes et réflexions composées par le duc de Montausier, pour l'éducation de son royal élève, et une appréciation des *Mémoires*, comme instruction politique et morale, comme œuvre littéraire. Après cette étude, l'éditeur aborde, dans la suite du premier volume, les textes, presque tous inédits, de l'année 1666, comprenant les feuillets de la main du roi, le journal et les mémoires composés d'après le journal, avec variantes. On trouve dans le second volume: un supplément aux mémoires de 1668; les feuillets du roi, le journal et les mémoires pour 1667; un texte unique de mémoires pour 1666; le texte d'une première partie additionnelle ou introduction relative aux années 1661-1662, et revue par Pellisson, enfin des fragments de feuillets du roi qui se rapportent aux années 1669-1679. Un appendice comprend: 1° un aperçu bibliographique sur les *Mémoires* du roi; 2° un texte de Pellisson pour l'année 1661, dont on a seulement une copie, reproduite dans l'édition de 1806. Une table des matières, trop peu développée peut-être, termine le second volume.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUIN 1860.

LES AVADÂNAS, contes et apologues indiens inconnus jusqu'à ce jour, suivis de fables, de poésies et de nouvelles chinoises, traduits par M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, etc. Paris, Benjamin Duprat, 1859, 3 vol. in-18.

PANTCHATANTRA, fünf Bücher indischer Fabeln, Mährchen und Erzæhlungen, aus dem Sanskrit übersetzt mit Einleitung und Anmerkungen, von Theodor Benfey. Erster Theil: Einleitung; zweiter Theil: Uebersetzung und Anmerkungen. Leipsick, F. A. Brockhaus, 1859.

LE PANTCHATANTRA, cinq livres de fables indiennes, de contes et de légendes, traduits du sanscrit, avec une introduction et des notes, par M. Théodore Benfey, I[re] partie, XLIII-611 pages; II[e] partie, VIII-556 pages.

PREMIER ARTICLE.

Ce n'est pas nous qui blâmerons M. Stanislas Julien d'avoir fait trêve à des travaux plus sérieux pour nous donner les trois agréables volumes qu'il vient de publier sous le titre d'*Avadânas*. Non-seulement la lecture en est fort amusante; mais, de plus, elle est très-instructive, et elle peut jeter beaucoup de jour sur plusieurs questions intéressantes d'histoire littéraire, tout en procurant une distraction aimable et facile. Ces contes indiens, que nous a conservés la traduction chinoise,

n'existent plus, selon toute apparence, dans les originaux sanscrits; et c'est combler une regrettable lacune que de nous les faire connaître en notre langue. Ces fragments, quoique très-abrégés, dans l'état où ils nous ont été transmis, se rattachent à un ensemble plus vaste, et ils nous montrent la fortune que faisait, dans le monde de la Chine, l'apologue indien, en même temps qu'il en faisait une non moins brillante dans notre monde occidental [1]. Nous parlerons d'abord des Contes et apologues indiens, et ensuite des Poésies et nouvelles chinoises.

Ces contes, au nombre de cent douze, ont été découverts par M. Stanislas Julien dans une encyclopédie intitulée : *La Forêt des comparaisons* (*Ya-lin*). D'après les renseignements consignés dans le grand catalogue de la Bibliothèque impériale de Péking, sous le règne de Khien-long, cet ouvrage a été composé, dans le dernier tiers du XVI^e siècle, par un lettré qui parvint au rang élevé de ministre de la justice. Ce docteur, nommé *Youen-thaï-jou-hien*, s'occupa, pendant plus de vingt ans, à recueillir, dans les livres anciens, tous les morceaux et les passages qui renfermaient des comparaisons, et il en forma un vaste recueil, qui n'avait pas moins de vingt-quatre volumes. Il dut lire et dépouiller environ quatre cents ouvrages, qu'il a eu le soin de citer, avec exactitude, à la fin de chaque extrait. Pour mettre de l'ordre dans cette énorme collection, il la divisa et la subdivisa en classes et en sections, précédées chacune d'un axiome de deux mots qui en indique le sujet [2].

Telle est la source abondante où a puisé M. Stanislas Julien, sans d'ailleurs nous dire quelles règles il s'est imposées dans le choix qu'il a fait; car, outre les livres purement chinois qu'a dû consulter *Youen-thaï*, le catalogue de l'empereur Khien-long indique encore les titres de deux cents autres ouvrages traduits du sanscrit ou rédigés en chinois, d'après des textes indiens, par des religieux bouddhistes. Tous ces ouvrages font partie de la grande collection bouddhique imprimée à Péking, dans les quatre idiomes chinois, mantchou, mongol et tibétain [3].

C'est donc à une œuvre purement bouddhique que nous avons affaire; et, si le travail du compilateur chinois est assez récent, les matériaux dont il se sert sont anciens et authentiques. C'est, en quelque sorte, un cours de morale pratique emprunté des Soûtras canoniques par un

[1] C'est surtout dans la savante introduction de M. Théodore Benfey au Pantchatantra, qu'il faut suivre toute l'histoire si curieuse des reproductions et des imitations des fables indiennes. Nous y reviendrons un peu plus loin. (Voir le premier volume tout entier du Pantchatantra.) — [2] M. Stanislas Julien, *Avadânas*, tome I, préface, page IX. — [3] Id. *ibid.* page XII.

homme de goût; et les leçons qu'il rappelle, pour être indirectes et voilées, n'en sont pas moins justes et utiles. Mais, d'abord, qu'est-ce que signifie le mot d'*avadâna?* Dans le langage bouddhique de l'Inde, *avadâna* veut dire *légende*, et une foule d'ouvrages portant ce titre se trouvent dans la *Triple corbeille* du Népal et de Ceylan[1]. Mais, comme, dans ces légendes, c'est le plus souvent en prenant des exemples connus du lecteur qu'on essaye de l'éclairer et de le convertir, les Chinois se sont surtout arrêtés à cette dernière idée; et l'*avadâna*, ou la légende, est devenu pour eux une comparaison[2]. C'est là ce qui justifie M. Stanislas Julien d'avoir donné ce titre à son recueil, et ce nom sanscrit a le double avantage de rappeler la véritable origine de ces contes et d'indiquer assez exactement quel en est l'objet.

Mais nous le verrons encore mieux en analysant quelques-uns de ces morceaux, que nous prendrons au hasard.

Le premier du recueil est intitulé, *Le roi et le grand tambour*, avec ce sous-titre : « De la réputation. » Un roi, dont on ne nous dit ni le nom ni le pays, veut, par un étrange caprice, faire fabriquer un énorme tambour, dont les sons puissent s'entendre jusqu'à dix lieues de distance. Il donne cet ordre à ses ministres; mais aucun d'eux n'ose promettre de l'exécuter. Survient un grand officier de la couronne nommé Kandou, aussi dévoué aux intérêts du peuple qu'à ceux du souverain, qui se charge de faire le grand tambour, si le roi consent à en payer la dépense. Le roi ouvre sur-le-champ tous ses trésors, et Kandou se hâte de répandre tant de richesses, au nom du généreux souverain, parmi les indigents et les malheureux du royaume. Au bout d'un an, le roi demande si le grand tambour est achevé, parce qu'il désire en entendre les sons. Kandou prie Sa Majesté de sortir de son palais et de vouloir bien parcourir ses États, où il doit entendre « le tambour de la loi du « Bouddha, qui retentit dans les dix parties du monde. » Le roi, durant

[1] L'étymologie du mot *avadâna* est assez obscure, et elle peut se rapporter à deux racines à la fois, *dai* et *dâ*, réunies à la préposition *ava*, laquelle indique : éloignement, séparation, abaissement. La racine *dai* signifie purifier, et la racine *dâ*, donner. De là il n'est pas facile d'arriver au sens de légende; mais, comme d'ordinaire, dans ces récits légendaires, il est question du fruit des œuvres et des expiations qu'entraînent les actions passées, on revient par cette voie détournée à l'idée de purification et à celle de compensations pour les fautes qu'on a commises antérieurement. — [2] Eugène Burnouf, *Introduction à l'Histoire du bouddhisme indien*, page 64, n'approuve pas la traduction du mot *avadâna* par celui de comparaison. Il est certain que rien ne la justifie dans les éléments dont se compose le mot sanscrit; mais il est possible de l'expliquer par les idées intermédiaires que j'ai indiquées dans la note précédente.

tout son voyage, est entouré d'une multitude qui se presse sous ses pas, en l'accablant de louanges et de bénédictions : « Sire, lui dit Kandou, « vous m'avez ordonné, l'an passé, de construire un tambour gigantesque « qui pût se faire entendre jusqu'à la distance de dix lieues, afin de ré- « pandre, dans tout le royaume, la renommée de votre vertu ; j'ai pensé « qu'un bois desséché et une peau morte ne sauraient propager assez « loin l'éloge pompeux de vos bienfaits. Les trésors que j'ai reçus de « Votre Majesté, je les ai distribués sous forme de vivres et de vête- « ments aux religieux mendiants et aux brahmanes, afin de secourir les « hommes les plus pauvres et les plus malheureux de votre royaume. « Une proclamation générale les a fait venir de tous côtés ; et, des « quatre coins du royaume, ils sont accourus à la source des bienfaits, « comme des enfants affamés qui volent vers leur tendre mère[1]. »

La légende ne va pas plus loin, et elle ne nous dit pas si ce roi assez peu sage, qui voulait ce prodigieux tambour, trouva de son goût le subterfuge de Kandou ; mais que la leçon ait ou non porté ses fruits, elle n'en est pas moins piquante, et elle apprend aux chefs des hommes que leur gloire consiste bien moins dans le vain bruit qu'ils font que dans les bienfaits qu'ils répandent autour d'eux. En se reportant à la loi bouddhique, cette leçon pouvait avoir encore un autre but, et elle devait pousser les rois à faire de fécondes aumônes[2], au lieu de ces folles dépenses qui les ruinent en ce monde et qui compromettent leur salut dans l'autre. La légende indienne ne semble pas avoir songé à ce second enseignement, qui, d'ailleurs, devait être de toute évidence pour un lecteur bouddhiste.

A cette critique des rois, en succède une autre dirigée contre les brahmanes et les savants qui s'égarent dans de vaines études au lieu de se livrer à la seule étude véritable, celle de la vertu. Ce nouvel apologue est intitulé, *Le brahmane converti*, et il a pour sous-titre : « De « ceux qui sont doués d'une intelligence divine. » C'est un jeune brahmane qui, fier des talents rares dont il est doué, se met en tête d'apprendre toutes les sciences et même tous les métiers. Il cultive successivement tous les arts libéraux, l'astronomie, la géographie, la médecine, la magie, la musique, les jeux, les exercices de toute sorte. Il acquiert, en outre, la pratique d'une foule de professions, et il ne dédaigne pas d'être tailleur, brodeur, cuisinier, etc. Tout exalté de son mérite, il se croit sans égal, et il veut parcourir les royaumes pour montrer sa supé-

[1] M. Stanislas Julien, *Les Avâdanas*, t. I, p. 6. — [2] Voir, sur l'aumône recommandée par le Bouddha comme une des vertus principales, les articles du *Journal des Savants*, cahier de septembre 1854, p. 568 ; cahier de mars 1856, p. 169.

riorité et terrasser tous ses rivaux. Cependant il s'aperçoit bientôt qu'il ne sait pas tout; et, comme sa folle vanité ne l'empêche pas d'être sincère avec lui-même, il se met sans peine à l'école de ceux qui peuvent lui apprendre encore quelque chose. C'est ainsi qu'il est tour à tour disciple d'un fabricant d'arcs de corne, d'un batelier, d'un architecte, etc. et, après avoir voyagé et s'être instruit de cette façon dans seize royaumes différents, il est gonflé d'orgueil, et il se dit : « Qui « pourrait l'emporter sur moi? » Cependant le Bouddha, qui a pitié de ce jeune présomptueux, veut le convertir à de plus saines pensées; et, prenant la forme d'un religieux, il se présente à lui, appuyé sur son bâton et tenant à la main le vase aux aumônes. Le jeune brahmane, qui n'avait point visité les royaumes bouddhiques, n'avait jamais vu de religieux samanéen; et, frappé du costume et de l'extérieur extraordinaires de celui-ci, il lui demande qui il est. Le religieux répond :

« Je suis un homme qui dompte son corps. — Qu'entendez-vous par « là? » demande le brahmane; et le religieux, faisant allusion aux métiers qu'avait étudiés le jeune homme, lui répond : « Le fabricant d'arcs « dompte la corne; le batelier dompte son bateau; le charpentier dompte « le bois; l'homme sage dompte son corps. De même qu'une grosse « pierre ne peut être emportée par le vent, de même le sage qui a une « âme forte ne peut être ébranlé par les louanges ni par les calomnies. « De même qu'une eau profonde est limpide et transparente, de même « l'homme éclairé qui a entendu le langage de la loi épure et agrandit « son cœur. »

Le jeune homme est déjà tout ému de ce noble langage, quand son interlocuteur s'élève tout à coup dans les airs, et fait paraître le corps du Bouddha orné des trente-deux signes du grand homme et des quatre-vingts marques de beauté[1], tout resplendissant d'une lumière divine, qui inonde de clarté le ciel et la terre. Puis le Bouddha, redescendant du haut des cieux, dit au brahmane que, s'il a opéré ce prodige, il le doit uniquement à l'énergie avec laquelle il a dompté son corps. Le jeune homme, pénétré d'admiration et de respect, ne pense plus qu'à se mettre à cette vertueuse école; et, quand il connaît les cinq défenses, les dix vertus, les six pratiques transcendantes, les quatre méditations et les trois voies du salut, le Bouddha lui dit : « Voilà les règles pour dompter « le corps. L'art de fabriquer des arcs, de diriger une nacelle et de tra- « vailler le bois, les six sciences libérales et les talents extraordinaires « sont des choses spécieuses, qui, tout en flattant la vanité de l'homme,

[1] Voir le *Journal des Savants*, cahier d'août 1854, p. 507.

« agitent son corps, égarent son esprit, et l'asservissent lui-même aux « vicissitudes de la vie et de la mort. » Le Bouddha explique encore au jeune homme les quatre vérités sublimes avec les huit moyens de délivrance, et le brahmane obtient sur le champ la dignité d'arhat[1].

Dans un autre apologue, qui se propose à peu près le même but, le Bouddha demande à un chef de marchands combien il y a de moyens pour dompter les éléphants. Le marchand répond qu'il y en a trois : le crochet de fer qu'on met à leur bouche, dont il faut vaincre la résistance; la privation de nourriture pour dompter la violence de leur corps; et enfin les coups dont on les frappe pour les rendre dociles et soumettre leur esprit. Puis le Bouddha dit encore au chef de marchands : « Vous ne savez que dompter les éléphants, savez-vous vous dompter « vous-même? — Je ne sais pas bien ce que c'est que de se dompter « soi-même, répond le marchand. Qu'entendez-vous par là? — Et moi « aussi, dit le Bouddha, j'ai trois moyens sûrs pour dompter les hommes « et me dompter moi-même, au point d'arriver à un calme complet. « D'abord, par une sincérité parfaite, je réprime les écarts de ma bouche; « ensuite, par la bienveillance et la chasteté, je dompte la roideur et les « dérèglements de mon corps; enfin, par des exercices intellectuels, « j'éveille l'activité de mon esprit[2]. »

Il n'y a, d'ailleurs, qu'un assez petit nombre de légendes où le Bouddha apparaisse en personne pour donner des leçons aux hommes. Dans la plupart de ces contes et apologues, ce sont de moindres personnages qui jouent le rôle d'instituteurs; et bien souvent ce ne sont que des animaux qui agissent et prennent la parole avec plus ou moins d'à-propos et de bon sens. Sans doute tous les morceaux ne valent pas ceux que nous venons de citer; mais il n'en est pas un seul qui n'ait un but moral et pratique. Ce sont, sous forme détournée, de perpétuels et excellents conseils contre les principaux vices qui nuisent à l'homme et le dégradent, la cupidité, l'orgueil, la colère, la sottise; et, si l'enseignement n'est pas toujours très-profond, il est, du moins, toujours juste et suffisamment clair. Nous comprenons donc très-bien le succès qu'a pu avoir le recueil de Youen-thaï parmi ses compatriotes, et l'échantillon que M. Stanislas Julien vient de nous en donner est fait aussi pour nous mettre en goût.

[1] M. Stanislas Julien, *Les Avadânas*, t. I, p. 15 et suivantes. Dans le même volume, p. 215, il se trouve une autre légende où le Bouddha donne aussi une leçon de modestie à un brahmane qui se figure tout savoir, et qui parcourt en plein jour les rues et les marchés de la ville un flambeau à la main pour éclairer les hommes; mais cette seconde légende est moins étendue et moins démonstrative que l'autre. — [2] M. Stanislas Julien, *Les Avadânas*, t. I, p. 74 et suivantes.

En terminant sa préface, notre savant sinologue nous apprend qu'il a bien d'autres contes en réserve; et, pour peu que le public l'encourage, il ne demande pas mieux que de nous en faire part. Nous n'avons pas mission de parler pour le public; mais, quant à nous, notre intérêt le plus vif est acquis d'avance à tout ce qui pourra nous faire connaître de mieux en mieux le bouddhisme et les influences diverses qu'il a exercées sur le monde asiatique [1]. Certainement les apologues dont il s'est servi, pour être plus aisément compris par la foule, ne sont pas la partie la plus sérieuse de sa doctrine; mais ce moyen indirect de parler aux esprits n'a pas été peut-être le moins utile; et il paraît bien qu'en Chine il a été fort efficace, puisque tant d'écrivains se sont appliqués à recueillir tant de semblables récits. C'était comme une récréation de ces sombres et tristes pensées que le bouddhisme impose si sévèrement à ses adeptes.

La seconde partie de l'ouvrage de M. Stanislas Julien est exclusivement chinoise, et nous avouons qu'elle nous a causé peut-être plus de plaisir encore que la première, en même temps que plus de surprise. On est déjà quelque peu habitué aux légendes bouddhiques; mais nous ignorions complétement que la littérature chinoise eût autant de grâce et de goût qu'en révèlent les différents morceaux qu'a réunis M. Stanislas Julien [2]. Voici une romance et une ballade, d'après lesquelles on pourra juger si cet éloge est mérité. La romance est intitulée *La fille soldat.* Mou-lân est une brave jeune fille qui, voyant son père malade et hors d'état de se rendre à l'armée, s'enrôle à sa place et sert pour lui pendant douze années, sans que son sexe soit reconnu.

ROMANCE DE MOU-LÂN.

« *Tsi-tsi*, puis encore *tsi-tsi* (c'est l'onomatopée du bruit de la navette et des soupirs de la jeune fille). Mou-lân tisse devant sa porte. On n'entend pas le bruit de la navette; on entend seulement les soupirs de la jeune fille.

[1] Il faut ajouter que l'étude de toutes ces légendes est faite pour éclaircir la véritable origine d'un grand nombre de fables qui sont parvenues jusqu'à nous. On en trouvera plusieurs dans *Les Avadânas* de M. Stanislas Julien, et le lecteur les y reconnaîtra sans peine. Ceci ne veut pas dire encore que ces fables soient purement indiennes; mais il est, du moins, démontré par là que l'Inde les connaissait dès les premiers siècles de notre ère, puisque la Chine les lui avait alors empruntées avec les livres canoniques. — [2] Je ne mentionne pas quatorze petits contes chinois dont M. Stanislas Julien ne nous indique point l'origine. Ces contes se distinguent des contes indiens en ce qu'ils ont, en général, plus de malice et plus de finesse. Je citerai en particulier *L'Aveugle et les odeurs*, page 131; *Le Médecin célèbre*, page 136; *Le Lettré et la tortue*, page 140.

— « Jeune fille, à quoi songes-tu? Jeune fille, à quoi réfléchis-tu? » la jeune fille ne songe à rien; la jeune fille ne réfléchit à rien.

« Hier j'ai vu le livre d'enrôlement; l'empereur lève une armée nombreuse. Le « livre d'enrôlement a douze chapitres; dans chaque chapitre, j'ai vu le nom de mon « père: O mon père, vous n'avez point de grand fils! O Mou-lân, tu n'as point de « frère aîné. Je veux aller au marché pour acheter une selle et un cheval; je veux de « ce pas aller servir pour mon père! »

« Au marché de l'Orient, elle achète un cheval rapide; au marché de l'Occident, elle achète une selle et une housse; au marché du Midi, elle achète un long fouet.

« Le matin, elle dit adieu à son père et à sa mère; le soir elle passe la nuit sur le bord du fleuve Jaune. Elle n'entend plus le père et la mère qui appellent leur fille; elle entend seulement le sourd murmure des eaux. Le matin, elle part et dit adieu au fleuve Jaune. Le soir, elle arrive à la source de la rivière Noire. Elle n'entend plus le père et la mère qui appellent leur fille; elle entend seulement les sauvages cavaliers de Yen-chan.

— « J'ai parcouru dix mille milles en combattant; j'ai franchi avec la vitesse de « l'oiseau les montagnes et les défilés. Le vent du nord apportait à mon oreille les « sons de la clochette nocturne [1]; la lune répandait sur mes vêtements de fer sa froide « et morne clarté. »

« Le général meurt après cent combats. Le brave guerrier revient après dix ans d'absence. A son retour il va voir l'empereur. L'empereur est assis sur son trône; tantôt il accorde une des douze dignités; tantôt il distribue cent onces ou mille onces d'argent. — « L'empereur me demande ce que je désire: — Mou-lân ne veut « ni charge, ni argent. Prêtez-lui un de ces chameaux qui font mille milles en un jour, « pour qu'il ramène un enfant sous le toit paternel. »

« Dès que le père et la mère ont appris le retour de leur fille, ils sortent de la ville et vont au-devant d'elle. Dès que les sœurs cadettes ont appris le retour de leur sœur aînée, elles quittent leur chambre parées des plus riches atours. Dès que le jeune frère apprend le retour de sa sœur, il court aiguiser un couteau pour tuer un mouton.

— « Ma mère m'ouvre le pavillon de l'Orient, et me fait reposer sur un siége « tourné à l'Occident. Elle m'ôte mon costume guerrier et me revêt de mes anciens « habits. Mes sœurs arrêtées devant la porte ajustent leur brillante coiffure et enlacent « des fleurs d'or dans leurs cheveux. »

« Mou-lân sort de sa chambre et va voir ses compagnons d'armes; ses compagnons d'armes sont frappés de stupeur. Pendant douze ans elle a marché dans leurs rangs, et ils ne se sont point aperçus que Mou-lân fût une fille.

« On reconnaît le lièvre qui trébuche en courant; on reconnaît sa compagne à ses yeux effarés; mais, quand ils trottent côte à côte, qui pourrait distinguer leur sexe [2]? »

Sauf ce dernier trait, qui détonne avec le reste et qui est tout au moins inutile, le morceau est plein de naturel et de simplicité élégante en même temps que d'une émotion tout à la fois rustique et guerrière.

[1] Ceci fait sans doute allusion à quelque détail du service militaire; peut-être, par exemple, posait-on les sentinelles au bruit d'une clochette. — [2] M. Stanislas Julien, *Les Avadânas*, t. II, p. 161 et suiv.

Il pourrait rivaliser, non sans avantage, avec ce que nos littératures occidentales ont de mieux en ce genre. Le récit est sobre et rapide; et les tableaux qui s'y succèdent sont vrais et vivement colorés. L'intérêt serait encore plus grand, si, comme on a lieu de le supposer, c'était Mou-lân elle-même qui eût composé ce petit chef-d'œuvre, dont la date remonte au milieu du VIᵉ siècle de notre ère.

La ballade me semble peut-être encore supérieure à la romance, bien qu'elle soit moins naïve et moins chaste. C'est aussi une jeune fille qui en est l'héroïne; seulement les combats de la guerre sont remplacés par ceux du cloître, moins éclatants, mais tout aussi douloureux.

BALLADE.

Ni-kou-sse-fan, ou « La religieuse qui pense au monde. »

« A la première veille, une jeune religieuse entre dans le temple; elle tient dans sa main un chapelet de perles blanches, et ses yeux sont mouillés de larmes : « Pauvre « jeune fille, quel malheur pour moi d'avoir quitté le monde! Je suis dans la fleur « de mon printemps, et je n'ai point d'époux! »

« Elle laisse échapper une plainte contre son père, un murmure contre sa mère : « Il ne fallait pas me traîner dans un cloître où, tous les matins, on adore Kouan-in « et Fo [1]. Quand le soir est venu, je songe à prendre un époux, un époux orné de « grâces et d'esprit. »

« A la deuxième veille, la jeune religieuse s'afflige et se lamente : « Je songe à « mes sœurs, qui ont chacune un charmant époux, et qui brillent par leur toilette « et par leur beauté. Elles tiennent dans leurs bras de jolis enfants, qui appellent « leur mère d'une voix caressante.

« Plus j'y pense, plus mon âme se brise de douleur. Elles ont arrangé leurs noirs « cheveux, et montrent ce que peuvent l'adresse et le désir de plaire. Des fleurs « nouvellement cueillies se balancent légèrement sur leur tête, et des anneaux d'or « pendent à leurs oreilles. »

« A la troisième veille, la jeune religieuse pense et soupire : « Je vois le disque « arrondi de la lune qui se tourne vers l'occident [2], pendant que je suis au temple « plongée dans une rêverie silencieuse. »

« Elle lave ses mains pour brûler de l'encens, et elle prononce : « O'mi [3], adora- « tion, adoration à Kouan-in! Divinité protectrice, montrez à votre servante une « tendre compassion; mariez-la vite à un bel époux. Je ferai rebâtir votre chapelle; « je vous ferai élever une statue d'or. »

« A la quatrième veille, la jeune religieuse dormait d'un profond sommeil : « J'ai « aperçu en songe un jeune étudiant qui entrait dans ma cellule. Il m'attire vers lui « et me presse sur son cœur. Au milieu de mon songe, il m'adresse des paroles

[1] Kouan-in est Avalokitêçvara, et Fo est le Bouddha. — [2] Chez les Chinois, la lune préside à l'amour et au mariage, et la pleine lune est le symbole du bonheur conjugal. — [3] O'mi est la transcription chinoise du mot sanscrit *Amita*, nom d'un des Bouddhas antérieurs.

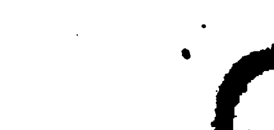

« de tendresse et d'amour. Qu'entends-je! Le vent agite ma porte, et le marteau « sonore retentit dans mon âme émue. Je m'éveille, et mon illusion s'évanouit. « Je me retourne sur ma couche humide de larmes, et je retombe dans un vide « affreux. »

« A la cinquième veille, la jeune religieuse s'endort jusqu'à l'heure où le ciel se colore des premiers rayons du jour. L'oiseau Kin-hi se dresse sur la branche et entonne le chant matinal qui annonce l'aurore. « Je récite les prières sacrées; mais « mon âme ardente est en proie aux plus cruels tourments. Je n'ai qu'une pensée; « je ne forme qu'un désir; c'est de descendre de la montagne pour chercher un « époux. »

Elle laisse échapper une plainte contre son père, un murmure contre sa mère. « Il ne fallait pas, non il ne fallait pas m'enfermer dans un cloître. Une chose m'é« tonne, une chose me confond : c'est la réponse de celui qui tira mon horoscope. « Celui qui tira mon horoscope dit que j'étais destinée à vivre seule et que je devais « renoncer au monde.

« Les femmes du monde se nourrissent de mets délicieux, et les saveurs les plus « exquises réjouissent leur palais. La pauvre religieuse n'a d'autre aliment que du « riz insipide, d'autre breuvage que du thé amer. Les femmes du monde s'habillent « d'étoffes moelleuses, d'étoffes tissues d'or et de soie. Cette triste esclave n'a d'autre « vêtement qu'une tunique de laine, formée de pièces grossièrement cousues.

« Ce matin le supérieur est sorti. Je veux m'échapper du cloître et aller chercher « un amant. Je ne redoute point l'indiscrétion des personnes qui fréquentent le cou« vent. Je veux un époux; je le veux tendre et passionné. L'an prochain je serai mère; « l'an prochain un bel enfant sera suspendu à mon sein.

« Quand je l'aurai nourri jusqu'à l'âge d'un an, jusqu'à l'âge de deux ans, il me « tirera doucement par ma robe, et de sa voix enfantine il m'appellera mama. « Quand je l'aurai élevé jusqu'à l'âge de sept ans, jusqu'à l'âge de huit ans, je l'en« verrai à l'école; je veux qu'il devienne savant.

« Il étudiera avec ardeur, il étudiera jusqu'à dix-huit ans. Déjà il sait à fond les « quatre livres moraux et les cinq livres canoniques. Il n'attend plus que le moment « où l'empereur va ouvrir lui-même le concours général. S'il n'obtient pas le pre« mier rang sur la liste des docteurs, il obtiendra au moins le troisième.

« Le courrier part comme un éclair et m'annonce l'arrivée de mon fils. D'abord « il doit saluer son père; ensuite il saluera sa mère. Eh bien, mes espérances n'ont « pas été déçues. Arrangeons avec symétrie mes tresses ondoyantes; allons jouir de « sa gloire et de mon bonheur. »

« Elle dit, et brise sa chaîne importune, comme le poisson brise la soie qui le retenait captif; et, n'écoutant que sa passion, elle s'élance de la montagne pour aller chercher un époux[1]. »

Il y a bien quelques longueurs dans ce morceau; mais, si l'on excepte ces taches légères, il exprime à merveille les regrets, les luttes et les ardeurs d'une jeune fille consacrée malgré elle aux austères devoirs de

[1] M. Stanislas Julien, *Les Avadânas*, t. II, p. 163 et suiv. Le savant traducteur ne nous dit pas à quelle époque remonte la composition de cette ballade, ni quel en est l'auteur.

la vie religieuse. Je retrouve à peu près les mêmes qualités et les mêmes défauts dans une autre pièce qui suit celle-ci, et qui est intitulée *Élégie sur la mort d'une épouse*. La tendresse du mari et sa douleur sont admirablement peintes dans les souvenirs qu'il évoque, mais il est un peu prolixe dans ses plaintes; et, quoique les redites soient toujours permises à un chagrin inconsolable, le poëte a peut-être outre-passé la mesure, tout en restant le fidèle et profond interprète d'un cœur éploré.

Je ne m'arrête point au récit de la mort de Tong-tcho, fragment assez peu remarquable d'un roman historique intitulé *San-koué-tchi* ou Histoire des trois royaumes. Les Chinois, malgré de louables efforts, ne sont jamais arrivés à comprendre les conditions de la véritable histoire; et il n'est pas étonnant qu'ils aient échoué dans le roman historique, qui n'en est qu'une conséquence littéraire. C'est déjà beaucoup qu'ils aient cherché, voilà plus de trois cents ans, à créer ce genre, de date si récente même parmi nous. Mais, entre les *Nouvelles* que nous offre M. Stanislas Julien, il en est deux qui me semblent parfaitement composées et pleines d'un vrai mérite. Ce sont *Le Portrait de famille* et *Les deux frères*. Les mœurs domestiques de la Chine sont dépeintes dans ces morceaux sous les couleurs à la fois les plus douces et les plus simples. Les caractères y sont admirablement tracés, et l'intérieur des familles, soit unies, soit troublées, n'a jamais été montré avec plus de vérité et de gracieux naturel.

Dans *Le Portrait de famille*, c'est un vieillard respectable, gouverneur de la province, qui s'éprend d'une jeune fille charmante et en fait sa femme, quoiqu'il ait d'un premier lit un fils, qui lui-même est déjà marié. Le fils est fort mécontent de cette union tardive, qui lui donne bientôt un frère beaucoup plus jeune que lui, destiné à partager l'héritage qu'il espérait bien avoir à lui seul. Le vieillard, qui connaît le caractère avide de son fils aîné, et qui craint de sa part quelque mauvaise action, lui laisse par testament la totalité de son bien, afin d'éviter toute jalousie dangereuse, lui recommandant seulement de veiller à l'éducation de son jeune frère, qui reste orphelin à l'âge de cinq ans, et à l'entretien de sa belle-mère. Quant à celle-ci, dont il n'a jamais eu qu'à se louer, le bon vieillard lui laisse pour toute richesse une peinture qu'elle devra garder mystérieusement sans la faire voir à personne jusqu'au moment où l'orphelin, devenu grand, devra songer à s'établir, et qu'elle remettra alors à un magistrat intègre et sage, capable d'expliquer l'énigme que cette peinture renferme. La jeune veuve et l'enfant qu'elle élève ont à supporter, pendant de longues années, les mauvais traitements du protecteur cupide qu'on leur a donné; mais, quand le

temps est arrivé, elle remet à un magistrat aussi intelligent qu'équitable la peinture qu'elle ne peut comprendre elle-même, et qui fait cependant toute son espérance. Le magistrat examine ce tableau, qui représente le vieux gouverneur, tenant d'une main son jeune enfant et de l'autre montrant la terre. Il n'est pas facile d'abord de découvrir ce que cette peinture signifie; mais, à force de la considérer, le magistrat, dont la sagacité est aidée aussi par un hasard heureux, finit par découvrir, sous une première couche de couleur, le texte d'un second testament écrit par le vieillard. Dans cette pièce qu'indiquait le geste du portrait, le gouverneur laissait à son jeune fils une somme considérable d'argent, qui était cachée dans un lieu qu'il révélait, et qui était égale à la fortune du fils aîné. Le magistrat, maître de cette découverte, en fait part à la veuve, et sait prendre toutes les précautions convenables pour qu'elle touche ces trésors, du consentement même de son beau-fils. Le jeune homme, comblé de cette fortune inespérée, en sait faire avec sa mère le meilleur usage, tandis que le fils aîné se ruine avec sa famille, qu'il a élevée dans les plus mauvais principes.

C'est dans la nouvelle elle-même qu'il faut lire cet attachant récit mené avec beaucoup d'art, et dont l'intérêt ne se refroidit pas un instant. Le personnage de la jeune veuve est achevé; c'est la femme pleine de dévouement, de douceur, de résignation, de courage et de raison, accomplissant tous ses devoirs avec autant de constance que de modestie. Le fils aîné forme un parfait contraste avec elle; il est d'une cupidité grossière, d'une odieuse ingratitude, aussi dur envers ceux qu'il devrait protéger que rampant et vil auprès de ceux dont il a besoin. Le vieillard qui sent et supporte les vices de son fils dénaturé, le jeune orphelin qui essaye de lutter contre son oppresseur, ont tous deux une physionomie frappante, quoique naturellement ils tiennent une moindre place. Le magistrat n'est pas moins bien représenté : sincèrement dévoué aux graves fonctions qu'il exerce, ami incorruptible de la justice, adroit et fin dans les moyens qu'il emploie pour la faire triompher, désintéressé sans l'être outre mesure. Tous ces personnages sont vivants, et, certainement, celui qui les a conçus est un peintre des plus habiles et un grand connaisseur de la nature humaine dans les régions moyennes où se meut son récit[1].

Le conte des *Deux frères* tourne davantage à l'idylle, mais il n'en a pas moins de charme. Il est impossible de reproduire sous des traits

[1] M. Stanislas Julien, *Les Avadânas*, t. III, p. 62 et suiv. Ce conte a sans doute été composé de 1403 à 1424, sans qu'on nous le dise bien précisément.

plus calmes ni plus bienveillants ce vieil et brave aubergiste, qui, après avoir fait une petite fortune dans son humble profession, et n'ayant pas d'enfants, se plaît à recevoir sans rétribution les voyageurs trop pauvres pour payer leur nourriture et leur gîte. C'est ainsi qu'un jour il accueille un militaire infirme que conduit un enfant. Le soldat succombe à la fatigue et meurt au bout de quelque temps, malgré les soins dont on l'entoure. L'excellent aubergiste, d'accord avec sa femme, qui n'est pas moins bonne que lui, consent à se charger de l'enfant que le hasard lui adresse et qu'il adopte pour fils. Quelques années plus tard, une autre rencontre, où il ne se montre pas moins généreux, amène chez lui un beau et noble jeune homme, qu'il adopte également. La famille, composée des deux vieillards et des deux jeunes gens, et unie par les liens de l'affection la plus reconnaissante et la plus tendre, se livre à un commerce qui prospère et qui l'enrichit. Quand l'aubergiste et sa femme viennent à mourir, leurs enfants d'adoption les remplacent en leur succédant; ils s'aiment vivement l'un et l'autre; mais bientôt il se découvre, à leur grande joie, que le moins âgé des frères est une jeune fille. Les jeunes gens se marient, et continuent d'être ensemble d'autant plus heureux qu'ils ont bientôt une nombreuse famille qui s'élève dans la vertu[1]. Le fond de ce conte est, comme on le voit, assez peu de chose; mais les détails en sont exquis et d'une suavité rare. Le vieux soldat qui, malgré sa misère, voudrait encore s'acquitter de ce qu'il doit, la piété filiale de l'enfant qui l'accompagne, l'humanité intelligente et délicate de l'aubergiste, le dévouement sans bornes et le respect attentif de l'enfant adopté, plus tard la découverte du sexe de la jeune fille, qui se trahit presque sans le vouloir dans des vers qu'elle répond à celui qui la prend toujours pour un frère, tout cela est de la touche la plus fine et la plus aimable. On peut douter qu'il y ait en Chine tant de sérieuse urbanité entre les gens qui se rencontrent fortuitement sur une grande route; mais, ce qui est incontestable, c'est que, si la réalité est un peu surfaite, il y a, du moins, en Chine, des écrivains assez cultivés pour imaginer ces charmants tableaux.

Parfois même ils s'élèvent à des inspirations plus hautes, et la leçon morale qui ressort du conte intitulé *La visite du dieu du foyer* est certainement très-profonde; mais je ne m'y arrête pas, afin de ne pas adjoindre une analyse nouvelle à toutes les précédentes, et je me borne à répéter que tous ces morceaux sont faits pour donner une très-haute idée de l'esprit chinois. L'esprit indien ne peut, à cet égard, entrer en

[1] M. Stanislas Julien, *Les Avadânas*, t. III, p. 175 et suiv.

comparaison, et on le verra de reste par l'examen que je vais faire du *Pantchatantra*, d'après l'excellent travail de M. Théodore Benfey.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

L'Église et l'Empire romain au IV^e siècle; II^e partie, Constance et Julien, par M. Albert de Broglie. Paris, Didier, 1859, 2 vol. in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Le paganisme transformé et le christianisme.

J'ai commencé ici même, dans ce journal, l'étude du IV^e siècle, sous la conduite de M. le prince Albert de Broglie; je la reprends sous la même conduite avec une vive satisfaction. Dans l'intervalle, la première partie, qui se terminait à la mort de Constantin, a eu une deuxième édition; la seconde partie, qui se termine à la mort de Julien, donne témoignage de l'ardeur assidue avec laquelle l'auteur poursuit son travail, soutenu par le grand intérêt du sujet, animé par ses croyances, et non sans être porté aussi par le charme des lettres et par l'encouragement du public.

Bossuet, dans son *Oraison* de la reine d'Angleterre, quand il considère les périls extrêmes et continuels que courut cette princesse sur la terre et sur la mer, durant l'espace de près de dix ans, et que, d'ailleurs, il voit que toutes les entreprises furent inutiles contre sa personne, pendant que tout réussit d'une manière surprenante contre l'État, pense à une dispensation de la Providence. Ces paroles du grand orateur chrétien, je les applique à l'Empire sur son déclin, à l'Église dans sa croissance. Plus on s'éloigne des premiers Césars, plus il est manifeste que l'Empire est condamné; c'est un malade pour qui les convalescences ne sont jamais qu'apparentes, et dont les rechutes sont de plus en plus graves. Tout, comme dit Bossuet, réussit contre lui d'une manière surprenante, et rien ne réussit pour lui. Les plus habiles et les plus vaillants empereurs ne font qu'écarter un moment l'essaim toujours renaissant

des barbares qui bourdonne et pique sans relâche. Pendant ce temps, l'Église prospère; de petite, elle devient grande; de grande, elle devient toute-puissante et unique directrice des cœurs. Ni la persécution ne parvient à la comprimer, ni l'hérésie à la dissoudre, ni la tentative de restauration païenne à l'écarter, ni la barbarie germaine à la noyer. Tout cela est rigoureusement vrai pour le temps que nous considérons, quant à l'Empire, jusqu'au moment où s'organisent la féodalité et les gouvernements modernes, et quant à l'Église, jusqu'à l'époque de son premier échec avec Philippe le Bel, des grands schismes du XV^e siècle et de la grande hérésie du XVI^e.

Dans les mutations sociales, quand les adversaires eux-mêmes, troublés en leur conscience, sont travaillés d'une secrète inquiétude qui les pousse vers des accommodements et des réformes, alors une révolution profonde menace terriblement les opinions qui avaient été dominantes. Où, en effet, dans ces conditions, trouverait-on une force de résistance qui pût faire équilibre à la force d'agression dont sont animées les doctrines de rénovation? Avec quoi répare-t-on les brèches? Avec des matériaux déjà tout en dissolution par l'effet des influences du milieu. Par qui remplace-t-on les vieux et fermes soutiens? Par des hommes dont l'esprit s'est familiarisé avec les nouveautés. Au lieu des consciences inébranlées qui ne voyaient devant elles qu'une ligne de devoir et d'action, on a des consciences ébranlées qui en voient plusieurs ouvertes devant elles. Il n'est plus de tête qui appartienne à un seul ordre d'idées; chacun renferme en soi des contradictions implicites, qui, sans qu'on s'en rende compte, dérangent l'équilibre de la conduite. Deux principes étant aux prises, les principes secondaires, c'est-à-dire les conséquences qui voltigent dans l'air, se croisent et vont se juxtaposer, en raison d'affinités apparentes et malgré les antipathies fondamentales, dans les esprits et dans les faits. Semblables à ces mélanges chimiques qui se font en toute proportion, les mélanges de l'ancien et du nouveau deviennent innombrables, et toutes les transactions s'opèrent, comme le montre l'infinité des hérésies et des partis. De là l'inconsistance des hommes et la vacillation des choses. Comment, à ce point, pourrait-il rien advenir qui compromît essentiellement la mutation commencée? Tout ce qui se fait et se passe, même chez ses adversaires, lui est congénère. D'une part, ce qui vient d'être changé ne se reconstitue plus jamais tel qu'il était auparavant, et c'est là la barrière infranchissable qui arrête les retours vers le passé; d'autre part, ce qui vient d'être changé modifie, en vertu de la loi de filiation, ce qui va se produire conformément à sa propre nature, et

assure au prochain avenir un caractère plus dissemblable de l'ancien. Donc ce qui est aujourd'hui, ayant été produit par ce qui fut hier, produira ce qui sera demain; et il n'y aura jamais rien de circulaire, on le comprend si l'on remarque que chaque phase est compliquée d'éléments nouveaux, ce qui fait qu'il ne s'opère point de retour vers des états plus simples, dont on peut considérer chacun comme des états d'origine. Telle est la condition historique qui trace la direction et la marche des choses; c'est un courant plus ou moins rapide, qui stationne parfois, mais pour lequel remonter est impossible.

A ce point de vue, considérant, dans le siècle raconté par M. Albert de Broglie, la situation du paganisme, on aura, par un nouveau côté, une claire notion de l'ascendant croissant du christianisme. Là est un miroir qui reflète les progrès de la lutte. Si l'on veut scinder les deux histoires, et ne consulter pour un moment que celle des mouvements intestins du paganisme, on y verra apparaître au fur et à mesure les nécessités qui pressent le vieux culte et qui l'obligent à ne pas rester le même qu'il fut jadis. Sa torpeur est secouée. Ce corps épuisé cherche à se vivifier par quelqu'une de ces choses qui semblent si vivifiantes ailleurs. Pourquoi s'agiterait-il, si rien ne le tourmentait? Pourquoi accueillerait-il de nouvelles pensées qui le troublent profondément? Pourquoi ne descend-il pas tranquillement dans le tombeau qui lui est préparé, et n'accepte-t-il pas, glorieux chef de civilisations qui nous abreuvent encore aujourd'hui de leur lait maternel, la destinée qui le condamne, sans chercher une renaissance, une revivification et un avenir qui n'est pas fait pour lui? C'est qu'en effet, quoi qu'il fasse contre cette secte que, suivant l'expression de Tacite, la haine du genre humain suffit à convaincre de tous les méfaits, il lui faut ressentir le vaste mouvement qui commence à emporter les esprits. Chaque pas du christianisme impose au paganisme des conditions nouvelles, jusqu'à ce que, enfin, dans ces transformations, il disparaisse, n'ayant plus de raison d'être, soit dans ce qu'il avait acquis de conforme au christianisme, soit dans ce qu'il avait conservé de contraire.

Nous n'avons pas l'histoire intérieure du paganisme ancien dans les temples d'Égypte, de Babylone et de Sidon ou de Tyr, mais nous l'avons sur ce brillant théâtre de la Grèce, qui fut un moment le théâtre du monde. De très-bonne heure, c'est-à-dire environ quatre siècles avant notre ère, la pensée philosophique se montra incompatible avec le polythéisme tel que le concevait le vulgaire. A la vérité, le vulgaire témoigna le désir de défendre ses dieux, et quelques persécutions rendirent les philosophes plus circonspects, mais non moins décisifs. Les écoles aboutirent à ré-

former la vieille conception du monde et à y substituer celle d'un Dieu diversement défini, diversement compris dans son essence, diversement entouré de dieux et de génies, mais toujours suprême, et résidant en l'immensité et en l'éternité. A ce point, le polythéisme était philosophiquement transformé; et si, religieusement, il conservait encore son action sur la masse du vulgaire, il l'avait perdue pour les esprits élevés. C'est là une situation dangereuse et précaire. Pour qu'il y ait stabilité et harmonie, il faut que ce que la foule croit ne diffère pas essentiellement de ce que croient les gens éclairés. Alors cette concordance n'exista plus, et elle ne se rétablit qu'au moyen âge et grâce à l'intervention et au triomphe du christianisme. C'est cette discussion dissolvante de quatre siècles qui ruina tous les appuis du polythéisme; mais elle ne le détruisit pas, elle ne le remplaça pas; seulement, comme elle convergeait toute vers le monothéisme, elle préparait les voies à ce qui devait détruire et remplacer les dieux du monde ancien, et aussi elle préparait les ressources que le paganisme devait employer pour s'accommoder aux besoins religieux qui avaient fait explosion.

En effet, de grands besoins religieux travaillaient cette société païenne où la Divinité, sous tant de formes, présidait aux moindres actes de la vie comme aux plus grands. Jupiter, Apollon, Minerve et tous les autres offraient mille côtés divers par où les affaires, soit publiques, soit privées, recevaient une intervention surnaturelle; les oracles et les divinations faisaient partie de l'établissement politique; et la religion était étroitement liée à une vaste théurgie qui promettait la communication avec les êtres supérieurs, le miracle, les prodiges, la vision de l'avenir et la connaissance des choses reculées loin du regard des faibles mortels.

Cette situation avait sa solution ailleurs que dans le sein de la société païenne. Il y avait, enclavée au milieu du polythéisme le plus effréné, une petite nation, mais fière et moralement invincible, qui depuis bien longtemps avait reçu de son prophète le culte d'un dieu suprême. De là partit le signal de la rénovation religieuse; et, l'apôtre des gentils ayant décidément franchi les barrières du judaïsme, les conversions commencèrent et ne s'arrêtèrent plus que quand la nouvelle doctrine se fut tout assimilé. On sait avec quel dédain d'abord, avec quelle colère ensuite, le polythéisme officiel accueillit la religion du Galiléen. Le dédain et la colère furent impuissants, et non-seulement ils le furent, mais encore il fallut converger vers le pôle qui désormais attirait toutes les intelligences. Le premier signe de la modification qui était imposée au polythéisme fut la réconciliation avec la philosophie.

L'ancienne philosophie grecque lui avait été hostile et en avait résolument combattu la conception, soutenant non pas précisément que tous ces personnages divins qu'adorait le monde n'avaient rien de réel, mais qu'il était impossible, pour la droite raison, de concilier leur foule incohérente, j'allais dire leur cohue, avec

Ce train toujours égal dont marche l'univers.

Chose digne d'être notée; le point qui avait été la dissolution du polythéisme devint le nouveau fondement, tant les choses s'étaient déplacées! Le dieu de Platon entra de plein droit dans la conception du monde telle que l'eut la nouvelle philosophie, qui dès lors se montra aussi fervente que l'ancienne avait été froide et dédaigneuse. L'un, l'unité, régna sans partage dans les esprits et fut le terme d'où partit toute métaphysique comme toute théologie. Les dieux traditionnels que le passé avait légués devinrent les degrés par lesquels on descendait de l'ineffable unité jusqu'aux êtres contingents et passagers. Ils fournirent aussi l'aliment au besoin de théurgie qui n'avait pas quitté les hommes. Ainsi se composa le polythéisme de Plotin, de Julien, de Libanius, le polythéisme du IIIe et du IVe siècle, en un mot le polythéisme que la pression des choses et l'infiltration des idées avaient renouvelé sur un patron nouveau, mais nullement arbitraire.

L'arbitraire, non plus, n'intervint pas dans les données primordiales. On avait une histoire des dieux. Une juste admiration consacrait les chefs-d'œuvre littéraires de la Grèce antique; les étudier faisait à la fois le commencement et le couronnement de l'éducation; mais surtout ce qui captivait, c'étaient ces vieux poëtes qui à la fois resplendissaient de sublimes beautés et racontaient de merveilleuses histoires. Ces chantres inspirés, *pii vates et Phœbo digna locuti*, avaient vu les hommes mêlés parmi les héros et les dieux, ou, du moins, ils avaient recueilli les traditions de ces *années meilleures* (*melioribus annis*), où un voile moins épais séparait les choses d'en haut et les choses d'en bas. Ce passé dont ils étaient les témoins, il y fallait remonter pour retrouver les traces divines. Eux seuls pouvaient servir de guides; et leurs poésies devinrent, ce n'est pas trop dire, des textes sacrés, qu'on pensait contenir, sous des emblèmes anciens, la foi renouvelée. Platon les avait bannis de sa république, comme donnant des idées trop grossières du monde spirituel; et voilà que des esprits qui se disaient éminemment platoniciens, mais qui joignaient à leurs idées métaphysiques le souci sérieux d'une religion populaire et universelle, les rappelaient dans le sein de la cité, leur donnaient comme soutien des textes mêmes de Platon et fondaient

en un seul tout la théologie païenne qui n'avait pas pu garder dans son sein les philosophes, et la philosophie qui avait déclaré une véritable guerre à cette théologie.

Il est bien clair qu'il ne s'agissait plus de Minerve ramassant le fouet de Diomède ou de Cypris blessée à la main par ce héros; ou, du moins, ces actes avaient une signification profonde, toute différente de la signification apparente. Les idées religieuses qui avaient surgi avec tant de force, on les transportait dans ces vers écrits sous de tout autres inspirations, et, si je puis parler ainsi, sous un tout autre soleil moral. A vrai dire, on croyait, non pas les y transporter, mais les y retrouver. Dans l'opinion d'alors, l'ancienne sagesse, bien supérieure à la sagesse contemporaine qui n'en avait plus que de pâles reflets et d'incertaines lueurs, ne s'était pas complu à raconter les vaines aventures d'hommes périssables ou les singulières interventions des êtres divins dans une histoire indigne d'eux; mais elle s'était complu à s'envelopper de voiles et à parler un langage symbolique, que l'étude religieuse avait pour objet de pénétrer. C'était une *gnose*, et, de fait, tout cet âge était livré à une *gnose* incessante pour combiner ces deux conditions qui lui étaient imposées, à savoir les nouvelles idées sur Dieu, les dieux et le monde, et la supposition que la suprême sagesse émanait des hauts temps voisins de l'origine. Ainsi se présentait le paganisme rajeuni; au milieu du mouvement général, il ne demeurait point immobile; c'est là une notion essentielle pour l'histoire de l'esprit humain, qui était alors dans une si grande crise. Se représenter le paganisme des philosophes païens d'alors, de Julien et de ses amis, en un mot de tout ce qui le dirigeait et l'inspirait, comme la religion de la république romaine ou comme celle d'Athènes et de Lacédémone, ce serait se tromper notablement. Ce paganisme-là était mort pour tout le monde, et tout le monde l'avait tué, la philosophie ancienne, le christianisme et l'ensemble de besoins intellectuels et moraux qui faisait la conscience de ces siècles. Un autre paganisme était venu, véritablement nouveau par les conceptions qui y étaient entrées, mais véritablement ancien par la tradition, qui demeura païenne; c'était ce qui l'empêcha d'aller se fondre dans le christianisme, ce qui entretint la lutte et finit par le perdre.

Il est bon de considérer un moment quelles étaient alors les occupations des grands esprits. Qui, du côté chrétien, parmi les hommes supérieurs, se serait senti entraîné à écrire des poëmes, à faire des tragédies, à se plonger dans les mathématiques et l'astronomie, quand il fallait prendre ardemment part à la rénovation religieuse, combattre les païens, convertir les gentils, instruire les peuples, constituer le dogme

dans le conflit des hérésies, et ériger peu à peu l'immense édifice du catholicisme qui devait survivre à l'Empire, et abriter, dans un avenir qui n'était plus éloigné, l'Europe féodale? Du côté des païens, il ne restait non plus aucun loisir; tous, parmi ceux qui avaient les grandes pensées, étaient occupés à défendre ou à attaquer. Dans chaque camp, les mieux doués se tournaient vers les principaux intérêts; il ne restait que peu de chose pour la culture des lettres et pour celle des sciences. De notre temps, il n'en peut être ainsi; les plus grandes convulsions sociales laissent toujours, dans le vaste balancement de l'Europe civilisée, des esprits disponibles pour les lettres et pour les sciences; puis les lettres et les sciences ont pris une force qu'elles n'avaient pas alors, et qui ne permet pas qu'on les laisse jamais dormir. Mais alors lettres et sciences cédèrent le pas; et tout ce qu'on est en droit de demander à ces temps, c'est d'en conserver le dépôt assez pour que la tradition ne soit pas rompue, et que, les circonstances redevenant favorables, tout puisse se continuer et s'agrandir.

Il y a lieu de se représenter ce qui advint dans ce passage du paganisme ancien au paganisme moderne, passage qui n'était d'ailleurs qu'un épisode dans la transformation générale. Le paganisme ancien, avec la multiple présence de tous les dieux dans tous les actes de la vie et dans tous les compartiments du monde, avait suffi à des esprits qui ne réclamaient rien de plus qu'un tel contact immédiat du divin et de l'humain. Leurs conceptions y étaient conformes. Leur monde était d'accord avec les dieux du monde, et la satisfaction pleine et entière; les besoins religieux ne rencontraient aucune contradiction implicite qui les refoulât et qui les fît douter d'eux-mêmes. Tant que cet état mental des populations polythéistiques se maintint, le polythéisme fut consistant et permit toute la civilisation qu'il comportait, et qui, sauf les réserves nécessaires, fut admirable, c'est-à-dire belle dans le présent et féconde pour l'avenir. Mais, quand il ne fut plus possible de concevoir le monde de manière que les dieux y eussent une place raisonnable, alors le malaise religieux commença; et, comme pourtant on était encore dans les siècles qui avoisinent l'ère chrétienne, c'est-à-dire dans un temps où toute la nature était supposée régie par des personnages divins, ce qui survint fut une superstition immense, avide et sans frein, même quand elle était incrédule et se glorifiait de son mépris pour les croyances du vulgaire. C'est cet état que l'on veut caractériser, quand on dit qu'alors le paganisme était mort; expression métaphorique qu'il est toujours bon de ramener à un terme précis, afin qu'il n'y ait pas de doute sur le fond des choses. Cette explication de la *mort* du paganisme montre ce qu'il

faut entendre par la résurrection qui suivit; ce fut le rétablissement de l'équilibre intellectuel, quand on vit que le monde, tel qu'on le connaissait, n'était compatible qu'avec un Dieu suprême, et que la notion de ce Dieu suprême apparut claire et nécessaire aux yeux de tous. Le spectacle, malgré tant de désordres, de catastrophes et de décadences partielles, le spectacle que ces siècles présentent est beau à considérer : un voile se déchire et une perspective immense se déroule. La préoccupation suprême devient la préoccupation des choses divines; et l'intelligence, captivée par tout ce qu'elle entrevoit, trouve une infinie satisfaction à prendre connaissance et possession des nouvelles régions qui se sont ouvertes. Les dieux évanouis laissent tant de places vides! Le règlement et l'administration du monde apparaissent tout autres qu'ils s'étaient jamais montrés; et s'enfoncer dans ces profondeurs avec un flambeau qui n'avait pas encore été allumé, comprendre toutes les conditions qui naissent de ce grave changement, et les introduire dans la conscience du genre humain, est l'œuvre qui, à bon droit, fait le labeur, la passion et la gloire des hommes d'alors.

A l'agrandissement dans l'ordre intellectuel correspondit l'agrandissement dans l'ordre moral. Non pas que la philosophie grecque, Socrate, l'Académie, Aristote, le Portique, n'aient tiré la morale des langes du polythéisme et ne l'aient portée à un idéal très-élevé; là non plus les choses ne se firent point de toutes pièces, et le sol était préparé. D'un autre côté, on croirait à tort que le fidèle païen ne trouvât pas son édification dans la pratique du culte, dans les cérémonies auxquelles il assistait, dans les sacrifices qu'il faisait à ses dieux, dans les prières qu'il leur adressait, dans l'enceinte qu'ils habitaient, dans les bois qui recevaient l'empreinte de leurs pas. Les écrivains chrétiens d'alors ont souvent reproché aux païens ces personnages divins d'une conduite quelquefois si peu régulière, comme ne permettant aucune véritable édification. L'argument, excellent comme arme de guerre alors que tous les arguments sont bons contre une cause défaillante, avait pourtant plus d'apparence que de réalité. L'édification est un état de l'âme tout au moins autant subjectif qu'objectif; et, pour s'en convaincre, on n'a qu'à remarquer comment, d'une religion à une autre, on reste froid et indifférent devant les mêmes pratiques qui inspirent aux fidèles la plénitude de la satisfaction religieuse, et comment un libre penseur apprécie certains passages de l'Ancien Testament que le protestant lit avec profit et révérence. Donc, à part quelques cultes impurs, plus particuliers à l'Asie, et où l'adoration effrénée des forces de la nature donnait naissance à de grossiers désordres, on ne niera pas que le païen, quelques

rôles que la mythologie attribuât à ses dieux, n'eût, en les adorant, sa part d'édification. Mais, tout cela reconnu, il n'en est pas moins vrai qu'un champ immense s'ouvrit à la morale, quand l'esprit des nouvelles générations fut impérieusement sollicité à la mettre d'accord avec l'idée suprême d'un Dieu créateur et gouverneur des choses. Ce que les philosophes grecs avaient été pour quelques esprits cultivés, l'ordre sacerdotal le devint pour tous les hommes, c'est-à-dire le prédicateur assidu et l'enseigneur d'une morale qui ne distinguait ni grands, ni petits, ni ignorants, ni cultivés.

Le triomphe fut complet, en ceci que, depuis lors, il n'y eut plus d'âme humaine, dans le cercle ainsi régénéré, qui ne reçût un enseignement moral, marqué au coin d'un haut idéal et continué durant toute la vie. Le sentiment religieux est partout le promoteur et l'organisateur de l'ordre moral. Mais, historiquement, il y a lieu de faire une distinction importante. Il est bien vrai que l'agrandissement intellectuel est une cause certaine de l'agrandissement moral; mais la réciproque n'est pas vraie, et l'agrandissement moral n'est pas une cause certaine de l'agrandissement intellectuel. Or cela constitue deux conditions historiques dont les résultats sont très-différents. Il arrive que le sentiment religieux prend les devants et modifie profondément les règles du devoir sans que le travail intellectuel ait porté la pensée au delà du point qu'elle occupait. Tel est, entre autres, le cas du bouddhisme de l'Inde, au VI[e] siècle avant l'ère chrétienne; quand il y naquit, aucun développement scientifique ne s'était opéré, tout s'étant borné à la formation d'écoles mi-parties de théologie et de métaphysique, qui n'avaient fait qu'agiter les questions suggérées par la lecture des Védas. Aussi qu'arriva-t-il? Le bouddhisme, qui a de très-grandes et très-belles parties de morale, ne put pourtant présider à une civilisation qui fût douée de vie et d'évolution; tout y est demeuré dans une stagnation funeste à la pensée, à la science, à la religion, à la morale même. La pensée s'est perdue dans un vague et inutile infini, la science en de stériles formules, la religion en une superstition illimitée, et la morale en des préceptes inanimés qui trompent le cœur. Il n'en est plus de même quand le sol est préparé par la culture intellectuelle; les conquêtes du sentiment religieux et de la morale, qui le suit, sont non-seulement bienfaisantes comme partout, mais encore elles deviennent progressives; et, favorisées qu'elles ont été par le travail de la pensée, elles le favorisent à leur tour. C'est ce qui advint dans le monde gréco-romain; là, comme on ne s'était pas contenté de commenter, avec plus ou moins de patience et de pénétration, des textes venus d'une source divine, une libre re-

cherche aborda tous les sujets accessibles et jeta les fondements de la science générale; et ainsi naquirent un vaste enchaînement de vérités mathématiques, une astronomie géométrique, de précieux rudiments de physique, des études préparatoires d'anatomie et de physiologie, et même des essais d'explication de l'histoire. Il ne faut pas non plus, dans la commune influence, perdre de vue ce qui se passait concurremment dans le domaine esthétique; de merveilleuses beautés dans les lettres, dans la peinture, dans la sculpture, dans l'architecture, vinrent former, en la pensée, des types auxquels elle s'habitua, et qui, par la connexion de toutes choses, influèrent, si je puis ainsi parler, sur les règles et les proportions de la religion et de la morale.

Tel était donc, à la fin de l'Empire, et sans parler de la grande invasion que fit, sous le nom de manichéisme, la doctrine persane des deux principes, tel était l'état des choses; trois religions étaient debout et se partageaient la domination des âmes: l'hellénisme, si l'on veut donner ce nom au paganisme régénéré, le judaïsme et le christianisme. De ces trois, la première devait disparaître; la seconde, durer sans se généraliser; la troisième, triompher. Le judaïsme, comme on sait, n'était pas, lui non plus, resté à l'abri des influences du temps; s'étant imprégné de platonisme, il était allé jusqu'à donner naissance à la cabale, système qui n'est pas autre chose que la réduction au point de vue juif de la gnose alors en faveur auprès de tout le monde. Le christianisme se dégageait laborieusement de ses sectes multiples, qui avaient leurs attaches les unes dans le judaïsme, les autres dans le paganisme. Enfin l'hellénisme, pour défendre ses temples, y faisait entrer des notions et des aspirations qui jamais n'y avaient eu place. Ces trois grandes doctrines, considérées ici uniquement comme doctrines, avaient, dans la pensée philosophique, beaucoup de points communs. Les siècles de l'Empire furent un confluent où un immense passé venait aboutir et apportait, mélangés et confus, les éléments de la société à venir. Dès que ces éléments entrèrent en contact et en action, la cause du paganisme fut perdue; il ne se défendait pas, il se transformait. Dans cet état, que pouvait-il contre l'ascendant victorieux de la nouvelle religion?

Plus on étudie ces siècles, dits siècles de décadence (et l'expression est vraie en un sens, et fausse en l'autre), plus on y prend intérêt. Soit que, comme M. Albert de Broglie, on les raconte avec le cœur et l'esprit catholiques, soit qu'on y suive seulement le point de vue humain, toujours est-il que là s'accomplissent les plus graves événements. On touche et on voit un de ces gonds sur lesquels tourne l'histoire pour se fermer sur un monde qui n'est plus et s'ouvrir sur un monde qui n'est

pas encore. Et cette idée, peut-on mieux la rendre que par le vers célèbre de Virgile,

Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo,

d'autant plus applicable ici, que cette singulière églogue témoigne que le poëte ne fut pas étranger, lui non plus, et dès le premier ébranlement, à l'ébranlement qui allait devenir universel et irrésistible? Mais, à cette victorieuse et féconde rénovation, c'était en vain que l'Empire prenait part; tout chrétien qu'il était devenu, il n'en suivait pas moins le sort du paganisme transformé, et de jour en jour s'avançait vers le terme qui devait définitivement le supprimer. C'est un sujet qu'on ne peut non plus étudier à trop de points de vue, et le prochain article y sera consacré.

É. LITTRÉ.

(La suite à un prochain cahier.)

Les Ports de Carthage.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

II. — L'île.

L'île qui forme le centre du port militaire a été le premier objet de mon attention. Sa forme mieux conservée, l'importance de sa position, le pavillon de l'amiral qu'elle contenait, me donnaient quelque espoir de succès, bien que cet espoir fût singulièrement affaibli par le peu d'élévation du sol au-dessus du niveau de la mer. L'île était plantée de fleurs et de jeunes amandiers, mais sur des lignes régulières, de sorte que je pouvais, en me plaçant entre chaque rangée d'arbustes, la traverser par des tranchées dans tous ses sens. Les quais devaient d'abord être retrouvés, afin de déterminer l'exact périmètre du cercle. Il était évident que ce périmètre était moins considérable dans l'antiquité, et qu'il avait dû être accru par les terres et les débris de toute sorte, qui avaient formé talus et gagné sur les eaux. En effet, il me suffit de placer mes ouvriers au bord de l'eau et de leur faire entamer le rivage en y

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de mai, page 299.

pénétrant en ligne droite, pour retrouver bientôt les murs d'appui qui supportaient jadis le quai.

Le premier mur, dont l'épaisseur varie de $0^{m},95$ à $1^{m},05$, parut, du côté du nord et du forum, à $9^{m},50$ en deçà des bords actuels de l'île; du côté du sud et du port marchand, à $14^{m},50$. Il y avait un talus plus considérable, il y avait eu plus de ruines du côté du sud. Je pouvais déjà calculer l'étendue réelle de l'île, qui était, dans l'antiquité, moins considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui. Aujourd'hui, son diamètre est de 130 mètres; en déduisant $9^{m},50$ d'une part et $14^{m},50$ de l'autre, nous obtenons le diamètre ancien, qui était de 106 mètres. Le périmètre de l'île était donc, au temps où Carthage existait, de 333 mètres, c'est-à-dire d'un tiers de kilomètre; sa surface de 8,824 mètres carrés, ou, si l'on veut, de 88 ares 24 centiares, ce qui fait 9/10 d'hectare. Par conséquent, quelle que soit l'étendue que nous trouverons plus tard pour l'ensemble du port, il faudra en déduire 88 ares, qui étaient terre ferme et domaine de l'amiral.

Un seul mur ne suffit pas pour établir un quai; il en faut deux, parallèles, égaux de hauteur, sur lesquels on assied le pavage. En poussant toujours mes tranchées vers le centre de l'île, j'arrivai à ce second mur, qui est à $7^{m},50$ de distance, exactement concentrique au premier[1]. Le quai avait donc, en comptant les deux épaisseurs de ces murs, $9^{m},35$ de largeur. Une fois les distances bien constatées, je n'eus qu'à tracer sur le papier la continuation régulière et normale des deux cercles; ensuite, je fis la vérification sur les lieux par des fouilles à point nommé. Je retrouvai les murailles à coup sûr et je pus reconnaître ainsi tout le périmètre de l'île sur son développement de 333 mètres. Deux places me parurent mériter une recherche particulière, parce qu'elles sont dans l'axe général des deux ports et regardent, l'une, au nord, le forum, l'autre, au sud, le port marchand. Au nord, une petite jetée, large de $9^{m},60$, se rattache aux flancs de l'île et à la terre ferme. C'était le passage qui servait à l'amiral et à tous ceux qui le visitaient ou se rendaient à ses ordres, aux ouvriers peut-être qui venaient travailler dans les arsenaux de l'île. Car, sur une étendue de près d'un hectare, on avait dû bâtir autre chose qu'un pavillon pour l'amiral; l'espace était trop précieux, au temps de la puissance carthaginoise, pour qu'on n'en eût pas mieux profité. Au milieu de la jetée, qui est rasée et couverte par l'eau une partie de l'année, il existe une interruption transversale de $4^{m},55$. Cette interruption était un passage[2] pour les barques qui sillonnaient

[1] Tous les deux sont marqués sur le plan par un double cercle qui borde l'île (voyez pl. IV), et par les lettres *a* et *b*. — [2] Voyez pl. IV, lettre A.

le port et volaient d'un bâtiment à l'autre. Un pont avait dû être bâti, sous lequel on naviguait comme sous les ponts des canaux de Venise. Quant aux galères, elles avaient de libres manœuvres à droite et à gauche de la jetée, qui constituait le fond du port, et c'était du côté opposé qu'elles entraient ou sortaient, en traversant le port marchand.

Au sud de l'île, en face précisément de ce port marchand et du goulet, j'ai mis à nu le mur du quai et l'ai scruté avec soin. Il s'en détache un embarcadère, large de 2m,30, qui n'a plus que 1m,40 de saillie, mais qui devait en avoir davantage, lorsque l'escalier n'avait point été détruit et descendait jusque dans l'eau. Quoique les marches aient été enlevées, le massif en blocage[1] sur lequel elles posaient reste encore en partie et forme gradin. Cet embarcadère servait à ceux qui se rendaient dans l'île ou qui en sortaient par eau. Par là se faisait le service intérieur des ports; la jetée, au contraire, facilitait les communications avec la ville et conduisait directement au forum.

Est-il besoin de dire que toutes ces constructions sont d'époque romaine, qu'elles sont formées de petits matériaux ou de pierres assemblées par du ciment, et que leur aspect est assez triste, parce que tous les revêtements plus riches et tous les dallages ont été enlevés? La couche de terre a quelques mètres à peine d'épaisseur; les dévastateurs modernes ont emporté sans peine tout ce qu'ils ont voulu. Mais ce que les Romains ont refait répond trop bien aux descriptions d'Appien pour qu'on ne soit pas certain qu'ils ont suivi le même plan. Les cales des vaisseaux ont seules été supprimées; et les quais, au lieu d'être interrompus par une série de coupures, ont été continus et de plain-pied. Du reste, j'ai cherché, en pénétrant sous la vase et sous l'eau, à découvrir les moindres débris des fondations antiques et les traces de la main des Carthaginois. Par là, j'ai d'abord acquis la preuve que le port Cothon était l'œuvre des hommes, et non pas de la nature. Le noyau de l'île, comme celui de Byrsa, est un grès argileux de couleur jaune. Ce noyau solide se retrouve çà et là sous les murs de quai et au delà des murs, puis plonge tout à coup pour former le bassin circulaire des ports. Il plonge, non par un mouvement naturel, ainsi qu'il arrive à des rochers disposés par couches obliques sur le sol, mais par de brusques ressauts et des interruptions qui montrent que le fer l'a taillé. Ce travail ne présentait point, d'ailleurs, d'immenses difficultés, car le grès argileux, amolli par les eaux qui le pénètrent ou plutôt qui séjournent à la surface, se laisse entamer sans trop de résistance. Il me fallait de la vigilance pour arrê-

[1] Voyez la lettre B.

ter mes ouvriers à propos, et les empêcher d'enlever à coups de pioche des couches qu'ils prenaient pour du sable durci, et qui pouvaient me donner d'utiles indications. Le même noyau de grès reparaissant sur l'autre rive, si l'on descend à la profondeur voulue, il en résulte que tout le bassin a dû être creusé, les terres emportées, le grès taillé.

Je me suis demandé ce qu'était devenue une quantité aussi considérable de déblais; j'ai regardé autour de moi et j'ai aperçu une colline, une seule, qui s'élève de cinquante pieds environ au-dessus de la plaine, car, tout est plaine de ce côté de Carthage jusqu'à Byrsa. Cette colline est marquée du n° 74 sur le plan de Falbe. Là se tenait Scipion, pendant que ses soldats démolissaient les trois rues qui conduisaient à l'Acropole et poussaient les machines qui devaient battre la citadelle. Pendant six jours et six nuits, il ne cessa de surveiller et de presser les travailleurs; enfin, épuisé de fatigue, il s'assit sur un lieu élevé, ἐκαθέζετο ἐφ' ὑψηλοῦ, d'où il voyait toutes les opérations[1]. Ce lieu élevé était l'œuvre des Carthaginois; ils avaient déposé au même endroit les terres et l'argile extraites des ports et formé la colline d'où, par un jeu cruel de la destinée, Scipion devait assister à la destruction de leur patrie[2].

Le noyau de l'île du Cothon n'atteste pas seulement que le port a été taillé de main d'homme; il porte la trace des constructions puniques. Çà et là, lorsque le rocher naturel manque, on voit que de grandes assises de tuf ont été encastrées pour établir un sol égal et solide. Ce sol était sensiblement plus bas que le sol actuel, et même que le sol romain; l'île, dans les temps primitifs, ne devait s'élever que d'un ou deux mètres au-dessus du niveau des eaux. J'ai retrouvé sur quelques points plusieurs assises si bien juxtaposées, qu'elles faisaient comme un dallage, comme un soubassement en pierre, et je ne serais pas éloigné de supposer que jadis l'île entière avait été ainsi préparée autant pour écarter l'humidité que pour assurer l'assiette des édifices qu'on devait y construire. Quant à l'art d'encastrer des pierres dans le rocher, pour en niveler et fortifier la surface, il n'étonnera pas ceux qui connaissent les ruines de la Grèce, celles de Stymphale, de Syracuse, d'Athènes notamment, et qui ont vu comment les Athéniens disposaient les rochers de l'Acropole, de l'Aréopage et du Pnyx, pour recevoir leurs temples ou leurs demeures privées.

[1] Appien, VIII, cxxx. — [2] Au-dessus des citernes de la Malqâ, j'ai remarqué une autre colline factice (n° 59 du plan de Falbe), formée par l'accumulation des terres extraites pour faire place à ces immenses citernes. Pour m'assurer de l'exactitude de mes soupçons, j'ai fait creuser un tunnel sous la colline. J'ai reconnu en effet qu'elle était formée uniquement de terres rapportées.

En me plaçant dans l'axe de l'île, en face du forum et de la jetée qui y conduisait, je fis ouvrir une vaste tranchée, espérant découvrir les fondations du pavillon de l'amiral carthaginois. Mon espoir ne fut point déçu; je les retrouvai en partie, mais rasées au niveau de l'eau, et même plus bas encore. Les murs ont 1^{m},27 d'épaisseur, et sont formés de grandes assises rectangulaires, ajustées sans ciment, semblables aux assises de Byrsa, plus régulières, et tout à fait dignes de l'art grec par la précision du travail et leur belle proportion. Elles sont en tuf et ont fort bien résisté aux infiltrations de la mer. Au point C, sur le plan des ports, on verra un mur principal, long de 29 mètres, et deux murs transversaux qui s'y rattachent. Ces murs, que j'ai poursuivis, s'interrompent brusquement, sans doute parce que les Romains étaient venus chercher de ce côté des matériaux tout prêts pour leurs constructions nouvelles. Il est digne de remarque qu'au point D le mur transversal prend une forme courbe au moment où il disparaît. Il y avait là sans doute une nouvelle application du goût des Carthaginois pour les constructions demi-circulaires, goût que j'ai constaté déjà dans leurs temples, dans leurs fortifications, dans leurs citernes. Ces fondations supportaient jadis le pavillon de l'amiral qui commandait le port, pavillon assez étendu, à en juger par les traces qui restent, pavillon construit entièrement en pierre, ainsi que me l'apprirent des découvertes que je fis en poussant mes fouilles vers le centre de l'île.

En effet, au point E, à l'intersection des deux murs et dans les environs, je rencontrai, à 3 mètres au-dessous du sol, un monceau de grandes pierres écroulées les unes sur les autres. Je reconnus que plusieurs de ces pierres portaient des moulures. Je fis aussitôt élargir les tranchées, afin qu'on pût enlever les terres avec plus de facilité, et par conséquent avec plus de précaution. Les pierres furent mises au jour, séchées, nettoyées avec soin, et je vis des corniches de différente grandeur, ornées de moulures différentes, dont les profils sont reproduits à la planche V (fig. 1, 2, 3, 4, 5). Des assises rectangulaires, qui avaient dû former des murs, étaient mêlées à ces corniches. Quelques-unes gardent encore des traces très-sensibles, incontestables, de couleur rouge et jaune, sur le stuc qui les recouvre. Les entablements sont eux-mêmes revêtus d'une couche de stuc épaisse de 2 centimètres, d'une grande ténacité, et sur lequel se voient quelques restes de couleur rouge. Les matériaux, les moulures, le travail, tout porte un cachet de singulière pesanteur, et j'ai pensé involontairement aux ruines massives des temples les plus archaïques de Sélinonte. J'ai cherché en vain des tambours de colonnes, des chapiteaux; il n'y avait rien de

semblable. Le pavillon n'avait point de colonnades ni de portiques; des murs pleins le formaient, surmontés de corniches ou de bandeaux à moulures, comme le mur de la Pinacothèque, à Athènes; il y avait plusieurs étages, car ces fragments, si l'on compare leurs dimensions, se partagent en deux classes très-distinctes : les uns (n^{os} 4 et 5) mesurent jusqu'à 0^{m},75 de hauteur, les autres (n^{os} 1, 2 et 3) ne dépassent pas 0^{m},46, ce qui donnerait la décoration de deux étages.

On me posera une question que je me suis aussitôt posée à moi-même : sont-ce là des œuvres authentiques de l'ancienne époque? sont-ce des débris qui jettent quelque jour sur l'architecture punique et son système de décoration? Ce que je puis dire avec quelque assurance, c'est que ces débris n'appartiennent ni à l'art grec ni à l'art romain. Jamais l'art grec n'a eu des profils aussi mous et aussi lourds. On peut établir un rapprochement lointain avec la moulure à bec de corbin, chère à l'ordre dorique; mais, d'un côté, je ne vois qu'un germe, qu'un tâtonnement indécis, de l'autre, au contraire, une fermeté et une énergie caractéristiques, dès l'enfance de l'art dorien. Il est vrai que la coupe des pierres, le stuc qui recouvre le tuf, certains détails de construction, établissent comme une parenté avec les plus vieux monuments grecs. Mais il n'est point nécessaire aux vraisemblances historiques que les Carthaginois aient eu une architecture différente de celle de tous les autres peuples. De même que les Phéniciens ont subi tour à tour, en matière d'art, l'influence de l'Égypte et de l'Assyrie, et communiqué à la Grèce plus d'un procédé ou plus d'un modèle, de même l'art carthaginois peut avoir eu avec l'art grec bien des points de contact, en attendant qu'il se reconnût vaincu, et que Carthage eût recours à des artistes siciliens, comme le prouvent les monnaies qu'elle a fait frapper.

Quant aux Romains, je ne sais à quelle époque de leur art on pourrait attribuer des moulures d'un tel style. Ce ne sera, certes, ni au siècle d'Auguste, alors que Carthage se relevait, ni au temps de la décadence, alors que l'ordre dorique était complétement oublié et que l'ionique et surtout le corinthien étaient exclusivement pratiqués, avec une profusion de sculptures dont l'Afrique nous offre encore de nombreux échantillons. Au contraire, les corniches dont il s'agit sont d'une simplicité toute dorienne, d'une gaucherie toute primitive. En outre, les Romains n'employaient guère les grands matériaux de cette façon, ni le stuc avec cette épaisseur, ni surtout la couleur avec ces tons crus dans les moulures. Le marbre obtenait leur préférence, et l'Afrique fournissait des marbres aussi abondants que variés. Du reste, j'ai découvert quelques débris du monument que les Romains bâtirent eux-

mêmes dans l'île du Cothon, et ces débris confirment mes suppositions. Vers le centre, au point F, j'ai marqué un tronçon de colonne monolithe, en marbre de Numidie, qui mesure encore, quoique brisé, 3m,50 de longueur, et qui devait en avoir le triple, car il a 87 centimètres d'épaisseur, et l'on sait que les colonnes romaines ont en hauteur jusqu'à dix fois leur diamètre. Un tronçon de colonne semblable est enterré quelques pas plus loin. Des colonnes qui ont servi à l'ornement de la maison du Khasnadar viennent du même endroit. J'ai retrouvé, en outre, plusieurs fragments de corniches en marbre, sculptées et refouillées, portant des oves, des denticules, des feuilles d'eau, des feuilles d'acanthe. Cachés sous la terre, ces fragments ont échappé aux Pisans, aux Génois, aux Espagnols, aux Arabes, qui ont emporté pendant des siècles tous les marbres qui jonchaient le sol. Voilà ce que les Romains ont bâti dans l'île, quand Carthage redevint une ville florissante de l'Empire; et, comme ils ne bâtirent point à l'emplacement de l'ancien pavillon, mais plus au sud, une partie des ruines puniques restèrent ignorées d'eux, c'est-à-dire préservées. Je ne voudrais point affirmer positivement que j'ai découvert des fragments d'architecture carthaginoise, il convient d'attendre le jugement des autres savants sur ce point délicat; je ferai seulement remarquer que la corniche que M. de Vogué[1] a découverte et dessinée parmi les ruines phéniciennes d'Omm-el-Aamid offre une ressemblance frappante avec les corniches dont il est question.

Avant de quitter cette partie du port, je dirai rapidement quels objets j'ai recueillis dans les fouilles. Ceux qui sont d'époque romaine offrent moins d'intérêt : lampes, débris de terre cuite[2], amphores à vin et à huile[3], boucles de ceinturons, anses de vases en bronze, clous en cuivre pour les bâtiments, grandes aiguilles longues de 15 centimètres, qui servaient peut-être à coudre les voiles, monnaies rongées par l'humidité, petit mortier en marbre, tête de pieu revêtu de fer. Je ne sais si l'on doit attribuer aux Carthaginois un fragment de lécythus avec une frise de poissons pointillés en creux sur la terre cuite, et deux pieds de coupes en verre strié. Je donne, à la planche V, deux stèles (fig. 6 et 7) qui me paraissent plus dignes d'attention, quoiqu'elles représentent le sujet favori des bas-reliefs carthaginois. Sur la première, Astarté est figurée

[1] *Fragments d'un journal de voyage en Orient*, page 48. — [2] Sur le fond d'un vase rouge, en terre fine, j'ai lu l'estampille C.MNE. — [3] Au lieu d'avoir le fond pointu, comme les amphores ordinaires, qui se piquaient dans le sol de la cave, les amphores que j'ai trouvées dans l'île ont le fond rond et sensiblement plus large. Était-ce parce qu'elles devaient être chargées sur les bâtiments ?

avec des fleurs de lotus en guise de mains, et sa tête est un disque surmonté d'une sorte de croissant qui rappelle les ornements d'Isis. Le personnage à mitre, à oreilles pointues, à épaules ramassées, que donne la même planche (fig. 10) paraît être un pateik phénicien. Il est de petite proportion, et, ce qui est surtout remarquable, c'est le trou de scellement A, qui est au sommet de la tête, et ce sommet lui-même, aplati comme pour porter un fardeau. Ce pateik servait de support à un petit monument, à un autel peut-être; en le rapprochant des Télamons grecs et des colosses de l'Égypte, on se demandera si les diverses civilisations de l'antiquité ne faisaient pas des échanges beaucoup plus fréquents que nous ne le supposons.

III. — Les grands quais, la coupure, le goulet intérieur.

L'île explorée, je voulus reconnaître les quais opposés, et, pour les rencontrer à coup sûr, je suivis la jetée qui menait au forum et cherchai ses attaches sur la rive opposée. Elles parurent, en effet, aux points G et H, au delà du talus surmonté de nopals et du grand fossé qui forment la clôture du jardin de Sidi Mustapha-Khasnadar. Mais, quoique nulle part je ne pusse, à cause de la vase et de l'eau qui jaillissait aussitôt, pénétrer à plus de trois ou quatre mètres de profondeur, j'eus la fortune, cependant, de trouver distinctes et caractérisées les constructions romaines et les constructions puniques. D'abord la jetée elle-même, qui, dans l'intérieur du port, est composée d'enrochements et de blocages, reparaissait avec de grandes assises de tuf rectangulaires, pour attester une antiquité plus reculée. A deux mètres au-dessous du sol actuel, le quai romain existait par parties, avec un pavage assez grossier, travail manifeste d'une basse époque. On conçoit, puisque la nouvelle Carthage a eu sept siècles d'existence, depuis César et Auguste jusqu'à la conquête des Arabes, que le dallage fait par les Romains n'eût pu durer aussi longtemps et qu'on eût dû le refaire, soit sous les Vandales, soit sous les empereurs de Byzance. Peut-être Bélisaire, qui fit réparer Carthage à la hâte, ou Salomon, qui fit bâtir un monastère fortifié près du port, avaient-ils commandé cette restauration. Sous ce pavage, certains égouts qui venaient de la ville et se jetaient dans les ports se sont retrouvés intacts. Bien plus, au point G, mes ouvriers ont mis au jour un conduit de plomb qui était encore établi sur son lit de pierres, à 3^{m},20 au-dessous du sol, et qui jadis amenait l'eau des grandes citernes et de l'aqueduc. Ce conduit, qui a échappé par miracle à douze siècles de dévastations, est formé d'une seule feuille de plomb, épaisse d'un

centimètre, repliée sur elle-même et soudée dans toute sa longueur, de sorte qu'au lieu de s'arrondir régulièrement en cercle elle est aplatie et surhaussée dans le sens de la soudure : sa coupe a la forme d'une poire. La circonférence mesure 25 centimètres.

Enfin paraissaient sous toutes ces constructions les grandes pierres de tuf bien connues qui m'annonçaient la main des Carthaginois. Ces pierres, malheureusement, n'existaient plus qu'au-dessous du niveau de la mer, et, à mesure que mes fouilles s'étendaient et que j'enlevais la couche romaine, les infiltrations étaient plus abondantes et la fange plus rebelle. On devine que le but de mes recherches de ce côté était de saisir quelques traces des anciennes cales où les galères étaient retirées. Je vis tout d'abord que non-seulement les soldats de Scipion avaient rasé ces cales aussi bas qu'ils l'avaient pu, mais que, plus tard, les colons romains les avaient détruites plus profondément et avaient déplacé leurs belles assises pour les faire servir aux fondations du nouveau quai. Ce nouveau quai, plein et continu, était établi sur l'emplacement des cales, démolies et devenues inutiles. Cependant je ne me lassai point et j'ordonnai à mes courageux Arabes de descendre plus avant que jamais dans l'eau et dans la vase. Je fis disparaître sans scrupule les constructions romaines pour suivre à la piste les pierres puniques, je pénétrai jusque sous les quais et nettoyai avec la plus grande précaution chaque débris qui semblait être resté à sa place. Je parvins ainsi à constater au fond de l'eau, quand elle fut reposée et limpide, des arrachements qui se représentaient régulièrement sur la courbe du port, à 5m,80, 5m,90 de distance. Les arrachements étant perpendiculaires à cette courbe, j'en conclus que c'était l'attache des murs qui s'avançaient jadis dans la mer et formaient la séparation de chaque cale. Je n'avais que cette seule indication, mais elle était précieuse, puisqu'elle me donnait une mesure exacte. En effet, chaque cale, y compris le mur qui l'isolait de la cale voisine, occupait une largeur de 5m,90. En donnant au mur 30 centimètres d'épaisseur, on voit que l'espace libre n'était que de 5m,60, et que les galères, pour y entrer, ne pouvaient avoir plus de 5m,50 d'épaisseur, hors bordage. Quant à la longueur des cales, elle devait rester inconnue, puisqu'il ne restait trace des arrachements qu'à leur naissance. Mais ce qui me préoccupait au plus haut point, c'était leur décoration, c'étaient les deux colonnes qui les précédaient, et qui, deux cent vingt fois répétées, donnaient à l'ensemble du port militaire l'aspect du portique le plus élégant et le plus riche du monde. Après des recherches dont j'épargne le détail au lecteur, je parvins à découvrir deux fragments de ces colonnes, qui ont échappé

à la destruction. Ils sont même intacts; l'un était dans l'île, l'autre sous le grand quai. J'osais à peine espérer un tel succès, en pensant que les colonnes, étant plus avancées dans la mer, plus faciles à détruire, avaient dû succomber au premier effort des démolisseurs, et que plus tard leurs débris, lorsqu'on déblaya le port pour la colonie, avaient dû être emportés les premiers. Je ne réussis à découvrir aucun des chapiteaux ioniques avec leurs volutes, que la Bible, en décrivant le temple de Salomon, compare à la tête des béliers (*aïlim*). Du reste, on jugera bientôt que ces chapiteaux devaient être de l'ionique grec.

En effet, les deux tambours de colonne que j'ai recueillis sont exactement semblables aux œuvres de l'art grec [1]. Les colonnes étaient engagées, c'est-à-dire qu'elles ne faisaient qu'un avec la tête du mur, qui isolait chaque loge de galère. La face A B A' B' n'est qu'épannelée, et s'engageait par conséquent dans le mur. On sait combien l'usage des colonnes engagées était familier aux Grecs, et les ruines seules d'Agrigente en offrent deux exemples. En outre, la taille de la pierre, la forme des cannelures (qui ont 0m,063 de corde) et des baguettes ioniques qui les séparent (elles ont 0m,013 d'épaisseur), la proportion, le style, le stuc même, blanc, très-fin, très-adhérent, qui est appliqué sur la surface, tout m'a rappelé les habitudes de l'architecture hellénique. Nous sommes bien loin des corniches pesantes, des profils mauvais, du stuc épais, que le pavillon de l'amiral nous avait montrés. C'est au point que je n'ai pu me défendre de la pensée que la magnifique décoration du port militaire avait été imaginée par un artiste grec. Les Carthaginois avaient un goût très-vif, non-seulement pour les chefs-d'œuvre de la Grèce, qu'ils enlevaient, mais pour ses artistes, qu'ils employaient. Carthage s'était parée des dépouilles de la Sicile, et Scipion dut appeler des députés de chaque ville sicilienne pour reconnaître et reprendre leur bien [2]. Parmi les cendres de la vieille Carthage, combien n'ai-je pas reconnu de fragments de vases grecs! Les monnaies que l'on trouve à Carthage sont toutes de style grec, et il est incontestable qu'elles ont été gravées et frappées par des artistes siciliens. Pourquoi donc, au v^e^ ou au iv^e^ siècle avant notre ère, les Carthaginois n'auraient-ils pas appelé de Sicile un architecte renommé, afin de décorer leur port? Pourquoi n'auraient-ils pas confié cette tâche à des prisonniers siciliens, de même que les habitants d'Agrigente faisaient construire leurs piscines et leurs citernes par des prisonniers carthaginois? Le plan même du port est si noble, ce double portique circulaire, composé de quatre cent

[1] Voyez pl. V, fig. 8 et 9. — [2] Appien, VIII, cxxxiii.

quarante colonnes ioniques, devait être d'un si merveilleux effet, que malgré moi j'y reconnais encore le génie grec. Cependant Tyr et Utique avaient des ports circulaires. Le port de Sidé, en Pamphilie, était circulaire[1], peut-être par imitation des Phéniciens. Un des ports d'Ostie l'était aussi, peut-être en souvenir de Carthage[2].

Les colonnes engagées dont je publie les fragments expliquent les paroles d'Appien, lorsqu'il dit que les colonnes donnaient à la circonférence du port de l'île *l'aspect, l'apparence d'un portique*, *περιφέροντες εἰς εἰκόνα στοᾶς τὴν ὄψιν*. En effet, un véritable portique, avec des colonnes détachées et avancées dans l'eau n'eût été d'aucun usage, et n'eût permis, ni de circuler autour du port, ni de renfermer les galères dans leurs loges. Des colonnes engagées, au contraire, avaient ce double avantage; et, comme elles étaient surmontées également de chapiteaux, d'architraves, de corniches, elles produisaient autant d'illusion et n'étaient pas un ornement moins magnifique. Je n'ai pu, mes dessins étant réduits à une trop petite échelle, indiquer avec détail sur le plan les loges des galères et leurs dimensions. Aux lettres G et H, on remarquera quelques points à intervalles réguliers qui en marquent la place. Enfin, l'on observera, sur le tambour dessiné à la planche V (fig. 8), deux trous qui traversent la pierre de cannelure en cannelure, aux points D, D'. Ces trous, qui sont faits après coup, forment un anneau grossier dans lequel peut passer la corde qui sert d'amarre à une barque. Je ne sais si ce dégât a été fait par quelque matelot carthaginois; il date du temps où la colonne était encore en place, et prouve bien qu'elle était tout à fait au bord de l'eau, puisqu'une barque pouvait s'y attacher.

Une fois établi sur la ligne du grand quai, je n'ai eu qu'à la suivre par des sondages de distance en distance. Ces vérifications étaient faciles, en calculant avec exactitude la courbe circulaire. Je les ai faites sur tout l'espace qui s'étend du point H au point I, et du point G au point K. Un tiers du cercle (de I en K) n'a pu être sondé, parce que, de ce côté, le sable et la terre ont tellement comblé le port, qu'on a pu y planter un petit jardin de palmiers; ces palmiers devaient être respectés. Mais j'ai supposé sans hésitation et je rétablis sur mon plan la continuation du cercle, puisque les deux tiers en ont été explorés et donnent nécessairement le troisième tiers. L'ensemble du port militaire, dans sa grandeur primitive, est donc connu et les mesures en sont relevées. Son diamètre était de 325 mètres, qui se répartissent ainsi sur le

[1] Voyez le bronze de Gallien publié par M. Donaldson (*Architectura numismatica*, p. 341). — [2] Le port de Claude. (Voyez le même ouvrage, que les savants et les architectes ne sauraient trop consulter, p. 332.)

plan : 109m,50 du grand quai au quai de l'île, 106 mètres pour le diamètre de l'île, puis, de nouveau, 109m,50 pour rejoindre le grand quai. Le périmètre de ce grand quai était de 1021 mètres, ou d'un peu plus d'un kilomètre. La surface totale du port présentait 82,957 mètres carrés, ou 8 hectares 29 ares 57 centiares. Mais tout cet espace n'était point rempli par l'eau; il faut déduire l'aire de l'île, qui était anciennement de 88 ares 24 centiares. La surface occupée par l'eau était donc de 74,133 mètres carrés, c'est-à-dire de 7 hectares 41 ares 33 centiares. Si l'on compare le Cothon d'Utique, où l'île, toute couverte de constructions romaines encore debout, a 88 mètres de diamètre, tandis que l'Euripe, dont les quais sont encore visibles, n'a que 34 mètres de largeur, on appréciera mieux, en tenant compte des petites dimensions des navires anciens, l'effort des Carthaginois et la richesse de leur marine.

Falbe, sur son beau plan de Carthage, indique, au n° 50, la coupure faite par les Carthaginois, lorsqu'ils rompirent leurs môles et leurs quais pour faire sortir une flotte. Scipion avait fermé par une digue l'entrée du port, afin d'établir un blocus complet. « Les Carthaginois, « dit Appien[1], entreprirent de creuser une issue à l'extrémité du port « qui regarde la pleine mer, assurés qu'on ne pourrait construire de digue « de ce côté, à cause de la profondeur des eaux et de la violence des « vents. Les femmes et les enfants les aidèrent dans leur travail, qui se « fit à l'intérieur et dans le plus grand secret[2]. En même temps, avec « de vieux matériaux, ils construisirent des galères à trois et à cinq « rangs de rames; rien ne ralentissait leur ardeur et leur confiance. Ils « dissimulèrent si bien leurs préparatifs, que les prisonniers eux-mêmes « ne pouvaient rien dire de certain à Scipion. Ils avouaient qu'on en- « tendait dans les ports un bruit qui ne cessait ni le jour ni la nuit, « mais ils ignoraient dans quel but. Enfin, tout étant prêt, les Cartha- « ginois ouvrirent la nouvelle entrée, qui était tournée vers l'orient, et « s'élancèrent avec cinquante trirèmes, sans compter un grand nombre « de petits bâtiments équipés d'une manière formidable. »

Cette coupure, faite dans le rivage du côté de la pleine mer et du levant, ne pouvait être que dans la partie du port indiquée par Falbe. Le major Humbert et Châteaubriand l'avaient pensé avant lui. Mais il est difficile de fixer un point plutôt qu'un autre sur l'étendue assez vaste qui est comprise entre la ligne I J et la ligne L. Il semble que le point L',

[1] Liv. VIII, cxxi. — [2] Il ne faut point oublier que les ports étaient entourés d'une double enceinte de hautes murailles.

plus rapproché de la mer, aurait dû être choisi. Dans tous les cas, j'avertis les futurs explorateurs de se défier d'une coupure toute moderne qui a été faite par les Arabes du point I au point J. Par là ils ont voulu établir une communication qui ne sert qu'à renouveler l'eau de mer et à créer une sorte de saline au milieu du Cothon comblé. Cette coupure est curieuse, parce qu'elle traverse une suite de murs et de massifs en blocage romain. J'en ai compté jusqu'à sept juxtaposés, parallèles, épais de 1, de 2, et même de 5 mètres. Je me suis demandé si cette masse de constructions n'était pas le soubassement du monastère bâti par Salomon. A quelques pas, derrière le quai que mes sondages poursuivaient, j'ai découvert une fosse où plusieurs crânes et d'autres ossements tombaient en poudre. Mais je ne veux avancer aucune hypothèse sur un point aussi douteux; il me paraît plus nécessaire de réfuter l'erreur de Dureau de la Malle, qui croit que l'entrée du Mandracium était de ce côté, et que les Romains avaient transformé en passage régulier la brèche faite par les Carthaginois[1]. D'abord, la violence des vents du nord et du nord-est n'aurait jamais permis d'ouvrir un port ainsi orienté; ensuite, on n'observe aucune trace de jetée pour briser les flots qui arrivent terribles de l'ouverture du golfe, tandis que les blocs qui protégeaient contre la violence de la mer les quais extérieurs, tandis que le mur d'enceinte construit par l'ordre de Théodose, forment une ligne continue, et nous assurent que la colonie romaine avait réparé les brèches faites jadis par les Carthaginois. La ligne des enrochements sous-marins est marquée sur mon plan par les lettres Y, Y′, Y″; le mur de Théodose, resté à fleur d'eau, est indiqué par les lettres Z, Z′, Z″. Du reste, la meilleure réfutation des conjectures de Dureau de la Malle, qui n'avait point vu les lieux, c'est que j'ai retrouvé l'entrée du Mandracium intacte, au sud et à la place de l'entrée primitive.

Le goulet intérieur (lettre K) qui unissait le port rond au port rectangulaire est tellement enterré, qu'une route carrossable y passe aujourd'hui et conduit à la maison du général Khaïr-ed-Din. Mes fouilles l'ont retrouvé du côté marqué par la lettre *d*; le côté marqué par la lettre *e* est occupé par un verger qu'il m'était interdit d'arracher. Mais, comme j'avais l'axe des ports et la distance du côté *d* jusqu'à cet axe, qui est de 11^{m},50, il m'a suffi de doubler ce chiffre pour avoir la largeur totale du goulet. En effet, étant donné le point K comme ligne de l'axe, au moment où elle traverse le goulet, il est évident que la distance *e*K

[1] *Recherches sur la topographie de Carthage*, p. 63.

sera égale à la distance connue K *d*. La largeur totale était donc de 23 mètres environ, ou de 70 pieds. Il est singulier que ce soit précisément la mesure que donne Appien pour le goulet extérieur, qui met le port marchand en communication avec la mer[1]. Je ne voudrais point dire qu'Appien a confondu un goulet avec l'autre; je me contente de faire ce rapprochement. Les Romains ont dû modifier cette partie du port où jadis les Carthaginois avaient établi des fortifications et des clôtures compliquées, qui cachaient même aux regards l'intérieur de leur port militaire, car je n'ai retrouvé que des constructions d'époque romaine ou des matériaux de l'époque punique transportés et employés de nouveau. Les saillies que j'indique sur les angles du côté *d* ont 2^m,27 d'épaisseur. Elles ne portaient aucune trace qui pût m'éclairer sur leur destination.

IV. — Le port marchand; le goulet extérieur; résultats généraux.

Je n'ai fouillé que les deux tiers du périmètre du port marchand, le quai occidental, le quai méridional, et le quai oriental jusqu'au point N. Le reste est couvert, non-seulement par le jardin, mais par la maison même de Sidi Mustapha-Khasnadar. J'ai constaté d'abord, à l'aide d'une série de tranchées, la courbe harmonieuse qui raccorde le goulet K avec le grand côté M'M, puis ce grand côté lui-même. Les murs du quai sont à 2 mètres à peine au-dessous du sol; ils accusent l'époque romaine et occupent une longueur de plus de 400 mètres; le premier a 1^m,21 d'épaisseur, le second 82 centimètres (voyez les lettres M, M', M''); l'intervalle qui les sépare est de 2^m,50. La largeur totale du quai établi sur les deux murs était donc de 4^m,53. Mais derrière ces quais solides, suffisants pour résister à l'action de l'eau, il y avait des terrains libres, des places pour la circulation, en un mot tout l'espace que demandent un port important et son commerce. A l'orient, le mur qui est voisin de la mer (lettre N) est simple : aussi son épaisseur est-elle plus grande, car il mesure 2^m,64. Là, je suppose que le quai avait moins d'étendue, ou bien qu'il s'unissait aux quais extérieurs, qui suivaient le bord de la mer et que protégeait le mur de Théodose.

Mais la partie du port rectangulaire qui m'a paru surtout intéressante, c'est la partie méridionale et le goulet qu'elle forme[2]. Si l'on exa-

[1] Liv. VIII, xcvi. — [2] Ce goulet existe presque en entier, mais enfoui sous les sables. Les Arabes ont même élevé une batterie, construit un corps de garde et un petit magasin à poudre sur l'emplacement du goulet. Pour pénétrer sous ces constructions et faire des fouilles, j'ai dû employer des moyens un peu violents, que

mine le plan général des ports[1], on remarquera le mur que borde le rivage, au sud, et dont la longueur est indiquée par un chiffre (322 mètres). Sur la même planche, à gauche, ce mur, qui fait un des côtés du goulet, est donné en coupe, avec une épaisseur de 2m,10, tandis que le rivage est indiqué par la lettre *l*. La lettre *p*, au contraire, indique l'intérieur du port et la surface de l'eau, dont le goulet était séparé par un autre mur, épais de 1m,60; ce second mur a 126 mètres de longueur et détermine la longueur du goulet lui-même. De sorte que les navigateurs qui voulaient entrer dans le port de Carthage se laissaient porter jusqu'à la pointe O, digue artificielle dont les restes se voient encore sous l'eau, et qui se rattachait par un mur épais de 3 mètres à l'angle R du port marchand. La pointe doublée, ils entraient dans le canal RR', très-étroit, puisqu'il n'a que 5m,65 d'ouverture, mais où il était aisé de tirer les bâtiments avec une corde, car le sommet des deux murs qui bordent ce canal est plat, peu élevé et disposé pour servir de chemin de halage. Les matelots prenaient pied sur ces chemins, poussaient leur navire jusqu'au point R'. Là, le mur intérieur cessait, en se terminant par une tête arrondie, pour que le frottement ne fût point nuisible aux flancs des navires; on était dans le port.

Ce canal, véritable goulet[2], est d'époque romaine et répond bien peu aux descriptions d'Appien, qui dit que l'ouverture du port, large de 70 pieds, était fermée par une chaîne. J'ai cherché l'explication de cet étrange système, et je crois l'avoir trouvée dans l'ensablement de la rive carthaginoise par le Bagrada. Les sables avaient dû commencer à paraître dès l'antiquité, et l'entrée du port, si elle demeurait vaste, était difficile à défendre contre leur invasion. Au contraire, un canal étroit, dont l'ouverture était à l'abri de la jetée O, se protégeait mieux, se laissait nettoyer rapidement et à peu de frais. Peut-être même le flux et le reflux qui existent au fond du golfe de Carthage suffisaient-ils à le maintenir libre, en créant un courant semblable à celui qui s'établit entre le lac de Tunis et la mer. Je ne serais pas éloigné de croire que ce goulet fût postérieur aux premiers siècles de notre ère, quand l'expérience et le sable toujours plus abondant eurent forcé les Romains à conjurer le danger. C'est donc l'entrée du Mandracium et non pas celle du Cothon que j'ai retrouvée; celle du Cothon a été détruite par deux fois.

Je dois encore signaler la singulière forme des deux murs qui bordent ce canal. Ils ne sont pas droits, mais légèrement cintrés, de telle

le but excusait. — [1] Planche IV. — [2] On dirait que c'est par tradition que le petit port de la Goulette a une entrée semblable; du reste, son nom l'indique suffisamment.

sorte que, distants à leur base de 6m,60, ils ne le sont plus, au niveau de l'eau, que de 6m,20; au niveau du quai, leur distance n'est plus que de 5m,65. La petite coupe de la planche IV fera mieux comprendre ces différences. Il en résulte que les murs prenaient la forme des bâtiments, qu'ils en modelaient la carène, non parce que la carène les remplissait, mais pour éviter le frottement et gagner en même temps du terrain pour les facilités du halage. Cette découverte, qui n'est que curieuse au premier abord, m'a conduit à une série d'observations qui ont, je le crois du moins, plus d'importance.

Puisque le port n'a qu'une entrée et que cette entrée est large de 5m,65, on est forcé de croire, ou bien qu'à l'époque romaine les navires les plus gros n'avaient pas, en largeur, 5m,65 hors bordage, ou bien qu'ils ne pouvaient pénétrer dans le port de Carthage. Cependant nous voyons la flotte de Bélisaire s'y ranger tout entière, quoiqu'au premier abord les amiraux eussent pensé qu'il serait trop petit pour leurs 500 bâtiments. Il est probable que le goulet et la position des bassins cachés derrière la plage leur avaient inspiré cette crainte. La largeur du canal était donc calculée d'après celle des navires; il n'avaient point hors bordage plus de 5m,65. Ce sont les dimensions de nos goëlettes et de nos plus petits navires à vapeur, tandis que nos frégates comptent jusqu'à 12, 13 et 14 mètres. Mais il ne faut point oublier que les navires anciens allaient à la rame, qu'ils étaient, par conséquent, aussi étroits que possible afin d'être légers, aussi longs que possible afin de donner place à un plus grand nombre de rameurs. De là peu de stabilité avec une grosse mer, de là ces flottes entières que l'histoire nous montre submergées par une seule tempête. Les caïques de Constantinople, d'une forme semblable et d'une égale rapidité, sont exposés aux mêmes dangers. Si cinq cents navires de guerre anciens trouvaient place dans le Mandracium, cinquante des nôtres n'y auraient point tenu, et j'ai vu la baie de Salamine, où deux mille vaisseaux grecs, persans et phéniciens, ont pu jadis combattre, remplie par une escadre anglaise.

Alors je me suis souvenu de la dimension des cales carthaginoises dans le Cothon primitif. Elles n'avaient aussi que 5m,60 de largeur, en laissant 30 centimètres pour les murs qui les séparaient. Une telle coïncidence n'est-elle point frappante? N'en doit-on pas conclure que les navires phéniciens n'étaient pas plus grands que les navires romains? Un troisième fait, qui n'est que l'évidence d'un simple calcul, nous amène à la même conclusion. Appien atteste que le port circulaire contenait deux cent vingt cales. En divisant par deux cent vingt le périmètre du grand quai et celui de l'île, on saura quelle était la largeur

maxima de chaque cale. Le périmètre du grand quai était de 1,021 mètres, celui de l'île de 333 mètres. Du chiffre total 1,354, il faut déduire 23 mètres pour le goulet, 19 mètres pour la jetée qui s'attachait et à l'île et au grand quai, 3 mètres pour l'embarcadère B; car c'était autant d'espace perdu pour les loges des vaisseaux. Il nous reste 1,299 mètres, qui, divisés par 220, donnent pour chaque cale $5^{m},90$. En ôtant 30 centimètres, épaisseur du mur qui borde la cale, nous retrouvons exactement $5^{m},60$. Ainsi, par une triple expérience et d'une nature toute différente, nous sommes conduits à des conclusions identiques. Ni le goulet romain, ni les cales carthaginoises, ne pouvaient contenir des bâtiments qui eussent en largeur plus de 5 mètres et demi hors bordage. Les calculs faits d'après l'état des lieux et les témoignages des historiens arrivent au même résultat. Je crois que c'est un document précis dont devront tenir compte ceux qui étudient la marine des anciens et sont tentés de s'en exagérer l'importance. En échange, il ne faut point oublier que le système de la navigation à rames exigeait des dimensions en rapport avec la force humaine, des formes allongées, sveltes, légères; la marine moderne ne fournirait donc que des comparaisons propres à tromper notre imagination.

On conçoit que plus les bâtiments anciens étaient petits, plus les ports devenaient grands, c'est-à-dire capables d'en contenir un nombre plus considérable. Si l'on veut se faire une idée juste de l'importance du Cothon, il convient de comparer les dimensions d'un port bien connu, celui de Marseille, par exemple. Le vieux port de Marseille a 900 mètres de long sur 300 de large[1], ce qui fait 270,000 mètres carrés, c'est-à-dire 27 hectares. Il peut contenir jusqu'à onze cents bâtiments de commerce, presque tous plus grands assurément que ne l'étaient les bâtiments romains ou carthaginois. Les deux ports de Carthage réunis nous donnent :

Le port militaire, 82,957 mètres carrés;

Le goulet intérieur, 460 mètres carrés;

Le port marchand, 148,200 mètres carrés.

Ce qui fait 231,617 mètres carrés, ou 23 hectares 16 ares.

Le port de Marseille n'a donc que 3 hectares et 84 ares de plus que les ports de Carthage, et il est permis de supposer que ces derniers contenaient, par conséquent, plus de onze cents bâtiments. Le bassin

[1] On verra sur le plan que le port marchand a 325 mètres de large, 456 de long, et même 475, en comptant la longueur du goulet intérieur. Ce qui fait en tout 148,460 mètres carrés ou 14 hectares, 84 ares.

de la Joliette, qui ne comprend que 22 hectares de surface, est plus petit que les bassins du Cothon.

Ces chiffres, qui attestent la puissance maritime de Carthage, ont plus d'éloquence encore lorsqu'on se souvient que le Cothon tout entier a été creusé de main d'homme. Une race qui osait s'établir ainsi sur une plage inhospitalière et tailler dans ses flancs de vastes abris, que la nature n'avait point préparés, avait assurément le génie des entreprises hardies et les qualités qui font les grands navigateurs, les fondateurs de colonies florissantes. Les Romains sentaient combien ce génie serait vivace et redoutable, même chez des vaincus, lorsqu'ils voulaient que les Carthaginois quittassent la mer et ses tentations pour bâtir une ville à dix lieues dans l'intérieur. Du reste, on n'aurait point une idée assez imposante de la marine des Carthaginois au temps de leur grandeur, si l'on s'arrêtait aux ports de la ville, car où tenaient, outre leurs innombrables bâtiments de commerce et les galères de réserve dans les cales, où tenaient ces flottes de cinq cents navires qu'ils conduisaient contre les Romains, et les deux mille bâtiments qu'ils équipaient contre Gélon? Le port marchand non plus ne suffisait pas, car on avait construit sur le golfe un grand quai[1] spécialement destiné au débarquement des marchandises, à l'abri duquel se réfugia la flotte poursuivie par Scipion. Mais je crois avoir déjà dit que le golfe de Tunis, qui est à 3 kilomètres du Cothon, communique avec la mer par un canal. Ce golfe, où nous voyons les consuls romains faire entrer leurs flottes[2], servait, à bien plus forte raison, aux flottes phéniciennes en temps de paix. Les Carthaginois trouvaient sur les bords tranquilles du lac d'admirables emplacements pour leurs chantiers. Ils en avaient peut-être sur d'autres parties de la côte, à Misua par exemple, où était le chantier (*ἐπίνειον*) des Vandales[3]. Aujourd'hui le lac a très-peu de fond, parce que Tunis, depuis douze siècles, y verse sa fange et ses immondices. Cependant, comme au-dessous de la vase on trouve la couche de rocher qui forme comme une nappe sous toute la presqu'île de Carthage, on s'est convaincu par des sondages que jamais la profondeur du lac n'avait pu dépasser 1^{m},70 et que les bâtiments anciens n'avaient pas dû, pour y naviguer et même pour y entrer, exiger plus de 1 mètre 30 centimètres de tirant d'eau. Cette considération, qui n'est pas sans gravité,

[1] Appien, liv. VIII, CXXIII. — [2] Censorinus, dès le printemps, avait abrité sa flotte dans le lac. Quand vint la canicule, des fièvres terribles éclatèrent. Il fit passer de nouveau la flotte dans le golfe : *Ὅθεν ὁ Κενσωρῖνος ἐς τὴν θάλασσαν ἀπὸ τῆς λίμνης μετεστρατοπέδευσε* (Appien, *loc. cit.* XCIX). — [3] Procope, I, XVII. (Voyez Barth, *Wanderungen durch die Küstenländer des Mittelmeers*, t. I, p. 89 et 131.)

s'ajoute à celles que j'ai présentées sur la légèreté et les proportions des navires de guerre dans l'antiquité. Enfin, les flottes puniques, comme les flottes anglaises, stationnaient régulièrement dans les ports des possessions carthaginoises, sur la côte d'Afrique, en Corse, en Sardaigne, aux Baléares, en Sicile surtout, à Lilybée et à Panorme, car c'est une loi pour un peuple que la mer sépare de ses conquêtes, de les occuper fortement.

BEULE.

Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la Bibliothèque de Valenciennes, par J. Mangeart, bibliothécaire, etc. Paris, Techener, 1860, 1 vol. grand in-8°, de XIV-764 pages. Imprimé aux frais de la ville de Valenciennes.

PREMIER ARTICLE.

La composition d'un catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements, entreprise en 1841 aux frais du ministère de l'instruction publique, fut accueillie comme un bienfait par tous les savants de l'Europe. La compilation de Haenel, les comptes rendus des voyages de M. Pertz et de ses collaborateurs, plusieurs travaux publiés dans les départements, et surtout les rapports de MM. les inspecteurs généraux des bibliothèques, avaient fait entrevoir la valeur des trésors bibliographiques disséminés sur tous les points de la France. L'annonce d'un inventaire général et complet de ces richesses répondait au vœu de tous les érudits. A la vérité, les espérances qu'avait fait naître l'ordonnance du 3 août 1841 ont un peu tardé à se réaliser. Notre génération ne verra sans doute pas l'achèvement du Catalogue général, puisqu'au bout de dix-neuf ans nous n'avons que la description des manuscrits renfermés dans les bibliothèques d'Autun, de Laon, de Montpellier, d'Albi et de Troyes. Heureusement, dans beaucoup de villes, le zèle des bibliothécaires, secondé par la libéralité des conseils municipaux, prend les devants sur la collection ministérielle. Encouragée par le Gouvernement lui-même, cette concurrence nous a valu plusieurs catalogues dignes de prendre place à côté du Catalogue général.

A tous égards, la bibliothèque de Valenciennes méritait les honneurs d'une publication particulière. C'est un des dépôts dans lesquels l'érudition contemporaine a fait les plus heureuses découvertes, et, pour ne citer qu'un exemple, je rappellerai que le nom de la bibliothèque de Valenciennes est inséparablement uni à l'histoire de deux des plus antiques monuments de la langue française : le Cantique de sainte Eulalie et le Fragment d'homélie sur la prophétie de Jonas. Quelques savants avaient déjà attiré l'attention publique sur cette collection de manuscrits. L'extrait d'inventaire donné par Haenel, en 1830[1], mérite à peine d'être cité; mais les notes de M. Bethmann[2], publiées en 1843, la traduction annotée du *Voyage de M. Bethmann*, éditée en 1849 par M. de Coussemaker[3], et surtout la liste imprimée en 1850 par les soins de M. Arthur Dinaux[4], laissaient voir ce qu'on pouvait espérer rencontrer dans la bibliothèque de Valenciennes.

Nommé bibliothécaire il y a environ douze ans, M. Mangeart comprit aussitôt que les travaux précédemment publiés étaient loin de satisfaire la légitime curiosité des savants. Jaloux de combler cette lacune, il a rédigé avec beaucoup de soin et de savoir un catalogue qui remplit un gros volume in-8°, imprimé aux frais de la ville, et qui fait parfaitement connaître la collection.

La bibliothèque de Valenciennes renferme huit cent soixante-neuf volumes manuscrits, dont deux cent soixante et dix-neuf sur parchemin. Le fonds le plus ancien et le plus précieux vient de l'abbaye de Saint-Amand. Il sera exclusivement le sujet de ce compte-rendu.

La réputation des manuscrits de Saint-Amand n'est pas née de nos jours. Ils ont été fréquemment mis à contribution par les érudits du XVII^e et du XVIII^e siècle. L'importance en fut révélée au monde savant par la publication de l'ouvrage intitulé *Bibliotheca Belgica manuscripta* (Lille, 1641, 2 vol. in-4°). L'auteur de ce livre, Antoine Sanderus, ouvrit son recueil par un catalogue des manuscrits de Saint-Amand, rédigé en 1635 par D. Ildefonse Goetghebuer, bibliothécaire de l'abbaye. Ce catalogue comprend deux cent quatre-vingt-deux manuscrits. M. Mangeart a constaté que deux cent vingt-six de ces volumes sont actuellement conservés à Valenciennes. La plupart des autres, sortis de l'abbaye de Saint-Amand postérieurement à l'année 1668[5], entrèrent à la Bibliothèque

[1] *Catalogi librorum mss.* p. 491. — [2] Dans le tome VIII des *Archives* de M. Pertz. — [3] *Voyage historique de M. Bethmann dans le nord de la France*, Paris, 1849, in-8°. — [4] *Archives littéraires du nord de la France*, III^e série, I, 9. — [5] Cela résulte des notes mises au commencement des manuscrits 1628, 1709, 2109, 3865, 5327 et 5568 du fonds latin de la Bibliothèque impériale.

du Roi à la fin de l'année 1700, avec la collection de manuscrits qu'avait formée Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims. J'en ai reconnu avec toute certitude une quarantaine dans l'ancien fonds des manuscrits latins de la Bibliothèque impériale. Ainsi nous possédons à peu près sans lacune la suite des manuscrits de Saint-Amand, telle que Goetghebuer l'a décrite en 1635.

Il est fâcheux que M. Mangeart n'ait pu étudier l'ensemble d'une aussi riche collection, sans tenir compte des circonstances qui l'ont dispersée et qui ont fait disparaître quelques volumes. Le travail du savant bibliothécaire de Valenciennes eût certainement gagné à porter sur plusieurs des manuscrits de Saint-Amand déposés à la Bibliothèque impériale. En suivant cette voie, M. Mangeart aurait mis la main sur un document qui lui aurait rendu d'immenses services. Je veux parler d'un des plus curieux monuments bibliographiques que nous ait laissés le moyen âge, d'un catalogue de la bibliothèque de Saint-Amand, dressé, selon toute apparence, dans la seconde moitié du XII^{e} siècle. L'existence en a été signalée par Goetghebuer. Entre autres articles, ce savant avait remarqué dans le manuscrit 78 de Saint-Amand une pièce qu'il désigne de cette manière : « Annotatio librorum qui antiquitus erant et quorum « plurimi adhuc supersunt in bibliotheca Elnonensi, ac nomina quædam « quorumdam abbatum ac fratrum quorum cura et providentia fuerunt « ipsi libri scripti aut monasterio acquisiti [1]. » Le manuscrit 78 de Saint-Amand fut un de ceux qui arrivèrent, en 1700, à la Bibliothèque du Roi. Lors de la constitution du fonds latin, il reçut le numéro 1850, et, sous ce numéro, le catalogue imprimé des manuscrits du Roi [2] indique fort exactement le morceau précédemment signalé par Goetghebuer : « Catalogus librorum bibliothecæ Sancti Amandi. »

Les anciens catalogues des bibliothèques monastiques ne sont pas très-rares; et, quoiqu'ils méritent toujours d'être recueillis, je n'aurais pas attiré l'attention sur celui de Saint-Amand, s'il ne renfermait des renseignements qu'il est bien rare de trouver sur les manuscrits du moyen âge. L'auteur de ce catalogue a soigneusement indiqué l'origine d'un grand nombre de volumes, et les notes que nous devons à son zèle éclairé permettent de fixer rigoureusement l'âge de plusieurs des manuscrits de Saint-Amand conservés soit à Paris, soit à Valenciennes. Je n'hésite donc pas à entrer dans quelques détails sur un aussi précieux document.

L'ancien Catalogue des manuscrits de Saint-Amand [3] donne, en trois

[1] Sanderus, I, 38. — [2] III, 201. — [3] Il existe un autre catalogue de la bi-

cent quinze articles, la description de trois cent quatre-vingt-neuf volumes, ou environ. Il est divisé en deux parties. La première est intitulée : *Annotatio librorum bibliotechæ* (sic) *Sancti Amandi.* Au titre est jointe cette observation : « Nomina fratrum quorum cura et providentia scripti « sunt libri, quæ scire potuimus, desuper annotavimus. » Cette première partie, composée de deux cent vingt et un articles, fait connaître une vingtaine de religieux qui avaient travaillé à enrichir la bibliothèque de Saint-Amand. Il importe de déterminer l'époque à laquelle ces religieux ont vécu, et de rechercher, dans les collections de Paris et de Valenciennes, les volumes qui doivent leur être attribués.

Alardus. — Sous le nom d'Alard, le Catalogue (art. 2 et 8) indique une Bible en deux grands volumes et un Psautier. Comme ces manuscrits ne paraissent plus exister, il n'est guère utile de rechercher à quelle époque vivait le moine Alard. Je ferai toutefois observer qu'un religieux nommé Alardus souscrivit, en 1123, une charte de Gautier, abbé de Saint-Amand[1].

Amalricus prior. — Il avait écrit ou fait écrire deux petits volumes, renfermant l'un les douze prophètes, l'autre le livre de Job[2]. L'un et l'autre sont probablement perdus. Amulricus est encore l'auteur d'un manuscrit de Paterius[3], qui est à Valenciennes, sous le numéro 175. Le prieur Amulricus est cité dans un acte de l'année 1149[4].

Bovo II, abbas. — L'article 71 du Catalogue est relatif à un recueil d'ouvrages de saint Augustin, formé par les soins de l'abbé Beuve, second du nom. C'est le manuscrit qui forme aujourd'hui le numéro 1918 du fonds latin de la Bibliothèque impériale. Comme Beuve II n'a gouverné l'abbaye de Saint-Amand que depuis 1107 jusqu'en 1121[5], il en faut conclure que le manuscrit 1918 est du premier quart du XIIe siècle.

Floricus. — Ce moine, dont je n'ai trouvé la mention dans aucune charte, est cité deux fois par l'auteur du Catalogue (articles 8 et 72), d'abord pour un Psautier, ensuite pour trois volumes de saint Augustin qui sont conservés à la bibliothèque de Valenciennes (nos 33, 34 et 35).

Falco. — Foulques, qui enrichit l'abbaye de trois volumes de Cicéron et d'un exemplaire de Perse[6], est peut-être le religieux du même nom

bliothèque de Saint-Amand dans le manuscrit 33 de Valenciennes. Le texte en a été publié par M. Mangeart (p. 32 et 33). Il est plus ancien que le catalogue renfermé dans le manuscrit 1850 de la Bibliothèque impériale, mais il ne s'applique qu'à une très-petite portion de la bibliothèque de Saint-Amand. — [1] Bibl. imp. collection Moreau, 51, fol. 47. — [2] Articles 4 et 5 du Catalogue. — [3] Article 87 du Catalogue. — [4] Bibl. imp. collection Moreau, 64, fol. 79. — [5] *Gallia christ.* III, 261. — [6] Articles 174-176 et 192 du Catalogue.

qui a souscrit plusieurs actes des abbés de Saint-Amand, depuis 1123 jusqu'en 1153[1].

Falcuinus prior. — L'ancien Catalogue indique trois manuscrits copiés par les soins du prieur Folcuin, savoir : le *Commentaire de saint Augustin sur la Genèse* (article 63); la *Consolation de la philosophie* de Boèce (article 164); et l'ouvrage de Martianus Capella (article 179). Le premier de ces volumes est le manuscrit 14 de Valenciennes. J'ai trouvé la signature du prieur Folcuin au bas d'une charte de Gautier, abbé de Saint-Amand en 1123[2].

Gillebertus (magister), monachus Elnonensis, prius Sancti Andreæ canonicus. — Le Catalogue (articles 12-17) lui fait honneur de six volumes de gloses sur l'Écriture sainte, dont plusieurs paraissent exister encore à Valenciennes[3]. Il y a tout lieu de croire que maître Gilbert cité dans le Catalogue est le même que Gilbert, moine de Saint-Amand, mort en 1095[4], sur la vie et les ouvrages duquel on peut consulter un article de l'*Histoire littéraire*[5] et l'excellente préface dont M. Bethmann a fait précéder le poëme relatif à l'incendie de Saint-Amand[6].

Gillebertus. — Je ne crois pas que maître Gilbert, dont il vient d'être question, doive être confondu avec un moine du même nom, qui est cité sans aucune qualification dans les articles 11, 66, 91, 97, 148 et 149 du Catalogue. Cet autre Gilbert vivait, selon toute apparence, dans la première moitié du XIIe siècle. C'est peut-être lui qui souscrit, avec la qualité de prêtre, une charte de Hugues II, abbé de Saint-Amand, en 1153[7].

Gualterus. — Sur l'ancien Catalogue, neuf volumes sont attribués à un Gautier dont le nom n'est accompagné d'aucune qualification : Psautier avec les hymnes (article 8); Histoire d'Alexandre le Grand, avec les Gestes d'Apollonius (article 34); Commentaire de saint Jérôme sur Ézéchiel (article 49); Commentaire du même docteur sur les douze prophètes (article 52); Commentaire du même sur saint Matthieu (article 53); traité de saint Augustin, sur la doctrine chrétienne (article 70); second volume des Homélies de saint Augustin sur l'Évangile de saint Jean (article 73); divers traités de saint Anselme (article 134). Six de

[1] Bibl. imp. collection Moreau, 51, fol. 47; 56, fol. 28 et 106; 60, fol. 190 et 270; 66, fol. 175. — [2] *Ibid.* 51, fol. 47. — [3] Le manuscrit 38 de Valenciennes répond, selon toute apparence, à l'article 12 du Catalogue. Peut-être aussi les manuscrits 63, 72 et 84 sont-ils les volumes désignés dans les articles 15, 16, 17, du Catalogue; mais c'est là une hypothèse un peu hasardée. — [4] *Ann. Elnon. majores*, Pertz, *Script.* V, 13. — [5] VIII, 429. — [6] Pertz, *Script.* XI, 409. — [7] Bibl. imp. collection Moreau, 66, fol. 191.

ces volumes nous sont parvenus. Le troisième, le quatrième, le cinquième et le septième sont à la bibliothèque de Valenciennes, sous les numéros 53, 58, 59 et 148; le sixième et le huitième à la Bibliothèque impériale, sous les numéros 1847 et 2012 du fonds latin. Le dernier complète un recueil d'homélies de saint Augustin, commencé par le prieur Gontier, qui était en fonctions vers l'année 1107; il se termine par les canons du concile de Reims (1117), ajoutés après coup sur le dernier feuillet par le copiste qui avait transcrit le reste du volume : double raison pour considérer le manuscrit 2012 comme exécuté vers l'année 1120. C'est justement l'époque à laquelle vivait le bibliothécaire Gautier, qui entreprit en 1117 la rédaction d'un cartulaire de Saint-Amand[1]. Je n'hésite pas à lui faire honneur des neuf volumes qui viennent d'être énumérés et qu'il faut rapporter approximativement au premier quart du XII[e] siècle.

Gualterus I, abbas. — A l'administration de cet abbé appartient un exemplaire de l'*Histoire tripartite* (article 30 du Catalogue) que possède la bibliothèque de Valenciennes (manuscrit 458). Gautier I n'a été abbé que pendant les années 1122 et 1123.

Gualterus, Elnonensis prior, posteq. abbas Sancti Martini. — Trois volumes sont signalés comme l'œuvre de ce religieux : l'Évangile de saint Matthieu avec glose (article 23 du Catalogue), les Épîtres de saint Paul avec glose (article 24), et un ouvrage de saint Augustin (article 76). Ce dernier, parvenu à la Bibliothèque impériale, forme les cinquante-quatre premiers feuillets du manuscrit latin 2092. Gautier devint abbé de Saint-Martin en 1136 et mourut vers 1160[2]. Le manuscrit 2092 est donc antérieur à l'année 1136. Je raisonne dans l'hypothèse que la liste des abbés de Saint-Martin dressée par les bénédictins, est exacte. Ce qui pourrait en faire douter, c'est que « Gualterus prior » souscrivit, en 1143, à une charte d'Absalon, abbé de Saint-Amand[3]; mais il peut y avoir eu successivement deux prieurs du même nom.

Gantardus. — Le Catalogue (articles 8 et 28) lui attribue un Psautier et un exemplaire de l'Histoire d'Hégésippe. Ce dernier ouvrage se voit maintenant à Valenciennes (manuscrit 502). Je n'ai trouvé aucun texte relatif au moine Gontard.

Gunterus prior. — On lui doit un recueil d'homélies en deux volumes (article 25 du Catalogue) et le tome premier d'un exemplaire

[1] Note de Mabillon, à la Bibl. imp. résidu S. Germain, 1003, fol. 223. — [2] *Gall. christ.* III, 275. — [3] Bibl. imp. collection Moreau, 60, f. 190.

des sermons de saint Augustin sur l'Évangile de saint Jean (article 73). Le prieur Gontier est sans doute le religieux dont Sigebert de Gemblours a parlé, en ces termes, dans son *Traité des écrivains ecclésiastiques* [1] : « Gunterus, monachus Sancti Amandi, scripsit martyrium « sancti Cyriaci metrico stylo. » Les auteurs de l'*Histoire littéraire* [2] ont cru que ce poëme était perdu. Il n'en est rien.

La bibliothèque impériale possède, dans un volume venu de Saint-Amand (manuscrit lat. 2717), une passion de saint Cyr, en vers. Il suffit de jeter les yeux sur ce volume pour y reconnaître un manuscrit autographe. A chaque page on voit des mots effacés ou surchargés, des passages grattés et récrits avec des encres de couleurs différentes. Les marges sont chargées de corrections et de vers ajoutés après coup. On y trouve, en un mot, tous les signes qui distinguent le manuscrit original d'un auteur qui a travaillé longtemps à polir son poëme, et, comme le caractère de l'écriture dénote le commencement du XII^e siècle, il me paraît impossible de n'y pas voir l'opuscule signalé par Sigebert et que les bénédictins croyaient perdu. L'ouvrage est indiqué comme anonyme dans le catalogue imprimé des manuscrits du Roi [3]. Le nom de l'auteur avait cependant été deviné longtemps avant la composition de ce catalogue. Dans la description que D. Ildefonse Goetghebuer a donnée, en 1635, du manuscrit 2717 (alors n° 67 de la bibliothèque de Saint-Amand), on remarque un article ainsi conçu : « Martyrium sanctorum Cirici et Julittæ, pulchro poemate des« criptum, a domino Guntero, Elnonensi monacho [4]. » Le poëme de Gontier sur le martyre de saint Cyr n'a point de valeur historique. Comme œuvre littéraire, il n'offre qu'un médiocre intérêt, car nous ne manquons pas de monuments pour attester avec quelle facilité la poésie latine était cultivée par les moines du XII^e siècle. L'ouvrage de Gontier, divisé en trois livres, se compose d'environ huit cents vers.

Dans le manuscrit 2717, la passion de saint Cyr, en vers, est suivie d'une histoire de la translation du corps de saint Cyr, de Nevers à Saint-Amand. Ce morceau a été imprimé plusieurs fois, notamment dans le recueil des Bollandistes [5], sous le nom de Philippe, abbé de Bonne-Espérance. Mais cette attribution est purement hypothétique, et, comme dans le manuscrit 2717 l'histoire de la translation de saint Cyr a été écrite en même temps que le poëme, je ne doute pas que le premier de ces ouvrages ne remonte, comme le second, au commencement

[1] Cap. CLXVI. — [2] IX, 381. — [3] III, 319. — [4] Sanderus, I, 37. — [5] Jun. III, 34.

du XII^e siècle, ce qui exclut formellement le nom de Philippe, abbé de Bonne-Espérance. Je suis très-porté à adopter l'opinion de D. Landelin-Delacroix, qui donne Gontier comme auteur de l'histoire de la translation de saint Cyr[1]. Ce petit ouvrage ne manque pas d'intérêt. C'est lui qui fournit une partie des renseignements que nous avons sur la vie et les œuvres de Hucbald, et il y est assez longuement question des travaux que la reine Susanne avait fait exécuter en l'honneur des reliques de saint Cyr.

Les Bollandistes[2] ont pensé que Gontier pouvait bien être l'auteur de la relation d'un miracle arrivé à Saint-Amand, en 1107. Je ne saurais dire jusqu'à quel point cette conjecture est acceptable. Dans tous les cas, l'opuscule est assez insignifiant pour qu'il n'y ait pas grande utilité à éclaircir la question.

Hellinus prior. — Au prieur Hellin, qui fut ensuite abbé de Saint-Thierri, le monastère de Saint-Amand fut redevable de quatre volumes : le *Cantique des cantiques* avec glose (article 19 du Catalogue); des extraits des ouvrages de saint Ambroise et de saint Grégoire, sur le *Cantique des cantiques* (article 61); un extrait des ouvrages de saint Grégoire, sur quelques versets du Psautier et sur les prophètes (article 88); le livre de la *Consolation* de Boëce (article 164). Le second de ces manuscrits est conservé à Valenciennes, sous le numéro 43. Il en faut rapporter la transcription à la première moitié du XII^e siècle, puisque Hellin exerçait les fonctions de prieur de Saint-Amand en 1133 et en 1134[3], et qu'il devint abbé de Saint-Thierri vers 1136[4].

Hucbaldus. — Hucbald fut un des maîtres qui brillèrent avec le plus d'éclat dans les écoles de France, à la fin du IX^e siècle et au commencement du X^e. Les traités qu'il a laissés tiennent une place immense dans l'histoire de la musique du moyen âge. La vie de ce savant, les ouvrages qu'il a composés, et l'influence qu'il a exercée sur ses contemporains, ont été l'objet de travaux approfondis; parmi lesquels il suffit de citer un article de l'*Histoire littéraire*[5] et un savant mémoire de M. de Coussemaker[6]. Mais tous les auteurs qui ont parlé de Hucbald

[1] « Bovone regente, claruit Elnone Guntherus monachus, in scripturis jugi exer« citatione peritus, in disciplinis secularium litterarum doctus, simul et theologus. « Scripsit passionem sancti Cirici, translationem ejus de Nivernis per Hucbaldum « monachum nostrum, gesta sancti Amandi, plures sermones, etc. » (Hist. manuscrite de l'abbaye de Saint-Amand, citée par M. Mangeart, p. 457, note.) — [2] Febr. I, 843. Le texte de cette relation est publié, *ibid.* I, 900. — [3] Bibl. imp. collection Moreau, 56, f. 28 et 106. — [4] *Gallia christ.* IX, 188. — [5] VI, 210-221. — [6] *Mémoire sur Hucbald et sur ses traités de musique.* Paris, 1841, in-4°.

ont ignoré un fait important, qui nous est revélé par notre ancien Catalogue : c'est que ce moine contribua puissamment à l'augmentation de la bibliothèque de Saint-Amand. Il l'enrichit de dix-huit volumes, qui sont mentionnés dans le Catalogue[1], et dont plusieurs sont faciles à reconnaître parmi les manuscrits de Saint-Amand conservés à Paris et à Valenciennes. L'ouvrage décrit dans l'article 59 est le manuscrit latin 1863 de la Bibliothèque impériale, et les volumes indiqués dans les articles 62, 67, 93, 96, 178, 189 et 190, répondent aux manuscrits 158, 154, 386, 187, 283, 378 et 393 de Valenciennes.

Les manuscrits dont Hucbald a doté son monastère peuvent être donnés comme un modèle de l'écriture usitée dans le nord de la France,

[1] Voici les articles du Catalogue qui se rapportent à ces volumes :

« 33. Historia Eutropii de gestis Romanorum et negotiis bellicis ac civilibus, præ-
« missa epistola Hincmari archiepiscopi de ecclesiasticis historiis. *Hucbaldus, mona-*
« *chus insignis et musicus laudabilis, qui de multis sanctis cantus composuit, qui etiam*
« *reliquias sancti Cyrici martyris ad ecclesiam nostram detulit.*

« 55. Jeronimus super epistolam ad Ephesios, cui præmissæ sunt passiones et vitæ
« quorumdam sanctorum. *Hucbaldus.*

« 58. Jeronimi chronica. *Hucbaldus.*

« 59. Jeronimi quædam epistolæ; minus breviarium ipsius de Psalterio; dialogus
« ejusdem sub nominibus Athici et Critoboli compositus. Augustinus de origine
« animæ. Item de sententia Jacobi apostoli. Cronica Isidori episcopi. Liber apologe-
« ticus Orosii. In uno volumine. *Hucbaldus.*

« 62. Augustinus de Trinitate. *Hucbaldus.*

« 67. Augustinus de natura et origine animæ. *Hucbaldus.*

« 85. Gregorii moralium duo volumina, videlicet pars quinta et sexta. *Huc-*
« *baldus.*

« 93. Isidorus de rhetorica et dialectica, cum disputatione Albini et Karoli etiam
« de dialectica et rhetorica, et cum aliis opusculis. *Hucbaldus.*

« 96. Albinus de fide Sanctæ Trinitatis ad Karolum. *Hucbaldus.*

« 107. Rabanus super Genesim, cum quæstionibus super Genesim ex plurimorum
« doctorum libris collectis. *Hucbaldus.*

« 125. Liber alius super eamdem regulam*, ex libris Patrum defloratus. *Huc-*
« *baldus.*

« 127. Regula sanctimonialium, ex libris Patrum collecta. *Hucbaldus.*

« 178. Timeus Plato, cum expositione Calcidii in eumdem. *Hucbaldus.*

« 179. Martiani Capellæ duo. *Hucbaldus unum.*

« 189. Marius Victorinus, de grammatica et de varietate metrorum, cum versibus
« de Virgilio sumptis concordantibus Veteri et Novo Testamento. *Hucbaldus.*

« 190. Marius Plotius de metris, cum proverbiis Senecæ et cum ludo ipsius de
« morte Claudii Neronis. *Hucbaldus.*

« 197. Prisciani duo majores, in quorum altero ars Euthicis. *Hucbaldus.*

« 203. Priscianus de medicina. *Hucbaldus.* »

* La règle de saint Benoît.

à la fin du IX^e^ et au commencement du X^e^ siècle, puisque ce religieux fut ordonné prêtre en 880[1], et qu'il mourut en 930[2].

Hugo l'abbas. — Cet abbé, dont l'administration dura depuis 1085 jusqu'en 1107, fit copier le Josèphe[3] qui est aujourd'hui à Valenciennes sous le numéro [illegible]80.

Lotharius. — Un exemplaire de l'ouvrage d'Eugippius, que possède maintenant la Bibliothèque impériale (manuscrit latin 2109), est attribué par l'auteur du Catalogue (article 81) à « Lotharius, qui sanctum « Amandum de terra elevavit. » En effet, on lit à la fin de ce volume :

Presbiter exiguus librum Lotharius istum
Ad decus et laudem Domini sic scribere jussit.

Le moine Lothaire, qui est connu pour la part qu'il prit, en 809, à l'élévation du corps de saint Amand[4], est qualifié de sacristain de l'abbaye, dans une inscription composée par Alcuin[5], dans les *Annales Elnonenses majores*[6], et dans un sermon du moine Milon sur l'élévation du corps de saint Amand[7]. Il a le même titre dans une épitaphe que je dois rapporter ici, parce qu'elle fait allusion au goût de Lothaire pour les livres :

EPITAPHIUM LOTHARII CUSTODIS.

Respicis oppositum marmor procul. Hujus in urna
Lotharius pausat, celeberrimus ille sacrista,
Qui pius et doctus, industrius ac reverendus,
Sanguine vernantem tumulo relevavit Amandum,
Nostras structuras augens et bibliotecam[8].

Lothaire mourut en 828[9]. Le manuscrit 2109 est donc un type de l'écriture française à la fin du règne de Charlemagne ou au commencement du règne de Louis le Débonnaire. Le premier feuillet de ce manuscrit contient les quinze premiers vers de l'*Heautontimoramenos* de Térence, écrits en lettres capitales avec la pureté et l'élégance qui caractérisent les manuscrits de la plus belle antiquité.

[1] « Octavo kalendas octobris, ordinatio Hucbaldi in sacerdotem, anno Domini 880. » (Note consignée dans le manuscrit 166 de Valenciennes, et publiée dans les *Archives* de M. Pertz, VIII, 439. Elle n'est pas relevée dans le catalogue de M. Mangeart.) — [2] *Ann. Elnon. maj.* Pertz, *Script.* V, 12. — [3] Article 26 du Catalogue. — [4] *Acta sanctorum*, Feb. I, 838. — [5] Epigr. 54, dans Mabillon, *Acta*, II, 730. — [6] Pertz, *Script.* V, 11. — [7] *Acta sanctorum*, Feb. I, 891. — [8] A la fin du ms. latin 2093 de la Biblioth. imp. — [9] *Ann. S. Amandi*; Pertz, *Script.* II, 184. *Ann. Elnon. maj. ibid.* V, 11.

Robertus. — Le Catalogue attribue à *Robertus sacerdos* la copie d'un livre intitulé *Flores legum* (art. 38), et à *Robertus* la copie de plusieurs traités de Cicéron (art. 173). Peut-être s'agit-il, dans ces deux articles, d'un seul et même personnage, sur lequel il me serait, d'ailleurs, impossible de donner aucun renseignement.

Ici se termine la liste des principaux bienfaiteurs de la Bibliothèque de Saint-Amand, dont l'auteur de l'ancien Catalogue nous a révélé les noms. Je ne saurais dire exactement par quels moyens il était arrivé à déterminer l'origine d'un aussi grand nombre de livres écrits depuis le IXe siècle jusqu'au XIIe. Il avait certainement à sa disposition des documents qui ne nous sont pas parvenus; de plus, il devait avoir recueilli les traditions des anciens bibliothécaires. Ce qui est étonnant, c'est qu'il ne paraît pas avoir toujours tenu compte des souscriptions que différents copistes ont mises à la fin de leurs travaux. Plusieurs manuscrits de Paris et de Valenciennes contiennent des notes qui lui ont échappé ou qu'il a négligées, et qui peuvent former un supplément à la liste précédente. Elles font connaître sept noms de copistes.

Agambertus. — Le manuscrit 52 de Valenciennes se termine par une souscription dont M. Mangeart (p. 51) a donné le fac-simile. Elle est tracée partie en caractères latins, partie en caractères grecs, partie en caractères runiques et partie aussi, je suppose, en caractères de fantaisie. En tête est figuré un monogramme que je crois pouvoir interpréter par *Theotildis*. Dans cette hypothèse, l'inscription doit se lire : « Theotildis abbatissa fieri ordinavit. Agambertus fecit. Deo gratias « semper Domine. Amen. Kalendas Julii scribere inchoavi, pridie nonas « Augusti consummavi, anno sexto imperii domni Caroli serenissimi at« que gloriosissimi imperatoris, consulis, augusti. Qui legis ora pro scrip« tore, ut merear habere Deum protectorem. » Dans cette dernière phrase, les voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *u* sont représentées par les consonnes *b*, *f*, *k*, *p*, *x*. Vient ensuite une colonne de lettres placées verticalement les unes sous les autres et dont la réunion forme *Agambertus scripsit*. Suit le mot *sutrebmaga*, dont M. Mangeart ne s'est pas rendu compte, et qui est tout simplement l'anagramme du nom de l'écrivain.

Ebarcius. — Ebarcius, diacre et moine, a offert à Saint-Amand un recueil de gloses sur l'Écriture sainte (ms. 93 de Valenciennes)[1]. Je

[1] « Ergo [ego hæc scripsi] Ebarcius, diacon[us et mona]chus, non meis meritis « præcedentibus. Cunctorum igitur servorum Dei servus, non omittere duxi quod « sanctæ recordationis memoria beatissimus Hieronymus in quadam præfatione ita « intulit, dicens : Plurimi in domo Dei offerunt aurum, argentum, munera quæque « pretiosa ; ego igitur affero et offero in templo Dei quod possum. Hac de causa ego

donne en note la souscription finale, quoiqu'elle ait été déjà publiée par M. Mangeart[1] et par D. Pitra[2].

Hieronymus infans. — Le ms. latin 5327 de la Bibliothèque impériale, qui vient de Saint-Amand, est un recueil de vies de saints, composé de cahiers écrits par différentes mains et dont quelques-uns sont palimpsestes. Le cahier qui forme les feuillets 181-186 renferme la vie de saint Arnoul et se termine par cette souscription :

Ter ternos habuit annos qui scripserat istut
Obsequium fidei juvenis Hieronimus infans,
Nobilis antiqua procerum de stirpe creatus.
Filius hic genitus fulgens ab origine Karli,
Et genuit fortis regnator Pippinus illum.
Fillius Helvidi[3] Ragnardus conferat ista,
Quem genuit miles Ragnerus fulgidus ymmo.

Les vers 4 et 5 me paraissent signifier que le jeune Jérôme avait pour père Charles, fils de Pépin. Un tour analogue a été employé par Théodulfe, quand il a dit de Fulrade, fils de Jérôme et petit-fils de Charles Martel :

Abbas Fulradus, nobilitate cluens;
Namque huic Hieronymus, Carolus pater exstitit illi,
Qui propriæ specimen gentis ad astra tulit[4].

D'après ces mêmes vers 4 et 5, serait-il permis de conjecturer que nous avons sous les yeux des pages écrites par un fils de Charlemagne, qui aurait été voué, dès l'enfance, à la vie religieuse ? Je pose la question sans oser la résoudre. Il n'y aurait, d'ailleurs, rien d'étonnant à ce qu'un petit-fils de Pépin le Bref se fût appelé Jérôme, puisque ce nom avait été porté par un des enfants de Charles Martel. Il est encore bon de rappeler que plusieurs princes carlovingiens ont été élevés à Saint-Amand, notamment Pépin et Drogon, fils de Charles le Chauve[5]. Quant à Ragnardus, dont il est question dans les deux derniers vers,

« enim, illius exempli ductus amore, ad decorem et ornatum cœnobii almi patris « Amandi, seu p[ropt]er remedium animæ meæ, hunc librum visus sum contulisse. « Gratanter denique ego supplex deprecor omnium successorum dominorumque « meorum, in quorum ditione liber iste pervenerit, ut, Dei nutu præcedente, in « meo maneat jure, vita comite manente, causa tuitionis atque obedientiæ. Sed et « hoc quoque omnino me placuit inserere, videlicet ut si qua exstiterit persona quæ « hunc codicem de potestate sancti Amandi auferre conaverit, fiat igitur ideo ipse « anathema, maranatha, quod est etiam perditio in secundo adventu Domini. » —

[1] Page 79. — [2] *Spicil. Solesm.* III, 421. — [3] Sans doute pour *Helvidis.* — [4] Bouq. V, 416. — [5] *Id.* VII, 321.

je me borne à faire observer qu'il a inspiré d'autres vers très-barbares, qui se lisent au feuillet 87 du même manuscrit[1].

Joseph. — A la fin d'un manuscrit de Saint-Amand, copié au IXe siècle (ms. lat. 974 de la Bibl. imp.), on lit ces mots : « Kpsfph dkbcpnxs « scrkpskt ft scrkbfrf jxsskt, » c'est-à-dire : « Joseph diaconus scripsit et « scribere jussit ; » suivent trois notes tironiennes qui paraissent signifier « explicit feliciter, amen. »

Martinus. — Dans un autre manuscrit de Saint-Amand (ms. lat. 1603 de la Bibl. imp.), auquel les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique*[2] ont fait plusieurs emprunts pour donner des exemples de l'écriture du VIIIe siècle, on trouve, au folio 192, une recommandation, que le copiste, nommé Martin, adresse au lecteur, et que je transcris au bas de la page[3].

Otoltus. — A la fin d'une Apocalypse ornée de figures, ms. 92 de Valenciennes, on lit ces mots : « Ego Otoltus, indignus presbyter, sub« scripsi[4]. » Ce volume est ainsi désigné sur l'ancien catalogue (art. 21) : « Apocalipsis picta, cum libro sermonum sancti Augustini. »

Rogerus. — Au bas du feuillet 23 du ms. 11 de Valenciennes, M. Mangeart (p. 17) a remarqué cette note : « Rogerus me scripsit. »

Les sept souscriptions qu'on vient de lire complètent fort heureusement les renseignements que la première partie de l'ancien catalogue fournit sur l'origine de certains manuscrits de Saint-Amand. Je réserve pour un second article les observations auxquelles donne lieu l'autre partie de ce catalogue.

LÉOPOLD DELISLE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Christus Ragnardum salvet, tueatur, honoret,
Pro nobis qui quondam proditus, immo benignus,
Argenti parvo cecatus munere Judas.
Heu mihi quantis impedior lacrimis quia palmis
Haut pulsare caput vel cedere, ples mala, nostrum;
Ille tamen patienter sustinuit velut agnus,
Et cruce jam positus; post hec surrexit in altum
Sessurus celum; nunc cuncta gubernat olimpo.

[2] Voy. notamment III, 97, 216 et 308. — [3] « Qui legis, intende, medita instanter, dilege sapienter, considera libenter, ut sit habitatio vestra paradisus Dei, « et cumsortis sanctarum virginum esse merearis; cujus exemplum agere cepistis, « cum Dei adjutorio, in ipso perseverare mereatis. Qui frequenter legit in isto libello « oret pro scriptore si Jhesum Christum Dominum nostrum habeat adjutorem. Amen. « Martinus subscripsit. » — [4] Mangeart, p. 78.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans la séance du 29 juin, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. Miller à la place d'académicien vacante par le décès de M. Ph. Lebas.

Dans la même séance, l'Académie a élu M. Gerhard associé étranger, en remplacement de M. le comte Borghesi.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Exposé des signes de numération usités chez les peuples orientaux anciens et modernes, par A. P. Pihan, prote de la typographie orientale à l'Imprimerie impériale. Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale; librairie de Challamel aîné, rue des Boulangers, n° 30; 1860, 1 vol. grand in-8°, de XXIV-271 pages. — Le sujet traité par M. A. P. Pihan est très-neuf, et il a certainement beaucoup d'intérêt, puisqu'on ne peut s'occuper des signes matériels de la numération sans toucher en même temps aux différents systèmes que les peuples ont successivement adoptés pour représenter la série infinie des nombres. M. Pihan commence par la numération chinoise, à laquelle il joint les numérations japonaise, annamitique et coréenne; puis il passe à celle des Égyptiens, des Assyriens, des Perses, et à la numération pehlevie. Il donne une grande attention à la numération sanscrite avec toutes celles qui en dérivent de plus ou moins près, hindouie et hindoustanie, sindhie, pandjabie, cachemirienne, bengalie, ouriya, guzaratie, et mahratte. Il étudie ensuite les numérations tamile et malabare, qui ne connaissent pas l'usage du zéro; puis il continue par les numérations télinga, karnata, singhalaise, barmane, tibétaine, mongole, et siamoise. De là il passe aux numérations phénicienne et palmyrénienne, hébraïque, grecque, albanaise, éthiopienne, sy-

riaque, arabe, persane, afghanie, turque, arménienne, géorgienne, javanaise, et malaise. Enfin, il termine par la numération madécasse. Cet ouvrage de M. A. P. Pihan a dû coûter de longues et pénibles recherches, et il réunit une foule de renseignements curieux dont l'emploi est plus facile quand ils sont ainsi rapprochés les uns des autres. C'est un vrai service que M. A. P. Pihan a rendu à ces études.

Poésie héroïque des Indiens, comparée à l'épopée grecque et romaine, avec analyse des poëmes nationaux de l'Inde, citations françaises et imitations en vers latins, par F. G. Eichhoff, inspecteur de l'Académie de Paris, etc. Meaux, imprimerie de Canco; Paris, librairie de A. Durand, 1860, in-8° de 388 pages. — Après un chapitre préliminaire, consacré à la langue de l'Inde ancienne, et dont le but est surtout de constater les affinités intimes du sanscrit avec nos langues européennes, M. Eichhoff expose, avec un vif intérêt, les caractères de la poésie lyrique et religieuse et de la poésie épique et héroïque des Indiens. Pour obvier à cette difficulté, qui fait du sanscrit un trésor ouvert uniquement aux adeptes, pour faciliter aux hommes de goût l'accès de la littérature de l'Inde ancienne, considérée au point de vue poétique, l'auteur donne une analyse succincte, mais complète, de la Ramaïde (le *Râmâyana*), et de la Barathide (le *Mahâbhârata*), accompagnée de citations choisies, en prose française et en vers latins. « L'hexamètre, dit-il, nous a « permis une traduction sinon littérale, du moins parfaitement parallèle, fondée sur « le même nombre de vers. Son rhythme harmonieux, ses riches épithètes, sa conci« sion expressive et variée, s'adaptent merveilleusement à l'allure du sanscrit, et en « font, après l'hexamètre grec que nous n'aurions osé aborder, l'instrument le plus « souple et le plus sympathique de transmission d'une langue à l'autre. »

La magie et l'astrologie dans l'antiquité et au moyen âge, ou étude sur les superstitions païennes qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours, par L. F. Alfred Maury, membre de l'Institut. Paris, imprimerie de Bourdier, librairie de Didier, 1860, in-8° de 450 pages. — M. Alfred Maury s'est proposé de retracer dans cet ouvrage l'histoire de ce grand mouvement de l'esprit humain qui s'éleva graduellement des ténèbres de la magie et de l'astrologie à l'éclat de la science moderne. Bien des livres avaient été déjà composés sur la magie et sur les sciences occultes, mais personne n'avait encore songé à tirer, comme l'auteur vient de le faire, de la comparaison des faits, un enseignement réellement philosophique, et à marquer les différentes phases par lesquelles a passé une science qui, toute chimérique qu'elle est, a été le début nécessaire des grandes découvertes qui devaient en ruiner les fondements. Cet important travail, dont les éléments ont été puisés, avec une critique éclairée, aux sources les plus nombreuses et les plus variées, est divisé en deux parties principales. Dans la première, M. Maury trace, suivant l'ordre chronologique, le tableau des principales pratiques superstitieuses chez les peuples barbares, surtout chez les nations de l'antiquité, et indique les transformations successives de ces pratiques jusqu'à nos jours; dans la seconde, il recherche quelles pouvaient être les causes des effets soi-disant merveilleux produits par les sorciers ou magiciens; il les trouve dans quatre sources principales, qu'il développe successivement : les songes, les hallucinations, l'influence de la volonté et de l'imagination sur l'économie humaine, et enfin l'état de catalepsie ou de somnambulisme. Les personnes qu'intéresse l'étude des phases par lesquelles l'esprit de l'homme a passé successivement liront avec plaisir et avec fruit cet ouvrage, où se retrouvent la science et le talent habituels à l'auteur de l'*Histoire des religions de la Grèce antique*.

Les femmes poëtes au XVIe siècle, étude suivie de mademoiselle de Gournay, Ho-

noré d'Urfé, le maréchal de Montluc, Guillaume Budé, Pierre Ramus, par M. Léon Feugère. Paris, imprimerie de Pillet, librairie de Didier, 1860, in-8° de XVII-391 pages. — Cette étude sur les femmes poëtes du XVI° siècle est un des derniers écrits du regrettable M. Feugère, et n'offre pas moins d'intérêt que ses *Caractères et Portraits littéraires*, dont elle forme le complément. L'auteur a voulu remettre en honneur les femmes poëtes, plus ou moins celèbres, qui, se mêlant au mouvement de la renaissance, ont contribué à en développer l'essor et ont eu leur part d'action sur l'esprit français. Un premier chapitre est consacré à Louise Labbé, la belle cordière, et aux Lyonnaises Pernette de Guillet, Marie de Romieu « la quatrième des « grâces, » Gabrielle de Coignard, etc. M. Feugère étudie ensuite les œuvres des femmes poëtes du centre et du nord de la France, qui ont puisé leurs inspirations dans la piété et dans les affections du foyer domestique. Cette école de la raison, plutôt que de la passion, comprend des noms dont la plupart sont peu connus. On y voit figurer Madeleine Neveu, femme de François de Fradonnet, seigneur du Rocher, et sa fille mademoiselle du Rocher; Antoinette de Loynes, femme de Jean de Morel, Camille de Morel, sa fille, dont le talent a été vanté par Scévole de Sainte-Marthe; Anne de Marquets, Jacqueline de Miremont, Anne et Catherine de Parthenay, Marseille d'Altouvitis. Mais c'est à Paris, dans les classes élevées, que la vie littéraire était florissante et active. M. Feugère nous montre les princesses françaises de la branche de Valois s'appliquant aux lettres avec ardeur et exerçant une influence considérable sur les progrès de la langue et du goût, grâce à ce principe fécond d'émulation qui des hautes régions sociales se répandait dans tous les rangs. Nous voyons ici la poésie en honneur sur le trône ou sur les marches du trône avec Jeanne d'Albret, Marie Stuart, Marguerite de Valois, Marguerite de France, fille de François I^{er}, et surtout avec Marguerite de Navarre, la Marguerite des Marguerites, celle qui donna à ce nom sa principale illustration. L'auteur termine cette revue des femmes poëtes du XVI° siècle par une excellente étude sur la vie et les ouvrages de la fille adoptive de Montaigne, mademoiselle Le Jars de Gournay, morte en 1645. Les autres notices littéraires, réunies à la fin du volume, et qui avaient déjà été publiées à part, ont pour objet les œuvres d'Honoré d'Urfé, de Guillaume Budé, du maréchal de Montluc et de Pierre Ramus. En tête de ce volume, qui contient les derniers travaux de M. Feugère, M. Rathery a placé une intéressante notice sur l'auteur, juste hommage rendu au talent et au caractère de l'écrivain, du professeur distingué dont les lettres et l'Université regrettent la perte.

Récits de l'Histoire romaine au v° siècle, derniers temps de l'Empire d'Occident, par M. Amédée Thierry, membre de l'Institut. Paris, imprimerie de J. Claye, librairie de Didier, 1860, in-8° de XXIII-516 pages. — Le savant auteur de l'*Histoire de la Gaule sous l'administration romaine* offre aujourd'hui au public une nouvelle et importante étude historique, que l'on peut considérer comme un supplément destiné à compléter ses travaux sur la Gaule romaine. Son but a été de jeter quelque clarté sur les événements du v° siècle de l'ère chrétienne, époque peu connue, et dont l'importance ne saurait pourtant être méconnue, puisque la dissolution de l'Empire romain d'Occident se rattache, suivant la remarque de M. A. Thierry, « aux origines « de l'Europe moderne, par le lien logique le plus étroit, celui de la cause à l'effet. » Le travail de M. A. Thierry est loin cependant d'offrir une histoire complète du Bas-Empire; il a uniquement pour sujet la chute de Rome impériale et l'extinction de l'autonomie italienne; il n'embrasse que vingt-six années, commençant avec le principat du Grec Anthémius, en 467, pour finir avec l'avénement du roi ostrogoth Théo-

doric, en 493. Son théâtre est l'Italie, siége du gouvernement des Césars, et le Norique, annexe inséparable de l'Italie dans les événements de cette époque. Les causes dernières de la grande catastrophe qui sépare le monde ancien du monde moderne sont comprises dans ces vingt-six années. M. Amédée Thierry nous a paru avoir tiré un parti inattendu et fort heureux de documents souvent accusés de sécheresse et de stérilité. Nous citerons, parmi les chapitres les plus remarquables de l'ouvrage, ceux qui ont pour titre: *Tableau d'une province romaine sur le Danube* (le Norique), et *Théodoric, roi d'Italie.*

Histoire de la maison de Rochechouart, par le général comte de Rochechouart (Louis-Victor-Léon). Paris, Émile Allard, imprimeur-éditeur, 2 vol. in-4°, de 370 et 414 pages, avec planches. — Le *Journal des Savants* s'occupe peu d'ouvrages généalogiques, mais le livre que nous annonçons nous semble mériter une exception parce qu'il offre un intérêt historique réel et un caractère de sérieuse érudition. C'est une œuvre importante, qui a coûté à M. le général comte de Rochechouart plusieurs années de recherches. Après avoir dégagé l'origine de sa famille des fables dont quelques généalogistes l'avaient entourée, l'auteur expose, dans les plus grands détails, la filiation et l'histoire des diverses branches de la maison de Rochechouart, depuis les premiers vicomtes de Limoges, dont elle est issue, jusqu'à ses représentants actuels. Suivant l'excellente méthode de Du Chesne et du P. Anselme, le récit s'appuie toujours sur le texte d'un document ou sur le témoignage d'un écrivain contemporain. Le recueil manuscrit du bénédictin Dom Villevielle, conservé à la Bibliothèque impériale, a été surtout d'un grand secours à M. de Rochechouart pour compléter son travail et rectifier quelques erreurs des généalogistes. On voit que le noble écrivain a mis un soin scrupuleux à être exact et vrai; mais ce mérite n'est pas le seul qui recommande son livre. On y trouve des notices historiques, des biographies étendues, qui ont d'autant plus d'intérêt qu'elles sont écrites d'après des documents en partie inédits. Dans cette galerie consacrée aux personnages de la famille de Rochechouart qui ont joué un rôle brillant dans l'histoire de notre pays, on remarque particulièrement les portraits de Guillaume de Rochechouart, seigneur de Jars, du marquis de Chandenier, de madame de Montespan et de ses deux sœurs, madame de Thianges et l'abbesse de Fontevrault, du duc de Mortemart et du cardinal de Rochechouart. Nous nous associons complétement à la pensée de M. Victor Cousin, qui, dans une lettre adressée, en 1855, à M. le comte de Rochechouart, le félicitait d'avoir réuni les matériaux de cette histoire, et ajoutait : « Puisse votre « exemple être imité par tous ceux qui ont l'honneur d'appartenir à une famille il-« lustre! Il est de la plus grande importance de bien faire comprendre aux géné-« rations nouvelles que la France n'est pas d'hier, et qu'il y a eu autrefois quelque « génie, quelque beauté, quelque vertu. »

Essai historique sur les trapézites ou banquiers d'Athènes, précédé d'une notice sur la distinction de la propriété chez les Athéniens, par M. de Koutorga, professeur d'histoire à l'université de Saint-Pétersbourg. (Mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques, le 24 septembre 1859.) Paris, Durand, brochure in-8° de 26 pages. — L'institution des maisons de banque est d'origine grecque; elle fut provoquée par le grand développement qu'avait atteint le commerce à l'époque antérieure aux guerres persiques. C'est vers les premières années du VI° siècle avant J. C. que commence, chez les Grecs, le commerce proprement dit de l'argent, qui se trouvait dans les mains d'une classe de négociants, nommés trapézites, chargés de toutes les transactions financières des citoyens. Ces négociants répondaient à nos banquiers, et, pour certaines attributions, à nos notaires. Les trapézites, par des

avances de capitaux, facilitaient les transactions commerciales. Ils étaient, en outre, les intermédiaires dans tout ce que nous appelons affaires de banque; ils recevaient des fonds des particuliers, les faisaient valoir dans l'intérêt des propriétaires, et effectuaient toute sorte de payements à ordre. Ils se chargeaient également des transferts et faisaient passer de l'argent dans les diverses places de commerce du monde ancien. Ils eurent les premiers l'idée des lettres de change et des lettres de crédit; enfin, ils prenaient part aux emprunts de l'État. C'est principalement dans les discours des orateurs athéniens que M. de Koutorga a puisé les matériaux de son intéressant travail. Le savant professeur a traité une question neuve, dont Saumaise ne s'est occupé qu'accessoirement dans son traité *De fœnore trapezitico*, relatif surtout à l'intérêt de l'argent.

Essai sur les principes, par l'abbé Eugène Villemet, du diocèse de Nancy. Saint-Nicolas (Meurthe), imprimerie de P. Trenel, 1860, in-8° de XXXIII-343 pages. — La préface de ce livre est consacrée à developper cette pensée, que l'objet propre de la philosophie c'est Dieu, démontré par ses œuvres. L'ouvrage lui-même est divisé en cinq parties, qui traitent successivement des essences et des genres dans la réalité; de l'imagination, du monde intelligible, de l'infini; des caractères communs à tous les principes; de la théodicée des principes, de l'ordre surnaturel, de la vision intuitive et de la grâce, du miracle et du mystère; de la méthode psychologiste et du doute cartésien. L'auteur s'est appliqué à suivre la doctrine de Bossuet. Il se montre l'adversaire décidé des tendances de la philosophie moderne, tout en reconnaissant que cette philosophie, « si elle n'a rien fait revivre dans les cœurs, a fait honorer, « du moins dans beaucoup d'esprits élevés, les nobles principes du spiritualisme « chrétien. »

Notice sur Mahomet, par M. Reinaud, membre de l'Institut. Paris, imprimerie de F. Didot, 1860; brochure in-8° de 62 pages. (Extrait de la *Biographie générale*.)— La notice que M. Reinaud vient de donner au public contient non-seulement un récit étendu et intéressant de la vie de Mahomet et du développement rapide du mahométisme, mais elle présente un tableau complet de l'état religieux et social des populations de la Péninsule arabique au commencement du VII° siècle. Le lecteur y trouvera l'indication de sources, en partie nouvelles, où il pourra compléter et contrôler les faits énoncés dans la notice. Ce travail se termine par un résumé de tout ce que la science a recueilli jusqu'ici sur l'origine et les développements du Coran, et par d'intéressantes recherches sur la manière dont le prophète recevait ses révélations. A la suite de la vie de Mahomet, se trouve une courte biographie d'Ahmed-el-Makrizi.

Revue archéologique, ou recueil de documents et de mémoires relatifs à l'étude des monuments, à la numismatique et à la philologie de l'antiquité et du moyen âge, publiés par les principaux archéologues français et étrangers, et accompagnés de planches gravées d'après les monuments originaux. *Nouvelle série, première année*. Paris, imprimerie de Pillet, librairie de Didier, 1860, in-8°. —La Revue archéologique, fondée, il y a quinze ans, par M. Leleux, et qui occupe depuis longtemps un rang distingué parmi nos recueils scientifiques, vient de passer à d'autres mains et commence une nouvelle série de ses intéressantes publications sous la direction littéraire de MM. Alfred Maury, F. de Saulcy, Ad. de Longpérier, v^{te} de Rougé, Léon Renier, membres de l'Institut, et de plusieurs autres archéologues. Les premières livraisons de cette nouvelle série contiennent des travaux importants, entre autres un mémoire de M. de Saulcy sur les expéditions de Jules César en Grande-Bretagne, une notice de M. Troyon sur les habitations lacustres de Concise dans le

canton de Vaud, une étude de M. le vte de Rougé sur le rituel funéraire des Égyptiens, une notice de M. Egger sur une inscription grecque rapportée du Sérapéum de Memphis, et une dissertation sur l'Apollon gaulois, par M. A. Maury.

Dénombrement du temporel de l'évêché d'Amiens en 1301, publié et annoté par J. Garnier, conservateur de la bibliothèque d'Amiens, etc. Amiens, imprimerie de Hermant, 1859, in-8° de 206 pages. — La publication des documents de ce genre a toujours de l'intérêt, non-seulement pour l'histoire locale, mais pour les études qui ont pour objet l'administration religieuse ou civile, l'état des personnes, la condition des terres, la valeur des biens au moyen âge. Ce texte est accompagné de notes et de tous les éclaircissements propres à en faire ressortir la valeur historique.

L'histoire tragique de la Pucelle d'Orléans, par le P. Fronton du Duc, représentée à Pont-à-Mousson, le 7 septembre 1580, devant Charles III, duc de Lorraine..... Pont-à-Mousson, imprimerie de Toussaint. Paris, librairie de Benjamin Duprat, in-8° de 116 pages. — Cette pièce dramatique, fort curieuse, et qui n'est pas sans mérite, est reproduite ici d'après l'édition, très-rare, publiée à Nancy en 1581. Le jésuite Fronton du Duc, *Fronto Ducæus*, né à Bordeaux en 1558, successivement professeur à Pont-à-Mousson, à Bordeaux et à Paris, est connu surtout par des éditions estimées des œuvres de saint Jean Chrysostome et de Nicéphore Calliste. Il est mort à Paris en 1664.

Louis de Bourbon, évêque et prince de Genève (1455-1582) par Éd. Garnier, archiviste aux archives de l'Empire. Paris, imprimerie de Hennuyer, librairie de Dumoulin, 1860, in-8° de VII-176 pages. — Un des épisodes les plus dramatiques des annales du pays de Liége est l'histoire des troubles qui y éclatèrent sous l'épiscopat de Louis de Bourbon, mis à mort par Guillaume de la Marck, le *Sanglier des Ardennes*, en 1482. M. Garnier a fait sur ce sujet intéressant un travail étendu et complet, puisé aux meilleures sources historiques, particulièrement dans les archives de la Belgique.

Correspondance de Napoléon Ier, publiée par ordre de l'Empereur Napoléon III, tome IV, Paris, Imprimerie impériale, 1860, in-4° de [illegible] pages. — Ce nouveau volume de la *Correspondance de Napoléon Ier* se rapporte tout entier à l'expédition d'Égypte et contient les lettres et dépêches comprises entre le 15 ventôse an VI (5 mars 1798) et le cinquième jour complémentaire de la même année (21 septembre 1798). Nous n'avons pas besoin de faire ressortir le haut intérêt de ces documents, dont un grand nombre rappellent des faits omis par les historiens et font mieux connaître ce qu'on savait déjà de la mémorable campagne d'Égypte.

Les Anciens poëtes de la France, publiés sous les auspices de S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique et des cultes et sous la direction de M. F. Guessard. *Fierabras, Parise la duchesse*, Paris, imprimerie de Jouaust, librairie de Vieweg, 1860; in-8° de LVIII-204 et XLII-114 pages. — Ce volume, qui est le quatrième, dans l'ordre de publication, de la collection des *Anciens poëtes de la France*, contient deux poëmes du cycle carlovingien : *Fierabras* et *Parise la duchesse*. La chanson de geste de *Fierabras* est publiée pour la première fois, d'après les manuscrits de Paris, de Rome et de Londres, par MM. A. Kraber et G. Servois. Quant à la chanson de *Parise la duchesse*, que M. de Martonne avait publiée en 1836, MM. Guessard et Larchey en donnent ici une seconde édition, revue et corrigée d'après le manuscrit unique de Paris. Chacun de ces textes est précédé d'une préface instructive et d'un sommaire qui résume avec beaucoup d'exactitude et d'intérêt l'œuvre du poëte. Les notes philologiques et les variantes sont placées à la suite des textes. Nous avons à peine besoin de dire que les soins donnés à ce recueil répondent

complétement à ce qu'on était en droit d'attendre du savant distingué auquel le ministre en a confié la direction.

Droit municipal dans l'antiquité, par Ferdinand Béchard, ancien député, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Paris, imprimerie de Soye et Bouchet, librairie de Durand, 1860, in-8° de 552 pages. — L'introduction placée en tête de cet ouvrage renferme des considérations générales sur le municipe dans l'antiquité et au moyen âge, et se termine par des réflexions sur l'état des libertés civiles en Europe dans les temps modernes, et sur la centralisation administrative adoptée en France depuis 1789. L'auteur aborde ensuite le sujet spécial de son travail, le droit municipal dans l'antiquité. Le livre premier a pour titre, *Des sociétés et des propriétés primitives*, et traite successivement du patriciat, du clan, de la tribu et des modes primitifs d'occupation de la terre; du district administratif et du partage des terres dans les empires de l'Orient; du municipe antique en général et des municipes hébreux et phéniciens. Dans le second livre, M. Béchard s'occupe des cités, des amphictyonies et des colonies de la Grèce, en Italie et dans les Gaules. Le livre troisième, divisé en vingt-trois chapitres, est consacré à un examen approfondi du régime municipal romain. Les institutions municipales établies par les Romains dans la Gaule font le sujet du quatrième et dernier livre, qui s'arrête à l'invasion des Barbares.

Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot, suite au *Peintre-graveur français* de M. Robert Dumesnil, par Édouard Meaume. Imprimerie de veuve Raybois, à Nancy, librairie de veuve Jules Renouard, à Paris, 1860, deux volumes in-8° de XII-137 et 704 pages, avec planches. — La première partie de cet ouvrage contient une biographie intéressante de Jacques Callot, suivie de nombreuses notes et de pièces justificatives. La seconde partie est un catalogue très-développé des œuvres de ce graveur, précédé d'une introduction et accompagné d'une liste chronologique des travaux de l'artiste. La troisième partie, divisée en cinq sections, comprend : les pièces douteuses; les pièces faussement attribuées à Callot par Gersaint, Regnault-Delalande et autres; les pièces gravées par divers artistes d'après les dessins du maître; les imitations, les copies classées d'après l'ordre adopté pour le catalogue de l'œuvre. Trois tables, placées à la fin du second volume, permettent de trouver facilement la description de chaque pièce mentionnée dans le catalogue et dans ses annexes.

Grammaire comparée des langues de la France, par Louis de Baecker. Imprimerie de F. Thibaud, à Clermont-Ferrand, librairie de Blériot, à Paris, 1860, in-8° de 267 pages. — Dans cet ouvrage, M. de Baecker compare au sanscrit le flamand, l'allemand, le celto-breton, le basque, le provençal, l'espagnol, l'italien et le français. L'auteur paraît s'être moins attaché à exposer des vues ou des observations nouvelles qu'à résumer les dernières recherches des philologues sur les langues indo-européennes.

Histoire de Vence, cité, évêché, baronnie; de son canton et de l'ancienne viguerie de Saint-Paul du Var, par l'abbé E. Tisserand, membre correspondant du comité historique. Paris, librairie d'Eugène Belin, 1860, in-8° de 313 pages. — La petite ville de Vence, chef-lieu d'une peuplade celto-ligurienne avant la conquête des Gaules par les Romains, siége d'un évêché au moyen âge, a des annales intéressantes, que M. l'abbé Tisserand a su reconstituer à l'aide surtout des documents puisés dans les archives locales. A la fin de son récit, l'auteur a placé un dictionnaire alphabétique des localités voisines de Vence et une table chronologique des actes cités, avec l'indication des sources d'où ils ont été tirés.

De l'abolition de l'esclavage ancien au moyen âge et de sa transformation en servitude de la glèbe, par J. Yanoski, pour faire suite à l'*Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, de M. H. Wallon, membre de l'Institut. Paris, imprimé par l'autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale, 1860, in-8° de IV-154 pages. — L'Académie des sciences morales et politiques avait mis au concours, en 1837, cette double question : 1° Par quelle cause l'esclavage ancien a-t-il été aboli? 2° A quelle époque, cet esclavage ayant entièrement cessé dans l'Europe occidentale, n'est-il resté que la servitude de la glèbe? Le prix fut décerné à M. Wallon et à M. Yanoski. Le sujet se prêtait à la division, et la part de chacun des auteurs put être primitivement distincte. Chacune de ces deux parts est devenue l'origine d'un nouveau travail. M. Wallon a publié l'*Histoire de l'esclavage dans l'antiquité;* M. Yanoski devait faire paraître l'*Histoire des races serviles au moyen âge;* cette promesse n'a pu être remplie; la mort a frappé l'auteur avant qu'il eût pu mettre en œuvre les matériaux de son livre. Mais son mémoire, publié aujourd'hui dans sa forme primitive, renferme toujours les principales réponses aux questions proposées par l'Académie. Il détermine l'influence, en général mal comprise, que l'invasion des Barbares exerça tout d'abord sur l'état de l'esclavage; il suit au delà, parmi les peuples nouveaux, l'action des causes qui, dès l'empire romain, travaillèrent à l'abolir ou à le transformer, et marque, pour chacun d'eux, l'époque où l'esclavage ancien ayant cessé, le servage de la glèbe reste seul. Si l'Académie des sciences morales et politiques, en mettant ce sujet au concours, l'a cru digne d'un haut intérêt, ce livre, même sous cette forme sommaire, qui est celle qu'elle a couronnée, méritera sans doute de fixer l'attention du public. L'avertissement placé en tête du volume contient une notice intéressante sur la vie et les travaux de M. Jean Yanoski, né à Lons-le-Saunier, le 9 mars 1813, mort le 1er février 1851.

Recueil des statuts, décrets, ordonnances et avis relatifs aux titres nobiliaires et au Conseil du sceau des titres, publié par ordre de S. Exc. le Garde des sceaux, ministre de la justice, président du Conseil du sceau des titres. Paris, Imprimerie impériale, 1860, in-12 de 212 pages. — La loi récente relative aux titres nobiliaires rendait nécessaire un recueil résumant l'état de la législation sur cette matière. Cette publication ne sera pas moins utile aux personnes que peut intéresser la loi sur les titres qu'aux magistrats chargés d'en faire l'application.

ANGLETERRE.

Libri Psalmorum versio antiqua gallica, e codice manuscripto in bibliotheca Bodleiana asservato, una cum versione metrica aliisque monumentis pervetustis; nunc primum descripsit et edidit Franciscus Michel. Oxonii, e typographeo academico. 1860, in-8° de XXXIV-376 pages. — Cette ancienne version française du *Livre des Psaumes* appartient au XIIe siècle. C'est un monument précieux de l'état de la langue romane en Angleterre sous les premiers successeurs de Guillaume le Conquérant. M. F. Michel l'a publié avec tout le soin qu'on était en droit d'attendre de lui; il a joint au texte des variantes empruntées à divers manuscrits, et l'a fait précéder d'une savante préface latine, dans laquelle on trouve des indications précieuses sur les traductions de la Bible en langue vulgaire, depuis le VIIIe siècle. L'éditeur a placé dans un appendice diverses autres versions du Psautier, en vers romans, et un sermon en langue romane, écrits en l'année 1135.

BELGIQUE.

Revue de la numismatique belge, publiée sous les auspices de la Société numismatique, par MM. R. Chalon et Ch. Piot; troisième série, tome III. Bruxelles, librairie d'Aug. Decq, 1859-1860, in-8° de 563 pages avec planches. — Parmi les articles les plus importants de ce volume, on en pourrait citer un assez grand nombre qui intéressent la numismatique française. Nous signalerons, entre autres, des lettres sur les monnaies gauloises, par MM. Hucher et Chaudruc de Crazannes; des considérations sur quelques deniers inédits de Pépin le Bref et de Charlemagne, par M. de Coster, et des documents relatifs à l'atelier monétaire d'Arras sous la domination des rois d'Espagne, par M. Rouyer.

HOLLANDE.

ΙΠΠΟΚΡΑΤΟΥΣ ΚΑΙ ΑΛΛΩΝ ΙΑΤΡΩΝ ΠΑΛΑΙΩΝ ΛΕΙΨΑΝΑ. *Hippocratis et aliorum medicorum veterum reliquiæ,* mandatu Academiæ regiæ disciplinarum quæ Amstelodami est, edidit Franciscus-Zacharias Ermerins; volumen primum, Utrecht, librairie de Kemink; à Paris, chez Benjamin Duprat. 1859, in-4° de CXXXIV-738 pages. — Cette importante publication, qui paraît sous les auspices de l'Académie des sciences d'Amsterdam, est précédée d'une préface latine, au début de laquelle M. Ermerins s'excuse d'avoir entrepris de donner une nouvelle édition des œuvres d'Hippocrate, lorsque celle que publie à Paris M. Littré, n'est pas encore achevée. Tout en professant beaucoup d'estime pour le grand travail de notre éminent éditeur français, M. Ermerins expose les motifs qui l'ont déterminé à s'écarter parfois de l'opinion de M. Littré, soit pour l'authenticité de divers traités attribués à Hippocrate, soit pour le rétablissement de certaines parties du texte, ou pour le sens de quelques passages obscurs. Après la préface, on trouve des prolégomènes également écrits en latin et fort développés. Le savant hollandais y examine et y apprécie successivement avec détail chacun des ouvrages compris dans le volume. Viennent ensuite les textes grecs, accompagnés d'une traduction latine et de nombreuses notes philologiques. Ces textes sont placés dans l'ordre suivant : Jus jurandum; Prorrheticus primus: Prænotiones Coacæ; Prognosticum; Epidemiorum liber primus; Epidemiorum liber tertius; De aëre, aquis et locis; De ratione victus in morbis acutis; De capitis vulneribus; Aphorismi; Epidemiorum liber secundus; Epidemiorum liber quartus; Epidemiorum liber sextus; De humoribus; Epidemiorum liber septimus; Epidemiorum liber quintus. La version latine dont M. Ermerins a fait usage est celle de Foës (Genève, 1657).

ITALIE.

Sulla costruzione delle sale dette dei Giganti; memoria di S. M. il re Federico VII di Danimarca; versione dal francese, preceduta da un discorso del conte Giancarlo Conestabile. Florence, imprimerie de Cellini, 1860, in-8° de 58 pages. — Le roi Frédéric VII, qui porte un haut intérêt aux progrès des études historiques en Danemark, et qui a fait une étude approfondie des monuments anciens de son pays, a

écrit et publié à Copenhague, en 1857, un important mémoire sur les chambres sépulcrales construites, dans la plus haute antiquité, par les habitants de la Scandinavie, et connues sous le nom de *Salles des géants*. Ce mémoire, déjà traduit en plusieurs langues, est aujourd'hui reproduit en italien, d'après la version française, par M. le comte Conestabile, professeur d'archéologie à l'université de Pérouse. Cet érudit fait précéder sa traduction d'une intéressante introduction traitant de l'origine des constructions gigantesques de ces temps reculés, qu'on est convenu d'appeler l'âge de pierre. On trouve, dans ce travail, des rapprochements curieux entre les *Salles des géants* de la Scandinavie et les monuments conservés dans quelques nécropoles des anciennes villes étrusques. Le savant professeur de Pérouse a publié déjà, dans les *Archives historiques de l'Italie*, un assez grand nombre de travaux qui attestent son habileté comme archéologue. Nous citerons notamment une dissertation sur un monument remarquable de sculpture étrusque, découvert à Chiusi en 1858, et une notice sur des fouilles exécutées au territoire de Sovana en mars et en avril 1859.

SUISSE.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome XII. Genève, librairie de Jullien frères; à Paris, chez Allouard, 1860, in-8° de XLVIII-338 pages, avec planche. — On trouve dans ce volume : 1° Compte des dépenses de la construction du clocher de Saint-Nicolas, à Fribourg, en Suisse, de 1470 à 1490, publiés et annotés par M. J. D. Blavignac (le texte de ce document est suivi d'un glossaire fort utile); 2° Du rôle politique de la Vénérable Congrégation dans l'ancienne république de Genève, spécialement dans la crise de 1734 et années suivantes, par M. J. E. Cellérier, professeur; note sur les antiquités romaines découvertes sur les Tranchées, à Genève, par M. Henri Fazy.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

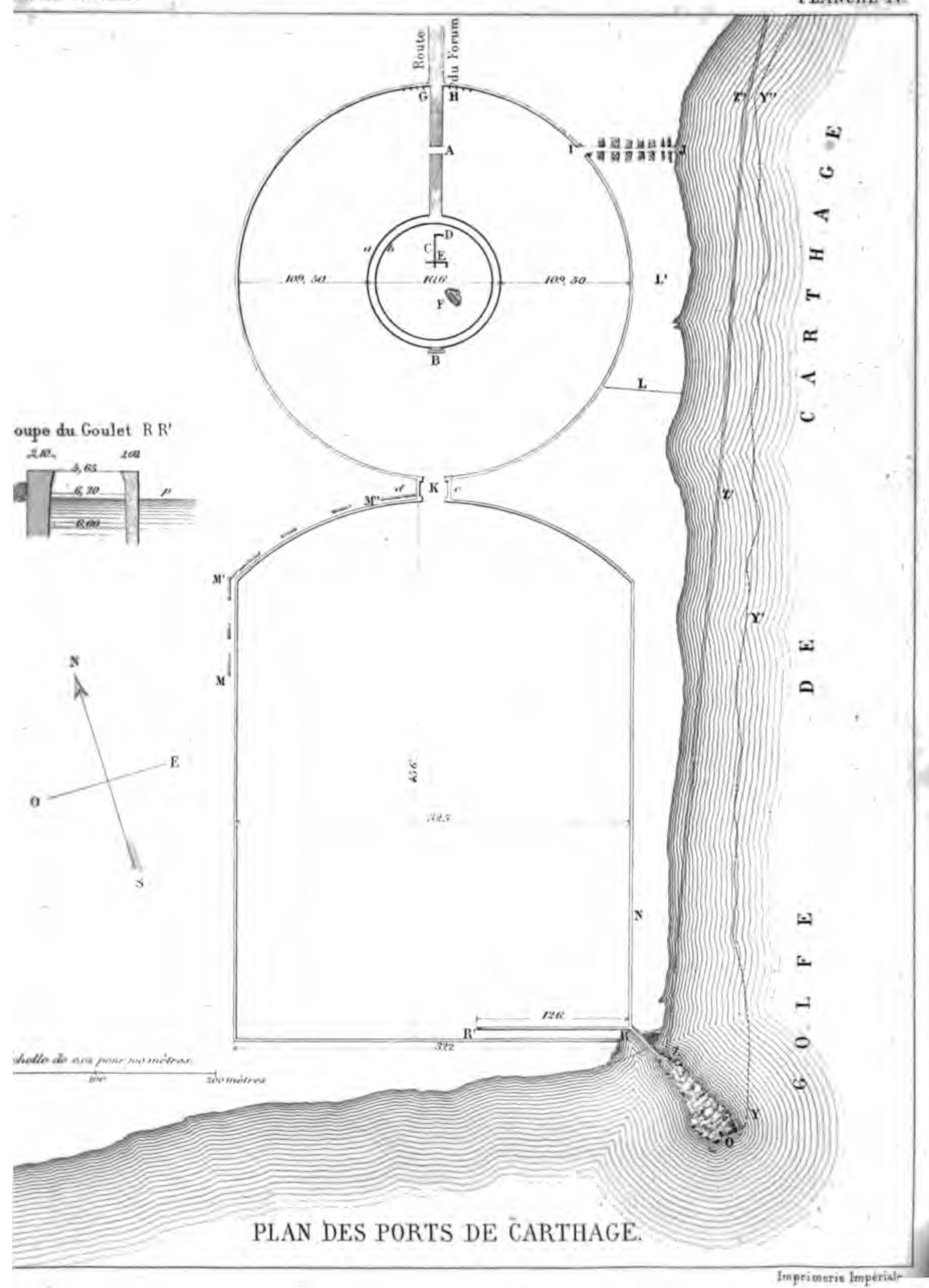

PLAN DES PORTS DE CARTHAGE.

Imprimerie Impériale

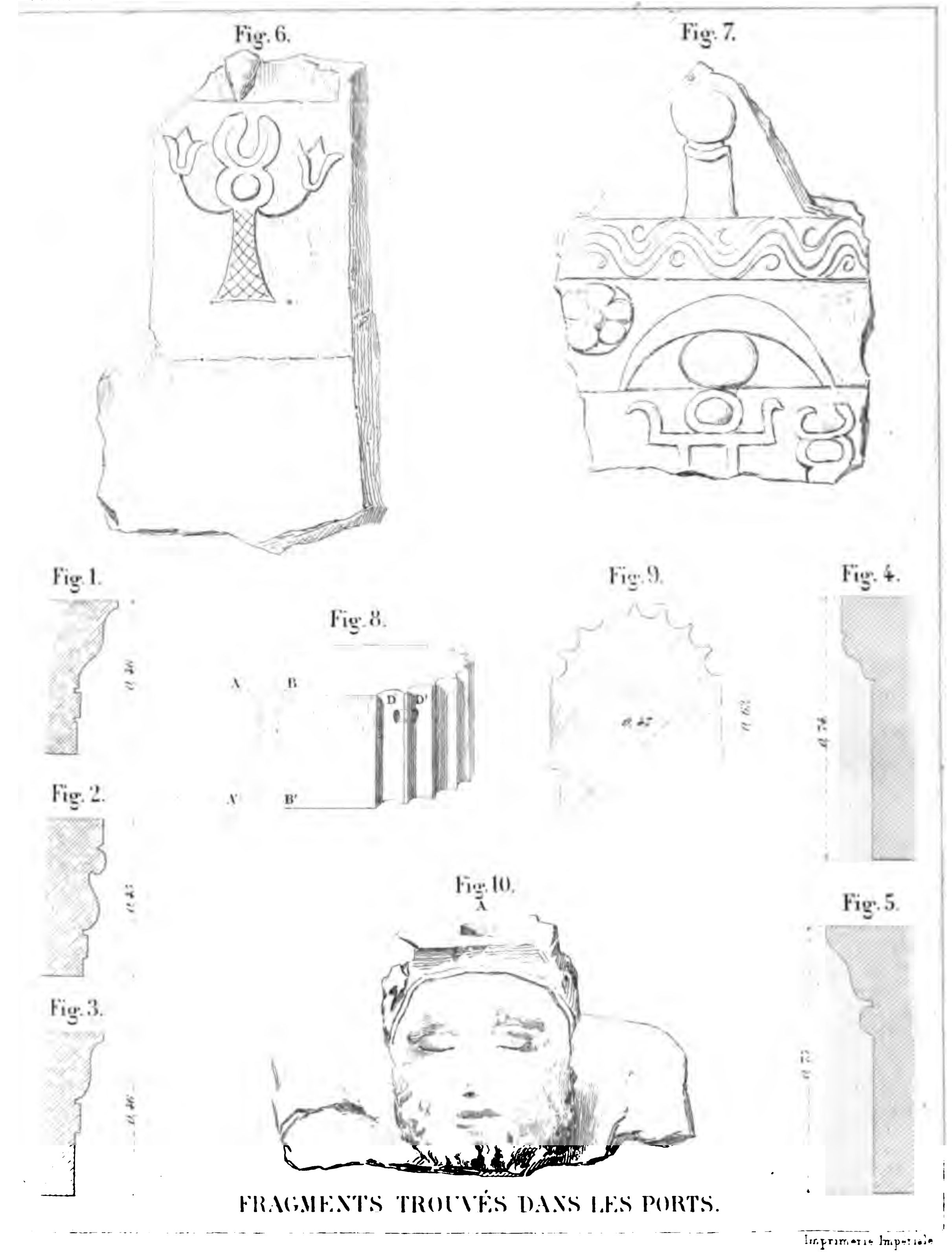

FRAGMENTS TROUVÉS DANS LES PORTS.

Imprimerie Impériale

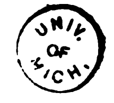
UNIV.
OF
MICH.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUILLET 1860.

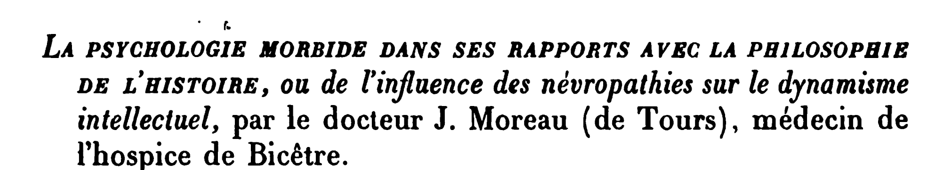

La psychologie morbide dans ses rapports avec la philosophie de l'histoire, *ou de l'influence des névropathies sur le dynamisme intellectuel,* par le docteur J. Moreau (de Tours), médecin de l'hospice de Bicêtre.

PREMIER ARTICLE.

Il est des temps où la vérité simple, les idées justes, ne suffisent plus pour éveiller l'attention des hommes. On se jette alors dans les propositions outrées. Le paradoxe s'introduit partout; et la plus sérieuse de nos sciences, la psychologie elle-même, cette grande et sévère étude, qui demande tant de netteté, tant de fermeté dans l'esprit, se joue avec les excès. La psychologie va jusqu'à nous dire que le génie, que nos pères appelaient un bon sens supérieur, n'est qu'une dépendance de la folie.

Chénier (Marie-Joseph) a fait, sur le caractère vrai du génie, quelques vers, qui sont excellents :

C'est le bon sens, la raison, qui font tout,
Vertu, génie, esprit, talent et goût.
Qu'est-ce vertu? raison mise en pratique;
Talent? raison produite avec éclat;
Esprit? raison qui finement s'exprime;
Le goût n'est rien qu'un bon sens délicat,
Et le génie est la raison sublime [1].

[1] Discours en vers, intitulé *La Raison.*

L'auteur du livre que j'examine définit tout simplement le génie : une *névrose*.

« Eh quoi ! s'écrie-t-il, le génie, c'est-à-dire la plus haute expression, « le *nec plus ultra* de l'activité intellectuelle, n'être qu'une *névrose!* Pour- « quoi non[1] ?.... » Et un peu plus loin : « Donc, encore une fois, en qua- « lifiant le génie de *névrose*, nous ne faisons qu'exprimer un fait de pure « physiologie[2]..... » Et plus loin encore : « A une foule d'égards, tracer « l'histoire physiologique des idiots serait tracer celle de la plupart des « hommes de génie, *et vice-versa*[3]. »

Enfin, et pour donner à son paradoxe tout l'éclat possible, l'auteur place en tête de son livre cette phrase comme *argument* :

« Les dispositions d'esprit qui font qu'un homme se distingue des « autres hommes par l'originalité de ses pensées et de ses conceptions, « par son excentricité ou l'énergie de ses facultés affectives, par la trans- « cendance de ses facultés intellectuelles, prennent leur source dans les « mêmes conditions organiques que les divers troubles moraux dont la « *folie* et l'*idiotie* sont l'expression la plus complète. »

Tel est le problème que l'auteur se pose, et qu'il croit, de la meilleure foi du monde, avoir résolu. Peut-on partager sa confiance?

« Il arrive quelquefois, dit Voltaire, qu'on ne peut rien répondre et « qu'on n'est pas persuadé. On est atterré sans pouvoir être convaincu. « On sent dans le fond de son âme un scrupule, une répugnance qui « nous empêche de croire ce qu'on nous a prouvé. »

C'est là mon histoire. On a beau me *prouver* l'assimilation (*assimilation* est le mot de l'auteur : « L'assimilation, dit-il, de la folie et des plus su- « blimes qualités de l'intelligence, au point de vue de leur origine et « de leur substratum physiologique, est légitime, plus que légitime, « nécessaire[4]) ; » on a beau me prouver l'*assimilation* du génie et de la folie, je n'y puis croire, pas plus que je ne croirais à l'*assimilation* du vice et de la vertu : « Après tant de siècles de règne effréné du vice, « dit Fénelon, la vertu est nommée encore vertu, et elle ne peut être « dépossédée de son nom[5]. » Il en sera de même du génie; et ce que le vice, tout vice qu'il est, n'a pu faire par rapport à la vertu, la science la plus subtile ne saurait le faire par rapport au génie. Le génie sera toujours le génie.

Revenons à notre auteur. On a vu son argument, on connaît son but : ce qu'il s'agit de prouver, c'est que le *génie* n'est qu'une *névrose*.

[1] *La psychologie morbide, etc.* p. 464. — [2] *Ibid.* p. 467. — [3] P. 479. — [4] P. 386. — [5] *Traité de l'existence et des attributs de Dieu*, p. 88 (édition de Versailles).

Le livre s'ouvre par un chapitre sur cette question : « A quelles con-« ditions organiques faut-il rattacher les divers modes d'activité psy-« chique ? »

L'auteur examine successivement la plupart des conditions organiques auxquelles on a voulu rattacher les divers modes de la pensée humaine : la forme du crâne, ses proportions, celles du cerveau considéré au point de vue de la phrénologie, etc. etc. et il conclut, avec raison, que rien de ce qui a été proposé sur ces bases-là, et souvent avec un grand bruit, ne saurait être admis. « Nous doutons, dit-il, qu'il se rencontre aujour-« d'hui un [illegible] individu, pourvu de quelques connaissances en physio-« logie, qui se persuade que l'esprit se pèse au poids du cerveau, se « mesure sur la grosseur de la tête, sur le développement comparatif « des diverses parties de l'encéphale; que les innombrables aptitudes « ou dispositions intellectuelles, morales et affectives, se dessinent en « ronde-bosse à la surface du crâne. Pour le détromper, sans recourir « à des arguments à perte de vue, il suffirait certainement de le con-« duire dans une réunion de savants reconnus, tous célèbres à divers « titres, sous la coupole de l'Institut, par exemple, un de ces grands « jours où la plupart des illustres sociétaires assistent, tête nue, à la « séance. Là, si nous en croyons notre expérience propre, il se convain-« crait bientôt que nulle différence essentielle d'ampleur, de forme ou « de configuration, ne distingue les crânes qu'il a sous les yeux de ceux « appartenant à une foule de personnes de sa connaissance, lesquelles « n'ont jamais prétendu à la moindre célébrité[1]. »

Bossuet, avec ce tact parfait de justesse qu'un homme de *génie* (je demande pardon à l'auteur de prendre encore le mot *génie* au sérieux) applique à tout, disait : « On se trompe quand on assure qu'il n'y a point « de différences d'organes entre les hommes et les animaux. Car les « organes ne consistent pas dans cette masse grossière, que nous voyons « et que nous touchons. Ils dépendent de l'arrangement des parties « délicates et imperceptibles, dont on aperçoit quelque chose en y re-« gardant de près, mais dont toute la finesse ne peut être sentie que « par l'esprit[2]. »

Laissant donc toutes ces conditions plus ou moins grossières de forme, de proportions, de poids, de volume, etc. ne s'en tenant pas même à la texture intime, à la trame superficielle ou profonde des organes, « texture et trame dont la nature délicate défiera éternellement, dit-il, « nos moyens d'observation[2], » l'auteur passe plus avant et ne s'arrête

[1] P. 21. — [2] P. 28.

qu'à « ces propriétés de la matière organisée et vivante qui, par leur na« ture (c'est l'auteur qui parle), semblent appartenir à l'esprit autant qu'à « la matière [1]. »

C'est là, c'est dans l'étude sagace des propriétés vitales et des premiers indices de leur trouble, que l'auteur découvre le fait essentiel, le fait *primitif*, qu'il cherche avec tant de soin, et qui ne pouvait, en effet, être révélé que par le jeu même de nos organes.

Ce *fait primitif* est celui de l'*hérédité* ou *prédisposition héréditaire.*

« L'organisation, dit l'auteur, ne passe pas brusquement et comme « de plein saut, de l'état normal à l'état anormal, de l'état de santé à « l'état de maladie. Elle commence par subir des changements, des mo« difications intimes et profondes, qui sont comme les premiers ébranle« ments imprimés par les causes morbifiques. Ces causes, dans la presque « totalité des cas (dans le cas d'*hérédité*, par exemple), ont agi dès la for« mation même de l'être humain, bien que leurs effets apparents soient « de date postérieure.

« En pathologie, cet état de l'organisation est appelé *prédisposition.* « C'est ce même état que nous considérons comme l'origine, comme le « *fait primordial* et *générateur* des phénomènes d'idéogénie qui font l'ob« jet de nos études, fait moitié physiologique, moitié pathologique, dont « la *folie* et *l'idiotie*, quand il s'agit du système nerveux en général et du « cerveau en particulier, expriment le plus haut degré de développe« ment [2]. »

Voilà qui est bien; et, tant qu'il ne s'agit que d'*idiotie*, de *folie*, de *névropathies*, je n'ai rien à dire; ma confiance dans le grand savoir de l'auteur en ce genre me laisse la conscience fort tranquille. Mais il continue :

« La folie et l'idiotie! c'est en effet de ces deux grandes anomalies du « dynamisme cérébral, ou plutôt des états pathologiques dont elles sont « l'expression phénoménale, que dérivent comme d'une source commune « divers états intellectuels auxquels, pour quelques-uns du moins, il « semble, de prime abord, tout au moins paradoxal d'attribuer une « semblable origine [3]. »

Oh! pour cela, j'en conviens, très-paradoxal. D'ailleurs, les propositions de l'auteur sont par trop complexes. Par exemple, il nous dit ici : premièrement, qu'il regarde l'*hérédité* comme un fait *primitif et générateur*, et certes il a complétement raison. L'*hérédité*, bien comprise, n'est que la transmission de la constitution, de l'organisation des parents à

[1] P. 29. — [2] P. 30. — [3] *Ibid.*

leurs descendants. Mes expériences sur le croisement des espèces ont fait voir que le *métis* se compose de deux moitiés, à peu près égales, des deux espèces dont il provient, d'une moitié de chaque espèce[1].

Il nous dit, en second lieu, que les *phénomènes d'idéogénie* qu'il étudie ont pour dernier terme la *folie* et l'*idiotie*. Mais quels sont ces *phénomènes d'idéogénie*, et se rapportent-ils à l'*idiotie* et à la *folie?* Rien alors de plus naturel que le terme auquel ils aboutissent.

Il nous dit, enfin, que la *folie* et l'*idiotie* sont la *source commune* d'où dérivent les divers *états intellectuels*, jusqu'aux plus transcendants; et ceci est totalement faux.

Quoi qu'il en soit, voilà un premier pas de fait, du moins l'auteur le croit-il[2]; et bientôt il en va faire tout aussi facilement beaucoup d'autres. Il distingue, et cette distinction est très-juste, deux formes particulières d'*idiotie* : l'*idiotie* proprement dite, où le caractère intellectuel n'a jamais paru, et l'*imbécillité*, où le caractère intellectuel, après avoir paru d'abord avec un certain éclat, s'efface ensuite et finit peu à peu par s'éteindre. Et, sur cela, il s'écrie : « Il importe de faire ici une remarque dont on « appréciera plus tard la valeur; c'est que, lorsque la lésion organique « congéniale ne s'oppose pas tout d'abord, d'une manière absolue, au « développement des facultés intellectuelles, c'est par une activité exceptionnelle de ces mêmes facultés, une énergie fonctionnelle inaccoutumée qu'elle prélude, pour ainsi dire, à leur dégradation. De cette « manière, il serait vrai de dire que le sujet ne devient idiot qu'en passant par un état psycho-cérébral qui, en continuant de se développer, « devait en faire un homme de génie[3]. »

Mais point du tout. L'état psycho-cérébral qui produit l'*activité exceptionnelle* est un état *vicié*, dont le développement naturel et fatal est de conduire à l'*idiotie*. Vos observations le prouvent; et, fort heureusement, le *génie* n'a ici que faire.

Je passe sur plusieurs chapitres, tous remarquables à divers titres; je ne m'arrête pas même à un chapitre excellent, relatif au rôle que joue l'hérédité dans la folie : « L'hérédité, dit l'auteur, est la source des neuf « dixièmes peut-être des maladies mentales[4]; » et j'arrive à un chapitre

[1] Voy. le résultat de ces expériences dans mon livre intitulé : *De la longévité humaine*, et dans mon livre intitulé : *Ontologie, ou étude naturelle des êtres.* — [2] Il le croit si bien, qu'immédiatement après la proposition que je viens d'analyser, il ajoute : « Après ce qui vient d'être dit, nous pourrions dès à présent passer en revue les faits « nombreux, avérés, sur lesquels reposent nos assertions. » (P. 31.) Et, en effet, rien n'eût été là plus convenable : les faits! les faits! mais, jusqu'ici, l'auteur ne nous donne que des assertions. — [3] P. 70. — [4] P. 117.

meilleur encore, et qui me rapproche d'ailleurs beaucoup plus de mon objet, du seul objet que j'aie ici en vue : l'assimilation du génie avec la folie. Ce chapitre porte pour titre : *De l'état mixte*.

Pinel nous a fait connaître la *monomanie*, cette folie singulière où le malade ne déraisonne que sur un seul point, et raisonne juste sur tous les autres. Esquirol nous a décrit, avec une rare clarté, l'*hallucination*, ce *rêve* de l'*homme éveillé*, qui voit ce qui n'est pas, ce qui ne peut être, qui entend des bruits, des voix, qui ne sont pas davantage. Ces deux belles études de Pinel et d'Esquirol sont deux grands progrès, et nous montrent cette situation étrange de notre esprit, où il est en partie sain, en partie malade, et où sa partie saine est parfaitement distincte, démêlée de sa partie malade.

Le nouveau genre de folie que l'auteur nous découvre et nous explique est aussi un très-grand progrès, et dont la société, éclairée si à propos sur un mal présent, lui saura, certainement, beaucoup de gré.

« La constitution intellectuelle, dit l'auteur, peut être modifiée de « telle manière qu'elle porte une empreinte également claire et pro- « fonde du délire et de la raison. Il n'est plus question ici, comme dans « les cas précédents (*hallucination* et *monomanie*), d'un mélange, sans « fusion réelle, de pensées raisonnables et de pensées déraisonnables, « mais d'une manière particulière de sentir, imaginer, juger, etc. qui, « sans être positivement celle d'un aliéné, n'est pas, à meilleur titre, « celle d'un individu sain d'esprit. C'est le croisement des races trans- « porté dans l'ordre moral. Il s'agit d'une classe d'êtres à part, véritables « *métis* intellectuels, qui tiennent également du fou et de l'homme rai- « sonnable, ou bien de l'un et de l'autre à des degrés divers[1].

« Certaines intelligences, continue l'auteur, peuvent être regardées « comme une sorte de mélange, un composé réel (et non fictif, méta- « phorique) de folie et de raison, d'idées fausses, délirantes, et de « pensées vraies, marquées même de l'empreinte du génie. C'est une « classe intermédiaire[2]. »

Et il ajoute que, « à l'égard de cette classe, le siècle présent n'a rien « à envier aux siècles passés[3]. »

Il nous donne enfin, et ceci est le trait par lequel il termine son tableau, il nous donne, pour *véritable type* du nouveau genre de folie, Fourier, cet auteur bizarre, que ses partisans appellent le *génie le plus formidable et le plus mystérieux*[4], et dont les écrits singuliers ont troublé, de nos jours, tant de têtes.

[1] P. 210. — [2] P. 212. — [3] P. 216. — [4] P. 218.

Je viens enfin au chapitre où l'auteur va nous prouver, sans doute, ce qu'il a tant de fois annoncé qu'il nous prouverait; car il le commence ainsi : « Il nous reste à rechercher si, comme nous l'avons déjà fait « pressentir, les névropathies, l'idiotie et la folie en particulier, ne sont « pas la véritable source de la prééminence des facultés intellectuelles[1]. »

Fort bien! et telle est, en effet, la question. Voyons comment l'auteur va la résoudre. Il rappelle d'abord ce qu'il a déjà prouvé, et cette fois-là bien prouvé, savoir, que « les états névropathiques, sous quelque « forme, dans quelques conditions qu'ils se montrent, délire aigu ou « chronique, général ou partiel, idiotie, rachitisme, scrofules; quel « que soit leur degré d'intensité, depuis les mouvements convulsifs de « la nature la plus bénigne jusqu'à ceux qui sont propres aux grandes « névroses (épilepsie, hystérie, etc.), depuis la simple excitation maniaque jusqu'à la folie furieuse, depuis le délire partiel le plus limité jusqu'à la stupeur, etc. toujours et partout, se traduisent par l'exaltation « des propriétés vitales, ou, pour nous servir d'expressions moins vagues « et moins hypothétiques, par un *excès de vie*[2].

L'excès de vie est le pivot sur lequel tourne tout le système. Mais qu'est-ce que l'*excès de vie?*

L'auteur dit tour à tour : *excès de névrosité, de vie, suractivité, surexcitation*, et plus souvent *surexcitation*, sans doute par souvenir du fameux mot *irritation* de Broussais, son maître. Et cependant la première fois qu'il emploie le mot *surexcitation*, il déclare qu'il ne *s'en porte point garant*..... « Pour me servir, dit-il, d'une expression de l'exactitude « de laquelle je ne me porte point garant[3]. »

Un fait confus! un mot vague! Voilà donc tout ce que je trouve au fond du système.

L'auteur continue : « Il résulte de ceci, dit-il, que l'état névropathique « apporte nécessairement avec lui, dans l'organisation, un nouvel élé- « ment de vie, imprime une impulsion inaccoutumée au jeu des « organes ou appareils organiques spécialement chargés des manifesta- « tions nerveuses : d'où suractivité de l'âme, lorsque l'appareil intel- « lectuel est plus particulièrement affecté; suractivité du mouvement, « lorsque c'est l'appareil musculaire, suractivité qui, en s'exagérant « au delà de ce que comportent les lois de l'économie, dégénère en « folie dans le premier cas, en convulsion dans le second cas[4]. »

Ainsi, rien de plus simple : *l'état névropathique* apporte un nouvel *élément de vie* dans l'organisme, d'où *suractivité de l'âme* (la suractivité

[1] P. 381. — [2] P. 383. — [3] P. 37. — [4] P. 384.

de l'âme est le génie), et de cette *suractivité*, surexcitée ou exagérée, naît la *folie*, c'est-à-dire *l'état névropathique* extrême. Tout commence et finit donc par *l'état névropathique*. Et l'on croit avoir dit quelque chose!

L'auteur le croit si bien, qu'il prend aussitôt le ton d'une sorte d'enthousiasme.

« Désormais, dit-il, un nouvel horizon s'ouvre devant nous. Notre « sujet va s'étendre et s'offrir à nous sous un point de vue tout nou- « veau. Nous franchissons des limites qui, jusqu'ici, ont paru infranchis- « sables, nous allons relier l'un à l'autre deux modes d'être de la faculté « pensante, qui, pris isolément, semblent être la négation l'un de l'autre « et s'exclure réciproquement; nous montrerons les rapports, la corré- « lation héréditaire des deux conditions les plus extrêmes dans lesquelles « l'esprit humain puisse se trouver : la folie et les aptitudes les plus « élevées de l'intelligence[1]. »

Voyons donc, et voyons avec toute l'attention possible, car c'est bien ici qu'est le point décisif, le nœud précis de la difficulté et de la question. Quel sera donc l'intermédiaire que l'auteur va prendre pour *relier* (c'est son expression) le génie à la folie? Cet intermédiaire est *l'inspiration :* « L'état d'inspiration, dit-il, est l'état qui offre le plus d'analogie avec la « folie réelle. Ici, en effet, folie et génie sont presque synonymes à force « de se rapprocher et de se confondre[2]. » — « A la durée près, dit-il en- « core, ce sont faits organiques et intellectuels absolument identiques[3]. »

Absolument identiques ! C'est bien fort, et j'ose en douter. L'auteur prend trop à la lettre les *fureurs* des poëtes. Ces *fureurs* sont des métaphores, et Boileau ne s'y trompait pas :

Et, toujours bien mangeant, mourir par métaphore.

J. B. Rousseau nous dit :

Tel, aux premiers accès d'une sainte manie,
Mon esprit alarmé redoute du génie
L'assaut victorieux;
Il s'indigne, il combat l'ardeur qui le possède;
Et voudrait secouer, du démon qui l'obsède,
Le joug impérieux.
Je n'ai point l'heureux don de ces esprits faciles,
Pour qui les doctes sœurs, caressantes, dociles,
Ouvrent tous leurs trésors.
Et qui, dans les douceurs d'un tranquille délire,
N'éprouvèrent jamais, en maniant la lyre,
Ni fureurs, ni transports.

[1] P. 385. — [2] P. 386. — [3] P. 389.

Chacun a, sans doute, sa manière d'être inspiré. Boileau appelle l'inspiration d'un mot heureux, *le génie :*

> Je sens que mon esprit travaille de génie.

La Fontaine l'appelle, *une flatteuse erreur :*

> Une flatteuse erreur emporte alors nos âmes;
> Tout le bien du monde est à nous,
> Tous les honneurs, toutes les femmes.
> Quand je suis seul, je fais au plus brave un défi;
> Je m'écarte, je vais détrôner le Sophi;
> On m'élit roi, mon peuple m'aime;
> Les diadèmes vont sur ma tête pleuvant.
> Quelque accident fait-il que je rentre en moi-même,
> Je suis Gros-Jean comme devant.

On se fait du génie, comme de l'inspiration, les idées les plus opposées. Je demande à Voltaire ce qu'il entend par génie, et il me répond fort tranquillement : « Ce terme de génie semble devoir désigner, non « pas indistinctement tous les grands talents, mais ceux dans lesquels il « entre de l'invention. » Je le demande à Diderot, et il me répond que : « Le génie est la force de l'enthousiasme..... que, par son mouvement, « il excite des tempêtes..... qu'il est emporté par un torrent d'idées..... » Je le demande à Buffon, et il me répond que « c'est la patience. »

Il me semble, d'ailleurs, qu'on prodigue trop le mot de *génie.* Il y a peu d'*élus;* et l'homme le plus de génie n'a pas toujours du génie. L'auteur du livre que j'examine cite un mot de Napoléon, qui me paraît plein de justesse : « Le sort d'une bataille, disait-il, est le résultat d'un « instant, d'une pensée; on s'approche avec des combinaisons diverses; « on se bat un certain temps; le moment décisif se présente; une *étin-« celle morale* prononce, et la plus petite réserve accomplit[1]. »

« L'invention dépend de la patience, disait Buffon; il faut voir, re-« garder longtemps son sujet; alors il se déroule et se développe peu à « peu; vous sentez un petit coup d'électricité qui vous frappe la tête, et « en même temps vous saisit le cœur : voilà le *moment du génie;* c'est « alors qu'on éprouve le plaisir de travailler, plaisir si grand, que je pas-« sais douze heures, quatorze heures à l'étude, c'était tout mon plaisir; « en vérité je m'y livrais bien plus que je ne m'occupais de la gloire; la « gloire vient après, si elle peut; et elle vient presque toujours[2]. »

Je reviens à l'auteur. De l'*inspiration* il passe à l'*enthousiasme.* « Pour

[1] P. 390. — [2] *Voyage à Montbard*, p. 49 (an IX).

« nous, dit-il, l'enthousiasme est un *fait rationnel*, mais un fait qui ne « se développe qu'au milieu de circonstances particulières, au sein « d'une sorte d'éréthisme mental qui place les facultés en dehors de « leur sphère naturelle, jette le trouble dans la conscience ou sens in- « time de l'homme, semble arracher ce dernier à lui-même en le met- « tant en présence de phénomènes intellectuels auxquels *sa raison n'a* « *point pris part*[1]. » Ici la contradiction se fait sentir jusque dans les termes : comment le fait peut-il être *rationnel*, si la *raison n'y a point pris part?*

Je touche aux dernières pages du livre et je trouve, enfin, une phrase qui me paraît pouvoir en racheter beaucoup d'autres. « Assuré- « ment, dit l'auteur, et je crois devoir en avertir de peur qu'on n'exagère « notre pensée, ce serait commettre une grossière erreur que de cher- « cher dans les seules conditions organiques dont nous venons de par- « ler, la source du génie ou seulement d'une certaine supériorité des « facultés intellectuelles. Il reste toujours une inconnue (un *quid divinum*) « à dégager; autrement le génie serait aussi commun qu'il est rare, par « la facilité que chacun aurait de s'en procurer à l'aide de quelques « excitants cérébraux[2]. »

Eh! oui, sans doute, le génie est quelque chose de divin : ce n'est ni un *excès de névrosité*, ni une *suractivité*, ni une *surexcitation*, ni une *névrose*.

Je viens de noter un bon mouvement; mais, hélas! il ne dure guère. L'auteur retombe aussitôt dans un chapitre plus fâcheux encore que ceux qui précèdent.

Ce chapitre, le dernier du livre, porte pour titre : *Faits biographiques*.

L'auteur le commence ainsi : « Après tout ce que nous avons dit, dans « le but d'établir l'origine névropathique des facultés intellectuelles, « nous devons espérer que nos convictions seront partagées par ceux « qui ont pris la peine de nous lire avec quelque attention[3]. »

On vient de voir ce qu'il en est par rapport à moi. J'ai lu avec attention, avec trouble même, avec crainte continuelle de me tromper, avec défiance de moi plus que de l'auteur, et je ne suis pas convaincu.

L'auteur ajoute : « Cependant, les seules considérations *a priori* ont « eu jusqu'ici la parole[4]. » Remarque très-vraie sur une méthode trompeuse, et qui est pour beaucoup dans les erreurs de l'auteur, supposé, comme je le pense, qu'il se soit trompé. On ne va point, en bonne méthode, de *considérations a priori* en *considérations a priori;* on va de

[1] P. 388. — [2] P. 398. — [3] P. 505. — [4] P. 505.

faits en faits, de preuves en preuves; on ne perd jamais de vue ces faits, ces preuves; et les considérations viennent après, si on juge à propos qu'elles viennent.

« Le temps est arrivé, continue l'auteur, de donner la parole aux « faits. Mieux que tous les raisonnements, ces derniers sont de nature « à frapper les esprits, à lever tous les doutes et à faire triompher la « vérité[1].

« Nous avons considéré les maladies des centres nerveux comme une « condition héréditaire propre à favoriser le développement des facultés « intellectuelles. Si cette proposition est vraie, la plupart des individus « doués d'une intelligence supérieure, ou seulement placés au-dessus « du commun niveau intellectuel, devront compter parmi les membres « de leur famille, soit des aliénés, soit des personnes sujettes à des af- « fections du système d'organes préposés aux fonctions de la vie de re- « lation[2]. »

Cela posé, l'auteur dresse une liste de tout ce qu'il a pu rassembler d'hommes célèbres à un titre quelconque: littérateurs, érudits, philosophes, savants, magistrats, guerriers, empereurs, etc. tout lui est bon, pourvu que, par un point donné, fût-il le plus superficiel du monde, leur génie porte l'empreinte d'une tache suspecte.

Or, en fait de taches suspectes, l'auteur va très-loin. Idiotie, paralysie, hystérie, épilepsie, apoplexie, convulsions, rachitisme, scrofules, etc. pour peu que, dans la parenté d'un homme de génie, se trouve, ou se soit trouvé quelque individu atteint de l'un de ces maux, voilà l'homme de génie convaincu de ne devoir son génie qu'à un système nerveux *préparé*, *disposé* au génie par la *névropathie* et la folie.

C'est bien pis quand il s'agit de l'homme de génie lui-même. La plus petite excentricité, le trait le plus insignifiant de niaiserie apparente ou de distraction, l'émotion la plus simple, et, si je puis ainsi dire, la plus sensée, une maladie nerveuse, quelle qu'elle puisse être, le moindre soupçon de rachitisme, toutes ces choses lui seront comptées comme autant de preuves accusatrices d'une *consanguinité* manifeste avec la folie.

C'est ainsi que figurent sur la liste de l'auteur: Newton, parce qu'il fut frappé de désespoir à la vue de ses manuscrits dévorés par les flammes, désespoir pourtant bien naturel, quand on songe à ce que c'était que ces manuscrits[3]; Malherbe, parce qu'il avait *un vice de prononciation très-désagréable*[4]; Leibnitz, « parce que sa nièce (c'est l'auteur

[1] P. 505. — [2] P. 505. — [3] P. 537. — [4] P. 554.

« qui parle), qui était son héritière, ayant trouvé, après la mort de son « oncle, soixante mille ducats dans un coffre, sous le lit, mourut en les « apercevant, ne se doutant pas, dit Zimmermann, qu'un philosophe « pût laisser de l'argent [1]; » Turenne, parce qu'il était *bègue*, « et haussait « de temps en temps les épaules en parlant[2]; » Bossuet, parce que sa tête, (« cette tête si vigoureuse, » dit très-bien l'auteur), fut tout à coup troublée, en apprenant que l'opération de la pierre était devenue nécessaire[3]; Montesquieu, parce que, sur la fin de sa vie, il *fut atteint* de *cécité*[4]; Cuvier, *parce qu'il est mort d'une affection des centres nerveux*[5]; Talleyrand, parce qu'il *était pied-bot*[6]; Napoléon, parce qu'il *avait le dos rond*: « Un peintre, qui a eu très-fréquemment l'occasion de voir et d'observer « le grand empereur, m'a dit avoir fait la remarque qu'il avait le dos exces- « sivement voûté, ou, comme on dit vulgairement, le dos rond, etc.[7] »

Je m'arrête, et pourtant que de noms on pourrait arracher encore à la terrible liste! Malheureusement il en restera toujours trop. Le génie, c'est-à-dire la raison la plus haute, n'est pas plus à l'abri de toute atteinte de folie que la raison la plus médiocre. Il en est, sous ce rapport, du génie, comme de la santé; la santé la plus vigoureuse ne met pas à l'abri de toute atteinte de maladie.

En résumé, je définis le *génie* une raison supérieure, et l'auteur le définit une *névrose*. Les définitions sont libres. Mais quel est le fait distinct, quel est le fait caractéristique du *génie*? C'est qu'il se voit, qu'il se juge, qu'il s'approuve, qu'il se blâme, qu'il se corrige; ceci est la marque certaine qu'il est la raison; et quel est le fait distinct, quel est le fait caractéristique de la folie? C'est qu'elle ne saurait ni se voir, ni se juger, ni se blâmer, ni se corriger. Ici, ce ne sont plus les mots, ce sont les faits qui tranchent.

On nous cite éternellement Socrate et Pascal. Socrate croyait *voir* un démon familier; Pascal croyait *voir* un précipice ouvert sous ses pas. Socrate et Pascal étaient donc deux *hallucinés*. Mais, qu'est-ce que cela prouve? Cela prouve-t-il que l'*hallucination* soit le génie, qu'elle produise le génie, que, sans son *hallucination*, Socrate n'aurait pas eu son bon sens, que, sans son *hallucination*, Pascal n'aurait pas eu son grand esprit? Ne voit-on pas, enfin, que tous ces rapports entre le génie et la folie ne sont que des rapports extérieurs, occasionnels, fortuits, que ce ne sont pas des rapports *nécessaires*, et que toute la question est là?

Toute méprise sur la nature des choses tient à un défaut d'analyse.

[1] P. 554. — [2] P. 554. — [3] P. 560. — [4] P. 551. — [5] P. 561. — [6] P. 55. — [7] P. 558.

« Je voudrais qu'on ne bornât point l'analyse, » disait Leibnitz. L'analyse bornée s'arrête aux analogies superficielles. Une analyse pleine et entière va seule jusqu'au fond des choses; et là, elle voit la distinction profonde qui sépare le *génie*, ce pouvoir suprême de discerner et de saisir le vrai, de la *folie*, cette illusion fatale, qui donne au faux, c'est-à-dire à ce qui n'est pas, une sorte d'être.

Depuis un temps, on s'occupe beaucoup de l'étude de la folie, et rien n'est plus respectable. Il ne faudrait pourtant pas que l'étude de la folie fît trop oublier l'étude de la raison. Savez-vous pourquoi les deux siècles qui ont précédé le nôtre ont été si grands? c'est que tout y tendait à l'étude de la raison. Les Bossuet, les Fénelon, les Molière, les La Fontaine, les Despréaux, Voltaire, qui a été l'esprit le plus juste du XVIIIe siècle, Montesquieu, qui en fut l'esprit le plus profond, tous ces vrais, tous ces excellents génies, semblaient n'avoir qu'un but, celui de perfectionner la raison humaine : elle leur doit ses meilleurs progrès, et cette vigueur actuelle, qui lui permet de résister, sans trop de dommage, aux chocs que, de tous côtés, on lui porte.

Les erreurs passent, le bon sens reste. « La raison, disait d'Alembert, « finit toujours par avoir raison. » On peut donc se rassurer; le génie ne saurait être longtemps méconnu; et le culte le plus cher au genre humain sera toujours celui des grands hommes :

. . . longe sequere et vestigia semper adora[1].

J'examinerai, dans un autre article, deux questions qui doivent être étudiées en elles-mêmes : la question de l'*innéité* et celle de l'*hérédité*.

FLOURENS.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Stace, *Thébaïde*, liv. XII.

Les Avadânas, contes et apologues indiens inconnus jusqu'à ce jour, suivis de fables, de poésies et de nouvelles chinoises, traduits par M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, etc. Paris, Benjamin Duprat, 1859, 3 vol. in-18.

Pantchatantra, fünf Bücher indischer Fabeln, Mährchen und Erzæhlungen, aus dem Sanskrit übersetzt mit Einleitung und Anmerkungen, von Theodor Benfey. Erster Theil: Einleitung; zweiter Theil: Uebersetzung und Anmerkungen. Leipsick, F. A. Brockhaus, 1859.

Le Pantchatantra, cinq livres de fables indiennes, de contes et de légendes, traduits du sanscrit, avec une introduction et des notes, par M. Théodore Benfey. Ire partie, XLIII-611 pages; IIe partie, VIII-556 pages.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Le *Pantchatantra*, tel qu'il nous est parvenu, se compose d'une introduction et de cinq livres, le tout formant un ouvrage complet et assez considérable. Je veux en donner l'analyse, pour qu'on voie clairement quel en est le caractère, et comment il diffère de ces contes et de ces apologues indiens que nous a conservés la traduction chinoise, et dont j'ai parlé plus haut d'après M. Stanislas Julien[2].

Voici l'analyse de l'introduction :

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de juin, page 329. — [2] Le texte du *Pantchatantra* a été publié, pour la première fois, par M. J. G. L. Kosegarten, sous ce titre : « *Pantschatantram*, sive quinquepartitum de moribus exponens, ex « codicibus manuscriptis edidit, commentariis criticis auxit Jo. Godefr. Ludov. Kose« garten. Pars prima, textum sanscritum simpliciorem tenens. Bonn, 1848. » Le commentaire n'a pas encore été publié. Les manuscrits du *Pantchatantra* diffèrent beaucoup les uns des autres en ce que des vers, des sentences et même des fables entières y sont ajoutés ou omis, selon les caprices des copistes. Il y a la même variété dans les manuscrits de la version arabe, ainsi que l'a remarqué Silvestre de Sacy (*Mémoire historique*, servant de préface à son édition de *Calila et Dimna*, ou *Fables de Bidpai*, p. 14. Paris, 1816, in-4°). Cette liberté qu'ont prise les copistes résulte de la nature même de l'ouvrage, qui est un cadre où l'on peut intercaler ou retrancher tout ce qu'on veut. C'est parce que M. Kosegarten a d'abord porté son attention sur des manuscrits moins surchargés d'historiettes que les autres, qu'il en a tiré un texte plus simple (simpliciorem) ; et il aurait pu l'établir d'une manière différente.

L'auteur, Vishṇouçarman, nous apprend d'abord à quelle occasion il a composé ce livre, où sont rassemblés, selon lui, tous les trésors de la sagesse utiles à la pratique de la vie, et qu'il a recueillis d'une foule d'autres ouvrages. Un roi nommé Amarasakti, qui gouverne la ville de Mahilâropya, dans une des provinces du sud de l'Inde[1], a trois fils qui, par malheur, n'ont pas la moindre intelligence. Ce bon roi en est d'autant plus mortifié qu'il est lui-même fort instruit, et qu'il passe pour un puits de science. Il consulte donc ses ministres et il leur expose sa douleur, en leur citant cinq ou six strophes de poëtes sur le chagrin des parents peu satisfaits de leurs enfants. Un ministre pense que, pour éclairer l'esprit des jeunes princes, il n'y a que l'étude de la grammaire et du droit; mais ce moyen est jugé par trop long, et un autre conseiller propose de remettre les trois fils du roi aux soins de Vishṇouçarman, brahmane illustre par son savoir incomparable. Le vieux savant, qui est âgé de quatre-vingts ans, est mandé devant le roi, qui lui promet les plus magnifiques récompenses. Vishṇouçarman déclare qu'il ne vend pas la science; mais, moins modeste que désintéressé, il se charge d'éclairer, dans le court espace de six mois, les jeunes princes, ses futurs élèves, en tout ce qui regarde la conduite des affaires. Il écrit pour eux le *Pantchatantra*, dont les cinq livres sont intitulés, le premier, *La brouille des amis;* le second, *L'acquisition des amis;* le troisième, *La guerre des corbeaux et des hiboux;* le quatrième, *La perte de ce qu'on a acquis;* et le cinquième, *Les actions irréfléchies.* Il fait lire à ses élèves cet admirable ouvrage, et, au bout de six mois, il les ramène parfaitement instruits à leur père émerveillé de leur savoir et de leur prompte éducation. Aussi, depuis cette étonnante épreuve, le *Pantchatantra* sert-il de manuel pour l'instruction des enfants qu'on veut rendre prématurément sages.

Après cette introduction commence le premier livre, et pour expliquer la *Brouille des amis*, le *Pantchatantra* fait la très-longue histoire des manœuvres d'un chacal qui parvient à désunir un lion et un taureau qui vivaient jusque-là en excellente intelligence. Mais Vishṇouçarman prend ce récit de très-haut, et il nous raconte comment le fils d'un marchand de Mahilâropya, voulant faire fortune[2], se met en route avec un

[1] Dans quelques manuscrits, cette ville est appelée Mihilâropya. M. Benfey rappelle, t. II, p. 366, que Ptolémée mentionne une ville du nom de Maliarpha, qui pourrait bien se confondre avec celle-ci, et qui se rapporte au tamoul Mayilapour. On ne peut pas espérer trouver ici une grande exactitude dans les renseignements géographiques, et cette ville du *Pantchatantra* est peut être tout imaginaire, ainsi que le nom du roi Amarasakti, qui signifie : *Puissance immortelle.* — [2] Le jeune

grand chariot chargé de marchandises à destination de Mathoûrâ[1]. Un des deux taureaux qui traînent le char tombe blessé en passant la Yamounâ; la caravane l'abandonne, le croyant mort; mais bientôt ce taureau, qui se nomme Sandjîvaka, se rétablit et, se promenant dans de gras pâturages, il fait retentir au loin de formidables beuglements. Un lion du voisinage, nommé Pingalaka, qui se rendait au bord de la Yamounâ pour se désaltérer, est épouvanté de ce terrible son qu'il n'a jamais entendu; et il laisse apercevoir ses craintes à deux chacals qui le suivent de loin. Ces deux chacals, qui se nomment Karataka et Damanaka, ne paraissent pas très-admirateurs du roi des animaux, dont ils blâment la lâcheté, et ils délibèrent entre eux pour savoir comment ils pourront le rassurer. Karataka conseille à son camarade de ne point se mêler de ce qui ne les regarde pas. « Comment cela? » demande Damanaka; et l'autre chacal lui raconte l'histoire d'un singe imprudent, qui se tue en cherchant à retirer un coin d'une poutre à moitié fendue. Cette histoire, appuyée de nombreuses citations de vers[2], ne semble pas persuader Damanaka; et les deux amis, continuant à deviser entre eux, décident qu'ils chercheront à gagner les faveurs de leur prince en l'aidant à calmer ses terreurs. Damanaka s'introduit donc à la cour du lion, et, par d'adroites flatteries, il lui fait avouer la peur qui l'agite depuis que s'est fait entendre dans la forêt la voix redoutable d'un animal inconnu. Puis il raconte au lion l'histoire d'un chacal qui s'était laissé effrayer un jour par le bruit d'un tambourin, et qui, en s'approchant de l'instrument, avait vu bientôt qu'il ne faut pas se laisser troubler par un simple son. Cette histoire du chacal qui a peur d'un tambour est la seconde du premier livre, qui n'en contient pas moins de vingt et une, plus ou moins longues et plus ou moins intéressantes. Damanaka va donc à la décou-

marchand réfléchit sur le meilleur moyen de s'enrichir, et, pour se décider, il se récite à lui-même plusieurs stances de différents poëtes. La troisième est extraite du *Râmâyana*, *Youddhakânda*, sarga LXII (*Journal des Savants*, janvier 1860, p. 29). Il résulte de ce rapprochement que la composition du *Pantchatantra* est postérieure à celle du *Râmâyana*; mais cette dernière date nous est également très-peu connue. — [1] Il ne faut pas confondre cette ville de Mathourâ avec celle de Madras, à ce qu'il paraît; et M. Benfey veut qu'il s'agisse ici de la Mathourâ qui est au nord d'Agra, dans les provinces du nord-ouest. Cette indication ne semble pas d'accord avec celle que donne le *Pantchatantra* lui-même, sur la situation de Mahilâropya, qu'il place dans une des provinces du sud. Ces concordances n'ont pas autrement d'intérêt; mais, d'après ces détails géographiques, on peut former quelques conjectures plausibles sur la patrie de l'auteur du *Pantchatantra*. — [2] Ces citations de vers ne cessent pas de la part des interlocuteurs, et elles gênent beaucoup le récit.

verte; il n'a pas de peine à trouver le taureau, qu'il représente au lion comme un adversaire des plus puissants; et, allant de l'un à l'autre, il se donne le facile mérite de les rapprocher d'abord tous les deux pour les diviser ensuite et en faire d'implacables ennemis. Ce sera pour lui le moyen de dominer le lion, dont il deviendra le ministre, et de faire la plus brillante fortune. En effet, Sandjîvaka se laisse convaincre par une histoire que lui raconte Damanaka, et il se rend à la cour du lion, dont il devient en peu de temps le plus intime ami. Sa faveur tourne au détriment des deux chacals, qui sont obligés de s'éloigner, mais qui jurent de se venger du taureau et de le faire périr. Après quelque temps, Damanaka, qui semble le plus avisé et le plus pervers des courtisans, revient trouver le lion un jour que Sandjîvaka est absent, et il fait naître dans son âme les plus graves soupçons sur la bonne foi du taureau. Il pratique le même manége sur l'esprit de Sandjîvaka, et les deux alliés ne respirent plus bientôt que le désir de se combattre et de se déchirer mutellement. La lutte ne tarde pas, et le pauvre Sandjîvaka succombe sous les griffes invincibles de son ennemi. Le lion, loin d'être heureux de sa victoire, se rappelle avec regret les douceurs d'une ancienne amitié; mais le traître Damanaka le console, et il devient premier ministre, jouissant pour longtemps d'un pouvoir que rien désormais ne peut ébranler[1].

Telle est la morale du premier livre du *Pantchatantra;* elle n'est pas très-pure ni très-élevée, comme on voit; et la prétendue sagesse qui enseigne ces beaux secrets pour diviser les gens et faire son propre chemin, est une sagesse bien misérable. Mais il est probable que, dans la plupart des cours de l'Inde, ces astuces et ces perfidies homicides étaient en grand honneur; et le *Pantchatantra* était sans doute l'école du machiavélisme le plus raffiné.

Le second livre, qui est beaucoup moins long que le premier, puisqu'il ne contient que six historiettes, présente une morale plus aimable et plus consolante : c'est *L'acquisition des amis;* et voici comment Vishnouçarman essaye de démontrer le prix des amitiés solides et les moyens de les conquérir[2].

[1] Le premier livre n'occupe pas moins de cent vingt et une pages dans la traduction de M. Th. Benfey, sans compter un supplément de trente et une pages, qui contient une douzaine d'historiettes nouvelles empruntées à divers manuscrits ou traductions, et des variantes pour les historiettes qui sont dans le texte. Les vers y tiennent au moins autant de place que la prose, sans que, d'ailleurs, le nom des poëtes auxquels il les emprunte soit jamais cité. — [2] M. Théod. Benfey, *Pantchatantra,* tome II, pages 156 à 212, avec l'appendice du second livre.

Dans le voisinage de la ville de Mahilâropya, se trouve un superbe figuier, sur le haut duquel habite un corbeau nommé *Laghoupatanaka*. Un jour, un chasseur armé de filets s'approche de l'arbre pour prendre tous les oiseaux qui y font leur demeure; mais le bon corbeau les avertit, et tous se préservent des piéges qu'on leur tend. Toutefois, le roi des pigeons, Tchitragrîva, n'est pas aussi sage; il se laisse envelopper, sous le filet avec toute sa cour, composée de plusieurs milliers d'oiseaux. Dans cet extrême danger, il ne perd pas son sang-froid, et, quand le chasseur vient pour saisir sa proie, toute la troupe de pigeons, agissant de concert par l'ordre de son roi, s'élève dans les airs emportant le filet qui les couvre. Une fois hors de la portée du chasseur, il faut se débarrasser de ces liens incommodes, et, pour les briser, Tchitragrîva s'adresse à son amie Hiranyaka, une souris du voisinage; la souris ne refuse pas l'office de ses dents, et en peu de temps elle a délivré le roi et tous ses sujets. Cependant le corbeau, qui a vu tout ce qui s'est passé, est frappé d'admiration; et il veut, lui aussi, se faire un ami fidèle et utile. Il va donc trouver Hiranyaka, et il lui demande son amitié. Mais la souris, remplie de prudence, lui répond du fond de son trou qu'il ne peut pas y avoir d'alliance entre eux, puisque les souris sont la pâture ordinaire des corbeaux. La raison est très-forte; mais Laghoupatanaka n'en insiste pas moins, affirmant que les amitiés sont d'autant plus vives qu'elles remplacent une inimitié naturelle. La souris, tout en réfutant ce principe par les meilleures maximes, se laisse enfin persuader, mais à la condition que jamais le corbeau ne mettra le pied dans son trou. Les deux amis vivent dans le plus doux commerce, tout en ne se parlant qu'à distance, et ils échangent une foule de petits services qui redoublent leur mutuelle affection. Cependant, un jour, le corbeau tout en larmes vient annoncer que, ne pouvant plus vivre dans le pays, que désole une affreuse sécheresse, il va émigrer dans le Dékhan, où il trouvera une tortue de ses amis qui l'aidera à subsister. La souris, qui ne peut plus se passer de la société de Laghoupatanaka, déclare, sans d'ailleurs vouloir dire ses motifs, qu'elle est prête à émigrer aussi, pourvu que son ami veuille la transporter sur son dos au travers des airs. Le loyal corbeau ne demande pas mieux, et en peu de temps les deux amis arrivent à l'étang qu'habite la tortue Mantharaka. Celle-ci reçoit avec grand plaisir les deux voyageurs, et la souris, invitée à raconter son histoire, apprend à la tortue et au corbeau les longs malheurs qui l'ont contrainte à quitter son pays.

Cependant survient une gazelle qui cherche dans l'étang un refuge contre le chasseur par qui elle est poursuivie. Elle est tout effarée de peur.

Les trois amis la rassurent et l'admettent dans leur société. Tchitrânga[1], c'est le nom de la gazelle, est heureuse d'y prendre part; et tous les jours on se réunit sur les bords de l'étang, à l'ombre de beaux arbres, pour se livrer aux plus aimables entretiens. Mais un jour la chère gazelle manque au rendez-vous; on s'inquiète de son absence, et l'on apprend par le corbeau qu'elle est prise dans des rets. On se rend en toute hâte auprès d'elle, et la tortue elle-même, toute lente qu'elle est, veut contribuer à la délivrance. La souris a bientôt rongé les mailles; la gazelle s'enfuit dans la forêt, le corbeau s'envole, la souris se blottit dans un trou; mais c'est la pauvre tortue qui court à son tour un affreux danger; le chasseur la saisit et lui attache les pattes avec de longues herbes pour l'emporter. Ses amis ne la délaissent pas dans cette extrémité, et le corbeau imagine un stratagème : la gazelle se montre aux yeux du chasseur et elle feint de tomber, épuisée de fatigue, sur le bord d'un marais. Le chasseur, pour la saisir, laisse la tortue à terre. La souris, aussitôt, ronge les liens de la tortue, qui se précipite dans l'eau et y trouve son salut. Le chasseur est désespéré de n'avoir plus de proie; mais les quatre compagnons, réunis en lieu sûr, se félicitent de s'être porté tant de mutuels et efficaces secours, et ils continuent à vivre dans la plus tendre et la plus sincère affection.

« Que le sage médite cet exemple en son cœur, ajoute Vishnouçar-« man, qu'il se fasse des amis, et qu'il se conduise toujours bien avec « ceux qu'il se sera faits; car on a dit avec raison : Celui qui, sur terre, « sait acquérir des amis et est toujours sincère avec eux, celui-là, grâce « à cette union, ne peut jamais périr[2]. »

Le troisième livre, intitulé, *La guerre des corbeaux et des hiboux*, doit apprendre au sage qu'il ne faut jamais se confier à d'anciens ennemis, même quand on a fait amitié avec eux. Voyez comme le trou des hiboux a été réduit en cendres par le feu qu'y avaient mis les corbeaux.

C'est toujours le voisinage de Mahilâropya qui est le théâtre de l'ac-

[1] Tous ces noms sont significatifs, mais la signification n'est pas toujours très-piquante. *Laghoupatanaka*, nom du corbeau, veut dire *Qui a un vol léger; Tchitragrîva*, nom du pigeon, veut dire *Qui a le cou de diverses couleurs; Tchitrânga*, nom de la gazelle, veut dire *Qui a le corps de diverses couleurs; Hiranyaka*, nom de la souris, veut dire *Qui a de l'or*, parce que cette souris est fort riche; le nom seul de la tortue est assez bien choisi, *Mantharaka* signifiant *Lente*. — [2] M. Théod. Benfey, *Pantchatantra*, tome II, page 207, stance 201. A cette histoire de l'alliance des quatre animaux, se rattachent et s'entremêlent les six historiettes de ce livre, racontées par eux, ou par des interlocuteurs subsidiaires.

tion. Le roi des corbeaux, Méghavarna[1], habite avec sa cour sur le haut d'un figuier. Non loin de lui habite, dans le creux d'un rocher, Arimardana, le roi des hiboux, dont la cour n'est pas moins nombreuse. Cet Arimardana est redoutable, et il fait aux corbeaux la guerre la plus désastreuse en en tuant chaque nuit quelques-uns. Le roi des corbeaux cherche les moyens de défendre ses sujets, et il consulte ses ministres, au nombre de cinq, sur ce qu'il doit faire contre un si terrible ennemi. Les avis se partagent entre la guerre, la paix, une alliance ou la retraite; mais le plus sage des ministres, Sthiradjîvin, conseille d'user d'un stratagème, et voici celui qu'il imagine: il feindra de s'être pris de querelle avec son roi; il se battra avec lui; il sera vaincu, et le roi se retirera dans un autre canton avec tous les corbeaux, laissant Sthiradjîvin seul sur le figuier. Les choses se passent comme on en convient; et les corbeaux ont à peine délogé, qu'arrive le roi des hiboux, qui trouve Sthiradjîvin dans le plus piteux état, couvert de sang, et presque mort de ses blessures. Sthiradjîvin lui raconte sa querelle avec le roi des corbeaux, enflammé de colère parce qu'il lui proposait une alliance avec les hiboux, et il lui demande vengeance. Arimardana, qui a aussi cinq ministres, les consulte comme Méghavarna a consulté les siens; et chacun de ses ministres opine à son tour sur ce qu'il faut faire dans cette occurrence, en racontant force historiettes à l'appui de son avis. On se décide à recevoir le pauvre blessé dans la tanière des hiboux, malgré les avertissements d'un sage ministre, Raktâkcha, qui craint une ruse, et qui pénètre avec sagacité les projets de Sthiradjîvin. Cependant celui-ci est admis dans le trou, et il demande humblement à se placer à l'ouverture, afin de pouvoir présenter ses hommages au roi chaque fois qu'il sortira, et essuyer à son retour la poussière de ses pieds de lotus. On lui accorde tout ce qu'il demande; mais le prudent Raktâkcha se hâte, avec ceux des hiboux qui veulent l'écouter, de fuir ces lieux, où il prévoit d'affreux malheurs. Le traître Sthiradjîvin amasse chaque jour quelque brin de bois à l'entrée du trou, sous prétexte de faire son nid, et, quand il trouve que l'amas est suffisant, il vole avertir le roi des corbeaux, à un moment où la lumière du soleil empêche les hiboux de le voir sortir. Méghavarna se hâte de profiter de l'avis; il apporte dans son bec un petit morceau de bois enflammé; il met le feu au tas qui obstrue la porte du trou, et les imprudents hiboux sont tous brûlés

[1] Ces noms sont significatifs aussi comme les autres. *Méghavarna* veut dire *Qui a la couleur d'un nuage; Arimardanà* veut dire *Qui immole ses ennemis; Sthiradjîvin* veut dire *Qui a une vie puissante*, etc.

jusqu'au dernier. Sthiradjîvin, fier de sa victoire achetée par une ruse habile, raconte à son roi la vie qu'il menait chez les hiboux, dont il raille la stupidité, n'exceptant de ses moqueries que le défiant Raktâkcha, qu'ils n'ont pas voulu croire[1].

Le quatrième livre est le plus court, et le sens en est tout entier dans cette première strophe : « Celui qui, dans sa sottise, se laisse enlever par « la flatterie ce qu'il possédait, est trompé comme le crocodile le fut « par le singe. » Or voici l'histoire du singe et du crocodile. Sur le bord de la mer s'élève un magnifique djambou[2], toujours couvert des plus beaux fruits. Un singe habite en ces lieux. Un jour, un crocodile sort de la mer, et vient se reposer sur le rivage, à l'ombre du djambou. Le singe lui donne des fruits de l'arbre; le crocodile les trouve délicieux, et il revient souvent en demander à son ami. Un jour, il en porte aussi à sa femme, qui ne les trouve pas moins bons. Mais, par une singulière fantaisie, digne de la femelle d'un crocodile, jugeant que celui qui donne de tels fruits doit avoir un cœur aussi doux que l'ambroisie, elle demande à son mari de lui apporter le cœur du singe pour qu'elle le mange, et se rende ainsi immortelle. Le crocodile résiste à ce souhait sanguinaire; mais sa femme lui fait une telle scène de jalousie, qu'il cède à cet abominable désir. Il faut séduire le singe, et le décider à venir visiter la demeure aquatique du crocodile, où sa femme les attend. Le singe accepte donc assez imprudemment de monter sur le dos de l'amphibie, et les voilà tous deux qui naviguent en pleine mer. Le singe n'est pas sans crainte; mais sa frayeur redouble quand l'affreux compagnon qui le porte, se laissant attendrir à demi, l'engage à faire sa dernière prière aux dieux, parce qu'il le mène à la mort. A cet aveu menaçant, le singe ne perd pas la tête; il consent bien à donner son cœur à manger, mais il déclare au crocodile qu'il l'a laissé dans un des creux du djambou. Il faut retourner le chercher. Le crocodile, aussi crédule que le singe est avisé, revient à terre; le singe saute d'un bond sur l'arbre; et, une fois qu'il est en sûreté, il reproche amèrement au crocodile l'infâme trahison qu'il méditait; puis il lui raconte l'histoire d'une gre-

[1] M. Théod. Benfey, *Pantchatantra*, t. II, p. 213 à 284. Il est facile de reconnaître ici l'histoire de Zopire, beaucoup plus ancienne que le *Pantchatantra*, selon toute apparence. Mais Darius n'est pas d'accord avec son ministre comme le roi des corbeaux est d'accord avec le sien, et Zopire se mutile sans que son maître le sache. Il est probable que cette idée est d'origine persane, et que l'Inde l'aura empruntée. — [2] Le djambou est une espèce de pommier dont les fruits sont roses et excessivement abondants; c'est l'arbre qui donne son nom à l'Inde, au Djamboudvîpa. Selon Wilson, c'est l'*Eugenia jambolana*.

nouille qui avait appelé à son aide un perfide serpent, celle d'un âne qui n'avait ni cœur ni oreilles, celle d'un potier qui s'était fait soldat, et plusieurs autres du même genre. Le crocodile lui en raconte aussi de son côté; mais, pendant qu'ils s'entretiennent, arrivent les plus fâcheuses nouvelles. La femelle du crocodile, ne le voyant pas revenir, est morte de chagrin; un brigand a profité de son absence pour s'emparer de sa maison. Le crocodile demande conseil au singe, qui, pour toute réponse, lui raconte de nouvelles histoires. Le crocodile n'a qu'à retourner à sa demeure, et il en chasse celui qui l'avait usurpée[1].

Le sens de cet apologue n'est pas très-clair; car la trahison du crocodile ne paraît point assez punie par la perte des fruits du djambou.

Dans le cinquième et dernier livre, qui a pour objet de signaler le danger des actions irréfléchies, ce ne sont plus des animaux qui figurent; ce sont, en général, des exemples humains qu'on invoque, et le premier qu'on donne est celui d'un barbier qui fut condamné à mort pour avoir imité une action dont il ne s'était pas assez rendu compte. A Pâtalipoutra habite un brave marchand nommé Manibhadra, qui, après avoir joui d'une grande fortune, est tombé dans la détresse. Il ne peut supporter la vie dans cette situation, et il est décidé à se laisser mourir de faim, quand lui apparaît en songe un envoyé du dieu des richesses, sous la figure d'un moine djaïna. Ce messager céleste lui apparaîtra le lendemain matin, sous cette même forme, dans sa maison, et le marchand n'aura qu'à lui donner sur la tête un violent coup de massue pour qu'à l'instant le corps entier du moine se change en or. En effet, le matin suivant, un moine du même aspect que celui du rêve, se présente à la maison de Manibhadra, au moment où y était aussi un barbier. Manibhadra frappe le coup sur la tête du moine, qui, à l'instant même, se change en or et tombe à terre. Le barbier a tout vu, et, s'imaginant, d'après les explications de Manibhadra, que tous les moines djaïnas se changent en or, pourvu qu'on leur assène un coup de massue, il en attire plusieurs chez lui, et il essaye le procédé qui a si bien réussi sous ses yeux quelques jours auparavant. Mais, aux cris des moines, qui ne sont pas tous tués du coup, la police arrive; et le barbier, saisi sur-le-champ, est condamné à être empalé pour avoir agi sans une réflexion suffisante. Cependant Manibhadra et les bourreaux s'entretiennent des fâcheuses conséquences que peuvent avoir des actions irréfléchies et

[1] M. Théod. Benfey, *Pantchatantra*, t. II, p. 285 à 320. Le quatrième livre n'a pas d'appendice, non plus que le cinquième.

précipitées, et ils se racontent une suite d'historiettes pour démontrer une maxime aussi utile[1].

Ici finit le cinquième livre du *Pantchatantra;* et la strophe qui le termine loue de nouveau le sage Vishṇouçarman d'avoir fait une œuvre aussi instructive pour les rois, et aussi agréable par les historiettes et les citations de bons poëtes qu'elle renferme[2].

Si le *Pantchatantra* est le manuel des rois, il faut convenir que l'enseignement qu'il leur offre est bien léger et bien insuffisant. Mais ce n'est pas en cela que consiste son importance; et cette prétention de faire la leçon aux princes, même à ceux de l'Inde, n'est que ridicule. La politique ne consiste pas plus pour les Indous que pour des peuples plus avancés en civilisation à brouiller les amis, à se faire des liaisons solides et fidèles, à savoir duper ses ennemis, à garder prudemment ce qu'on possède, et à n'agir qu'après réflexion convenable sur ce qu'on va faire. La politique a bien d'autres secrets, dont le bon Vishṇouçarman ne paraît pas se douter, tout savant qu'il est; et elle serait vraiment par trop simple, si de telles maximes pouvaient suffire à qui doit gouverner les hommes. Mais, si le *Pantchatantra* n'est pas un bréviaire de politique, il présente un plus grand et plus réel intérêt par les contes nombreux qu'il a rassemblés, et qui, plus tard, ont servi de modèles à tant d'imitations chez une foule de peuples.

Il est bien difficile de dire à quelle époque, même approximative, le *Pantchatantra* a été composé, et les recherches de M. Th. Benfey n'ont abouti qu'à indiquer l'intervalle énorme de huit cents ans depuis le second siècle avant l'ère chrétienne jusqu'au sixième après cette ère[3]. Au temps de Khosrou Anoushirvan (531-579 après J. C.) une traduction persane reproduisit le *Pantchatantra*, dont la renommée était dès lors très-grande dans ces contrées. Voilà un fait certain pour déterminer la limite inférieure. Quant à la limite supérieure, on a voulu arguer d'un passage fort équivoque de Pâṇini que le fameux grammairien avait dû connaître le *Pantchatantra;* mais cette assertion n'est pas soutenable, à ce qu'il semble, puisque Pâṇini lui-même est nommé dans le *Pantchatantra*[4]. Le procédé le plus sûr peut-être, pour connaître assez exac-

[1] M. Th. Benfey, *Pantchatantra*, t. II, p. 321 à 363. — [2] Cette strophe finale ne se trouve pas dans tous les manuscrits, et M. Th. Benfey a presque hésité à la traduire. Il est possible qu'elle ne soit qu'une interpolation; mais elle ne fait que résumer la pensée exprimée dans l'introduction de l'ouvrage, dont le but est bien réellement d'apprendre aux rois ce qu'ils ont de plus important à savoir. — [3] M. Th. Benfey, *Pantchatantra*, t. I, préface, p. IX et suiv. et introduction, p. 6 et suiv. — [4] *Ibid.* IIe livre, strophe 34, p. 163. On rappelle dans ce passage que Pâ-

tement la date de la composition, ce serait de rechercher quels sont les poëtes les plus récents que cite Vishnouçarman. Mais cette recherche même offre bien des difficultés dans l'état actuel de nos connaissances sur la littérature sanscrite. La chronologie y est presque complétement incertaine, et elle le sera sans doute bien longtemps encore, puisque c'est l'Inde elle-même qui a commis la faute de ne jamais noter le temps, ni pour les faits de son histoire, ni pour les monuments de sa pensée. Il faut donc nous résigner, du moins jusqu'à nouvel ordre, à ignorer la date du *Pantchatantra*, comme celle de tant d'autres ouvrages beaucoup plus importants. Si la lumière nous vient de quelque part, ce sera probablement de la Chine, où bon nombre de ces contes auront pénétré de bonne heure sous le couvert du bouddhisme.

Au milieu de ces obscurités, ce qu'il y a de plus positif c'est que la traduction pehlevie, faite sous Khosrou Anoushirvan, a été traduite elle-même en arabe dès les premiers siècles de l'hégire. C'est la traduction arabe que nous a fait connaître Silvestre de Sacy sous le titre de *Calila et Dimna* ou *Fables de Bidpai*. La traduction arabe a servi de base à la traduction grecque de Siméon Seth, qui a été faite assez peu de temps après, en 1080. Elle a également servi de base à la traduction hébraïque du rabbin Joël, vers le milieu du XIII^e^ siècle. Jean de Capoue fit une traduction latine de cette traduction hébraïque, de 1263 à 1278. Enfin, sur ces traductions hébraïque et latine, le comte Éverart de Wurtemberg fit faire une traduction allemande à la fin du XV^e^ siècle; et l'imprimerie, s'emparant de tous ces documents dès ses premiers pas, rendit bientôt les reproductions dans toutes les langues modernes aussi nombreuses que faciles. Voilà comment ces apologues indiens se sont répandus dans le monde occidental et sont parvenus jusqu'à nous, avec des variantes de toute espèce, selon les temps et les lieux et selon le goût et l'imagination des différents peuples.

M. Th. Benfey a consacré son premier volume à comparer toutes ces versions entre elles depuis le texte du *Pantchatantra*, tel que l'a établi M. Kosegarten, jusqu'aux traductions les plus récentes[1]. Il a pris une

nini, l'auteur de la grammaire, a été dévoré par un lion, comme Djaimini, le fondateur de la Mîmânsâ, a été écrasé par un éléphant, et comme Pingala, l'auteur de la métrique, a été dévoré par un requin, sur le bord de la mer. Cette strophe du *Pantchatantra* est empruntée à quelque poëte antérieur, qui devait être lui-même assez éloigné de l'époque de Pâṇini. Il en résulte que la date de l'ouvrage en est d'autant abaissée; mais la date même de Pâṇini, malgré toute sa renommée, n'est pas encore bien fixée. — [1] Une des plus importantes est celle de M. l'abbé Dubois, en français, Paris, 1826. M. l'abbé Dubois a travaillé sur trois manuscrits

à une et successivement chacune de ces historiettes, dans l'ordre où le *Pantchatantra* nous les donne, et il en a suivi soigneusement toutes les transformations à travers les diverses époques et les diverses nations. C'est un immense travail, accompli avec l'exactitude la plus consciencieuse, et après lequel il ne reste guère plus rien à faire sur le même sujet. Ces historiettes sont au nombre de soixante-huit dans l'original sanscrit, sans compter les appendices des différents livres[1]. Elles viennent s'encadrer avec plus ou moins de bonheur et d'à-propos dans les contes dont j'ai donné plus haut l'analyse, et qui forment le fond de chacune des cinq parties du *Pantchatantra*.

A défaut de date précise, on peut interroger encore la composition de l'ouvrage pour en tirer quelque indication; et, si ce renseignement est nécessairement très-vague, il n'est pas cependant sans importance. Je ne trouve pas la composition du *Pantchatantra* fort habile, et ces histoires enchevêtrées les unes dans les autres sont très-rarement bien placées dans la bouche des interlocuteurs auxquels on les prête. Mais cette conception, assez raffinée quoique sans élégance, n'a évidemment rien de primitif; et il faut que la littérature d'un peuple soit déjà bien avancée, et presque sur son déclin, pour qu'on imagine ces récits de fables entremêlés de citations poétiques. A l'origine, l'apologue est bien plus simple et bien plus naïf; il est ce que nous le voyons dans Ésope ou dans les Soûtras bouddhiques. Le *Pantchatantra* n'a pas la moindre candeur, et il ne se cache même pas de ses prétentions littéraires, d'ailleurs plus ou moins justifiées. Je serais donc porté à croire, d'après cette seule considération, que l'époque du *Pantchatantra* doit être plutôt rapprochée que reculée, et elle peut sembler postérieure à celle de Kalidasa, que l'on place d'ordinaire vers le premier siècle de l'ère chrétienne. Il n'est pas probable, d'ailleurs, que ce recueil, si goûté par les nations voisines, ait pu rester de bien longs siècles ignoré d'elles; et, s'il n'a été traduit en Pehlevi que dans le VI^e siècle de notre ère, il est à présumer qu'il

en tamoul, en télougou et en cannada, et il a fait choix des apologues qui lui ont paru les plus intéressants. Ce qui donne un très-grand intérêt à cette traduction, c'est que les manuscrits consultés par M. l'abbé Dubois semblent reposer sur une recension du *Pantchatantra* plus ancienne que celle qu'on connaît généralement. — [1] *Pantchatantra* de M. Théod. Benfey, t. II. Le premier livre a vingt et une historiettes; le second en a six seulement; le troisième quinze; le quatrième onze; et le cinquième en a quinze comme le troisième. C'est un total de soixante-huit. Les appendices sont plus ou moins longs; et tous les livres n'en ont pas, par exemple le quatrième et le cinquième. Il résulte de ces différences dans le nombre des historiettes et des fables que les livres ne sont pas d'une égale longueur, et que les proportions générales de l'ouvrage ne sont pas très-symétriques.

n'a pas été composé beaucoup auparavant. Il serait téméraire de rien affirmer de précis sur un sujet aussi controversable; mais, en admettant que le *Pantchatantra* ait été tiré de sources plus anciennes que lui[1], il ne paraît pas du tout qu'il puisse réclamer pour lui-même une bien haute antiquité; et c'est son style qui le trahit.

On pourrait aussi demander des lumières analogues aux idées que le *Pantchatantra* développe et qui en forment le fond; et ici se présenterait la question de savoir si l'ouvrage appartient aux brahmanes ou s'il est bouddhique. M. Th. Benfey incline à penser que le bouddhisme peut revendiquer le *Pantchatantra*[2]. Sans doute une grande autorité s'attache au jugement de M. Th. Benfey, et les preuves sur lesquelles il s'appuie ne manquent pas de force; mais j'avoue que je ne saurais partager cette opinion, et le *Pantchatantra* me paraît une œuvre essentiellement brahmanique. Il est incontestable que l'influence du bouddhisme se montre, au moins d'une manière détournée, dans plusieurs parties de l'ouvrage, et notamment dans celles qu'allègue M. Th. Benfey[3]; mais l'ensemble de la composition, non plus que le style, n'ont, à mon avis, rien de bouddhique absolument. Jamais le bouddhisme n'a été aussi littéraire; et le *Pantchatantra* serait une exception unique. Il suffit de voir dans les Soûtras de la *Triple Corbeille* comment sont amenés les apologues où

[1] M. Th. Benfey, *Pantchatantra*, préface, p. XIV, pense que l'ouvrage de Vishnouçarman, au lieu de cinq livres qu'il a maintenant, pourrait bien en avoir eu primitivement onze, douze, et même treize. Je ne sais sur quoi s'appuie cette conjecture, si ce n'est sur la traduction arabe, qui a plusieurs parties que n'a pas le *Pantchatantra*, et qu'avait sans doute la traduction pehlevie sur laquelle la traduction arabe a été faite. Ceci tendrait à prouver que le texte du *Pantchatantra* a changé dans l'Inde, après le VIe siècle de notre ère. La préface, dont j'ai donné plus haut l'analyse, aurait reçu aussi des changements analogues; car elle ne parle que de cinq livres, et, d'après les détails qu'elle contient, l'ouvrage doit nous paraître complet. La strophe finale que j'ai citée est conçue dans le même sens; mais elle peut être apocryphe, et elle n'est pas dans tous les manuscrits. — [2] *Ibid.* préface, p. XI, et introduction, p. 586 et suiv. Il est à remarquer que M. Th. Benfey, pour soutenir cette opinion, s'appuie spécialement sur des morceaux qui font partie de la traduction arabe, mais qui ne se retrouvent plus dans le *Pantchatantra* tel que nous l'avons actuellement. Ces morceaux ont bien pu appartenir à un ouvrage antérieur, d'où le *Pantchatantra* lui-même aurait été extrait; et cet ouvrage a bien pu être bouddhique; mais ceci même ne prouverait pas du tout que le *Pantchatantra* le fût. Sans doute les brahmanes, comme le remarque M. Th. Benfey, sont fort maltraités dans les morceaux qu'il cite, et tout démontre que ce sont des légendes bouddhiques; mais il faut convenir aussi que c'est précisément pour cela que la main d'un brahmane a dû les repousser. Je crois donc qu'on pourrait tirer de cet argument une conséquence toute contraire à celle qu'en tire le savant traducteur. — [3] M. Th. Benfey, *Pantchatantra*, t. I, p. 91, 101, 167, etc.

figurent les animaux, pour se convaincre qu'ils n'ont aucune analogie avec le *Pantchatantra*. Ces apologues se rapportent toujours à quelque partie du dogme, et c'est une leçon religieuse qu'ils donnent bien plutôt encore qu'une leçon de morale. Le bouddhisme prend les animaux au sérieux tout aussi bien que les hommes; et, comme il croit à une transmigration sans limites, tous les êtres lui sont également bons pour appuyer les démonstrations qu'il poursuit. Ce n'est pas du tout un jeu d'esprit pour lui; et les légendes qui concernent les êtres inférieurs de la création sont tout aussi sacrées à ses yeux que celles qui touchent le Bouddha lui-même. On ne se divertit pas par ces légendes, on s'édifie. Les Chinois ont pu faire des recueils spéciaux d'apologues du genre de ceux de Youen-thaï, qu'a traduits M. Stanislas Julien; mais il est douteux que les bouddhistes de l'Inde se fussent jamais permis ces distractions profanes. Leur lecture la plus amusante et la plus libre, ce sont les *Djâtakas* ou le récit des naissances successives du Bouddha. Le saint personnage y apparaît bien souvent sous la figure de quelque animal; mais, loin de vouloir ravaler par là la condition des animaux, c'est, au contraire, un moyen de l'anoblir, et le bouddhisme a un respect trop aveugle et trop profond envers tous les êtres, quels qu'ils soient, pour s'en faire comme un passe-temps ironique. L'apologue, tel que nous le comprenons, peut bien être une conception de l'Inde brahmanique et de la Grèce; mais ce n'est pas une conception qui soit à l'usage du bouddhisme; il n'a pas assez d'indépendance d'esprit et de goût pour se railler des créatures, même avec bienveillance.

Je crois donc pouvoir en conclure que le *Pantchatantra* n'est point une œuvre bouddhique; mais ceci ne veut pas dire qu'il n'ait rien emprunté au bouddhisme. Loin de là; comme il a été composé, selon toute apparence, dans les premiers siècles de notre ère, et qu'à cette époque la religion du Bouddha était encore dans toute sa force, comme le remarque M. Th. Benfey [1], il est à croire que les conteurs indiens se seront inspirés plus d'une fois de ces légendes sans nombre qu'elle avait mises en circulation, et dont les brahmanes, tout hostiles et méprisants qu'ils étaient, devaient certainement avoir connaissance. Ils n'avaient pas besoin de croire à ces légendes pour les goûter et les transformer à leur

[1] M. Th. Benfey, *Pantchatantra*, t. I, p. 592. Dans ce passage, M. Th. Benfey conclut de la manière la plus expresse que la totalité du *Pantchatantra* doit avoir été originairement bouddhique, aussi bien que les morceaux qui ne se retrouvent que dans la traduction arabe, et qui n'existent plus en sanscrit. Il appuie cette assertion de l'exemple du *Vetâlapantchavinçati*, autre recueil de contes, qui, selon lui, doit aussi avoir une origine bouddhique.

[illegible] comment les traces du bouddhisme peuvent [illegible] dans le [illegible], sans que d'ailleurs il soit bouddhique [illegible] l'Hitopadesa, qui en a été postérieurement tiré [illegible] des lettres que ni [illegible].

[illegible] Pantchatantra [illegible] aussi [illegible] qu'il l'est aujourd'hui, grâce à l'édition de M. [illegible] et à la traduction de M. Th. Benfey, on pourrait croire qu'il était [illegible] indien [illegible] comme la source originale et [illegible] de l'apologue dans le monde [illegible] faire de [illegible]. Maintenant, il est [illegible] au Pantchatantra [illegible] on ne peut [illegible] la question [illegible] entière, et l'on peut [illegible] toujours [illegible] de l'apologue, qui a fait le [illegible] des générations [illegible] et qui en [illegible]. Ésope est, dans la Grèce, contemporain à peu près du Bouddha[1]; ce [illegible] bouddhisme qu'il a pu emprunter l'idée des fables qui [illegible] à peine [illegible] dans l'Inde avant que le Bouddha [illegible] antérieurement [illegible]. C'est une question des plus obscures, et jusqu'à nouvel ordre [illegible]. L'étude approfondie de la littérature védique pourra peut-être nous apporter un jour quelques éclaircissements; mais, [illegible] pas encore livré ce secret, et le pauvre esclave de Phrygie reste toujours pour nous l'inventeur de cette aimable [illegible] depuis Socrate, qui essayait de

[illegible] Hitopadesa est un extrait abrégé des trois premiers livres du Pantchatantra [illegible] ouvrage dont le nom n'est pas connu. Le texte en a été [illegible] par MM. Schlegel et Lassen, Bonn, 1829. Les traductions les plus récentes et les meilleures sont en allemand, celle de M. Max Müller, Leipzig, 1844, et celle de M. Ed. Lancereau, dans notre langue, Paris, 1855. — [1] M. Th. Benfey, Pantchatantra, préface, p. [illegible], pense qu'un bon nombre des fables de l'ouvrage indien, et notamment dans le troisième livre, sont dérivées des fables d'Ésope, et, comme l'Inde n'a pu connaître les idées des Grecs qu'à l'époque où elle a été en contact permanent avec eux, c'est-à-dire deux siècles environ avant l'ère chrétienne, M. Benfey en conclut que la composition du Pantchatantra ne peut pas remonter plus haut. C'est ainsi qu'il fixe approximativement la date supérieure. [illegible] pour l'autre limite, à la traduction pehlevie. M. Th. Benfey partage donc [illegible] notre opinion sur l'origine de l'apologue. Il ne l'attribue point au Pantchatantra, et il semble même peu disposé à l'attribuer à l'Inde d'une manière générale; mais il n'a point discuté cette question, qui n'entrait pas dans son sujet tel qu'il l'a compris.

mettre en vers quelques-unes de ses fables [1], jusqu'à Phèdre, qui les a mises en latin. Il est, d'ailleurs, toujours possible de supposer que l'esprit humain a pu fort bien découvrir spontanément dans l'Inde ce qu'il avait découvert dans l'Asie Mineure. Il n'est que faire d'un plagiat ou d'une imitation. Le brahmanisme et le bouddhisme, par le dogme de la transmigration, qu'ils admettaient l'un et l'autre, étaient sur la voie de l'apologue bien mieux encore que la Grèce, et ils étaient capables, sans rien recevoir d'elle, de trouver cette manière ingénieuse de rendre la pensée plus piquante en la dissimulant. C'était aussi vers le temps d'Ésope que Ménénius Agrippa employait le fameux apologue des *Membres et de l'Estomac*; pour fléchir les rancunes du peuple romain, retiré sur le mont Sacré, et il est fort à croire que Ménénius, non plus, n'imitait personne. Il imaginait l'apologue comme les Grecs l'avaient imaginé de leur côté, et comme les Indiens l'ont sans doute imaginé aussi du leur. L'identité de l'esprit humain sert à expliquer ces coïncidences, qui sont presque nécessaires, quoique fortuites. Mais, quel que soit le parti qu'on adopte dans cette question de priorité, ce n'est pas le *Pantchatantra*, qui, même dans l'Inde, peut représenter le berceau et les débuts de l'apologue.

Quoi qu'il en puisse être, le travail de M. Th. Benfey n'en est pas moins utile, et il fournit, pour toute cette partie de l'histoire générale de la littérature, les documents les plus précieux et les plus authentiques. M. Benfey n'avait point à donner une édition nouvelle du texte, après l'édition récente de M. Kosegarten; mais il a consigné dans ses remarques une foule de variantes, que lui a fournies la collation attentive des manuscrits, et bon nombre de corrections, qu'il doit à sa science profonde et à sa sagacité personnelle. C'est donc une œuvre à la fois philologique et littéraire, et c'est un nouveau service rendu aux études sanscrites, dont l'auteur a déjà si bien mérité par son édition du *Sama-Véda*, et par ses incomparables grammaires.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

[1] Voir le Phédon de Platon, traduction de M. V. Cousin, p. 191 et 193. Socrate dit qu'il a mis en vers, dans sa prison, quelques-unes des fables qu'il a retenues de mémoire. Il est probable que, dès cette époque, les fables d'Ésope servaient à l'éducation des enfants, et que c'est à ces lointains souvenirs que le sage fait allusion. Quant à Phèdre, on sait que c'est par l'éloge d'Ésope qu'il commence son recueil. Notre La Fontaine a cru devoir à Ésope cet hommage de faire sa biographie.

Histoire des religions de la Grèce antique, depuis leur origine jusqu'à leur complète constitution, par L. F. Alfred Maury. Trois volumes. Paris. 1857, xii, 608 et 551 pages; 1859, 548 pages in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Après avoir fait connaître, dans son premier volume, les modifications successives qu'éprouva la religion hellénique depuis les temps primitifs jusqu'au siècle d'Alexandre. M. Maury, dans le tome second de son ouvrage, traite des institutions religieuses elles-mêmes. A mesure que la société grecque se formait, une société céleste se formait simultanément; dès que les adorateurs composèrent un peuple, les objets de l'adoration composèrent un Olympe dont Zeus, le père des dieux et des hommes, était le souverain. Mais, en même temps, chaque cité de la Grèce avait son culte propre, chacune se choisissait ses divinités, et, lorsque plusieurs peuplades s'étaient réunies pour habiter la même ville, souvent ces peuplades, quelquefois même de simples familles, continuaient à honorer d'un culte privé les divinités protectrices qu'elles avaient été habituées à révérer avant leur fusion en un seul corps politique. C'est dans le septième chapitre (p. 1-28) que l'auteur a réuni des détails pleins d'intérêt concernant ces dieux *spéciaux* ou domestiques, *θεοὶ ἐγγενεῖς, προγενεῖς*, êtres secourables que l'on prenait à témoin ou que l'on invoquait dans des malheurs et des événements tout personnels. Distincts des dieux de la cité, par rapport auxquels ils n'occupaient qu'un rang secondaire, ils n'en recevaient pas moins des offrandes pieuses et étaient l'objet d'une adoration où s'accomplissaient des pratiques particulières, *ἱερὰ οἰκεῖα*, qui nous rappellent les *sacra gentilicia* des familles romaines. Toutefois, à côté d'eux, les dieux nationaux conservèrent une place qu'il eût été difficile de leur enlever; et c'était presque toujours dans l'acropole, c'est-à-dire dans la citadelle, la partie la plus ancienne de chaque ville, que se trouvaient leurs sanctuaires et leurs images. Malgré les dévotions spéciales ou individuelles dont nous venons de parler, malgré les confédérations et les alliances avec des villes voisines adorant des dieux différents, malgré la tolérance réciproque du polythéisme hellénique, il y avait des lois établies pour arrêter toute importation sacrée qui tendrait à altérer la religion na-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de mars, page 149.

tionale. Jusqu'à la chute complète du paganisme, Samos resta fidèle au culte de Junon, Délos à celui d'Apollon, Athènes à celui de Minerve. Pendant longtemps aussi l'antique renom de certaines localités attirait loin de leur ville natale les gens dévots, empressés à se ménager par leurs prières la protection de divinités puissantes. Le temple d'Apollon à Claros, l'antre de Trophonius à Lébadée, l'oracle de Delphes, voyaient arriver des milliers de pieux visiteurs, et M. Maury fait remarquer qu'il s'établit de la sorte, dans tous les pays grecs, de véritables pèlerinages, comme les musulmans en entreprennent encore de nos jours.

Des dissertations courtes, mais substantielles, remplissent le huitième chapitre (p. 29-82), où l'auteur, résumant les recherches les plus récentes de la philologie, cherche à fixer avec précision la valeur des termes par lesquels on désignait les édifices religieux et les diverses parties des temples, depuis le σηκὸς, sanctuaire où se trouvait ordinairement l'image de la divinité, jusqu'au τέμενος, enceinte consacrée renfermant souvent des bois et des fontaines. Plus loin (p. 42), M. Maury, historien judicieux du sentiment religieux chez les anciens, a réuni de curieux passages prouvant la sympathie constante des Grecs pour tout ce qui rappelait le culte grossier des Pélasges, même aux siècles où les lumières et les arts avaient fait de grands progrès. Le temple d'Apollon à Delphes, celui de Zeus Olympien en Élide, le Parthénon d'Athènes, le temple d'Artémis à Éphèse, décorés d'une foule d'offrandes, s'étaient transformés en de véritables galeries de tableaux; d'innombrables statues y présentaient le beau idéal des formes humaines; et cependant ces chefs-d'œuvre inspiraient, généralement, moins de vénération que les simulacres monstrueux, les statues de bois informes, les blocs imparfaitement taillés, que l'on conservait dans certains sanctuaires. Les animaux mêmes consacrés aux divinités étaient souvent regardés comme en étant l'image vivante. Il ne doit pas paraître étrange qu'un culte semblable ait été adopté par les populations primitives de la Grèce, ayant, comme tous les peuples dont la raison est peu exercée, un amour immense pour le merveilleux. L'impossibilité de juger et de comprendre les animaux, leur instinct, plus sûr que notre raison, leurs regards, qui expriment avec tant d'énergie et de vivacité ce qui se passe en eux, leur sympathie avec la nature, qui leur annonce l'approche des phénomènes que l'homme ne saurait prévoir, peut-être même la barrière qu'élève à jamais entre eux et nous l'absence du langage, tout a dû faire de certains animaux des êtres énigmatiques dont rien n'expliquait l'existence, et dans lesquels les Pélasges trouvaient quelque chose de mystérieux. Les serpents surtout, par la bizarrerie de leur mode de progression, la

fixité de leur regard, la rapidité souvent effrayante de leurs mouvements, ont pu être regardés alors comme des êtres supérieurs à l'homme. Mais on est étonné de voir qu'en beaucoup de localités ces superstitions subsistaient encore au siècle des Antonins, comme M. Maury le prouve par de nombreux exemples. Esculape était adoré sous la figure d'un serpent que l'on nourrissait dans son sanctuaire à Épidaure; à Titané, une terreur profonde éloignait les hommes de l'endroit où étaient enfermés ces reptiles[1]; le génie sauveur des Éléens, Σωσίπολις, n'avait point d'autre forme[2], et à Athènes, au temple de Minerve Poliade, une prêtresse présentait des offrandes régulières au serpent gardien de l'Acropole[3]. Tant il est vrai que toutes les erreurs sont sœurs les unes des autres. Née du même principe, l'idolâtrie la plus grossière peut fort bien subsister à côté d'un polythéisme plus raffiné, qui, embelli par les fictions ingénieuses et riantes de la poésie comme par les prodiges de l'art, a revêtu la forme la plus séduisante.

L'idée du sacrifice est inséparable de toute religion. Le sentiment voudrait que ce sacrifice fût désintéressé, mais l'intérêt veut qu'il ait pour but une réciprocité de services, et l'homme arrange alors le monde idéal à son usage. Il en fut de même dans l'antiquité, selon les observations de M. Maury, qui, dans son neuvième chapitre (p. 82-169), traite des offrandes et de leur origine. En s'adressant à leurs divinités, les Grecs, dit-il, « obéissaient, dans le principe, moins à un sentiment « de respect et de reconnaissance, qui ne se développa que plus tard, « qu'aux impulsions du désir et de la crainte. » L'anthropomorphisme naïf qui régnait dans les premiers âges faisait croire que les dieux étaient surtout sensibles aux offrandes qui flattent le goût et l'odorat. De là l'idée de leur sacrifier des victimes et d'en préparer un repas pour ces êtres invisibles, mais redoutés; de là aussi les libations (σπονδαί), des-

[1] *Παρὰ δὲ τοὺς δράκοντας εἰσιέναι τοὺς ἱεροὺς οὐκ ἐθέλουσιν ὑπὸ δείματος.* (Pausan. II, XI, § 8.) Dans le passage d'une langue à une autre, le sens des mots s'altère souvent, et beaucoup de traducteurs ne se sont pas rappelé que *δράκων* en grec, comme *draco* en latin, ne désigne, dans les auteurs classiques, qu'un grand serpent rampant ou tortueux, comme on en voit dans le groupe de Laocoon; c'est ce serpent que l'Église primitive accepta comme l'emblème du démon. (Voy. M. Maury, *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge* Paris, 1843, in-8°, p. 131-154.) Quant à l'animal fabuleux que nous appelons aujourd'hui dragon, et qu'on représente avec des griffes et des ailes, il ressemblerait plutôt aux *κήτη*, aux *pistrices*, et surtout aux *γρῦπες* des vases, des peintures et des bas-reliefs antiques; et les mots *ἱππόγρυψ* ou *ἱππόγρυφος*, dont celui d'hippogriffe semblerait la transcription, ne se trouvent avec cette signification dans aucun poëte ni prosateur ancien. — [2] Pausan. VI, XX, § 2. — [3] *Ὄφιν μέγαν, φύλακα τῆς Ἀκροπόλιος.* (Hérodote, VIII, XLI.)

tinées à apaiser leur soif; de là encore l'usage de brûler des matières odoriférantes dont le parfum était supposé produire chez eux une douce ivresse. Nous voudrions citer au moins une partie des faits curieux rassemblés par l'auteur, qui cherche à discerner quelle part, dans les cérémonies dont il s'agit, doit être attribuée à l'intérêt, quelle part à des influences étrangères, quelle part à un sentiment véritablement religieux. Mais ces faits et les réflexions que l'auteur y rattache sont si nombreux, que leur énumération seule dépasserait les bornes qui me sont prescrites; ce n'est que dans l'ouvrage même qu'on pourra apprécier la solide variété des recherches et la marche simple et régulière de la discussion. Il résulte de ce rapprochement de passages souvent peu connus que, dans le principe, on brûlait la totalité de la victime; comme dans l'Inde, d'après les rites prescrits par les Védas, le feu, Agni, devait dévorer l'offrande tout entière, et la faire passer aux dieux auxquels elle était destinée. Pendant plusieurs siècles on se soumit, avec un respect religieux, à l'exacte observance des formalités du culte, telles qu'elles étaient transmises par la tradition; Épiménide, Sosibius, Philochore avaient composé des ouvrages sur les nombreuses pratiques dont les sacrifices étaient accompagnés. Mais il paraît que, vers l'époque de Périclès, malgré les imprécations prononcées contre ceux qui s'éloigneraient des coutumes consacrées par le temps, ces usages commencèrent à éprouver d'assez notables modifications. On n'offrit plus aux divinités qu'une partie de la victime, quelquefois seulement une parcelle des entrailles, en y joignant beaucoup d'os; et, à ce sujet, M. Maury rapporte que, pour justifier cette sorte de parcimonie à l'égard des dieux, les Grecs prétendaient que le créateur de l'espèce humaine, Prométhée, n'agissait pas autrement; assertion qu'ils prouvaient par une de ces fables qu'ils avaient toujours à leur disposition quand il fallait expliquer ou faire remonter à une haute antiquité quelque particularité de leur culte. Hésiode, l'un de leurs législateurs religieux, n'avait-il pas dit que le fils de Japet, type du génie humain, divisa un jour un taureau en deux parties, mettant d'un côté la chair et de l'autre les os, qu'il enveloppa de graisse? Il donna le choix à Zeus, qui choisit la plus mauvaise part, que sa grosse enveloppe faisait paraître la plus succulente; et c'est depuis ce temps, ajoute le poëte, que «les races des «hommes offrent aux immortels, sur les autels odorants, des ossements «blancs que la flamme dévore[1].»

[1] Ἐκ τοῦ δ' ἀθανάτοισιν ἐπὶ χθονὶ φῦλ' ἀνθρώπων
Καίουσ' ὀστέα λευκὰ θυηέντων ἐπὶ βωμῶν.
Theog. 556-57.

Le chapitre se termine par des recherches sur les funérailles (p. 135-165), qui constituaient, chez les anciens, une véritable cérémonie religieuse, ou tout au moins une cérémonie liée si intimement à des questions et à des pratiques, que M. Maury n'a pas voulu séparer l'exposé des unes de la description des autres. Il convient que la plupart de ces usages, observés aux temps mêmes les plus florissants de la Grèce, impliquent de bien grossières idées sur l'autre vie. Aux yeux de la raison la mort, qui interrompt tous les calculs, rend aussi inutile prévoyance et toutes ces richesses inutiles; aux yeux de l'incrédulité, un néant qui ne doit jamais être troublé succède aux prétentions, aux désirs, aux agitations de la vie terrestre. Mais, pour la masse du peuple grec, le monde futur était pareil au nôtre. On substituait le déplacement à la destruction, et des pratiques en foule étaient destinées à mettre le défunt au-dessus des besoins dont la tombe même ne le garantissait pas. On plaçait dans la bouche des morts l'obole (δανάκη, ναῦλον), exigée par le nocher du Styx, qui ne prenait sur sa barque ni hommes, ni dieux, que lorsqu'ils avaient à la main le prix de sa peine; et M. Maury fait remarquer qu'on retrouve quelquefois, placée entre les dents des squelettes déterrés de tombeaux antiques, cette pièce de monnaie, que probablement, ajoute-t-il, « Charon avait oublié de recevoir. » Puis on habillait le défunt en y mettant des soins minutieux, sans doute, pour ne pas s'attirer les reproches que Mélissa, femme de Périandre, tyran de Corinthe, adressa à son mari: car celui-ci prétendait qu'elle lui avait apparu après sa mort pour se plaindre de ce qu'elle sentait du froid, parce que les vêtements enterrés avec elle ne pouvaient lui servir[1]. Après l'exposition du mort et les plaintes funèbres, usage que, d'après M. Maury, les Grecs pouvaient bien tenir de leurs ancêtres les Asiatiques, puisqu'on le retrouve dans l'antiquité indienne, le convoi se mettait en marche vers le bûcher ou vers le lieu de l'enterrement, car une foule de passages prouve que ces deux modes de sépulture se pratiquaient simultanément. A Sparte, l'usage de brûler les cadavres était inconnu; à Athènes, également, l'usage primitif paraît avoir été d'inhumer les morts, et, en général, l'enterrement était plus usité que la combustion, car c'était un mode de funérailles moins dispendieux. Elles étaient toujours suivies de repas et de fêtes funèbres, à la description desquelles M. Maury joint des observations pleines d'intérêt sur les diverses espèces et la durée du deuil, et sur le culte des morts.

[1] Ῥιγοῦν τε γὰρ καὶ εἶναι γυμνή· τῶν γάρ οἱ συγκατέθαψε εἱμάτων ὄφελος εἶναι οὐδέν. (Hérodote, V, xcii, § 29.)

Cependant l'esprit hellénique réclamait quelque chose de plus que les sacrifices et les rites particuliers dont nous venons de parler. Il fallait aux Grecs, dit le savant auteur, « des scènes frappant davantage leur « imagination, et, pour honorer leurs dieux, ils devaient naturellement « recourir à ces cérémonies grandioses, à ces solennités magnifiques, « dont l'idée s'attachait intimement, chez eux, à celle d'honneur et de « puissance. » C'est donc aux innombrables fêtes du polythéisme hellénique, à leur origine, à leur développement, que le chapitre x (p. 169-196) est consacré. M. Maury y dépeint la Grèce arrivée à son plus haut degré de richesse et de civilisation; il décrit les pompes sacrées dont on s'attachait chaque jour à accroître l'éclat, les mœurs des Athéniens, qui avaient introduit dans leurs cérémonies le faste et la magnificence qu'ils recherchaient en toute occasion. La mobilité et l'inconstance de leur caractère furent une cause perpétuelle d'innovations somptueuses et de révolutions liturgiques. Leurs manifestations de joie finirent même par prendre un caractère immodéré; mais, si la prédominance des fêtes dionysiaques contribua beaucoup à cette dépravation véritable du sentiment religieux, il ne faut pas oublier que c'est à une de ces fêtes, aux Lénées, que la poésie dramatique doit son origine. Aux chansons informes et burlesques qui retentissaient à l'occasion des vendanges, succéda la comédie, et Eschyle substitua des scènes liées entre elles à l'acteur unique et aux monodies isolées de Thespis.

Dans l'enfance des sociétés, lorsque des animaux féroces disputaient à l'homme la possession d'un pays inculte, une lutte terminée heureusement contre ces dangereux ennemis pouvait être considérée comme une entreprise digne d'un héros; elle pouvait mériter la reconnaissance de ses contemporains. Les peuplades grecques, dans ces temps reculés, n'ayant, pour attaquer et pour se défendre, que la pierre tranchante ou la branche d'arbre, aiguisée en flèche ou taillée en massue, ces peuplades devaient attacher une extrême importance à tout exercice propre à augmenter la vigueur du corps, la souplesse des membres, la justesse du coup d'œil. On comprend même qu'à des époques plus avancées, aux siècles héroïques, la force et l'adresse physiques étaient encore tellement tenues en honneur, que le fils du roi Alcinoüs, Laodamas, put s'écrier : « Non, il n'est pas de plus grande gloire pour un « homme que de s'exercer les pieds et les mains[1]. » Mais ce qui paraît

[1] Οὐ μὲν γὰρ μεῖζον κλέος ἀνέρος ὄφρα κεν ἦσιν
ἤ ὅ τι ποσσίν τε ῥέξει καὶ χερσὶν ἑῇσιν.
Odyss. VIII, 147-148.

moins naturel c'est la passion avec laquelle plus tard, et pendant toute la durée de la civilisation grecque, on s'enflammait pour ces jeux gymniques, où les plus qualifiés de la nation jouaient un rôle; où l'on voyait des hommes combattant nus après s'être frottés d'huile; où le pugilat et le cruel emploi du ceste rappelaient la barbarie des anciens âges. Après avoir habilement exposé les causes du vif intérêt que la Grèce tout entière prenait à ces solennités, M. Maury décrit fort en détail les jeux Olympiques, Pythiques, Néméens et Isthmiques, les exercices dont ils se composaient, leurs lois et règlements, et les récompenses décernées aux vainqueurs. On sait qu'ordinairement celles-ci ne consistaient qu'en une simple couronne d'olivier, de laurier, d'ache ou de pin. Mais le stade olympique s'était ouvert à la fortune, à la puissance et à l'ambition; et, si des concurrents d'un rang élevé comptaient assez sur leur habileté et leur savoir, ils pouvaient suivre l'exemple donné par Ménélas et par Diomède, et, aux applaudissements de la foule, conduire eux-mêmes leurs chevaux dans la carrière. Car la victoire imprimait aux athlètes heureux un caractère sacré; ils étaient regardés comme des serviteurs favorisés des dieux; la liste de leurs noms est devenue l'une des sources de la chronologie antique; et des vers lyriques, plus durables que les monuments de marbre et d'airain décrits par Pausanias, célèbrent encore aujourd'hui leur gloire, celle de leur famille et de leur pays.

Le chapitre XI (p. 297-381) traite des solennités religieuses appelées mystères, et des rites qui s'y rattachaient. Il était difficile de dire du nouveau sur un sujet qui a occupé tant d'érudits, d'historiens et de philologues éminents, depuis Meursius[1] jusqu'à MM. Guigniaut[2] et Lobeck[3], et de porter un jugement équitable sur des cérémonies, exaltées sans mesure ou attaquées avec passion, parce qu'on y a vu tantôt la transmission d'une doctrine épurée et le pressentiment de la spiritualité, tantôt un ensemble de jongleries les plus scandaleuses. La raison n'a jamais plus d'empire que quand elle se montre, non comme une loi qu'on doit suivre, mais comme une opinion qui peut mériter d'être examinée; aussi M. Maury traite-t-il avec beaucoup de réserve une question aussi intéressante que controversée. Il pense que, dans l'origine, les mystères n'étaient que l'accomplissement de certains rites destinés à imprimer un caractère de recueillement, de pureté, d'innocence, tels

[1] Cet infatigable écrivain, qui avait bien plus de savoir que de critique, a publié sur les mystères un ouvrage spécial intitulé *Eleusinia* (Lugd. Batav. 1614, in-4°).— [2] *Religions de l'antiquité, etc.* t. III, partie I^re^, p. 272-407: partie II, p. 655-820.— [3] *Aglaophamus, sive de theologiæ mysticæ Græcorum causis,* Regiomontii Prussorum, 1829, 2 vol. in-8°.

que des purifications, des expiations, des pénitences. Ces rites comprenaient divers ordres de cérémonies: la représentation dramatique de l'histoire des divinités dont les mythes se rattachaient à l'institution des mystères; l'exhibition d'objets symboliques qui devenaient comme autant d'allusions au caractère et aux actes du dieu; enfin la communication de doctrines religieuses ou morales d'un ordre plus élevé que celles qu'on enseignait au vulgaire. Quant à l'origine de ces cérémonies, qu'un grand nombre d'érudits ont cru devoir aller chercher hors de Grèce, M. Maury, éloigné de tout esprit de système, hésite à adopter une opinion qui transforme en Égyptiens, ou en élèves des hiérophantes de Memphis et de Thèbes, Orphée, Musée et Mélampus, malgré l'accord des témoignages qui font sortir de Thrace les fondateurs des mystères de l'Attique et de la Béotie. Selon notre auteur, la première construction du panthéon grec appartient aux Pélasges; on ne saurait donc leur refuser l'institution de ces antiques solennités. Ceux qui ont admis leur origine égyptienne, et nous devons dire qu'Hérodote est déjà de ce nombre, se seront laissé prendre à des analogies superficielles ou à des ressemblances qui étaient le résultat du fond commun de naturalisme sur lequel reposaient ces deux ordres d'initiations. D'ailleurs, M. Maury prouve que des institutions du même genre, d'un caractère très-analogue à celles des Grecs, ont été observées chez les populations sauvages de l'Amérique, chez les nègres et jusque dans les îles de l'Océanie; il suppose qu'elles se forment d'elles-mêmes, pour ainsi dire, et par la force des choses, chez les peuples enfants, où l'intelligence est le monopole d'un très-petit nombre d'hommes; on n'a donc pas besoin de chercher, dans les mystères de l'Afrique ou de l'Asie, dans ceux des religions perse et assyrienne, l'origine des mystères helléniques. Nous passons sous silence d'autres raisons par lesquelles l'auteur appuie sa conjecture. Nos lecteurs savent que, dans ces sortes de recherches, la véritable méthode ne consiste pas à tenter l'impossible, à vouloir établir des faits rigoureusement prouvés; il suffit de choisir entre des hypothèses probables, et de savoir évaluer leur degré de probabilité. Ce n'est pas alors de l'érudition que dépend la solution des difficultés, mais de cette justesse naturelle de l'esprit qui a souvent permis à M. Maury de discerner le vrai ou, du moins, le plus vraisemblable, dans des questions très-épineuses.

Au surplus l'auteur reconnaît lui-même (p. 305) que, « par cela seul « qu'ils remontaient aux Pélasges, les principaux mystères du polythéisme « hellénique peuvent avoir reçu de l'Asie quelques-uns de ces rites qui « en constituaient le point de départ. » Mais la Grèce subjugua tout ce

qu'elle admit. Elle refondit les fables, nationalisa les traditions mythologiques, modifia les doctrines; elle repoussa surtout l'influence des castes sacerdotales qui dominaient en Égypte et en Asie; et cette heureuse circonstance, plus encore que la liberté politique, laissait à l'esprit des Hellènes une indépendance, garant assuré de la rapidité et de l'étendue de ses progrès. Dans le douzième chapitre, intitulé *Le Sacerdoce*, (p. 381-431), M. Maury fait voir, par des passages habilement rapprochés, que, pendant longtemps, ceux qui se vouaient exclusivement au culte des dieux et se vantaient de leurs faveurs spéciales, ne gagnaient à cette consécration ni des prérogatives particulières ni une puissance incontestée. Dans les poëmes homériques, comme dans les tragédies, on les voit qui mènent une vie errante, se glissant à la suite des armées, dans les conseils et dans les festins, en dépit des généraux et des rois, dont ils s'attirent presque toujours la haine. Sans doute, il y avait plus tard, en divers lieux de la Grèce, des familles sacerdotales, c'est-à-dire des familles qui jouirent du privilége de fournir exclusivement les prêtres de tel ou tel temple, de telle ou telle divinité; mais ils ne formaient pas une classe de citoyens à part, ayant leurs occupations propres et évitant de se mêler à d'autres familles; rien ne les retranchait de la société. A la liste assez longue de ces familles sacerdotales, M. Maury joint des observations curieuses sur les ministres inférieurs attachés aux temples, tels que les esclaves sacrés, les sacrificateurs et les exégètes, dont les explications, souvent contradictoires ou dictées par l'ignorance, contribuèrent beaucoup à augmenter la confusion qui régna dans les idées théologiques des anciens. Car, ajoute l'auteur, on ne trouve aucune trace d'établissements destinés à donner aux prêtres, quels que fussent leur condition et leur rang, une instruction religieuse et morale; nulle part on ne voit un indice d'un enseignement méthodique, suivi et régulier. Le chef de ceux qui, dans un temple, s'étaient voués au ministère sacré, se bornait à veiller à l'exacte observation des rites, et, à cet égard, exerçait une véritable police religieuse, mais les solennités publiques et le culte de l'État tombaient sous l'inspection des magistrats. Ceux-ci, il est vrai, abandonnaient souvent aux prêtres le droit non-seulement de condamner ou d'absoudre des particuliers accusés d'irréligion ou de sacrilége, mais encore de frapper d'anathème des nations entières, et la politique se servait habilement de cette mise hors la loi religieuse; les villes, en général, se montraient généreuses à l'égard des personnes qui s'acquittaient noblement ou libéralement des fonctions sacrées; mais on voit qu'à Athènes, et probablement ailleurs, ces mêmes personnes étaient, comme les autres magistrats,

astreintes à une reddition de comptes ayant pour objet de les empêcher de s'approprier les biens sacrés, chose qui leur aurait été facile, puisqu'elles disposaient des richesses nombreuses attachées aux sanctuaires. On sait qu'un des traits caractéristiques du gouvernement d'Athènes était la crainte habituelle d'être trompé par ses fonctionnaires, et ses soupçons jaloux n'épargnèrent personne.

Homère ne parle des oracles qu'en passant. Il mentionne celui de Dodone, que la tradition générale faisait remonter aux Pélasges. On y allait, dit le poëte, « pour entendre d'un chêne à la cime élevée les desseins de Jupiter[1]; » ce lieu était exposé aux rigueurs de l'hiver, et les prêtres du dieu, appelés Selles, couchaient sur le sol et ne se lavaient pas les pieds[2]; ce qui semble dénoter ou une extrême barbarie ou une tendance ascétique, qui, plus tard, ne se rencontre plus guère chez les prêtres du polythéisme grec. Quant au nom de Delphes, Homère ne le connaît pas encore[3]; mais, depuis les temps les plus reculés, chez la race ionienne comme chez la race dorique, il y eut une lutte continuelle entre l'imagination et le raisonnement, entre la terreur et la logique. On employa mille moyens pour pénétrer dans les secrets de la destinée. M. Maury rend un compte aussi exact que détaillé de ces vaines tentatives d'une curiosité inquiète et d'une crédulité presque générale. Son treizième chapitre, le dernier du second volume (p. 431-539), est intitulé : *De la divination et des devins, des oracles, de leur constitution et de leur influence morale et politique.* Il y établit quatre ordres de présages : les prodiges (*τέρατα*); l'observation du vol des oiseaux, dans laquelle consistait l'art des augures; l'inspection des entrailles des victimes; enfin les songes, souvent consultés par les hommes les plus célèbres et les plus éminents de l'antiquité, par Xénophon et par Socrate; car, disait-on, l'âme, pendant le sommeil, est plus dégagée des liens du corps[4], et conséquemment, dans une relation plus immédiate avec la divinité. A ces détails l'auteur joint, dans le même chapitre, des obser-

[1] *Τὸν δ' ἐς Δωδώνην φάτο βήμεναι, ὄφρα θεοῖο*
ἐκ δρυὸς ὑψικόμοιο Διὸς βουλὴν ἐπακούσαι.
Odyss. XIV, 327, et XIX, 296.

[2] Achille adresse à Jupiter la prière suivante, Iliad. XVI, 233 :

Ζεῦ ἄνα, Δωδωναῖε, Πελασγικὲ, τηλόθι ναίων,
Δωδώνης μεδέων δυσχειμέρου· ἀμφὶ δὲ Σελλοὶ
σοὶ ναίουσ' ὑποφῆται ἀνιπτόποδες, χαμαιεῦναι.

[3] Il donne le nom de Πυθὼ à la ville de Delphes ou à la contrée environnante. Iliad. IX, 405. — [4] Ἡ δὲ τοῦ ἀνθρώπου ψυχὴ τότε δήπου θειοτάτη καταφαίνεται,

vations nombreuses, savantes et souvent neuves, sur les enchantements, sur l'origine et les progrès de la magie et de l'astrologie, et sur la persistance générale dans la foi aux oracles, qui, malgré les réclamations des philosophes et les épigrammes des auteurs comiques, avaient acquis une puissance telle, que, plus d'une fois, elle mit entre les mains de leurs interprètes le sort de la Grèce.

Les vrais savants se renferment rarement dans les limites d'une seule science; ils se livrent presque toujours à d'autres études, dont la liaison avec leur étude principale leur inspire le goût et leur fait sentir l'utilité. M. Maury s'était proposé de tracer l'histoire du sentiment religieux chez les Grecs; pour en faire connaître le progrès et la décadence, pour en suivre les phases à travers les formes de culte et les mythes qui n'en constituent que l'enveloppe, il fallait surtout étudier et comparer, en critique judicieux, les historiens, les poëtes et les philosophes de l'antiquité. Nous croyons avoir montré, dans nos extraits, que l'auteur a amplement satisfait à cette obligation; mais ce que nous n'avons pas encore dit, c'est que plusieurs sciences en quelque sorte accessoires, telles que l'épigraphie, la numismatique, l'archéologie, ne lui sont nullement étrangères, et qu'il s'en est habilement servi pour compléter ou pour expliquer les témoignages écrits. Dans le volume suivant, qui traite de la morale et de la philosophie du polythéisme grec, et dont nous parlerons dans un troisième et dernier article, on trouvera de nouvelles preuves de cette facilité d'allier des études diverses et de varier ses connaissances par une lecture immense. On peut alors les étendre sans les confondre, quand on joint au savoir le talent de classer les faits avec méthode et de juger de leur importance avec une extrême justesse d'esprit.

HASE.

(*La fin à un prochain cahier.*)

καὶ τότε τι τῶν μελλόντων προορᾷ· τότε γὰρ, ὡς ἔοικε, μάλιστα ἐλευθεροῦται. (Cyrop. VIII, VII, § 21.) Aristote lui-même, dans son traité Περὶ τῆς καθ' ὕπνον μαντικῆς, ne blâme pas absolument ceux qui ajoutent foi aux songes.

L'Église et l'Empire romain au IVe siècle; IIe partie, Constance et Julien, par M. Albert de Broglie. Paris, Didier, 1859, 2 vol. in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

M. Albert de Broglie décrit ainsi l'état de la Gaule au moment où Julien en reçut le gouvernement, c'est-à-dire en l'an 356 : « Jamais « les invasions des barbares, fléau toujours redoutable de cette région, « du reste aimée du ciel, n'avaient été plus fréquentes et n'avaient porté « des coups plus terribles. La ligne du Bas-Rhin, qui formait, au nord « et à l'occident, la limite supérieure des provinces gauloises, bornait, du « côté du sud et de l'est, cette immense étendue de territoire où flot- « taient, comme les vagues d'une mer, les courants des tribus ger- « maines et sarmates. Ce bassin, toujours rempli d'hommes et toujours « orageux, était mal contenu par les parois artificielles que lui opposait « la résistance savamment organisée de l'empire. La moindre interrup- « tion dans la continuité de la digue, le moindre affaiblissement dans « sa force, ou seulement une agitation inaccoutumée des flots qu'elle « contenait à peine, suffisaient pour déterminer un débordement. Une « guerre civile dans l'empire, qui dégarnissait les places fortes; un con- « flit entre quelques-unes des tribus barbares, qui forçait les vaincus à « chercher leur salut dans l'émigration : c'étaient là les causes ordinaires « d'attaques toujours renaissantes. Une invasion était la suite immé- « diate de toute lutte de prétendants dans le monde romain, ou de « toute bataille livrée entre deux roitelets du monde barbare. Le repos « des provinces limitrophes en sentait également et inévitablement le « contre-coup. » C'est là une excellente comparaison, une digue et un fleuve; une digue qui, si elle n'est pas entretenue avec le plus grand soin, si, par négligence ou par force majeure, on n'en répare pas les incessantes dégradations, laisse aussitôt passer les eaux; un fleuve qui, s'il est grossi tout à coup par la fonte des neiges ou arrêté par quelque obstacle, se gonfle et se déverse de l'autre côté. Personne ne pouvait garantir ces deux conditions de la sécurité de l'empire; elles étaient aussi précaires l'une que l'autre; équilibre du genre de ceux que les mathématiciens nomment instable et qui ne dura quelque temps que par l'énorme puissance de l'empire romain. Il fallait inévitablement, dans un temps donné, ou que les légions, franchissant le Rhin, fissent cesser

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juin, p. 342.

la perpétuelle menace des barbares, ou que les barbares, forçant la barrière, missent fin à la domination des Césars. La vérité est que les deux alternatives eurent leur jour; les Germains, dissipant à la fin la garde qui veillait aux limites, ruinèrent le grand empire; et l'empire demi-latin, demi-germain, qui se forma dans la Gaule, passant à son tour, mais en sens inverse, le fleuve renommé, reporta la vieille barrière jusque sur l'Oder et la Vistule.

Cette digue, ce furent les premiers empereurs romains qui la créèrent quand ils renoncèrent à l'invasion de la Germanie, et prirent le parti de mettre l'empire sur une défensive perpétuelle. Soit qu'ils aient craint l'ascendant de généraux qui se seraient formés dans de grandes guerres germaniques, soit plutôt qu'ayant senti la difficulté croissante de gouverner le vaste corps du monde romain ils n'aient pas voulu aggraver leur fardeau, toujours est-il qu'ils arrêtèrent les aigles impériales. La défaite de Varus et la destruction de trois légions ne purent inspirer une telle résolution; Rome avait subi de bien plus graves désastres, et la facilité avec laquelle Germanicus tira vengeance de ce revers prouve qu'alors la force de résistance des Germains, quelque obstinée qu'elle fût, n'était pas capable de mettre hors du pays les envahisseurs. Germanicus, si Tibère ne lui avait pas enjoint d'abandonner ses conquêtes, ne se serait pas borné à rendre, aux débris des légions de Varus, les honneurs funéraires, et ces lieux qui, dit Pline, ayant été occupés par les Romains, ne leur étaient plus connus que de nom, seraient demeurés terre romaine. L'expérience faite par les empereurs témoigne qu'une nation civilisée ne peut pas, même quand elle le veut fermement, rester en paix avec les populations barbares ou moins civilisées dont elle est limitrophe. Elle ne provoque plus, mais elle est provoquée; en vain, ramenant ses légions en arrière, Rome déclara-t-elle par le fait qu'elle avait désormais renoncé à toute idée de conquérir la Germanie; ce fut alors la Germanie qui devint envahissante. Le thème des vertus des peuples barbares est faux, surtout s'il s'agit de vertus pacifiques; et l'utopie de la Bétique dans le Télémaque est encore plus chimérique que celle de Salente. La guerre est justement l'impulsion prépondérante parmi les populations barbares : *comportare juvat prædas et vivere rapto*, a dit Virgile en parlant des Latins primitifs. Rome conquérante ne fut que le suprême développement de l'esprit de guerre, mis, par le progrès qu'avaient fait les races helléniques et latines, au service de la civilisation; et la déclamation historique contre la guerre de ces temps est aussi bien une erreur que, de notre temps, la déclamation pour la guerre.

Deux causes ont concouru principalement à la chute de l'empire, deux causes qui, bien qu'indépendantes, agissaient dans le même sens : l'une est la décadence romaine; l'autre est l'ascension germaine. Il est évident qu'un grand corps politique, à défaut d'un développement qui l'entretienne et le fasse vivre, ou languit dans une misérable torpeur, ou finit par se corrompre et se dissoudre. A la vérité, les hommes avaient alors une tâche immense, dont ils sortirent à leur honneur, ce fut d'ouvrir un nouveau monde religieux; mais cela, qui, joint à la tradition des lettres et des sciences, suffit à sauver la civilisation, ne suffit pas à sauver l'empire. Peu à peu les difficultés d'être grossirent, d'autant plus qu'il n'en était pas une qui ne se compliquât de l'imminence de l'invasion barbare. Tandis que Rome sentait s'allanguir graduellement ce bras qui avait été si redouté et si redoutable, les Germains, cessant de jour en jour d'être les Cimbres et les Teutons de Marius, se liaient avec l'empire et lui empruntaient des éléments d'intelligence et d'action qui rendaient la barbarie plus dangereuse. Rome devenait faible, la Germanie devenait forte.

Dans l'antiquité, il n'y a eu de bonne armée que sur le sol républicain de la Grèce ou de l'Italie; hors de là, et notamment dans les monarchies asiatiques et chez les barbares, il y avait des hommes vaillants, mais non de bonnes armées. Certainement, si verser son sang, mourir en foule sur un champ de bataille, et, comme dit Horace, *non pavere funera*, est le fait d'âmes intrépides et belliqueuses, on n'en peut méconnaître le mérite, ni parmi ces cohues asiatiques que les Grecs et les Romains dissipèrent si souvent, ni surtout parmi les bandes gauloises ou germaniques, dont le choc était toujours redoutable aux plus fermes légions. Mais une armée grecque ou romaine était quelque chose de plus et déployait des qualités que ces multitudes n'avaient pas. Indépendamment d'un esprit de combinaison qui rendait l'usage des corps armés plus effectif, il y avait dans la constitution des républiques de la Grèce et de Rome une condition qui faisait l'excellence de leurs troupes; c'est qu'elles se composaient de citoyens, non-seulement hommes libres, mais hommes appartenant aux classes gouvernantes. À vrai dire et en excluant, soit les esclaves, soit la tourbe qui était en dehors du *dèmos* grec ou de la *plèbe* romaine, l'*hoplite* ou le légionnaire se recrutaient parmi une aristocratie qui avait les qualités militaires ordinaires aux aristocraties; c'était, par rapport au reste, si je puis ainsi parler, une armée d'officiers; de là l'action vigoureuse de ces bataillons, qui n'avaient pas besoin d'être bien nombreux pour l'emporter sur les ramassis asiatiques ou sur les bandes guerrières de la Gaule, de

la Germanie ou de l'Ibérie. Les anciens eux-mêmes l'avaient remarqué : sitôt que le recrutement sortait de la vraie classe militaire, il donnait des produits d'une efficacité tout à fait inférieure. C'est le cas de faire observer quelle profonde différence est survenue, même sur un point qui paraît si spécial, entre la situation ancienne et la situation moderne; aujourd'hui, grâce à la disparition des esclaves et à l'exhaussement de la condition des classes laborieuses, on peut dire, surtout en France et en Angleterre, que le recrutement n'a plus de catégories, et qu'il donne, comme dans les républiques de Grèce et d'Italie, une élite militaire.

Les derniers temps de la république, dénaturant profondément la plèbe romaine, en avaient fait une tourbe factieuse et dégradée. L'empire la régularisa, autant qu'elle pouvait être régularisée, en y effaçant tout caractère politique. Ce fut une nouvelle plèbe, superposée sans doute, elle aussi, à une couche esclave, mais plèbe bien inférieure à l'ancienne en qualités militaires. Au lieu de ces hommes qui venaient sur le forum nommer leurs magistrats, qui disputaient au patriciat ses prérogatives, et qui, avec l'orgueil d'anciennes victoires, savaient qu'ils portaient l'honneur de Rome dans leurs mains, on eut une multitude indifférente, dépourvue de tous ces mobiles, et qui ne représentait plus qu'une espèce de taux moyen. Nécessairement, les légions de l'empire valurent moins que celles de la république, et faiblirent d'autant plus qu'on s'éloigna davantage de l'antique organisation sociale et que les traditions perdirent de leur efficacité. Il y eut un déchet imputable aux seules circonstances, et qui ne préjuge rien sur un état supposé de décadence dans l'ensemble de la population. Une comparaison, prise à l'antiquité elle-même, fera comprendre précisément quel sens j'attache à cet affaiblissement militaire causé par la disparition de la plèbe romaine. Rien n'est plus célèbre que la vaillance des Spartiates; c'étaient les premiers des *hoplites* grecs, et ils composaient ce qu'avait de plus effectif et de plus redoutable la force de Lacédémone. Pour sauver quatre cents Spartiates compromis dans l'île de Sphactérie, le gouvernement demanda une paix qu'il n'obtint pas des Athéniens; et, quand Épaminondas remporta la victoire de Leuctres, la Grèce entière, qui ne se serait pas étonnée de les voir morts, s'étonna de les voir défaits. Or qu'étaient les Spartiates, sinon une élite exercée aux armes, fière de sa gloire propre et de celle de sa patrie, et devenue par les institutions et par l'éducation, par l'adresse du corps et la force du moral, les meilleurs soldats du monde? Mais, quand les mutations sociales eurent fait qu'il n'y eut plus de Spartiates, Lacédémone rentra dans la condition ordi-

naire, et perdit cette pointe d'acier qui brisait ses ennemis. Rome aussi perdit sa pointe d'acier quand la plèbe devint une populace, ou, du moins, une multitude de petits bourgeois, de petits marchands, d'ouvriers, qui ne fut plus ni politique ni militaire.

C'est là ce que les philosophes anciens appelaient dégénération, relâchement des mœurs, amollissement par le luxe et diminution de la valeur guerrière. Il est clair que, le frottement des rouages qui constituaient le régime tout aristocratique de la Grèce et de Rome usant et finissant par détruire le corps d'élite dit *plèbe* ou *dèmos*, il arrivait un moment de transition où l'action s'affaiblissait sensiblement. Mais ce fait n'a rien de commun avec une dégénération véritable, avec un affaiblissement physique ou moral, qui aurait reporté le gros même de la nation à un degré moins élevé de développement. Seulement, une aristocratie (car même la plèbe était une aristocratie) s'effaçait, et avec elle s'anéantissaient certaines conditions de force militaire. Ce nivellement préparait, ainsi que la suite l'a prouvé, la place à l'aristocratie féodale, qui, elle aussi, fit, pendant un certain temps, tout le nerf de la population, et qui, disparaissant par une usure comparable à celle qui avait emporté la couche plébéienne de l'antiquité, laissa après elle un fonds populaire bien autrement riche et actif qu'il n'avait jamais été.

Parallèlement à leur opinion sur la décadence des républiques, les anciens avaient noté que les populations occidentales qu'ils nommaient barbares, les Ibères, les Celtes et les Germains, étaient d'autant plus belliqueux et redoutables qu'elles avaient été moins touchées par la culture de Rome et de la Grèce, par l'échange des objets de commerce et par tout ce qu'ils regardaient comme un luxe corrupteur. Pour déterminer ce qu'ils entendaient par là, il suffit de citer quelques phrases de César : il dit, en parlant des Belges, que ce sont les plus braves de tous les Gaulois, « propterea quod a cultu atque humanitate provinciæ longe « absunt, minimeque ad eos mercatores sæpe commeant atque ea quæ « ad effeminandos animos pertinent important. » Prêt à porter la guerre chez les Nerviens et s'informant de ce qu'ils étaient, il apprit : « nullum « aditum esse ad eos mercatoribus; nihil pati vini reliquarumque rerum « ad luxuriam pertinentium inferri, quod iis rebus relanguescere animos « eorum et remitti virtutem existimarent; esse homines feros magnæque « virtutis. » Les anciens ne nous ont pas dit comment ils se rendaient compte de ce phénomène, ni comment ils résolvaient la contradiction implicite qui en résultait; car certainement César ne mettait pas au-dessous de la vaillance des Nerviens ou des Germains celle de ses légionnaires, qui, tout imbus qu'ils étaient des délices de Rome et de l'Italie,

n'en battaient pas moins les armées de la Gaule et de la Germanie. Pourtant le fait doit être vrai et l'observation exacte : l'expérience de tant et de si rudes guerres contre cet Occident barbare leur avait prouvé que plus ces hommes étaient loin de la civilisation gréco-romaine, plus ils conservaient quelque chose de farouche et d'impétueux qui les rendait particulièrement terribles à la gent civilisée. C'est un fait bien curieux dans le cours du développement qui a transformé l'Europe. L'explication m'en semble analogue à celle de l'affaiblissement qui succéda à la disparition des plèbes antiques. Ces populations barbares, en vertu de leur état mental, de leur état religieux et de leur état politique, possédaient, pour la guerre, seule grande occupation qui pût les captiver, des qualités toutes spéciales, qui avaient alors une action très-effective : le mépris de la mort, l'impétuosité de l'attaque, la force et l'agilité du corps. Mais ces qualités étaient si étroitement liées au milieu social, que ce milieu ne pouvait se troubler sans les troubler. Le luxe de Rome, pour me servir de l'expression ancienne, amollissait les corps, relâchait les âmes, dissolvait les mœurs traditionnelles, et cela sans rien mettre à la place qui compensât ces graves dommages. On sait que, dans l'Amérique, les sauvages ne peuvent supporter le contact des établissements des blancs; peu à peu ils se consument par l'eau-de-vie, par les maladies, par le changement des habitudes. Maintenant, posant que les Gaulois et les Germains étaient notablement au-dessus des Peaux-Rouges, et que la civilisation romaine était moins développée et moins puissante que la civilisation moderne, on comprendra par cette comparaison que quelque chose d'analogue et, par conséquent, de délétère, se produisait par l'infiltration qu'amenaient les communications entre le monde civilisé et le monde barbare.

Ces remarques ont pour but de montrer que, dans l'antiquité, aussi bien chez les Gréco-Romains que chez les Gaulois et les Germains, les changements sociaux avaient pour effet immédiat une décomposition qui altérait les ressorts, et que les compensations n'étaient pas contemporaines et ne se produisaient que consécutivement. Quand la plèbe disparaissait, l'énergie militaire diminuait; quand les commodités de la vie romaine pénétraient dans la Gaule ou la Germanie, la Gaule ou la Germanie devenaient plus faibles; si la plèbe, de rurale, devenait urbaine et ouvrière, on se plaignait qu'elle ne valait plus rien dans les camps, et Horace regrette en beaux vers cette *rusticorum mascula militum proles*; le commerce était décrié comme créant des populations inférieures pour les travaux de la guerre. Tout cela fut vrai, mais ne l'est plus; le moyen âge et l'âge moderne ont renversé ces axiomes de la politique antique,

Dans le XIV siècle, qu'y avait-il de plus redoutable, militairement parlant, que ces corporations ouvrières des cités flamandes, qui, venant se ranger dans leurs vastes plaines, ayant pour capitaines leurs maîtres et leurs contre-maîtres, forts de leurs bonnes armures et de leurs fermes courages, combattaient contre la plus brave chevalerie du monde? Et, dans le XVII et le XVIII siècle, la Hollande et l'Angleterre ont prouvé que l'on pouvait être les nations les plus commerçantes et, en même temps, porter, sur tous les champs de bataille de la mer et de la terre, les plus rudes coups aux monarchies demeurées essentiellement militaires. C'est un des points les plus distinctifs de la civilisation moderne comparée à la civilisation antique, que de pouvoir trouver, dans les changements, à côté de la décomposition et du mal qu'ils apportent, des compensations qui dépassent le dommage. Cela tient à une modification très-grave, à celle qui a fait que les castes, les esclaves et les serfs ont disparu. La civilisation ancienne reposait sur un fond étroit et fragile, qui, se rompant, ne permettait une reconstitution qu'à longue échéance; la civilisation moderne repose sur un large fond populaire qui touche partout le sol, qui ne peut s'effondrer nulle part, et qui, dans les mutilations les plus graves, répare aussitôt, par sa séve inépuisable, les pertes subies.

Le système républicain de l'antiquité classique avait péri de lui-même par la force des choses; l'empire n'avait fait que jeter son ample manteau sur le vide qui en résultait, sans rien reconstituer. Une reconstitution conçue, préparée, conduite par les hommes d'État, était sans doute alors hors de la portée de qui que ce fût. Le fait est qu'à cette situation on ne peut qu'appliquer le vers de Virgile : *Fata viam invenient.* Pendant ce temps, que devenait le monde barbare, et quelle direction lui donnait sa lutte incessante avec les Romains? Allait-il se faisant de plus en plus farouche, ou, au contraire, n'éprouvait-il pas, malgré qu'il en eût, quelque étreinte d'une civilisation sur laquelle il ne pouvait porter la main sans qu'elle le saisît à son tour?

Les Germains (car c'étaient eux qui composaient essentiellement le monde barbare; les Huns ne furent qu'un épisode, et les Sarmates un accessoire), les Germains, au moment où Julien prit le gouvernement de la Gaule, avaient de toute part forcé les barrières de cette province, et ils en occupaient et ravageaient le nord et l'est; mais tout aussitôt la face des choses changea. M. de Broglie a consacré plusieurs pages animées et rapides au récit des trois campagnes de 356, 357 et 358, qui délivrèrent la Gaule, rejetèrent les barbares dans leurs demeures, et, entamant même la Germanie, rétablirent au delà du Rhin le pres-

tige déjà affaibli, mais encore si puissant, du nom romain. Il a suivi pour guide Ammien Marcellin, qui est, sans comparaison aucune, la meilleure autorité pour tous ces temps. Mais, soit que, malgré toutes ses qualités, cet écrivain ne sache pas raconter nettement les opérations; soit que, ce qui paraît plus vraisemblable, les opérations n'aient plus le caractère de l'école où s'étaient formés les légions et les généraux de la république, toujours est-il que, dans ces trois campagnes, on chercherait vainement rien qui soit comparable à celles de César sur ce même terrain, à l'action méthodique des légions, au *robur peditum* où résidait la précellence romaine, à la puissante discipline qui des corps armés, faisait de redoutables engins de destruction, aux campements réguliers qui, chaque soir, assuraient si bien le lendemain de l'armée. L'art de la guerre avait sensiblement baissé; elle était devenue moins savante, et elle avait pris quelque chose de l'irrégularité des barbares contre lesquels on combattait. Mais Julien n'en fut pas moins rapidement vainqueur, et ses victoires prouvent combien l'empire gardait encore de supériorité; seulement il n'y avait aucun moyen de rendre cette supériorité permanente et organisée; les éléments en demeuraient sans efficacité dès qu'un empereur médiocre était au pouvoir.

De l'année 360, où nous sommes, jusqu'à la conquête définitive de la Germanie par Charlemagne, il s'écoula un peu plus de quatre siècles; long espace de temps, même pour une nation, mais qui, en effet, ne fut pas perdu pour l'éducation de ce vaste pays. L'empereur gallo-franc étant mort, non-seulement il ne se manifesta aucun mouvement qui eût pour but de reprendre l'ancienne indépendance et de revenir aux anciennes mœurs; mais encore la Germanie se transforma bien vite en un empire qui entra dans toutes les affaires de l'Occident et qui, comme cet Occident lui-même, accepta pleinement le régime féodal. De sorte que, quant à l'organisation religieuse et politique, il n'eût pas été possible de distinguer d'avec les autres ce nouveau membre de la famille occidentale, ainsi fortifiée et agrandie du côté où elle avait le plus besoin d'agrandissement et de force. De même qu'après la conquête de César, la Gaule devient romaine sans presque aucune transition, de même, sans presque aucune transition aussi, après la conquête de Charlemagne, la Germanie devient chrétienne et féodale. Une si complète métamorphose paraîtra inexplicable à celui qui, ne donnant pas une suffisante attention aux contacts multipliés entre les populations de la rive droite et de la rive gauche du Rhin, s'imaginera qu'aucune préparation ne s'était produite parmi les Germains. Depuis que le royaume des Mérovingiens avait pris racine, les affaires étaient demeu-

rées très-mêlées entre la Gaule et la Germanie; il s'y faisait un perpétuel va-et-vient d'hommes et de choses; et l'état social tendait, jusqu'à un certain point, à se niveler des deux côtés, c'est-à-dire que, tandis que l'immixtion des barbares abaissait, sur le sol romain, le degré de la civilisation, le degré s'en exhaussait sur le sol germain. De cette élaboration séculaire par contact, guerre et mélange, il advint qu'au moment où Charlemagne finit la Germanie et commença l'Allemagne, la transition ne présenta que de médiocres difficultés, et que le régime catholique et féodal ne tarda pas à s'implanter sur la rive droite du Rhin.

Semblablement, ne fut pas perdue non plus la longue période de contact depuis la conquête des Gaules par les Romains, jusqu'à la chute de l'empire. On a noté, et c'est une remarque vraiment historique et profonde, que, chez les trois peuples barbares, Ibères, Gaulois et Bretons, qui avaient été subjugués successivement, il y avait eu également une succession pour le temps où chacun d'eux, entrant en pleine possession de la civilisation, avait fourni à Rome des chefs militaires ou civils et des lettrés. Les Germains forment une quatrième tribu qui surgit, dans l'ordre du temps, après les autres, et avec une impression d'autant moins forte et moins marquée, que la conquête n'intervint pas. Aussi, à part les Goths, qui furent christianisés avant d'avoir envahi l'empire, qui traduisirent la Bible, et qui produisirent quelques écrivains, la Germanie resta fermée à toute la culture littéraire, mais resta ouverte à cette culture qui résulte du commandement des armées, du gouvernement des hommes et du maniement des affaires. Entre les prisonniers faits sur les Cimbres et les Teutons, il n'est resté souvenir que de celui qui n'osa pas égorger Marius captif; les premiers empereurs eurent une garde germaine; mais peu à peu les Germains sortirent de cette position inférieure; ils prirent rang dans l'armée romaine comme officiers et commandants, et, vers la fin, les postes les plus importants étaient entre leurs mains. Qu'auraient dit Scipion, César ou Germanicus, s'ils avaient vu leurs légions conduites par des Chérusques ou des Suèves? Et quelle supériorité restait-il à l'armée romaine, puisque ceux qui la commandaient étaient les mêmes que ceux qui menaient les bandes barbares? Dès lors tout s'était confondu, tout s'était nivelé; et cet exhaussement des Germains, qui s'opérait par les qualités militaires, ne laissait plus d'autre issue que la substitution de chefs francs, bourguignons, ostrogoths, visigoths, à l'empereur et à ses lieutenants.

Donc, ce fut le côté militaire par où les Germains se développèrent, en raison d'une double tendance : l'une qui les rapprochait des Romains en les rendant plus habiles, l'autre qui rapprochait d'eux les Romains

en les rendant moins militaires. Ce développement était le seul ouvert; les autres restèrent longtemps interdits à la Germanie, qui ne commença qu'après Charlemagne à compter comme nation pensante et écrivante. Les Gaulois nous sont connus, par les écrivains grecs et latins, environ depuis l'an 600 avant l'ère chrétienne : durant ces six siècles qu'ils passent sous les yeux de l'histoire, jusqu'à leur incorporation dans l'empire romain, rien, à part des compositions druidiques qui, confiées à la mémoire seule, ne devinrent jamais propriété de l'esprit humain, rien ne sortit de cette vaste multitude, si ce n'est un bruit d'armes et des essaims belliqueux, rien qui enrichît le trésor commun des choses belles et vraies; les aptitudes ne commencèrent à s'exercer que sous la discipline romaine; l'autonomie fut stérile. Un temps non moins long fut accordé aux Germains; l'histoire les connaît positivement depuis l'invasion des Cimbres et des Teutons, et surtout depuis que la borne de l'empire fut plantée sur le Rhin; eux aussi, à part des chants qui ne se sont pas conservés, n'eurent d'autres occupations que vivre et guerroyer; aucune grande œuvre n'apparut dans leur domaine; et il fallut que la conquête de Charlemagne fît pour eux ce que la conquête de César avait fait pour les Gaulois. Et pourtant, ni d'un côté ni de l'autre, on n'accusera la race; Gaulois et Germains étaient aryens comme les Grecs et les Latins; leurs langues obéissaient au même système grammatical; et, d'ailleurs, l'avenir s'est chargé de prouver que les circonstances, non le fond, manquaient au développement. Dans la Gaule et la Germanie, les générations passèrent comme celles des chênes dans leurs forêts; c'était une vie de végétation, une vie de tribu, mais non une vie d'humanité; tant que ce but, si bien exprimé par le poëte romain, *toti genitam se credere mundo*, ne suscite pas, insciemment d'abord, consciemment ensuite, les nations, elles demeurent engourdies et inutiles, mais avides, si elles sont près de la civilisation, de porter les mains sur ses jouissances. Puis finalement, vaincues ou victorieuses, le résultat est le même, et elles sont subjuguées par l'ascendant dont elles deviennent à leur tour un nouvel et puissant organe.

Désirer passionnément les biens des villes opulentes et des riches campagnes de la Gaule et de l'Italie, et désirer non moins ardemment de garder leur indépendance, telle était la double impulsion qui animait les tribus germaines sur le sol national. Aux yeux des Romains, du moins de ceux qui ne prétendaient pas, comme Tacite, opposer la vie germanique ainsi qu'une satire à la vie romaine, il eût été avantageux pour les Germains eux-mêmes de passer sous une domination qui eût adouci leur sol et leurs mœurs. Pline, peignant les Chauques, qui, habitant sur

le bord de la mer, en des localités envahies deux fois par jour par la marée, n'avaient pour se chauffer que de la tourbe (*Captum manibus lutum ventis magis quam sole siccantes*), remarque : « Voilà pourtant des « nations qui, si elles étaient subjuguées aujourd'hui par les Romains, « crieraient qu'elles sont esclaves; certes, la fortune n'épargne souvent « que pour châtier. (Et hæ gentes, si vincantur hodie a populo romano. « servire se dicunt; ita est profecto : multis fortuna parcit in pœnam. « XVI, I.) » Pourtant même dès lors, quelques arts, vraiment industriels, commençaient à pénétrer dans la Germanie; ce même Pline, nous apprenant que toute la Gaule se livrait à la fabrication des toiles de chanvre, même les Morins, qu'on croyait jadis placés à l'extrémité de la terre, ajoute : « Cette industrie a passé aussi chez nos ennemis d'outre-Rhin; « pour leurs femmes, il n'est pas de vêtements plus beaux que les toiles « de chanvre..... en Germanie, c'est dans des locaux souterrains que « se fait cette fabrication. (Jam quidem et transrhenani hostes; nec pul- « chriorem aliam vestem eorum feminæ novere..... in Germania autem « defossi atque sub terra id opus agunt. XIX, II.) » En Flandre, encore aujourd'hui, le tissage se fait dans des caves. Il est bien à regretter que l'ouvrage de Pline sur la Germanie ait péri; il la connaissait et n'était aucunement engoué de la vie barbare.

Avant Julien, la lutte entre le monde romain et le monde barbare était commencée, et elle continua après lui; Rome succomba, mais l'autre ne survécut pas. Montesquieu, dans une phrase célèbre, a dit : « Si « aujourd'hui un prince faisait, en Europe, les mêmes ravages que Char- « lemagne, les nations, repoussées dans le nord, adossées aux limites de « l'univers, y tiendraient ferme jusqu'au moment qu'elles inonderaient « et conquerraient l'Europe une troisième fois. » Ce grand esprit a obéi à la même illusion que celle qui fit prévoir à Thucydide le cas où il y aurait une seconde guerre du Péloponèse, entre Athènes et Lacédémone. Il ne devait plus y avoir, dans la Grèce, d'hégémonie disputée entre Athènes et Sparte qui ramenât une guerre du Péloponèse; et il n'y a plus aujourd'hui de nations adossées aux limites de l'univers. Sans doute, au temps des empereurs, la barbarie germanique, appuyée sur la barbarie scythique et sarmate, et occupant de froides et impénétrables contrées, offrit d'invincibles obstacles aux armes romaines; mais déjà elle n'en offrit pas aux armes de Charlemagne, qui rendit à la civilisation l'inestimable service d'en finir avec elle; et les Allemands, qui sortirent des Germains, continuèrent la grande opération, si bien que tout le nord, *toutes les limites de l'univers*, sont entrés dans le vaste corps politique qui, de plus en plus, domine le globe entier.

L'antiquité classique périt quand disparurent ses républiques avec leurs aristocraties et leurs plèbes, et l'empire ne fut que la caducité d'une société dont l'organisme était brisé; l'antiquité barbare périt à son tour et s'engloutit dans le sein des populations romanes. Les choses se nivelèrent entre les deux, et ce fut alors que la civilisation atteignit le point le plus bas où cette crise devait la faire descendre; mais, comme, au fond, rien de vital n'était atteint, comme la religion, gardait son empire, et que les lettres et les sciences ne rompirent pas leur tradition, l'Occident ne tarda pas à se relever et à entrer dans l'organisation féodale. La Gaule eut, par Charlemagne et par la conquête de la Germanie, un rôle décisif en cette reconstitution de l'Europe; et la France, héritière de la Gaule, le garda dans la haute période féodale. On a remarqué que, sous la fin de la domination romaine, la Gaule avait manifesté une tendance sinon à se séparer de l'empire, du moins à prendre la direction des affaires d'Occident, tendance que M. de Broglie a heureusement caractérisée, et qui a, comme on voit, une importance historique. Je termine par cette importante citation : « La Gaule, après avoir « d'abord très-vaillamment défendu, mais ensuite très-promptement abdiqué ses mœurs, sa langue et ses dieux, ne conservait de son ancien es« prit d'indépendance que le goût très-prononcé d'exister pour son compte « et d'être régie chez elle par un souverain qu'elle pût connaître et voir « à l'œuvre. Nulle part peut-être la civilisation romaine n'avait plus for« tement marqué son empreinte; nulle population n'avait subi, à un plus « haut degré, la transformation de la conquête; mais, en prenant les « mœurs, elle avait voulu prendre aussi les droits des conquérants. Elle « imitait Rome, avec la prétention, toujours persistante et souvent expri« mée, de la remplacer. A la différence de l'Orient hellénique, qui subis« sait servilement le joug de ses vainqueurs, mais gardait sous leurs « yeux et même leur communiquait ses molles coutumes, la Gaule, en « se dépouillant de la barbarie, n'avait perdu ni le souvenir ni l'espoir « de la liberté. Au sein de chacune de ses cités florissantes, une curie, « composée de citoyens riches, dont les noms, bien qu'allongés par une « terminaison romaine, trahissaient leur origine celtique, présentait, par « la dignité de ses délibérations, l'image d'un véritable sénat. Vers le mi« lieu du IIIe siècle, au moment où l'anarchie et l'invasion rendaient à « chaque province le soin de sa propre défense, la Gaule avait usé de « l'interrègne pour porter à sa tête des soldats nés sur son territoire, et « créer un véritable empire gaulois, qui put se maintenir treize années. « Elle n'avait été ni moins prompte ni moins habile à tourner à son pro« fit la division de la dignité impériale, devenue si habituelle depuis Dio-

« clétien. Constance Chlore, Constantin dans sa jeunesse, n'avaient pu « gagner le cœur de leur province qu'en prenant l'attitude de souverains « gaulois par excellence; Julien, subissant la même influence ou suivant « la même politique, était sûr d'arriver au même succès. »

É. LITTRÉ.

(*La fin à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Horace Say, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, est mort à Sceaux le 24 juillet.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Les moines d'Occident depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard, par le comte de Montalembert, l'un des quarante de l'Académie française, t. I et II. Paris, imprimerie de Claye, librairie de J. Lecoffre, 1860, deux volumes in-8° de CCXCII-282 et 587 pages. — Cet important ouvrage de M. le comte de Montalembert augmentera certainement le nombre des admirateurs de son talent, lors même qu'il susciterait de nouveaux contradicteurs de ses doctrines. En écrivant l'histoire des moines d'Occident, depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard, l'éminent historien de sainte Élisabeth de Hongrie s'est proposé de montrer la marche providentielle de l'Église, au milieu des orages et des ténèbres du moyen âge. « Ce sujet, dit-il, tient « à la fois au présent et au passé. Les liens qui le rattachent à toute notre histoire

« sont aussi nombreux que visibles. Que l'on déploie la carte de l'ancienne France, « on y rencontrera à chaque pas des noms d'abbayes, de chapitres, de couvents, de « prieurés, d'ermitages, qui marquent l'emplacement d'autant de colonies monas- « tiques. Quelle est la ville qui n'ait été ou fondée, ou enrichie, ou protégée par quelque « communauté ?... S'il y a quelque part une forêt touffue, une onde pure, une cime « majestueuse, on peut être sûr que la religion y a laissé son empreinte par la main « du moine. Cette empreinte a été bien autrement universelle et durable dans les « lois, dans les arts, dans les mœurs, dans notre ancienne société tout entière..... « Partout où l'on interrogera les monuments du passé.... partout se dressera la mé- « moire du moine et la trace mal effacée de ses travaux, de sa puissance, de ses « bienfaits, depuis l'humble sillon qu'il a tracé dans les landes de la Bretagne et de « l'Irlande, jusqu'aux splendeurs éteintes de Marmoutier et de Cluny, de Melrose et « de l'Escurial. » Plus loin, l'illustre écrivain se défend d'avoir voulu faire un panégyrique, ou même une apologie. Il déclare avoir cherché à conserver l'impartiale équité, « qui ne dissimulera aucune tache, afin d'avoir le droit de ne voiler aucune « gloire. » Le premier volume s'ouvre par une introduction développée, où l'auteur expose le caractère fondamental des institutions monastiques et les services qu'elles ont rendus à la chrétienté, examine les reproches qu'on a adressés aux moines et trace le tableau de leur décadence et de leur ruine à la fin du XVIII[e] siècle. Après l'introduction, on trouve dans ce premier volume les trois premiers livres de l'ouvrage, traitant de l'empire romain après la paix de l'Église et des précurseurs monastiques en Orient et en Occident. Le tome second embrasse : le livre quatrième, qui a pour sujet saint Benoît; le livre cinquième, intitulé, Saint Grégoire le Grand; l'Italie et l'Espagne monastiques au VI[e] et au VII[e] siècle; le livre sixième, qui traite des moines sous les premiers Mérovingiens, et le livre septième, comprenant l'histoire de saint Colomban et des colonies de Luxeuil. Ce grand travail formera environ six volumes in-8°, et sera complété par l'histoire de saint Bernard.

Horace, œuvres complètes, traduites en vers, par Hippolyte Cournol, avec des notes et un examen des autres traductions en vers. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot, 1860, 4 vol. in-12 de XXIII-246, 321, 225 et 259 pages. — *Virgile*, œuvres complètes, traduites en vers par le même....... Paris, même librairie, 1860, 3 vol. in-12 de IX-369, 393 et 346 pages. — M. H. Cournol avait obtenu, en 1851, pour sa traduction en vers des odes d'Horace, une des récompenses que l'Académie française décerne chaque année. Encouragé par cette distinction, il ne s'est pas borné à revoir son travail et à l'améliorer; il l'a complété en traduisant Horace tout entier; en même temps M. Cournol donne au public une version française en vers des œuvres de Virgile. On ne peut que féliciter l'auteur d'avoir entrepris et achevé avec succès cette grande tâche. Ses vers faciles rendent heureusement la plupart des beautés de ses modèles, et l'examen qu'il fait des travaux de ses devanciers atteste un goût sûr et une critique éclairée.

Horace; odes, poëme séculaire, traduits par Emm. Worms de Romilly, sous-intendant militaire en retraite. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, 1860, in-12 de VIII-453 pages. — L'auteur de cette nouvelle traduction des odes d'Horace s'est efforcé d'allier l'élégance du style à une fidélité scrupuleuse, et il nous paraît y avoir souvent réussi. Nous pourrions citer un grand nombre de passages où M. Worms de Romilly a su rendre la force et la grâce de la pensée du poëte, en conservant le tour de la phrase latine. En regard de la traduction est placé le texte latin, conforme à celui de la belle et excellente édition d'Horace publiée par M. Didot en 1855.

Mémoires de l'Académie des sciences de l'Institut impérial de France, t. XXX. Paris, imprimerie de Didot (se trouve chez Benj. Duprat, libraire de l'Institut), 1860, in-4° de LXXI-640 pages, avec planches. — Après un éloge historique de M. Charles-François Beautemps-Beaupré, on trouve dans ce volume les quatre ouvrages dont voici les titres : 1° Études sur les maladies actuelles du ver à soie, par M. de Quatrefages; 2° Explication déduite de l'expérience de plusieurs phénomènes de vision concernant la perspective, par M. E. Chevreul; 3° Mémoire sur la densité de l'alcool, sur celle des mélanges alcooliques et sur un nouveau mode de graduation de l'aréomètre à degrés égaux, par M. Pouillet; 4° Nouvelles recherches sur les maladies actuelles du ver à soie, faites en 1859, par M. de Quatrefages.

Ludolphe le Chartreux. Vie de N. S. Jésus-Christ, traduite nouvellement sur le texte latin; seconde édition, précédée d'une introduction, par M. l'abbé Mermillod. Paris, imprimerie de Remquet, librairie de Benjamin Duprat, 1860, 2 vol. in-12, de XVI-359 et 427 pages. — L'auteur de ce livre vivait dans la première moitié du XIVe siècle. Né en Saxe, et longtemps prieur de la chartreuse de Strasbourg, il est désigné parmi les écrivains ecclésiastiques du moyen âge sous le nom de Ludolphe le Saxon ou de Ludolphe le Chartreux. De ses ouvrages assez nombreux, deux seuls sont arrivés jusqu'à nous : Un *Commentaire sur les psaumes*, dont les exemplaires sont devenus très-rares, et la *Vie de Jésus-Christ* ou commentaire sur les Évangiles, qui, imprimé pour la première fois en 1474, comptait déjà quatre éditions en 1500, et en eut un beaucoup plus grand nombre dans le courant du XVIe siècle. Une traduction française de la *Vie de Jésus-Christ*, publiée en 1490, retouchée et réimprimée de nouveau en 1580, ne se rencontre plus que dans un petit nombre de bibliothèques publiques. Cet ouvrage, fort apprécié de saint François de Sales, qui le mettait au même rang que les œuvres de Gerson et celles de sainte Thérèse, méritait d'être remis en lumière. Après la *Chaîne d'or* de saint Thomas, la *Vie de Jésus-Christ* de Ludolphe le Chartreux est considérée par les théologiens comme le plus habile et le plus pieux commentaire du texte de l'Évangile. La nouvelle traduction, débarrassée de certaines longueurs du livre original, et écrite avec beaucoup de grâce et d'onction, est l'œuvre de madame la comtesse Costa de Beauregard.

Méditations morales, par J. Tissot, professeur à la Faculté des lettres de Dijon. Dijon, imprimerie de Rabutot. Paris, librairie de Durand, 1860, in-8° de IV-408 pages. — M. Tissot, déjà connu par une récente publication sur le *Droit pénal étudié dans ses principes et dans son histoire*, et par une *Étude sur Turgot*, que l'Académie des sciences morales et politiques a couronnée, vient de faire paraître un nouvel ouvrage digne de l'attention des moralistes et des hommes de goût. L'auteur n'a pas eu l'intention de composer un traité régulier de morale, mais un choix de réflexions sur les devoirs de l'homme et sur les causes multiples qui le conduisent souvent à y manquer. L'ouvrage est divisé en cinquante-huit chapitres, dont chacun est consacré à l'étude d'une vertu, d'une passion ou d'un vice. Dans l'avant-dernier chapitre, l'auteur étudie les tendances du temps présent ainsi que leurs conséquences probables pour l'avenir; le dernier traite de l'éducation en général, et en particulier de celle des femmes. On peut faire sans doute bien des réserves sur plusieurs parties de ce travail, mais nous croyons qu'il sera lu avec intérêt par tous ceux qui s'intéressent à l'étude de la morale et de la philosophie.

Philosophie des lois au point de vue chrétien, par M. L. Bautain, professeur de théologie morale à la Sorbonne, etc. Paris, imprimerie de Bourdier, librairie de Didier, 1860, in-12 de VIII-431 pages. — M. l'abbé Bautain s'est proposé, dans ce

nouvel ouvrage, « d'expliquer ce qui règle les actions humaines et les qualifie, en « sorte qu'elles deviennent bonnes et méritoires quand elles s'y conforment, mau- « vaises et déméritantes lorsqu'elles s'en écartent. » Cette règle primordiale est considérée ici au point de vue de la théologie morale, qui envisage surtout, dans les lois, les obligations de conscience qu'elles imposent à l'être libre. Après avoir traité de la loi éternelle, de la loi naturelle et de la loi révélée, l'auteur s'occupe des lois faites par les hommes, et examine successivement le pouvoir législatif dans l'Église, les lois ecclésiastiques et les lois civiles. Dans un des chapitres de l'ouvrage, M. Bautain expose les caractères que la loi civile doit avoir pour obliger moralement. « Elle doit être honnête, c'est-à-dire conforme ou non contraire à la loi divine, na- « turelle ou révélée; elle doit être juste par sa fin, par son origine, par sa forme. « Les lois injustes de ces trois manières n'obligent pas en conscience, mais seulement « *propter irum aut scandalum.* »

La Raison; essai sur l'avenir de la philosophie, par J. E. Alaux, docteur ès lettres. Paris, imprimerie de Pillet, librairie de Didier, 1860, in-12 de XII-436 pages. — Selon M. Alaux, la philosophie n'existe pas, ou, du moins, n'est pas constituée comme science. Le livre qu'il publie est une étude sur ce que la philosophie sera, lorsqu'elle sera ce qu'elle doit être. « Je recherche d'abord, dit-il, ce qu'est la phi- « losophie dans l'humanité, puis ce qu'elle est en soi. Je m'efforce d'établir, avant « tout, la nécessité de la philosophie, la solution qu'elle donne ou qu'elle pré- « pare au problème religieux, et, par suite, à tous les problèmes qui agitent le « monde, le changement qui se fera dans les choses humaines lorsqu'elle sera cons- « tituée, sa place, en un mot, et son rôle dans la civilisation, puis quel en est l'ob- « jet propre, quelle matière elle embrasse et dans quel ordre, quelle méthode lui « permettrait de se constituer enfin. » La première partie de ce livre est un plaidoyer en faveur de la religion et de la philosophie. Nous nous bornerons à citer quelques-unes des propositions qu'on y trouve développées. Les agitations de notre siècle viennent de ce qu'il nous manque une morale universellement acceptée; la morale repose sur Dieu; la connaissance de Dieu nous est donnée d'abord par la religion; la religion est le catholicisme, mais un catholicisme rationnel; l'accord de la raison et de la foi, besoin de plus en plus impérieux, ne peut se faire que si la foi, comme la philosophie, est transformée en science; le dogme, s'il est vrai, est démontrable en soi; le vrai des principes de la révolution est le christianisme même, logiquement développé par les âges; toute liberté suppose une autorité qui la règle; l'autorité, dans l'ordre de la vérité rationnelle ou de la philosophie, c'est la méthode. C'est dans le livre second, la portion la plus considérable et aussi la plus neuve de l'ouvrage, qu'on trouve, sous le titre d'*Analyse métaphysique*, l'essai d'une nouvelle méthode philosophique, d'une sorte de *Novum organum*. L'auteur cherche à démontrer dans cet essai comment la philosophie est possible scientifiquement et comment elle se construira. Dans sa conclusion, un peu obscure, M. Alaux propose de nouveau une solution du problème religieux, par la transformation de la foi en science. L'Église, dit-il, doit organiser l'ordre nouveau, l'accordant avec l'ancien; mais il ne dit pas nettement ce qu'il entend par l'Église, ni en quoi consiste l'accord proposé.

Histoire et philosophie; études accompagnées de pièces inédites, par M. Nourrisson. Paris, imprimerie de Bourdier, librairie de Didier, 1860, in-12 de XV-370 pages. — Ce volume comprend, dans sa première partie, des articles de critique que M. Nourrisson a publiés, de 1851 à 1859, sur saint Thomas, Savonarole, Baglivi, Bossuet, madame de Sévigné, J. J. Rousseau, Buffon, les Girondins,

Desaix, M. Ozanam. On saura gré à l'auteur d'avoir réuni ces morceaux épars, qui sont de véritables études d'histoire. On trouve, dans la seconde partie, les discours qui, durant ces mêmes années, 1851 à 1859, se rattachent, chez M. Nourrisson, à la carrière du professeur, et qui ont été pour lui l'occasion d'appliquer quelques-uns des principes de la philosophie spiritualiste. Ces remarquables esquisses philosophiques sont placées dans l'ordre suivant : De la règle, discours prononcé à la distribution des prix du collége Stanislas (août 1851); De l'âme, discours prononcé à la faculté des lettres de Clermont-Ferrand, pour l'ouverture du cours de philosophie (janvier 1855); De la vie future, discours prononcé à la même faculté, pour la clôture du cours de philosophie (juillet 1856); De la réflexion, discours prononcé à la distribution des prix du lycée Napoléon (août 1859).

Formation des racines sémitiques, moyen de rechercher la signification primitive des racines arabes et, par suite, des racines sémitiques, par M. l'abbé Leguest, membre de la société asiatique. Paris, librairie de Benj. Duprat, 1860, in-8° de XII-146 p. — M. l'abbé Leguest, ancien garde général des forêts en Afrique, où il a acquis une connaissance approfondie de la langue arabe, avait publié, il y a deux ans, des *Études sur la formation des racines sémitiques, suivies de considérations générales sur l'origine et le développement du langage.* Cet ouvrage, qui contenait l'exposé d'une méthode nouvelle et ingénieuse pour trouver les racines primitives des langues sémitiques et leur signification originelle, avait été accueilli favorablement des orientalistes. Toutefois la critique y avait signalé quelques erreurs et quelques lacunes que l'auteur a cherché à faire disparaître ou à combler dans le travail plus complet qu'il offre aujourd'hui au public. Les tableaux synoptiques de dérivation qu'il est parvenu à former méritent surtout de fixer l'attention de toutes les personnes qui s'occupent de l'étude des langues sémitiques.

Dictionnaire de sigillographie pratique, contenant toutes les notions propres à faciliter l'étude et l'interprétation des sceaux du moyen âge, par Alph. Chassant et P. J. Delbarre. Évreux, imprimerie de Hérissey; Paris, librairie de Dumoulin; 1860, in-12 de VIII-264 pages, avec planches. — Ce petit ouvrage, bien conçu et écrit avec méthode, réunit, dans un format portatif, toutes les notions essentielles à la connaissance des sceaux du moyen âge, et dispense, dans la plupart des cas, de consulter les grands traités spéciaux. Il sera d'un grand secours aux archéologues, aux archivistes et aux collecteurs, en leur offrant, dans l'ordre alphabétique, la définition des expressions, des formules latines ou françaises, la solution des difficultés d'abréviations, l'interprétation des légendes et les explications diverses que soulève l'examen des sceaux. Les auteurs ont placé à la fin du volume une bibliographie sigillographique, qui indique les grands ouvrages publiés sur la matière et les livres historiques ou généalogiques contenant des gravures de sceaux. Enfin, le volume est enrichi de seize planches contenant : 1° les alphabets et les différentes formes d'abréviations; 2° la reproduction des principaux types des sceaux.

Histoire de Jouvenet, par F. N. Leroy. Imprimerie de Hardel, à Caen; librairie de Didron, à Paris, 1860, in-8° de XXIV-547 pages, avec planches. — L'Académie de Rouen, en 1836, avait proposé un prix pour la meilleure notice sur la vie et les ouvrages de Jouvenet, un des meilleurs peintres de l'école française au XVII° siècle. Le mémoire que présenta M. J. Houel sur ce sujet, et qui fut mentionné honorablement par l'Académie, a servi de base à l'ouvrage plus développé, publié aujourd'hui par M. Leroy. Ce nouveau travail offre des recherches très-approfondies sur la vie du grand artiste rouennais et une appréciation éclairée, quoique un peu enthousiaste peut-être, de ses œuvres.

Legationes Alexandrina et Ruthenica ad Clementem VIII, Pont. Max. pro unione et communione cum Sede Apostolica, anno Domini M.D.XCV, die 15 januarii et 23 decembris; nunc separatim excusæ studio Augustini ex principibus Galitzinorum. Paris, imprimerie de Remquet, librairie de Benjamin Duprat, 1860, in-12 de 130 pages. — Ces deux relations des ambassades envoyées au pape Clément VIII, en 1595, par l'Église d'Alexandrie et celle des Ruthènes, pour l'union de l'Église grecque avec l'Église latine, ont été extraites des tomes VI et VII des Annales ecclésiastiques de Baronius. On en trouve une traduction française dans l'ouvrage intitulé : *Discours sur l'origine des Russiens et de leur miraculeuse conversion,* par le cardinal Baronius. Paris, Techener, 1836.

Histoire de la Jacquerie, d'après des documents inédits, par Siméon Luce, auxiliaire de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), docteur ès lettres, etc. Paris, imprimerie de Donnaud, librairie de Durand, 1860, in-8° de XI-257 pages. — Dans cet ouvrage, écrit avec soin d'après les sources, M. Luce signale les circonstances particulières qui furent l'occasion directe du soulèvement des Jacques en 1358; il recherche pourquoi cette insurrection éclata dans certaines provinces à l'exclusion des autres; il circonscrit, avec plus de précision qu'on ne l'a fait encore, le théâtre où elle exerça ses ravages; il fait connaître les incidents les plus marquants, le caractère et les principaux acteurs de cette guerre civile, en s'attachant surtout à déterminer la part qu'y prit le fameux prévôt des marchands de Paris, Étienne Marcel. Ce travail sera consulté avec fruit pour l'étude d'une question historique non encore éclaircie, quoique plusieurs fois traitée par des savants de premier ordre.

Guingamp. Études pour servir à l'histoire du tiers état en Bretagne, par M. S. Ropartz. Deuxième édition, entièrement refondue d'après un très-grand nombre de pièces inédites. Saint-Brieuc, librairie de Prud'homme; Paris, librairie de Durand; 1860, in-8° de XVI-304 et 332 pages, avec planches. — M. S. Ropartz, à qui l'on doit d'importants travaux sur la Bretagne, réunit les qualités de l'écrivain au goût des recherches et à une connaissance approfondie des hommes et des choses du pays. Le livre dont il publie aujourd'hui la seconde édition fort augmentée est une histoire complète de la ville de Guingamp et de ses institutions municipales, puisée à la meilleure source, c'est-à-dire dans les archives locales, retrouvées et classées depuis quelques années. Il a mis en œuvre ces matériaux avec un soin consciencieux et a su en tirer une œuvre digne de l'approbation des juges compétents. Les pièces justificatives placées à la fin du second volume sont nombreuses et importantes.

Histoire du droit criminel des peuples modernes, considéré dans ses rapports avec les progrès de la civilisation depuis la chute de l'empire romain jusqu'au XIXe siècle, par Albert du Boys, ancien magistrat, pour faire suite à l'*Histoire du droit criminel des peuples anciens,* du même auteur. Tomes I, II et III. Imprimerie de Maisonville, à Grenoble; librairie de A. Durand, à Paris; 1854, 1858, 1860, trois volumes in-8° de 678, 735 et 668 pages. — M. Albert du Boys a fait paraître, en 1845, une *Histoire du droit criminel des peuples anciens jusqu'à Constantin et Théodose.* L'œuvre nouvelle et plus considérable encore à laquelle il s'est voué depuis six ans embrasse l'histoire de la législation criminelle des peuples modernes, depuis la chute de l'empire romain jusqu'à nos jours. Le premier volume comprend, outre les prolégomènes, la période barbare ou primitive et la période de prépondérance ecclésiastique; le second volume a pour sujet la période féodale du droit, principalement en France, en Italie, en Allemagne, et se termine par l'examen des assises de Jérusalem et de la législation pénale des croisés. Dans le troisième volume, qui vient

d'être publié, l'auteur aborde et traite avec un remarquable savoir l'histoire du droit criminel en Angleterre, du XI^{e} au XVI^{e} siècle.

Œuvres inédites de Descartes, précédées d'une introduction sur la Méthode, par M. le comte Foucher de Careil. Deuxième partie. Paris, imprimerie de Hennuyer, librairie de Ladrange, 1860, in-8° de XXII-238 pages. — Cette seconde partie des œuvres inédites de Descartes ne sera pas moins bien accueillie que la première par le public érudit. On y trouve vingt-trois lettres de Descartes, adressées au R. P. Olier, à M. de Wilhem, à Constantin Huygens et à M. de la Thuillière, ambassadeur de France dans les Pays-Bas (1629-1646). La préface placée en tête du volume fait ressortir tout l'intérêt de cette correspondance. Viennent ensuite des œuvres anatomiques en latin, avec traduction française. Voici les titres des manuscrits : *Partes similares, et excrementa et morbi; Anatomica quædam ex manuscripto Cartesii; Observationum anatomicarum; Remedia et vires medicamentorum.* Un seul opuscule, *De solidorum elementis*, est relatif aux mathématiques. L'épitaphe de Descartes, par Ch. Huygens, termine le volume.

Histoire de France au XVII^{e} siècle. Louis XIV et la révocation de l'édit de Nantes, par J. Michelet. Paris, imprimerie de Raçon, librairie de Chamerot, 1860, in-8° de XVI-476 pages. — M. Michelet aime à juger le passé avec les idées modernes; selon lui, les contemporains, voyant de trop près les choses, ne nous ont guère transmis que des illusions. Nous ne jugerons pas ici ce nouveau livre, qui est écrit tout entier dans ce système; nous nous contenterons de reproduire le résumé qu'en fait lui-même l'auteur. « La grande prétention du règne de Louis XIV est d'être un « règne politique. Nos modernes ont le tort de le prendre au mot là-dessus. Le grand « fatras diplomatique et administratif leur impose trop. Une étude attentive montre « qu'au fond, dans les choses les plus importantes, la religion prima la politique. Sous « ce rapport, le règne de Louis XIV, même en son meilleur temps, est une réaction « après l'indifférence absolue de Mazarin et les hardiesses de la Fronde. La papauté « remonta sous ce règne. Elle était fort déchue et un peu oubliée; Ranke l'a remar- « qué. Actif et influent au traité de Vervins (1598), le pape est simple spectateur, « non demandé, non consulté, au traité de Westphalie (1648), et n'assiste même « plus au traité des Pyrénées (1659) : Mazarin lui ferme la porte. Louis XIV lui rend « de l'importance. Comme évêque des évêques, le roi toujours regarde Rome (*sic*); « tantôt pour, tantôt contre, il s'en occupe toujours. Sous les formes hautaines d'une « demi-rébellion, le roi le sert dans le point désiré, demandé cent ans par l'Église, « et frappe le grand coup d'État manqué à la Saint-Barthélemy. »

Histoire de Nelson, d'après les dépêches officielles et les correspondances privées, par E. D. Forgues. Paris, imprimerie de Raçon, librairie de Charpentier, 1860, in-12 de 368 pages. — L'amiral Nelson a été l'idole de sa nation, et ses biographes enthousiastes, pour défendre sa mémoire contre toute attaque, même la plus juste, se sont appliqués à effacer de sa vie les souvenirs fâcheux, à élaguer de ses lettres les passages compromettants, tâche ingrate, qui appelait une révision complète au profit d'une génération plus calme et plus amie de la vérité. Cette révision, M. Forgues l'a entreprise à l'aide des lettres originales et des dépêches de Nelson publiées à Londres par M. Harris Nicolas, et il a réussi à composer, avec talent et impartialité, une biographie intéressante du héros anglais.

Histoire de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, depuis son institution en 1693 jusqu'en 1830, par Alex. Mazas, ancien officier d'état-major, terminée par Théodore Anne; seconde édition, corrigée et considérablement augmentée, tomes I et II. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot, 1860, deux volumes in-8° de XII-[illegible] et

520 pages. — L'ordre de Saint-Louis, qui eut dans l'ancienne France tant d'illustration et de grandeur, était resté sans historien. On ne peut, en effet, donner le nom d'histoire aux simples listes nominatives, très-incomplètes d'ailleurs, publiées par d'Aspect en 1780, ni aux mémoires sur cet ordre, imprimés sans nom d'auteur en 1785. L'ouvrage de M. Mazas, continué, depuis la mort de cet écrivain, par M. Théodore Anne, sera donc bien reçu par tous ceux qui s'intéressent aux vieilles gloires de la patrie. La seconde édition, beaucoup plus complète que la première, a le caractère et les proportions d'une œuvre historique considérable. Après une introduction traitant du règne de Louis XIV, considéré au point de vue militaire, pendant la période contenue entre la paix des Pyrénées et le traité de Riswyck (1696), les auteurs racontent avec intérêt l'histoire de l'ordre de Saint-Louis depuis sa fondation en 1693 jusqu'en 1744. La seconde partie, qui doit s'étendre de 1744 à 1830, s'arrête avec le tome second en 1792. Le troisième et dernier volume sera publié prochainement.

Catalogue raisonné des manuscrits éthiopiens appartenant à Antoine d'Abbadie, correspondant de l'Institut, etc. Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale, in-4° de xv-236 pages. — Cet ouvrage, le premier où l'on ait fait usage du nouveau type éthiopien de l'Imprimerie impériale, contient des notices sur environ six cents ouvrages différents, qui forment plus des trois quarts de ceux qui existent encore en Éthiopie. L'importance de ce Catalogue, au point de vue de l'étude de la langue éthiopienne, n'a pas besoin d'être signalée ici. On peut regretter toutefois que le savant auteur ait donné trop peu de développement à ses notices. On n'y trouve aucune indication sur l'âge des manuscrits, ni sur leur valeur littéraire.

Histoire de Bar-sur-Aube sous les comtes de Champagne (1077-1284), par M. H. d'Arbois de Jubainville, avec la collaboration de M. L. Vigeotte. Paris, librairie de Durand, in-8° de 164 pages. — Un choix judicieux des faits, une mise en œuvre habile des documents originaux, recommandent ce petit ouvrage à l'attention des érudits. Le cartulaire de Saint-Maclou, de Bar-sur-Aube, a fourni surtout aux auteurs beaucoup de notions précieuses qui donnent à leur travail un véritable intérêt.

Revue d'Aquitaine, journal historique de Guyenne, Gascogne, Béarn, Navarre, etc. directeur J. Noulens. Quatrième année, tome IV. Condom, 1860, in-8° de 595 pages. — Parmi les nombreux articles d'histoire et d'archéologie compris dans ce nouveau volume de la Revue d'Aquitaine, nous avons particulièrement remarqué des recherches de M. Léonce Couture sur Émilius Arborius et les rhéteurs aquitains au IV° siècle; diverses notices de MM. Chaudruc de Crazannes, V. Lespy, E. Pellisson, Riesbey, et de M. l'abbé Caneto sur la géographie ancienne, les monuments et la numismatique de la Guyenne et de la Gascogne, et un article de M. P. Lafforgue intitulé : *Le diocèse de Condom sous l'épiscopat de Bossuet.*

Biographie de Tarn-et-Garonne, études historiques et bibliographiques publiées sous les auspices de M. le préfet et du conseil général, par E. Forestié neveu, avec le concours de plusieurs écrivains. Première série. Montauban, imprimerie de Forestié, 1860, in-8° de 450 pages. — Les notices comprises dans ce volume sont au nombre de trente-deux. Les plus intéressantes sont celles qui ont pour objet la vie et les travaux du géomètre Pierre Fermat, du légiste Furgole, de Benoît de Guibert, gouverneur des Invalides, et d'Hippolyte de Guibert, membre de l'Académie française.

Le château d'Anet, notice historique. Paris, imprimerie de Remquet, librairie de

Benjamin Duprat, 1860, in-12 de x-306 pages, avec planches photographiées. — M. le comte A. de Caraman, propriétaire actuel du château d'Anet, expose avec beaucoup d'intérêt, dans cette notice, les principaux événements dont cette demeure historique a été le théâtre; il passe en revue les personnages célèbres qui l'ont habitée, et fait connaître les phases diverses qu'a subies son architecture. Des notes nombreuses, des pièces justificatives inédites, ajoutent encore à la valeur de cet excellent travail.

Voyage médical en Allemagne..... par le docteur Gallavardin. Paris, librairie de Baillière, 1860, in-8° de 165 pages. — Ce travail, qui fait suite à un ouvrage du même auteur sur l'enseignement clinique en Allemagne, a pour but d'exposer comment on a résolu, de l'autre côté du Rhin, le problème de la charité privée dans ses rapports avec l'enseignement médical, par l'établissement de la *policlinique*. L'auteur compare celle-ci à nos dispensaires et proclame la supériorité de la méthode allemande sur la nôtre.

Antiquités gallo-romaines découvertes à Toulon-sur-Allier, et réflexions sur la céramique antique, par M. E. de Payan-Dumoulin, président du tribunal civil du Puy, etc. Imprimerie de Marchesson, au Puy; librairie de Didron et Dumoulin, à Paris, 1860, grand in-8° de 108 pages, avec planches. — Des fouilles, exécutées de 1856 à 1858 près de Toulon-sur-Allier, en Bourbonnais, ont amené la découverte des antiquités dont la description est le sujet de l'ouvrage de M. de Payan-Dumoulin. Les objets découverts à Toulon, à peu de distance des restes d'un four à cuire la poterie, appartiennent à l'époque gallo-romaine, et consistent principalement en une grande variété de vases de formes et dessins différents, et en statuettes, qui pour la plupart représentent des divinités du paganisme. Le style et l'ornement de ces figurines, l'agencement des coiffures se rapportent, selon l'auteur, aux règnes de Domitien, de Trajan, d'Antonin le Pieux, entre le II° et le III° siècle de l'ère chrétienne. Ces vases, ces statuettes, sont décrits par M. de Payan avec beaucoup de soin et d'érudition archéologique, et le même mérite distingue les recherches sur la céramique antique, qui forment un des chapitres du livre.

Cartulare monasterii beatorum Petri et Pauli de Domina, Cluniacensis ordinis, Gratianopolæ diœcesis..... nunc primum, sub auspiciis Delphinalis Academiæ, cura, studio et impensis hujus Academiæ socii, tydis mandatum. Lyon, imprimerie de Perrin, 1860, in-8° de 468 pages, avec une carte. — Le village de Domène, chef-lieu de canton du département de l'Isère, sur la route de Grenoble à Allevard, renferme une église priorale du XI° siècle, dont les ruines, bien conservées, ont fourni à M. Albert du Boys la matière d'une notice archéologique qui ouvre ce volume. L'église de Domène est le seul débris subsistant d'un prieuré fondé en 1027 par Aynard, premier seigneur du lieu, tige de la famille de Monteynard. C'est le cartulaire de ce prieuré qui est publié aujourd'hui sous les auspices de l'Académie de Grenoble. Des deux cent trente-neuf chartes dont se compose ce cartulaire, une seule est postérieure au XII° siècle. La plupart sont du XI°, et offrent des détails précieux soit pour l'histoire locale, soit pour l'étude générale des mœurs et des institutions du moyen âge. L'éditeur a joint un texte annoté des chartes, un glossaire contenant plusieurs mots qu'on ne trouve pas dans Du Cange et Carpentier, trois index et une carte des environs de Domène.

Histoire physique, économique et politique du Paraguay et des établissements des Jésuites, accompagnée d'un atlas, de pièces justificatives et d'une bibliographie, par L. Alfred Demersay, chargé d'une mission scientifique dans l'Amérique méridionale. Tome I°, Paris, librairie de Hachette, 1860, grand in-8° de LXIV-386 pages. — Cet

ouvrage important, sur lequel nous reviendrons, formera deux volumes de texte, et sera accompagné d'un atlas.

Les Gètes, ou filiation généalogique des Scythes aux Gètes, et des Gètes germains aux Scandinaves, démontrée par l'histoire des migrations de ces peuples et par la continuation organique des phénomènes de leur état social, moral, intellectuel et religieux, par Bergmann. Paris, librairie de Jung-Treuttel, 1860, in-8° de xv-305 pages.

Notices biographiques sur les ducs de Saint-Aignan (François et Hippolyte), gouverneurs du Havre, par A. Guislain Lemale. Le Havre, imprimerie d'Alphonse Lemale, 1860, in-8° de 179 pages. — Le duc François de Saint-Aignan remplit les fonctions de gouverneur du Havre, de 1664 à 1687. A l'époque la plus brillante du règne du grand roi, il a joui, comme courtisan et comme poëte, d'une réputation dont la postérité a fait peut-être trop sévèrement justice : ce n'est pas une des physionomies les moins remarquables d'une époque fertile en curieuses individualités. M. Guislain Lemale a réuni dans sa notice un nombre suffisant de faits pour donner une idée de la physionomie de cet homme, que madame de Sévigné appelait « unique en « son espèce et un grand original sans copie. » Le duc Hippolyte de Saint-Aignan, second fils du duc François, fut nommé gouverneur du Havre en 1719 (après son frère le duc de Beauvilliers, et le gendre de celui-ci, le duc de Mortemart), et exerça cette charge jusqu'en 1776. Ces deux seigneurs ont rendu à la ville du Havre les services les plus signalés, et on ne peut qu'applaudir à la pensée de M. Guislain Lemale, qui, en écrivant leur biographie, a voulu acquitter, au nom de ses concitoyens, une dette de reconnaissance.

Le même écrivain vient de publier un ouvrage plus étendu, intitulé : *Le Havre sous le gouvernement du duc Hippolyte de Saint-Aignan* (1719-1776), 1860, in-8° de 468 pages. — Ce livre, dont les matériaux ont été puisés dans les archives de l'hôtel de ville du Havre, dans celles de l'ancienne intendance, à Rouen, et aux Archives de l'Empire, à Paris, peut être considéré comme une histoire de la ville du Havre, sous le règne de Louis XV. C'est une œuvre historique intéressante, qui consacre le souvenir de l'ancienne organisation administrative de la commune, de ses luttes intérieures, de ses relations avec le pouvoir central. Ce livre fournit d'utiles renseignements pour l'étude de nos anciennes institutions politiques et administratives. Il se termine par une liste des principaux ouvrages à consulter sur l'histoire du Havre.

Thucydide, par Jules Girard, ancien membre de l'école française d'Athènes, maître de conférences à l'École normale supérieure. Paris, imprimerie de Bourdier, librairie de Charpentier, 1860, in-12 de 328 pages. — L'Académie française, qui avait proposé pour sujet d'un de ses concours de 1858 une *Étude sur le génie historique et oratoire de Thucydide*, a couronné le mémoire de M. Jules Girard. Cette distinction recommande suffisamment à nos lecteurs cet excellent travail, dans lequel l'auteur traite successivement des harangues de l'historien grec, de ses récits et de ses descriptions, de l'art dans Thucydide, et de l'originalité de son génie.

Les visions d'Isaïe, fils d'Amos, traduites en vers français, par l'abbé C. Chabert, chanoine d'honneur de Lyon et de Troyes, curé de Notre-Dame-Saint-Louis. Lyon, imprimerie de L. Perrin, librairie de N. Scheuring, 1860, in-8° de VIII-409 pages. — Cette traduction des visions d'Isaïe, qui reproduit assez heureusement une partie des beautés de l'original, n'a pas la prétention d'être littérale. L'auteur avoue n'avoir traduit qu'une traduction. Il a fondu dans son travail la substance des interprétations données par les commentateurs aux passages obscurs, en sorte que son

œuvre tient un peu du commentaire et de la version littérale. Ce travail n'en est pas moins intéressant pour ceux qui ne peuvent lire les livres sacrés dans l'hébreu ou dans le grec.

Description géographique et statistique de la Confédération argentine, par V. Martin de Moussy. Tome Ier. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, 1860, in-8° de 582 pages. — L'ouvrage de M. Martin de Moussy est le résultat d'un séjour de dix-huit années, de 1841 à 1859, dans le bassin de la Plata. Bien que le but de l'auteur ait été surtout de traiter de l'état physique de la Confédération argentine, il a fait précéder son travail d'une chronologie des principaux événements dont le bassin de la Plata a été le théâtre depuis trois siècles et demi, et d'une revue abrégée des travaux historiques ou géographiques dont ce pays a été l'objet. Le tome Ier traite de la géographie générale de la Confédération argentine, de son hydrographie, de son orographie, de sa constitution géologique, de sa climatologie. Le volume est terminé par des considérations sur la végétation du sol argentin, l'agriculture et le commerce de la Confédération.

Géologie pratique de la Louisiane, par R. Thomassy, ancien élève de l'école impériale des chartes, etc. Montpellier, imprimerie de Martel; Paris, librairie de Lacroix et Baudry; 1860, in-4° de LXVIII-263 pages, avec six planches. — M. Thomassy présente cet ouvrage au public comme une simple étude de géologie limitée à la basse Louisiane et au bassin inférieur du Mississipi. C'est néanmoins une œuvre importante, fruit d'un grand nombre d'observations personnelles, recueillies pendant un voyage de cinq années sur les bords du Mississipi et sur le littoral de la Louisiane et des États voisins. L'auteur traite successivement de la cartographie, de l'hydrographie, de la géologie de la Louisiane, et publie dans un appendice une relation inédite de Robert de la Salle, sur la nécessité de poursuivre la découverte du Mississipi, relation adressée au comte de Frontenac, en novembre 1680.

Histoire des comtes de Toulouse, par le général Moline de Saint-Yon. Paris, librairie d'Arthus Bertrand, 1860, 2 volumes grand in-8°, ensemble de CXLIII-799 pages, avec planches.

Hugues de Saint-Victor. Nouvel examen de l'édition de ses œuvres, par B. Hauréau, avec deux opuscules inédits. Paris, librairie de Pagnerre, 1860, in-8° de 220 pages.

Traduction nouvelle d'Aristophane, avec une introduction et des notes, par C. Poyard. Paris, librairie de Hachette, 1860, in-18 de XII-524 pages. (Collection des *Chefs-d'œuvre de littérature ancienne*.)

Étienne Marcel et le gouvernement de la bourgeoisie au XIVe siècle (1356-1358), par F. T. Perrens. Paris, imprimerie de Raçon, librairie de Hachette, 1860, in-8° de XI-440 pages.

De l'origine des formes grammaticales et de leur influence sur le développement des idées, par Guillaume de Humboldt; opuscule traduit par Alfred Tonnellé....... Paris, librairie de Frank, 1860, in-8° de 81 pages.

ALLEMAGNE.

Æschyli quæ supersunt tragœdiæ, vol. I, sect. II, *Choephori*. Recensuit, adnotationem criticam et exegeticam adjecit Henricus Weil, in facultate litterarum Vesontina professor. Gissæ, J. Ricker, 1860, in-8° de 132 pages. — La nouvelle édition d'Eschyle, publiée à Giessen par M. H. Weil, professeur à la faculté des lettres de Besançon, est une œuvre importante, que nous ne pouvons apprécier ici comme elle

le mériterait. Le texte des Choéphores, formant la seconde partie du tome Ier, a été soigneusement établi à l'aide des manuscrits de Florence. Le travail critique de l'éditeur se distingue par des aperçus nouveaux, qu'il a exposés ailleurs avec plus de développements, par exemple dans sa dissertation sur la *Composition symétrique des dialogues dans les tragédies d'Eschyle.* (Voir le *Journal général de l'instruction publique*, 1860.)

BELGIQUE.

Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, tomes IX et X. Bruxelles, imprimerie de Hayez 1859-1860. Deux volumes in-8° de 548 et 520 pages. — On trouve dans le tome IX de ce recueil les mémoires suivants : Recherches sur les pensions militaires, par M. le capitaine Liagre; Mémoire sur les polyèdres réguliers, par M. Steichen; De la pénétration des molécules solides à travers les tissus de l'économie animale, par M. le docteur Crocq; Quelques considérations sur la théorie du progrès indéfini, dans ses rapports avec l'histoire de la civilisation et les dogmes du christianisme, par M. J. J. Thonissen; Étude philosophique sur l'architecture, par M. Edmond Lévy. Le tome X contient les quatre ouvrages dont voici les titres : De l'association dans ses rapports avec l'amélioration du sort de la classe ouvrière, par Ed. Ducpétiaux; Histoire de l'origine et des progrès de la gravure dans les Pays-Bas, jusqu'à la fin du XVe siècle, par Jules Renouvier; Henri de Gand et ses derniers historiens, par N. J. Schwartz; Note sur les tremblements de terre en 1857, avec suppléments pour les années antérieures, par Alexis Perrey.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

AOÛT 1860.

A History of ancient sanscrit literature so far as it illustrates the primitive religion of the Brahmans, by Max Müller, London, 1859, in-8°, xix-607 pages.
Histoire de l'ancienne littérature sanscrite dans ses rapports avec la religion primitive des Brahmanes, par M. Max Müller.

PREMIER ARTICLE.

Le nouvel ouvrage de M. Max Müller marquera dans les études védiques un progrès considérable; il fixe et il éclaircit une foule de questions intéressantes et douteuses, et il trace à la littérature du Véda un cadre qui, selon nous, sera définitif. Il a porté l'ordre et la lumière dans ce trésor immense et confus des monuments primitifs de la religion brahmanique; et son système repose sur des bases qui peuvent sembler inébranlables. M. Max Müller n'a rien emprunté à ses devanciers, tout en connaissant à fond leurs travaux, et en en faisant le plus grand cas; mais ses idées sont assez neuves et ses recherches personnelles assez étendues pour qu'il ne doive rien à personne sur un terrain où cependant bien d'autres avant lui avaient déjà conquis une gloire méritée[1]. On le conçoit du reste sans peine : depuis Colebrooke et

[1] M. Max Müller, dans quelques mots de préface, cite avec une grande et sincère estime les noms de MM. Wilson, Burnouf, Lassen, Benfey, Roth, Böhthlingk, Kuhn, Regnier, Weber, Aufrecht et Whitney, ses émules contemporains; mais il s'est

Rosen, il n'est pas un philologue, parmi tant de noms justement illustres, qui ait consacré à l'étude du Véda des investigations plus constantes ni plus heureuses. Voilà près de vingt ans que M. Max Müller s'en occupe avec une assiduité attestée par de nombreuses publications, et que n'ont pu détourner, bien qu'en la suspendant quelquefois, les devoirs de ses fonctions à l'université d'Oxford[1]. Dès le premier volume de son édition du *Rig-Véda*, en 1849, il annonçait l'ouvrage qui paraît aujourd'hui; et plusieurs feuilles en étaient dès ce moment imprimées. C'est donc le fruit de plus de dix années de méditations et de labeurs que nous avons actuellement sous les yeux. Il ne peut pas y avoir de titres plus sérieux à notre attention. Mais, à une science solide et profonde, M. Max Müller joint un autre don qui n'est guère moins rare ni moins précieux : il expose ses idées avec une élégance et une clarté qui leur donnent le plus grand charme, et qui les font d'autant mieux comprendre et accepter plus facilement. Les philologues, en général, se préoccupent trop peu de la forme sous laquelle ils se présentent au public, et ils ne semblent pas se douter que plus les recherches sont graves et utiles, plus on doit s'efforcer de les rendre, sinon attrayantes, du moins accessibles aux esprits curieux et appliqués. C'est bien assez des difficultés mêmes du sujet; il ne faut jamais y ajouter, comme à plaisir, des difficultés nouvelles qu'un peu plus de soin pourrait épargner, au grand profit de l'auteur lui-même aussi bien que de ceux qui le lisent. Ce n'est pas servir assez complétement les intérêts de la science que de ne pas la revêtir, lorsqu'on le peut, de dehors plus acceptables. Quant à M. Max Müller, il a un merveilleux talent d'exposition, auquel doivent rendre pleine justice ceux-là mêmes qui auraient à contredire quelques-unes de ses opinions. Est-ce un heureux présent de la nature et la méthode toute spontanée d'un esprit bien fait? Est-ce le résultat chèrement acquis de longs et pénibles efforts? Nous ne saurions le dire et nous n'avons point à le rechercher; mais nous ne pouvons passer sous silence une qualité si aimable et en

abstenu avec prudence de toute controverse, parce qu'il croit, dit-il, que la controverse littéraire est peu propre à servir la science, qu'elle entrave trop souvent. —
[1] M. Max Müller, ancien élève de l'université d'Oxford (*fellow of All Souls College*), a été appelé, en 1851, à la place de professeur adjoint de la chaire des langues et des littératures de l'Europe moderne. En 1854, il a succédé comme titulaire à M. Francis Trithen, et depuis lors il remplit cette place. Le premier volume du *Rig-Véda* a paru en 1849, le second a paru en 1854, et le troisième en 1856. Il y aura encore trois volumes, qui contiendront le reste du texte et des documents accessoires qui compléteront cette superbe publication, dont nous appelons l'achèvement de tous nos vœux.

même temps si féconde; et nous n'en connaissons pas d'assez fréquents exemples pour que nous soyons en droit de la dédaigner quand nous la rencontrons.

L'histoire de l'ancienne littérature sanscrite est dédiée à M. H. H. Wilson, dont M. Max Müller a été longtemps l'élève et l'ami, et dont il est certainement le plus digne héritier[1]. Il ne pouvait choisir un patronage scientifiquement plus honorable ni plus justifié; c'était M. Wilson qui, avec un noble et sagace désintéressement, avait désigné M. Max Müller, bien jeune alors, quand la compagnie des Indes eut la généreuse pensée d'assurer à ses sujets indigènes un texte correct et magnifique de leurs livres sacrés, qu'ils étaient hors d'état de se donner eux-mêmes. Le respectable doyen des indianistes n'avait pas hésité à se faire indirectement le collaborateur de cette belle œuvre, et il publiait la traduction anglaise du *Rig-Véda* au fur et à mesure que les volumes sanscrits paraissaient, à des intervalles plus ou moins rapprochés. C'est donc un hommage de reconnaissance, et tout ensemble d'admiration, que la dédicace de M. Max Müller; il ne savait pas qu'il le déposait presque sur une tombe; mais c'est, en quelque sorte, une consécration de plus donnée à son livre; car M. Wilson en partageait certainement les idées, qu'il avait vues naître et qu'il avait encouragées.

Mais, avant de juger le système de M. Max Müller, il convient de montrer toute l'importance qui s'attache à la question.

Grâce aux travaux dont le Véda a été l'objet, depuis un demi-siècle qu'a paru le fameux mémoire de Colebrooke (1805)[2], nous pouvons embrasser aujourd'hui d'un regard sûr l'ensemble à peu près complet des monuments de la foi brahmanique. Non-seulement nous avons le livre saint tout entier dans les quatre parties qui le composent, mais nous possédons aussi un bon nombre des commentaires sacrés de diverse nature qu'il a suscités; et quant à ceux qui n'ont point encore été

[1] M. Horace Hayman Wilson, professeur de sanscrit à l'université d'Oxford, et associé étranger de notre Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort à Londres, au mois de mai dernier, à l'âge de soixante et quinze ans. Il avait longtemps résidé dans l'Inde, et il était un des disciples les plus laborieux et les plus célèbres de cette première génération d'indianistes où figurèrent William Jones, Wilkins, Colebrooke, etc. M. H. H. Wilson formait la transition entre ces premiers fondateurs, pères de la science, et la nouvelle génération qui les continue si dignement. Son dictionnaire seul, sanscrit-anglais, suffirait à immortaliser son nom. — [2] J'ai essayé de retracer la marche des études védiques antérieurement à Colebrooke et depuis son mémoire, dans un article du *Journal des Savants*, cahier de juillet 1853, p. 394 et suiv. Je ne reviendrai pas sur ces renseignements; mais, depuis sept ans, des publications très-importantes et très-nombreuses ont eu lieu.

publiés, nous savons assez précisément ce qu'ils sont, avant même de connaître en détail tout ce qu'ils renferment. A côté des livres imprimés, déjà fort multipliés, les principales bibliothèques de l'Europe, Berlin, Londres, Oxford, Paris, gardent au zèle des indianistes une foule de manuscrits qui ne tarderont point à voir le jour, et dont, en attendant, on n'ignore déjà plus le contenu. On peut donc se permettre d'affirmer dès à présent que la religion des brahmanes nous est ouverte; et nous pouvons la juger d'après les témoignages les plus authentiques et les plus directs. C'est là un fait dont on ne saurait exagérer la valeur, et qui donne à l'Inde une place très-grande dans les annales religieuses de l'esprit humain, quelles que soient les erreurs dont sa théologie est entachée. Nous ne voulons d'ailleurs parler que de l'Inde brahmanique; mais il ne faudrait pas oublier que le génie indou a enfanté aussi le bouddhisme, qui compte sur notre globe plus d'adhérents qu'aucune autre religion [1], ce qui ne prouve rien, on le sait de reste, pour la vérité de ses croyances.

Ainsi il y a maintenant dans l'histoire de l'humanité trois grands exemples, au lieu de deux, de religions fondées et développées par des livres : la Bible, le Coran, le Véda [2]. Ce ne serait pas ici le lieu de comparer avec quelque étendue ces manifestations puissantes de la

[1] Voir, dans le *Journal des Savants*, les articles où j'ai traité du bouddhisme, de 1854 à 1859. Au point de vue qui nous occupe ici, le bouddhisme doit être mis de côté pour deux motifs : d'abord, s'il est né dans l'Inde, il n'y est pas resté, et l'on peut à peine dire qu'il est indien puisqu'il a dû émigrer et qu'il n'a pu fleurir que chez les peuples étrangers, au nord, à l'est et au sud de la presqu'île; en second lieu, le bouddhisme n'est point fondé sur un livre révélé comme le brahmanisme; il est fondé sur plusieurs livres, dont le canon n'a jamais été bien arrêté, et qui n'émanent pas directement du réformateur lui-même. L'orthodoxie n'a pu être, dans la religion du Bouddha, aussi régulière et aussi rigoureuse que dans le brahmanisme, et les bhikshous, malgré leurs conciles, n'ont pas su, comme leurs adversaires, donner à leurs écritures un caractère immuable et respecté de tous les croyants. — [2] A côté de ces trois livres, il serait peut-être possible de placer aussi ceux de Confucius, qui ont exercé une si grande influence sur les destinées de la Chine; mais, outre que Confucius n'a jamais eu le dessein de fonder une religion, l'histoire de ses doctrines est encore trop peu connue pour qu'on puisse en tirer des résultats vraiment historiques. La Chine, à cet égard comme à tant d'autres, est en quelque sorte à part du reste de l'humanité. C'est un moraliste qui lui a tenu lieu de législateur religieux, si ce n'est de théologie, longtemps après que la société s'était assise sur les bases qui lui sont propres, et que, selon toute apparence, elle gardera jusqu'à ce qu'elle s'éteigne. La Chine n'en est pas moins curieuse à étudier; mais elle ne rentre pas dans le cercle ordinaire des choses humaines. Je ne parle pas du *Zend-Avesta*, dont l'histoire est, jusqu'à présent, encore moins connue que celle des livres de Confucius. Enfin, de nos jours, on peut citer le livre des Mormons.

pensée religieuse qui fait le fond éternel de l'âme humaine; nous essayerons cependant de présenter, sur cet inépuisable sujet, quelques considérations qui sont indispensables pour bien montrer quel intérêt spécial s'attache au Véda.

La Bible, qui fait la base du christianisme, se compose de deux parties, l'Ancien Testament et le Nouveau; et les livres très-divers qui les forment l'un et l'autre répondent à un espace de temps qui est de plus de seize siècles, depuis les cinq livres de Moïse jusqu'aux quatre Évangiles, à l'Apocalypse, et aux Épîtres de saint Paul. Les auteurs de ces ouvrages, tous réputés sacrés, sont aussi dissemblables que leurs ouvrages mêmes. Ils appartiennent, en général, à une même contrée, géographiquement très-restreinte, et cependant ils s'expriment, par suite de l'intervalle des temps, dans deux langues au moins[1]. Tous les monuments du Nouveau Testament sont en grec, tandis que la plupart de ceux de l'Ancien sont en hébreu; et il est bien à croire que l'hébreu lui-même doit trahir plus d'une nuance, depuis le dialecte qu'employait Moïse vers l'an 1550 avant J. C. jusqu'à celui du premier livre des Macchabées[2], un siècle environ avant l'ère chrétienne, ou même jusqu'à celui de saint Matthieu, qui, d'après la tradition, a dû écrire en langue syriaque l'Évangile conservé seulement en grec sous son nom. Comparés entre eux, les monuments de la Bible n'offrent pas moins de divergences; les uns sont purement historiques, comme la Genèse, l'Exode, les Juges, les Rois, les Paralipomènes, les Macchabées, les Évangiles, les Actes des apôtres; les autres sont moraux, comme les Psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des cantiques, les Épîtres; d'autres, enfin, sont spécialement prophétiques, comme les grands et les petits prophètes, et le livre mystérieux de saint Jean.

Le Coran a beaucoup plus d'unité que la Bible, en ce sens qu'il n'a qu'un seul auteur et il ne pouvait guère en être autrement pour un livre composé à une époque si rapprochée de nous, dans le VII[e] siècle de notre ère. Mais l'imagination de Mahomet s'est chargée de jeter dans son œuvre une variété et une confusion plus grandes que si diverses mains y avaient travaillé. C'est trop souvent le désordre d'une inspira-

[1] Je dis « deux langues au moins, » parce qu'il est certain qu'outre l'hébreu et le grec, quelques originaux bibliques étaient en chaldéen, notamment les livres de Tobie et de Judith, selon le témoignage de saint Jérôme. On croit que le Livre de la Sagesse a été primitivement écrit en grec; l'Ecclésiastique, d'abord écrit en hébreu, n'existe plus qu'en grec, etc. — [2] Le premier livre des Macchabées a été d'abord écrit en hébreu, à ce qu'on suppose; la version grecque est le seul original qui en reste actuellement; quant au second livre, il passe pour avoir été écrit en grec.

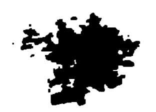

tion aveugle, et les égarements d'un poëte qui ne peut maîtriser l'enthousiasme et les passions dont il est embrasé. Il est vrai que Mahomet n'avait point précisément à créer un dogme nouveau; il modifiait plutôt des dogmes anciens, en les opposant à l'idolâtrie, qu'il voulait détruire. Il faisait les plus larges emprunts à la Bible et même aux traditions chrétiennes; et, sans ces secours étrangers, il est douteux que le Coran eût jamais pu naître. Il est resté le seul livre de l'islamisme, et il passe pour l'œuvre personnelle du prophète, au moins autant que pour la parole révélée «du Dieu clément et miséricordieux[1].»

Sous le rapport de l'antiquité, le Véda, composé des quatre livres que l'on sait, le Rig, le Yadjour, le Sâman et l'Atharvan, a un grand avantage sur la Bible, qui se développe et qui s'accroît pendant tant de siècles successifs, et sur le Coran, qui est d'une date si récente. Le Véda est constitué, tel qu'il nous est parvenu, mille ans au moins avant l'ère chrétienne; et depuis lors il est resté absolument immuable, sans rien acquérir et sans rien perdre. Les conséquences religieuses et sociales que les brahmanes en ont tirées n'y ont fait apporter aucun changement; et la réforme du Bouddha, qui tendait à en détruire toute l'autorité, n'y a point amené la moindre altération. Nous aurons à revenir plus tard sur cette date minimum que nous assignons au Véda, et nous montrerons que cette conjecture, dans les limites où la donne M. Max Müller, est à l'abri de toute critique. Mais, ici, nous nous contenterons de l'énoncer, et l'on peut la regarder comme un fait définitivement acquis[2]. La Bible a des monuments qui remontent au moins

[1] Le Coran lui-même, dit bien, Sourate II, «qu'il est descendu du ciel pour être «le guide, la lumière des hommes et la règle de leurs devoirs;» et cette assertion se trouve à tout instant répétée sous toutes les formes. Très-souvent aussi, Dieu parle directement dans le Coran pour s'adresser soit à son prophète, soit aux croyants et aux infidèles. Mais, comme, la plupart du temps, Mahomet parle en son propre nom, son livre porte un cachet individuel que n'ont pas les monuments bibliques, ni, en général, les monuments religieux. Le Coran est une partie de l'histoire de Mahomet, aussi bien qu'un livre de prières et un code de morale et de lois civiles. — [2] Il n'y a pas plus pour le Véda que pour tout le reste, dans l'Inde, de chronologie précise, et il faut se résigner à n'avoir jamais, sur ces points si importants, de satisfaction complète. Mais c'est beaucoup d'obtenir, à l'aide d'inductions irréprochables, des minima qu'on puisse accepter pour démontrés et tout à fait certains. Colebrooke faisait remonter le Véda à quatorze ou quinze siècles avant l'ère chrétienne. William Jones était du même avis. M. Max Müller ne s'éloigne que très-peu de ces données générales; mais il y arrive par d'autres méthodes, dont nous aurons à parler plus loin. On peut voir aussi, sur cette question de chronologie, les articles du *Journal des Savants*, cahier de juillet 1853, p. 404, et cahier de mai 1854, p. 279 et suiv.

aussi haut, et dont la date n'est pas moins reculée; mais elle en compte aussi de beaucoup plus jeunes, et le Véda conserve, à cet égard, une réelle supériorité, à laquelle d'ailleurs il ne conviendrait pas d'attacher trop d'importance; car, pour ces guides divins de l'esprit religieux des peuples, l'âge n'est rien, et la vérité est tout. Or le Véda ne contient pas seulement beaucoup moins de vérité que la Bible et l'Évangile; il en contient beaucoup moins encore que le Coran, qui doit, il est vrai, toutes ses lumières à l'Évangile et à la Bible, transformés pour une race nouvelle par le génie d'un poëte et d'un politique. Nous signalons donc l'antiquité du Véda, qui est incomparable; mais nous ne voyons rien en cela qui mérite plus particulièrement notre respect et notre admiration.

Une autre particularité non moins notable du Véda, c'est que l'orthodoxie a introduit et incorporé dans le texte sacré le commentaire même dont ce texte a été l'objet. Les éléments primitifs sont les hymnes ou prières, qu'on appelle les *Mantras;* mais les *Brâhmaṇas*, avec les *Araṇyakas* et les *Oupanishads*, ont été joints aux Mantras et revêtus d'un égal caractère de sainteté. Sans doute les Brâhmaṇas, les Araṇyakas et les Oupanishads, remplis trop souvent de rêveries et d'aberrations extravagantes, sont fort loin des hymnes qu'ils prétendent expliquer et éclaircir; mais, tout inférieurs qu'ils sont, les brahmanes les ont placés sur le même rang, et les ont couverts de la même inviolabilité. Doit-on voir là le calcul de l'ambition d'une caste? Doit-on y voir la nécessité d'une interprétation, quelle qu'elle fût, de pensées trop souvent obscures et presque inintelligibles? Il serait difficile de décider; mais il est sorti de ce fait un résultat non moins étrange que le fait lui-même : c'est que le culte, dans ses moindres détails, a été joint au texte sacré d'où on l'avait tiré, et mis sous l'égide d'une même révélation. C'est là, à ce qu'il semble, un phénomène unique; et, nulle autre part que dans le Véda, on ne voit rien de semblable. Ailleurs, la liturgie s'est toujours formée par le progrès des temps, à côté et à part du livre saint, bien qu'il l'eût inspirée et qu'il en eût même quelquefois fixé les principales règles[1]; mais, dans l'Inde, le commentaire et le culte n'ont point été séparés du livre saint lui-même, et ils en font une partie essentielle, quoique évidemment très-postérieure et par le style et par les idées[2].

[1] Bien des détails du culte sont fixés dans le Lévitique et dans les Nombres; mais ces prescriptions sont contemporaines du livre où elles se trouvent, et elles font partie intégrante du récit. — [2] Plus loin, j'aurai l'occasion de préciser, en analysant les recherches de M. Max Müller, le sens de chacune de ces expressions de Mantras, de Brâhmaṇas, d'Oupanishads et d'Araṇyakas, qui commencent,

Dans la Genèse, dans le Coran, c'est Dieu qui parle à Moïse et à Mahomet, et qui leur révèle à tous deux les vérités, les préceptes et les lois qu'ils doivent transmettre en son nom au reste des hommes. Mais c'est plutôt encore une inspiration de Dieu que la parole de Dieu même, et, comme, dans les deux Testaments en particulier, presque chaque livre porte un nom d'auteur spécial, on a été conduit invinciblement à attribuer l'œuvre à chacun de ces auteurs bien connus plutôt qu'à l'Être divin. Dans l'Inde, où tant d'autres choses sont obscures, il n'y a point eu cette équivoque et cette confusion. Le Véda est substantiellement la parole même de Brahma. Les Rishis n'ont point composé ces hymnes; ils les ont simplement vus, et ils les ont communiqués au genre humain, sans y changer quoi que ce soit et sans y mettre rien absolument du leur. La tradition, il est vrai, a eu soin de conserver leur nom; et des tables très-bien faites, appelées *Anoukramanis*, et annexées au texte saint, rappellent avec la plus scrupuleuse exactitude à quel dieu l'hymne est adressé, quel est le Rishi qui l'a récité, quel mètre y est employé; mais, en dépit de tous ces détails, que ne renierait point notre plus minutieuse érudition, le Véda n'appartient point à des auteurs humains, et c'est à Brahma exclusivement qu'on doit le rapporter, sous peine d'hérésie et de sacrilége. Cette foi inébranlable au surnaturel n'a été nulle part poussée plus loin que dans l'Inde, et elle y a eu de très-heureuses conséquences pour la conservation du texte saint, demeuré inaltérable à travers tant de générations qui se le sont transmis, pendant de très-longs siècles, à l'aide seule de la mémoire [1].

Les Indiens eux-mêmes ont si bien senti l'importance essentielle d'un tel fait, qu'ils ont distingué, plus profondément qu'aucun peuple, la théologie primitive et directement révélée de la théologie purement traditionnelle. La *Çrouti*, c'est-à-dire ce qui a été immédiatement entendu par les Rishis, n'est jamais confondue avec la *Smriti*, c'est-à-dire avec les enseignements secondaires, quoique très-vénérables encore,

d'ailleurs, à être assez généralement connues; mais M. Max Müller a le mérite d'en avoir fixé la signification et les rapports mieux que personne avant lui. — [1] J'ai déjà eu l'occasion de signaler ce phénomène très-remarquable d'une transmission que rien n'a pu altérer, même dans les moindres détails. Tous les peuples ont apporté ce soin et cette piété à conserver leurs livres religieux; mais les Indiens ont été, ce semble, plus heureux que tous les autres; et ce succès est dû sans doute à ce que le texte védique était, à leurs yeux, la présence même de l'Être divin. (Voir le *Journal des Savants*, cahier de février 1858, p. 97.) Quant aux efforts de mémoire que la race brahmanique a dû faire pour conserver intact le dépôt de la foi, j'aurai plus tard à en parler, ainsi que de l'époque à laquelle on peut faire remonter l'usage de l'écriture dans l'Inde.

que les maîtres de la science communiquaient à leurs disciples et à leurs successeurs[1]. La *Çrouti* et la *Smriti* se partagent tout le domaine de la théologie brahmanique, sans jamais se mêler et sans que l'une ait gravement empiété sur l'autre, quoique leurs limites fussent bien voisines, et que, naturellement, la simple tradition ait dû tenter plus d'une fois, par bien des motifs plus ou moins louables, de devenir une véritable révélation. Au début, cette distinction, toute fondamentale qu'elle est, n'avait pas été possible; et certainement, à l'origine, ce qu'entendaient les Rishis n'était que l'écho de leur propre inspiration et les chants de leur enthousiasme personnel; mais bientôt les premiers élans de la poésie religieuse et tout instinctive avaient cessé; et ce prodigieux lyrisme, dont les âges suivants ne ressentaient plus les ardeurs, était devenu, par l'admiration même des peuples, une chose sacrée et divine. Comme les hommes n'étaient plus capables de ces merveilleuses inspirations, on crut bien vite qu'ils n'avaient jamais dû les éprouver, et l'on transporta à Brahma lui-même la parole enflammée, et désormais inimitable, des chantres des premiers jours.

D'ailleurs, les Indiens, malgré la sincérité et l'ardeur incontestable de leur foi, n'ont jamais su préciser l'idée de l'être auquel ils devaient cette révélation. Dans la Bible, dans le Coran, le doute n'est pas possible : c'est à Dieu seul qu'on la rapporte, quels que soient, d'ailleurs, les intermédiaires dont Dieu se serve, Moïse, David, Salomon, Esdras, Ézéchiel, saint Luc, saint Marc, ou même Mahomet; dans le Véda, où Brahma ne tient presque aucune place, il n'y a jamais d'indication aussi précise; et ce n'est que très-postérieurement que la théologie a fixé ce point capital de la croyance populaire. Le génie indien, même dans le sein du brahmanisme, n'a pu s'élever à la claire notion d'un Dieu unique; il l'a beaucoup cherchée et beaucoup pressentie; mais on ne peut pas dire qu'il l'ait comprise réellement, malgré tous ses efforts et tous ses travaux[2]. Cette indécision, loin de nuire à la foi, lui

[1] Le bouddhisme aussi a essayé de faire cette distinction; les soûtras de la *Triple Corbeille* commencent presque tous par cette formule: « Voici ce que j'ai entendu. » (Voir le *Journal des Savants*, cahier d'août 1854, p. 484.) Les bouddhistes voulaient faire croire que leurs saintes écritures étaient aussi la transcription fidèle et éternelle de la parole du Bouddha. Mais cette imitation a été bien impuissante, et la réforme est restée, à cet égard comme à tant d'autres, fort au-dessous de la religion qu'elle prétendait remplacer en la surpassant. C'est une autorité toute d'emprunt, que le bouddhisme a voulu se donner; mais il n'a pas su la constituer comme l'avait fait le brahmanisme, qui y avait été spontanément conduit par ses progrès mêmes. — [2] C'est là ce qui explique comment le bouddhisme, né au milieu du brahmanisme avec la prétention de le réformer, a complétement omis l'idée de Dieu. Si

a peut-être donné plus de puissance, et l'intervalle qui sépare l'homme de l'Être infini est tellement incommensurable, que cette indétermination même n'est peut-être qu'un hommage de plus; si elle ne rapproche pas l'homme, elle ne l'éloigne point.

Quoi qu'il en puisse être, nous voyons avec la dernière évidence comment le génie indien a procédé; et l'on peut dire que l'expérience qu'il présente est aussi complète qu'il est possible. Il débute, dans des temps dont la durée est indéfinie, par des chants, expression féconde et spontanée d'une poésie qui s'ignore, et qui n'en est que plus grande en s'abandonnant sans réserve à ses transports. Ces chants s'adressent à toutes les manifestations et à toutes les puissances de la nature au milieu de laquelle vivent les poëtes et dont ils sont prodigieusement émus. Ils s'adressent au feu, aux vents, à la terre, au ciel, au soleil, à l'aurore, aux rivières, au jour, à la nuit, et aussi à des déités qui se dégagent de ces phénomènes naturels en y présidant. Ces hymnes, ces prières, où l'homme ne demande que protection et appui à la divinité qu'il invoque et qu'il honore de ses sacrifices, sont le premier germe de tout le développement religieux. Après un nombre plus ou moins long de générations qui n'ont vécu que de cet aliment poétique, ces chants, devenus obscurs pour les générations qui succèdent, exigent des explications, que la caste des brahmanes, qui s'est formée dans l'intervalle, et qui s'est portée l'héritière des Rishis, se charge de donner à la foi nationale. Ces commentaires, qui marquent un second degré du sentiment religieux et qui sont indispensables à l'organisation du culte, font partie, à ce titre, du recueil sacré, et telles sont les deux fermes bases sur lesquelles s'élève tout l'édifice de la théologie brahmanique.

A quelle race sont dus ces chants primitifs de l'Inde, qui ont décidé de tout son destin religieux? Dans quelles contrées ont-ils d'abord retenti? Où habitaient les Rishis? A quelle époque ont-ils apparu dans la presqu'île? En étaient-ils aborigènes, ou venaient-ils d'une contrée étrangère et voisine? L'histoire ne peut pas porter sa lumière dans ces

cette idée eût été plus précisément déterminée dans la religion antérieure, elle n'eût point si facilement disparu. La philosophie sânkhyâ l'avait déjà méconnue en la passant sous silence, et peut-être même en la niant; le bouddhisme alla, dans cette voie, jusqu'à l'extrémité; et la notion d'un être supérieur et divin, créateur et ordonnateur du monde, lui est absolument étrangère. C'est surtout dans les Oupanishads qu'on peut voir jusqu'où le génie brahmanique a pu porter ses progrès en théodicée. La *Bhagavad-Guîtâ*, qui est aussi une sorte d'Oupanishad, est également un bel exemple de ce développement.

obscurités; mais cependant la tradition a conservé la trace de quelques grands faits, qu'on peut regarder dès à présent comme indubitables, et que confirment de plus en plus toutes les découvertes que chaque jour voit faire en philologie. C'est du haut plateau appelé Indoukoush, au nord-est de la Perse et au nord-ouest de l'Inde, que sont parties, il y a quatre mille ans peut-être, ces migrations puissantes qui ont séparé en deux branches principales la famille indo-européenne [1]. L'une s'est dirigée à l'ouest, et c'est d'elle que sont sortis à peu près tous les peuples qui couvrent aujourd'hui l'Europe, semant sur sa route les Perses, les Grecs, les Latins, les Celtes, les Germains, les Slaves, et toutes les variétés de familles issues de ces races primordiales; l'autre, moins illustre et moins forte, s'est dirigée à l'est, et, descendant les deux grands cours d'eau qui se partagent la presqu'île de l'Inde, elle a successivement envahi les bords de l'Indus et du Gange, avec toutes les nations méridionales qui dès lors occupaient le sol. C'est à cette seconde branche de la famille Aryenne qu'appartenaient les Rishis, et la langue dans laquelle ils ont chanté est la sœur, si ce n'est la mère, de toutes celles que parle à cette heure la portion la plus éclairée et la plus civilisée du genre humain. Le sanscrit védique nous représente l'idiome primitif qu'ont employé les Rishis, si ce n'est peut-être dans les âpres contrées d'où ils sont sortis, du moins dans les contrées plus douces et plus belles qu'ils ont envahies et conquises. Cet idiome a subi plus tard bien des transformations, depuis le sanscrit des Brâhmaṇas [2] jusqu'au sanscrit classique des épopées et des codes, des drames et des Pourâṇas; mais, à l'état où nous le trouvons dans le Véda, il répond certainement au temps même où les Rishis apparurent et séjournèrent dans le Penjab.

[1] Il serait impossible, je crois, dans l'état actuel de nos connaissances, de faire concorder ces traditions attestées par la philologie comparée avec les traditions bibliques; l'Indoukoush ne peut pas être confondu avec le Paradis terrestre; et la séparation des races a dû se faire ailleurs que dans le pays qui a vu construire la tour de Babel. Mais il est bien remarquable cependant que la tradition hébraïque se soit tant rapprochée de la vérité; et, si elle ne résout pas le problème pour l'humanité tout entière, ainsi qu'elle s'en flattait, elle est, du moins, beaucoup plus exacte qu'on ne l'a cru longtemps. Mais, en dehors de la famille indo-européenne, il est vrai qu'il reste toujours la race sémitique et la race touranienne. — [2] Il semble que c'est en étudiant le style et la grammaire des différents monuments védiques, qu'on pourrait arriver le plus sûrement à les classer entre eux. Le sanscrit des Brahmâṇas est déjà bien loin du sanscrit des Mantras; même dans les Mantras tous les morceaux ne portent pas le même caractère philologique, et il en est quelques-uns qui sont évidemment d'une date plus récente. C'est là, sans doute, une distinction fort délicate, et elle exige autant de prudence que de goût; mais ce serait une étude très-féconde; j'aurai plus tard à revenir sur ce point.

Il a perdu plus tard beaucoup de sa rudesse; mais il perdit en même temps beaucoup de sa force, et la langue védique est, à cet égard, supérieure à celle qui lui a succédé et qui n'a jamais su reprendre l'énergie et la simplicité primitives. La langue du Véda est l'expression d'une pensée plus haute et plus naturelle; c'est un moment dans l'histoire de l'intelligence indienne qu'elle n'a pas retrouvé plus tard, et qu'elle semble, en quelque sorte, avoir toujours regretté dans les études passionnées dont l'idiome védique a été, pour elle, le constant objet.

C'est, du reste, une circonstance singulière que la langue du livre saint ait cessé de très-bonne heure d'être comprise du peuple auquel il s'adressait. Dès les temps les plus reculés, c'est-à-dire cinq ou six siècles au moins avant notre ère, le sanscrit védique était déjà tellement obscur pour les brahmanes eux-mêmes, qu'il leur fallut entreprendre, pour en conserver le sens, les labeurs d'une exégèse profonde, qui produisit une foule de documents dont les Prâtiçâkhyas ne sont que le résumé. J'ai essayé ailleurs d'en faire sentir la haute valeur grammaticale et philologique[1]. Mais, sous le rapport de l'histoire du Véda, ils ne sont pas moins curieux; car ils attestent que, dès l'époque où ils ont été composés, il fallait de grands efforts et de très-pénibles études pour acquérir l'intelligence des Mantras. C'est qu'en effet, dans l'intervalle, la langue avait fait de très-rapides progrès, et le sanscrit que parlaient alors les classes supérieures n'était plus le sanscrit du texte divin. Il est assez probable qu'à l'époque où les Rishis chantaient encore, ils étaient généralement compris, au moins par les tribus dont ils étaient les chefs religieux, et qui les accompagnaient dans la première émigration; mais ces communications avaient dû bientôt s'interrompre, les Rishis avaient disparu, l'inspiration des premiers âges était éteinte, et l'interprétation du texte sacré était devenue le monopole d'une caste[2]. Le sanscrit ordinaire, formé lui-même par le perfectionnement et l'altération de l'idiome

[1] Voir le *Journal des Savants*, cahier de décembre 1857, p. 740 et suiv. — [2] Il est assez probable que cette révolution sociale et religieuse ne s'accomplit pas sans des luttes sanglantes, et les guerriers ou Kshattriyas, qui, par la force même des choses, étaient les chefs du peuple, ne se soumirent qu'après la plus vive résistance. La tradition a gardé le souvenir de ces conflits, et un roi, du nom de Paraçourâma, passe pour avoir détruit la puissance de la caste guerrière, et l'avoir réduite à l'obéissance en assurant la suprématie aux brahmanes. D'après le *Vishnou-Pourâṇa* (traduction de M. Wilson, p. 403), le combat fut tellement meurtrier, que le sang des Kshattriyas remplit les cinq grands lacs de Samantapantchaka. Ce ne fut pas, d'ailleurs, d'un seul coup que Paraçourâma put remporter la victoire; le conflit dura longtemps, et il eut sans doute bien des péripéties. Ces traditions sont fort vraisemblables, toutes récentes et tout indécises qu'elles sont.

antique, devait cesser assez vite d'être une langue vivante, et la parole védique, la parole de Brahma, devint dès lors un mystère et une indéchiffrable énigme, même pour la plupart des dépositaires du culte. Loin de là, le Coran a été comme le chef-d'œuvre de la langue arabe, et il l'a fixée, tout en fixant du même coup le symbole religieux et une partie des lois civiles. Plusieurs des monuments de la Bible sont tout aussi parfaits sous le rapport de l'expression, et la langue hébraïque non-seulement n'a jamais rien produit de plus beau, mais encore elle n'a fait que décliner après les avoir produits. L'idiome des Védas n'a pas le même avantage, et, malgré toutes les qualités qui le distinguent, il n'est qu'un degré dans une évolution qui s'achève plus tard pour porter le sanscrit à cet état de constitution définitive qu'on peut appeler la virilité des langues. Ceci ne veut pas dire qu'on ne puisse très-bien préférer l'idiome védique à celui qui l'a suivi; mais c'est simplement comme on peut préférer le langage de Montaigne à celui de Voltaire, sans nier que, au temps du second, la langue fût arrivée à son apogée, tandis qu'elle se cherchait encore dans le premier[1].

Ainsi le Véda présente des différences considérables avec les deux autres exemples que nous avons cités auprès de lui. Il ressemble à la Bible et au Coran, moins encore, s'il est possible, par la composition que par les croyances; il est presque uniquement une œuvre de poésie dans les parties qui en sont les plus anciennes et les plus belles. Il ne prétend point à organiser une société ni à régler les mœurs; mais, par des causes qui lui sont étrangères, il a donné naissance à une société qui a été la plus régulière et la plus tyrannisée que l'on connaisse. Les castes qui ont régi l'Inde et qui la régissent encore ont sanctionné leurs distinctions et leurs priviléges immuables et oppressifs par l'autorité du Véda. Au contraire, la Bible a été, est, et sera sans doute toujours le livre des peuples libres; quant au Coran, il n'a su que provoquer un fanatisme aveugle et fonder, d'une manière bien insuffisante encore, le plus grossier despotisme. Quoi qu'il en puisse être de toutes ces dissemblances, le Véda doit prendre place à côté de la Bible et du Coran avec la physionomie qui lui est propre et qui le met à part de tout le reste. C'est une des pages les plus instructives, si ce n'est les plus belles, des annales religieuses de l'humanité; et la philosophie de l'histoire doit remercier la philologie de lui avoir ouvert de tels trésors, et révélé

[1] Il ne faudrait pas conclure de là qu'entre le sanscrit védique et le sanscrit ordinaire il n'y ait que la distance de notre XVIe siècle au XVIIIe; la distance de l'idiome du Véda à l'idiome postérieur est infiniment plus grande.

une si grande expérience en regard des deux autres, qui, jusqu'à présent, étaient presque les seules qu'on connût bien et qu'on étudiât.

D'ailleurs ce n'est là encore qu'une variété dans l'histoire des hommes; et, s'il est des peuples qui ont dû à des livres leur vie religieuse, morale et civile, il en est d'autres qui se sont passés de ce secours, qu'on aurait pu regarder comme indispensable. Sans parler des Égyptiens et des Chinois, qui ne semblent point avoir ressenti ce besoin à l'origine, on peut citer les décisifs exemples des Grecs et des Romains, qui nous touchent de si près. Si Orphée et Linus ont chanté sur le berceau de la Grèce, leurs accents n'ont pas survécu, et ils n'ont rien inspiré autour d'eux. Homère, qui a eu tant d'influence sur l'esprit grec, a trouvé une mythologie toute faite, qu'il a propagée sans doute, mais qu'il n'a point inventée; et cette mythologie [1] était sortie de l'imagination populaire, et non d'un livre. Les Romains et les Grecs n'en ont pas été moins grands, et peut-être même ont-ils eu plus d'indépendance et de liberté; mais, chez les peuples où il n'y a point eu de livres sacrés, l'histoire religieuse est beaucoup moins claire, parce qu'on ne sait point où elle commence ni où elle va. Au contraire, la Bible, le Coran et le Véda portent avec eux une éclatante lumière; ils sont le point de départ et la source de tous les développements ultérieurs.

Ces réflexions générales ont paru nécessaires avant d'aborder l'examen du Véda; mais je les termine ici pour en venir au livre lui-même et l'étudier dans les parties très-diverses qui le forment.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] La mythologie grecque est sœur de la mythologie indienne; et l'une est à l'autre à peu près ce que les deux langues sont entre elles.

La psychologie morbide dans ses rapports avec la philosophie de l'histoire, ou de l'influence des névropathies sur le dynamisme intellectuel, par le docteur J. Moreau (de Tours), médecin de l'hospice de Bicêtre.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Deux systèmes, tous deux très-absolus et complétement opposés l'un à l'autre, se sont élevés, de nos jours, touchant la folie. Le premier est celui de M. Leuret, que la science a eu la douleur de perdre d'une manière si prématurée; le second est celui de l'auteur que j'étudie.

Ces deux systèmes sont le contre-pied formel l'un de l'autre. Selon M. Leuret, on se fait fou; selon M. Moreau (de Tours), on naît fou : que dis-je? on naît fou! on était fou avant que de naître; on est fou dès l'embryon, dès le germe.

La folie ne se produit pas, elle se continue; l'organe vicié passe du père au fils, « en vertu, dit l'auteur, de cette loi absolue de la génération « des êtres qui veut que les semblables soient engendrés par les sem« blables, et de l'axiome de l'école qui dit que nul ne peut donner ce « qu'il n'a pas [2]; » et le fait originel, le fait primitif et générateur de la folie est l'hérédité : « C'est ce même état, dit l'auteur (l'état de *prédispo« sition héréditaire*), que nous considérons comme le fait primordial et « générateur des phénomènes d'idéogénie qui font l'objet de nos études [3]. »

L'hérédité posée comme principe, la fatalité suit comme conséquence : « Lorsque, dans la parenté d'un individu, dit l'auteur, on « voit l'appareil de l'innervation diversement modifié, lésé, altéré, vicié « enfin de toutes les manières dans tous ses modes de manifestations « fonctionnelle, dynamique et organique, il est facile de reconnaître le « genre de fatalité pathologique de cet individu [4]. »

L'*hérédité* et la *fatalité*, voilà donc les deux points dominants de tout le système. Et l'auteur s'en tient là : rigoureux, inflexible, ne cédant rien à l'opinion commune des *folies acquises*, ou, s'il fait une concession, faisant aussitôt une réserve expresse qui la lui rend.

« Nous reconnaissons avec la plupart des auteurs, dit-il, que les

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de juin, p. 393. — [2] P. 109. — [3] P. 30. — [4] P. 37.

« causes occasionnelles, soit physiques, soit morales, sont parfois assez « énergiques pour jeter le trouble dans l'organisme, briser la consti« tution morale la plus robuste et engendrer de toutes pièces, pour « ainsi dire, la folie. Nous ne poussons pas l'esprit d'exclusion jusqu'à « l'absurde. . . . . Mais, ajoute-t-il aussitôt, en reconnaissant que cer« taines causes morales peuvent agir de la manière que nous venons de « dire, nous faisons cette réserve très-expresse que les cas de ce genre « sont infiniment plus rares qu'on ne le croit généralement, et que, le « plus souvent, la vertu pathogénique de ces mêmes causes a besoin « d'être aidée par ce que nous avons appelé, pour nous conformer au « langage usuel, une prédisposition organique, et qui n'est rien moins, « en réalité, que la maladie elle-même en germe et à l'état latent [1]. »

Mais, si, d'un côté, la *prédisposition organique* est à peu près partout, et si, de l'autre, elle est *la maladie elle-même en germe*, je vois encore, je vois toujours des folies *développées*, *innées;* je ne vois pas de folies *acquises*, ou j'en vois si peu, que ce n'est guère la peine d'en tenir compte.

Je passe à M. Leuret, et, dès l'abord, tout change. Avec M. Moreau (de Tours), sans organe vicié, *transmis par voie séminale* [2], point de folie; avec M. Leuret, l'organe n'est pour rien dans la folie : « Le cer« veau des aliénés, dit-il, n'offre rien de particulier [3]; » le mal n'est que fonctionnel. Plus d'*hérédité*, plus de *fatalité* par conséquent; chacun est libre de se faire fou; et, pour peu qu'il y tâche, il y parvient aisément par le seul mauvais usage de sa raison.

Enfin, et pour dire tout d'un mot, tandis que M. Moreau (de Tours) exclut, ou à fort peu près, tout le côté moral de la question qui le préoccupe, M. Leuret en exclut tout le côté physique, et de là son livre, à la fois très-remarquable et très-excessif, du *Traitement moral de la folie*.

« La folie consiste, dit M. Leuret, dans l'aberration des facultés in« tellectuelles; elle n'est pas, comme les maladies ordinaires, caracté« risée par des symptômes physiques, et les causes qui la produisent, « quelquefois appréciables aux sens, appartiennent le plus souvent à un « ordre de phénomènes complétement étrangers aux lois générales de « la matière : ce sont des passions et des idées [4]. »

« Contrairement à la doctrine généralement reçue, ajoute-t-il, je « considère le traitement moral comme le seul propre à guérir la « folie; et, pour combattre cette maladie, le traitement physique, celui

[1] P. 119 et 121. — [2] P. 109. — [3] Dans la folie simple, bien entendu. (*Du traitement moral de la folie*, p. 40.) — [4] P. 1.

« qui consiste dans l'emploi des saignées, des bains, des préparations « pharmaceutiques, me semble aussi inutile qu'il pourrait l'être à celui « qui, dans une discussion de philosophie et de morale, s'aviserait de « les employer pour convaincre ses adversaires[1]. »

M. Moreau (de Tours) se moque de la manière de raisonner de M. Leuret; M. Leuret se serait moqué de celle de M. Moreau (de Tours). Tout excès de raisonnement touche au ridicule. Dans son humeur contre les *théories morales*, comme il les appelle, M. Moreau (de Tours) ne fait pas même grâce à ces quelques mots si fins, si précis, si justes, de M. Saint-Marc-Girardin :

« Il n'est pas bon pour l'homme de donner carrière à toutes ses « rêveries. Les sentiments singuliers, les principes étranges qui nous « viennent à l'esprit, nous plaisent d'abord parce qu'ils nous font croire « que nous avons quelque chose d'original et au-dessus du vulgaire. « Nous nous laissons volontiers aller à la tentation d'exprimer ces sen« timents bizarres, afin de nous faire regarder comme un homme à « part, comme une exception, chose charmante et qui excite l'ambition « de tout le monde, surtout dans le temps et dans le pays où règne « l'égalité. Mais ce petit charlatanisme n'est pas sans danger pour nous. « On commence par vouloir duper les autres, on finit par se duper soi« même; on gagne involontairement l'exaltation qu'on singeait, et l'on « perd le bon sens pour avoir voulu, comme Hamlet, jouer avec la « folie[2]. »

M. Moreau (de Tours) cite ce passage, « comme un spécimen, dit-il, « de la manière illogique et fausse d'apprécier le traitement de l'es« prit[3]... » M. Moreau (de Tours) n'y pense assurément pas; il ne voit pas que les conseils de M. Saint-Marc-Girardin sont bons d'une bonté absolue, et que c'est surtout à ceux qui « portent en eux le germe fatal « qui les prédestine à la folie » (expressions de M. Moreau de Tours), qu'ils sont nécessaires.

Je n'insiste pas sur ce point, comme on pense bien. Le *traitement moral* de la folie ne court aucun risque. Ç'a été l'honneur de Pinel et d'Esquirol de l'avoir introduit, c'est l'honneur de M. Leuret d'avoir cherché à l'étendre; ce sera celui de tous leurs successeurs de s'appliquer à le développer et à le perfectionner.

Mais il est un autre point, sur lequel il sera plus difficile de prononcer : je veux parler des opinions de l'auteur touchant les consé-

[1] P. 5. — [2] *Cours de littérature*, 1843. — [3] *La psychologie morbide, etc.* p. 124.

quences, prétendues *fatales*, de l'*hérédité*, ou ce qu'on pourrait appeler, d'un seul mot, la *fatalité de l'hérédité*.

M. Moreau (de Tours) nous présente l'*hérédité* comme un *fait simple;* il se trompe, c'est un *fait double*. Le mot *hérédité* répond à deux faits : un fait *primitif* et un fait *secondaire*. Avant qu'il y eût des fous, il y avait des hommes. Avant l'*hérédité* proprement dite, il y avait l'*innéité*. Avant la parenté immédiate, il y avait la parenté générale, l'humanité.

Il y a dans l'économie animale, telle qu'elle se présente à nous aujourd'hui après tant de siècles de générations successives, deux ordres de *qualités :* les qualités *innées* et les qualités *acquises*, les qualités *primitives* et les qualités *secondaires*, les qualités *essentielles* et les qualités *accessoires*. « L'empreinte de chaque espèce, dit Buffon, est un type dont les « principaux traits sont gravés en caractères ineffaçables et permanents « à jamais; mais toutes les touches accessoires varient; aucun individu « ne ressemble parfaitement à un autre, aucune espèce n'existe sans un « grand nombre de variétés[1].... »

J'appelle qualités *innées* celles dont chaque espèce a été douée dès sa formation première, dès sa *création*. A dater de sa formation première, de sa *création*, les qualités *essentielles* de chaque espèce sont restées les mêmes. Le lion d'aujourd'hui est le même que celui du temps d'Aristote; l'ibis d'aujourd'hui est le même que celui du temps des Pharaons; M. Cuvier trouve l'éléphant actuel[2] plus exactement décrit dans Aristote que dans Buffon; nulle espèce n'a changé; le *type* de chacune persiste et dure immuable. Et il y a bien plus, c'est que, lorsque quelques-unes des qualités *accessoires* ont été modifiées, soit par l'influence du climat, soit par celle de la nourriture, soit par celle de l'homme, plus puissante à elle seule que toutes les autres ensemble, il suffit que la cause extérieure cesse d'agir pour que les modifications acquises s'effacent et que les caractères premiers renaissent.

On a, de ceci, une expérience décisive et qui a été faite en grand. Dès la conquête du nouveau monde, les Espagnols y portèrent tous leurs animaux domestiques : le cheval, le chien, le cochon, le bœuf, la chèvre, etc. Là, ces animaux, rendus à leur état primitif, c'est-à-dire à l'état libre, ont perdu tous leurs caractères de *race*, et ont repris tous leurs caractères d'*espèce*.

Le cheval a repris sa taille naturelle, qui est à peu près celle de l'âne, sa couleur première, qui est le bai-brun, son instinct de vivre en troupes commandées par un chef, etc. Le chien a repris sa taille, qui

[1] *Seconde vue de la nature*. — [2] L'*éléphant d'Asie*, le seul qu'Aristote ait connu.

est celle du chacal, son instinct de terrer, de chasser de concert, ses oreilles droites; il a repris son hurlement, et perdu l'aboiement qui était le fruit de ses relations avec l'homme, etc. le cochon y est redevenu sanglier, le petit porc y a repris sa livrée de marcassin, etc. etc.[1]

Les qualités *innées* ont donc, sur les qualités *acquises*, cet avantage qu'elles sont permanentes et fixes, que, dissimulées à la surface, elles survivent dans les couches profondes, toujours prêtes à surgir de nouveau et à reprendre l'empire, dès que les qualités *acquises* ne trouvent plus dans les circonstances externes le secours emprunté qui leur était nécessaire pour se maintenir et se reproduire.

Et il en est des organes comme des facultés. On n'arrive point à faire perdre un organe. J'ai fait retrancher sur des lapins, sur des chiens, sur des métis de chacal et de chien, sur des surmulots, les capsules surrénales, la queue, les oreilles, la rate, le corps thyroïde, et cela pendant quatre, cinq et six générations successives; à chaque nouvelle génération, l'organe a toujours été retranché, bien entendu, sur le couple entier, sur le mâle et sur la femelle, sur le père et sur la mère, et les petits ont toujours reproduit des capsules surrénales, des queues, des oreilles, des rates, des corps thyroïdes[2].

L'axiome de l'école que l'auteur invoquait tout à l'heure avec tant de satisfaction, « que nul ne peut donner que ce qu'il a, » ne trouve donc plus ici sa place. Le père et la mère, dératés, ont donné à leurs petits une rate qu'ils n'avaient plus; le père et la mère, sans queue, ont donné à leurs petits une queue qu'ils avaient perdue; le père et la mère, essorillés, ont donné à leurs petits des oreilles, et eux-mêmes n'avaient plus d'oreilles. Quel phénomène! Quel mystère! Et quelle preuve plus assurée de ce pouvoir primitif et toujours subsistant, qui tend à ramener sans cesse les choses d'*institution première*, de *création*, et à corriger ou éliminer les choses viciées, altérées par les générations subséquentes!

Ce pouvoir de retour, de rappel, si je puis ainsi dire, aux choses d'*institution*, de *formation*, d'*origine*, est la première ressource de l'organisme contre la *fatalité de l'hérédité*.

Mais il en est une autre; et, chose bien remarquable, celle-ci vient de l'*hérédité* même.

[1] Voyez le remarquable mémoire de M. Roulin, *Sur les animaux transportés de l'ancien dans le nouveau continent.* (*Mémoires de l'Académie des sciences, Savants étrangers*, t. VI.) — [2] On appelle, en physiologie, variations *congéniales* celles qui se produisent spontanément, qui sont de naissance : celles-là seules peuvent se transmettre et font *race*. Les variations *accidentelles* (les *mutilations*, etc.) ne sont jamais héréditaires. (Voyez mon livre intitulé : *De l'ontologie ou de l'étude naturelle des êtres.*)

M. Moreau (de Tours) insiste beaucoup, et avec raison, « sur l'influence « (c'est lui qui parle) des mariages effectués contre les lois d'une saine « physiologie. » Et ici, quelle voie il ouvre à de délicates et de judicieuses méditations !

L'homme crée chaque jour, pour ses besoins, de nouvelles races d'animaux domestiques. « Dans les animaux, dit Buffon, la plupart des qua-« lités qui paraissent individuelles ne laissent pas de se transmettre et de « se propager par la même voie que les propriétés spécifiques. . . . . Les « races, dans chaque espèce d'animal, ne sont que des variétés constantes « qui se perpétuent par la génération. . . . . Dans les seules espèces de la « poule et du pigeon, l'on a fait naître très-récemment de nouvelles races « en grand nombre qui, toutes, peuvent se propager d'elles-mêmes; tous « les jours, dans les autres espèces, on relève, on ennoblit les races en les « croisant. . . . . Tous ces exemples, modernes et récents, prouvent que « l'homme n'a connu que tard l'étendue de sa puissance, et que même « il ne la connaît pas assez. . . . . Et que ne pourrait-il pas sur lui-même, « je veux dire sur sa propre espèce, si la volonté était toujours dirigée « par l'intelligence? Qui sait jusqu'à quel point l'homme pourrait perfec-« tionner sa nature, soit au moral, soit au physique[1]? »

Rien n'est plus connu que l'art de produire, dans nos animaux domestiques, des races de plus en plus petites ou de plus en plus grandes. En unissant ensemble, à chaque génération, des individus de plus en plus petits, on arrive jusqu'à ces petits chiens d'appartement (*doguins, épagneuls, bichons*), « qui, dit M. Cuvier, sont les produits les plus dé-« générés, et les marques les plus fortes de la puissance que l'homme « exerce sur la nature[2]. »

J'avais commencé une suite d'expériences en sens inverse. Je m'étais proposé d'obtenir les individus les plus grands que les deux espèces du loup et du chien, unies ensemble, pourraient donner. On unissait, à chaque génération, les mâles les plus grands avec les femelles aussi les plus grandes. Au bout de trois générations, on était arrivé à des animaux énormes et d'une férocité extrême[3].

[1] *Œuvres complètes de Buffon*, t. IX, p. 593 de mon édition. — [2] *Règne animal*, t. I, p. 150 (2ᵉ édition). — [3] Les *métis*, ou produits d'espèces croisées, aboutissent toujours, un peu plus tôt ou un peu plus tard, à la stérilité. Le *métis* (le *mulet*) de l'âne et du cheval est stérile dès la première, ou tout au plus dès la seconde génération. Dans mes expériences sur les *métis* de chien et de loup, je n'ai jamais pu dépasser la troisième génération; dans mes expériences sur les *métis* de chien et de chacal, je suis parvenu à la quatrième; je touche même en ce moment, à ce que je crois, à la cinquième.

Je dis d'une *férocité extrême*, et cela même est un trait qui doit être ici remarqué, car ce qu'il y a de pire, dans l'organisation, se transmet et s'accroît par les combinaisons assorties, comme ce qu'il y a de meilleur.

On fait, ou plutôt il se fait de mauvaises races, comme on en fait de bonnes; les mauvaises se font même beaucoup plus vite que les bonnes.

« L'influence de l'hérédité se fait sentir, dit M. Moreau (de Tours), « bien plus encore dans l'état morbide que dans l'état sain[1]. » — « Les « faits abondent, dit-il encore, pour établir l'hérédité des propensions « au crime... On peut dire même que, dans aucun autre cas, l'influence « de l'hérédité ne se révèle plus hautement[2]. »

Et ceci nous rappelle les vers d'Horace :

Ætas parentum, pejor avis, tulit
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitiosiorem.

L'*hérédité* fait donc tour à tour le bien et le mal. Elle améliore, elle détériore, elle vicie, elle perfectionne, selon que la série des générations est bien ou mal conduite; tout le secret est dans l'art des *combinaisons assorties*.

Mais, en laissant de côté cet art, tout *humain*, des *combinaisons assorties*, et en nous en tenant à la nature seule, nous voyons que, au fond, l'espèce reste toujours la même. « L'espèce sera toujours toute neuve, » disait Buffon. — « Aux yeux de l'homme qui juge grandement et gé« néralement, dit-il encore, le millième animal dans l'ordre des généra« tions est le même que le premier animal[3]. » Et il confirme, il agrandit, il illumine aussitôt son raisonnement par une belle image; il met, par une fiction philosophique, l'*espèce* à la place de l'*individu*.

« Mettons, dit-il, l'espèce à la place de l'individu. Nous avons vu quel « était, pour l'homme, le spectacle de la nature, imaginons quelle en « serait la vue pour un être qui représenterait l'espèce entière....... « L'homme, continue-t-il, en venant au monde, arrive des ténèbres; « l'âme aussi nue que le corps, il naît sans connaissance comme sans « défense; il n'apporte que des qualités passives, il ne peut que recevoir « les impressions des objets et laisser affecter ses organes; la lumière « brille longtemps à ses yeux avant que de l'éclairer : d'abord il reçoit

[1] P. 111. — [2] P. 111. — [3] *Seconde vue de la nature.*

« tout de la nature et ne lui rend rien, mais, dès que ses sens sont affer-« mis, dès qu'il peut comparer ses sensations, il se réfléchit vers l'univers, « il forme des idées, il les conserve, les étend, les combine. L'homme, et « surtout l'homme instruit, n'est plus un simple individu, il représente « en grande partie l'espèce humaine entière ; il a commencé par recevoir « de ses pères les connaissances qui leur avaient été transmises par ses « aïeux ; ceux-ci, ayant trouvé l'art divin de tracer la pensée et de la faire « passer à la postérité, se sont, pour ainsi dire, identifiés avec leurs ne-« veux, les nôtres s'identifieront avec nous. Cette réunion, dans un seul « homme, de l'expérience de plusieurs siècles, recule à l'infini les limites « de son âme ; ce n'est plus un individu simple, borné, comme les autres, « aux sensations de l'instant présent, aux expériences du jour actuel, « c'est à peu près l'être que nous avons mis à la place de l'espèce entière ; « il lit dans le passé, voit le présent, juge de l'avenir, et, dans le torrent « des temps, qui amène, entraîne, absorbe tous les individus de l'uni-« vers, il trouve les espèces constantes, la nature invariable ; la relation « des choses étant toujours la même, l'ordre des temps lui paraît nul, « les lois du renouvellement ne font que compenser à ses yeux celles de « la permanence ; une succession continuelle d'êtres, tous semblables « entre eux, n'équivaut en effet qu'à l'existence perpétuelle d'un seul « de ces êtres[1]. »

De cette brillante fiction revenons aux faits. La nouveauté de l'espèce est donc éternelle. Et comment cela? C'est que chaque génération est comme un effort nouveau vers la *restitution* et la *réparation* de l'espèce ; c'est qu'il y a deux ordres de qualités, comme je viens de le dire, les qualités *essentielles* et les qualités *accessoires*, les qualités *innées* et les qualités *acquises*, les qualités *primitives* et *saines* et les qualités *secondaires* et *viciées*, et que la force intime de l'organisme tend sans cesse à remonter des unes aux autres : des qualités *acquises* aux qualités *innées*, des *accessoires* aux *essentielles*, des *secondaires* aux *primitives*, et des *viciées* aux *saines*.

Voilà pour l'*hérédité*.

L'*hérédité*, expliquée, ne laisse plus de place à la *fatalité*. Le destin n'existe pas plus que le *hasard*. *Destin* et *hasard* sont deux mots qui n'ont jamais indiqué qu'une seule chose : l'ignorance des causes. « Le *destin* « néglige les causes[2], » disait Leibnitz ; et, longtemps avant lui, le poëte Virgile, cet autre grand philosophe, avait dit[3] :

[1] *Seconde vue de la nature.* — [2] *Leibnitii opera philosophica*, p. 611. — [3] *Géorgiques*, liv. II.

Felix qui potuit rerum cognoscere causas,
Atque metus omnes et inexorabile fatum
Subjecit pedibus.......

Je termine ici l'analyse de la *Psychologie morbide*. Depuis les grandes études de Pinel et d'Esquirol, nul ouvrage, en matière de folie, n'aura remué plus d'idées; mais nul autre aussi n'en aura hasardé de plus téméraires et de moins acceptables.

Il y a deux parts à faire dans ce livre : une part médicale et une part philosophique. La pratique, cette pierre de touche des idées nouvelles en médecine, démêlera peu à peu tout ce qu'il y a de bon et d'utile, et je pense qu'elle y en trouvera beaucoup. Quant à la philosophie, je ne crois pas que, pour un système de plus, elle coure grand risque.

FLOURENS.

Translation of the Sûrya-Siddhânta, etc. Traduction du Sûrya-Siddhânta, traité classique de l'astronomie indienne, avec des notes et un appendice, par le Rév. E. B. Burgess, ancien missionnaire baptiste dans l'Inde, avec l'assistance du comité de publication de la Société orientale d'Amérique. 1 vol. in-8° de 355 pages, avec des figures explicatives réparties dans le texte. Imprimé à New-Haven. Connecticut, 1860.

PREMIER ARTICLE.

Dans le courant de l'année dernière, nous avons eu à rendre compte d'un traité pratique d'astronomie indienne, rédigé dans l'Inde d'après des documents sanscrits, par le révérend M. Hoisington, pour l'instruction des élèves de la mission américaine établie à Ceylan. Quoique les matériaux dont M. Hoisington a fait usage soient de date moderne, on ne peut douter qu'ils ne soient, quant au fond des doctrines, scrupuleusement extraits des traités sanscrits plus anciens, principalement du *Sûrya-Siddhânta*, dont aucun auteur hindou n'oserait s'écarter, si ce n'est dans quelques détails de forme. En conséquence nous avons profité de cette occasion pour présenter à nos lecteurs une idée générale,

et je crois très-exacte, de la science astronomique des Hindous, non pas telle que Bailly, et d'autres après lui l'ont rêvée, mais telle qu'on la voit fixée dans l'ouvrage de M. Hoisington, et telle qu'on la saisit dès son établissement primitif, dans les extraits étendus du *Sûrya-Siddhânta* que nous ont donnés Davis et Colebrooke, en les complétant, au besoin, par d'importants passages du même traité, que M. A. Regnier a bien voulu me traduire du sanscrit, sur le manuscrit que notre Bibliothèque impériale possède. Aujourd'hui, le texte entier du *Sûrya-Siddhânta* vient de paraître imprimé en sanscrit, dans la *Bibliotheca indica* de Calcutta, par les soins d'un indianiste américain M. Fitz Edward Hall, avec l'assistance du pandit Bâpû-Deva-Castrin, professeur de mathématiques au *Government College* de Bénarès; et voilà qu'aussitôt la Société orientale d'Amérique publie la traduction anglaise du même texte, d'après un manuscrit identique à l'imprimé, traduction soigneusement révisée par un de ses indianistes les plus exercés, le professeur Whitney, avec la précieuse adjonction d'un commentaire scientifique perpétuel, composé par M. A. Newton, professeur de mathématiques au *Yale College* de New-Haven. Ce noble concours d'érudition, de science positive, et de dévouement infatigable à une tâche excessivement pénible, ne nous laisse plus rien à désirer pour la connaissance intime de ce livre mystérieux, où toute la science astronomique des Hindous se trouve concentrée. Et le service rendu ainsi aux lettres savantes par nos confrères d'Amérique, en même temps qu'il les honore, offre un exemple éclatant de la rapidité surprenante avec laquelle les études indiennes se sont répandues dans les deux mondes, depuis soixante et quinze ans à peine qu'elles ont commencé de s'introduire en Europe, sous la puissante impulsion des orientalistes anglais, qui, en 1784, fondèrent la Société asiatique de Calcutta.

Hélas! elles auraient pu naître et se développer en France bien des années avant cette époque, s'il s'était rencontré alors dans nos académies des esprits assez clairvoyants pour en apprécier l'importance, et assez zélés pour mettre à profit les circonstances, maintenant oubliées, qui nous en auraient ouvert si aisément l'accès. Lorsque, en 1697, la paix de Riswick eut assuré définitivement à la France la possession de Pondichéry, et des autres établissements secondaires qu'elle avait formés sur les côtes de l'Inde, Louis XIV voulut étendre à ces contrées le dessein, que lui avait inspiré Colbert, de porter dans l'extrême Orient la lumière du christianisme, en s'aidant du prestige des sciences de l'Europe pour la propager. La société des jésuites qui, peu d'années auparavant, en 1686, avait déjà fourni au roi des hommes d'un mérite dis-

tingué pour être envoyés, dans cette même intention, à Siam, et à la Chine, fut encore chargée de pourvoir à la nouvelle mission. Connaissant bien la nature des obstacles qu'on aurait à vaincre, elle choisit, pour commencer cette œuvre, un petit nombre de ses membres, jeunes, ardents, instruits dans les mathématiques, la physique, l'astronomie, même la médecine, plusieurs exercés aux observations célestes, et tous doués de dispositions spéciales pour s'approprier les idiomes étrangers. Arrivés sur les lieux, après quelques mois employés à apprendre le tamoul, qui est le langage usité dans la moitié méridionale de la péninsule indienne, distinct du sanscrit dont il dérive, ils reconnurent que, pour ne pas s'ôter absolument toute possibilité de communiquer avec les naturels, surtout avec les brames, de l'intérieur, il fallait cacher avec le plus grand soin qu'ils fussent de race européenne, les Portugais, même missionnaires, ayant rendu le nom d'européen odieux et méprisable à la presque universalité de la société indienne, en se mêlant indifféremment aux indigènes des castes les plus viles, dont le contact seul imprime une souillure ineffaçable. Ils se résolurent donc à se couvrir du déguisement qui avait si heureusement réussi, un siècle auparavant, au célèbre missionnaire jésuite italien, le P. De Nobilibus. Comme lui, ils se présentèrent sous les pauvres vêtements de religieux hindous, se disant *Saniassi Romabouri*, *Religieux romains*, et s'assujettissant à toutes les pénibles règles de vie pratiquées par les pénitents les plus austères. A ce titre, leur désintéressement, leur charité, s'étendant sur toutes les souffrances, ne tardèrent pas à leur obtenir le respect ainsi que le confiant accueil des populations. Ils firent des prosélytes, et ils eurent même la joie de convertir au christianisme quelques-uns des brames avec lesquels ils avaient communiqué. Ces premiers succès firent progressivement accroître le nombre de leurs collaborateurs; et, après un petit nombre d'années, au prix de bien des peines, et de persécutions courageusement supportées, ils étaient parvenus à établir, dans beaucoup de provinces de la péninsule, des chrétientés ferventes et nombreuses, plusieurs même avec l'assentiment et sur la demande expresse de princes hindous, à qui la réputation de vertu et de savoir des religieux de la nouvelle croyance avait inspiré le désir de les attirer à leur cour. Là ils avaient à disputer avec les brames, sur la religion, la philosophie, les mathématiques, comme aussi sur l'astronomie, dont ils se vantaient de posséder depuis un temps immémorial les doctrines les plus sublimes, qui leur étaient transmises par des livres divinement révélés, écrits dans une langue intelligible pour eux seuls. Mais les missionnaires

s'étaient préparés à ces luttes. Après qu'ils se furent répandus dans l'Inde, le savant abbé Bignon (Jean-Paul), alors directeur de la Bibliothèque royale, avait entrepris de s'aider de leur zèle, pour commencer à former dans cet établissement une collection de livres orientaux; et on les chargea d'acheter tous ceux des Hindous qu'ils pourraient se procurer. Ils mirent à profit cette occasion de les étudier avec l'assistance des brames devenus chrétiens, qui seuls leur en rendaient l'acquisition et l'intelligence possibles. Ils réussirent ainsi à apprendre la langue sanscrite, et à obtenir une connaissance complète des doctrines religieuses, philosophiques, astronomiques, qu'on leur opposait. Un seul exemple, pris parmi beaucoup d'autres, suffira pour montrer à quel point ils s'en étaient rendus maîtres.

Il m'est fourni par une lettre du père Pons au père Duhalde que celui-ci nous a heureusement conservée. Elle est datée de Karikal (dans le Maduré) le 23 novembre 1740. Les premières lignes annoncent l'intérêt qui va s'y attacher[1].

« Il n'est pas, dit le missionnaire, aussi aisé qu'on se le figure en « Europe, d'acquérir une connaissance certaine de la science de ces « peuples gentils au milieu desquels nous vivons, et qui sont l'objet « de notre zèle. Vous en jugerez par cet essai que j'ai l'honneur de « vous envoyer. Il contient quelques particularités de la littérature in« dienne, que vous ne trouverez peut-être pas ailleurs, et qui, à ce que « je pense, vous feront mieux connaître les bracmanes anciens et mo« dernes qu'on ne les a connus jusqu'ici. » Le reste de la lettre est le développement de ce programme. Il serait inutile de la citer ici tout entière, puisqu'elle est imprimée dans le recueil des *Lettres édifiantes*, où chacun peut la lire; mais, ce qui importe, c'est de connaître la valeur qu'elle avait à une époque si éloignée de nous. N'osant pas me fier à mon sentiment, j'ai consulté notre savant indianiste M. A. Regnier sur ce point curieux d'histoire littéraire, et voici ce qu'il m'écrit :

« Dès le commencement de mes études indiennes, Eugène Burnouf « avait appelé mon attention sur cette lettre, et m'avait dit combien elle « était, à ses yeux, intéressante, curieuse, remarquable à tous égards pour « l'époque où elle avait été écrite. Le sentiment que m'a surtout laissé « cette lecture est celui d'un vif regret. Si ces premiers pas, qui pro« mettaient tant, s'étaient continués; s'ils avaient excité en Europe l'at-

[1] *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des Missions étrangères :*
1re édit. t. XXVI, p. 219, 1743;
2e édit. t. XIV, p. 65, 1781;
3e édit. t. VIII, p. 37, 1814.

«tention qu'ils méritaient; si les jésuites avaient eu dans l'Inde une po-«sition semblable à celle qui leur avait été faite en Chine, quels fruits «aurait pu porter cette première initiation déjà si pénétrante, et en «bien des points si nette, si sûre, si précise! Que de choses on eût pu «faire et apprendre dans ces quarante ans qui se sont écoulés depuis «le jour où cette lettre fut envoyée au père Duhalde jusqu'à celui où «fut fondée la Société asiatique de Calcutta!

«Quand on a dégagé ces quelques pages, si bien remplies, des fautes «de transcription et d'impression, de quelques erreurs qui sont l'effet «d'une préoccupation bien naturelle (comme, par exemple, le triple «*Çânti*, où il croit reconnaître notre triple *Sanctus*), on est frappé de «tout ce que l'intelligent missionnaire avait retiré dès lors du commerce «des lettrés du pays et de la pratique des livres; on est frappé de son «excellente méthode, de la fermeté et de la sagacité d'esprit avec les-«quelles il a comparé et pénétré ce qu'il a lu et entendu, et su démêler «bien souvent le fond essentiel des choses d'avec les subtilités, les «superfluités puériles, qui, dans les communications de ses maîtres, «devaient à tout moment couvrir ce fond et le cacher. Aux mots sans-«crits qu'il cite çà et là, à la manière dont il les traduit, et les explique «pour la plupart, on voit qu'il savait, ou commençait tout au moins à «bien savoir la langue. On sent qu'il est sur la bonne pente, qu'il n'a «plus en quelque sorte qu'à s'y laisser glisser, pour faire, ou par lui-«même, ou par ses disciples, s'il en avait pu former, de rapides progrès.

«Le père Pons touche dans sa lettre à la plupart des parties de la «littérature indienne. On peut s'étonner qu'il ne mentionne pas les «deux grandes épopées et les drames (bien qu'il parle des *Nâṭakas*, «mais en prenant le mot dans un sens particulier). Ses notions sur les «Védas ne sont exactes que quant à leur nombre et à leurs noms: le «*Rig-Véda* (défiguré par la prononciation), le *Yajourvéda*, le *Sâmavéda* «et l'*Atharvan* (dont l'imprimeur a fait, en supprimant l'apostrophe, le «*Latharvan*). Ce qu'il dit du contenu des livres saints ne s'appliquerait «guère qu'au moins ancien des quatre, à l'*Atharvan*. Il ne faut pas s'é-«tonner que, sur ce point, ses informations fussent vagues, incomplètes, «et même en quelques cas fausses. Les brahmanes cachaient si bien «leurs saintes écritures, que Colebrooke nous dit, en tête de son mé-«moire sur les Védas, qu'on a longtemps douté, d'abord, que les brah-«manes les possédassent réellement; puis, dans tous les cas, qu'ils les «communiquassent jamais à d'autres qu'à des Hindous *dvidjas* (deux fois «nés, ou régénérés).

«Les deux parties les plus intéressantes de la lettre du révérend

« missionnaire sont celles où il traite : 1° de la langue et de la grammaire, « 2° de la philosophie.

« Son jugement général sur la langue est d'une remarquable exacti« tude, et exprimé en fort bons termes. Quant à la grammaire indienne, « il l'a appréciée tout d'abord comme nous l'apprécions aujourd'hui, « après l'étude approfondie qu'on en a faite. « Jamais, dit-il, l'analyse et « la synthèse ne furent plus heureusement employées... Il est étonnant « que l'esprit humain ait pu atteindre à la perfection de l'art qui éclate « dans ces grammaires. » Il paraît comprendre que de toutes les sciences « cultivées par les Indiens, la grammaire est peut-être celle où éclate le « mieux la puissance, à la fois, et la subtile finesse de leur esprit. Il « expose très-pertinemment la théorie des racines, suffixes et préfixes; « le changement de figure du primitif, à l'approche des éléments secon« daires, première notion du *guna* et du *vriddhi*, etc. Il connaît Pâṇini et « nous dit même en avoir fait un abrégé, qu'il a envoyé en Europe en « 1738. Qu'est-il devenu, ainsi que l'abrégé des règles de la versifica« tion et de la poésie qu'il avait composé et envoyé également? Il serait « fort désirable que ces deux manuscrits se retrouvassent. A voir la net« teté d'esprit du père Pons, il y a tout lieu de croire que ces deux petits « ouvrages devaient être de premiers essais déjà très-dignes d'attention.

« Il parle beaucoup plus longuement de la philosophie. Sans doute, « dans ce qu'il en dit, il y a çà et là bien des choses à modifier, à rec« tifier. Mais que l'on compare son exposition aux mémoires sur le « même sujet, lus par Colebrooke à la Société asiatique de Calcutta en « 1823, 1824, 1826 et 1827, et l'on ne pourra s'empêcher de s'étonner « que, près d'un siècle auparavant, les éléments essentiels de l'analyse, « et de l'appréciation des théories de métaphysique et de logique, eussent « été si judicieusement réunis. Le père Pons énumère (avec quelque « peu de désordre et de confusion, il est vrai) les noms des diverses « écoles; il nomme les principaux maîtres, tels que Gotama, Kapila, « Çankara-Âcârya, etc. Il sait la théorie du syllogisme indien; il esquisse « avec justesse le fond des différentes doctrines; traduit et définit exac« tement plusieurs des termes techniques les plus usités, tels qu'*anumâna*, « *upamâna*, etc. Ce qui doit augmenter les regrets à la vue de cette « ébauche si pleine de promesses, c'est qu'à la pénétration, à la con« ception rapide, à la netteté de l'esprit, le père Pons, comme le montre « la fin de sa lettre, joignait cette honnête modestie qui fait qu'on se « défie de soi-même, qu'on ne veut rien avancer qu'à coup sûr, qu'on « ne donne pas ses conjectures pour des certitudes; qu'il avait enfin ces « qualités prudentes qui assurent le progrès, et sans lesquelles, surtout

« dans une étude toute nouvelle, la facilité brillante devient témérité, « et est souvent un danger plutôt qu'un secours.

« En résumé, cette lettre est non-seulement tout entière très-cu« rieuse, mais encore on y trouve, en beaucoup de points, un fond « d'idées solide, ou des aperçus très-propres à mettre sur la bonne « voie. Il ne faut pas s'étonner que, dans l'histoire des études indiennes, « on ne tienne pas compte de cette aurore, qui n'a pas été suivie du « jour qu'elle annonçait. Elle n'avait pas frappé les yeux. Mais, si cette « première tentative n'a pas eu les heureuses conséquences qu'on en « pouvait attendre, cet accident du sort, résultat de l'insouciance des « contemporains, ne doit pas dispenser de la signaler avec l'honneur « qu'elle mérite. Nous, Français, qui sommes si jaloux de quelques-unes « de nos gloires, il en est d'autres que nous négligeons avec une étrange « indifférence. Outre les bienfaits religieux et moraux qu'elle a répandus, « combien d'autres fruits admirables de civilisation et de science n'a « pas produits la belle et sainte œuvre des Missions, si honorable pour « les nations chrétiennes, et en particulier pour la France! Elle cherche, « il est vrai, sa récompense ailleurs qu'en ce monde. Mais la gloire, « même humaine ne lui est pas moins due par surcroît. »

Voilà comment cette lettre du père Pons est appréciée par un juge compétent, dont l'esprit délicat n'est pas moins sensible à la beauté morale qu'au mérite littéraire. Je n'ajouterai qu'un trait à cette analyse. Chez les Hindous, comme chez les Grecs au temps de Pythagore, l'astronomie est un apanage de la philosophie. C'est une de leurs sciences dont les brames sont le plus jaloux. Un missionnaire, qui voulait conférer et discuter avec eux, avait besoin de se montrer bien instruit dans cette portion si importante de leurs doctrines. Le P. Pons s'y était également préparé; et voici la preuve qu'il nous en donne :

« Les bracmanes, dit-il, ont cultivé presque toutes les parties des « mathématiques; l'algèbre ne leur a pas été inconnue : mais l'astronomie, « dont la fin était l'astrologie, fut toujours le principal objet de leurs « études mathématiques, parce que la superstition des grands et du « peuple la leur rend plus utile. Ils ont plusieurs méthodes d'astro« nomie. Un savant grec, qui, comme Pythagore, voyagea autrefois dans « l'Inde, ayant appris les sciences des bracmanes, leur enseigna à son « tour sa méthode d'astronomie; et, afin que ses disciples en fissent un « mystère aux autres, il leur laissa dans son ouvrage les noms grecs des « planètes, des signes du zodiaque, et plusieurs termes comme *hora* « (vingt-quatrième partie du jour), *kendra* (centre), etc. J'eus cette con« naissance à Dely, et elle me servit pour faire sentir aux astronomes

« du raja *Jaësing*, qui sont en grand nombre dans le fameux observa-« toire qu'il a fait bâtir dans cette capitale, qu'anciennement il leur était « venu des maîtres d'Europe.

« Quand nous fûmes arrivés à Jaëpour, le prince, pour se bien con-« vaincre de la vérité de ce que j'avais avancé, voulut savoir l'étymo-« logie des mots grecs, que je lui donnai. J'appris aussi des bracmanes « de l'Hindoustan, que le plus estimé de leurs auteurs avait mis le so-« leil au centre des mouvements de Mercure et de Vénus. Le raja Jaë-« sing sera regardé, dans les siècles à venir, comme le restaurateur de « l'astronomie indienne. Les tables de M. de la Hire, sous le nom de ce « prince, auront cours partout dans peu d'années. »

N'est-ce pas une chose curieuse que de voir déjà, en 1740, un missionnaire français connaissant assez le sanscrit, et les traités originaux d'astronomie écrits dans cette langue mystérieuse, pour pouvoir, non-seulement discuter avec les brames les doctrines qui s'y trouvent consignées, mais leur montrer, dans les mots mêmes qui les expriment, des indices évidents d'emprunts faits à la science grecque, indices que de notre temps M. Wëber a de nouveau signalés, sans savoir qu'un autre les eût aperçus et fait remarquer un siècle avant lui? Seulement, les concordances découvertes par l'habile philologue de Berlin font descendre ces communications jusqu'à *Paulus Alexandrinus*, conséquemment jusqu'au IIIe siècle de notre ère; au lieu que, pour le missionnaire, c'était déjà une grande hardiesse de les faire remonter à Pythagore, en présence de personnages, régulateurs suprêmes de toutes les croyances philosophiques, morales, et religieuses, qui prétendaient reculer les origines de leur science dans les profondeurs d'une inaccessible antiquité.

Le père Dubalde, à qui cette lettre fut adressée, était un compilateur laborieux. Il l'inséra dans la première édition des *Lettres édifiantes*, au tome XXVI, qui parut en 1743, sans y voir rien de plus que dans toute autre. Le monde lettré n'y fit aucune attention. Ceux qu'elle aurait parculièrement intéressés, Fourmont, l'abbé Bignon, touchaient à la fin de leur carrière; et, dans l'état de malaise moral où se débattait la France, sous un gouvernement énervé, on se passionnait pour toute autre chose que pour la philologie comparée. Mais plaçons-nous, en pensée, dans des temps meilleurs. Supposons qu'il eût existé alors, dans les sciences d'érudition, un homme d'un esprit élevé, étendu, un Silvestre de Sacy par exemple, et qu'on eût exposé à ses yeux ce tableau, si peu attendu, des trésors littéraires de l'Inde. Ému de l'espoir de les acquérir à la France, il aurait pu, comme le nôtre, à meilleur droit encore, solliciter, obtenir, que l'on créât une chaire de sanscrit au Collége royal, qu'on

y appelât le père Pons; et alors toute cette mine d'études orientales, si abondante et si féconde, aurait commencé d'être exploitée dans notre patrie, quarante ans avant que la société de Calcutta eût essayé d'y pénétrer, puisqu'elle ne se forma qu'en 1784!

Que l'on me pardonne ces regrets. Ils n'ôtent rien au mérite de ceux qui nous ont retrouvé ces richesses littéraires, et nous en ont fait jouir, sans savoir que d'humbles missionnaires les avaient déjà inutilement signalées à l'indifférence du siècle précédent, et sans que ces premières tentatives d'exploitation leur aient été d'aucune avance pour les mettre au jour. En retirant de l'oubli des services méconnus, nous apprenons à ne plus retomber dans la même faute; et cette leçon de justice tardive ne doit que nous disposer davantage à nous montrer reconnaissants des services nouveaux. C'est avec ce sentiment que je vais présenter à nos lecteurs l'importante publication qui nous arrive aujourd'hui d'Amérique; et je mettrai tous mes efforts, comme toute mon espérance, à le leur faire partager.

J. B. BIOT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Histoire de madame de Maintenon et des principaux événements du règne de Louis XIV, par M. le duc de Noailles. Paris, Comptoir des imprimeurs-unis, 4 vol. in-8°, 1848-1858.

PREMIER ARTICLE.

Parmi la nombreuse élite des personnages célèbres du XVII[e] siècle qui s'offrent à l'étude des historiens, il en est peu de plus dignes que madame de Maintenon d'appeler leur curiosité. Son mérite éminent, le hasard prodigieux d'une fortune sans égale, ce grand règne aux événements duquel elle a certainement pris part, mais dans une mesure encore incertaine, tout se réunit pour donner au sujet choisi par M. le duc de Noailles un intérêt facile à comprendre. Lui, pourtant, semble s'être méfié de la fécondité de ce sujet, et, à l'histoire de madame de Maintenon, il a joint, par surcroît, l'histoire de Louis XIV. Mais l'histoire de Louis XIV peut-elle jamais se prendre comme un appendice, comme une sorte d'appoint? Et, si, au contraire, elle domine et

devient le sujet principal, que deviendra à son tour l'histoire de madame de Maintenon?

M. de Noailles le sait mieux que nous, l'unité du sujet est nécessaire dans toute œuvre d'art; en le doublant, on en diminue d'autant l'intérêt. Ce n'est pas sans inconvénient et sans péril, que, dans une grande composition historique, une histoire est jointe à une autre histoire; n'est-ce pas la double action dans le drame?

Au reste, ce n'est point par inadvertance, et sans y avoir réfléchi, que l'auteur s'est arrêté au parti qu'il a pris.

« Ayant dessein, dit-il, de publier une édition nouvelle des lettres « de madame de Maintenon, j'avais songé à mettre en tête de ces lettres « une notice assez étendue sur la femme célèbre qui en est l'auteur. « Mais on n'aborde pas impunément une époque aussi importante que « celle où madame de Maintenon a vécu. A chaque pas on s'y trouve en « présence d'événements et de personnages dont l'intérêt et la grandeur « vous attirent; on est entraîné à leur suite, on s'arrête à contempler « un spectacle qui ne captive pas moins l'esprit qu'il satisfait l'orgueil « national. Mon travail s'est donc allongé insensiblement, et la vie de « madame de Maintenon a fini par devenir, sous ma plume, une histoire « à peu près complète du règne de Louis XIV. » (Préface.)

L'embarras qu'éprouve l'auteur devant son sujet, la critique, à son tour, l'éprouve devant son livre. L'examen en devient d'autant plus difficile, qu'il y a plus de complication dans le plan, et d'exubérance dans les développements. Avons-nous affaire à une histoire de madame de Maintenon, la critique est souvent tentée de dire : « C'est trop. » S'agit-il d'une histoire de Louis XIV, elle sera bien forcée de dire : « Ce n'est pas « assez. » L'auteur lui-même a reconnu qu'ici l'histoire de Louis le Grand était *incomplète;* il en a fait l'aveu avec une louable franchise; la critique lui en tiendra compte en n'insistant pas davantage sur ce point.

Pour apprécier avec justice une personne jugée souvent avec passion, l'historien demande à madame de Maintenon son propre témoignage : « J'ai voulu surtout, dit-il, laisser parler madame de Maintenon... « Le seul moyen de la connaître c'est de la lire. J'ai donc eu soin, à « chaque époque, et à chaque incident de sa vie, de la laisser s'expliquer « elle-même et montrer ses véritables sentiments. J'ai cherché à faire son « histoire par ses lettres. »

Les lettres sont certainement pour l'histoire un des plus instructifs et des plus sûrs moyens d'information, mais il faut en user avec une curiosité prudente, et se garder d'une confiance trop complaisante. Si

l'on peut surprendre dans des lettres intimes de précieuses confidences, des aveux échappés et d'utiles indiscrétions, n'en est-il pas aussi qui ne sont que le témoignage prévoyant et intéressé qu'on se rend à soi-même? N'en est-il pas qui, au lieu de manifester la vérité, sont habilement calculées pour la déguiser, sinon pour la supprimer tout à fait; qui, tout en paraissant ne s'occuper que d'un ami, vont bien au delà de leur adresse, et parlent, en effet, à l'avenir? Il est sage de mettre une certaine réserve dans sa confiance, surtout lorsqu'on écoute une personne si bien avertie qu'on pourra l'interroger, si savamment discrète, si attentive à veiller sur elle-même et sur les autres; si scrupuleuse à l'endroit même des simples apparences, si résolument décidée enfin aux sacrifices que peut imposer le respect de l'opinion.

Les lettres, dont personne n'est plus que nous disposé à reconnaître la valeur historique et l'utile témoignage, ont donc aussi leur inconvénient; et, par exemple, n'est-ce pas avec des lettres qu'on fait des mémoires? Ce seul mot avertit du degré de confiance qu'on leur doit accorder, et dit assez qu'il faut à l'histoire d'autres autorités. Nous nous hâtons en même temps d'ajouter qu'à cet égard notre historien n'a épargné aucun soin, aucune recherche.

« L'histoire d'un règne si connu, dit M. de Noailles, et qui est devenu « fréquemment parmi nous un sujet de controverse, ne peut être « qu'une sorte de discussion, à condition toutefois que la discussion ne « paraisse point; j'ai souvent invoqué des témoignages, et, toutes les « fois que l'occasion s'en est présentée, j'ai cédé la parole aux contem- « porains. »

L'auteur poursuit :

« Ce qu'on lira dans cet ouvrage se trouve partout épars dans une « foule de livres....... mais je n'aurai pas accompli une œuvre inutile, « si, même en me bornant à rappeler ce que tout le monde sait déjà, « j'offre cependant à mes lecteurs un livre qui les intéresse et les « fasse penser. »

Telles sont les promesses de l'historien, trop peu fastueuses pour n'être pas sincères; tel est son plan, dont nous avons laissé entrevoir les inconvénients. Nous avons voulu exprimer tout d'abord l'impression que nous a fait éprouver la lecture de ce livre, rempli d'ailleurs de faits, de détails curieux, de considérations judicieuses, et qui témoigne d'une vaste lecture et d'une longue étude.

L'un des premiers devoirs de la critique est de se bien pénétrer du dessein d'un auteur, d'étudier sa pensée, et de lui demander ce qu'il a voulu faire, avant de juger ce qu'il a fait; d'éviter d'opposer à son livre

un autre livre improvisé, et dont on fait le type d'après lequel on examine, on discute, on condamne. C'est seulement à cette condition, nous le croyons, que la critique a droit de parler en toute liberté, que le compte rendu d'un livre peut en faire connaître fidèlement le dessein et l'exécution, être vraiment sérieux, instructif, juste surtout.

Quatre volumes de l'ouvrage de M. de Noailles sont publiés; par la manière dont l'auteur dispose son sujet, il est facile de se faire une idée des proportions qu'il lui donne.

Il s'occupe d'abord des ancêtres de la famille d'Aubigné, et puis, dans un long chapitre consacré tout entier à Théodore Agrippa, aïeul paternel de madame de Maintenon, il retrace la biographie de ce célèbre personnage. Il raconte ensuite l'enfance et la jeunesse de mademoiselle d'Aubigné, qu'il va quitter encore pour exposer le mouvement social et littéraire durant la première moitié du siècle, de 1600 à 1650. C'est là proprement, malgré le nom qu'on lui a donné et qu'il conserve, non pas le *siècle de Louis XIV*, mais le siècle de Richelieu; Louis XIV n'a fait qu'y naître aussi bien que madame de Maintenon, qui n'était pas dans ce mouvement. Là, M. de Noailles nous fait connaître Scarron et la société où paraîtra bientôt la jeune Françoise d'Aubigné. Tout cela remplit les quatre premiers chapitres.

Le mariage de madame Scarron, son veuvage, son admission auprès des enfants naturels de Louis XIV, voilà ce que nous racontent les trois chapitres suivants.

Le huitième est tout plein de Louis XIV; l'historien oublie son héroïne pour ne voir que le grand roi et les merveilles des vingt premières années de son règne; il le suit dans les campagnes de 1673 à 1678, et, à la paix de Nimègue, il le ramène triomphant et admiré au milieu de sa cour. Dans ce tumulte des camps et parmi ces pompes royales, où l'historien nous entraîne après lui, il n'y avait pas de place pour madame Scarron.

Mais nous allons la retrouver dans les chapitres qui suivent, débarrassée de ce nom roturier de son veuvage, prenant celui de marquise de Maintenon, présage pour elle d'une fortune presque royale, et enfin épouse du grand roi.

Cependant elle disparaît encore de temps en temps dans ces quatre chapitres qui lui semblaient spécialement réservés; et puis elle s'efface presque entièrement dans cet autre chapitre qui remplit à lui seul plus des deux tiers d'un volume, et où, sous le titre de *Révocation de l'édit de Nantes*, l'historien traite successivement : 1° de l'état des protestants en France avant Louis XIV; 2° de l'état des protestants sous Louis XIV;

3° des suites de la révocation et de la part qu'y peut avoir prise madame de Maintenon. Quelques pages seulement lui sont consacrées dans ce chapitre, qui en compte 450.

Le troisième volume s'ouvre par une espèce de monographie de Saint-Cyr. Ce morceau, écrit avant que M. le duc de Noailles eût commencé son histoire, a naturellement trouvé place dans l'ensemble de sa composition. Trois autres chapitres remplissent la plus grande partie de ce volume : *La famille royale et madame de Maintenon, 1686-1697,* et l'*État de la Cour* durant la même période.

Arrivé à ce moment où, selon l'expression de l'auteur, « madame de « Maintenon est en pleine possession de sa destinée, il récapitule et juge « cette destinée singulière. » Dans ce premier chapitre du quatrième volume, madame de Maintenon nous occupe uniquement. Mais bientôt la révolution d'Angleterre, la guerre de 1688 à 1697, la paix de Ryswick, et enfin le mariage de la jeune duchesse de Bourgogne, nous appellent et s'emparent de notre attention, et madame de Maintenon n'apparaît que par courts intervalles dans la grande histoire de ces dix années, où brillaient presque de leur premier éclat, et la gloire du roi et la fortune de la France.

Tel est l'ensemble du livre de M. le duc de Noailles jusqu'à la fin du quatrième volume et à l'année 1697, où il est parvenu. Après en avoir donné cette idée générale, qui en trahit le principal défaut, mais qui le ferait mal connaître, hâtons-nous d'entrer dans les détails, où nous trouverons souvent l'occasion de signaler des mérites et un intérêt qui rachètent certaines imperfections que nous ne voulons pourtant pas dissimuler, non moins par égard pour le caractère de l'auteur que par respect de la vérité.

Nous ne nous arrêterons point à la généalogie de la famille d'Aubigné ou d'Aubigny, qu'on fait remonter ici jusqu'à 1160, pour arriver à Constant d'Aubigné, baron de Surineau, marié en 1627 à Jeanne de Cardillac, union dont naquit, en 1635, Françoise d'Aubigné. Nous passerons également sur l'histoire de Théodore Agrippa, personnage très-digne de mémoire, très-original assurément et très-curieux, mais qui ne peut figurer ici qu'à titre de grand-père de madame de Maintenon; et, si nous nommons Constant d'Aubigné, c'est seulement pour indiquer son portrait. M. le duc de Noailles ne pouvait mieux faire que d'emprunter à Théodore Agrippa ce portrait touché de main de maître, où la justice paternelle a châtié cruellement un indigne fils par la seule vérité de la peinture. Quoique animée d'une colère trop légitime la vive imagination de Théodore Agrippa n'a point exagéré le dessin,

ni chargé la couleur; tout ce qu'on sait de la vie de Constant d'Aubigné prouve la sincérité du pinceau qui a tracé cette triste image.

Les méfaits de Constant d'Aubigné l'avaient conduit dans la prison de Niort; et c'est dans la conciergerie de cette maison que naquit cette enfant, qui devait presque partager un trône. Toute jeune encore elle habita un autre lieu de détention, le château Trompette, où Constant d'Aubigné avait été transféré[1]; avec un tel père, il semble qu'elle ne pouvait avoir d'autre maison paternelle qu'une prison.

Élevée dans la misère, où Constant d'Aubigné avait laissé sa famille, elle fut confiée par sa mère, durant une longue absence, aux soins d'une tante, à laquelle madame d'Aubigné écrivait : « Je crains bien que cette « pauvre petite galeuse ne vous donne bien de la peine, ce sont des effets « de votre bonté de l'avoir voulu prendre. Dieu lui fasse la grâce de s'en « pouvoir revancher! » C'était en 1646; Françoise avait alors onze ans. Un peu plus tard, enlevée à madame de Villette, zélée protestante, et remise entre les mains de madame Françoise Tiraqueau, comtesse de Neuillant, sa marraine, catholique ardente, chargée de la convertir, elle éprouva dans ce nouvel asile des persécutions calculées pour vaincre son opiniâtreté dans l'amour d'un culte que madame de Villette lui avait fait aimer. « Tous les matins, un loup sur le visage pour conserver son « teint, un chapeau de paille sur la tête, une gaule dans la main et un « petit panier à son bras, on l'envoyait garder les dindons, avec défense « de toucher au panier avant d'avoir appris par cœur cinq quatrains de « Pibrac. » Et c'est en souvenir de cette infime domesticité qu'elle disait un jour, s'il en faut croire les biographes : « Je commandais dans la « basse-cour, et c'est par là que mon règne a commencé. »

Cependant, loin de vaincre cette petite hérétique de treize ans, les mauvais traitements ne faisaient que l'affermir dans sa foi. On la mit alors dans un couvent d'Ursulines, où on la garda quelque temps par charité. Enfin convertie, elle revint auprès de sa mère, qui vivait à Niort presque uniquement du travail de ses mains, et qui ne tarda pas à y mourir, laissant sa fille seule, dans une petite chambre, presque sans ressources et sans famille, car son frère, Charles d'Aubigné, encore enfant, était page chez un simple gentilhomme, M. de Parabère, et la marquise de Villette n'existait plus.

Dans ce chapitre fort court, où la curiosité est si vivement excitée

[1] Constant d'Aubigné a-t-il été deux fois prisonnier au château Trompette? Cela n'est pas probable, et il est plus facile de croire que madame de Caylus s'est trompée, disant qu'il y était enfermé lorsqu'il épousa Jeanne de Cardillac.

par l'obscurité d'une existence qui devait un jour se mêler à tant de splendeur, l'historien laisse à désirer quelques détails plus précis, quelques faits nouveaux; et l'on voudrait le voir éclaircir certains doutes sur les premiers temps d'une vie à laquelle il a consacré des études si persévérantes, et qui a été pour lui l'objet d'un travail non moins assidu que recommandable.

Avant de marier mademoiselle d'Aubigné à Scarron, l'historien a cru nécessaire « de faire connaître quel était Scarron et surtout quel était « l'état de la société au moment où cette jeune personne allait y pa- « raître. »

M. le duc de Noailles, voulant raconter cette époque et la peindre par les contrastes, remonte jusqu'à François I^er^ et à Brantôme; il retrace « le double mouvement des mœurs et des esprits, qui, dit-il, se produit « distinctement à nos yeux comme sur un théâtre, dans une maison cé- « lèbre qui eut, sous le rapport moral et littéraire, la plus grande in- « fluence sur cette époque, l'hôtel de Rambouillet. » (P. 87.)

M. de Noailles en fait, après beaucoup d'autres, un tableau souvent étudié, mais qu'on revoit toujours avec un nouvel intérêt, tant l'original éveille de curiosité. L'auteur remarque très-bien que, l'influence de la cour étant nulle sous un roi tel que Louis XIII, la maison de madame de Rambouillet, dans cet interrègne, dut exercer, sur la société du temps, cette autorité morale, ce pouvoir de l'exemple, qui fut, à d'autres époques, le partage de la cour.

Toutefois ce n'est pas dans la société de la rue Saint-Thomas-du-Louvre que l'historien trouvera Scarron, cet étrange personnage, si gaiement martyr de poignantes et incurables douleurs; celui-là il faut le chercher ailleurs, dans un autre monde et dans une société toute différente, que l'historien a voulu peindre à part. Précisément parce qu'elle n'a pas la même célébrité, cette société méritait ici plus de place, et, quoique réellement moins curieuse, la peinture qu'on en peut faire, parce qu'elle a été plus rarement faite, ne paraîtra pas moins intéressante que l'autre.

« A côté de la société élégante et recherchée de l'hôtel de Rambouillet « il y en avait une dont l'esprit faisait aussi les frais, mais où la morale « était moins sévère et le ton moins châtié. Là, des gens de la cour se « trouvaient aussi, en compagnie de Marion de Lorme et de Ninon de « Lenclos, réunis à des gens de lettres, mais tous ceux-là étaient bons « vivants, et gais commensaux. Au milieu de cette assemblée, trônait « un petit homme, d'une figure grotesque, devenu difforme par la ma- « ladie, et constamment rongé par la douleur, mais riant toujours et

« faisant toujours rire autour de lui. D'une gaieté inépuisable, fécond en « saillies et rempli d'esprit, sa réputation attirait la foule et groupait le « monde autour de son fauteuil de malade. Ce petit homme était Scarron ; « il a droit ici à une place particulière, non-seulement par la célébrité « qu'il eut, mais aussi parce que sa maison fut un des principaux centres « de cette société secondaire qui ne fut pas étrangère à la transformation « sociale dont nous parlons. Tandis que, dans les environs du Palais-Car-« dinal, se réunissaient les beaux esprits de l'hôtel de Rambouillet, au « quartier du Marais s'ouvrait le salon de Scarron ; d'un côté, les beaux « sentiments, les conversations raffinées, les intrigues romanesques et « les fêtes brillantes, quoique un peu prétentieuses ; de l'autre, la gaieté, « la joie, la folie, des soupers où chacun apportait son plat, et où le « langage était aussi libre que la pensée. » (P. 108.)

« A l'hôtel de Rambouillet (dit encore M. de Noailles, en marquant « avec beaucoup de justesse l'un des caractères distinctifs des deux so-« ciétés,) c'était la grande compagnie qui accueillait les gens de lettres ; « chez Scarron, ce furent les gens de lettres qui reçurent la grande com-« pagnie : double mouvement dans lequel la haute société continuait « à élever l'autre jusqu'à elle ; car c'est par l'esprit que la société infé-« rieure est entrée dans la société supérieure. »

Au milieu de cette compagnie qui se réunissait autour du poëte burlesque, dans son petit salon jaune de la rue des Tournelles, M. de Noailles prend Scarron, l'observe attentivement et le dessine d'un crayon habile à choisir, dans les écrits des contemporains et dans ceux de Scarron lui-même, tous les traits propres à reproduire la fidèle image de cet esprit grotesque, si grotesquement logé, de cet être si singulièrement composé, que nul ne pouvait dire s'il était fait pour inspirer le rire ou la pitié.

Cependant l'historien ne nous apprend point la cause de cette étrange maladie qui fit de Scarron, dès l'âge de vingt-sept ans, comme il l'a dit lui-même, l'abrégé de toutes les misères humaines. Ainsi que notre auteur, nous rejetons l'histoire de cette mascarade emplumée que paraît avoir imaginée La Beaumelle, autorité fort suspecte. Quoique plusieurs biographes l'aient adoptée sans discussion, le silence des contemporains nous semble un démenti tacite et anticipé, qui nous suffit[1]. M. le duc

[1] Remarquons cependant, à cette occasion, que l'historien se fonde sur un anachronisme qu'on peut discuter. La mascarade aurait eu lieu, selon La Beaumelle, au Mans, où Scarron avait un canonicat ; et M. de Noailles conclut d'une épître de Scarron à madame de Hautefort, dans laquelle il est question de *la taxe des aisés*, que, cette taxe étant de 1646, la prétendue mascarade serait nécessairement de ladite

de Noailles rappelle la maladie honteuse et la drogue du charlatan dont parle Tallemant, et aussi la purgation du jeune médecin de madame de Sablé, prétendu spécifique contre la fièvre et les rhumatismes, sans admettre ni repousser formellement l'une ni l'autre supposition.

Il est sans doute fort difficile de savoir aujourd'hui ce que paraissent n'avoir pas su les contemporains. Le fait a, d'ailleurs, trop peu d'importance pour mériter des recherches bien approfondies.

Tout ce chapitre offre assez d'intérêt pour qu'on ne s'aperçoive pas que madame de Maintenon en est absente. Il est semé de détails curieux, de souvenirs piquants, de citations heureuses, d'appréciations pleines de justesse. Nous ne saurions pourtant nous défendre de quelque scrupule à partager la confiance dont témoigne cette pensée de l'historien : « Il s'opéra dans les classes élevées un travail intérieur et con« tinu par lequel les esprits se développèrent, les mœurs s'épurèrent, « le goût se forma..... » (P. 81.) Ce progrès des mœurs n'est-il pas plus apparent que réel? Les désordres moraux de la fronde, les aventures des nièces de Mazarin et de leurs pareilles, les galanteries de la cour du jeune Louis XIV..... où est le progrès? Quant au développement des esprits, au perfectionnement du goût, cela est incontestable, mais le progrès des lettres est l'indice de la politesse des mœurs, non de leur pureté. M. de Noailles, en parlant de l'influence morale de l'hôtel de Rambouillet, dit ingénieusement : « Il se forma comme un « parti des mœurs, qui imposa à ceux mêmes que la vertu ne préserve

année, tandis qu'il est certain, par une requête en vers de Scarron au roi, écrite peu après la mort de Richelieu (fin de 1642 ou commencement de 1643), que Scarron était déjà perclus depuis quatre ans, ce qui donne la date de 1639. Mais précisément cette même année, Richelieu établit une *taxe des aisés;* nous en avons la preuve dans plusieurs lettres manuscrites de l'époque. Nous lisons dans l'une, à la date du 13 mars 1639 : « On a taxé le bonhomme Saintot à 50,000 francs : il fait pitié à tout « le monde. » Dans d'autres lettres du mois d'avril : « Il y a garnison chez plusieurs « des aysez taxés, et entre autres chez MM. de Montmor, de Choisy et Barentin. « Cela fait grande rumeur. La plupart d'entre eux se sont absentez et ont osté de chez « eux tout ce qu'ils avoient de meilleur. » ..... « Les archers qui sont chez les « taxés se font payer 8 francs par jour; outre cela il faut les nourrir, et, si on ne « leur fait pas assez bonne chère, ils prennent les meubles et les portent au cabaret. » Cette taxe des aisés, dont nous ne trouvons rien dans les historiens, causa beaucoup plus de sensation à Paris que cet essai de la même taxe, tenté par Mazarin en 1646, et dont le père Griffet dit un mot dans le journal du règne de Louis XIV, journal qui forme le XVI[e] volume de son édition in-4° de l'*Histoire de France* du père Daniel, p. 12. La simple mention d'une taxe des aisés ne donne donc pas une date certaine à l'épître adressée par Scarron à madame de Hautefort, citée par M. le duc de Noailles comme une preuve de l'anachronisme de La Beaumelle.

« pas des faiblesses, cette obligation de la décence et cette morale mon-« daine qui font une loi des convenances et exigent que les apparences « soient sauvées. »

Mais n'y a-t-il donc pas quelque danger à donner comme un progrès des mœurs les *convenances*, les *apparences sauvées?* Ne faut-il pas prendre garde de faire en ceci une confusion qui pourrait conduire tout droit à cette morale professée par Tartuffe au plus beau temps du siècle de Louis XIV?

Et le mal n'est jamais que dans l'éclat qu'on fait.

Ce n'est certainement pas la pensée de l'historien, qui exprime à ce sujet de prudentes réserves; mais nous croyons que, sur ce point du *progrès des mœurs*, on ne saurait prendre trop de précaution pour bien s'entendre et ne risquer aucune équivoque.

L'histoire de madame de Maintenon commence réellement avec celle de son mariage; c'est alors seulement qu'elle nous apparaît avec sa physionomie propre et son caractère arrêté. L'enfant que M. le duc de Noailles nous avait montré ressemble à beaucoup d'autres enfants; madame Scarron, ici, ne ressemble qu'à elle-même, et la singularité de la situation que lui va faire son mariage donne à cette figure une véritable originalité.

« On a vu quel était Scarron, dit l'auteur, son caractère, son esprit, « son genre de vie, la société qui l'entourait, et l'on peut se représenter « cette jeune fille de dix-sept ans, tombée au milieu d'un pareil monde. « Douée d'un esprit réservé et délicat, et d'un sentiment inné et exquis « des convenances, elle dut être un peu étonnée du ton de la maison « dont elle se vit tout à coup la maîtresse. » Qu'arriva-t-il cependant? Madame de Caylus va nous le dire : « C'est là que cette jeune personne « imprima, par ses manières honnêtes et modestes, tant de respect, « qu'aucuns n'osèrent jamais prononcer devant elle une parole à double « entente, et qu'un de ces jeunes gens dit : S'il fallait prendre des liber-« tés avec la reine ou avec madame Scarron, je ne balancerais pas, j'en « prendrais plutôt avec la reine. » (P. 7 des *Souvenirs*, éd. de 1778.)

Quoique parente et obligée de madame de Maintenon, madame de Caylus n'est pas suspecte dans son témoignage; elle ne prend pas à tâche de louer toujours, et peut-être madame de Maintenon eût-elle passé la plume çà et là sur quelques lignes, si on eût soumis le manuscrit à la censure. Madame de Caylus n'avait point pour sa grand'-tante une aveugle admiration, elle n'a pas écrit ses *Souvenirs* pour lui plaire, elle ne les a pas publiés; elle n'avait donc aucun intérêt à fausser

la vérité, et elle avait été en position de la connaître. D'autres témoignages contemporains viendraient d'ailleurs confirmer le sien.

C'est un fait avéré et hors de toute contestation que cette société de Scarron, qui aurait pu être dangereuse même pour une femme habile dans la science du monde, fut sans péril pour cette jeune fille timide et inexpérimentée. Non-seulement elle n'en subit pas l'influence corruptrice, mais elle lui imposa la décence et la retenue. Elle commença la réforme par le maître de la maison. « Au bout de trois ans de mariage « elle avait corrigé Scarron de bien des choses. » C'est Segrais qui nous l'affirme, autre témoin désintéressé. De son côté elle-même, à mesure qu'elle prit plus de hardiesse, perfectionna, parmi cette réunion de personnages distingués par leur esprit, les dons naturels qui donnaient un charme si puissant à sa conversation. Ces grâces infinies, cet attrait séducteur qu'une raison assaisonnée et des manières exquises prêtent aux entretiens, madame Scarron en était douée entre toutes, dans un siècle où tant de femmes accomplies en offraient le modèle. Et nous n'avons pas besoin, pour y croire, de l'anecdote, selon nous, un peu suspecte de ce domestique qui, un jour, à table, lui vint dire à l'oreille : « Madame, encore une histoire, le rôti nous manque aujourd'hui. » Cela n'est-il pas bien finement dit pour un domestique, même un domestique de Scarron? Et puis, à la rigueur, une histoire pouvait bien faire attendre le rôti, mais le remplacer! Que gagnait à une histoire le spirituel domestique?

« Malheureusement pour madame de Maintenon, dit M. le duc de « Noailles, ce n'est qu'à un âge déjà trop mûr que son élévation l'a exposée « à nos regards. Nous ne la connaissons que vieille; nous nous la figu-« rons toujours dans sa robe feuille morte et dans ses coiffes, dévote « et sévère, régentant la cour devenue sérieuse comme elle, et portant, « avec le poids des années, le poids de son ennui et de celui du roi. Son « portrait même le plus connu, celui où elle fut peinte par Mignard « en sainte Françoise romaine, alors qu'elle avait soixante ans, a une ex-« pression noble et digne, mais en même temps chagrine et triste, qui « contribue à la fixer sous ces traits dans notre imagination. Le reflet « de la jeunesse ne vient pas adoucir pour nous sur son visage les rides « de l'âge avancé. Il faudrait l'avoir connue jeune. Heureux ceux dont « l'image arrive à la postérité sous l'emblème de la grâce et de la beauté! « la postérité en est pour eux plus indulgente. » (P. 182.)

Tout cela est juste, pensé finement et délicatement exprimé. Il y a là évidemment l'explication vraisemblable d'une partie des calomnies légèrement imaginées sur madame de Maintenon.

Ces calomnies, M. de Noailles ne les dissimule pas, et il leur oppose la parole de quelques contemporains, et aussi le silence de quelques autres. Certes il faut qu'un nom soit bien à l'abri du scandale pour ne point trouver place dans la chronique de Tallemant; or madame Scarron n'y figure pas; et, si Tallemant ne lui a point consacré un article, ce n'est pas qu'il l'ait oubliée, car il la nomme à l'occasion de son mari: « Madame Scarron est bienvenue partout; jusqu'ici on croit qu'elle « n'a point fait le saut[1]. » Si Tallemant ne le croyait pas, qui donc aurait pu le croire? A ce mot du chroniqueur de scandales, à son silence plus significatif encore, l'auteur ajoute l'opinion des témoins de la jeunesse de madame Scarron, « beaucoup plus croyables en pareille « matière, dit-il, que ceux qui, comme Saint-Simon, ont parlé après « eux de ce qu'ils n'avaient pas vu avec la prévention de la haine et de « l'envie. C'est un fait digne de remarque qu'aucun de ses contemporains « n'ait attaqué sa réputation dans un temps où l'on parlait si légèrement « des femmes, et que tous, au contraire, aient parlé presque autant de « sa rigueur que de sa beauté. »

Ces témoins ce sont, outre ceux que M. de Noailles nomme ailleurs, Sorbière, le chevalier de Méré, Ninon elle-même, dont l'auteur invoque des paroles assez formelles, en même temps qu'il repousse le propos sur la *chambre jaune*, mot dont M. le duc de Noailles montre très-bien l'évidente incertitude, sinon la fausseté absolue.

Après la mort de Scarron[2] sa veuve retomba dans sa première détresse, et fit tête à la misère en se réduisant à un genre de vie des plus humbles et conforme à sa situation, conservant, à force de privations, son indépendance. Des amies s'offraient; elle refusait celle-ci, de peur de lui être à charge, elle refusait celle-là par égard pour elle-même[3].

[1] Article du *Petit Scarron*, t. V, p. 262, éd. de 1834. — [2] La date précise de la mort de Scarron est encore ignorée; les biographes se sont trompés sur ce point. Nous avons lu dans une lettre donnée par la *Correspondance littéraire* (n° du 5 août 1859) que M. Ch. Read a constaté, au moyen des registres de la paroisse Saint-Gervais, que Paul Scarron fut inhumé dans cette église le 7 octobre 1660. Si cette pièce ne fixe pas le jour du décès, elle prouve au moins que les dates données ordinairement par les biographes sont fausses, et que Germ. Brice, qui dit [illegible] octobre, sans toutefois indiquer son autorité, s'est beaucoup approché de la vérité, et peut-être l'a tout à fait rencontrée. Il faut savoir gré de ces recherches à ceux qui s'y dévouent, elles ne sont pas sans intérêt pour notre histoire littéraire. — [3] « Madame de Franquetot, son amie, l'eût voulu retirer chez elle, mais l'autre a considéré qu'elle n'est pas assez accommodée pour cela. » (Tallemant, même article.) La maréchale d'Albret fit toutes sortes d'instances pour l'avoir, mais on avait parlé des assiduités du maréchal auprès d'elle.....

Mais elle accepta aux Hospitalières de la place Royale, couvent qu'on nommait *la Charité des femmes*, une chambre meublée, qui était à la disposition de la maréchale d'Aumont, et où elle vécut de quelque argent qui lui restait à la mort de son mari, jusqu'à ce qu'enfin on obtînt de la reine qu'elle rétablît, en faveur de la veuve de Scarron, la pension du pauvre malade. Étranges jeux du sort! Qui eût dit à Anne d'Autriche, que c'était à sa future belle-fille qu'elle faisait cette aumône?

Satisfaite désormais d'une existence difficile mais assurée, madame Scarron laissa à de plus malheureuses la chambre de *la Charité des femmes*, et se retira aux Ursulines de la rue Saint-Jacques. C'est durant son séjour dans ce modeste asile, qu'on la vit briller parmi ces réunions où toutes les célébrités de ce grand siècle avaient rendez-vous; dans ce monde de la plus haute distinction, qu'elle aimait et dont elle était le charme. « C'est principalement dans la société de madame de Sévigné, « de madame de Coulanges, de madame de la Fayette, et des hôtels « d'Albret et de Richelieu, que vécut madame Scarron, pendant les dix « premières années de son veuvage. »

La plus habile économie, jointe à un rare sentiment des convenances personnelles de sa position, qualité qui distingua madame de Maintenon dans toutes les vicissitudes de sa vie, lui permettait de figurer dans ce grand monde, et de paraître partout à sa place. M. de Noailles cite, à ce sujet, les mémoires manuscrits de mademoiselle d'Aumale, qui, en sortant du pensionnat de Saint-Cyr, fut attachée à madame de Maintenon, pendant les vingt dernières années de sa vie, et qui, elle-même, témoin du présent, avait pu recueillir pour le passé, les témoignages de ceux qui avaient vu la jeunesse de madame de Maintenon.

« Avec sa pension de 2,000 francs, a dit mademoiselle d'Aumale, elle « gouverna si bien ses affaires, qu'elle était toujours honnêtement vêtue, « quoique fort simplement, car ses habits, comme elle me l'a conté « elle-même, n'étaient que d'étamine de Lude, fort à la mode, dans ce « temps-là, pour une personne de médiocre fortune; elle n'avait que du « linge uni, était bien chaussée et avait de très-belles jupes. Elle trou« vait moyen, sur ses 2,000 livres, de s'entretenir ainsi que je viens de « le dire, de payer sa pension, celle de sa femme de chambre et ses « gages, et elle ne brûlait que de la bougie. Avec cela elle avait encore « souvent de l'argent de reste au bout de l'année. Je n'ai jamais, me di« sait-elle, passé de temps plus heureux. »

Un nuage pourtant passa sur ce bonheur; la reine douairière mourut, et la pension s'éteignit avec elle. Une nouvelle détresse menaça madame Scarron, mais on intervint en sa faveur auprès du roi, qui rétablit la

pension, et l'annonça, dit-on, lui-même à la pensionnaire, avec cette grâce dont il aimait à parer les faveurs qu'il accordait : « Je vous ai fait « attendre longtemps, aurait-il dit, mais vous avez tant d'amis, que j'ai « voulu avoir seul ce mérite auprès de vous. » C'est Voltaire qui a rapporté ce mot[1], et il l'avait appris du cardinal de Fleury, auquel le roi avait fait le même compliment, en lui donnant l'évêché de Fréjus. Cependant la reine était morte le 20 janvier 1666, et ce fut le 23 février[2] suivant que la pension fut rétablie; madame Scarron n'avait pas longtemps attendu. Le mot serait-il inventé comme tant d'autres mots *historiques?* Quoi qu'il en soit, il est parfaitement dans les habitudes polies de Louis XIV.

Ce temps heureux dont se félicitait madame Scarron est aussi celui où les informations sur sa vie sont le plus rares; hors du monde où vivait madame Scarron, pourquoi, en effet, se serait-on occupé d'elle? Elle ne semblait pas destinée à devenir jamais un personnage historique; veuve d'un poëte dont la célébrité était bien éteinte, auteur elle-même de ces petits vers de salon, qui d'ordinaire meurent où ils naissent, et sont déjà oubliés quand on les applaudit, il fallait que madame Scarron devînt la marquise de Maintenon, pour que les contemporains songeassent à la montrer à la postérité.

Mais cette disette de renseignements, dont se plaint M. le duc de Noailles, ne l'a point empêché d'en tracer un portrait sévère et gracieux tout à la fois; elle n'a pas empêché non plus Saint-Simon de la peindre en traits hideux et dégoûtants. L'historien, en mettant cette peinture sous les yeux du lecteur, ne s'est pas appliqué à en atténuer la couleur. C'était la meilleure manière de réfuter Saint-Simon, qui témoigne souvent contre lui-même, par la légèreté, l'exagération et l'amertume de ses imputations. M. de Noailles, tout en reconnaissant la valeur littéraire des *Mémoires* de Saint-Simon, en conteste l'autorité comme œuvre historique; il appuie ce jugement sur des considérations presque toujours fort justes, il en développe habilement les motifs; et, si le ton passionné de sa critique met un peu en garde contre son opinion, il faut bien avouer qu'on se sent disposé à adopter ses conclusions, pourvu qu'il permette d'en expliquer un mot; « c'est une lecture admirable parfois, d[illegible]... « Saint-Simon est un peintre, un poëte, un orateur, tout ce qu'on voudra, hors un historien. »

[1] *Siècle de Louis XIV*, t. II, p. 192, éd. de Beuchot. — [2] C'est la date du brevet. Arch. du château de Maintenon, citées par M. de Noailles, p. 305 (si toutefois il n'y a pas d'erreur dans la date).

Saint-Simon est un historien dont on a droit de se défier, mais qui, à son tour, a droit d'être examiné. On serait dupe de le croire partout aveuglément; on serait dupe, d'une autre manière, de tout nier avec obstination. Il y a assez de vérités dans le livre de Saint-Simon, pour qu'il soit utile d'en marquer nettement les erreurs. Nous pensons, comme M. de Noailles, qu'un examen historique fait dans cette intention serait un travail profitable. Quant à ce qui concerne madame de Maintenon, M. le duc de Noailles a pleine raison contre lui, et repousse victorieusement des calomnies, que Saint-Simon n'appuie d'aucune preuve, pour lesquelles il n'a pas même l'autorité de la vraisemblance.

Il y a, dans l'histoire de madame de Maintenon, une circonstance qui se place ici vers le temps où va finir sa vie mondaine, et où bientôt elle va s'enfermer dans la solitude que lui imposait le mystère dont on entourait alors les enfants naturels du roi confiés à ses soins, circonstance remarquable et trop peu remarquée peut-être.

« Dans son découragement, dit M. le duc de Noailles, elle avait « même songé un instant à se faire religieuse : Je crois, écrivait-elle à « madame de Chanteloup, que Dieu m'appelle à lui par ces épreuves; il « appelle ses enfants par les adversités. Qu'il m'appelle, je le suivrai dans « la règle la plus austère; je suis aussi lasse du monde que les gens de la « cour le sont de moi. » (P. 308.)

Toutefois, madame Scarron ne céda pas au sentiment qui paraissait la dominer, mais elle se confina dans une vie de dévotion si étroite, que ses amis semblèrent s'en inquiéter. « Ne vous alarmez pas de ma dévo- « tion, mon pauvre abbé, écrivait-elle à l'abbé Testu; rassurez l'hôtel « de Richelieu; on n'oublie pas, dans la solitude, des amis à qui l'on en « doit tous les agréments..... Ceux qui attribuent ma retraite à un « dépit sans doute ne me connaissent pas; ai-je jamais donné lieu à de « pareils soupçons? » Déjà, à l'occasion d'un mariage riche, mais qui répugnait à la délicatesse de ses sentiments, elle avait écrit à Ninon, la seule, dit M. de Noailles, qui approuvât sa conduite : « Assurez ceux qui at- « tribuent mon refus à un engagement que mon cœur est parfaitement « libre, veut toujours l'être et le sera toujours. »

On voit qu'à toutes les époques il s'est élevé autour de madame Scarron quelques rumeurs de médisance. Elles ne prouvent rien, sans doute, pour ceux qui connaissent (et qui ne le connaît pas?) le penchant des sociétés à penser légèrement des femmes placées dans la position où se trouvait cette belle et jeune veuve. Mais les protestations d'indifférence écrites à Ninon et à l'abbé Testu ne sont pas des preuves beaucoup

meilleures. Selon notre impression, les apparences sont plutôt favorables que contraires à madame Scarron. Il y a pourtant, il en faut convenir, quelque chose qui ne s'explique pas facilement, dans cette subite et passagère fantaisie du cloître chez une personne d'un caractère tel que celui de madame Scarron, et à une époque qu'elle a nommée elle-même la plus heureuse de sa vie. L'historien n'a point cherché à pénétrer ici le mystère. Cependant, quoique la constante sévérité de la conduite de madame Scarron soit une question sans importance historique, au point de vue de la biographie, elle mérite sans doute quelque attention.

C'est à cette époque que madame Scarron écrivait à Ninon : « Faites, « je vous prie, mes compliments à M. de la Rochefoucauld, et dites-lui « que le livre de Job et le livre des *Maximes* sont mes seules lectures. » Elle vivait ainsi, dans ce petit logement de la rue des Tournelles, paisible et retirée, occupée de lectures graves et de bonnes œuvres; la fortune vint l'y chercher. (P. 310.)

La fortune, c'est l'emploi de gouvernante des enfants naturels du roi et de madame de Montespan, dans l'asile secret où on les cachait encore.

Avant d'y introduire la future marquise de Maintenon, l'auteur s'occupe des amours de Louis XIV. « L'éclat qu'il a donné à ses faiblesses, « dit très-bien M. de Noailles, est une tache dans son histoire. » (P. 312.) Mais cette tache, ne semble-t-il pas qu'on essaye ici de l'effacer en faisant « des contemporains de Louis XIV les complices de ses coupables « écarts? » (P. 314.) Ce sont nos grands poëtes surtout que l'historien prend à partie; c'est Racine avec sa *Bérénice*, c'est Molière avec *la Princesse d'Élide* et *Amphitryon*, c'est La Fontaine avec sa fable des *Dieux voulant instruire un fils de Jupiter.*

J'abandonne la foule des contemporains, dont je pourrais à coup sûr défendre un grand nombre; mais je suis bien tenté de rompre ici, contre M. de Noailles, une lance courtoise et de courir à la recousse pour dégager l'honneur de nos glorieux poëtes.

Racine, dans la poésie admirable et passionnée de *Bérénice*, peint-il autre chose que le triomphe du devoir sur l'amour, et conseille-t-il aux rois de céder lâchement à leurs passions? Molière n'a célébré dans *la Princesse d'Élide* qu'un amour permis; si la corruption des courtisans a fait de quelques vers un encouragement de l'adultère, il serait peu juste de l'imputer au poëte dont la fable n'a pas le moindre rapport à la liaison de Louis XIV et de mademoiselle de la Vallière. Sans doute, les admirateurs de notre grand comique peuvent regretter, malgré la verve

prodigieuse de plaisanterie et de franche gaieté qui éclate dans *Amphitryon*, que Plaute lui ait fourni ce sujet mythologique, qu'il n'eût certainement pas imaginé lui-même; mais est-on dans le vrai lorsqu'on donne comme une approbation du scandale de l'adultère ces vers de la dernière scène :

> Mon nom, qu'incessamment toute la terre adore,
> Étouffe ici les bruits qui pouvaient éclater.
> Un partage avec Jupiter
> N'a rien du tout qui déshonore.

C'est Jupiter qui dit cela, et de telles paroles conviennent dans la bouche du dieu [1]; mais que dit Sosie, et la morale publique avec lui?

> Le seigneur Jupiter sait dorer la pilule.

Il y a donc une pilule dans ce *glorieux* partage? Que dit encore Sosie, ou plutôt Molière, en parlant aux Naucratès, c'est-à-dire aux courtisans qui applaudissent :

> Messieurs, voulez-vous bien suivre mon sentiment?
> Ne vous embarquez nullement
> Dans ces douceurs congratulantes;
> C'est un mauvais embarquement.
> . . . .
> Sur telles affaires toujours
> Le meilleur est de ne rien dire.

Est-ce là de l'encens pour des amours coupables? Est-ce une flatterie qui excite à les faire éclater aux yeux de tous? Ce mystère sous lequel on doit les cacher n'en est-il pas la condamnation? Croit-on que Louis XIV ait été bien pressé de se faire l'application des vers de l'honnête valet, et qu'il eût fort remercié les courtisans qui la lui auraient faite? Dans cette opposition entre le langage de Sosie et celui de Naucratès, n'y a-t-il pas encore une éloquente leçon à l'adresse des grands seigneurs complaisants pour les faiblesses du maître? Ce contraste entre la morale de la cour et celle du peuple ne donne-t-il pas à la conclusion de cette comédie une haute et courageuse signification, au moment

[1] Remarquons toutefois que ces vers ne doivent rien à Plaute, dont l'Amphitryon n'a pas besoin de consolation; il est fort satisfait de l'aventure. Certes un *partage avec Jupiter* n'est pas pour le chagriner; il le dit en propres termes :

> Pol, me haud pœnitet
> Scilicet boni dimidium mihi dividere cum Jove.

surtout où elle fut jouée? Il nous semble évident qu'en isolant les quatre vers cités par l'historien on fausse le sens de la scène. Chez Molière, derrière l'homme de génie, vous êtes bien sûr de trouver toujours l'honnête homme.

Quant à la fable dédiée au duc du Maine, c'est une flatterie caressante adressée à un enfant, mais c'est tout; et le crime de La Fontaine n'était pas bien grand [1].

Je sais, et je n'ai garde de l'oublier, que M. de Noailles a dit un peu plus loin : « Le scandale ne se justifie pas... » C'est pourquoi le lecteur supprimerait volontiers ces quelques pages qui, quoi qu'on fasse ou qu'on dise, ont au moins un faux air de justification.

« La gravité de l'histoire (c'est M. de Noailles qui le remarque encore « lui-même) ne peut se dispenser de laisser tomber un blâme sévère « sur la conduite de Louis XIV, sur son penchant à la galanterie trop « peu réprimé, et sur le scandale qu'il donna à toute la France, par « la glorification de ses fautes dans l'élévation de ses enfants légitimés. » (P. 320.)

Mais, après ces nobles et fermes paroles, après cette juste condamnation, par quel fâcheux scrupule d'équité, par quelle faiblesse de conscience, l'historien croit-il devoir remonter jusques « à l'origine de la « monarchie, » jusqu'aux siècles grossiers du moyen âge, pour y chercher des *précédents*, non-seulement en France, mais dans les cours et les divers États de l'Europe, pour apporter des circonstances atténuantes au profit du scandale, en nous montrant les peuples indulgents aux amours royales, et la loi, depuis Thierry, fils de Clovis Ier, partageant les royaumes entre les fils légitimes et les bâtards des rois. J'avoue que je souffre, pour Louis XIV, de le voir mêler ainsi dans la foule des princes, afin de lui ménager l'excuse de l'exemple, et de mettre ce grand nom sous l'abri de beaucoup de noms vulgaires. N'aimerait-on pas mieux le silence?

Nous sortirions des limites dans lesquelles nous voulons enfermer cet article, si nous suivions l'auteur dans son excursion sur le règne de Louis XIV; quelque intérêt que présente le sujet, nous sommes bien forcé de ne faire qu'effleurer les chapitres qui nous conduisent de 1670 à 1685; et nous nous bornerons à toucher seulement les choses où madame de Maintenon est plus directement intéressée; ainsi son rôle

[1] Ce n'était pas même une flatterie; le duc du Maine, qui, on le sait assez, ne fut pas un grand homme, avait pourtant été un enfant dont madame de Sévigné pouvait écrire (29 juillet 1676) : « M. du Maine est incomparable; son esprit étonne, « et les choses qu'il dit ne se peuvent imaginer. »

dans la disgrâce de madame de Montespan, et les circonstances de son mariage avec Louis XIV.

La conduite de madame de Maintenon à l'égard de madame de Montespan a souvent été interprétée défavorablement, et avec peu de justice, selon nous. On a taxé d'hypocrisie intéressée certaines insinuations qu'elle n'a pas craint de porter jusqu'aux oreilles du roi. Je crois que, dans cette accusation, on a confondu les époques, et qu'on est tombé dans l'erreur parce qu'on a jugé les paroles de 1675 d'après les événements de 1685. En 1675 madame de Maintenon parlait, nous en sommes convaincu, sans retour sur elle-même. « Elle était, dit « M. de Noailles, de cette conspiration de toutes les personnes ver« tueuses de la cour, ayant à leur tête Bossuet[1], M. de Montausier et « d'autres, qui désiraient vivement que le roi, faisant cesser le scandale « qu'il donnait, effaçât la seule tache d'une vie si glorieuse et d'un carac« tère si admiré; » on l'engageait à présenter quelques réflexions; « elle « l'osait, on peut supposer avec quel tact et quelle mesure! Personne « n'eut jamais plus qu'elle la science des convenances et l'art des positions « délicates. Elle tenait le même langage à madame de Montespan, qui « n'ignorait pas qu'elle le tenait également au roi. Dès lors, il faut recon« naître qu'il y avait plus de courage de sa part à parler de la sorte qu'il « ne pouvait y avoir de calcul ambitieux. »

M. de Noailles nous semble juger très-équitablement cette période de la vie de madame de Maintenon. Les preuves matérielles manquent bien souvent lorsqu'il s'agit de sonder le cœur et d'expliquer la pensée; mais il y a des vraisemblances qui touchent de bien près à la certitude. Madame de Maintenon a pu désirer sans doute de voir le roi se dégoûter de madame de Montespan, mais ce n'est pas elle qui lui a donné ce dégoût. Le refroidissement est né de lui-même dans le cœur du roi, et, si quelque chose peut étonner ici, c'est la durée de cet amour. L'esprit de madame de Montespan a tenu le roi captif plus longtemps que ses charmes, et ce prince revenait encore à elle lorsque ses sens l'appelaient ailleurs. Il y avait une longue habitude, il n'y avait plus de passion. La chanoinesse de Ludre, que madame de Sévigné nomme tantôt *Io*, tantôt *Isis* ou la *Petite*, une des plus vives fantaisies du roi, ne put le retenir. Mais madame de Montespan ne reprit sa conquête que pour la perdre de nouveau; la passion qu'elle avait paru réchauffer retomba

[1] Les lettres que Bossuet écrivit à cette occasion au roi sont fort belles, et M. de Noailles en a cité des passages d'une vertueuse et sévère éloquence. (Voy. *Œuvres de Bossuet*, t. X, p. 619, édit. de 1846.)

bientôt dans ses froides langueurs. Mademoiselle de Fontanges servit un instant de distraction à cet amour ennuyé. Étaient-ce donc la faveur ou les conseils et la morale de madame de Maintenon qui causaient ces disgrâces de madame de Montespan? Après la rupture de 1675, et malgré le raccommodement de 1676, raccommodement si inattendu et, en apparence, si parfait, que madame de Sévigné ne trouvait pas assez d'exclamations pour s'en étonner[1], une rupture nouvelle était inévitable; et c'est un autre sujet d'étonnement que cette rupture définitive n'ait éclaté que cinq ans après. Elle n'était pas encore tout à fait accomplie lorsque madame de Maintenon écrivait à madame de Saint-Géran (mai 1679) : « L'habitude lui a attaché le roi, je crains qu'il n'y revienne « par pitié. » Il y revenait encore, en effet, mais alors il était évidemment facile d'étouffer ce dernier sentiment, qui d'ordinaire ne faisait pas long séjour dans l'âme du roi, et que, d'ailleurs, repoussent eux-mêmes ceux qui l'inspirent. Il est également certain qu'alors madame de Maintenon ne s'y est pas épargnée. Quel intérêt l'animait à présent? l'intérêt de la morale ou celui de son ambition? Je réponds : l'un et l'autre. Jusqu'à ce moment, les opinions sur la pensée secrète qui a dirigé la conduite de madame de Maintenon peuvent être partagées; on peut croire à son désintéressement, comme nous y croyons; ainsi que d'autres, on en peut douter. Mais, à partir de cette époque, il semble que le doute n'est plus possible. Lorsque Louis XIV, dans la vigueur de l'âge, dans l'enivrement des passions, n'avait qu'à choisir entre les plus jeunes et les plus belles, ce ne pouvait être le tour de madame de Maintenon. Elle n'eût pas voulu être maîtresse du roi et ne songeait certainement pas à devenir sa femme; maintenant tout était bien changé : le feu des passions s'était éteint, la force de l'habitude s'était amortie, il n'y avait plus que le vide dans ce cœur, où naissait avec l'âge le besoin d'autres attachements, d'autres habitudes. Madame de Montespan est toujours à Versailles, mais c'est *par pitié* qu'on l'y souffre; y sera-t-elle demain? Il est impossible qu'au milieu d'une telle situation, avec cette liberté du cœur qui laisse tout son empire à la raison, toute leur pers-

[1] « Ah! ma fille, quel triomphe à Versailles, quel orgueil redoublé, quel solide « établissement, quelle duchesse de Valentinois, quel ragoût, même par les distrac- « tions et par l'absence, quelle reprise de possession!... *Quanto* et son ami sont « plus longtemps et plus vivement ensemble qu'ils n'ont jamais été; l'empressement « des premières années s'y retrouve, et toutes les contraintes sont bannies, afin de « mettre une bride sur le cou, qui persuade que jamais on n'a vu d'empire plus « établi. » (Lettres du 11 juin et du 2 juillet 1677.) Madame de Maintenon pouvait-elle alors former quelque dessein, nourrir quelque espérance? Et n'oublions pas qu'il y avait déjà sept ans qu'elle avait été admise auprès des enfants du roi.

picacité aux calculs intéressés, madame de Maintenon n'ait songé qu'à la morale et se soit complétement oubliée. La reine vivait encore, il est vrai, mais madame de Maintenon avait un caractère doué de cette patience prévoyante qui sait attendre et préparer l'avenir; elle se voyait chaque jour plus intimement admise dans la confiance du roi, et elle se contenta du rôle de confidente tant que le roi, attiré à la fois par de nouvelles fantaisies et arrêté dans les liens usés d'anciennes amours, eut des confidences à faire; du moment qu'il n'eut plus que des plaintes, alors ne put-il pas lui venir dans la pensée de jouer un autre rôle? Madame de Maintenon, cela n'est pas douteux, profita des ennuis que le roi avait de ses maîtresses, de la confiance qu'il prenait en elle pour tâcher de le ramener, comme dit M. de Noailles, « dans la voie édi« fiante du devoir conjugal. » (T. II, p. 19.) Mais n'y avait-il au fond de ses intimes sentiments qu'un pur et sévère désintéressement? Le salut de madame de Montespan[1], la bonne renommée du roi, le contentement de la reine[2] était-ce là le seul souci de madame de Maintenon? et n'y avait-il rien au delà dans ses secrètes pensées? Comment ne pas songer qu'éloigner le roi de ses maîtresses et le ramener vers une épouse qui n'avait aucun charme pour lui, c'était le meilleur moyen de le rapprocher d'elle, et que, si c'était une bonne action, c'était en même temps une merveilleuse adresse.

Une résolution ferme, irrévocable, était solidement arrêtée dans l'esprit de madame de Maintenon, nous voulons le répéter, c'était de ne jamais donner le scandale qu'elle n'avait cessé de blâmer, timidement et avec précaution d'abord, hardiment plus tard et en termes si formels[3], qu'on ne peut pas un instant supposer qu'une femme de sens ait eu la pensée de se ménager, par une contradiction impossible, le bénéfice des conseils qu'elle donnait[4]. Mais cette résolution a-t-elle

[1] « Il me semble, écrivait-elle à l'abbé Gobelin, après un de ses entretiens avec « le roi, il me semble que je lui parlai en chrétienne et en véritable amie de madame « de Montespan. » — [2] Nous savons par madame de Caylus que la mort de la reine affligea médiocrement madame de Maintenon ; l'auteur des *Souvenirs* l'avoue elle-même sur un ton assez cavalier, en rappelant le mot plaisant et devenu proverbe à la cour sur la douleur conjugale de madame Hérault, p. 107. C'est là un aveu qu'il n'est pas nécessaire d'appuyer de beaucoup de témoignages. — [3] « Un « jour elle s'enhardit jusqu'à dire au roi, après une revue des mousquetaires : *Que « feriez-vous cependant, Sire, si l'on vous disait qu'un de ces jeunes gens vit publiquement « avec la femme d'un autre comme si elle était la sienne?* » (T. I, p. 493.) — [4] Elle les a maintes fois répétés, elle les donnait de vive voix, elle les donnait par écrit : « Si jamais passion fut pardonnable, écrivait-elle un jour à madame de Montespan, « c'est celle-là sans doute; mais je dirai toujours : il n'en est point de pardonnable « devant Dieu, ni même devant les hommes. » (Lettre du 13 mars 1678.)

triomphé sans résistance? Qui peut dire de quels involontaires et fugitifs désirs, de quelles vagues imaginations elle a été combattue? Ne trouvons-nous pas l'irrécusable témoignage de l'agitation de ses sentiments, des luttes de sa volonté, dans les plaintes si profondément senties d'une situation intolérable, dans ces dégoûts de la cour tant de fois exprimés, dans ces perpétuelles aspirations vers une retraite perpétuellement ajournée? M. de Noailles voit tout cela, nous n'en doutons pas, mais l'historien ne témoigne pas assez qu'il le voit. Quand on fait une biographie de madame de Maintenon, il faut pourtant entrer dans ces détails, ce n'est pas seulement le personnage historique, c'est la personne même qu'il faut étudier, pénétrer, deviner, *intus et in cute,* comme dit Perse. M. de Noailles n'est-il pas un peu trop enclin à prendre madame de Maintenon comme elle se donne, à lui demander à elle-même ce qu'il faut penser d'elle?

Lorsque madame de Montespan a tout à fait perdu le cœur du roi, si madame de Maintenon écrit à l'abbé Gobelin, « Malgré l'envie que « j'avais de me retirer, et malgré toute ma haine pour ce pays-ci, j'y « suis attachée » (p. 548), et si, un peu plus tard et presque aussitôt que la reine est morte, elle dit résolument à madame de Saint-Géran, « Je ne songe plus à me retirer » (t. II, p 44); est-ce que ces incertitudes, cette détermination ne signifient pas quelque chose? Est-ce que l'historien n'a rien à chercher sous de telles paroles? Et peut-il les citer sans la moindre réflexion, comme si elles ne faisaient naître aucune pensée dans son esprit, surtout lorsque, dans le même chapitre, nous lisons : « On peut même dire que madame de Maintenon eut son œuvre « à elle, en contribuant à tirer le roi du désordre, à le rapprocher de « la reine, à faire triompher à la cour la réforme des mœurs? » (I, 464.) Nous ne pouvons guère nous résigner à croire que, dans la pensée de madame de Maintenon, ce fût là toute son œuvre, et que le *moi* n'ait jamais été pour rien dans sa conduite. Elle donne d'excellents conseils à madame de Montespan; mais le roi sait qu'elle les donne; plus l'une devient difficile, plus l'autre s'efforce de paraître douce et conciliante, et « elle plaît par le contraste; » elle prêche à l'amant ainsi qu'à la maîtresse la morale et la vertu; « ce rôle de Mentor, loin de déplaire, inspire « au roi le respect, et établit entre elle et lui des rapports d'abandon et « d'intime confiance. » Elle plaint Fontange, *cette pauvre fille;* elle appelle Montespan *cette glorieuse;* elle admire la *patience* du roi, qui dit avec humeur ces *mots terribles :* « Je ne veux pas être gêné. » Enfin, lorsque la situation compliquée semble approcher d'un dénoûment, et comme si elle sentait le besoin d'une justification, « c'est Dieu qui a conduit

« tout cela, » dit-elle; cette affectation de mêler Dieu à tout, à ses résolutions comme à ses irrésolutions, à ce qu'on peut faire de bien comme à ce qu'on peut faire de mal, blesse le véritable sentiment religieux; et, si nous ne craignions pas de donner à notre pensée une nuance d'exagération qui risquerait de la dénaturer, nous trouverions à tout cela un air de manége, presque de comédie. Telle n'est point l'opinion de l'auteur, car, dans des pages élégantes et ingénieuses, il cite tous ces traits divers; il analyse toute cette conduite de madame de Maintenon, sans lui supposer aucun sentiment personnel, aucune intention intéressée, aucun de ces désirs profonds dont la satisfaction occupe d'autant plus qu'elle paraît plus difficile, impossible même, à ceux qui ne les éprouvent pas.

Un incident se produit ici, qui mérite notre attention. La charge de dame d'honneur de la dauphine vint à vaquer, dix mois environ après le décès de la reine, lorsque mourut madame de Richelieu; le roi voulut donner cette charge à madame de Maintenon, qui la refusa. « Ce « refus, dit madame de Caylus, fit beaucoup de bruit à la cour; on y « trouva plus de gloire que de modestie. » Je crois qu'on eut raison; le roi était veuf, madame de Maintenon savait son crédit et bien des choses que nous ne savons pas, mais qu'il est naturel d'imaginer; pour le *Mercure galant* (pauvre autorité), ce refus c'était de la modestie; il est permis d'y voir autre chose. L'amie du roi savait très-bien alors où elle voulait l'amener, mais peut-être ignorait-elle encore si elle y pourrait jamais réussir. Arrivée à ce point, l'honneur qu'on lui offrait n'était plus au niveau sinon des espérances, au moins des préoccupations de madame de Maintenon, et ne peut-on pas démêler, parmi ses sentiments secrets, quelque chose comme une sorte d'instinct qui lui disait que la dame d'honneur eût été plus loin du roi que ne l'était la marquise de Maintenon?

Il nous semble aussi que de l'idée qui vint alors au roi on peut tirer une double conclusion : que non-seulement madame de Maintenon n'était pas en ce moment la femme de Louis XIV, cela va sans dire, mais que ce prince n'avait pas même encore pris la résolution de l'épouser. Je crois qu'il ne saurait y en avoir une preuve plus évidente pour qui connaît le caractère de ce prince et le profond sentiment des convenances dont il était doué. C'est donc là un des indices dont il faut tenir compte lorsqu'on cherche à faire pénétrer quelque lumière dans cet acte si curieux et si obscur de la vie du grand roi. Si l'on en croit madame de Caylus, « madame de Monchevreuil eut *seule* le secret des choses par« ticulières qui se passèrent après la mort de la reine » (*Souvenirs*, p. 116),

mais madame de Monchevreuil n'a pas écrit de mémoires, et, si elle a fait des confidences verbales, personne ne les a révélées. M. de Noailles, qui a dû faire à cet égard des recherches spéciales, non-seulement dans les dépôts publics, mais aussi dans les archives de Maintenon qu'il possède, n'a rien découvert; il n'a trouvé ni manuscrits, ni témoignages nouveaux; on doit donc en conclure qu'il n'en existe point; il se borne à recueillir soigneusement et à rapprocher les indices connus, ainsi que les conjectures déjà faites, et il se demande: « Que se passa-t-il à cette « époque (l'époque de la mort de la reine), le mariage fut-il dès lors ré-« solu? » Nous venons de dire qu'il ne le fut pas. Cependant madame de Maintenon éprouvait en ce temps-là ces inquiétudes et ces angoisses que causent l'attente et l'incertitude de quelques-uns de ces événements d'où dépend une destinée; elle parle à madame de Brinon[1] « de ses « nuits pleines de troubles et de larmes, » et elle ajoute aussitôt: « Ne vous « lassez point de faire prier pour le roi; il a plus besoin de grâces que ja-« mais pour soutenir un état contraire à son inclination et à ses habi-« tudes. » Il n'est pas pour nous bien difficile de deviner ce qui causait une telle agitation d'esprit chez madame de Maintenon, et quelles grâces elle désirait qu'on demandât pour le roi. Madame de Brinon le devina-t-elle? Quoi qu'il en soit, les prières furent exaucées, le mariage se fit. Quand et comment? M. de Noailles dit « qu'il est impossible d'en « fixer la date précise, » et il ne lui est pas moins impossible d'en raconter les circonstances. Mais l'ignorance où l'histoire nous laisse sur ce singulier événement n'en diminue en rien la certitude; l'on trouverait dans les annales du monde peu de faits plus dénués de preuves authentiques, et, en même temps, plus profondément établis dans la croyance commune.

Saint-Simon, qui y croyait, feint de penser que la postérité n'y croira pas; c'est à ses yeux « l'humiliation la plus profonde, la plus publique, « la plus durable, la plus inouïe, et que la postérité refusera de croire, « réservée par la fortune, pour n'oser nommer ici la Providence, au plus « superbe des rois. » Et, à cette occasion, Saint-Simon prodigue à madame de Maintenon les expressions du mépris le plus insultant, sans songer, ou plutôt même dans la pensée que l'insulte atteindra jusqu'au roi. La *bassesse* de madame de Maintenon le révolte; cette femme était pour madame de Montespan une rivale *abjecte;* Louis XIV s'était uni à cette *suivante*, pour ne pas dire *servante*[2]. Un historien se concilie mal la

[1] Dame qu'elle avait déjà chargée de diriger l'établissement naissant qui devait être bientôt l'institution de Saint-Cyr. — [2] *Mémoires*, t. XIII, p. 14 et 15 de l'éd. de M. Chéruel.

confiance en se livrant aux accès d'une colère si insensée. Saint-Simon aurait donc mieux aimé, aurait trouvé plus noble et plus digne du grand roi quelques nouvelles liaisons publiquement affichées avec une autre Fontange, une autre Montespan? Nous comprenons autrement la dignité de ce prince; il y a encore pour nous à cette répudiation des maîtresses, à ce goût avoué des pures jouissances de la vie privée, chez un prince si haut placé par la renommée, enivré de tant d'encens, environné d'une telle splendeur, il y a encore, disons-nous, une sorte de grandeur qui ne messied pas à Louis XIV.

De ce moment commence pour madame de Maintenon une existence nouvelle. Quoiqu'elle n'ait jamais eu sur les affaires du royaume une action officielle, il est impossible qu'elle n'ait pas exercé, surtout en certaines occasions, une influence au moins indirecte. On lui a même attribué une participation assez considérable à la révocation de l'édit de Nantes. C'est donc le rôle politique de madame de Maintenon, durant la dernière partie du règne de Louis XIV, qui va ocuper l'historien dans la suite de son ouvrage; et ce sera l'objet d'un prochain article.

M. AVENEL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

SÉANCE PUBLIQUE DES CINQ ACADÉMIES.

La séance publique annuelle des cinq Académies de l'Institut, a eu lieu le mardi 14 août, sous la présidence de M. Gilbert, président de l'Académie des beaux-arts, assisté de MM. Villemain, Berger de Xivrey, Chasles, Halévy et Frank, délégués des Académies française, des inscriptions et belles-lettres, des sciences, des beaux-arts, et des sciences morales et politiques.

Après un discours du président, il a été donné lecture du rapport de la commission du prix Volney sur le concours de 1860. Ce prix a été décerné à M. Hanoteau pour son ouvrage intitulé : *Essai de grammaire de la langue tamachek, renfermant les principes du langage parlé par les Imouchars ou Touaregs* (Paris, 1860, in-8°). Des mentions particulières ont été accordées à M. Livet, auteur d'un livre qui a pour titre : *La grammaire française et les grammairiens du XVIe siècle* (Paris, 1859, in-8°), et à M. Barb, auteur d'un Essai sur la transcription des lettres de l'alphabet arabe (*Die transcription des arabischen alphabetes*, Vienne, 1860, in-8°).

La Commission accordera, pour le concours de 1861, une médaille d'or de la valeur de 1,200 francs à l'ouvrage de philologie comparée qui lui en paraîtra le plus digne parmi ceux qui lui seront adressés. Les mémoires manuscrits et les ouvrages imprimés, pourvu qu'ils aient été publiés depuis le 1er janvier 1860, seront admis également au concours, dont le terme est fixé au 1er avril 1861.

Après la proclamation du prix Volney, M. Wolowski, de l'Académie des sciences morales et politiques, a lu un mémoire intitulé : *Le grand dessein de Henri IV;* M. Hittorff, de l'Académie des beaux-arts, une notice sur M. Barry, architecte anglais; M. Berger de Xivrey, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un mémoire sur les relations littéraires de Cicéron avec César; et M. Viennet, de l'Académie française, cinq nouvelles fables en vers. L'heure avancée n'a pas permis d'entendre la lecture d'une Étude sur les poisons dont se servent les Indiens, et sur la possibilité d'en faire des médicaments utiles, par M. Claude Bernard, de l'Académie des sciences.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 23 août, sa séance publique annuelle, présidée, en l'absence de M. de Rémusat, directeur, par M. Saint-Marc Girardin.

La séance s'est ouverte par le rapport de M. Villemain, secrétaire perpétuel, sur les concours. Les prix décernés et les prix proposés ont été proclamés dans l'ordre suivant :

PRIX DÉCERNÉS.

Prix Montyon destinés aux actes de vertu. L'Académie a décerné :

Deux prix de 3,000 francs à Jean-Marc Bost, à Laforce, Dordogne; à Catherine Portz, à Versailles ;

Un prix de 2000 francs à Marie Chauvin, à Beaumont-la-Chartre, Sarthe ;

Quatre médailles de 1,000 francs chacune : à Amand-Fidèle-Constant Elleboode, à Saint-Omer, Pas-de-Calais; à François-Simon-Auguste Robaud, à Aix, Bouches-du-Rhône; à Aspasie Roussel, veuve Lemaître de Chancelé, aux Trois-Moutiers, Vienne; à l'abbé Antoine Favier, aux Choizinets, Lozère;

Quatorze médailles de 500 francs chacune : à Louise Anneau, à la Rochelle, Charente-Inférieure; à Françoise Bouget, à Guingamp, Côtes-du-Nord; à Marie-Sophie Thiébaux, dite Célestine, aux Paroches, Meuse; à Marie-Anne-Marguerite Rabottin, femme Rabier, à Thomery, Seine-et-Marne; à Louise Verger, à Rennes; à Guillaume-Adolphe Galopin-Bouquet, à Paris; à Marie Canet, à Aurillac; à Marie Labruyère, à Belleville, Rhône; à Geneviève Fitère, à Oloron-Sainte-Marie, Basses-Pyrénées; à Eugénie-Henriette Desmonne, à Paris; à Jenny Gossot, à Blaisy-Bas,

Côte-d'Or; à Marie-Jeanne Rousselet, à Landerneau, Finistère; à Pierrette Sœur, à Saint Laurent, Var; à François-Félix Brullois, d'Ernemont-Boutavent, Oise.

Une mention honorable à mademoiselle Isabelle de Lagatinerie, à Fontainebleau.

Prix Montyon destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. — L'Académie française a décerné un prix de 3,000 francs à M. Saisset, pour son ouvrage intitulé, *Essai de philosophie religieuse*, 1 vol. in-8°.

Huit médailles de 2,000 francs chacune : à M. Francis Monnier, pour son ouvrage intitulé, *Le chancelier d'Aguesseau, sa conduite et ses idées politiques*, etc. 1 vol. in-8°; à M. F. L. Marcou, pour son ouvrage intitulé, *Pellisson. Études sur sa vie et ses œuvres*, etc. 1 vol. in-8°; à M. Lenient, pour son ouvrage intitulé, *La satire en France au moyen âge*, 1 vol. in-12; à M. Paul Albert, pour son ouvrage intitulé, *Saint-Jean Chrysostome considéré comme orateur populaire*, 1 vol. in-8°; à M. Édouard Grenier, pour son recueil de poésies intitulé, *Petits poëmes*, 1 vol. in-12 ; à M. A. de Beauchesne, pour son recueil de poésies intitulé, *Le livre des jeunes mères*, 1 vol. in-12; à M. F. Deltour, pour son ouvrage intitulé, *Les ennemis de Racine au XVIIe siècle*, 1 vol. in-8°; à M. Antonin Rondelet, pour son ouvrage intitulé, *Les mémoires d'Antoine* ou *Notions populaires de morale et d'économie politique*, 1 vol. in-12.

Prix Gobert. — L'Académie a décerné, cette année, le grand prix de la fondation Gobert à M. Wallon, pour son ouvrage intitulé, *Jeanne d'Arc*, 2 vol. in-8°, et le second prix à l'ouvrage de feu M. Ernest Moret, intitulé : *Quinze ans du règne de Louis XIV*.

Prix Bordin. — Le prix spécial de 3,000 francs fondé par M. Bordin, pour encourager la haute littérature, est décerné, pour la présente année, à la traduction en vers de Dante, par M. Ratisbonne.

Prix Lambert. — Par décision de l'Académie, la récompense honorifique fondée par feu M. Lambert, pour rémunération de travaux littéraires, a été décernée, cette année, à M. Philoxène Boyer.

Prix de Maillé-Latour-Landry. — Le prix institué par feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry, en faveur d'un écrivain ou d'un artiste, est, cette année, dans les conditions de la fondation, partagé entre Mme Elisa Fleury et M. Thalès Bernard.

Prix Halphen. — L'Académie a décerné pour la première fois le prix triennal de 1,500 francs, provenant de la fondation Achille-Edmond Halphen, à M. Émile de Bonnechose, auteur d'une *Histoire d'Angleterre*, en 4 vol. in-8°.

PRIX PROPOSÉS.

Prix d'éloquence pour 1860. — L'Académie avait proposé, pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1860, une « Étude littéraire sur le génie et les écrits du « cardinal de Retz. »

Le prix n'ayant pas été décerné, le même sujet est remis au concours pour 1861.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs.

Les ouvrages envoyés seront reçus jusqu'au 1er mars 1861.

L'Académie propose, pour sujet du prix de poésie qui sera décerné en 1861, « l'Isthme de Suez. »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs.

Les ouvrages ne seront reçus que jusqu'au 15 mars 1861.

L'Académie propose, pour sujet d'un prix d'éloquence à décerner en 1862, « Une « étude sur le roman en France, depuis l'Astrée jusqu'à René. »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs.

Le terme du concours est fixé au 15 mars 1862.

Prix Montyon pour l'année 1861. — Dans la séance publique annuelle de 1861, l'Académie française décernera les prix et les médailles provenant des libéralités de M. de Montyon, et destinés, par le fondateur, à récompenser les actes de vertu et les ouvrages les plus utiles aux mœurs qui auront paru dans le cours des deux années précédentes.

Les pièces relatives à ces concours doivent être parvenues au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier de chaque année.

Prix de l'ouvrage le plus utile aux mœurs. — Ce prix peut être accordé à tout ouvrage publié par un Français, dans le cours des années 1859 et 1860, et recommandable par un caractère d'élévation morale et d'utilité publique.

Deux exemplaires de chaque ouvrage présenté pour le concours devront être adressés, avant le 15 décembre 1860, au secrétariat de l'Institut.

Prix extraordinaires provenant des libéralités de M. de Montyon. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé un prix de 10,000 francs, à décerner en 1862, pour une œuvre dramatique en vers et en trois actes au moins, qui, représentée avec succès, réunirait le mieux à l'utilité de la leçon morale le mérite de la composition et du style.

L'Académie s'occupera du jugement d'après lequel le prix sera décerné, à partir du 1er janvier 1862.

Les membres de l'Académie sont seuls exclus de ce concours.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour 1861, un prix de 4,000 francs, prélevé sur les fonds disponibles de la fondation Montyon, pour être appliqué à la meilleure traduction d'un ouvrage de philosophie morale appartenant à l'antiquité ou aux littératures étrangères, laquelle aurait été publiée en grande partie ou complétée avant le 1er janvier 1861. Les concurrents devront déposer au secrétariat de l'Institut trois exemplaires de leur ouvrage avant le 15 janvier 1861.

Prix Gobert. — A partir du 1er janvier 1861, l'Académie s'occupera de l'examen annuel relatif aux prix fondés par M. le baron Gobert pour *le morceau le plus éloquent d'histoire de France,* et pour *celui dont le mérite en approchera le plus.*

L'Académie comprendra dans cet examen les ouvrages *nouveaux* sur l'histoire de France, qui auront paru depuis le 1er janvier 1860. Les concurrents devront déposer au secrétariat de l'Institut trois exemplaires de leur ouvrage avant le 15 janvier 1861.

Les ouvrages précédemment couronnés conserveront les prix annuels, d'après la volonté expresse du testateur, jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages.

Prix de Maillé-Latour-Landry. — Le prix institué par M. le comte de Maillé-Latour-Landry, en faveur d'un écrivain ou d'un artiste, sera, dans les conditions de la fondation, décerné par l'Académie, en 1862, à l'écrivain dont le talent, déjà remarquable, méritera d'être encouragé à suivre la carrière des lettres.

Prix Bordin. — La fondation annuelle de 3,000 francs instituée par M. Bordin, et dont l'emploi, sous forme d'un prix unique, a eu lieu pour la première fois en 1856, sera spécialement consacrée à encourager la haute littérature : soit que l'Académie dispose de ce prix en faveur d'un ouvrage publié dans les deux années ou dans l'année précédente, et remarquable, quels qu'en soient l'objet ou la forme, par l'étendue des connaissances littéraires et le talent d'écrire; soit que, dans d'autres cas préalablement annoncés, l'Académie ait jugé convenable de proposer le sujet même du prix par la mise au concours d'une question d'histoire ou de critique littéraire empruntée soit à l'antiquité, soit aux temps modernes.

Pour la sixième application du prix, en 1861, l'Académie statuera exclusivement par l'examen comparatif des ouvrages imprimés dans les deux années précédentes, qui lui paraîtraient rentrer dans les conditions indiquées ci-dessus, et dont l'envoi, à trois exemplaires au moins, lui aurait été adressé par les auteurs avant le 1er janvier 1860.

Prix Lambert. — L'Académie a décidé que le revenu annuel de cette fondation serait, dans les limites de la pensée du testateur, convenablement affecté, chaque année, à tout homme de lettres, ou veuve d'homme de lettres, auxquels il serait juste de donner une marque d'intérêt public.

Prix Halphen. — L'Académie décernera, pour la deuxième fois, en 1863, le prix triennal de 1,500 francs, fondé par M. Achille-Edmond Halphen, pour être attribué à l'auteur de l'ouvrage que, selon les termes de l'acte de fondation, *l'Académie jugera à la fois le plus remarquable, au point de vue littéraire ou historique, et le plus digne, au point de vue moral.*

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, M. Legouvé a lu des fragments de sa comédie en vers intitulée : *Un jeune homme qui ne fait rien.* La séance a été terminée par la lecture du rapport de M. le Directeur sur les prix de vertu.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans sa séance du 9 août, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. Guigniaut à la place de secrétaire perpétuel, vacante par la démission de M. Naudet.

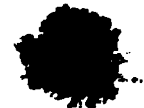

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Duméril, membre de l'Académie des sciences, est mort à Paris, le 14 août.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson et extraits des mémoires d'André Lefèvre d'Ormesson, publiés par M. Chéruel. Tome premier (1643-1650). Paris, Imprimerie impériale, 1860, in-4° de cxv-860 pages. (*Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiés par les soins du ministre de l'instruction publique; troisième série, histoire politique.*) — Le *Journal* d'Olivier Lefèvre d'Ormesson, dont le manuscrit autographe est conservé à la bibliothèque publique de Rouen, se divise en deux parties : la première, à laquelle se rattachent les extraits des mémoires de son père, André d'Ormesson, embrasse les commencements de la régence d'Anne d'Autriche et du ministère de Mazarin (1643-1650). La seconde partie s'étend de 1661 à 1672 et comprend surtout le procès de Fouquet. Les deux parties du *Journal,* séparées par un intervalle de onze ans, sont, suivant la remarque de l'éditeur, profondément

distinctes : la première retrace les agitations d'une minorité ; la seconde, le calme fécond du gouvernement personnel de Louis XIV. Dans son ensemble, le *Journal* d'Olivier d'Ormesson est un document d'une grande valeur, qui fournit des renseignements nouveaux et d'une importance réelle pour l'histoire de la France au XVII[e] siècle. Le premier volume, qui comprend toute la première partie du *Journal*, de 1643 à 1650, est précédé d'une introduction étendue, dans laquelle M. Chéruel, après avoir retracé la vie d'Olivier d'Ormesson et établi la véracité de cet intègre et savant magistrat, recherche ce que son témoignage ajoute aux autres documents de l'époque pour l'histoire intérieure et extérieure de la France et spécialement pour l'histoire du Parlement et du Conseil d'État.

Dictionnaire des terres et des seigneuries comprises dans l'ancien comté Nantais et dans le territoire actuel du département de la Loire-Inférieure, par Ernest de Cornulier. Imprimerie de veuve Mellinet, à Nantes ; librairie de Dumoulin, à Paris, in-8° de 400 pages. — Ce dictionnaire, dressé avec soin d'après les sources, indique, pour toutes les localités de l'ancien comté de Nantes, les enquêtes dont elles ont été l'objet au XV[e] et au XVI[e] siècle, et les seigneuries et juridictions comprises dans leur territoire. L'introduction placée en tête du volume donne d'intéressants détails sur la constitution des fiefs en Bretagne. Si des ouvrages de ce genre étaient publiés pour toutes nos provinces, la géographie et l'état social de l'ancienne France seraient mieux connus, car ce qui formait la base de l'organisation féodale de tout le royaume, c'était la seigneurie.

Statistique de la France comparée avec les autres États de l'Europe, par Maurice Block. Paris, imprimerie de Desoye et Bouchet, librairie d'Amyot, 1860, 2 vol. in-8° de XXI-532 et 573 pages. — Ce livre utile est écrit avec méthode et paraît être puisé aux meilleures sources. Il nous suffira d'indiquer les matières qu'il embrasse. Premier volume : Territoire ; Population ; Administration ; Justice ; Cultes ; Instruction publique ; Bienfaisance ; Institutions de prévoyance et assurances ; Finances ; Armée ; Marine. Second volume : Agriculture ; Industrie ; Commerce ; Voies de communication ; Postes et Télégraphes ; Consommation ; Paris ; Algérie ; Colonies, et, dans un appendice : Savoie, Haute-Savoie et Alpes-Maritimes. Une table alphabétique des matières termine l'ouvrage.

Histoire de la Restauration, par M. Alfred Nettement. Tomes I et II. *Restauration de 1814. Cent Jours.* Paris, imprimerie de Bourdier, librairie de J. Lecoffre, 1860, 2 vol. in-8° de IV-624 et 678 pages. — Par l'intérêt du sujet et le talent de l'auteur, aussi bien que par le développement du récit, ce livre est une des œuvres les plus considérables qui aient été consacrées, de nos jours, à l'histoire contemporaine. Ce qu'on doit y louer tout d'abord c'est l'impartialité de l'historien et la modération de ses jugements sur les faits et sur les hommes, sans aucun sacrifice d'ailleurs, de ses convictions politiques. Un court extrait de l'avant-propos fera juger de l'esprit de l'ouvrage : « Quand on songe, dit M. Nettement, aux difficultés au « milieu desquelles la Restauration s'ouvrit, à l'inexpérience des hommes jetés sans « préparation aucune dans le gouvernement représentatif, aux engagements préa- « lables et aux préventions mutuelles des partis récemment sortis de la grande ré- « volution de 1789, et surtout à la gravité des circonstances après 1815, on n'est « point surpris que, de tous côtés, il y ait eu des fautes et des torts ; on se trouve « donc disposé à accorder à tous les hommes et à tous les partis sincères l'indul- « gence dont on éprouve pour soi-même le besoin. Seulement, et c'est parce que « cette conviction ne m'a pas paru partagée par les historiens qui m'ont précédé « que j'ai entrepris cette histoire ; après une étude approfondie, je suis resté con-

« vaincu que la Restauration n'était pas tombée par le fait de tel ou tel parti, mais « sous l'ensemble des fautes de tous les partis. » Les deux premiers volumes de cet important travail sont remplis tout entiers par l'histoire de la Restauration de 1814 et des Cent Jours. Après des considérations générales sur les causes de la chute du premier empire, on y trouve un récit complet et fort intéressant des événements si extraordinaires et si multipliés, compris entre le mois de mars 1814 et le mois d'août 1815, savoir : la Campagne de 1814; l'abdication de Fontainebleau; le rétablissement de la maison de Bourbon en France; la discussion et la promulgation de la Charte; les premiers essais du gouvernement représentatif; le traité de Paris et le congrès de Vienne; le retour de l'île d'Elbe; la chute de la première Restauration; la rapide et désastreuse campagne de 1815; Waterloo; la seconde abdication de Napoléon et son départ pour Sainte-Hélène.

Essai sur Marc-Aurèle d'après les monuments épigraphiques, précédé d'une notice sur le comte Bart. Borghesi, par M. Noël des Vergers, correspondant de l'Institut, etc. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot, 1860, in-8° de XXXII-154 pages. — Cette étude épigraphique sur Marc-Aurèle est le premier essai d'une histoire des empereurs romains du second siècle, important ouvrage entrepris par M. Noël des Vergers d'après les conseils de M. le comte Borghesi, dont il fut le disciple et l'ami. Une notice sur ce savant épigraphiste était donc on ne peut mieux placée en tête de ce volume; elle complète, par de nouveaux renseignements sur M. Borghesi et ses travaux, la notice que M. Ernest Desjardins a publiée récemment dans la *Revue archéologique.* L'essai sur Marc-Aurèle, remarquable par l'érudition et par le style, atteste une connaissance approfondie des monuments épigraphiques du siècle des Antonins, monument d'autant plus précieux, que les récits des historiens contemporains nous manquent presque complétement pour cette époque.

Le périple de la mer Noire, par Arrien, traduction, étude historique et géographique, index et carte, par Henry Chotard, docteur ès lettres. Paris, imprimerie de Remquet, librairie de A. Durand, 1860, in-8° de 240 pages, avec une carte. — La lettre d'Arrien à l'empereur Adrien, dans laquelle se trouve le périple de la mer Noire, est un document d'une grande valeur géographique, dont le texte a été souvent publié (notamment dans la Bibliothèque des auteurs grecs de M. Didot et dans la collection des Petits Géographes), mais qui n'avait encore été ni traduit en français ni soumis à une étude critique approfondie. M. Chotard vient d'accomplir ce double travail avec autant d'intérêt que d'érudition. Son livre est un excellent commentaire, où la description des bords de la mer Noire, par Arrien, est appréciée et éclairée par une comparaison avec les données éparses dans tous les écrivains grecs antérieurs, poëtes, historiens et géographes.

De l'organisation de la justice répressive aux principales époques historiques, par M. J. Bécot, avocat général à la Cour impériale d'Amiens. Paris, imprimerie de Donnaud, librairie de A. Durand, 1860, in-8° de IX-308 pages. — Dans cet ouvrage, où l'histoire domine le droit, M. Bécot s'attache à montrer les principaux traits de la justice criminelle chez les Grecs et chez les Romains, et dans la France ancienne et moderne. Il nous fait successivement assister aux audiences des héliastes, à Athènes; des préteurs et des présides, à Rome; des comtes siégeant dans le mallum, à l'époque franque; des seigneurs hauts justiciers, dans les temps féodaux; des parlements à l'époque monarchique, et des cours d'assises à l'époque contemporaine. L'auteur constate avec soin les progrès des mœurs et de la raison publique dans les lois criminelles. Mais peut-être n'est-il pas toujours équitable envers le passé. Après avoir rappelé que l'Hôpital, de Thou, Harlay, Molé, ont laissé

de beaux exemples à suivre, est-il juste d'ajouter que ces illustres magistrats n'ont été grands que parce qu'ils précédaient leur époque et qu'ils participaient déjà de la nôtre?

Voyages dans le Haouran et aux bords de la mer Morte, exécutés pendant les années 1857 et 1858, par M. Guillaume Rey, membre de la Société de géographie, etc. Paris, imprimerie de veuve Bouchard-Huzard, librairie d'Arthus Bertrand, 1860, in-8° de xx-306 pages, avec un atlas. — Le Haouran, partie orientale de la Syrie, offre aux archéologues un sujet d'étude d'un grand intérêt. Des voyageurs déjà anciens, notamment Seetzen, Burckhardt, Von Richter, et plus récemment M. Porter, y ont signalé des villes détruites, des monuments en ruines qui méritaient une exploration plus complète et plus attentive. M. Rey a visité à son tour ces régions peu connues, en se rendant de Damas à Bosrah, d'où il est reparti ensuite pour parcourir les bords de la mer Morte. Sa relation, pleine de notions instructives sur les mœurs et l'organisation politique du pays, se recommande surtout à nos lecteurs au point de vue archéologique. On y remarquera particulièrement les descriptions des monuments de Chobba, de Kannaouat (l'ancienne Canata), de Soueida et de Bosrah. Ces descriptions manquent, en général, de développement; mais les belles vues photographiques réunies dans l'atlas suppléent, sous ce rapport, à l'insuffisance du texte. M. Rey a trouvé à Bosrah deux inscriptions koufiques dont il donne le dessin, avec leur explication par M. Reinaud. La seconde partie du volume contient la relation du voyage, depuis Bosrah jusqu'au lac Asphaltite. L'auteur, en parcourant les lieux récemment visités par M. de Saulcy, confirme, sauf quelques points de détail, les découvertes de ce savant; il signale ensuite des ruines cyclopéennes à Kharbat-el-Moudmor, et décrit avec soin les monuments de Kharbat-er-Ram, qu'il identifie avec l'ancienne Beitharam, ceux de Djérash (Gerasa), et les ruines de Masada, aujourd'hui Sebbeh.

Voltaire à Ferney. Sa correspondance avec la duchesse de Saxe-Gotha, suivie [illegible] *lettres et de notes historiques entièrement inédites,* recueillies et publiées par MM. É[illegible]riste Bavoux et A. F. Paris, imprimerie de Bourdier, librairie Didier, 1860, in-[illegible] de IV-495 pages. — Ce nouveau recueil de lettres inédites de Voltaire n'offre pas moins d'intérêt que celui qui fut publié en 1857, à la même librairie, par MM. de Cayrol et Alfonse François, et dont nous avons donné, à cette époque, une analyse sommaire. Le volume qui paraît aujourd'hui renferme plus de trois cents lettres, dont quelques-unes autographes, toutes inédites, divisées en trois parties distinctes. Dans la première partie sont comprises vingt-huit lettres, de 1761 à 1765, presque toutes datées de Ferney et adressées à M. Fabri, premier syndic du pays de Gex. M. Évariste Bavoux, à qui l'on doit la découverte de cette correspondance, en fait très-bien ressortir toute la valeur dans un travail communiqué à l'Académie des sciences morales et politiques en 1858 et 1859, et reproduit ici. On trouve dans la seconde partie cent quarante lettres de Voltaire à la duchesse de Saxe-Gotha (1752-1767) collection importante, mise à la disposition des éditeurs par le duc régnant de Saxe-Gotha. La troisième partie comprend cent quarante-quatre lettres diverses, dont la première est datée du 2 juin 1721, et la dernière du mois d'avril 1778. Ces trois parties sont suivies d'un opuscule fort intéressant: *Remarques autographes de Voltaire sur un livre anonyme du père Daniel, intitulé: Observations critiques sur l'histoire de France de Mézeray.* On ne peut que remercier M. Évariste Bavoux et son collaborateur d'avoir mis en lumière ces documents précieux pour la littérature et pour l'histoire. On doit aussi faire l'éloge du soin scrupuleux avec lequel ils les ont collectionnés, classés et annotés. Nous n'avons remarqué qu'une

très-légère inadvertance : il s'agit d'une date fautive : à la page 372, la lettre de Voltaire à M. de Crouzas (n° 66 de la correspondance diverse) ne saurait avoir été écrite le 6 juin 1741, puisqu'il y est question de la bataille de Fontenoy, livrée, comme on sait, le 11 mai 1745.

ITALIE.

Annali di Matematica pura ed applicata, publicati da Barnaba Tortolini, professore di calcolo sublime all' Università di Roma. Rome, librairie de Francesco Bleggi (1859), in-4° de 388 pages. — Ce dernier volume des Annales de mathématiques pures et appliquées comprend, entre autres mémoires importants, ceux dont voici les titres : Mémoire sur la figure de la terre considérée comme peu différente d'une sphère, par M. Ossian Bonnet; Sur l'abaissement de l'équation modulaire du huitième degré, par M. Hermite; Généralisation de la théorie de l'involution; Applications géométriques, par E. de Jonquières; Sur la courbure d'une série de surfaces et de lignes, par T. A. Hirst; article biographique sur M. Lejeune-Dirichlet, associé étranger de l'Institut de France, par M. B. Tortolini; Remarques sur quelques formules pour la différentiation, par M. A. Cayley; Sur les lignes de courbure de la surface des ondes, par M. Ed. Combescure, mémoire suivi d'observations de M. le professeur F. Brioschi.

RUSSIE.

Der Buddhismus, seine dogmen, Geschichte und literatur, etc. Le bouddhisme, ses dogmes, son histoire et sa littérature, par M. W. Wassiljeff, professeur de chinois à l'université impériale de Saint-Pétersbourg, traduit du russe en allemand, première partie, Considérations générales, XII-381 pages, in-8°; Saint-Pétersbourg, 1860. — M. Wassiljeff a eu l'avantage de résider, pendant dix années de suite, à Péking au milieu de la légation russe, et il a pu y recueillir les matériaux les plus précieux et les plus abondants sur le bouddhisme, sur son état actuel et sur son histoire. C'est la première partie de ces recherches longues et consciencieuses que l'auteur communique aujourd'hui au public, et il a puisé aux sources tibétaines non moins qu'aux sources chinoises, parce que les deux langues lui sont également familières. Plus tard il se propose de donner une histoire de la littérature bouddhique, une histoire du bouddhisme dans l'Inde, traduite du tibétain de Târanâtha, une Histoire du bouddhisme au Tibet, et enfin le Voyage de Hiouen-Tsang, que M. Stanislas Julien nous a déjà fait connaître en français. Tous ces travaux sont prêts, et ce qui en paraît aujourd'hui n'en est en quelque sorte que l'introduction. M. Wassiljeff se flatte de renouveler l'étude du bouddhisme et de présenter au public savant des points de vue absolument neufs; il est certain qu'il a possédé, pour atteindre ce but, des secours que personne en Europe n'a eus avant lui; et voilà sept ans, depuis son retour, qu'il travaille à la rédaction de tout ce qu'il a rassemblé; il paraît même que la portion qu'il en donne aujourd'hui a été écrite à Péking, il y a déjà de longues années. C'est l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg qui patronne cette publication, et elle en a fait les frais, sur le rapport de M. Schiefner, qui a joint quelques notes à la préface de M. Wassiljeff. Ce premier volume se partage, après un Coup d'œil général, en deux parties principales, l'une sur la doctrine du Petit

[illegible] première [illegible] bouddhisme [illegible] sur la doctrine du Grand Véhicule ou mysticisme. Un appendice de plus de cent pages renferme des morceaux fort intéressants sur des questions secondaires. On voit que les recherches de M. Wassilief méritent la plus sérieuse attention, et nous [illegible] bien [illegible] en [illegible]. C'est un grand service rendu aux études bouddhiques, que d'avoir traduit l'ouvrage russe en allemand, et de l'avoir mis ainsi à la portée de [illegible] monde.

ÉTATS-UNIS.

Syllacius de insulis meridiani atque indici maris nuper inventis, with a translation into english by the rev. John Mulligan, A. M. New-York, 1859, in-folio de [illegible] et [illegible] pages, avec planches et gravures sur bois. L'opuscule dont le texte original et la traduction en anglais sont publiés dans ce volume est une relation du second voyage de Colomb au continent américain. Ce récit parut pour la première fois en 1494 ou 1495; mais on ne connaît que deux exemplaires de cette première édition, et Panzer est le seul bibliographe qui l'ait citée. Il y a quatre ans, un savant italien, M. Ronchini, révéla en quelque sorte aux érudits la relation de Nicolo Scillacio, dans un mémoire intitulé : *Intorno ad un rarissimo opuscolo di Nicolo Scillacio, Messinese, sopra il secondo viaggio di Cristoforo Colombo alla scoperta dell' America, lettera del cavaliere Amadio Ronchini, di Parma.* Modena, 1856. M. John Mulligan, en réimprimant et en traduisant ce curieux récit, oublié depuis près de quatre siècles, a profité des indications données par M. Ronchini et les a complétées par ses propres recherches sur l'auteur et sur l'ouvrage. On trouve dans un appendice placé à la fin du volume : 1° la traduction anglaise d'une lettre du médecin Chanca, de Séville, contenant une autre relation contemporaine du même voyage; 2° une notice bibliographique des écrits publiés à la fin du XV° siècle et au commencement du XVI°, sur les expéditions de Colomb.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1860.

Drames liturgiques du moyen âge (*texte et musique*) *par M. E. de Coussemaker.* Rennes, H. Vatar, 1860, 1 volume in-4° de v-ix et 1-350 pages.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Avant de commencer l'examen des pièces réunies dans ce volume, nous croyons utile de rappeler quelques faits, dont la connaissance rendra notre tâche plus facile.

Dès les premiers âges du christianisme, les cérémonies de l'Église se sont divisées en deux parts, l'une immuable, universelle, canonique; l'autre variable, libre, abandonnée aux préférences des dévotions particulières et locales. Pendant longtemps, il fut loisible à chaque évêque d'étendre ou de resserrer les offices, d'y introduire des antiennes, des répons, des doxologies, et même de composer des messes patronales. Aussi voyons-nous une suite d'illustres prélats, saint Hilaire, saint Damase, saint Ambroise, saint Augustin, saint Paulin, Fortunat et beaucoup d'autres, enrichir leurs antiphonaires d'hymnes, de cantiques, de proses, qui, la plupart, entrèrent dans l'usage commun, et dont plusieurs y sont demeurés. Alors chaque cathédrale dut avoir un officier chargé de faire un choix parmi ces riches moissons liturgiques, d'assurer

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de mai 1860.

la transcription des meilleures pièces dans les missels et les diurnaux et, au besoin, d'y en ajouter de nouvelles. Au v^e siècle, Claudianus Mamertus, frère de l'illustre évêque de ce nom, remplit à Vienne cette charge éminente de *præcentor* ou de grand chantre, avec beaucoup d'éclat, comme nous l'apprend l'épitaphe que Sidoine Apollinaire composa pour être gravée sur son tombeau :

. . . .
Psalmorum hic modulator et phonascus,
Ante altaria, fratre gratulante,
Instructas docuit sonare classes;
Hic solennibus annuis paravit
Quæ, quo tempore, lecta convenerint, etc.[1]

Son contemporain Musæus exerça les mêmes fonctions à Marseille, sous Venerius[2]. On vient de voir que Sidoine Apollinaire appelle le grand chantre de Vienne *phonascus*, ou, comme on dirait aujourd'hui, maître de chapelle. Il lui donne, en outre, le titre d'*évêque en second : antistes in ordine secundo*. On sait assez par le *Lutrin* quelle importance ce dignitaire avait chez nous encore au XVII^e siècle. A l'origine, on l'appelait aussi quelquefois *præsul*, parce que, outre le chant, il dirigeait les évolutions et les danses ecclésiastiques, *quia præsaliebat*[3]. Il a conservé longtemps ce singulier privilége; on disait autrefois communément à Sens : « A tel jour, monsieur le préchantre *balle*[4]. » Ces danses, qui se mêlaient aux offices, et qui nous étonnent si fort aujourd'hui, ont passé des cérémonies juives dans les nôtres; elles étaient à la fois réelles et symboliques. Nous aurions bien de la peine à nous en former une idée, si Clément d'Alexandrie ne les avait décrites et assez nettement expliquées dans ses *Stromates*[5]. Voici ses paroles : « Nous « agitons les pieds à la dernière modulation de la prière[6], nous élançant « par un agile mouvement de la pensée vers l'Essence qu'on ne peut « atteindre que par elle. Nous tâchons, par là, de détacher de la terre « notre corps avec nos paroles, élevant vers le ciel notre âme[7], à laquelle « un vif désir de la perfection donne des ailes, et nous la forçons ainsi « d'avancer dans la sainteté et le généreux mépris du lien charnel. »

[1] Sidon. Apollin. lib. IV, *epist.* XI. — [2] Voy. S. Gennadius, *Catalog. illustrium Ecclesiæ doctorum*, cap. LXXIX. — [3] Comme le chef des prêtres saliens nommé aussi *præsul*. — [4] Voy. *Mercure de France*, février, 1734, p. 210. — [5] *Strom.* lib. VII, ed. Potter. t. II, p. 854, 10. — [6] Le texte indique une élévation de la voix sur la dernière syllabe de la prière, ainsi qu'on le fait encore aujourd'hui dans quelques passages du chant de la Passion. — [7] C'est la pensée du *sursum corda* de la préface.

C'était, comme on voit, prendre au pied de la lettre les *lætemur* et les *exsultemus*, si fréquents dans les psaumes. L'Église se proposait, par cette pratique, d'imiter les rondes et les concerts angéliques : *Quid beatius esse poterit*, dit saint Basile, *quam in terra tripudium angelorum imitari*, Τῶν ἀγγέλων χορείαν ἐν τῇ γῇ μιμεῖσθαι[1]. Cette coutume explique dans quel sens plusieurs anciens Pères blâment ceux qui s'asseyaient après l'oraison[2], et pourquoi il est encore de règle aujourd'hui de prier debout pendant certaines parties des offices du temps pascal. D'ailleurs, si la danse sur place était recommandée aux fidèles, il leur était expressément défendu de se livrer, dans l'intérieur des églises, ni dans les lieux attenants, à aucune danse évolutive ou ambulatoire. Celles-ci étaient réservées aux clercs, et ne pouvaient avoir lieu hors du chœur, dont l'enceinte était particulièrement affectée à cet exercice[3]. On présume bien que l'autorité ecclésiastique eut de grands efforts à faire pour contenir dans de justes bornes la ferveur des laïques et même celle d'une partie du clergé. Saint Chrysostome, saint Ambroise, saint Augustin et surtout saint Basile se plaignent de l'abus qu'on faisait déjà, de leur temps, des joies pascales, et s'élèvent contre les repas sensuels, les chants profanes et les danses immodestes, auxquels les jeunes gens, et surtout les femmes, se livraient dans les églises, pendant la longue veillée du samedi saint[4]. Les conciles et les synodes furent obligés d'intervenir fréquemment pour raffermir, sur ce point difficile, la discipline sans cesse en danger. Outre ces écarts passagers, il se produisit, de temps à autre, des désordres plus graves. Au VIIe et au VIIIe siècle, des fanatiques poussèrent l'entêtement de ce genre de dévotion jusqu'à l'hérésie, et, comme les Agonyclites[5] et certains moines de Syrie, attribuaient à la danse toute l'efficacité de la prière. Cette passion prit même, dans diverses contrées, un caractère épidémique[6]. Grâce, cependant, à la vigilance assidue apportée par le haut clergé, la décence dans l'exercice du culte put être généralement maintenue jusqu'à la fin du XIIe siècle. Ce fut seulement à partir de cette époque que, dans beaucoup de diocèses, les joies de Pâques, et plus encore celles de décembre, dé-

[1] S. Basil. *Ad Gregor. theol. epistol. prima de vita in solitud. agenda; Opera*, Paris, Morell. 1618, t. II, p. 783 B. — [2] Voy. Tertull. *De oratione*, cap. XII et XIII; *Opera*, edente Nic. Rigaldo, p. 131. — [3] Χορεῖον signifiait, chez les anciens, un lieu où l'on dansait en chœur. — [4] Particulièrement dans les basiliques consacrées à la mémoire des saints martyrs. Voy. S. Basil. *Homelia XIV, in ebrietatem et luxum; Opera*, t. I, page 468 D. — [5] Voy. Joh. Damasc. *De hæres.* XCI. — [6] On connaît les danses de saint Guy et de saint Jean. (Voy. *De la chorée épidémique; Annales d'hygiène publique*, t. XXII, n° d'octobre 1834.)

générèrent en orgies et en bacchanales. Cela dit, passons à l'examen des drames que renferme le présent recueil.

Et d'abord, pour éviter toute confusion, nous formerons de ces pièces trois groupes, que nous étudierons successivement. Dans le premier nous placerons les offices destinés aux solennités de Pâques; dans le second, les jeux de Noël et de son octave; dans le troisième, les paraboles et les miracles tirés de l'Écriture et de la vie des saints.

En nous voyant commencer cette étude par les liturgies pascales, de préférence à celles qui ont rapport à la Nativité, on supposera peut-être que nous intervertissons l'ordre des temps. Il n'en est rien, cependant. Un des objets principaux de notre travail étant de reconnaître parmi ces monuments ceux qui remontent à l'époque la plus reculée, il est nécessaire que nous portions d'abord nos recherches sur les rites les plus anciennement établis. Or, après l'institution du dimanche, qui se confond avec l'établissement des agapes, la première de toutes nos fêtes est incontestablement celle de Pâques. Noël n'est venu qu'un peu plus tard, sous le pontificat de saint Télesphore, et se célébrait le 6 janvier, conjointement avec l'Épiphanie. Ce ne fut qu'au milieu du IVe siècle, sur la demande de plusieurs Églises d'Orient, et, en particulier, dit-on, sur les instances de saint Cyrille de Jérusalem [1], que le pape Jules disjoignit les deux fêtes, et fixa la première au 25 décembre. Pâques a donc une incontestable antériorité, et l'on a pu avec raison l'appeler la maîtresse et comme la reine des solennités chrétiennes. Aussi ce jour, quoique mobile et variant entre le 22 mars et le 25 avril, n'en règle-t-il pas moins toute l'économie de l'année religieuse. C'était une très-ancienne coutume ecclésiastique d'annoncer, tous les ans, au peuple assemblé dans les lieux saints, le quantième du jour de Pâques de l'année suivante [2]. Le quatrième concile d'Orléans, tenu vers l'an 545, a décrété, dans son premier canon, la formule de cette annonce. Plus tard, le *cancellarius* fut chargé, dans beaucoup d'Églises, d'inscrire cette date, avec les changements qu'elle introduisait dans le comput, sur une tablette de cire qu'on attachait solennellement, le samedi saint, au cierge pascal, pendant la messe de

[1] Le père Combefis a traduit en latin et publié une lettre adressée, sur ce sujet, par saint Cyrille au pape Jules; mais Dom Troutté, dans son édition des œuvres du saint archevêque, a rejeté cette lettre parmi les pièces supposées. — [2] Cette annonce se faisait, suivant les temps et les lieux, soit le matin de Pâques, soit le jour de l'Épiphanie. (Voy. Beleth. *De divinis offic.* cap. CVIII, et Guill. Durandi, *Rationale divin. offic.* lib. VI, cap. LXXX.)

la nuit[1], et qui y restait exposée jusqu'à la Pentecôte. Un savant liturgiste nous a conservé, pour les années 1678 et 1679, la teneur d'une de ces tablettes[2], dont l'usage existait encore de son temps à Rouen, à Reims et dans plusieurs cathédrales et grandes abbayes, notamment dans celle de Fontevrault[3]. Cette prévoyante communication du clergé a devancé de bien des années, comme on voit, notre *Annuaire du bureau des longitudes*.

Le recueil de M. de Coussemaker contient huit drames destinés à l'embellissement des offices de la quinzaine de Pâques. Une des questions les plus intéressantes que soulèvent ces petites actions dramatiques, est assurément celle de leur date. Sont-elles contemporaines, ou à peu près, des manuscrits qui les renferment, ou bien peut-on les faire remonter plus haut? Dans la première hypothèse, la place de ces compositions serait marquée entre le XIe siècle et la fin du XIIIe, ce qui ne laisserait pas que de présenter une fort respectable antiquité. Mais on peut, je crois, reporter plusieurs d'entre elles à une époque beaucoup plus reculée. Je n'ignore pas combien les attributions de ce genre sont périlleuses et délicates. Toutefois, la critique possède des moyens d'investigation, qui permettent au moins d'approcher du but, si l'on ne peut tout à fait l'atteindre. Il n'est pas douteux, par exemple, que les formes du langage et le degré de culture plus ou moins avancée que dénote la composition d'un ouvrage ne fournissent, sur l'âge inconnu de sa rédaction, des indices souvent plausibles. On peut encore tirer des présomptions très-valables de la nature des idées qu'on y rencontre. Il y a, en effet, tel courant de pensées, telle veine de sentiments ou d'opinions, dont la présence ou l'absence bien constatée équivaut presque à une date. Aussi, dans la revue que nous allons faire des liturgies pascales, tiendrons-nous un très-grand compte du caractère de tristesse ou de joyeuse sérénité que nous offriront ces drames. Que l'on veuille bien se reporter à ce que nous avons dit précédemment de la singulière allégresse empreinte dans les rites de la primitive Église. Alors, les adversités, les persécutions, la perte de la liberté, même celle de la vie, étaient considérées par les chrétiens comme des grâces. Ils ne niaient pas seulement, à l'exemple des sectateurs de Zénon, que la douleur fût un mal; ils la proclamaient un bien. Toutes les afflictions, les priva-

[1] L'usage de célébrer la messe du samedi saint *advesperascente die*, ou même après matines, est très-ancien. Il en subsiste encore une trace remarquable dans la préface du jour de Pâques, où l'officiant dit en plein jour : *In hac potissimum nocte*. — [2] Voy. de Moléon (pseudonyme de Le Brun des Marettes), *Voyages liturgiques de France;* Paris, 1718, in-8°, p. 319. — [3] *Ibid.* p. 112.

tions, les revers, étaient à leurs yeux autant de béatitudes, suivant la parole évangélique. Comment donc, sous l'influence de cet enthousiasme mystique, ces hommes, qui fêtaient la mort des martyrs et honoraient leurs tombeaux par des repas pris en commun, par des danses modestes et par le chant joyeux de l'*allelaia* (lequel, pour le dire en passant, continua de se faire entendre aux funérailles[1] et dans l'office des morts jusqu'au milieu du VII[e] siècle[2]), comment, dis-je, ces zélateurs de la souffrance auraient-ils manqué de glorifier, par des marques de pieuse allégresse, les tourments et le tombeau du plus auguste des martyrs? Les antiquités chrétiennes, de jour en jour mieux étudiées, nous prouvent surabondamment qu'il en fut ainsi. Pendant plus de six cents ans, les artistes s'abstinrent de représenter les scènes douloureuses de la Passion. Les peintures des catacombes relatives à la vie de Notre-Seigneur s'arrêtent généralement à sa comparution devant Ponce Pilate[3]. L'Église, sans doute, avait grand soin de rappeler aux fidèles les souffrances de l'Homme-Dieu; mais elle ne croyait convenable de les exposer aux yeux de la foule que sous le voile de l'allégorie. Le plus ancien et le plus vénéré des symboles chrétiens, la croix elle-même, reçut, dans sa forme et ses accessoires, des adoucissements symboliques. Nous la trouvons, dès les premiers temps, constellée, gemmée, couronnée de fleurs[4], accompagnée de gracieux annexes, tels que l'agneau et les colombes; mais ce que nous ne trouvons nulle part, à cette époque, ce qui n'apparaîtra dans l'art que longtemps après, c'est la véritable croix de la Passion, sous sa forme brute et patibulaire[5]. Entre toutes ces

[1] Voyez saint Jérôme, à l'occasion des funérailles de sainte Fabiole, *Epitaphium; epistol. XXX, ad Oceanum; Opera,* t. IV, p. 637, ed. Bened. Dans son récit des obsèques de sainte Radegonde, Fortunat remarque que les gémissements poussés par les religieuses de Sainte-Croix autour du cercueil de leur abbesse, couvraient les chants de l'alleluia. — [2] Dans la liturgie mozarabique, attribuée à saint Isidore de Séville, l'introït de la messe des morts contient le verset suivant : *Tu es portio mea, Domine, alleluia, in terra viventium, alleluia.* — [3] On citerait à peine quelques exceptions, suivant M. Edm. Leblant, à qui j'emprunte cette remarque. (Voyez *Inscriptions chrétiennes de la Gaule, antérieures au VIII[e] siècle,* t. I, p. 156, note 4.) — [4] On lit dans saint Paulin :

Ardua florigeræ crux cingitur orbe coronæ
Et Domini fuso tincta cruore rubet.

La couleur rouge du bois suffisait pour rappeler l'idée du supplice. — [5] On pourrait être tenté d'opposer à cette assertion une scène du Χριστὸς πάσχων, attribuée à saint Grégoire de Nazianze, où Jésus-Christ est exposé mourant sur la croix; mais cette partie de la pièce (qui n'est qu'un assemblage de plusieurs fragments maladroitement ajustés) est, je crois, postérieure au VI[e] siècle. (Voyez *Journal des Savants*, cahier de mai 1849.)

croix emblématiques, nous en remarquons une qui a plus particulièrement trait au sujet qui nous occupe. Idéale encore, quoique plus voisine de la réalité, longue, mince, n'ayant qu'une courte traverse, terminée comme par un fer de lance, d'où pendait une petite flamme, elle a reçu des liturgistes le nom de *croix de la Résurrection* ou *de l'Ascension*, parce que c'est avec elle que, dans les anciennes représentations de ces deux mystères, Jésus s'élance du tombeau ou s'élève vers les cieux [1]. Enfin, et ceci est beaucoup plus surprenant encore, cette croix tenait lieu, dans les monuments des premiers âges, de la personne même de Jésus-Christ. Sur un antique sarcophage, qui sert aujourd'hui de baptistère dans l'église communale de Saint-Piat, près Maintenon, on voit un bas-relief où est figurée la Résurrection, au moment où les soldats, comme aveuglés par la foudre, se couvrent la face de leurs boucliers, tandis que la croix triomphante plane au-dessus du sépulcre entr'ouvert [2]. Bien du temps s'est écoulé avant que l'on exposât aux regards l'effigie de Notre-Seigneur agonisant. La première mention d'un tableau de ce genre est celle que nous a laissée Grégoire de Tours [3]. Cet historien rapporte qu'il existait de son temps une peinture de Jésus crucifié dans la principale église de Narbonne, le corps entouré seulement d'un linge. La vue de cette image, qui nous est aujourd'hui si familière, causa parmi les habitants de la ville un tel scandale, que l'évêque, pour calmer les scrupules de son troupeau et ceux même de son clergé, fut obligé de la faire couvrir d'un voile [4]. Lorsque les Pères du concile Quini-Sexte, tenu à Constantinople en 692, craignant que le dogme de l'humanité de Jésus ne finît par disparaître sous les nuages de l'allégorie, ordonnèrent de montrer le Rédempteur sous sa forme réelle, *humana forma*, même dans les scènes les plus tragiques de la Passion [5], les Grecs n'obéirent à cette décision qu'avec une extrême répugnance, et ne s'y soumirent même qu'à moitié. Ils représentèrent, comme l'ordonnait le concile, Jésus-Christ sur la croix, mais richement vêtu, mitré, et paraissant plutôt assis sur un trône qu'étendu sur un instrument de sup-

[1] Voy. M. Didron, *Histoire iconologique de Dieu*, p. 394. — [2] M. Edm. Leblant (ouvr. cité, t. I, p. 303) mentionne cinq autres bas-reliefs où la même scène est représentée d'une manière semblable. — [3] Gregor. Turon. *De gloria martyrum*, lib. I, cap. XXIII. — [4] Une inscription en vers, composée par Fortunat (*Miscell.* lib. II, cap. III, edente Luchi), à la demande de Grégoire de Tours, pour être placée au-dessous d'un crucifix pareil à celui de Narbonne, semble être en opposition avec le récit qu'on vient de lire; mais il faut remarquer que la seconde peinture était vraisemblablement destinée à un oratoire privé. (Voy. M. Edm. Leblant, ouvr. cité, t. I, p. 255 et 256.) — [5] Can. 88. (Voy. Mansi, *Sanctor. concil. nova et amplissima collect.* t. XI, p. 978 E.)

plice[1]. Le même système d'atténuation régna dans l'Église latine. Une ancienne fresque du cimetière de Prétextat, reproduite dans l'ouvrage de M. Perret sur les catacombes[2], a pour sujet le couronnement d'épines: mais ne croyez pas que le Christ s'y montre attaché à une colonne, les mains liées, le corps nu, la tête inclinée par la douleur. Non: l'artiste l'a représenté vêtu d'une tunique, les mains libres, la contenance assurée, tandis qu'un soldat, dans l'attitude du respect, lui pose sur la tête une couronne de fleurs. Le musée de Saint-Jean-de-Latran possède un ancien sarcophage où le même sujet est traité dans un sentiment tout à fait semblable[3].

Il ne fallait rien moins, en effet, que les désastres des invasions barbares et sarrasines et l'épouvantable anarchie qui en fut la suite, pour amener les âmes brisées par l'excès des calamités publiques et privées, à comprendre tout ce que renferme de vertu consolatrice et fortifiante la vue de l'Homme-Dieu crucifié. Alors seulement l'Église offrit résolument cette image au monde. Ce fut toute une révolution dans les rites et dans l'art. Alors (entre le VIII^e et le IX^e siècle) on commença d'introduire l'élément dramatique dans quelques parties des offices de la semaine sainte. Le mercredi et le vendredi saints, par exemple, la Passion fut chantée à trois voix, comme on le fait encore aujourd'hui. Le prêtre récitait dans un mode grave les paroles prononcées par Jésus-Christ; le diacre psalmodiait toute la partie narrative, et le sous-diacre chantait, sur un ton aigu, les paroles de Ponce-Pilate, de Judas et des Juifs. A cet endroit de l'Évangile, *et velam templi scissum est*, on tirait, comme si on l'eût déchiré, un grand rideau violet tendu devant l'autel; mais on n'en était pas encore là au temps de Théodose le Jeune. Lorsque l'édit de 425 défendit de célébrer les jeux publics pendant les jours consacrés aux grandes solennités chrétiennes, et fournit au clergé l'occasion d'accroître le nombre et l'éclat de ses cérémonies, ce furent (on peut en être certain) les joies naïves de la Résurrection, et non les angoisses du jardin des Oliviers ou l'agonie du Calvaire, que la ferveur du clergé se plut à montrer aux yeux. C'est donc, dans les drames liturgiques destinés au temps pascal, une très-forte présomption d'antiquité, que l'absence de tout ce qui aurait pu rappeler d'une manière trop vive les avanies du prétoire ou les tortures du Golgotha.

Je dois faire remarquer encore, dans les monuments que nous étu-

[1] Voy. Ém. David, *Histoire de la peinture*, p. 62, note 1. — [2] *Peintures des catacombes*, t. I, planche LXXX. — [3] Voy. M. Edm. Leblant, ouvr. cité, t. I, p. 156, note 4.

dions, un signe d'antiquité fort notable, c'est le grand nombre de copies presque identiques que l'on rencontre d'une même rédaction. Cela se conçoit : les premiers drames liturgiques ont dû être presque aussi vite et aussi généralement adoptés dans le monde chrétien que les offices canoniques eux-mêmes, dont ils différaient fort peu, et prendre place immédiatement dans presque tous les rituels, avant que l'amour du changement et les rivalités d'Église à Église eussent donné à chacune d'elles le désir d'avoir de ces sortes d'offices composés pour leur usage propre, et, de jour en jour, chargés de plus d'ornements. De là vient que les plus courtes, les plus simples et aussi les plus anciennes de ces pièces se rencontrent beaucoup plus fréquemment dans les ordinaires et dans les missels, que les rédactions plus étendues, plus ornées, plus littéraires, et, par conséquent aussi, plus modernes.

Les offices dramatiques qui se rapportent aux solennités de Pâques sont, dans le présent recueil, au nombre de huit; ils portent les n^os III, XI, XII, XVII, XVIII, XX, XXI et XXII. Dans un seul, l'action se passe auprès de la croix. Les autres ont tous pour sujet la Résurrection, et font partie de la nombreuse famille que les anciens liturgistes nomment *offices du Sépulcre*, quoique, à l'origine, le Sépulcre n'y figurât point, et que le maître-autel, drapé de noir, en tînt lieu. Un de ces drames (le n° XVII) me paraît réunir presque toutes les conditions d'ancienneté que je viens d'énoncer. Il a la brièveté, la simplicité et l'austère rudesse de la langue sacerdotale. On en rencontre des copies, presque sans variantes, dans un très-grand nombre de diurnaux et d'antiphonaires de France, d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre[1]. Je pense qu'on peut, sans témérité, le faire remonter aux années qui ont suivi d'assez près la révolution liturgique du VIII^e siècle. M. de Coussemaker, qui l'a publié d'après un missel de la fin du XIII^e siècle[2], lui a donné le titre de *la nuit de Pâques*. Il n'est indiqué dans ce manuscrit que par la rubrique initiale : *Hæc omnia festive fiant in nocte Paschæ*, qu'il serait tout à fait exact de traduire par : *Les joies de la nuit de Pâques*. Déjà, en 1679, un autre texte de ce même office, semblable pour les paroles et, je le crois, pour la musique, et différant seulement (mais différant beaucoup) par les didascalies qui l'accompagnent, avait été imprimé (texte et musique) à la suite de la seconde édition de l'ancien liturgiste normand, Jean de Bayeux[3], évêque d'Avranches[4] en 1061, et plus tard

[1] Voy. M. Édel. du Méril, *Origines latines du théâtre moderne*, p. 96 et suiv. — [2] Manuscrit Bigot; Bibl. impér. fonds latin, n° 904. — [3] Et non d'Évreux, comme je l'ai écrit par inadvertance (*Journal des Savants*, cahier de février 1846). — [4] On a pris depuis longtemps la mauvaise habitude d'appeler cet ancien liturgiste *Jean*

archevêque de Rouen. C'est à l'habile éditeur de cet ouvrage[1], qui n'y a pas attaché son nom, mais qui certainement n'est autre que le savant et mystérieux auteur des *Voyages liturgiques de France*, J. B. Le Brun des Marettes; c'est à cet investigateur passionné de nos antiquités ecclésiastiques qu'appartient, en réalité, l'initiative des publications à la fois liturgiques, dramatiques et musicales, dont MM. Danjou, de Coussemaker, Luzarches et quelques autres, s'occupent aujourd'hui avec tant de zèle. Pour ma part, je dois une gratitude extrême à cet ingénieux érudit, qui m'a fourni, il y aura bientôt trente ans, des preuves irrécusables de la présence des offices en action au milieu des cérémonies du culte. Il a, en effet, publié à la suite du livre de Jean de Bayeux, parmi beaucoup d'autres pièces fort intéressantes, l'office du Sépulcre, celui de l'Étoile, et, en partie, celui des Innocents. L'évêque d'Avranches, à qui M. de Coussemaker attribue, par mégarde, la mise en lumière de ces documents[2], n'a fait que les mentionner et les recommander, pour ainsi dire, cinq cents ans à l'avance, aux recherches de son futur éditeur. Il est bien juste d'adresser à ce savant homme tous les remerciments qu'il mérite, et dont sa modestie, puisée à l'école de Port-Royal, l'a presque entièrement privé jusqu'à nos jours[3].

d'Avranches; c'est Jean, *évêque d'Avranches,* qu'il faut dire: Johannes, *Abrincensis episcopus.* — [1] Voici le titre de cette seconde édition : *R. P. Johannis, Abrincensis episcopi, deinde Rotomagensis archiepiscopi, liber de officiis ecclesiasticis, auctus et emendatus notis domini Johannis Prevotii, Rotomag. Ecclesiæ canonici.* Rotomagi, sumptibus et typis Bonaventuræ Le Brun, typographi et bibliopolæ, 1679, in-8°. La première édition avait été publiée en 1637, par les soins réunis de trois chanoines de Rouen, G. Ridel, J. Mallet et Jean le Prevost. — [2] Voy. *Drames liturgiques du moyen âge*, p. 335. — [3] On a souvent cité Jean le Prevost comme l'auteur des additions qui donnent un fort grand prix à la seconde édition de Jean de Bayeux. C'est une erreur. La part qu'a prise à cette publication Jean Le Prevost, seul nommé sur le titre, se borne (outre le texte du vieux liturgiste) à quelques notules signées des lettres *Pr.* Le véritable éditeur, qui déclare formellement dans sa préface vouloir garder l'anonyme, est très-certainement le fils de Bonaventure Le Brun, imprimeur et libraire à Rouen, Jean-Baptiste Le Brun des Marettes, à qui l'on doit les *Voyages liturgiques de France,* publiés en 1718, bien qu'entièrement terminés dès 1697. Ce dernier ouvrage, imprimé sous le pseudonyme de Moléon, est précédé de plusieurs approbations, dont une (celle du docteur Auvray, chanoine et pénitencier de la cathédrale de Rouen) parle de ces *Voyages* comme de la suite et du complément de la seconde édition de Jean de Bayeux. Aussi Jean-Baptiste des Marettes a-t-il emprunté à la première publication beaucoup de pièces qu'il a reproduites dans la seconde, sans indiquer la source où il puisait, et comme reprenant son bien propre. La clef de tous ces mystères, c'est que les Le Brun, habitants de Rouen, étaient jansénistes. Le jeune des Marettes, né en 1650, fit ses études auprès de MM. de Port-Royal, dont il imita l'humilité en n'attachant son nom à aucun de ses ouvrages. Une détention de cinq

Le Brun des Marettes a établi son texte de l'office du Sépulcre sur deux manuscrits de la bibliothèque d'Émeric Bigot, dont l'un est un *Ordinaire de la cathédrale de Rouen*, et l'autre fait partie d'un recueil portant le titre assez récent de *Liber officiorum manuscriptorum.* Mais, ce qui est fort singulier, c'est qu'un aussi soigneux et aussi expert éditeur n'ait point connu un troisième manuscrit du même cabinet, et contenant le même texte, celui-là même dont M. de Coussemaker vient d'enrichir son recueil [1]. Ces trois copies ne diffèrent, d'ailleurs, je le répète, que par les indications de mise en scène, dont l'intérêt se borne à constater de quelle manière on représentait ces drames à l'époque de leur transcription. Comme la seconde édition du vieil évêque d'Avranches est moins facile à se procurer que le récent ouvrage de M. de Coussemaker, je pense qu'on me saura gré de reproduire ici, de préférence, le texte et les didascalies de l'édition de Rouen.

OFFICIUM SEPULCRI [2].

Finito tertio responsorio [3], *officium Sepulcri* ita celebretur :

Tres diaconi (vel canonici) [4] de majori sede, induti dalmaticis et amictus habentes super capita sua ad similitudinem *mulierum*, vascula tenentes in manibus [5], veniant per medium chori et versus sepulcrum properantes vultibus submissis cantent pariter hunc versum :

Quis revolvet nobis lapidem ab ostio monumenti?

Hoc finito quidam puer, quasi *angelus*, indutus alba et amictu, tenens spicam (vel palmam) in manu ante sepulcrum dicat :

Quem quæritis in sepulcro, o christicolæ?

Mariæ respondeant :

Jesum Nazarenum crucifixum, o cœlicola.

ans à la Bastille, de 1707 à 1711, pour avoir composé ou répandu des écrits jansénistes, fut la cause du retard qu'éprouva l'impression de ses *Voyages liturgiques de France.* Il est mort à Orléans, en 1731, à l'âge de quatre-vingts ans. — [1] Peut-être Émeric Bigot ne possédait-il pas encore ce manuscrit en 1679. On a aussi quelque peine à comprendre comment le volume intitulé *Liber officiorum manuscriptorum* se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque de Rouen, et non dans celle de Paris, avec les autres manuscrits de la même collection, acquise en 1707. Serait-ce par suite d'une réserve faite au moment de la vente, par les héritiers Bigot, en faveur de la ville de Rouen? — [2] Voyez *Johannis, Abrincensis episcopi, liber, etc.* 2e édition, p. 211-213. — [3] C'est le troisième répons des matines de la nuit du samedi saint. — [4] Les mots placés entre parenthèses sont les variantes marginales extraites des deux manuscrits consultés par Le Brun des Marettes. — [5] Ces *vascula* sont les cassolettes qui étaient supposées renfermer les aromates achetés par les Saintes Femmes pour embaumer le corps du Christ.

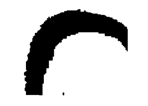

Tunc *angelus* aperiens sepulcrum dicat :

Non est hic, surrexit enim sicut dixit. Venite et videte locum ubi positus fuerat, et euntes dicite discipulis ejus et Petro quia surrexit.

Et locum digito ostendat. Hoc facto *angelus* citissime discedat (et *mulieres* intrent sepulcrum, dum non invenerint), et duo presbyteri de majori sede in tunicis intus sepulcrum residentes, dicant :

Mulier, quid ploras ?

Medius trium mulierum (loco *Mariæ Magdalenæ*) respondeat ita dicens :

Quia tulerunt Dominum meum et nescio ubi posuerunt eum.

Duo residentes dicant :

Quem quæritis, mulieres, viventem cum mortuis non est hic, sed surrexit. Recordamini qualiter locutus est vobis, dum adhuc in Galilæa esset, vobis dicens quia oportet filium hominis pati et crucifigi et tertia die resurgere.

Mulieres Mariæ osculentur locum, postea exeant de sepulcro. Interim quidam sacerdos (vel canonicus) de majori sede in persona *Domini*, albatus cum stola, tenens crucem [1], obvians eis in sinistro altaris cornu dicat :

Mulier, quid ploras ? Quem quæris ?

Medius *mulierum* dicat :

Domine, si tu sustulisti eum, dicito mihi et ego tollam.

Sacerdos illi crucem ostendens dicat :

Maria !

Quod quum audierit, pedibus ejus citissime sese offerat et alta voce dicat :

Rabboni !

Sacerdos se retro trahens dicat :

Noli me tangere ; nondum enim ascendi ad patrem meum. Vade autem ad fratres meos et dic eis : Ascendo ad patrem meum et patrem vestrum, Deum meum et Deum vestrum.

Hoc finito, *sacerdos* in dextro altaris cornu iterum appareat et illis transeuntibus ante altare dicat :

Avete, nolite timere ; ite, nuntiate fratribus meis ut eant in Galilæam, ubi me videbunt.

Hoc dicto se abscondat, et *mulieres* hoc audito lætæ inclinent ad altare et conversæ ad chorum [2] hunc versum cantent :

Alleluia, resurrexit Dominus ; surrexit leo fortis, Christus filius Dei.

[1] Cette croix est celle de la Résurrection, que nous avons décrite plus haut. — [2] Toute l'action était concentrée dans le chœur ; ce n'est que plus tard qu'on a placé le tombeau dans une des chapelles latérales de la nef, ou même hors de l'église. Les mots *conversæ ad chorum* indiquent que *les Maries* se tournaient vers la partie du chœur contiguë à la nef et vers les stalles où siégeait le clergé.

Alors s'élevait du chœur et de toutes les parties de l'église, un chant alléluiatique, dans le goût de notre prose *O filii et filiæ*, puis les chapelains et les chanoines, se prenant par la main, exécutaient les évolutions et les danses mesurées dont nous avons parlé en commençant cet article, et dont l'usage, souvent interdit par les synodes, ne s'en est pas moins prolongé jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, entre autres à Besançon et dans la vieille église collégiale de Saint-Anatole de Salins[1]. Ensuite l'officiant entonnait le *Te Deum laudamus*, auquel se joignait toute l'assemblée.

Telle était la manière la plus simple et la plus générale de célébrer cet office; mais il y en avait d'autres encore. Ainsi, dans quelques églises, les Saintes Femmes, au lieu de chanter à pleine voix *Resurrexit Dominus*, allaient à l'évêque, au chantre, au doyen, puis à tous les chanoines, leur disant à l'oreille, *resurrexit Dominus*, à quoi chacun répondait: *Deo gratias, alleluia*[2]. Ailleurs, à Saint-Maurice de Vienne, par exemple, l'archevêque, debout au milieu du chœur, entonnait le *Resurrexit*, puis embrassait les dignités, les chapelains et les chanoines, qui se donnaient aussi entre eux le baiser de paix[3]. Quelquefois, sans qu'on altérât en rien le texte, ce petit drame recevait, dans la mise en scène, des changements considérables et d'une singularité piquante. Voici de quelle manière l'auteur des *Voyages liturgiques* l'a vu représenter vers 1696, dans l'église collégiale de Saint-Maurice d'Angers, conformément, sans doute, à quelque ancienne tradition. Après les questions d'usage : *Quem quæritis, o christicolæ?* et les réponses : *Jesum Nazarenum, etc.* deux chapelains, chargés du rôle des anges, disaient aux corbeillers[4], qui représentaient les Maries, vêtus de dalmatiques, la tête couverte de l'amict simple, et les mains gantées de mitaines :

[1] Dans les derniers temps, ces rondes se faisaient sur les gazons du cloître, à moins qu'il ne plût; alors elles avaient lieu dans la nef. On lit dans deux *Ordinaires de Sainte-Marguerite de Besançon*, l'un daté de 1582, l'autre rédigé vers 1640 : « Domini canonici et capellani manibus se tenentes chorum agunt in claustro vel in « medio navis ecclesiæ, si tempus sit pluviosum. » Un décret synodal de 1585, renouvelé en 1601, défendit cette coutume, mais toujours inutilement. Ces danses ne furent définitivement abolies à Besançon qu'en 1738, et à Salins que vers 1742; elles n'étaient plus alors qu'une sorte de promenade autour du cloître, comme nous l'apprend une lettre intéressante du chanoine Fleury, imprimée dans le *Mercure de France*, septembre 1742, p. 1939. Ces danses paraissent être restées plus vives et plus persistantes en Provence et en Bretagne. (Voyez Allou, *Description des monuments de la Haute-Vienne*, p. 168, et Cambry, *Voyage dans le département du Finistère*, p. 330, édit. de M. Fréminville.) — [2] *Voyages liturgiques*, p. 98. — [3] *Ibid.* p. 27. — [4] Les corbeillers étaient, à Angers, des officiers chargés de distribuer le pain aux membres du chapitre.

Non est hic, surrexit sicut prædixerat; venite et videte locum, etc. Ceux-ci entraient dans le monument, d'où ils sortaient bientôt très-joyeux, portant deux œufs d'autruche enveloppés dans un tissu de soie, et chantant : *Resurrexit leo fortis, Christus filius Dei, alleluia*[1]. Il est assurément assez étrange de voir figurer des œufs d'autruche au milieu d'un office de la Résurrection; mais ce rite singulier s'explique aisément : il se rattachait, sans le moindre doute, à l'ancien usage des œufs de Pâques. Cet aliment regretté, qui avait disparu de toutes les tables avec l'usage des viandes, depuis le dimanche de la septuagésime, les laïques et le clergé le retrouvaient avec une égale satisfaction, le matin de Pâques, à la place que Jésus venait de laisser vide dans son tombeau[2].

On conçoit qu'il y ait peu à se fier à la teneur des didascalies, pour déterminer l'âge des textes, puisqu'elles ne nous instruisent le plus ordinairement que de la forme usitée pour la représentation de ces pièces à la date de leur transcription; mais il faut tenir grand compte des cas, d'ailleurs fort rares, où elles viennent à faire défaut. L'absence de didascalies dans un drame liturgique est, à mon avis, un des indices les plus caractéristiques d'une extrême antiquité. Ce signe apparaît précisément dans un mystère incomplet des *Saintes Femmes*, que nous a conservé un précieux manuscrit du XI^e siècle de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges[3]. Ce morceau, malheureusement incomplet, est précédé de la rubrique *Hoc est de Mulieribus;* il ne contient aucun nom de personnages, ni la plus légère indication de jeux scéniques. On se croirait à la naissance de ces sortes d'offices, alors qu'ils se distinguaient à peine des antiennes, et n'exigeaient pas plus d'apprêt que n'en demandent aujourd'hui nos liturgies ordinaires. Je regrette beaucoup que M. de Coussemaker, qui connaît si bien l'importance de ce fragment, qui en a transporté la notation neumatique en plain-chant, et l'a inséré (musique et paroles) dans son *Histoire de l'harmonie au moyen âge*, ne l'ait pas reproduit dans son nouvel ouvrage, où sa place était marquée à côté et même au-dessus de l'office à l'usage de Rouen. Ce petit drame se recommande, en effet, par une circonstance unique, qu'une correction de M. Édelestan du Méril a mise inopinément en lumière, et qu'il m'ap-

[1] *Voyages liturgiques*, p. 98. — [2] Ce retour aux mets habituels était partout, le jour de Pâques, l'occasion de joyeuses agapes, qui commençaient à l'issue de l'office, et même assez souvent avant la sortie de l'église. L'évêque célébrant était tenu par l'usage de bénir, à la messe solennelle, diverses friandises, telles que gaufres, oublies, petits pâtés de chair d'agneau, qu'on distribuait au clergé, et plus anciennement même un agneau tout entier, qu'on mangeait en commun à la table épiscopale. (Voyez *Mercure de France*, septembre 1742, p. 1936.) — [3] Bibl. imp. fonds latin, n° 1139.

partient plus qu'à personne de signaler. Le manuscrit ne contenant aucune indication de personnages, j'avais, en le publiant, attribué aux trois Maries le premier verset, *Ubi est Christus, dominus meus et filius excelsus? Eamus videre sepulcrum*[1]... Comme s'il y avait eu dans le texte *filius Dei excelsus*, suivant l'usage constant des offices du Sépulcre. M. du Méril, plus attentif, n'a lu que ce que la lettre porte, et il a coupé, avec toute raison, le dialogue de la manière suivante :

VIRGO (mater Dei).

Ubi est Christus, Dominus meus et filius excelsus?

MULIERES.

Eamus videre sepulcrum[2].

De cette meilleure lecture il ressort un fait tout nouveau et bien digne de remarque, c'est que le fragment du manuscrit de Saint-Martial se trouve être, parmi les anciens drames du Sépulcre, le seul où la Vierge se montre au milieu des Saintes Femmes dans leur visite au tombeau. Aucun écrivain canonique ne mentionne cette circonstance. On ne peut y voir qu'une tradition pieuse, peut-être orientale[3], que l'Église se sera hâtée de faire disparaître, sa fausseté une fois reconnue, et il ne sera resté d'autres témoignages de son passage au travers de nos offices que dans quelques anciens missels non rectifiés. C'est là, si je ne m'abuse, une bien forte présomption de très-haute antiquité.

La pièce n° XXII, tirée d'un manuscrit du XIV^e siècle, appartenant à la cathédrale de Cividale, semblerait, par sa brièveté et son extrême simplicité, pouvoir être mise à côté de l'Office de Rouen et du fragment de Saint-Martial. Bien qu'elle paraisse être complète, elle ne consiste qu'en trois ou quatre versets et répons, échangés entre l'ange gardien de l'entrée du tombeau et le chœur des trois Maries; mais je ne puis voir, je l'avoue, dans ce court dialogue, autre chose qu'une antienne faiblement dramatisée, comme on en a composé à diverses époques pour les lieux et les occasions qui ne comportaient pas plus d'apparat.

Les deux pièces suivantes (les n^os XXI et XI) vont nous montrer le drame religieux sous un aspect nouveau. Désormais ces petites compositions nous offriront tous les signes d'un art qui, de jour en jour, se fait plus mondain. Les préoccupations littéraires commencent à y appa-

[1] *Journal des Savants*, cahier de février 1846, p. 83. — [2] Édel. du Méril, *Orig. latines du théâtre mod.* p. 97, note 1. — [3] On voit, en effet, la Vierge aller avec les Saintes Femmes visiter le Sépulcre, dans la tragédie attribuée à saint Grégoire de Nazianze, Χριστὸς πάσχων.

raître et ne tarderont pas à y prévaloir. L'harmonie et l'élégance du vers syllabique et le cliquetis des rimes redoublées se substituent peu à peu à la rude et semi-barbare âpreté de la prose liturgique. Cette transformation (déjà très-sensible dans le fragment n° XXI, tiré d'un processionnal de la cathédrale de Cividale) est encore beaucoup plus accusée dans le drame des *Trois Maries* du n° XI, à l'usage de l'abbaye de Fleury-Saint-Benoît-sur-Loire, qui, avec les mêmes raffinements prosodiques, offre une action plus développée, et met en mouvement un plus grand nombre de personnages. La pièce s'ouvre par une espèce d'introduction semi-lyrique. Les Saintes Femmes s'acheminent lentement vers le Sépulcre, en psalmodiant d'une voix dolente les tercets suivants :

PRIMA EARUM.

Heu! Pius pastor occidit,
Quem nulla culpa infecit.
O res plangenda!

SECUNDA.

Heu! Verus pastor obiit
Qui vitam Sanctis contulit.
O res lugenda!

Suivent sept autres strophes composées sur ce mètre, qui n'est pas dépourvu de grâce. Saint Pierre et saint Jean, avertis par Marie-Madeleine de la résurrection de Jésus, courent au tombeau, et trouvent, avec surprise, le suaire et les linceuls à la place qu'occupait le corps de leur divin maître.

JOHANNES.

Miranda sunt quæ vidimus.
An sublatus est Dominus?

PETRUS.

Imo, ut prædixit vivus,
Surrexit, credo, Dominus.

JOHANNES.

Sed cur liquit in sepulcro
Sudarium cum linteo?

PETRUS.

Ista quia resurgenti non erant necessaria;
Imo resurrectionis restant hæc indicia.

Ces raisonnements assez froids, et beaucoup moins dans le goût de

l'Écriture que dans les habitudes de l'école, suffiraient à eux seuls pour fixer la date de ce morceau au XIIe siècle.

Les observations que nous ont suggérées les formes nouvelles de ces deux mystères s'appliquent, de tous points, au n° XII, l'*Apparition de Jésus à deux de ses disciples dans le bourg d'Emmaüs*[1]. Ce drame, composé et représenté, comme le précédent, par les religieux de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, présente les mêmes symptômes de transition. Mais, si les pièces de cette seconde époque ne sont plus, à proprement parler, des drames liturgiques, ce sont encore, dans toute la force du mot, des drames ecclésiastiques, c'est-à-dire représentés dans les églises, et par des clercs séculiers ou réguliers.

Ces derniers caractères n'apparaissent même plus dans les deux pièces sur la Résurrection qui nous resteraient à examiner. Œuvres fort curieuses à d'autres égards, les *Trois Maries*, du monastère d'Origny-Sainte-Benoîte (n° XVIII), et le long mystère (n° III) tiré du manuscrit de Marmoutiers, n'appartiennent plus, en réalité, à notre sujet. Ces spectacles, donnés à la foule dans le voisinage des églises, avec le concours du clergé, sont religieux et édifiants sans doute, mais ce ne sont plus des *offices*. Le n° XVIII, par l'étendue inusitée de ses *farcitures*, c'est-à-dire par le grand nombre des morceaux français mêlés au texte latin, montre quelles énormes concessions le clergé avait dès lors faites au goût frivole des laïques. Quant au n° III, une didascalie nous apprend formellement qu'il a été joué, non pas dans l'église, mais sur le parvis : *ante ostium ecclesiæ*[2]. De plus, cette pièce qui, dans la forme où nous l'avons aujourd'hui, commence à l'entretien de Ponce Pilate avec les gardes du tombeau, et ne finit qu'après la visite où Jésus dissipe l'incrédulité de saint Thomas, réunit plus d'événements que n'ont coutume d'en agglomérer les drames réellement ecclésiastiques. Le texte, en outre, pourrait bien être interpolé, au moins dans un passage[3]; et il est prudent de ne pas se prononcer trop vite sur un document plein d'intérêt pour la critique, mais dont la singularité doit la tenir en éveil.

La seule pièce du présent recueil qui se rapporte aux tristesses de la semaine sainte, et qui expose, sous une forme dramatique, une des scènes de la Passion, est le *Planctus Mariæ et aliorum* (n° XX[4]). Le Processionnal du XIVe siècle, qui nous l'a conservée, contient, en interlignes,

[1] Ce mystère se jouait ordinairement le mardi de Pâques, après vêpres. — [2] Voy. *Drames liturgiques du moyen âge*, p. 37. — [3] *Ibid.* p. 40-42. — [4] Cette pièce faisait partie, non pas des offices de la veille de Pâques, comme le pense M. de Coussemaker, mais de ceux du vendredi saint, comme le dit formellement une rubrique, *in parasceve*. (Voy. *Drames liturgiques du moyen âge*, p. 292 et 346.)

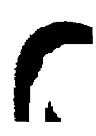

des indications scéniques d'une abondance et d'une minutie extraordinaires. Chaque membre de phrase; chaque mot, en quelque sorte, est accompagné d'un conseil pour régler l'intonation et le geste de l'acteur. On croirait avoir sous les yeux un rôle commenté et annoté par un professeur du Conservatoire. On peut se faire une idée de cette préoccupation de perfection scénique, en lisant les deux premières strophes :

MAGDALENA.

Hic vertat se ad homines cum brachiis extensis :

O fratres !

Hic ad mulieres :

O sorores !

Hic percutiat pectus :

Ubi consolatio mea ?

Hic manus elevat. — Hic inclinato capite sternit se ad pedes Christi :

Ubi tota salus ? O magister mi !

MARIA MAJOR[1].

Hic percutiat manus :

O dolor !
Proh ! dolor !
Ergo quare,

Hic ostendat Christum apertis manibus :

Fili care !
Pendes ita,

Hic pectus percutiat suum :

Quum sis vita
Manens ante sæcula ?

Ce morceau présente malheureusement quelques lacunes; mais je ne pense pas que la pièce, dans son entier, contînt rien de plus que la paraphrase en action des trois touchants versets de l'Évangile selon saint Jean, où Jésus recommande sa mère à l'affection filiale de son disciple bien-aimé. Il n'y a d'autres interlocuteurs que les Saintes Femmes, la Vierge, et saint Jean[2]. Quelques disciples éplorés, hommes et femmes, complètent ce lamentable tableau. Avant d'avoir reçu la forme

[1] Ces mots *Maria major* désignent la sainte Vierge. — [2] La scène la plus pathétique, celle où le Christ prenait la parole, est malheureusement comprise dans la partie de la pièce qui nous manque.

d'une action dramatique, ce navrant et sublime épisode avait déjà servi de texte à des hymnes et à des séquences, dont plusieurs nous sont parvenues. Ce n'est probablement que vers le VIII[e] siècle que l'Église aura consenti à exposer aux yeux ce qu'elle avait tenu, jusque-là, soigneusement voilé. Est-ce à dire que le *Planctus Mariæ* remonte à une aussi haute antiquité? Les preuves nous manquent pour rien affirmer. Toutefois, la langue ne nous paraît pas sans quelque analogie avec celle des poésies ecclésiastiques du VI[e] et du VII[e] siècle, et semble n'indiquer entre ces pièces qu'un assez court intervalle.

On peut s'étonner de ne voir dans le recueil de M. de Coussemaker rien qui se rapporte aux récréations liturgiques accordées jadis au bas-chœur, à l'occasion des joies et des libertés de Pâques. Je n'ai moi-même, en étudiant les rites dramatiques du temps pascal, rencontré d'autre trace de ces gaietés ecclésiastiques que les œufs d'autruche trouvés dans le tombeau du Christ à Saint-Maurice d'Angers. La rareté des documents de ce genre, à l'époque qui nous occupe, est facilement explicable. Ces ébattements de la démocratie cléricale, qui, associés plus tard à ceux de la démocratie laïque, ont donné lieu à de si graves abus, ont été, quoi qu'on ait dit, très-peu nombreux jusqu'à la fin du XII[e] siècle, et ne sortirent que plus tard des bornes de la décence. Il me revient pourtant en mémoire une certaine facétie, relative au temps de Pâques, sur laquelle on ne me saura peut-être pas mauvais gré de donner ici quelques détails. On peut la nommer *Le départ de l'Allelaia.* En 633, le XI[e] canon du quatrième concile de Tolède supprima, comme on sait, les chants alléluiatiques pendant toute la durée du carême. De là grands regrets parmi les fidèles et même chez une bonne partie du clergé. Cet émoi devint, dans quelques diocèses, l'occasion d'une cérémonie fort bizarre, espèce d'adieu solennel, par lequel l'Église prenait congé de son chant de prédilection. Un écrivain du IX[e] siècle, Amalaire, prêtre de Metz, nous fait connaître avec quelle gravité plaisante on célébrait cet office à la fin des laudes, le samedi de la septuagésime [1] : *Tota intentio est in hac nocte cantorum ut magnificent nomen Allelaia.* Ce sont les paroles mêmes du bon liturgiste, qui n'éprouve, d'ailleurs, d'autre embarras que de savoir quel genre donner (masculin ou féminin) au principal personnage. L'*Allelaia*, en effet, était représenté, dans ce petit drame, comme un voyageur pressé de retourner dans sa patrie : *Tempus est ut revertar ad eum qui me misit.* On le conjurait de rester encore un jour, par ces paroles engageantes du livre des Juges : *Mane apud*

[1] Voy. Amalarius, *De ordine antiphonarii*, cap. XXX, *de officio septuagesimæ.*

nos etiam hodie, et duc lætam diem, et cras proficisceris[1]. Puis, le voyant résolu à se mettre en route, on lui adressait des vœux de bon voyage, empruntés de l'histoire de Tobie : *Angelus Domini bonus comitetur tecum, et bene disponet itinera tua, ut iterum cum gaudio revertaris ad nos*[2]. Ce très-singulier, mais fort innocent badinage, ne contenait rien, comme on voit, ni d'irrévérencieux ni d'indécent. Au XII[e] siècle, et même au XV[e], nous le trouvons en usage à Strasbourg, à Auxerre, et dans quelques églises des contrées voisines de Metz, notamment à Toul, mais plus développé et avec une nuance de bouffonnerie beaucoup plus marquée. Ce n'est plus le départ d'un ami que l'on voit s'éloigner avec regret, mais dont on prévoit le prochain retour; c'est le décès d'un compagnon de plaisir, dont de jeunes étourdis célèbrent bruyamment les obsèques. Les statuts de l'Église de Toul, réunis en corps au XV[e] siècle, désignent cette burlesque cérémonie par la rubrique *sepelitur Alleluia*[3]. Les enfants de chœur y prenaient seuls part. Précédés de la croix, portant, les uns des cierges allumés, les autres le cercueil de leur défunt ami l'*Alleluia*, ils traversaient le chœur et la nef avec l'encens et l'eau bénite, et se rendaient processionnellement au milieu du cloître, où une fosse était préparée. Là, tout se terminait par une quête, que ne manquait pas de rendre fructueuse la bonne humeur des assistants[4].

Dans un prochain article, nous nous occuperons des joies de décembre et des offices dramatiques de Noël, que M. de Coussemaker a diligemment recueillis.

MAGNIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] *Lib. Jud.* cap. XIX, v. 9. — [2] *Lib. Tobiæ,* cap. V, 27. — [3] Cet office est mentionné encore dans un rituel rédigé, en 1135, par Baldolf, grand chantre de la cathédrale de Strasbourg. Le texte entier, tiré d'un antiphonaire du XII[e] siècle et d'un missel du XIII[e], tous deux à l'usage d'Auxerre, a été publié par Charpentier dans ses additions au *Glossaire* de Du Cange, *sub voce Alleluia.* — [4] L'abbé Lebeuf, chanoine et sous-chantre de l'église d'Auxerre, à qui nous devons ces curieux détails (*Mercure de France,* décembre 1726, p. 2656), rapporte, d'après une information assez peu vraisemblable, avec quel sans-façon brutal on chassait l'*Alleluia* de l'église, dans un diocèse voisin de Paris. Suivant cet *on dit,* un enfant de chœur écrivait en lettres d'or le nom du banni sur une grosse toupie, et, le fouet à la main, la faisait rouler sur le pavé du chœur et de la nef, jusqu'à ce qu'elle fût hors du saint lieu. On appelait ce burlesque et puéril amusement, *fouetter l'Alleluia.* L'abbé Lebeuf paraît douter beaucoup de la vérité de cette coutume, et, quant à moi, je n'ai rien trouvé jusqu'à présent qui la confirme.

A HISTORY OF ANCIENT SANSCRIT LITERATURE *so far as it illustrates the primitive religion of the Brahmans, by Max Müller,* London, 1859, in-8°, XIX-607 pages.
Histoire de l'ancienne littérature sanscrite dans ses rapports avec la religion primitive des Brahmanes, par M. Max Müller.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

M. Max Müller distingue quatre périodes dans le développement védique, et il les appelle, du nom des œuvres qui donnent à chacune d'elles leur caractère spécial, la période des Tchhandas, la période des Mantras, la période des Brâhmaṇas, et enfin la période des Soûtras[2]. Comme c'est là l'idée fondamentale et neuve du livre de M. Max Müller, il est bon de la mettre dans tout son jour, et de montrer qu'elle est parfaitement vraie. Il suffira, pour cette démonstration, de se rendre compte de la valeur de chacun de ces termes, et l'on sera convaincu qu'en effet ces quatre périodes ont dû se succéder dans l'ordre où l'auteur les place, et qu'elles n'ont pas pu en avoir un autre.

Tchhandas ne signifie pas autre chose que mètre poétique, et, par extension, ce mot désigne aussi l'inspiration du poëte, quand il adopte spontanément, pour s'exprimer, le mètre qui lui semble le plus propre à rendre la pensée dont il est agité. Il est de toute évidence que c'est par cette inspiration naturelle et irrésistible que tout a commencé, et que tout ce qui a suivi a dû nécessairement sortir de ce germe fécond. La période des Tchhandas est donc la première, et c'est, à bien dire, celle des Ṛishis, celle où ils ont chanté, sans songer alors à instruire et à gouverner les hommes, et sans avoir d'autre but que de donner une forme durable aux sentiments qui les transportaient. A cette première période en succède une seconde, qui n'est pas moins dans la nécessité des choses. Ces chants, que les poëtes ont laissés échapper de leur âme, sont recueillis avec un soin pieux par l'admiration de ceux qui les en-

[1] Voir, pour le premier article, le *Journal des Savants*, cahier d'août 1860, page 457. — [2] M. Max Müller exclut, avec raison, du cycle védique, les poëmes épiques, le Mahâbhârata et le Râmâyaṇa, les lois de Manou, les Pourâṇas, et tous les Çâstras et Darçanas. Ce sont là en effet des œuvres postérieures, et par la forme et par le fond des idées. Dans les épopées, en particulier, le Véda semble très-peu connu, et, à la manière dont on en parle, il est évident qu'il est déjà reculé dans une fort lointaine antiquité.

tendent, et, pour les conserver dans toute leur pureté à une époque où l'on est bien loin encore de connaître l'écriture, on a recours à une foule de moyens, qui se réduisent tous à des efforts prodigieux de mémoire. Cette seconde période est celle des Mantras, ou de la collection des hymnes, qu'on réunit parce qu'avec le progrès des temps ils sont devenus sacrés et divins. Si l'on remonte à l'étymologie, le mot Mantra veut dire : *ce qui fait penser, l'instrument par lequel on pense* (de la racine *man*, penser)[1]; et l'on suppose par là que l'exercice suprême de la pensée dans l'homme, c'est la récitation mentale de ces chants inspirés. Dans la période des Mantras se forment les Samhitâs du Rig-Véda, du Sâman, du Yadjour et de l'Atharvan, c'est-à-dire ces grandes collections qui sont devenues le texte saint, la parole même et la substance de l'Être universel, et qui, transmises de siècle en siècle et une fois fixées, ont passé jusqu'à nous, sans avoir subi la moindre altération, bien qu'elles portent en elles-mêmes la trace incontestable de remaniements successifs. Avec la période des Mantras a fini toute inspiration; on classe les hymnes primitifs, on leur donne un rang, on les divise; quelquefois peut-être on les imite encore, quoique d'assez loin; mais on n'en fait plus; et quand on en est à compter les syllabes, à mesurer les mètres, à faire des tables et des index, c'est que la flamme s'est éteinte, et qu'on ne ressent plus rien des premiers feux.

Telles sont les deux premières périodes, jointes encore entre elles par des liens assez étroits. On se contente, dans l'une, de réciter les hymnes qu'a chantés l'autre; on ne les commente pas encore, parce qu'on les comprend sans peine, bien qu'on soit déjà sur la pente où on ne les comprendra plus qu'avec de grands efforts.

Cet état nouveau commence et se développe dans la troisième période, celle des Brâhmaṇas, qui n'ont pu venir qu'assez longtemps après la période des Mantras[2]. Les Brâhmaṇas, comme leur nom seul l'indique, sont des traités à l'usage des brahmanes, ou faits par eux. Ce sont des ouvrages de théologie, qui s'occupent tout à la fois de l'explication des hymnes et d'une foule de détails religieux, fondés sur les traditions et les coutumes. Puisque ces livres sont spécialement destinés aux brah-

[1] L'étymologie du mot *Mantra* est parfaitement régulière. On pourrait presque dire qu'elle l'est trop : c'est le suffixe *tram*, marquant l'idée d'instrument, qui est joint directement à la racine. Cette explication, qui est la seule qu'on puisse donner d'après les règles de la grammaire, est fort ingénieuse, et le mot de *Mantra*, ainsi compris, a un sens profond que n'a pas notre mot de *prière*. — [2] Les Brâhmaṇas pourraient encore, étymologiquement, passer pour l'inspiration de Brahma; mais l'orthodoxie brahmanique n'a point osé aller jusque-là.

manes, c'est que dès lors la caste des brahmanes est formée, et qu'elle est assise sur les bases inébranlables où elle repose encore de nos jours. Or elle n'apparaît pas comme constituée dans le Véda[1]; et certainement elle n'existe pas à l'époque des Tchhandas; les Ṛishis ne sont pas des brahmanes, quoique plus tard les brahmanes n'aient point hésité à se parer de ce beau nom. Les Brâhmaṇas, ou traités théologiques, sont très-confus et de nature très-diverse. Les éclaircissements qu'ils prétendent donner du texte révélé ne font bien souvent qu'épaissir encore les ténèbres, et, si l'on n'avait eu qu'eux seuls pour pénétrer le sens des Mantras, on aurait bien pu ne jamais dissiper l'obscurité qui les couvre. C'est sans doute cette confusion même qui aura fait la fortune des Brâhmaṇas, et, par un bien singulier privilége, ils ont participé à la sainteté du Véda, et se sont incorporés dans la Çroutî, où ils ont pris une autorité égale à celle des Mantras. Quand on connaît le contenu trop souvent insensé des Brâhmaṇas, cette intrusion est certainement un des faits les plus étranges de l'histoire religieuse de l'humanité. Mais il prouve à quel point en était arrivée déjà la puissance de la caste brahmanique, pour qu'elle pût donner à tant d'aberrations l'empreinte du sceau divin. Les Brâhmaṇas, partie intégrante de la Çroutî, ont assuré aux brahmanes une domination aussi sainte et aussi immuable que celle des Mantras eux-mêmes, parce que ce sont ces ouvrages qui ont déterminé l'intervention indispensable des brahmanes dans toutes les cérémonies du culte et dans les minutieux détails du sacrifice[2].

Avec les Brâhmaṇas, la partie surhumaine du cycle védique est définitivement close, et la quatrième période, celle des Soûtras, n'a aucune prétention à passer pour révélée. Les Soûtras, bien qu'on ne connaisse pas toujours les noms des auteurs, sont des ouvrages purement humains, et ce sont eux qui remplissent principalement le domaine de la Smṛiti, c'est-à-dire de la simple et vulgaire tradition. Ils ne sont pas moins singuliers en leur genre que les Brâhmaṇas eux-mêmes, bien qu'ils en soient très-différents, et l'on doit y attacher d'autant plus d'importance, que le Soûtra a été la forme d'exposition qu'a préférée le génie indien

[1] Les passages du Véda, en très-petit nombre, où il est question des castes et des brahmanes spécialement, sont très-postérieurs, et, selon toute apparence, ne sont que des interpolations. — [2] M. Max Müller remarque, avec toute raison (p. 78), que le bouddhisme serait inintelligible, si on ne le considérait pas comme une lutte contre un système appuyé sur une révélation divine. Il en conclut que les Brâhmaṇas sont antérieurs à l'époque du Bouddha, attendu que ce sont eux qui ont définitivement fondé les priviléges de la première caste. Ceci est incontestable; mais je reviendrai plus loin sur les dates données aux quatre périodes par M. Max Müller.

dans presque tous les labeurs si variés où il s'est exercé. « Il est difficile, « dit très-bien M. Max Müller, de faire comprendre le style spécial de « la littérature des Soûtras à ceux qui n'ont pas essayé de s'y frayer eux- « mêmes une route. Il serait impossible de donner quoi que ce soit qui « ressemblât à une traduction littérale de ces ouvrages, qui sont écrits « dans la forme la plus artificielle, la plus étudiée et la plus énigma- « tique qu'on puisse imaginer. Soûtra veut dire *tissu*, et tous les ou- « vrages composés dans ce style sur les sujets les plus divers ne sont « qu'un canevas successif de courtes sentences, entrelacées les unes aux « autres dans la forme la plus concise. La brièveté est l'objet essentiel « de ce mode de composition, et c'est un proverbe bien connu parmi « les Pandits, qu'un auteur de Soûtra est plus heureux d'économiser la « moitié d'une voyelle brève que d'avoir un fils. Toute doctrine expo- « sée de cette manière, grammaire, métrique, législation ou philoso- « phie [1], est réduite à un vrai squelette. Tous les points importants d'un « système sont touchés avec la plus grande précision et la plus grande « netteté; mais il n'y a rien, dans ces ouvrages, qui rappelle un enchaî- « nement et un développement d'idées [2]. » M. Max Müller ajoute encore : « Un élève indou apprend ces Soûtras de grammaire, de philosophie et « de théologie, par la même méthode mécanique qui fixe dans nos es- « prits l'alphabet ou la table de multiplication. Ceux qui veulent être « savants consacrent à les acquérir et à les pratiquer la moitié de leur « vie; et leur mémoire, ainsi exercée, se fortifie d'une manière telle- « ment surnaturelle, qu'ils savent par cœur non-seulement ces Soûtras, « mais aussi les commentaires et les commentaires des commentaires. « Des exemples de ce genre se rencontrent encore de nos jours parmi « les gens instruits de l'Inde [3]. »

On conçoit, en effet, que ces Soûtras ne sont guère que des notes pour réveiller et soutenir la mémoire. Si l'on n'en a point la clef, ils sont à peu près inintelligibles, et cette clef est habituellement donnée dans d'autres Soûtras, un peu plus développés que les premiers, et qu'on appelle d'un nom qui leur convient bien, *Paribhâshâs*, c'est-à-dire *explication auxiliaire*, *explication annexe*. Les Soûtras sont morts, en quelque

[1] Toutes les écoles de philosophie ont leurs Soûtras aussi concis, et aussi obscurs sans commentaires, que les Soûtras védiques. (Voir le premier mémoire sur le Sânkhya, *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. VIII, p. 111.) — [2] M. Max Müller, *A History of ancient sanscrit literature*, p. 71. — [3] *Id. ibid.* p. 74. Avec le temps, l'esprit indien a renchéri encore sur ces formes déjà si obscurément concises des Soûtras, et l'on en est arrivé à de véritables formules algébriques, dont la grammaire de Pâṇini est le plus illustre exemple.

sorte, si la parole du maître ou un commentaire perpétuel ne vient leur rendre la vie qui leur manque, et qu'on s'est abstenu à dessein de leur laisser. Il est clair que ce n'est qu'après la plus longue élaboration qu'on peut arriver à ce résultat de concision extrême, et il a fallu bien des siècles d'une tradition purement orale, avant qu'on recourût à l'expédient du Soûtra, qui devait la perpétuer en la remplaçant. S'il y a quelque chose d'opposé dans le monde de l'intelligence, c'est bien certainement le Tchhandas et le Soûtra, l'un qui a toute la liberté et la fougue de l'inspiration primitive, l'autre, qui n'a que la sécheresse inanimée de la plus patiente et de la plus obscure énigme. Les Soûtras ne sont pas compris dans le canon orthodoxe, qui ne va pas au delà des Brâhmaṇas; mais ils sont encore une partie essentielle de la littérature védique, qui, sans eux, serait, à bien des égards, incomplète et inexplicable.

Voilà les quatre périodes qu'a marquées M. Max Müller, et auxquelles il a essayé d'assigner une durée approximative, allant jusqu'à préciser des chiffres pour chacune d'elles. Nous réservons la question de chronologie, qui se reproduira naturellement plus loin; mais nous ne pouvons qu'approuver cette classification, qui est très-facile à comprendre, et qui jette une lumière éclatante sur ce vaste sujet. Ce qui achèverait de l'éclaircir définitivement, ce serait de pouvoir dresser une table de tous les Brâhmaṇas et même de tous les Soûtras. On saurait alors d'une manière formelle et infranchissable le nombre des uns et des autres, et l'on fixerait ainsi les vraies limites du canon et de la littérature védiques. Malheureusement l'orthodoxie n'a pas pris ce soin, et les brahmanes n'ont pas fait de tables ou anoukramaṇîs, pour les ouvrages qui venaient de leur propre fonds, comme ils se sont donné la peine d'en faire pour les hymnes des Ṛishis. C'est une lacune regrettable; et nous serions aujourd'hui bien embarrassés de la combler, malgré toutes les ressources que nous possédons. Ainsi, d'après la traduction persane dont Anquetil-Duperron a tiré son *Oupnekhat*, on avait dû croire que le nombre des Oupanishads était de cinquante, et l'on avait quelque raison de penser que ce nombre était authentique; il s'est trouvé que, par des recherches postérieures, il a dû être porté à soixante-deux, puis ensuite à cent huit, et il n'est pas sûr qu'il ne doive peut-être s'accroître encore par de nouvelles découvertes[1]. On en pourrait dire presque

[1] M. Max Müller, *A History, etc.* p. 325. C'est M. Ward qui donne le chiffre de 62, et M. W. Elliot qui donne celui de 108, *Journal of the Asiatic society of Bengal,* 1851, p. 607. M. Max Müller a dressé une table complète des Oupanishads, et il annonce, page 325, que cette table sera imprimée en appendice à son volume.

autant des Brâhmaṇas, dont les Oupanishads font souvent partie, et aussi des Soûtras. Ces incertitudes n'auraient point eu lieu, si l'exégèse védique eût montré pour les ouvrages secondaires la sollicitude dont elle a fait preuve pour les hymnes primitifs. Sans doute ils ne la méritaient pas au même degré tout à fait; mais il est étonnant que, pour les Brâhmaṇas au moins, on n'y ait pas songé, du moment qu'on les faisait entrer, comme les Mantras, dans le sanctuaire de la révélation.

Pour exposer ces quatre périodes avec tous les détails qu'elles comportent, M. Max Müller a cru devoir commencer par la dernière, celle des Soûtras, parce qu'en effet elle suppose les trois précédentes. C'est un ordre renversé de démonstration, et l'auteur aura cru probablement rendre par là son argumentation plus péremptoire. Nous ne savons si, pour notre part, nous n'eussions pas préféré l'ordre chronologique et naturel, en débutant par les Tchhandas, en continuant par les Mantras et les Brâhmaṇas, et en terminant par les Soûtras. Il n'est pas, en général, sans inconvénient de déranger la succession réelle des choses, et d'intervertir les développements qu'elles ont présentés historiquement; mais, ici, les idées sont tellement claires, qu'il n'y a aucun danger de les confondre, et elles n'en restent pas moins exactes pour commencer par la fin. Quoi qu'il en puisse être, nous suivrons les pas de M. Max Müller dans le chemin qu'il s'est tracé; et notre première étude, comme la sienne, portera sur les Soûtras, bien qu'ils ne soient venus qu'en dernier lieu, pour former, en quelque sorte, le lien du Véda avec le reste de la littérature sanscrite[1]. Plus tard, d'ailleurs, en nous résumant, nous pourrons rétablir l'ordre véritable des faits, pour qu'on les embrasse d'une vue aussi nette que possible. Nous nous occuperons donc d'abord des Soûtras.

Elle n'y est pas jointe, du moins dans l'exemplaire que j'ai sous les yeux. Pour la rendre aussi complète que possible, il a consulté l'*Oupnekhat* d'Anquetil-Duperron, l'*Essai* de Colebrooke sur les Védas, l'analyse de l'*Oupnekhat*, par M. A. Weber, l'article de M. W. Elliot, cité plus haut, les éditions et traductions des Oupanishads, par le Dr Röer, dans la *Bibliotheca indica*, et plusieurs autres documents. Ce qui rend si variable le nombre des Oupanishads, c'est que ce nom est arbitrairement attribué à des portions de différents Brâhmaṇas, de telle sorte qu'on peut les multiplier presque indéfiniment. — [1] Les Soûtras védiques ont conservé le privilége de pouvoir employer certaines formes irrégulières du Véda, qui, dans la grammaire ordinaire, passeraient pour des fautes, et qui n'en sont pas dans les Soûtras, parce qu'ils conservent encore quelque chose de la liberté du Tchhandas. Il faut ajouter que ces irrégularités aident souvent à l'exactitude du mètre, car les Soûtras sont parfois en vers. (Voir le *Prâtiçâkhya* du Ṛig-Véda, et M. Max Müller, *A History, etc.* p. 75, en note.)

Les Soûtras, ainsi que nous l'avons dit, ne font pas partie de la Çrouti ou des ouvrages révélés; mais ils s'appuient, dans bien des cas, sur la révélation, et voilà pourquoi on les distingue parfois en Çraouta-Soûtras, ou Soûtras de la révélation, et en Smarta-Soûtras ou Soûtras simplement traditionnels[1]. Il est très-probable qu'ils eussent été compris avec les Brâhmaṇas dans la révélation même, bien qu'ils fussent de moindre importance, si, à l'époque où il fallut se décider, ils n'eussent été encore trop récents. Cette époque coïncide à peu près avec celle du bouddhisme; et, comme alors les brahmanes, menacés dans toutes leurs prérogatives par la religion nouvelle, durent songer à les défendre en les rendant sacrées, il est à croire qu'ils eussent également abrité leurs Soûtras sous une autorité divine, si les Soûtras avaient été couverts par la même antiquité. Mais les auteurs des Soûtras étaient encore trop généralement connus pour qu'on pût leur conférer l'apothéose, et c'est là ce qui fait qu'ils sont restés des auteurs tout humains[2]. On a bien essayé plus tard de leur attribuer une autorité presque égale à celle de la Çrouti, en disant qu'ils s'appuyaient sur des parties du Véda qui n'existaient plus; mais ce dangereux argument, qui portait atteinte aux Védas eux-mêmes, n'a point prévalu, et les Soûtras, quoique très-révérés encore, n'ont pu prétendre à l'être autant que les Mantras et les Brâhmaṇas.

Les sujets dont s'occupent les Soûtras en général sont au nombre de six, et ils forment ce qu'on appelle les Védângas, c'est-à-dire les

[1] La Çrouti représente, d'une manière générale, la littérature sacrée; la Smṛiti représente au même titre la littérature profane. On ne fait pas de distinction d'autorité dans la première; mais on en fait dans la seconde, et les Soûtras y sont au premier rang, par le respect et l'estime dont ils jouissent. Il faut d'ailleurs distinguer entre la Smṛiti, qui est une expression générique et indéterminée, et entre les Smṛitis, qui sont les codes des lois de Manou, de Yâdjnavalkya, de Parâçara, etc. Le génie indien a toujours cherché des appuis dans les temps antérieurs, soit qu'il s'adresse à la révélation, soit qu'il se contente de la tradition. Les Ṛishis ne font que reproduire ce qu'ils ont entendu; et les législateurs mêmes, pour donner plus de force à leurs codes, les mettent aussi sous l'égide des âges précédents. Leurs lois sont traditionnelles. — [2] Les commentateurs indiens se sont donné beaucoup de peine pour établir ce point et pour ne pas laisser les Soûtras prendre plus d'autorité qu'il ne leur en appartenait. M. Max Müller cite de très-curieux passages des commentaires de Sâyaṇa sur le code de Parâçara et de Koumârila, dans le Tantravârttika, où il dit formellement qu'il y eut un temps où les Soûtras n'existaient pas; ce qui serait un sacrilége, si on osait le dire des Védas, qui ont existé de toute éternité. Dans un autre passage, Haradatta, commentateur assez récent, essaye de prouver que les Soûtras peuvent bien être appuyés sur des parties perdues des Védas. (Voir M. Max Müller, *A History, etc.* pages 88, 95 et 100.)

membres du Véda. On a cru longtemps à tort que les six Védangas étaient autant d'ouvrages distincts, rattachés à l'écriture sainte; il n'en est rien, et les Védângas ne sont pas autre chose que les six sujets d'études réputés nécessaires à l'intelligence et à l'emploi du texte sacré[1]: la prononciation, Çikshâ; la métrique, Tchhandas; la grammaire, Vyâkaraṇam; l'explication des mots obscurs, Niroukta; le culte avec toutes ses cérémonies, Kalpa; et enfin l'astronomie, Djyotisha. Il y a des Soûtras sur chacun des Védângas, et l'on comprend que chacun d'eux exigeait une étude spéciale, quand on se rappelle de quel ardent respect et de quelle superstition le Véda était entouré. Il y a de plus cette circonstance spéciale à la langue sanscrite, que les mots réunis par les lois du sandhi peuvent y être assez souvent divisés de plusieurs manières, et que, selon le mode de division, le sens du texte divin peut beaucoup varier. L'accent même est sujet à des changements non moins graves, et les Brâhmaṇas citent des vers dont la signification est profondément modifiée, selon qu'on les prononce d'une manière ou d'une autre.

C'est à ce besoin d'une scrupuleuse orthodoxie que répondent les Soûtras connus sous le nom de Prâtiçâkhyas. Ce ne sont pas, à proprement dire, des grammaires; mais, tout en se bornant à traiter avec le soin le plus minutieux des nuances les plus fines de la prononciation et de la phonétique, ils supposent antérieurement à eux de très-longues études grammaticales, et la preuve, c'est que les Prâtiçâkhyas eux-mêmes citent une foule d'auteurs dont ils rappellent les opinions pour les adopter ou pour les combattre. Je n'insisterai pas sur ce point, parce que je m'en suis déjà suffisamment occupé en examinant le Prâtiçâkhya du Ṛig-Véda, publié simultanément par M. Max Müller et par M. Adolphe Regnier[2]. La tradition orale qui conservait le texte du Véda, tout attentive qu'elle était, n'avait pu empêcher qu'il n'y eût des différences assez nombreuses de prononciation, et ces différences formaient une çâkhâ ou une édition spéciale[3]. Selon qu'on adoptait telles ou telles leçons, on se réunissait en tcharaṇa, espèce d'association re-

[1] Ce qui peut avoir provoqué cette méprise, c'est qu'à certaines copies récentes des Védas sont joints de petits traités appelés Védângas, et qui ne contiennent que des résumés très-imparfaits de la doctrine védique. Il ne faut pas les confondre avec les véritables Védângas. — [2] Voir le *Journal des Savants*, cahiers de décembre 1857, de février 1858, etc. — [3] Le mot *çâkhâ* a été pris en plusieurs sens par les commentateurs, et de là est venue une certaine obscurité sur la signification propre qu'il doit avoir. (Voir M. Max Müller, *A History, etc.* pages 121 et suiv.) On se souvient, d'ailleurs, que c'est à M. le docteur Roth qu'appartient la gloire d'avoir le premier découvert les Prâtiçâkhyas et compris leur haute importance.

ligieuse chargée du dépôt de la çâkhâ traditionnelle; et, dans bien des cas, les membres d'un même tcharaṇa s'assemblaient, sans doute pour décider quelques points importants de doctrine. Ces assemblées, qui devaient se composer d'un certain nombre de membres pour être compétentes, se nommaient des parishads, et les textes dont elles faisaient un usage particulier, des pârshadas.

Par des circonstances jusqu'à présent inexpliquées, il ne nous reste plus, à ce qu'il semble, qu'un seul Prâtiçâkhya pour chaque Véda. Le Prâtiçâkhya du Ṛig-Véda, composé par Çaounaka, représente la çâkhâ ou l'édition d'un tcharaṇa que formaient des brahmanes appelés les Çakalas. Le second Prâtiçâkhya est celui du Yadjour-Véda noir, qui n'a point encore été publié. Le troisième, celui du Yadjour-Véda blanc ou Vâdjasaneyi, appartient à la çâkhâ des Mâdhyandinas, et l'auteur est Kâtyâyana. Il a été publié et expliqué par M. Albrecht Weber, dans le IV[e] volume de ses *Études indiennes*. Enfin, le dernier Prâtiçâkhya, celui de l'Atharva-Véda, dont l'auteur n'est pas bien certain, attend encore un éditeur. On n'est pas sûr non plus qu'il y ait un Prâtiçâkhyâ du Sâma-Véda, et l'on ne devrait peut-être pas s'étonner de cette lacune, puisque le Sâma-Véda n'est qu'un centon du Ṛig-Véda[1]. On ne peut guère hésiter à placer les Prâtiçâkhyas avant Pâṇini, qui paraît avoir beaucoup profité de ces travaux antérieurs pour la composition de sa grammaire.

Après la prononciation, le second Védânga, c'est la métrique. Elle est traitée aussi dans les Prâtiçâkhyas, et notamment dans celui du Ṛig-Véda, mais c'est en quelque sorte d'une manière incidente et sans les développements nécessaires. L'ouvrage le plus complet à cet égard est encore le Nidâna-Soûtra du Sâma-Véda, qui explique la nature et les noms de tous les mètres védiques; et l'on peut citer en second ordre le traité de Pingalanâga, qui fait également partie des Soûtras. Quant au troisième Védânga, la grammaire ou Vyâkaraṇam, on a prétendu plus d'une fois qu'il était représenté par l'ouvrage si célèbre de Paṇini; mais on a dû renoncer à cette opinion, et Pâṇini, loin d'être un grammairien védique, devrait passer bien plutôt pour le premier de ceux qui ne l'ont plus été : car, dans Pâṇini, les formes spéciales au Véda sont dis-

[1] Pour montrer quelle était l'ardeur des études grammaticales à cette époque reculée du monde indien, M. Max Müller a pris la peine de dresser une liste de tous les grammairiens mentionnés dans les quatre Prâtiçâkhyas, dans le Niroukta de Yâska et dans Pâṇini. Il en trouve jusqu'à soixante-quatre. Ce chiffre est déjà considérable; mais on doit supposer qu'en réalité il l'a été encore davantage, car il n'est pas à croire que les commentateurs aient eu l'occasion de les nommer tous sans aucune exception.

tinguées de toutes les autres, et elles constituent des exceptions. Les Soûtras qui traitent plus spécialement de la grammaire, sans parler de ce qui en est dit dans les Prâtiçâkhyas, sont les Ouṇadi-Soûtras, qui exposent les règles de la formation des noms au moyen de certains affixes [1], et les Soûtras de Çântanâtchârya, qui était peut-être antérieur à Pâṇini. Le quatrième Védânga, le Niroukta ou étymologie, est traité dans le fameux ouvrage de Yâska, qui porte ce nom, et qui peut passer pour le résumé de beaucoup d'ouvrages antérieurs sur le même sujet. On y trouve, rangés par ordre et expliqués, les mots les plus vieux du Véda, et l'on en donne l'étymologie et la synonymie [2]. Les monuments du cinquième Védânga, le Kalpa ou le culte, sont beaucoup plus nombreux, et les Soûtras qui enseignent aux différentes classes de prêtres, adhvaryous, hotṛis et oudgâtṛis, leurs fonctions spéciales dans le sacrifice, prirent bientôt la plus grande importance à cause de leur indispensable utilité [3]. Les Kalpa-Soûtras sont, en général, fondés sur les Brâhmaṇas, dont ils allèguent fréquemment l'autorité. On en connaît une vingtaine, dont la moitié existe encore et sera sans doute publiée quelque jour. A côté des Soûtras du sacrifice, il y a aussi les Gṛihya-Soûtras et les Sâmayâtchârika-Soûtras, qui règlent tous les actes religieux de la vie intérieure de la famille. Enfin le sixième et dernier Védânga, l'astronomie (Djyotisha), n'a produit que très-peu d'ouvrages, et la science s'y réduit à une sorte de calendrier pour fixer les jours et les

[1] Les affixes ouṇâdi sont ceux à l'aide desquels on forme des noms tirés des racines, mais n'ayant pas tout à fait le même sens qu'elles. Leur nom leur vient de ce que la liste qui les renferme commence par l'affixe *ouṇ*. *Ouṇâdi* veut donc dire : *ouṇ et le reste*. Ce genre de désignation est très-souvent employé par les commentateurs et les grammairiens indiens. On ne connaît pas l'auteur des Ouṇâdi-Soûtras; mais il est probable qu'il était antérieur à Pâṇini, qui fait usage de ce même terme technique. — [2] Les Brâhmaṇas, les Âraṇyakas et les Oupanishads contiennent fréquemment des détails de grammaire qu'il serait très-important de recueillir, et où l'on trouverait les plus curieux renseignements sur l'origine de la grammaire dans l'Inde. M. Max Müller a comparé, dans quelques pages, l'histoire de la grammaire en Grèce avec l'histoire de la grammaire indienne (p. 158 et suiv.), et il a parfaitement montré la supériorité du génie brahmanique, qui n'est pas, d'ailleurs, sans faute, mais qui a suivi une excellente méthode. C'est la sainteté du Véda qui a provoqué tant d'études admirables et fécondes. La Grèce n'avait point de livre sacré qu'il fallût connaître et expliquer si minutieusement. — [3] On distingue en général trois sortes de prêtres : les adhvaryous étaient chargés de toute la partie matérielle du sacrifice, le choix du lieu, la préparation des instruments et des vases, l'immolation des animaux, etc. les oudgâtṛis chantaient les hymnes en modulant harmonieusement leur voix; enfin les hotṛis récitaient les hymnes sans les chanter, mais avec toutes les nuances de la prononciation et de l'accentuation les plus régulières. La Samhitâ des oudgatṛis était le Sâma-Véda.

heures les plus propices aux différentes cérémonies du culte officiel et privé.

Pour en finir avec les ouvrages qui appartiennent à la période des Soûtras, il ne reste plus qu'à mentionner les tables ou anoukramaṇîs jointes à chaque Véda. Elles contiennent les renseignements les plus précieux sur l'état des monuments védiques au moment où elles ont été faites [1]. Elles sont assez nombreuses, et elles sont construites sur divers plans; mais on ne connaît que deux des auteurs à qui elles sont dues, Çaounaka et Kâtyâyana. Si l'on savait à quelle époque à peu près l'un et l'autre de ces auteurs ont existé, on pourrait fixer par là, au moins d'une manière approximative, la date des derniers Soûtras, et l'on arriverait à déterminer la limite extrême de la période que les Soûtras remplissent [2].

Nous ne suivrons pas M. Max Müller dans les calculs assez longs et dans les savantes recherches auxquelles il se livre pour arriver à porter quelque lumière dans cette partie de la chronologie indienne, et particulièrement en ce qui regarde les dates de la mort du Bouddha, l'époque de Tchandragoupta et celle de Pâṇini. Il nous suffira de constater le résultat définitif auquel il parvient, et qui, en général, reste d'accord avec les données les plus ordinairement reçues. Il est très-bon de connaître et de recueillir le suffrage d'un juge aussi compétent, et l'opinion vulgaire reçoit de son adhésion un nouveau poids. Sans nier les difficultés que présente ce système, M. Max Müller semble ne pas rejeter, pour la mort de Çâkyamouni, la computation singhalaise; et, dans les grandes

[1] C'est ainsi qu'on peut savoir qu'au temps de Çaounaka, et d'après sa table du Ṛig-Véda, ce Véda, le plus important de tous, était composé précisément comme il l'est encore aujourd'hui. Selon Çaounaka, il comprend 10 maṇḍalas, divisés en 64 anouvakas et 1,017 hymnes. Tous ces hymnes renferment 10,417 vers, ou, selon un autre calcul, 10,622. On est allé jusqu'à compter le nombre des mots (padas) du Ṛig-Véda, et on l'a trouvé de 153,826. Une analyse encore plus minutieuse a calculé le nombre des syllabes, qui est de 432,000. Çaounaka range aussi les vers du Ṛig-Véda d'après leurs mètres respectifs, et c'est ainsi qu'il trouve 2,451 gâyatrîs, 855 anoushṭoubhs, 4,253 trishṭoubhs, 1,348 djagatîs, etc. Ces chiffres, d'ailleurs, varient quelquefois, d'après la manière de couper les vers. — [2] Il faut peut-être encore comprendre dans la période des Soûtras les ouvrages connus sous le nom de Pariçishṭas, ou recueils des questions secondaires qui n'ont point été traitées dans les Soûtras et dans les Brâhmaṇas. Les Pariçishṭas paraissent avoir été fort nombreux, et l'on n'en compte pas moins de dix-huit pour le seul Yadjour-Véda. On ne sait pas précisément à quels auteurs sont dus ces petits ouvrages, qui servent de complément à de plus importants. Ils sont en vers anoushṭoubs, et ils sont loin d'être aussi concis que les Soûtras. Ce sont les derniers et les moindres produits de la littérature védique.

lignes de son ouvrage, il la sous-entend toujours, comme étant en concordance suffisante avec les phases principales de la domination et de la décadence brahmaniques. C'est à peu près avec l'apparition du bouddhisme que cesse la période des Brâhmaṇas et que commence la période des Soûtras. De même, pour le règne de Tchandragoupta, le Sandracottus des Grecs, M. Max Müller se range, après une discussion approfondie, à la croyance commune qui place ce prince quelque temps après l'expédition d'Alexandre, et le fait monter sur le trône en 315 avant Jésus-Christ. C'est là une date qui lui paraît inébranlable; il veut y subordonner toute la chronologie brahmanique, et il en fait comme un point de repère auquel il faut rapporter tout le reste. Or le fameux Açoka, protecteur de la foi, est le petit-fils de Tchandragoupta, et la date de son avénement se trouve rapportée du même coup à l'année 263 avant notre ère[1]. D'un autre côté, Kâtyâyana, auteur des anoukramaṇîs ou tables des Védas, passe pour le contemporain de Pâṇini et son rival en science grammaticale; on sait, de plus, qu'il a été le ministre d'un roi nommé Nanda, que Tchandragoupta remplaça par une usurpation. Ainsi, la date de Pâṇini reste fixée pour M. Max Müller, ainsi qu'elle l'est pour la plupart des indianistes, depuis les recherches de M. Böhtlingk, vers le milieu du IVe siècle avant l'ère chrétienne; et, comme on suppose que la composition des Soûtras védiques a pu continuer trois générations encore après Kâtyâyana, la dernière limite de la période des Soûtras coïncide et expire avec le IIe siècle avant l'ère chrétienne.

Du reste, M. Max Müller a trop de circonspection et un jugement trop sûr, pour ne pas sentir tout ce qu'il y a nécessairement de hasardeux et d'insuffisant dans ces assertions chronologiques. « Je suis loin de main-« tenir, dit-il, que les preuves qui unissent les noms de Kâtyâyana et de « Nanda soient indiscutables. Nulle part ailleurs que dans l'histoire de « l'Inde nous ne nous croirions autorisé à donner quelque valeur à de « vagues traditions qui se trouvent dans des histoires populaires écrites

[1] Comme il est généralement admis qu'entre l'inauguration d'Açoka, 259 ans avant Jésus-Christ, et le nirvâṇa du Bouddha, il s'est écoulé deux cent dix-huit ans, on trouve, d'après ces diverses données, que le Bouddha a dû mourir en l'an 477, et non en l'an 543 avant notre ère. C'est une différence de soixante-six ans, qu'il est bien difficile d'expliquer, et une grave objection contre le calcul des Singhalais. Mais le Mahâvança de Mahânâma a été rédigé dans le Ve siècle de notre ère, et il a été compilé, à cette époque, sur les plus anciens documents. Il a donc pour lui une authenticité et une antiquité incomparables, et c'est là ce qui fait que les dates qu'il donne ou qu'il suppose ont prévalu. Il y a, d'ailleurs, dans les chroniques singhalaises, un sentiment plus vrai que dans toutes les autres de la succession réelle des temps et des faits.

« plus de mille ans après les faits[1]. Ce qu'on peut dire de mieux en fa-« veur de ces traditions, c'est qu'il n'y avait pas le moindre intérêt à les « inventer; en second lieu, c'est qu'elles ne contredisent en rien ce que « nous savons par d'autres sources de l'antique histoire de l'Inde; et « enfin, c'est qu'elles sont en harmonie avec toutes les conclusions qu'on « peut tirer de la littérature des brahmanes relativement aux progrès et « au déclin de l'esprit hindou avant notre ère[2]. »

Par suite d'autres inductions hypothétiques, M. Max Müller fait commencer la période des Soûtras vers l'an 600 avant Jésus-Christ, et il lui donne ainsi quatre siècles de durée environ. C'est l'époque probable où naît le bouddhisme; et c'est en regardant à ce grand événement que, selon toute apparence, l'auteur se sera décidé à adopter ce point de départ pour la période des Soûtras. Dans ces larges limites, et en fait de chronologie hindoue, cette conjecture est acceptable plus encore que toute autre, et on doit certainement se résigner à n'avoir jamais rien de plus précis. Il faudrait, en effet, pour obtenir des dates exactes, que l'on connût les premiers et les derniers auteurs des Soûtras compris dans la littérature védique; mais le génie de l'Inde répugne à ces précisions historiques, dont il se passe pour les faits les plus graves de sa longue existence, tandis que tant d'autres peuples les ont regardées comme indispensables. Il ne sait même pas quand ont vécu les Rishis, à plus forte raison ne s'inquiète-t-il pas de savoir la biographie de quelques écrivains subalternes. Ce n'est pas l'éloignement des temps qui a rendu les ténèbres si épaisses; la proximité non plus ne les éclaircit point; elles tiennent à une négligence et à un dédain invincibles; et, si nous devons connaître quelque jour avec étendue et certitude l'histoire de l'Inde, ce ne sera jamais par elle, mais par les peuples avec lesquels elle a été successivement en contact, soit pour les instruire, soit pour se soumettre à eux. Ces plaintes, cent fois répétées déjà, le seront bien souvent encore avant d'être satisfaites.

Quoi qu'il en soit, la durée de la période des Soûtras, qu'on la fasse plus longue ou plus courte, doit être proportionnelle à la durée des

[1] Ceci fait allusion au Kathâ-Sarit-Sâgara, ouvrage de Somadévabhatta, qui vivait au Kachemire dans le XII[e] siècle de notre ère. C'est dans cet ouvrage, publié en 1839 par M. le docteur Hermann Brockhaus, que se trouvent les détails relatifs à Kâtyâyana-Vararoutchi. (Voir M. Max Müller, *A History, etc.* page 240 et suiv.) On ne doit pas, sans doute, attacher trop d'importance au témoignage de Somadéva; mais il ne faudrait pas non plus le trop dédaigner; car c'est une tradition qu'il recueille et qui doit remonter assez haut. — [2] M. Max Müller, *A History, etc.* page 300. Le premier argument n'est pas irréfutable, car souvent on peut inventer des faits par erreur ou simple caprice d'imagination, sans y avoir d'autre intérêt.

autres périodes; et l'on ne pourra bien décider cette relation délicate qu'en examinant la question dans son ensemble. Les Rishis ont dû chanter longtemps avant que l'on songeât à recueillir leurs inspirations, dont la source coulait avec une inépuisable abondance. On a dû réciter longtemps ces hymnes de mémoire, avant de les accompagner de commentaires sur des sujets analogues à ceux qui les avaient inspirés. Le commentaire lui-même a dû vivre pendant bien des siècles, avec les digressions qui lui sont ordinaires et avec son exubérance naturelle, avant que la science se réduisît à la forme desséchée du Soûtra. Mais dans quels rapports ces progrès successifs sont-ils les uns aux autres? Et peut-on conclure de la durée du Tchhandas à celle des autres périodes? C'est ce que nous discuterons un peu plus loin. Mais, pour le moment, il suffit d'avoir tiré de l'ouvrage de M. Max Müller tout ce qu'il nous apprend sur les Soûtras et sur leur composition intrinsèque. La période dont il s'occupe ensuite, celle des Brâhmaṇas, n'est ni moins curieuse ni moins bien étudiée.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

La nécropole de Carthage.

Falbe a fait connaître, le premier, le site qu'occupaient les tombeaux des Carthaginois. Voici comment il s'exprime à la page 43 de ses *Recherches sur l'emplacement de Carthage :* « Autour des maisons de cam-« pagne de Qamart, on ne voit que de faibles traces de ruines, aussi « bien que le long du sentier qui conduit de Qamart à El-Mersa par le « sommet de la montagne. Au n° 92 de mon plan, dans une carrière « d'argile rouge, j'ai trouvé des vestiges de tombes; plus haut, au n° 93, « on pénètre par un trou dans une petite chambre sépulcrale creusée « dans le roc, dont les parois sont percées de cases pour y déposer les « morts. Ce monument est semblable à ceux des environs d'Antioche. »

M. Dureau de la Malle, en commentant l'ouvrage de Falbe, a tiré de ce récit une induction très-juste. Il en a conclu « que la nécropole « et les tombeaux étaient placés dans l'enceinte de Carthage et couverts

« par la triple défense qui protégeait la ville[1]. » Seulement, il s'est trompé en étendant la nécropole au delà du Djebel-Khawi et en supposant que le banc de sable qui s'est formé dans la plaine, entre la mer et la montagne de Sidi-Bou-Saïd, a pu être consacré à la sépulture des morts.

M. Davis, qui a habité pendant deux ans le village de Qamart, a exploré un certain nombre de tombeaux. Comme il recherchait uniquement les objets précieux ou curieux qu'on avait dû enterrer avec les morts, il s'est contenté de faire vider les *cases* dont parle Falbe, où chaque corps était enfermé. Les caveaux eux-mêmes n'ont point été totalement déblayés, et la terre qui les comblait n'a été enlevée qu'autant que cela était nécessaire pour arriver jusqu'aux morts. Du reste, M. Davis m'a dit que cette recherche avait été peu productive. La nécropole a été pillée par les Romains, par les Arabes, et l'on n'y trouve plus que quelques poteries grossières, et des monnaies frustes ou insignifiantes. Aussi, en entreprenant des fouilles, à mon tour, dans le même lieu, n'avais-je pas la prétention d'être plus heureux que M. Davis. Mon but n'était pas de découvrir des trésors, mais d'étudier l'architecture des tombeaux. Je m'inquiétais de trouver, non pas de petits objets propres à être transportés, mais des caveaux assez bien conservés pour mériter d'être entièrement déblayés, puis dessinés. Il est un butin qui survit souvent aux dévastations, ce sont les documents scientifiques, les plans, les détails de construction, qui révèlent à l'archéologie les habitudes et les idées d'un peuple. Ce que j'apporte, c'est donc une étude méthodique de la nécropole des Carthaginois.

La presqu'île de Carthage est plate et unie comme la surface d'un lac, excepté à son extrémité. Là, elle présente deux soulèvements distincts : l'un qui comprend la montagne de Sidi-Bou-Saïd, les hauteurs qui s'y rattachent et le plateau de Saint-Louis; l'autre qui constitue le Djebel-Khawi. D'un côté était la ville des vivants, de l'autre la ville des morts. Cette configuration du sol a frappé le docteur Barth, et il a cru que ce double soulèvement avait, dans le principe, formé deux îles[2]. L'aspect de l'isthme a pu inspirer, en effet, une telle hypothèse, et la configuration intérieure du sol peut la justifier. La terre végétale a peu d'épaisseur et repose sur une couche de tuf méditerranéen, dont la formation est due aux dépôts de la mer, couche partout égale, où les Arabes percent de nombreux puits pour atteindre une nappe d'eau

[1] *Recherches sur la topographie de Carthage,* p. 93. — [2] *Wanderungen durch die Küstenländer des Mittelmeers,* p. 82. Le docteur Barth fait mention des tombeaux de Qamart, à la page 107.

saumâtre et arroser leurs jardins. Si jadis la mer occupait la place que l'isthme occupe aujourd'hui, c'était, selon toute vraisemblance, à une époque antérieure à la création de l'homme. Ce qui est certain, c'est que, lorsqu'une colonie phénicienne vint fonder Carthage, le Djebel-Khawi était uni au reste de la ville : bientôt il fut protégé par la même ligne de fortifications. Comme l'isthme était coupé dans toute sa largeur, qui est de plus de quatre kilomètres, par une puissante muraille, la nécropole était à l'abri des attaques de l'ennemi. Chez nous, la plupart des cimetières sont situés en dehors de la ville; ils étaient bien plus exposés, en cas de siége, dans l'antiquité que dans les temps modernes, à cause de l'habitude qu'avaient les peuples païens d'enferrer avec les morts des objets précieux. Carthage, au contraire, avait pourvu à la sûreté de sa nécropole. Aussi, lorsque le consul Censorinus signifie aux Carthaginois suppliants de détruire leur ville pour la rebâtir à dix lieues plus loin dans l'intérieur des terres, Bannon, surnommé Tigillas, répond, au nom des députés, qu'il est moins cruel d'exterminer un peuple que de lui faire abandonner ses temples et ses tombeaux [1]. La Bible, du reste, nous offre de constants exemples de l'attachement des Sémites aux tombeaux de leurs pères et de leur désir de reposer auprès d'eux [2].

Toutefois il était défendu aux Hébreux (les rois et les prophètes exceptés) de se faire enterrer dans l'enceinte des villes. La *Mischna* contient un article qui fixe la distance à cinquante coudées [3]. Cet espace était porté à deux mille coudées pour les villes lévitiques [4]. Moïse avait même déclaré que celui qui touchait un tombeau était impur pendant sept jours [5]. Ainsi les lois de la salubrité publique se conciliaient avec les devoirs de la piété. Je remarque, de même, qu'à Carthage la nécropole est non-seulement à la pointe de la presqu'île la plus reculée, mais qu'elle est disposée de manière à ne pouvoir être vue de la ville. Les caveaux ne sont point creusés sur le versant du Djebel-Khawi qui regarde Carthage, mais sur le plateau qui s'incline vers Utique et sur les pentes qui descendent vers le lac de Soukara ou vers la pleine mer. Même les habitants du quartier de Mégara, qui était le plus voisin, ne pouvaient apercevoir aucun tombeau. Il fallait

[1] Appien, VIII, LXXXIV. — [2] Barsillaï dit au roi : « Qu'il soit permis à ton serviteur de retourner chez lui et de mourir dans sa patrie, auprès du tombeau de « son père et de sa mère. » (*Samuel*, XIX, 37.) Cf. *Genèse*, L, 4 et 5. — [3] « Cadavera « et sepulcra separant et coriarium, quinquaginta cubitos a civitate. » (Surenhusius, *Legum Mischnicarum* liber qui inscribitur *Ordo damnorum*, pars quarta, p. 164, § 9.) — [4] Nicolaï, *De sepulcris Hebræorum*, p. 155, 189. — [5] *Nombres*, XIX, 16.

avoir gravi le sommet de la montagne pour découvrir la cité des morts. Ce trait, éclairé par les mœurs des Hébreux, me semble caractéristique.

A l'impression religieuse que leur causaient la solitude et le silence des tombeaux, s'ajoutait une poésie à laquelle les Orientaux ont toujours été sensibles, celle de la nature. Le site est grandiose, et la vue y est belle. Sur la gauche, Tunis dort au bord de son lac, où se reflètent les maisons blanchies à la chaux. En face, le lac Soukara brille, couvert de sel argenté, puis le golfe d'Utique reçoit les eaux limoneuses du fleuve Bagrada. A droite, s'étend la pleine mer, sur laquelle l'île de Zimbre s'élève comme un nuage transparent. Au pied même de la nécropole, le village de Qamart se cache dans la verdure; ses palmiers, dont les couronnes se détachent sur les dunes de sable entassées par le vent, rappellent une oasis au milieu du Sahara. Le sol est aride, et l'orge elle-même, qui aime à croître parmi les pierres, pousse plus rare. Cependant les oliviers et les caroubiers prospèrent. Peut-être jadis de plus grands arbres ombrageaient-ils les tombeaux[1]. Ce lieu est le théâtre de combats fréquents entre le chacal, auquel les caveaux servent de terriers, et le porc-épic, qui sème ses dards parmi les romarins toujours fleuris et le thym odorant.

Lorsque je visitai le Djebel-Khawi, je ne vis rien au premier abord, et j'étais loin de me douter que, sous mes pieds, s'étendait tout un monde souterrain, comprenant des milliers de chambres sépulcrales et des millions de tombes. Toute la montagne est ainsi minée, mais la terre a recouvert les escaliers, les portes et les soupiraux. Ce n'est qu'en examinant attentivement la surface du sol que l'on découvre çà et là, sous les touffes de fenouil et d'acanthe, une ouverture par laquelle il est possible de se laisser glisser. Alors on pénètre dans une petite salle rectangulaire, dans les parois de laquelle sont évidés des trous assez profonds pour qu'un cadavre y fût jadis étendu. Par l'effet de la poussière, des pluies, des infiltrations, les caveaux sont aux trois quarts remplis de terre, et l'on est forcé, non-seulement d'y marcher courbé, mais d'y ramper le plus souvent. Ceux où l'on peut n'être que courbé ont été récemment rendus accessibles, soit par M. Davis, qui les explorait, soit par les habitants du village, qui cherchaient ou des trésors ou d'excellent calcaire. Je commençai, avant d'entreprendre à mon tour des fouilles, par visiter soigneusement tous les sépulcres déjà ouverts.

[1] *Genèse*, XXXV, 8 : « Eodem tempore mortua est Debora, nutrix Rebeccæ, et sepulta est ad radices subter quercum, vocatumque est nomen loci illius : *Quercus fletus*. » (Voyez le premier livre des *Rois*, XXXI, 13.)

Bientôt le champ de mes recherches s'étendit d'une manière considérable, parce que je reconnus que des passages souterrains, taillés après coup, mettaient en communication certaines séries de caveaux. Ces passages n'existaient point dans le principe, car ils sont percés à la hâte, grossièrement, et gâtent l'ordonnance du monument. J'acquis la conviction que ces dégâts étaient l'œuvre des soldats romains, qui eurent le loisir de piller la nécropole, puisqu'ils restèrent après le siége, n'ayant d'autre tâche que de détruire Carthage. Ce qui échappa à l'armée de Scipion fut recherché après son départ par les peuples voisins, car la grande Carthage leur fut livrée comme une proie par la vengeance du sénat. Enfin les Arabes achevèrent de dévaster la nécropole.

Dans l'antiquité l'entrée des sépulcres était cachée : j'expliquerai plus loin quel devait être le système de clôture. Au lieu de chercher, inutilement peut-être, chacune de ces entrées, que faisait le soldat romain? Une fois un caveau fouillé, il sondait ses parois, et reconnaissait, au son plus mat ou plus creux, si d'autres caveaux lui étaient contigus. Il profitait de la niche, profonde de six pieds, où le mort reposait, il l'agrandissait, la défonçait pour avoir moins de travail, et, comme le rocher est un calcaire tendre, il tombait dans le caveau voisin. De proche en proche, tout a été ainsi dépouillé. J'ai dû me glisser à mon tour par ces singuliers couloirs, éclairé à grand'peine par mes Arabes, qui refusaient de me suivre, et, à plus forte raison, de me précéder, de peur d'être ensevelis vivants.

J'ai nommé les soldats de Scipion; mais il convient de faire aussi la part des colons romains qui vinrent, peu d'années après, relever Carthage, du temps des Gracques d'abord, puis sous Auguste. En venant chercher dans les flancs du Djebel-Khawi le calcaire propre à faire de la chaux, s'ils découvraient quelque caveau non violé, ils durent achever la tâche de leurs devanciers. C'est ainsi qu'en Grèce la colonie envoyée par Jules César pour reconstruire Corinthe passa près de deux ans à fouiller la nécropole des anciens Corinthiens. En attaquant le roc qui forme le sol de l'isthme pour en extraire des pierres, ils découvrirent les tombeaux et les richesses qu'ils contenaient. Tel fut leur empressement à poursuivre cette recherche lucrative (car déjà les Romains payaient au poids de l'or les antiquités grecques), qu'ils oublièrent presque de se bâtir des maisons [1].

Les Juifs avaient l'habitude d'enterrer leurs morts dans des tombeaux

[1] Strabon, VIII, p. 382.

souterrains. Pour cette raison, ils les désignent souvent par le nom de cavernes, de grottes. Le vingt-troisième chapitre de la Genèse nous montre Abraham achetant à Éphron, fils de Séor, le champ où se trouve la grotte de Macphela, pour y déposer le corps de Sarah. Isaac et Ismaël [1], Jacob à son tour [2], seront ensevelis dans le même caveau. Joseph d'Arimathie dépose le Christ dans son propre tombeau, qui n'a pas servi, et qu'il a taillé dans le rocher [3]. Comme saint Pierre, comme Marie-Madeleine, lorsqu'ils veulent regarder dans l'intérieur du tombeau, après la résurrection de Jésus-Christ, sont forcés de se baisser [4], on ne peut douter que ce tombeau ne fût souterrain. Celui du prophète Élisée l'était aussi, puisqu'un jour des gens qui allaient enterrer un mort, effrayés par l'approche de voleurs, ouvrirent à la hâte le sépulcre du prophète, y jetèrent le cadavre et s'enfuirent [5]. Le cadavre, en tombant, toucha les ossements d'Élisée; aussitôt il reprit la vie pour sortir du sépulcre qu'il profanait. Ce qui était un usage chez les Sémites de la Palestine était une loi absolue chez les Sémites de Carthage. Toutes les tombes du Djebel-Khawì, sans exception, sont souterraines, et des rites immuables ont fixé leur disposition. La couche de terre végétale qui recouvre le noyau de la montagne a très-peu d'épaisseur. Quelques mètres plus bas, parfois à fleur du sol, paraît un rocher [6] assez mince, très-dur, qui s'étend horizontalement, et est, par conséquent, merveilleusement préparé pour former un plafond. Ce banc horizontal, épais d'un demi-mètre, repose sur un lit de calcaire tendre, friable, dont la profondeur est considérable, et qui donne une chaux excellente, légèrement hydraulique, dont les Carthaginois se servaient pour leurs constructions et leurs enduits. Ceux qui voulaient se creuser un caveau n'entaillaient le banc de rocher qu'autant qu'il le fallait pour s'ouvrir un passage, puis ils s'établissaient sous ce plafond naturel. Ils préparaient leurs souterrains d'après un certain plan, et, la chaux extraite, ils y déposaient leurs morts. Les carrières se transformaient en tombeaux. Pourquoi le génie mercantile des Carthaginois n'aurait-il pas conçu cette double spéculation, puisque les Grecs, en creusant leurs tombeaux dans le roc, tiraient des pierres de taille, puisque les Ro-

[1] *Genèse*, XXV, 9. — [2] *Ibid.* L, 13. — [3] *Évangile de saint Matthieu*, XXVII, 58. — [4] *Évangile de saint Jean*, XX, 4 et suiv. — [5] Quatrième livre des *Rois*, XIII, 20. — [6] Quelquefois, sur la surface du rocher et au-dessus du caveau, se trouve un trou rond, qui, au premier coup d'œil, paraît un soupirail destiné à éclairer le caveau; mais, si on le nettoie, on voit qu'il se termine en entonnoir et n'a aucune issue. Était-ce pour recevoir les eaux du ciel et désaltérer les oiseaux, comme certains tombeaux modernes de l'Orient? Était-ce pour l'eau lustrale?

mains empruntaient aux catacombes leur pouzzolane justement célèbre?

De nos jours, les Arabes exploitent encore le calcaire du Djebel-Khawi : non loin on voit un four à chaux. Malheureusement il leur paraît plus facile d'entrer dans les tombeaux anciens, d'en entamer les parois et les piliers, ce qui cause de nombreux éboulements. C'est pour cette raison qu'il faut se défier des caveaux déjà ouverts et accessibles, même par un étroit soupirail. Il vaut mieux en chercher qui soient restés inconnus aux Arabes et aient échappé à leur génie destructeur. Voici le moyen qu'on peut employer pour découvrir des tombes d'une bonne conservation, quoique toutes également pillées. Il faut choisir un espace de terre vaste et bien nivelé, où il n'y ait ni trous ni apparence de rocher, parce qu'on est certain que les pourvoyeurs de fours à chaux n'ont rien gâté de ce côté. On fait creuser le sol et mettre à nu la surface du rocher. S'il rend sous la pioche un son plein, il faut aller plus loin; s'il rend un son creux, c'est qu'on est sur un caveau. Alors les ouvriers doivent suivre le rocher et enlever soigneusement, sur une étendue de 15 à 20 mètres carrés, toute la terre végétale qui le couvre. Ils finissent par trouver une entaille de la largeur d'un homme, qui forme une sorte de passage : c'est l'entrée. On déblaye l'entrée et on peut voir l'intérieur du tombeau, qui est d'ordinaire comblé jusqu'aux trois quarts de sa hauteur. Si le plafond n'est point intact, si les parois ne sont point revêtues de stuc, si l'on ne voit point d'arcades figurées en saillie sur les parois, il vaut mieux s'arrêter et aller plus loin, afin de renouveler le même essai. Si, au contraire, tout est satisfaisant, il ne faut que du temps et de la patience pour enlever, par le petit escalier, large d'un mètre à peine, les dépôts entraînés par les pluies, dépôts qui ont pu remplir facilement, à l'aide des siècles, des souterrains dont les portes et les dalles de clôture avaient été enlevées. On pourrait presque compter les saisons et les orages par les couches de terre inégalement nuancées, comme on compte les années d'un chêne.

Après avoir exploré les tombeaux de la nécropole, en avoir visité beaucoup et fouillé quelques-uns, j'ai été conduit à les diviser en deux classes, ceux des pauvres et ceux des riches. Non pas qu'une différence bien sensible les distingue : ce n'est qu'une question de dimension plus ou moins grande, d'exécution plus ou moins soignée. Je commencerai donc par les tombeaux des riches : pour se figurer ensuite ceux des pauvres, on n'aura qu'à simplifier. Je choisis un type et décris un caveau d'une bonne conservation, d'une proportion heureuse, que j'ai fait nettoyer avec précaution, afin d'en relever les moindres détails.

Ce type une fois étudié, je n'aurai plus qu'à signaler des modifications peu importantes, pour faire connaître les autres tombeaux.

Avant toutes choses, les Carthaginois aplanissaient la surface extérieure du rocher sous lequel le sépulcre devait être creusé. Ils la nivelaient, ménageaient une pente légère pour l'écoulement des eaux : souvent même ils l'enduisaient d'un mortier bien battu. C'était une véritable terrasse, à la façon des terrasses arabes, qui devait protéger leur dernière demeure. Si l'on consulte la planche VI, où je donne le plan et la coupe du tombeau que je choisis pour type, on verra marqués de la lettre C la terre végétale qui recouvre le rocher, de la lettre D le rocher lui-même qui recouvre le sépulcre. La ligne EF est la surface aplanie et enduite qui forme terrasse. Sur d'autres tombeaux, j'ai même retrouvé des conduits latéraux qui emmenaient l'eau et la rejetaient plus bas. Si, dans l'antiquité, ces terrasses restaient apparentes, ce qui me paraît peu vraisemblable, on défendait ainsi le rocher contre l'action du climat et des pluies. Si, après ce travail, elles étaient de nouveau recouvertes de terre et cachées, on prévenait les infiltrations, dangereuses pour la solidité du plafond. Comme les caveaux sont contigus, et comme la nécropole semble offrir la trace de rues et d'alignements véritables, je serais porté à croire qu'il existait tout un système de conduits. La ville des morts avait aussi sa voirie.

Le point A, sur le plan comme sur la coupe, indique le commencement de l'escalier. Le rocher a été entaillé, sur une largeur de 99 centimètres. Un homme peut passer, et, par neuf marches assez roides, ménagées également dans le calcaire, descendre jusqu'à la porte B. Les deux parois verticales qui forment l'encadrement de l'escalier sont revêtues de stuc blanc. La porte, haute de deux mètres, forme, à son sommet, un arc à peine sensible. Elle ne porte aucune trace de clôture, ni de gonds, ni de trous de scellement. On conçoit, en effet, qu'il était peu rationnel de placer des ferrements et des métaux faciles à altérer dans un lieu qui devait être de nouveau comblé par une terre humide. J'ai cherché longtemps quel système de fermeture était employé. Murait-on la porte avec de grosses pierres, tandis que le couloir et l'escalier étaient ensevelis de nouveau? Employait-on de grandes dalles de pierre que l'on glissait de haut en bas et qui s'appliquaient hermétiquement sur l'ouverture? Je penche pour cette dernière solution, d'abord, parce que j'ai retrouvé quelques fragments de pierres plates, très-lourds, très-épais, qui ont dû appartenir à des dalles semblables. J'ai même vu un petit tombeau, qui était celui d'une famille pauvre, car il n'y avait point d'escalier et l'on sautait dans l'intérieur par une ouverture très-

économique : auprès de l'ouverture gisait une pierre plate, pesante et de la même dimension, de façon qu'elle devait jadis s'y appliquer exactement. Du reste, chez les Juifs, les tombeaux étaient fermés avec des pierres, celui de Lazare[1], celui de Jésus-Christ[2], par exemple. La pierre que l'on roulait ainsi s'appelait *golel*[3]. La périphrase qu'emploie le texte grec rend bien cette image *καὶ προσκυλίσας λίθον μέγαν τῇ θύρᾳ*[4]. Il semble qu'en Judée également les pauvres muraient leurs caveaux et en cachaient l'entrée; de sorte que parfois, à l'extinction d'une famille, la tradition s'oubliait, les caveaux devenaient eux-mêmes un secret perdu et, plus tard, le hasard les faisait découvrir. Il faut consulter, sur ce sujet, les commentateurs de la Bible[5]. Les riches, qui pouvaient protéger l'entrée de leurs sépultures par d'immenses dalles, n'avaient peut-être pas besoin de précautions aussi humbles. Un système plus savant encore présidait à la défense des tombeaux dont le type est le tombeau dit des Rois. Je reproduis la description qu'en a donnée M. de Saulcy dans un mémoire[6] lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au mois de septembre 1851 :

« Cette entrée, qui est aujourd'hui libre, était jadis déguisée avec « soin. On en jugera par la description suivante de l'appareil assez com- « pliqué, destiné à masquer la porte. Un disque de pierre d'une grande « épaisseur, roulant dans une rigole circulaire, devait s'appliquer exac- « tement contre la baie, et cette lourde pierre ne pouvait se mouvoir, « sur le plan incliné que lui offrait la rainure dans laquelle elle se trou- « vait engagée, qu'à l'aide de la pression d'un levier agissant de droite « à gauche pour dégager la porte, et de gauche à droite pour la clore. « Afin d'opérer ce double mouvement, il fallait arriver jusqu'au disque « par un couloir direct que recouvrait ordinairement une pierre énorme, « dont les encastrements latéraux sont bien conservés..... Une fois le « disque de clôture chassé à gauche et calé fortement, le passage devenait « libre.

« Mais ce n'est pas tout encore : il nous reste maintenant à parler du « système de fermeture intérieure. Dans une large feuillure, venait s'en- « castrer hermétiquement une porte massive de pierre à double gond[7],

[1] *Saint Jean*, XI, 38. — [2] « Et advolvit saxum magnum ad ostium. » — [3] Buxtorf *Lexicon chald. talm. et rabb.* p. 437. — [4] Voyez Nicolaï, *De sepulc. Hebr.* p. 179. — [5] *Ibid.* p. 21 et 234. — [6] *Recherches sur les tombeaux des rois de Juda*, p. 7 du tirage à part. Ce mémoire a été publié dans le tome V des *Annales de philosophie chrétienne* (1852). Il est reproduit dans l'*Histoire de l'art judaïque*, p. 235. — [7] Voyez, dans l'ouvrage de M. Rey, intitulé *Voyage dans le Haouran* (planche II), le dessin de portes du même genre, en pierre, qui existent encore aujourd'hui.

« prise dans la masse, et qui, probablement, roulait de façon qu'il fût « possible de la mettre aisément en mouvement par une pression venant « de l'extérieur, tandis que la disposition des crapaudines devait, si la « porte était abandonnée à elle-même, la faire aussitôt retomber par son « propre poids dans la feuillure, où elle s'encastrait hermétiquement, je « le répète, et de telle façon que, pour l'homme enfermé derrière elle, « il n'y avait plus aucun moyen de la faire mouvoir[1]. »

Il est certain qu'aucun tombeau carthaginois n'a reçu de clôture aussi compliquée. Mais, en supposant seulement qu'on laissât glisser de haut en bas, de manière à masquer hermétiquement la porte, une dalle de pierre ou de marbre, longue de deux mètres et demi, large d'un mètre, épaisse en proportion, on peut calculer ce qu'il fallait de bras pour la relever. Car on ne pouvait la renverser, puisqu'elle butait contre la dernière marche de l'escalier, dans une sorte de rainure que j'ai marquée de la lettre G, sur le plan et sur la coupe. Comment ces dalles ont-elles disparu? Les colons qui rebâtirent Carthage cherchaient partout des matériaux tout prêts, et ne pouvaient en négliger d'aussi admirables, même ceux que les soldats romains avaient brisés. Ils n'eurent qu'à parcourir la nécropole, ouverte et défoncée depuis la prise de la ville. Je me suis même demandé si ces belles dalles n'avaient point servi à parer l'enceinte du temple de Junon Céleste qui, sur deux mille pas de circonférence, était entièrement dallée; on l'appelait pour cette raison *Platea lithostrata*[2]. On trouve encore aujourd'hui des fragments de ces énormes dalles au-dessous de la colline de Junon, j'en ai remarqué plusieurs autour de citernes réparées par les Arabes, et j'en ai découvert, en fouillant du même côté, au pied de Byrsa.

La porte franchie, on ne trouve point d'atrium comme dans les tombeaux juifs ou étrusques. Le caveau n'est formé que d'une seule salle, où l'on entre de plain-pied. La grandeur de cette salle varie, mais elle est toujours seule. Celle que je publie a 6m,70 de long, 3m,10 de large; le plafond n'a que 2m,10 de hauteur. La coupe montre, en effet, qu'il ne s'élève que de quelques centimètres au-dessus de la porte. Le caractère principal des tombeaux carthaginois c'est, non-seulement la simplicité, mais l'économie. Tout est calculé pour occuper le moins de place possible, et l'on ne donne qu'au strict nécessaire. L'escalier et la porte ne laissent passer qu'un homme; le plafond dépasse de peu la

[1] Rapprochez de cette description la mention que fait Pausanias d'un mécanisme qui ouvrait la porte massive, en marbre, du tombeau d'Hélène, à Jérusalem (liv. VIII, chap. XVI). — [2] *De promissis et prædict.* pars III, chap. XXXVIII, n° 5.

taille d'un homme; nous allons voir que les morts eux-mêmes n'occupent qu'une place très-réduite. A droite et à gauche, sur les longs côtés, trois arcades sont figurées en relief sur le rocher; elles ont 1m,75 d'ouverture, tandis que les piliers ont, à leur base, de 72 à 75 centimètres, et se détachent de la paroi par une saillie de 35 centimètres. Le cintre de l'arcade est déprimé, d'une certaine indécision, qui atteste un art peu avancé. Mais, comme je l'ai retrouvé avec le même caractère dans tous les tombeaux, quelle que fût leur époque, il est évident qu'il y a là une tradition fidèlement suivie. L'art carthaginois, comme si ces lignes naïves (qui m'ont rappelé les moulures du pavillon de l'amiral dans l'île du Cothon) avaient été consacrées à jamais, les a répétées avec une monotonie qui est un des traits du génie oriental, et que favorise l'esprit de stabilité autant que le respect de la religion. Les modèles se copient d'âge en âge et se transmettent ainsi qu'une formule.

Dans l'espace compris entre chaque arcade sont creusés symétriquement deux trous rectangulaires, qui ont 85 centimètres de hauteur sur 55 centimètres de largeur. Leur profondeur est de 2m,05, de sorte qu'il était facile d'y coucher un cadavre tout de son long. On faisait entrer la tête la première, les pieds étant tournés vers l'extérieur, ainsi que je l'ai constaté en ouvrant quelques niches épargnées, où les os des jambes se présentaient d'abord, tandis que les débris du crâne étaient dans le fond. La forme et la disposition de ces niches (voyez la lettre H) sont tout à fait opposées aux habitudes des Grecs et des Étrusques. Ce sont des bières taillées dans le rocher, ou, selon l'expression pittoresque de M. de Saulcy, ce sont des *fours à cercueil*. Car l'on devine qu'un usage aussi absolu chez les Carthaginois ne devait point être étranger aux autres Sémites, et qu'il devait exister aussi en Phénicie et en Judée. Pour le prouver, j'emprunterai à M. de Saulcy quelques descriptions. Voici d'abord le tombeau dit des Prophètes, Qbour-el-Anbia, sur le mont des Oliviers :

« A droite et à gauche de la porte d'entrée de cette petite chambre (au « fond de laquelle est percé un four à cercueil) s'étend un couloir cir- « culaire, qui vient aboutir à la galerie perpendiculaire à celle qui, par- « tant du vestibule, conduit à la chambre principale. Dans la branche de « gauche de la grande galerie circulaire, et dans la paroi du fond, sont « taillés *seize fours à cercueil* ..... quatre marches grossières, prises « dans la masse, montent à une petite chambre carrée, dont les parois « sont percées de cinq fours à cercueil[1]. »

[1] *Histoire de l'art judaïque*, p. 273. Cf. *Voyage autour de la Mer Morte*, planches

S'agit-il des tombeaux de la vallée de Hinnom?

« Le caractère général de ces tombeaux est extrêmement simple : une « porte carrée, et d'ordinaire assez basse, donne accès dans une chambre « sépulcrale contenant une ou plusieurs couchettes en arceau, un ou « plusieurs *fours à cercueil;* souvent d'autres chambres se relient à la « première. A voir le nombre de niches qu'elles contiennent, on est « immédiatement conduit à cette conclusion, que l'on se trouve dans « des tombeaux de famille[1]. »

A ce propos, j'ajouterai que le caveau que la tradition assigne à la famille de Joseph d'Arimathie, à deux pas du Saint Sépulcre, est exactement semblable aux caveaux carthaginois. M. de Vogüé en publie le plan dans son bel ouvrage sur les *églises de la Terre sainte*[2], et, sauf l'atrium, c'est exactement le modèle de la nécropole punique. Nicolaï avait donné aussi des plans qui sont confirmés par les observations des voyageurs modernes, et qui se prêtent avec autant de justesse à la même comparaison[3]. Ce qui est vrai de la Judée s'applique également à la Phénicie et à d'autres contrées où les Sémites étaient établis. Je cite le témoignage de M. de Vogüé et de M. de Saulcy :

« Le plan (des tombeaux de Sidon) ne diffère pas essentiellement de « celui des nombreux sépulcres qui percent toutes les montagnes de la « Syrie. Une grande chambre de 5 mètres sur 3 est entourée de huit « niches égales et régulièrement disposées[4]. »

« Partout, sur la côte de Phénicie, on retrouve des nécropoles pour « ainsi dire identiques avec celles de la vallée de Hinnom; je citerai, entre « autres, celle d'Adloun, la plus remarquable que j'aie rencontrée. Dans « l'intérieur des terres, des nécropoles semblables se montrent près des « sites des villes antiques, comme à Djebâa, à Naplouse, à Tabarieh. « Nous retrouvons des nécropoles analogues et immenses dans l'Anti-Li- « ban et dans la Cœlé-Syrie, à Souq-Ouady-Baradah (Abila de Lysanias), « à Béreïtan et à Bâalbek[5]. »

Toutefois il faut signaler une différence notable entre les tombeaux d'Asie et ceux d'Afrique. En Palestine et en Phénicie on trouve, dans la même nécropole, des sarcophages, des fours à cercueil, des gaînes à momie. Cette variété tient aux influences étrangères que ces pays ont subies tour à tour, car l'Égypte, l'Assyrie et la Grèce leur ont, selon

XXXVI et XXXIX. Voyez encore à la planche XXXV le tombeau dit des Juges, et les tombeaux d'Adloun, planche V. — [1] *Histoire de l'art judaïque*, p. 276. — [2] Planche VI. Voyez la description, p. 125, « une salle carrée, entourée de niches à « cercueil. » — [3] *De sepulcris Hebræorum*, p. 177, 179, 181. — [4] De Vogüé, *Fragments d'un journal de voyage en Orient*, p. 29. — [5] *Histoire de l'art judaïque*, p. 284.

les époques, fourni des modèles. Ce n'était pas sans raison qu'Ézéchiel comparait Jérusalem à une prostituée qui s'éprenait d'amour pour les idoles et pour l'art des peuples voisins. Carthage, au contraire, qui est restée libre pendant sept siècles, et qui, loin de subir aucune influence, étendait sans cesse son empire, Carthage a conservé immuable la tradition nationale[1]. J'ai vu certainement dans la nécropole du Djebel-Khawi plusieurs milliers de ces trous profonds où l'on entrait les cadavres comme dans un four. Je n'ai pas vu un seul sarcophage, pas un seul cercueil taillé dans la pierre à la façon grecque ou romaine, pas une apparence de dérogation au rite funéraire. Bien plus, dans la colonie romaine, et jusqu'au temps d'Héraclius, les Carthaginois qui ne s'étaient convertis ni au polythéisme romain, ni au christianisme, gardèrent l'usage de leurs ancêtres, car j'ai ouvert une tombe où se trouvait une monnaie d'Héraclius, et je montrerai plus loin que la nécropole, précisément parce qu'elle avait été pillée et vidée, put servir de nouveau aux Phéniciens, sujets de Rome.

C'est pourquoi je suis tenté de croire que telle était la coutume primitive des Hébreux et des Phéniciens, et que *le four*, creusé perpendiculairement dans la paroi du caveau, est une forme qui leur est propre. Dans le traité *Bava Batra*, en effet, qui fait partie de la *Mischna*, ce four est désigné par le mot *kok*, *kokim*, qui ne se trouve pas dans la Bible, et auquel, cependant, M. Renan reconnaît une physionomie qui pourrait être plus ancienne. Nicolaï disait également : *Kok sapit terminum technicum*[2]. Mais, quelles que soient la date et la signification précise de ce mot, la façon dont les commentateurs l'emploient ne laisse aucun doute sur son application. Bien plus, ils donnent les règles et les mesures d'après lesquelles ces fours doivent être creusés. Je transcris, après Nicolaï[3], la traduction latine que le professeur Frédéric Muller a donnée de ce passage du *Bava Batra*. Je la cite de préférence à celle de Surenhusius, dont la traduction est moins précise :

« Vendens locum vicino, ut ei fiat sepulcrum; item emens a vicino « locum, ut sibi paret sepulcrum, faciat speluncæ medium quaternis « cubitis secundum senos; et medio aperiat octo *kokim;* trina hinc, « trina inde, et duo e regione illorum. Fiat vero *kokim* longitudo quater- « norum cubitorum, altitudo septenarum palmarum, latitudo senarum « palmarum. R. Simeon dicit : Faciat speluncæ medium senis cubitis

[1] Annibal fut enseveli dans un sarcophage de pierre, si l'on en croit Aurelius Victor (*De viris illustr.* chap. XLII), non pas à Carthage, mais à Libyssa. — [2] Ouvrage cité, p. 13. — [3] *Ibid.* p. 175. Cf. Surenhusius, *Legum Mischnicarum, etc.* p. 186, § 8.

« secundum octonos, et aperiat medio tredecim *kok* : quaterna hinc et qua-
« terna inde, tria e regione illorum, unum a dextris ostii, unum a sinistris. »

Que l'on considère maintenant le plan du tombeau carthaginois que je publie, et l'on se demandera s'il n'est pas, à bien peu de chose près, calqué sur les préceptes qui précèdent. « R. Siméon dit : qu'on « donne à la salle centrale six coudées sur huit. Qu'on ouvre treize « niches, quatre d'un côté, quatre de l'autre, trois au fond, une à « droite de la porte et une à gauche. » Il y a, dans la nécropole de Carthage, des tombeaux avec treize niches, comme le veut R. Siméon. Celui que j'ai dessiné en a dix-sept, ce qui fait que sur chaque côté il y en a six au lieu de quatre. Mais les trois du fond, mais celles qui sont à droite et à gauche de la porte et parallèles à l'escalier, mais la largeur même du caveau, qui est de trois mètres (c'est-à-dire de six coudées), tout s'y trouve : même pour les longs côtés, qui mesurent plus de six mètres, la proportion est encore conservée, car, supposons deux niches de moins et retranchons l'espace qu'elles occupent, qui est de 2 mètres 25 centimètres, nous n'aurons plus que quatre mètres et quelques centimètres, ce qui équivaut à huit coudées. Si l'on reprend la première phrase du passage talmudique précité, on reconnaîtra également que les niches de Carthage ont la profondeur voulue, 2 mètres 5 centimètres, c'est-à-dire quatre coudées. Quant aux dimensions d'un petit tombeau à huit niches, elles se retrouvent aussi dans la nécropole punique, car il y a des caveaux à trois niches, à quatre, à dix, à quinze, jusqu'à vingt et une niches, selon le nombre de membres que comptait une famille, ou selon la prévoyance et la richesse de celui qui faisait creuser un caveau pour ses descendants. Il est inutile de citer tous les passages de la Bible qui attestent l'usage d'ensevelir les morts dans le caveau de leurs ancêtres[1]; il en était de même à Carthage, on peut l'affirmer. Lorsque je lis le chapitre XXXIII d'Ézéchiel, lorsqu'il m'ouvre le monde souterrain pour me montrer Assur entouré des tombeaux de son peuple, Pharaon entouré des tombeaux de son peuple, lorsqu'il classe les nations dans l'immensité ténébreuse du Schéol, je ne puis m'empêcher de donner pour théâtre à cette représentation grandiose la nécropole de Carthage.

[1] Isaac, Ismaël, Jacob sont enterrés dans le caveau qu'Abraham achète pour Sarah (*Genèse*, XXIII; XXV, 9; L, 13); Gédéon repose dans le tombeau de son père Joas (*Juges*, VIII, 32); Asaël, dans celui de son père à Bethléem (II^e livre des *Rois*, II, 32). Dans le III^e livre des *Rois*, on trouve ces phrases : « David dormit avec ses « pères (II, 10); Saül dormit avec ses pères (XI, 43); Roboam dormit avec ses pères, « et fut enseveli avec eux dans la cité de David (XIV, 31). »

Les tombes puniques sont taillées dans un calcaire très-vif et qui donne une chaux excellente. Les émanations des corps en putréfaction étaient absorbées par le *sarcophage* naturel dans lequel ils étaient disposés : je prête au mot sarcophage toute la force de son étymologie grecque (σάρξ, φάγω). La propriété qu'avait la pierre d'Assos de *consumer les chairs* (σαρκοφάγος λίθος) appartenait à plus juste titre encore à la pierre de Djebel-Khawi. Ce calcaire exerçait une action lente, qui desséchait les corps, de même que certaines cryptes de Bordeaux ou de Palerme. En outre, l'ouverture était murée avec des pierres et du mortier, et l'on appliquait soit du stuc, qui se raccordait avec la décoration générale, soit une plaque polie. Au-dessus de la niche, on suspendait une plaque plus petite avec une inscription, car les trous de scellement sont visibles. Ils sont même si précis et si fins, qu'ils me semblent n'avoir pu retenir qu'une plaque de bronze. C'est pourquoi toutes les inscriptions ont disparu : le métal a été enlevé soigneusement par les dévastateurs. Cet usage étonnera moins, si l'on songe quel emploi les Phéniciens faisaient des métaux, puisqu'ils en revêtaient des monuments entiers, et puisque le Périple d'Hannon avait été gravé sur des tables de bronze et déposé dans le temple de Saturne. Quant à la préparation qu'on faisait subir aux corps avant de les ensevelir, je ne puis rien dire de précis. Il y en avait une, Plaute nous l'apprend dans le prologue de son *Pœnulus :* « Alter (il parle d'un Carthaginois) est « emortuus..... dico confidentius, quia mihi pollinctor dixit qui eum « pollinxerat. » Je ne crois pas que cette préparation fût aussi somptueuse que celle du roi Asa : « Et sepelierunt eum in sepulcro suo quod « foderat sibi in civitate David, posueruntque eum super lectum suum « plenum aromatibus et unguentis meretriciis, quæ erant pigmentario« rum arte confecta et combusserunt super eum ambitione nimia [1]. »

On trouve des ossements dans quelques niches, surtout dans les tombeaux pauvres, qui n'excitaient point la cupidité des profanateurs. Les ossements que l'on retire des niches encore fermées sont gonflés par l'humidité et mous comme une pâte; peu à peu le contact de l'air les dessèche, ils deviennent friables, et le doigt les réduit en poudre. C'est pourquoi il m'a été impossible de recueillir un crâne entier et de rapporter un spécimen de la race carthaginoise. Ce ne peut donc plus être une question aujourd'hui, de savoir si les Phéniciens de Carthage enterraient ou brûlaient leurs morts. Déjà, du reste, Dureau de la Malle, avec une grande sagacité [2], avait traité de fable le récit de Justin,

[1] IIe livre des *Paralipomènes*, XVI, 14. — [2] *Recherches sur la topographie de Car-*

qui raconte[1] que Darius envoya une ambassade aux Carthaginois, en les priant de ne plus manger du chien et de brûler leurs morts au lieu de les enterrer. « C'est à coup sûr le contraire que Darius de-« vait exiger, continue Dureau de la Malle, si cet arrêt n'est pas un « conte apocryphe. Car lui-même est enterré, comme Cyrus, comme « tous les mages depuis Zoroastre. Ainsi on peut croire que Virgile a « transporté à Carthage un usage grec mais poétique (en faisant brûler « Didon sur un bûcher), et que Justin a commis une lourde méprise « pour un historien. » Rien n'est plus juste, et les Carthaginois, comme presque tous les Sémites, rendaient leur dépouille mortelle à la terre. Il y avait des cas de force majeure où ils dérogeaient à cette habitude, par exemple après une bataille; et encore est-il possible qu'Appien prête à Asdrubal une idée qui est toute grecque. Asdrubal est assiégé dans son camp par Massinissa. La famine, des maladies de toute sorte se déclarent; la peste éclate à son tour, parce que les cadavres ne pouvaient ni être enterrés hors du camp, tant Massinissa faisait bonne garde, ni être *brûlés, parce que le bois nécessaire manquait*[2]. On conçoit que, dans une telle extrémité, il fût permis de déroger à l'usage national.

L'intérieur des niches n'était point enduit de stuc, comme le reste du caveau sépulcral. On laissait le calcaire à vif pour qu'il eût toute son action. Au contraire, le caveau lui-même était revêtu d'un stuc très-fin[3], très-dur, bien poli et toujours blanc, qui couvrait toutes ses parties, le plafond comme les parois d'encadrement de l'escalier, les piliers comme la plinthe haute de 50 centimètres (lettres I, I, I) qui servait de soubassement aux niches. J'ai cherché en vain, sur cette surface si favorable, des peintures et des inscriptions. Je n'ai trouvé que ces petits trous de scellement qui retenaient une plaque de métal au-dessus de chaque tombe. Aucune trace de couleur n'est apparente : une fois, j'ai noté quelques traits rouges qui paraissent former trois ou quatre lettres romaines. Un Carthaginois inexpérimenté a gravé parfois à la pointe un objet qui ressemble à une main étendue, et que l'on

thage, p. 92, note 1. Lisez, à la suite, une note de M. Dusgate sur le goût qu'ont les femmes maures et les habitants de Biskara pour la chair de chien. — [1] XIX, I. — [2] *Καὶ τῶν ἀποθνησκόντων οὐδεὶς οὐδὲ ἐξεφέρετο, Μασσανάσσου τὴν φυλακὴν οὐκ ἀνιέντος οὔτ' ἐξεκαίετο, ξύλων ἀπορίᾳ* (VIII, LXXIII). — [3] Saint Matthieu (XXIII, 27) compare les Pharisiens à des sépulcres blanchis, et Chrysostome parle, à ce propos, de *τάφοι κεχρισμένοι γύψῳ τε καὶ ἀσβέστῳ* (Nicolaï, p. 20). Mais il faut ajouter que les Juifs, alors comme aujourd'hui, blanchissaient à la chaux leurs tombeaux à l'extérieur. Les Arabes blanchissent ainsi, non-seulement leurs tombes et leurs marabouts, mais leurs maisons.

trouve plus précis sur les bas-reliefs et les stèles [1]. Peut-être ce signe était-il destiné à conjurer les mauvais génies, de même qu'il conjure le mauvais œil encore aujourd'hui chez les Arabes. Un autre *graffito* m'a paru représenter grossièrement une trirème.

J'ai décrit un des tombeaux les plus élégants et les plus complets que renferme la nécropole. Avec ce type il est aisé de se figurer les autres sépulcres, qui sont plus compliqués ou plus simples, mais n'offrent aucune innovation. Ainsi le nombre des niches variera depuis trois ou cinq jusqu'à vingt et vingt et une. Il en résultera une différence de grandeur pour le caveau, rien de plus. Ainsi les piliers et les arcades en relief pourront être supprimés, de même que la plinthe; alors les niches seront taillées dans un mur lisse. Dans un assez grand nombre de sépulcres, il n'y a point de stuc, et l'état de dégradation où ils se trouvent montre que le stuc n'était pas seulement un luxe mais une condition de durée. Au lieu d'escalier, on ne trouve quelquefois qu'une pente roide, ou un trou carré qui descend comme un puits jusqu'au seuil de la porte. Dans les tombeaux les plus pauvres, il n'y a pas de porte régulière, mais un simple orifice qui donne passage à un homme, et par lequel il faut sauter pour tomber deux pieds plus bas sur le sol du caveau. Toutes ces simplifications, qui dépendent du nombre et de la richesse des familles, ne créent que des variétés du même type, et avec une telle monotonie, avec un respect si manifeste de la tradition, qu'on peut y reconnaître l'influence des prêtres et l'immobilité des idées religieuses.

Aussi ne sera-t-on point surpris d'apprendre que la nécropole a servi, non-seulement pendant sept siècles aux possesseurs de Carthage autonome, mais pendant sept autres siècles aux habitants de la colonie romaine. En effet, les colons, quoique investis de presque tous les priviléges, étaient en minorité. Les Phéniciens, qui s'étaient dispersés dans les villes voisines et dans l'intérieur des terres après la destruction de Carthage, revinrent peupler la patrie que Rome leur rendait, que les empereurs accablaient de leurs bienfaits, et qui fut bientôt, par sa grandeur et sa richesse, la rivale d'Alexandrie, c'est-à-dire la seconde ville de l'empire. Ils gardèrent leurs mœurs, leur langue, de même que les Arabes qui habitent nos villes de l'Algérie. Le culte d'Astarté redevint si populaire, qu'il effrayait les évêques d'Afrique, quand le christia-

[1] Voyez Gesenius, *Monumenta Phœnicia*, pl. XVI et XVII, et l'abbé Bourgade, *Toison d'or de la langue phénicienne*, pl. I, où cette main semble avoir laissé une trace.

nisme avait déjà quatre cents ans d'existence. Les inscriptions puniques que l'on trouve parmi les ruines de Carthage sont presque toutes postérieures à la conquête. Enfin, au siècle des Antonins (j'ai déjà eu l'occasion de le dire) le rhéteur Apulée, qui faisait deux cours publics à une heure de distance, l'un en grec, l'autre en latin, avouait à son auditoire qu'il avait un beau-fils, âgé de vingt ans, qui ne parlait que le carthaginois. Il était donc naturel que les cérémonies funèbres fussent remises en honneur et que la nécropole punique fût à son tour repeuplée. Les caveaux étaient restés, depuis Scipion, ouverts et dépouillés. La place était libre et les fils purent, sans profanation, se coucher dans les tombes où leurs pères avaient dormi. Les familles qui avaient survécu au siége fatal qui dispersa tout un peuple rentrèrent en possession de leurs caveaux. Les tombes des familles qui avaient péri, et le nombre en était grand, restèrent ouvertes, ou furent peu à peu envahies par les pauvres : c'est pour cela qu'on rencontre des caveaux qui gardent des traces de dévastation, et qui depuis, cependant, se sont de nouveau garnis de morts. Il y a même tel sépulcre qui a été restauré, car il est revêtu d'un stuc d'une autre qualité, et le stuc porte en relief des rinceaux de style romain, d'époque romaine. Un autre sépulcre, détruit depuis par les Arabes, était peint en rouge et datait probablement du même temps. Peut-être les familles riches, qui avaient tout intérêt à se fondre dans la société romaine, adoptèrent-elles les usages de Rome; car, à l'extrémité opposée du Djebel-Khawi, sur une des pentes qui regardent le lac Soukara, on voit une vaste esplanade soutenue par des murs; là, s'élevait une série de mausolées dont les ruines sont encore reconnaissables. M. Davis a fouillé un de ces mausolées et y a trouvé des débris d'architecture romaine et un fragment de statue romaine, représentant une femme drapée.

Quant aux chrétiens, ils devaient avoir horreur d'une nécropole consacrée depuis tant de siècles par le paganisme. Il est possible, il est même croyable qu'au temps de la persécution ils se cachaient dans des catacombes; j'ai cru un instant que c'étaient eux qui avaient percé à la hâte des communications de caveau en caveau, pour les ouvrir et former une sorte de dédale, propre à éviter les poursuites. J'ai cherché aussi s'il n'existait pas de vastes souterrains dans les couches plus basses. Mes recherches, qui n'ont point abouti, ne doivent pas empêcher d'autres voyageurs d'en entreprendre à leur tour. Ce qui est certain, c'est qu'on n'observe, dans les nombreux caveaux qui sont accessibles, aucune trace du christianisme, pas une inscription, aucun des signes qui sont si fréquents dans les catacombes de l'Italie ou de la Sicile. Dès que le culte

fut toléré, les chrétiens eurent, comme à Rome, leurs cimetières auprès des basiliques, surtout des basiliques situées hors des murs. Lorsque les évêques eurent obtenu, en 421, de l'empereur Constance, que le temple d'Astarté fût rasé, l'emplacement du temple fut converti en cimetière, et ce fut une mode de s'y faire enterrer, pour mieux insulter au paganisme vaincu. C'est là qu'on trouva le plus d'inscriptions chrétiennes, de lampes funéraires avec le monogramme du Christ; de là avait été apportée l'inscription que j'ai retrouvée dans Byrsa, avec le nom d'Innoca [1], vierge chrétienne, morte à dix-neuf ans. Les habitants de Malqâ, qui labourent l'emplacement du temple d'Astarté et les terrains où s'élevaient anciennement les basiliques, m'offraient tous les jours des lampes avec des symboles chrétiens, tandis que les habitants de Qamart ne m'en ont jamais présenté une seule.

La nécropole du Djebel-Khawi, qui couvre un espace de plusieurs kilomètres carrés, est donc demeurée tout entière au culte carthaginois; les traditions sémitiques s'y sont conservées jusqu'aux derniers jours de la seconde Carthage, comme le prouvent diverses monnaies des empereurs de Constantinople que j'ai retrouvées dans les caveaux. La conquête des Arabes, en 697, fit tout rentrer dans la désolation et dans l'oubli. La nécropole fut sans doute pillée de nouveau, car son défaut est d'être trop accessible. L'élément carthaginois fut aisément assimilé par des maîtres qui étaient de la même race et dont la langue avait une parenté encore sensible avec la langue phénicienne. Qui sait si les Tunisiens les plus fanatiques (je m'empresse d'ajouter qu'ils le sont peu) ne descendent point des Carthaginois transformés par l'islamisme? Quelquefois je m'arrêtais devant un Arabe qui détruisait un tombeau pour faire de la chaux. Je lui disais que ceux dont il violait le dernier asile étaient de la même race que lui, peut-être ses ancêtres. Il s'arrêtait, me regardait indécis, réfléchissait, puis me demandait si *ces pères de ses pères* connaissaient Mahomet et le vrai Dieu. Quand j'avais répondu qu'ils ne les connaissaient pas, il faisait entendre une exclamation gutturale, reprenait sa pioche, et continuait, d'un cœur tranquille, son œuvre de destruction.

BEULÉ.

[1] Innoca est-il un mot fautif pour Innocua? Est-ce une transformation apportée par la prononciation punique? Il faut songer au nom de *Enok*.

CATALOGUE DESCRIPTIF ET RAISONNÉ DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES, par J. Mangeart, bibliothécaire, etc. Paris, Techener, 1860, 1 vol. grand in-8°, de XIV-764 pages. Imprimé aux frais de la ville de Valenciennes.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Dans un premier article, j'ai commencé à faire connaître un catalogue des manuscrits de Saint-Amand, rédigé, selon toute apparence, au XII° siècle et transcrit à la fin du manuscrit latin 1850 de la Bibliothèque impériale. J'ai analysé la première partie de ce catalogue, en m'attachant de préférence aux articles qui se rapportent à des manuscrits conservés soit à Paris, soit à Valenciennes. Il me reste à examiner la seconde partie de ce document. Elle est précédée de cette rubrique : « Sequitur annotatio librorum qui libris superius annotatis additi sunt « ad bibliothecam Sancti Amandi, procurantibus nobis, qui præsentem « annotationem ad hoc fieri voluimus ut fratrum legentium piis oratio« nibus Deum propitium habeamus. » Cette seconde partie fournit donc une liste des volumes qui avaient été ajoutés à l'ancien fonds de la bibliothèque par l'auteur du Catalogue. Ils sont au nombre de cent dix, parmi lesquels plusieurs méritent d'être remarqués.

Pour commencer par l'antiquité latine, je citerai les ouvrages portés au Catalogue sous les n° 247 et 260. Le premier est un recueil des ouvrages de Sénèque, qui a peut-être été détruit; le second est un exemplaire incomplet de l'histoire de Pline, qui, selon toute apparence, forme le n° 6797 du fonds latin de la Bibliothèque impériale.

Parmi les ouvrages de littérature chrétienne, on peut noter (art. 240), un recueil des versions du Psautier : « Quadripartitum Psalterium, vide« licet gallicum, romanum, ebraicum, grecum, et minus breviarium Je« ronimi, cum epistolis ipsius de Psalterio, et sententie quorumdam « doctorum, cum notulis super Matheum, in uno volumine. » Dans ce Psautier, conservé à Valenciennes (manuscrit n° 7), le texte des psaumes est disposé sur quatre colonnes, en tête desquelles sont placés ces titres :

« I. Incipit Psalterium gallicum, secundum hebraicum et LXX interpretes, emendatum a sancto Jeronimo presbitero. »

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de juin 1860, page 370.

« II. Incipit Psalterium romanum, quod de hebreo in grecum trans-« tulerunt LXX interpretes. »

« III. Incipit Psalterium hebraicum, quod de hebreo in latinum trans-« tulit Jeronimus presbiter. »

« IV. Incipit Psalterium grecum, quod in aliquibus locis concordat « cum gallico, in aliquibus cum romano, in aliquibus cum hebraico[1]. »

Il n'est pas rare de rencontrer dans les manuscrits du moyen âge différentes versions latines du Psautier; mais la transcription du texte grec en caractères latins, faite, au XII[e] siècle, par un religieux de Saint-Amand, me paraît un fait précieux à relever par notre histoire littéraire. Le manuscrit de Saint-Amand avait sans doute été copié d'après un volume de la bibliothèque de Saint-Martin de Tournay, qui était intitulé, « Psal-« terium gallicum, romanum, hebraicum et græcum[2], » et qui avait été fait par l'ordre d'Eudes, abbé de cette abbaye (1092-1105). La Bibliothèque impériale possède aussi, dans un manuscrit du commencement du XIII[e] siècle (fonds de Sorbonne, n° 395), la réunion des trois versions du psautier que le copiste a intitulées : Hebraica veritas; Romanum « Psalterium; editio LXX. »

L'auteur du Catalogue avait enrichi la bibliothèque de Saint-Amand de trois ouvrages historiques, qu'il décrit de cette façon : 1° (art. 253) « Jeronimi chronica, sequentibus cronicis Prosperi et Sigeberti. » Ce manuscrit de Sigebert doit être considéré comme perdu, puisqu'il a échappé aux recherches de M. Bethmann. — 2° (art. 305) « Chronica ma-« gistri Hugonis. » Sans doute la chronique commençant par les mots « Fili, sapientia thesaurus et cor tuum archa, » qui a été attribuée à Hugues de Saint-Victor[3]. — 3° (art. 315) « Historia quomodo expugnata « est Jerusalem a christianis anno Domini M°XC°VIIII°, et descriptio « locorum circa eandem adjacentium, cum descriptione dignitatis Ro-« manæ Ecclesiæ, et cum aliis opusculis. » Recueil d'opuscules dont les principaux sont relatifs à l'histoire et à la géographie de la Terre sainte; c'est le manuscrit latin 5129 de la Bibliothèque impériale.

On ne peut lire le vieux Catalogue de Saint-Amand sans y recon-

[1] Voici le début de la dernière colonne : « Makarios anir os uc eporeuthi en buli « asebon. Ke en odo amartolon uc esti. Ke epi cathedra limon uc ekatisen. » — [2] Sanderus, I, XCII. Le manuscrit était coté A 30. — [3] Cette chronique, dont se sont occupés les auteurs de l'*Histoire littéraire* (XII, 56), se trouve à la Bibliothèque impériale dans les manuscrits 567 et 577 de Saint-Victor et dans le manuscrit latin 4862. Dans ce dernier manuscrit, qui est de la fin du XII[e] siècle et qui vient de Savigny, la chronique est intitulée : « Incipiunt cronica magistri Hugonis Sancti Vic-« toris. » Cette chronique est aussi dans le manuscrit 863 de Cambrai.

naître la main d'un véritable bibliophile. Il n'est donc pas étonnant que les livres dont il a doté son abbaye aient été exécutés avec un soin remarquable; on peut en juger par ceux de ces volumes qui nous sont parvenus. J'en ai reconnu quinze à la Bibliothèque impériale[1], et la ville de Valenciennes n'en possède pas moins de quarante[2].

Ici se présentent deux questions dont la solution ne serait pas sans intérêt. Quel est l'auteur du Catalogue? A quelle époque administrait-il la bibliothèque de Saint-Amand? Je m'abstiens de toute conjecture sur la première question; mais je crois pouvoir résoudre la seconde partie du problème, en démontrant que le rédacteur du Catalogue travaillait sous l'abbé Hugues, second du nom, c'est-à-dire entre les années 1150 et 1168. En effet, parmi les livres qu'il a ajoutés à l'ancien fonds de Saint-Amand, on remarque d'abord une Bible portative, exécutée pour *le vénérable abbé Hugues second,* et par l'ordre de ce prélat[3]; ensuite deux volumes dont la date de transcription est facile à déterminer. Le premier est inscrit au vieux Catalogue sous le n° 257 : « Corpus canonum; » c'est le manuscrit qui est aujourd'hui classé à la Bibliothèque impériale sous le numéro 3853 du fonds latin; au commencement se trouvent une liste des empereurs et une liste des papes, qui se terminent par les deux articles suivants : « Fredericus I, hujus tempore scriptus est liber « iste; Adrianus IV, hujus tempore scriptus est liber iste; » d'où il résulte que le livre a été copié entre les années 1154 et 1159. Le second manuscrit est le n° 5129 du fonds latin de la Bibliothèque impériale; j'ai déjà cité l'article de l'ancien Catalogue qui correspond à ce manuscrit. Dans ce volume (f. 88 v°), est insérée une liste des papes, qui s'arrêtait primitivement à Adrien IV, et qui a été continuée par différentes mains à partir d'Alexandre III, ce qui permet de placer la transcription du livre entre les années 1154 et 1159. On arrive au même résultat en examinant les listes des rois de Jérusalem et des autres dignitaires de la Terre sainte, qu'on lit aux fol. 66 v° et suiv. Il est donc incontestable que le bibliothécaire sur lequel je viens de fixer l'attention du lecteur était contemporain de l'abbé Hugues second, et qu'il lui a survécu. Cette

[1] Manuscrits latins 953, 1628, 1850, 1883, 1884, 1907, 1931, 1932, 2093, 2102, 2287, 3853, 3865, 5129, 6797. — [2] Manuscrits 1, 7, 13, 15 (?), 17, 18, 20, 22, 23, 30, 41, 42, 46, 49 *bis*, 49, 55, 56, 63 (?), 70, 72 (?), 77, 78, 87, 125, 139, 145, 146, 149, 150, 151, 156, 157, 167, 197, 198, 199, 216, 459 *bis*, 461, 470 *bis*. — [3] « Item vetus et novum Testamentum in duobus « libris, litteratura breviori. Hos secum deferebat venerabilis Hugo secundus, abbas, « quos et breviter annotari præcepit, ut habeant, inquit, posteri mei, dum secula-« ribus implicantur et equitant, ubi figant intentionem, si tamen velint. » (Article 255 du Catalogue.)

observation pourra servir à déterminer l'âge des volumes indiqués dans l'une et dans l'autre partie de l'ancien Catalogue des livres de Saint-Amand.

Il resterait encore bien des remarques à faire sur ce document bibliographique; mais je crains de m'y être déjà trop longtemps arrêté, et les manuscrits de Saint-Amand présentent encore beaucoup de particularités qu'il est impossible de passer sous silence. Tel est le système d'ornementation, qui d'ailleurs est commun à beaucoup de manuscrits exécutés au XI^e et au XII^e siècle dans les abbayes bénédictines du nord de la France, mais dont Saint-Amand fournit de très-remarquables exemples. On rencontrerait difficilement ailleurs une plus riche collection de grandes initiales. Ces lettres, peintes avec autant de pureté que d'élégance, et les frontispices de plusieurs manuscrits de Saint-Amand, doivent être classés parmi les plus curieux monuments des arts du dessin au XII^e siècle.

Je puis nommer, après M. Mangeart, l'un des artistes qui ont travaillé à ces enluminures. Le manuscrit 178 de Valenciennes est un exemplaire des sentences de Pierre Lombard, qui a été transcrit par Segarhus, comme le prouve la souscription finale : « Segarhus me scrip« sit. » Le frontispice du volume est accompagné de cette inscription : SAWALO MONACVS SANCTI AMANDI ME FECIT, qui doit désigner l'enlumineur, puisque le copiste a fait ailleurs connaître son nom. Savalon a encore composé les frontispices d'une grande Bible en cinq volumes, qui forme le n° 1 des manuscrits de Valenciennes. Au-dessus de chaque frontispice, il a tracé ces mots: SAWALO MONACVS SANCTI AMANDI ME FECIT. De son côté, la Bibliothèque impériale possède un spécimen du talent de Savalon dans le manuscrit latin 1699. A la miniature qui sert de frontispice au volume (f. 4 v°), est jointe cette inscription : SAVALO MONACVS ME FECIT. Peut-être l'auteur de ces peintures est-il le moine qui a signé en 1143, avec le titre de sous-diacre, une charte d'Absalon, abbé de Saint-Amand: « Signum Sawali « subdiaconi [1]. »

Je ne passerai pas en revue les ouvrages inédits, ou imparfaitement publiés, dont les manuscrits de Saint-Amand contiennent des textes utiles à consulter. Ce serait recommencer un travail dont M. Mangeart s'est très-convenablement acquitté. J'appellerai seulement, en quelques mots, l'attention des lecteurs sur les petites pièces de prose ou de vers que les moines de Saint-Amand se plaisaient à recueillir

[1] Bibl. imp. Collection Moreau, 60, f. 190.

sur les feuillets blancs de leurs manuscrits, et qui, souvent, présentent plus d'intérêt que les œuvres de longue haleine à l'ombre desquelles ces morceaux nous ont été conservés. Est-il besoin de rappeler ici le Cantique de sainte Eulalie, et le Chant de victoire de Louis, fils de Louis le Bègue, morceaux d'une importance capitale pour l'étude de la langue française et de la langue allemande, qui sont copiés, l'un et l'autre, à la fin d'un recueil des œuvres de saint Grégoire de Nazianze[1].

M. Mangeart avait trop d'expérience pour ne pas se mettre en quête de ces pièces fugitives, trop souvent négligées par les auteurs de catalogues. Non content de les indiquer, il a publié celles qui lui ont paru les plus utiles à mettre au jour. Telles sont deux inscriptions métriques[2], tirées du manuscrit 393, et que M. de Rossi[3] a fait connaître en 1857, d'après le même manuscrit; deux pièces de vers adressées par Milon à Charles le Chauve[4], contenues dans le manuscrit 461; et une lettre d'Adalbéron, évêque de Laon[5], transcrite à la fin du manuscrit 288, lettre que les auteurs de l'*Histoire littéraire* regrettaient de ne pas voir imprimée.

On me permettra de signaler ici plusieurs autres petits morceaux, de genres très-divers, dont nous devons la conservation aux religieux de Saint-Amand, et, en première ligne, un catalogue des ouvrages de Varron et d'Origène.

Il y a une trentaine d'années, sir Thomas Phillipps remarqua, dans un manuscrit d'Arras, un catalogue des ouvrages de Varron et d'Origène. Il le publia sans soupçonner quel pouvait en être l'auteur. Depuis, M. Ritschl[6] et D. Pitra[7], chacun de leur côté, ont reconnu avec toute certitude que ce morceau était la lettre de saint Jérôme dont Érasme déplorait la perte, et dont l'existence était seulement connue par les témoignages de Rufin, de saint Isidore et de saint Jérôme lui-même. Le manuscrit d'Arras n'est pas seul à renfermer cette lettre de saint Jérôme. M. Chappuis[8] en a remarqué le texte dans deux manuscrits de la Bibliothèque impériale, dont l'un vient de Saint-Amand[9]. Ce savant y a trouvé des additions et des variantes dignes d'être relevées. Ainsi, on y voit cité le titre d'un ouvrage de Varron qui ne figure pas dans l'édition de D. Pitra : « Epitomen ex imaginum libris XV libros IIII. » Sur la

[1] Manuscrit 143 de Valenciennes. — [2] Mangeart, p. 388. — [3] *Bullettino archeologico Napolitano*, nuova serie, anno VI, p. 11. — [4] Mangeart, p. 674. — [5] *Ibid.* p. 659. — [6] *Rheinisches Museum für Philologie*, 1848. — [7] *Spicil. Solesm.* III, 311-317. — [8] *Sentences de M. Terentius Varron.* Paris, 1856, in-18. — [9] Manuscrits latins 1628 et 1629 de la Bibl. imp. Le n° 1628 vient de Saint-Amand, et le n° 1629 de Saint-Martin de Tournay.

fin de la liste des ouvrages de Varron, là où le manuscrit d'Arras porte « Tragœdiarum libros VI, » on lit, dans le manuscrit de Saint-Amand, « Pseudo-tragœdiarum libros VI. » Je pourrais encore indiquer de nombreuses améliorations que ce manuscrit permet de faire au texte de la partie du Catalogue consacrée aux ouvrages d'Origène; mais on a déjà éveillé sur ce point l'attention des savants qui s'occuperont de la lettre si heureusement restituée à saint Jérôme par la sagacité de M. Ritschl et de D. Pitra.

Après le catalogue des ouvrages de Varron et d'Origène, je citerai l'histoire d'une compagnie de danseurs saxons qui, pour avoir profané la nuit de Noël par leurs chants et par leurs rondes, avaient été miraculeusement condamnés à prolonger leurs danses sans trêve et sans repos pendant une année entière. Cette bizarre légende se propagea dans différents pays et acquit une immense popularité au XI[e] et au XII[e] siècle. On en peut juger, non-seulement par les expressions *corea illa famosa*, dont se sert un auteur contemporain, Lambert de Hersfeld[1], mais encore par la place que Guillaume de Malmesbury[2], Roger de Wendover[3] et Jean Bromton[4], lui ont accordée dans leurs compositions historiques. Il est donc intéressant de comparer les versions plus ou moins amplifiées que nous en possédons. Celle qui vient de Saint-Amand[5] affecte la forme d'une lettre, dans laquelle Otbertus, l'un des danseurs, rend lui-même compte de la faute qu'il avait commise, et du châtiment qui lui fut infligé; deux autres versions de cette légende se trouvent à la Bibliothèque impériale. Celle que fournit le manuscrit 1539 du supplément latin a le mérite de donner en langue vulgaire le nom des vingt-sept danseurs, qui furent si singulièrement punis : « Uthelrihc, Hereman, Thiederihc, « Meinnolf, Gerolf, Gerlach, Martin, Lambreth, Heinrich, Wezel, « Fritherich, Arnolt, Johan, Siwart, Hezzel, Amelrich, Alret, Buovo, « Wunekin, Berenarth, Bio, Wilhelm, Gerath, Vocco, Adelolt, Wal« thelm, Mersuit. » Une troisième version, consignée à la fin du manuscrit latin 6503 de la Bibliothèque impériale (f. 61), est de beaucoup la plus importante à étudier. Les feuillets 59-70 de ce manuscrit sont du XII[e] siècle, et ont été écrits par la même main à qui nous devons les volumes 5506 et 5506.2 du même fonds, le volume 1135 du supplément latin, plusieurs articles du n° 801 du supplément latin et quelques portions des manuscrits 6 et 14 de la bibliothèque d'Alençon, c'est-à-dire, selon toute apparence, par la main d'Orderic Vital lui-

[1] Pertz, *S.* V, 140. — [2] *Gesta regum Angliæ*, c. 174; Pertz, *S.* X, 464. — [3] *Flores historiarum*, ed. Coxe, I, 441. — [4] *Chronicon;* Twysden, I, 891. — [5] Bibliothèque impériale, manuscrit latin 5129, f. 67 v°.

même, comme j'ai essayé de le démontrer dans une autre occasion[1]. J'attribue donc au célèbre historien de Saint-Évroul la compilation qui remplit les f. 59-70 du manuscrit 6503, et dont fait partie une version très-détaillée de l'histoire des danseurs saxons. Le style de ce morceau rappelle, d'ailleurs, celui de plusieurs chapitres de l'*Historia ecclesiastica*[2]. Je regrette de ne pouvoir insérer ici cette relation, que l'auteur, quel qu'il soit, a rendue fort dramatique[3]; mais la publication d'un tel morceau nous écarterait trop longtemps de la bibliothèque de Saint-Amand.

Une autre pièce, dont les moines de cette abbaye nous ont transmis le texte[4], est intitulée : « Descriptio sanctuarii Lateranensis ecclesie. » C'est une description de la basilique de Latran, qui date de la fin du XI^e^ ou du commencement du XII^e^ siècle, puisque, d'une part, il y est question de la sépulture d'Alexandre II, mort en 1073[5], et que, d'autre part, l'un des manuscrits dans lesquels nous la rencontrons a été exécuté entre les années 1154 et 1159[6]. Cet opuscule a servi de base au traité plus étendu que Jean, diacre de l'église de Latran, a composé sur le même sujet vers 1170, et dont Mabillon[7] a publié un texte interpolé en plus d'un endroit, comme l'a montré Casimir Oudin[8]. Les manuscrits de Saint-Amand ne serviront pas seulement à restituer les leçons altérées et à distinguer les additions faites au texte primitif, ils permettront de rétablir des passages importants, qui ont disparu dans les remaniements successifs dont le document a été l'objet[9].

[1] Notice sur Orderic Vital, jointe à l'édition de cet auteur donnée par M. Le Prévost, pages XCVI et XCVII. — [2] Voyez notamment dans cet ouvrage (éd. de M. Le Prévost, III, 367), le récit de la chevauchée infernale. — [3] Nicolas Harpsfeld, cité par les Bollandistes (*Sept.* V, 369), a connu un manuscrit de l'église d'Yorck ou de Durham qui devait contenir une relation analogue à celle du manuscrit 6503. Dans les Archives de M. Pertz (VII, 431, VIII, 527, 531), on trouve l'indication de trois manuscrits (9160 et 9823 de Bruxelles et 906 de la Haye), qui contiennent la relation du même miracle. Les textes fournis par les manuscrits 9823 de Bruxelles et 906 de la Haye paraissent se rapprocher du texte du manuscrit de Saint-Amand. — [4] Bibliothèque impériale, manuscrit latin 2287, f. 168, et manuscrit latin 5129, f. 89 v°; cf. manuscrit 34 de Valenciennes. — [5] « Alexander papa qui fuit episcopus Lucensis. » — [6] Voyez plus haut, page 575. — [7] *Musæum Italicum*, II, 560. — [8] *De script. eccles.* II, 1548. — [9] Pour en donner un exemple, je rapporterai ce que la description publiée par Mabillon dit des portes de la basilique : « . . . . . Ante « fores ecclesiæ quidam præsul requiescit, qui Petrus est vocatus. Super ipsas fores ecclesiæ scriptum fuit interius :

« Sergius ipse pius papa hanc qui cœpit ab imis,
« Tertius exemplans istam quam conspicis aulam. »

Le passage correspondant des manuscrits de Saint-Amand est ainsi conçu :

A côté des petits morceaux dont j'ai rapporté quelques exemples, peuvent prendre place les fragments qui ont été conservés sur les gardes des reliures. M. Mangeart n'a pas négligé ces débris, qui ont parfois, dans les manuscrits de Valenciennes, un prix tout particulier. Ainsi il s'étend assez longuement sur le fragment d'homélie en langue vulgaire, découvert par M. Bethmann dans le manuscrit 475. Mais il a un peu trop laissé dans l'ombre un morceau de polyptyque attaché au manuscrit 375, et que M. Guérard a trouvé digne d'être joint au *Polyptyque d'Irminon*[1]. Il n'a pas non plus parfaitement reconnu le caractère des rouleaux mortuaires dont il a découvert des lambeaux dans les reliures des manuscrits 42, 79, 101, 148, 155 et 162. Toutefois, le soin qu'il a pris de publier à peu près intégralement ces lambeaux permet d'en déterminer rigoureusement la nature et la date. Ils sont au nombre de neuf, savoir un dans le manuscrit 42, un dans le manuscrit 79, un dans le manuscrit 101, deux dans le manuscrit 148, deux dans le manuscrit 155 et deux dans le manuscrit 162. L'un de ces fragments, celui du n° 101, appartient à un rouleau qui était en circulation pendant les années 1384 et 1385. Les huit autres viennent tous du rouleau de Hugues Ier, abbé de Saint-Amand, mort le 8 septembre 1107. Ils contiennent les titres funèbres qui furent consignés sur le rouleau de cet abbé dans les abbayes ou églises de Notre-Dame de Rouen, Saint-Riquier, Saint-Omer, Saint-Bertin, Saint-Sauveur de Ham, Mont-Saint-Éloi, Saint-Nicolas au Bois, Saint-Médard de Soissons, Saint-Laurent d'Orléans, Lagny, Saint-Étienne de Meaux, Saint-Faron, Saint-Menge de Châlons, Saint-Pierre de Châlons, Hautviller, Saint-Sauveur de Vertus, Cluny, Tournus et Saint-Pierre de Chalon. Plusieurs de ces titres contiennent des renseignements à l'aide desquels on peut améliorer certaines listes d'abbés publiées dans le *Gallia christiana*. Ainsi les auteurs de ce grand ouvrage[2] n'ont mentionné que deux abbés de Saint-Pierre de Chalon au XIe siècle : Suffredus ou Seinfredus (vers 1055 et en 1064) et Rainardus ou Rainaudus (1080). Le rouleau de Hugues Ier, écrit en 1107 ou 1108, nous fait connaître quatre autres abbés pour

«.... Ante fores ecclesiæ quidam præsul requiescit qui Petrus nomen habuit. Super ipsas fores ecclesiæ scriptum est interius :

«Sergius ipse pius papa hanc qui cœpit ab imis,
«Tertius explevit toto quam conspicis aulam.

«Exterius vero, super easdem fores ecclesiæ est imago Salvatoris, hinc [et inde] imagines Michaelis et Gabrielis.» On aura sans doute supprimé cette dernière phrase à une époque où les statues du Sauveur et des archanges avaient disparu. — [1] I, 925. — [2] IV, 962.

lesquels les religieux de Saint-Pierre réclamaient des prières : «pro «donno Aiglaldo, Stacteo, Ricardo, Wichardo, abbatibus[1].» Dans un autre titre[2], nous voyons les moines de Saint-Faron recommander aux prières de leurs associés trois abbés, Landri, Jean et Hugues, qui sont omis tous les trois sur la liste du *Gallia christiana*[3]. Je passe les observations auxquelles pourraient donner lieu les titres de Saint-Menge de Châlons, de Hautviller et de Saint-Pierre de Lagny[4].

Les détails que j'ai réunis suffiront, je l'espère, pour bien faire comprendre la valeur de l'ancienne bibliothèque de Saint-Amand. Les débris qui en sont échus à la ville de Valenciennes sont assez considérables pour faire, à eux seuls, la célébrité d'une bibliothèque municipale. Ils ne forment cependant pas la moitié de la collection décrite avec tant de soin par M. Mangeart. Un remarquable contingent de manuscrits a été fourni par d'autres abbayes ou couvents et surtout par la maison de Croy. Je ne pense donc pas tomber dans l'exagération en disant que Valenciennes possède une des plus remarquables collections manuscrites de la France. Au reste, un pareil trésor est bien placé dans une ville qui sait en apprécier la valeur, et qui, secondée par des bibliothécaires habiles, prend des mesures efficaces, non-seulement pour en assurer la conservation, mais encore pour en faire jouir le monde savant tout entier.

LÉOPOLD DELISLE.

[1] Mangeart, p. 131. — [2] *Ibid.* p. 139. — [3] VIII, 1692. — [4] Mangeart, p. 67, 148 et 139.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Payer, membre de l'Académie des sciences, section de botanique, est décédé à Paris, le 5 septembre.

M. Daussy, membre de la même Académie, section de géographie et de navigation, est décédé à Paris, le 3 septembre.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. F. de Mercey membre libre de l'Académie des beaux-arts, est mort le 4 septembre.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Papiers d'État, pieces et documents inédits ou peu connus relatifs à l'histoire d'Écosse au XVI^e siecle, tirés des bibliothèques et des archives de France, et publiés. pour le Bannatyne-club d'Édimbourg, par A. Teulet, membre de la société des Antiquaires de France, t. III. Paris, imprimerie de Plon, 1860, in-4° de XXVIII-758 pages, plus une table alphabétique de 156 pages. — Ce volume complète l'importante publication commencée, il y a dix ans, par M. Teulet, sous les auspices et aux frais du Bannatyne-club d'Édimbourg. Le tome I^er, imprimé en 1851, comprenait les documents se rapportant au règne de Jacques V (1513-1542) et aux dix-huit premières années du règne de Marie Stuart (1542-1560). Dans le tome II, l'éditeur avait réuni tout ce que renferment d'intéressant pour l'histoire d'Écosse les correspondances des agents diplomatiques français, depuis le retour de Marie Stuart dans ses États, jusqu'à sa mort (1587). Le troisième et dernier volume, qui paraît aujourd'hui, se compose, pour la plus grande partie, d'extraits des lettres et dépêches des agents diplomatiques espagnols en France : Thomas Perrenot de Chantonnay, comte de Cantecroix, don Frances de Alava, don Diego de Zuñiga, don Juan de Vargas Mexia, Jean-Baptiste de Tassis le jeune, et don Bernardino de Mendoça. Ces extraits, d'une grande valeur historique, sont tirés des papiers d'État espagnols provenant des archives de Simancas, et conservés à Paris, aux Archives de l'Empire. Un appendice comprend un certain nombre de pièces intéressantes, puisées dans la correspondance de MM. de Boissise et de Beaumont, ambassadeurs de France en Angleterre, et tout ce qu'on a pu retrouver des dépêches de M. de Maupas du Tour, ambassadeur en Écosse. L'ouvrage se termine par une ample et excellente table alphabétique des noms de personnes, de lieux et de matières contenus dans les trois volumes. Nous devons savoir gré aux membres du Bannatyne-club d'Édimbourg d'avoir fait les frais de ce précieux recueil, qui intéresse la France autant que l'Angleterre et l'Écosse. On ne peut que féliciter également M. Teulet des soins laborieux et éclairés qu'il a apportés à cette grande publication.

Les bardes bretons; poëmes du VI^e siècle, traduits pour la première fois en français avec le texte en regard, revus sur les manuscrits, et accompagnés d'un *fac-simile*, par le vicomte Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut. Nouvelle édition. Rennes, imprimerie de Vatar; Paris, librairie de Didier, 1860, in-8° de 12-XC-456 pages. — Cet ouvrage, d'un si grand intérêt au double point de vue de la philolo-

gie et de l'histoire, a paru pour la première fois il y a dix ans, et nous en avons donné alors une analyse sommaire. On sait que M. de la Villemarqué a choisi, parmi les poëmes gallois attribués aux célèbres bardes du VIe siècle, Liwarc'h-hen, Aneurin, Taliésin, ceux dont le fond paraît remonter à cette époque reculée, et qu'il s'est donné pour tâche de les présenter au public sans les modifications d'orthographe qu'offrent les manuscrits du XIIe et du XIIIe siècle, d'après lesquels a été publié en Angleterre le recueil intitulé : *Myvyrian archaiology of Wales*. Le savant et ingénieux critique a donc tenté de rétablir le texte original à l'aide des indications fournies par la science philologique, et en s'autorisant de quelques fragments manuscrits du VIIIe siècle. Dans la nouvelle édition, aucune modification importante n'a été faite au plan de l'ouvrage; mais M. de la Villemarqué a placé en tête du volume une préface où il expose les motifs qui l'ont déterminé dans le choix de la méthode qu'il a suivie, et où il répond aux critiques dont sa tentative a été l'objet. Nous devons signaler également, comme une addition intéressante, un appendice contenant une petite pièce de vers bretons trouvés dans un manuscrit du VIIe siècle de la bibliothèque de Cambridge. Ce texte précieux, accompagné d'un *fac-simile*, est donné ici comme pièce justificative de la méthode adoptée par l'auteur, pour rétablir les poëmes des anciens bardes dans leur forme primitive.

Histoire de la bibliothèque Mazarine depuis sa fondation jusqu'à nos jours, par Alfred Franklin, attaché à la bibliothèque Mazarine. Imprimerie de Hérissey, à Évreux, librairie d'Aubry, à Paris, 1860, in-12 de 313 pages. — Les livres du cardinal Mazarin composèrent la première bibliothèque publique qu'ait eue la France; partageant les vicissitudes de la fortune de leur possesseur, exposés, comme lui, aux colères de la Fronde et du parlement, ils ont joué, dans notre histoire, un rôle que M. Franklin expose avec intérêt au commencement de son ouvrage. Dans la seconde partie, l'auteur a rassemblé des indications, neuves à beaucoup d'égards, sur la fondation de la bibliothèque Mazarine, ses progrès et sa composition actuelle. La description détaillée de cette bibliothèque a surtout un intérêt spécial; elle sera d'autant mieux accueillie du public, que peu de personnes, même parmi les érudits, possèdent des notions précises sur les richesses bibliographiques réunies dans ce précieux dépôt, dont le catalogue n'a jamais été publié. En ce qui concerne les manuscrits, on n'a d'autre guide qu'une liste sommaire de ceux qui se rapportent à la théologie (elle a paru récemment dans le *Dictionnaire des manuscrits*, publié par l'abbé Migne). M. Franklin en signale beaucoup d'autres dans la jurisprudence, l'histoire et les belles-lettres. Sans doute ces renseignements ne suppléent pas à une énumération complète; mais il existe à la bibliothèque Mazarine des catalogues manuscrits que les lecteurs peuvent consulter. « Ces catalogues, dit M. Franklin, forment 58 volumes in-folio, qui se subdivisent ainsi : 1° Catalogue par ordre alphabétique et « par noms d'auteurs. Commencé en 1750, par l'abbé Desmarais, il remplit 38 vo« lumes. 2° Catalogue par ordre de matières. Il se compose de 12 volumes. 3° Cata« logue des ouvrages du nouveau fonds, renfermant tous les volumes qui ont été « transportés dans la bibliothèque à l'époque de la première révolution; 4° Catalogue « des ouvrages imprimés pendant le XVe siècle, classés suivant l'ordre chronologique « de leur publication; 5° Catalogue des manuscrits, rédigé par ordre méthodique, « et auquel on a joint une table des noms d'auteurs. » M. Franklin a placé à la fin de son intéressant travail un index des sources citées et une table générale des matières.

De la morale avant les philosophes, par Louis Ménard. Paris, imprimerie de Firmin Didot, 1860, in-8° de 290 pages. — Dans la morale comme dans l'art, la pratique

devance la théorie. M. Ménard a voulu rechercher les traces de cette morale instinctive, antérieure aux doctrines des philosophes; dans cet intéressant travail, il s'est borné à étudier la Grèce antique, initiatrice intellectuelle des nations modernes, sous le triple rapport de ses croyances, de ses mœurs et de sa législation. L'auteur prend d'abord pour sujet de ses réflexions les idées que les Hellènes se formaient des dieux et le culte qu'ils leur rendaient, puis il recherche, dans les poëmes d'Homère et d'Hésiode, quelle était la constitution de la famille et de la société aux temps héroïques; il étudie ensuite les manifestations de la vie morale dans les œuvres d'art admirables que nous ont transmises les siècles suivants, et celles de la vie politique dans les constitutions de Lycurgue et de Solon. Les conclusions que tire M. Louis Ménard de son travail sont, que la Grèce antique a présenté, dans sa vie politique et morale, aussi bien que dans ses monuments artistiques ou littéraires, « un grandiose et merveilleux spectacle, que le monde ne reverra plus. » Il cherche aussi à prouver que les philosophes, en ébranlant la religion du pays et en remplaçant « la morale active et sociale, » enseignée par les poëtes et les législateurs, par « une « morale individuelle et passive, » préparèrent l'affaiblissement et la ruine de la Grèce. Nous ne pouvons nous associer complétement à la thèse soutenue par l'auteur, puisqu'elle ne tend à rien moins qu'à la réhabilitation morale du polythéisme. L'ouvrage de M. Ménard est, d'ailleurs, écrit avec un grand charme de style, et renferme beaucoup d'aperçus neufs et ingénieux, parmi lesquels nous citerons une intéressante étude sur le rôle du Destin dans la mythologie d'Homère.

Documents historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue dans les temps anciens et modernes. Rodez, imprimerie de Rutery, 1860, in-8° de 555 pages. — Ce volume complète une publication pleine de recherches et de faits curieux sur l'histoire des familles nobles et la biographie des hommes célèbres du Rouergue.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

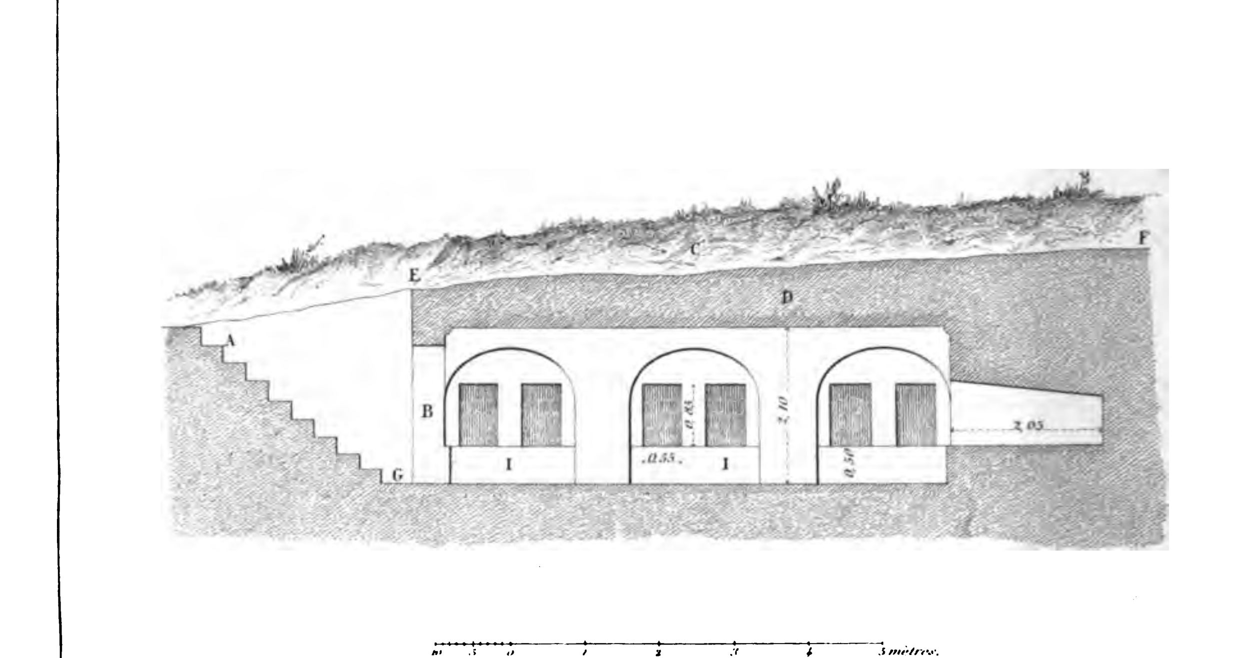

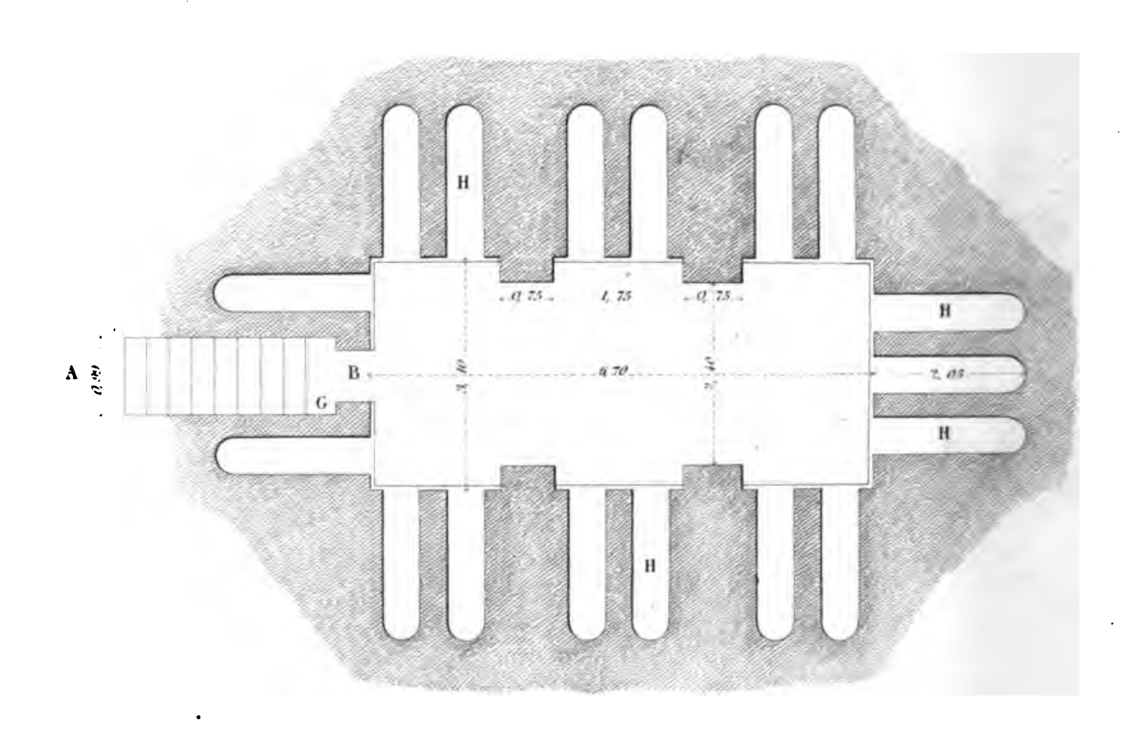

PLAN ET COUPE D'UN TOMBEAU CARTHAGINOIS.

Imprimerie Impériale

JOURNAL
DES SAVANTS.

OCTOBRE 1860.

Grammaires provençales de Hugues Faidit et de Raymond Vidal de Besaudun, publiées par F. Guessard, 2ᵉ édition, Paris, 1858.

Ces deux grammaires, publiées d'abord dans la *Bibliothèque des chartes* et tirées à part en très-petit nombre, attirèrent vivement l'attention de ceux qui s'occupent de l'histoire de la langue d'oc, et, j'ajouterai, de la langue d'oïl; car, ainsi qu'on le verra, on peut sans peine les employer à deux fins et en tirer d'utiles enseignements pour le vieux français. Quand M. Guessard n'aurait fait que les réimprimer, il nous aurait rendu service; mais une de ces bonnes chances qui échoient d'ordinaire, et selon toute justice, à celui qui est déjà sur la piste, lui a permis de faire plus: le savant éditeur a mis la main sur d'autres et meilleurs manuscrits que le seul qu'il avait eu d'abord à sa disposition, et il en a profité pour donner un texte que l'on doit regarder comme définitif. On sait que le premier qui ait porté la lumière dans la grammaire de la langue d'oc, et, par suite, de la langue d'oïl, fut Raynouard, qui y signala l'existence de cas; c'est dans ces vieux grammairiens provençaux qu'il avait puisé une aussi importante notion. Sans doute, une étude philologique, rigoureusement conduite, n'aurait pas tardé à révéler ce fait; mais il n'en faut pas moins reporter à Raynouard le mérite de l'avoir reconnu, sur la foi d'auteurs du XIIIᵉ siècle, dans les manuscrits. La règle des cas n'est pas une découverte faite rétrospectivement par l'érudition moderne dans une langue qui s'en servait sans en avoir conscience; elle était aperçue par ceux qui écrivaient, enseignée par ceux qui ensei-

gnaient; et, quand ils comparaient la langue d'oc à la langue latine, il ne leur échappait pas que, si celle-ci avait des terminaisons pour six cas, celle-là en avait du moins deux, une pour un nominatif et une pour un régime. Ainsi donc les deux ouvrages publiés par M. Guessard font désormais le fondement de la grammaire du parler au delà et en deçà de la Loire, et remplacent toute autre autorité.

Le titre du livre de Hugues Faidit est le *Donat provençal;* celui du livre de Raymond Vidal est *La Manière de trouver.* « Totz hom, dit ce « dernier, que vol trobar ni entendre deu primierament saber que ne« guna parladura no es tant naturals ni tant drecha del notre lingage « con aqella de Proenza, o de Lemosi, o de Saintonge, o d'Alvergna, o « de Caerci. Perque ieu vos dic que quant ieu parlarai de Lemosis, que « totas estas terras entendas et totas lor vezinas et totas cellas que son « entre ellas. Et tot l'ome que en aqellas sont nat ni norit an la parla« dura natural et drecha; mas cant us de lor es issitz de la parladura « per una rima o per alcun mot qe li sera mestier, cuion las genz qi « non entendon qe la lur lenga sia aitals; qar non sabon lor lenga; per qe « mielz lo conois cel qi ha la parladura reconoguda qe cel qi non la sap, « et per zo non cuion mal far qan geton la parladura de sua natura, anz « cuion qe sia aitals la lenga. Perq'ieu vueil far aquest libre per far « reconoisser las parladuras d'aquels qi la parlon drecha, e per ensei« gnar aicels qui non la sabon. » Je traduis ce passage en langue d'oïl : « Toz hom qui vuelt trover ne entendre doit premierement savoir que « nule parleure del nostre langage n'est tant naturals ne tant droite com « cele de Provence, ou de Limousin, ou de Saintonge, ou d'Auvergne, « ou de Quaerci. Por oec je vos dic que quand je parolerai de Limou« sin, que entendiez totes ces terres et totes lor voisines et totes celes qui « sont entre eles. Et tuit li home qui en iceles sont né ne norrit, ont la « parleure natural et droite; mais quant uns d'els est issus fors de la par« leure por une rime ou por alcun mot dont il ara mestier, si cuident « les gens non entendant que la langue soit itels; car ils ne savent la « langue. Et por ce que cil qui a la parleure reconneue a millor conois« sance que cil qui ne sait, por ice ne cuident ces gens mal faire quant « getent la parleure fors de sa nature, ainz cuident que itels soit la « langue. Por oec je veuil faire icest livre, por faire reconoistre les par« leures de cels qui parolent droitement et por enseigner cels qui ne « savent. » J'ai fait cette sorte de thème afin de montrer combien la langue d'oc et la langue d'oïl sont voisines et jusqu'à quel point on peut conclure de l'une à l'autre.

« La langue française, dit Raymond Vidal, vaut mieux et est plus

« avenante pour faire romans et pastourelles; mais celle du Limousin « est préférable pour faire vers (sorte de composition), chansons et sir« ventes. Dans tous les pays de notre langage, les chants en langue li« mousine jouissent d'une plus grande autorité que ceux d'aucun autre « idiome. » Dans son introduction M. Guessard a signalé avec raison l'importance de ce passage, qui montre quelle place un grammairien de langue d'oc accordait à la langue d'oïl. Les *romans*, pour lesquels la langue d'oïl avait la prééminence, étaient les chansons de geste et les poëmes d'aventure, qui abondent en effet en français, et dont le renom s'étendit par toute l'Europe.

Les deux grammairiens provençaux nomment *grammatica* la langue latine, et c'est sur ce *langage grammatical* qu'ils se règlent pour apprécier leur provençal; au XVII^e^ siècle, se conformant à cette routine, nos grammairiens français reconnaissaient dans le français moderne six cas, bien qu'il n'y en ait aucun. Nos grammairiens du XIII^e^ siècle en reconnaissent six aussi, mais, du moins, la langue d'oc, comme la langue d'oïl, en a deux : un nominatif qui sert pour le sujet, et un régime qui sert pour tous les compléments. Hugues Faidit dit que le nominatif, quand le nom est masculin, prend une *s* et que les autres cas ne prennent pas cette *s;* Raymond Vidal exprime le premier de ces changements par *s'allonger,* et le second par *s'abréger.* En examinant les exemples ultérieurs, on s'aperçoit que la règle est incomplète : l'*s* du nominatif appartient non pas seulement aux noms masculins, mais aux noms à terminaison masculine, quel qu'en soit le genre. Au pluriel, la place de l'*s* est inverse : elle fait défaut au nominatif, et se montre au régime. Cet usage de la langue d'oc est exactement celui de la langue d'oïl.

Les noms dont le nominatif est en *aire* et le régime en *ador,* comme *amaire, amador,* ne prennent point l'*s* au nominatif singulier. Dans la langue d'oïl, aux noms de même nature, les bons manuscrits ne la mettent pas non plus, et, quand on la trouve, elle provient d'une extension de la règle de l'*s.* Le précepte donné par le *Donat provençal* permet, quand on imprime des textes français, de supprimer cette lettre, qui peut être considérée comme due aux copistes.

En provençal, les noms *prestre, pastre, seingner,* et les comparatifs *melher, maier, menre,* sont exceptés, au nominatif, de la règle de l'*s.* Cette exception doit s'appliquer, dans la langue d'oïl, aux mots correspondants *prestre, pastre, sire, mieldre* (*melior*), *maire* (*major*) et *mendre* (*minor*); les manuscrits qui mettent l'*s* font moins bien; cela se voit, et par le latin, qui n'a point d'*s* au nominatif dans ces mots, et par le *Donat,* qui note spécialement l'exception.

Les adjectifs *nostre, vostre*, sont, en provençal, traités au nominatif comme les précédents, par la raison qu'ils proviennent de *noster, vester*. Dans la langue d'oïl, la forme la plus ordinaire est *no, vo;* mais on trouve aussi *nostre, vostre;* et alors, au nominatif, on pourra les imprimer sans *s*, quand même l'*s* serait donnée dans le manuscrit; car des règles positives de grammaire l'emportent sur des habitudes fluctuantes de copistes.

Tous les noms féminins en *a* s'abrégent au singulier, s'allongent au pluriel, dit Raymond Vidal, c'est-à-dire qu'ils prennent l'*s* à ce dernier nombre. C'est la règle de la langue d'oïl; cependant, en quelques textes, fort rares il est vrai, du moins d'après mes lectures, le nominatif pluriel, dans la langue d'oïl, n'a point l'*s*, laquelle reparaît au régime; c'est certainement la formation la plus régulière : *dominæ, dominas; les dame, as dames;* mais le fait est que, dans la langue d'oc et dans la langue d'oïl, l'*s* a prévalu aux deux cas du pluriel.

Les mots *temps* (*tempus*) et *cors* (*corpus*) prennent l'*s* non-seulement au nominatif singulier, ce qui est selon la règle, mais encore au régime singulier, ce qui est contre la règle, et cela aussi bien dans la langue d'oc que dans la langue d'oïl. Pour expliquer cette anomalie apparente, qui ne doit pas en être une, puisqu'elle se trouve dans les deux langues, il faut croire que ces mots fort usités remontent à une époque de la latinité en décadence où le neutre, ayant gardé sa forme, conservait, au régime, l'*s* du nominatif; *s* qui s'est perpétuée au nominatif et au régime dans le provençal et dans le français.

Mal mi fait l'anars, dit la langue d'oc, traitant comme un substantif l'infinitif pris substantivement, et par conséquent y mettant une *s* au nominatif. *Mal me fait l'alers*, dit de même la langue d'oïl; et les textes doivent être conformés à cette règle, qui, d'ailleurs, est la pratique des bons manuscrits.

J'ai insisté longuement, dans ce journal même, sur une particularité essentielle, qui distingue la langue d'oc et la langue d'oïl de leurs sœurs la langue italienne et la langue espagnole, à savoir que les deux premières ont deux cas, tandis que les deux dernières n'en ont point. Cette particularité a son origine dans l'état du latin qui, au moment de la formation des langues d'oc et d'oïl, avait, de sa riche déclinaison, conservé deux cas : un nominatif et un régime. Mais cela était tellement sur le point de périr, et les deux langues ont été constituées dans un moment si fugitif, que tous les mots n'ont pas gardé les deux cas, et que plusieurs catégories en étaient déjà arrivées à la dernière réduction, celle qui effaça toute déclinaison. Tels sont les noms en *as, bontatz, bonté*,

de *bonitatem;* les noms en *or, color,* en provençal et en français, de *colorem;* les noms en *us, salutz, salut,* de *salutem.* Ces trois catégories de mots dérivent du régime latin, et, par conséquent, diffèrent de ces autres catégories où, le nominatif roman dérivant du nominatif latin, et le régime du régime, il y avait effectivement deux cas. Mais, malgré ces anomalies inévitables dans cette rapide décadence du latin, la langue d'oc et la langue d'oïl conservèrent le sentiment des deux cas, et, par une analogie très-facile, suppléèrent, de leur propre fonds, à ce qui faisait défaut, et donnèrent par l'*s* un nominatif à ces noms qui, d'origine, n'étaient que des régimes. C'est ainsi que *bontatz, bontat; bontés, bonté; colors, color;* et *salutz, salut* prirent les modifications que la nouvelle grammaire exigeait.

Telle était pourtant la délicatesse, encore vivante, des origines, que la langue d'oc, ne confondant aucunement avec les noms tels que *color, pavor, amor,* etc. le mot *soror,* qui en diffère en effet essentiellement, ne met point d'*s* à *sor* qui est le sujet, tandis que *seror* est le régime. De même en langue d'oïl, *suer* est le sujet et *seror* le régime; comme on voit, *suer* ne doit point avoir l'*s*.

Cette règle de *soror* s'applique aux noms en *o, onis,* tels que *bar, baron; baron* est le régime, et *bar* le sujet, avec la remarque exprimée dans le *Donat,* que ce sujet n'est point soumis à l'*s*. De même, en français, les mots analogues *ber, baron; lere, larron; compain, compagnon,* etc. ne doivent pas, non plus, y être soumis. Les manuscrits la mettent souvent, l'omettent souvent; l'omission seule est grammaticale tant en langue d'oïl qu'en langue d'oc.

Dans les bons textes, provençaux et français, *hom,* qui est le nominatif là où *home* est le régime, n'a point d'*s;* au contraire, *coms,* en provençal, et *cuens,* en français, qui est le nominatif là où *comte* est le régime, a toujours cette lettre pour affixe; c'est qu'en effet, en latin, *homo* n'a point d'*s*, et *comes* en a une.

Je dois remarquer que, tandis que Hugues Faidit écrit sans *s*, *bar, prestre, pastre, seingner,* et les comparatifs cités plus haut, Raymond Vidal les écrit, ainsi que les mots analogues, avec une *s*. Cette incertitude des grammairiens eux-mêmes est en accord avec une incertitude semblable, qui règne dans les manuscrits. Mais, entre ces deux usages, la grammaire indique que le meilleur est le premier.

« Vous devez savoir, dit Raymond Vidal, que tous les adjectifs com-« muns, tels que *fortz, vils, sotils, plazenz, soffrenz,* s'allongent au nomi-« natif et au vocatif, de quelque genre que soit le substantif avec lequel « ils sont construits, *fortz es li chavals* et *fortz es li donna,* et s'abrégent

« aux autres cas. » Cette règle est la même dans la langue d'oïl : les adjectifs communs, c'est-à-dire ceux qui, en latin, n'ont qu'une seule terminaison pour le masculin et pour le féminin, n'en ont qu'une non plus pour ces deux genres dans le provençal et le français.

Raymond Vidal dit expressément que ces adjectifs se comportent exactement comme les substantifs, c'est-à-dire que, n'ayant qu'une seule terminaison, ils ont l'*s* au nominatif singulier et au régime pluriel, et la perdent au nominatif pluriel et au régime singulier. Mais Hugues Faidit fait, au pluriel, une exception pour les participes qui finissent en *ans* ou en *ens;* suivant lui, au pluriel nominatif féminin, on doit mettre l'*s: aquelh cavaler son avinen;* mais *aquelas donas son avinens.* Le fait est qu'en langue d'oïl j'aurais dit également, *cil chevalier sont avenant*, et *celes dames sont avenant;* et je ne sais si les bons manuscrits donneraient raison à Hugues Faidit.

L'adjectif *totus* a remplacé *omnis* dans les langues romanes. En provençal, pour le masculin, il se décline ainsi : au singulier, nominatif *totz,* régime *tot;* au pluriel, nominatif *tut* ou *tait*, régime *totz.* C'est aussi la déclinaison de la langue d'oïl : *tos, tot, tuit, tos.*

Les deux grammairiens provençaux s'accordent pour une observation importante, c'est que les adjectifs pris absolument et sans être construits avec un substantif apparent n'ont pas l'*s : mal m'es; greu m'es; bon m'es, car m'aves onrat.* Sans cette règle positive, on aurait été tenté de regarder ces adjectifs comme des nominatifs, de les traiter comme tels et d'y ajouter l'*s;* mais il faut y voir de véritables neutres qui, n'ayant pas la finale en *s* dans le latin, ne l'ont pas non plus dans la langue d'oc. Le neutre a disparu tout à fait des langues romanes; mais les deux cas qui ont été conservés dans deux de ces langues permettent de reconnaître distinctement qu'en certaines circonstances un adjectif est au neutre. C'est une trace du neutre qu'il faut noter dans le provençal et dans le vieux français. Je nomme le vieux français, bien que Hugues Faidit et Raymond Vidal n'aient parlé que du provençal, ne doutant pas que, si l'on examine les bons manuscrits, on ne trouve la règle en question appliquée dans les textes de langue d'oïl.

D'après Raymond Vidal, *nepos* est le nominatif d'un nom dont *bot* est le régime. En langue d'oïl le même mot se trouve, et il est *niés* au nominatif et *neveu* au régime. Ceci donne lieu à quelques remarques. D'abord, on voit que c'est le latin *népos, nepótem*, qui, changeant d'accent en changeant de cas, a produit *nepos, niés* au nominatif; *bot, neveu* au régime. En second lieu, il en résulte que, dans le provençal *nepos*, l'*o* doit être considéré comme muet, de sorte que le mot soit ramené à une

formation qui devienne l'analogue de celle de la langue d'oïl; en effet Raynouard inscrit *neps* et n'inscrit même pas *nepos*. En troisième lieu, *bot* est une apocope pour *nebot*, ce qui redonne au mot provençal sa physionomie totale et le rend très-voisin de *neveu* de la langue d'oïl; apocope qui, commune en italien, devient beaucoup plus rare en provençal, sans pourtant y être tout à fait étrangère et mal venue. Enfin ce genre d'apocope qui consiste à enlever le commencement d'un mot, qui est usuel en italien et, à cause du voisinage, encore usité en provençal, cesse complétement dans la langue d'oïl, qui ne pratique point cette mutilation initiale; pourtant il faut savoir, quand on discute des étymologies françaises, qu'elle existe sur la frontière au delà de la Loire, et qu'elle a pu, en quelques cas rares, se glisser en deçà; c'est ainsi qu'on trouve, dans plusieurs textes, *vesque* pour *evesque*. En ayant dans l'esprit le latin comme un type des langues romanes, et en notant que l'italien, s'il en est plus loin comme grammaire que le provençal et l'ancien français, en est plus près comme forme des mots, on remarque que, tandis que, dans le sein de la langue d'oïl, les dialectes présentent une dégradation du type croissante de la Loire aux côtes de la Normandie et au pays wallon, le provençal forme, aussi bien philologiquement que géographiquement, un intermédiaire entre la langue d'oïl et l'italien.

L'italien, dans les temps composés, conjugue le verbe *être* avec le verbe *être*: *io sono stato amato*. La langue d'oïl le conjugue avec l'auxiliaire *avoir*: *je ai esté aimés*; cependant on trouve, mais très-rarement, *je suis esté*. Le provençal aussi conjugue avec l'auxiliaire *avoir*; cependant un des manuscrits du *Donat* admet les deux formes et dit: *eu era* ou *avia estat amatz*, *tu eras* ou *avias estat amatz*, etc. Il n'est pas indifférent, pour la liaison des langues romanes entre elles, de constater ces passages d'un domaine à l'autre.

Dans un court dictionnaire de rimes qui est adjoint au *Donat*, je trouve *artz*, traduit par le latin *ardens*, et *aers*, traduit par *adhærens*. Comment faut-il, étymologiquement, expliquer ces deux mots? Dans la langue d'oïl, *ars* est le participe passé du verbe *ardoir* et signifie brûlé; *aers* a le même sens qu'en provençal. Si ces mots répondaient à *ardens* et à *adhærens*, ils feraient, au régime, *ardant* et *aerant*, comme *enfe* fait *enfant* au régime; mais ces formes ne se rencontrent pas comme régime. On ne peut donc considérer *artz* et *aers* que comme des participes passés des verbes *ardoir* et *aerdre*, participes passés qui ont pris un sens adjectif. Il est à remarquer que les participes présents appartiennent, dans la langue d'oc et dans la langue d'oïl, à cette classe de mots qui, comme *salus*, *color*, *satio*, n'ont que la forme du régime. Si, par exemple, *placens* avait

eu, ainsi que *laire, laron*, ou *emperere*, *empereor*, les deux cas, les textes nous offriraient, pour le nominatif, *plais*, pour le régime, *plaisant*, ce qui n'est pas, *plaisant* existant seul.

Ce même dictionnaire de rimes donne *verps, lupus*, qui n'est pas dans Raynouard.

Dans les langues romanes, sans exception, la finale adverbiale est fournie, comme on sait, par le substantif latin *mens*, avec l'adjectif au féminin. Le provençal, par une particularité qui lui est propre, dit également *malament* et *malamens*. Cette forme *malamens* ne peut être qu'un nominatif; mais un nominatif n'a rien à faire ici, et un adverbe provient nécessairement d'un ablatif. Il faut donc, je crois, voir en la finale *ens* une corruption de la prononciation, due à quelque mauvais usage.

Dans des travaux du genre de cet article, qui font passer sous les yeux des lectures très-variées, il est bon de noter les cas qui paraissent singuliers. Tel est le mot *calacs*, qui est rapporté dans le *Donat*, avec le sens de *curtum habens visum*, et qui, d'ailleurs, n'est pas dans Raynouard. Un tel mot avec un tel sens renferme, ce semble, le radical *luc*, qui signifie voir, et qui existe dans le français *re-luquer*. Si cela est, le préfixe *ca* devra être considéré comme une particule péjorative. Cette conjecture, au cas où elle prendrait de la consistance, pourrait servir à interpréter quelques mots obscurs de la langue d'oïl. Le patois du haut Maine a *calorgne*, borgne, qui paraît formé de *ca* et *lorgner*.

Les rapprochements font les explications. *Apprendre par cœur, savoir par cœur*, est, en français, une locution qui, n'ayant ni tenants ni aboutissants, présente, pour peu qu'on s'y arrête, quelque chose d'insolite; que fait le *cœur* en ceci? Mais prenez le provençal, et l'intermédiaire qui manquait est donné; là le mot *cor* signifie non-seulement le cœur, mais encore l'âme tout entière dans laquelle est incluse la mémoire. *En vostre cor devetz saber que tuit li adjectiu comun..... En votre cœur vous devez savoir que tous les adjectifs communs.....* Notre *par cœur* est expliqué par cet *en vostre cor*.

M. Guessard, dans sa préface, dit, au sujet des règles des cas formulées par ses grammairiens : « Il est impossible d'admettre que toute cette « théorie compliquée a été imaginée de dessein prémédité pour le but « presque frivole qu'on lui assigne et qu'elle n'atteint pas. Je ne vois dans « la théorie de nos deux grammairiens qu'une application maladroite et « forcée du principe latin de la distinction des cas par la terminaison. « Cette imitation est défectueuse; car elle n'est que partielle; elle a été « instinctive dans l'origine, et n'a eu d'autre cause que la prononciation. « Plus tard, lorsque la langue parlée est devenue langue écrite, on a

« régularisé et érigé en système ce qui n'était d'abord que le résultat « d'une habitude, d'un usage imposé, pour ainsi dire, par la langue « latine. » Je suis tout à fait d'accord avec M. Guessard pour soutenir que le système retracé par les deux grammairiens n'a point été inventé par eux; ce qui est imaginaire chez eux, c'est d'avoir cru trouver six cas en provençal comme en latin ; ce qui est réel, c'est d'avoir exposé les règles qui gouvernaient les deux cas existants dans la langue d'oc. Mais le reste du passage de M. Guessard ne me paraît pas suffire à donner une idée exacte des faits grammaticaux qui se sont accomplis. La langue d'oc et la langue d'oïl sont des langues à deux cas; comment se fait-il qu'elles le soient, pendant que l'italien et l'espagnol ne le sont point, c'est une question dont j'ai ailleurs essayé d'exposer la solution; ici je veux seulement noter sous quelles conditions ce caractère, qui est incontestable, est provenu du latin. Les deux cas constituent une déclinaison en miniature, mais pourtant une déclinaison véritable. Deux principes y ont présidé : un principe de tradition et un principe d'analogie. Le principe de tradition émane du latin et se divise en deux formes : 1re forme, là où le nominatif latin avait une *s*, le nominatif, en langue d'oc et en langue d'oïl, a conservé cette lettre : *canis*, *chiens*; *rex*, *rois*, etc. et le régime l'a perdue comme en latin, *canem*, *chien*, *regem*, *roi*; notez que les noms neutres de la deuxième déclinaison furent assimilés par la langue aux noms en *us* de cette même déclinaison; 2e forme, là où la déclinaison latine s'allongeant changeait d'accent, l'accent détermina, dans les langues d'oc et d'oïl, le nominatif et le régime : *imperátor*, *emperere*; *imperatórem*, *empereor*; *látro*, *lere*; *latrónem*, *laron*, etc. Mais, en ceci, il y eut, comme je l'ai dit plus haut, dérogation pour les noms en *io*, *ionis*, *as*, *atis*, *us*, *utis*; et, d'autre part, certains noms neutres, comme *cor*, *cordis*, ne se prêtèrent pas non plus à des formations qui, par une dérivation régulière, représentassent la déclinaison latine telle que la concevaient la langue d'oc et la langue d'oïl. C'est alors qu'intervint le principe d'analogie; et, tandis que *oraison*, *bontet*, *salut* étaient, étymologiquement, des cas régimes sans nominatifs correspondants, ces langues, qui se sentaient langues à deux cas, y créèrent, par une hardiesse grammaticale, un nominatif en fixant à ces deux régimes l'*s*, qui les transforma. Les ressources qu'offraient soit l'*s*, soit le changement d'accent, firent défaut pour les noms féminins en *a* de la première déclinaison latine; *rosa*, *rosam*, ne fournissaient point de distinction appréciable par les moyens dont disposaient la langue d'oc et la langue d'oïl, et *rose* fut aussi bien nominatif que régime. Mais arguer de cette défectuosité qu'une vraie déclinaison manque aux deux langues romanes qui tien-

nent, entre le latin, d'une part, l'italien et l'espagnol, d'autre part, une position intermédiaire si digne d'être étudiée, ce serait une conclusion injustifiable; autant vaudrait dire que l'allemand n'a pas de déclinaison, parce que les mots *mutter*, *tochter*, et autres semblables, restent les mêmes à tous les cas.

Pour la règle du nominatif et du régime, Raymond Vidal recommande l'observation de la grammaire, mais il reconnaît que le vulgaire la viole souvent: « Si l'on disait : *lo cavalier es vengut* ou *mal mi fes lo caval*, ce « serait mal dit, car le nominatif singulier doit s'allonger, quoique tout « homme dise habituellement: *pus vengut es lo cavalier* ou *mal mi fes lo caval*. « Au nominatif pluriel on doit abréger, bien que tout homme dise, en « bien des occasions : *vengut son los cavaliers* ou *mal mi feron los cavals.* » Sur quoi M. Guessard remarque : « Ces passages prouvent bien clai« rement que le procédé grammatical n'était pas fort populaire, et que le « mérite n'en était pas apprécié par tout le monde. Or, à coup sûr, s'il « avait été d'une utilité notoire pour la clarté du langage, on y aurait eu « recours instinctivement. » Ce que M. Guessard signale est vrai, à savoir qu'alors l'usage vulgaire était sujet à négliger la règle des deux cas; et l'usage la négligea tellement, que, dans le XIV^e siècle, elle disparut finalement de la langue d'oïl et, sans doute aussi, de la langue d'oc; que ces deux langues, qui se distinguaient de l'italien et de l'espagnol par les deux cas, perdirent ce caractère; et que les quatre grands idiomes romans devinrent grammaticalement semblables. Cette tendance a dû être visible dès la fin du XIII^e siècle; nos deux grammairiens la constatent en la blâmant, et les manuscrits en font foi de leur côté. Mais je ne puis de même souscrire à ce que M. Guessard objecte, quand il dit que, si la règle des deux cas avait été utile à la clarté du langage, on y aurait eu recours instinctivement. C'est confondre les époques et les procédés. Dans une langue à cas, et pendant l'époque où le peuple qui la parle a le sentiment de sa grammaire, le besoin de la clarté oblige à observer exactement les conditions que les désinences expriment. Mais, dans une langue dont les déclinaisons se défont, et à l'époque de la transition, où le sentiment d'une telle grammaire se perd de plus en plus, le besoin de la clarté, bien loin de reconstituer les cas et de remonter vers des formes qu'on abandonne, conduit incessamment à la désuétude des flexions significatives. Ainsi, dans le latin, tant qu'il fut intact, il fallut, pour être clair, décliner régulièrement; mais, quand vint la corruption d'où sortirent les idiomes romans, il fallut, pour être clair, en langue d'oïl et en langue d'oc, sur les six cas latins faire abandon de quatre, et ne conserver que le nominatif et le régime; et, à une époque plus avancée

encore de décadence, il fallut, pour continuer à être clair, faire un pas de plus dans la même voie, et finalement sacrifier les deux cas subsistants; état grammatical auquel l'espagnol et l'italien étaient arrivés auparavant, eux qui ne connurent jamais la syntaxe des deux cas.

En étudiant avec attention les manuscrits en langue d'oïl, on parvient non-seulement à reconnaître d'une façon positive les principales règles de la grammaire, mais encore à se convaincre que les copistes, du moins les bons copistes, avaient appris à écrire les textes avec une certaine correction. C'était un enseignement qu'on peut, à bon droit, nommer grammatical; mais cet enseignement, sans doute oral et traditionnel, n'est pas arrivé jusqu'à nous. Il nous est arrivé pour la langue d'oc; et les deux grammairiens de M. Guessard peuvent nous en tenir lieu en langue d'oïl; car telle est la ressemblance des deux langues, que, sans difficulté, on fera servir la grammaire de l'une à l'autre; ce qui ne pourrait se dire, par rapport à ces deux langues, des grammaires de l'italien et de l'espagnol. Quelque juste confiance qu'on doive avoir dans la comparaison des textes, dans l'analogie et la grammaire générale, cependant les documents émanés des autorités indigènes et contemporaines tiennent toujours le premier rang; il n'y a point à contester contre eux; et, quand même on réussirait, en l'absence de leur secours, à retrouver l'ensemble des règles générales et de la syntaxe, eux seuls peuvent conduire avec sûreté dans les détails, dans les voies détournées, dans les exceptions. C'est ainsi qu'indépendamment de nos deux grammairiens, il aurait été impossible d'affirmer que les adjectifs, en provençal et, par conséquent, en langue d'oïl, pouvaient être employés neutralement et ne prenaient pas alors l'*s* caractéristique du nominatif; latinisme dont ils nous ont révélé la persistance. Depuis longtemps l'étude des textes m'a donné la persuasion que la langue d'oïl (c'est d'elle que je me suis le plus occupé, mais ce que je dis s'applique sans réserve à la langue d'oc) est régie par une grammaire que les éditeurs de textes ne doivent pas perdre de vue. La publication qu'a faite M. Guessard ôte toute espèce d'appui à l'opinion contraire; la grammaire de la langue d'oïl et de la langue d'oc n'est point une hypothèse; dans le XIII[e] siècle, deux auteurs en ont tracé les traits principaux. Ainsi, sans entrer aucunement dans les conjectures et en se tenant strictement dans le champ de la grammaire positive, on doit recommander aux éditeurs de nos vieux textes de prendre en considération l'âge des auteurs (plus ils sont anciens, moins on doit craindre de leur attribuer les formes régulières); de comparer les manuscrits (parmi les variantes, il faut donner la préférence à celles qui concordent avec la grammaire); et, quand les variantes font défaut,

de corriger, d'après les règles de la langue, les fautes manifestes, tout en tenant grand compte des irrégularités et des licences de la poésie. Ces conseils ne sont pas autres que ceux de Hugues Faidit et de Raymond Vidal, autorités qu'on ne peut écarter.

É. LITTRÉ.

Translation of the Sûrya-Siddhânta, etc. Traduction du Sûrya-Siddhânta, traité classique de l'astronomie indienne, avec des notes et un appendice, par le Rév. E. B. Burgess, ancien missionnaire baptiste dans l'Inde, avec l'assistance du comité de publication de la Société orientale d'Amérique. 1 vol. in-8° de 355 pages, avec des figures explicatives réparties dans le texte. Imprimé à New-Haven. Connecticut, 1860.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

J'ai été contraint de retarder la publication de ce deuxième article, parce que le savant et aimable pandit qui me seconde était en voyage. Le voilà revenu; et, avec son assistance, je reprends ma tâche commencée[2]. J'ai déjà fait connaître le sujet du travail entrepris par la commission américaine. Je vais maintenant l'analyser, et j'entre tout de suite en matière.

Dans une note placée en tête de l'ouvrage, le révérend M. Burgess, parlant en son nom propre, expose les motifs qui l'ont engagé à entreprendre une traduction complète du *Sûrya-Siddhânta*, et rend compte des facilités particulières qu'il a eues dans l'Inde pour l'effectuer. Je dois m'arrêter un moment à ce préambule, parce que les vues personnelles que le révérend missionnaire y présente, et les jugements qu'il y prononce, donneraient une idée peu favorable, et non méritée, de l'esprit général qui a dirigé la confection de l'œuvre commune, si l'on ne commençait par les en séparer. C'est ce que chacun pourra faire, quand on

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'août, page 479. — [2] Toutes les fois que je cite une expression ou un passage du texte sanscrit, je le fais d'après la désignation ou la traduction littérale que M. A. Régnier m'en a donnée.

l'aura entendu raconter lui-même sous quel point de vue il l'a envisagée, et voici comme il s'en exprime :

« Bientôt après que je fus entré dans le champ des missions, au pays
« des Marattes, en l'année 1839, mon attention se porta sur la prépa-
« ration, en langue vulgaire, d'un traité d'astronomie à l'usage des écoles.
« Je fus ainsi conduit à étudier la science astronomique des Hindous, telle
« qu'on la voit exposée dans leurs livres classiques, et à examiner ce qui
« a été écrit sur cette matière par les savants européens. Je me trouvai,
« d'une part fort intéressé par le sujet, et de l'autre assez embarrassé, par
« le manque de secours préliminaires qui m'en ouvrissent suffisamment
« l'accès. Une exposition complète du système astronomique des Hin-
« dous n'a jamais été faite. L'*Astronomie indienne* de Bailly est le pre-
« mier ouvrage où cette matière ait été traitée *in extenso*. Or on a depuis
« longtemps reconnu qu'il est établi sur des données insuffisantes, que
« l'antiquité, comme aussi la valeur de la science astronomique des
« Hindous, y sont considérablement exagérées, et qu'il est écrit avec le
« dessein arrêté de défendre une théorie insoutenable. Les articles
« insérés dans les *Asiatic Researches*, par Davis, Colebrooke, Bentley, qui
« ont été les premières, comme ils sont encore les meilleures sources de
« notions exactes sur les objets dont ils traitent, se rapportent seule-
« ment à des points particuliers de l'astronomie indienne qui offrent une
« importance spéciale. L'ouvrage de Bentley sur l'astronomie indienne
« a surtout pour but, de rechercher l'âge des principaux traités astrono-
« miques des Hindous, et les époques des diverses découvertes qu'ils
« renferment, toutes choses encore, pour lesquelles il est un guide très-
« peu sûr. Le travail de Delambre sur le même sujet, dans son *Histoire
« de l'astronomie ancienne*, étant fondé uniquement sur l'ouvrage de Bailly,
« et sur les premiers essais consignés dans les *Asiatic Researches*, est
« naturellement borné dans les limites des autorités sur lesquelles il s'ap-
« puie. On a aussi publié dans l'Inde des ouvrages estimables, dans les-
« quels il est plus ou moins question d'astronomie. Tels sont, par exemple,
« le *Kala-Sankalita* de Warren; le traité de Jervis sur les poids, les me-
« sures, et les monnaies de l'Inde; l'*Oriental Astronomer* de Hoising-
« ton, etc. Mais ces publications, pour la plupart, ne donnent presque
« rien de plus que les procédés pratiques employés dans les diverses par-
« ties du système hindou; et, comme les autorités plus haut mention-
« nées, elles sont difficilement accessibles. En un mot, il n'existait rien
« qui fît connaître au monde la juste mesure de ce que les Hindous ont
« su et ignoré d'astronomie, la forme sous laquelle ils présentent leur
« système entier, le mélange qu'ils font d'anciennes idées, avec des idées

« [illegible] de l'astronomie [illegible] de l'observation et des dé-
« ductions mathématiques avec des théories [illegible], comme aussi
« avec la mythologie, la cosmogonie, et des [illegible] de pure imagina-
« tion. Rien ne m'a semblé devoir mieux combler ces vides que la traduc-
« tion et l'explication détaillée d'un traité complet d'astronomie [illegible]
« [illegible] provenant de l'Inde même, et voilà l'œuvre que j'ai entrepris
« d'exécuter. »

Il y a une grande distance entre les premières et les dernières lignes de ce programme. Celles-ci nous montrent un humble missionnaire, animé du modeste désir de rédiger un manuel élémentaire d'astronomie indienne pour l'enseignement des jeunes Marattes confiés à ses soins. Dans les dernières, le missionnaire est devenu un savant de profession, qui va révéler au monde lettré tout l'ensemble des doctrines astronomiques de l'Inde, dont jusqu'alors, à l'entendre, on ne connaissait que des fragments. Cette longue énumération des ouvrages et des travaux d'érudition antérieurement publiés, n'a pas été sans doute écrite par lui dans l'isolement de sa mission, sous le sentiment des difficultés que leur insuffisance lui présentait. C'est vraisemblablement un préambule complémentaire, rédigé après coup en Europe, dans le dessein de rehausser la valeur de l'œuvre nouvelle. Mais la prétention de savoir, et le ton de critique tranchante, que le révérend auteur y déploie, tournent contre lui, en montrant qu'il apprécie fort inexactement ce dont il se fait juge, et qu'il comprend mal l'intérêt véritable, intérêt tout entier de philologie et d'érudition historique, non d'enseignement ou de science positive, qu'offre aujourd'hui la traduction complète du *Súrya-Siddhánta* en langage européen. Je lui abandonne volontiers les idées systématiques de Bailly, mais non pas les tables indiennes du soleil, de la lune et des planètes, accompagnées d'applications au calcul des éclipses, que contient son livre[1]. Car ces tables, que le père Duchamp avait envoyées de l'Inde en 1750, et qui ont été tardivement retrouvées dans les papiers de l'astronome Delisle, sont identiques, pour le soleil et pour la lune, avec celles que Davis a publiées dans le tome II des *Asiatic Researches*, comme les ayant traduites d'un ancien ouvrage sanscrit, le *Makaranda*[2]. Quant aux extraits du *Súrya-Siddhánta*, et des autres traités d'astronomie hindoue que nous ont donnés Davis et Colebrooke, leur valeur scientifique est beaucoup plus grande que ne le croit M. Bur-

[1] Bailly, *Traité de l'astronomie indienne*, p. 317-424. — [2] Davis, *Asiatic Researches*, t. II, p. 255-256, édition de Londres, 1799. L'identité de ces tables a été signalée pour la première fois dans le *Journal des Savants*, année 1869, p. 374.

gess. Car ils nous ont fait connaître les méthodes et les pratiques astronomiques des Hindous, tout autant que cela est nécessaire à des astronomes européens pour se former une idée très-complète de leur science, ce qui était la chose réellement importante à constater. Il critique à tort Delambre, qui, bien loin d'admettre le système de Bailly, s'est attaché à en faire ressortir l'invraisemblance, autant que la vogue littéraire, et la réputation d'érudition dont jouissait son auteur, permettaient à un simple astronome de laisser voir qu'il en doutait. Et l'on doit aussi à ce même Delambre la preuve la plus décisive du peu de valeur de la science indienne, lorsque, en exposant, d'après Davis, les règles empiriques dont les Hindous font usage pour représenter l'inégalité principale des mouvements du soleil et de la lune, il les concentre habilement dans une formule algébrique où l'on aperçoit, d'un coup d'œil, leur insuffisance et leur erreur. Voilà ce que M. Burgess paraît ignorer. Je lui demande grâce pour l'*Oriental Astronomer* de son confrère M. Hoisington. C'est un excellent manuel élémentaire d'astronomie indienne, tel que M. Burgess lui-même avait d'abord projeté d'en composer un pour l'instruction des jeunes Marattes; et l'ordre méthodique dans lequel les matières y sont rangées le rend très-utile à consulter par nous autres Européens. Je regrette que l'intérêt de la vérité m'ait contraint de rectifier les appréciations peu équitables, contenues dans ce préambule, au moins inutile; et, libre maintenant d'applaudir sans réserve à une œuvre qui mérite toute la reconnaissance du monde lettré, je n'ai plus qu'à y puiser, en pleine sécurité, pour donner à nos lecteurs une notion exacte de ce livre mystérieux, le *Sûrya-Siddhânta*, qui nous est présenté, pour la première fois, dans un idiome européen.

Le mot sanscrit *siddhânta*, qui sert de dénomination commune à tous les traités d'astronomie originaires de l'Inde, signifie au propre, *doctrine certaine, vérité assurée*. Il les désigne ainsi par la qualité spéciale d'infaillibilité à laquelle ils prétendent. Ce titre se complète, et s'individualise, en lui adjoignant le nom du personnage divin qui a révélé le livre; ou le nom d'un ancien sage qui l'a rédigé; ou, avec moins d'autorité, et seulement pour les ouvrages de date moderne, le nom du simple mortel qui en est l'auteur avoué. Le *Sûrya-Siddhânta* appartient à la première classe. Il a été révélé par *Sûrya*, le Soleil, agissant en qualité d'être divin. Le texte nous apprendra tout à l'heure comment cette révélation a été faite. L'ouvrage entier est écrit en vers techniques, distribués par couples formant autant de strophes distinctes, appelées *çlokas*. Les notions astronomiques, et les opérations de géométrie ou de calcul, énoncées dans ces vers, sont présentées sous une forme purement dog-

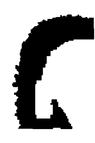

matique, sans préparation qui les annonce à l'intelligence, sans raisonnement qui les prouve, sans aucune observation de fait qui les appuie ou les confirme. Les nombres sur lesquels on doit opérer, même les plus complexes, ne sont jamais écrits en chiffres. Pour l'ordinaire, leurs éléments sont individuellement exprimés par des mots de la langue sanscrite, pris dans des sens convenus, hors de leur signification ordinaire, et accolés consécutivement les uns aux autres, de manière à former en somme un monstre grammatical, dont l'interprétation n'est possible qu'aux seuls initiés, qui savent le démembrer, et comprendre les sens symboliques de ses diverses parties, dans lesquelles encore, un même nombre n'est pas toujours représenté par un même mot[1]. Voilà le texte que les savants américains ont traduit pour nous, strophe par strophe, ayant à faire, sur chacune d'elles, un double travail. D'abord un travail de linguistique très-difficile : déterminer la signification précise de chaque mot, dans son application symbolique actuelle; puis, construire la phrase résultant de leur assemblage et découvrir le sens précis de la pensée qu'ils contiennent, sens fréquemment caché sous l'enveloppe de formes elliptiques très-embarrassantes à pénétrer. L'énigme philologique étant résolue, si la strophe interprétée n'offre pas le simple énoncé d'un fait, ou d'une croyance; si elle exprime un précepte scientifique à mettre en action, une construction géométrique à effectuer, un calcul numérique à faire, il faut habiller ce précepte à l'européenne, le revêtir de démonstrations mathématiques, l'accompagner au besoin de figures explicatives, et en réaliser matériellement l'application dans des exemples appropriés. Le livre sanscrit étant ainsi interprété, commenté, élucidé, mis en pratique, on peut le lire, l'étudier, l'apprécier dans son ensemble et ses détails, tout comme si c'était un ouvrage d'astronomie rédigé en Europe. Tel est l'état dans lequel la commission américaine nous le présente aujourd'hui. Tout le monde comprendra ce qu'il lui a fallu employer de soins, de savoir, et de patience, pour exécuter dans son entier une œuvre pareille. Mais ce qui sera moins généralement compris, et ce que je voudrais faire sentir à tous ceux qui jouiront de son travail, comme j'en suis pénétré moi-même, c'est la somme de dévouement, d'abnégation, de résignation philosophique, dont elle a eu besoin en l'accomplissant : ne rencontrant partout qu'une fausse science, faite de pièces de rapport, ajustées en un vain empirisme; pas une

[1] Cette manière conventionnelle d'écrire les nombres, qui ne les rend intelligibles que par une connaissance complète des notions mythologiques propres à l'Inde peut se voir appliquée aux mouvements de la lune, dans une note de M. A. Régnier insérée au *Journal des Savants* pour 1859, p. 279, 280.

observation, pas une date, pas un détail dont la science réelle puisse profiter. Conçoit-on bien ce qu'un philologue éminent et un mathématicien habile ont dû faire d'efforts sur eux-mêmes, pour pousser ainsi jusqu'au bout le sacrifice moral qu'ils avaient accepté; sans en retirer, ni en espérer d'autre fruit, que de pouvoir assigner à ce livre classique de l'astronomie indienne, la véritable place qu'il doit occuper dans l'histoire de l'esprit humain; et de l'offrir, dégagé de ses enveloppes fantastiques, au libre examen des curieux qui voudront se donner le facile plaisir de le parcourir? C'est ce que je vais faire en compagnie de nos lecteurs, non sans réclamer leur juste reconnaissance pour les explorateurs habiles et infatigables, qui l'ont mis tout entier sans voiles sous nos yeux.

Le *Sûrya-Siddhânta*, et les autres traités sanscrits qui en dérivent, ne s'adressent pas à l'intelligence. Ce sont des collections de règles numériques, de véritables codes, que le disciple devra apprendre par cœur, vers pour vers, et fixer imperturbablement dans sa mémoire, de manière à pouvoir en réciter tous les mots dans leur ordre, sans en passer un seul. Alors, en exécutant l'une après l'autre les opérations d'arithmétique prescrites dans chaque vers, il arrivera machinalement, sans aucun travail d'esprit, à déterminer, pour tout instant assigné, les positions apparentes de la lune, du soleil et des cinq planètes, à prédire les instants des éclipses de lune, de soleil, ainsi que leurs phases principales: toutes choses suffisantes pour fabriquer les almanachs populaires, et donner des consultations astrologiques, ce qui constitue pour les brames un attribut de leur caste, et le but final de l'astronomie. Une telle pratique ne s'acquiert qu'après beaucoup d'années d'exercice dans les écoles, et le plus grand nombre des disciples ne va pas au delà. Du moins, les choses étaient ainsi au milieu du XVIII[e] siècle. Les brames qui communiquèrent leurs méthodes de calcul, et leurs tables usuelles du soleil, de la lune et des planètes, soit au père Duchamp, soit à l'astronome français Legentil, pendant son séjour dans l'Inde, arrivaient ainsi à calculer des éclipses machinalement, par un pur artifice de mnémonique, en opérant avec beaucoup de sûreté et de rapidité, sans se rendre raison de rien. En est-il aujourd'hui autrement, pour le commun des brames? Je l'ignore. Sans doute, ceux qui professent l'astronomie ou les mathématiques au *Government College* de Bénarès, doivent avoir l'intelligence personnelle de leurs anciens livres. Mais, comme les croyances religieuses et populaires sont les mêmes qu'autrefois, il est présumable que, là où ne s'exerce pas l'influence européenne, le mode de l'enseignement classique n'a pas changé; et le *Sûrya-*

Indiens [illegible] offre le livre le plus universellement vénéré, [illegible] pendant des siècles.

Il devrait par une révélation à Brahma; après quoi, les circonstances qui ont amené la révélation de l'ouvrage sont exposées dans les termes suivants, que je reproduis aussi fidèlement qu'il m'est possible, d'après la traduction littérale que M. E. Burgess m'en a donnée.

« Vers la fin du Krita-yuga (l'âge d'or), le premier des quatre âges du monde, un grand Asura (un grand démon), nommé Maya, désireux de connaître dans son entier la science mystérieuse, suprême, pure, sublime, première essence des Védas, qui a pour objet la cause du mouvement des corps lumineux, pour se rendre propice le dieu Soleil, s'astreignit à accomplir une pénitence très austère. Satisfait de cette pénitence, Savitri (autre nom divin du soleil), [illegible] propice, accorda lui-même à Maya, sollicitant un don, la connaissance du système des planètes.

« Le dieu Soleil parla ainsi :

« Ton désir m'est connu. Je suis satisfait de ta pénitence. Je te donnerai la science qui a rapport au temps, la grande pratique des planètes. »

Le même âge d'or est aussi appelé Satya-yuga. C'est ainsi qu'il est désigné dans l'Oriental astronomer de M. Hoisington, et dans les mémoires de Davis insérés aux Asiatic Researches de la société de Calcutta. Cette dénomination et celle de Krita-yuga sont synonymes. Dans le Journal des Savants de l'année dernière, p. 272 et suivantes, j'ai exposé en détail cette conception des quatre âges du monde purânique, dont l'ordre de succession et les durées respectives forment un élément fondamental de l'astronomie indienne. Je me borne donc ici à remettre sous les yeux du lecteur le tableau suivant, qui lui deviendra indispensable pour l'étude qui va nous occuper. Les quatre âges (yuga) y sont rangés dans l'ordre de leur antiquité relative, et leurs durées sont exprimées en années solaires sidérales, comme les emploie le Sûrya Siddhânta.

1° Satya-yuga, ou Krita-yuga (l'âge d'or)	1,728,000
2° Treta-yuga (l'âge d'argent)	1,296,000
3° Dwapara-yuga (l'âge d'airain)	864,000
4° Kali-yuga (l'âge de fer)	432,000
Somme totale, Maha-yuga (grand yuga), ou catur-yuga (quadruple yuga)	4,320,000

D'après la commission américaine, la dénomination de Catur-yuga est seule employée dans le Sûrya Siddhânta. Cela suppose que, dans cette manière de s'exprimer, il prend pour un yuga simple, la période de 1,080,000 années, qui est le quart du Maha-yuga.

« Nul ne peut soutenir mon éclat. Te détailler cette doctrine, je « n'en ai pas le loisir. Cette personne (ici présente), qui est une partie « de moi-même, te l'exposera tout entière.

« Ayant ainsi parlé le dieu disparut, après avoir donné ses instruc« tions à l'individu, partie de lui-même.

« Cet individu (littéralement ce mâle) adressa les paroles suivantes à « *Maya*, qui se tenait courbé, ayant en avant les mains jointes (dans « l'attitude d'un suppliant).

« Écoute, en concentrant toute ta pensée, la science antique, su« blime, que *Vivasvat* lui-même a dite aux grands *Richis* (aux grands « sages), dans (le cours de) chaque *yuga*.

« Voici le texte primitif que *Bhâskara* (autre nom du soleil), a ancien« nement promulgué. Seulement ici, (dans ce que je vais te dire,) il « se trouve une séparation de temps (une différence d'époque?), causée « par la révolution des *yugas* (des âges qui se sont succédé). »

L'époque assignée à cette scène mythologique, dans les dernières années de l'âge d'or, est choisie à dessein pour préparer une hypothèse mathématique de laquelle tous les calculs des mouvements devront dériver. Mais, comme elle n'est ouvertement déclarée, à titre de fait, que beaucoup plus tard, au moment où son emploi matériel devient absolument indispensable, j'attendrai jusque-là pour découvrir à nos lecteurs le secret de cette concordance, s'ils veulent bien avoir la patience d'écouter avec moi les révélations de *Sûrya*, autant qu'il le faut, pour s'en former une juste idée.

Conformément à ce caractère de livre divin, le *Sûrya-Siddhânta* ne s'attache pas, comme nos livres élémentaires, à conduire l'esprit de vérité en vérité, par une chaîne continue de raisonnements, d'inductions, et de preuves, qui les lui fasse progressivement découvrir, dans l'ordre de leur dérivation naturelle. Il est divisé en sections, ou chapitres (*adhikâra*), embrassant chacun une classe définie de problèmes, qu'il faut immédiatement résoudre, au moyen des données que le texte fournit, et des règles qu'il prescrit pour les mettre en œuvre. Ainsi le premier chapitre est intitulé : *Des* (*lieux*) *moyens;* le deuxième *Des* (*lieux*) *visibles* ou *apparents*, le mot *lieux* sous-entendu. Ce sont là en effet les deux choses qu'il faut d'abord connaître, pour procéder aux applications. Le troisième chapitre, qui les ouvre, est intitulé : *Des trois questions*, lesquelles consistent à déterminer 1° la direction absolue de la ligne visuelle menée à un astre; 2° la situation de cette ligne relativement aux points cardinaux de l'horizon, de l'équateur, et de l'écliptique; 3° l'instant où elle obtient cette position. Les préparations précédentes

étant faites, les chapitres IV et V expliquent la manière dont il faut s'en servir pour prévoir et calculer les éclipses; le IV^e celles de lune, le V^e celles de soleil. Dans tout cela, les notions les plus distantes entre elles arrivent imprévues, sans définition précise, anticipant à chaque instant les unes sur les autres, contrairement à tout ordre logique. Comme exemple de ce monstrueux assemblage d'idées incohérentes, je donnerai ici une analyse succincte du chapitre premier.

Il présente, comme autant de faits révélés, tous les éléments qui servent à la détermination pratique des lieux moyens. D'abord, çlokas 10-11, les subdivisions artificielles du temps, et leur association pour composer le jour sidéral, dont la durée se trouve être ainsi, conventionnellement, non pas physiquement définie. Puis vient, çlokas 12-13, la composition en jours du mois solaire et du mois lunaire, tant sidéral que civil. Le premier limité par l'entrée successive du soleil dans les douze divisions égales, ou signes, du cercle écliptique, duquel la notion abstraite est ainsi prématurément introduite sans être définie ni annoncée; ces douze divisions étant caractérisées par les dénominations et les emblèmes grecs. La révolution entière du soleil à travers ces douze signes constitue l'année solaire sidérale, dont le commencement et la fin sont marqués, çloka 27, par l'arrivée de cet astre, *à la fin de Révati*. Ainsi le disciple est censé savoir que *Révati* est le nom d'une division stellaire, la dernière des vingt-huit qui composent le cercle des *Nakshatras*, avant que le livre ait défini ces divisions et leurs limites, ce qui n'aura lieu que dans le chapitre VIII. Mais la durée en temps de cette année solaire sidérale n'est physiquement définie que par une indication détournée, au çloka 34, où il est dit que, dans le cours du *quadruple yuga* (les quatre âges du monde), embrassant 4,320,000 années pareilles, les *bha*, c'est-à-dire les étoiles en général, exécutent, en allant de l'est vers l'ouest, 1,582,237,828 révolutions complètes, chacune de 360°. En effet cet énoncé renferme implicitement la définition voulue. Car le soleil, en vertu de son mouvement propre vers l'est, accomplissant chaque année, vers l'ouest, une révolution de moins que les étoiles, il s'ensuit, par différence, que, dans les 4,320,000 années, il en fait 1,577,917,828, ce qui donne, pour chaque année, un nombre de jours solaires moyens, égal à 365^{j}, $15'$, $31''$, $31'''$, 24^{iv}, en exprimant les fractions de jour par des subdivisions sexagésimales, suivant la coutume des astronomes grecs, que les Hindous ont seulement en partie adoptée[1]. Certes, pour la

[1] Dans l'astronomie grecque, les subdivisions sexagésimales du jour désignées ici par les symboles, $'$, $''$, $'''$, ^{iv}, ^{v}, etc, se déduisent uniformément et indéfiniment les

clarté de l'exposition, comme pour la rigueur logique, il aurait fallu énoncer d'abord cette donnée fondamentale, plutôt que de la présenter comme déduite d'immenses périodes de temps, qui sont en réalité numériquement fabriquées d'après elle, ainsi que je l'ai fait voir l'année dernière d'après ces mêmes nombres[1]. Mais cette marche à découvert aurait semblé trop naïve au genre hindou.

Les mouvements moyens de la lune et des planètes sont également définis par le nombre de révolutions entières que ces astres exécutent dans ces immenses périodes de temps qui remontent à la création du monde. Plus loin, aux çlôkas 41-48, on énonce, sous la même forme, les mouvements moyens des nœuds de leurs orbites, et des points de ces orbites où les mouvements sont les plus lents. Mais, à l'exception de la lune, dont les nœuds et l'apogée se déplacent avec une rapidité qui ne peut échapper aux observations les moins attentives, tous les autres nombres sont de pure fantaisie, ayant dû être imaginés d'après la présomption que le phénomène de ces mouvements devait être général.

Pour conclure de ces données révolutives, les longitudes moyennes absolues du soleil, de la lune et des planètes, à tout instant quelconque, il faut savoir quelles ont été les valeurs respectives de ces longitudes à un certain instant physique relativement connu. Le livre hindou nous en désigne un, bien loin dans le passé, où elles étaient, toutes égales entre elles, ce qui rend leur dérivation ultérieure bien facile. Cela est

unes des autres par la condition que chacune d'elles est $\frac{1}{60}$ de la précédente. Les Hindous ont adopté la première qu'ils ont nommé *nâdi*, et la deuxième qu'ils ont nommée *vinâdi*. Mais, au delà de cette deuxième, le *Sûrya-Siddhânta* rompt la continuité de la dérivation, et il la limite à une dernière espèce d'unité appelée *prâna*, *respiration*, qui est $\frac{1}{6}$ du *vinâdi*, et par conséquent équivaut à $10'''$ de la division grecque, ou à 4 secondes sexagésimales d'heure. Peut-être l'auteur du livre a-t-il jugé qu'on n'aurait jamais besoin, dans la pratique, de pousser la subdivision du temps au delà de ce terme, mais il faut avoir bien peu le sentiment des analogies mathématiques pour arrêter ainsi tout à coup celle-là dans le cours illimité de son application. Cette interruption brusque est d'autant plus mal imaginée, que, pour exprimer exactement la durée de l'année solaire qui se conclut des grandes périodes rapportées dans le texte, il faut pousser l'évaluation plus loin que cette dernière unité le *prâna*. Car cette durée, exprimée en jours et subdivisions sexagésimales de jours solaires, suivant la notation grecque, a pour valeur

$$365^{j},\ 15',\ 31'',\ 31''',\ 24^{iv}.$$

Tandis qu'en y employant les *nâdis*, les *vinâdis*, et les *prâna*, il faudrait l'écrire

$$365^{j},\ 15^{n},\ 31^{v},\ 3^{p},14$$

les derniers chiffres 14 indiquant des fractions décimales du *prâna* désigné par la lettre *p*. — [1] *Journal des Savants* pour 1859, p. 276.

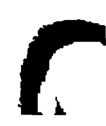

arrivé, précisément à la fin du *Krita-yuga* (l'âge d'or), 2,160,000 années avant le commencement de l'âge de fer, dans lequel nous sommes. A cette ancienne époque, tous ces astres se sont trouvés réunis dans une conjonction commune, au moment où l'on comptait minuit sous le méridien de la cité imaginaire *Lankâ*, le soleil se trouvant alors au point zéro de l'écliptique, en coïncidence avec la petite étoile déterminatrice du *Nakshatra Révati*, ce qui répond à un renouvellement d'année solaire. Voilà sans doute pourquoi le grand démon *Maya* s'était préparé à présenter sa requête au dieu Soleil dans les dernières années de l'âge d'or, dont l'accomplissement allait fournir une origine nouvelle aux calculs astronomiques. Toutefois, si la faveur qu'il sollicitait ne lui avait pas été alors accordée, il aurait pu deux fois renouveler plus tard sa demande, dans des circonstances non moins favorables. Car, d'après les durées des révolutions assignées dans le livre aux mouvements moyens, la même conjonction générale doit se reproduire après chaque intervalle de 1,080,000 années solaires; ce qui la ramène une première fois, puis une seconde; celle-ci, juste au commencement de l'âge de fer, 3,101 ans avant l'ère chrétienne, comme on le reconnaît en identifiant aujourd'hui les dates courantes des calendriers hindous, avec celles du calendrier chrétien. Cette dernière époque, plus rapprochée de nous, peut donc être prise aussi légitimement que les précédentes pour point de départ de tous les calculs [1]. C'est ce qu'ont fait des astronomes hindous, peu timorés. Mais un énoncé qui remontait à 2,160,000 années dans la nuit des temps était sans doute plus digne d'être révélé par *Sûrya*. Comme aussi, l'indication d'un premier méridien passant par *Lankâ*, sur la ligne qui va du séjour des dieux au séjour des démons, convenait beaucoup mieux que si l'on eût dit, tout humainement, que ce méridien est celui d'Oujein.

J'ai eu l'occasion, l'année dernière, d'expliquer, dans ce journal [2], l'artifice de ces conjonctions fictives qui se concluent approximativement des positions et des mouvements actuels, par une computation rétrograde, afin de donner une origine commune aux calculs de dérivation que l'on veut effectuer pour des époques quelconques peu distantes de celle d'où on les a réellement déduites; les erreurs résultant de ces fictions étant alors d'autant moins sensibles qu'on reporte la conjonction imaginaire à des temps plus reculés. C'est ce que Bentley avait déjà parfaitement établi dans les *Asiatic Researches* [3], pour celle que le *Sûrya-*

[1] *Journal des Savants* pour l'année 1859, p. 277-278. — [2] *Ibid.* p. 273-275. — [3] *Asiatic Researches*, t. VI et VIII.

Siddhânta place à la fin de l'âge d'or, et je n'ai eu qu'à reproduire ses raisonnements. Mais, ce qu'il n'a pas su, c'est que, plusieurs siècles avant l'apparition du *Sûrya-Siddhânta* dans l'Inde, l'idée de prendre, pour origine des calculs astronomiques, une conjonction générale remontant à une très-haute antiquité, avait été conçue et mise à profit par les astronomes chinois, qui ont toujours continué depuis de l'employer dans leurs tables astronomiques, jusqu'en l'an 1280 de notre ère, sous le nom de *chang-yaen*, *alta origo*, que plusieurs d'entre eux ont fait remonter à des millions d'années en arrière de leur temps. Si, comme on peut le croire, les traités d'astronomie qui s'imprimaient à la Chine n'étaient pas inconnus des brames de l'Inde, il serait très-naturel qu'ils se fussent approprié une idée, qui allait si bien à leurs fables. Ils leur ont bien fait un autre emprunt que celui-là. Mais ce sera un compte à régler plus tard. Pour le moment je continue à suivre leur livre révélé.

Après avoir ainsi obtenu la longitude moyenne actuelle d'un astre sous le méridien imaginaire de *Lankâ*, il faut savoir ce qu'elle sera sous tout autre méridien au même instant physique. Le texte donne pour cela une règle qui est spéculativement exacte. Seulement, dans l'application, elle suppose : 1° que la terre est sphérique, 2° que sa circonférence contient 5,059 *yojanas* et $\frac{64}{100}$, le *yojana* étant une mesure itinéraire dont la longueur n'est, nulle part, pratiquement définie ; 3° que l'on connaît la latitude géographique du lieu pour lequel on veut opérer, et la distance de ce lieu au méridien de *Lankâ*, évaluée aussi en *yojanas* sur le parallèle terrestre qui lui est propre ; ou, si cette distance n'est pas connue, on la conclura des éclipses totales de lune, d'après la différence qui se trouvera entre les époques de l'immersion ou de l'émersion, calculées pour le méridien de *Lankâ* et celles que l'on aura observées. Mais comment assignera-t-on celles-ci, quand le texte ne décrit nulle part un procédé physique, par lequel on puisse fixer et mesurer le temps? Cette difficulté pratique, comme toutes celles du même genre qui touchent aux observations réelles, passe absolument inaperçue.

Ayant ainsi exposé les opérations numériques par lesquelles on connaîtra les longitudes moyennes du soleil, de la lune et des planètes, après un intervalle quelconque d'années et de jours écoulé depuis la dernière conjonction générale, le texte enseigne à trouver, pour cet instant final, quels seront ceux de ces astres qui régiront astrologiquement le jour et l'année courante. C'est l'application déguisée de la règle empirique imaginée, vers le commencement de l'ère chrétienne, par les astrologues alexandrins, pour le même objet[1].

[1] *Journal des Savants* de 1839, p. 415 et 583.

Ici finit le chapitre Ier. L'extrait que je viens d'en donner fait complétement connaître le caractère du livre sanscrit. Il est tout entier composé sur ce modèle. Comme œuvre de science, c'est un assemblage incohérent de données astronomiques indifféremment vraies ou fausses, exactes ou inexactes, combinées entre elles par des règles numériques généralement peu précises, sans que l'art, ni même le besoin de l'observation, y entre pour rien. Quand on a la connaissance personnelle et pratique de l'astronomie véritable, le sentiment que fait éprouver cette lecture est celui d'une longue et continuelle déception. Cela ne doit que nous faire admirer davantage l'infatigable dévouement des savants éditeurs, qui ont minutieusement étudié, discuté, commenté chaque strophe du texte sanscrit; s'attachant d'abord à en bien fixer le sens grammatical, puis justifiant leur interprétation par des applications numériques effectuées d'après les règles qui s'y trouvent exprimées, et enfin, mettant les résultats ainsi obtenus en comparaison avec ceux que fournissent les calculs modernes. Cet immense travail porte en soi des indices par lesquels on reconnaît que ses diverses parties ont été imprimées à mesure qu'on les rédigeait, sans attendre qu'il fût totalement achevé. Or ceci, à mon avis, peut avoir eu occasionnellement deux bons effets. Le premier, c'est que chaque ligne du texte se présente ainsi au lecteur européen, dans son isolement naturel, sans que l'interprétation qu'on lui a donnée ait été systématiquement influencée par les idées postérieurement émises, lesquelles, dans un très-petit nombre de cas seulement, ont paru nécessiter de légères rectifications, que les traducteurs ont eux-mêmes indiquées dans des notes supplémentaires. Le second avantage, qui, pour moi du moins, aurait été très-réel, si je me fusse trouvé à leur place, c'est que leur courage a pu être soutenu ainsi jusqu'au bout par l'espérance de découvrir à ce livre une valeur scientifique dont il me semble entièrement dépourvu. Mais maintenant qu'ils ont accompli leur pénible travail, il serait à souhaiter qu'ils pussent en faire une édition séparée, où ils introduiraient les additions et les modifications de détail qu'ils ont eux-mêmes signalées et placées en *appendix*. Or, dans cette éventualité, que les amis des lettres indiennes appelleront sans doute de tous leurs vœux, j'oserais adresser aux savants éditeurs un petit nombre de demandes, que je serais heureux de leur voir accueillir.

La première, ce serait que l'on rassemblât, à la fin de chaque chapitre, les notes et les commentaires relatifs aux diverses strophes qui le composent, et que l'on indiquerait par des chiffres de rappel. Cela ferait mieux saisir l'ensemble du texte, que l'on perd de vue à travers

des interruptions trop fréquentes; et, après l'avoir étudié pas à pas, avec le secours des commentaires, on le relirait tout entier, sans difficulté, avec plus de profit. L'intercalation de ceux-ci dans le texte, quand ils se prolongent, rend cette étude d'ensemble extrêmement fatigante, parfois même à peu près impraticable. Je citerai, comme exemple le chapitre VIII, où la strophe 9 et la strophe 10, quoique se faisant suite l'une à l'autre comme complément d'une même doctrine, sont séparées par trente-six pages de commentaires, employées à donner des neuf premières une interprétation astronomique dont la justesse peut être contestée. Il aurait été, je crois, plus conforme à la saine critique de donner d'abord tout le texte, et l'explication systématique après.

Quand on se serait ainsi arrangé pour présenter successivement au lecteur le texte pur, puis l'explication raisonnée, du livre sanscrit, on pourrait laisser à chaque chapitre son titre original, quelque vague et détourné qu'il pût souvent paraître. Cela lui conserverait mieux sa physionomie propre; et l'on ne risquerait pas d'altérer quelquefois, involontairement, l'intention du texte, en la traduisant sous l'influence d'une idée préconçue. Par exemple, un des chapitres les plus importants de l'ouvrage au point de vue historique, le chapitre VIII, est intitulé : *De la jonction des planètes et des Nakshatras.* Au lieu de cela les traducteurs lui donnent pour titre, OF THE ASTERISMS, *Des Constellations;* et ils rendent de même le mot *Nakshatra* par *Asterism*, *Constellation*, dans tout le cours de l'ouvrage. C'est lui attribuer une signification beaucoup trop vague. Dans le langage astronomique à la fois et mythologique du *Sûrya-Siddhânta*, le mot *Nakshatra* s'applique exclusivement à une certaine classe de groupes stellaires, au nombre de vingt-huit, ayant chacun sa dénomination particulière, lesquels partagent le contour du ciel en autant de divisions angulaires réparties autour du pôle de l'équateur actuel, et désignées individuellement par ces noms mêmes[1]; divisions dont les limites sont fixées par les cercles de déclinaison d'une étoile de chaque groupe, appelée *Yogatara*. La description de ces divers caractères fait le sujet du chapitre VIII. Mais, en outre, mythologiquement considérés, les *Nakshatras*, ou les Génies qui résident en eux, ont des vertus particulières. Par exemple, au chapitre I, çloka 25, ce sont les *Nakshatras* qui, repoussant les planètes en sens contraire du mouvement général du ciel, produisent leurs mouvements propres vers l'est; et dans l'*Atharvaveda*, XIX, VII, ces mêmes vingt-huit *Nakshatras*, à titre d'êtres divins, exercent individuellement une grande puissance sur les destinées

[1] Chap. I, çloka 27.

humaines. Il aurait donc fallu, je crois, dans la traduction, leur conserver leur nom sanscrit, auquel se rattachent tant de traits distinctifs; et laisser au chapitre VIII son titre véritable, qui en indique nettement l'objet spécial, au lieu de le remplacer par un autre qui ne l'indique pas.

On rencontre aussi dans le texte hindou le mot *bha*, que les traducteurs rendent également par *Asterism*, le présentant ainsi comme synonyme de *Nakshatra*, probablement sur la foi du commentaire sanscrit qu'ils ont eu dans les mains. Mais ici, comme dans l'interprétation des anciens livres chinois où il est occasionnellement question d'astronomie, le bon sens, éclairé par la connaissance pratique du sujet, doit être toujours écouté de préférence aux commentateurs, qui sont trop souvent de purs lettrés, auxquels les distinctions scientifiques échappent. En examinant divers passages du *Sûrya-Siddhânta* où le mot *bha* est employé, je trouve qu'il y sert à désigner, soit une étoile considérée isolément, soit les étoiles en général, et non pas les groupes particuliers qui constituent les *Nakshatras*. Ainsi, au chapitre I, çloka 34, où l'on énonce le nombre des révolutions que les étoiles accomplissent dans le cours d'un *maha-yuga*, elles sont appelées *bha*, non pas *Nakshatra*. Et la distinction est encore plus nettement marquée aux çlokas 25 et 26 de ce même chapitre. Car, dans le çloka 25, les forces qui repoussent les planètes vers l'est sont expressément attribuées aux *Nakshatras;* et, dans le çloka 26, il est dit que cette impulsion produit le mouvement diurne des planètes parmi les étoiles, appelées *bha*. En traduisant *Nakshatra* et *bha* par la dénomination commune *asterism* on confond les deux idées. Le véritable équivalent du mot sanscrit *bha*, dans ces énoncés, serait, en français, *étoile fixe*, en anglais *star*, plutôt que *asterism*, qui, dans la généralité d'application que les traducteurs américains lui ont donnée, semble entraîner la notion de groupement. De même, quand le texte sanscrit fait entrer dans les calculs cette période fabuleuse du *Kalpa* hindou, qui remonte à la création du monde, et embrasse 1,000 fois 4,320,000 années solaires sidérales, il me semble qu'il aurait fallu lui conserver son nom, puisqu'elle n'a d'équivalent dans aucune langue. Car ce n'est pas en donner une idée exacte que de la traduire par le mot grec *αἰων*, qui n'a que le sens vague d'une longue durée, et qui, d'ailleurs, n'est pas plus anglais que *kalpa*. En général, tout ce qui peut conserver au livre hindou son caractère original, sans exiger un effort trop continu d'attention ou de mémoire, me paraît devoir être précieusement ménagé; et l'usage de quelques termes techniques, essentiels pour atteindre ce but, sera facilement accepté par ceux qui voudront l'approfondir.

Je mettrais à une trop forte épreuve la patience de nos lecteurs, si je m'étendais davantage sur les détails de cet immense travail. J'ai voulu seulement leur faire connaître, de mon mieux, en quoi il consiste, et leur donner une idée du livre mystérieux auquel il est consacré. Mais il me reste encore un devoir à remplir envers les savants éditeurs. C'est de rendre compte d'un appendice fort étendu, dans lequel ils ont exposé les considérations historiques et critiques auxquelles l'étude complète de cet ouvrage les a conduits, concernant les origines indiennes ou étrangères des doctrines astronomiques qu'on y trouve rassemblées. Ce sera là l'objet de mon troisième et dernier article.

J. B. BIOT.

(*La fin à un prochain cahier.*)

A HISTORY OF ANCIENT SANSCRIT LITERATURE *so far as it illustrates the primitive religion of the Brahmans, by Max Müller,* London, 1859, in-8°, XIX-607 pages.

Histoire de l'ancienne littérature sanscrite dans ses rapports avec la religion primitive des Brahmanes, par M. Max Müller.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Dans la période des Brâhmaṇas, il faut distinguer plusieurs espèces d'ouvrages, comme on en a distingué également plusieurs dans la période des Soûtras : ce sont les Âraṇyakas, les Oupanishads et les Brâhmaṇas proprement dits. Ces trois genres d'ouvrages ont entre eux des rapports et des différences qu'il est bon de fixer avec le plus de précision possible. Ils ont tous les trois cette importance, qu'ils renferment la partie vraiment philosophique de la littérature du Véda, en même temps qu'ils expliquent et qu'ils fondent tous les détails du sacrifice et du rituel. C'est plus particulièrement dans les Âraṇyakas et les Oupanishads que se trouvent la philosophie et la métaphysique; et quant au rituel, ce

[1] Voyez, pour le premier article, le *Journal des Savants*, cahier d'août 1860, p. 467, et pour le second article, cahier de septembre, page 541.

sont les Brâhmaṇas qui en gardent le dépôt traditionnel, mêlé à bien d'autres choses.

Les Âraṇyakas, ainsi que leur nom l'indique, sont la lecture spéciale des ascètes qui se sont retirés dans la forêt, et qui n'ont plus qu'à s'y occuper, par leurs méditations solitaires, du soin de leur salut[1]. Le Vanaprastha, ou l'anachorète qui vit dans les bois, après avoir rempli tous les devoirs de la vie civile et religieuse[2], n'est plus tenu, ni de réciter les prières et les hymnes ni d'offrir aucun sacrifice; il n'a plus rien à faire avec le Véda; mais il peut tirer un grand profit encore de hautes spéculations sur les plus difficiles problèmes de la théodicée. C'est à ce besoin que répondent les Âraṇyakas et les Oupanishads. Tantôt les Oupanishads font partie des Âraṇyakas, tantôt elles sont à part; quelquefois même elles entrent jusque dans la Sanhitâ, c'est-à-dire dans le texte révélé par excellence, et elles méritent cet honneur exceptionnel par la grandeur des pensées et l'élévation du style[3]. Mais, d'ordinaire, les Oupanishads sont des œuvres détachées; et elles se sont multipliées d'autant plus facilement, qu'elles ont eu la plus grande vogue dans le monde brahmanique. Elles sont, en général, sans noms d'auteurs, quoique quelques-unes d'entre elles soient relativement très-récentes[4].

[1] On reconnaît sans peine les Ὑλόβιοι de Mégasthène, Strabon, l. XV, p. 607, ligne 25, édition de Firmin Didot. Ainsi, au temps de Mégasthène, la retraite dans la forêt était pratiquée déjà régulièrement et sans doute depuis longtemps; comme, dès cette époque aussi, les principales doctrines de la philosophie brahmanique étaient définitivement arrêtées, on peut croire que les anachorètes avaient déjà leurs lectures particulières, que représentent les Âraṇyakas. — [2] On se rappelle que la vie du brahmane se partage en trois périodes, qui ont chacune leurs obligations les plus étroites, et qui sont à peu près d'égale durée. La première période comprend l'éducation, et elle dure jusqu'à vingt-cinq ans au moins; c'est celle où le futur brahmane n'est encore que brahmatchari ou élève du gourou, qui lui enseigne tout ce qu'il doit savoir. La seconde période, qui est celle du père de famille, du grihapati, s'étend de vingt-cinq ou trente ans jusqu'à cinquante ou soixante; elle est consacrée à tous les devoirs de la paternité et du mariage. La troisième enfin est celle de la vieillesse; et elle est abandonnée à l'intérêt tout individuel de la libération éternelle. C'est dans les *Lois de Manou* qu'il faut lire toutes ces règles et ces observances. — [3] C'est ainsi que la *Vâdjasaneyi-Samhitâ* contient deux des plus belles Oupanishads, la *Çivasankalpa-Oupanishad*, qui fait une partie du trente-quatrième livre, et l'*Iça-Oupanishad*, qui forme le quarantième livre tout entier. M. Max Müller, loin de voir dans ce fait une preuve de l'antiquité de ces Oupanishads, pense, au contraire, que c'est là une preuve de la date récente de la *Vâdjasaneyi-Samhitâ*. Un commentateur, Mahidhara, va jusqu'à croire que ces Oupanishads ont été composées pour combattre quelques théories du bouddhisme. — [4] Il paraît qu'aujourd'hui les Oupanishads sont cultivées dans l'Inde plus que toute autre partie de la littérature védique. L'exemple du pandit Rammohun-Roy, que cite M. Max Müller, page 320, est frappant, et il prouve que les plus savants

Le sens du mot Oupanishad est assez incertain, et M. Max Müller s'est efforcé de l'éclaircir en remontant à l'étymologie. L'explication qu'on en avait donnée à Colebrooke n'était pas très-exacte; et, si la lecture attentive des Oupanishads a en effet « pour résultat de détruire les « passions et l'ignorance au moyen d'une révélation divine, » l'expression même d'Oupanishad ne peut pas avoir cette signification. D'après divers passages du *Rig-Véda*, M. Max Müller conclut qu'Oupanishad doit indiquer primitivement « la position que prend un élève assis avec dé« férence auprès de son maître, pour le mieux écouter. » Cette idée originelle a été étendue, et il n'est pas difficile de voir comment elle se rattache aux idées de soumission et de foi, recommandées par-dessus tout à l'esprit des anachorètes.

La création du monde, la nature de Brahma ou de Dieu, les rapports de l'homme à Dieu et au monde, tels sont les grands sujets traités ordinairement dans les Oupanishads. Si la méthode appliquée à ces nobles et difficiles problèmes n'est pas aussi régulière qu'on pourrait le désirer, la méditation n'y est pas moins puissante, et il n'est pas d'œuvre qui fasse plus d'honneur au génie indien [1]. On conçoit donc aisément la vénération profonde dont les Oupanishads sont entourées; et il n'est point dans la littérature védique, de partie qui mérite plus réellement de passer pour divinement révélée. Ce n'est plus l'inspiration poétique des Mantras; mais, pour être plus grave dans la forme, cette inspiration philosophique n'en est pas moins quelquefois tout aussi belle. Les Ou-

parmi les brahmanes mettent les Oupanishads fort au-dessus du Véda, dont ils ont à peu près complétement perdu le sens. Cependant ce sont les Oupanishads les plus anciennes qui sont encore le plus ordinairement étudiées au Bengale, et l'on peut citer, entre autres, la *Brihadâranyaka*, l'*Aitareya*, la *Tchandogya*, la *Taittirîya*, l'*Iça*, la *Kéna*, la *Katha*, la *Praçna*, la *Moundaka* et la *Mandoûiy-Oupanishad*. M. le docteur Roër a publié toutes ces Oupanishads, texte et commentaire, dans différents volumes de la *Bibliotheca indica*. C'est un grand service rendu aux études védiques; mais la connaissance des Oupanishads, tout importante qu'elle est, ne doit pas dispenser de celle du Véda; et l'opinion de Rammohun-Roy ne doit pas être la règle de la nôtre. — [1] M. Max Müller (*A history, etc.* p. 321) cite le début de la *Çvétâçvatara-Oupanishad*, qu'il admire avec raison : « Est-ce Brahma qui est la cause de « toutes choses? Comment avons-nous été créés? Comment vivons-nous? Qui nous « conserve? Qui nous soutient? D'où nous vient la loi que nous suivons dans nos biens « ou dans nos maux, quand une fois nous connaissons Brahma? Est-ce le temps qui « est la matrice de tout? Est-ce la nature, le destin, le hasard? Est-ce l'homme qu'il « faut prendre pour la cause? Sont-ce les éléments? Mais la combinaison de tout « cela ne peut rendre raison des choses; car il doit y avoir un esprit supérieur; et « cet esprit lui-même n'est pas cause des biens et des maux. » (*Bibliotheca indica*, t. VII, édition Roër.)

panishads sont, d'ailleurs, parfaitement orthodoxes, et c'est toujours sur les hymnes du Véda qu'elles prétendent appuyer leurs doctrines[1]. Il y a fort loin, comme on peut aisément s'en convaincre, de la métaphysique des Oupanishads aux élans tout spontanés et purement poétiques des Ṛishis; mais il n'y a rien de contradictoire entre ces deux productions extrêmes de l'intelligence indienne, et les auteurs des Oupanishads se sont efforcés de se rattacher aux Mantras aussi étroitement qu'ils l'ont pu, les commentateurs se chargeant plus tard de concilier toutes les divergences.

Quant aux Âraṇyakas, ils sont joints le plus ordinairement aux Brâhmaṇas, et ils s'en distinguent plus encore par leur destination spéciale que par leur contenu. Ainsi le Çatapatha-Brâhmaṇa de la *Vâdjasaneyi*, ou *Yadjour-Véda blanc*, est accompagné d'un Âraṇyaka, qui s'appelle *Bṛihad-Âraṇyaka*, et qui fait partie du quatorzième livre de ce Brâhmaṇa. Le *Taittirîya-Âraṇyaka* se rapporte également au *Taittirîya-Brâhmaṇa*, du *Yadjour-Véda noir;* mais il en est détaché, et il compose à lui seul un ouvrage qui compte dix livres entiers, dont les quatre derniers forment deux Oupanishads[2]. Le *Ṛig-Véda* a deux Âraṇyakas, l'*Aitareya-Âraṇyaka*, et le *Kaoushîtaki-Âraṇyaka*, séparés l'un et l'autre des Brâhmaṇas qui portent le même nom. L'*Aitareya-Âraṇyaka* se divise en cinq livres d'inégale longueur, dont le second et le troisième forment une Oupanishad appelée *Bahvṛitcha-Oupanishad*, où l'on en distingue même encore une autre nommée *Aitareya-Oupanishad*. Des subdivisions analogues se retrouvent dans l'autre Âraṇyaka du *Ṛig-Véda*, le *Kaoushîtaki-Âraṇyaka*. Cet Âraṇyaka se partage en trois livres, dont le dernier constitue la *Kaoushîtaki-Oupanishad*. Il n'y a pas d'Âraṇyaka pour les deux autres Védas, le *Sâman* et l'*Atharvan*. On le comprend aisément quand on se rappelle ce que sont ces deux Védas secondaires, et ce que sont les *Âraṇyakas*. Comme les anachorètes, retirés dans la forêt, n'ont plus à réciter de Mantras, et qu'ils sont exemptés désormais de tous les devoirs du rituel, ils n'ont plus à s'occuper des deux Védas qui y sont plus directement consacrés. Le *Sâma-Véda*, centon du *Ṛig-Véda*, n'est qu'un recueil de litanies qui doivent être prononcées à

[1] On comprend bien dès lors comment on a pu faire des recueils d'Oupanishads, du genre de celui qui a servi de base à la traduction persane reproduite par Anquetil-Duperron dans son *Oupnekhat*. — [2] Ces deux Oupanishads se nomment la *Taittirîya-Oupanishad* et la *Yâdjnikî* ou *Nârâyaṇîyâ-Oupanishad*. La première se divise elle-même en plusieurs parties, qui font encore des Oupanishads séparées, et portent des noms spéciaux. La seconde s'appelle aussi *Atharva-Oupanishad*. (Voir M. Albrecht Weber, *Academische Vorlesungen*, page 91.)

certains moments de la cérémonie religieuse; et l'*Atharvan* est une collection de formules imprécatoires destinées à réparer les funestes effets des erreurs que les prêtres ont pu commettre en offrant l'holocauste. Évidemment il n'y a plus rien ni dans l'un ni dans l'autre de ces Védas à quoi le Vanaprastha puisse s'intéresser, et voilà comment ni l'un ni l'autre n'ont d'Âraṇyakas[1].

Quant à la date des Âraṇyakas, M. Max Müller a démontré qu'ils supposent nécessairement les Brâhmaṇas, dont ils ne sont guère qu'un supplément[2]. Dans l'*Aitareya-Âraṇyaka* particulièrement, le *Ṛig-Véda* est constitué absolument comme il l'est aujourd'hui pour nous. Chacun des dix Maṇḍalas est nommé par son nom, qui est le même que celui qui se retrouve dans les Anoukramaṇîs, et les trois Védas y sont distingués tout comme nous les distinguons nous-mêmes. Dans quelques-unes de ses parties, cet Âraṇyaka est une sorte de commentaire fidèle des premiers hymnes du *Ṛig-Véda*. Parfois même il discute des questions qui sont presque de la grammaire; il connaît toutes les subdivisions du Véda en hymne ou soûkta, en vers ou ṛitch, en demi-vers ou arddhartcha, en pied ou pada, et en syllabes ou akshara. Il connaît, en outre, la division générale des lettres en consonnes ou vyandjana, en voyelles ou gosha et en sifflantes ou oûshman. Ce ne sont plus là, sans doute, des questions de théodicée ni de métaphysique; mais ce sont des questions auxquelles le Vanaprastha peut encore s'appliquer avec une curiosité légitime, et qui ne l'éloignent pas trop du but religieux qu'il poursuit avec ardeur dans la solitude des forêts. On peut donc, avec M. Max Müller, regarder les Âraṇyakas comme la production la moins ancienne de la période des Brâhmaṇas, si ce n'est comme la moins importante.

[1] Il ne faudrait pas exagérer cependant cette idée; et la littérature védique offre des anomalies plus étranges que ne l'aurait été celle-là. Mais il n'y a d'hymnes véritables, de Mantras proprement dits, que dans le *Ṛig-Véda* et dans le *Yadjour;* et, dans ces hymnes seuls, il y a quelques germes de métaphysique et de théodicée que les Brâhmaṇas, mais surtout les Âraṇyakas et les Oupanishads, se sont chargés de développer à l'usage des solitaires livrés aux plus longues et aux plus austères méditations. — [2] M. Max Müller remarque que Pâṇini ne cite point les Âraṇyakas comme branche spéciale de la littérature sacrée; mais ceci ne veut pas dire qu'il ne les connût pas comme tels; seulement il n'aura pas eu l'occasion de les citer avec ce caractère. Le mot d'Âraṇyaka se trouve bien dans Pâṇini, mais il signifie simplement « Vivant « dans la forêt; » et c'est l'auteur des Vârttikas, ou notes explicatives, qui ajoute que cette expression signifie aussi « Lu dans la forêt. » On peut faire une observation analogue sur le mot d'Oupanishad, que Pâṇini ne semble pas avoir connu avec le sens étroit que nous lui donnons.

Sans qu'il soit nécessaire de pousser plus loin ces détails, on doit voir très-clairement quel est le caractère et quel est l'usage de cette partie de la littérature védique que composent les Âraṇyakas et les Oupanishads : ce sont des lectures pieuses et d'une irréprochable orthodoxie sur les plus graves questions que puisse se proposer l'esprit humain. Le Véda serait certainement moins complet et moins grand, si cette partie de spéculation pure lui eût manqué. C'est elle évidemment qui a valu à l'Inde cette haute réputation de sagesse dont elle a joui auprès de l'antiquité, et qu'elle a conservée jusqu'à nos jours[1]. Les hymnes, tout beaux qu'ils sont, renferment trop peu de philosophie et d'idées générales pour justifier cette renommée, qui a traversé les siècles. Les Brâhmaṇas, dont nous allons nous occuper, ne peuvent pas non plus soutenir suffisamment cette prétention, à laquelle les Soûtras n'ont jamais songé. Il n'y a donc que les Oupanishads et les Âraṇyakas qui représentent la sagesse indienne tant vantée. Quand on connaîtra mieux ce prétendu trésor, on verra qu'il est bien mélangé; mais il suffira de quelques morceaux admirables pour prouver aussi que l'opinion commune ne s'était pas tout à fait trompée. Les Vanaprasthas n'auront pas sans doute beaucoup à nous apprendre ; mais il sera toujours très-instructif et très-curieux de savoir ce qu'ont pensé les sages sur la cause première et sur l'origine des choses, dans un monde et dans des temps si différents du nôtre.

Avec les Brâhmaṇas, on entre dans un ordre d'idées qui n'est plus tout à fait le même que celui des Âraṇyakas et des Oupanishads. On y trouve bien encore des spéculations métaphysiques de temps à autre; mais le but spécial et avoué des Brâhmaṇas, c'est d'enseigner la manière d'accomplir le sacrifice. S'ils dévient souvent de cette voie, elle n'en est pas moins la leur propre; et il est censé que leurs longues digressions n'ont pour objet que d'expliquer tout ce qui se rapporte à la foi antique et au cérémonial traditionnel. Ce sont par excellence les livres des brahmanes; car un brahmane, pour être vraiment capable de remplir son devoir, doit connaître à fond tout ce qu'ils renferment. Les commentateurs se sont donné beaucoup de peine pour définir ce qu'on doit entendre par un Brâhmaṇa; mais toutes ces définitions sont peu satisfaisantes, et elles sont moins nettes que ce que nous venons d'en dire. Cependant, tous admettent que le Véda se compose de deux parties

[1] Sans parler même de l'admiration des Grecs et des Latins, il est assez remarquable de voir, au XVIII[e] siècle, Voltaire et Anquetil-Duperron s'accorder dans leur enthousiasme, l'un en vantant l'*Ezour-Védam*, et l'autre en publiant son *Oupnékhat*. (Voir le *Journal des Savants*, cahier de juillet 1853, p. 396.)

essentielles; les Mantras et les Brahmaṇas, c'est-à-dire les hymnes et les règles à l'aide desquelles on peut faire de ces hymnes un usage légitime. Du reste, la nature équivoque des Brâhmaṇas entre les Mantras et les Oupanishads a été bien indiquée; et les commentateurs y distinguent toujours avec soin les préceptes (*vidhis*) qui regardent le rituel dans tous ses détails, et les explications qui en dévoilent le sens caché (*arthavâdas*)[1].

Si de simples différences de prononciation et d'accentuation, pour le texte des Mantras, avaient donné naissance à de nombreuses recensions (*çâkhâs*) et à des associations (*tcharaṇas*) chargées du dépôt de ces recensions diverses, on conçoit que les minuties presque infinies du rituel devaient provoquer non moins d'écoles et de divergences. Cependant le nombre des Brâhmaṇas a été moins grand qu'on ne devait s'y attendre, et il semble bien probable qu'à l'origine il n'y avait qu'un seul recueil de Brâhmaṇas pour chaque Véda[2]; ainsi les Brâhmaṇas des Bahvritchas pour le *Rig-Véda;* les Brâhmaṇas des Tchhandogas pour le *Sâma-Véda*, et, pour le *Yadjour-Véda noir et blanc*, les Brâhmaṇas des Taittirîyas et le *Çatapatha-Brâhmaṇa*. Avec le temps ces ouvrages, indispensables pour toutes les cérémonies du culte, se multiplièrent; et, sans apporter de notables changements dans le rituel, ils le présentèrent sous des formes nouvelles. C'est ainsi que les Bahvritchas eurent deux Brâhmaṇas principaux, l'un rédigé par la çâkhâ des Aitareyins et l'autre par la çâkhâ des Kaoushîtakins : ce sont l'*Aitareya-Brâhmaṇa* et le *Kaoushîtaki-Brâhmaṇa*, qui sont parvenus jusqu'à nous, et qui se ressemblent beaucoup pour le fond des légendes et pour les prescriptions du sacrifice. Les Brâhmaṇas des Tchhandogas étaient au nombre de huit, quelques-uns d'une date assez récente. Mais, pour le Brâhmaṇa du *Yadjour-Véda blanc*, un fait très-remarquable, c'est que ce Brâhmaṇa a été composé avant la Samhitâ qu'il prétend expliquer,

[1] Sâyaṇa dans son *Commentaire sur le Rig-Véda* (page 11 de l'édition de M. Max Müller), pour bien montrer la diversité de ces deux éléments, cite les exemples suivants : Un Brâhmaṇa recommande, dans la cérémonie Dîkshaṇîyâ, d'offrir à Agni et à Vishṇou une oblation Pourodaça; voilà un précepte. Ailleurs on trouve cette phrase, « A l'origine des choses, le moi était seul tout ce monde; » voilà une explication. Dans le premier cas le Brâhmaṇa prescrit une certaine pratique (*vidhi*); dans le second, c'est une simple théorie (*arthavâda*). — [2] Comme plusieurs Brâhmaṇas ne sont que des collections qui ont été successivement composées, il est arrivé que les parties d'un même Brâhmaṇa ont reçu des noms spéciaux et ont passé pour autant de Brâhmaṇas particuliers. C'était cependant uniquement des sections ou des chapitres, et non des ouvrages complets. Le même fait s'est, d'ailleurs, reproduit pour les Âraṇyakas et les Oupanishads.

et cela se comprend quand on se rappelle ce que c'est que le *Yadjour-Véda blanc* ou *Vâdjasaneyi*, le plus moderne des Védas. Comme c'est le Véda des Adhvaryous, c'est-à-dire des prêtres chargés de toute la partie matérielle des cérémonies, il est clair que les prescriptions du rituel, aussi importantes que nombreuses, les intéressaient beaucoup plus que les Mantras prononcés par eux à des moments précis, mais dont la récitation sacramentelle regardait spécialement les Hotṛis et les Oudgatṛis. Cependant, par un esprit de rivalité qui est fort naturel, les Adhvaryous voulurent avoir leur Samhitâ, comme en avaient les deux autres ordres de prêtres officiants; et de là la *Samhitâ de la Vâdjasaneyi*, à laquelle se rattache le nom de Yâdjnavalkya. Cette Samhitâ fut extraite du *Çatapatha-Brâhmaṇa*, où elle se trouvait confondue, et qui était le véritable code des Vâdjasaneyins. Il en est résulté que ce Brâhmaṇa n'est point un commentaire de la Samhitâ, si ce n'est dans quelques-unes de ses sections, et que, dans la plupart, il a une allure tout à fait indépendante, qui, pour le dernier livre, *le Brihad-Âraṇyaka*, reproduit les doctrines habituelles des Oupanishads. Ce Brâhmaṇa a été publié en entier, avec la Samhitâ, par le savant M. Albrecht Weber; et la comparaison qu'on en peut faire avec le Brâhmaṇa des Taittirîyas ou du *Yadjour-Véda noir*[1], est une très-curieuse étude pour se rendre compte des scissions des écoles védiques et de la composition successive de leurs Brâhmaṇas.

Aussi les commentateurs et les grammairiens n'ont-ils pas manqué de distinguer des Brâhmaṇas anciens et nouveaux, tout en accordant aux uns et aux autres une égale autorité; et tout porte à croire que les grands Brâhmaṇas, tels que nous les possédons actuellement, ne sont que la réunion de divers Brâhmaṇas de moindre étendue qu'on a joints ensemble. Les différents tcharaṇas ou associations religieuses avaient, en général, chacun leurs Brâhmaṇas; mais parfois aussi un tcharaṇa adoptait le Brâhmaṇa d'un tcharaṇa voisin, s'il le trouvait plus complet ou plus régulier que le sien. Le nombre des tcharaṇas mentionnés dans les auteurs est considérable. S'il n'y en a que cinq pour le *Ṛig-Véda*, on en compte jusqu'à quatre-vingt-six pour le *Yadjour;* on porte à mille ceux du *Sâman;* mais ce chiffre est douteux; enfin ceux de l'*Atharvan* sont au nombre de neuf[2]. Ces tcharaṇas s'étaient formés

[1] M. Max-Müller a fait la comparaison des deux Brâhmaṇas, et il a montré, livre par livre, en quoi ils se rapprochaient ou s'éloignaient l'un de l'autre. (*A history, etc.* p. 354 et suiv.) On voit très-nettement par ces rapprochements ce qu'a été le travail de Yâdjnavalkya, quand il s'est séparé des adhérents du *Yadjour-Véda noir*, et qu'il a fait une école à part. — [2] On trouvera, dans l'ouvrage de M. Max Müller,

par la suite des temps, et les uns étaient plus anciens, les autres plus modernes. Tantôt ils se fondaient sur des recensions différentes de Samhitâs, tantôt sur des Brâhmaṇas différents, et tantôt aussi sur de simples Soûtras. Il serait bien difficile de savoir, même d'une manière approximative, à quelle époque ils se sont élevés, et à quelle époque ils se sont éteints; mais on peut dire, en se tenant dans de larges limites, qu'il n'y eut pas de Brâhmaṇa composé avant que les prêtres ne se fussent divisés dans les trois classes des Adhvaryous, des Hotṛis et des Oudgâtṛis; et qu'antérieurement à cette hiérarchie nécessaire au rituel il n'y avait probablement qu'une seule collection d'hymnes, ceux qui forment le *Ṛig-Véda*, ou la Samhitâ des Bahvṛitchas [1], la plus antique de toutes et peut-être la source commune où les autres ont puisé.

M. Max Müller remarque qu'il nous est peu aisé, avec nos habitudes d'esprit, de nous faire une juste idée de ce que c'était qu'un tcharaṇa ou communauté religieuse dans l'Inde, parce que nous ne connaissons rien parmi nous qui y corresponde. Les membres d'un même tcharaṇa n'avaient d'autres liens entre eux que l'adoption de certains textes, qu'ils lisaient, ou plutôt qu'ils retenaient de mémoire, de la même façon, et l'adoption de certaines cérémonies, qu'ils pratiquaient d'une manière tout à fait identique. Il n'y avait, d'ailleurs, de tcharaṇas que parmi les brahmanes, puisqu'ils avaient seuls le privilége du culte et de tout ce qui s'y rapporte. Il n'était pas besoin d'être de la même famille pour faire partie du même tcharaṇa; mais l'identité de race n'empêchait pas non plus de contracter ces relations purement spirituelles. On conçoit aussi que cette famille religieuse ait été souvent confondue avec la famille naturelle, et qu'à bien des égards elles aient eu des points de ressemblance. Il faut cependant distinguer avec soin les familles proprement dites, ou gotras, des tcharaṇas, et les brahmanes eux-mêmes ont pris la plus grande peine pour que les gotras se maintinssent dans

les noms de la plupart de ces tcharaṇas, p. 368 à 375. Il a extrait cette liste de différents ouvrages, et surtout du *Tcharaṇavyoûha*, catalogue spécial des tcharaṇas tels que les avaient dénombrés les commentateurs. Le texte du *Tcharaṇavyoûha* a été publié dans le *Çabdakalpadrouma* de Râdhakântadéva, et aussi dans les *Indische Studien* de M. Albrecht Weber, t. III, p. 247-283, et t. IV, p. 371-386. M. Max Müller a, en outre, consulté plusieurs manuscrits du *Tcharaṇavyoûha*. En supposant que cette liste des tcharaṇas ne soit pas complète, elle n'en est pas moins très-curieuse, pour montrer quelle était l'ardeur des études dans le monde brahmanique, et l'activité de la foi qui s'attachait au Véda. — [1] Voilà comment on ne voit guère de tcharaṇa de Samhitâ que parmi les Bahvṛitchas. (Voir M. Max Müller, *A history, etc.* p. 377.) Mais rien n'eût empêché que des tcharaṇas se formassent pour les recensions diverses de la Samhitâ du *Sâman* ou du *Yadjour*, et même de l'*Atharvan*.

toute leur pureté, et qu'ils ne fussent pas altérés par des mélanges illégitimes, si ce n'est impurs. Les familles brahmaniques auxquelles était confiée la garde du feu sacré prétendaient descendre de sept ou huit Rishis qui avaient donné naissance aux quarante-neuf familles primitives d'où toutes les autres étaient issues [1]. Il était de la plus haute importance de connaître ses ancêtres, à la fois pour les invoquer régulièrement dans les cérémonies des sacrifices, et surtout pour ne pas s'exposer à commettre un sacrilége en épousant une femme du même gotra. Cette extrême surveillance sur la tradition des gotras a sans doute aidé puissamment la conservation des tcharaṇas et de leurs Brâhmaṇas spéciaux.

Pour faire bien comprendre ce qu'est le caractère littéraire des Brâhmaṇas, M. Max Müller a donné la traduction du début de *l'Aitareya-Brâhmaṇa*, et l'explication de la *Dîkshaṇîyâ*, ou cérémonie consacrée à l'admission du jeune brahmane qui assiste pour la première fois au sacrifice. Il a traduit, en outre, un fragment du *Kaoushîtaki-Brâhmaṇa*, et il veut prouver, par ces deux citations[2], que le jugement très-sévère qu'il porte sur la composition des Brâhmaṇas est cependant très-juste. Il n'a pas choisi ces deux morceaux particuliers pour en donner à plaisir une opinion défavorable; mais il est certain qu'après les avoir lus on peut s'étonner avec l'auteur que « jamais le langage humain et la pensée humaine aient pu être employés à un si pitoyable usage. » La notion vraie et naturelle des choses qu'on explique disparaît et s'efface complétement sous les détails les plus puérils, les plus extravagants et les plus confus. Mais, malgré tous ces défauts, qui ne sont que trop réels, les Brâhmaṇas méritent néanmoins d'être étudiés; et M. Max Müller, en citant encore d'autres fragments[3], indique par quelle méthode on peut

[1] M. Max Müller (*A history, etc.* p. 380 et suiv.) a donné la liste des quarante-neuf familles ou gotras, d'après les Sraouta-Soûtras d'Âçvalâyana. Chaque Rishi n'a pas produit le même nombre de familles, et, tandis qu'Atri et Agasti n'en ont fourni qu'une ou deux, Viçvâmitra et Bhâradvâdja en ont fourni douze et neuf; d'autres en fournissent six, sept et huit. Les listes des ancêtres et des gotras qui en étaient issus n'étaient pas, de la part des brahmanes, une simple vanité généalogique, puisqu'elles servaient à régler le rituel et les mariages. Elles méritent donc un grand intérêt; malheureusement elles varient beaucoup d'après les différents Soûtras. Un commentateur, nommé Pouroushottama, a fait un ouvrage spécial sous le titre de *Pravaramandjarî*, afin de mettre toutes ces listes d'accord, et il a employé pour son résumé une foule de Kalpa-Soûtras et de commentaires antérieurs. *Pravaramandjarî* signifie, « la tige des Pravaras; » et le Pravara est l'invocation spéciale à Agni et aux ancêtres qu'on doit désigner en invoquant le dieu du feu. — [2] M. Max Müller, *A history, etc.* p. 390, 405, 407, 408 et 414. Tous les fragments cités ne sont pas également absurdes, et l'histoire de Çounaçépha mérite en particulier une attention sérieuse. — [3] Ces fragments sont extraits surtout du *Çatapatha-Brâhmaṇa*, qu'a

tirer quelques lumières précieuses de cet amas d'obscurités et de traditions équivoques. Il y a une foule d'auteurs de tout ordre mentionnés dans les Brâhmaṇas et ce sont là des renseignements du plus grand intérêt, qui démontrent que les Brâhmaṇas eux-mêmes ne sont que des compilations et le résumé de bien des travaux antérieurs. Il en ressort évidemment qu'il y a déjà bien longtemps que la collection des hymnes et spécialement la Samhitâ du *Ṛig-Véda* a été composée, que le sens en est déjà en partie très-obscur, et que la division des prêtres en trois classes est déjà fort ancienne. Ce n'est rien exagérer que de dire que les Brâhmaṇas, tout en prétendant expliquer les Mantras, en ont perdu la véritable pensée, puisqu'ils s'imaginent que les hymnes saints ont été faits pour les prêtres et pour le sacrifice, au lieu de comprendre, tout au contraire, que le rituel et l'office des prêtres n'ont été qu'une conséquence des Mantras, premières inspirations des Ṛishis[1].

La discussion de ces points délicats a conduit naturellement M. Max Müller à rechercher quelle durée pouvait être assignée à la période des Brâhmaṇas, et, remarquant qu'on distingue de nouveaux et d'anciens Brâhmaṇas, et qu'il y a eu des écoles de Brâhmaṇas, comme il y en a eu de Samhitâs, il en conclut que cette période n'a pas pu durer moins de deux siècles. C'est là, comme l'auteur le sent bien lui-même, une simple conjecture. On serait porté à étendre bien davantage cette limite, si l'on pouvait s'en rapporter aux supputations des brahmanes. Ils ont dressé de longues listes des maîtres qui ont enseigné les Brâhmaṇas et qui se les sont transmis; et ils comptent parfois jusqu'à cinquante-cinq générations successives[2], plus ou moins bien justifiées.

publié M. Albrecht Weber. (Voir M. Max Müller, *A history, etc.* p. 421, 423, 425 et 427.) — [1] M. Max Müller (*A history, etc.* p. 433) cite un curieux exemple de la subtilité déraisonnable où sont tombés peu à peu les auteurs des Brâhmaṇas. Non-seulement ils ont cessé de concevoir les dieux comme l'avaient fait primitivement les Ṛishis, mais, de plus, ils ont créé des dieux nouveaux, dont l'existence ne repose parfois que sur des arguties grammaticales. C'est ainsi que, trouvant dans le *Ṛig-Véda* plusieurs hymnes où l'on discute la prééminence des diverses déités, et voyant qu'on employait souvent dans ces hymnes le pronom interrogatif *kah, qui,* les auteurs des Brâhmaṇas ont fait de ce pronom un véritable dieu, et même le plus grand des dieux, le maître des créatures, *Pradjâpati* (*Pradjâpatir vai Kah*). Allant même plus loin, ils ont appelé Kâya le sacrifice offert au dieu Ka. Du temps de Pâṇini, il faut une règle spéciale pour expliquer la formation de ce singulier mot, désormais admis dans la langue vulgaire. Plus tard, dans les Pourâṇas, le dieu Ka est parfaitement reçu dans le panthéon national, et il a sa légende et toute sa généalogie. — [2] Les Tchhandogas, ou prêtres du *Sâma-Véda*, ont fait pour cette généalogie un Brâhmaṇa spécial appelé *Vança-Brâhmaṇa*, où les maîtres de ce Brâhmaṇa sont au nombre de cinquante-trois. Le *Çatapatha-Brâhmaṇa* donne quatre listes différentes,

Avant de quitter la période des Brâhmaṇas, M. Max Müller croit devoir s'arrêter assez longuement sur le Brâhmaṇa de l'*Atharva-Véda*. Ce Brâhmaṇa s'appelle le *Gopatha-Brâhmaṇa* (le Brâhmaṇa du chemin des Vaches). Mais, pour bien comprendre quelle valeur spéciale s'y attache, il faut d'abord rappeler ce qu'est ce Véda lui-même, qui n'a obtenu qu'assez tard ce titre sacré, de manière à former un quatrième Véda. Un commentateur assez récent, Madhousoûdana, a marqué d'une manière aussi claire que concise l'intervalle qui le sépare des trois premiers : « Le Véda se divise, dit-il, en *Ṛitch*, en *Yadjoush* et en *Sâman*, « pour que le sacrifice puisse s'accomplir sous trois formes différentes. « Les devoirs des Hotṛis ont besoin du *Rig-Véda*, ceux des Adhvaryous « ont besoin du *Yadjour-Véda*, et ceux des Oudgatṛis ont besoin du *Sâman*. « Quant aux devoirs du brahmane et du sacrificateur, ils sont contenus « dans les trois védas simultanément. L'*Atharva-Véda*, continue Madhou- « soûdana, est tout à fait différent; il n'est pas employé pour le sacrifice, « mais il enseigne comment on apaise, comment on bénit, comment « on maudit, etc. » Voilà l'opinion et le témoignage des Hindous eux-mêmes sur le quatrième Véda[1].

Mais, comme ces formules d'imprécations avaient surtout pour objet, ainsi qu'on l'a vu, de prévenir la funeste influence de toutes les fautes commises et inévitables dans les détails du sacrifice, elles acquirent de très-bonne heure une importance capitale; car, sans elles et sans leur indispensable réparation, tout le reste du sacrifice était comme s'il n'était pas et devenait absolument vain. Aussi la connaissance de ces hymnes attribués à deux sages, Atharvan et Angiras, fit, de très-bonne

dont la plus importante, qui est à la fin de l'ouvrage, renferme cinquante-cinq noms, ou peut-être même soixante, suivant un autre calcul. M. Max Müller (*A history, etc.* pages 438-444) a rapporté tous ces noms, dont la plupart semblent assez historiques. Le Vança du *Sâma-Véda* en contient cinquante-neuf. On n'a pas les Vanças des Bahvṛitchas et des Adhvaryous, c'est-à-dire du *Ṛig-Véda* et du *Yadjour-Véda noir;* et il semble assez probable que ces deux Védas, quoique les plus anciens, n'ont jamais eu de Vanças de leurs Brâhmaṇas. M. Max Müller remarque avec raison que la composition de ces listes, qu'elles soient d'ailleurs plus ou moins authentiques, prouve que, dans la pensée des brahmanes eux-mêmes, la période des Brâhmaṇas devait être d'une longue durée. Il est vrai qu'ils faisaient remonter ces ouvrages jusqu'à leurs dieux; ce qui ôte singulièrement d'autorité à leur témoignage.

[1] M. Max Müller, *A history, etc.* page 446. Dans les Brâhmaṇas il n'est d'ordinaire question que de trois Védas, et l'étude de ces trois Védas s'appelle toujours, *Trayî-Vidyâ*, la triple science; mais, comme le remarque M. Max Müller, cela ne prouve pas qu'au temps des Brâhmaṇas les hymnes des Atharvas n'existaient pas; cela prouve seulement qu'ils ne faisaient pas encore partie de la littérature sacrée.

heure, une partie essentielle du savoir des brahmanes[1], bien que ces hymnes aient pu n'être admis que plus tard dans le canon sacré.

Les brahmanes étant chargés particulièrement de veiller sur l'ensemble du sacrifice, dont les autres prêtres remplissaient les cérémonies séparées, le Véda des conjurations, l'Atharvan, reçut le nom distinct de *Véda des brahmanes,* et voilà comment on l'appelle souvent le *Brahma-Véda.* Cependant l'étude seule de ce Véda ne pouvait suffire pour faire un brahmane complet; mais les partisans de l'Atharvan soutenaient que le sacrifice était offert sous deux formes simultanément : la première en paroles par les trois prêtres officiants; et la seconde en pensée par le brahmane tout seul, qui devait, à ce titre, posséder les trois Védas, outre les formules nécessaires d'incantation. Le *Gopatha-Brâhmaṇa* a donc été composé tout exprès, à ce qu'il semble, pour démontrer la nécessité d'un quatrième Véda, et l'on justifie l'adjonction de l'Atharvan par ces arguments assez étranges, qu'un char ne peut marcher sans avoir quatre roues, de même qu'un animal ne peut marcher que s'il a ses quatre pieds[2]. Cependant le *Gopatha-Brâhmaṇa,* quand il décrit le type d'un sacrifice parfait, ne le compose pas de quatre prêtres seulement, mais de six ou de huit, et même de vingt et un[3].

Telle étant la destination spéciale du quatrième Véda, le *Gopatha-Brâhmaṇa* est consacré en grande partie à expliquer les accidents de toute espèce qui peuvent survenir durant la cérémonie sainte, et il apprend à conjurer ces funestes augures par des hymnes, des vers, des formules, ou même par de simples exclamations, qu'on prononce avec des inflexions dont il faut avoir le secret, pour leur donner toute leur effica-

[1] Il faut se rappeler que le Hotṛi récitait les Mantras du *Ṛig-Véda,* que l'Oudgatṛi les chantait d'après le *Sâman*, tandis que l'Adhvaryou faisait tous les préparatifs matériels. Mais qui pouvait juger si toutes les prescriptions du rituel avaient été régulièrement accomplies? C'était le brahmane, qui n'appartenait à aucune des trois classes. Il va sans dire que ce privilége n'avait pas été concédé sans lutte; et chacune des classes prétendait que cet honneur, sans doute lucratif, devait lui appartenir exclusivement. Mais les brahmanes étaient restés en possession de cette surveillance supérieure du sacrifice, qui était aussi attribuée souvent au Pourohita, le prêtre domestique, et il y avait des familles qui se targuaient d'une habileté héréditaire pour cet office délicat. — [2] M. Max Müller, *A history, etc.* page 449. — [3] M. Max Muller, *ibid.* Dans toutes ces énumérations du personnel nécessaire à la cérémonie, l'ordre reste le même, et c'est toujours l'Hotṛi qui est nommé le premier, l'Adhvaryou le second, l'Oudgatṛi le troisième, et le brahmane le quatrième; seulement, dans la cérémonie des vingt et un, chacun de ces prêtres en a trois autres sous ses ordres. Le Sadasya vient le cinquième, et il y a, en outre, la femme du maître de la maison, l'immolateur, le maître de la maison, etc. Le Sadasya est un surveillant qui doit appartenir à l'école des Kaoushîtakins.

cité. Sauf qu'il appuie davantage sur ces matières, qui lui sont propres, le *Gopatha-Brâhmaṇa* ne diffère guère des autres Brâhmaṇas, et il traite le reste du rituel à peu près sous la même forme qu'eux. En décrivant la création du monde, début indispensable de la plupart des Brâhmaṇas, il en vient à la création des Védas et il n'en mentionne d'abord que trois. L'origine du quatrième, qui s'appelle aussi l'*Angirasa*, est exposée à part, sans que, d'ailleurs, rien indique qu'on lui suppose la moindre infériorité. Il semble même que l'auteur trahirait parfois la prétention d'attribuer aux Angiras des sacrifices d'une nouvelle espèce, que les trois autres Védas ne connaîtraient pas; ce serait là une innovation bien grave, puisque, dans toute la littérature védique, il n'est jamais question que de vingt et un sacrifices, ni plus ni moins.

Le *Gopatha*, sans être le plus récent des Brâhmaṇas, est postérieur certainement à la scission qui sépara en deux écoles distinctes les partisans du *Yadjour-Véda;* et, quand il doit parler de ce Véda, c'est la Samhitâ de la *Vâdjasaneyi* qu'il cite, et non celle des *Taittirîyâs*, qui est la plus ancienne. Il se compose de deux parties, dont la première a cinq livres et dont la seconde en a six au moins, et peut-être davantage [1]. Cette seconde partie se nomme l'*Outtara-Brâhmaṇa*, et elle renferme surtout des fragments d'autres Brâhmaṇas, que tantôt on se borne à répéter exactement, et que parfois aussi on altère dans un sens favorable aux droits que les Angirasas voulaient s'arroger [2]. L'*Outtara-Brâhmaṇa* semble correspondre aux deux derniers livres de l'*Atharvan* lui-même, qui portent l'empreinte d'une date plus récente que les dix-huit autres et qui ne sont guère que des emprunts faits au *Rig-Véda*. La Samhitâ de l'*Atharva-Véda* a été recueillie sans doute en même temps que le *Gopatha Brâhmaṇa*, et un fait analogue s'est déjà présenté pour la *Vâdjasaneyi-Samhitâ* et le *Çatapatha-Brâhmaṇa* qui l'accompagne [3]. Le *Gopatha-Brâhmaṇa* ne jouit pas tout à fait de la même autorité que les autres, et, à cet égard, il partage l'infériorité du Véda même auquel il est joint; mais il appartient sans aucun doute à la période des Brâhmaṇas, et il n'y aurait aucun motif sérieux pour l'en exclure.

[1] Les manuscrits de ce Brâhmaṇa sont fort rares, et celui dont s'est servi M. Max Müller était presque illisible, et, de plus il s'arrêtait au milieu du sixième livre de l'*Outtara*, sans qu'il soit possible de déterminer le nombre précis des livres qu'il peut avoir. M. Max Müller, *A history, etc.* p. 446 et 453. — [2] Ainsi les Atharvans reconnaissent avec les Taittiriyas que, par suite de la révélation faite à Vasishṭha par Indra, les Vasishṭhas ont le privilége d'être des Pourohitas; mais ils n'accordent plus que les Vasishṭhas ont le droit de jouer le rôle de brahmanes dans le sacrifice, et ils réservent cette prérogative soit à un descendant de Bhrigou, soit à un descendant d'Atharvan ou d'Angiras. — [3] Voir plus haut page 617.

Après les deux périodes des Soûtras et des Brâhmaṇas, il reste celles des Mantras et du Tchhandhas, qui méritent un examen aussi attentif, bien qu'elles soient nécessairement moins connues, parce qu'elles sont encore plus reculées et que les monuments en sont moins nombreux.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Chimie organique fondée sur la synthèse, par Marcellin Berthelot, professeur de chimie organique à l'école de pharmacie. Paris, Mallet-Bachelier, quai des Augustins, n° 55, 1860, 2 vol. in-8°. Tome I, CLVIII-508 pages, et tome II, 842 pages.

Recherches de M. Pasteur sur la physique, la chimie et les productions végétales des matières en fermentation.

PREMIER ARTICLE.

La conférence du *Journal des Savants*, en nous chargeant de rendre compte de la *Chimie organique fondée sur la synthèse* par M. Marcellin Berthelot, et des recherches de M. Pasteur, nous a donné une mission difficile à remplir, en général, à cause de la différence des œuvres, et, en particulier, à cause des généralités historiques ou absolues auxquelles s'est livré M. Berthelot, à propos de ses travaux. En effet, M. Berthelot, partant de ses recherches synthétiques de chimie organique, veut asseoir cette partie de la chimie sur la synthèse, comme l'est, selon lui, la chimie minérale. Les recherches de M. Pasteur portent, au contraire, le cachet de l'analyse la plus fine comme de la plus précise. En outre, M. Berthelot, voulant montrer l'importance et l'originalité de ses recherches, a d'abord sacrifié l'analyse à la synthèse, et, pour appuyer auprès de ses lecteurs sa manière d'envisager la science, il a fait précéder l'exposé de ses recherches d'une *introduction* qui n'a pas moins de cent quarante-huit pages, et qu'il qualifie d'*historique* (page VIII de la préface). Or, après avoir applaudi un des premiers aux recherches dont M. Berthelot a enrichi bien réellement la science, il nous est pénible,

lorsqu'il en présente l'ensemble au public, de mettre des limites à la louange, lorsque celle-ci eût été sans restriction, si l'auteur eût simplement exposé ses travaux avec leurs conséquences *logiques*, et les *inductions* permises à tout esprit élevé et généralisateur apercevant des vérités que la brièveté du temps ou l'état même de la science ne lui permet pas de développer. Enfin, la crainte de paraître, à quelques personnes dont nous ne sommes pas connu, obéir à des sentiments vulgaires, quand la nécessité nous oblige de citer nos propres travaux à l'appui de nos remarques, augmente encore la difficulté de notre tâche. Depuis quarante ans que nous avons l'honneur d'appartenir à la rédaction du *Journal des Savants*, sans avoir cessé d'être justiciable du public, à l'égard des travaux de laboratoire auxquels nous nous sommes incessamment livré, et des ouvrages que nous avons publiés dans ce laps de temps, nous avons senti autant que personne les difficultés de cette double position de critique, juge des œuvres d'autrui, et d'auteur de travaux sujets eux-mêmes à la critique des autres. Heureusement que, dans la préoccupation continuelle de la difficulté de cette double position, nos critiques ont toujours respecté les personnes, ou, si nous avons parlé d'elles, notre plume a tracé l'éloge et non le blâme, en un mot, notre constant désir a été que les critiques dont nous pouvions être l'objet émanassent des sentiments qui n'ont jamais cessé de dicter les nôtres.

Chimie organique fondée sur la synthèse, par M. Berthelot.

Introduction (historique).

L'introduction de la chimie organique, fondée sur la synthèse, se compose de sept sections dont les titres suivent :

1° Analyse et synthèse;
2° Éléments et principes immédiats;
3° Composition élémentaire, équivalent;
4° Analyse par décomposition graduelle;
5° Fonctions chimiques des composés organiques, classification;
6° Synthèse en chimie organique;
7° Plan de l'ouvrage.

Nous examinerons successivement chacune de ces sections, dans l'ordre où l'auteur les a disposées, puis nous les envisagerons, en général, avec l'intention de voir si leur exposition correspond bien à l'intention qu'a eue l'auteur de faire une introduction *historique* à la chimie organique.

Ire SECTION.

Analyse et Synthèse.

La première section commence par une citation de deux passages de Lavoisier.

Premier passage : « La chimie, en soumettant à des expériences les « *différents corps de la nature*, a pour objet de les décomposer et de se « mettre en état d'examiner les différentes substances qui entrent dans « leur combinaison. »

Second passage : « La chimie marche donc vers son but et vers sa « perfection en divisant, subdivisant, et resubdivisant encore. »

. . . M. Berthelot reprend : « En fondant ainsi la chimie sur l'étude « des décompositions successives que les corps peuvent éprouver, et « en prenant pour base de la science le terme extrême de ces dé- « compositions, c'est-à-dire les corps simples, Lavoisier fut conduit, « il y a trois quarts de siècle, à définir la chimie *la science de l'ana-* « *lyse*. Cette définition est incomplète, ajoute M. Berthelot; elle laisse « de côté la moitié du problème. . . . . La chimie est aussi la *science de la* « *synthèse*.

« Analyse et synthèse, telles sont, en définitive, les deux faces opposées « de la conception chimique de la nature.

« C'est ce que nous allons développer par des exemples empruntés à « l'étude de quelques substances naturelles; nous tâcherons de montrer « suivant quels degrés on procède à cette étude, sous le double point « de vue de l'analyse et de la synthèse chimiques, qu'il s'agisse de matières « minérales, ou, ce qui est plus délicat, de matières organiques. »

Tout ce qui précède est la reproduction fidèle du texte même de M. Berthelot.

Nous allons examiner d'abord s'il est vrai que Lavoisier a défini, il y a trois quarts de siècle, *la chimie la science de l'analyse*, puis si M. Berthelot a quelque raison de donner à entendre qu'il y a quelque difficulté à montrer la chimie comme procédant à la fois par la double voie de l'analyse et de la synthèse.

A. — *Lavoisier a-t-il défini, dans les paroles qu'on cite de lui, la chimie la science de l'analyse?*

Lavoisier, en composant l'ouvrage qu'il a intitulé *Traité élémentaire de chimie*, n'a point eu l'intention de composer un traité de chimie pro-

prement dit, comprenant tous les éléments de la science; ainsi, d'après la citation même d'un passage de son discours préliminaire, reproduit dans ce journal[1], il a dit pourquoi il s'abstenait de parler des *affinités*, quoiqu'il considérât cette partie de la chimie comme la plus susceptible, peut-être, de devenir un jour une science exacte; son intention a été d'exposer clairement les faits coordonnés de ses recherches sur la combustion, de décrire les moyens de s'assurer de leur exactitude par des expériences précises, enfin d'appuyer sur des faits, autant que possible, les principes de la nouvelle nomenclature. En un mot, son Traité ne comprend que ce qu'il croyait vrai et ce que les chimistes, même français, avaient longtemps repoussé ou jugé comme des propositions dont l'exactitude n'était pas suffisamment démontrée pour les adopter définitivement.

Si Scheele, Priestley et Cavendish, ont découvert des faits fondamentaux de la nouvelle théorie, reconnaissons que Lavoisier seul les a coordonnés de manière à en faire la base de cette théorie. Or quel en est le principe le plus général? Ainsi que nous l'avons exposé, c'est que la combustion dans l'air, loin d'être, comme Stahl le pensait, *une analyse*, une simplification de la matière, la séparation du phlogistique d'avec un corps auquel ce phlogistique était uni, consiste, au contraire, en *une synthèse*, c'est-à-dire en une combinaison du combustible avec un des principes de l'air. Conséquemment, le corps brûlé que Stahl prétendait être simple, quand le corps combustible avait perdu tout son phlogistique, est pour Lavoisier une combinaison du combustible avec une fraction de l'air, l'oxygène, représentant un élément distinct de l'autre fraction de l'air, l'azote, qui ne s'unit point au combustible. Le produit pondérable de la combustion complète, simple pour Stahl, est complexe pour Lavoisier, et l'air, que Stahl croyait simple, est, selon Lavoisier, formé de deux corps au moins.

Nous demanderons à M. Berthelot comment il serait arrivé que, si Lavoisier eût eu l'intention de définir la chimie dans les passages qu'il a cités, *Lavoisier, l'auteur de la Théorie de la combustion par synthèse*, se fût borné à la définir la science de l'analyse? La vérité est que tout lecteur qui recourra au texte de Lavoisier cité par M. Berthelot ne pourra y reconnaître l'intention qu'aurait eue l'auteur de définir la chimie par les paroles citées.

Lavoisier, avec la volonté d'établir une théorie de la combustion aussi différente de celle de Stahl que nous venons de le dire, était forcément

[1] Novembre 1859, pages 698 et 699.

conduit, dans un traité élémentaire de cette théorie, à donner à ses lecteurs des idées fort différentes de celles de Stahl en ce qui concerne les corps simples, puisque, nous le répétons, les corps donnés pour simples par Stahl sont mis par Lavoisier au nombre des corps complexes.

Les passages cités ne se trouvent pas au commencement du traité, mais bien aux pages 193 et 194 du premier volume, deuxième édition[1]. *Le premier passage* commence les *observations* que donne Lavoisier *sur un tableau des substances simples, ou, du moins, de celles que l'état actuel de nos connaissances nous oblige à considérer comme telles.* Loin de présenter le caractère de généralité qu'elles devraient avoir, si Lavoisier eût eu l'intention de donner une définition de la chimie, elles ont celui de la spécialité, puisqu'en définitive elles sont la légende d'un tableau comprenant les noms nouveaux des corps considérés comme simples par Lavoisier, correspondant aux noms anciens. L'illustre auteur était dans la nécessité de dire comment on était parvenu à distinguer les corps simples des corps composés non plus par la méthode *a priori*, comme on l'avait fait jusque-là, mais en suivant la méthode *a posteriori*, c'est-à-dire la voie expérimentale, qui conduisait à définir le *corps composé* celui dont on peut séparer plusieurs sortes de matières, et le *corps simple* celui qui résistait aux moyens employés pour le réduire en plusieurs sortes de matières; mais Lavoisier ajoutait que, si, à une époque donnée, un corps était réputé simple, on ne pouvait en établir la simplicité d'une manière absolue, mais relativement à l'impuissance des moyens employés à cette époque donnée, de sorte que, postérieurement, il pourrait céder à des moyens plus puissants. Après cette explication nous reproduisons la phrase citée par M. Berthelot, avec les mots que Lavoisier a mis en italique « La chimie, en soumettant à des expériences les différents corps de la nature, a pour objet de les décomposer et de se « mettre en état *d'examiner séparément les différentes substances qui entrent* « *dans leur combinaison.* »

Lavoisier n'entend-il pas, par les *différents corps de la nature*, les corps dans l'état où nous les trouvons dans la nature; le sens n'est-il pas le même que celui de l'expression dont se sert M. Berthelot quand il dit : « C'est ce que nous allons développer par des exemples empruntés « à l'étude de quelques *substances naturelles*. . . » Évidemment la qualifi-

[1] La première édition du *Traité élémentaire* de chimie de Lavoisier n'a qu'un volume. C'est par une erreur typographique que, dans l'article sur Lavoisier, du mois de novembre 1859, on a indiqué deux volumes.

cation de *naturelles* indique des substances qu'on trouve dans la nature, car autrement elle n'aurait aucun sens, tous les corps étant *naturels*. La moindre réflexion suffit maintenant pour montrer que Lavoisier, en parlant spécialement des corps simples, ne pouvait s'énoncer en d'autres termes que la phrase citée, dans l'exposition du mode d'après lequel, selon lui, la chimie devait procéder pour distinguer les corps que la nature offre à nos études, en corps simples et en corps complexes. Or, ce mode étant *absolument analytique*, le deuxième passage de Lavoisier cité par M. Berthelot, « La chimie marche donc vers son but et vers sa « perfection en divisant, subdivisant et resubdivisant encore.... » n'est qu'une conclusion finale parfaitement juste, parfaitement logique, des observations qui la précèdent, et l'on n'est pas fondé à dire qu'en l'écrivant, Lavoisier, il y a trois quarts de siècle, *a défini la chimie la science de l'analyse*.

B. — *Y a-t-il réellement quelque difficulté à montrer que la chimie procède par la double voie de l'analyse et de la synthèse?*

Reprenons maintenant les paroles de M. Berthelot.

Ces paroles ne signifient-elles pas que, jusqu'à M. Berthelot, on n'avait pas compris l'importance du rôle de la synthèse dans la chimie? Les mots « Nous *tâcherons de montrer* » ne portent-ils pas la pensée du lecteur sur la difficulté qu'il y a de faire envisager la chimie à ce double point de vue de l'analyse et de la synthèse?

Or, pour rassurer le lecteur, nous le prierons de réfléchir sur les citations suivantes; il verra ensuite que la route à suivre était non-seulement déblayée avant M. Berthelot, mais même encore avant Lavoisier.

Nous demanderons à nos lecteurs, et à M. Berthelot lui-même, si le passage suivant ne donne pas une idée juste de la chimie au point de vue de l'analyse et de la synthèse?

« Séparer les différentes substances qui entrent dans la composition « d'un corps, les examiner chacune en particulier, reconnaître leurs « propriétés et leurs analogies, les décomposer encore elles-mêmes, si « cela est possible (*voilà pour l'analyse*); les comparer et les combiner « avec d'autres substances, les réunir et les rejoindre de nouveau en« semble pour faire reparaître le premier mixte avec toutes ses proprié« tés; ou, par des mélanges différemment combinés, produire de nou« veaux composés dont la nature même ne nous a pas donné de modèle « (*voilà pour la synthèse*); c'est là l'objet et le but de la chimie. »

M. Berthelot, pensons-nous, sera satisfait de cette définition.

Enfin, nous ajouterons que l'auteur auquel nous la devons a, dans un autre ouvrage, défini la chimie *une science dont l'objet est de reconnaître la nature et les propriétés de tous les corps par leurs analyses et leurs combinaisons.*

La première définition se trouve dans un livre publié en 1753, et la seconde, dans un dictionnaire publié en 1766; l'auteur est Macquer.

D'un autre côté, nous lisons dans un livre imprimé en 1782 :

« Les moyens que la chimie emploie pour parvenir à son but, quel« que variés qu'ils paraissent au premier coup d'œil, peuvent être réduits « à l'analyse et à la synthèse. » (*Leçons élémentaires d'histoire naturelle et de chimie*, par Fourcroy; Paris 1782, t. I, p. 2.)

Enfin, nous extrayons différents passages des pages 61 et 62 du premier volume du *Système des connaissances chimiques*, pour prouver qu'avant M. Berthelot on avait fait une grande part à la synthèse dans la définition de la chimie.

« Ces différents moyens d'analyse, que les chimistes ont employés pour « parvenir à la connaissance des composés naturels, ont obtenu tant de « confiance et rendu tant de services, que souvent on a désigné la chimie « par les mots : science de l'analyse. Cependant, lorsqu'on a comparé « avec soin les résultats de ces analyses, on a bientôt reconnu que, dans « beaucoup de cas qui semblaient leur appartenir, tout en séparant, ou « en désunissant les principes des composés, on ne faisait réellement « autre chose que d'unir autrement, soit pour le nombre, soit pour « la proportion, les principes qui entraient dans leur composition..... »

.........« La synthèse mériterait encore d'autant mieux d'entrer dans « la définition de la science et d'être préférée, à cet égard, à l'analyse, que « beaucoup de corps naturels, n'étant point susceptibles d'être décom« posés, et n'obéissant, comme s'ils étaient simples, qu'à la force d'union « ou à la synthèse, il n'y a d'autre manière de connaître ceux-ci chimi« quement, que de les combiner avec d'autres, et d'examiner les espèces « de composés qu'ils forment par cette combinaison. »

Le *Système des connaissances chimiques* parut en 1800, et, dans les dix-huit années écoulées depuis la publication des leçons élémentaires d'histoire naturelle et de chimie, Fourcroy professa les mêmes idées sur l'analyse et la synthèse dans les cours les plus brillants comme les plus suivis.

Enfin, entre Macquer et Fourcroy, nous placerons Baumé, qui, dans sa *Chimie expérimentale et raisonnée* (page 1, tome I, édition de 1773), dit : « La chimie est une science fondée sur l'expérience, elle a pour ob-

«jet l'analyse ou la décomposition de tous les corps de la nature, et la «combinaison de tous ces corps, ou de leurs principes, les uns avec les «autres, pour former de nouveaux composés.»

Examinons maintenant comment M. Berthelot expose ce qu'on appelle l'*analyse immédiate* et l'*analyse élémentaire*, sans revenir sur la manière dont nous avons parlé, dans ce journal et ailleurs, de ces deux sortes d'analyse et de la distinction des *principes immédiats* des corps vivants d'avec *leurs éléments* [1].

De la manière dont M. Berthelot envisage l'analyse et la synthèse chimiques.

Suivons M. Berthelot dans le développement de ses idées sur l'analyse et la synthèse appliquées aux matières minérales et aux matières organiques.

Analyse.

M. Berthelot prend un granit présentant à l'œil trois corps distincts, le quartz, le feldspath et le mica; il sépare mécaniquement ces trois corps l'un de l'autre, et appelle *analyse immédiate* l'acte par lequel il a opéré cette séparation.

Il soumet ensuite à l'analyse, 1° le quartz; il le réduit en ses éléments, l'oxygène et le silicium; 2° le feldspath; il le réduit *d'abord* en silice, alumine et potasse, *puis* ces derniers le sont en oxygène, silicium aluminium et potassium. Les résultats seraient analogues pour le mica.

Nous reviendrons bientôt sur ces deux degrés d'analyse du feldspath, le premier conduisant à la réduction du minéral en composés oxygénés binaires, la silice, l'alumine et la potasse, le second degré conduisant à ses éléments, oxygène, silicium, aluminium et potassium.

Appliquons, dit M. Berthelot, ces mêmes idées à l'analyse chimique des êtres organisés.

Il prend un citron: de même que le granit n'est pas simple, le citron ne l'est pas; c'est un agrégat. Ici encore l'analyse procède par phases successives, dit M. Berthelot. Ainsi il exprime le fruit, dont il a séparé l'écorce, et obtient ainsi le *jus* et l'*enveloppe;* nous ajoutons qu'avec l'enveloppe il y a les cloisons intérieures, l'axe du fruit, en un mot les tissus internes, qui, comme on le sait, sont insolubles dans l'eau.

[1] Dans un autre article nous indiquerons les citations auxquelles nous faisons allusion.

Le jus de citron, soumis à l'analyse, donne des *principes immédiats*, tels que l'acide citrique, le sucre de raisin, le sucre de canne, etc. etc. Voilà l'*analyse immédiate*.

Déterminer ensuite la nature et les proportions respectives des éléments de l'acide citrique, en un mot des principes immédiats, voilà l'*analyse élémentaire*.

On voit ainsi l'analogie de l'analyse immédiate et de l'analyse élémentaire, appliquées d'abord au granit, puis au citron.

Bref, c'est l'*agrégation de ces principes, sous des apparences* et dans des proportions diverses, qui constituent les minéraux, les végétaux et les animaux.

Les idées que M. Berthelot donne de l'analyse immédiate et de l'analyse élémentaire sont-elles plus nouvelles ou plus précises que la distinction qu'on en a faite il y a plus de quarante ans? C'est ce que nous avons peine à croire, d'après le parallèle qu'il établit entre l'analyse du granit et celle du citron.

Définir l'analyse immédiate minérale par la séparation mécanique du quartz, du feldspath et du mica, dont les cristaux agrégés constituent un granit, c'est ce que nous ne pouvons admettre, car jamais nous n'avons voulu user de l'expression d'*analyse mécanique*, employée par Fourcroy [1], quoique ce savant ait dit explicitement que ce n'était qu'une sorte de dissection, un commencement d'analyse, plutôt qu'une *véritable analyse chimique*. Notre esprit rejette l'emploi, dans une même science, d'une expression générale à laquelle on donne deux sens spéciaux absolument distincts. Expliquons-nous. Nous employons le mot *analyse*, en général, comme il est compris dans la langue vulgaire et la langue philosophique, pour exprimer la séparation des parties d'un ensemble; nous l'employons en chimie avec le *sens spécial* que lui donne l'épithète de *chimique*. Or ce sens spécial est celui-ci : des corps sont séparés par des moyens physiques, c'est-à-dire en recourant à des forces physiques appelées chaleur, lumière, électricité, ou en recourant à des moyens chimiques, c'est-à-dire à l'attraction moléculaire appelée affinité; mais, évidemment, quand, en chimie, vous dites *analyse mécanique*, vous donnez à l'expression générale un sens particulier et contraire au sens spécial que la chimie lui a imposé avec raison, et vous êtes alors conduit, avec Fourcroy, à dire que ce n'est point une *véritable analyse chimique*. Qu'est-ce que c'est donc dans la langue chimique que vous parlez [2]?

[1] *Syst. des connaissances chimiques*, t. I, p. 56. — [2] Nous comprendrions qu'on distinguât par les épithètes de *physique* et de *chimique* les analyses faites en chimie par les forces physiques, comme la chaleur, l'électricité, etc. des analyses qui

L'anatomie, qui sépare mécaniquement, d'abord les différents organes auxquels les corps vivants doivent leur constitution, puis les tissus élémentaires de ces organes, en en faisant remarquer les dépendances mutuelles ou les connexions, opère des analyses qui, pour être qualifiées d'une manière spéciale, peuvent l'être d'*anatomiques*, par la raison que cette séparation, quoique opérée mécaniquement, a pour but de faire connaître l'admirable structure des organes des corps vivants et la dépendance mutuelle de leurs tissus. En cela elle est plus élevée, quant au sens qu'elle peint à l'esprit, que ne l'est l'analyse dite *immédiate* d'un morceau de granit, dont les principes réunis sont simplement juxtaposés sans aucun ordre. Nous n'accepterions le sens d'*analyse immédiate du granit* qu'autant que M. Berthelot eût indiqué le moyen d'isoler le quartz, le feldspath et le mica, en recourant, soit à des forces physiques, soit à des dissolvants, qui auraient isolé ces trois corps, avec les propriétés individuelles dont ils jouissent dans le granit, par la raison qu'alors il aurait eu recours à des forces physiques ou à l'affinité.

La vérité, pour nous, est que la séparation mécanique du quartz, du feldspath et du mica, n'est point une analyse immédiate.

La véritable analyse immédiate minérale citée par M. Berthelot est la réduction du feldspath en silice, alumine et potasse, par la raison qu'il recourt à des moyens chimiques pour isoler ces trois composés binaires l'un de l'autre, et que, selon nous, les quatre éléments du feldspath se trouvent, dans ce feldspath, à l'état de silice, d'alumine et de potasse.

La véritable analyse immédiate organique citée par M. Berthelot est celle du jus de citron, et celle encore de la partie solide du fruit.

Nous ferons remarquer que, dans la plupart des analyses immédiates dont les matières d'origine organique sont l'objet, les corps séparés formaient des ensembles dont les principes immédiats non salins n'étaient point unis en proportions définies, comme ils le sont dans les diverses espèces chimiques comprises dans le genre des feldspaths, des micas, etc.

Nous ferons remarquer encore que, depuis plusieurs années, nous considérons les analyses élémentaires dites *organiques* comme de *véri-*

se font en recourant à l'affinité; mais, en y réfléchissant, on aperçoit que l'épithète de *chimique*, opposée à celle de *physique*, semblerait indiquer l'absence de l'intervention des forces physiques dans les analyses qualifiées exclusivement de chimiques, et ce serait une erreur. La distinction ne pourrait être exacte qu'en substituant à l'épithète de *chimique* celle de *physico-chimique*. En définitive, le *statu quo* est préférable au changement.

tables analyses minérales, par la raison que l'analyse est faite indépendamment de toute considération d'arrangement des atomes élémentaires, et que la condition de l'*analyse immédiate organique* est que les principes immédiats séparés conservent la nature, la proportion de leurs principes élémentaires, ainsi que l'arrangement de leurs atomes, de sorte qu'il est rigoureusement vrai de dire qu'il n'existe qu'une seule analyse organique, l'*analyse immédiate*.

Enfin le lecteur désireux de pénétrer le vrai sens des paroles qu'il lit, en considérant le *parallélisme* établi par l'auteur entre le morceau de granit et le citron, quant aux moyens d'en connaître la composition chimique, sans explication préalable sur ce qu'il entend par les expressions d'*analyse immédiate* et d'*analyse élémentaire*, indépendamment de toute qualification d'inorganique et d'organique, n'éprouve-t-il pas quelque trouble par l'effet même de ce *parallélisme*, dont l'objet définitif est d'éclaircir le sujet? Par exemple, M. Berthelot appelant *analyse immédiate* du granit sa réduction, par des *moyens mécaniques*, en quartz, feldspath et mica, le lecteur ne conclura-t-il pas que la réduction du citron en jus, en écorce et en tissus internes, opérée par les *moyens mécaniques*, le couteau et la pression, est l'*analyse immédiate du citron*, tandis que cela n'est point, selon M. Berthelot, l'analyse immédiate étant pour lui, avec raison, la réduction du jus de citron, de l'écorce, etc. en *leurs principes immédiats respectifs*, analyse qui ne peut être que le résultat de l'emploi des *moyens chimiques*? Évidemment encore, si le lecteur voit clairement que l'*analyse élémentaire* du quartz est sa réduction en oxygène et en silicium, il ne peut plus s'expliquer à quoi correspond, dans le *parallélisme établi entre l'analyse du granit et celle du citron*, la réduction du feldspath en silice, en alumine et en potasse, car ce n'est point une analyse élémentaire, celle-ci étant la réduction en leurs éléments de la silice en oxygène et silicium, de l'alumine en oxygène et aluminium, et de la potasse en oxygène et potassium. La vérité est que l'analyse du feldspath en silice, alumine et potasse, est une *analyse immédiate*, ne différant de celle du jus de citron que parce que les principes immédiats du feldspath étaient unis en proportion définie, tandis que les principes immédiats du jus de citron ne l'étaient pas.

Nous verrons plus loin, à la fin de cet article, que, si M. Berthelot fût parti de la définition de l'espèce chimique dans les corps composés d'abord et dans les corps simples ensuite, il ne serait pas tombé dans les difficultés que nous signalons.

Passons maintenant à ce que dit M. Berthelot de la *synthèse*. Il prend pour exemple le sel marin. D'abord il montre combien les élé-

ments en lesquels l'analyse l'a réduit, le chlore et le sodium, diffèrent l'un de l'autre; différence toute simple, quand on sait que le propre de la combinaison qui s'opère en vertu de l'affinité est de produire un corps nouveau dont les propriétés peuvent être excessivement différentes de celles des corps unis par elle; et c'est précisément cette différence, qui est le caractère de la combinaison chimique, nous le répétons, que ne présente jamais le simple mélange des corps, qui a été un de nos motifs pour rejeter, comme exemple de l'analyse immédiate, la réduction du granit en trois corps par des moyens exclusivement mécaniques. M. Berthelot, après avoir fait remarquer que le chlore uni au sodium reproduit le sel marin, ajoute : « Il est donc démontré que le « composé se trouvait réellement en puissance, avec toutes ses qualités, « dans les corps composants mis en évidence par l'analyse. *Mais la « synthèse seule a pu donner cette démonstration.* »

Si M. Berthelot avait dit, L'union du chlore avec le sodium, opérée d'après la proportion assignée par l'analyse à la composition du sel marin, reproduisant le sel marin avec toutes les propriétés qu'on lui connaît, est la confirmation de l'analyse, M. Berthelot, disons-nous, aurait exprimé une opinion conforme à celle de tous les chimistes, il aurait répété ce que Lavoisier dit, page 96 du premier volume de son *Traité de chimie,* où, après avoir décrit le moyen de décomposer l'eau, il s'exprime en ces termes : « Si tout ce que je viens d'exposer sur la « décomposition de l'eau est exact et vrai, si réellement cette substance « est composée, comme j'ai cherché à l'établir, d'un principe qui lui « est propre, l'hydrogène, combiné avec l'oxygène, il en résulte qu'en « réunissant ces deux principes on doit refaire de l'eau, et c'est ce qui « arrive en effet, comme on va en juger par l'expérience suivante. » Suit l'expérience quatrième, recomposition de l'eau.

Mais M. Berthelot ayant écrit, *la synthèse seule a pu donner cette démonstration*, c'est cette proposition que nous contestons, parce que *seule elle en eût été incapable.* En effet, ce n'est que parce que le chlorure de sodium d'une part, et, d'une autre part, le chlore et le sodium, ont été l'objet d'expériences nombreuses et précises, d'après lesquelles on n'a pu séparer du sel marin que du chlore et du sodium d'abord, et, ensuite, qu'on n'a pu réduire le chlore et le sodium chacun en plusieurs sortes de matières, qu'on a été autorisé à dire avec assurance qu'en unissant tant de chlore avec tant de sodium on reproduit du sel marin. Or, pour donner une idée vraie de choses successives, il ne faut jamais omettre de tenir compte de celles qui ont précédé la dernière. En effet, que dirait-on de ce raisonnement? Une échelle a

cent échelons; quand vous êtes sur le centième, votre main touche ce que vous vouliez atteindre, et, parce que vous ne l'auriez pas touché du quatre-vingt-dix-neuvième échelon, êtes-vous fondé, en raison, à dire que c'est à un seul échelon que vous êtes redevable d'avoir atteint le but? Eh bien, ce raisonnement serait rigoureusement plus près de la vérité que le raisonnement concernant la synthèse du chlorure de sodium, par la raison que c'est sur le centième échelon seulement que vous pouvez atteindre le but, tandis que la synthèse du chlorure de sodium n'ajoute aucune vérité nouvelle à la connaissance de l'analyse bien faite de ce chlorure; elle se borne à confirmer simplement une *vérité*.

Eh! que deviendrait votre synthèse du sel marin, si vous l'opériez avec du chlore mêlé de brome, avec du sodium retenant du potassium ou tout autre corps, mélanges que l'analyse seule peut connaître?

Mais allons plus loin. Si la synthèse vous avait conduit, avant l'analyse, à la connaissance de la nature d'un corps composé, n'auriez-vous pas recouru à l'analyse pour confirmer la conclusion de la synthèse, et, dans le cas de confirmation, seriez-vous fondé en raison à dire, à l'instar de M. Berthelot, mais en sens contraire, l'*analyse seule a pu donner cette démonstration?* Non certainement; nous nous bornerions à dire, l'*analyse confirme le résultat conclu d'après la synthèse*, et nous serions dans le vrai. Dira-t-on que nous nous livrons à une pure supposition à l'appui de notre manière de voir? Nous répondrons négativement : la supposition est le fait que présente l'histoire même de la découverte chimique qui, peut-être, a produit dans le monde le plus d'étonnement, nous voulons parler de la découverte de la nature complexe de l'eau. Cette découverte, contrairement à la plupart des autres, est le fruit, non de l'analyse, mais de la synthèse. Le point de départ, à la date de 1776, est une observation de Macquer, qui, en présence de Sigaud de Lafond, constata la condensation d'un liquide doué de toutes les propriétés apparentes de l'eau, sur une soucoupe de porcelaine exposée à la flamme d'un jet de gaz hydrogène[1]. En 1781, Priestley ayant brûlé le mélange d'hydrogène et d'oxygène dans un vaisseau de verre, confirma l'observation de Macquer, et, l'année suivante, Cavendish, répétant l'expérience de Priestley, conclut la composition de l'eau de ce que, dans une expérience, le poids de celle-ci était égal au poids des gaz brûlés. Enfin, Watt en Angleterre, Monge à Mézières, et Lavoisier à Paris, arrivèrent, chacun de son côté, à la même conclusion. Mais Lavoisier alla plus loin en 1783; il décomposa l'eau au moyen du fer rouge de feu

[1] *Dictionnaire de chimie*, tome II, p. 314.

Nous ne pouvons admettre avec lui que les roches et les terrains ont été formés sous l'influence d'agents qu'il qualifie de *mécaniques* et *de géologiques*, qu'il regarde, pour la plupart, comme entièrement différents des forces moléculaires qui produisent les phénomènes chimiques. Nous aurions désiré que M. Berthelot se fût expliqué pour justifier une proposition si différente de la manière de voir de beaucoup de chimistes qui se sont occupés de minéralogie et de géologie.

Il nous a toujours paru probable que les agents qui ont modifié la matière dans le monde inorganique ne diffèrent pas essentiellement de ceux qui la modifient dans nos laboratoires; seulement ils ont agi et agissent encore sur des masses bien plus grandes que les quantités soumises à nos expériences. En outre, dans la nature, des pressions et des températures excessives ont été maintenues des années, des siècles.... des matières aériformes, des matières liquéfiées par la chaleur se sont condensées, se sont refroidies avec une extrême lenteur, et ont présenté certainement des séparations de minéraux fort différentes de celles que nous avons pu observer dans l'extrême petit nombre des expériences de courte durée que nous avons tentées.

En attendant que l'attraction moléculaire, appelée cohésion et affinité, soit expliquée dans son essence, nous l'admettrons comme *force chimique* dont l'action n'est jamais simple, mais incessamment balancée et modifiée par des *forces mécaniques*, agissant extérieurement à la matière soumise à l'attraction moléculaire, et par des *forces physiques* telles que la chaleur, la lumière, l'électricité..... agissant sur les molécules mêmes en même temps que l'affinité ou la cohésion. Cette manière de voir nous empêche de comprendre le sens précis des expressions *agents mécaniques* et *agents géologiques*. Évidemment, si des effets géologiques sont produits par des *agents mécaniques*, ceux-ci peuvent être qualifiés de *géologiques*, et dès lors nous ne voyons pas pourquoi M. Berthelot a distingué les *agents mécaniques* des *agents géologiques*.

Dans notre manière d'envisager la chimie, au point de vue abstrait et au point de vue de l'application, nous ne pouvons adhérer à restreindre *a priori* la synthèse minérale à la synthèse des principes immédiats. Nous ne voyons pas pourquoi des expériences tentées avec l'intention de reproduire des minéraux complexes, analogues à ceux de la nature, en se plaçant dans des circonstances que l'on peut croire semblables à celles où les minéraux ont été produits originairement, seraient renvoyées par les chimistes aux minéralogistes et aux géologues. Si les expériences peuvent donner des résultats satisfaisants, pourquoi l'abstention du chimiste d'y prendre part, pourquoi en renvoyer l'exécution

aux minéralogistes et aux géologues, seulement? C'est une manière de voir que nous ne pouvons nous expliquer, car, dans les questions complexes, nous sommes pour le concours des efforts, et non pour leur séparation.

N'y aurait-il pas eu avantage, pour traiter le sujet précédent, de partir de la définition de la chimie et de la distinction de la matière en types définis, appelés espèces chimiques?

M. Berthelot n'aurait-il pas évité bien des difficultés, en partant de la définition même de la chimie pour en développer les conséquences dans leurs rapports avec l'analyse chimique, distinguée en *analyse immédiate* et en *analyse élémentaire?* C'est ce que nous allons tâcher de faire comprendre au lecteur, en résumant nos idées sur le sujet que nous venons d'examiner.

La chimie, science des actions moléculaires, a pour objet essentiel de réduire la matière, indépendamment de son origine organique ou inorganique, en des types définis par leurs propriétés physiques, chimiques et organoleptiques. Ces types sont appelés *espèces chimiques*.

La réduction de la matière en espèces chimiques distingue la chimie de la physique, de l'histoire naturelle, en un mot de toute autre science.

Elle marche à son but au moyen de l'analyse et de la synthèse, sans qu'on soit fondé en raison à exalter l'une aux dépens de l'autre, toutes les deux étant nécessaires et invariablement liées ensemble.

La chimie définit le corps composé celui dont elle peut séparer, par des forces physiques ou chimiques, plusieurs sortes de matière, et le corps simple celui qu'elle ne peut réduire, par ces mêmes moyens, en plusieurs sortes de matière; mais elle ne considère pas comme absolue cette incapacité, relative à une époque donnée.

C'est par l'analyse, souvent aidée de la synthèse, que la chimie détermine la nature des corps composés; c'est par la synthèse seulement qu'elle peut connaître les corps simples, obtenus préalablement, par l'analyse, à l'état de pureté.

La combinaison de deux ou de plusieurs corps est le résultat de l'affinité; elle diffère du mélange en ce qu'il est impossible de séparer mécaniquement les corps combinés : il faut absolument recourir à une force chimique ou physique pour parvenir à ce résultat.

Des corps composés pouvant s'unir ensemble sans que leurs éléments respectifs cessent d'être unis, et, d'un autre côté, l'analyse pouvant séparer ces composés l'un d'avec l'autre, sans déranger l'économie des éléments qui les constituent respectivement, on appelle cette analyse *immé-*

diate, pour la distinguer de l'*analyse élémentaire*, par laquelle on réduirait les composés, unis ou séparés, en leurs éléments.

Exemple.

La chaux et l'eau sont deux composés; mis en contact, ils s'unissent en dégageant beaucoup de chaleur, et forment une combinaison dans laquelle l'œil, aidé des instruments d'optique les plus forts, n'aperçoit que des parties homogènes.

En faisant rougir la combinaison dans un appareil convenable, vous recueillez de la vapeur d'eau, et le résidu fixe est de la chaux pure.

C'est l'exemple d'une *analyse immédiate* opérée par une force physique, la chaleur.

Décomposez l'eau en oxygène et en hydrogène, et la chaux en oxygène et en calcium, et vous exécuterez des *analyses élémentaires.*

Quant à l'analyse appliquée aux corps d'origine organique, elle est *immédiate* ou *élémentaire.*

La réduction du jus de citron en acide citrique, en sucre de canne, en sucre de raisin, etc. est l'exemple d'une analyse *immédiate.*

Un exemple plus simple d'une analyse organique immédiate serait la séparation du sucre de sa solution dans l'eau ou dans l'alcool à 80°. L'union du sucre avec l'eau ou l'alcool à 80° s'opère sans changement dans la proportion et l'arrangement des éléments du sucre et du dissolvant, et, d'un autre côté, il est possible de retirer par l'analyse le sucre qui a été dissous, avec ses propriétés premières.

La détermination des éléments de l'acide citrique, du sucre de canne, du sucre de raisin, et de leurs proportions respectives dans ces trois espèces de corps, sont des analyses *élémentaires.*

On voit pourquoi nous n'admettons pas que la séparation mécanique de corps distincts à l'œil, comme le sont le quartz, le feldspath et le mica dans le granit, soit l'exemple d'une analyse chimique immédiate; et pourquoi l'analyse du feldspath, réduit en silice, en alumine et en potasse, est bien immédiate et non élémentaire.

On voit comment il pourra y avoir plusieurs degrés d'analyse immédiate, si on admet différents degrés de combinaison entre des corps composés. Supposons, par exemple :

L'alun cristallisé = alun anhydre + eau;

L'alun anhydre = sulfate d'alumine + sulfate de potasse.

Sulfate d'alumine = acide sulfurique + alumine.

ou

Sulfate de potasse = acide sulfurique + potasse.

Vous concevrez trois degrés d'analyse immédiate avant d'arriver à l'analyse élémentaire de l'alun, suivant que vous concevrez la séparation de l'alun cristallisé en alun anhydre et en eau, etc.

En poursuivant les conséquences des définitions que nous venons de donner de la chimie et des espèces chimiques en lesquelles cette science réduit la matière, indépendamment de son origine, nous allons éclaircir le sujet que nous traitons.

1° Le domaine de la *chimie pure*, de la *chimie abstraite*, ne comprend que l'étude des espèces des corps simples et des espèces des corps composés.

2° Le domaine de la *chimie appliquée* comprend l'étude de tous les *ensembles* d'espèces chimiques qu'on a intérêt à connaître, *ensembles* qui ne sont pas des combinaisons définies; car ces combinaisons, véritables espèces chimiques, appartiennent au domaine de la *chimie pure*, et non à celui de la *chimie appliquée*.

On voit donc que, tout en mettant sans hésitation ces *ensembles indéfinis* d'espèces chimiques en dehors du cadre des espèces chimiques, loin de les proscrire du domaine de la chimie, nous leur en constituons un sous la dénomination de *chimie appliquée*, et, à cause de son étendue, nous le partageons en trois grandes divisions, dont nous allons parler brièvement.

1re DIVISION.

Ensembles d'espèces chimiques constituant le monde inorganique.

1re sous-division, l'atmosphère.

2e sous-division, les eaux naturelles.

3e sous-division, les roches et les terrains.

2e DIVISION.

Ensembles d'espèces chimiques constituant le monde organique privé de la vie.

1re sous-division, les végétaux.

Nous comprenons dans cette sous-division l'étude des résines, des huiles, etc. celle des racines, des tiges ligneuses ou herbacées, des feuilles, des fleurs, des fruits et des graines.

2e sous-division, les animaux.

Nous comprenons dans cette sous-division l'étude des solides, des

animaux, les os, les tests et les coquilles, la chair, les tissus, la matière cérébrale, le chyle, le sang, le lait, la bile, l'urine, etc. etc.

3ᵉ *DIVISION.*

Application de la chimie à la connaissance des phénomènes des êtres vivants.

1ʳᵉ *sous-division;* elle comprend les végétaux.
2ᵉ *sous-division;* elle comprend les animaux.

Quel est l'avantage que nous reconnaissons à la coordination des propositions que nous venons d'énoncer?

C'est la clarté; c'est la distinction de ce qui est précis comme tout ce qui se rattache à la connaissance de l'espèce chimique; c'est la facilité de se représenter l'analyse chimique telle qu'elle est, quand elle opère la séparation des principes immédiats d'un composé ou d'un ensemble de plusieurs espèces, sans troubler l'économie des éléments de ces principes, et enfin quand elle agit pour reconnaître la proportion des éléments constituants des espèces de corps composés; c'est de procéder de ce qu'il y a de plus simple, l'espèce chimique, l'unité de la chimie, à ce qui est vague, par suite de l'indéfini des proportions des espèces chimiques constituant des *ensembles*, et aussi à cause d'une variation possible des espèces dans des *ensembles* portant un même nom; c'est, dans l'étude des *ensembles*, d'aller de ce qui est le moins complexe au plus complexe, en partant du monde minéral pour passer au monde organique *mort*, puis au monde organique *vivant*.

Dans cette manière de procéder, on ne cesse pas un moment d'être fidèle à la méthode *a posteriori*. Les définitions en harmonie avec cette méthode, loin d'être exclusives, se prêtent à tous les progrès de la science, ne tranchent aucune question encore en discussion, et, *en distinguant, n'excluent pas*. On ne sacrifie point une chose à une autre; on étudie le mécanisme des moyens de découvrir la vérité. On conserve dans les archives de la science le nom de tous ceux qui ont concouru à ses progrès; on ne désespère pas du succès de nos successeurs pour triompher d'obstacles que nos efforts n'ont pu franchir. On n'a nulle tendance à élever une branche de la chimie au-dessus d'une autre. On ne dit pas : « Voilà un morceau de granit; la formation en est étrangère « à notre science. Nous en renvoyons l'examen au minéralogiste et au « géologue. » Si vous croyez la question de cette formation impossible à résoudre, pourquoi la renvoyer à d'autres savants? Si vous en croyez la solution possible, pourquoi déclarer l'inaptitude de la chimie à la traiter?

Certes, si l'exclusion existe en beaucoup de choses, ne cherchons point à l'introduire dans la science; ne classons point les travaux et les gloires d'après des circonscriptions établies d'avance. N'oublions jamais que des découvertes ont surgi de l'étude de choses qui n'étaient point classées ni même définies, et que l'immortalité est assurée à leurs auteurs. Sous le prétexte de *rationalisme*, n'établissons pas de subordination dans la distinction des connaissances humaines; ne mettons pas les unes dans le sanctuaire et ne reléguons pas les autres sur la place publique. N'oublions pas que la division des connaissances humaines, loin d'être le produit de la raison, n'est que l'expression la plus élevée de la faiblesse de l'esprit humain.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Hersent, membre de l'Académie des beaux-arts, est mort à Paris, le 2 octobre.

L'Académie des beaux-arts a tenu, le samedi 6 octobre, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Gilbert.

Après l'exécution d'une ouverture de M. Colin, grand prix de l'année 1857, élève de MM. Ambroise Thomas et Adolphe Adam, la séance a commencé par la lecture du rapport de M. Halévy, secrétaire perpétuel, sur les travaux des pensionnaires de l'Académie impériale de France, à Rome.

Ensuite a eu lieu la distribution des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure et de composition musicale, et des prix divers dont dispose l'Académie.

Grands prix de peinture. — Le sujet donné par l'Académie était : « Sophocle accusé « par ses fils. »

Le premier grand prix a été remporté par M. Michel (Ernest-Barthélemy), né à Montpellier, le 30 juillet 1833; élève de MM. Picot et Cabanel.

Le second grand prix a été remporté par M. Layraud (Fortuné-Joseph-Séraphin), né à la Roche-sur-Bois (Drôme), le 13 octobre 1833, élève de MM. Léon Cogniet et Robert-Fleury.

Une mention honorable a été accordée à M. Monchablon (Xavier-Alphonse), né à Aviller (Vosges), le 12 juin 1835, élève de MM. Cornu et Gleyre.

Grands prix de sculpture. — Le sujet donné par l'Académie était : « Oreste à l'autel de Minerve. »

Le premier grand prix a été remporté par M. Barthélemy (Raymond), né à Toulouse, le 12 juin 1833, élève de M. Duret.

Le second grand prix a été remporté par M. Nathan (Jules-Isidore) né à Seignelay (Yonne), le 19 juin 1836, élève de MM. Duret et Dantan.

Grands prix d'architecture.—Le sujet donné par l'Académie était : « Une résidence « impériale dans la ville de Nice. »

Le premier grand prix a été remporté par M. Joyau (Joseph-Louis-Achille), né à Nantes, le 18 avril 1831, élève de M. Questel.

Le second grand prix a été remporté par M. Bénard (Paul), né à Paris, le 25 mai 1834, élève de M. Le Bas.

Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Guadet (Julien-Azaïs), né à Paris, le 25 décembre 1834, élève de M. André.

Grands prix de gravure en taille-douce. — Sujet : 1° « Une figure dessinée d'après « l'antique; »

2° « Une figure dessinée d'après nature et gravée au burin. »

Le premier grand prix a été remporté par M. Dubouchet (Henri-Joseph), né à Caluire-et-Cuire (Rhône), le 28 mars 1833, élève de M. Vibert.

Le deuxième premier grand prix a été remporté par M. Michel (Pierre), né à Lyon, le 19 décembre 1833, élève de M. Vibert.

Le second grand prix a été remporté par M. Nargeot (Jean-Adrien), né à Paris, le 9 août 1837, élève de MM. Debouloz, Nargeot et Gleyre.

Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Huot (Adolphe-Joseph), né à Paris, le 15 novembre 1839, élève de M. Henriquel.

Grands prix de gravure en médaille et en pierre fine. — Le sujet donné par l'Académie était : « Un guerrier triomphant dépose une palme sur l'autel du dieu Mars. »

Le premier grand prix a été remporté par M. Lagrange (Jean), né à Lyon (Rhône), le 6 novembre 1831, élève de M. Flandrin et de MM. Bonnassieux, Vibert et Chabaud.

Le second grand prix a été remporté par M. Borrel (Alfred), né à Paris, le 18 août 1836, élève de MM. Jouffroy, Merley et Borrel.

Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Chaplain (Jules-Clément), né à Mortagne (Orne), le 12 juillet 1839, élève de MM. Jouffroy, Oudiné et Lecocq de Boisbaudran.

Grands prix de composition musicale. — Le sujet du concours était une cantate à trois personnages, intitulée, « Le Czar Ivan IV; » les paroles sont de M. Théodore Anne.

Le premier grand prix a été remporté par M. Paladilhe (Émile), né à Montpellier, le 3 juin 1844, élève de M. F. Halévy.

Le second grand prix a été remporté par M. Deslandres (Adolphe-Édouard-Marie), né à Batignolles-Monceaux, le 22 janvier 1840, élève de M. Leborne.

Une mention honorable a été accordée à M. Legouix (Isidore-Édouard), né à Paris, le 1[er] avril 1834, élève de MM. Ambroise Thomas et Reber.

Prix fondé par madame veuve Leprince. — Ce prix, partagé, à titre de récompense, entre les concurrents qui ont remporté les grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, a été décerné, cette année, pour la peinture, à M. Michel; pour la sculpture, à M. Barthélemy; pour l'architecture, à M. Joyau; pour la gravure en taille-douce, à M. Dubouchet, et pour la gravure en médaille, à M. Lagrange.

Prix Achille Le Clère. — Ce prix, fondé par mademoiselle Esther Le Clère, au nom de son frère, en faveur du jeune artiste, élève de l'École impériale et spéciale des beaux-arts de Paris, qui aura obtenu le second grand prix d'architecture, est décerné cette année à M. Bénard.

Prix Deschaumes. — La fondation de M. Deschaumes a permis à l'Académie d'ouvrir un concours annuel pour la scène lyrique à mettre en musique, et d'offrir une médaille de 500 francs à l'auteur de la cantate préférée. Parmi les pièces de vers qui ont été envoyées cette année pour ce concours, l'Académie a choisi celle qui était intitulée, « Le Czar Ivan IV, » et dont l'auteur est M. Théodore Anne.

Prix Lambert. — Ce prix, décerné chaque année, par l'Académie française et par l'Académie des beaux-arts, à un homme de lettres et à un artiste, ou à la veuve d'un artiste honorable, comme une marque publique d'estime, a été partagé, dans les conditions du testament, entre MM. Lefebvre et Perrault, peintres.

Prix Trémont. — M. le baron de Trémont a légué à l'Académie des beaux-arts deux sommes annuelles de 1,100 francs, pour la fondation de deux prix d'encouragement, l'un destiné à un jeune peintre ou à un jeune statuaire, l'autre à un jeune musicien. L'Académie décerne le prix destiné à un jeune peintre ou à un jeune statuaire à M. Simyan, sculpteur; elle a partagé celui destiné à un jeune musicien entre MM. Deffès et Elwart.

Fondation Jary. — Le prix fondé par M. Jary, architecte, en faveur du pensionnaire architecte qui, ayant terminé ses études à l'École de France à Rome, a rempli toutes les obligations imposées par le règlement, a été attribué, cette année, dans les conditions du testament, à M. Bonnet, lauréat de 1854.

Prix Bordin. — L'Académie avait proposé, pour sujet du prix qu'elle devait décerner en 1860, le sujet suivant : « L'histoire de la gravure d'estampes en France, « depuis le milieu du XV[e] siècle jusqu'à la fin du XVIII[e]. »

Deux mémoires seulement ont été adressés à l'Académie, qui les a jugés tous deux dignes de récompense. Elle a divisé le prix entre les concurrents. Elle décerne à M. Henry d'Escamps, déjà couronné deux fois par l'Académie, une médaille de 2,000 francs, et à M. Georges Duplessis, attaché au département des estampes de la Bibliothèque impériale, une médaille de 1,000 francs.

L'Académie rappelle qu'elle a donné, pour sujet du concours de 1861 : « L'histoire de la musique en France, depuis le XIV[e] siècle jusqu'à la fin du XVIII[e]. »

Elle propose, pour sujet du prix qu'elle décernera en 1862 : « L'histoire de la « gravure des monnaies, des médailles et des pierres fines en France, envisagée au « point de vue de l'art. »

« Rechercher les moyens de conserver à cet art le caractère d'utilité, de simplicité « et d'élévation, qu'il doit toujours avoir. »

« Ce mémoire complétera la série des études demandées par l'Académie sur le « caractère général de nos arts nationaux, sur les influences diverses qu'ils ont « subies. »

Les ouvrages destinés à ces deux concours devront être adressés au secrétariat de l'Institut, le 15 juin 1861 et le 15 juin 1862.

Chacun de ces prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

L'Académie a arrêté, le 15 septembre 1821, que les noms de MM. les élèves de l'École impériale et spéciale des beaux-arts qui auront, dans l'année, remporté les médailles des prix fondés par M. le comte de Caylus et par M. de Latour, et les médailles dites autrefois du *Prix départemental* et de *paysage historique*, seront proclamés annuellement, à la suite des grands prix, dans la même séance publique.

Le prix de la *tête d'expression, en peinture*, a été remporté par M. Xavier-Alphonse Monchablon, d'Aviller (Vosges), élève de MM. Gleyre et Cornu.

Le prix de la *demi-figure peinte* n'a pas été remporté.

Trois mentions honorables ont été accordées à :

M. Marie-François-Firmin Girard, de Poncin (Ain), élève de M. Gleyre;

M. Xavier-Alphonse Monchablon, d'Aviller (Vosges), élève de MM. Gleyre et Cornu;

M. Ernest-Barthélemy Michel, de Montpellier (Hérault), élève de MM. Picot et Cabanel.

Le prix de la *tête d'expression, en sculpture*, a été remporté par M. Jacques-Eugène Laurent, de Gray (Haute-Saône), élève de M. Coinchon.

Au concours de *paysage historique*, dit concours de l'*Arbre*, dont le sujet était, « Le Chêne et le Roseau, » une seconde médaille a été accordée à M. Paul-Albert Girard, de Paris, élève de MM. Flandrin et Picot.

Grande médaille d'émulation de 1859. — Cette médaille, accordée au plus grand nombre de succès dans la section d'architecture de l'École des beaux-arts, a été remportée par M. Paul Bénard, de Paris, élève de M. Le Bas.

Un premier accessit a été accordé à M. Julien-Azaïs Guadet, de Paris, élève de M. André.

Un second accessit a été accordé à M. Jean-Louis Pascal, de Paris, élève de M. Questel.

Prix Abel Blouet. — Ce prix, de la valeur de 1,000 francs, est décerné chaque année, par l'École impériale des beaux-arts, à l'élève de première classe de la section d'architecture qui a remporté la grande médaille d'émulation. M. Paul Bénard a été appelé, cette année, à jouir du bénéfice du prix *Abel Blouet*.

Grandes médailles d'émulation pour les sections de peinture et de sculpture. — MM. les professeurs de l'École impériale et spéciale des beaux-arts ayant institué une grande médaille d'émulation pour la peinture et pour la sculpture, l'Académie s'est associée à cette généreuse pensée, et elle a décidé que les noms des élèves qui auraient obtenu cette médaille seraient proclamés en séance publique.

Ce sont, *pour la peinture*, M. Ernest-Barthélemy Michel, de Montpellier, élève de MM. Picot et Cabanel, et M. Xavier-Alphonse Monchablon, d'Aviller, élève de MM. Cornu et Gleyre.

Un premier accessit a été accordé à M. Pierre Dupuis, d'Orléans, élève de MM. Léon Cogniet et Horace Vernet.

Un deuxième accessit a été accordé à M. Henri-Joseph Dubouchet, de Caluire-et-Cuire, élève de M. Vibert.

Et, *pour la sculpture*, M. Justin-Chrysostome Sanson, de Nemours (Seine-et-Marne), et M. Ernest-Eugène Hiolle, de Paris, élèves de M. Jouffroy.

Un premier accessit a été accordé à M. Charles Gauthier, de Chauvirey-le-Châtel (Haute-Saône), élève de M. Jouffroy.

Un second accessit a été accordé à M. Raymond Barthélemy, de Toulouse, élève de M. Duret.

Après la distribution et l'annonce de ces prix, M. F. Halévy, secrétaire perpétuel, a lu une notice sur la vie et les ouvrages de M. le baron Boucher Desnoyers.

La séance s'est terminée par l'exécution de la scène lyrique qui a remporté le premier grand prix de composition musicale.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Voyage au pays des Mormons (Relation, Géographie, Histoire naturelle, Histoire, Théologie, Mœurs et Coutumes), par Jules Remy. Paris, 1860, E. Dentu, libraire-éditeur, 2 vol. grand in-8°. Premier volume, LXXXVIII-432 pages; deuxième volume, 544 pages; ouvrage orné de dix gravures et d'une carte. — Parti de San-Francisco, en Californie, au mois de juillet 1855, M. Jules Remy traversa, en compagnie de M. Brenchley, voyageur anglais, le désert de plus de quatre cents lieues qui s'étend de cette ville au grand lac Salé dans l'Utah, séjour des Mormons; et, après avoir résidé auprès d'eux tout un mois, il revint, par le Nouveau-Mexique, à San-Pedro, sur l'océan Pacifique. C'est le récit de cette rude excursion que M. Jules Remy a consigné dans son ouvrage. Il n'en a jamais été publié de plus attachant ni de plus neuf sur ces contrées, qui sont très-peu connues, et sur ce singulier peuple, qui ne l'est guère davantage. Tout en condamnant formellement l'imposture sur laquelle Joseph Smith a fondé, en 1830, la religion mormonne, et la polygamie qu'a introduite, vingt-deux ans plus tard, le pape actuel, Brigham Young, M. Jules Remy reste très-impartial envers les Mormons, et il rend justice à leur courage, à leur patience, à leur douceur et même à leur moralité. Sauf le dogme absurde sur lequel repose la religion, et la déplorable organisation du mariage, il n'y a pas, selon M. Jules Remy, de peuple, dans l'Union américaine, où l'on trouve plus d'ordre, de travail, et même de vertu. M. Jules Remy a consacré deux des quatre livres de son ouvrage à ces considérations sur l'histoire du mormonisme et sur son état présent. On les lira avec le plus vif intérêt, ainsi que tous les renseignements d'histoire naturelle qu'il a recueillis dans des pays que n'ont visités que bien peu de savants. Des appendices étendus et des notes complètent le récit, en y ajoutant une foule de détails importants sur divers sujets qui n'ont pu y avoir leur place. Une table très-ample et très-bien faite facilite les recherches. Il est rare de trouver un livre de voyage mieux composé et qui porte l'empreinte d'une véracité plus parfaite, et d'une pensée plus élevée. Dans une introduction assez développée, sur le mouvement religieux aux États-Unis, l'auteur a exposé les principes philosophiques à l'aide desquels il a jugé le peuple qu'il voulait étudier, et qui forme, au milieu de la civilisation chrétienne, un phénomène si nouveau et, à certains égards, si monstrueux. Dans les longs voyages que M. Jules Remy poursuit depuis plus de dix ans sur la surface entière du globe, et qu'il continue, il est peu probable qu'il rencontre un épisode plus curieux que celui qu'il vient de raconter.

La galerie des portraits de mademoiselle de Montpensier; recueil des portraits et éloges en vers et en prose des seigneurs et dames les plus illustres de France, la plupart composés par eux-mêmes, dédiés à Son Altesse Royale Mademoiselle; nouvelle édition avec des notes, par M. Édouard de Barthélemy. Paris, imprimerie de Pillet, librairie de Didier, 1860, in-8° de XIX-562 pages. — Dans ses *Études sur les femmes illustres et la société du XVII^e siècle,* M. Cousin a rappelé l'attention sur le genre littéraire des *portraits,* inventé par mademoiselle de Scudéry, et qui eut tant de vogue parmi les beaux esprits pendant quelques années, surtout de 1657 à 1659. Le recueil le plus complet de ces petites compositions est celui que Segrais, secrétaire de mademoiselle de Montpensier, publia en 1659, et qui a été réimprimé à la suite des *Mémoires de Mademoiselle,* édition d'Amsterdam, 1735. M. Édouard de Barthélemy, en reproduisant la collection ou galerie de Segrais, y a ajouté, d'après les manuscrits de Conrart, conservés à l'Arsenal, un certain nombre de portraits inédits. A ces textes curieux, le nouvel éditeur a joint des notes biographiques intéressantes. Le volume se termine par une table des noms cités dans l'ouvrage.

Biographie universelle (Michaud) ancienne et moderne, ou histoire, par ordre alphabétique, de la vie politique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes; nouvelle édition, revue, corrigée, continuée jusqu'à nos jours, et considérablement augmentée d'articles omis ou nouveaux. Tome XXVI (MAD-MAR). Paris, imprimerie de Plon, librairie de madame C. Desplaces, 1860, in-8° de 693 pages. — Nous reviendrons sur cette importante publication, qui se poursuit activement.

Manuel du libraire et de l'amateur de livres...... par Jacques-Charles Brunet. Cinquième édition originale, entièrement refondue et augmentée d'un tiers par l'auteur. Tome I^er, première partie. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot, 1860, in-8° de XV-928 pages. — Le *Manuel du libraire* de M. Brunet a une valeur bien plus grande que ne le fait supposer son titre, et personne n'ignore que cet excellent ouvrage est depuis longtemps indispensable aux hommes studieux et aux bibliographes. La nouvelle édition se présente avec les augmentations et les améliorations de toute espèce que le progrès des connaissances en bibliographie a rendues nécessaires. L'auteur a refait presque entièrement une partie de ses anciennes notices pour leur donner plus de développement ou plus d'exactitude, et y a ajouté un très-grand nombre d'articles nouveaux; mais il a conservé son plan méthodique, qui a beaucoup contribué au succès du livre. On trouvera donc dans cette édition, comme dans les précédentes : 1° Un dictionnaire bibliographique indiquant les ouvrages les plus rares, les plus estimés en tous genres, qui ont été publiés depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'à nos jours, et contenant les renseignements nécessaires pour reconnaître les contrefaçons et collationner les anciens livres, avec une concordance des prix auxquels ces ouvrages ont été portés dans les ventes publiques, et l'appréciation approximative des livres qui se rencontrent fréquemment dans le commerce; 2° Et une table en forme de catalogue raisonné, où sont classés, selon l'ordre des matières, tous les ouvrages portés dans le dictionnaire, et un grand nombre d'autres ouvrages utiles mais d'un prix ordinaire, qui n'ont pas dû être placés au rang des livres rares ou précieux. Pour rendre les recherches plus faciles dans la nouvelle édition, M. Brunet a rappelé, selon leur ordre alphabétique, au bas des pages du dictionnaire, les noms des auteurs dont les ouvrages sont décrits seulement dans la table méthodique. Cette cinquième édition du *Manuel du libraire* formera six volumes, publiés en douze parties.

Histoire du conseil souverain d'Alsace, par MM. Pillot, président à la cour impé-

riale de Colmar, et de Neyremand, conseiller à la même cour. Colmar, imprimerie de Hoffmann, Paris, librairie de Durand, 1860, in-8° de XVIII-568 pages. — Institué par Louis XIV en 1657, le conseil souverain d'Alsace a joué un rôle considérable dans l'histoire de cette province; pouvoir intermédiaire entre la couronne et le pays, il a puissamment contribué à rattacher à leur nouvelle patrie les populations alsaciennes si longtemps liées à l'Allemagne, et c'est à cette compagnie que revient, pour une bonne part, l'honneur d'avoir consolidé la conquête de ce pays. L'histoire de ce corps judiciaire n'avait jamais été écrite. MM. Pillot et de Neyremand se sont acquittés de cette tâche avec talent, et leurs recherches méritent d'autant plus de confiance, qu'elles s'appuient sur l'autorité de documents authentiques. Les auteurs ont surtout mis à profit un ouvrage inédit, écrit par Michel-Antoine Holdt, qui exerça les fonctions de conseiller au conseil d'Alsace depuis 1747 jusqu'en 1790, époque de sa suppression.

La philosophie et la pratique de l'éducation, par le baron Roger de Guimps, élève de Pestalozzi, et ancien élève de l'École polytechnique. Paris, imprimerie de Meyrueis, librairie de Durand, 1860, in-8° de XVIII-484 pages. — Après avoir, dans la première partie de cet ouvrage, recherché et exposé la loi qui préside au développement physique et moral de l'homme, l'auteur applique cette loi de l'organisme à l'éducation, et traite séparément de l'éducation intellectuelle, de l'éducation physique et de l'éducation morale. M. Roger de Guimps adopte la méthode de Pestalozzi, mais il s'attache à en combler les lacunes et à corriger les erreurs qui s'étaient glissées dans les essais pratiques du maître.

Un misanthrope à la cour de Louis XIV. Montausier, sa vie et son temps, par Amédée Roux. Paris, imprimerie de Thunot, librairies de Didier et de Durand, 1860, in-8° de XII-283 pages. — Le duc de Montausier, dont Lacretelle et Garat ont écrit le panégyrique, a été le sujet de deux biographies fort courtes, celle du père Petit (1729) et celle de Puget de Saint-Pierre (1784). La vie de ce personnage semble à M. Roux « une magnifique synthèse du grand siècle pris dans son ensemble et « considéré sous les aspects les plus saisissants : la guerre de Trente ans, la Fronde, « l'épanouissement littéraire et la persécution religieuse. » Envisagé à ce point de vue, Montausier a fourni à l'auteur la matière d'un livre fort intéressant. M. Roux a placé dans un appendice quelques documents importants sur cette époque, et plusieurs lettres inédites de Montausier.

Légendes, curiosités et traditions de la Champagne et de la Brie, recueillies par Alexandre Assier. Imprimerie de Bouquet, à Troyes, librairie d'Aubry, à Paris, in-8° de XVI-316 pages. — Parmi les morceaux nombreux et variés que renferme ce volume, on peut citer ceux qui ont pour titres : Les descendants de La Fontaine; un artiste de Montier-en-Der au X° siècle; Famille et nom de Jeanne d'Arc; Les écoles de Troyes au XV° siècle; Les grands jours de Troyes; Saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure devant le pape Urbain IV; Une émeute à Provins en 1279.

La nation druse, son histoire, sa religion et ses mœurs, par Henri Guys, de l'Académie de Marseille. Marseille, imprimerie de veuve Marius Olive, 1860, br. in-8°. — M. Henri Guys, ancien consul général de France en Syrie, a été, pendant un séjour de trente années dans ce pays, on ne peut mieux placé pour étudier à fond la nation druse, aussi bien que les autres populations syriennes, sur lesquelles il a donné d'intéressants détails dans ses précédents ouvrages : *Beyrout et le Liban*, 1850; *Voyage en Syrie*, 1855. Les notions sommaires qu'il publie aujourd'hui sur l'histoire, la religion et les mœurs des Druses, sont extraites d'un travail plus développé, qu'il doit faire paraître prochainement.

Histoire de la littérature des Hindous, par Louis Enault. Paris, imprimerie de Bourdier, librairie de A. Durand, 1860, 1 vol. grand in-8° de 132 pages. — Dans ce nouvel ouvrage, M. Louis Enault s'est proposé de donner un aperçu rapide de la littérature indoue aux différentes époques de l'histoire de la Péninsule cisgangétique. Après quelques considérations préliminaires, il expose le caractère des *Védas*, dont il indique l'importance au point de vue des origines de la race aryenne. Il fait ensuite une courte mention des *Pouranas* et des *Oupanishads*, et donne une analyse brillante du *Râmâyana* et de quelques épisodes du *Mahâbhârata*. Puis, après quelques mots sur les épopées secondaires et sur l'*Anthologie érotique* d'*Amarou*, il se livre à une étude instructive de la *poésie dramatique indoue*, et en marque avec soin les nombreuses subdivisions; il en fait en même temps connaître le caractère général au moyen d'extraits et d'analyses. Ce travail n'est pas la partie la moins importante de l'ouvrage de M. Enault. Il est suivi d'une étude sur l'*apologue indien*, et le volume se termine par quelques pages consacrées à la littérature moderne de l'Inde, depuis que les dialectes vulgaires désignés sous le nom général d'indoustani ont remplacé le sanscrit. Dans ce livre intéressant, M. Enault a constamment comparé les poëmes indiens avec les monuments littéraires de même nature que nous a laissés l'antiquité classique, et il s'est particulièrement attaché à en faire ressortir le caractère élevé et éminemment spiritualiste.

ÉTATS-UNIS.

History of provençal poetry, by C. C. Fauriel, translated from the french, by G. Z. Adler. New-York, 1860, in-8° de XL-496 pages. — Cette traduction anglaise de l'*Histoire de la poésie provençale* par M. Fauriel est accompagnée de notes bibliographiques sur les ouvrages cités par l'auteur et de quelques extraits des poésies des troubadours. M. Adler a fait précéder sa version d'une introduction sur la littérature provençale.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1860.

Histoire des religions de la Grèce antique, depuis leur origine jusqu'à leur complète constitution, par L. F. Alfred Maury. Trois volumes. Paris, 1857, XII, 608 et 551 pages; 1859, 548 pages in-8°.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

M. Maury, dans son second volume, avait traité des institutions religieuses du polythéisme ancien; dans le troisième volume de son ouvrage, il cherche à déterminer quelle fut la morale des Grecs dans ses rapports avec la religion, et il essaye d'apprécier la nature et l'étendue de l'influence que les cultes austères ou superstitieux de l'Asie Mineure, de la Syro-Phénicie, de l'Égypte, ont pu exercer sur les croyances des populations helléniques. Cette dernière question, souvent agitée, a été éclaircie par l'auteur, qui distingue avec soin les différentes époques de ces modifications, en réunissant un grand nombre de faits positifs et peu connus. Ils prouvent que le polythéisme grec a subi le sort ordinaire des croyances qui durent, et dont la destinée commune semble être de se surcharger, pendant cette durée, d'un amas toujours croissant de croyances accessoires.

Nous venons de dire que le troisième volume s'ouvre par des consi-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de mars, page 149; pour le deuxième, le cahier de juillet, page 422.

dérations sur la morale des Grecs. Elle revêtit, dès le principe, un caractère simple et pratique qui la dégageait des formes mythologiques dont la religion demeurait entourée. Ces fables, il est vrai, acceptées et, en quelque sorte, consacrées par le culte public, choquaient à la fois le raisonnement des philosophes et le penchant de la multitude aimant à croire à la justice des dieux, en dépit de toutes les fictions contraires. Or les divinités homériques sont des êtres passionnés, vindicatifs, vicieux; on pourrait donc demander s'il n'était pas à craindre que l'adoration dont elles étaient l'objet ne portât une certaine atteinte à la morale. C'est une réflexion qui a été faite bien souvent; M. Maury la reproduit, mais il pense qu'il ne faut point s'exagérer cette opposition entre des traditions entachées de récits immoraux et les principes du juste et du bon. Aussi longtemps que le sentiment religieux domine la forme, il exerce sur elle sa force réparatrice. Chez les peuples entraînés par une imagination vive, la puissance de l'habitude n'a nullement besoin d'être appuyée de la raison; et l'homme est un être si inconséquent, qu'il peut facilement révérer les choses les plus opposées. L'encens brûlait sur les autels d'une Aphrodite impudique; en certaines villes, les Grecs environnaient les courtisanes d'une véritable considération; mais, dit notre auteur (p. 31), « ils savaient tout le prix qu'ont, pour la félicité « domestique et le bon ordre des sociétés, la vertu des femmes et la « retenue, qui en est comme le reflet. Aristophane même, malgré son « cynisme, ne prend pas, comme la comédie moderne, le mari trompé « pour thème de ses sarcasmes; » et, si les dieux, considérés individuellement, sont peints quelquefois dans les mythes sous des traits grotesques ou révoltants, les dieux pris en masse formaient toujours, aux yeux de la multitude, un corps imposant et respectable. Dans les poëtes, tels que Sophocle, Euripide, Pindare, ce sentiment confus de quelque chose de meilleur que ce que l'on adorait, se livre même plus d'une fois à toutes les conceptions de grandeur, de puissance, d'immensité; mécontent d'une forme incomplète il s'élève à des notions plus vraies de la nature divine, et c'est ce même sentiment qui, plus tard, quand l'intelligence eut fait de grands pas, remplaça le polythéisme par l'unité.

Dans le même chapitre, le quatorzième de l'ouvrage, M. Maury cherche à déterminer quelles furent, chez les Grecs, la doctrine de la volonté libre et celle de la fatalité, deux pôles contraires, » dit-il (p. 53), « entre lesquels la métaphysique et la théologie semblent condamnées « à osciller perpétuellement. » En comparant les systèmes des philosophes avec les fictions mobiles et incohérentes de la poésie, l'auteur

montre de quelle manière les Grecs, craignant d'abord le destin comme une puissance aveugle et insensée, parvinrent graduellement à des notions plus pures. Dans Homère, tout respire le fatalisme. « Amis, « dit Ulysse à ses compagnons découragés, nous ne descendrons pas aux « sombres demeures avant le jour marqué par le sort[1]; » paroles, ajoute M. Maury, que l'on croirait empruntées à quelque auteur musulman. Mais, si, dans les plus anciens monuments de la littérature hellénique, le destin est représenté tantôt comme une divinité ennemie et malfaisante, tantôt comme une force irrésistible, régnant despotiquement sur les choses, sur les hommes et même sur les dieux, cette doctrine, qui méconnaît la liberté de nos actions et, par conséquent, ébranle les fondements de la morale, fut singulièrement modifiée dès que l'on commença à réfléchir sur l'organisation et les penchants de l'homme, sur ses habitudes intellectuelles et ses faiblesses morales. Déjà les Pythagoriciens admettaient quatre causes qui concourent à régir notre sort : la divinité, le destin, la façon dont chacun se gouverne, et la fortune, *τύχη*[2], mot qui ne se rencontre, ainsi que l'antiquité l'avait déjà observé[3], ni dans l'Odyssée, ni dans l'Iliade[4]. Beaucoup d'esprits éclairés repoussèrent alors l'idée d'un arrêt fatal prononcé sur la vie et sur l'avenir de chacun de nous. Au lieu de courber la tête devant un inévitable fléau, on finit par croire que c'est Dieu qui frappe l'homme pour l'éprouver; qu'il faut lutter contre la fatalité par l'intelligence, l'activité, le courage, et que, dans la plus grande infortune, on ne doit point renoncer à l'espérance, elle qui, comme le disait un poëte[5], est la seule bonne déesse qui n'abandonne jamais les hommes.

Une origine commune avait uni, dès les temps les plus reculés, la Grèce à l'Orient; plus tard, sa position géographique, ses colonies, son commerce, la curiosité aussi avide que crédule de ses historiens et de

[1] *Ὦ φίλοι, οὐ γάρ πω καταδυσόμεθ', ἀχνύμενοί περ,*
Εἰς Ἀΐδαο δόμους πρὶν μόρσιμον ἦμαρ ἐπέλθῃ.
(*Odyssée*, K, 174-175.)

[2] Τὰ δὲ *μετὰ τὴν σελήνην* (*διοικεῖσθαι*) *τέσσαρσιν αἰτίαις, κατὰ Θεὸν, καθ' εἱμαρμένην, κατὰ προαίρεσιν ἡμετέραν, κατὰ τύχην.* (Vie de Pythagore, par un anonyme, dans la *Bibliothèque de Photius*, page 439 de l'édition de M. Bekker.) — [3] « Fortu- « nam Homerus nescire maluit, et soli deo, quem *μοῖραν* vocat, omnia regenda com- « mittit; adeo ut hoc vocabulum *τύχη* in nulla parte Homerici voluminis nominetur. » (Macrobe, *Saturnal.* v. 16.) — [4] Pausanias, *Messen.* 30, § 3, cite l'hymne à Cérès (v. 420), où *Τύχη*, fille de l'Océan, est nommée parmi les compagnes de Proserpine, lorsque celle-ci fut enlevée par Pluton. Mais les hymnes sont exclus par la plupart des savants, et par M. Maury lui-même (t. II, p. 134), du nombre des véritables ouvrages homériques. — [5] Théognis, *Sentent.* v. 1131.

ses philosophes voyageurs, établissaient des rapports continuels entre elle et les peuples à l'est de la Méditerranée. On peut donc dire qu'à dater des premiers moments de la civilisation hellénique il y eut comme des routes tracées, par lesquelles les croyances austères ou exclusives de ces peuples assiégèrent en quelque sorte le polythéisme grec et s'efforcèrent d'y pénétrer; on peut demander jusqu'à quel point il fut altéré par elles. Des érudits et des archéologues éminents ont cherché à indiquer la nature et l'étendue de ces altérations, et ils ont soutenu des sentiments tout à fait opposés. Selon les uns, le génie grec créa tout, ou, du moins, il modifia complétement ce qui était incompatible avec le caractère national; il changea les traditions asiatiques des Pélasges comme tout ce que, pendant les siècles suivants, l'étranger lui apportait. Il y avait en lui un principe qui s'indignait de toute contrainte intellectuelle et qui rendait impossible l'établissement de corporations théocratiques, comme il en existait dans l'Inde, dans l'Asie Mineure, en Égypte. Des rites mystérieux ont pu subsister, des cérémonies énigmatiques être célébrées même publiquement; mais leur signification allégorique ou abstraite était oubliée de ceux qui les célébraient. Selon d'autres savants, au contraire, le polythéisme hellénique ne serait qu'un reflet des croyances orientales. D'après ce système séduisant, et, depuis une quarantaine d'années, habilement exposé dans une foule innombrable d'écrits, il n'y a aucune divinité grecque dans les actions et dans les attributs de laquelle on ne retrouve la reproduction des fictions et des doctrines de l'Inde: les traditions fabuleuses, la métaphysique, les cosmogonies, les noms mêmes des dieux et des déesses, tout se rencontre, se mêle et se confond. C'est, dit-on, de l'intérieur de l'Asie que les ancêtres des Hellènes avaient apporté ces souvenirs; les Grecs les conservèrent sans altération, grâce à leur imagination poétique, qui aimait tout ce qui lui offrait, sur les phénomènes de la nature, des explications au-dessus de la nature; ils les développèrent plus tard et y joignirent des dogmes et des rites ayant la même origine asiatique. On connaît, ajoute-t-on, leur respect pour ce qui leur arrivait des contrées éloignées et peu connues, respect qui, il est vrai, contrastait singulièrement avec leur mépris pour les Barbares. Mais ce que les hommes croient, désirent et espèrent, se place toujours, pour ainsi dire, dans un vague lointain et à la circonférence de ce qu'ils savent.

C'est, selon nous, avec un discernement exquis que M. Maury choisit et adopte ce qu'il y a de vrai dans ces deux systèmes si opposés. Écartant les hypothèses chimériques, impartial au milieu de discussions dont une foule d'hommes habiles se sont occupés avec une vive

ardeur, gardant un juste milieu entre un attachement servile aux opinions anciennes et l'enthousiasme avec lequel on aime à accueillir des aperçus ingénieux et nouveaux, il traite, dans le quinzième chapitre (p. 66-191), de l'importation des mythes et des idées religieuses de l'Asie Mineure dans la religion hellénique. On sait que cette partie du monde ancien, comprise entre l'Euphrate, le Pont-Euxin, la mer Égée et la mer de Chypre, était habitée par un grand nombre de tribus et de peuples divers. Au commencement des temps historiques ces peuples suivaient des cultes différents; les poëtes et les prosateurs grecs parlent d'une religion phrygienne, de croyances particulières à la Carie, à la Lycie, à la Pamphylie, à la Cappadoce, croyances dont M. Maury fait connaître en détail les rites variés. Cependant, après avoir réuni et comparé une foule de témoignages, le savant auteur penche à admettre l'existence d'une religion commune à toute l'Asie Mineure, fractionnée, il est vrai, en un grand nombre de superstitions locales, mais qui, néanmoins, pourrait être désignée sous le nom collectif de religion lydo-phrygienne. En effet, dans tous ces cultes que nous venons d'énumérer, on voit dominer une divinité femelle offrant le caractère d'une personnification de la terre ou de la lune. En Phrygie, c'est la mère des montagnes et des forêts montagneuses, *μήτηρ ὀρεία* ou *Ἰδαία*, c'est la mère des dieux, Cybèle, dont les prêtres se livraient à des actes d'ascétisme fanatique; elle est associée à Attis, emblème du soleil. Dans l'Ionie on la retrouve sous le nom indigène d'Opis (Ὦπις[1]), nom qui rappelle l'Ops latine, mais qui fut bientôt remplacé par la dénomination grecque d'Artémise d'Éphèse; son culte, mélange de rites orientaux et d'éléments helléniques, se propagea avec une grande rapidité le long de la Méditerranée; et les médailles font foi du nombre considérable de villes qui l'adoptèrent. Enfin, ajoute M. Maury, c'est peut-être la même divinité qui devint la Pallas de Troie, dont le simulacre était, aux yeux des habitants d'Ilion, comme aux yeux des Romains, un si précieux talisman[2]; mais l'influence des Grecs s'étant fait sentir en Troade depuis une époque fort reculée, « il est impossible de remonter

[1] Macrobe (*Saturnal.* v. 22), après avoir parlé du culte de la Diane d'Éphèse, cite un passage du poëte Alexandre l'Étolien, qui donne le nom d'Ὦπις à cette déesse, appelée Οὖπις par Callimaque, *Hymn. in Dian.* v. 204 et 240. — [2] Énée, disait-on, avait transporté en Italie le même Palladium qui, déposé au temple de Vesta, à Rome, garantissait l'existence et la fortune de la ville éternelle. Il fut sauvé de l'incendie du temple par le grand pontife Métellus, *qui, quum templum illud arderet, in medios se injecit ignes, et eripuit flamma Palladium illud, quod, quasi pignus nostræ salutis atque imperii, custodiis Vestæ continetur.* (Cicéron, *Orat. pro Scauro,* § 48.)

« aux éléments purement asiatiques sur lesquels avait brodé leur imagination. »

Le polythéisme croit toujours se reconnaître dans toutes les religions; il voit des alliés où le monothéisme, jadis, ne voyait que des adversaires. Les Grecs confondaient volontiers avec Rhéa, femme de Cronos, la grande divinité lydo-phrygienne qu'ils nommaient Cybèle et qui personnifiait la Terre[1]; ils retrouvaient leur Aphrodite dans Astarté, déesse de la production, adorée à Sidon, à Tyr, à Byblos, ayant des sanctuaires antiques et révérés dans l'île de Chypre, et des temples à Marseille et au Pirée. Dans le seizième chapitre (p. 191-259), où l'auteur examine quelle fut l'influence des religions syro-phéniciennes sur les croyances des populations helléniques, il fait ressortir l'analogie qui existe entre les légendes de Cybèle et d'Astarté. Celle-ci est éprise des charmes d'Adonis, comme Cybèle l'est de ceux d'Attis. Ce dernier périt d'une mort malheureuse; Adonis trouva également le trépas par suite d'un accident. Il est changé en fleur, Attis est métamorphosé en un arbre; enfin, les fêtes par lesquelles les Phéniciens solennisaient la mort d'Adonis rappellent d'une manière frappante celles que les Phrygiens consacraient à pleurer la mort de leur dieu. Il paraît évident, en ce qui concerne ces traditions, que les deux peuples avaient puisé à la même source et fait des emprunts aux nations de la haute Asie, à ces peuples dont les tribus grecques elles-mêmes reçurent leurs premières notions religieuses avant que, dans des siècles comparativement modernes, l'influence des croyances syro-phéniciennes se fît sentir directement sur le culte hellénique.

Nous regrettons de ne pouvoir qu'indiquer ici l'explication ingénieuse de plusieurs traditions grecques interprétées dans le même chapitre. De ce nombre sont le mythe de Persée, identifié à une divinité phénicienne dont les attributs présentaient avec les siens quelque analogie; la fable du Minotaure et de Pasiphaé[2]; celle de Cadmus, liée à l'introduction des lettres, dont l'origine est incontestablement phénicienne. Souvent M. Maury se borne à reproduire les nombreuses hypothèses des savants qui ont traité les mêmes sujets; quelquefois même il convient qu'il est impossible de faire, dans ces traditions mélangées, la part des éléments indo-européens et des éléments syriens quand ils présen-

[1] C'est aussi avec Rhéa que les Romains identifièrent la déesse italique Ops, dont nous venons de parler. Voyez M. Preller, *Römische Mythologie* (Berlin, 1858, in-8°), page 419. — [2] M. Maury ne croit pas à l'origine syro-phénicienne des fables où figurent les dieux et les héros de la Crète, et il fait remarquer avec sagacité l'absence de tout nom réellement sémitique dans la mythologie de cette île.

tent déjà entre eux tant de points de contact; et nous sommes loin de lui reprocher cette hésitation ou cette défiance. Il est rare qu'un philologue soit accusé de n'être pas assez décisif.

« Les Égyptiens étaient plus religieux que les Grecs, » dit M. Maury dans le dix-septième chapitre (p. 259-300), et ceux-ci se proclamaient volontiers leurs disciples. Habitués à supposer que les nations étrangères adoraient les mêmes dieux qu'eux, bien que sous des noms différents, les Hellènes, voyant sur la terre des Pharaons des divinités honorées depuis tant de siècles, furent naturellement conduits à supposer que leurs ancêtres avaient emprunté à ce pays son culte, et ils demandaient aux prêtres de Saïs, de Memphis, de Thèbes, des explications à ce sujet. Étrangers à toute critique, avides de notions nouvelles, les voyageurs qui se rendaient de Grèce en Égypte accueillaient avec empressement les assertions d'une caste sacerdotale qui, jusqu'au siècle d'Alexandre, ne connaissait pas mieux l'histoire hellénique que les Grecs ne connaissaient celle d'Égypte. Trompés ainsi par des récits pompeux ou obscurs, la plupart des voyageurs croyaient retrouver dans cette contrée mystérieuse la patrie des héros les plus grecs, les dieux les moins égyptiens; et, au lieu de nous donner les noms des divinités des bords du Nil, les auteurs anciens ne parlent souvent que des divinités helléniques auxquelles ils les assimilent.

Cependant, le système théogonique de l'Égypte, ses rites et l'ensemble de ses croyances étaient radicalement différents de ceux de la Grèce. Ce qui constitue une religion, c'est la manière dont la comprennent ses adorateurs. Pendant le long règne des dynasties pharaoniques, le culte était environné d'un appareil habituellement triste et mystérieux; les divinités égyptiennes aimaient la plainte, comme celles des Grecs se plaisaient aux danses joyeuses[1]. Les prêtres, menant une vie ascétique, n'entretenant de liaisons d'amitié qu'avec ceux de leur caste, présentaient une organisation plus grande que ceux des Hellènes; en possession d'un enseignement plus régulier, ils étaient revêtus d'une autorité plus forte. Quant au peuple, ignorant et fanatique, il voyait dans des superstitions de détail, ses compagnes de chaque moment, la solution de tous les doutes, l'apaisement de toutes les craintes; et, le principe d'une conviction profonde une fois admis, il y trouvait même ce que le poly-

[1] « Et sunt nonnulli ex hoc divorum numero, qui nocturnis vel diurnis, promptis vel occultis, lætioribus vel tristioribus hostiis vel cerimoniis vel ritibus gaudeant, « uti Ægyptia numina ferme plangoribus, Græca plerumque choreis. » (Apulée, *De deo Socratis*, ch. XIV, part. II, p. 142 de l'édition de M. Hildebrand.)

théisme grec ne pouvait lui offrir : un raisonnement rigoureux et la logique sévère qui est un besoin de l'esprit.

Il est probable que l'ensemble de ces doctrines et l'autorité dont jouissaient ses dépositaires, autorité qui, pendant longtemps, n'eut pas de limites, furent au nombre des causes de la durée du culte égyptien; mais ces mêmes causes l'empêchèrent d'exercer une grande influence sur la religion des Grecs. Ce ne fut que beaucoup plus tard, dit le savant auteur, lorsque le polythéisme gréco-latin s'ébranlait de toutes parts, que les croyances et les cérémonies empruntées à l'Égypte lui rendirent un instant la vie; et l'incrédulité, qui n'épargnait pas les dieux de la Grèce, respecta pendant plusieurs siècles ceux qui avaient été apportés des bords du Nil. Mais, jusqu'à la conquête macédonienne, ce furent plutôt les Égyptiens qui, malgré leur attachement au culte indigène, honoraient les divinités grecques et acceptaient leur identification avec celles de leur patrie. Pour ne citer qu'un seul exemple de ces transformations, le dieu Amoun-Ra devint un Zeus grec avec des cornes de bélier, lequel eut sa mythologie comme le Zeus de Dodone ou celui de l'Ida; et, vu le grand nombre de Grecs qui, déjà plusieurs siècles avant notre ère, vinrent consulter l'oracle d'Ammon, les prêtres durent se familiariser avec les croyances de ces pèlerins, afin de rendre des réponses qui pussent être comprises par eux. Il en résulte qu'il n'y eut que peu de mythes fournis par l'Égypte au panthéon hellénique, et quelques-uns de ces mythes, comme le remarque judicieusement M. Maury, paraissent avoir été transmis aux Grecs par leurs colonies établies dans la Cyrénaïque. Tels sont, d'après notre auteur, les fables d'Antée, d'Athéné Tritogénie, peut-être même le culte d'Isis, fort circonscrit avant l'époque alexandrine, et celui de Phtha identifié à Héphæstos. Quant aux autres divinités égyptiennes dont parlent les historiens et les philosophes, il semble que ni leur nom ni les actions qu'on leur attribuait n'ont eu, aux siècles dont il s'agit ici, une grande influence sur les fictions mythologiques de la Grèce.

Le chapitre suivant (p. 300-337) traite des doctrines orphiques et des modifications qu'elles firent subir aux croyances religieuses. Les dieux d'Homère, nous l'avons dit, fiers de leur force, égarés par leurs passions, n'offraient pas une garantie bien sûre pour la morale ou pour la justice. Vicieux et criminels, ils voulaient des sacrifices; entre eux et l'espèce humaine il existait une alliance inégale, un commerce de faveurs et d'hommages, et le malaise naît de l'inégalité. Il était donc naturel que, depuis le VI[e] siècle avant notre ère, des esprits méditatifs fissent des efforts pour substituer aux anciennes croyances de nouvelles,

plus en harmonie avec les idées élevées et abstraites qu'on commençait à se former de la divinité; et bientôt on vit paraître, sous les noms d'Orphée, de Linus, de Musée, d'Eumolpe, des hymnes, des poëmes et même des ouvrages en prose, traitant de sujets théologiques et annonçant des idées religieuses fort différentes de celles d'Homère et d'Hésiode. Ce fut une fraude, mais elle réussit. Aucun ouvrage n'agit fortement sur les esprits, si son auteur, philosophe ou poëte, n'est pas l'organe d'une opinion déjà très-répandue; son accord avec cette opinion, sa fidélité à l'exprimer, fondent son succès. C'est ainsi que toujours les grands écrivains ont obéi à l'esprit de leur siècle, et, en le flattant, ont réagi sur lui. Nous venons de dire que le progrès des lumières et le développement naturel de la pensée avaient disposé la partie éclairée de la nation à rejeter les traditions fabuleuses et à leur substituer un ordre d'idées plus conforme à ses besoins et à ses désirs; les Grecs reçurent donc avec une crédule vénération les écrits apocryphes de ces premiers *aœdes* dont parlait leur ancienne et confuse histoire; ils y virent une sorte de révélation qui donnait la clef de l'immorale et incohérente mythologie des poëtes. Mais le succès enhardit; et M. Maury fait remarquer que, pendant plusieurs siècles, peut-être même jusqu'au commencement de notre ère, des écoles professant les doctrines prétendues d'Orphée se changèrent en autant d'officines, où se fabriquaient une foule de poëmes qu'on donnait pour des œuvres du chantre inspiré de la Thrace. Nous ne voulons ni ne pouvons entrer dans des discussions de détail relatives à cette révolution théologique dont M. Maury trace l'histoire en critique exercé. Exposant les opinions des novateurs sur la vie future, la métempsycose, les dieux que l'on ne regardait que comme des formes de la divinité universelle, l'auteur croit reconnaître, dans cette espèce de panthéisme, des doctrines empruntées à Pythagore, ou tirées, du moins, de ces mêmes croyances orientales où le philosophe de Samos avait puisé; enfin il montre comment les prêtres de ce qu'il appelle l'*orphisme* descendirent peu à peu à la condition de charlatans et de devins. La pratique de leur culte l'emporta sur l'enseignement. Au lieu d'honorer par une vie exemplaire ce grand tout qui, selon eux, animait le monde, ce principe de vie circulant dans toute la nature, ils prescrivaient des expiations et des purifications minutieuses, ils faisaient trafic de charmes et de philtres, et leur dégradation frappa d'impuissance morale la réforme religieuse dont ils étaient les agents [1]. « L'or-

[1] On les nommait Ὀρφεοτελεσταί, mot qui se trouve déjà dans Théophraste. (*Charact.* ch. XVI.)

« phisme, dit M. Maury, n'exerça que peu d'empire sur les mœurs, et « laissa passer à la philosophie l'œuvre qu'il avait essayé d'accomplir. »

C'est, en effet, l'influence exercée par cette philosophie que l'auteur fait connaître dans le dix-neuvième chapitre, le dernier de l'ouvrage (p. 337-474); et c'est surtout dans cette partie de son travail que M. Maury montre, à notre avis, non-seulement du savoir, mais encore un esprit juste et pénétrant, en exposant avec une grande lucidité, en comparant, nous pourrions dire, en traduisant en termes fort clairs les systèmes compliqués de tant de sectes, dont la plupart avaient une langue qui leur était propre. On sait qu'aux siècles dont il s'agit ici les Grecs se portèrent avec ardeur vers l'examen de questions où la raison humaine semble s'arrêter devant quelque obstacle supérieur à ses forces. Ils tournaient donc dans un cercle fort étroit. Ils pouvaient bien varier les aspects, mais c'étaient toujours les mêmes objets qu'ils contemplaient, et, par conséquent, c'étaient les mêmes notions qu'ils exprimaient, avec plus ou moins de netteté, par différents signes. Plus d'une fois, abusant de la richesse d'un idiome flexible, leurs philosophes rendent ainsi la même idée en variant les termes; ils obscurcissent des questions déjà bien abstraites par elles-mêmes. Pour exposer leurs hypothèses d'une manière exacte et précise, comme M. Maury l'a fait, pour parvenir à bien déterminer, à bien circonscrire par une analyse rigoureuse leurs vaines conjectures concernant la nature des dieux, l'origine du monde et celle du genre humain, il fallait, non-seulement une connaissance suffisante de la langue, mais encore une étude approfondie des systèmes que tant d'esprits méditatifs et subtils avaient imaginés.

L'auteur divise les philosophes grecs en deux classes. Les uns, qu'il appelle *rationalistes*, substituaient aux croyances populaires une doctrine créée par eux, et plus ou moins en contradiction avec les opinions du vulgaire; ils tendaient ouvertement à la ruine de l'ancienne religion, la combattant par le raisonnement, quelquefois par le ridicule. Les dieux homériques sont sans cesse en butte à leurs attaques. Tels furent, pour ne citer ici que les principaux, les fondateurs de l'école ionienne, les Cyniques, les Éléates, Démocrite et quelques autres chefs de l'école atomistique, et surtout Épicure, qui rejetait toute notion divine comme une pure imagination, variable d'un peuple à l'autre; tels furent encore les Stoïciens, que Cicéron regardait comme les plus novateurs des philosophes[1], et qui, dit M. Maury, substituaient complétement « la raison

[1] « Quanquam ex omnibus philosophis Stoici plurima novaverunt. » (*De fin. bon.* III, § 5.)

« avec sa roideur, sa sécheresse, mais aussi avec sa grandeur et sa puis- « sance, aux élans du sentiment religieux. » Enfin le grand penseur du siècle d'Alexandre, Aristote lui-même, tout en faisant quelques concessions aux croyances de son temps, repousse les mythes par un dédaigneux silence, et montre assez par son langage qu'il ne partage pas les idées de ses contemporains touchant les divinités[1].

Mais, pour beaucoup d'hommes, la satisfaction du dehors est nécessaire à leur satisfaction intérieure. Le sort de Socrate montrait combien il est dangereux de marcher en avant des idées de son siècle. Il faut des forces pour résister au torrent, il n'en faut point pour le suivre; aussi souvent le nouveau et le vrai ont-ils moins d'opposition à craindre, quand ils ont le secours de quelques erreurs. Il y eut donc, dit M. Maury, une seconde classe de philosophes qui, acceptant les croyances de leur temps, cherchaient seulement à y rattacher un système métaphysique, tiré de leurs propres théories. Leurs efforts pour épurer le culte étaient si peu hostiles, qu'ils défendaient, quelques-uns peut-être par conviction, l'ensemble dont ils auraient voulu modifier ou plutôt écarter certains détails. Le savant auteur compte au nombre de ces *théosophes* (c'est le nom qu'il leur donne) Phérécyde, Pythagore, le grand réformateur religieux de la Grèce, Empédocle, Héraclite d'Éphèse et surtout Platon, dont la doctrine constitue toute une religion. Cette doctrine fut l'écho des plus nobles aspirations de son temps, et cependant, par des causes qu'il faut voir dans l'ouvrage même, elle porta à la mythologie antique un coup dont celle-ci ne put jamais se relever. Foulant aux pieds les vénérations antiques, les classes élevées substituèrent aux émotions pieuses l'irréligion la plus manifeste et la plus hardie; le peuple seul resta crédule, et on arriva ainsi aux siècles de décadence où, à côté d'un scepticisme invincible dans ses arguments, péremptoire dans ses dénégations, une foule de superstitions grossières envahit le monde romain et grec. L'ancienne croyance était dédaignée, une autre la remplaça, occulte, sombre, bizarre. Aux fêtes élégantes et joyeuses de la Grèce antique succédèrent les tauroboles, les rêveries des Gnostiques et les initiations des prêtres de Mithra, derniers auxiliaires et alliés suspects d'un culte expirant, dont les descendants des Hellènes ont eux-mêmes à peine gardé quelques souvenirs.

[1] Il fut obligé de quitter Athènes, où il allait être mis en jugement, à cause de certains points de sa doctrine que l'on regardait comme impies. *Ἰδὼν συγκροτεῖσθαι μέλλον καθ' αὐτοῦ δικαστήριον, ὡς κατ' ἀσεβοῦς, διά τινα δόγματα τῆς φιλοσοφίας αὐτοῦ, ἃ ἐνόμισαν εἶναι ἀσεβῆ Ἀθηναῖοι.* (Origène *Contra Celsum*, I, LXV, t. I, p. 380, B, éd. Delarue.)

M. Maury s'est arrêté à l'époque où la Grèce commença à perdre l'inspiration, la poésie, le sentiment du beau, qui firent la force et la grandeur de son polythéisme. L'auteur a placé à la fin du troisième volume (p. 475-487) des considérations générales sur l'origine et les diverses modifications de ces croyances, mélange singulier d'un culte primitif avec les souvenirs du passé, les réminiscences de pays lointains et les idées nouvelles; croyances développées par la succession des temps, par la communication des peuples, et qui, pour me servir des expressions mêmes de l'auteur, préparèrent « les esprits à recevoir la doctrine d'une révélation plus haute, plus générale, plus « vraiment religieuse, celle qui donna à la morale sa sanction définitive, « et servit de fondement à la plus vaste constitution de culte qui fut « jamais. »

Ce *Résumé général* et cette *Conclusion* sont accompagnés d'une table des matières (p. 499-548), complément indispensable d'un ouvrage plein d'observations nouvelles, et où l'auteur a su coordonner avec méthode tout ce que lui avait fourni une lecture immense : faits, conjectures, interprétations, noms propres, et renseignements bibliographiques aussi abondants qu'instructifs, fournis à M. Maury par sa connaissance des littératures et des langues savantes de l'Europe moderne.

En terminant ici l'analyse trop incomplète de l'*Histoire des religions de la Grèce antique*, nous n'aurions aucune observation critique à proposer, ni sur le fond ni sur l'exécution de ce remarquable travail, si le nombreux passages grecs cités comme preuves des faits énoncés étaient imprimés avec plus de correction; mais nous devons dire qu'à cet égard les trois volumes, et surtout le premier, laissent beaucoup à désirer. Nous voudrions aussi mettre sur le compte des typographes quelques jugements ou interprétations qui pourraient être contestés. Ainsi, Thémistocle, transfuge chez les Perses, promettant à Artaxerce de lui fournir les moyens de conquérir la Grèce, n'était pas toujours aussi « recommandable par son caractère politique » que l'auteur veut bien le dire[1]; enfin, la phrase de Démosthène, *ὀμόσαι κατ' ἱερῶν* (lisez *καθ' ἱερῶν*) *τελείων*, « jurer sur les victimes[2], » semble plutôt commentée que traduite par les mots, « le serment liant les hommes aux dieux. » Ceux qui ne rendent justice au talent qu'à proportion de la distance où le hasard l'a placé de leur siècle ou de leur pays, ceux-là, disons-nous, reprocheront sans doute à l'auteur quelques autres inadvertances ou

[1] Tome III, p. 36. — [2] *Ibid.* p. 52, note 3; voyez l'édition de M. Vömel, p. 718, ligne 18.

n'approuveront pas toutes ses conjectures; mais aucun traité, composé sur le même objet par les hommes les plus éminents, n'est à l'abri de semblables critiques. Quant à l'ouvrage dont il s'agit ici, nous n'en avons pu donner, nous le répétons, qu'une faible idée; mais notre extrait inspirera, du moins, nous osons l'espérer, aux lecteurs instruits le désir de recourir au livre même pour vérifier les faits que nous avons à peine indiqués. Ils trouveront, nous n'en doutons point, que l'*Histoire des religions de la Grèce antique*, résumé précieux et à peu près complet de tout ce qui a été écrit sur un sujet aussi fécond que difficile, est digne du plus haut intérêt aux yeux de quiconque est suffisamment versé dans ce genre d'études.

HASE.

TRANSLATION OF THE SÛRYA-SIDDHÂNTA, etc. Traduction du Sûrya-Siddhânta, traité classique de l'astronomie indienne, avec des notes et un appendice, par le Rév. E. B. Burgess, ancien missionnaire baptiste dans l'Inde, avec l'assistance du comité de publication de la Société orientale d'Amérique. 1 vol. in-8° de 355 pages, avec des figures explicatives réparties dans le texte. Imprimé à New-Haven. Connecticut, 1860.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

L'appendice dont il me reste à rendre compte n'est pas la partie la moins importante du travail de la commission américaine. Des quatre-vingts pages qui le composent, les cinquante premières sont employées à faire une révision générale du texte et des commentaires; soit pour en rendre quelques passages plus sûrs ou plus précis; soit pour soumettre à un examen approfondi les détails qui offrent un intérêt particulier, au point de vue de la critique historique, de la philologie, ou de la science astronomique. Cette révision conduit à une appréciation raisonnée du livre hindou; après quoi viennent deux index, l'un sans-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'août, page 479, et, pour le deuxième, celui d'octobre, page 596.

crit, l'autre anglais, par lesquels le lecteur est immédiatement ramené aux pages du texte où se trouve chaque détail qu'il veut faire revenir sous ses yeux. Rien ne manque donc pour pénétrer intimement toutes les parties de l'ouvrage.

Les premières pages de cet appendice contiennent un document fort curieux qui a été communiqué à M. Burgess, par le professeur indigène de mathématiques du *Sanscrit College* de Putna. C'est la liste, aussi complète que possible, des traités d'astronomie hindous qui portent la dénomination commune de *Siddhânta*, depuis ceux qui sont réputés les plus anciens, et dont, hormis le *Sûrya-Siddhânta*, on ne connaît guère que les titres, jusqu'aux plus modernes, qui ont été composés au XI[e] et au XII[e] siècle de notre ère, ou même plus tard encore. D'après ce que l'on peut savoir de ces ouvrages ils sont tous fabriqués sur le même plan que le *Sûrya-Siddhânta*, dont ils ne diffèrent que par des modifications de détail dues au caprice des auteurs, ou à l'infiltration progressive, mais toujours soigneusement déguisée, des méthodes étrangères; n'étant, comme lui, que des recueils de préceptes, dont l'application numérique doit s'effectuer de mémoire, sans aucun recours au raisonnement ou à l'observation du ciel. C'est là le trait caractéristique de l'astronomie proprement indienne, et il se conservait encore au XI[e] siècle de notre ère pour les emprunts qu'elle faisait aux étrangers. Le voyageur arabe Albirouni, qui séjourna pendant plusieurs années dans l'Inde à cette époque, vers 1031, raconte la surprise que lui causa cette sorte de pétrification de la science, si contraire à l'esprit investigateur des Arabes et des Grecs. Il s'était mis dans des rapports intimes avec les brames qui faisaient profession de posséder et d'enseigner l'astronomie, dans laquelle il était lui-même fort versé. Il avait, à leur intention, traduit en sanscrit plusieurs chapitres de l'*Almageste de Ptolémée*, et composé un *Traité de l'Astrolabe*, ce qui, par parenthèse, montre que le livre et l'instrument leur étaient nouveaux. Pour approprier ces écrits à leur usage, ils les mirent en vers techniques, auxquels lui-même n'entendait plus rien [1]. L'office de l'astronomie étant ainsi réduit à retenir par cœur des formules de mnémonique, et à exécuter aveuglément la série des opérations qu'elles prescrivent, la science raisonnée, perfectible, la seule véritable, doit bientôt se perdre comme inutile, et ne laisser pour résidu que la routine des mots. Cet effet était déjà très-marqué chez la plupart

[1] Albirouni, *Chronique de l'Inde*, fol. 32 du manuscrit coté 984 dans le supplément au fonds arabe de la Bibliothèque impériale. Passage traduit par M. Reinaud, et inséré dans son mémoire sur l'Inde, *Académie des inscriptions*, t. XVIII, 2[e] partie, p. 334, note.

des brames, au temps d'Albirouni. Il les trouvait peu instruits des choses du ciel, et il eut peine à tirer d'eux l'identification certaine des groupes d'étoiles qui composent les vingt-huit Nakshatras, surtout de l'étoile principale ou déterminante de chaque groupe[1]. Effectivement, ils n'avaient aucun besoin de les connaître pour y rapporter les lieux actuels de la lune ou des planètes, puisque tout cela se faisait par un calcul convenu, sans les regarder. Huit siècles plus tard Colebrooke eut encore plus de difficulté pour obtenir ce même genre d'indications des pandits de son temps; et c'est assurément une preuve merveilleuse de son discernement comme de la justesse de son esprit, que ses résultats soient généralement conformes à ceux d'Albirouni, qui lui étaient inconnus[2], pouvant même être acceptés comme plus précis et plus sûrs, quand ils en diffèrent dans quelques détails, ainsi que je le montrerai plus loin.

Après cette intéressante nomenclature des divers traités astronomiques, connus sous le nom de *Siddhântas*, les éditeurs reviennent en particulier sur celui qui a fait l'objet de leur travail, et ils soumettent à une révision minutieuse la traduction qu'ils ont donnée du texte ainsi que les commentaires qu'ils y ont attachés. Sous ces deux rapports, ils ont poussé le scrupule à l'extrême; et, pour certains détails de nombres, au delà peut-être de ce que méritait la valeur scientifique de l'ouvrage. Mais qui pourrait leur reprocher un excès de soin? Parmi ces additions mathématiques, on en distingue deux, qui ont dû leur coûter beaucoup de temps et de peine, mais qui étaient essentielles pour compléter leur œuvre de patience. Elles contiennent le calcul de deux éclipses modernes, effectuées d'après les données et les méthodes du *Sûrya-Siddhânta*. La première, de lune, arrivée le 6 février 1860, est calculée pour la longitude et la latitude de Washington; l'autre, de soleil, arrivée le 26 février 1854, est calculée pour la longitude et la latitude de *Williams college*, dans l'État de Massachusetts. Des applications analogues avaient déjà été faites par Davis et par d'autres. Mais ici les commentateurs américains se sont judicieusement astreints à suivre, pas à pas, la marche prescrite par le *Sûrya-Siddhânta* dans son originalité primitive, sans aucun mélange des modifications qui ont pu y être introduites par les auteurs hindous des temps postérieurs. Les résultats ainsi obtenus pour l'une ou l'autre éclipse s'écartent

[1] Extraits de la *Chronique d'Albirouni sur l'Inde* traduits par M. Munck, *Journal des Savants* de 1845, p. 39 et suivantes. — [2] *Ibid.* p. 47. Tableau comparatif des identifications données par Albirouni et par Colebrooke pour les étoiles déterminatrices des 28 Nakshatras Hindous.

très-notablement de l'observation. Cela n'a pas de quoi surprendre dans une application postérieure de douze siècles à l'époque présumable où le *Sûrya-Siddhânta* fut composé, toutes les erreurs possibles des éléments variables adoptés alors devant s'agrandir en proportion du temps pendant lequel on en prolonge l'usage. C'est pourquoi l'épreuve, en conservant la même utilité, aurait été plus équitable et plus instructive, si on l'avait faite sur des éclipses moins récentes, par exemple, sur celles que Ibn-Junis a observées au Caire vers l'an 1000, en s'aidant, au besoin, de nos tables modernes, pour calculer ceux de leurs détails qu'il n'a pas mentionnés. Dans un travail intitulé *Résumé de chronologie astronomique*[1], j'ai eu l'occasion d'employer un assez grand nombre de ces éclipses d'Ibn-Junis, dont j'ai transporté les dates courantes dans le calendrier chrétien; de sorte que, cette identification se trouvant faite, on pourrait immédiatement les calculer par la méthode indienne, tout comme celles de 1854 et 1860, que les commissaires américains ont prises pour exemples. Ils ont donné tant de preuves d'un zèle infatigable, que j'ose réclamer d'eux ce changement, quand ils auront à faire une nouvelle édition de leur *Siddhânta*.

A la suite de ces calculs d'éclipses, vient une addition importante, sur la nature et l'origine des *Nakshatras*, questions déjà traitées avec beaucoup d'étendue, dans les commentaires du chapitre VIII. Aux qualités qui distinguent ces deux écrits, où les ressources d'une érudition éminente, et d'une science philologique profonde, sont mises en œuvre pour rechercher sincèrement la vérité, avec une consciencieuse indépendance, je crois reconnaître la main de M. Whitney. Toutefois, je dirai, avec la même liberté, que les tempéraments auxquels il arrive ne me semblent pas compatibles avec les conditions astronomiques du problème. Mais, comme l'institution des *Nakshtras*, tels que le *Sûrya-Siddhânta* les décrit, est un hors-d'œuvre dans le système général de l'astronomie scientifique des Hindous, n'y intervenant que pour des applications à l'astrologie, et nullement dans les calculs proprement astronomiques, je puis très-bien, en réservant cette question pour une discussion ultérieure, mettre, tout de suite, sous les yeux de nos lecteurs, un remarquable épilogue, dans lequel M. Whitney expose l'opinion définitive que l'étude approfondie du *Sûrya-Siddhânta*, jointe à la connaissance des monuments antérieurs de la littérature indienne, l'a conduit à se faire touchant l'origine indigène ou étrangère de la science astronomique dans l'Inde. Je mets ces conclusions sous le nom de M. Whit-

[1] *Mémoires de l'Académie des sciences*, t. XXII.

ney, en toute assurance, parce que son collaborateur, M. Burgess, les lui attribue nominalement, dans une note additionnelle, où il déclare qu'il les trouve beaucoup trop défavorables aux Hindous; en quoi il me semble aussi peu autorisé à exalter leur savoir, qu'il l'était, au début de l'ouvrage, à déprécier les travaux des savants modernes, qui les avaient étudiés avant lui. Mais nous entendrons ses raisons plus tard. Écoutons d'abord M. Whitney.

Pour réduire les éléments de la discussion à ce qu'ils ont de certain et de nécessaire, M. Whitney part de ce fait, que, suivant la croyance unanime des Hindous, le *Sûrya-Siddhânta* est un des plus anciens livres originaux qui offrent l'exposé de leur science astronomique actuelle. Il n'entreprend point de décider s'il n'a pas existé un texte primitif, aujourd'hui perdu, dont les divers manuscrits que nous possédons seraient des copies plus ou moins modifiées dans leurs détails, par des interpolations et des suppressions, intentionnellement dissimulées. Il constate seulement que, malgré leurs variantes, la doctrine exposée dans tous ces manuscrits est au fond identiquement la même; « qu'ainsi elle est « émanée d'un centre unique; qu'elle est l'œuvre d'une époque et d'une « école, sinon d'un seul maître, dont l'autorité aurait été assez puissante « pour imposer le sceau de sa personnalité à la science de toute une na- « tion. L'ancienneté relative de ces divers manuscrits, conclut M. Whit- « ney, est donc une particularité sans importance, comparativement à « la question de savoir en quel temps, dans quel lieu, et sous quelle « influence, est né le système d'astronomie qu'ils s'accordent tous à re- « produire. » A cette triple question, voici sa réponse.

« Pour toute personne qui aura lu avec attention les pages précé- « dentes (le texte et les commentaires), notre opinion, sur ces trois « points, ne peut pas faire l'objet d'un doute, quoique nous ne l'ayons, « nulle part, explicitement exprimée. Nous considérons la science in- « dienne comme un rejeton de la grecque; rejeton qui a surgi vers le « commencement de l'ère chrétienne, et qui est parvenu à son entier « développement dans le v^e et le vi^e siècle de cette ère. Nous allons suc- « cinctement exposer les fondements de cette opinion.

« En abordant une question pareille, il convient de prendre en con- « sidération les probabilités qui s'y rattachent. D'après ce que nous con- « naissons, sous d'autres rapports, du caractère et des tendances de l'es- « prit des Hindous, nous ne pouvons évidemment pas nous attendre à « les trouver, par eux-mêmes, en possession d'une science astronomique « contenant une si grande somme de vérités. Depuis que nous les étu- « dions nous avons pu constater en eux un manque singulier d'incli-

« nation et d'aptitude pour observer des faits, les recueillir, en fixer la « mémoire, les employer comme éléments d'induction pour rechercher « et développer leurs conséquences. L'ancienne croyance sous l'influence « de laquelle Bailly a composé ses étranges théories, la croyance à l'im- « mense antiquité du peuple indien, à l'existence d'une civilisation ex- « trêmement avancée dont il aurait été en possession depuis un temps « immémorial; la croyance que l'Inde a été le berceau primitif des « langues, de la mythologie, des arts, des sciences, des religions, tout « cela a été depuis longtemps reconnu n'être qu'une erreur. Il est main- « tenant bien constaté que la culture intellectuelle de l'Inde ne peut « pas prétendre à remonter au delà de deux mille ans avant l'ère chré- « tienne; et qu'en offrant des traits remarquables d'intelligence, comme « aussi d'originalité, les Hindous se sont toujours montrés faibles en « science positive; la métaphysique et la grammaire, peut-être avec « l'algèbre et l'arithmétique, celles-ci comme parties mécaniques de la « science mathématique, ayant été les seules branches de connaissances « dans lesquelles ils ont acquis une distinction propre. Que l'astronomie « vînt faire, en leur faveur, une exception à cette règle générale, il n'y « a pas d'antécédents qui autorisent à le supposer. La rareté des cas où « il est parlé des étoiles, dans l'ancienne littérature sanscrite, l'époque « relativement tardive, à laquelle les planètes commencent à s'y trouver « mentionnées, prouvent qu'il n'existait alors dans la nation aucune « tendance qui la fît spécialement s'appliquer à étudier les mouvements « des corps célestes. Tout montre avec évidence qu'après avoir em- « prunté de l'étranger une division systématique de l'écliptique [1], les

[1] Ici, d'après la page des commentaires à laquelle M. Whitney renvoie, on voit qu'il fait allusion à l'institution des *Nakshatras.* Mais le partage du contour du ciel en vingt-huit segments d'amplitudes inégales, qui est la forme sous laquelle le *Sûrya-Siddhânta* la décrit, a été établi autour du pôle de l'*équateur,* non de l'*écliptique* comme le croit M. Whitney. Cela se reconnaît avec évidence, quand on se reporte à l'origine réellement astronomique de cette institution, chez les Chinois, d'où les Hindous l'ont tirée, pour la détourner à un autre usage, auquel elle est impropre, de sorte qu'ils n'ont pu l'y adapter qu'en la mutilant. Et cela se voit aussi chez eux-mêmes, par la construction toute particulière que le *Sûrya-Siddhânta,* au chapitre VIII, emploie pour définir les étoiles déterminatrices, *yogataras,* de chacun des vingt-huit *Nakshatras;* les plaçant sur des grands cercles de la sphère céleste, menés à partir du pôle boréal de l'équateur, et non pas, comme l'universalité des autres astres, sur les cercles analogues menés à partir du pôle de l'écliptique. De là résulte, pour ces *yogataras,* un système spécial de coordonnées astronomiques, appelées par Colebrooke longitudes et latitudes *apparentes,* et que les savants américains ont appelées longitudes et latitudes *polaires,* sans apercevoir plus que lui le motif de ce choix exceptionnel; en quoi il me semble tout à fait excusable, parce

« Hindous ont borné leur attention aux deux principaux luminaires, le « soleil et la lune, se contentant d'établir une méthode qui maintînt la « suite des mois lunaires en concordance avec l'année solaire. Consé« quemment, lorsque, plus tard, nous les trouvons en possession d'une « astronomie qui comprend la totalité du système solaire, notre premier « mouvement est de demander comment ils se la sont procurée? Une « inspection plus détaillée nous porte peu à croire qu'elle soit d'origine « indienne. Elle est indienne, il est vrai, quant à sa forme; offrant une « foule de traits étranges et fantastiques, évidemment propres à l'Inde. « Mais nous y découvrons aussi une somme considérable de véritable « science, qui peut seulement avoir été obtenue par une longue et pro« fonde étude des faits naturels. En résumé, le système total se présente « comme composé de deux parties : l'une contenant des vérités si heu« reusement établies, que les Grecs seuls, parmi les nations anciennes, « peuvent montrer rien de comparable; l'autre, constituant la monture « dans laquelle ces vérités sont enchâssées, celle-ci formée d'assomptions « arbitraires, et d'imaginations absurdes, qui se montrent en rapport « intime avec les fictions de cosmogonie et de géographie, propres à la « littérature philosophique et pouranique de l'Inde. En sorte que la ques« tion capitale qui se présente à nous, est de savoir si ces deux portions « de l'œuvre peuvent avoir une même origine, et si les habitudes scien« tifiques d'esprit qui ont dû conduire à découvrir l'une, sont compa« tibles avec le déréglement d'idées qui a permis d'y mêler l'autre. Com« ment un système pareil, qui a dû nécessairement avoir pour base des « observations intelligentes, précises, et prolongées, des corps célestes, « peut-il, s'il est réellement indigène, mettre dans un complet oubli le « principe d'investigation qui lui a donné naissance? Jusqu'à refuser et « nier toute possibilité de perfectionnement ultérieur par les mêmes « procédés, comme le fait le système hindou, dont les livres classiques « ne rapportent aucune observation, et ne présentent rien qu'ils avouent « être déduit de faits observés; dans lesquels l'astronome, pour source « unique et suffisante de savoir, est renvoyé au livre même, sans que « l'étude du ciel lui soit jamais prescrite ou conseillée, pour autre chose « que pour déterminer sa longitude, sa latitude, et le temps local. De « là nous avons tout droit de conclure que ce système, dans sa forme « actuelle, doit provenir originairement d'un autre peuple, ou d'une

que le système chinois, d'où l'hindou dérive, lui était entièrement inconnu. Même, l'ignorance où il était de cette origine devient aujourd'hui une circonstance dont nous devons nous féliciter, par l'autorité qu'elle donne aux identifications qu'il a obtenues sur le ciel, sans la connaître.

« génération différente de celle qui lui a donné cette forme; qu'il doit « être l'œuvre d'une race qui n'avait jamais eu, ou qui avait oublié les « habitudes d'observation et d'induction, propres à celles qui l'avaient « inventé. Mais, supposer que, dans l'Inde, une génération antérieure « aurait accompli les travaux dont les fruits auraient été recueillis plus « tard par celle qui a fabriqué ce système astronomique, c'est une hy- « pothèse rendue inadmissible par l'absence de toute investigation astro- « nomique, profonde, dans l'ancienne littérature indienne. L'autre alter- « native, la dérivation d'une source étrangère, reste donc, sinon la seule « possible, du moins la seule vraisemblable; et ceci nous conduit à « examiner les indices d'une origine grecque, qui s'y présentent avec « une entière évidence. »

Ici M. Whitney rappelle les traits qui sont communs aux deux systèmes : la notion abstraite et géométrique du cercle écliptique; sa division en 360 parties égales; sa subdivision en 12 contenant chacune 30 des premières, ces 12 individuellement désignées par des noms et des emblèmes équivalents à ceux des dodécatémories grecques; puis, un certain nombre de mots techniques, inhérents au fonds de la science, *ὥρα*, *κέντρον*, *λέπτον*, etc. transportés directement du grec au sanscrit, où ils n'ont pas de racine, et devenus *horâ*, *kendra*, *liptâ*, tous indices décelant avec évidence une origine commune. Alors M. Whitney se demande si la transmission de cette science a eu lieu des Hindous aux Grecs ou des Grecs aux Hindous; et il résout péremptoirement la question dans ce dernier sens, en s'appuyant sur cette raison décisive : que, chez les Grecs, on la voit naître, se perfectionner, s'étendre, par des efforts continus, depuis ses premiers pas jusqu'à son entier développement; tandis que les Hindous vous la présentent toute faite, et divinement révélée; sans rapporter aucun fait, aucune observation, aucune induction, qui les ait conduits à la découvrir, ou à perfectionner, par leurs efforts personnels, les éléments qui la constituent. Cet argument paraîtra surtout irrésistible aux personnes versées dans la pratique de l'astronomie, qui pourront seules en sentir toute la force. Pour les autres, si elles n'y voient qu'une probabilité, c'est que, dans les matières scientifiques, les traits distinctifs de la vérité ne sont complétement saisissables qu'à ceux qui ont une connaissance intime du sujet.

L'absence totale, chez les Hindous, des perfectionnements introduits par Ptolémée dans l'astronomie grecque, semble à M. Whitney prouver manifestement que le fonds principal de leur science leur a été transmis antérieurement à l'époque de ce grand astronome. Cette preuve négative n'est peut-être pas à l'abri de toute objection. Sans doute, les

règles hypothétiques et inexactes que le *Sûrya-Siddhânta* prescrit, pour calculer l'inégalité principale du soleil, de la lune et des planètes, n'ont pas été empruntées à Ptolémée. Mais ne pourraient-elles pas avoir été prises dans les écrits des astrologues de ce temps, qui s'appropriaient la science grecque, en la défigurant par les conceptions les plus bizarres? Ils étaient si nombreux, et en si grand crédit, que Ptolémée a composé pour leur usage un abrégé de sa syntaxe mathématique, intitulé *Tables manuelles*. Théon d'Alexandrie, son commentateur, nous apprend qu'ils avaient imaginé d'attribuer aux points équinoxiaux un mouvement de libration périodique autour d'une certaine position moyenne, laquelle, d'après les indications que Théon en rapporte, se trouve répondre à une très-petite étoile de la constellation des poissons, qui est désignée par la lettre μ dans nos catalogues modernes, et plusieurs astronomes arabes du moyen âge ont reproduit cette hypothèse comme de leur invention, en y attachant seulement d'autres éléments numériques[1]. Or on la voit admise et présentée, à titre de fait, avec des modifications de ce genre au ch. III, çl. 11, 12 du *Sûrya-Siddhânta*, où l'oscillation est censée s'opérer autour du point de l'écliptique marqué par la petite étoile ζ de la même constellation des Poissons, ce qui offre un bien singulier accord entre des conceptions de pure fantaisie, s'il faut les croire séparément imaginées. Autre rencontre : Le mot λέπτον, devenu en sanscrit *liptâ, lipticâ*, qui est presque exclusivement employé, dans le *Sûrya-Siddhânta*, pour désigner des minutes sexagésinales d'arc[2], ne paraît, avec cette accep-

[1] Voyez la discussion de cette doctrine, dans le *Journal des Savants*, année 1859, p. 405 et suivantes. — [2] Le mot sanscrit qui signifie, au propre, une minute sexagésimale d'arc est *kalâ*. Il est employé avec cette acception spéciale dans le *Sûrya-Siddhânta*, au ch. I, 28, où son application géométrique est expressément définie. Il l'est encore ainsi au ch. II, 49. Mais, en examinant avec M. A. Régnier, les passages du texte où il est question de minutes d'arc, il ne l'a retrouvé que dans ces deux-là, ce qui prouve au moins qu'il en a été fait bien rarement usage. Dans la généralité des autres cas, les mots *liptâ, lipticâ*, sont employés comme équivalents de *kalâ;* et M. A. Régnier m'a désigné comme exemples les passages suivants :

Liptâ, I, 68; II, 34, 39, 46, 64, 65, 66; III, 15; IV, 5, 8, 14, 15, 19, 23; VI, 13; VII, 3, 5, 6.

Lipticâ, I, 70, III, 15, 16; IV, 3, 18, 22; VII, 7, 10, 14.

J'ai cherché à découvrir si les passages où l'un des trois mots *kalâ, liptâ, lipticâ* est employé pour désigner des minutes d'arc, offraient quelque particularité géométrique, par laquelle on pût se rendre compte de la préférence qu'on lui a donnée. Mais je n'ai pu en apercevoir aucune; et, d'après cela, M. A. Régnier est persuadé que l'unique motif du choix a été l'appropriation du mot à la mesure du vers technique où on le voit employé.

tion, que dans des ouvrages grecs d'une basse époque; particulièrement dans le traité *Des Nativités*, qu'un certain astrologue alexandrin nommé ΠΑΥΛΟΣ (Paulus Alexandrinus) a écrit vers l'an 278 de l'ère chrétienne, et duquel ont été dérivés beaucoup de mots sanscrits, spécialement relatifs aux spéculations astrologiques, comme M. Weber l'a le premier remarqué. La règle astrologique imaginée par les Alexandrins, vers le commencement de l'ère chrétienne, pour établir l'ordre dans lequel les planètes se succèdent comme régents des jours, des mois et des années, est admise en principe dans le ch. I du *Sûrya-Siddhânta*, et elle continue d'être appliquée dans tout le reste du livre. Les calculs que son emploi exige sont exposés fort en détail dans le traité *Des Nativités* de Paulus. Tout cela semble montrer que le *Sûrya-Siddhânta* a été rédigé avec la connaissance des ouvrages astrologiques, qui étaient en vogue chez les Alexandrins vers le temps de Ptolémée. Or il serait fort possible que les spéculations et les méthodes de calcul qui s'y trouvent exposées eussent paru suffisantes à l'auteur hindou pour composer son livre, auquel cas il serait tout naturel qu'il n'ait rien emprunté à Ptolémée. Je suis loin de présenter cette possibilité comme ayant le caractère de la certitude; mais elle me paraît suffire pour que l'absence des théories de Ptolémée, dans le *Sûrya-Siddhânta*, n'offre pas la preuve certaine que le fonds de la science astronomique des Hindous leur est venu des Grecs, antérieurement à l'époque de cet astronome, comme le veut M. Whitney.

Au reste, cette seule idée de transmission qui se serait opérée des Grecs aux Hindous, à une époque quelconque, est un sujet de scandale pour le révérend M. Burgess, et il la repousse expressément dans une note de plusieurs pages placée à la fin de l'ouvrage. *D'après les lumières qu'il dit avoir maintenant acquises sur cette question*, les Hindous ont découvert par eux-mêmes le plus grand nombre des faits et des principes dont se composent leurs systèmes astronomiques. Ils se montrent, à ses yeux, également originaux en ce qui concerne la pratique de l'astronomie. Cette science a été empruntée par les Grecs, soit directement à eux, soit à une source intermédiaire provenue originairement de l'Inde. La transmission s'est ainsi opérée des Hindous aux Grecs, non pas des Grecs aux Hindous; et, dans cette branche des connaissances humaines, ceux-ci ont été maîtres, les autres disciples. Telle est l'opinion décidée de M. Burgess. Comme toutes les personnes qui entreprennent de traiter des questions scientifiques, sans y être pratiquement initiées, il ne fonde pas sa décision sur des arguments tirés du fond même de la matière. Ce genre de considérations n'est pas à son usage, et il ne tient aucun compte de celles qui le

contredisent. Il ne les mentionne même pas. Mais il allègue des traditions douteuses, qu'il interprète inexactement; de vagues ressemblances, qu'il prend pour des traits distinctifs; enfin tout cet arsenal d'assertions sans preuves, et de conjectures arbitraires, qui fournit des armes si commodes, mais si vaines, pour discuter les questions d'astronomie ancienne, quand on n'a pas les connaissances positives qui sont indispensables pour les aborder par leur côté réel. Si les collaborateurs de M. Burgess publiaient une nouvelle édition de leur travail, ils pourraient utilement, à mon avis, supprimer ce lieu commun, ainsi que le préambule du même auteur.

L'ouvrage est terminé par deux index, l'un sanscrit, l'autre anglais, indiquant les pages du texte et des commentaires où chaque mot est employé avec une signification spéciale. J'oserais demander aux savants éditeurs de donner au premier un peu plus d'étendue et de précision dans les détails techniques, en faveur des mathématiciens et des astronomes, qui, sans avoir une connaissance personnelle du sanscrit, voudraient rechercher dans la traduction les circonstances auxquelles s'appliquent les termes techniques de cette langue qui sont considérés comme synonymes les uns des autres. Par exemple le mot propre qui désigne en sanscrit une minute sexagésimale d'arc est *kalâ*, auquel le *Sûrya-Siddhânta* substitue habituellement les mots *liptâ*, *liptikâ*, dérivés du grec. Si vous cherchez *kalâ* dans l'index sanscrit, il vous indique les deux passages chap. I, 10, note, et 28, dans le premier desquels ce mot n'est pas employé; et il l'est, en outre, au chap. II, 49, où l'index ne l'indique pas. De même, pour *liptâ* et *liptikâ*, l'index vous renvoie à I, 28 n. où il ne se trouve pas dans le texte, tandis qu'il se trouve dans une foule d'autres passages que l'index n'indique point. Cela rend impossible de rechercher des spécialités d'application qui offriraient une étude très-intéressante; et les éditeurs accroîtront beaucoup l'utilité de l'index sanscrit, en la facilitant.

Je voudrais pouvoir terminer ici l'examen scientifique de leur œuvre. Mais je me trouve, à mon grand déplaisir, en dissentiment complet avec eux, sur une question des plus controversées, et demeurée des plus obscures, celle de savoir précisément en quoi consistent les 28 *Nakshatras* décrits au ch. VIII du *Sûrya-Siddhânta*, à quel usage ils peuvent astronomiquement servir, et s'ils sont originairement propres ou étrangers à l'Inde. J'ai été conduit, il y a déjà vingt ans, à reconnaître, et à montrer par des indices palpables, que cette singulière institution, qui entre comme un hors-d'œuvre dans le système général de l'astronomie indienne, a sa racine et sa raison d'être, dans les procédés pratiques de l'ancienne astro-

nomie chinoise, d'où les Hindous l'ont tirée en la dénaturant, pour l'employer à des spéculations astrologiques. Toutes les études que j'ai pu faire depuis, sur ce sujet, se sont accordées à me rendre cette conclusion plus manifeste; et, l'année dernière encore, M. Stanislas Julien m'a donné connaissance d'un document sanscrit-chinois, fort ancien, qui en offre la confirmation la plus frappante, contenant un tableau bilingue, où les 28 *Sieou* chinois et les 28 *Nakshatras* hindous sont énumérés consécutivement avec leurs noms propres, et mis en regard les uns des autres, précisément dans l'ordre de correspondance que je leur avais attribué. De sorte que les résultats auxquels j'étais arrivé en 1840 se trouvent ainsi avoir été reconnus et admis, depuis des siècles, à la Chine, à titre d'opinion courante. Mais rien de tout cela n'a touché ceux des indianistes de notre temps qui s'étaient formé, par avance, des systèmes généraux sur la nature et l'origine des Nakshatras hindous. Érudits fort savants, et philologues subtils, le manque de connaissances positives les a égarés. Étant étrangers aux pratiques de l'astronomie observatrice, ne sachant pas discerner, par eux-mêmes, ce qui était matériellement possible ou impossible aux observateurs anciens, ils leur ont gratuitement attribué des idées qu'ils n'ont pas eues, et qui ne pouvaient pas même leur venir à l'esprit, parce que, pour eux, l'utilité en aurait été absolument nulle, et la réalisation impraticable. Ils n'ont pas vu que la formation et l'application astronomique, à une époque très-ancienne, des 28 *Nakshatras* d'amplitudes inégales que le *Sûrya-Siddhânta* décrit, supposent implicitement un mode d'observation par différences d'ascension droite, fondé sur la mesure mécanique des intervalles de temps, dont on ne trouve aucune trace dans les nations de l'antiquité, qui avaient été l'objet exclusif de leurs études. Puis, quand on est venu leur dire que ces conditions d'origine se trouvaient pratiquement réalisées, tout proche de l'Inde, dans l'ancienne astronomie chinoise, qu'ils ne connaissaient pas, ils ont repoussé cette idée comme une sorte d'injure à la science occulte qu'ils avaient rêvée. Je ne reproduirai pas ici les preuves de fait, sur lesquelles je l'ai établie. Il serait inutile de les présenter de nouveau sous la même forme. Mais, m'adressant directement aux indianistes qui les ont rejetées sans discussion, parce qu'elles étaient incompatibles avec leurs systèmes, je vais tâcher de leur montrer clairement en quoi consistent les illusions qu'ils se sont faites sur le sujet même de notre débat, illusions qui n'ont pu les conduire qu'à embrasser des fantômes. Ce sera l'objet d'un article spécial, après lequel j'espère n'avoir plus jamais à revenir sur ce sujet.

J. B. BIOT.

P. S. Pour qu'on ne vienne pas m'appliquer cette leçon de l'Arioste,

> Frate, tu vai
> l'altrui mostrando, e non vedi il tuo fatto;

je répéterai encore ici que tous les passages du *Sûrya-Siddhânta* dont j'ai eu besoin de connaître le sens précis, m'ont été interprétés, sous la forme la plus scrupuleusement littérale, par notre habile indianiste M. A. Regnier; et je n'en ai jamais fait usage qu'après avoir soumis à son jugement les conséquences scientifiques qui me semblaient en résulter. Non pas, sans doute, dans l'intention déraisonnable de l'en rendre garant; mais uniquement pour m'assurer de n'avoir pas mal compris les explications grammaticales qu'il m'avait données. Malgré la confiance que devait inspirer la traduction publiée par la commission américaine, je n'aurais pas osé entreprendre d'en rendre compte, si l'assistance bienveillante, continue, infatigable, de M. A. Regnier ne m'avait fourni les moyens de pénétrer, par moi-même, dans les énoncés mystérieux du texte sanscrit, toutes les fois que j'en reconnaissais la nécessité.

Chimie organique fondée sur la synthèse, par Marcellin Berthelot, professeur de chimie organique à l'école de pharmacie. Paris, Mallet-Bachelier, quai des Augustins, n° 55, 1860, 2 vol. in-8°. Tome I, CLVIII-508 pages, et tome II, 842 pages.

Recherches de M. Pasteur sur la physique, la chimie et les productions végétales des matières en fermentation.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Dans l'article précédent, nous avons vu M. Berthelot, par suite de son parallèle du morceau de granit avec le citron, conduit à dire que la formation de cette roche ne pouvait, pas plus que celle des cellules, des tissus et des organes d'une plante ou d'un animal, être considérée comme un sujet de recherche du ressort de la chimie telle qu'il cir-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'octobre, page 625.

conscrit cette science; que la question de la formation du granit appartenait au géologue et au minéralogiste, comme celle de la formation des cellules, des tissus, des organes, au physiologiste et au naturaliste. Nous avons combattu la première proposition, et nous ne pouvons admettre la seconde telle que M. Berthelot l'a présentée; mais n'allons pas plus loin sans faire remarquer que nous n'établissons aucune relation, aucune analogie, entre des espèces chimiques simplement juxtaposées et distinctes à l'œil, comme le sont le quartz, le feldspath et le mica constituant le granit, et l'admirable organisation de la cellule, ou des tissus constituant le moindre organe, appartenant à l'animal ou au végétal le plus simple; car, entre ces objets, se trouve toute la différence d'une matière minérale vraiment brute d'avec une matière organisée sous l'influence de la vie.

L'*espèce chimique*, indépendante de l'organisation, a sans doute la bien remarquable propriété de prendre une *forme géométrique*, quand ses molécules passent lentement de l'état fluide-élastique ou liquide, à l'état solide, et qu'alors elles obéissent à l'arrangement propre à leur cohésion mutuelle. Mais le fait même de la formation de l'*espèce chimique organique*, dont les éléments, quoique unis en vertu de l'affinité, comme le sont ceux de l'*espèce minérale*, ont subi antérieurement, dans leur arrangement, l'influence d'un concours de forces qui président à la vie de la matière, ce fait, disons-nous, est une circonstance dont on doit tenir compte; car assurémen telle met en évidence, dans la formation de l'*espèce chimique organique*, l'intervention de ce que nous avons appelé le *principe de l'état antérieur*[1], lequel est, pour le cas particulier qui nous occupe, le corps vivant, cause de la production de l'*espèce chimique organique;* cette espèce, venant à se manifester à notre observation, peut s'y présenter dans des conditions très-différentes, sur lesquelles il importe que nous nous expliquions, afin de prévenir toute méprise, lorsque nous examinerons la question de la *fusion de la chimie végétale et animale avec la chimie minérale*, et que nous étendrons notre examen à *l'étude des forces mêmes qui agissent dans les corps vivants.*

L'*espèce chimique organique*, obtenue d'un corps vivant, est absolument comparable à l'*espèce chimique minérale*, lorsqu'elle se présente à nous avec la faculté de cristalliser. Tels sont les sucres, les acides citrique, tartrique, acétique, l'indigotine, l'hématine, etc. etc.

L'*espèce chimique organique*, obtenue d'un corps vivant, peut avoir une *structure* qu'elle tient de la vie, et qu'à cause de cela on dit *organique;* l'a-

[1] Lettre à M. Villemain, page 176 et suivantes.

midon et la fibre ligneuse représentée par le coton pur en sont des exemples.

Il ne faut point hésiter à mettre ces dernières matières au nombre des espèces chimiques, si, en les traitant par des réactifs incapables de les altérer, elles ne leur cèdent aucune matière étrangère à leur propre nature. Cette condition est la seule que le chimiste le plus sévère soit fondé à exiger avant de mettre définitivement les matières dont nous parlons au nombre des espèces chimiques.

Si nous admettons, dans la formation des *espèces chimiques organiques* appartenant aux deux catégories que nous venons de définir, l'intervention du *principe de l'état antérieur*, c'est-à-dire, l'existence d'un corps vivant, nous n'avons jamais admis, comme conséquence de cette manière de voir, l'impossibilité de reproduire ces mêmes espèces organiques par la synthèse chimique; loin de là, nous en avons explicitement reconnu la possibilité, il y a plus de trente-six ans, comme nous le verrons plus loin, et en cela, conséquemment, nous ne pouvons être en désaccord avec M. Berthelot. Mais, reconnaître cette possibilité pour les *espèces chimiques de structure organique*, ce n'est pas admettre nécessairement la possibilité de les reproduire avec la structure qu'elles tiennent de l'organisation. Aussi n'admettons-nous que la reproduction de l'espèce à l'état qu'on appelle *amorphe*.

Si nous ne croyons pas à la possibilité de former un organe, une simple cellule, une partie d'organe, comme un tissu par exemple, sans l'intervention d'un être vivant, si nous ne croyons pas à la production de simples membranes sans une matière préalablement organisée, empruntée encore à un être vivant, en un mot si nous rejetons les *générations* dites *spontanées*, cependant nous ne renverrons pas l'étude du développement des organes exclusivement aux physiologistes et aux naturalistes, parce qu'elle serait, comme le prétend M. Berthelot, étrangère à la chimie. Tout en répétant que nous ne croyons pas à la possibilité de la production d'un organe par la synthèse chimique, nous n'en insistons pas moins sur la grande utilité de l'intervention de la chimie dans les observations d'organogénie, à cause de la lumière que peuvent répandre des expériences que cette science seule peut suggérer à l'observateur suivant au microscope le développement des tissus. En admettant que, dans des recherches de ce genre, la chimie ne joue pas le rôle principal, comme elle le fait dans la question de la formation du granit, nous n'en croyons pas moins le concours nécessaire à cette étude, qui est surtout du ressort de l'anatomiste et du physiologiste. En effet, l'intervention de la chimie n'est-elle pas efficace dans la question de la

transformation prétendue des tissus les uns dans les autres, ou dans ce qu'on appelle encore leurs métamorphoses? La chimie n'a-t-elle pas prouvé que le muscle vivant ne se change pas plus en graisse que le muscle mort ne se change en adipocire? ne serait-elle pas propre à éclairer l'observateur qui, croyant à la fréquence de ces transformations comme à une loi de l'organogénie, dupe de l'apparence, est, en réalité et à son insu, l'organe de son imagination, quand il croit se borner à reproduire, par la parole, l'image qu'il a sous les yeux? Dans beaucoup de cas d'observations microscopiques, par exemple, n'a-t-on pas pris la disparition d'un tissu et l'apparition d'un autre pour une transformation, quand, en réalité, la matière du premier servait au développement du second[1]?

Ainsi dans les questions d'organogénie comme dans la question de la formation du granit, contrairement à l'opinion de M. Berthelot, nous insistons pour y faire intervenir la chimie, et, dans les deux cas, la science appliquée n'en conserve pas moins son caractère spécial, et, en en étendant ainsi le domaine au lieu de le restreindre, c'est travailler aux progrès de la vérité.

Pour fixer la discussion, nous écrirons en italique, dans les citations suivantes du texte de M. Berthelot, les phrases ou les expressions sur lesquelles nous reviendrons, et, en note, nous renverrons aux pages suivantes les observations dont ces phrases et ces expressions seront l'objet.

Nous allons examiner maintenant la manière dont M. Berthelot a traité la question de la fusion de la chimie organique avec la chimie minérale, quant au fond et quant à l'histoire : car ne perdons pas de vue que l'introduction de la chimie fondée sur la synthèse est historique. Afin que le lecteur sache bien les opinions de M. Berthelot, nous commencerons par citer les passages de cette introduction qui, selon nous, appellent une discussion sérieuse.

M. Berthelot aborde dans les termes suivants les sujets que nous discuterons plus tard :

1er passage, p. xx et xxi.

« Pendant longtemps on a cru les êtres organisés affranchis des lois « qui régissent les corps bruts, et dirigés, dans les métamorphoses de « leur matière constitutive, par des lois propres, par des forces spéciales « et antagonistes avec celle de la matière minérale. Buffon concevait

[1] Nous avons tout lieu de croire que telle est l'opinion de M. Robin, si bon observateur en histologie.

« même les êtres vivants comme formés par une matière organique « propre, essentiellement distincte de la matière minérale. « Il existe, « disait-il, une matière organique animée, universellement répandue dans « toutes les substances animales ou végétales, qui sert également à leur « nutrition, à leur développement et à leur reproduction. » Mais cette « distinction n'a pu être maintenue vis-à-vis des résultats de l'analyse chi- « mique : car celle-ci n'a pas tardé à réduire les minéraux, les végétaux et les « animaux aux mêmes corps élémentaires. Cependant *la plupart des chi- « mistes*[1], se fondant sur l'impuissance de la synthèse en chimie organique, « ont persisté, jusqu'à ces derniers temps, à admettre la *diversité fondamen- « tale des forces qui régissent les métamorphoses de la matière dans la nature mi- « nérale et dans la nature vivante*[1]. Dans la nature vivante, les éléments pa- « raissent obéir à des lois tout autres que dans la nature inorganique. Les « produits qui résultent de l'action réciproque de ces éléments diffèrent « donc de ceux que nous présente la nature inorganique. Si l'on parve- « nait à trouver la cause de cette différence, on aurait la clef de la théorie « de la chimie organique; mais cette théorie est tellement cachée, que « nous n'avons aucun espoir de la découvrir, du moins quant à présent. »
« Ces paroles de Berzélius, reprend M. Berthelot, écrites il y a dix ans, « représentaient bien alors la chimie : car elle pouvait décomposer les « substances organiques formées sous l'influence de la vie; mais elle ne « savait point les recomposer avec les corps élémentaires fournis par « l'analyse. Or c'était là la seule preuve décisive que l'on pût invoquer : « l'identité des forces qui régissent les deux chimies ne saurait être « établie qu'en démontrant l'identité des effets les plus essentiels qui « résultent de la mise en œuvre de ces forces; mais on était bien loin, « à cette époque, de pouvoir atteindre un semblable résultat. »

2e passage, p. XXI, XXII, XXIII.

M. Berthelot donne ensuite une idée des décompositions successives qu'une matière organique est susceptible d'éprouver, jusqu'à ce qu'elle soit réduite en ses éléments : par exemple, l'amidon, sous l'influence d'un acide étendu, est réduit en sucre de raisin; celui-ci, par l'action d'un ferment, l'est en acide carbonique et en alcool; l'alcool l'est, par l'acide sulfurique, en eau et en hydrogène bicarboné; et celui-ci, par la chaleur, l'est en hydrogène et en carbone; mais, avant M. Berthelot, on ne savait pas remonter l'échelle « à partir, dit-il, des corps élémentaires

[1] Ces mots ne sont pas en italiques dans le texte original. On verra p. 689, 692, 694, 697, pourquoi nous les avons reproduits autrement qu'ils ne sont imprimés.

« pour former, par le seul jeu des affinités que l'on a coutume de mettre « en œuvre dans la nature inorganique, des carbures d'hydrogène, puis « des alcools et des composés de plus en plus compliqués. »

3e passage, page XXIV.

« Tandis que la chimie minérale part des corps simples et s'élève « graduellement aux composés binaires, ternaires, etc. qui résultent de « la combinaison de ces corps simples, pris deux à deux, trois à trois, etc. « tandis qu'elle va toujours du simple au composé, la chimie organique « procède, en général, inversement. *Tous les auteurs*[1] qui l'ont exposée, en « marchant du connu à l'inconnu, et sans autre point d'appui que des « considérations expérimentales, ont dû prendre leur point de départ « dans les produits immédiats de l'organisation. En général, ils ont pro- « cédé du ligneux et de l'amidon au sucre, du sucre à l'alcool, de « l'alcool, enfin, aux carbures d'hydrogène, c'est-à-dire qu'ils sont partis « des corps les plus composés parmi ceux que nous rencontrons dans les « êtres vivants, puis ils sont descendus, par une analyse successive, en « traversant l'étude d'êtres de plus en plus simples, jusqu'aux composés « binaires et jusqu'aux éléments. *La science se trouve, dès lors, comme « suspendue dans le vide et privée d'une base indépendante*[2]. Si quelques « chimistes ont suivi un ordre différent dans ces explications, cependant « ils ont été forcés de donner aux composés organiques qu'ils ont voulu « décrire en première ligne, la même origine physiologique que tous « les autres auteurs, c'est-à-dire de les obtenir au moyen d'autres com- « posés organiques plus complexes, ce que les êtres vivants seuls sont « aptes à produire[3]. »

4e passage, page XXV.

« . . . . . Bref, les exemples de synthèse étaient, jusqu'ici, si rares, tel- « lement isolés et si peu féconds, que la *plupart des esprits*[4] étaient portés « à regarder comme chimérique toute espérance de refaire d'une manière « générale les substances organiques, au moyen des corps simples qui « les constituent. Quelles que fussent les opinions spéculatives sur ce « sujet, *aucun alcool n'avait été produit* expérimentalement au moyen d'un « carbure d'hydrogène[5], aucun carbure n'avait été formé avec les élé-

[1] Ces mots ne sont pas en italique dans le texte. Nous verrons, page 690, que nous avons fait, en 1829 et 1830, autrement que *tous*. — [2] P. 693. — [3] P. 689. — [4] Pourquoi M. Berthelot n'a-t-il pas cité la minorité des auteurs? (Page 684.) — [5] Dans l'intérêt de l'histoire de la science, nous aurions désiré que M. Berthelot eût dit pourquoi il n'admettait pas comme exacts les faits suivants :

« ments. En envisageant l'extrême mobilité des composés organiques, « leur physionomie particulière, la facilité avec laquelle les forces les « plus faibles opèrent leur destruction, plusieurs chimistes continuaient « même à penser que leur formation au sein des organismes vivants « dépendait de l'action mystérieuse de la force vitale, action opposée « en lutte continuelle avec celles que nous sommes habitués à regarder « comme la cause des phénomènes chimiques ordinaires. C'est ainsi « que Gerhardt avait pu dire, il y a quelques années, en parlant de « son système de classification : « J'y démontre que le chimiste fait « tout l'opposé de la nature vivante, qu'il brûle, détruit, opère par « analyse; que la force vitale seule opère par synthèse, qu'elle recons- « truit l'édifice abattu par les forces chimiques. »

« Ces citations attestent l'état d'imperfection dans lequel la chimie « organique était demeurée jusqu'à ces dernières années, l'impossibilité « où elle se trouvait d'établir expérimentalement ses doctrines sur les « mêmes fondements simples et absolus que la chimie minérale......
« ..... *La synthèse seule peut établir d'une manière définitive l'identité des « forces qui agissent dans la chimie minérale avec celles qui agissent dans la « chimie organique*, en montrant que les premières suffisent pour repro- « duire tous les effets et tous les composés auxquels les secondes donnent « naissance. »

5e passage, pages XXVI, XXVII.

« C'est cette œuvre que j'ai poursuivie pendant dix ans, et dont le « présent ouvrage renferme l'application générale à la chimie organique. « En effet, j'ai entrepris de procéder en chimie organique comme on

1° M. Hennel dit avoir reconnu l'existence de l'acide sulfovinique dans de l'acide sulfurique, auquel M. Faraday avait fait absorber environ 80 fois son volume de *gaz oléfiant* (*hydrogène bicarboné*). (*Annales de chimie et de physique*, t. XXXV, page 159, année 1827.)

2° M. Hennel a obtenu de l'*alcool* en distillant du sulfovinate de potasse mêlé à son poids d'eau, puis à une quantité d'acide sulfurique capable de saturer à peu près la potasse du sel. (*Annales de chimie et de physique*, tome XLII, page 81; il s'agit d'un mémoire lu à la Société royale de Londres, le 19 juin 1828.)

Conclusion :

1° Il nous semble donc que M. Hennel admettait la possibilité de faire l'acide sulfovinique avec de l'acide sulfurique et un carbure d'hydrogène;

2° Et qu'il avait parfaitement démontré ensuite que l'acide sulfovinique, soumis à l'action de l'eau bouillante, produit de l'alcool.

Serullas, sans connaître le second mémoire de M. Hennel, était arrivé à ce résultat dans un mémoire fort remarquable, lu à l'Académie des sciences le 22 octobre 1828.

« sait le faire, depuis près d'un siècle, en chimie minérale, c'est-à-dire de « composer les matières organiques en combinant leurs éléments à l'aide « des seules forces chimiques. *Le succès de ces expériences permettra désor- « mais de présenter l'ensemble de la science avec toute rigueur, en marchant « du simple au composé, du connu à l'inconnu, et sans s'appuyer sur d'autres « idées que sur celles qui résultent de l'étude purement physique et chimique « des substances minérales. Au lieu de prendre son origine dans les phénomènes « de la vie, la chimie organique se trouve maintenant posséder une base indé- « pendante ; elle peut rendre à son tour à la physiologie les secours qu'elle en « a si longtemps tirés*[1].

« Cette marche nouvelle de la chimie organique s'effectue en procé- « dant suivant les mêmes idées qui ont fondé la synthèse en chimie mi- « nérale. Dans les deux cas, il suffit de suivre une marche inverse de « celle de l'analyse. »

En définitive, avant M. Berthelot, les synthèses faites en chimie organique étaient insignifiantes quant aux conséquences; une opposition extrême séparait la chimie minérale de la chimie organique, parce que celle-ci reposait sur l'analyse, et la première sur la synthèse. Voilà bien deux opinions énoncées dans les passages que nous venons de citer, et parce qu'elles sont présentées par l'auteur sous la forme historique, nous devons, tout en examinant le fond, rechercher en même temps si l'historien a été curieux de réunir tous les faits afférents à son sujet, en un mot, s'il a parlé de toutes les opinions qui ont de l'analogie avec les siennes, comme il a parlé explicitement des opinions de Berzélius, de Gerhardt, qu'il rejette parce que, à son avis, elles sont contraires à la vérité.

Au lieu de discuter chacun des passages que nous venons de citer successivement et dans l'ordre même où l'auteur les a écrits, nous avons préféré en discuter l'ensemble afin que l'on suivît mieux l'enchaînement des idées de M. Berthelot. C'est à nous maintenant de recourir à l'analyse dans l'intérêt de la vérité, et, pour donner à nos opinions toute la clarté et la précision dont elles sont susceptibles, nous distinguerons deux points qui ne le sont pas suffisamment dans les passages que nous venons de citer : le premier concerne l'étude des espèces chimiques organiques une fois extraites du corps vivant qui les a produites ; évidemment elles concernent l'étude de la matière organique *morte;* le deuxième point est relatif à la nature des forces qui animent le *corps vivant;* et, si l'on veut bien réfléchir aux citations qu'a faites M. Berthelot, dans le premier passage, des paroles de Berzélius d'abord, et ensuite de celles de

[1] Page 692.

Gerhardt, on verra qu'elles ont trait surtout à ces forces du corps vivant plutôt qu'aux espèces chimiques produites sous l'influence de la vie. Conséquemment à cette remarque, nous traiterons, dans un premier paragraphe, *de la fusion de la chimie organique avec la chimie minérale;* et, dans un deuxième, *de la nature des forces des corps vivants.*

§ I[er].

La fusion de la chimie organique végétale et animale avec la chimie minérale a été opérée avant M. Berthelot.

Est-il conforme à l'histoire de dire que, depuis Buffon jusqu'en 1849, où Berzélius exprimait les paroles citées par M. Berthelot, aucune opinion n'a été émise, aucun écrit n'a été publié, aucun système de vues coordonnées n'a été présenté au public, avec l'intention explicite de son auteur de confondre en une branche unique de connaissances la chimie minérale, la chimie végétale et la chimie animale; et que, dès lors, M. Berthelot soit fondé en raison à dire que, grâce à la synthèse organique formulée comme il le fait aujourd'hui, après dix ans de recherches, les trois chimies doivent se confondre en une seule, qui sera fondée sur la synthèse, par la raison qu'elle procédera des corps simples aux corps composés, indépendamment de la considération de l'origine organique ou inorganique de la matière? Nous répondrons négativement, parce que ces prétentions sont contraires à l'histoire.

En effet, nous avons commencé à traiter cette question avant 1814, et nous avons formulé notre opinion sur la fusion de la chimie animale et de la chimie végétale avec la chimie minérale en 1829 et 1830. Voici la succession de nos raisonnements.

Nous allons reproduire la suite de nos idées sous la forme de quatre propositions en observant l'ordre chronologique de la publication des écrits où ces idées sont exposées.

1° Nous avons montré d'abord qu'il n'est pas exact de dire que les composés minéraux diffèrent par la stabilité des composés organiques.

2° Nous avons défini l'espèce chimique dans les corps simples et les corps composés, en ayant égard, pour ceux-ci, à trois ordres de considérations.

3° Nous avons fait voir qu'aucun caractère ne distinguant l'espèce chimique composée d'origine minérale, de l'espèce composée d'origine organique, on ne peut classer les espèces, eu égard à la diversité de leur origine.

4° Nous avons donné une classification des espèces chimiques indé-

pendante de leur origine et uniquement fondée sur des considérations chimiques.

Telles sont les quatre propositions que nous allons successivement développer.

Première proposition.

Les composés inorganiques ne diffèrent pas essentiellement des composés organiques par la stabilité.

La première chose que nous apercevons en jetant les yeux autour de nous, avec l'intention de regarder la matière minérale et la matière organique morte, telle que des débris de végétaux ou d'animaux, c'est, d'une part, l'aptitude de la première à conserver la forme de roche, de pierre, de sable, de terre arable, de poussière, qu'elle peut avoir, suivant les divers degrés de cohésion dont ses parties sont susceptibles, et, d'autre part, c'est l'aptitude contraire de la matière organique à changer incessamment de forme; c'est sa dispersion graduelle jusqu'au moment où elle est réduite à un faible résidu de matière minérale fixe. Il suffit donc de l'observation la plus légère pour apercevoir l'opposition de la *stabilité de la matière minérale* à *l'instabilité de la matière organique morte*.

Cette opposition est-elle essentielle aux deux matières, ou provient-elle d'une circonstance qui pourrait ne pas être, de sorte qu'en apportant certains changements aux circonstances où nous avons observé *la stabilité* de la *matière minérale et l'instabilité* de la *matière organique*, nous pourrions observer en elles des aptitudes différentes? Voilà ce qui nous frappait l'esprit dès 1814, et voici comment alors nous expliquions l'opposition apparente des deux sortes de matières :

La stabilité de la matière minérale que nous voyons sous forme de roche, de pierre, de sable, de terre, de poussière, tient à ce que, dans cet état, les éléments de cette matière minérale ont satisfait aux affinités les plus énergiques, qui les sollicitent dans les circonstances de température, de pression, d'électricité où elles se trouvent placées au sein des eaux ou de l'atmosphère; leurs éléments étant ainsi en équilibre relativement à l'oxygène de l'eau et à celui de l'atmosphère, il n'y a pas de raison de changement.

Les matières organiques, essentiellement formées de carbone, d'hydrogène, d'azote, de soufre, de phosphore et d'une quantité d'oxygène tout à fait insuffisante pour neutraliser ces combustibles, les matières organiques, disons-nous, ont tendance, au contraire, à se simplifier dans

les circonstances actuelles de température, de lumière et d'électricité, sous l'influence de l'eau et de l'oxygène atmosphérique, et le but de cette tendance est, en définitive, la production de l'acide carbonique, de l'eau, de l'ammoniaque, et même de l'acide azotique, tous composés binaires et volatils; le soufre peut former de l'acide sulfhydrique et de l'acide sulfurique, et le phosphore de l'acide phosphorique. Une autre cause d'instabilité de plusieurs composés organiques est, toutes choses égales d'ailleurs, le grand nombre d'atomes qui entrent dans leur composition élémentaire.

Telles sont donc les causes de stabilité de la matière minérale et de l'instabilité de la matière organique morte, que nous observons autour de nous.

La stabilité, disons-nous, ne peut être considérée comme essentielle à la matière minérale, et la preuve en est dans l'instabilité de nombreux composés que cette matière est susceptible de donner, quand on met des corps absolument étrangers à la nature organique en contact mutuel, et ce dans des circonstances plus ou moins analogues à celles où les corps vivants produisent les principes immédiats qui les constituent. Citons comme exemple tous les composés vraiment intactiles, l'or, l'argent, le mercure, fulminants; le chlorure d'azote; le siliciure d'hydrogène et le phosphure d'hydrogène, spontanément inflammables à l'air; citons les oxacides de soufre, qui, quoique binaires, renferment beaucoup plus d'atomes que les acides sulfureux ou sulfurique, et dont l'instabilité est la conséquence même d'un grand nombre d'atomes qui n'appartiennent cependant qu'à deux espèces de corps simples.

Deuxième proposition

Concernant la définition des espèces chimiques, et la définition des espèces de corps composés, en ayant égard à trois ordres de considérations.

En même temps que nous énoncions la première proposition, nous donnions la définition de l'espèce considérée dans le *principe immédiat* d'origine organique; et, en faisant la revue des diverses espèces de ces principes d'origine végétale, nous les distinguions des matières appelées *graisses*, *huiles fixes*, *huiles volatiles*, *résines*, *gommes-résines*, etc. et nous montrions que ces dernières matières ne sont que des mélanges ou des combinaisons indéfinies de diverses espèces chimiques de principes immédiats. Ces considérations sur la composition des végétaux, imprimées en 1814, dans le premier volume des *Éléments de physiologie végétale*

et de botanique, de Mirbel, sont le point de départ de tout ce que nous avons publié depuis sur l'*espèce* et sur l'*analyse immédiate*.

Dès cette époque, notre définition de l'espèce chimique dans les corps composés, indépendamment de l'origine, reposait sur trois ordres de considérations; la nature des éléments, leurs proportions et leur arrangement, et alors nous ne pouvions citer, en faveur de l'influence de l'arrangement sur les propriétés des corps, que l'acide acétique et le ligneux, formés, selon Gay-Lussac, des mêmes éléments unis dans les mêmes proportions.

La définition de l'espèce fut reproduite dans plusieurs articles du *Dictionnaire des sciences naturelles;* l'exactitude en fut démontrée encore dans notre ouvrage sur les corps gras d'origine animale (1823), et l'on vit clairement alors combien nous avions eu raison, dès 1814, de distinguer les principes immédiats d'avec leurs *ensembles* en proportions indéfinies appelés *cires*, *suifs*, *graisses*, *beurres*, *huiles*, etc. puisque, grâce à cette distinction du *défini* dans les espèces chimiques obtenues à l'état de pureté, d'avec *l'indéfini* de propriétés et de composition élémentaire de ces ensembles, on pouvait prononcer avec assurance que Berzélius, dans la première édition de son *Essai sur la théorie des proportions chimiques* (1819), avait émis une opinion inexacte sur la composition des principes immédiats d'origine organique, en disant (page 40):

« Les lois qui limitent les combinaisons des atomes élémentaires dans « la nature organique diffèrent beaucoup de celles que nous venons « d'examiner, et permettent une telle multiplicité dans les combinaisons, « qu'on peut dire qu'il n'y existe aucune proportion déterminée. Le seul « phénomène analogue à ces lois qu'on peut y découvrir, c'est que les « substances qui ont entièrement les mêmes propriétés ont aussi la même « composition. Dans la nature organique, les degrés de combinaison sont « presque à l'infini et n'ont aucune analogie avec ceux qu'offre la nature « organique. »

Berzélius supprima ce passage dans la seconde édition de son *Essai* (1835).

Troisième proposition.

Aucun caractère ne distingue les espèces composées inorganiques des espèces composées organiques.

Dans nos *Considérations générales sur l'analyse organique et sur ses applications*, publiées en 1824, nous présentâmes l'ensemble de nos idées; nous suivîmes toutes les conséquences principales de la définition de

l'espèce chimique dans l'étude de la chimie organique, et, dans le 1er chapitre, intitulé, *Composition élémentaire des êtres organisés. Composés qui constituent ces êtres, distingués en organiques et en inorganiques,* nous nous énonçâmes dans les termes suivants (pages 6 et 7, alinéa 6, 7 et 8):

« 6. Depuis l'établissement de la chimie antiphlogistique, on a généralement distingué deux classes de composés dans les êtres organisés : « des *composés organiques* et des *composés inorganiques.*

« Les *composés organiques* ne se trouvent pas dans le règne inorganique; d'après cela, ils semblent ne pouvoir être produits que sous « l'influence de la vie d'un être organisé, soit d'un végétal, soit d'un animal; tels sont les sucres, les huiles, l'albumine, la fibrine.

« Les *composés inorganiques,* au contraire, se trouvent dans le règne « minéral, comme dans les végétaux et les animaux; tels sont l'eau, les « acides sulfurique, phosphorique, carbonique, nitrique, les chlorures « et les iodures de potassium et de sodium; la potasse, la soude, la « magnésie, la chaux, l'alumine, l'ammoniaque.

« 7. Dans la plupart des composés organiques oxygénés, l'oxygène « est dans une proportion inférieure à celle qui serait nécessaire pour « convertir l'hydrogène et le carbone en eau et en acide carbonique, ou « même en oxyde de carbone; tandis que, dans les composés inorganiques oxygénés, l'oxygène est toujours dans une proportion exacte pour « représenter, avec les combustibles auxquels il est uni, des oxydes ou « des acides binaires; mais la distinction des composés qui constituent « les êtres organisés en organiques et en inorganiques, ne peut être considérée comme absolue, par la raison qu'il serait contraire à *l'esprit « de la chimie* de *fonder une classification* sur l'impossibilité où l'on a été, « jusqu'à ce moment, de former de toutes pièces un composé organique « absolument identique à un composé qui fait partie d'un être organisé; « et, dans ce que nous savons aujourd'hui, il y a plus de raison d'espérer « qu'on parviendra à opérer cette formation qu'il n'y en a de croire le « contraire. En effet, déjà M. Proust a observé qu'il se produit, pendant « la dissolution des fontes de fer noires dans l'acide sulfurique faible, « une substance huileuse dont l'analogie avec les composés organiques « est évidente; M. Döbereiner, en faisant passer de l'eau en vapeur sur « du charbon incandescent, et ensuite M. Bérard, en chauffant au rouge « cerise un mélange d'acide carbonique, d'hydrogène, d'hydrogène per-« carburé, ont obtenu des substances qui ont quelque ressemblance avec « les corps gras d'origine organique.

« 8. J'observerai que l'expression de *composés organiques* a été étendue « à toutes les substances qui, provenant des composés organiques altérés

« par la chaleur, les acides, les alcalis, etc. n'ont point d'analogues dans « le règne inorganique. »

Quatrième proposition

Concernant une classification des espèces chimiques, indépendante de leur origine et uniquement fondés sur des considérations chimiques.

Les citations précédentes ne montrent-elles pas clairement que, dès 1824, nous ne reconnaissions pas de limite véritable entre la chimie minérale et la chimie organique; mais nous allâmes plus loin dans nos cours, ainsi que le témoignent nos *Leçons de chimie appliquée à la teinture, imprimées en 1829 et 1830*. Dans les deux premières leçons, la *chimie* et l'*espèce*, eu égard au corps simple et au corps composé, sont nettement définies conformément aux vues précédentes; et le point sur lequel nous insistons en ce moment, c'est que les espèces chimiques y sont étudiées successivement dans six divisions, d'après des considérations purement chimiques et conséquemment à ce principe incontestable, que *la chimie ayant en elle tous les moyens de connaître parfaitement l'histoire des espèces chimiques, au point de vue spécial où elle envisage la matière, elle n'a pas besoin de prendre en considération l'origine minérale ou organique de ces espèces pour atteindre son but.* Voici les six divisions :

1re Division. — Des corps simples et de leurs principaux composés définis binaires, comburants et combustibles, acides, alcalins et neutres.

2e Division. — Des composés définis ternaires, quaternaires, etc. qui paraissent formés d'un comburant simple uni à un combustible composé, ou d'un comburant composé uni à un combustible simple.

3e Division. — Des acides et des bases salifiables ternaires, quaternaires, etc. qui ne rentrent pas dans la division précédente, parce que l'état actuel de la science ne permet pas encore de les considérer comme des composés immédiats d'un comburant et d'un combustible.

4e Division. — Des sels proprement dits.

5e Division. — Des composés définis ternaires, quaternaires, etc. qui paraissent formés d'un composé électro-négatif faisant fonction d'acide et d'un composé électro-positif faisant fonction d'alcali.

6e Division. — Des composés définis ternaires, quaternaires, etc. neutres, aux réactifs colorés, qu'on ne peut considérer encore comme des composés immédiats, soit d'un comburant simple ou composé uni à un combustible composé ou simple, soit de deux composés dont l'un fait fonction d'acide et l'autre fait fonction d'alcali.

7ᵉ Division. — Composés indéfinis ou mélanges de plusieurs principes immédiats organiques.

Cette classification ne comprend que des espèces chimiques, car les combinaisons indéfinies, ou les mélanges d'espèces dont la connaissance intéresse la pratique de la teinture et, selon nous, la théorie de l'art, sont reléguées dans une dernière division.

La classification des espèces comprises dans les six premières divisions repose sur six ordres de considérations, toutes chimiques :

1° Le nombre des éléments;

2° La propriété comburante et la propriété combustible;

3° La propriété acide et la propriété alcaline;

4° La neutralité aux réactifs colorés;

5° L'arrangement des éléments;

6° La probabilité qu'il y avait, en 1829 et 1830, d'admettre ou de ne pas admettre dans un composé donné un certain arrangement plutôt qu'un autre.

Dans cette classification, il n'y a plus de distinction entre les chimies minérale, végétale et animale. On va du simple au composé. Les propriétés antagonistes, soit comburante et combustible, soit acide et alcaline, ont été préalablement définies au point de vue corrélatif le plus général, et ont été considérées, en définitive, comme de simples *affinités mutuelles* plus ou moins énergiques que possèdent des corps dits *combustibles* et *comburants*, et des corps composés dits *acides* et *alcalins*, et cette manière d'envisager les propriétés dites *antagonistes* ne prête pas aux objections qu'on a faites à ce qu'on a appelé *le dualisme*. Enfin l'arrangement des atomes ou molécules a été pris en considération toutes les fois qu'il s'est agi de savoir si une matière complexe pouvait être envisagée, à cette époque de la science, comme réductible en comburant et en combustible, ou en acide et en base salifiable.

La fusion de la chimie minérale avec la chimie organique, en ce qui concerne les *espèces chimiques*, telles que nous les avons définies, existe donc *de fait* dans cette classification. Elle était donc possible avant les *synthèses organiques* de M. Berthelot, et, si l'on veut bien y réfléchir, on en trouvera la cause dans nos études sur l'espèce chimique, et dans le sens précis que nous avons donné aux considérations par lesquelles nous l'avons définie. Un homme célèbre à plus d'un titre, avec lequel nous n'avons jamais eu aucune relation, a adopté nos idées et les a jugées par des paroles trop flatteuses pour que nous les reproduisions; nous nous contenterons d'indiquer l'ouvrage où elles se trouvent[1].

[1] *Esquisse d'une philosophie*, par F. Lamennais, t. IV, p. 194. Voir la note.

Nous laissons à nos lecteurs à résoudre la question de savoir si l'histoire de la *composition organique*, qu'on fait commencer à Buffon, ne devait pas comprendre, sinon un exposé, du moins une indication des vues générales et des applications particulières que nous venons de résumer, puisqu'elles se rapportent à une période de temps antérieure aux paroles que Berzélius écrivait en 1849, paroles qu'on a citées immédiatement après Buffon. Nous demanderons si la lacune que nous signalons dans l'ouvrage de M. Berthelot est justifiée par ces mots, *l'opinion de Berzélius* (qu'il combat) *est celle de la plupart des chimistes de ce temps;* ou bien si le devoir de l'historien ne lui faisait pas une obligation de citer le nom des auteurs qui, longtemps avant lui, avaient énoncé des opinions qu'il donne aujourd'hui comme des conséquences de ses synthèses organiques.

Examinons maintenant s'il est vrai, conformément aux prétentions précédentes, que la chimie organique cesse, par les travaux de M. Berthelot, d'être tributaire de l'histoire naturelle et de la physiologie, que, « au lieu de prendre son origine dans les phénomènes de la vie, la chi-« mie organique se trouve maintenant posséder une *base indépendante*, « qu'elle peut rendre, à son tour, à la physiologie les secours qu'elle en a « si longtemps tirés. » (Page XXVI et XXVII.)

M. Berthelot veut-il dire que la physiologie a d'abord donné *secours* à la chimie organique, en lui procurant des principes immédiats qu'elle n'aurait pu trouver ailleurs? cela est incontestable; mais le mot *secours*, qui semble *personnifier la physiologie et la chimie*, sans qu'on voie l'intervention de l'homme chimiste, est-il juste? La phrase où entre le mot *secours* a-t-elle un sens clair? C'est ce que nous ne pensons pas.

Si l'on entend dire que la physiologie a été généreuse, en donnant à la chimie ce que celle-ci n'eût pas trouvé ailleurs, ne s'ensuit-il pas que la chimie a été redevable à la physiologie jusqu'à M. Berthelot? Et, si la physiologie a été généreuse, en réalité, comme le prétend M. Berthelot, c'est qu'elle pouvait se passer de la chimie, et que, créatrice des principes immédiats, elle avait sans doute conscience de ce qu'elle faisait. Nous ne comprenons la phrase de M. Berthelot qu'avec ce sens.

Mais, ce sens admis, nous ne comprenons plus que la chimie, grâce à M. Berthelot, va rendre à la physiologie le secours que si longtemps elle en a tiré. Car la physiologie, supposée créatrice, savait ce qu'elle faisait; elle obligeait la chimie sans être payée de retour, et celle-ci était tributaire de la physiologie : Cela admis, qu'est-ce que la chimie enseignera à la physiologie, quand M. Berthelot fera ce que celle-ci a créé de tout temps, en un mot de quel secours sera la chimie à la physiologie? En

continuant le style figuré de M. Berthelot, nous ne concevrions clairement qu'une chose; la jalousie de la physiologie de voir la chimie se passer d'elle pour faire des principes immédiats, de sorte que la physiologie serait animée contre la chimie du sentiment que la fable attribue à Jupiter contre Prométhée!

Si l'on envisage les choses sous leur véritable aspect, sans le langage figuré de M. Berthelot, sans la personnification de la chimie et de la physiologie, mais en ayant égard au savant curieux de connaître, au savant qui est le père véritable de ce qu'on appelle les sciences en général et la physiologie et la chimie en particulier, on verra, disons-nous, le savant livré à l'étude des phénomènes de la vie recourir à la chimie pour connaître la composition immédiate des liquides et des solides constituant les corps vivants; et, s'il est parfaitement vrai que la connaissance de la nature des produits de l'organisation a accru le domaine de la chimie, il n'est pas exact de prétendre qu'avant M. Berthelot la chimie n'avait point éclairé la physiologie.

Quelle que soit la valeur que nous attachions aux recherches expérimentales de M. Berthelot, nous ne pouvons admettre qu'avant elles la *science* (c'est, pensons-nous, la chimie organique) *était comme suspendue dans le vide et privée d'une base indépendante* (page XXIV), et que les *synthèses* organiques de M. Berthelot sont *cette base indépendante qui lui manquait*. Quoique nous eussions encore beaucoup à dire, nous craindrions, en prolongeant davantage cet examen, de faire croire au lecteur qu'adversaire des *synthèses organiques*, nous en méconnaissons l'importance réelle au double point de vue de la chimie et de la physiologie. Ce que nous combattons comme une erreur, c'est ce contraste bien réellement existant dans les citations que nous avons faites du texte de M. Berthelot, qu'avant lui la chimie était débitrice ou tributaire de la physiologie, et que, depuis lui, c'est la physiologie qui va le devenir de la chimie.

Dans ce paragraphe, nous nous sommes, à dessein, abstenu de parler des forces auxquelles on peut attribuer la formation des produits de l'organisation, parce que, comme nous en avons fait la remarque, la recherche de ces forces est distincte de l'étude des propriétés des espèces d'origine organique, et que nous avons montré la fusion de la chimie minérale avec la chimie organique comme indépendante de ces recherches; en un mot, la fusion des deux chimies est le résultat de *la chimie appliquée à l'étude des corps organiques morts*, tandis que la recherche de la nature des forces qui régissent les corps vivants appartient *à la chimie appliquée à l'étude des corps vivants*, et, en ce cas, elle concourt

avec la physique, la physiologie, l'anatomie, à la solution des problèmes que cette étude se propose.

M. Berthelot, sans s'occuper de cette distinction, a fait ce raisonnement : les chimistes adversaires de son opinion, relativement à la fusion de la chimie organique avec la chimie minérale, concluent la différence des deux chimies de l'impossibilité de reproduire, dans les laboratoires, les produits d'origine organique (p. xix); M. Berthelot, ayant montré que cette impossibilité n'est pas réelle, formule son opinion dans les termes suivants... «Mais cette analyse (organique) est-elle « complète? Ces lois donnent-elles une idée suffisante de *toutes les forces* « qui président à la formation même des substances organiques? C'est « ce que la synthèse peut seule démontrer; seule elle peut établir d'une « manière définitive *l'identité des forces qui agissent dans la chimie minérale* « *avec celles qui agissent dans la chimie organique, en montrant que les pre-* « *mières suffisent pour reproduire tous les effets et tous les composés auxquels* « *les secondes donnent naissance.* »

Nous allons examiner, dans le paragraphe suivant (§ 2), cette manière de voir de M. Berthelot.

§ 2.

De l'étude de la nature des forces des corps vivants.

La synthèse d'une espèce chimique d'origine organique a-t-elle la signification que M. Berthelot lui attribue relativement à la nature des forces du corps vivant producteur de cette espèce, *forces qu'il considère avec certitude comme identiques à celles de la nature inorganique, à cause de l'identité du produit?* C'est ce que nous ne pensons pas, et le raisonnement par lequel nous rejetons cette opinion est absolument indépendant de celui par lequel on a conclu la diversité de nature des forces, d'après la prétendue impossibilité qu'on a admise de reproduire, dans les laboratoires, une espèce chimique d'origine organique.

M. Berthelot n'ayant pas donné la raison pourquoi il conclut l'identité des forces minérales et des forces vitales d'après l'identité de leurs produits, nous ne nous permettrons pas de soumettre à la critique un raisonnement que nous ne connaissons pas. Mais nous avouons qu'admettant l'influence du principe de l'*état antérieur*, qui, dans un corps vivant est l'organisation, principe qui n'a pas son correspondant dans le monde minéral, nous aurions voulu savoir, si, parce que M. Berthelot, par une très-belle synthèse, a formé de l'acide formique, en mettant en contact de l'oxyde de carbone, de la potasse et de l'eau, il se croit

en droit de conclure sans recherche ultérieure, que l'acide formique est produit de la même manière dans la fourmi. Quant à nous, ignorant la manière de voir de M. Berthelot, nous n'en tirons que des inductions pour rechercher ce qui se passe dans l'économie animale de cet insecte.

M. Berthelot a reproduit la stéarine, la margarine, l'oléine, etc. par l'union des acides stéarique, margarique, oléique, etc. avec la glycérine. Qu'en conclut-il relativement à la formation des graisses représentées par stéarine, margarine, oléine, etc. dans l'économie animale? Les acides gras et la glycérine préexistent-ils à la formation de la graisse, ou celle-ci provient-elle d'une seule matière ou de deux matières équivalentes à acides gras et glycérine, conformément à nos idées sur les *compositions équivalentes*? Voilà des questions que nous ne voyons pas résolues immédiatement par la synthèse des corps gras; mais cette synthèse nous paraît précieuse par les inductions qu'elle suggère pour la recherche des circonstances où la graisse est produite dans l'économie animale, lorsqu'on prend en considération l'*état antérieur* des choses qui précède cette production.

Dans l'ouvrage consacré à l'étude de l'espèce chimique d'origine organique, nous avons exposé notre manière de voir sur la recherche [1] des forces qui animent les corps vivants; si nous n'avons pas tranché la question absolument, soit dans le sens des savants qui rejettent de l'économie vivante toute force essentiellement différente de celles qui régissent la matière brute, soit dans le sens des vitalistes absolus qui font dériver les phénomènes vitaux de forces particulières aux corps vivants, nous pensons avoir fait une chose utile en posant la question comme nous allons le dire.

Nous avons fait remarquer que les partisans de la première opinion ne l'avaient pas démontrée, parce que, souvent, ils avaient négligé de prouver expérimentalement l'existence de la force à laquelle ils attribuaient un certain effet, et qu'ils s'étaient abstenus de chercher à reconnaître si l'effet attribué à une cause était proportionnel à l'intensité de cette cause; nous avons ajouté que ce n'était qu'après avoir échoué dans la recherche des forces du domaine de la nature inorganique qu'il fallait recourir aux forces vitales. Il est entendu que, dans les recherches des causes des phénomènes que présentent les corps vivants, nous n'avons jamais compris que les *causes immédiates* des effets, et jamais les causes éloignées.

[1] *Considérations générales sur l'analyse organique*, 1824.

Nous n'avons jamais perdu de vue, dans nos travaux, les conséquences que nos expériences pouvaient avoir pour éclaircir l'histoire de l'économie organique; aussi, avons-nous insisté sur les phénomènes successifs de décoloration du bleu de Prusse, exposé dans le vide d'air à la lumière solaire, et de recoloration par le contact de l'oxygène atmosphérique; nous avons montré que la succession de ces phénomènes avait des analogies avec ceux de l'économie organique, et que l'étude de certaines propriétés de la matière minérale ou de la matière organique morte pouvait éclairer la physiologie, par la raison qu'il était possible qu'un phénomène vital fût le simple effet d'une propriété que manifestait une matière dans l'économie vivante, comme elle pouvait la manifester hors du corps vivant où on l'observait.

C'est à la suite du mémoire où nous signalions ces phénomènes curieux, que nous publiâmes des *Considérations générales et inductions relatives à la matière des êtres vivants*, insérées dans le *Journal des Savants*[1]; elles sont le complément des vues qui terminent nos *Considérations générales sur l'analyse organique* (1824). Après avoir montré le secours que les *compositions* que nous appelons *équivalentes* donnent au physiologiste curieux de connaître les phénomènes de la nutrition et de l'assimilation, et combien il importe à l'application des sciences du monde inorganique, à la connaissance des phénomènes de la vie, de ne rechercher que les causes immédiates, nous confessions que, lors même qu'on aurait expliqué tous les phénomènes de la respiration, de la circulation, des sécrétions, de l'assimilation, par les sciences mécaniques physiques et chimiques, vraisemblablement nous n'en serions guère plus avancés que nous ne le sommes sur la cause première de la vie : car, si ces phénomènes sont réellement des effets dont les causes prochaines rentrent dans le domaine des sciences que nous venons de nommer, il est évident qu'il y a au delà une cause plus générale, dont l'effet, réduit à l'expression la plus simple, se révèle dans le développement progressif du germe et de l'être qui en provient... C'est bien effectivement la puissance qu'a le germe de se développer peu à peu aux dépens du monde extérieur, de manière à représenter l'être d'où il émane, et à reproduire des individus semblables à lui-même, c'est cette puissance dont l'action nous échappe à son origine, et ne se révèle à nos sens que quand le germe est déjà un corps organisé, qui est le fait capital de l'organisation, le mystère de la vie; car l'être vivant ne peut se développer avec la constance que nous observons dans sa forme et les fonctions de ses organes, sans qu'il y ait

[1] Année 1837.

une harmonie préétablie entre toutes ses parties et les conditions extérieures où son existence est possible; par conséquent, sans que toutes les forces auxquelles nous rapportons immédiatement les phénomènes de la vie soient balancées dans leurs oppositions, coordonnées dans leurs actes successifs, de manière à concourir toutes vers un but unique. *Eh bien, il est évident pour nous que ce qui distingue essentiellement le corps organisé du corps brut, ce n'est point la nature des forces auxquelles nous rapportons immédiatement les phénomènes de la vie, mais bien la cause première du balancement essentiel de ces forces et de leur coordination, pour maintenir la vie dans un assemblage de molécules assujetties à une forme déterminée susceptible d'accroissement régulier aux dépens du monde extérieur, et capable de se continuer dans l'espace et dans le temps.*

Convaincu depuis longtemps des bienfaits de la vérité, nous avons toujours éprouvé une véritable peine de ce qui pouvait en entraver la connaissance; de là nos regrets de tentatives faites pour expliquer les phénomènes les plus mystérieux de l'organisation, au nom des sciences, sans que les auteurs de ces tentatives connussent les conditions à remplir, nous ne disons pas pour résoudre de tels problèmes, mais pour se préparer à les traiter, de là, nos regrets encore d'explications prétendues scientifiques données à l'appui d'hypothèses gratuites et réputées même dangereuses. Ces tentatives, faites en dehors de toute méthode scientifique, ont eu l'inconvénient, à plusieurs reprises, de susciter contre les sciences en général, et en particulier contre la recherche des causes des phénomènes des corps vivants, des objections sans fondement réel : cependant, en ayant égard à la gravité des personnes qui les faisaient, à leurs convictions et à la pureté de leurs intentions, nous avons jugé convenable de réfuter sérieusement ces objections, non en les discutant avec leurs auteurs, mais en exposant au public la raison de ces recherches dans l'intérêt de la vérité et de la philosophie la plus pure. Tels ont été nos motifs pour engager avec insistance un de nos confrères de l'Académie, aussi sincèrement religieux qu'éminent mathématicien, à examiner la méthode que nous recommandions dans l'étude des phénomènes de la vie. C'est donc à nos pressantes sollicitations qu'il examina cette méthode, et que, dans un mémoire lu à l'Académie des sciences, le 14 juillet 1845, et imprimé dans les *Comptes rendus* de l'Académie des sciences (tome XXI), il y donna son approbation dans les termes suivants : « La lecture attentive d'un mémoire publié dans le *Journal des* « *Savants*, en 1837, par notre honorable confrère, M. Chevreul, a été « pour moi une autre occasion d'approfondir le même sujet. L'avantage « que présente la culture simultanée des diverses branches des sciences

« mathématiques, physiques et naturelles, au sein d'une même académie, « consiste principalement en ce que ces sciences peuvent se prêter de « mutuels secours, s'éclairer les unes les autres. Toutes les vérités se lient, « s'enchaînent entre elles ; et, comme le mémoire de M. Chevreul se rap- « portait à des questions dont je me suis moi-même occupé, notre con- « frère a bien voulu me témoigner le désir que ces questions devinssent « pour moi l'objet de méditations nouvelles. *Les conclusions auxquelles je « suis parvenu s'accordent, ainsi que je l'expliquerai plus tard, avec celles que « notre confrère a énoncées à la fin de son mémoire...* »

Nous nous félicitons de l'occasion qui se présente aujourd'hui de payer un hommage à la mémoire de M. Augustin Cauchy, et de joindre notre voix à celle de l'illustre doyen de l'Académie des sciences, M. Biot, qui a été si heureusement inspiré dans la notice où il a apprécié le génie de l'illustre géomètre que l'Académie des sciences venait de perdre.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

La République de Cicéron, traduite d'après le texte découvert par M. Mai, avec un discours préliminaire et des suppléments historiques. Nouvelle édition, revue et corrigée, par M. Villemain, de l'Académie française. Paris, 1858, in-8°.

QUATRIÈME ARTICLE[1].

Je ne reviendrai plus sur l'orthographe suivie à Rome, au temps d'Auguste, bien que j'eusse encore beaucoup à dire[2]; ma digression sur

[1] Voy. le *Journal des Savants*, cahiers de novembre 1859, février et mars 1860. — [2] J'ai reproduit, dans mon précédent article, quelques objections que mon savant et affectionné confrère, M. Regnier, m'avait communiquées, touchant le *d* final des anciens latins, et j'ai essayé d'y répondre. Je dois mettre sous les yeux de mes lecteurs les nouvelles et dernières observations de M. Régnier sur cette question.

« Monsieur et très-honoré confrère,

« Je viens de lire, avec infiniment d'intérêt, dans le cahier de mars du *Journal des Savants*, la suite de votre dissertation sur l'orthographe latine. Vos arguments, tous appuyés sur les

ce sujet a déjà été fort longue, et je supprime les développements que je pourrais ajouter, si je cherchais des arguments confirmatifs dans les livres des grammairiens latins qui ont écrit depuis le Ier siècle de l'empire jusqu'au siècle où vécut Cassiodore. Quelque utile, quelque intéressant que pût être ce supplément de preuve, pour compléter mes conclusions sur l'histoire de l'orthographe romaine, je veux m'en abstenir, pour le moment, du moins, afin de rentrer plus tôt dans l'examen critique des autres questions que je me suis proposées, à propos du grand ouvrage politique de Cicéron, et de la traduction qu'en a donnée M. Villemain.

Mais, avant de reprendre l'ordre et le programme que je me suis tracés, je crois devoir quelques lignes à une publication qui, depuis l'époque où mon dernier article a été imprimé, dans le *Journal des Savants*, est venue augmenter le nombre des documents destinés à ser-

faits, me paraissent sans réplique, et je suis très-curieux de savoir ce qu'y répondront les *ἀρχαΐζοντες*.

« A la page 178-179, vous m'avez fait l'honneur de citer la lettre que je vous ai écrite, selon votre désir, le 12 mars dernier, et vous la faites suivre de quelques doutes et objections. Me trouverez-vous indiscret si j'essaye d'y répondre?

« La plupart des formes que vous citez, pour montrer que, dans le bronze des Bacchanales, le *d* final n'est pas restreint aux ablatifs, sont des adverbes dont quelques-uns s'emploient prépositionnellement. Or, la plupart des adverbes, que sont-ils autre chose que d'anciens cas de noms et d'adjectifs? Pour les adverbes de la question *qua*, par exemple, il n'y a point de latiniste, je crois, qui ne les considère comme des ablatifs employés elliptiquement. Les anciennes formes de *supra*, *extra*, etc. sont *supera*, *extera*, ce qui les rattache bien directement aux adjectifs *superus*, *exterus*, et leur signification s'explique parfaitement par un rapport de cas. En sanscrit, il y a des abblatifs en *at*, *ad*, qui jouent tout à fait le même rôle que ces adverbes latins : *adhastât*, « *infra*, en bas, sous; » *uparishtât*, « *supra*, au-dessus, sur; » *parastât*, « *ultra*, au delà, » etc. Les adverbes latins en *o* ne sont-ils pas aussi des ablatifs? Pour les adverbes grecs en *ως*, voir l'explication qu'en donne M. Bopp (*Gramm. comp.* § 183 *a*). L'ablatif exprime le point de départ, la voie, le moyen, la manière : significations qui lui sont communes avec les adverbes. Ne vous semble-t-il pas, d'après cela, que les adverbes en *d* du sénatus-consulte confirmeraient la théorie plutôt que de la contredire?

« Pour *sed*, rien ne nous prouve que *inter* n'ait pas gouverné anciennement l'ablatif à la fois et l'accusatif, comme d'autres prépositions. D'ailleurs, on peut admettre, dit M. Bopp (§ 182), *dass auch in der alten Sprache der Accusativ mit den Ablativ bei den geschlechtlosen Pronominen gleichlautete;* » conjecture que confirmerait, ajoute-t-il, l'emploi de *ted* et *med* pour l'accusatif, dans Plaute. A propos de *sed*, je me rappelle une étymologie ingénieuse proposée par M. Pott. Il considère la conjonction *sed* comme signifiant, dans le principe, « en soi, au fond, « en vérité, » sens bien voisin de celui des synonymes *verum*, *vero*.

« Quant à la remarque relative à l'ombrien, elle prouverait simplement, ce me semble, que cet idiome avait adopté, dès le temps auquel appartient le monument que vous citez, une loi phonétique semblable à celle du grec, de l'ancien persan, etc.

« Quintilien n'avait pas le terme de comparaison qui répand aujourd'hui une lumière toute nouvelle sur tant de faits de la grammaire des langues classiques. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait parlé d'une manière vague et peu précise de notre *d* final.

« Vous m'aviez demandé une première note; j'en conclus que vous me pardonnerez la seconde. Vous serez, du moins, convaincu, je n'en doute pas, que, comme vous, je n'ai en vue que l'intérêt de la science et la découverte de la vérité.

« *Signé* AD. REGNIER. »

vir à une nouvelle édition du *De re publica*. Je veux parler des *Schedæ Vaticanæ, in quibus retractatur palimpsestus Tullianus, etc.* par M. G. N. Du Rieu; Leyde, 1860, in-8°. Le vœu que je formais, il y a un an, pour que le palimpseste du Vatican fût livré à un dernier et plus minutieux examen, a été accompli par l'érudit batave; mais, à la douloureuse surprise des savants, le résultat n'a pas répondu à l'attente, ou, pour mieux dire, aux désirs des antiquaires et des philologues. On peut même affirmer aujourd'hui que les espérances fondées sur cette révision sont définitivement déçues, et que la seconde édition de l'abbé Mai, seule consolation qui nous reste, est à peu près le dernier mot du manuscrit. Cette édition mérite donc, dans l'opinion des érudits, une confiance qu'on avait pu, jusqu'à ce jour, hésiter à lui accorder avec un abandon sans réserve.

Telle n'est point, il est vrai, la conclusion précise de M. Du Rieu; mais telle est la conséquence sérieuse de ses critiques mêmes, et le résultat vrai de son travail exact sur le palimpseste du Vatican. Ni le savoir, ni le perspicacité, ni la bonne intention de M. Du Rieu ne sont en défaut; mais, si l'abbé Mai avait eu besoin d'une éclatante réhabilitation, il l'aurait obtenue d'un paléographe fort instruit, fort peu disposé à lui faire grâce, et soigneux annotateur des moindres inexactitudes, des plus légères imperfections, échappées à l'œil ou à la plume du respectable abbé; et, en vérité, si ce qu'on peut reprocher à Mai se borne aux imperceptibles erreurs, aux pardonnables négligences, relevées inexorablement par M. Du Rieu, c'est autre part que dans le palimpseste même qu'il faut placer l'espoir d'une amélioration du texte actuel de la *République* de Cicéron.

Avant d'en venir à le démontrer, qu'il me soit permis de remarquer que l'abbé Mai n'avait jamais parlé des philologues ses émules, de M. Moser, de M. Creuzer, de M. Villemain, de M. Steinacker, qu'avec déférence et courtoisie, alors même qu'il s'écartait de leurs sentiments les plus prononcés. Pourquoi donc sa mémoire est-elle si peu ménagée aujourd'hui par un de ses héritiers en Cicéron? Il est vrai que l'érudition française n'est pas traitée avec plus de bienveillance par le critique de Leyde. « Les études philologiques, dit-il, languissent et meurent chez ce « peuple à beau langage. On fabrique pour son usage des collections clas- « siques, qu'on décore du nom de *bibliothèques*, dans lesquelles, si le texte « est grec, une traduction latine se voit en face, s'il est latin, la traduction « française est en regard; de telle sorte que l'œil droit porte sur la tra- « duction, et l'œil gauche sur le texte, ou bien que le texte est sous la « traduction; d'où il s'ensuit que l'œil s'égare rarement sur ce texte, car

« l'élégance des manières françaises ne permettrait point *esse amphidexios*. « La chose en est au point, ô douleur! ajoute M. Du Rieu, qu'on a hor-« reur en France d'un livre latin[1]. »

Une pareille appréciation de l'esprit français ne mérite qu'un sourire; et quel est donc le peuple chez lequel ont été publiées les collections de Coray, de M. Boissonnade, ajoutons de M. Amar, de M. Lemaire, si promptement épuisées, qu'on n'en rencontre plus un seul exemplaire en librairie? Il est vrai que M. Didot ajoute des traductions latines à ses excellentes éditions grecques. Est-ce que les Estienne, ses devanciers, procédaient autrement? Les éditeurs les plus savants, les plus autorisés, n'en ont-ils pas donné l'exemple? Ceux qui s'en sont abstenus pourraient être cités comme une rare exception. La traduction d'un auteur ancien est toujours utile, sinon nécessaire, même pour l'homme le plus expert. J'ajouterai même que l'usage de la grande érudition, au XVI[e], au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, était de ne jamais citer un texte grec sans ajouter la traduction. M. Du Rieu n'a, pour s'en convaincre, qu'à ouvrir les livres de ses plus doctes prédécesseurs, parmi ses compatriotes : les Vossius, les Gronov, les Meursius, les Burmann et tant d'autres. La traduction est, en effet, la meilleure garantie qu'un texte a été bien lu, bien compris, bien appliqué. Les savants les plus accrédités ont exprimé le regret qu'il en fût autrement, aujourd'hui, en Allemagne[2]; mais passons.

La république des lettres comprend le monde intelligent tout entier. Il n'y a, parmi ses citoyens, qu'une seule et même patrie, qu'une seule et même famille, qu'une vaste et unique nationalité : celle de l'esprit, de la science, de la vérité intellectuelle, dont la recherche, la découverte et la propagation doivent être le but noble et grand que chacun d'eux se propose. Transporter dans la science le langage des préventions politiques ou nationales, c'est oublier la confraternité qui unit tous les amis des lettres, quel que soit le pays qui les vit naître. La France a toujours donné l'exemple, à cet égard, d'une louable élévation de sentiments. Les savants étrangers y sont honorés avec une estime et une courtoisie par-

[1] « Languescunt enim studia philologica apud facundissimum populum....... « in cujus usum *Bibliothecæ*, ut dici solent, eduntur, ita institutæ ut, si græcus sit « liber, versio latina, sin vero latinus contextus, gallica interpretatio dextro submit-« tatur oculo, dum ipsius classici opus sinistro relinquatur; unde sequi assolet, « nam præ morum elegantia illis non licet esse amphidexios, ut hic altero submis-« sior dextrorsum aberret. Hoc malum etiamsi multis non videbitur, gravius est et « proh dolor! tam late patet ut huic veram istam tribuerim querelam, quam unum « e Gallis doctioribus audivi moventem : « Jam eo perventum est ut librum latinum « subhorrescamus! » — [2] Voyez un discours de M. Mohl, prononcé il y a peu de temps à la Société asiatique de Paris.

ticulières. A peine le livre de M. Du Rieu avait paru, qu'on lisait dans un de nos journaux les plus accrédités (le *Journal des Débats*), un article de critique bienveillante et juste dont le savant étranger n'a point eu certainement à se plaindre. La liberté de discussion est sans doute une des conditions vitales de la science, mais je me demande comment un homme du mérite de M. Du Rieu a pu ainsi s'égarer, et, en élevant la question du particulier au général, écrire, au sujet de l'esprit français, les lignes qu'on vient de lire.

De ces aménités singulières, le critique passe à des détails où il ne se montre ni plus juste, ni plus gracieux. M. Villemain avait dit de l'abbé Mai un mot heureux : qu'il avait eu le génie de la patience. On pourrait ajouter que ce génie si rare a été éclairé par la plus saine et la plus lumineuse érudition. C'est à démolir cette idole que le savant de Leyde s'attache avec une regrettable persévérance. Une sorte d'idée fixe le domine, à cet égard, source de ses illusions et de ses injustices, envers et contre tous : savoir que la collation à laquelle il vient de s'appliquer est la première étude sérieuse qui ait été faite sur le palimpseste où gisait le *De re publica*. Quant à la révision de 1828, c'est, à ses yeux, une chimère. L'abbé Mai s'est épargné la peine d'en faire les frais. Je proclame avec empressement la haute valeur du travail auquel s'est livré M. Du Rieu, avec une ardeur et une intelligence dignes d'un plus grand succès; mais je demande justice, en même temps, pour ceux qui l'ont précédé dans une tâche si difficile et si ingrate, et dont les efforts n'ont pas été, en fin de compte, si malheureux.

M. Villemain, dit M. Du Rieu, a négligé d'insérer, à la suite du texte qu'il a reproduit, des *Additamenta et emendationes quæ quinque paginis continentur,* imprimés à la suite de l'édition romaine de 1822, et qui contenaient des corrections importantes dont l'éditeur français n'a point eu connaissance, ou dont il n'a point fait profiter ses lecteurs. Ces corrections comprennent, selon M. Du Rieu, tout ce qu'il y a d'important et de nouveau dans la seconde édition de l'abbé Mai; c'est donc bien à tort, d'après lui, que l'on a exalté cette seconde édition, laquelle n'a rien appris à personne, si ce n'est à ceux qui ne connaissaient que le texte de M. Villemain. Il n'y a pas tant à se plaindre, ajoute l'érudit critique, de ce que la deuxième édition de l'abbé Mai reste enfouie, comme on l'a dit, dans une des grandes collections d'auteurs classiques inédits publiés par ce dernier; cette plainte est, d'ailleurs, surprenante dans la bouche d'un habitant de la ville de Paris, où l'on fait si peu d'état des collections de l'abbé Mai, qu'il n'a pas été possible au critique d'en trouver un exemplaire complet, même à la célèbre Bibliothèque

impériale, en l'année 1857, époque où M. Du Rieu, alors en voyage dans notre capitale, avait besoin de ce livre pour ses travaux. Il a fallu les remontrances de l'auteur aux conservateurs de la Bibliothèque, pour qu'enfin on songeât à compléter, ou à se procurer, ces diverses collections. Pour qui ne croirait pas ce que je rapporte, je joindrais le texte à l'appui.

« Nec adeo excellit (editio 2ª Maii) ut... quæramur eam nimis latere in « prægrandi Maii collectione diversorum auctorum; quam querelam mi- « ror Parisiis esse motam, ubi in celeberrima Bibliotheca regia nullam « ex tribus Maii collectionibus integram invenire mihi licuit, anno 1857; « cui defectui, quo tunc valde impediebar, libros manuscriptos rei gram- « maticæ, in illa bibliotheca, excussurus, *me tandem monente* succursum « est. » Nous avons vraiment bien des grâces à rendre à M. Du Rieu; peu s'en faut que l'érudition française ne lui doive la révélation de l'existence même des trois grandes collections qui ont illustré M. l'abbé Mai. Reprenons ces diverses objections au simple point de vue de l'intérêt littéraire et philologique qui s'y rattache, car le savant étranger se donne vraiment, en latin, des libertés qu'on se refuse en bon français.

Il est vrai que l'abbé Mai a donné, *ad calcem* de sa première édition, des *Additamenta et emendationes;* mais je ferai remarquer à l'inexorable M. Du Rieu : 1° qu'il y en a six pages, au lieu de cinq, de la page 332 à la page 337 inclusivement; 2° que, sur ces six pages, il y en a deux et demie seulement qui se rapportent aux corrections du texte, le reste étant pour les notes.

Il est très-vrai encore que l'édition de M. Villemain ne reproduit point ces additions et corrections; mais on peut facilement l'expliquer. L'abbé Mai envoyait ses feuilles imprimées, à Paris, à Londres, à Stuttgard, ailleurs encore, à mesure qu'elles étaient enlevées au précieux manuscrit et aux presses romaines. C'est ainsi que le texte entier a été reçu à Paris, par feuilles détachées; aussi, la préface du savant éditeur romain, reçue en dernier lieu, n'a été imprimée qu'à la fin du livre de M. Villemain. Mais il est facile de voir que le texte romain du *De re publica* finit avec la feuille 41; il est donc probable que les *Additamenta et emendationes* n'ont pas été envoyés immédiatement à Paris, ou bien qu'ils n'ont pas été envoyés du tout; et l'on conçoit que, dans l'empressement où l'on était, en France, de faire jouir un public impatient d'une découverte qui faisait tant de bruit, on n'ait pas attendu ce dernier envoi, qu'on devait supposer être de peu d'importance. Ce qui confirme cette conjecture, c'est que plusieurs de ces premières reproductions, que j'ai sous les yeux, n'ont pas plus les *Additamenta* que l'édition de

M. Villemain. Si M. Nobbe en a profité, c'est qu'il avait l'édition romaine sous les yeux.

Est-il également vrai que ces *Additamenta* et *emendationes* de deux pages et douze lignes contiennent toutes les corrections de l'édition de 1828, comme le prétend M. Du Rieu? Je me garderai d'emprunter ici le langage du critique étranger : *neque illud verum est;* je laisse parler l'abbé Mai, dans l'avertissement qui précède l'édition de 1828 : « Quid ego hac « nova editione præstiterim, ubinam Tullianum textum correxerim, « præfationem meam aliquando variaverim, scholia interdum immuta- « verim, raro minuerim, græcis vero præsertim locis ineditis auxerim; « excogitata ab aliis editoribus præcipue cl. Mosero, probaverim vel « reverenter dimiserim; aliaque ejusmodi; id omne demum in singulis « locis cognoscere licet, neque a me... molesta narratione dicendum « est. » Et, en effet, je le répète encore, non-seulement, le texte de M. Villemain, de 1823, mais encore le texte de Moser, en 1826, et celui d'Orelli, en 1828, diffèrent à tel point du second texte de Mai, en 1828, qu'on pourrait dire en vérité que ce sont des textes tout à fait dissemblables, soit à raison de l'orthographe et de la ponctuation, soit à raison d'une multitude de leçons nouvelles, de suppléments inattendus, et d'éclaircissements plus érudits et plus complets. Il y a plus encore : d'un texte de l'édition romaine de 1822, même corrigé par les *emendationes* remises de l'*errata* en leur place respective, au texte de 1828, il y a d'immenses améliorations, qui font de la recension de 1828, l'archétype actuel et véritable du Traité de la République, jusqu'à ce que l'œil d'un plus habile critique et d'un paléographe plus exercé à la fois et plus heureux découvre, à l'ombre des caractères superposés, l'expression plus véridique et plus sûre de la pensée de Cicéron, effacée par l'éponge ou le racloir des copistes du moyen âge. Ce que j'énonce, chacun peut le voir et le vérifier. Les *emendationes* de 1822 avaient indiqué quelques corrections, et en avaient simplement proposé quelques autres. L'édition de 1828 a triplé le nombre des corrections [1], résolu presque

[1] Liv. I, § 1, 1822, *et qui sunt haud procul;* — 1828, *et qui sunt procul.* Un simple doute sur l'*haud* avait été exprimé, en 1822, aux *addenda.*

Id. ibid. bene constitutæ civitati, publico juri, et moribus? — 1828, *bene constitutæ civitati publico jure et moribus.*

§ 3. En 1828, l'abbé Mai place, à la fin de ce paragraphe, un fragment non remarqué en 1822, et tiré de Nonius.

§ 4. En 1828, l'abbé Mai place, au début de ce paragraphe, un fragment tiré d'Ammien Marcellin.

Ibid. 1822, *fluminibus ipsis* — hésitation dans les *addenda;* — 1828, décidément *fulminibus ipsis.*

tous les doutes restés dans l'esprit de l'abbé Mai en 1822, introduit dans les lacunes un assez grand nombre de compléments remarquables, et enrichi l'annotation d'une foule de documents précieux, résultat de six années de réflexion, de travail et de recherches. Je ne signalerai que ce fragment inédit de Proclus, qui peut tenir lieu, jusqu'à un certain point, de quelques pages qui manquent, dans l'une des plus considérables et regrettables lacunes du manuscrit de Cicéron où l'orateur discourait sur un passage remarquable de Platon. Le caractère du texte de 1828 est à peu près le même que celui de 1822; le caractère des notes est plus petit; et cependant l'édition de 1828 a plus de trente pages en sus de l'édition de 1822. Je ne comprends donc vraiment pas comment M. Du Rieu a pu écrire, en dépréciant la réimpression de 1828, « hanc alteram editionem cave ne pro archetypo habeas, » car, au point de vue de la vérité paléographique, comme de l'amélioration typographique, elle est aussi parfaite qu'on peut et doit le souhaiter.

Je touche ici l'un des points sur lesquels il me coûte le plus d'insister. M. Du Rieu insinue que l'abbé Mai aurait trompé le public, en 1828, en laissant croire à une recension plus soignée du palimpseste. Tout au plus si le paléographe du Vatican a vérifié quelques lignes, quelques mots contestés; mais de recension générale et nouvelle, il s'en est épargné la peine : « Firma apud me nata est suspicio Maium non « totum librum altera vice examinasse, verum jam substitisse in iis locis, « quos viri docti agitaverant. » Je déclare que j'ai relu les notes critiques de l'édition de 1828, pour les comparer à celles de 1822, et, à chaque page, mon esprit s'est confirmé dans la certitude que le texte de 1828

Liv. I, § 10, 1822, *Philolai;* — 1828, *philoleo.*

§ 12. *id. Scipioni QUO eorum.* Aux *addenda,* Mai propose QUOI; — en 1828, *ScipioniQUE eorum.*

§ 14. *id. Potuisse fieri,* avec hésitation; — en 1828, *potuisse finiri.*

§ 17. *id. Quis autem non magis;* — en 1828, *quis autem magis.*

§ 21. Restitué pour une bonne moitié, en 1828 (13 lignes).

§ 25. Substitution, en 1828, d'une page tirée de Lactance, à six lignes tirées de saint Augustin, en 1822; simplement soupçonnée en 1822.

§ 31. Admet une importante restitution de Moser.

§ 40. Admission d'une conjecture judicieuse de Creuzer, touchant la lacune finale.

§ 41. Leçon initiale des premières lignes complétement changée en 1828.

§ 42. *Si quando autem,* pour *si quando aut,* de 1822.

§ 45. *Partitum ac tributum,* pour *partum et tributum* de 1822; à la fin du livre, un fragment proposé, en 1822, a été supprimé, en 1828.

Je me borne à ces indications les plus importantes, que j'emprunte au premier livre seulement du *De re publica.*

était le résultat d'une collation soigneuse et réitérée de l'abbé Mai. Que cette collation laisse encore beaucoup à désirer, c'est possible; mais c'est une autre question que celle de la dissimulation ou de la réticence, dont la mémoire du grand bibliothécaire ne me semble pas coupable. Le mot lui-même de négligence blâmable, *carpenda negligentia*, employé par M. Du Rieu est injuste et mal appliqué.

Ce n'est point, du reste, le seul reproche que M. Du Rieu adresse à l'abbé Mai. Tant qu'a vécu le docte bibliothécaire, dit-il, tout accès aux manuscrits dont il avait publié les textes était rigoureusement interdit : « Aditus enim ad codices, qui illius ipsius opera desierant inedita conti-« nere, interdicebatur a fortunato bibliothecario. » M. Du Rieu va jusqu'à dire que l'abbé Mai a caché l'indication du dépôt des manuscrits d'où il tirait ses publications, lorsqu'ils n'étaient point sous sa garde personnelle, afin que nul autre que lui ne pût y mettre les yeux : « De propo-« sito, ut quorumdam fert opinio, reticuerat. » Ce n'est pas tout encore, M. Du Rieu raconte qu'un savant recommandable, ayant voulu collationner le Commentaire de saint Augustin sur les Psaumes, qui recouvre l'écriture à demi effacée du traité de la République, l'abbé Mai ne lui permit de le faire qu'après lui avoir fait prêter serment qu'il ne jetterait pas même un regard sur le texte sous-écrit de Cicéron. « Tristi sane quam « ambitione eo perductus fuit, ut viro pariter studiis docto ac moribus « probo, tum demum permiserit Augustini collationem instituere, cujus « commentationes super Psalmos laciniis Tullianis de Republica supra « scriptæ sunt, postquam jurejurando sibi illum obstrinxisset, ut Augus-« tinum legeret, varietatemque lectionis adnotaret, sed ne litteram qui-« dem Ciceronis, qui nunc saltem non amplius latet, adspiceret. » Et, comme circonstance aggravante, M. Du Rieu ajoute que le fait a eu lieu après la publication de l'édition de 1828, laquelle devait rester, au gré de l'abbé Mai, comme le dernier terme des découvertes à faire dans le palimpseste du Vatican. Cela étant, ajoute notre critique en terminant, je comprends qu'on ait pu dire devant moi, au Vatican, et au sujet de la perte d'Angelo Mai : « Mortem non esse malum. »

Tous ces bruits, répandus par d'obscurs et subalternes détracteurs autour du grand philologue, qu'on ne remplacera peut-être jamais au Vatican, devaient-ils être relevés impitoyablement par M. Du Rieu[1]?

[1] En serait-il des récits faits à M. Du Rieu, comme des louanges que j'ai données, s'il faut l'en croire, à la seconde édition de l'ouvrage de M. Villemain? Selon l'usage, dit-il, je n'ai pas manqué de préconiser la deuxième édition comme bien supérieure à la première : « Ut plerumque fit, longe distat vel saltem distare dicitur a superiore. » Or je n'ai pas dit encore un seul mot de la nouvelle édition de M. Villemain, et les

C'est du texte de Cicéron que s'inquiète la postérité, plutôt que de ces misères.

L'abbé Mai avait la faiblesse d'être jaloux de son manuscrit; c'est possible. C'est la faiblesse, hélas! de beaucoup d'érudits qui ne le valent pas. Mais l'abbé Mai a quitté la bibliothèque du Vatican pour la pourpre romaine, bien longtemps avant qu'il mourût. L'accès aux manuscrits était ouvert dès cette époque, en supposant qu'il fût fermé auparavant. Je citerais deux jeunes Français qui, en 1845, ont librement vu et compulsé le célèbre palimpseste. Aujourd'hui, plus de douze ans sont écoulés depuis que l'abbé Mai est mort, et la communication de son précieux manuscrit n'a certainement été refusée, depuis lors, à personne. Fallait-il répéter, sans profit pour la science, après tant d'années, des contes imaginés, peut-être, à Rome, pour l'amusement des oisifs? Si l'abbé Mai a voulu s'épargner d'ennuyeux débats, pour un point non aperçu, ou pour quelque lettre mal lue, en écartant de ses armoires des investigateurs indiscrets ou fâcheux, la collation, sinon hostile, impartiale, du moins, de M. Du Rieu, prouve évidemment que le docte et bon abbé n'avait rien à craindre, pour son honneur d'éditeur et sa réputation de paléographe, d'une révision sérieuse du manuscrit sur lequel il avait usé sa vue et fatigué son esprit.

M. Du Rieu nous apprend une chose, sans doute fort regrettable, qu'il met encore à la charge de l'abbé Mai, à savoir que l'emploi des réactifs chimiques a rendu plus difficile, par la simple action du temps, la possibilité de déchiffrer le texte de Cicéron. Le réactif, opérant sur les deux écritures superposées, a teint, dit-on, en brun noir, le palimpseste tout entier; et, dans quelques années, on peut le craindre, il sera bien difficile de distinguer les traits de la primitive écriture. Sans doute, c'est là un sujet de regrets, et le palimpseste de Licinianus, à Londres, offre l'occasion de la même remarque. Mais fallait-il donc s'abstenir de chercher à raviver les traits effacés d'une écriture si précieuse, qui demeurait complétement perdue pour la science, si l'on n'employait pas le secours d'un réactif chimique? A-t-on blâmé les expériences destructives qui ont été faites, pour arracher quelques mots des manuscrits calcinés d'Herculanum? L'emploi des réactifs entraîne, sans doute, une grande responsabilité; mais, en présence de la perte définitivement consommée d'un ouvrage ancien qu'on espère recouvrer au moyen d'un procédé dont

lecteurs du *Journal des Savants* peuvent facilement se convaincre que j'ai réservé, pour un article spécial, et qui sera le dernier de tous, l'*Examen critique de la traduction de M. Villemain, et des travaux accessoires dont il l'a enrichie dans les deux éditions de 1823 et de 1856.*

les effets ont pu être exactement calculés et prévus, quel est le savant, l'administrateur, qui résisterait à tenter l'expérience du réactif? C'est une question de discernement et de mesure; mais, de règle absolue, on ne saurait en prescrire, et la qualité de l'homme qui fait l'épreuve est de la plus grave considération, en pareil cas.

Je conçois qu'un érudit paléographe, qui arrive plus tard, regrette qu'on ne l'ait pas attendu pour cette opération; mais le monde lettré d'il y a trente ans aurait-il été de cet avis? On est, d'ailleurs, tout consolé quand on apprend la bonne nouvelle que M. Du Rieu vient enfin de publier, au lieu d'une négligente reproduction de l'abbé Mai, la plus soigneuse collation du précieux palimpseste. « Non lubet, nous « dit-il, discrimen decantare quod secundam inter romani editoris parcio- « rem collationem intercedat et accuratissimam quam... ipse confeci. »

Qu'il me soit permis, cependant, d'exprimer un regret, à mon tour : c'est que M. Du Rieu ait pris pour base de sa collation, non l'édition romaine de 1822, ou bien le texte de 1828 lui-même, comme la raison philologique et le bon sens naturel semblaient l'exiger, mais le texte d'Orelli, texte de seconde main, publié, comme chacun sait, avec quelque liberté, d'après l'édition de 1822, seulement et avec l'orthographe aldine; il est impossible, au moyen de ce procédé vraiment inexplicable, de vérifier, du premier coup d'œil, la différence des collations de l'abbé Mai et du critique de Leyde : *discrimen decantare.*

En effet, voilà soixante et quatorze pages de variantes recueillies; mais gardez-vous de penser que les corrections à faire sont applicables au texte de l'abbé Mai. Pas du tout, c'est au texte d'Orelli qu'elles s'adressent. Or ce n'était point le texte du philologue de Zurich qui était en litige, c'était le texte du bibliothécaire du Vatican. Orelli l'a sans doute reproduit, mais réformé, au moins pour l'orthographe, laquelle est rapportée *prout jacet* par l'abbé Mai. Ainsi, ne croyez pas qu'en tel endroit le docte abbé a écrit : *imbecillitas*, tandis que le manuscrit porte *inbecillitas;* qu'il a mis *istud* là où il fallait voir *istut; reperiatur* là où il fallait lire et mettre *repperiatur;* et *progenie* là où il fallait voir *progeniae.* Tout cela est d'Orelli, non de l'abbé Mai, qui a fidèlement constaté la leçon originale du palimpseste, quelque irrégulière qu'elle pût paraître. En un mot, la collation de M. Du Rieu est faite de telle manière, que, si, au lieu de compulser le manuscrit, on s'était donné la peine de conférer l'édition d'Orelli avec la deuxième édition de l'abbé Mai, on aurait exactement obtenu, ou à peu près, les mêmes soixante et quatorze pages de variantes que contiennent les *Schedæ vaticanæ* de Leyde. Il n'y a pas, dans ces soixante et quatorze pages, vingt leçons indiquées comme

étant la leçon du manuscrit original, qui n'aient été déjà recueillies, indiquées ou adoptées par l'abbé Mai lui-même. Ce n'était vraiment pas la peine, pour si peu, de le prendre de si haut avec personne, et surtout avec l'abbé Mai. Je ne dirai point la même chose des vingt pages d'*observations*, dans lesquelles M. Du Rieu, sans nous donner rien d'important, ni rien de nouveau, discute certains passages avec une finesse de tact et de critique à laquelle je suis ravi de rendre hommage.

Pourquoi M. Du Rieu, au lieu de se borner à recueillir de sèches variantes, n'a-t-il pas publié un texte complet du *De re publica?* La science y eût plus profité; la supériorité de son travail y eût, peut-être, été mieux remarquée, et l'abbé Mai laissé à plus de distance.

On ne peut douter de l'aptitude parfaite de M. Du Rieu, ni de l'exactitude habile avec laquelle il a fourni sa tâche. Le commun des lecteurs n'en pourra malheureusement pas juger. Sur quelques points je doute encore moi-même, par exemple sur l'*exulant* pour *excurlant* ou *excursant.* Pour tout le reste, je suis à peu près édifié. Mais, à mon grand étonnement, le peu de valeur des résultats positifs obtenus par M. Du Rieu me prouve que l'abbé Mai avait tiré du manuscrit tout ce qu'on en pouvait attendre. Rien d'inespéré ne nous est revenu pour les passages dont on désirait le plus ardemment l'amélioration. En réalité, les *loca dubia* ne sont nullement éclaircis; les grandes difficultés subsistent; le passage relatif aux centuries reste ce qu'il était, en face des conjectures de Niebuhr, pour lesquelles penchait l'abbé Mai, et des hardies propositions de M. Osann.

M. Du Rieu a glané quelques syllabes, et voilà tout. L'œuvre capitale du premier investigateur demeure donc intacte; et l'Europe savante, qui attendait avec tant d'impatience cette révision, reste désappointée. Le savoir et l'habileté de M. du Rieu n'en recevront aucun échec; il n'était pas tenu de trouver ce qui n'est pas; mais la réputation de l'abbé Mai est réhabilitée. La critique avait malheureusement plus à faire sur le texte que la paléographie; et la critique intelligente n'a point manqué à sa mission. Aussi M. Du Rieu nous annonce-t-il que c'est pour d'autres publications du savant abbé qu'il réserve ses coups les plus assurés. Il va reprendre la collation de tous les inédits de l'abbé Mai; je souhaite à la science plus de succès pour les autres que pour le *De re publica.* La collation de ce dernier ouvrage n'en est pas moins, nous devons le dire, un grand service rendu, dont on doit de la reconnaissance à M. Du Rieu. Le jeune savant y a fait preuve de savoir et de sagacité. Avec un peu plus de réserve dans la forme, son ouvrage était parfait.

Ces observations me conduisent naturellement à l'examen de la

seconde question que je me proposais de traiter : à savoir quelle est la valeur littéraire du palimpseste du Vatican ; quel est son âge ; *quid* de ses lacunes et des restitutions ou compléments proposés par les divers éditeurs, y compris l'abbé Mai, qui en a fourni la part la plus considérable, car nul érudit encore ne s'est trouvé mieux préparé pour accomplir cette tâche difficile.

La valeur littéraire du palimpseste du Vatican est loin d'être aussi grande qu'on l'a pu croire ; ce qui ne lui ôte rien de son prix, puisque, jusqu'à présent, ce manuscrit est unique, et que tout espoir d'en retrouver d'autre s'éloigne chaque jour davantage. Cependant il est probable que les manuscrits du *De re publica* n'ont disparu qu'à une époque moderne. Au xe siècle, vers l'an 987, Gerbert recommandait à un moine de Fleury-sur-Loire de lui apporter à Reims les Verrines et le *De re publica*[1]. Lorsqu'il est venu gouverner l'abbaye de Bobbio, d'où provient, comme on sait, le palimpseste du Vatican, il est certain que le livre de Cicéron y avait été déjà recouvert du commentaire de saint Augustin, car l'écriture de ce dernier ouvrage est reconnue pour antérieure au xe siècle[2]. A l'époque où vécut Gerbert, on appréciait déjà les livres de Cicéron et on les recherchait avec empressement. Au xiie siècle, on croit retrouver la trace du *De re publica* dans les mains de Jean de Salisbury, de Pierre de Blois, et de Pierre de Poitiers[3]. Mais ce sont les derniers vestiges de l'existence du livre. Vincent de Beauvais n'y fait pas la moindre allusion. Au xive siècle, on voit Pétrarque s'attacher inutilement à la recherche de cet ouvrage perdu. Au xve, le Pogge, au xvie, Jean Sturm et Roger d'Ascham se flattent de le retrouver[4], et la volumineuse correspondance de Jean Sturm, encore conservée à la bibliothèque de Strasbourg, peut donner, à ce sujet, de curieux renseignements. Mais, d'un autre côté, François Patrizzi désespère de découvrir ce livre précieux. Tout l'or que promit le cardinal Polus ou le cardinal Bessarion[5] ne put le rendre à la science ; vainement on le chercha dans de vieilles archives de Pologne et dans les dépôts oubliés des abbayes de Westphalie, où on le crut caché. On prétendait qu'un exemplaire avait péri par les flammes avec la bibliothèque de Guillaume du Tillieul en Angleterre[6], mais qu'un autre, sur peau vélin, avait été vu dans la

[1] Voy. la préface de l'abbé Mai, 1828, xxxii-xxxiii. — [2] M. Du Rieu et l'abbé Mai sont d'accord sur ce point. M. Du Rieu croit seulement pouvoir conjecturer avec certitude que la superposition est du commencement du ixe siècle. — [3] Voy. la préface de Mai, 1828, page xxxiv. — [4] Voy. Mai, *ibid.* page xxxvii. — [5] Fabricius paraît avoir fait confusion, à ce sujet, dans la *Biblioth. latine.* (Voyez Mai, *ibid.*) — [6] Voy. Leland, cité par Mai, *ibid.* page xxxvii.

bibliothèque de Fulde. Pure illusion, qui n'avait pour garant qu'une tradition mal établie et des récits aventurés, recueillis par Barth avec trop de crédulité, au XVIIe siècle! Cette vague lueur d'espérance n'a été récemment ranimée que pour s'éteindre presque aussitôt. Une lettre de J. Oporin à un professeur d'Erfurt, publiée, il y a quelques années, à Amsterdam, constate l'espoir dont s'est nourri le célèbre imprimeur bâlois; mais la recherche minutieuse à laquelle un savant estimé, M. Kritz, s'est livré naguère, à Erfurt même, n'a permis à M. Osann de garder aucun doute sur l'inexactitude des renseignements donnés jadis à l'érudit professeur et tout à la fois imprimeur de Bâle.

M. Moser s'était laissé séduire lui-même, il y a trente ans, par cette chimère trompeuse. Il a raconté l'émotion qu'il éprouva lorsqu'il reçut à Ulm, au moment où il mettait la dernière main à son excellente édition, le catalogue de Leipsick qui lui annonçait un livre publié sous le titre suivant : *M. Tullii Ciceronis libri de re publica, notitia codicis Sarmatici facta illustrati quantumque fieri potuit restituti a D. Guillelmo Münnich, professore Cracoviensi. Goettingæ*, 1825, in-8°. Qui n'aurait cru, à la lecture de cette annonce, trouver, dans cet ouvrage, le texte connu du *De re publica*, augmenté de suppléments fournis par un manuscrit sarmatique nouvellement découvert? La probabilité s'accroissait de cette circonstance, que, dans une lettre du célèbre philologue Jacobs à M. Doering, publiée en 1824, l'apparition d'un manuscrit, jusque-là inconnu, et découvert dans la Gallicie, était indiquée au nombre des bonnes nouvelles de l'année, et comme devant heureusement compléter la publication de l'abbé Mai. Tout cela n'était encore qu'illusion. Il n'a plus été parlé du manuscrit de Gallicie; et, quant au livre de M. Münnich, c'était une simple dissertation sur le *De re publica*, dans laquelle était discutée l'existence du manuscrit sarmatique, le même dont probablement Oporinus s'était jadis préoccupé. Seulement, aux indications déjà connues, M. Münnich en joignait de plus positives. Selon ce qu'il rapporte, il avait certainement existé, en Pologne, un manuscrit de la République de Cicéron, au commencement du XVIe siècle. Ce qu'il était devenu, personne n'en savait rien. M. Münnich croyait pouvoir prouver que ce manuscrit avait passé entre les mains d'un gouverneur de Chemnitz, nommé Gosliki, mort en l'an 1607, et qui s'était servi du traité de Cicéron pour composer un ouvrage imprimé sous ce titre : *De optimo senatore libri duo, in quibus magistratuum officia, civium vita beata, rerum publicarum felicitas explicantur; opus plane aureum, etc.* A Venise, chez Ziletti, en 1568, in-4°; et réimprimé à Bâle, en 1593, chez Léonard Osten, in-8°. Mais ce livre de Gosliki, compulsé avec soin, n'a pas offert une

à cette transformation. On y avait pris comme au hasard un certain nombre de peaux, et le même hasard a fait que les premiers livres de l'écrivain latin s'y sont retrouvés presque entiers, quoique tous fussent néanmoins mutilés. Ajoutons que l'ouvrage de saint Augustin lui-même ne nous est point arrivé complet, ce qui est une nouvelle cause de lacunes, car il est bien probable que les peaux nécessaires à la transcription du commentaire de saint Augustin n'avaient été empruntées qu'au seul volume *De re publica*. Mais l'abbé Mai a fait des recherches vaines dans d'autres manuscrits de saint Augustin; il n'y a plus retrouvé les inappréciables feuilles qui manquent à sa découverte.

Le palimpseste de la *République* n'a pas été décrit très-exactement, ce me semble, dans la splendide paléographie de M. Silvestre. L'écriture n'est point, comme il y est dit, une belle minuscule onciale, mais un mélange de majuscule et de semi-onciale ou romaine arrondie. La majuscule y est quelquefois rustique, quelquefois lapidaire. Malgré sa beauté constante, elle indique une époque où les formes calligraphiques étaient déjà profondément altérées. On y distingue le souvenir d'une ancienne écriture que j'appellerai classique, à savoir la belle majuscule romaine qu'on admire dans un bien petit nombre de manuscrits et sur les marbres antiques des premiers siècles, écriture sur le modèle de laquelle Caton le Censeur transcrivait, à l'usage de son fils; les extraits historiques[1] dont parle Plutarque, et dont le travail était le chef-d'œuvre recherché des *librarii* de ce temps; car, dans le commerce et les habitudes de la vie privée, la cursive, que nous retrouvons sur quelques papyrus et sur les tablettes problématiques de M. Massmann, était généralement usitée. Cicéron écrivait vite, et, comme nous dirions, avec la première plume venue; quelquefois illisiblement[2]. Atticus, qui avait plus de loisir, s'appliquait à bien peindre. Ces beaux exemplaires des calligraphes romains étaient un objet de luxe très-apprécié des anciens[3], ce qui n'empêchait pas la curiosité de s'exercer à reproduire en écriture microscopique les chefs-d'œuvre de la littérature[4].

Quoi qu'il en soit, l'aspect de notre manuscrit ne révèle point aux yeux d'un paléographe attentif une antiquité dont la date précise puisse

[1] Plutarque, *Caton le Censeur*, § xx, et Préface de l'abbé Mai, p. LVI. Plutarque parle, en un autre endroit, d'une *καλλιγραφία βασιλική*. — [2] Epist. *Ad fratrem*, II, 15 : « Quicumque calamus in manus meas venerit, eo sic utor tanquam bono. » — [3] Voy. Gaius, *Comment.* II, § 77.

[4] Pellibus exiguis arctatur Livius ingens,
Quem mea non totum bibliotheca capit.
(Martial, XIV, 190.)

faut reculer jusqu'au v^e, peut-être même au vi^e, la date de cette écriture, et tout semble justifier cette présomption. La dissertation à laquelle se livre l'érudit de Leyde, sur ce point, est pleine de sens et de savoir. Seulement, je lui ferai remarquer encore qu'après avoir, selon l'usage, médit de l'abbé Mai, il arrive tout juste à conclure comme lui. « Omnibus consideratis, » avait dit ce dernier, « quamquam « res controversa est, paulo ægrius mihi persuaserim, tam splendidum, « tamque luxuriosum codicem post Romani imperii excidium, Barbaris « in Italia regnantibus, fuisse scriptum, et non potius extremis saltem « Cæsaribus rem romanam adhuc tenentibus. » Ce serait donc après le milieu du v^e siècle que l'abbé Mai porterait sa conjecture. Son motif déterminant me paraît peu décisif, je l'avoue; mais toujours est-il qu'à cinquante ou soixante années près, les trois critiques s'accordent pour éloigner des premiers siècles l'âge de notre manuscrit.

L'abbé Mai avait ingénument confessé qu'il n'avait tenu aucun compte d'une multitude de traits d'écriture, ou de sigles, lettres closes pour lui, qui, répandus soit dans le corps des colonnes jumelles de chaque page du palimpseste, soit sur les marges des feuillets, ne lui avaient présenté aucun sens appréciable. Là était une des espérances de M. Osann, et je l'avais partagée, me souvenant d'un mot d'heureux augure du profond Mabillon, à cet égard. Les observations justes et fondées, ce semble, de M. Du Rieu font encore évanouir toute lueur d'espoir à ce sujet. Avec une sagacité digne d'éloges, M. Du Rieu a pu s'assurer que ces traits légers dont est parsemé le manuscrit, et que le réactif chimique a fait reparaître avec évidence, ne cachaient aucune correction énigmatique, ni, comme on l'a pensé un moment, les restes épars d'une troisième écriture imposée au palimpseste; mais qu'ils révélaient seulement l'empreinte de l'écriture originale, fraîchement appliquée contre les feuilles du manuscrit par la négligence du copiste. Malgré l'extrême probabilité de cette supposition, je la voudrais voir confirmée par un nouveau témoignage avant de l'admettre comme une certitude.

Reste une foule de questions importantes. Et d'abord, la copie est-elle d'une seule main ou de plusieurs? M. Du Rieu ne peut y répondre. Il semble même douter quelquefois que les corrections soient d'une autre main que celle du copiste lui-même. Ces corrections ont-elles été faites sur modèle, ou bien *ex ingenio?* C'est encore une question indécise, quoiqu'on puisse affirmer que les corrections orthographiques sont constamment arbitraires. La difficulté de bien saisir les corrections est curieusement définie et démontrée par d'intéressantes observations

de M. Du Rieu, qui penche pour la réhabilitation du correct qu'il soit[1]. Néanmoins il ne peut disconvenir que le manu: été copié par un homme peu instruit, qui peut-être avait un modèle sous les yeux, mais qui manquait de l'intelligence · voir nécessaires pour accomplir son œuvre avec exactitude succès.

Son orthographe est constamment variable; son écriture rév de l'ineptie. Il a vu sur le modèle *interptabatur*, et il a rendu le p sans aucun discernement. Mais l'original sur lequel la copie a ét raît avoir été plus soigné; l'orthographe de *Lacædemon*[2] est cert du modèle plutôt que du copiste. Le correcteur, si c'est une sec sonne, a laissé passer une foule de *lapsus* de la *prima manus*. Il n'a p certitude que le premier copiste dans l'orthographe, et le manu sente un très-grand nombre de corrections, avouées par M. Du R *secunda manus* amende *in pejus* la leçon du copiste, bien qu'e lieux la correction se produise avec l'aspect d'une œuvre pl gente.

Le manuscrit du Vatican est donc loin d'être une irréfraga rité, en ce qui touche la leçon invariable du *De re publica*. So nous paraît plus justement contestable encore relativement graphe. Sur ce point, l'examen et les conclusions de M. Du F firment complétement les observations de nos précédents arti

Je terminerai aujourd'hui par l'expression d'un vœu auquel de l'importance; c'est qu'un gouvernement libéral fasse les fra plication de la photographie à la reproduction des manuscrits Un artiste très-distingué, M. Silvy, a reproduit ainsi un man rieux appartenant à M. d'Azeglio. Le *spécimen* en a passé sous le l'Institut. Il ne laisse rien à désirer. Les fonds obscurs y obtienne de la clarté. Il est inutile de montrer ce que la science gagn

[1] C'est bien à tort qu'on a chargé les moines du moyen âge du cri imaginé de laver ou racler d'anciens écrits pour en employer le vélin écritures. Le crime serait d'avoir effacé les compositions admirables de pour mettre quelquefois à leur place de pitoyables pauvretés. Les m ployaient peut-être des doubles à cet usage; mais la pratique elle-même tout temps. Cicéron plaisante, à ce sujet, le jurisconsulte Trébatius, son une lettre connue de tout le monde. Le nom et la chose étaient fam anciens, et la cherté des *membranæ* en était l'excuse ainsi que le motif. *D tiens scripta novare voles*, dit Martial (XIV, 7), dans une épigramme. Les Gr que les Latins, usaient du procédé. (Voy. Mai, préface, p. LII.) On même au papyrus. — [2] Voy. la remarque judicieuse de Mai sur le *blica*, I, XVI, note *d* (1828).

multiplication fidèle et sûre de ces originaux inestimables, dont rien ne peut remplacer la vue et l'examen matériel.

CH. GIRAUD.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans sa séance du 23 novembre, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. William Cureton, l'un de ses correspondants étrangers, à la place d'associé étranger vacante par la mort de M. Lobeck.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans sa séance du 27 octobre, l'Académie des beaux-arts a élu M. Pelletier à la place d'académicien libre, vacante par le décès de M. de Mercey.

La même Académie, dans sa séance du 24 novembre, a élu M. Signol à la place vacante, dans la section de peinture, par le décès de M. Hersent.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

La conscience, ou la règle des actions humaines, par M. L. Bautain, ancien vicaire général de Paris, professeur à la Sorbonne, etc. Paris, imprimerie de Bourdier, librairie de Didier et C^ie^, 1861, in-8° de 448 pages. — « La théologie morale, dit « l'auteur, peut être divisée en trois parties principales, auxquelles se rattache tout « ce qui est l'objet de son enseignement. La première traite des actes humains et « des conditions de leur moralité; la seconde, des lois qui les règlent et servent à « les apprécier; la troisième des vertus et des vices qui en résultent. » De ces trois parties, la seconde a été traitée récemment par M. l'abbé Bautain dans un ouvrage que nous avons annoncé : la *Philosophie des lois au point de vue chrétien*. Le nouveau

breuses éclaircissent beaucoup d'allusions historiques ou mythologiques capables d'arrêter le lecteur. Le second volume se termine par un double index des mots français et chinois les plus remarquables. Cette dernière partie du travail de M. Stanislas Julien a dû exiger de longues et minutieuses recherches; elle est pleine de curieux renseignements sur des points fort peu connus de l'histoire et des mœurs du Céleste Empire.

Trois ans en Judée, par P. Gérardy-Saintine. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Hachette, 1860, in-12 de 376 pages, avec une carte. Ce livre, qui paraît après tant d'autres traitant le même sujet, mérite d'être distingué parmi les nombreux itinéraires de la Terre sainte. Pendant un séjour de plusieurs années en Judée, l'auteur, qu'une mort toute récente vient d'enlever aux lettres, a soigneusement étudié le pays, la ville de Jérusalem surtout, et son travail, écrit avec autant de méthode que de clarté, est un excellent guide, où rien n'est omis de ce qui peut intéresser l'historien, l'archéologue et le pèlerin. Sans prétendre éclaircir complétement les questions qui se rattachent aux antiquités de la Terre sainte, M. Gérardy-Saintine redresse plus d'une erreur, et propose, sur divers points obscurs, des solutions dignes d'attention. Nous avons particulièrement remarqué le chapitre consacré à la topographie de l'ancienne Jérusalem et une note sur l'étymologie du nom de cette ville.

Vocabulaire breton-français et *Vocabulaire français-breton, de M. Le Gonidec*, revus par M. Troude, colonel en retraite. Saint-Brieuc, imprimerie de Prud'homme; Paris, librairie de A. Durand, 1860, 2 vol. in-24 de x-144 et VIII-242 pages. — Ces deux petits volumes ne sont pas sans utilité, même après la publication assez récente des grands dictionnaires du savant Le Gonidec, dont ils offrent un résumé exact et bien fait; on regrettera peut-être que le désir de réduire le plus possible le cadre de ces vocabulaires ait fait passer sous silence un certain nombre de mots importants, et que l'auteur ait omis de séparer, dans le vocabulaire français-breton, les expressions qui, traduisant un mot français employé dans plusieurs acceptions, présentent divers sens absolument différents. Quelques améliorations ont été apportées par M. Troude au travail de Le Gonidec; la principale consiste dans l'indication des infinitifs qui ont varié dans l'usage par suite d'abus, et dans l'addition des formes particulières appartenant aux dialectes de Cornouailles, de Tréguier, et surtout à celui Vannes. Le premier de ces volumes est précédé d'un avant-propos en breton, et le second d'un court avertissement en français.

Correspondance du duc de Mayenne, publiée sur le manuscrit de la bibliothèque de Reims, par E. Henry et Ch. Loriquet, tome premier. Publication de l'Académie impériale de Reims; Reims, imprimerie de Dubois, 1860, in-8° de XIV-326 pages. — Cette correspondance inédite est publiée d'après un manuscrit de la bibliothèque de la ville de Reims, intitulé : *Lettres missives du duc de Mayenne, lieutenant général de l'Estat et couronne de France, pendant six mois de son gouvernement, du 11 novembre 1590 au 1er juin 1591*. Adressées à tous les partisans et agents de la Ligue en France et à l'étranger, les lettres de Mayenne nous initient, presque jour par jour, pendant cette période de six mois, aux intentions, aux espérances, aux embarras du parti qui repoussait Henri IV avant son abjuration; elles révèlent plusieurs faits nouveaux, en expliquent ou en vérifient d'autres, et font connaître beaucoup de particularités ignorées sur ces hommes qui, dans des positions diverses, ont agi sous les ordres du chef de la Ligue. Nous signalerons notamment la correspondance de Mayenne avec Tavannes, complément et correctif nécessaire des Mémoires de ce dernier; les lettres adressées aux ligueurs de Paris et au pape, le discours envoyé

au duc de Parme et le mémoire préparé par l'assemblée des États qui devaient se tenir à Reims. Cette publication formera deux volumes.

Chronique du roy Françoys, premier de ce nom, publiée pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale, avec une introduction et des notes, par Georges Guiffrey. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de veuve Jules Renouard, 1860, in-8° de XVI-493 pages. — Cette chronique inédite, découverte par M. Lalanne parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale, et dont M. Hauréau a plus tard signalé l'importance, embrasse à peu près tout le règne de François Ier, de 1515 à 1542. C'est l'œuvre d'un curieux avide de tout ce qui se passe, attentif à tout ce qu'il voit, recueillant pour ses notes tout ce qui lui paraît intéressant ou considérable. On y trouve des renseignements précieux, dont quelques-uns complétement nouveaux, qui font mieux connaître l'histoire générale ou l'état des mœurs en France dans la première moitié du XVIe siècle. L'éditeur a joint au texte de la chronique des notes nombreuses et un appendice contenant diverses pièces satiriques du temps. Une table détaillée des matières et des noms termine le volume.

Poëme inédit de Jehan Marot, publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale avec une introduction et des notes par Georges Guiffrey. Imprimerie de Louis Perrin, à Lyon, librairie de veuve Jules Renouard, à Paris, 1860, in-8° de 127 pages. — L'abbé Sallier, dans ses *Recherches sur les ouvrages de Jehan le Maire des Belges* (*Mémoire de l'Académie des inscriptions*, tome XIII), avait fait connaître, il y a plus d'un siècle, ce poëme de Jehan Marot, qui ne figure dans aucune édition des œuvres du poëte, quoiqu'il méritât d'être publié, au moins comme document intéressant pour l'histoire de notre langue. M. Guiffrey en donne le texte d'après le manuscrit 7584[11] de la Bibliothèque impériale. Ce poëme, contenant 1068 vers, a été composé en 1512. Il a pour titre : *Prières sur la restauration de la sancté de Madame Anne de Bretaigne, reyne de France*. L'éditeur y a joint une intéressante introduction et des notes instructives.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

② JOURNAL

DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1860.

DE LA PHILOSOPHIE DE DESCARTES.

PREMIER ARTICLE.

Déjà nous avons entretenu les lecteurs du *Journal des Savants*[1] de la philosophie de Descartes; mais nous avons pensé que la grandeur du sujet et l'inépuisable intérêt qui s'y attache nous pouvaient permettre d'y revenir encore une fois, dans l'espoir d'y apporter quelques lumières nouvelles.

René Descartes est né en 1596, et il est mort en 1650; il participe donc encore un peu du XVI[e] siècle, comme Bacon, mais il a vécu beaucoup plus que lui dans le XVII[e], et il en exprime bien mieux l'esprit. Il vit le jour par hasard à la Haye, petite ville de Touraine, dont la seigneurie était partagée entre les Sainte-Maure et la famille de sa mère[2]; mais il avait été conçu à Rennes, dans cette Bretagne qui semble avoir mis sur lui sa marque, une assez forte personnalité, une loyauté un peu hautaine, une sorte d'indocilité innée à se plier au goût et à l'opinion des autres, avec une assez grande assurance en soi-même. Descartes était doué à la fois d'une rare capacité de réflexion, et de cette résolution d'esprit et de cœur qui n'est guère moins de mise dans la métaphysique que dans la guerre, ces deux virils exercices du caractère et de la pensée. Il est des âmes qui répugnent naturellement au scepti-

[1] *Journal des Savants*, 1850, août, septembre, octobre. — [2] Voyez l'excellente *Vie de Descartes*, par Baillet, première partie, page 14.

cisme, et qui, en même temps, ne sont pas faites pour s'endormir dans un dogmatisme de convention. Descartes avait reçu du ciel une de ces âmes-là. Élevé chez les jésuites de la Flèche, on lui enseigna un péripatétisme dégénéré, sans danger pour la foi, mais sans grandeur et sans attrait, qui passa sur lui sans laisser de traces. Cadet d'une famille de robe et d'épée, laissant à son frère aîné l'héritage de leur père au parlement de Bretagne, et ne se sentant aucune vocation ecclésiastique, il entra dans le monde, en mena la vie, servit bravement, mais en amateur, sans embrasser aucune carrière, et toujours retenu par un secret instinct qui le portait à réfléchir sur toutes choses plutôt qu'à y prendre part. C'est à lui, aussi bien qu'à Molière, qu'on aurait pu donner le nom de *contemplateur*. Il suivait l'armée et recherchait les compagnies et les assemblées, regardant, écoutant, parlant peu, solitaire parmi les plus grandes foules. De temps en temps, il faisait, au milieu même de Paris, de longues retraites, pendant lesquelles il ne donnait son adresse à personne; et là, sans visite aucune et presque sans livres, il se livrait à la passion de son cœur et s'enfonçait dans la métaphysique et dans les mathématiques; puis un jour, par hasard, au coin d'une rue, il rencontrait un de ses amis de plaisirs, qui l'emmenait avec lui et le rejetait dans le monde. Quelquefois c'était à l'armée, pendant les quartiers d'hiver, qu'il se retirait en lui-même, poursuivant ses méditations avec l'ardeur et l'obstination du génie. Dans une de ces retraites volontaires, à Prague, où il était allé voir le couronnement de l'empereur[1], le 10 novembre 1619, à l'âge de vingt-trois ans, il crut *avoir trouvé le fondement d'une science admirable*[2]; ce fondement était sa méthode. Dès lors, après bien des combats avec sa famille et avec lui-même, il prit le parti de n'être rien en ce monde et de se consacrer à la recherche et à la démonstration de la vérité; il vendit sa terre du Perron, en Poitou, dont il portait le nom, et s'ensevelit dans un village de la Hollande. Depuis, ni les sollicitations de ses amis, ni, plus tard, lorsqu'il fut devenu célèbre, les offres les plus brillantes plus d'une fois réitérées, ne purent l'ébranler; il ne revint quelquefois à Paris et en Bretagne que par d'indispensables nécessités, et il demeura fidèle à la solitude et à la philosophie. Bien différent de Bacon, il dédaignait la fortune et les honneurs, et il dépensa tout son bien en expériences. Une fois en possession de sa méthode, il l'appliqua avec une passion

[1] C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans le *Discours de la Méthode*. — [2] Baillet, *ibid.* p. 51 et 81. Ces mots étaient en latin et de la main bien connue de Descartes, aux marges d'un ouvrage manuscrit intitulé *Olympica*, que Baillet avait sous les yeux et qui n'a pas été retrouvé.

infatigable à toutes les grandes sciences. A la métaphysique et aux mathématiques, il joignit la haute physique, l'optique, l'astronomie, la mécanique, l'anatomie, la physiologie, la médecine; et, en 1637, il livra au public les principaux résultats de ses travaux dans un ouvrage écrit en français, dont le titre révèle toute la portée : *Discours de la Méthode pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences, plus la dioptrique, les météores et la géométrie, qui sont des essais de cette méthode*. Leyde, in-4°, sans nom d'auteur. Quelques années après, il mit au jour sa métaphysique; mais, la destinant aux savants et aux théologiens, et non pas aux gens du monde, il l'écrivit en latin, la dédia à la Sorbonne, et provoqua lui-même une sérieuse polémique en demandant des objections aux hommes du métier et en faisant imprimer ces objections avec ses réponses : *Renati Des-Cartes*[1] *Meditationes de prima philosophia, in quibus Dei existentia et animæ humanæ a corpore distinctio demonstrantur. His adjunctæ sunt variæ objectiones doctorum virorum in istas de Deo et anima demonstrationes; cum responsionibus authoris*[2]. Le duc

[1] Il est à remarquer qu'il ne consentit jamais à latiniser son nom de famille; et que, malgré l'étrange disparate que cela faisait, il l'écrivit toujours en français, et presque toujours en deux mots, comme nous le voyons ici. — [2] C'est le titre de la seconde édition, faite sous les yeux de l'auteur, in-12, Amsterdam, 1642. La première est de Paris, 1641, in-8°; elle est presque introuvable, ce qui nous excusera d'en donner ici une courte description. Voici le titre : *Renati Des-Cartes Meditationes de prima philosophia, in qua Dei existentia et animæ immortalitas demonstratur* (*sic*). Parisiis, apud Michaelem Soly, via Jacobea, sub signo Phœnicis, MDCXLI. Il faut ici remarquer, outre la faute *demonstratur* pour *demonstrantur, in qua*, se rapportant à *prima philosophia*, au lieu de *in quibus* de la deuxième édition, qui se rapporte à *Meditationes*; surtout l'immortalité de l'âme mise au lieu de sa spiritualité, qui est le vrai sujet de Descartes, comme le dit bien nettement l'édition hollandaise. Celle de Paris est assez incorrecte. L'errata en donne cette raison que : « hæc, absente authore, atque ab exemplari non ab ejus manu« scripto typis mandata sunt. » Remarquez encore que, si le titre du frontispice porte *Meditationes de prima philosophia*, le titre courant donne constamment d'un bout à l'autre : *Meditationes metaphysicæ*. Le privilége leur donne les deux titres ensemble, *Meditationes metaphysicæ, de prima philosophia*; et les deux titres sont aussi dans la permission de l'auteur au libraire : « Le sieur René Des-Cartes a permis à Michel Soly, marchand à Paris, d'imprimer le présent livre, intitulé, *Meditationes metaphysicæ, de prima philosophia*; » ce qui a passé dans la traduction du duc de Luynes : *Les Méditations métaphysiques de René Descartes touchant la première philosophie*. Les *Meditationes* sont suivies des *Objectiones doctorum aliquot virorum in præcedentes meditationes cum responsionibus authoris*. Il y a six *objections* et autant de *réponses*; en tout, six cent deux pages, sans compter l'épître dédicatoire de la Sorbonne et la préface au lecteur. Les Méditations sont aussi précédées d'une *Synopsis sex sequentium meditationum*. Au bas du privilége : « Achevé d'imprimer le 28 aoust 1641. » L'année suivante, il s'en fit, en Hollande, chez Louis Elzévir, une seconde édition

vait contenir une encyclopédie scientifique, dont le couronnement était *l'Homme*[1].

Ce simple exposé suffit à donner une idée de la solidité et de l'étendue de l'entreprise formée par Descartes. Il ne s'agit plus ici d'éloquentes déclamations contre la scholastique, qui la décriaient sans la détruire, car on ne détruit véritablement que ce qu'on remplace. Bacon avait prodigué les promesses magnifiques; Descartes est venu les accomplir. Bacon avait comme épuisé ses forces dans l'établissement d'une méthode excellente, empruntée aux Italiens, et principalement applicable aux sciences physiques et naturelles, et il l'avait assez médiocrement autorisée par le parti qu'il en avait tiré. Descartes invente une méthode du caractère le plus général, et il l'accrédite par la multitude d'admirables découvertes qu'elle produit sous sa main en tout genre. Bacon est le prophète de la science moderne; Descartes en est le fondateur.

Pour quiconque, en effet, connaît un peu l'histoire de la philosophie, des sciences et des lettres, dans la première moitié du XVII[e] siècle, il est incontestable que, de 1637 à 1650, Descartes est à la fois le plus grand métaphysicien, et même sans aucun rival, le plus grand mathématicien de Viète à Fermat, le plus grand physicien de Kepler et Galilée à Huygens, le plus grand physiologiste après Harvey, le plus grand prosateur français avant Pascal[2].

Nous verrons tout à l'heure le métaphysicien. Du mathématicien et du physicien nous ne dirons que ces deux mots : Descartes est l'auteur de l'application de l'algèbre à la géométrie, pas immense, sans lequel cet autre progrès plus grand encore, le calcul différentiel, était impossible. En physique, il tient juste la même place, il joue le même rôle : il a frayé la route à la mécanique céleste en établissant le premier que le système du monde est un problème de mécanique; ce problème, il ne l'a pas résolu, mais c'est lui qui l'a posé; et il reste à savoir s'il ne

[1] Voyez les *R. Des-Cartes Opuscula posthuma, physica et mathematica*, Amstelodami, 1701, in-4°; *L'Homme de René Descartes et la formation du fœtus*, avec les remarques de L. Laforge, à quoi on a ajouté *Le Monde*, ou Traité de la lumière, du même auteur, Paris, in-4°, 1677. Rappelons que nous avons donné la première édition complète des œuvres de Descartes, onze volumes avec planches, in-8°, 1824-1826, édition très-imparfaite encore, mais où la longue correspondance de Descartes est mise dans un ordre chronologique qui permet de suivre le mouvement et le progrès de ses diverses études. — [2] Sur la gloire particulière de l'écrivain dans Descartes, voyez un passage de nos *Études sur Pascal*, p. 107 et 108 de la cinquième édition, avec un autre de l'avant-propos de nos *Fragments littéraires*, page v de la troisième édition.

tendue loi à de sérieuses épreuves, et de ne l'accepter que lorsqu'il est impossible de ne pas le faire à moins de se refuser à l'évidence. Il en est de même dans tout ordre de connaissances. On n'y peut avancer qu'en ne se payant pas de mots et de faux semblants, en se rendant un compte sévère de ce qu'on fait, en ne s'arrêtant qu'à des idées claires et distinctes. En littérature même, il importe de bien s'entendre avec soi-même pour se faire entendre des autres, et on ne s'entend bien et on ne peut se faire entendre qu'à l'aide d'idées claires et distinctes. Chercher par-dessus tout la netteté des idées pour arriver à celle du style est le premier de tous les préceptes, le précepte par excellence, que la rhétorique ordinaire ne donne point, et que les lettres doivent à la philosophie. Ainsi, qui que vous soyez, savants, lettrés, philosophes, amateurs de la vérité en tout genre, c'est à l'évidence seule qu'il faut vous rendre, et l'évidence ne peut se trouver que dans des idées claires et distinctes. Jugez de l'effet d'une telle règle au début du XVII^e siècle, au sortir de la scholastique, parmi les tentatives aventureuses et les imitations sans critique de la Renaissance, quand les sciences erraient d'hypothèse en hypothèse, et quand les langues nationales, encore dans l'enfance, s'essayaient timidement à remplacer celle de l'école. Ce précepte, sorti d'une réflexion profonde et en même temps si simple, si précis et si universel, accessible à tous et applicable à tout, se leva, en 1637, comme une lumière vaste et inattendue, qui, de toutes parts, ranima et réjouit l'esprit humain, et lui montra une carrière nouvelle.

2° Ceux qui ont reproché à Descartes de n'avoir pas mis d'enseigne, et, comme on dit dans l'école, de *criterium* à l'évidence, n'ont pas compris la nature de l'évidence, que nulle définition ne l'atteint, qu'elle n'est attachée ni à ceci ni à cela, et qu'elle est son propre *criterium*.

En fait d'évidence, il ne s'agit que de savoir si elle est ou si elle n'est pas, si on la sent ou si on ne la sent pas, s'il est possible de s'y refuser ou s'il est impossible de ne pas s'y rendre.

L'évidence a sans doute bien des conditions, et elle ne s'acquiert pas aisément. En précipitant ses jugements, on se fait des opinions qui ne tiennent pas devant le temps, et qui, après nous avoir éblouis et entraînés un jour, le lendemain s'obscurcissent et nous abandonnent. La prévention, le préjugé est aussi un puissant obstacle à la recherche et à la découverte de la vérité. Il faut un travail souvent opiniâtre pour se faire des idées claires et distinctes en certaines matières, et un grand empire sur soi pour ne mettre en un jugement que ce dont on est bien assuré; il faut avoir su douter longtemps pour entrer enfin en

lyse, avec ses deux procédés bien connus, la décomposition et l'énumération la plus complète des parties. Mais faites bien cette remarque, que Descartes présente ces deux procédés sous une forme générale, qui les rend applicables à toute espèce de recherches, et même aux mathématiques. « Diviser chacune des difficultés que j'examinerais en autant « de parcelles qu'il se pourrait et qu'il serait requis, pour les mieux ré« soudre. — Faire partout des dénombrements si entiers et des revues si « générales, que je fusse assuré de ne rien omettre[1]. »

Jusqu'ici nous donnons une pleine et entière adhésion à la méthode cartésienne; mais voici le point où nous sommes obligé d'abandonner Descartes; voici une règle à laquelle il s'efforce d'imprimer un caractère général, et ce caractère général nous ne le reconnaissons point: « Conduire[2] par ordre mes pensées, en commençant par les objets les « plus simples et les plus aisés à connaître, pour monter peu à peu par « degrés jusqu'à la connaissance des plus composés, en supposant même « de l'ordre entre ceux qui ne se précèdent point les uns les autres. »

Si Descartes n'avait posé cette règle qu'en vue des mathématiques et de la partie des autres sciences où le procédé des mathématiques est applicable, nous n'aurions rien à dire; mais ce qu'il y a de grave, c'est qu'il en fait une règle générale, qui, des mathématiques, peut être transportée partout ailleurs. Or est-il vrai qu'en physique et en physiologie on substitue à l'ordre naturel dans lequel se présentent les phénomènes un ordre artificiel, afin de pouvoir aller par degrés du simple au composé, de manière à former un système dont les diverses parties se déduisent les unes des autres comme une suite de théorèmes? Le propre des mathématiques est de remplacer la réalité, où tout est mélangé, compliqué, imparfait, par l'abstraction, où tout est simple et un; et, dans ce monde nouveau, non pas imaginaire, mais idéal et abstrait, le mathématicien opère par le pur raisonnement déductif. La déduction règne dans les mathématiques; mais ailleurs, aussitôt qu'on est en présence de la réalité, elle n'est de mise qu'unie à l'observation et à l'induction, et encore il y faut des précautions infinies.

Cependant la quatrième règle de la méthode cartésienne a bien la prétention d'être générale, car Descartes s'est proposé de donner au monde une méthode qui puisse servir à la recherche et à la découverte de toutes les vérités, et dont les diverses règles soient d'un usage universel. C'est à ce titre qu'il admire et qu'il célèbre le procédé qui fait la force et la beauté des mathématiques, et il le croit parfaitement prati-

[1] Tome Ier de notre édition, p. 141 et 142. — [2] *Ibid.* page 142.

partout où il espérait rencontrer quelque phénomène un peu curieux. Partout il faisait des observations de météorologie et recueillait des faits intéressants[1]. Ayant entendu dire que les rose-croix possédaient des connaissances naturelles dont ils faisaient mystère, il tenta de pénétrer dans leur société pour apprendre leurs secrets[2]. En Hollande, à Egmont et à Endegeest, il avait fait deux parties de sa maison, l'une où il couchait, prenait ses repas et recevait de rares visiteurs; l'autre réservée à ses travaux, et qui contenait un laboratoire de physique, un atelier, et une sorte d'amphithéâtre où, avec ses domestiques et quelques amis, il se livrait, sur des animaux morts ou vivants, à des expériences de physiologie et à des dissections anatomiques. Que de peines ne s'est-il pas données pour vérifier et confirmer la circulation du sang! Que de travaux délicats n'a-t-il pas entrepris en optique! Dans sa correspondance, on le voit, pendant quelques années, tout occupé à tailler des verres, à construire des lunettes et des pendules. C'est le besoin passionné d'expériences météorologiques sur une grande échelle qui le porta à quitter la Hollande et à braver le climat du nord, qui le tua à cinquante-quatre ans. Mais, si Descartes a beaucoup étudié la nature, il n'a pas moins étudié l'humanité. Il s'était proposé sur elle tout un plan d'expériences. Pour la bien connaître, il voulait la voir dans les situations les plus diverses. Il passa une grande partie de sa jeunesse à voyager, afin d'observer les hommes de tout pays et de toute condition. Il recherchait également les militaires, les prêtres, les gens de cour, les savants, les commerçants, les ouvriers, interrogeant avec soin leurs inclinations et leurs pensées, et les étudiant dans leurs actions encore plus que dans leurs discours. Il avait parcouru l'Italie, l'Angleterre, le Danemark, et toutes les parties de l'Allemagne lui étaient familières. Il est curieux de le voir, à la fin de 1619, ou au commencement de 1620, après avoir trouvé et fixé sa méthode à vingt-trois ans, ajourner tous ses travaux pour étudier encore les hommes pendant neuf années, « ne faisant autre chose, dit-il lui-même, que rouler çà « et là dans le monde, tâchant d'y être spectateur plutôt qu'acteur « dans toutes les comédies qui s'y jouent, et faisant particulièrement « réflexion en chaque matière sur ce qui la pouvait rendre suspecte et « nous donner occasion de nous méprendre[3]. » C'était faire un cours pratique de méthode. Quand donc il aborda la métaphysique, qui est le principe et le centre de toute philosophie, la philosophie première,

[1] Baillet, *passim*, et particulièrement livre II, page 118. — [2] *Ibid.* — [3] *Discours de la Méthode*, tome I[er], page 153.

possède point, puisqu'on la cherche; autrement on ne la chercherait pas. Descartes devait donc commencer par mettre en doute toutes les opinions qu'il avait jusqu'alors reçues et entretenues sans les avoir approfondies. On a voulu voir là l'introduction du scepticisme dans la philosophie; non, car de cette hypothèse provisoire du scepticisme va sortir sa plus triomphante réfutation; mais, pour en triompher, il faut bien le regarder en face et le supposer un moment.

Descartes met tout en doute, sans rien excepter. Cela fait, il se demande s'il peut aussi mettre en doute qu'il doute, afin d'arriver au scepticisme absolu. Il ne le peut; il y a là une évidence irrésistible, que, malgré tous ses efforts, il ne peut ni écarter ni surmonter. Mais douter, très-évidemment c'est penser, et penser, tout aussi évidemment, c'est être, du moins de cette façon-là, c'est-à-dire en tant qu'on pense. Ainsi voilà le doute universel à la fois loyalement essayé et loyalement reconnu impossible; voilà, dès les premiers pas, une grande évidence obtenue, un grand principe placé au-dessus de toute controverse.

Ce principe est le fameux *je pense, donc je suis;* c'est de là que Descartes va tirer toute sa métaphysique, toute sa philosophie première, c'est-à-dire les quatre ou cinq grandes vérités sur lesquelles, depuis trois mille ans et plus, revient sans cesse l'esprit humain.

Mais, avant de passer outre, reconnaissons la nature du principe sur lequel repose la métaphysique cartésienne.

Il ne vient pas le moins du monde des mathématiques; il n'y tient en rien. En même temps il est tout aussi certain qu'aucun axiome d'arithmétique ou de géométrie; il y a plus, pas un axiome d'arithmétique ou de géométrie ne resterait debout, si celui qui suppose cet axiome n'était assuré et ne présupposait que lui-même pense et existe. Dans l'ordre de la certitude et de l'évidence, le principe cartésien domine les mathématiques; en fait, il les précède; car il est déjà pour l'esprit humain, quand la quantité et l'espace ne sont pas encore; il est donc antérieur, supérieur, et tout à fait étranger aux mathématiques.

D'un autre côté, dans *je pense, donc je suis, cogito, ergo sum*, l'*ergo*, le *donc*, simule en vain un syllogisme; il n'y a là aucune déduction, mais la simple aperception de la connexion naturelle qui lie la pensée au sujet pensant. Cette aperception est primitive et immédiate; elle n'est pas l'ouvrage du raisonnement, elle ne s'appuie sur aucune majeure, car celle-ci serait elle-même à démontrer, et, en la bien examinant, on trouverait que cette majeure, qui semble fonder la conclusion *je pense, donc je suis*, est, au contraire, fondée sur cette prétendue conclusion; en sorte que le raisonnement fait un cercle. En effet, la ma-

n'est donc pas autre chose que la réflexion appliquée à l'étude de la pensée et de ses divers phénomènes. Un de ces phénomènes, le doute, contenait et révélait infailliblement la pensée, et la pensée contenait et révélait infailliblement l'existence du sujet pensant.

L'étude de la pensée à l'aide de la réflexion, c'est, en langage moderne, la psychologie. Ainsi il est incontestable que Descartes a mis au monde la psychologie; il s'agit ici de la chose et non du mot; et, en obtenant par elle, et par elle seule, le premier principe de sa métaphysique, il l'a par là reconnue et établie comme le point de départ nécessaire de toute saine philosophie.

Socrate avait sans doute entrevu cette grande et féconde vérité, et il l'avait enseignée à Platon; mais Descartes n'en savait rien, et puis il y a loin du *connais-toi toi-même* au *je pense, donc je suis*, du *Premier Alcibiade* au *Discours de la Méthode* et aux *Méditations*. Descartes est parvenu à la psychologie par un chemin qui lui est propre, et, comme nous venons de le voir, il l'a fondée sur des raisons parfaitement nouvelles, qui l'autorisent à jamais. Il en est donc l'inventeur parmi nous, et c'est à ce titre qu'il est le véritable père de la philosophie moderne [1]. La philosophie moderne, en effet, date du jour où la réflexion a été son instrument reconnu, et la psychologie son fondement.

La création de la psychologie est la plus grande gloire de Descartes, même au-dessus de la gloire de sa méthode, ou plutôt c'est l'application la plus fidèle du premier précepte de cette méthode; car inviter à chercher avant tout l'évidence et à ne se rendre qu'à elle, c'est inviter à la chercher dans la réflexion, qui en est la source la plus profonde et en même temps la plus voisine de nous.

V. COUSIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Nul n'a mieux compris et établi le droit de Descartes au nom de père de la philosophie moderne que le fondateur de la philosophie écossaise; c'est à Descartes que Reid fait l'honneur de rapporter la *voie de réflexion* en philosophie. (Voyez *Philosophie écossaise*, leçon VII, p. 308-312.)

mais qui a cela de comparable, qu'il s'y agit aussi d'une religion non adoptée par la conscience, je ne nommerai pas le roi de Navarre et le prince de Condé des apostats, quand, après la Saint-Barthélemy, et sous des menaces actuelles de mort, ayant abjuré le protestantisme, ils redevinrent protestants dès que la liberté leur fut rendue. Ils avaient été catholiques de bouche et non de cœur; et, pour être accusés d'apostasie, il aurait fallu l'avoir été de cœur et non de bouche. Ils ne voulurent pas être martyrs; pourtant les exemples de martyres n'avaient pas manqué parmi leurs coréligionnaires, et des fermetés égales à celles des premiers chrétiens avaient signalé la ferveur des néophytes et bravé la colère des bourreaux; pourtant encore, ces deux princes étaient des hommes intrépides sur les champs de bataille, comme ils l'avaient prouvé et comme ils le prouvèrent. Mais, soit que la mort ainsi présentée à ces jeunes gens les effarouchât, soit qu'ils crussent qu'au service de leur croyance leur vie importait plus que leur martyre, le fait est qu'ils couvrirent d'un masque leurs vrais sentiments, et qu'un moment, à la cour de Charles IX, on eût pu les prendre pour des catholiques. C'est à l'histoire, si elle peut ou si elle veut, de juger jusqu'à quel point l'abjuration contrainte de ces princes entache de faiblesse, mais non d'apostasie, leur mémoire.

En tout cas, le jugement ne peut pas être plus sévère pour Julien qu'il ne le serait pour eux. Lui aussi couvrit soigneusement d'un voile épais la croyance qu'il entretenait au fond de son âme et s'astreignit silencieusement à des pratiques religieuses qui n'étaient pas les siennes; mais il avait, dans l'empereur Constance, un Charles IX qui n'était pas disposé à le ménager plus que le reste de sa famille; aussi Julien s'enveloppa-t-il dans le manteau de chrétien, qu'il aurait voulu rejeter, et dans le manteau de philosophe, qu'il garda sur le trône. De toute la famille de Constantin, il ne restait plus que son fils Constance et deux neveux, qui étaient deux frères, Gallus et Julien. Incapable de porter seul le poids de l'empire, Constance s'adjoignit Gallus en qualité de César; mais, incapable aussi de ne pas avoir, contre un collègue de son sang, des défiances qui ne pouvaient pas le laisser vieillir, il se débarrassa, par un meurtre, d'un prince dont la force et l'habileté n'avaient pas su se préparer une défense. Pas plus qu'il ne laissait percer son paganisme, Julien ne laissa percer son chagrin de la mort d'un frère et ses craintes pour lui-même; il s'enfonça davantage dans l'étude, qui fut toujours une passion pour lui, et s'efforça de se faire plus humble et plus petit qu'il n'avait jamais été. Représentons-nous ce jeune homme, païen ardent, comme la suite le prouva, ayant en lui de l'héroïsme, comme le mon-

ce scepticisme? Un scepticisme ne peut s'évaluer que par l'état de civilisation où il se produit; et, suivant la nature de cet état, un scepticisme peut être en proie à toutes sortes de crédulités. L'homme qui me sert le mieux à apprécier la condition mentale des premiers temps de l'empire, c'est Pline, avec sa vaste compilation, qui montre que, tandis qu'on ne croyait guère à Jupiter ou à Mars, un champ immense restait ouvert aux croyances surnaturelles. Et, en effet, il n'en pouvait être autrement, puisque c'est devant la science seule et à mesure qu'elle conquiert de nouveaux domaines dans l'explication du monde, que se renferme en un cercle de plus en plus restreint tout ce qui est intervention des forces occultes. Jusque-là, les meilleurs et les plus fermes esprits sont dominés par les merveilleux récits des hommes et par les mystères de la terre et du ciel. Le peu crédule Auguste raconta que, malheureusement, il avait mis son soulier gauche le premier, le jour où il faillit périr en une sédition militaire; Julien, je crois, n'a rien de plus fort. Le même Auguste, qui n'aurait pas vu quelque chose de prodigieux dans les éclipses, attendu que les astronomes les expliquaient et les annonçaient, n'ayant pas, à l'égard des comètes, d'aussi positives notions, se félicita, dans l'intimité, de la comète qui apparut lors de la célébration de ses jeux, née, disait-il, pour lui, et dans laquelle il naissait à son tour. Il ne faut donc pas croire qu'il y ait eu une recrudescence de superstition, en allant du temps d'Auguste et de Cicéron à celui de Julien, recrudescence qui aurait ressaisi une classe d'hommes jadis émancipés. Non, ce n'est pas cela qui fut changé; ce qui le fut, c'est le point de vue auquel apparut le polythéisme à ces deux époques. Dans la première, il y eut un interrègne religieux, et l'on cessa de croire à la religion officielle; dans la seconde, la philosophie, se réconciliant avec la religion, la rendit acceptable à des esprits modifiés graduellement et à leur insu par le christianisme croissant. Julien, lui-même, l'avait dit dans un ouvrage où il combattait les chrétiens, et qui a péri; ce qui l'empêcha de donner son assentiment à la nouvelle religion, ce fut l'impossibilité où se trouva son esprit de concevoir comment le Dieu un et infini pourrait gouverner le monde sans un cortége de dieux intermédiaires. Ce cortége était fourni à la philosophie par le polythéisme, que son antiquité recommandait, en outre, aux esprits attardés.

Sauf l'inculpation d'apostasie, que, comme on a vu, je n'admets pas, je suis tout à fait d'accord avec M. de Broglie dans l'appréciation de Julien. Il lui attribue, dans une juste mesure, les qualités et les mérites qu'il eut, et condamne sans réserve la tentative de restaurer le polythéisme, et d'aller à l'encontre des nouvelles destinées qui s'ouvraient,

perdu dans les consciences ce point délicat qui fait qu'elles sont contentes de ce qu'elles croient; il flotte dans le vague officiel, sans efficacité mentale ou sociale, laissant tout ouvert aux superstitions régnantes. Plus tard et sous les Antonins, le stoïcisme devient respectueux pour lui, et il embrasse volontiers dans son manteau les dieux immortels, pour qui le stoïcien, aux prises avec les difficultés de la vie, est un si beau spectacle. Finalement et au IVe siècle, le point délicat qui était perdu est retrouvé, la conception métaphysique du monde accueille et explique la théologie polythéistique, et le polythéisme redevient une religion, juste au moment où il ne peut plus vivre, étouffé qu'il est par une meilleure et plus robuste plante.

Mors sola fatetur quantula sint hominum corpuscula, a dit le satirique; mais la mort, qui jette dans l'agonie et la dissolution la machine humaine, met aussi à une dernière et solennelle épreuve les sentiments dont l'âme avait été remplie, du moins quand le mode de mourir est tel qu'il laisse à l'esprit la lucidité. On meurt comme on peut et non pas comme on veut. Il fut donné à Julien de mourir comme il voulait; il en profita pour rendre un dernier hommage et un dernier aveu à la religion qu'il avait suivie. «Mes amis,» dit-il à ceux qui entouraient son lit de mort, «Le temps est venu, vous le voyez, où il faut sortir de «la vie et rendre, comme un débiteur exact, à la nature ce qu'elle «m'a prêté: je m'acquitte envers elle avec joie, et non avec les re«grets que le vulgaire peut supposer. L'opinion commune des philo«sophes m'a appris, en effet, que le bonheur réside dans l'âme et non «dans le corps, et qu'il faut se réjouir et non s'affliger quand la meil«leure partie de nous-mêmes se sépare de l'inférieure. Je fais aussi ré«flexion que la mort est souvent la plus grande récompense que les «dieux célestes puissent envoyer aux gens de bien; je la reçois donc «comme une grâce qu'ils me font, pour que je ne succombe pas dans «ces extrêmes difficultés, et que mon âme ne s'abatte ni ne s'avilisse... «Je n'ai rien fait dont je me repente ou dont le souvenir me fasse rougir, «ni dans le temps où on m'avait relégué dans un coin du monde obscur «et écarté, ni depuis que j'ai pris en main l'empire. J'ai regardé ce «pouvoir comme une émanation de la puissance divine; je crois l'avoir «conservé sans tache, gouvernant les affaires civiles avec modération, «et n'entreprenant de guerre soit agressive, soit défensive, que pour «des motifs mûrement pesés... Convaincu que la fin de tout bon gou«vernement doit être l'intérêt et le salut des peuples, j'ai toujours été, «comme vous le savez, porté vers la modération. J'ai écarté de toutes «mes actions cette licence capricieuse qui corrompt les mœurs et les

sont confondus assez pour mettre dans la bouche de Julien un récit merveilleux fait après coup; et, sans diminuer en rien sa juste autorité quant à ce qui regarde la guerre et le gouvernement, on verra, dans ces prophéties ou ces miracles racontés à même titre que l'histoire réelle, la preuve de l'état où se trouvaient les meilleurs esprits à l'égard du surnaturel.

Il est singulier, et M. Albert de Broglie le remarque, que ceux qu'au XVIIIe siècle on nommait les philosophes soient allés faire, dans le passé, alliance avec l'empereur Julien. Ce qui les attira, c'est qu'ils étaient, ce que Julien avait été, ennemis du christianisme. Sans doute, réhabiliter les personnages que le christianisme avait condamnés, et rabaisser ceux qu'il avait vantés, fut, parmi ces philosophes, une tendance naturelle. Mais, s'ils n'avaient pu résister à cette impulsion, du moins ils auraient dû faire leur réserve, afin de ne pas coudoyer de trop près Libanius, et de montrer qu'un dissentiment plus profond qu'avec le christianisme existait entre eux et Julien. Ce n'était pas pour rappeler Jupiter et Neptune qu'ils parlaient et écrivaient, ni pour inonder les temples du sang des victimes, ni pour en interroger d'un œil curieux les entrailles, ni pour évoquer les ombres, ni pour provoquer les extases divinatrices, ni pour donner crédit aux songes prophétiques. Or, tout cela, Julien et ses amis le traînaient après eux.

« Julien, dit M. Albert de Broglie, eut des talents; aucun n'était tout « à fait du premier ordre; mais leur combinaison inattendue formait un « mélange des plus originaux qui aient jamais paru. Avant tout, il ex« cella dans la guerre; c'est pour le combat qu'il était né, c'est sur le « champ de bataille qu'il parut tout ensemble le plus simple et le plus « grand. L'audace et la prudence, le calcul et l'élan, l'art de profiter de « la victoire, et la modération de n'en point abuser : toutes ces qua« lités contraires, dont l'équilibre fait le capitaine, se balançaient chez « lui dans une juste mesure. » Cela est fort bien dit, et plutôt au delà qu'en deçà du vrai. Ce qui m'étonne particulièrement dans Julien, c'est que, appelé soudainement du fond d'une école où il n'avait vu que ses livres, des philosophes et des sophistes, il se soit montré si vite en état de délivrer, de défendre, de gouverner la Gaule. Non pas, remarquons-le bien, qu'il ait rejeté loin de lui un masque, comme fit Sixte-Quint, et manifesté au grand jour des aptitudes et des passions soigneusement cachées; l'amant des lettres, de la poésie, de la philosophie, resta ce ce qu'il avait été, le culte qu'il leur avait voué était une réalité, non un déguisement; mais il mit à apprendre son nouveau métier de capitaine et de gouverneur la force d'esprit qu'il avait employée à d'autres études,

nait. En somme, cette campagne dans la Perse est d'un Charles XII, et non d'un Alexandre, d'un César, d'un Turenne, d'un Marlborough.

« Julien, dit M. Albert de Broglie, était orateur : il avait l'improvisa-« tion et l'art, l'ardeur spontanée qui jaillit du choc des événements, et « cette délicatesse exquise qui s'éprend de la beauté parfaite et poursuit « la grâce achevée de l'expression. Pour une époque de décadence, et « malgré cette culture excessive qui avait surchargé, plus que développé « ses dons naturels, son goût est pur et sa diction élégante. » Mais il ajoute : « Sa dévotion puérile, enveloppée dans les nuages d'une philo-« sophie inintelligible, rend ses meilleurs ouvrages inabordables pour « le lecteur le moins prévenu. Le sujet, d'ailleurs, communique à l'é-« crivain sa fadeur; on cherche en vain ce courant de feu qui circule « dans les écrits chrétiens de ce siècle. En sortant du désert brûlant « d'Athanase ou de la retraite délicieuse de Basile, pour s'asseoir avec « Julien sur son Olympe dépouillé, dans le chœur de ses vieilles divi-« nités, au milieu des fleurs fanées de sa rhétorique, on se sent saisi « d'une oppression qui fait languir; c'est une atmosphère épuisée, dont « tout l'air respirable a disparu sans retour. » Les deux termes de ce jugement forment une appréciation aussi ingénieuse qu'équitable, qui n'oblige pas à méconnaître que ses *Césars* ne sont pas sans piquant, et que son *Misopogon* est curieux par beaucoup de détails. C'est là qu'il fait l'éloge de sa chère Lutèce, de cette petite île où est assise la cité des Parisiens, de ce fleuve paisible et bénin qui, ne grossissant guère en hiver, ne ravage pas les campagnes par ses débordements, de ces vignes excellentes qu'on y cultive, de ces figuiers que l'industrie des habitants sait préserver. Nous devons, nous, Parisiens, ne pas être sans quelque gré de cette prédilection pour notre ville, alors si humble, qui devait tant grandir et à qui on peut appliquer ce que Virgile dit des chétifs commencements de Rome :

Jam muros arcemque procul ac rara domorum,
Tecta vident, quæ nunc romana potentia cœlo
Æquavit; tum res inopes Evandrus habebat.

Pour ceux qui s'occupent des changements que les climats peuvent subir dans le cours des siècles, je remarquerai que la Seine, ne débordant pas plus aujourd'hui qu'alors, montre que les pentes et les pluies n'ont pas sensiblement varié; que la vigne, cultivée aujourd'hui comme alors, exclut une température plus froide, sans, il est vrai, en exclure une plus chaude; mais qu'à son tour cette température plus chaude est exclue par la culture du figuier, qui y est l'objet d'un art, et qui exige que pen-

« coupe de Bacchus est pour moi la coupe de la sobriété; et, comme « les nymphes prodiguaient leurs eaux, je n'ai fait venir que ce qu'il fallait « de vin pour moi et mes amis; les amis, dont le nombre est toujours si « petit! Voilà, cher Zénon, le cadeau que je te fais, mince sans doute, « mais bien venu de l'ami à l'ami, et, comme dit le sage Pindare, de la « porte à la porte. Je t'écris hâtivement cette lettre à la lueur de la « lampe; les fautes qui peuvent s'y trouver, ne les recherche pas sévère- « ment, ni comme de rhéteur à rhéteur. »

Le médecin Oribase, qui fut aussi un de ses favoris, a composé une vaste compilation, qui malheureusement ne nous est parvenue qu'en partie. Il l'a dédiée à l'empereur par l'ordre de qui il l'avait entreprise; c'est un extrait de toute la médecine antique, et les médecins ne sont pas sans lui savoir gré, à lui et à son maître, d'avoir conservé tant de morceaux importants d'auteurs tout à fait perdus. Chétif service, sans doute, qu'une compilation sans travail original, mais pourtant service réel pour les contemporains, qui n'avaient pas l'accès facile de tant de sources, et pour nous qui y trouvons tant de renseignements. Cette compilation est un signe du temps; excepté ce qui regardait le christianisme et sa prédication, aliment fécond de la pensée et de la parole, tout le reste était épuisé. Dans l'ordre littéraire, un païen n'était plus guère bon qu'à rassembler et à réduire les anciens documents; et c'est l'office qu'a rempli le païen Oribase.

Cette impuissance des païens dans les choses littéraires était non moindre dans les choses politiques, et y devenait désastreuse, parce que, là, elle menaçait la seule évolution qu'il fût alors donné au monde civilisé d'accomplir. Les troubles imminents qu'un règne païen préparait furent craints seulement, ils ne vinrent pas à éclosion; Julien disparut, le flot se referma par-dessus sa tête, et il ne resta plus de trace de son œuvre impossible et de ce vain passage impérial. Mais il en pouvait être autrement; Julien était plein de jeunesse, de force et de vigueur, quand le javelot d'un Persan le retrancha du nombre des vivants. Que serait-il arrivé, si, au lieu de deux ans à peine, il eût, pendant trente ans ou plus, dirigé toute sa puissance et toute sa capacité contre le christianisme? Homère, tant lu et tant aimé par Julien, revient en mémoire, et l'on peut répondre par ce vers, que le poëte dit plus d'une fois quand l'ordre de bataille menace de se rompre dans la confusion :

Ἔνθα κε λοιγὸς ἔην, καὶ ἀμήχανα ἔργα γένοντο.

Oui, mal et confusion se fussent abattus sur l'empire. Tout ce qui se développait se serait arrêté et concentré pour se défendre. Mais, le mal

A HISTORY OF ANCIENT SANSCRIT LITERATURE *so far as it illustrates the primitive religion of the Brahmans, by Max Müller,* London, 1859, in-8°, XIX-607 pages.

Histoire de l'ancienne littérature sanscrite dans ses rapports avec la religion primitive des Brahmanes, par M. Max Müller.

QUATRIÈME ARTICLE[1].

C'est surtout au *Ṛig-Véda* qu'il faut s'adresser pour savoir précisément quels travaux ont rempli la période des Mantras; car c'est lui seul qui représente réellement l'époque antérieure à celle des Brâhmaṇas. Les deux autres Védas, le *Yadjour* et le *Sâman*, sont faits uniquement pour servir à un cérémonial déjà tout constitué; ils répondent, dans un ordre systématique, aux différentes phases du sacrifice, et leur ordonnance a un but tout pratique. Il n'y a rien de pareil dans le *Ṛig-Véda;* et, si la distribution des hymnes y a été faite d'après certains principes réguliers et préconçus, elle n'a pas un rapport direct aux détails de l'oblation sainte. On récite bien de ces hymnes à certains moments du sacrifice; mais ce n'est pas en vue du sacrifice lui-même qu'ils ont été disposés dans l'ordre où ils sont parvenus jusqu'à nous. Le *Ṛig-Véda* n'est au fond qu'un recueil de poésies, dont on a fait plus tard un usage liturgique, mais qui existaient bien longtemps avant que le culte fût organisé; et l'on peut dire sans trop d'exagération que c'est d'elles que le culte est sorti, loin que ce soit lui qui les ait fait naître [2].

Ce caractère du *Ṛig-Véda* met entre lui et les deux autres, sans parler de l'*Atharvan*, une différence profonde, qui n'a pas tout à fait échappé aux commentateurs indiens, mais dont ils n'ont pas donné une explication très-satisfaisante [3]. Leur embarras se comprend, parce qu'ils

[1] Voyez, pour le premier article, le *Journal des Savants*, cahier d'août 1860, page 467; pour le deuxième, celui de septembre, page 541, et, pour le troisième, celui d'octobre, page 611. — [2] C'est là ce qui fait que les trois autres Védas, et particulièrement le *Sâman* et le *Yadjour*, ont tant emprunté au *Ṛig-Véda*. Le *Sâman*, comme on se le rappelle, n'en est qu'un centon, et le savant éditeur de ce Véda, M. Théodore Benfey, a bien eu soin de noter avec la plus scrupuleuse exactitude toutes ces concordances. Quand un semblable travail aura été fait sur les autres Védas, on verra plus nettement tout ce qu'ils doivent au premier; et cette comparaison est l'élément essentiel d'une étude sur les rapports des quatre Védas entre eux. — [3] Pour montrer ce qu'a été, sur ce point, l'opinion des commentateurs, M. Max Müller cite un long passage de Sâyaṇa (p. 34, t. I de son édition du *Ṛig-Véda*).

autorité unique, qui se chargea de ce soin pieux; et le rang systématique assigné aux différents hymnes atteste irrécusablement ce travail d'ensemble, qui, d'ailleurs, était devenu indispensable.

Un autre fait, qui est du même genre à peu près, et qui en donne une preuve plus frappante encore, c'est une espèce d'hymnes toute particulière, qu'on appelle les hymnes aux dieux Âprîs, au nombre de dix, irrégulièrement distribués entre huit des dix Mandalas. Les hymnes des Âprîs se composent essentiellement de onze vers, adressés chacun à une divinité différente. Ces onze divinités, à quelques variantes près, sont les mêmes pour tous, et elles se succèdent dans un ordre qui paraît n'être point du tout arbitraire [1]. On ne peut douter que ces hymnes n'aient été composés ainsi en vue de quelque prescription du rituel, et ils rentrent alors dans la classe des prières du *Sâman* et du *Yadjour*. Mais il y a plus, et, comme presque chacun des dix Âprîs est dû à un des Rishis qui sont les ancêtres vénérés des quarante-neuf familles brahmaniques [2], il semble qu'à l'époque où la *Samhitâ* a été recueillie, ces familles, tout hostiles qu'elles étaient parfois les unes aux autres, se sont entendues pour qu'un de leurs hymnes aux Âprîs figurât dans la collection divine. C'est une prétention qu'elles ont élevée, et qu'elles ont fait prévaloir. Par la suite les prêtres officiants furent autorisés à choisir, parmi les hymnes aux Âprîs, celui qui leur convenait le mieux selon la race de laquelle eux-mêmes ils étaient personnellement issus. On prenait l'Âprî de son ancêtre, tandis que, pour les autres hymnes, sans aucune exception, il fallait les réciter expressément tels que le rituel les avait fixés; pour ceux-là il n'y avait absolument rien de facultatif;

[1] Il n'y a de différence dans la succession des divinités que pour celle qui est nommée la seconde: dans quatre Âprîs, c'est Tanounapât, le soleil caché dans les nuages; dans quatre autres, c'est Narâçansa, le soleil levant adoré par les hommes; enfin, dans les deux qui restent, cette seconde divinité est invoquée à la fois sous cette double appellation; et alors le nombre de vers est de douze au lieu de onze, et même de treize, parce qu'une invocation à Indra vient une fois se joindre aux invocations précédentes. Il y a trois Âprîs dans le premier Mandala du *Rig-Véda* (13, 142, 188); un dans le second (3); un dans le troisième (4); un dans le cinquième (5); un dans le septième (2); un dans le neuvième (5); et enfin deux dans le dixième (70 et 110). — [2] Le premier des dix Âprîs est de Medhâtithi, de la famille de Bharadvâdja; le second est de Dirghatamas, de la famille d'Angiras; le troisième est d'Agastya, de la famille d'Agasti; le quatrième est de Gritsamada, de la famille d'Angiras; le cinquième est de Visvâmitra, chef de la famille de ce nom; le sixième est de Vasouçrouta, de la famille d'Atri; le septième est de Vasisthha, chef de la famille de ce nom; le huitième est d'Asita ou Dévala, de la famille de Kâçyapa; le neuvième est de Soumitra, de la famille de Bhrigou, et enfin le dixième est de Râma, de la famille de Djamadagni.

nérique de Ṛitvidjes[1]. Les devoirs spéciaux de chacun d'eux sont décrits minutieusement dans les *Brâhmaṇas*. Les Adhvaryous, étant chargés des soins matériels du sacrifice, formaient la classe inférieure des Ṛitvidjes, et ils étaient autorisés à murmurer à voix basse, au lieu de réciter à haute voix, les hymnes en petit nombre qui étaient à leur usage et qu'ils savaient par cœur. Par cette sage précaution, on prévenait bien des fautes de prononciation qui auraient pu vicier le sacrifice, et auxquelles on attachait la plus grande importance, comme le prouvent assez les labeurs dont les Prâtiçâkhyas ont gardé le dépôt. Mais, à côté des Adhvaryous, il y avait une autre classe de prêtres qui devaient chanter les hymnes avec les inflexions les plus exactes et les plus rigoureuses de la liturgie : c'étaient les Oudgâtṛis, et c'est pour eux qu'a été fait le manuel de la Samhitâ du *Sâma-Véda*[2]. Les Oudgâtṛis chantaient en chœur suivant certaines règles musicales, que l'on connaît sans que l'on puisse encore se les expliquer. Au-dessus des Oudgâtṛis et des Adhvaryous, les Hotṛis venaient réciter, et non plus chanter, d'après toutes les lois de l'euphonie et de la prononciation sacramentelles (Çîkshâ), les hymnes en l'honneur des divinités auxquelles s'adressaient certains détails du sacrifice. Les Hotṛis étaient les plus instruits des prêtres, et l'étude approfondie de la Çîkshâ en avait fait des savants, qui devaient posséder le *Ṛig-Véda* tout entier, et qui n'avaient pas besoin, pour soulager leur mémoire, qu'on leur en fît un extrait spécial, pareil à ceux qu'on avait dû faire pour les prêtres inférieurs.

C'était dans les Brâhmaṇas ou même dans les Soûtras, que les Hotṛis, ainsi que les autres officiants, apprenaient leurs devoirs propres, et les moments marqués de leur intervention dans les cérémonies ; mais ils n'avaient pas de Samhitâ de la même manière qu'en possédaient les autres Ṛitvidjes. Les Brâhmaṇas se contentaient d'indiquer le premier

[1] Outre ces seize personnes, il y avait, en outre, le Çamitṛi, l'immolateur, qui tuait la victime, le Vaikarta, ou le boucher, qui la dépeçait, et le Tchamasâdhvaryou ou l'assistant de l'Adhvaryou; mais ces trois personnages n'avaient pas le rang de Ṛitvidjes, tandis que le Sadasya, employé dans certaines cérémonies, avait ce titre. L'immolateur, le boucher, et l'aide-Adhvaryou n'étaient pas des prêtres, et il n'y avait pas même besoin qu'ils fussent des brahmanes. Les travaux repoussants qui leur étaient abandonnés auraient sans doute rabaissé, si ce n'est souillé, la première des quatre castes. — [2] M. Max Müller appelle, par une expression spirituelle, le *Sâma-Véda* le *libretto* des Oudgâtṛis. (*A History, etc.* p. 437.) Les règles de la musique védique paraissent aussi nombreuses que profondément étudiées. On n'a pas pu encore s'en rendre compte; mais il n'est pas probable que ce problème résiste plus que tant d'autres à la sagacité pénétrante de la philologie européenne. (Voir la préface de M. Benfey à son admirable édition du *Sâma-Véda*.)

qui ont été composés après que la collection était accomplie, ne sont que des imitations plus ou moins heureuses des chants des Ṛishis inspirés; mais ces compositions ont eu assez de succès pour qu'on ait voulu les conserver, tout inférieures qu'elles étaient, dans le recueil général de la poésie nationale. Si le *Ṛig-Véda* était un simple rituel comme le *Yadjour* et le *Sâman*, cette addition serait une espèce de sacrilége et ne se comprendrait pas.

A ce premier fait il faut en ajouter un second, qui ressort également de la composition actuelle de la Samhitâ. Les poëtes qui ont contribué à la former sont partagés en trois classes distinctes. La première classe comprend ceux à qui est dû le premier livre, et qu'on appelle les Çatarhsins, c'est-à-dire les chantres des centaines, parce que chacun d'eux a fait à peu près cent vers dans l'œuvre collective. Vient ensuite la seconde classe, qui comprend les auteurs des six Manḍalas suivants de deux à sept inclusivement. Ce sont les plus illustres, et peut-être les plus anciens, Gṛitsamasa, Viçvâmitra, Vâmadéva, Atri, Bharadvâdja, Vasishṭha. On les appelle les Ṛishis du milieu, *Mâdhyamas*, parce que leurs hymnes, placés entre le premier Manḍala et les derniers, forment une espèce d'ensemble qu'il ne faut pas confondre avec le reste. Enfin la troisième classe est celle des poëtes auxquels sont dus le huitième, le neuvième, et le dixième Manḍalas. Pour celui-ci en particulier, les auteurs sont appelés les poëtes des hymnes petits et grands (Kshoudrasoûktas, Mahâsoûktas); et ce Manḍala extrême peut passer pour l'asile ouvert à bien des œuvres mélangées et disparates. Il est évident que l'on y a accumulé une foule de morceaux qui détonnent assez étrangement parfois avec ceux qui les précèdent, bien qu'on les ait entourés aussi de la plus pieuse vénération. On peut donc affirmer, rien que d'après ces nuances de pensées et de composition, que les matériaux dont le *Ṛig-Véda* est formé ne sont pas tous de la même date, et qu'ils sont le produit de plusieurs époques poétiques, qu'on peut distinguer entre elles sans trop de difficulté.

A cet égard, les témoignages des Ṛishis eux-mêmes sont aussi fréquents que décisifs. Dans une foule de passages, il est question de poëtes antérieurs, que rappellent ceux qui louent leur mérite et cherchent à les imiter. A tout moment, le barde sacré se réfère aux ancêtres dont les chants ont précédé les siens[1]. D'après les Anoukramaṇîs, il y a des

[1] M. Max Müller (*A History, etc.* p. 481 et suiv.) a cité huit ou dix passages de ce genre; il lui eût été facile de les multiplier bien davantage, s'il l'eût voulu. Dès le premier hymne du *Ṛig-Véda*, adressé à Agni, on trouve une indication de ce genre, et l'on y parle des poëtes anciens et récents qui ont déjà loué le dieu.

d'abord aux soins du sacrifice; mais, peu à peu, cette attribution, déjà si importante, en attira d'autres qui le furent encore davantage, et bientôt le Pourohita devint l'égal et même le supérieur du roi qu'il servait. Lorsque ensuite le culte se fut organisé et démesurément étendu, le Pourohita fut remplacé par le Brahmane, surveillant de la cérémonie difficile où figuraient les Hotṛis, les Oudgâtṛis, et les Adhvaryous, avec leurs nombreux auxiliaires; et le terme de Pourohita changea lui-même d'acception pour désigner d'une manière générale les prêtres attachés à la famille. Quand donc on trouve cette expression dans un hymne, on peut croire qu'il est ancien; mais il est certain aussi qu'un hymne est plus moderne lorsqu'il reconnaît entre les prêtres des rangs hiérarchiques et une subordination; tels sont ces passages du *Ṛig-Véda* où l'Adhvaryou et le Hotṛi sont formellement nommés [1], et où le nombre des prêtres qui officient est déjà porté à sept [2], au lieu des seize qui plus tard deviendront nécessaires.

M. Max Müller signale, en outre, toute une classe d'hymnes appelés les Dânastoutis, c'est-à-dire les actions de grâces pour les dons reçus, les remercîments des bienfaits. Ce sont des hymnes où le prêtre exalte sa reconnaissance et la générosité du prince auquel il la doit. Dans les Brâhmaṇas, ces remercîments intéressés prennent une autre forme, et, pour stimuler la libéralité des rois, on a réduit en règles expresses les exemples célèbres qu'il faut leur citer afin qu'ils s'y conforment dévotement; mais il est clair que ces rapports d'obligés pleins de gratitude à bienfaiteurs pleins de générosité ne peuvent être que très-postérieurs. Au début, les relations entre les Ṛishis et les rois ont dû être de toute autre nature, et le poëte a été longtemps trop haut placé, et il se respectait trop lui-même pour s'abaisser à ce rôle d'une pieuse mendicité.

Enfin, pour achever cette série de preuves et démontrer que la poésie védique a eu divers âges, même dans la période des Mantras, M. Max Müller cite et traduit un hymne fort curieux, où les Brahmanes et leur culte sont tournés en ridicule. Cet hymne est le cent troisième du

[1] *Ṛig-Véda*, troisième Maṇḍala, hymne 36, vers 10. M. Max Müller cite encore plusieurs autres passages (p. 489) où les vers adressés à Agni sont distingués en Ṛitch et en Sâman, les premiers étant récités et les seconds étant chantés; ce qui revient à dire qu'il y avait dès lors des Hotṛis et des Oudgâtṛis. — [2] *Ṛig-Véda*, deuxième Maṇḍala, hymnes 36 et 37. Les sept prêtres, nommés aussi Sapta Hotṛis ou Sapta Manoushas, sont : le Potṛi, l'Agnîdhra, le Praçâstṛi, le Neshṭṛi, l'Hotṛi, l'Adhvaryou et le Brahmane. On les appelle tous encore des Ṛitvidjes; et l'on pourrait faire sur ce nom générique les mêmes remarques que sur celui de Pourohita.

port délicat. Personne certainement ne peut se flatter d'être, en ces matières, meilleur juge que l'illustre professeur d'Oxford, et le goût est en lui au moins égal à la science. Cependant quelque autorité que je lui accorde, je ne puis ici tout à fait partager son avis; et, sans prétendre que cette mesure puisse s'appliquer à tous les hymnes, ni même à la plupart, je crois qu'il en est un assez bon nombre où la langue n'est plus entièrement la même. Je n'en veux citer qu'un exemple, qui me paraît tout à fait péremptoire. C'est le fameux hymne à Pourousha, du neuvième Mandala[1]. Le sanscrit de ce morceau est, sous le rapport de la grammaire, sans parler de la métaphysique qui y domine, beaucoup plus près du sanscrit des épopées que de celui qu'emploie ordinairement le *Rig-Véda;* il correspond évidemment à une phase très-différente du langage sacré. Ce que je dis ici de l'hymne à Pourousha pourrait s'appliquer à bien d'autres, où ces nuances paraissent assez marquées pour qu'on puisse les noter avec quelque confiance, et il ne serait pas trop téméraire de s'en servir comme d'assez bons arguments. Mais je ne voudrais pas insister trop longtemps sur cette observation; et, comme M. Max Müller semble vouloir quelque jour revenir sur ce sujet, on peut attendre qu'alors son opinion se modifiera, et que cet ordre de preuves ne lui paraîtra plus aussi incertain qu'il le juge aujourd'hui[2].

Avant de quitter la période des Mantras, l'auteur se pose une question, que ces investigations sur la composition du Véda ont souvent provoquée, et qu'il veut discuter à fond, sans grand espoir de la résoudre. Au temps où la collection des hymnes a été faite, connaissait-on l'art d'écrire; et, une fois ces hymnes réunis en corps, les a-t-on conservés de mémoire ou par écrit? Il faut se souvenir que les hymnes du *Rig-Véda* sont au nombre de mille dix-sept. Je ne veux pas suivre M. Max Müller dans cette discussion, et je me borne à résumer brièvement les arguments qu'il fait valoir pour soutenir la réponse négative à laquelle il aboutit. D'abord il remarque que, dans tous ces hymnes, il n'y a pas

[1] Eugène Burnouf en a publié le texte et la traduction (*Bhâgavata Pourâṇa*, t. Ier, préf. p. CXXIV); voir aussi la traduction du *Rig-Véda* par M. Langlois (IV, p. 340). — [2] Je tire cette indication d'une phrase de M. Max Müller (*A History, etc.* p. 480). Après avoir dit qu'il n'est pas du tout convaincu par les arguments à l'aide desquels on a prétendu établir l'origine moderne de certains hymnes, il ajoute : « Quant « à présent, je n'ai pas besoin d'entrer dans le détail de cette séparation critique « de l'ancienne et de la récente poésie. » Il est donc possible que M. Max Müller reprenne cette discussion dans une occasion plus favorable, et qu'il essaye une classification des hymnes d'après leur style. Ce serait là une étude tout à fait digne de lui, et, parmi les indianistes, personne peut-être n'y est mieux préparé à tous égards.

vient de voir, par l'hymne aux grenouilles, que cette méthode d'enseignement était bien ancienne, puisque le *Rig-Véda* en parle. Elle doit avoir produit, pendant de longs siècles, des résultats extraordinaires, dont il nous est à peu près interdit de nous représenter toute l'étendue.

M. Max Müller va même plus loin, et il croit pouvoir affirmer que l'écriture n'a guère été consacrée à des usages littéraires avant le temps de Pâṇini et les premiers développements du bouddhisme. Ses preuves, sur ce point, sont de même nature que celles dont il vient d'être question. Il n'y a rien absolument dans la grammaire de Pâṇini qui, de près ou de loin, donne à penser que l'écriture existât de son temps[1]. Au contraire, dans les grammairiens postérieurs, on trouve une foule d'expressions qui impliquent plus ou moins directement la connaissance et l'emploi de l'écriture et des livres, comme on en trouve dans les lois de Manou[2] et dans celles de Yâdjnavalkya. Il est constaté, d'autre part, qu'au temps d'Alexandre les Indiens employaient l'écriture; le témoignage de Néarque est aussi formel que possible[3], et M. Max Müller concilie très-ingénieusement l'apparente contradiction qu'il présente avec celui de Mégasthène. On se rappelle aussi que les fameuses inscriptions de Piyadasi[4], le *Dharmâçoka* bouddhiste, sont du IIIe siècle avant notre ère, et enfin le *Lalita-Vistara*, qui est vraisemblablement de cette époque, démontre que, dans ce temps, si ce n'est dans celui même du Bouddha, l'écriture était parfaitement connue et employée[5]. Mais M. Max Müller n'en conclut pas moins que, jusque vers le milieu de la période des Soûtras (quatre cent quarante ans avant l'ère chrétienne), on n'a écrit ni les hymnes ni la masse immense des Brâhmaṇas.

J'avoue que, si j'accepte volontiers cette hypothèse pour les hymnes des quatre Védas, bien qu'ils comprennent déjà, même avec les répétitions, plus de vingt mille vers, j'ai peine à l'adopter pour des ouvrages

[1] Ainsi, dans Pâṇini, le nom le plus habituel des lettres est *varṇa*, qui signifie les nuances de la voix et non les nuances des couleurs employées pour écrire. *Akshara*, qui est le nom des syllabes et des lettres, signifie, tout à la fois, l'indestructible, l'élémentaire, etc. (Voir M. Max Müller, *A History*, p. 507.) — [2] Voir les *Lois de Manou*, liv. VIII, çloka 168, et le *Code* de Yâdjnavalkya, liv. II, çloka 22. — [3] C'est Strabon qui nous a conservé ces témoignages de Néarque et de Mégasthène, liv. XV, ch. LIII, LXVI et LXII. Tous les deux s'accordent à dire que les Indiens n'écrivaient pas leurs lois; mais l'un déclare qu'ils ne connaissaient pas l'écriture, et l'autre, au contraire, qu'ils écrivaient sur des feuilles (de coton) très-battues et amincies. Strabon avait déjà signalé cette contradiction. — [4] Voir le *Journal des Savants* cahier d'octobre 1854, p. 650. — [5] Voir le *Lalista-Vistara* tibétain de M. Ph. Éd. Foucaux, p. 120, et le *Journal des Savants*, cahier de juin 1854, p. 356.

TRANSLATION OF THE SÛRYA-SIDDHÂNTA, etc. Traduction du Sûrya-Siddhânta, traité classique de l'astronomie indienne, avec des notes et un appendice, par le Rév. E. B. Burgess, ancien missionnaire baptiste dans l'Inde, avec l'assistance du comité de publication de la Société orientale d'Amérique. 1 vol. in-8° de 355 pages, avec des figures explicatives réparties dans le texte. Imprimé à New-Haven, Connecticut, 1860.

ARTICLE ADDITIONNEL,

SUR LES NAKSHATRAS ANCIENS ET MODERNES DES HINDOUS.

Comme la première condition qu'il faut remplir pour traiter avec utilité une question philosophique, c'est de la circonscrire nettement, je commence par déclarer que j'emploie ici les épithètes, *anciens et modernes*, dans un sens purement relatif. J'appelle *Nakshatras anciens*, les vingt-huit d'amplitudes inégales, qui sont décrits au chapitre VIII du *Sûrya-Siddhânta*, et dans les autres traités classiques d'astronomie indienne dérivés du même type, comme étant en usage de leur temps, sans faire aucune mention de Nakshatras antérieurs, qui auraient été constitués différemment.

J'appelle par opposition, *modernes*, les vingt-sept d'amplitudes égales qu'on a postérieurement substitués à ceux-là, et qui ont été depuis, qui sont aujourd'hui encore, les seuls pratiquement employés dans l'Inde.

Ceci bien entendu, la thèse que j'ai avancée il y a vingt ans, et que je veux aujourd'hui confirmer par une nouvelle discussion critique, se compose des deux propositions suivantes :

1° Les vingt-huit Nakshatras que j'appelle anciens, sont astronomiquement identiques aux vingt-huit Sieou, employés de tout temps par les astronomes chinois, dans leurs observations journalières.

2° Ils ont été empruntés par les Hindous aux Chinois, non par les Chinois aux Hindous.

Je dois d'abord écarter de ces deux propositions l'application trop étendue qu'une similitude de mots pourrait leur faire attribuer, contre ma pensée.

Colebrooke, et après lui les philologues qui ont continué d'explorer le champ qu'il avait ouvert, ont constaté, que, dans les plus anciens monuments de la littérature indienne, le mot *Nakshatra* est fréquem-

	NAKSHATRAS ANCIENS. (INÉGAUX.)		NAKSHATRAS MODERNES. (ÉGAUX.)
1	Âçvinî.	1	Âçvinî.
2	Bharanî.	2	Bharanî.
3	Krittikâ.	3	Krittikâ.
4	Rohinî.	4	Rohinî.
5	Mrigaçiras.	5	Mrigaçiras.
6	Ârdrâ.	6	Ârdrâ.
7	Punarvasu.	7	Punarvasu.
8	Pushya.	8	Pushya.
9	Âsçleshâ.	9	Âsçleshâ.
10	Maghâ.	10	Maghâ.
11	Pûrva-Phâlgunî.	11	Pûrva-Phâlgunî.
12	Uttara-Phâlgunî.	12	Uttara-Phâlgunî.
13	Hasta.	13	Hasta.
14	Tchitrâ.	14	Tchitrâ.
15	Svâtî.	15	Svâtî.
16	Viçâkhâ.	16	Viçâkhâ.
17	Anurâdhâ.	17	Anurâdhâ.
18	Djyeshthâ.	18	Djyeshthâ.
19	Mûla.	19	Mûla.
20	Pûrva-Ashâdâ.	20	Pûrva-Ashâdâ.
21	Uttara-Ashâdâ.	21	Uttara-Ashâdâ.
22	Abhidjit.		....
23	Çravana.	22	Çravana.
24	Dhanishthâ.	23	Dhanishthâ.
25	Çatabhishadj.	24	Çatabhishadj.
26	Pûrva-Bhâdrapadâ.	25	Pûrva-Bhâdrapadâ.
27	Uttara-Bhâdrapadâ.	26	Uttara-Bhâdrapadâ.
28	Revatî.	27	Revatî.

distances inégales, sur le contour du ciel. Une des étoiles de chaque groupe est particulièrement désignée comme principale, ou déterminatrice, sous le nom de *yogatâra;* et elle est la seule dont la position dans le ciel soit définie par des coordonnées astronomiques. Ce titre n'est pas spécialement affecté à la plus brillante du groupe, et le motif qui l'a fait choisir entre toutes n'est nulle part indiqué dans les livres hindous.

Ce sont donc ces vingt-huit étoiles principales, ou *yogatâras,* qui caractérisent chaque Nakshatra comme division stellaire. Colebrooke a pris tous les soins imaginables pour les reconnaître dans le ciel, et les identifier avec nos catalogues européens. Il s'est aidé des renseignements que pouvaient lui fournir les traités sanscrits d'astronomie les plus accrédités. Il a consulté tous les pandits les plus instruits avec lesquels il a pu se mettre en rapport; discutant, confrontant leurs indications, souvent discordantes, comme de gens pour qui la connaissance du ciel est une affaire de luxe, parce qu'ils procèdent toujours par des règles de calcul prescrites, sans avoir besoin de le regarder. Sur toute cette masse de renseignements, soigneusemeut appréciés, et comparés entre eux avec une sage critique, Colebrooke a construit un tableau dans lequel les étoiles déterminatrices, ou *yogatâras,* des vingt-huit Nakshatras, sont désignées par leurs noms européens. Ce tableau s'est trouvé confirmé, dans son ensemble et ses plus importants détails, par un document qui lui est antérieur de huit siècles, et que Colebrooke n'a pas connu. Le voyageur arabe Albirouni, pendant son séjour dans l'Inde, vers l'an 1030 de notre ère, s'étant mis en rapport avec les brahmes qui faisaient profession d'astronomie, leur demanda de lui désigner les étoiles qui composent les vingt-huit Nakshatras, en lui indiquant celle de chaque groupe, qui le caractérise comme division stellaire. Ils les lui montrèrent dans le ciel, sans être en état de les lui définir par leurs coordonnées astronomiques, dont ils n'avaient jamais eu besoin, tous leurs calculs se faisant d'après les règles mathématiques, invariablement fixées. La liste dressée par Albirouni sur ces indications s'accorde avec celle de Colebrooke, non-seulement pour l'ensemble des étoiles désignées, mais encore dans certaines particularités de choix, tellement singulières et inattendues, qu'en les voyant attestées par deux enquêtes si complétement indépendantes, leur bizarrerie même rend leur réalité indubitable. Le *Sûrya-Siddhânta,* et les autres traités d'astronomie postérieurs, définissent les vingt-huit *yogatâras* par un système particulier de coordonnées astronomiques, qu'il est facile de convertir en longitudes et latitudes grecques, par les formules de la trigonométrie sphé-

Toutefois, quand on examine la question en elle-même, on ne tarde pas à reconnaître que ces vingt-huit Nakshatras n'ont pas pu être originairement établis pour l'usage que les astronomes hindous en ont fait, ni dans l'intention qu'ils leur ont supposée, de constituer une division de l'écliptique dont les intervalles angulaires seraient marqués par les vingt-huit étoiles *yogatâras*.

Quel que soit le peuple chez lequel cette institution a pris naissance, elle remonte à une très-haute antiquité. Car, dans un hymne de l'*Atharva-Véda*, XIX, VII, cité par Colebrooke, nous voyons les vingt-huit Nakshatras mentionnés sous les mêmes noms et dans le même ordre relatif, que le *Sûrya-Siddhânta* et les autres traités astronomiques des Hindous leur assignent, avec un déplacement absolu de rang qui semble en reporter l'application à plus de vingt siècles avant l'ère chrétienne [1]. Pour que les Hindous, ou toute autre nation, eussent dès lors formé le projet de diviser pratiquement l'écliptique en un certain nombre quelconque de parties, il aurait fallu, en premier lieu, qu'ils eussent déjà la notion abstraite et géométrique de ce cercle, dont la trace dans le ciel est invisible. Puis, s'ils avaient voulu y marquer les limites physiques de ces divisions par vingt-huit étoiles spécialement désignées, comme le sont les *yogatâras*, il aurait fallu qu'ils les trouvassent, et les prissent, sur le contour même de ce cercle. Car, s'ils les avaient choisies hors de son contour, les intervalles de longitude qu'elles y auraient interceptés n'auraient pu être évalués qu'au moyen des formules de la trigonométrie sphérique, dont probablement on ne voudra pas leur supposer la connaissance à une telle époque; et pourtant, sans cette connaissance, s'ils avaient pris seulement quelques-unes de leurs étoiles *yogatâras* hors de l'écliptique, le système entier n'aurait pu leur servir à rien. Or, non-seulement ils l'ont fait, mais ils paraissent n'avoir eu aucune répugnance à le faire. Car, parmi celles qui sont dans ce cas, il y en a, comme Arcturus et α de la Lyre, déterminatrices des Nakshatras *Svâtî* et *Abhidjit*, dont les distances à l'écliptique surpassent 40° et 60°. Malgré cela, on les a préférées à d'autres beaucoup plus proches de ce cercle, qui se trouvent presque aux mêmes longitudes. Cette particularité d'éloignement n'est pas seulement fondée sur les identifications de Colebrooke. Elle est également attestée par les grandeurs des latitudes unanimement assignées, par les auteurs hindous, aux étoiles déterminatrices de ces deux Nakshatras. Ces

[1] Le texte de cet hymne, littéralement traduit par M. A. Regnier, a été inséré dans le *Journal des Savants*, année 1859 p. 492 et 493. Voyez aussi la traduction du commencement de l'hymne VIII, qu'il y a jointe.

présence réelle de l'astre et sa présence calculée, comme Varâhamihira le conseille; soit en faisant une classe des Nakshatras les plus longs, une autre des plus courts, une troisième des moyens, et attribuant à chaque classe la moyenne arithmétique de leurs amplitudes réelles comme le propose Brahmagupta ; en permettant même de négliger tout à fait *Abhidjit*, dont l'amplitude propre avait progressivement diminué jusqu'à être devenue, de son temps, insensible aux yeux. Mais on s'est enfin sagement épargné l'embarras de ces modifications arbitraires, en abandonnant tout à fait les vingt-huit Nakshatras anciens, et les remplaçant par vingt-sept autres d'amplitudes égales, distribués sur le contour même du cercle écliptique, auxquels on a donné les mêmes noms, dans le même rang d'ordre, sauf *Abhidjit*, que l'on a tout à fait supprimé. Ces vingt-sept nouveaux n'ont plus d'étoiles *yogatâras* qui les limitent; et l'on y rapporte successivement les positions moyennes de la lune, par un simple calcul arithmétique qui tantôt s'y accorde, tantôt ne s'y accorde pas. Tel est le système de Nakshatras exclusivement adopté aujourd'hui dans l'Inde. Pour les applications astrologiques, on les trouve aussi bons que les vingt-huit anciens. Néanmoins, leur constitution astronomique est évidemment tout autre; et l'on a lieu de s'étonner que les indianistes de notre temps, trompés par la ressemblance des mots, se soient généralement obstinés, s'obstinent encore, à les considérer comme étant de la même famille. *Pace illorum dixerim* : La fable de La Fontaine, intitulée le Renard et le Buste, pourrait se voir ici mise en action.

J'omets d'autres particularités. Celles que je viens d'exposer et de discuter en détail me paraissent suffire pour prouver démonstrativement que les vingt-huit Nakshatras, décrits dans les livres des Hindous, n'ont pas été primitivement destinés à l'usage que leurs astronomes en ont fait, puisqu'ils n'ont pu les y adapter qu'en les mutilant. Il faut donc en chercher ailleurs l'origine et la raison d'être. Or, le *Sûrya-Siddhânta*, et les autres traités classiques d'astronomie indienne, offrent pour cela un indice dont la signification n'a pas été jusqu'ici assez remarquée, et qui va directement nous conduire à mettre ce double secret dans une pleine lumière.

Dans tous ces ouvrages, les positions des astres sont généralement définies par leurs longitudes et leurs latitudes grecques. Mais une exception spéciale est faite à cette règle; pour les vingt-huit étoiles *yogatâras*. Les positions de ces vingt-huit sont exclusivement définies par un système de coordonnées astronomiques, d'une nature toute particulière, dont la description se voit dans la figure 1, ci-jointe.

américains du *Sûrya-Siddhânta* les ont appelés latitude et longitude *polaires*. Mais ni eux, ni lui, n'ont cherché à deviner le motif de ce choix de coordonnées tout à fait insolites, exclusivement appliqué aux vingt-huit étoiles *yogatâras* [1].

Le *Sûrya-Siddhânta* et ses commentateurs décrivent des instruments et des procédés, au moyen desquels on devra déterminer ces deux éléments *par l'observation*. Mais, aux yeux de tout astronome pratique, les opérations ainsi effectuées seraient complétement dépourvues de précision, ou même absolument inexécutables. Ils ont donc tiré ces éléments d'une source étrangère, et la forme bizarrement compliquée sous laquelle ils les présentent, n'est vraisemblablement qu'un artifice qu'ils ont employé pour déguiser cet emprunt.

Dans cette singulière association de coordonnées de deux sortes, qu'ils appliquent exceptionnellement aux *yogatâras*, on remarque une particularité, tout à fait en dehors de leurs habitudes astronomiques. C'est de définir l'étoile par la place qu'elle occupe sur son cercle de déclinaison parti du pôle boréal de l'équateur. Suivons cet indice. Traçons dans le ciel ces vingt-huit cercles, appartenant aux diverses étoiles

Fig. 2.

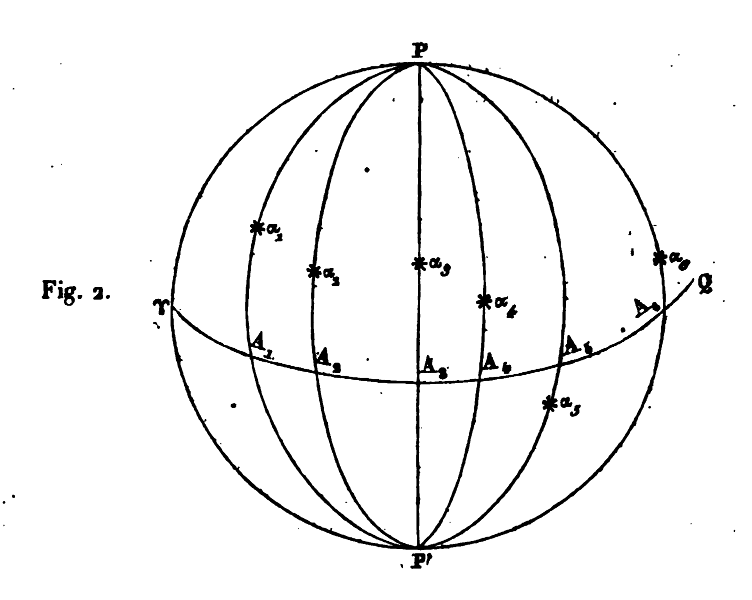

[1] Parmi les ouvrages dont Colebrooke rapporte les indications numériques dans son Mémoire sur les Nakshatras (*Essays*, t. II, p. 322), le *Siddhânta-Sârvabhauma* est le seul

même n'avoir pas encore la notion abstraite; ni que leurs intervalles équatoriaux soient égaux ou inégaux, grands ou petits. Les mesures de ces intervalles s'obtiendront toujours par le même procédé. Ayant alors choisi un certain nombre convenu de ces divisions, qui se succéderont consécutivement sur le contour entier de l'équateur, on pourra leur donner des noms particuliers qui les distinguent. Puis, quand un astre quelconque arrivera au méridien, soit de nuit, soit de jour, l'instant de son arrivée, marqué par l'horloge, apprendra dans quelle division équatoriale il se trouve, et quelle portion de son amplitude il y occupe, à partir de l'une ou l'autre de ses deux limites. C'est précisément ainsi qu'aujourd'hui, dans nos observatoires, nous rapportons les astres aux cercles de déclinaison, menés des pôles de l'équateur à un certain nombre d'étoiles choisies, que nous appelons *fondamentales;* ce qui nous procure l'avantage de n'avoir besoin de nous confier aux indications de nos horloges, que pour de courts intervalles de temps. Les observations de passages méridiens, effectuées comme je viens de le dire, ne font pas connaître la place que les astres observés occupent sur leur cercle de déclinaison. La détermination de ce second élément exige que le plan dans lequel les passages s'observent porte une division circulaire, munie d'une alidade, ou d'un tube, mobile autour de son centre, que l'on puisse successivement diriger vers l'astre α, et vers l'étoile ou le point du ciel qui marque le pôle céleste, pour mesurer l'arc $P\alpha$, $P\alpha_1$, $P\alpha_2$, que l'on appelle la distance polaire de l'astre. C'est encore ainsi que nous opérons. Mais cette seconde opération est indépendante de l'autre; et l'idée peut n'en venir que beaucoup plus tard, outre qu'elle est pratiquement beaucoup plus difficile à réaliser avec précision. Au reste, elle n'est nullement nécessaire pour obtenir les résultats les plus importants aux usages publics, par les procédés ci-dessus décrits; lesquels n'exigent aucune science, et sont de la dernière simplicité.

Voilà justement le système d'observations stellaires qui était déjà pratiqué en Chine plus de vingt siècles avant l'ère chrétienne, et qui, depuis, s'y est invariablement perpétué, jusqu'à l'entrée des jésuites au tribunal des mathématiques, sorte de conseil impérial préposé à la direction des travaux d'astronomie. Car, dans ce singulier pays, l'étude constante du ciel fut toujours considérée comme un rouage du gouvernement, et un office de l'administration. Dès le temps des Tcheou, onze cents ans avant notre ère, ce service est complétement organisé[1].

[1] *Tcheou-li,* ou *Rites des Tcheou,* traduction d'Édouard Biot. liv. XVII, 29; XXVI, 13, 16.

importance que les empereurs chinois attachèrent toujours à l'astronomie d'observation. Lorsque les jésuites furent installés à la Chine, et que l'empereur Khang-hi leur eut confié la direction des travaux astronomiques, il leur ordonna de dresser un catalogue des vingt-huit *Sieou*, en y marquant les positions de leurs étoiles déterminatrices, par longitude et latitude. Pour s'acquitter de ce devoir, ils se firent désigner ces étoiles fondamentales par les astronomes chinois de qui elles étaient parfaitement connues, puisqu'ils en faisaient un continuel usage; ils fixèrent ensuite leurs places dans le ciel, par des observations précises, notèrent les constellations européennes dont elles faisaient partie, et les désignèrent individuellement par les noms qu'on leur donne dans nos catalogues modernes. Or, par une rencontre qu'il n'était pas alors possible de prévoir, et encore moins de préparer, ces vingt-huit étoiles chinoises sont, à un très-petit nombre d'exceptions près, les mêmes que les vingt-huit *yogatâras* des Hindous; et elles leur correspondent également par leur rang d'ordre, dans la liste des Sieou et des Nakshatras. En sorte que les amplitudes grandes ou petites des divers *Sieou* sont exactement reproduites dans les Nakshatras de rang pareil. Mais ces inégalités d'amplitude n'avaient aucun inconvénient dans le mode d'observation adopté par les Chinois, où elles sont même naturellement amenées, par des raisons de convenance que nous pouvons facilement découvrir; au lieu qu'elles sont devenues fort embarrassantes, et même tout à fait intolérables, pour les astronomes hindous, quand ils ont voulu employer leurs vingt-huit Nakshatras, non pas comme des divisions équatoriales, applicables aux passages méridiens, mais comme des divisions angulaires du cercle écliptique, en rapport avec le moyen mouvement de la lune; ce qui les a finalement décidés à les abandonner, et à leur substituer un système tout différent sous des noms pareils, dont l'identité lui conserverait la même valeur dans les superstitions populaires, comme cela est effectivement arrivé. Telle est l'histoire toute simple, et je puis dire la généalogie évidente, de ces vingt-huit Nakshatras. Car vouloir les faire originairement établir par les Hindous, dans des conditions artificielles qui les leur rendaient inapplicables, pour passer de là à la Chine, où ils se trouvent complétement adaptés au mode d'observation pratiqué de tout temps, non-seulement on n'a de cela aucune preuve, aucune indication même éloignée, mais, en outre, ce serait un renversement d'idées dépourvu de toute vraisemblance logique, et en contradiction manifeste avec les tendances naturelles de l'esprit humain.

Ici je signalerai, à l'honneur de Colebrooke, un trait de courage

qui contenaient ces vingt-huit divisions du ciel[1]. A ce titre, les astrologues hindous ont pu, de très-bonne heure, les transporter dans leurs conceptions mythologiques, sans aucune science, en y rattachant vaguement les positions successives de la lune, sujet universel de superstitions populaires, et leur donnant des noms qui parussent les faire appartenir à l'Inde. C'est ainsi que les hymnes de l'*Atharva-Véda*, IX, VII et VIII, cités par Colebrooke et par M. A. Regnier[2], les mentionnent et les invoquent comme des êtres divins, au nombre de vingt-huit, habitant l'air, les eaux, la terre, les montagnes; brillant dans le ciel; que la lune parcourt dans sa marche mensuelle; puissants génies, dont la faveur apporte aux mortels la fortune, la richesse, la prospérité, la force, et tous les éléments du bonheur matériel. Mais, ce qu'il importe beaucoup de remarquer, comme indication d'origine, l'ordre dans lequel cet hymne VII les énumère, est exactement celui que les Sieou correspondants occupaient, ou étaient supposés avoir occupé dans le ciel, au temps de l'empereur Yao, deux mille trois cent cinquante-sept ans avant l'ère chrétienne, en commençant l'énumération par le Sieou *Mao*, ou son correspondant hindou *Krittikâ*, dont l'étoile déterminatrice, η Pléiade, coïncidait alors avec le point équinoxial de printemps. C'est en effet la répartition que je leur avais trouvée moi-même par le calcul, pour cette époque reculée; et la liste que j'en avais ainsi dressée, qui est imprimée dans le *Journal des Savants* de 1840, p. 244 et 274, est absolument identique à celle que rapporte l'ancien document sanscrit-chinois qui m'a été communiqué depuis par M. Stanislas Julien[3]. Cet antique arrangement ordinal a donc été traditionnel à la Chine; et, si le poëte hindou l'a connu, ce que l'exacte reproduction qu'il en donne rend fort probable, il n'a eu qu'à le copier pour en faire le sujet de ses chants. A quelle époque cet emprunt a-t-il été effectué? Nous l'ignorons. La date présumable que les indianistes attribuent approximativement aux hymnes de l'*Atharva-Véda*, le reporterait à plusieurs siècles avant l'ère chrétienne; et l'immense antériorité du phénomène céleste qui a donné lieu à la tradition chinoise donnerait toute facilité de le reculer beaucoup plus loin. Mais cette facilité même rend impossible de lui assigner une date précise.

Colebrooke, dans son grand travail sur les écrits sacrés des Hindous

[1] D'après le *Tcheou-li*, kiv. XXVI, fol. 20, les diverses régions de l'empire étaient placées sous l'influence d'astérismes spéciaux; et toutes les principautés d'investiture avaient des astérismes distincts pour reconnaître les pronostics qui les concernaient. — [2] *Journal des Savants*, année 1859, page 492, note de M. A. Regnier. — [3] *Ibid.* p. 580, 582.

celles-là, et auxquelles on rapporte le soleil en mesurant l'intervalle de temps qui s'écoule entre son passage au méridien et le leur. C'est ce que nous faisons, et ce que faisaient les astronomes chinois. Mais il n'y a aucune trace d'opérations de ce genre dans les traités d'astronomie sanscrits, même les plus savants; et il y a encore moins lieu de les supposer, par anticipation, dans les livres védiques. Ce peut donc être là encore un emprunt fait aux Chinois. Suivons ce fil. D'après le tableau de concordance des vingt-huit Nakshatras hindous et des vingt-huit Sieou chinois que j'ai inséré au tome précédent de ce journal, p. 581, le Nakshatra *Âçleshâ* correspond au Sieou *Lieou*. Existait-il donc à la Chine quelque tradition d'une époque à laquelle le solstice d'été était placé dans cette division stellaire? Il y avait bien mieux qu'une tradition! Les astronomes des Han nous ont transmis les positions des points équinoxiaux et solsticiaux dans les divisions stellaires chinoises, qui avaient été déterminées par le prince astronome Tcheou-kong, 1100 ans environ avant l'ère chrétienne; et Laplace, moi aussi après lui, si je l'ose dire, avons constaté qu'elles s'appliquent à cette date, avec une exactitude surprenante. J'ai rapporté ces quatre déterminations, avec les résultats calculés qui les confirment, dans le *Journal des Savants* de 1840, p. 147 [1]. Or, justement, ces déterminations placent le solstice d'été dans la division *Lieou*, équivalente d'*Âçleshâ*, où le met le texte sanscrit. Et l'identité des deux indications se constate encore par une autre épreuve, dont l'issue est tout à l'honneur de Colebrooke. D'après ses identifications, la déterminatrice du Nakshatra *Âçleshâ* est α^1 ou α^2 du Cancer, deux toutes petites étoiles très-voisines l'une de l'autre, entre lesquelles il n'a pas osé se décider. Imitant sa réserve, je prends pour donnée la moyenne arithmétique des longitudes qu'elles avaient au 1er janvier 1800; et, partant de là, je trouve, par un calcul rigoureux, qu'elles étaient dans le colure solsticial d'été, entre les années 1123 et 1124 avant l'ère chrétienne [2]. Ceci prouve donc à la fois la

[1] *Additions à la connaissance des temps* de 1811, p. 434 et suiv. *Journal des Savants* de 1840, p. 147. — [2] Voici la marche de ce petit calcul. D'après les tables de positions contenues dans les *Additions à la connaissance des temps* de 1801, p. 430 et suivantes, la moyenne des longitudes des étoiles α^1 et α^2 du Cancer, au 1er janvier 1800, était 130° 34′ 49″, d'où retranchant 90° il reste 40° 34′ 49″ pour l'excès actuel de longitude de ces étoiles sur celle du colure solsticial d'été; excès qu'elles ont parcouru par l'effet du mouvement de précession depuis qu'elles ont quitté ce colure. Appliquant donc ici les formules que j'ai données dans le tome IV de la troisième édition de mon *Astronomie*, p. 337, pour exprimer la quantité annuelle de ce mouvement sur l'écliptique mobile, laquelle y est désignée par la lettre Ψ', on y substituera l'arc tout à l'heure évalué en lui donnant le signe négatif, et l'on trou-

se trouver de fausses antiques, qu'il serait bon de soumettre à l'examen des connaisseurs, avant de les accepter comme vraies.

Le transport des vingt-huit Nakshatras, de l'astrologie dans l'astronomie indienne, a exigé la possession de connaissances mathématiques, dont les astrologues n'avaient aucun besoin; et, par conséquent, ce transport a pu n'avoir lieu que longtemps après leur admission dans la poésie. L'auteur du *Sûrya-Siddhânta* leur conserve le même nombre total, les mêmes noms, les mêmes rangs relatifs, et le rôle d'êtres divins que l'hymne de l'*Atharva-Véda* leur assigne. Le seul changement qu'il fait à l'ancienne liste, c'est de placer en tête, non plus le Nakshatra *Krittikâ*, mais le Nakshatra *Âçvinî*, dont l'étoile déterminatrice ζ des Poissons était venue coïncider avec le point équinoxial de printemps, à l'époque où il composait son livre. Mais, en outre, il attache à leur ensemble des caractères réellement astronomiques, dont l'application bizarre suppose la notion abstraite du cercle écliptique, l'usage des longitudes et latitudes grecques, et l'emploi de la trigonométrie sphérique : le tout subtilement mis en œuvre, pour déguiser et indianiser le système primitif des Sieou chinois, de manière à dérober complétement sa trace aux yeux du vulgaire. Si l'on veut admettre, comme cela est très-vraisemblable, que la transmission de la science grecque dans l'Inde ne remonte guère au delà de l'ère chrétienne, ou même a été encore plus tardive, ce serait *en deçà* de cette date qu'il faudrait placer l'adoption par les Hindous de leurs vingt-huit Nakshatras *à titre d'institution astronomique ;* et il ne serait pas impossible qu'ils n'aient été introduits sous cette forme qu'à l'époque beaucoup plus récente où l'astronomie indienne fut définitivement rassemblée en corps de doctrine, dans le *Sûrya-Siddhânta*.

Le choix tout particulier de coordonnées polaires, que les astronomes hindous ont exceptionnellement appliquées à leur vingt-huit étoiles yogatâras, montre qu'ils connaissaient bien le mode de construction géométrique par lequel on les désignait originairement à la Chine, en les plaçant sur leurs cercles de déclinaison propres, menés à partir du pôle boréal de l'équateur. Cela explique aussi les changements de choix qu'ils se sont permis, çà et là, d'y apporter, en remplaçant de très-petites étoiles par d'autres beaucoup plus brillantes, qui se trouvaient situées sur le même cercle de déclinaison, ou sur un autre un peu éloigné. Mais ces modifications du système primitif, qu'ils devaient croire très-permises, et très-avantageuses, ont entraîné des conséquences qu'ils n'avaient pas prévues, par suite desquelles un de leurs Nakshatras, *Abhidjit*, s'est graduellement rétréci, et a dû finalement s'anéantir dans le ciel, au huitième mois de l'an 972 de notre ère, par la superposition des deux

spécial, qui sera intitulé : *Précis de l'histoire de l'astronomie chinoise*, où l'on verra clairement ce qu'elle est, et ce qu'elle n'est pas.

J. B. BIOT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu, le vendredi 7 décembre, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Berger de Xivrey.

Au début de la séance, un discours du président a annoncé, dans l'ordre suivant, les prix décernés et les sujets de prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

L'Académie avait proposé, en 1858, pour sujet du prix annuel ordinaire à décerner en 1860, la question suivante :

« Réunir, dans un examen critique, les fragments anciennement connus d'Hypéride et les textes de cet orateur nouvellement découverts et publiés; compléter, à l'aide de ces documents, l'histoire des événements politiques auxquels Hypéride prit une part active, et, dans une appréciation littéraire développée, contrôler les jugements que les auteurs de l'antiquité ont portés sur les écrits de cet auteur. »

Ce prix a été partagé entre M. Louis-Francis Meunier, docteur ès lettres, et M. Jules Girard, docteur ès lettres, maître de conférences à l'École normale supérieure.

Antiquités de la France. — L'Académie décerne la première médaille à M. le comte Melchior de Vogué, pour son ouvrage intitulé : *Les Églises de la Terre sainte*, 1 vol. in-4°.

La deuxième médaille est décernée à M. Mahul, pour le tome II du *Cartulaire et Archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement de Carcassonne*, in-4°.

« Déterminer, par un examen approfondi, ce que les découvertes faites depuis le « commencement du siècle en archéologie, en numismatique, en ethnographie, en « philologie comparée, ont ajouté aux connaissances antérieurement acquises sur « l'histoire et la civilisation de la Gaule jusqu'à l'époque des Antonins. »

Elle remet la question au concours pour l'année 1862, en la restreignant et la déterminant par la rédaction suivante :

« Déterminer, par un examen approfondi, ce que les découvertes faites depuis le « commencement du siècle ont ajouté à nos connaissances sur l'origine, les carac« tères distinctifs et la destination des monuments dits *celtiques* (menhirs, dolmens, « allées couvertes, *tumuli*, etc.). Rechercher les différences et les analogies des monu« ments ainsi désignés, qui existent sur le territoire de l'ancienne Gaule, et de « ceux qui ont été trouvés en d'autres contrées de l'Europe, notamment en Angle« terre. »

L'Académie met au concours de l'année 1862 les deux questions suivantes :

Pour le prix de l'Académie, de la plus ancienne fondation aux frais de l'État :

« Recueillir les faits qui établissent que les ancêtres de la race brahmanique et « les ancêtres de la race iranienne ont eu, avant leur séparation, une religion com« mune; mettre en lumière les traits principaux de cette religion, sous le rapport « des rites, des croyances et de la mythologie; exposer les lois qui ont présidé, de « part et d'autre, aux transformations des vieilles fables, et qui fournissent une mé« thode assurée pour les comparer. »

Ce prix sera de la valeur de 2,000 francs.

Pour le prix Bordin :

« Faire connaître, d'après les textes publiés ou inédits, lesquels de nos anciens « poëmes, comme *Roland, Tristan, le Vieux Chevalier, Flore et Blanchefleur, Pierre « de Provence* et quelques autres, ont été imités en grec depuis le XII^e^ siècle, et re« chercher l'origine, les diverses formes, les qualités ou les défauts de ces imita« tions. »

Ce prix sera de la valeur de 3,000 francs.

Le prix de 20,000 francs, dû aux libéralités de feu M. Louis Fould, pour l'*Histoire des Arts du dessin*, leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès, ne sera décerné qu'en 1863, aucun des mémoires envoyés ne paraissant digne de la récompense principale ou même de l'accessit.

Les ouvrages destinés à ce dernier concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1^er^ janvier 1861. Ils devront être écrits en français ou en latin.

Le prix annuel de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, sera décerné, en 1861, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier.

Trois médailles, de la valeur de 500 francs chacune, seront décernées, en 1861, aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1859 et 1860, sur l'antiquité de la France.

Pour l'année 1861, l'Académie s'occupera, à dater du 1^er^ janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1^er^ janvier 1860 et qui pourront concourir aux prix d'histoire de France fondés par M. le baron Gobert.

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

En rendant compte, l'année dernière, de la séance publique de l'Académie en

Translation of the Sûrya-Siddhânta, etc.... par le Rév. E. B. Burgess... 1 vol. in-8° de 355 pages... New-Haven, Connecticut, 1860. — 1[er] article de M. Biot, août, 479-487. — 2[e] article, octobre, 596-611. — 3[e] et dernier article, novembre, 665-677. — Article additionnel, décembre, 763-785.

Œuvres complètes de Kalidasa, traduites du sanscrit en français pour la première fois, par Hippolyte Fauche, tome II. Paris, 1860, in-8° de XXXI-438 pages. Février, 132.

Le livre de Job, traduit de l'hébreu, par M. Ernest Renan, 2[e] édition. Paris, 1860, in-8° de CXII-200 pages. Mai, 326.

Les Écritures cunéiformes... par M. Joachim Menant. Caen et Paris, 1860, in-8° de 216 pages. Mai, 327.

Exposé des signes de numération usités chez les peuples orientaux anciens et modernes, par A. P. Pihan... Paris, 1860; 1 vol. grand in-8° de XXIV-271 pages. Juin, 383.

Poésie héroïque des Indiens, comparée à l'épopée grecque et romaine... par M. F. G. Eichhoff. Meaux, 1860, in-8° de 388 pages. Juin, 384.

Formation des racines sémitiques,.... par M. l'abbé Leguest. Paris, 1860, in-8° de XII-146 pages. Juillet, 449.

P'ing-chan-ling-yen, ou les deux jeunes filles lettrées, roman chinois traduit par M. Stanislas Julien. Paris, 1860, 2 vol. in-12 de XVIII-360 et 330 pages. Novembre, 718.

II. LITTÉRATURE GRECQUE ET ANCIENNE LITTÉRATURE LATINE.

La République de Cicéron, traduite d'après le texte découvert par M. Mai, avec un discours préliminaire et des suppléments historiques. Nouvelle édition, revue et corrigée, par M. Villemain. Paris, 1858, in-8°. — 2[e] article de M. Ch. Giraud, février, 69-95. (Voir, pour le 1[er] article, novembre 1859.) 3[e] article, mars, 174-196. — 4[e] article, octobre, 698-717.

Essais sur le génie de Pindare et sur la poésie lyrique dans ses rapports avec l'élévation morale et religieuse des peuples, par M. Villemain. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, 1859, 1 vol. in-8° de 614 pages. — 2[e] et dernier article de M. Patin, avril, 230-241. (Voir, pour le 1[er] article, le cahier d'août 1859.)

Œuvres d'Horace, traduction nouvelle avec le texte en regard... par M. Patin. Paris, 1859-1860, 2 vol. in-12 de LXXXVI-439 et 492 pages. Mars, 196.

Nonnos; les Dionysiaques, ou Bacchus; supplément; par le comte de Marcellus. Paris, 1860, in-8° de 24 pages. Avril, 264.

Horace, œuvres complètes, traduites en vers, par Hippolyte Cournol... Paris, 1860, 4 vol. in-12 de XXIII-246, 321, 225 et 259 pages. — Virgile... traduction en vers par le même. Paris, 1860, 3 vol. in-12 de IX-369, 393 et 346 pages. Juillet, 446.

Horace; odes, poëme séculaire, traduit par Emm. Worms de Romilly... Paris, 1860, in-12 de VIII-453 pages. Juillet 446.

Thucydide, par J. Girard. Paris, 1860, in-12 de 328 pages. Juillet, 454.

Traduction nouvelle d'Aristophane, avec une introduction et des notes, par C. Poyard. Paris, 1860, in-18 de XII-524 pages. Juillet, 445.

Les Bardes bretons, poëmes du VIᵉ siècle, traduits... par le vicomte Hersart de la Villemarqué. Rennes et Paris, 1860, in-8° de 12-XC-456 pages. Septembre, 582.

Légendes, curiosités et traditions de la Champagne et de la Brie, recueillies par Alex. Assier. Troyes et Paris, in-8° de XVI-316 pages. Octobre, 651.

History of provençal poetry, by C. C. Fauriel... 1860, in-8° de XL-496 pages. Octobre, 652.

Correspondance du duc de Mayenne... par E. Henry et Ch. Loriquet. Reims, 1860, in-8° de XIV-326 pages. Novembre, 719.

Poëme inédit de Jehan Marot, publié par G. Guiffrey. Paris, 1860, in-8° de 127 pages. Novembre, 720.

2° SCIENCES HISTORIQUES.

1. Géographie, voyages.

Souvenirs d'une ambassade en Chine et au Japon, en 1857 et 1858, par M. le marquis de Moges. Paris, 1860, in-12 de 350 pages. Mai, 327.

Les Turcs et la Turquie contemporaine... par B. Nicolaydy... Paris, 1859. 2 vol. in-12 de XXXVIII-316 et 367 pages, avec cartes. Mai, 327.

Géologie pratique de la Louisiane, par R. Thomassy... Montpellier et Paris, 1860, in-4° de LXVIII-263 pages, avec 6 planches. Juillet, 455.

Le périple de la mer Noire, par Arrien, traduction... par Henry Chotard. Paris, 1860, in-8° de 240 pages, avec une carte. Août, 517.

Voyages dans le Haouran et aux bords de la mer Morte... par M. Guillaume Rey. Paris, 1860, in-8° de XX-306 pages, avec un atlas. Août, 518.

Nicolaus Syllacius de insulis mediani atque indici maris nuper inventis, avec traduction en anglais par John Mulligan. New-York, 1859, in-folio de XVIII-105 et LXII pages, avec planches et gravures. Juillet, 520.

Voyage au pays des Mormons... par J. Rémy. Paris, 1860, 2 vol. grand in-8°, 1ᵉʳ vol. LXXXVIII-432 pages, 2ᵉ vol. 544 pages, avec gravures et une carte. Octobre, 649.

Trois ans en Judée, par P. Gérardy-Saintine. Paris, 1860, in-12 de 376 pages, avec une carte. Novembre, 719.

2. Chronologie, histoire ancienne.

Récits de l'Histoire romaine au Vᵉ siècle, derniers temps de l'empire d'Occident, par M. Amédée Thierry. Paris, 1860, in-8° de XXIII-516 pages. Juin, 385.

Droit municipal dans l'antiquité, par Ferdinand Béchard. Paris, 1860, in-8° de 552 pages. Juin, 389.

Essai sur Marc-Aurèle, d'après les monuments épigraphiques... par M. Noel des Vergers... Paris, 1860, in-8° de XXXII-154 pages. Août, 517.

3. Histoire de France.

Histoire de madame de Maintenon et des principaux événements du règne de Louis XIV, par M. le duc de Noailles. Paris, 4 vol. in-8°, 1848-1858. — 1ᵉʳ article de M. Avenel. Août, 487-511.

M. Léopold Delisle, juin, 370-382. — 2ᵉ et dernier article, septembre, 573-581.

Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne, par M. Mahul. 2ᵉ vol. Carcassonne et Paris, 1859, in-4° de II-672 pages. Mars, 199.

Bibliothèque impériale, département des imprimés. — Catalogue de l'histoire de France, tome VI... Paris, 1859, in-4° de 815 pages. Mars, 200.

Table méthodique et analytique des articles du Journal des Savants... par Hippolyte Cocheris. Paris, 1860, in-4° de LXIII-309 et 58 pages. Mai, 324.

Lugdunensis historiæ monumenta inde a colonia condita usque ad sæculum quartum decimum... par J. B. Monfalcon. Lyon, 1860, in-4° de XV-480 pages. Mai-325.

Musée lapidaire de la ville de Lyon, par J. B. Monfalcon. Lyon et Paris, 1859, in-4° de 28-XXXI pages. Mai, 325.

Libri psalmorum versio antiqua gallica... edidit Franciscus Michel. Oxford, 1860, in-8° de XXXIV-376 pages. Juin, 390.

Cartulare monasterii beatorum Petri et Pauli de Domina, Cluniacensis ordinis, Gratianopolæ diœcesis... Lyon, 1860, in-8° de 468 pages avec une carte. Juillet, 453.

Hugues de Saint-Victor. — Nouvel examen de l'édition de ses œuvres, par B. Hauréau... Paris, 1860, in-8° de 220 pages. Juillet, 455.

Statistique de la France comparée avec les autres États de l'Europe, par Maurice Block. Paris, 1860, 2 vol. in-8° de XXI-532 et 573 pages. Août, 516.

Papiers d'État; pièces et documents inédits ou peu connus, relatifs à l'histoire d'Écosse au XVIᵉ siècle... publiés par A. Teulet, tome III. Paris, 1860, in-4° de XXVIII-758 pages. Septembre, 582.

Histoire de la Bibliothèque Mazarine, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, par Alfred Franklin. Paris, 1860, in-12 de 513 pages. Septembre, 583.

Manuel du libraire et de l'amateur de livres... par J. C. Brunet, 5ᵉ édition, tome Iᵉʳ. Paris, 1860, in-8° de XV-928 pages. Octobre, 650.

Vocabulaire breton-français et Vocabulaire français-breton, de M. Le Gonidec. Saint-Brieuc et Paris, 1860, 2 vol. in-24 de X-144 et VIII-242 pages. Novembre, 719.

6. Archéologie.

Les églises de la Terre sainte, par le comte Melchior de Vogué. Paris, V. Didron, 1860, 1 vol. in-4°. — Article de M. Vitet, janvier, 6-19.

Les fouilles de Byrsa. — 4ᵉ et dernier article de M. Beulé, janvier, 51-66. (Voir, pour les articles précédents, août, septembre et octobre 1859.)

Explication des Neumes, pour servir à la restauration complète du chant grégorien, par M. l'abbé Raillard. — Article de M. Vitet, mai, 290-299.

Les Ports de Carthage. — 1ᵉʳ article de M. Beulé, mai, 299-309. — 2ᵉ article, juin, 352-370.

La Nécropole de Carthage. — Article de M. Beulé, 554-573.

Dictionnaire de sigillographie pratique... par Alph. Chassant et P. J. Delbarre. Évreux et Paris, 1860, in-12 de VIII-264 pages, avec planches. Juillet, 449.

3° PHILOSOPHIE, SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. (Jurisprudence, théologie.)

Lettres de Jean Calvin, recueillies pour la première fois et publiées, d'après les manuscrits originaux, par Jules Bonnet. Paris, 1854, librairie de Ch. Meyruis et

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03663 7794